

ce qui fait grande pitié à un philosophe, c'est un éclectique tel que Porphyre, qui en est réduit à ces extrémités. Cependant les éclectiques réussirent par ces voies obliques à en imposer aux Chrétiens, & à obtenir du gouvernement un peu plus de liberté; l'Eglise même ne balança pas à élever à la dignité de l'épiscopat Synesius, qui reconnoissoit ouvertement la célèbre Hypatia pour sa maîtresse en philosophie; en un mot il y eut un tems où les Eclectiques étoient presque parvenus à se faire passer pour Chrétiens, & où les Chrétiens n'étoient pas éloignés de s'avouer Eclectiques. C'étoit alors que S. Augustin disoit des Philosophes: *Si hanc vitam illi Philosophi rursus agere potuissent, viderent profectò cujus autoritate facilius consuleretur hominibus, & paucis mutatis verbis, Christiani fierent, sicut plerique recentiorum nostrorumque temporum Platonici fecerunt.* L'illusion dura d'autant plus long-tems, que les Eclectiques, pressés par les Chrétiens, & s'enveloppant dans les distinctions d'une métaphysique très-subtile à laquelle ils étoient rompus, rien n'étoit plus difficile que de les faire entrer entierement dans l'Eglise, ou que de les en tenir évidemment séparés; ils avoient tellement quintessencié la théologie payenne, que prosternés aux piés des idoles, on ne pouvoit les convaincre d'idolatrie; il n'y avoit rien à quoi ils ne fissent face avec leurs émanations. Etoient-ils matérialistes? ne l'étoient-ils pas? C'est ce qui n'est pas même aujourd'hui trop facile à décider. Y a-t-il quelque chose de plus voisin de la monade de Leibnitz, que les petites spherés intelligentes, qu'ils appelloient *yunges*: *νοούμεναι ἰονγες πατρόθεν νοέουσι καὶ αἰθεραὶ; βουλαὶ ἀφ' ἐγγύθεν κινούμεναι ὡς ἐ νοήται*: *Intellecta yunges à patre, intelligunt & ipsæ, consiliis ineffabilibus motæ, ut intelligent.* Voilà le symbole des élémens des êtres, selon les Eclectiques; voilà ce dont tout est composé, & le monde intelligible, & le monde sensible, & les esprits créés, & les corps. La définition qu'ils donnent de la mort, a tant de liaison avec le système de l'harmonie préétablie de Leibnitz, que M. Brucker n'a pû se dispenser d'en convenir. Plotin dit: *L'homme meurt, ou l'ame se sépare du corps, quand il n'y a plus de force dans l'ame qui l'attache au corps; & cet instant arrive, perditâ harmoniâ quam olim habens, habebat & anima.* Et M. Brucker ajoute: *en vero harmoniam præstabilitam inter animam & corpus jam Plotino ex parte notam.*

On fera d'autant moins surpris de ces ressemblances, qu'on connoitra mieux la marche desordonnée & les écarts du Génie poétique, de l'Enthousiasme, de la Métaphysique, & de l'Esprit systématique. Qu'est-ce que le talent de la fiction dans un poète, sinon l'art de trouver des causes imaginaires à des effets réels & donnés, ou des effets imaginaires à des causes réelles & données? Quel est l'effet de l'enthousiasme dans l'homme qui en est transporté, si ce n'est de lui faire appercevoir entre des êtres éloignés des rapports que personne n'y a jamais vûs ni supposés? Où ne peut point arriver un métaphysicien qui, s'abandonnant entierement à la méditation, s'occupe profondément de Dieu, de la nature, de l'espace, & du tems? à quel résultat ne sera point conduit un philosophe qui poursuit l'explication d'un phénomène de la nature à-travers un long enchaînement de conjectures? qui est-ce qui connoît toute l'immensité du terrain que ces différens esprits ont battu, la multitude infinie de suppositions singulieres qu'ils ont faites, la foule d'idées qui se sont présentées à leur entendement, qu'ils ont comparées, & qu'ils se sont efforcés de lier. J'ai entendu raconter plusieurs fois à un de nos premiers philosophes, que s'étant occupé pendant long-tems d'un phénomène de la nature, il avoit été conduit par une très-longue suite de conjectures, à une explication sys-

tématique de ce phénomène, si extravagante & si compliquée, qu'il étoit demeuré convaincu qu'aucune tête humaine n'avoit jamais rien imaginé de semblable. Il lui arriva cependant de retrouver dans Aristote précisément le même résultat d'idées & de réflexions, le même système de déraison. Si ces rencontres des Modernes avec les Anciens, des Poètes tant anciens que modernes, avec les Philosophes, & des Poètes & des Philosophes entre eux, sont déjà si fréquentes, combien les exemples n'en seroient-ils pas encore plus communs, si nous n'avions perdu aucune des productions de l'antiquité, ou s'il y avoit en quelque endroit du monde un livre magique qu'on pût toujours consulter, & où toutes les pensées des hommes allassent se graver au moment où elles existent dans l'entendement? La ressemblance des idées des Eclectiques avec celles de Leibnitz, n'est donc pas un phénomène qu'il faille admettre sans précaution, ni rejeter sans examen; & la seule conséquence équitable qu'on en puisse tirer, dans la supposition que cette ressemblance soit réelle, c'est que les hommes d'un siècle ne different guere des hommes d'un autre siècle, que les mêmes circonstances amènent presque nécessairement les mêmes découvertes, & que ceux qui nous ont précédé avoient vû beaucoup plus de choses, que nous n'avons généralement de disposition à le croire.

Après ce tableau général de l'Eclectisme, nous allons donner un abrégé historique de la vie & des mœurs des principaux philosophes de cette secte; d'où nous passerons à l'exposition des points fondamentaux de leur système.

Histoire de l'Eclectisme.

La philosophie éclectique fut sans chef & sans nom (*ἀνεφαλος καὶ ἀνόνομος*) jusqu'à Potamon d'Alexandrie. L'histoire de ce Potamon est fort brouillée: on est très-incertain sur le tems où il parut; on ne fait rien de sa vie; on fait très-peu de chose de sa philosophie. Trois auteurs en ont parlé, Diogene Laerce, Suidas, & Porphyre. Ce dernier dit, à l'occasion de Plotin: *Samaison étoit pleine de jeunes garçons & de jeunes filles. C'étoient les enfans des citoyens les plus considérés par leur naissance & par leur fortune. Telle étoit la confiance qu'ils avoient dans les lumieres & la vertu de ce philosophe, qu'ils croyoient tous n'avoir rien de mieux à faire en mourant, que de lui recommander ce qu'ils laissoient au monde de plus cher; de ce nombre étoit Potamon, qu'il se plaisoit à entendre sur une philosophie dont il jettoit les fondemens, ou sur une philosophie qui consiste à fondre plusieurs systèmes en un.* (*διὸ καὶ ἐπελήρωτο αὐτῷ ἡ οἰκία, παίδων καὶ παρθένων. ἐν ταῖσι καὶ ἦν ὁ Ποτάμων, ὃς, τῆς παιδείσεως φρονίσιζων πολλάκις ἐν καὶ μεταποικίῳτος ἠεροῦσατο*); c'est un logogriphe que ce passage de Porphyre: *de ce nombre* (*ἐν ταῖσι*) étoit Potamon. On ne fait si cela se rapporte aux peres ou aux enfans. Si c'est des peres qu'il faut entendre cet endroit, Potamon étoit contemporain de Plotin. Si c'est des enfans, il étoit postérieur à ce philosophe. Le reste du passage ne présente pas moins de difficultés: les uns lisent *πολλάκις ἐν καὶ*, qui ne présente presque aucun sens; d'autres, *πολλάκις μὲν οὐ πολλάκις ἐν*, que nous avons rendus par, *qu'il se plaisoit à entendre sur une philosophie dont il jettoit les fondemens, ou qui consiste à fondre plusieurs systèmes en un.* Suidas dit de son Potamon, *qu'il vécut avant & sous le regne d'Auguste* (*πρὸ καὶ μετὰ Ἀυγούστου*). En ce cas, ou cet auteur s'est trompé dans cette occasion, comme il lui est arrivé dans beaucoup d'autres; ou le Potamon dont il parle, n'est pas le fondateur de la secte éclectique; car Diogene Laerce dit de celui-ci, *qu'il avoit tiré de chaque philosophie ce qui lui convenoit; qu'il en avoit formé sa philosophie, & que cet éclectisme étoit tout nouveau* (*ἐτιδέτο πρὸ ὀλίγου καὶ ἐκλεκτικῆς αἵρε-*

αἰς εἰσὶν ἡ ὑπὸ ποτάμωνος τῷ Ἀλεξάνδρῳ, ἐκλεξαμένοι τὰ ἀρέσαντα ἐξ ἐκάστης τῶν ἀρέσεων). Voilà le passage auquel il faut s'en tenir ; il l'emporte par la clarté sur celui de Porphyre, & par l'autorité sur celui de Suidas. D'où il s'enfuit que Potamon naquit sous Alexandre Severe, & que sa philosophie se répandit sous la fin du second siècle & le commencement du troisième. En effet si l'*éclectisme* étoit antérieur à ces tems, comment seroit-il arrivé à Galien, à Sextus Empiricus, à Plutarque sur-tout, qui a fait mention des sectes les plus obscures, de ne rien dire de celle-ci ?

Potamon pouvoit avoir autant de sens qu'il en falloit pour jeter les premiers fondemens de l'*Éclectisme* ; mais il lui manquoit, & l'impartialité nécessaire pour faire un bon choix parmi les principes des autres philosophes, & des qualités personnelles, telles que l'enthousiasme, l'éloquence, l'esprit, & même un extérieur intéressant, sans lesquelles on réussit difficilement à s'attacher un grand nombre d'auditeurs. Il avoit d'ailleurs pour le Platonisme, une prédilection incompatible avec son système ; il se renfermoit entièrement dans les matieres purement philosophiques ; & graces aux querelles des Chrétiens & des Payens, qui étoient alors plus violentes qu'elles ne l'ont jamais été, les seules matieres de religion étoient à la mode. Telles furent les causes principales de l'obscurité dans laquelle la philosophie de Potamon tomba, & du peu de progrès qu'elle fit.

Potamon soutenoit, en *Metaphysique*, que nous avons dans nos facultés intellectuelles, un moyen sûr de connoître la vérité ; & que l'évidence est le caractère distinctif des choses vraies ; en *Physique*, qu'il y a deux principes de la production générale des êtres ; l'un passif, ou la matiere ; l'autre actif, ou toute cause efficiente qui la combine. Il distinguoit dans les corps naturels, le lieu & les qualités ; & il demandoit d'une substance, quelle qu'elle fût, quelle en étoit la cause, quels en étoient les éléments, quelle étoit sa constitution & sa forme, & en quel endroit elle avoit été produite. Il reduisoit toute la morale à rendre la vie de l'homme la plus vertueuse qu'il étoit possible ; ce qui, selon lui, excluait l'abus, mais non l'usage des biens & des plaisirs.

Ammonius Saccas disciple & successeur de Potamon, étoit d'Alexandrie. Il professa la philosophie éclectique sous le regne de l'empereur Commode. Son éducation fut chrétienne ; mais un goût décidé pour la philosophie regnante, ne tarda pas à l'entraîner dans les écoles du paganisme. A peine eut-il reçu les premières leçons d'*Éclectisme*, qu'il sentit qu'une religion telle que la sienne, étoit incompatible avec ce système. En effet, le Christianisme ne souffre aucune exception. Rejeter un de ses dogmes, c'est n'en admettre aucun. Ammonius apostasia, & revint à la religion autorisée par les lois, ce qu'ils appelloient τὴν κατὰ νόμον πολιτείαν, c'est-à-dire qu'à parler exactement il n'en avoit point ; car celui à qui l'on demande *quelle est sa religion*, & qui répond, *la religion du prince*, se montre plus courtisan que religieux. Ammonius l'éclectique n'écrivit point, ce qui le distingue de l'Ammonius d'Eusebe. Il imposa à ses disciples un profond silence sur la nature & l'objet de ses leçons. Il craignit que les disputes, qui ne manqueraient pas de s'élever entre ses disciples & les autres philosophes, n'augmentassent le mépris de la Philosophie & le scandale des petits esprits ; ce qui est très-conforme à ce que nous lisons de lui dans Hieroclès : *Cum haecenus magnæ inter platonicos & aristotelicos, cæterisque philosophos existissent contentiones, quorum insania eod usquæ erat provecta, ut scripta quoque præceptorum suorum depravarent, quo magis viros hos inter se pugnantibus sisterent, astu quodam raptus ad philosophiam Ammonius, vir deodidaktos, rejectis, quæ philosophiæ contentui erant & opprobrio, opinionum dissentionibus,*

perpurgatisque & resectis, quæ utrinque excreverant magis, in præcipuis quibusque & maxime necessariis dogmatibus concordem esse Platonis & Aristotelis philosophiam demonstravit, sicque philosophiam à contentionibus liberam suis discipulis tradidit. Ammonius dit donc à ses disciples : « Commençons par nous séparer de » ces auditeurs oisifs, dont nous n'avons aucun » cours à attendre dans la recherche de la vérité ; ils » se sont amusés assez long tems aux dépens d'Arif- » tote & de Platon ; méditons dans le silence ces pré- » cepteurs du genre humain. Attachons-nous parti- » culièrement à ce qui peut étendre l'esprit, purifier » l'ame, élever l'homme au-dessus de sa condition, » & l'approcher des immortels. Que ces sources fé- » condes de doctrine, ne nous fassent ni mépriser ni » négliger celles où nous espérons de puiser enco- » re une seule goutte d'instruction solide. Tout ce » que les hommes ont produit de bon, nous appar- » tient. Si la secte intolérante qui nous persecute au- » jourd'hui, peut nous procurer quelques lumieres » sur Dieu, sur l'origine du monde, sur l'ame, sur » sa condition présente, sur son état à venir, sur le » bien, sur le mal moral, profitons-en. Aurions-nous » la mauvaise honte de rejeter des principes qui ten- » droient à nous rendre meilleurs, parce qu'ils se- » roient renfermés dans les livres de nos ennemis ? » Mais avant tout, engageons-nous à ne révéler no- » tre philosophie, à ces hommes que le torrent de la » superstition nouvelle entraîne, que quand ils seront » capables d'en profiter. Que le serment en soit fait » à la face du ciel ». Cette philosophie conciliatrice, paisible & secrète, qui s'imposoit un silence rigoureux, & qui étoit toujours disposée à écouter & à s'instruire, plut beaucoup aux hommes sensés. Elle fut aussi favorisée par le gouvernement, qui ne demandoit pas mieux de voir les esprits se porter de ce côté : non qu'il se souciât beaucoup que telle secte prévalût sur telle autre, mais il n'ignoroit pas que tous ceux qui entroient dans l'école d'Ammonius, étoient perdus pour celle de Jesus-Christ. Ammonius eut un grand nombre de disciples. Ils garderent, du moins pendant la vie de leur maître, un silence si religieux sur sa doctrine, que nous n'en parlerions que par conjecture. Cependant Ammonius s'étant proposé de donner à l'*Éclectisme* toute la faveur possible, il est certain qu'il eut de l'indulgence pour le goût dominant de son tems, & que ses leçons furent mêlées de théologie & de philosophie. Ce mélange monstrueux produisit dans la suite les plus mauvais effets. L'*Éclectisme* dégénéra, sous les successeurs d'Ammonius, en une théurgie abominable. Ce ne fut plus qu'un rituel extravagant d'exorcismes, d'incantations, d'évocations & d'opérations nocturnes, superstitieuses, sotterraines & magiques ; & ses disciples ressemblerent moins à des philosophes qu'à des forciers.

Denis Longin, ce rhéteur célèbre de qui nous avons un traité du sublime, fut un des philosophes de l'école d'Ammonius. Longin voyagea ; les voyages étoient beaucoup selon l'esprit de la secte éclectique. Il conféra avec les orateurs, les philosophes, les grammairiens, & tous ceux, qui, de son tems, avoient quelque réputation dans les lettres. Il eût passé pour un grand philosophe, s'il n'eût pas été le premier philologue du monde : mais il excella tellement dans les lettres, qu'on ne parla point de lui comme philosophe. Eunapius nous le donne encore comme un homme profondément versé dans l'histoire. Il l'appelle βιβλιοθήκην τινὰ ἑμφύχον, *bibliothèque vivante*, éloge qu'on a donné depuis à tant d'autres. Il eut pour disciples Porphyre & Zénobie reine d'Orient. L'honneur d'enseigner la philosophie & les lettres à une reine, lui coûta la vie. Zénobie, seule maîtresse du throne des Palmiréniens, après le meurtre d'Edenathe son mari, envahit l'Egypte & quel-

quies provinces de l'empire. Aurélien marcha contre elle, la vainquit, & la fit prisonnière. Longin soupçonné d'avoir mal conseillé Zénobie, fut condamné à mort par l'empereur. Il apprit l'ordre de son supplice avec fermeté, & il employa l'art dans lequel il excelloit, à relever le courage de ses complices, & à les détacher de la vie. Il avoit beaucoup écrit; les fragmens qui nous restent de son traité du sublime, suffisent pour nous montrer quelle étoit la trempe de son esprit.

Herennius & Origene sont les deux éclectiques de l'école d'Ammonius, que l'histoire de la secte nous offre immédiatement après Longin. Nous ne savons d'Herennius qu'une chose, c'est qu'il viola le premier le secret qu'il avoit juré à Ammonius, & qu'il entraîna par son exemple Origene & Plotin à divulguer la philosophie éclectique. Cet Origene n'est point celui des Chrétiens. L'éclectique mourut âgé de soixante-dix ans, peu de tems avant la fin du regne des empereurs Gallus & Volusien.

Voici un des plus célèbres défenseurs de l'école Ammonienne, c'est Plotin; Porphyre son condisciple & son ami nous a laissé sa vie. Mais quel fond peut-on faire sur le récit d'un homme qui s'étoit proposé de mettre Plotin en parallèle avec Jesus-Christ; & qui étoit assez peu philosophe pour s'imaginer qu'il les placeroit de niveau dans la mémoire des hommes, en attribuant des miracles à Plotin? Si l'on rendoit justice à Porphyre sur cette misérable supercherie, loin d'ajouter foi aux miracles de Plotin, on regarderoit son historien, malgré toute la violence avec laquelle on fait qu'il s'est déchaîné contre la religion chrétienne, comme peu convaincu de la fausseté des miracles de Jesus-Christ. Plotin naquit dans l'une des deux Lycopolis d'Egypte, la treizième année du regne d'Alexandre Severe, & se livra à l'étude de la philosophie à l'âge de vingt-huit ans. Il suivit les maîtres les plus célèbres d'Alexandrie; mais il sortit chagrin de leurs écoles. C'étoit un homme mélancholique & superstitieux; & comme les philosophes qu'il avoit écoutés, faisoient assez peu de cas des mystères de son pays, il les regarda comme des gens qui promettoient la sagesse sans la posséder. Le dégoût de leurs principes, le conduisit dans l'école d'Ammonius. A peine eut-il entendu celui-ci disserte *du grand principe & de ses émanations*, qu'il s'écria: *voilà l'homme que je cherchois*. Il étudia sous Ammonius pendant onze ans. Il ne se détermina à quitter son école, que pour parcourir l'Inde & la Perse, & s'instruire plus à fond des rêveries mystiques & des opérations théurgiques des Mages & des Gymnosophistes; car il prenoit ces choses pour la seule véritable science. Une circonstance qu'il regarda comme favorable à son dessein, ce fut le départ de l'empereur Gordien pour son expédition contre les Parthes: mais Gordien fut tué dans la Mésopotamie, & notre philosophe risqua plusieurs fois de perdre la vie avant que d'avoir regagné Antioche. Il passa d'Antioche à Rome; il avoit alors quarante ans; il se trouvoit sur un grand théâtre; rien ne l'empêchoit de s'y montrer, que le serment qu'il avoit fait à Ammonius; l'indiscrétion d'Herennius leva cet obstacle; Plotin se croyant dégagé de son serment par le parjure d'Herennius, professa publiquement l'*Eclectisme* pendant dix ans, mais seulement de vive voix, sans rien dicter. On l'interrogeoit, & il répondoit. Cette manière de philosopher devenant de jour en jour plus bruyante, par les disputes qu'elle excitoit entre ses disciples, & plus fatigante pour lui par la nécessité où il se trouvoit à chaque instant de répondre aux mêmes questions, il prit le parti d'écrire. Il commença la première année de Galien; & la dixième il avoit composé vingt & un ouvrages sur différens sujets. On ne se les

Tome V.

procuroit pas facilement: pour conserver encore quelques vestiges de la discipline philosophique d'Ammonius, on ne les communiquoit qu'à des élèves bien éprouvés, qu'aux éclectiques d'un jugement sain & d'un âge avancé. C'étoit, comme on le verra dans la suite, tout ce que la Métaphysique peut avoir de plus entortillé & de plus obscur, la Dialectique de plus subtil & de plus ardu, un peu de morale, & beaucoup de fanatisme & de théurgie. Mais s'il y avoit peu de danger à lire Plotin, il y en avoit beaucoup à l'entendre. La présence d'un auditoire nombreux élevoit son esprit; sa bile s'enflammoit; il voyoit en grand; on se laissoit insensiblement entraîner & séduire par la force des idées & des images qu'il déployoit en abondance; on partageoit son enthousiasme; & comme l'on jugeoit de la vérité & de la beauté de ce qu'on venoit d'entendre, par la violence de l'émotion qu'on en avoit éprouvée, on s'en retournoit convaincu que Plotin étoit le premier homme du monde; & en effet c'étoit une tête de la trempe de celle de nos Cardans, de nos Kircher, de nos Malbranches, de ces hommes moins utiles que rares: *Quorum ingenium miro ardore inflammatum, & nescio quâ ambitione ductum, se se judicii habenis coerceri ægre fert & indignatur; qui obceptorum magnitudine capti & abrepti sibi sæpe ipsi non sunt presentes; ex horum numero qui non quid dicant sentiantve perpendunt, sed cogitationum vividissimarum fertillissimarumque fluctibus obvoluti, amplectuntur, quidquid æstuanti imaginationi occurrit altum, singulare & ab aliis diversum, fundamento fulciatur aliquo vel nullo, dummodo mentibus aliorum attonitis offeratur aliquid portentosum & enorme*. Voilà ce que Plotin possédoit dans un degré surprenant; sa figure d'ailleurs étoit imposante & noble. Tous les mouvemens de son ame venoient se peindre sur son visage; & lorsqu'il parloit, il s'échappoit de son regard, de son geste, de son action & de toute sa personne, une persuasion dont il étoit difficile de se défendre, sur-tout quand on apportoit de son côté quelque disposition naturelle à l'enthousiasme. C'est ce qui arriva à un certain Rogatien; les discours de Plotin lui échauffèrent tellement la tête, qu'il abandonna le soin de ses affaires, chassa ses domestiques, méprisa des dignités auxquelles il étoit désigné, & tomba dans une misère affreuse, mais au milieu de laquelle il eut le bonheur de conserver sa frénésie.

Avec des qualités telles que celles que l'histoire accorde à Plotin, on ne manque pas de disciples; aussi en eut-il beaucoup, parmi lesquels on nomme quelques femmes. Ses vertus lui méritèrent la considération des citoyens les plus distingués; ils lui confièrent en mourant la fortune & l'éducation de leurs enfans. Pendant les vingt-six ans qu'il vécut à Rome, il fut l'arbitre d'un grand nombre de différends, qu'il termina avec tant d'équité, que ceux-mêmes qu'il avoit condamnés devinrent ses amis. Il fut honoré des grands. L'empereur Galien & sa femme Salonine en firent un cas particulier. Il ne leur demanda jamais qu'une grâce, qu'il n'obtint pas; c'étoit la souveraineté d'une petite ville de la Campanie, qui avoit été ruinée, & du petit territoire qui en dépendoit. La ville devoit s'appeller *Platonopolis* ou *la ville de Platon*. Plotin s'engageoit à s'y renfermer avec ses amis, & à y réaliser la république de ce philosophe; mais il arriva alors ce qui arriveroit encore aujourd'hui; les courtisans tournèrent ce projet en ridicule, traduisirent Plotin comme une espèce de fou, en dégoûtèrent l'empereur, & empêchèrent qu'une expérience très-intéressante ne fût tentée.

Ce philosophe vivoit durement, ainsi qu'il convenoit à un homme qui regardoit ce monde comme le lieu de son exil, & son corps comme la prison de son ame; il professoit la philosophie sans relâche; il abus

M m ij

soit trop de sa santé pour se bien porter, & il en faisoit trop peu de cas pour appeler le medecin quand il étoit indisposé; il fut attaqué d'une esquinancie, dont il mourut à l'âge de 66 ans, la seconde année du regne de l'empereur Claude. Il disoit en mourant: *equidem jam enitor quod in nobis divinum est, ad divinum ipsum quod viget in universo, adjungere*: « je m'efforce de rendre à l'ame du monde, la particule divine que j'en tiens séparée ». Il admettoit la météphysique, comme une maniere de se purifier; mais il mourut convaincu que son ame étoit devenue si pure par l'étude continuelle de la Philosophie, qu'elle alloit rentrer dans le sein de Dieu, sans passer par aucune épreuve nouvelle. Sa philosophie fut généralement adoptée, & l'école d'Alexandrie le regarda comme son chef, quoiqu'il eût eu pour prédécesseurs Ammonius & Potamon.

Amelius successeur de Plotin avoit passé ses premières années sous l'institution du stoïcien Lisimaque. Il s'attacha ensuite à Plotin. Il travailla pendant vingt-quatre ans à débrouiller le cahos des idées moitié philosophiques, moitié théurgiques, de ce vertueux & singulier fanatique. Il écrivit beaucoup; & quand ses ouvrages n'auroient servi qu'à reconcilier Porphyre avec l'Éclectisme de Plotin, ils n'auroient pas été inutiles au progrès de la secte.

Porphyre, cet ennemi si fameux du nom chrétien, naquit à Tyr la douzième année du regne d'Alexandre Severe; 233 ans après la naissance de J. C. il apostasia pour quelques coups de bâton que des chrétiens lui donnerent mal-à-propos. Il étudia à Athenes sous Longin, qui l'appella *Porphyre*; Malchus, son nom de famille, paroïsoit trop dur à l'oreille du rhéteur. Malchus ou Porphyre avoit alors dix-huit ans; il étoit déjà très-versé dans la Philosophie & dans les Lettres. A l'âge de vingt ans il vint à Rome étudier la Philosophie sous Plotin. Une extrême sobriété, de longues veilles, des disputes continuelles lui brûlerent le sang, & tournerent son esprit à l'enthousiasme & à la mélancholie. J'observerai ici en passant, qu'il est impossible en Poésie, en Peinture, en Eloquence, en Musique, de rien produire de sublime sans enthousiasme. L'enthousiasme est un mouvement violent de l'ame, par lequel nous sommes transportés au milieu des objets que nous avons à représenter; alors nous voyons une scene entiere se passer dans notre imagination, comme si elle étoit hors de nous: elle y est en effet, car tant que dure cette illusion, tous les êtres présens sont anéantis, & nos idées sont réalisées à leur place: ce ne sont que nos idées que nous appercevons, cependant nos mains touchent des corps, nos yeux voyent des êtres animés, nos oreilles entendent des voix. Si cet état n'est pas de la folie, il en est bien voisin. Voilà la raison pour laquelle il faut un très-grand sens pour balancer l'enthousiasme. L'enthousiasme n'entraîne que quand les esprits ont été préparés & soumis par la force de la raison; c'est un principe que les Poètes ne doivent jamais perdre de vûe dans leurs fictions, & que les hommes éloquens ont toujours observé dans leurs mouvemens oratoires. Si l'enthousiasme prédomine dans un ouvrage, il répand dans toutes ses parties je ne sai quoi de gigantesque, d'incroyable & d'énorme. Si c'est la disposition habituelle de l'ame, & la pente acquise ou naturelle du caractère, on tient des discours alternativement insensés & sublimes; on se porte à des actions d'un héroïsme bizarre, qui marquent en même tems la grandeur, la force, & le desordre de l'ame. L'enthousiasme prend mille formes diverses: l'un voit les cieus ouverts sur sa tête, l'autre les enfers s'ouvrir sous ses piés: celui-ci se croit au milieu des esprits célestes, il entend leurs divins concerts, il en est transporté; celui-là s'adresse aux furies, il voit leurs torches allumées,

il est frappé de leurs cris; elles le poursuivent; il fuit effrayé devant elles. Porphyre n'étoit pas éloigné de cet état enchanteur ou terrible, lorsque Plotin, qui le suivoit à la piste, l'atteignit; il étoit assis à la pointe du promontoire de Lilybée; il verfoit des larmes; il tiroit de profonds soupirs de sa poitrine; il avoit les yeux fixement attachés sur les eaux; il repouffoit les alimens qu'on lui présentoit; il craignoit l'approche d'un homme; il vouloit mourir. Il étoit dans un accès d'enthousiasme, qui grossissoit à son imagination les miseres de la nature humaine, & qui lui représentoit la mort comme le plus grand bonheur d'un être qui pense, qui sent, qui a le malheur de vivre. Voici un autre enthousiaste; c'est Plotin, qui fortement frappé du péril où il apperçoit son disciple & son ami, éprouve sur le champ un autre accès d'enthousiasme qui sauve Porphyre de la fureur tranquille & sourde dont il est possédé. Ce qu'il y a de singulier, c'est que celui-ci se prend pour un homme sensé: écoutez-le; *studium nunc istud, ô Porphyri, tuum, non sanæ mentis est, sed animi atrâ bile furentis*. Un troisieme qui eût été témoin, de sang froid, de l'action outrée & du ton emphatique de Plotin, n'auroit-il pas été tenté de lui rendre à lui-même son apostrophe, & de lui dire en imitant son action & son emphase: *studium nunc istud, ô Plotine, tuum, honestæ revera mentis est, sed animi splendida bile furentis*. Au reste, si un accès d'enthousiasme peut être reprimé, c'est par un autre accès d'enthousiasme. La véritable éloquence seroit en pareil cas foible, froide, & resteroit sans effet: il faut un choc plus violent, & la secousse d'un instrument plus analogue. Porphyre follement persuadé que le Christianisme rend les hommes méchans & misérables (méchans, disoit-il, en multipliant les devoirs à l'infini & en pervertissant l'ordre des devoirs; misérables, en remplissant les ames de remords & de terreurs) écrivit quinze livres pour les détromper. Je crains bien que Théodose ne leur ait fait trop d'honneur par l'édit qui les supprima; & j'oserois presque assurer, sur les fragmens qui nous en restent dans les Peres qui l'ont refuté, qu'il y avoit beaucoup plus d'éloquence & d'enthousiasme que de bon sens & de philosophie. Il m'a semblé que l'enthousiasme étoit une maladie épidémique particuliere à ces tems, qui n'avoit pas entierement épargné les hommes les plus respectables par leurs talens, leurs connoissances, leur état, & leurs mœurs. L'un croyoit avoir répondu à Porphyre, lorsqu'il lui avoit dit qu'il étoit l'ami intime du diable; un autre prenoit, sans s'en appercevoir, le ton de Porphyre, lorsqu'il l'appelloit *impie, blasphémateur, fou, calomniateur, impudent, sycophante*. La cause du Christianisme étoit trop bonne, & les Peres avoient trop de raisons pour accumuler tant d'injures. Cet endroit ne sera pas le seul de cet article où nous aurons lieu de remarquer, pour la consolation des ames foibles & la nôtre, que dans les plus grands saints l'homme perce toujours par quelque endroit. Porphyre vécut beaucoup plus long tems qu'on ne pouvoit l'espérer d'un homme de son caractère. Il atteignit l'âge de soixante & douze ans, & ne mourut que l'an 305 de J. C.

Jamblique disciple de Porphyre, fut une des lumieres principales de l'école d'Alexandrie. Le Paganisme menaçoit ruine de toutes parts, lorsque ce philosophe théurgiste parut; il combattit pour ses dieux, & ne combattit pas sans succès. C'est une chose remarquable que l'averfion presque générale des philosophes éclectiques pour le Christianisme, & leur attachement opiniâtre à l'idolatrie. Pouvoit-il donc y avoir un système plus ridicule que celui de la Mythologie? S'il étoit naturel que le sacrifice exigé dans la religion chrétienne, de l'esprit de l'homme par des mystères, de son corps par des jeûnes & des

mortifications, de son cœur par une abnégation entière de soi-même, en éloignant des hommes charnels & des raisonneurs orgueilleux, l'étoit-il qu'un Potamon, un Ammonius, un Longin, un Plotin, un Jamblique, ou fermassent les yeux sur les absurdités de l'histoire de Jupiter, ou ne les aperçussent point ? Jamblique étoit de Chalcis ville de Céléfyrie; il descendoit de parens illustres : il eut pour instituteur Anatolius, philosophe d'un mérite peu inférieur à Porphyre. Il fut d'un caractère doux, un peu renfermé, ne s'ouvrant guere qu'à ses disciples; moins éloquent que Porphyre; & l'éloquence ne devoit pas être comptée pour peu de chose dans des écoles où l'on professoit particulièrement la théurgie, système auquel il étoit impossible de donner quelques couleurs séduisantes, sans le secours du sublime & de l'enthousiasme: cependant il ne manqua pas d'auditeurs, mais il les dut moins à ses connoissances qu'à son affabilité. Il avoit de la gaieté avec ses amis, & il leur en inspiroit: ceux qui avoient une fois goûté le charme de sa société, ne pouvoient plus s'en détacher. L'histoire ne nous a rien raconté de nos Mystiques, que nous ne retrouvions dans celle de Jamblique. Il avoit des extases, son corps s'élevoit dans les airs pendant ses entretiens avec les dieux; ses vêtemens s'éclaircissent de lumière, il prédifoit l'avenir, il commandoit aux démons, il évoquoit des génies du fond des eaux. Jamblique écrivit beaucoup; il laissa la vie de Pythagore, une exposition de son système théologique, des exhortations à l'étude de l'Ecclésiologie, un traité des Sciences mathématiques, un commentaire sur les institutions arithmétiques de Nicomaque, une exposition des mystères égyptiens. Parmi ces ouvrages il y en a plusieurs où l'on auroit peine à reconnoître un prétendu faiseur de miracles; mais qui reconnoîtroit Newton dans un commentaire sur l'Apocalypse ? & qui croiroit que cet homme qui a assemblé tout Londres dans une église, pour être témoin des résurrections qu'il promet sérieusement d'opérer, est le géometre Fatio ? Jamblique mourut l'an de Jesus-Christ 333, sous le regne de Constantin. La conversion de ce prince à la Religion chrétienne, fut un événement fatal pour la Philosophie; les temples du Paganisme furent renversés, les portes des écoles ecclésiologiques fermées, les philosophes dispersés: il en coûta même la vie à quelques-uns de ceux qui osèrent braver les conjonctures.

Tel fut le sort de Sopatre disciple de Jamblique; il étoit d'Apamée ville de Syrie: Eunape en parle comme d'un homme éloquent dans ses écrits & dans ses discours. Il ajoûte que l'étendue de ses connoissances lui avoit acquis parmi les Grecs la réputation du premier philosophe de son tems (*τὸν ἐπισημώτατον τὸν τὴν παρ' ἑλλήνων ἐπὶ παιδείῃσι γεγενημένον.*) Voici le fait tel qu'on le lit dans Eunape. Constantinople ou Byzance (car c'est la même ville sous deux noms différens) fournissoit anciennement l'Attique de vivres, & il est incroyable la quantité de grains que cette province de la Grece en tiroit; mais il arriva dans ces tems que les vaisseaux qui venoient chargés d'Egypte, & que toutes les provisions qu'on tiroit de la Syrie, de la Phénicie, de l'Asie entière, & d'une infinité d'autres contrées nourricières de l'empire, ne purent suffire aux besoins de la multitude innombrable de prisonniers que l'empereur avoit rassemblés dans Byzance, & cela par la vanité puérile de recueillir au théâtre un plus grand nombre d'applaudissemens: & de quelle sorte encore, & de quels gens ? d'une populace pleine de vin, d'hommes à qui l'ivresse ne permettoit ni de parler ni de se tenir debout, de barbares & d'étrangers qui savoient à peine prononcer son nom. Mais telle étoit la situation du port de Constantinople, que couvert par des montagnes, il

n'y avoit qu'un seul vent qui en favorisât l'entrée; & ce vent ayant cessé de souffler, & suspendu trop long-tems l'arrivée des vivres dans une conjoncture où la ville, qui regorgeoit d'habitans, en avoit un besoin plus pressant, la famine se fit sentir. On se rendit à jeun au théâtre; & comme il n'y avoit presque point de gens ivres, il y eut peu d'applaudissemens, au grand étonnement de l'empereur, qui n'avoit pas rassemblé tant de bouches pour qu'elles restassent muettes. Les ennemis de Sopatre & des philosophes, attentifs à saisir toutes les occasions de les desservir & de les perdre, crurent en avoir trouvé une très-favorable dans ce contre-tems: C'est ce Sopatre, dirent-ils au crédule empereur, cet homme que vous avez comblé de tant de bienfaits, & qui est parvenu par sa politique à s'asseoir sur le throne à côté de vous; c'est lui qui, par les secrets de sa philosophie malfaisante, tient les vents enchaînés, & s'oppose à votre triomphe & à votre gloire, tandis qu'il vous séduit par les faux éloges qu'il vous prodigue. L'empereur irrité ordonne la mort de Sopatre, & le malheureux philosophe tombe sur le champ frappé d'un coup de hache. Hélas ! il étoit arrivé à la cour dans le dessein de défendre la cause des philosophes, & d'arrêter, s'il étoit possible, la persécution qu'on exerçoit contre eux. Il avoit présumé quelque succès de la force de son éloquence & de la droiture de ses intentions, & en effet il avoit réussi au-delà de ses espérances: l'empereur l'avoit admis au nombre de ses favoris, & les philosophes commençoient à prendre crédit à la cour, les courtisans à s'en allarmer, & les intolérans à s'en plaindre. Ceux-ci s'étoient apparemment déjà rendus redoutables au prince même, qu'ils avoient entraîné dans leurs sentimens, puisqu'il paroît que Sopatre fut une victime qu'il leur immola malgré lui, afin de calmer les murmures qui commençoient à s'élever. « Pour dissiper les soupçons » qu'on pourroit avoir que celui qui avoit accueilli » favorablement un hiérophante, un théurgiste, ne » fût un néophite équivoque, il se détermina (dit » Suidas) à faire mourir le philosophe Sopatre, » ut fidem faceret se non amplius religioni gentili addictum esse. Ablabius courtisan vil, sans naissance, sans ame, sans vertu, un de ces hommes faits pour capter la faveur des grands par toutes sortes de voies, & pour les deshonorner ensuite par les mauvais conseils qu'ils leur donnent en échange des bienfaits qu'ils en reçoivent, étoit devenu jaloux de Sopatre, & ce fut cette jalousie qui accéléra la perte du philosophe. Pourquoi faut-il que tant de rois commandent toujours, & ne lisent jamais !

Edefius étoit de Cappadoce; sa famille étoit considérée, mais elle n'étoit pas opulente. Il se livra à l'étude de la philosophie dans Athenes, où on l'avoit envoyé pour y apprendre quelque art lucratif: c'étoit répondre aussi mal qu'il étoit possible aux intentions de ses parens, qui auroient donné pour une piece d'or tous les livres de la république de Platon. Cependant sa sagesse, sa modération, son respect, sa patience, ses discours, parvinrent à réconcilier son pere avec la philosophie; le bonhomme conçut enfin qu'une science qui rendoit son fils heureux sans les richesses, étoit préférable à des richesses qui n'avoient jamais fait le bonheur de personne sans cette science. La réputation de Jamblique appella Edefius en Syrie; Jamblique le chérit, l'instruisit, & lui conféra le grand don, le don par excellence, le don d'enthousiasme. Les Théurgistes ne pouvoient donner de meilleures preuves du cas infini qu'ils faisoient de la Religion chrétienne, que de s'attacher à la copier en tout. Les Apôtres avoient conféré le saint Esprit, ou cette qualité divine en vertu de laquelle on persuade fortement ce dont on est fortement persuadé: les Ecclésiologiques parodierent ces effets avec

leur enthousiasme. Cependant la persécution que l'empereur exerçoit contre les philosophes, augmentoit de jour en jour; Edeus épouvanté eut recours aux opérations de la Théurgie, pour en être éclairci sur son sort: les dieux lui promirent ou la plus grande réputation, s'il demeurait dans la société; ou une sagesse qui l'égaleroit aux dieux, s'il se retiroit d'entre les hommes. Edeus se disposoit à prendre ce dernier parti, lorsque ses disciples s'assemblent en tumulte, l'entourent, le prient, le conjurent, le menacent, & l'empêchent d'aller, par une crainte indigne d'un philosophe, se réléguer dans le fond d'une forêt, & de priver les hommes des exemples de sa vertu & des préceptes de sa philosophie, dans un tems où la superstition, disoient-ils, s'avançoit à grands pas, & entraînoit la multitude des esprits. Edeus établit son école à Pergame: Julien le consulta, l'honora de son estime, & le combla de présens: la promesse des dieux qu'il avoit consultés s'accomplit; son nom se répandit dans la Grece, on se rendit à Pergame de toutes les contrées voisines. Il avoit un talent particulier pour humilier les esprits fiers & transcendans, & pour encourager les esprits foibles & timides. Les ateliers des artistes étoient les endroits qu'il fréquentoit le plus volontiers au sortir de son école; ce qui prouve que l'enthousiasme & la théurgie n'avoient point éteint en lui le goût des connoissances utiles. Il professa la philosophie jusque dans l'âge le plus avancé.

Eustathe disciple de Jamblique & d'Edeus, fut un homme éloquent & doux, sur le compte duquel on a débité beaucoup de sottises. J'en dis autant de Sosipatra; des vieillards la demandent à son pere, & lui prouvent par des miracles qu'il ne peut en conscience la leur refuser: le pere cede sa fille, les vieillards s'en emparent, l'initient à tous les mystères de l'*Eclectisme* & de la théurgie, lui conferent le don d'enthousiasme & disparaissent, sans qu'on ait jamais sù ce qu'ils étoient devenus. J'en dis autant d'Antonin fils de Sosipatra; je remarquerai seulement de celui-ci, qu'il ne fit point de miracles, parce que l'empereur n'aimoit pas que les philosophes en fissent. Il y eut un moment où la frayeur pensa faire ce qu'on devoit attendre du sens commun; ce fut de séparer la Philosophie de la Théurgie, & de renvoyer celle-ci aux diseurs de bonne-aventure, aux saltinbanques, aux fripons, & aux prestigiateurs. Eusebe de Minde en Carie, qui parut alors sur la scene, distingua les deux especes de purifications que la Philosophie eclectique recommançoit également; il appella l'une *théurgique*, & l'autre *rationnelle*, & s'occupa sérieusement à décrier la premiere; mais les esprits en étoient trop infectés: c'étoit une trop belle chose que de commercer avec les dieux, que d'avoir les démons à son commandement, que de les appeler à soi par des incantations, ou de s'élever à eux par l'extase, pour qu'on pût détromper facilement les hommes d'une science qui s'arrogéoit ces merveilleuses prérogatives. S'il y avoit un homme alors auprès duquel la philosophie d'Eusebe devoit réussir, c'étoit l'empereur Julien; cependant il n'en fut rien: Julien quitta ce philosophe sensé, pour se livrer aux deux plus violens théurgistes que la secte eclectique eût encore produits, Maxime d'Ephese & Chrysanthius.

Maxime d'Ephese étoit né de parens nobles & riches; il eut donc à fouler aux piés les espérances les plus flateuses, pour se livrer à la Philosophie: c'est un courage trop rare pour ne pas lui en faire un mérite. Personne ne fut plus évidemment appelé à la Théurgie & à l'*Eclectisme*, si l'on regarde l'éloquence comme le caractère de la vocation. Maxime paroissoit toujours agité par la présence intérieure de quelque démon; il mettoit tant de force dans ses

pensées, tant d'énergie dans son expression, tant de noblesse & de grandeur dans ses images, je ne fais quoi de si frappant & de si sublime, même dans sa deraison, qu'il ôtoit à ses auditeurs la liberté de le contredire: c'étoit Apollon sur son trépied, qui maîtrisoit les ames & commandoit aux esprits. Il étoit savant; des connoissances profondes & variées fournissent un aliment inépuisable à son enthousiasme: il eut Edeus pour maître, & Julien pour disciple. Il accompagna Julien dans son expédition de Perse: Julien périt, & Maxime tomba dans un état déplorable; mais son ame se montra toujours supérieure à l'adversité. Valentinien & Valens irrités par les Chrétiens, le font charger de chaînes, & jeter dans le fond d'un cachot: on ne l'en tire que pour l'exposer sur un théâtre, il y paroît avec fermeté. On l'accuse, il répond sans manquer à l'empereur, & sans se manquer à lui-même. On prétendoit le rendre responsable de tout ce qu'on reprochoit dans la conduite de Julien, il intéressa l'empereur même à rejeter cette accusation: *s'il est permis, disoit-il, d'accuser un sujet de tout ce que son souverain peut avoir fait de mal, pourquoi ne le loiera-t-on pas de tout ce qu'il aura fait de bien?* On cherchoit à le perdre, chose surprenante! on n'en vint point à bout. Dans l'impossibilité de le convaincre, on lui rendit la liberté; mais comme on étoit persuadé qu'il s'étoit servi de son crédit auprès de Julien pour amasser des trésors, on le condamna à une amende exorbitante qu'on réduisit à très-peu de chose, ceux qu'on avoit chargé d'en poursuivre le paiement, n'ayant trouvé à notre philosophe que sa besace & son bâton. La présence d'un homme avec lequel on avoit de si grands torts, étoit trop importune pour qu'on la souffrît; Maxime fut rélégué dans le fond de l'Asie, où de plus grands malheurs l'attendoient. La haine implacable de ses ennemis l'y suivit; à peine est-il arrivé au lieu de son exil, qu'il est saisi, emprisonné, & livré à l'inhumanité de ces hommes que la justice employe à tourmenter les coupables, & qui corrompus par ses persécuteurs, inventerent pour lui des supplices nouveaux: ils en firent alternativement l'objet de leur brutalité & de leur fureur. Maxime lassé de vivre, demanda du poison à sa femme, qui ne balança pas à lui en apporter; mais avant que de le lui présenter, elle en prit la plus grande partie & tomba morte: Maxime lui survécut. On cherche, en lisant l'histoire de ce philosophe, la cause de ses nouveaux malheurs, & l'on n'en trouve point d'autre que d'avoir déplu aux défenseurs de certaines opinions dominantes; leçon terrible pour les Philosophes, gens raisonnans qui leur ont été & qui leur seront suspects dans tous les tems. La providence qui sembloit avoir oublié Maxime depuis la mort de Julien, laissa tomber enfin un regard de pitié sur ce malheureux. Cléarque, homme de bien, que par hazard Valens avoit nommé préfet en Asie, trouva, en arrivant dans sa province, le philosophe exposé sur un chevet, & prêt à expirer dans les tourmens: il vole à son secours, il le délivre, il lui procure tous les soins dont il étoit pressé dans le déplorable état où on l'avoit réduit: il l'accueille, il l'admet à sa table, il le réconcilie avec l'empereur, il fait subir à ses ennemis la peine du talion, il le rétablit dans le peu de fortune qu'il devoit à la commisération de ses amis & de ses parens; il y ajoute des bienfaits, & le renvoie triomphant à Constantinople, où la considération générale du peuple & des grands sembloit lui assurer du moins quelque tranquillité pour les dernières années de sa vie; mais il n'en fut pas ainsi. Des mécontents formerent une conspiration contre Valens; Maxime n'étoit point du nombre, mais il avoit eu malheureusement d'anciennes liaisons avec la plupart d'entr'eux. On le soupçonna d'avoir eu con-

noissance de leur dessein ; ses ennemis insinuerent à l'empereur qu'il avoit été consulté , en qualité de théurgiste , & le proconsul Festus eut ordre de l'arrêter & de le faire mourir , ce qui fut exécuté. Telle fut la fin tragique d'un des plus habiles & des plus honnêtes hommes de son siècle , à qui l'on ne peut reprocher que son enthousiasme & sa théurgie. Festus ne lui survécut pas long-tems , son esprit s'altéra , il crut voir en songe Maxime qui le traînoit par les cheveux devant les juges des enfers ; ce songe le suivit partout , il en perdit tout-à-fait le jugement , & mourut fou. Le peuple oubliant les disgrâces cruelles auxquelles les dieux avoient abandonné Maxime pendant sa vie , regarda la mort de Festus comme un exemple éclatant de leur justice. Festus étoit odieux ; Maxime n'étoit plus , la vénération qu'on lui portoit en devint d'autant plus grande : le moyen que le peuple ne vît pas du surnaturel dans le songe du proconsul , & dans une mort qui le surprit , sans aucune cause apparente , au milieu de ses prospérités ! On n'est pas communément assez instruit pour savoir qu'un homme menacé de mort subite , sent de loin des mouvemens avant-coureurs de cet événement ; ce sont des atteintes sourdes , qu'il néglige , parce qu'il n'en prévoit ni n'en craint les suites ; ce sont des frissons passagers , des inquiétudes vagues , de l'abattement , de l'agitation , des accès de pusillanimité. Qu'au milieu de ces approches secrètes un homme superstitieux & méchant ait la conscience chargée de quelque crime atroce & récent , il en voit les objets , il en est obsédé ; il prend cette obsession pour la cause de son malaise : & au lieu d'appeler un medecin , il s'adresse aux dieux : cependant le germe de mort qu'il portoit en lui-même se développe & le tue , & le peuple imbécille crie au prodige. C'est faire injure à l'être suprême , c'est s'exposer même à douter de son existence , que de chercher dans les afflictions & les prospérités de ce monde , des marques de la justice ou de la bonté divine. Le méchant peut avoir tout , excepté la faveur du ciel.

Prisque , ami & condisciple de Maxime , étoit de Thesprotie. Il avoit beaucoup étudié la Philosophie des anciens ; il s'accordoit avec Eusebe de Minde à regarder la Théurgie comme la honte de l'*Eclésiaste* ; mais né taciturne , renfermé , ennemi des disputes scholastiques , ayant à-peu-près du vulgaire l'opinion qu'il en faut avoir , c'est-à-dire n'en faisant pas assez de cas pour lui dire la vérité , ce fut un homme peu propre à s'attacher des disciples & à répandre ses opinions. Cette maniere de philosopher tranquille & retirée jeta sur lui une obscurité salutaire , les ennemis de la Philosophie l'oublierent. Les autres éclectiques en furent réduits ou à se donner la mort à eux-mêmes , ou à perdre la vie dans les tourmens ; Prisque ignoré acheva tranquillement la sienne dans les temples deserts du Paganisme.

Chrysanthius disciple d'Edeus & instituteur de Julien , joignit l'étude de l'Art oratoire à celle de la Philosophie : *C'est assez pour soi* , disoit-il , *de connaître la vérité ; mais pour les autres il faut encore savoir la dire & la faire aimer. La philanthropie est le caractère distinctif de l'homme de bien ; il ne doit pas se contenter d'être bon , il doit travailler à rendre ses semblables meilleurs : la vertu ne le domine pas assez fortement , s'il peut la contenir au-dedans de lui-même. Lorsque la vertu est devenue la passion d'un homme , elle remplit son ame d'un bonheur qu'il ne sauroit cacher , & que les méchants ne peuvent seindre. C'est à la vertu qu'il appartient de faire de véritables enthousiastes ; c'est elle seule qui connoît le prix des biens , des dignités & de la vie , puisqu'il n'y a qu'elle qui sache quand il convient de les perdre ou de les conserver.* La Théurgie si fatale à Maxime , servit utilement Chrysanthius ; ce dernier s'en tint avec

fermeté à l'inspection des victimes & aux regles de la divination , qui lui annonçoient les plus grands malheurs s'il quittoit sa retraite ; ni les instances de Maxime , ni les invitations réitérées de l'empereur , ni des députations expresses , ni les prières d'une épouse qu'il aimoit tendrement , ni les honneurs qu'on lui offroit , ni le bonheur qu'il pouvoit se promettre , ne purent l'emporter sur ses sinistres pressentimens , & l'attirer à la cour de Julien. Maxime partit , résolu , disoit-il , *de faire violence à la nature & aux destins.* Julien se vengea des refus de Chrysanthius en lui accordant le pontificat de Lydie , où il l'exhortoit à relever les autels des dieux , & à rappeler dans leurs temples les peuples que le zèle de ses prédécesseurs en avoit éloignés. Chrysanthius , philosophe & pontife , se conduisit avec tant de discrétion dans sa fonction délicate , qu'il n'excita pas même le murmure des intolérans ; aussi ne fut-il point enveloppé dans les troubles qui suivirent la mort de Julien. Il demeura desolé , mais tranquille au milieu des ruines de la secte éclectique & du paganisme ; il fut même protégé des empereurs chrétiens. Il se retira dans Athenes , où il montra qu'il étoit plus facile à un homme comme lui de supporter l'adversité , qu'à la plupart des autres hommes de bien user du bonheur. Il employoit ses journées à honorer les dieux , à lire les auteurs anciens , à inspirer le goût de la théurgie , de l'*Eclésiaste* & de l'enthousiasme à un petit nombre de disciples choisis , & à composer des ouvrages de Philosophie. Les tendons de ses doigts s'étoient retirés à force d'écrire. La promenade étoit son unique délassement ; il le prenoit dans les rues spatieuses , marchant lentement , gravement , & s'entretenant avec ses amis. Il évita le commerce des grands , non par mépris , mais par goût. Il mit dans son commerce avec les hommes tant de douceur & d'aménité , qu'on le soupçonna d'affecter un peu ces qualités. Il parloit bien ; on le loüoit sur-tout de savoir prendre le ton des choses. S'il ouvroit la bouche , tout le monde restoit en silence. Il étoit ferme dans ses sentimens : ceux qui ne le connoissoient pas assez , s'exposaient facilement à le contredire ; mais ils ne tarديوient pas à sentir à quel homme ils avoient affaire. Nous serions étonnés qu'avec ces qualités de cœur & d'esprit , Chrysanthius ait été un des plus grands défenseurs du Paganisme , si nous ne savions combien le mystère de la Croix est une étrange folie pour des esprits orgueilleux. Il jouïssoit à l'âge de quatre-vingts ans d'une santé si vigoureuse , qu'il étoit obligé d'observer des saignées de précaution ; Eunape étoit son medecin ; cependant une de ces saignées faite imprudemment en l'absence d'Eunape , lui coûta la vie : il fut saisi d'un froid & d'une langueur dans tous les membres , qu'Oribasie dissipa pour le moment par des fomentations chaudes , mais qui ne tarderent pas à revenir , & qui l'emporterent.

Julien , le fléau du Christianisme , l'honneur de l'*Eclésiaste* , & un des hommes les plus extraordinaires de son siècle , fut élevé par les soins de l'empereur Constance ; il apprit la Grammaire de Nicoclès , & l'Art oratoire d'Eubole : ses premiers maîtres étoient tous chrétiens , & l'eunuque Mardonius avoit l'inspection sur eux. Il ne s'agit ici ni du conquérant ni du politique , mais du philosophe. Nous préviendrons seulement ceux qui voudront se former une idée juste de ses qualités , de ses défauts , de ses projets , de sa rupture avec Constance , de ses expéditions contre les Parthes , les Gaulois & les Germains , de son retour à la religion de ses ayeux , de sa mort prématurée , & des événemens de sa vie , de se méfier également & des éloges que la flatterie lui a prodigués dans l'histoire profane , & des injures que le ressentiment a vomies contre lui dans l'histoire de l'Eglise.

C'est ici qu'il importe sur-tout de suivre une règle de critique, qui dans une infinité d'autres conjonctures conduiroit à la vérité plus sûrement qu'aucun témoignage; c'est de laisser à l'écart ce que les auteurs ont écrit d'après leurs passions & leurs préjugés, & d'examiner d'après notre propre expérience ce qui est vraisemblable. Pour juger avec indulgence ou avec sévérité du goût effrené de Julien pour les cérémonies du Paganisme ou de la Théurgie, ce n'est point avec les yeux de notre siècle qu'il faut considérer ces objets; mais il faut se transporter au tems de cet empereur, & au milieu d'une foule de grands hommes, tous entêtés de ces doctrines superstitieuses; se sonder soi-même, & voir sans partialité dans le fond de son cœur, si l'on eût été plus sage que lui. On craignoit de bonne heure qu'il n'abandonnât la Religion chrétienne; mais l'on étoit bien éloigné de prévoir que la médiocrité de ses maîtres occasionneroit infailliblement son apostasie. En effet, lorsque l'exercice assidu de ses talens naturels l'eut mis au-dessus de ses instituteurs, la curiosité le porta dans les écoles des philosophes. Ses maîtres fatigués d'un disciple qui les embarrassoit, ne répondirent pas avec assez de scrupule à la confiance de Constance. Il fréquenta à Nicomédie ce Libanius avec lequel l'empereur avoit si expressément défendu qu'il ne s'entretint, & qui se plaignoit si amèrement d'une défense qui ne lui permettoit pas, disoit-il, de répandre un seul grain de bonne semence dans un terrain précieux dont on abandonnoit la culture à un misérable rhéteur, parce qu'il avoit le talent si petit & si commun de médire des dieux. Les disputes des Catholiques entr'eux & avec les Ariens, acheverent d'étouffer dans son cœur le peu de christianisme que les leçons de Libanius n'en avoient point arraché. Il vit le philosophe Maxime. On prétend que l'empereur n'ignora pas ces démarches inconsidérées; mais que les qualités supérieures de Julien commençant à l'inquiéter, il imagina, par un presentiment qui n'étoit que trop juste, que pour la tranquillité de l'empire & pour la sienne propre, il valoit mieux que cet esprit ambitieux se tournât du côté des Lettres & de la Philosophie, que du côté du gouvernement & des affaires publiques. Julien embrassa l'*Eclésiaste*. Comment se feroit-il garanti de l'enthousiasme avec un tempérament bilieux & mélancolique, un caractère impétueux & bouillant, & l'imagination la plus prompte & la plus ardente? Comment auroit-il senti toutes les puérités de la Théurgie & de la Divination, tandis que les sacrifices, les évocations, & tous les prestiges de ces espèces de doctrines, ne cessoient de lui promettre la souveraineté? Il est bien difficile de rejeter en doute les principes d'un art qui nous appelle à l'empire; & ceux qui méditeront un peu profondément sur le caractère de Julien, sur celui de ses ennemis, sur les conjonctures dans lesquelles il se trouvoit, sur les hommes qui l'environnoient, seront peut-être plus étonnés de sa tolérance que de sa superstition. Malgré la fureur du Paganisme dont il étoit possédé, il ne répandit pas une goutte de sang chrétien; & il seroit à couvert de tout reproche, si pour un prince qui commande à des hommes qui pensent autrement que lui en matière de religion, c'étoit assez que de n'en faire mourir aucun. Les Chrétiens demandoient à Julien un entier exercice de leur religion, la liberté de leurs assemblées & de leurs écoles, la participation à tous les honneurs de la société, dont ils étoient des membres utiles & fideles; & en cela ils avoient juste raison. Les Chrétiens n'exigeoient point de lui qu'il contraignît par la force les Payens à renoncer aux faux dieux, ils n'avoient garde de lui en accorder le droit: ils lui reprochoient au contraire, sinon la violence, du moins les voies indi-

rectes & fourdes dont il se servoit pour déterminer les Chrétiens à renoncer à Jesus-Christ. *Abandonnez à elle-même*, lui disoient-ils, *l'œuvre de Dieu: les lois de notre Eglise ne sont point les lois de l'empire, ni les lois de l'empire les lois de notre Eglise. Punissez-nous, s'il nous arrive jamais d'enfreindre celles-là; mais n'imposez à nos consciences aucun joug. Mettez-vous à la place d'un de vos sujets payens, & supposez à votre place un prince chrétien: que penseriez-vous de lui, s'il employoit toutes les ressources de la politique pour vous attirer dans nos temples? Vous en faites trop, si l'équité ne vous autorise pas; vous n'en faites pas assez, si vous avez pour vous cette autorité.* Quoi qu'il en soit, si Julien eût réfléchi sur ce qui lui étoit arrivé à lui-même, il eût été convaincu qu'au-lieu d'interdire l'étude aux Chrétiens, il n'avoit rien de mieux à faire que de leur ouvrir les écoles de l'*Eclésiaste*: ils y auroient été infailliblement attirés par l'extrême conformité des principes de cette secte avec les dogmes du Christianisme; mais il ne lui fut pas donné de tendre un piège si dangereux à la Religion. La Providence qui répandit cet esprit de ténèbres sur son ennemi, ne protégea pas le Christianisme d'une manière moins frappante, lorsqu'elle fit sortir des entrailles de la terre ces tourbillons de flammes qui dévorèrent les Juifs qu'il employoit à creuser les fondemens de Jérusalem, dont il se proposoit de relever le temple & les murs. Julien trompé derechef dans la malice de ses projets, consumma la prophétie qu'il se proposoit de rendre mensongère, & l'endurcissement fut sa punition & celle de ses complices. Il persévera dans son apostasie; les Juifs qu'il avoit rassemblés, se dispersèrent comme auparavant; Ammien-Marcellin qui nous a transmis ce fait, n'abjura point le paganisme; & Dieu voulut qu'un des miracles les plus grands & les plus certains qui se soient jamais faits, qui met en défaut la malheureuse dialectique des philosophes de nos jours, & qui remplit de trouble leurs ames incrédules, ne convertît personne dans le tems où il fut opéré. On raconte de cet empereur superstitieux, qu'assistant un jour à une évocation de démons, il fut tellement effrayé à leur apparition, qu'il fit le signe de la croix, & qu'aussi-tôt les démons s'évanouirent. Je demanderois volontiers à un chrétien s'il croit ce fait, ou non: s'il le nie, je lui demanderai encore si c'est ou parce qu'il ne croit point aux démons, ou parce qu'il ne croit point à l'efficacité du signe de la croix, ou parce qu'il ne croit point à l'efficacité des évocations; mais il croit aux démons, il ne peut être assez convaincu de l'efficacité du signe de la croix; & pourquoy douteroit-il de l'efficacité des évocations, tandis que les livres saints lui en offrent plusieurs exemples? Il ne peut donc se dispenser d'admettre le fait de Julien, & conséquemment la plupart des prodiges de la Théurgie: & quelle raison auroit-il de nier ces prodiges? J'avoue, pour moi, que je n'accuserois point un bon dialecticien bien instruit des faits, de trop présumer de ses forces, s'il s'engageoit avec le pere Balthus de démontrer à l'auteur des oracles, & à tous ceux qui pensent comme lui, qu'il faut ou donner dans un pyrrhonisme général sur tous les faits surnaturels, ou convenir de la vérité de plusieurs opérations théurgiques. Nous ne nous étendrons pas davantage sur l'histoire de Julien; ce que nous pourrions ajouter d'intéressant, seroit hors de notre objet. Julien mourut à l'âge de trente-trois ans. Il faut se souvenir en lisant son histoire, qu'une grande qualité naturelle prend le nom d'un grand vice ou d'une grande vertu, selon le bon ou le mauvais usage qu'on en a fait; & qu'il n'appartient qu'aux hommes sans préjugés, sans intérêt & sans partialité, de prononcer sur ces objets importants.

Eunape fleurit au tems de Théodose; disciple de Maxime

Maxime & de Chrifanthius, voilà les maîtres fous lesquels il avoit étudié l'art oratoire & la philofophie alexandrine. Les empereurs exerçoient alors la perfécution la plus vive contre les Philofophes. Il fe présenteroit ici un problème fingulier à réfoudre ; c'est de favoir pourquoi la perfécution a fait fleurir le Chrifianifme, & éteint l'*Ecléctifme*. Les philofophes théurgiftes étoient des enthoufiaftes : comment n'en a-t-on pas fait des martyrs ? les croyoit-on moins convaincus de la vérité de la Théurgie, que les Chrétiens de la vérité de la réfurrection ? Oiii, fans doute. D'ailleurs, quelle différence d'une croyance publique, à un fyftème de philofophie ? d'un temple, à une école ? d'un peuple, à un petit nombre d'hommes choifis ? de l'œuvre de Dieu, aux projets des hommes ? La Théurgie & l'*Ecléctifme* ont paffé ; la religion chrétienne dure & durera dans tous les fiecles. Si un fyftème de connoiffances humaines eft faux, il fe rencontre tôt ou tard un fait, une obfervation, qui le renverfe. Il n'en eft pas ainfi des notions qui ne tiennent à rien de ce qui fe paffe fur la terre ; il ne fe préfente dans la nature aucun phénomène qui les contredife ; elles s'établiffent dans les efprits prefque fans aucun effort, & elles y durent par prefcription. La feule révolution qu'elles éprouvent, c'est de fubir une infinité de métamorphofes, entre lesquelles il n'y en a jamais qu'une qui puiiffe les expofer ; c'est celle qui leur fait prendre une forme naturelle, les rapprocheroit des limites de notre foible raifon, & les foumettroit malheureufement à notre examen. Tout eft perdu, & lorsque la Théologie dégénere en philofophie, & lorsque la Philofophie dégénere en théologie : c'est un monftre ridicule qu'un composé de l'une & de l'autre. Et telle fut la philofophie de ces tems ; fyftème de purifications théurgiques & rationnelles, qu'Horace n'auroit pas mieux représenté, quand il l'auroit eu en vûe, au commencement de fon *Art poétique* : n'étoit-ce pas en effet une tête d'homme, un cou de cheval, des plumes de toute efpece, les membres de toutes fortes d'animaux, *undique collatis ut turpiter atrum definat in pifcem, mulier formofa fuperne* ? Eunape féjourna à Athenes, voyagea en Egypte, & fe transporta par-tout où il crut appervoir de la lumiere, femblable à un homme égaré dans les ténèbres, qui dirige fes pas où des bruits lointains & quelques lueurs intermittentes lui annoncent le féjour des hommes ; il devint medecin, naturalifte, orateur, philofophe, & hiftorien. Il nous refte de lui un commentaire fur les vies des Sophiftes, qu'il faut lire avec précaution.

Hiéroclys fuccéda à Eunape ; il professa la philofophie alexandrine dans Athenes, à peu-près fous le regne de Théodofe le jeune. Sa tête étoit un chaos d'idées platoniciennes, ariftotéliques, & chrétiennes ; & fes cahiers ne prouvoient clairement qu'une chofe, c'est que le véritable *Ecléctifme* demandoit plus de jugement que beaucoup de gens n'en avoient. Ce fut fous Hiéroclys que cette philofophie paffa d'Alexandrie dans Athenes. Plutarque, fils de Neftorius, l'y professa publiquement après la mort d'Hiéroclys. C'étoit toujours un mélange de dialectique, de morale, d'enthoufiafme, & de théurgie : *humanum caput & cervix equina*. Plutarque laiffa fa chaire en mourant à Syrianus, qui eut pour fuccesseur Hermès ou Hermeas, bon homme s'il en fut ; c'est lui qui prouvoit un jour à un Egyptien moribond, que l'ame étoit mortelle, par un argument affez femblable à celui d'un luthérien mal instruit, qui diroit à un catholique ou à un protestant, à qui il fe propoferoit de faire croire l'impanation : *Nous admettons tous les deux l'existence du diable ; eh bien, mon cher ami, que le diable m'emporte, fi ce que je vous dis n'est pas vrai*. Hermeas avoit un frere qui n'étoit pas fi

honnête homme que lui ; mais qui avoit plus d'efprit. Hermeas enseigna l'*Ecléctifme* à Edefia fa femme, à l'arithméticien Dominus, & à Proclus le plus fou de tous les Ecléctiques. Il s'étoit rempli la tête de gymnofophifme, de notions hermétiques, homériques, orphéiques, pythagoriciennes, platoniques, & ariftotéliennes ; il s'étoit appliqué aux mathématiques, à la grammaire, & à l'art oratoire ; il joignoit à toutes ces connoiffances acquifes, une forte dose d'enthoufiafme naturel. En conféquence, perfonne n'a jamais commercé plus affidûment avec les dieux, n'a débité tant de merveilles & de fublime, & n'a fait plus de prodiges. Il n'y avoit que l'enthoufiafme qui pût rapprocher des idées auffi difparates que celles qui rempliffoient la tête de Proclus, & les rendre éloquentes fans le fecours des liaifons. Lorsque les chofes font grandes, le défaut d'enchaînement acheve de leur donner de l'élévation. Il eft inconcevable combien le defsein de balancer les miracles du Chrifianifme par d'autres miracles, a fait débiter de rêveries, de menfonges, & de puérilités, aux Philofophes de ces tems. Un philofophe ecléctique fe regardoit comme un pontife univerfel, c'est-à-dire comme le plus grand menteur qu'il y eût au monde : *Dicere philofophum*, dit le sophifte Marinus, *non unius cujusdam civitatis, neque cæterarum tantum gentium institutorum ac rituum curam egere, fed esse in univerfum totius mundi sacrorum antiftitem*. Voilà le personnage que Proclus prétendoit représenter : auffi il faisoit pleuvoir quand il lui plaifoit, & cela par le moyen d'un yunge, ou petite fphere ronde ; il faisoit venir le diable ; il faisoit en aller les maladies : que ne faisoit-il pas ? *Quæ omnia eum habuerunt finem ut purgatus defæcatusque, & nativitatæ suæ victor, ipse adyta sapientiæ feliciter penetraret ; & contemplator factus beatorum ac revera existentium spectaculorum, non amplius prolixis dissertationibus indigeret ad colligendam sibi earum rerum sapientiam ; sed simplici intuitu fruens & mentis actû spectans exemplar mentis divinæ, assequeretur virtutem quam nemo prudentiam dixerit, sed sapientiam*. J'ai rapporté ce long passage mot pour mot, où l'on retrouve les mêmes prétentions abfurdes, les mêmes extravagances, les mêmes vifions, le même langage, que dans nos myftiques & nos quiétiftes ; afin de démontrer que l'entendement humain eft un instrument plus fimple qu'on ne l'imagine, & que la fucceffion des tems ramene fur la furface de la terre jufqu'aux mêmes folies & à leur idiome.

Proclus eut pour fuccesseur fon difciple Marinus, qui eut pour fuccesseurs & pour difciples Hegias, Ifidore, & Zenodote, qui eut pour difciple & pour fuccesseur Damascius, qui ferma la grande chaîne platonicienne. Nous ne favons rien d'important fur Marinus. La Théurgie déplut à Hegias ; il la regardoit comme une pédanterie de fabbat. Zenodote prétendoit être ecléctique, fans prendre la peine de lire : *Toutes ces lectures, difoit-il, donnent beaucoup d'opinions, & presque point de connoiffances*. Quant à Damascius, voici le portrait que Photius nous en a laiffé : *Fuisse Damascium summe impium quoad religionem, c'est-à-dire qu'il eut le malheur de n'être pas chrétien ; & novis atque anilibus fabulis fcriptionem suam repleviffe, c'est-à-dire qu'il avoit rempli fa philofophie de révélations, d'extafes, de guérisons de maladies, d'apparitions, & autres sottifès théurgiques : Sanctamque fidem nostram, quamvis timidè tectaque, allatraviffè*. Les Payens injurioient les Chrétiens ; les Chrétiens le leur rendoient quelquefois. La cause des premiers étoit trop mauvaife ; & les seconds étoient trop ulcérés des maux qu'on leur avoit faits, pour qu'ils puffent ni les uns ni les autres fe contenir dans les bornes étroites de la modération. Si les temples du Paganifme étoient renver-

sés, ses autels détruits, & ses dieux mis en pieces, la terre étoit encore trempée & fumante du sang chrétien : *Eis etiam, quos ob eruditionem summis laudibus extulerat, rursus detraxisse* ; c'étoit alors comme aujourd'hui. On ne disoit le bien que pour faire croire le mal : *Seque eorum judicem constituendo, nullum non perstrinxisse ; in singulis quos laudarat aliquid desiderando, & quos in cælum evexerat, humi rursus alidendo*. C'est ainsi qu'il en usoit avec ses bons amis. Je ne crois pas qu'il eût tant de modération avec les autres.

Les Ecclésiastiques comptèrent aussi des femmes parmi leurs disciples. Nous ne parlerons pas de toutes ; mais nous mériterions les plus justes reproches de la partie de l'espece humaine à laquelle nous craignons le plus de déplaire, si nous passions sous silence le nom de la célèbre & trop malheureuse Hypatie. Hypatie naquit à Alexandrie, sous le regne de Théodose le jeune ; elle étoit fille de Théon, contemporain de Pappus son ami, & son émule en Mathématiques. La nature n'avoit donné à personne, ni une ame plus élevée, ni un génie plus heureux, qu'à la fille de Théon. L'éducation en fit un prodige. Elle apprit de son pere la Géométrie & l'Astronomie ; elle puisa dans la conversation & dans les écoles des Philosophes célèbres, qui fleurissoient alors dans Alexandrie, les principes fondamentaux des autres sciences. De quoi ne vient-on point à-bout avec de la pénétration & de l'ardeur pour l'étude ? Les connoissances prodigieuses qu'exigeoit la profession ouverte de la philosophie éclectique, n'effrayèrent point Hypatie ; elle se livra toute entiere à l'étude d'Aristote & de Platon ; & bien-tôt il n'y eut personne dans Alexandrie qui possédât comme elle ces deux philosophes. Elle n'eut pas plutôt approfondi leurs ouvrages, qu'elle entreprit l'examen des autres systèmes philosophiques ; cependant elle cultivoit les beaux arts & l'art oratoire. Toutes les connoissances qu'il étoit possible à l'esprit humain d'acquérir, réunies dans cette femme à une éloquence enchanteresse, en firent un phénomène surprenant, je ne dis pas pour le peuple qui admire tout, mais pour les Philosophes même qu'on étonne difficilement. On vit arriver dans Alexandrie une foule d'étrangers qui s'y rendoient de toutes les contrées de la Grece & de l'Asie, pour la voir & l'entendre. Peut-être n'eussions-nous point parlé de sa figure & de son extérieur, si nous n'avions eu à dire qu'elle joignoit la vertu la plus pure à la beauté la plus touchante. Quoiqu'il n'y eût dans la capitale aucune femme qui l'égalât en beauté, & que les Philosophes & les Mathématiciens de son tems lui fussent très-inférieurs en mérite, c'étoit la modestie même. Elle jouissoit d'une considération si grande, & l'on avoit conçu une si haute opinion de sa vertu, que, quoiqu'elle eût inspiré de grandes passions & qu'elle rassemblât chez elle les hommes les plus distingués par les talens, l'opulence, & les dignités, dans une ville partagée en deux factions, jamais la calomnie n'osa soupçonner ses mœurs & attaquer sa réputation. Les Chrétiens & les Payens qui nous ont transmis son histoire & ses malheurs, n'ont qu'une voix sur sa beauté, ses connoissances, & sa vertu ; & il regne tant d'unanimité dans leurs éloges, malgré l'opposition de leurs croyances, qu'il seroit impossible de connoître, en comparant leurs récits, quelle étoit la religion d'Hypatie, si nous ne savions pas d'ailleurs qu'elle étoit payenne. La providence avoit pris tant de soin à former cette femme, que nous l'accuserions peut-être de n'en avoir pas pris assez pour la conserver, si mille expériences ne nous apprennent à respecter la profondeur de ses desseins. Cette considération même dont elle jouissoit à si juste titre parmi ses concitoyens, fut l'occasion de sa perte.

Celui qui occupoit alors le siège patriarchal d'Alexandrie, étoit un homme impérieux & violent ; cet homme entraîné par un zèle mal-entendu pour sa religion, ou plutôt jaloux d'augmenter son autorité dans Alexandrie, avoit médité d'en bannir les Juifs. Un différend survenu entre eux & les Chrétiens, à l'occasion des spectacles publics, lui parut une conjoncture propre à servir ses vûes ambitieuses ; il n'eut pas de peine à émouvoir un peuple naturellement porté à la révolte. Le préfet, chargé par état de la police de la ville, prit connoissance de cette affaire, & fit saisir & appliquer à la torture un des partisans les plus séditieux du patriarche ; celui-ci outré de l'injure qu'il croyoit faite à son caractère & à sa dignité, & de l'espece de protection que le magistrat sembloit accorder aux Juifs, envoya chercher les principaux de la synagogue, & leur enjoit de renoncer à leurs projets, sous peine d'encourir tout le poids de son indignation. Les Juifs, loin de redouter ses menaces, excitent de nouveaux tumultes, dans lesquels il y eut même quelques citoyens massacrés. Le patriarche ne se contenant plus, rassemble un grand nombre de chrétiens, marche droit aux synagogues, s'en empare, chasse les Juifs d'une ville où ils étoient établis depuis le regne d'Alexandre le Grand, & abandonne leurs maisons au pillage. On présumera sans peine que le préfet ne vit pas tranquillement un attentat commis évidemment sur ses fonctions, & la ville privée d'une multitude de riches habitans. Ce magistrat & le patriarche portèrent en même tems cette affaire devant l'empereur ; le patriarche se plaignant des excès des Juifs, & le préfet, des excès du patriarche. Dans ces entrefaites, cinq cents moines du mont de Nitrie persuadés qu'on en vouloit à la vie de leur chef, & qu'on méditoit la ruine de leur religion, accourent furieux, attaquent le préfet dans les rues, & non contents de l'accabler d'injures, le blessent à la tête d'un coup de pierre. Le peuple indigné se rassemble en tumulte, met les moines en fuite, saisit celui qui avoit jeté la pierre, & le livre au préfet, qui le fait mourir à la question. Le patriarche enleve le cadavre, lui ordonne des funérailles, & ne rougit point de prononcer en l'honneur d'un moine séditieux, un panegyrique, dans lequel il l'éleve au rang des martyrs. Cette conduite ne fut pas généralement approuvée ; les plus sensés d'entre les Chrétiens, en sentirent & en blâmerent toute l'indiscrétion. Mais le patriarche s'étoit trop avancé pour en demeurer là. Il avoit fait quelques démarches pour se réconcilier avec le préfet ; ces tentatives ne lui avoient pas réussi, & il portoit au-dedans de lui-même le ressentiment le plus vif contre ceux qu'il soupçonnoit de l'avoir traversé dans cette occasion. Hypatie en devint l'objet particulier. Le patriarche ne put lui pardonner ses liaisons étroites avec le préfet, ni peut-être l'estime qu'en faisoient tous les honnêtes gens ; il irrita contre elle la populace. Un certain Pierre, lecteur dans l'église d'Alexandrie, un de ces vils esclaves sans doute, tels que les hommes en place n'en ont malheureusement que trop autour d'eux, qui attendent avec impatience & saisissent toujours avec joie l'occasion de commettre quelque grand forfait qui les rende agréables à leur supérieur ; cet homme donc ameuté une troupe de scélérats, & se met à leur tête ; ils attendent Hypatie à sa porte, fondent sur elle comme elle se dispoit à rentrer, la saisissent, l'entraînent dans l'église appelée la *Césarée*, la dépouillent, l'égorgent, coupent ses membres par morceaux, & les réduisent en cendres. Tel fut le sort d'Hypatie, l'honneur de son sexe, & l'étonnement du nôtre.

L'empereur auroit fait rechercher & punir les auteurs de cet assassinat, si la faveur & l'intrigue ne

s'en étoient point mêlées ; l'historien Socrate & le sage M. Fleuri qu'on en croira facilement, disent que cette action violente, indigne de gens qui portent le nom de Chrétien & qui professent notre foi, couvrit de deshonneur l'église d'Alexandrie & son patriarche. Je ne prononcerai point, ajoute M. Brucker dans son histoire critique de la Philosophie, s'il en faut rassembler toute l'horreur sur cet homme ; je sai qu'il y a des historiens qui ont mieux aimé la rejeter sur une populace effrénée : mais ceux qui connoîtront bien la hauteur de caractère de l'impétueux patriarche, croiront le traiter assez favorablement en convenant que, s'il ne trempa point ses mains dans le sang innocent d'Hypatie, du moins il n'ignora pas entièrement le dessein qu'on avoit formé de le répandre. M. Brucker oppose à l'innocence du patriarche, des présomptions assez fortes ; telles que le bruit public, le caractère impétueux de l'homme, le rôle turbulent qu'il a fait de son tems, la canonisation du moine de Nitrie, & l'impunité du lecteur Pierre. Ce fait est du regne de Théodose le jeune, & de l'an 415 de Jesus-Christ.

La secte éclectique ancienne finit à la mort d'Hypatie : c'est une époque bien triste. Cette philosophie s'étoit répandue successivement en Syrie, dans l'Égypte, & dans la Grece. On pourroit encore mettre au nombre de ces Platoniciens réformés, Macrobe, Chalcidius, Ammian Marcellin, Dexippe, Thémistius, Simplicius, Olimpiodore, & quelques autres ; mais à considérer plus attentivement Olimpiodore, Simplicius, Thémistius, & Dexippe, on voit qu'ils appartiennent à l'école péripatéticienne, Macrobe au platonisme, & Chalcidius à la religion chrétienne.

L'*Ecclésiisme*, cette philosophie si raisonnable, qui avoit été pratiquée par les premiers génies long-tems avant que d'avoir un nom, demeura dans l'oubli jusqu'à la fin du seizieme siecle. Alors la nature qui étoit restée si long-tems engourdie & comme épuisée, fit un effort, produisit enfin quelques hommes jaloux de la prérogative la plus belle de l'humanité, la liberté de penser par soi-même : & l'on vit renaître la philosophie éclectique sous Jordanus Brunus de Nole, Jérôme Cardan, *V. Philosophie de Cardan à l'art. CARDAN* ; François Bacon de Verulam, *voyez l'artic. BACONISME* ; Thomas Campanella, *voyez l'article Philosophie de Campanella, à l'article CAMPANELLA* ; Thomas Hobbes, *voyez l'article HOBBSISME* ; René Descartes, *voyez l'article CARTÉSISME* ; Godefrid, Guillaume Leibnitz, *voyez l'article LÉIBNITZIANISME* ; Christian Thomasius, *voyez l'article Philosophie de Thomasius, au mot THOMASIUS* ; Nicolas Jérôme Gundlingius, François Buddée, André Rudigerus, Jean Jacques Syrbius, Jean Leclerc, Mallebranche, &c.

Nous ne finirions point, si nous entreprenions d'exposer ici les travaux de ces grands hommes, de suivre l'histoire de leurs pensées, & de marquer ce qu'ils ont fait pour le progrès de la Philosophie en général, & pour celui de la philosophie éclectique moderne en particulier. Nous aimons mieux renvoyer ce qui les concerne aux articles de leurs noms, nous bornant à ébaucher en peu de mots le tableau du renouvellement de la philosophie éclectique.

Le progrès des connoissances humaines est une route tracée, d'où il est presque impossible à l'esprit humain de s'écarter. Chaque siecle a son genre & son espece de grands hommes. Malheur à ceux qui destinés par leurs talens naturels à s'illustrer dans ce genre, naissent dans le siecle suivant, & sont entraînés par le torrent des études régnautes, à des occupations littéraires, pour lesquelles ils n'ont point reçu la même aptitude ; ils auroient travaillé avec suc-

cès & facilité ; ils se feroient fait un nom ; ils travaillent avec peine, avec peu de fruit, & sans gloire, & meurent obscurs. S'il arrive à la nature, qui les a mis au monde trop tard, de les ramener par hasard à ce genre épuisé dans lequel il n'y a plus de réputation à se faire, on voit par les choses dont ils viennent à-bout, qu'ils auroient égalé les premiers hommes dans ce genre, s'ils en avoient été les contemporains. Nous n'avons aucun recueil d'Académie qui n'offre en cent endroits la preuve de ce que j'avance. Qu'arriva-t-il donc au renouvellement des lettres parmi nous ? On ne songea point à composer des ouvrages : cela n'étoit pas naturel, tandis qu'il y en avoit tant de composés qu'on n'entendoit pas ; aussi les esprits se tournerent-ils du côté de l'art grammatical, de l'érudition, de la critique, des antiquités, de la littérature. Lorsqu'on fut en état d'entendre les auteurs anciens, on se proposa de les imiter, & l'on écrivit des discours oratoires & des vers de toute espece. La lecture des Philosophes produisit aussi son genre d'émulation ; on argumenta, on bâtit des systèmes, dont la dispute découvrit bien-tôt le fort & le foible : ce fut alors qu'on sentit l'impossibilité & d'en admettre & d'en rejeter aucun en entier. Les efforts que l'on fit pour relever celui auquel on s'étoit attaché, en réparant ce que l'expérience journaliere détruisoit, donna naissance au Sincretisme. La nécessité d'abandonner à la fin une place qui tomboit en ruine de tout côté, de se jeter dans une autre qui ne tarroit pas à éprouver le même sort, & de passer ensuite de celle-ci dans une troisieme, que le tems détruisoit encore, détermina enfin d'autres entrepreneurs (pour ne point abandonner ma comparaison) à se transporter en rase campagne, afin d'y construire des matériaux de tant de places ruinées, auxquels on reconnoitroit quelque solidité, une cité durable, éternelle, & capable de résister aux efforts qui avoient détruit toutes les autres : ces nouveaux entrepreneurs s'appellerent *éclectiques*. Ils avoient à peine jetté les premiers fondemens, qu'ils s'apperçurent qu'il leur manquoit une infinité de matériaux ; qu'ils étoient obligés de rebuter les plus belles pierres, faute de celles qui devoient les lier dans l'ouvrage ; & ils se dirent entre eux : *mais ces matériaux qui nous manquent sont dans la nature, cherchons-les donc* ; ils se mirent à les chercher dans le vague des airs, dans les entrailles de la terre, au fond des eaux, & c'est ce qu'on appella *cultiver la philosophie expérimentale*. Mais avant que d'abandonner le projet de bâtir & que de laisser les matériaux épars sur la terre, comme autant de pierres d'attente, il fallut s'assurer par la combinaison, qu'il étoit absolument impossible d'en former un édifice solide & régulier, sur le modele de l'univers qu'ils avoient devant les yeux : car ces hommes ne se proposent rien de moins que de retrouver le porte-feuille du grand Architecte & les plans perdus de cet univers ; mais le nombre de ces combinaisons est infini. Ils en ont déjà essayé un grand nombre avec assez peu de succès ; cependant ils continuent toujours de combiner : on peut les appeller *éclectiques systématiques*.

Ceux qui convaincus non seulement qu'il nous manque des matériaux, mais qu'on ne fera jamais rien de bon de ceux que nous avons dans l'état où ils sont, s'occupent sans relâche à en rassembler de nouveaux ; ceux qui pensent au contraire qu'on est en état de commencer quelque partie du grand édifice, ne se lassent point de les combiner, & ils parviennent à force de tems & de travail, à soupçonner les carrieres d'où l'on peut tirer quelques-unes des pierres dont ils ont besoin. Voilà l'état où les choses en sont en Philosophie, où elles demeureront encore long-tems, & où le cercle que nous avons tracé les rameneroit nécessairement, si par un événement qu'on ne con-

çoit guere, la terre venoit à se couvrir de longues & épaisses ténèbres, & que les travaux en tout genre fussent suspendus pendant quelques siècles.

D'où l'on voit qu'il y a deux sortes d'*Ecclesiisme*; l'un expérimental, qui consiste à rassembler les vérités connues & les faits donnés, & à en augmenter le nombre par l'étude de la nature; l'autre systématique, qui s'occupe à comparer entr'elles les vérités connues & à combiner les faits donnés, pour en tirer ou l'explication d'un phénomène, ou l'idée d'une expérience. L'*Ecclesiisme* expérimental est le partage des hommes laborieux, l'*Ecclesiisme* systématique est celui des hommes de génie; celui qui les réunira, verra son nom placé entre les noms de Démocrite, d'Aristote & de Bacon.

Deux causes ont retardé les progrès de cet *Ecclesiisme*; l'une nécessaire, inévitable, & fondée dans la nature des choses; les autres accidentelles & conséquentes à des événements que le tems pouvoit ou ne pas amener, ou du moins amener dans des circonstances moins défavorables. Je me conforme dans cette distinction à la maniere commune d'envisager les choses, & je fais abstraction d'un système qui n'entraîneroit que trop facilement un homme qui réfléchit avec profondeur & précision, à croire que tous les événements dont je vais parler, sont également nécessaires. La premiere des causes du retardement de l'*Ecclesiisme* moderne, est la route que suit naturellement l'esprit humain dans ses progrès, & qui l'occupe invinciblement pendant des siècles entiers à des connoissances qui ont été & qui seront dans tous les tems antérieures à l'étude de la Philosophie. L'esprit humain a son enfance & sa virilité: plutôt au ciel qu'il n'eût pas aussi son déclin, sa vieillesse & sa caducité. L'érudition, la littérature, les langues, les antiquités, les beaux arts, sont les occupations de ses premières années & de son adolescence; la Philosophie ne peut être que l'occupation de sa virilité, & la consolation ou le chagrin de sa vieillesse: cela dépend de l'emploi du tems & du caractère; or l'espece humaine a le sien; & elle aperçoit très-bien dans son histoire générale les intervalles vuides, & ceux qui sont remplis de transactions qui l'honorent ou qui l'humilient. Quant aux causes du retardement de la Philosophie ecclésiastique, dont nous formons une autre classe, il suffit d'en faire l'énumération. Ce sont les disputes de religion qui occupent tant de bons esprits; l'intolérance de la superstition qui en persécute & décourage tant d'autres; l'indigence qui jette un homme de génie du côté opposé à celui où la nature l'appelloit; les récompenses mal placées qui l'indignent & lui font tomber la plume des mains; l'indifférence du gouvernement qui dans son calcul politique fait entrer pour infiniment moins qu'il ne vaut, l'éclat que la nation reçoit des lettres & des arts d'agrément, & qui négligeant le progrès des arts utiles, ne fait pas sacrifier une somme aux tentatives d'un homme de génie qui meurt avec ses projets dans sa tête, sans qu'on puisse conjecturer si la nature réparera jamais cette perte: car dans toute la suite des individus de l'espece humaine qui ont existé & qui existeront, il est impossible qu'il y en ait deux qui se ressemblent parfaitement; d'où il s'ensuit pour ceux qui savent raisonner, que toutes les fois qu'une découverte utile attachée à la différence spécifique qui distinguoit tel individu de tous les autres, & qui le constituoit tel, ou n'aura point été faite, ou n'aura point été publiée, elle ne se fera plus; c'est autant de perdu pour le progrès des Sciences & des Arts, & pour le bonheur & la gloire de l'espece. J'invite ceux qui seront tentés de regarder cette considération comme trop subtile, d'interroger là-dessus quelques-uns de nos illustres contemporains; je m'en rapporte à leur ju-

gement. Je les invite encore à jeter les yeux sur les productions originales, tant anciennes que modernes, en quelque genre que ce soit, à méditer un moment sur ce que c'est que l'originalité, & à me dire s'il y a deux originaux qui se ressemblent, je ne dis pas exactement, mais à de petites différences près. J'ajouterai enfin la protection mal placée, qui abandonne les hommes de la nation, ceux qui la représentent avec dignité parmi les nations subsistantes, ceux à qui elle devra son rang parmi les peuples à venir, ceux qu'elle révere dans son sein, & dont on s'entretient avec admiration dans les contrées éloignées, à des malheureux condamnés au personnage qu'ils font, ou par la nature qui les a produits médiocres & méchants, ou par une dépravation de caractère qu'ils doivent à des circonstances telles que la mauvaise éducation, la mauvaise compagnie, la débauche, l'esprit d'intérêt, & la petitesse de certains hommes pusillanimes qui les redoutent, qui les flattent, qui les irritent peut-être, qui rougissent d'en être les protecteurs déclarés, mais que le public à qui rien n'échappe, finit par compter au nombre de leurs protégés. Il semble que l'on se conduise dans la république littéraire par la même politique cruelle qui régnoit dans les démocraties anciennes, où tout citoyen qui devenoit trop puissant, étoit exterminé. Cette comparaison est d'autant plus juste que, quand on eut sacrifié par l'ostracisme quelques honnêtes gens, cette loi commença à deshonorer ceux qu'elle épargnoit. J'écrivois ces réflexions, le 11 Février 1755, au retour des funérailles d'un de nos plus grands hommes, desolé de la perte que la nation & les lettres faisoient en sa personne, & profondément indigné des persécutions qu'il avoit essuyées. La vénération que je portois à sa mémoire, gravoit sur son tombeau ces mots que j'avois destinés quelque tems auparavant à servir d'inscription à son grand ouvrage de l'Esprit des lois: *alto quæsitvulo luctem, ingemuitque repertâ*. Puissent-ils passer à la postérité, & lui apprendre qu'allarmé du murmure d'ennemis qu'il redoutoit, & sensible à des injures périodiques, qu'il eût méprisées sans doute sans le sceau de l'Autorité dont elles lui paroïssent revêtues, la perte de la tranquillité de cet homme né sensible, fut la triste récompense de l'honneur qu'il venoit de faire à la France, & du service important qu'il venoit de rendre à l'univers!

Jusqu'à présent on n'a guere appliqué l'*Ecclesiisme* qu'à des matieres de Philosophie; mais il n'est pas difficile de prévoir à la fermentation des esprits, qu'il va devenir plus général. Je ne crois pas, peut-être même n'est-il pas à souhaiter, que ses premiers effets soient rapides; parce que ceux qui sont versés dans la pratique des Arts ne sont pas assez raisonneurs, & que ceux qui ont l'habitude de raisonner, ne sont ni assez instruits, ni assez disposés à s'instruire de la partie mécanique. Si l'on met de la précipitation dans la réforme, il pourra facilement arriver qu'en voulant tout corriger, on gâtera tout. Le premier mouvement est de se porter aux extrêmes. J'invite les Philosophes à s'en méfier; s'ils sont prudents, ils se résoudront à devenir disciples en beaucoup de genres; avant que de vouloir être maîtres; ils hasarderont quelques conjectures, avant que de poser des principes. Qu'ils songent qu'ils ont affaire à des especes d'automates, auxquels il faut communiquer une impulsion d'autant plus menagée, que les plus estimables d'entre eux sont les moins capables d'y résister. Ne seroit-il pas raisonnable d'étudier d'abord les ressources de l'art, avant que de prétendre aggrandir ou resserrer ses limites? c'est faute de cette initiation, qu'on ne fait ni admirer ni reprendre. Les faux amateurs corrompent les artistes; les demi-connoisseurs les découragent: je parle des arts libéraux. Mais tan-

dis que la lumière qui fait effort en tout sens, pénétrera de toutes parts, & que l'esprit du siècle avancera la révolution qu'il a commencée, les arts mécaniques s'arrêteront où ils en sont, si le gouvernement dédaigne de s'intéresser à leurs progrès d'une manière plus utile. Ne seroit-il pas à souhaiter qu'ils eussent leur académie? Croit-on que les cinquante mille francs que le gouvernement employeroit par an à la fonder & à la soutenir, fussent mal employés? Quant à moi, il m'est démontré qu'en vingt ans de tems il en sortiroit cinquante volumes in-4°. où l'on trouveroit à peine cinquante lignes inutiles; les inventions dont nous sommes en possession, se perfectionneroient; la communication des lumières en seroit nécessairement naître de nouvelles, & recouvrer d'anciennes qui se sont perdues; & l'état présenteroit à quarante malheureux citoyens qui se sont épuisés de travail, & à qui il reste à peine du pain pour eux & pour leurs enfans, une ressource honorable & le moyen de continuer à la société des services plus grands peut-être encore que ceux qu'ils lui ont rendus, en consignans dans des mémoires les observations précieuses qu'ils ont faites pendant un grand nombre d'années. De quel avantage ne seroit-il pas pour ceux qui se destineroient à la même carrière, d'y entrer avec toute l'expérience de ceux qui n'en sortent qu'après y avoir blanchi? Mais faute de l'établissement que je propose, toutes ces observations sont perdues, toute cette expérience s'évanouit, les siècles s'écoulent, le monde vieillit, & les arts mécaniques restent toujours enfans.

Après avoir donné un abrégé historique de la vie des principaux Eclectiques, il nous reste à exposer les points fondamentaux de leur philosophie. C'est la tâche que nous nous sommes imposée dans le reste de cet article. Malgré l'attention que nous avons eu d'en écarter tout ce qui nous a paru inintelligible (quoique peut-être il ne l'eût pas été pour d'autres), il s'en faut beaucoup que nous ayons réussi à répandre sur ce que nous avons conservé, une clarté que quelques lecteurs pourront désirer. Au reste, nous conseillons à ceux à qui le jargon de la philosophie scholastique ne sera pas familier, de s'en tenir à ce qui précède; & à ceux qui auront les connoissances nécessaires pour entendre ce qui suit, de ne pas s'en estimer davantage.

Philosophie des Eclectiques.

Principes de la dialectique des Eclectiques. Cette partie de leur philosophie n'est pas sans obscurité; ce sont des idées aristotéliques si quintessenciées & si raffinées, que le bon sens s'en est évaporé, & qu'on se trouve à tout moment sur les confins du verbiage: au reste, on est presque sûr d'en venir-là toutes les fois qu'on ne mettra aucune sobriété dans l'argumentation, & qu'on la poussera jusqu'où elle peut aller. C'étoit une des ruses du Scepticisme. Si vous suiviez le sceptique, il vous égaroit dans des ténèbres inextricables; si vous refusiez de le suivre, il tiroit de votre pusillanimité des inductions assez vraisemblables, & contre votre thèse en particulier, & contre la philosophie dogmatique en général. Les Eclectiques disoient:

1. On ne peut appeler véritablement être, que ce qui exclut absolument la qualité la plus contraire à l'entité, la privation d'entité.

2. Il y a dans le premier être, des qualités qui ont pour principe l'unité; mais l'unité ne se comptant point parmi les genres, elle n'empêche point l'être premier d'être premier, quoiqu'on dise de lui qu'il est un.

3. C'est par la raison que tout ce qui est un, n'est ni même, ni semblable, que l'unité n'empêche pas l'être premier d'être le premier genre, le genre suprême.

4. Ce qu'on aperçoit d'abord, c'est l'existence, l'action, & l'état; ils sont un dans le sujet; en eux-mêmes, ils sont trois.

Voilà les fondemens sur lesquels Plotin élève son système de dialectique. Il ajoute:

5. Le nombre, la quantité, la qualité, ne sont pas des êtres premiers entre les êtres; ils sont postérieurs à l'essence: car il faut commencer par être possible.

6. La féité ou le foi, la quiddité ou le ce, l'identité, la diversité, ou l'altérité, ne sont pas, à proprement parler, les qualités de l'être; mais ce sont ses propriétés, des concomitans nécessaires de l'existence actuelle.

7. La relation, le lieu, le tems, l'état, l'habitude, l'action, ne sont point genres premiers; ce sont des accidens qui marquent composition ou défaut.

8. Le retour de l'entendement sur son premier acte lui offre nombre, c'est-à-dire un & plusieurs; force, intensité, remission, puissance, grandeur, infini, quantité, qualité, quiddité, similitude, différence, diversité, &c. d'où découlent une infinité d'autres notions. L'entendement se joue en allant de lui-même aux objets, & en revenant des objets à lui-même.

9. L'entendement occupé de ses idées, ou l'intelligence est inhérente à je ne sais quoi de plus général qu'elle.

10. Après l'entendement, je descends à l'âme qui est une en foi, & en chaque partie d'elle-même à l'infini. L'intelligence est une de ses qualités; c'est l'acte pur d'elle une en foi, ou d'elle une en chaque partie d'elle-même à l'infini.

11. Il y a cinq genres analogues les uns aux autres, tant dans le monde intelligible, que dans le monde corporel.

12. Il ne faut pas confondre l'essence avec la corporéité, ou matérialité; celle-ci enferme la notion de flux, & on l'appelleroit plus exactement *génération*.

13. Les cinq genres du monde corporel, qu'on pourroit réduire à trois, sont la substance, l'accident qui est dans la substance, l'accident dans lequel est la substance, le mouvement, & la relation. *Accident* se prend évidemment ici pour mode; & *l'accident dans lequel est la substance*, est selon toute apparence, *le lieu*.

14. La substance est une espèce de base, de support; elle est par elle-même, & non par un autre; c'est ou un tout, ou une partie: si c'est une partie, c'est la partie d'un composé qu'elle peut compléter, & qu'elle complete, tant que le tout est tout.

15. Il est essentiel à une substance qu'on ne puisse dire d'elle qu'elle est un sujet. *Sujet se prend ici logiquement*.

16. On seroit conduit à la division des substances génériques en espèces, par les sensations, ou par la considération des qualités simples ou composées, par les formes, les figures, & les lieux.

17. C'est le nombre & la grandeur qui constituent la quantité; c'est la relation qui constitue le tems & l'espace. Il ne faut point compter ces êtres parmi les quantités.

18. Il faut considérer la qualité en elle-même dans son mouvement & dans son sujet.

19. Le mouvement fera ou ne fera pas un genre, selon la manière dont on l'envisagera; c'est une progression de l'être, la nature de l'être restant la même ou changeant.

20. L'idée de progression commune à tout mouvement, entraîne l'idée d'exercice d'une puissance ou force.

21. Le mouvement dans les corps est une tendance d'un corps vers un autre, qui doit en être sollicité

au mouvement. Il ne faut pas confondre cette tendance avec les corps nus.

22. Pour rencontrer la véritable distribution des mouvemens, il vaut mieux s'attacher aux différences intérieures, qu'aux différences extérieures, & distinguer les forces en forces animées & forces inanimées; ou mieux encore, en forces animées par l'art ou par la sensation.

23. Le repos est une privation, à moins qu'il ne soit éternel.

24. Les qualités actives & passives, ne sont que des manières différentes de se mouvoir.

25. Quant à la relation, elle suppose pluralité d'êtres considérés par quelque qualité qui naît essentiellement de la pluralité.

Voilà le système des genres ou des prédicamens que la secte éclectique avoit adopté. On ne disconvient pas, si l'on se donne la peine de le lire avec attention, qu'à-travers bien des notions obscures & puériles, il n'y en ait quelques-unes de fortes & de très-philosophiques.

Principes de la métaphysique des Eclectiques. Autre labyrinthe d'idées sophistiques, où Plotin se perd lui-même, & où le lecteur nous pardonnera bien de nous égarer quelquefois. Les Eclectiques disoient :

1. Il y a les choses & leur principe; le principe est au-dessus des choses; sans le principe, les choses ne feroient pas. Tout procède de l'être principe; cependant c'est sans mouvement, division, ni multiplication de lui-même. Voilà la source des émanations éclectiques.

2. Ce principe est l'auteur de l'essence & de l'être; il est premier; il est un; il est simple: c'est la cause de l'existence intelligible. Tout émane de lui, & le mouvement & le repos; cependant il n'a besoin ni de l'un ni de l'autre. Le mouvement n'est point en lui, & il n'y a rien en quoi il puisse se reposer.

3. Il est indéfinissable. On l'appelle *infini*, parce qu'il est un; parce que l'idée de limite n'a rien d'analogue avec lui, & qu'il n'y a rien à quoi il aboutisse: mais son infinitude n'a rien de commun avec celle de la matière.

4. Comme il n'y a rien de meilleur que le principe de tout ce qui est, il s'ensuit que ce qu'il y a de meilleur, est.

5. Il est de la nature de l'excellent de se suffire à soi-même. Qu'appellerons-nous donc *excellent*, si ce n'est ce qui étoit avant qu'il y eût rien, c'est-à-dire avant que le mal fût.

6. L'excellent est la source du beau; il en est l'extrême; il doit en être la fin.

7. Ce qui n'a qu'une raison d'agir, n'en agit pas moins librement: car l'unité de motif n'offre point l'idée de privation, quand cette unité émane de la nature de l'être; c'est un corollaire de son excellence. Le premier principe est donc libre.

8. La liberté du premier principe n'a rien de semblable dans les êtres émanés de lui. Il en faut dire autant de ses autres attributs.

9. Si rien n'est au-dessus de ce qui étoit avant tout, il ne faut point remonter au-delà; il faut s'arrêter à ce premier principe, garder le silence sur sa nature, & tourner toutes ses recherches sur ce qui en est émané.

10. Ce qui est identique avec l'essence, prédomine sans ôter la liberté; l'acte est essentiel, sans être contraint.

11. Lorsque nous disons du premier principe qu'il est juste, excellent, miséricordieux, &c. cela signifie que sa nature est toujours une & la même.

12. Le premier principe posé, d'autres causes sont superflues; il faut descendre de ce principe à l'entendement, ou à ce qui conçoit, & de l'entendement

à l'ame: c'est-là l'ordre naturel des êtres. Le genre intelligible est borné à ces objets; il n'en renferme ni plus ni moins. Il n'y en a pas moins, parce qu'il y a diversité entr'eux. Il n'y en a pas davantage, parce que la raison démontre que l'énumération est complète. Le premier principe tel que nous l'admettons, ne peut être simplifié; & l'entendement est, mais simplement, c'est-à-dire sans qu'on puisse dire qu'il soit ou en repos, ou en mouvement. De l'idée de l'entendement à l'idée de raison, & de celle-ci à l'idée d'ame, il y a procession ininterrompue; on ne conçoit aucune nature moyenne entre l'ame & l'entendement. Plotin file ces notions avec une subtilité infinie, & les dirige contre les Gnostiques, dont il bouleverse les éons & toutes les familles divines. Mais ce n'étoit-là que la moitié de son but; il en déduit encore une trinité hypostatique, qu'il oppose à celle des Chrétiens.

13. Il y a un centre commun entre les attributs divins: ces attributs sont autant de rayons qui en émanent; ils forment une sphère, au-delà des limites de laquelle rien n'est lumineux: tout veut être éclairé.

14. Il n'y a que l'être simple, premier & immobile qui puisse expliquer comment tout est émané de lui; c'est à lui qu'il faut s'adresser pour s'en instruire, non par une prière vocale, mais par des élans réitérés qui portent l'ame au-delà des espaces ténébreux qui la séparent du principe éternel dont elle est émanée. Voilà le fondement de l'enthousiasme éclectique.

15. Lorsqu'on applique le terme de *génération* à la production des principes divins, il en faut écarter l'idée du tems. Il s'agit ici de transactions qui se sont passées dans l'éternité.

16. Ce qui émane du premier principe, s'en émane sans mouvement. S'il y avoit mouvement dans le premier principe, l'être émané seroit le troisième être mu, & non pas le second. Cette émanation se fait sans qu'il y ait dans le premier principe, ni répugnance, ni consentement.

17. Le premier principe est au centre des êtres qui s'en émanent; en repos, comme le soleil au centre de la lumière & du monde.

18. Ce qui est fécond & parfait, engendre de toute éternité.

19. L'ordre de perfection fuit l'ordre d'émanation; l'être de la première émanation est l'être le plus parfait après le principe: cet être fut l'entendement, *vsc.*

20. Toute émanation tend à son principe; c'est un centre où il a été nécessaire qu'elle se reposât pendant toute la durée, où il n'y avoit d'être qu'elle & son principe: alors ils étoient réunis, mais distingués, car l'un n'étoit pas l'autre.

21. L'émanation première est l'image la plus parfaite du premier principe; elle est de lui, sans intermède.

22. C'est de cette émanation la première, la plus pure, la plus digne du premier principe, qui n'a pu naître que de ce principe, qui en est la vive image, qui lui ressemble plus que la lumière au corps lumineux, que sont émanés tous les êtres, toute la subtilité des idées, tous les dieux intelligibles.

23. Le premier principe d'où tout est émané, réabsorbe tout; c'est en rappelant les émanations dans son sein, qu'il les empêche de dégénérer en matière.

24. L'entendement ou la première émanation, ne peut être stérile, si elle est parfaite. Qu'a-t-elle donc engendré? L'ame, seconde émanation moins parfaite que la première, plus parfaite que toutes les émanations qui l'ont suivie.

25. L'ame est un hypostase du premier principe; elle y est inhérente, elle en est éclairée, elle la re-

présente ; elle est féconde à son tour , & laisse échapper d'elle des êtres à l'infini.

26. Ce qui entend est différent de ce qui est entendu ; mais de ce que l'un entend , & l'autre est entendu , sans être identiques , ils sont co-existans ; & celui qui entend a en soi tout ce qu'il peut avoir de ressemblance & d'analogie , avec ce qu'il entend : d'où il s'ensuit :

27. Qu'il y a je ne fais que de suprême qui n'entend rien ; une première émanation qui entend ; une seconde qui est entendue , & qui conséquemment n'est pas sans ressemblance & sans affinité avec ce qui entend.

28. Où il y a intelligence , il y a multitude. L'intelligent ne peut être ce qu'il y a de premier , de simple , & d'un.

29. L'intelligent s'applique à lui-même & à sa nature ; s'il rentre dans son sein & qu'il y consume son action , il en découlera la notion de duité , de pluralité , & celle de tous les nombres.

30. Les objets des sens sont quelque chose ; ce sont les images d'êtres ; l'entendement connoît & ce qui est en lui , & ce qui est hors de lui , & il fait que les choses existent , sans quoi il n'y auroit point d'images.

31. Les intelligibles diffèrent des sensibles , comme l'entendement diffère des sens.

32. L'entendement est en même tems une infinité de choses , dont il est distingué.

33. Autant que le monde a de principes divers de fécondité , autant il a d'âmes différentes , autant il y a d'idées dans l'entendement divin.

34. Ce que l'on entend , devient intime ; il s'institue une espèce d'unité entre l'entendement & la chose entendue.

35. Les idées sont d'abord dans l'entendement ; l'entendement en acte ou l'intelligence , s'applique aux idées. La nature de l'entendement & des idées est donc une ; si nous les divisons , si nous en faisons des êtres essentiellement différens , c'est une suite de la marche de notre esprit , & de la manière dont nous acquérons nos connoissances. Voilà le principe fondamental de la doctrine des idées innées.

36. L'entendement divin agit sur la matière par ses idées , non d'une action extérieure & mécanique , mais d'une action intérieure & générale , qui n'est toutefois ni identique avec la matière , ni séparée d'elle.

37. Les idées des irrationnels sont dans l'entendement divin : mais elles n'y sont pas sous une forme irrationnelle.

38. Il y a deux espèces de dieux dans le ciel incorporel ; les uns intelligibles , les autres intelligens : ceux-ci sont les idées , ceux-là des entendemens béatifiés par la contemplation des idées.

39. Le troisième principe émané du premier , est l'âme du monde.

40. Il y a deux Vénus , l'une fille du ciel , l'autre fille de Jupiter & de Dioné ; celle-ci préside aux amours des hommes ; l'autre n'a point eu de mère : elle est née avant toute union corporelle , car il ne s'en fait point dans les cieux. Cette Vénus céleste est un esprit divin ; c'est une âme aussi incorruptible que l'être dont elle est émanée ; elle réside au-dessus de la sphère sensible ; elle dédaigne de la toucher du pied : que dis-je du pied , elle n'a point de corps ; c'est un pur esprit , c'est une quintessence de ce qu'il y a de plus subtil ; inférieure , mais co-existante à son principe. Ce principe vivant la produisit ; elle en fut un acte simple ; il étoit avant elle ; il l'a aimée de toute éternité ; il s'y complait ; son bonheur est de la contempler.

41. De cette âme divine en sont émanées d'autres , quoiqu'elle soit une ; les âmes qui en sont éma-

nées , sont des parties d'elle-même , qui pénètrent tout.

42. Elle se repose en elle-même ; rien ne l'agite & ne la distrait ; elle est toujours une , entière , & par-tout.

43. Il n'y a point eu de tems où l'âme manquât à cet univers ; il ne pouvoit durer sans elle ; il a toujours été ce qu'il est. L'existence d'une masse informe ne se conçoit pas.

44. S'il n'y avoit point de corps , il n'y auroit point d'âme. Un corps est le seul lieu où une âme puisse exister ; elle n'a aucun mouvement progressif sans lui ; elle se meut , dégénère , & prend un corps en s'éloignant de son principe , comme un feu allumé sur une haute montagne , dont l'éclat va toujours en s'affaiblissant jusqu'ou les ombres commencent.

45. Le monde est un grand édifice , co-existant avec l'architecte : mais l'architecte & l'édifice ne sont pas un , quoiqu'il n'y ait pas une molécule de l'édifice où l'architecte ne soit présent. Il a fallu que ce monde fût ; il a fallu qu'il fût beau ; il a fallu qu'il le fût autant qu'il étoit possible.

46. Le monde est animé , mais il est plutôt en son âme , que son âme n'est en lui ; elle le renferme ; il lui est intime ; il n'y a pas un point où elle ne soit appliquée , & qu'elle n'informe.

47. Cette âme si grande par sa nature , suit le monde par-tout ; elle est par-tout où il est.

48. La perfection des êtres , auxquels l'âme du monde est présente , est proportionnée à la distance du premier principe.

49. La beauté des êtres est en raison de l'énergie de l'âme en chaque point ; ils ne sont que ce qu'elle les fait.

50. L'âme est comme assoupie dans les êtres inanimés : mais ce qui s'allie à un autre , tend à se l'affimiler ; c'est ainsi qu'elle vivifie autant qu'il est en elle , ce qui de soi n'est point vivant.

51. L'âme se laisse diriger sans effort ; on la captive en lui offrant quoi que ce soit qu'elle puisse supporter , & qui la contraigne à céder une portion d'elle-même ; elle n'est pas difficile sur ce qu'on lui expose , un miroir n'admet pas plus indistinctement la représentation des objets.

La nature universelle contient en soi la raison d'une infinité de phénomènes ; & elle les produit , quand on fait la provoquer.

Voilà les principes d'où Plotin & les Eclectiques déduisirent leur enthousiasme , leur trinité , & leur théurgie spéculative & pratique ; voilà le labyrinthe dans lequel ils s'égarèrent. Si l'on veut en suivre tous les détours , on conviendra qu'il leur en auroit coûté beaucoup moins d'efforts pour rencontrer la vérité.

Principes de la psychologie des Eclectiques. Ce que l'on enseignoit dans l'école alexandrine sur la nature de l'âme de l'homme , n'étoit ni moins obscur ni plus solide que ce qu'on y débitoit sur la nature du premier principe , de l'entendement divin , & de l'âme du monde.

1. L'âme de l'homme & l'âme du monde ont la même nature , ce sont comme les deux sœurs.

2. Cependant les âmes des hommes ne sont pas à l'âme du monde , ce que les parties sont au tout ; autrement l'âme du monde divisée , ne seroit pas toute entière par-tout.

3. Il n'y a qu'une âme dans le monde , mais chaque homme a la sienne. Ces âmes diffèrent , parce qu'elles n'ont pas été des écoulemens de l'âme universelle. Elles y reposoient seulement , en attendant des corps ; & les corps leur ont été départis dans le tems , par l'âme universelle qui les domine toutes.

4. Les essences vraies ne résident que dans le monde intelligible ; c'est aussi le séjour des âmes ; c'est de-

là qu'elles passent dans notre monde : ici, elles sont unies à des corps ; là, elles en attendent & n'en ont point encore.

5. L'entendement est la plus importante des essences vraies. Il n'est ni divisé ni discret. Les âmes lui sont co-existantes dans le monde intelligible ; aucun intervalle ne les sépare ni de lui, ni les unes des autres. Si les âmes éprouvent une sorte de division, ce n'est que dans ce monde, où leur union avec les corps les rend susceptibles de mouvement. Elles sont présentes, absentes, éloignées, étendues ; l'espace qu'elles occupent a ses dimensions ; on y distingue des parties, mais elles sont indivisibles.

6. Les âmes ont d'autres différences que celles qui résultent de la diversité des corps : elles ont chacune une manière propre de sentir, d'agir, de penser. Ce sont les vestiges des vies antérieures. Cela n'empêche point qu'elles n'aient conservé des analogies qui les portent les unes vers les autres. Ces analogies sont aussi dans les sensations, les actions, les passions, les pensées, les goûts, les desirs, &c.

7. L'âme n'est ni matérielle ni composée, autrement on ne pourroit lui attribuer ni la vie ni l'intelligence.

8. Il y a des âmes bonnes, il y en a de mauvaises. Elles forment une chaîne de différens ordres. Il y a des âmes du premier, du second, du troisième ordre, &c. cette inégalité est en partie originelle, en partie accidentelle.

9. L'âme n'est point dans le corps, comme l'eau dans un vase. Le corps n'en est point le sujet ; ce n'est point non plus un tout dont elle soit une partie ; nous savons seulement qu'elle y est présente, puisqu'elle l'anime.

10. A parler exactement, l'âme est moins dans le corps que le corps n'est dans l'âme. Entre les fonctions de l'homme, la faculté de sentir & de véger est du corps ; celle d'apercevoir & de réfléchir est de l'âme.

11. Les puissances de l'âme sont toutes sous chaque partie du corps ; mais l'exercice en chaque point est analogue à la nature de l'organe.

12. L'âme séparée du corps ne reste point ici, où il n'y a point de lieu pour elle : elle rentre dans le sein du principe d'où elle est émanée : les places n'y sont pas indifférentes : la raison & la justice les distribuent.

13. L'âme ne prend point les formes des corps : elles ne souffrent rien des objets. S'il se fait une impression sur le corps, elle s'en aperçoit ; & apercevoir, c'est agir.

14. L'âme est la raison dernière des choses du monde intelligible, & la première raison des choses de celui-ci. Alternativement citoyenne de l'une & de l'autre, elle ne fait que se ressouvenir de ce qui se passoit dans l'un, quand elle croit apprendre ce qui se passe dans l'autre.

15. C'est l'âme qui constitue le corps. Le corps ne vit point ; il se dissout. La vie & l'indissolubilité ne sont que de l'âme.

16. Le commerce de l'âme avec le corps élève à l'existence de quelqu'être, qui n'est ni le corps ni l'âme ; qui réside en nous ; qui n'a point été créé ; qui ne perit point, & par lequel tout persevere & dure.

17. Cet être est le principe du mouvement. C'est lui qui constitue la vie du corps, par une qualité qui lui est essentielle, qu'il tient de lui-même, & qu'il ne perd point. Les Platoniciens l'appelloient *αὐτοκίνησις*, *autoquinésie*.

18. Les âmes sont alliées par le même principe éternel & divin qui leur est commun.

19. Le vice & la peine leur sont accidentelles. Celui qui a l'âme pure ne doute point de son immortalité.

20. Il regne entre les âmes la même harmonie que dans l'univers. Elles ont leurs révolutions, comme les astres ont leur apogée & leur périégée. Elles descendent du monde intelligible dans le monde matériel, & remontent du monde matériel dans le monde intelligible ; de-là vient qu'on lit au ciel leurs destinées.

21. Leur révolution périodique est un enchaînement de transformations, à-travers lesquelles elles passent d'un mouvement tantôt accéléré tantôt retardé. Elles descendent du sein du premier principe jusqu'à la matière brute, & remontent de la matière brute jusqu'au premier principe.

22. Dans le point de leur orbe le plus élevé, il leur reste de la tendance à descendre ; dans le point le plus bas il leur en reste à remonter. Dans le premier cas, c'est le caractère d'émanation qui ne peut jamais être détruit : dans le second, c'est le caractère d'émanation divine qui ne peut jamais être effacé.

23. L'âme, en qualité d'être créé, souffre & se détériore ; en qualité d'être éternel, elle reste la même, sans souffrir, s'améliorer, ni se détériorer. Elle est différente ou la même, selon qu'on la considère dans un point distinct de sa révolution périodique, ou relativement à son entière révolution ; elle se détériore en descendant du premier principe vers le point le plus bas de son orbe ; elle s'améliore en remontant de ce point vers le premier principe.

24. Dans son périégée, elle est comme morte. Le corps qu'elle informe est une espèce de sépulcre où elle conserve à peine la mémoire de son origine. Ses premiers regards vers le monde intelligible qu'elle a perdu de vue, & dont elle est séparée par des espaces immenses, annoncent que son état stationnaire va finir.

25. La liberté cesse, lorsque la violence de la sensation ou de la passion ôte tout usage de la raison : on la recouvre à mesure que la sensation ou la passion perd de sa force. On est parfaitement libre, lorsque la passion & la sensation gardent le silence, & que la raison parle seule ; c'est l'état de contemplation : alors l'homme s'aperçoit, se juge, s'accuse, s'absout, se reforme sur ce qu'il observe dans son entendement. Ainsi la vertu n'est autre chose qu'une obéissance habituelle de la volonté, à la lumière & aux conseils de l'entendement.

26. Tout acte libre change l'état de l'âme, soit en bien soit en mal, par l'addition d'un nouveau mode. Le nouveau mode ajoûté la détériore toujours lorsqu'elle descend dans sa révolution, s'éloignant du premier principe, s'attachant à ce qu'elle rencontre, en conservant en elle le simulacre. Ainsi dans la contemplation qui l'améliore & qui la ramène au premier principe, il faut qu'il y ait abstraction de corps & de tout ce qui y est analogue. C'est le contraire dans tout acte de la volonté qui altere la pureté originelle & première de l'âme ; elle fuit l'intelligible ; elle se livre au corporel ; elle se matérialise de plus en plus ; elle s'enfonce dans ce tombeau ; l'énergie de l'entendement pur & de l'habitude contemplative s'évanouit ; l'âme se perd dans un enchaînement de métamorphoses qui la défigurent de plus en plus, & d'où elle ne reviendroit jamais, si son essence n'étoit indestructible. Reste cette essence vivante, & avec elle une sorte de mémoire ou de conscience ; ces germes de la contemplation éclosent dans le temps, & commencent à tirer l'âme de l'abysme de ténèbres où elle s'est précipitée, & à l'élaner vers la source de son émanation ou vers Dieu.

27. Ce n'est ni par l'intelligence naturelle, ni par l'application, ni par aucune des manières d'apercevoir les choses de ce monde, que nous nous élevons à la connoissance & à la participation de Dieu ; c'est par la présence intime de cet être à notre âme, lumière

lumière bien supérieure à toute autre. Nous parlons de Dieu ; nous nous en entretenons ; nous en écrivons ; ces exercices excitent l'ame , la dirigent , la préparent à sentir la présence de Dieu ; mais c'est autre chose qui la lui communique.

28. Dieu est présent à tous, quoiqu'il paroisse absent de tous. Sa présence n'est sensible qu'aux ames qui ont établi entr'elles & cet être excellent, quelque analogie, quelque similitude, & qui par des purifications réitérées, se sont restituées dans l'état de pureté originelle & première qu'elles avoient au moment de l'émanation : alors elles voyent Dieu, autant qu'il est visible par sa nature.

29. Alors les voiles qui les enveloppoient sont déchirées, les simulacres qui les obsédoient & les éloignoient de la présence divine se sont évanouïs. Il ne leur reste aucune ombre qui empêche la lumière éternelle de les éclairer & de les remplir.

30. L'occupation la plus digne de l'homme, est donc de séparer son ame de toutes les choses sensibles, de la ramener profondément en elle-même, de l'isoler, & de la perdre dans la contemplation jusqu'à l'entier oubli d'elle-même & de tout ce qu'elle connoît. *Le quietisme est bien ancien, comme on voit.*

31. Cette profonde contemplation n'est pas notre état habituel, mais c'est le seul où nous atteignons la fin de nos desirs, & ce repos délicieux où cessent toutes les dissonances qui nous environnent, & qui nous empêchent de goûter la divine harmonie des choses intelligibles. Nous sommes alors à la source de vie, à l'essence de l'entendement, à l'origine de l'être, à la région des vérités, au centre de tout bien, à l'océan d'où les ames s'élèvent sans cesse, sans que ces émanations éternelles l'épuisent, car Dieu n'est point une masse : c'est-là que l'homme est véritablement heureux ; c'est-là que finissent ses passions, son ignorance, & ses inquiétudes ; c'est-là qu'il vit, qu'il entend, qu'il est libre, & qu'il aime : c'est-là que nous devons hâter notre retour, foulant aux piés tous les obstacles qui nous retiennent, écartant tous ces phantômes trompeurs qui nous égarent & qui nous jouent, & bénissant le moment heureux qui nous rejoint à notre principe, & qui rend au tout éternel son émanation.

32. Mais il faut attendre ce moment. Celui qui portant sur son corps une main violente l'accéléroit, auroit au moins une passion ; il emporteroit encore avec lui quelque vain simulacre. Le philosophe ne chassera donc point son ame ; il attendra qu'elle forte, ce qui arrivera lorsque son domicile dépérissant, l'harmonie constituée de toute éternité entre elle & lui cessera. *On retrouve ici des vestiges du Leibnizianisme.*

33. L'ame séparée du corps reste dans ses révolutions à-travers les cieus, ce qu'elle a le plus été pendant cette vie, ou rationnelle, ou sensitive, ou végétale. La fonction qui la dominoit dans le monde corporel, la domine encore dans le monde intelligible ; elle tient ses autres puissances inertes, engourdies, & captives. Le mauvais n'anéantit pas le bon, mais ils co-existent subordonnés.

34. Exerçons donc notre ame dans ce monde à s'élever aux choses intelligibles, si nous ne voulons pas qu'accompagnée dans l'autre de simulacres vitiés, elle ne soit précipitée de rechef du centre des émanations, condamnée à la vie sensible, animale, ou végétale, & assujettie aux fonctions brutales d'engendrer & de croître.

35. Celui qui aura respecté en lui la dignité de l'espèce humaine, renaîtra homme : celui qui l'aura dégradée, renaîtra bête ; celui qui l'aura abruti, renaîtra plante. Le vice dominant déterminera l'espèce. Le tyran planera dans les airs sous la forme de quelque oiseau de proie.

Tome V.

Principes de la Cosmologie des Ecclésiastiques. Voici ce qu'on peut tirer de plus clair de notre très-intelligible philosophe Plotin.

1. La matière est la base & le support des modifications diverses. Cette notion a été jusqu'à présent commune à tous les Philosophes ; d'où il s'ensuit qu'il y a de la matière dans le monde intelligible même ; car il y a des idées qui sont modifiées ; or tout mode suppose un sujet. D'ailleurs le monde intelligible n'étant qu'une copie du monde sensible, la matière doit avoir sa représentation dans l'un, puisqu'elle a son existence dans l'autre ; or cette représentation suppose une toile matérielle, à laquelle elle soit attachée.

2. Les corps mêmes ont dans ce monde sensible un sujet qui ne peut être corps ; en effet leurs transformations ne supposent point diminution, autrement les essences se réduiroient à rien ; car il n'est pas plus difficile d'être réduit à rien qu'à moins ; d'ailleurs ce qui renaît ne peut renaître de ce qui n'est plus.

3. La matière première n'a rien de commun avec les corps, ni figure, ni qualité, ni grandeur, ni couleur ; d'où il s'ensuit qu'on n'en peut donner qu'une définition négative.

4. La matière en général n'est point une quantité ; les idées de grandeur, d'unité, de pluralité, ne lui sont point applicables, parce qu'elle est indéfinie ; elle n'est jamais en repos ; elle produit une infinité d'espèces diverses, par une fermentation intestinale qui dure toujours & qui n'est jamais stérile.

5. Le lieu est postérieur d'origine à la matière & au corps ; il ne lui est donc pas essentiel : les formes ne sont donc pas des attributs nécessaires de la quantité corporelle.

6. Qu'on ne s'imagine pas sur ces principes, que la matière est un vain nom : elle est nécessaire : les corps en sont produits. Elle devient alors le sujet de la qualité & de la grandeur, sans perdre ses titres d'invisible & d'indéfinie.

7. C'est n'avoir ni sens ni entendement, que de rapporter l'essence & la production de l'univers au hasard.

8. Le monde a toujours été. L'idée qui en étoit le modèle, ne lui est antérieure que d'une priorité d'origine & non de tems. Comme il est très-parfait, il est la démonstration la plus évidente de la nécessité & de l'existence d'un monde intelligible ; & ce monde intelligible n'étant qu'une idée, il est éternel, inaltérable, incorruptible, un.

9. Ce n'est point par induction, c'est par nécessité que l'univers existe. L'entendement agissoit sur la matière, qui lui obéissoit sans effort ; & toutes choses naissoient.

10. Il n'y a nul effet contradictoire dans la génération d'un être par le développement de son germe ; il y a seulement une multitude de forces opposées les unes aux autres, qui réagissent & se balancent. Ainsi dans l'univers une partie est l'antagoniste d'une autre ; celle-ci veut, celle-là se refuse ; elles disparaissent quelquefois les unes & les autres dans ce conflit, pour renaître, s'entrechoquer, & disparaître encore ; & il se forme un enchaînement éternel de générations & de destructions qu'on ne peut reprocher à la nature, parce que ce seroit une folie que d'attaquer un tout dans une de ses parties.

11. L'univers est parfait ; il a tout ce qu'il peut avoir ; il se suffit à lui-même : il est rempli de dieux, de démons, d'ames justes, d'hommes que la vertu rend heureux, d'animaux, & de plantes. Les ames justes répandues dans la vaste étendue des cieus, donnent le mouvement & la vie aux corps célestes.

12. L'ame universelle est immuable. L'état de tout ce qui est digne, après elle, de notre admira-

O o



tion & de nos hommages, est permanent. Les ames circulent dans les corps, jusqu'à ce que exaltées & portées hors de l'état de génération, elles vivent avec l'ame universelle. Les corps changent continuellement de formes, & sont alternativement ou des animaux, ou les plantes qui les nourrissent.

13. Il n'y a point de mal absolu: l'homme injuste laisse à l'univers sa bonté; il ne l'ôte qu'à son ame, qu'il dégrade dans l'ordre des êtres. C'est la loi générale à laquelle il est impossible de se soustraire.

14. Cessons donc de nous plaindre de cet univers; tâchons d'être bons; plaignons les méchants, & laissons à la raison universelle des choses, le soin de les punir & de tirer avantage de leur malice.

15. Les hommes ont les dieux au-dessus d'eux, & les animaux au-dessous; & ils sont libres de s'élever à l'état des dieux par la vertu, ou de s'abaisser par le vice à la condition des animaux.

16. La raison universelle des choses a distribué à chacune toute la bonté qui lui convenoit. Si elle a placé des dieux au-dessus des démons, des démons au-dessus des ames, des ames au-dessus des hommes, des hommes au-dessus des animaux, ce n'est ni par choix ni par prédilection; la nature de son ouvrage l'exigeoit, ainsi que l'enchaînement & la nécessité des transmutations le démontrent.

17. Le monde renfermant tout ce qui est possible, ne pouvant ni rien perdre ni rien acquérir, il durera éternellement tel qu'il est.

18. Le ciel & tout ce qu'il contient est éternel. Les astres brillent d'un feu inépuisable, uniforme, & tranquille. Il n'y a dans la nature aucun lien aussi fort que l'ame, qui lie toutes ces choses.

19. C'est l'ame des cieus qui peuple la terre d'animaux; elle imprime au limon une ombre de vie, & le limon sent, respire, & se meut.

20. Il n'y a dans les cieus que du feu; mais ce feu contient de l'eau, de la terre, de l'air, en un mot toutes les qualités des autres élémens.

21. Comme il est de la nature de la chaleur de s'élever, la source des feux célestes ne tarira jamais. Il ne s'en peut rien dissiper sans effort, & le mouvement circulaire y ramene tout ce qui s'en dissipe.

22. Les astres changent dans leurs aspects & dans leurs mouvemens; mais leur nature ne change point.

23. C'est parce que les astres annoncent l'avenir, que leur marche est réglée, & qu'ils portent les empreintes des choses. L'univers est plein de signes; le sage les connoît & en tire des inductions: c'est une suite nécessaire de l'harmonie universelle.

24. L'ame du monde est le principe des choses naturelles, & elle a parfemé l'étendue des cieus de corps lumineux qui l'embellissent & qui annoncent les destinées.

25. L'ame qui s'éloigne du premier principe, est soumise à la loi des cieus dans ses différens changemens de domicile; il n'en est pas ainsi de l'ame qui s'en rapproche; elle fait elle-même sa destinée.

26. L'univers est un être vivant qui a son corps & son ame; & l'ame de l'univers, qui n'est attachée à aucun corps particulier, exerce une influence générale sur les ames attachées à des corps.

27. L'influence céleste n'engendre point les choses; elle dispose seulement la matiere aux phénomènes, & la raison universelle les fait éclore.

28. La raison universelle des êtres n'est point une intelligence, mais une force intestine & agitatrice qui opere sans dessein, & qui exerçant son énergie de quelque point central met tout en mouvement, comme on voit des ondulations naître dans un fluide les unes des autres, & s'étendre à l'infini.

29. Il faut distinguer dans le monde les dieux des démons. Les dieux sont sans passions, les démons ont des passions: ils sont éternels comme les dieux,

mais inférieurs d'un degré; dans l'échelle universelle des êtres, ils tiennent le milieu entre nous & les dieux.

30. Il n'y a point de démon dans le monde intelligible: ce qu'on y appelle des démons sont des dieux.

31. Ceux qui habitent la région du monde sensible, qui s'étend jusqu'à la Lune, sont des dieux visibles, des dieux du second ordre: ils sont aux dieux intelligibles, ce que la splendeur est aux étoiles.

32. Ces démons sont des sympathies émanées de l'ame qui fait le bien de l'univers; elle les a engendrées, afin que chaque partie eût dans le tout la perfection & l'énergie qui lui conviennent.

32. Les démons ne sont point des êtres corporels, mais ils mettent en action l'air, le feu, & les élémens: s'ils étoient corporels, ce seroient des animaux sensibles.

33. Il faut supposer une matiere générale intelligible, qui soit un véhicule, un intermede entre la matiere sensible & les êtres auxquels elle est subordonnée.

34. Il n'y a point d'élémens que la terre ne contienne. La génération des animaux & la végétation des plantes démontrent que c'est un animal; & comme la portion d'esprit qu'elle renferme est grande, on est bien fondé à la prendre pour une divinité; elle ne se meut point d'un mouvement de translation, mais elle n'est pas incapable de se mouvoir. Elle peut sentir, parce qu'elle a une ame, comme les autres en ont une, comme l'homme a la sienne.

Principes de la Théologie éclectique, tels qu'ils sont répandus dans les ouvrages de Jamblique, le théologien par excellence de la secte.

1. Il y a des dieux: nous portons en nous-mêmes la démonstration de cette vérité. La connoissance nous en est innée: elle existe dans notre entendement, antérieure à toute induction, à tout préjugé, à tout jugement. C'est une conscience simultanée de l'union nécessaire de notre nature avec sa cause génératrice; c'est une conséquence immédiate de la coexistence de cette cause avec notre amour pour le bon, le vrai, & le beau.

2. Cette espèce de contact intime de l'ame & de la divinité ne nous est pas subordonné; notre volonté ne peut ni l'altérer, ni l'éviter, ni le nier, ni le prouver. Il est nécessairement en nous; nous le sentons, & il nous convainc de l'existence des dieux par ce que nous sommes, quelque chose que nous soyons.

3. Mais l'idée des compagnons immortels des dieux ne nous est ni moins intime, ni moins innée, ni moins perceptible que celle des dieux. La connoissance naturelle que nous avons de leur existence est immuable, parce que leur essence ne change point. Ce n'est point non plus une vérité de conséquence & d'induction: c'est une notion simple, pure, & première, puisée de toute éternité dans le sein de la divinité, à laquelle nous sommes restés unis dans le tems par ce lien indissoluble.

4. Il y a des dieux, des démons, & des héros, & ces êtres célestes sont distribués en différentes classes. Les ressemblances & les différences qui les distinguent & qui les rapprochent, ne nous sont connues que par analogie. Il faut, par exemple, que la bonté leur soit une qualité commune, parce qu'elle est essentielle à leur nature. Il en est autrement des ames, qui participent seulement à cet attribut par communication.

5. Les dieux & les ames sont les deux extrêmes des choses célestes. Les héros constituent l'ordre intermédiaire. Ils sont supérieurs en excellence, en nature, en puissance, en vertu, en beauté, en grandeur, & généralement en toute bonne qualité, aux ames qu'ils touchent immédiatement, & avec les-

quelles ils ont de la ressemblance & de la sympathie par la vie qui leur a été commune. Il faut encore admettre une sorte de génies subordonnés aux dieux, & ministres de leur bienfaisance dont ils sont épris, & qu'ils imitent. Ils sont le milieu à-travers lequel les êtres célestes prennent une forme qui nous les rend visibles; le véhicule qui porte à nos oreilles les choses ineffables, & à notre entendement l'incompréhensible; la glace qui fait passer dans notre ame des images qui n'étoient point faites pour y pénétrer sans son secours.

6. Ce sont ces deux classes qui forment le lien & le commerce des dieux & des ames, qui rendent l'enchaînement des choses célestes indissoluble & continu, qui facilitent aux dieux le moyen de descendre jusqu'aux hommes, des hommes jusqu'aux derniers êtres de la nature, & à ces êtres de remonter jusqu'aux dieux.

7. L'unité, une existence plus parfaite que celle des êtres inférieurs, l'immutabilité, l'immobilité, la puissance de mouvoir sans perdre l'immobilité, la providence, sont encore des qualités communes des dieux. On peut conjecturer par la différence des extrêmes, quelle est celle des intermédiaires. Les actions des dieux sont excellentes, celles des ames sont imparfaites. Les dieux peuvent tout, également, en même tems, sans obstacle, & sans délai. Il y a des choses qui sont impossibles aux ames; il leur faut du tems pour toutes celles qu'elles peuvent; elles ne les exécutent que séparément, & avec peine. La divinité produit sans effort, & gouverne: l'ame se tourmente pour engendrer, & fert. Tout est soumis aux dieux, jusqu'aux actions & à l'existence des ames: ils voyent les essences des choses, & le terme des mouvemens de la nature. Les ames passent d'un effet à un autre, & s'élèvent par degré. La divinité est incompréhensible, incommensurable, illimitée. Les ames éprouvent toutes sortes de passions & de formes. L'intelligence qui préside à tout, la raison universelle des êtres est présente aux dieux sans nuage & sans réserve, sans raisonnement & sans induction, par un acte pur, simple, & invariable. L'ame n'en est éclairée qu'imparfaitement & par intervalle. Les dieux ont donné les lois à l'univers: les ames suivent les lois données par les dieux.

8. C'est la vie que l'ame a reçue dans le commencement, & le premier mouvement de sa volonté, qui ont déterminé l'espece d'être organique qu'elle informeroit, & la tendance qu'elle auroit à se perfectionner ou à se détériorer.

9. Les choses excellentes & universelles contiennent en elles la raison des choses moins bonnes & moins générales. Voilà le fondement des révolutions des êtres, de leurs émanations, de l'éternité de leur principe élémentaire, de leur rapport indélébile avec les choses célestes, de leur dépravation, de leur perfectibilité, & de tous les phénomènes de la nature humaine.

10. Les dieux ne sont attachés à aucune partie de l'univers: ils sont présents même aux choses de ce monde: ils contiennent tout & rien ne les contient: ils sont partout; tout en est rempli. Si la divinité s'empare de quelque substance corporelle, du ciel, de la terre, d'une ville sacrée, d'un bois, d'une statue, son empire & sa présence s'en répandent au-dehors, comme la lumière s'échappe en tout sens du soleil. La substance en est pénétrée. Elle agit au-dedans & à l'extérieur, de près & au loin, sans affoiblissement & sans interruption. Les dieux ont ici bas différens domiciles, selon leur nature ignée, terrestre, aérienne, aquatique. Ces distinctions & celles des dons qu'on en doit attendre, sont les fondemens de la théurgie & des évocations.

12. L'ame est impassible; mais sa présence dans

un corps rend passible l'être composé. Si cela est vrai de l'ame, à plus forte raison des héros, des démons, & des dieux.

11. Les démons & les dieux ne sont pas également affectés de toutes les parties d'un sacrifice; il y a le point important, la chose énergique & secrète: ils ne sont pas non plus également sensibles à toutes sortes de sacrifices. Il faut aux uns des symboles, aux autres ou des victimes, ou des représentations, ou des hommages, ou de bonnes œuvres.

12. Les prières sont superflues. La bienfaisance des dieux, qui connoît nos véritables besoins, est attentive à prévenir nos demandes. Les prières ne sont qu'un moyen de s'élever vers les dieux, & d'unir son esprit au leur. C'est ainsi que le prêtre se garantit des passions, conserve sa pureté, &c.

13. Si l'idée de la colère des dieux étoit mieux connue, on ne chercheroit point à l'appaiser par des sacrifices. La colère céleste n'est point un ressentiment de la part des dieux, dont la créature ait à craindre quelque mauvais effet; c'est une aversion de sa part pour leur bienfaisance. Les holocaustes ne sont utiles, que quand elles sont la marque de la résipiscence. C'est un pas que le coupable a fait vers les dieux dont il s'étoit éloigné: le méchant fuit les dieux, mais les dieux ne le poursuivent point; c'est lui seul qui se rend malheureux, & qui se perd par sa méchanceté.

14. Il est pieux d'attendre des dieux tout le bien qu'il leur est imposé par la nécessité de leur nature. Il est impie de croire qu'on leur fait violence. Il ne faut donc s'adresser aux dieux, que pour se rendre meilleur soi-même. Si les lustrations ont écarté de dessus nos têtes quelques calamités imminentes, c'étoit afin que nos ames n'en reçussent aucune tache.

15. Ce n'est point par des organes que les dieux nous entendent; c'est qu'ils ont en eux la raison & les effets de toutes les prières des hommes pieux, & sur-tout de leurs ministres. Ils sont présents à ces hommes consacrés, & nous parlons immédiatement aux dieux par leur intercession.

16. Les astres que nous appelons des *dieux*, sont des substances très-analogues à ces êtres immatériels; mais c'est à ces êtres qu'il faut spécialement s'adresser dans les astres qu'ils informent. Ils sont tous bienfaisans; il s'en écoule sur les corps des influences indélébiles. Il n'y a pas un point de l'espace où leurs vertus ne fassent sentir leur énergie; mais leur action sur les parties de l'Univers est proportionnée à la nature de ces parties. Elle répand de la diversité; mais elle ne produit jamais aucun mal absolu.

17. Ce n'est pas que ce qui est excellent, relativement à l'harmonie universelle, ne puisse devenir nuisible à quelque partie en particulier.

18. Les dieux intelligibles qui président aux sphères célestes, sont des êtres originaires du monde intelligible; & c'est par l'attention qu'ils donnent à leurs propres idées, en se renfermant en eux-mêmes, qu'ils gouvernent les cieux.

19. Les dieux intelligibles ont été les paradigmes des dieux sensibles. Ces simulacres une fois engendrés ont conservé sans aucune altération l'empreinte des êtres divins dont ils étoient les images.

20. C'est cette ressemblance inaltérable que nous devons regarder comme la base du commerce éternel qui regne entre les dieux de ce monde & les dieux du monde supérieur. C'est par cette analogie indestructible que tout ce qui en émane revient à l'être unique dont il est l'émanation & en est réabsorbé. C'est l'identité qui lie les dieux entr'eux dans le monde intelligible & dans le monde sensible; c'est la similitude qui établit le commerce des dieux d'un monde aux dieux de l'autre.

21. Les démons ne font point perceptibles soit à la vue soit au toucher. Les dieux sont plus forts que tout obstacle matériel. Les dieux gouvernent le ciel, l'univers & toutes les puissances secrètes qui y sont renfermées. Les démons n'ont l'administration que de quelques portions qui leur ont été abandonnées par les dieux. Les démons sont alliés & presque inséparables des êtres qui leur ont été concédés. Les dieux dirigent les corps, sans leur être présens. Les dieux commandent. Les démons obéissent, mais librement.

22. La génération des démons est le dernier effort de la puissance des dieux : les héros en sont émanés comme une simple conséquence de leur existence vivante ; il en est de même des ames. Les démons ont la faculté génératrice ; c'est à eux que le soin d'unir les ames aux corps a été remis. Les héros vivent, inspirent, dirigent, mais n'engendrent point.

23. Il a été donné aux ames, par une grace spéciale des dieux, de pouvoir s'élever jusqu'à la sphere des anges. Alors elles ont franchi les limites qui leur étoient prescrites par leur nature. Elles la perdent ; & prennent celle de la nouvelle famille dans laquelle elles ont passé.

24. Les apparitions des dieux sont analogues à leurs essences, puissances & opérations. Ils se montrent toujours tels qu'ils sont. Ils ont leurs signes propres, leurs caractères & leurs mouvemens distinctifs, leurs formes phantastiques particulières ; & le phantôme d'un dieu n'est point celui d'un démon, ni le phantôme d'un démon celui d'un ange, ni le phantôme d'un ange celui d'un archange, & il y a des spectres d'ames de toutes sortes de caractères. L'aspect des dieux est consolant ; celui des archanges, terrible ; celui des anges, moins sévère ; celui des héros, attrayant ; celui des démons, épouvantable. Il y a dans ces apparitions encore une infinité d'autres variétés, relatives au rang de l'être, à son autorité, à son génie, à sa vitesse, à sa lenteur, à sa grandeur, à son cortège, à son influence... *Jamblique détaille toutes ces choses avec l'exactitude la plus minutieuse, & nos Naturalistes n'ont pas mieux vu les chenilles, les mouches, les pucerons, que notre philosophe éclectique, les dieux, les anges, les archanges, les démons, & les génies de toutes les especes qui voltigent dans le monde intelligible & dans le monde sensible.* Si l'on commet quelque faute dans l'évocation théurgique, alors on a un autre spectre que celui qu'on évoquoit. Vous comptiez sur un dieu, & c'est un démon qui vous vient. Au reste, ce n'est point la connoissance des choses saintes qui sanctifie. Tout homme peut se sanctifier ; mais il n'est donné d'évoquer les dieux qu'aux Théurgistes, aux hommes merveilleux qui tiennent dans leurs mains le secret des deux mondes.

25. La prescience nous vient d'en-haut ; elle n'a rien en soi ni d'humain ni de physique. Il n'en est pas ainsi de la révélation. C'est une voix foible qui se fait entendre à nous, sur le passage de la veille au sommeil. Cela prouve que l'ame a deux vies ; l'une unie avec le corps, l'autre séparée. D'ailleurs, comme sa fonction est de contempler, & qu'elle contient en elle la raison de tous les possibles, il n'est pas surprenant que l'avenir lui soit connu. Elle voit les choses futures dans leurs raisons préexistantes. Si elle a reçu des Dieux une pénétration sublime, un pressentiment exquis, une longue expérience, la facilité d'observer, le discernement, le génie, rien de ce qui a été, de ce qui est, & de ce qui sera n'échappera à sa connoissance.

26. Voici les vrais caractères de l'enthousiasme divin. Celui qui l'éprouve est privé de l'usage commun de ses sens ; sa veille ne ressemble point à celle

des autres hommes ; son action est extraordinaire ; il ne se possède plus ; il ne pense plus & ne parle plus par lui-même ; la vie qui l'environne est absente pour lui ; il ne sent point l'action du feu, ou il n'en est point offensé ; il ne voit ni ne redoute la hache levée sur sa tête ; il est transporté dans des lieux inaccessibles, il marche à-travers la flamme ; il se promène sur les eaux &c. . . . Cet état est l'effet de la divinité qui exerce tout son empire sur l'ame de l'enthousiaste, par l'entremise des organes du corps ; il est alors le ministre d'un dieu qui l'obsède, qui l'agite, qui le poursuit, qui le tourmente, qui en arrache des voix, qui vit en lui, qui s'est emparé de ses mains, de ses yeux, de sa bouche, & qui le tient élevé au-dessus de la nature commune.

27. On a consacré la Poésie & la Musique aux dieux. En effet, il y a dans les chants & dans la versification, toute la variété qu'il convient d'introduire dans les hymnes qu'on destine à l'évocation des dieux. Chaque dieu a son caractère. Chaque évocation a sa forme & exige sa mélodie. L'ame avoit entendu l'harmonie des cieux, avant que d'être exilée dans un corps. Si quelques accens analogues à ces accens divins, dont elle ne perd jamais entièrement la mémoire, viennent à la frapper, elle tressaillit, elle s'y livre, elle en est transportée. *Jamblique se précipite ici dans toutes les especes de divinations, sotises magnifiques à-travers lesquelles nous n'avons pas le courage de le suivre.* On peut voir dans cet auteur ou dans l'histoire critique de la philosophie de M. Brucker, toutes les rêveries de l'Éclectisme théologique, sur la puissance des dieux, sur l'illumination, sur les invocations, la magie, les prêtres, & la nécessité de l'action de la fumée des victimes sur les dieux, &c.

28. La justice des dieux n'est point la justice des hommes. L'homme définit la justice sur des rapports tirés de sa vie actuelle & de son état présent. Les dieux la définissent relativement à ses existences successives & à l'universalité de nos vies.

29. La plupart des hommes n'ont point de liberté, & sont enchaînés par le destin, &c.

Principes de la Théogonie éclectique. 1. Il est un Dieu de toute la nature, le principe de toute génération, la cause des puissances élémentaires, supérieur à tous les dieux, en qui tout existe, immatériel, incorporel, maître de la nature, subsistant de toute éternité par lui-même, premier, indivisible & indivisé, tout par lui-même, tout en lui-même, antérieur à toutes choses, même aux principes universaux & aux causes générales des êtres, immobile, renfermé dans la solitude de son unité, la source des idées, des intelligibles, des possibilités, se suffisant, pere des essences & de l'entité, antérieur au principe intelligible. Son nom est Noëtarque.

2. Emeth est après Noëtarque ; c'est l'intelligence divine qui se connoît elle-même, d'où toutes les intelligences sont émanées, qui les ramene toutes dans son sein, comme dans un abysme ; les Egyptiens plaçoient Eicton avant Emeth ; c'étoit la première idée exemplaire ; on adoroit Eicton par le silence.

3. Après ces dieux, viennent Amem, Ptha & Osiris, qui président à la génération des êtres apparens, dieux conservateurs de la sagesse, & ses ministres dans les tems où elle engendrait les êtres & produisoit la force secrète des causes.

4. Il y a quatre puissances mâles & quatre puissances femelles au-dessus des élémens & de leurs vertus. Elles résident dans le soleil. Celle qui dirige la nature dans ses fonctions génératrices a son domicile dans la lune,

5. Le Ciel est divisé en deux, ou quatre, ou trente-six régions, & ces régions en plusieurs autres; chacune a sa divinité, & toutes sont subordonnées à une divinité qui leur est supérieure. De ces principes, il faut descendre à d'autres, jusqu'à ce que l'univers entier soit distribué à des puissances qui émanent les unes des autres & toutes d'une première.

6. Cette première puissance tira la matière de l'essence, & l'abandonna à l'intelligence qui en fabriqua des sphères incorruptibles. Elle employa ce qu'il y avoit de plus pur à cet ouvrage; elle fit du reste les choses corruptibles & l'universalité des corps.

7. L'homme a deux âmes; l'une qu'il tient du premier intelligible, & l'autre qu'il a reçue dans le monde sensible. Chacune a conservé des caractères distinctifs de son origine. L'âme du monde intelligible retourne sans cesse à sa source, & les loix de la fatalité ne peuvent rien sur elle; l'autre est asservie aux mouvemens des mondes.

8. Chacun a son démon, il préexistoit à l'union de l'âme avec le corps. C'est lui qui l'a unie à un corps. Il la conduit, il l'inspire. C'est toujours un bon génie. Les mauvais génies sont sans district.

9. Ce démon n'est point une faculté de l'âme; c'est un être distingué d'elle & d'un ordre supérieur au sien, &c.

Principes de la Philosophie morale des Eclectiques. Voici ce qu'on en recueillera de plus généralement admis, en feuilletant les ouvrages de Porphyre & de Jamblique.

1. Il ne se fait rien de rien. Ainsi l'âme est une émanation de quelque principe plus noble.

2. Les âmes existoient avant que d'être unies à des corps. Elles sont tombées, & l'exil a été leur châtiment. Elles ont depuis leur chute passé successivement en différens corps, où elles ont été retenues, comme dans des prisons.

3. C'est par un enchaînement de crimes & d'impies, qu'elles ont rendu leur esclavage plus long & plus dur. C'est à la Philosophie à l'adoucir & à le faire cesser. Elle a deux moyens; la purification rationnelle, & la purification théurgique, qui élèvent les âmes successivement à quatre différens degrés de perfection, dont le dernier est la théopatie.

4. Chaque degré de perfection a ses vertus. Il y a quatre vertus cardinales, la prudence, la force, la tempérance & la justice; & chaque vertu a ses degrés.

5. Les qualités physiques qui ne sont que des avantages de conformation, & dont l'usage le plus noble seroit d'être employés, comme des instrumens, pour s'élever aux autres qualités, sont au dernier rang.

6. Les qualités morales & politiques, sont celles de l'homme sensé, qui supérieur à ses passions, après avoir travaillé long-tems à se rendre heureux par la pratique de la vertu, s'occupe à procurer le même bonheur à ses semblables. Ces qualités sont pratiques.

7. Les qualités spéculatives sont celles qui constituent proprement le philosophe; il ne se contente pas de faire le bien, il descend encore en lui-même, il s'y renferme, & médite, afin de connoître la vérité des principes par lesquels il se conduit.

8. Les qualités expurgatives ou sanctifiantes, ce sont toutes celles qui élèvent l'homme au-dessus de sa condition, par la privation de tout ce qui est au-delà des besoins de la nature les plus étroits. Dans cet état, l'homme a sacrifié tout ce qui peut l'attacher à cette vie; son corps lui devient un fardeau onéreux; il en souhaite la dissolution; il est mort philosophiquement. Or la mort philosophique par-

faite est le point de la perfection humaine le plus voisin de la vie des dieux.

9. Les qualités spéculatives consistent dans la contemplation habituelle du premier principe, & dans l'imitation la plus approchée de ses vertus.

10. Les qualités théurgiques sont celles par lesquelles on est digne dès ce monde de commercer avec les Dieux, les démons, les héros & les âmes libres.

11. L'homme peut avec le secours des seules forces qu'il a reçues de la nature, s'élever successivement de la dégradation la plus profonde, jusqu'au dernier degré de perfection; car la loi de la nécessité n'a point d'empire invincible sur l'énergie du principe divin qu'il porte en lui-même, & avec lequel il n'y a point d'obstacle qu'il ne puisse surmonter.

12. Si la séparation de l'âme & du corps s'est faite avant que l'âme ne se soit relevée de son état d'avilissement, & qu'elle ait emporté avec elle des traces secrètes de dépravation; elle éprouve le supplice des enfers, en rentrant dans un nouveau corps qui devient pour elle une prison plus cruelle que le corps qu'elle a quitté, qui l'éloigne davantage de son premier principe, & qui rend sa grande révolution plus longue & plus difficile.

Voilà ce que nous avons trouvé de plus important & de moins obscur dans la philosophie des Eclectiques anciens. Pour s'en instruire à fond, il faut aller puiser dans les sources, & feuilleter ce qui nous reste de Plotin, de Porphyre, de Julien, de Jamblique, d'Ammian Marcellin, &c. . . . sans oublier l'histoire critique de la philosophie de M. Brucker, & la foule des auteurs tant anciens que modernes, qui y sont cités.

ECLEGME, f. m. *en Médecine*, c'est un remède pectoral, qui a la consistance d'un sirop épais; on l'appelle aussi *looch*. Voyez l'article **SIROP**. Voyez aussi **LOOCH**, &c.

Ce mot est grec; il vient du mot *λεχω*, je lèche, à cause que le malade doit prendre ce remède en léchant le bout d'un petit bâton de réglisse que l'on y trempe; afin qu'en le prenant ainsi peu à peu, il puisse rester plus long-tems dans son passage, & mieux humecter la poitrine.

Il y a des *éclegmes* de pavot, d'autres de lentilles, & d'autres de squilles, &c. Ils servent à guérir ou à soulager les poumons dans les toux, les péripneumonies, &c. Ils sont ordinairement composés d'huiles incorporées avec des sirops. *Chambers*.

ECLIPSE, f. f. *en Astronomie*, c'est une privation passagère, soit réelle, soit apparente, de lumière, dans quelqu'un des corps célestes, par l'interposition d'un corps opaque entre le corps céleste & l'œil, ou entre ce même corps & le Soleil. Les *éclipses* de Soleil sont dans le premier cas; les *éclipses* de Lune & des satellites sont dans le second: car le Soleil est lumineux par lui-même, & les autres planètes ne le sont que par la lumière qu'ils en reçoivent. Les *éclipses* des étoiles par la Lune ou par d'autres planètes, s'appellent proprement *occultations*. Lorsqu'une planète, comme Vénus & Mercure, passe sur le Soleil, comme elle n'en couvre qu'une petite partie, cela s'appelle *passage*. Voyez **OCCULTATION** & **PASSAGE**.

Le mot *éclipse* vient du grec, *ἐκλειψις*, défaillance. Les Romains se servoient aussi du mot *deficere*, pour désigner les *éclipses*. (O)

L'ignorance de la Physique a fait rapporter dans tous les lieux & dans tous les tems, à des causes animées, les effets dont on ne connoissoit pas les principes; ainsi les prêtres débiterent en Grece, que Diane étoit devenue amoureuse d'Endimion, & que les *éclipses* devoient s'attribuer aux visites nocturnes

que cette déesse rendoit à son amant dans les montagnes de la Carie : mais comme ses amours ne durent pas toujours, il fallut chercher, dit l'abbé Bannier, une autre cause des *éclipses*.

On publia que les forçiers, sur-tout celles de Thessalie, avoient le pouvoir par leurs enchantemens d'attirer la Lune sur la terre ; c'est pourquoi on faisoit un grand vacarme avec des chauderons & autres instrumens, pour la faire remonter à sa place. Les Romains entre autres suivoient cet usage, & allumoient un nombre infini de torches & de flambeaux, qu'ils élevoient vers le ciel, pour rappeler la lumière de l'astre éclipsé. Juvénal fait allusion au grand bruit que faisoit à ce sujet le peuple de Rome sur des bassins d'airain, lorsqu'il dit d'une femme babillarde, qu'elle fait assez de bruit pour secourir la Lune en travail : *Una laboranti poterit succurrere Luna.*

Si l'on vouloit remonter à la source de cette coutume, on trouveroit qu'elle venoit d'Egypte, où Isis, symbole de la Lune, étoit honorée avec un bruit pareil de chauderons, de tymbales, & de tambours.

L'opinion des autres peuples étoit, que les *éclipses* annonçoient de grands malheurs, ou menaçoient la tête des rois & des princes. On a eu long-tems la même idée des comètes. Les Mexiquains effrayés jeûnoient pendant les *éclipses*. Les femmes durant ce tems-là se maltraitoient elles-mêmes, & les filles se tiroient du sang des bras. Ces gens-là s'imaginoient que la Lune avoit été blessée par le Soleil, pour quelque querelle qu'ils avoient eue ensemble.

Les Indiens croyent aussi par ce principe, que la cause des *éclipses* vient de ce qu'un dragon maléfisant veut dévorer la Lune ; c'est pourquoi les uns font un grand vacarme, pour lui faire lâcher prise, pendant que les autres se mettent dans l'eau jusqu'au cou, pour supplier le dragon de ne pas dévorer entièrement cette planète. Lisez encore là-dessus, dans les mémoires du P. le Comte, les idées particulières des Chinois.

Anaxagore contemporain de Périclès, & qui mourut la première année de la soixante-huitième olympiade, fut le premier qui écrivit très-clairement & très-hardiment sur les diverses phases de la Lune, & sur ses *éclipses* ; je dis, comme Plutarque, très-hardiment, parce que le peuple ne souffroit pas encore volontiers les Physiciens. Aussi les ennemis de Socrate réussirent à le perdre, en l'accusant de chercher par une curiosité criminelle à pénétrer ce qui se passe dans les cieux, comme si la raison & le génie pouvoient s'élever trop haut. On n'a depuis que trop souvent renouvelé par le même artifice, des accusations semblables contre des hommes du premier mérite. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

Les généraux romains se sont servis quelquefois des *éclipses* pour contenir leurs soldats, ou pour les encourager dans des occasions importantes. Tacite dans ses annales, liv. I. ch. xxviii. parle d'une *éclipse* dont Drusus se servit pour appaiser une sédition très-violente, qui s'étoit élevée dans son armée. Tite-Live rapporte que Sulpitius Gallus, lieutenant de Paul Emile dans la guerre contre Persée, prédit aux soldats une *éclipse* qui arriva le lendemain, & prévint par ce moyen la frayeur qu'elle auroit causée. Ce fait n'a pas été raconté assez exactement à l'article ASTRONOMIE, où même par une faute du copiste ou de l'imprimeur, on a mis les *Perses* au lieu de *Persée*. Plutarque dit que Paul Emile sacrifia à cette occasion onze veaux à la Lune, & le lendemain vingt-un bœufs à Hercule, dont il n'y eut que le dernier qui lui promit la victoire.

Aujourd'hui non-seulement les Philosophes, mais le peuple même est instruit de la cause des *éclipses* ; on sait que les *éclipses* de Lune viennent de ce que

cette planète entre dans l'ombre de la Terre, & ne peut être éclairée par le Soleil durant le tems qu'elle la traverse, & que les *éclipses* de Soleil viennent de l'interposition de la Lune, qui cache aux habitans de la Terre une partie du Soleil, ou même le Soleil tout entier. Les Astronomes observent dans les satellites de Jupiter & de Saturne, des *éclipses* semblables à celles de notre Lune, mais à la vérité plus fréquentes ; parce que ces satellites tournent autour de Jupiter en bien moins de tems que la Lune autour de nous.

La durée d'une *éclipse* est le tems entre l'immersion & l'émerison.

L'immersion dans une *éclipse* est le moment auquel le disque du Soleil ou de la Lune, commence à se cacher. *Voyez IMMERSION.*

L'émerison est le moment où le corps lumineux éclipsé commence à reparoître. *Voyez EMERISON.*

Au reste, les mots d'*immersion* & d'*émersion* sont encore plus d'usage dans les *éclipses* de Lune, que dans celles de Soleil ; parce que dans les *éclipses* de Lune, la Lune se plonge véritablement (*se immergit*) dans l'ombre de la terre, & s'obscurcit : au lieu que dans les *éclipses* de Soleil, cet astre ne tombe pas dans l'ombre de la Lune, mais nous est seulement caché par la Lune.

S'il y a quelque chose dans l'Astronomie qui puisse nous faire connoître les efforts dont l'esprit humain est capable, lorsqu'il s'agit de recherches subtiles & qui demandent une grande sagacité, c'est assurément la théorie des *éclipses* & la justesse avec laquelle on est parvenu depuis long-tems à les calculer & à les prédire ; cette justesse sert à nous convaincre de la certitude & de la précision des calculs astronomiques ; & ceux qui s'étonnent qu'on puisse mesurer les mouvemens & les distances des corps célestes malgré l'éloignement où ils sont, n'ont rien à répondre à l'accord si parfait qui se trouve entre le calcul des *éclipses* & le moment où elles arrivent.

Pour déterminer la grandeur des *éclipses*, il est d'usage de diviser le diamètre des corps lumineux éclipsés en douze parties égales, appelées *doigts*. *Voyez DOIGT.*

Les *éclipses* se divisent en *éclipses totales*, *partiales*, *annulaires*, &c. ce qui sera détaillé plus bas.

Eclipse de Lune, c'est un manque de lumière dans la Lune, occasionné par une opposition diamétrale de la terre entre le Soleil & la Lune. *Voyez LUNE.*

On peut voir (*Planc. astron. fig. 34.*) la manière dont se fait cette *éclipse*. *A* représente la terre, & *B* ou *C* la Lune.

On demandera peut-être pourquoi on n'observe point d'*éclipses* dans toutes les planètes : pourquoi, par exemple, la Terre, lorsqu'elle passe entre Mars & le Soleil, n'obscurcit pas quelquefois le disque de Mars. A cela on répond que la Terre étant un corps beaucoup plus petit que le Soleil, son ombre ne doit point s'étendre à l'infini, mais doit se terminer en pointe à une certaine distance en forme de cône. Il n'y a que la Lune qui soit assez proche de la Terre pour pouvoir entrer dans son ombre & la couvrir de sa sienne ; il en est de même des satellites de Jupiter & de Saturne par rapport à ces planètes.

Quand toute la lumière de la Lune est interceptée, c'est-à-dire quand tout son disque est couvert, on dit que l'*éclipse* est *totale* ; & on dit qu'elle est *partiale*, quand il n'est couvert qu'en partie. Si l'*éclipse* *totale* dure quelque tems, on dit qu'elle est *totalis cum mora*, totale avec durée. Si elle n'est qu'instantanée, elle est dite *totalis sine mora*, totale sans durée.

Les *éclipses* de Lune n'arrivent que dans le tems de la pleine Lune, parce qu'il n'y a que ce tems où la Terre soit entre le Soleil & la Lune. Il n'y a cepen-

dant pas des *éclipses* à chaque pleine Lune; ce qui vient de l'obliquité du cours de la Lune par rapport à celui du Soleil. En effet le cercle ou l'orbite dans lequel la Lune se meut est élevé au-dessus du plan de l'orbite terrestre, de sorte que quand le Soleil, la Terre, & la Lune se trouvent dans le même plan perpendiculaire au plan de l'écliptique, la Lune ne se trouve pas toujours pour cela dans la même ligne droite avec le Soleil & la Terre; elle est souvent assez élevée, pour laisser l'ombre de la Terre au-dessous ou au-dessus d'elle, & n'y pas entrer: & pour lors il n'y a point d'*éclipse*. Il n'y en a que dans les pleines Lunes qui arrivent aux nœuds, ou proche des nœuds, c'est-à-dire lorsque la Lune se trouve dans l'écliptique, ou très-proche de l'écliptique: car alors la somme des demi-diamètres apparens de la Lune & de l'ombre de la Terre, est plus grande que la latitude de la Lune, ou la distance entre le centre de la Lune & celui de l'ombre; d'où l'on voit que la Lune doit entrer au moins en partie dans l'ombre de la Terre, & être par conséquent éclipsée. Voyez NŒUD.

Comme la somme des demi-diamètres de la Lune & de l'ombre de la Terre, est plus grande que la somme des demi-diamètres du Soleil & de la Lune (puisque la première somme dans le cas où elle est la plus petite, étant $5\frac{1}{3}$, la seconde, lorsqu'elle est la plus grande, est à peine $3\frac{1}{3}$), il s'en suit que les *éclipses* lunaires peuvent arriver dans une plus grande latitude de la Lune, & à une plus grande distance des nœuds que les *éclipses* solaires, & que par conséquent on doit les observer plus souvent.

Les *éclipses totales* & celles de la plus longue durée, arrivent dans les vrais nœuds de l'orbite lunaire, par la raison que la portion de l'ombre de la Terre, qui tombe alors sur la Lune, est considérablement plus grande que le disque de la Lune: il peut aussi arriver des *éclipses totales* à une petite distance des nœuds; mais plus la Lune s'en éloigne, plus la durée des *éclipses* diminue. C'est par cette même raison qu'il y en a de partiales; & quand la Lune est trop éloignée des nœuds, il n'y a point du tout d'*éclipse*. En un mot l'*éclipse* est totale, si la latitude de la Lune est plus petite, ou égale à la différence du demi-diamètre de l'ombre & du demi-diamètre de la Lune: dans le premier cas, elle sera totale avec durée: dans le second, totale sans durée; elle sera partielle, si la latitude de la Lune est plus petite que la somme des deux demi-diamètres, mais moindre que leur différence; enfin elle sera nulle, où il n'y en aura point, si la latitude de la Lune surpasse ou égale la somme des deux demi-diamètres.

Toutes les *éclipses* de Lune sont universelles, c'est-à-dire visibles dans toutes les parties du globe, qui ont la Lune sur leur horizon; elles paroissent en tous lieux de la même grandeur; elles commencent & finissent dans le même tems pour tous ces endroits. Il est évident que cela doit être ainsi: car l'*éclipse* de Lune vient de ce que cet astre est obscurci par l'ombre de la Terre: or il entre dans l'ombre en même tems & au même instant, pour tous les peuples de la Terre. L'*éclipse* doit donc commencer au même moment pour tous ces peuples, à-peu-près comme une lumière qu'on éteint dans une chambre, disparaît au même moment pour tous ceux qui y sont. Aussi l'observation des *éclipses* de Lune est utile par cette raison, pour la découverte des longitudes. Voy. LONGITUDE.

La Lune devient sensiblement plus pâle & plus obscure, avant que d'entrer dans l'ombre de la Terre; ce qui vient de la pénombre de la Terre. Voyez PÉNOMBRE.

Astronomie des éclipses lunaires, ou méthode d'en calculer le tems, le lieu, la grandeur, & les autres phénomènes. 1°. Pour trouver la longueur du cône d'om-

bre de la Terre, trouvez la distance du Soleil à la Terre pour le tems donné; voyez SOLEIL & DISTANCE: alors connoissant en demi-diamètres de la Terre, le diamètre du Soleil, vous trouverez la longueur du cône par les règles données à l'artic. OMBRE.

Supposant, par exemple, que la plus grande distance du Soleil à la Terre soit de 34996 demi-diamètres de la Terre, & que le demi-diamètre du Soleil soit à celui de la Terre, comme 153 est à 1, on trouvera la longueur du cône d'ombre = $230\frac{1}{4}$.

D'où il suit que comme la plus petite distance de la Lune à la Terre est à peine de 56 demi-diamètres, & la plus grande de 64 au plus, la Lune en opposition avec le Soleil, lorsqu'elle est dans les nœuds, ou qu'elle en approche, tombera dans l'ombre de la Terre, quoique le Soleil & la Lune soient dans leur apogée; & à plus forte raison s'ils sont dans leur périégée, ou qu'ils en approchent, à cause que l'ombre est alors plus longue, & que la Lune est plus proche de la base du cône.

Les Astronomes ne sont pas d'accord entre eux; ni sur la distance du Soleil, ni sur son diamètre; mais quelle que soit sa distance, & quel que soit son diamètre, on trouve & on doit voir facilement que l'angle au sommet du cône d'ombre de la Terre, est à peu-près égal à l'angle sous lequel nous voyons le Soleil, c'est-à-dire est d'environ 32 minutes; & que la longueur du cône d'ombre vaut environ 110 diamètres de la Terre, ou 220 demi-diamètres: ce qui diffère peu des 230 trouvés ci-dessus.

2°. Pour trouver le demi-diamètre apparent de l'ombre terrestre, à l'endroit du passage de la Lune, pour un tems donné quelconque, trouvez la distance du Soleil & de la Lune à la Terre, & leurs parallaxes horizontales; faites une somme des parallaxes; ôtez de cette somme le demi-diamètre apparent du Soleil: le reste est le demi-diamètre apparent de l'ombre.

Ainsi, supposez la parallaxe de la Lune horizontale = $56' 48''$; celle du Soleil $6''$: la somme est $56' 54''$; d'où retranchant $16' 5''$, le demi-diamètre apparent du Soleil, il reste $41' 49''$ pour le demi-diamètre de l'ombre. On peut, si l'on veut, ne point faire entrer dans ce calcul la parallaxe du Soleil, comme n'étant presque d'aucune considération.

3°. La latitude de la Lune AL , au tems de son opposition, avec l'angle qu'elle fait au nœud B , étant donnée, on trouvera ainsi l'arc AI compris entre les centres A , I , & l'arc IL (fig. 35.). Puisque dans le triangle AII , rectangle en I , le côté AL est donné, de même que l'angle ALI , qui est le complément de l'angle LAI ou B à un droit; on trouvera facilement par la Trigonométrie l'arc compris entre les centres AI . Or l'angle LAI est égal à l'angle B , chacun d'eux composant un angle droit avec IAB . Donc, puisque la latitude AL de la Lune est donnée, on trouvera de même par la Trigonométrie l'arc LI .

Il est bon d'observer que la ligne NI , ou la portion de l'orbite que la Lune paroît parcourir pendant une *éclipse*, n'est point son orbite véritable. En effet si dans les nouvelles ou pleines Lunes aux tems des *éclipses*, le Soleil n'avoit point ce mouvement apparent que l'on observe chaque jour d'occident en orient, & qui est causé par le mouvement propre de la Terre sur son orbite, la route de la Lune à l'égard du Soleil seroit exactement la même que celle qui convient à l'inclinaison de son orbite sur le plan de l'écliptique. Mais comme dans le même intervalle de tems que la Lune nous paroît avancer sur son orbite, le Soleil s'avance aussi, quoique beaucoup moins vite, sur le plan de l'écliptique, la route apparente de la Lune à l'égard du Soleil doit donc être

différente de celle qu'elle décrit réellement, & par conséquent la ligne qui désigne cette route aura une plus grande inclinaison sur le plan de l'écliptique. Pour trouver la route apparente de la Lune par rapport au Soleil, il faut se servir de ce principe d'Optique; que si deux corps *A* & *B* se meuvent avec des directions & des vitesses données, & qu'on veuille trouver le mouvement apparent du corps *A* par rapport au corps *B*, il faut transporter au corps *A* le mouvement du corps *B*, dans une direction parallèle & en sens contraire, & chercher ensuite par la loi de la composition des mouvemens, le mouvement du corps *A* qui résulte de son mouvement propre & primitif, combiné avec le mouvement du corps *B* qu'on lui a transporté. Le mouvement qui résulte des deux dont nous parlons, sera le mouvement apparent du corps *A* à l'égard du corps *B*. Ainsi on transportera à la Lune le mouvement du Soleil en sens contraire, & dans le plan de l'écliptique; & combinant ce mouvement avec le mouvement propre de la Lune dans son orbite, on aura son mouvement apparent par rapport au Soleil. Voyez APPARENT, ABERRATION, DÉCOMPOSITION, &c.

Déterminer les limites d'une éclipse de Lune. Puisqu'il n'est pas possible qu'il y ait éclipse, à moins que la somme des demi-diamètres de l'ombre & de la Lune ne soit plus grande que la latitude de la Lune (car sans cela la Lune ne tombera point dans l'ombre), faites une somme des demi-diamètres apparens de la Lune périgée & de l'ombre, en supposant la Terre aphélie, pour avoir le côté *MO* (figure 36.) Alors dans le triangle sphérique *MNO*, ayant l'angle donné au nœud, l'angle droit *M*, & le côté *MO*, trouvez la distance *NO* de la Lune au nœud, ce qui est le terme le plus éloigné, au-delà duquel l'éclipse ne peut plus avoir lieu. De la même manière ajoutant les demi-diamètres apparens de la Lune apogée & de l'ombre de la Terre périhélie périgée, on aura par ce moyen le côté *LH* dans le triangle *NLH*; on trouvera par la trigonométrie sphérique la distance de la Lune au nœud ascendant *HN*, ce qui est le terme où la Lune sera nécessairement éclipsée.

Déterminer la quantité d'une éclipse ou le nombre des doigts éclipsés. Ajoutez le demi-diamètre *IK* de la Lune (fig. 35.) au demi-diamètre de l'ombre *AM*, alors vous aurez $AM + IK = AI + IM + IK = AI + MK$: ôtez de cette somme l'arc compris entre les centres *AI*, le reste donne les parties du diamètre éclipsé *MK*. Dites donc: comme le diamètre de la Lune *KH*, est aux parties du diamètre éclipsé *MK*, ainsi le nombre 12 est aux doigts éclipsés.

Trouver la demi-durée d'une éclipse, ou l'arc de l'orbite lunaire que le centre de cette planète décrit depuis le commencement de l'éclipse jusqu'à son milieu. Ajoutez les demi-diamètres de l'ombre & de la Lune; soit leur somme *AN* (fig. 35.); du carré d'*AN* ôtez le carré d'*AI*, le reste est le carré d'*IN*, & la racine carrée de ce reste est l'arc *IN* que l'on demande.

Trouver la demi-durée d'une éclipse totale (fig. 37). Ôtez le demi-diamètre *SV* de la Lune, du demi-diamètre de l'ombre *AV*; le reste est *AS*: c'est pourquoi dans le triangle *AIS*, rectangle en *I*, on a l'arc *AS* donné par la dernière méthode, & l'arc entre les centres *AI*; ainsi l'on trouve l'arc *IS*, comme dans le dernier problème.

Trouver le commencement, le milieu, & la fin d'une éclipse de Lune. Dites: comme le mouvement horaire de la Lune, qui l'écarte du Soleil, est à 3600 secondes horaires, ainsi les secondes de l'arc *LI* (fig. 35.) sont aux secondes horaires équivalentes à cet arc: ôtez ces secondes dans le premier & le troisième quart de l'anomalie du tems de la pleine Lune; ajou-

tez-les au contraire à ce même tems dans le second & le quatrième quart; le résultat est le tems du milieu de l'éclipse. Dites alors, comme le mouvement horaire de la Lune par rapport au Soleil est à 3600 secondes, ainsi les secondes de la demi-durée *IN* sont au tems de la demi-durée, dont le double donne la durée entière. Enfin ôtez le tems de la demi-durée du tems du milieu de l'éclipse, le reste fera le commencement de l'éclipse; & si vous ajoutez le tems de la demi-durée au tems du milieu de l'éclipse, la somme donnera la fin de l'éclipse.

Calculer une éclipse de Lune. 1°. Pour le tems donné d'une pleine Lune moyenne, calculez la distance de la Lune au nœud, afin de savoir s'il y a éclipse ou non, ainsi qu'il est enseigné dans le premier problème.

2°. Calculez le tems de la pleine Lune vraie, avec le vrai lieu du Soleil & de la Lune réduit à l'écliptique.

3°. Pour le tems de la pleine Lune vraie, calculez la véritable latitude de la Lune, la distance du Soleil & de la Lune à la Terre, avec les parallaxes horizontales & les demi-diamètres apparens.

4°. Pour le même tems, trouvez le mouvement horaire vrai du Soleil & de la Lune.

5°. Trouvez le demi-diamètre apparent de l'ombre.

6°. Trouvez les lignes *AI* & *LI*.

7°. Calculez l'arc de demi-durée *IN*.

Et de-là 8°. déterminez le commencement, le milieu, & la fin de l'éclipse.

Enfin trouvez les doigts éclipsés, d'où vous déduirez la quantité de l'éclipse, comme il est enseigné aux problèmes précédens.

Tracer sur un plan la figure d'une éclipse lunaire.

1°. que *CD* (figure 38.) représente l'écliptique, & que le centre de l'ombre soit en *A*, tirons par ce centre une ligne droite *GQ* perpendiculaire à *DC*. Supposons l'orient en *D*, l'occident en *C*, le midi en *G*, & le nord en *Q*.

2°. Du point *A* avec l'intervalle de la somme *AN* du demi-diamètre de l'ombre *AP* & de la lune *PN*, soit décrit un cercle *DGCQ*; & avec l'intervalle du demi-diamètre de l'ombre *AP* tracez un autre cercle concentrique *EF*, qui représentera la section de l'ombre dans le passage de la Lune.

3°. Soit *AL* égale à la latitude de la Lune au commencement de l'éclipse; élevez *LN* perpendiculairement en *L*, qui rencontre la plus grande circonférence en *N* vers l'occident; le centre de la Lune au commencement de l'éclipse sera donc en *N*.

4°. Pareillement faites *AS* égale à la latitude de la Lune à la fin de l'éclipse, élevez en *S* la perpendiculaire *OS*, parallèle à *DC*, le centre de la Lune sera en *O* à la fin de l'éclipse.

5°. Joignez les points *O*, *N* par une ligne droite, *ON* fera l'arc de l'orbite que le centre de la Lune décrit durant l'éclipse.

6°. Des points *O* & *N* avec l'intervalle du demi-diamètre de la Lune décrivez les cercles *PV* & *TX*, qui représenteront la Lune au commencement & à la fin de l'éclipse.

7°. Après cela, du point *A* abaissez sur *ON* une perpendiculaire *AI*, le centre de la Lune sera en *I*, au milieu de l'éclipse.

C'est pourquoi avec l'intervalle du demi-diamètre de la Lune décrivez enfin le cercle *HK*, il représentera la Lune dans son plus grand obscurcissement, & en même tems la quantité de l'éclipse. Voyez les élémens d'Astronomie de Wolf, d'où Chambers a extrait cet article que nous avons abrégé, & où vous trouverez des exemples de tous les problèmes ci-dessus. Voyez aussi les institutions astronomiques de M. le Monnier.

Eclipse de Soleil, est une occultation du corps du Soleil, occasionnée par l'interposition diamétrale de la Lune entre le Soleil & la Terre.

L'*éclipse* de Soleil se divise, comme celle de la Lune, en totale & partielle. Il faut y ajouter une troisième espèce appelée *annulaire*.

Quelques auteurs ont observé que les *éclipses* de Soleil seroient plus proprement appelées *éclipses de Terre*. Voyez TERRE.

En effet l'*éclipse* de Soleil est réellement une *éclipse* de Terre, puisque la Terre se trouve alors dans l'ombre de la Lune. C'est la Terre qui se trouve véritablement obscurcie par la privation de la lumière du Soleil sur la partie que la Lune empêche d'être éclairée; & le Soleil, sans rien perdre de sa lumière, nous est seulement caché.

Comme la Lune a sensiblement une parallaxe de latitude, les *éclipses* du Soleil arrivent seulement quand la latitude de la Lune vûe de la Terre est plus petite que la somme des demi-diamètres apparens du Soleil & de la Lune. C'est pourquoi les *éclipses* de Soleil arrivent quand la Lune est en conjonction avec le Soleil, dans les nœuds ou proche les nœuds, c'est-à-dire aux nouvelles Lunes.

Il n'y a pas d'*éclipse* à chaque nouvelle Lune, parce que le cours de la Lune ne se fait pas précisément dans le plan de l'écliptique; il est oblique à ce cercle, & il ne le coupe que deux fois à chaque période; de sorte qu'il ne peut y avoir des *éclipses* à toutes les nouvelles Lunes. Il n'y en a que quand la nouvelle Lune arrive près de l'écliptique, c'est-à-dire aux nœuds ou proche des nœuds.

Si la Lune est dans les nœuds, c'est-à-dire n'a pas de latitude visible, l'occultation est totale, & avec quelque durée, quand le disque de la Lune péricée paroît plus grand que celui du Soleil apogée, de sorte que l'ombre de la Lune s'étend au-delà de la surface de la Terre; & l'*éclipse* est sans durée, lorsque la Lune est dans ses moyennes distances, & que le sommet ou la pointe de l'ombre lunaire touche simplement la surface de la Terre. Enfin les *éclipses* de Soleil sont partiales, lorsque l'ombre de la Lune n'atteint pas la Terre.

Les autres circonstances des *éclipses* solaires sont, 1°. qu'il n'y en a point d'universelles, c'est-à-dire qu'il n'y en a aucune qui soit vûe par tout l'hémisphère terrestre, au-dessus duquel est alors le Soleil; le disque de la Lune étant beaucoup trop petit & trop près de la Terre, pour cacher le Soleil à tout le disque de la Terre, qui est quinze fois plus grande que la Lune.

2°. Une *éclipse* ne paroît pas la même dans toutes les parties de la Terre où elle est vûe; mais quand elle paroît totale dans un endroit, elle n'est que partielle dans un autre.

De plus quand la Lune près des nœuds paroît plus petite que le Soleil, le sommet de l'ombre lunaire n'atteignant pas la Terre, il arrive que la Lune a une conjonction centrale ou presque centrale avec le Soleil, sans néanmoins couvrir entièrement son disque; alors tout le limbe du Soleil paroît semblable à un anneau lumineux. C'est pourquoi on appelle cette *éclipse* une *éclipse annulaire*.

3°. L'*éclipse* de Soleil n'arrive pas en même tems à tous les lieux où elle est visible; mais elle paroît plutôt aux parties occidentales de la Terre, & plus tard aux parties orientales.

4°. Dans la plupart des *éclipses* solaires, le disque obscurci de la Lune paroît couvert d'une lumière foible. On en attribue ordinairement la cause à la lumière que réfléchit sur la Lune la partie éclairée de la Terre. Voyez sur un phénomène à-peu-près semblable l'article CROISSANT.

Tome V.

Astronomie ancienne des éclipses de Soleil. Déterminer les limites d'une éclipse solaire.

Si la parallaxe de la Lune étoit insensible, on détermineroit les limites des *éclipses* solaires, de même que l'on a fait celles des *éclipses* lunaires; mais comme la parallaxe est sensible, il faut y procéder d'une manière un peu différente. Ainsi

1°. Faites une somme des demi-diamètres apparens de la Lune & du Soleil apogée & péricée.

2°. Comme la parallaxe diminue la latitude septentrionale, à la somme ci-dessus ajoutez la parallaxe de latitude la plus grande qu'il soit possible; & parce que la parallaxe augmente la latitude méridionale, ôtez de cette même somme la plus grande parallaxe de latitude; ainsi dans l'un & l'autre cas vous aurez la véritable latitude, au-delà de laquelle il ne peut pas y avoir d'*éclipse*.

Cette latitude étant donnée, vous trouverez la distance de la Lune aux nœuds, hors de laquelle les *éclipses* ne sauroient avoir lieu, ainsi qu'on l'a déjà prescrit par rapport aux *éclipses* de Lune.

Comme les différens auteurs suivent différentes hypothèses par rapport aux diamètres apparens de la Lune & du Soleil, & la plus grande parallaxe de latitude, ils ne s'accordent pas parfaitement sur la détermination des limites où les *éclipses* solaires peuvent arriver.

Trouver les doigts éclipsés. Faites une somme des demi-diamètres du Soleil & de la Lune; ôtez-en la latitude apparente de la Lune, le reste donne les parties du diamètre éclipsé. Après cela dites: comme le demi-diamètre du Soleil est aux parties éclipsées, ainsi six doigts réduits en minutes, ou 360 minutes, sont aux doigts éclipsés.

Trouver les parties de demi-durée ou la ligne d'immersion. C'est la même méthode que celle que nous avons exposée pour les *éclipses* lunaires.

Déterminer la durée d'une éclipse solaire. Trouvez le mouvement horaire par lequel la Lune s'écarte du Soleil pour une heure avant la conjonction, & une autre heure après; après quoi dites: comme le premier mouvement horaire est aux secondes d'une heure, ainsi les parties de demi-durée sont au tems d'immersion; & comme l'autre mouvement horaire est aux mêmes secondes, ainsi les mêmes parties de demi-durée sont au tems d'immersion. Enfin prenant la distance entre le tems d'immersion & celui d'émersion, on a la durée totale.

On trouvera par des méthodes semblables, le commencement, le milieu & la fin d'une *éclipse* solaire: c'est sur quoi on peut consulter les *Elémens* de Wolf, déjà cités.

Astronomie moderne des éclipses de Soleil. Il est évident par les problèmes précédens, que tout l'embaras du calcul vient des parallaxes, sans quoi le calcul des *éclipses* de Soleil seroit précisément le même que celui des *éclipses* de Lune.

Aussi plusieurs auteurs ont-ils mieux aimé considérer les *éclipses* de Soleil comme des *éclipses* de Terre, ainsi que nous l'avons déjà dit, parce que cette manière de les considérer en abrégé le calcul; elle a été inventée par Kepler, & mise successivement en pratique par Bouillaud, Wren, Cassini, Halley, Flamsteed, & de la Hire. En traitant les *éclipses* de Soleil comme des *éclipses* de Terre, on évite la parallaxe, comme il arrive aux *éclipses* de Lune. En effet, dans ces dernières la parallaxe de l'ombre, à mesure qu'elle varie, est toujours la même que celle de la Lune, ainsi elle ne sauroit causer d'embaras ni d'obstacles; & c'est ce qui fait que dans toutes les régions de la Terre d'où on aperçoit la Lune, l'*éclipse* paroît précisément de la même grandeur. Il en doit donc être de même des *éclipses* de Terre, si on suppose pour un moment que l'œil du spectateur qui les observe, soit placé dans

P p

la Lune : ainsi toute la difficulté se réduit à trouver dans quel moment un spectateur placé dans la Lune, verroit telle ou telle partie de la terre éclipfée ou couverte de la pénombre ; car on saura par ce moyen à quelle heure cette partie de la Terre aura l'éclipfe, foit totale, foit partielle, foit au commencement, foit au milieu, foit à la fin, &c. Il est vrai qu'à cause de la rondeur de la Terre, & de son mouvement autour de son axe, qui fait que toutes ses parties entrent fucceffivement dans l'ombre de la Lune, cette recherche rendra encore le calcul des éclipfes de Terre plus composé que celui des éclipfes de Lune. Mais plusieurs habiles astronomes nous ont facilité les moyens de résoudre tous ces problèmes ; & parmi les auteurs qui ont traité cette matiere, personne ne paroît l'avoir fait avec plus de clarté que Jean Keill dans son *Introductio ad veram Astronomiam*, où il emploie plusieurs chapitres à la développer & à l'expliquer. Comme le détail de cette méthode seroit trop long, nous ne pouvons l'exposer ici : nous croyons que ceux de nos lecteurs qui voudront se mettre au fait de la matiere dont il s'agit, ne feroient s'en instruire plus à fond & avec plus de facilité, que dans l'ouvrage dont nous parlons, ou dans les *Institutions astronomiques* de M. le Monnier, qui en font en partie la traduction. Nous nous contenterons de dire que cette méthode consiste à projeter par différentes ellipses sur le disque de la Terre qu'on suppose vûe de la Lune, le mouvement apparent des différens points de la Terre, vû de cette même planete ; à déterminer le chemin de l'ombre de la Lune & de sa pénombre sur ce même disque ; à trouver les instans où un lieu quelconque de la Terre entre dans une partie assignée de l'ombre ou de la pénombre, & à fixer par ce moyen le commencement, la fin & les phases de l'éclipfe pour un lieu quelconque.

Avant que de finir cet article des éclipfes de Soleil & de Lune, il ne sera pas inutile de faire quelques remarques au sujet d'un phénomène assez singulier, & dont il est facile d'expliquer la véritable cause.

Dans les éclipfes totales de Lune, même dans celles qu'on nomme *centrales*, parce que le centre de la Lune passe exactement par le centre de l'ombre, on s'apperçoit presque toujours que cet astre est éclairé d'une lumiere, très-foible à la vérité, mais du moins assez vive pour que la Lune ne disparoisse pas tout-à-fait, comme il semble qu'elle le devoit faire dès qu'elle est entièrement plongée dans l'ombre de la Terre, & tout-à-fait privée de la lumiere du Soleil. Quelques auteurs, pour expliquer cette apparence, ont prétendu que cette lumiere étoit propre à la Lune même, ou bien que c'étoit la lumiere des planetes & des étoiles fixes qui se trouvoit réfléchie par la Lune ; mais il est inutile de réfuter ces deux opinions : la vraie cause de ce phénomène a été découverte peu de tems après que l'on a connu les réfractations astronomiques. La Terre étant environnée de l'air, ou d'une atmosphere sphérique qui est fort épaisse, cette atmosphere brise & détourne continuellement de leur direction les rayons du Soleil ; car tous les rayons y sont rompus dès qu'ils y entrent obliquement, & ils y sont rompus de maniere qu'ils se plient vers la terre, & tombent en partie dans l'ombre ; de sorte que cette ombre n'est pas entièrement privée de lumiere ; & c'est la cause de cette lueur foible & rougeâtre que l'on observe sur la Lune dans les éclipfes totales. La seule inspection de la *figure 38. n°. 2.* suffit pour faire connoître de quelle maniere les rayons du Soleil se répandent en partie dans l'ombre de la Terre, après avoir été rompus en traversant l'atmosphere terrestre. Voyez OMBRE.

Au reste, comme l'atmosphere intercepte aussi la

plus grande partie des rayons du Soleil, & change la grandeur du cone d'ombre de la Terre, c'est pour cette raison que M. de la Hire augmente dans le calcul des éclipfes le diametre de l'ombre d'environ une minute, parce que l'atmosphere fait à-peu-près le même effet qu'une couche de matiere opaque qui environneroit la Terre, & augmenteroit pour ainsi dire son diametre d'environ $\frac{1}{190}$.

La Lune prend même fucceffivement différentes couleurs dans les éclipfes ; car l'atmosphere étant inégalement chargée de vapeurs & d'exhalaisons, les rayons qui la traversent par-tout, & vont tomber sur la Lune, sont tantôt plus, tantôt moins abondans, plus ou moins rompus, plus ou moins séparés, plus ou moins dirigés par la réfraction vers l'axe de l'ombre & de la pénombre ; or ces différences sont autant de sources de différentes couleurs : par cette raison, dans la même éclipfe la Lune vûe de divers endroits au même tems, paroît avoir différens degrés d'obscurité, différentes couleurs, comme il est arrivé dans l'éclipfe du 23 Décembre 1703, observée à Arles, à Avignon, à Marseille. Les exhalaisons ou vapeurs différentes, sont comme des verres inégalement épais & diversement teints, au travers desquels le même objet paroît différent.

La Lune s'éclipfe quelquefois en présence du Soleil, lorsque ces deux astres paroissent près de l'horison, la Lune à son lever, & le Soleil à son coucher. On a vû de ces éclipfes horizontales en divers tems. On en avoit observé du moins une du tems de Plin. On en vit une autre le 17 Juillet 1590 à Tubinge ; une troisieme à Tarascon, le 3 Novembre 1648, une quatrieme en l'île de Gorgone, le 16 Juin 1666. La Lune & le Soleil ne sont pas alors tous deux en effet sur l'horison ; mais la réfraction, qui élève les objets, élève ces astres plus qu'ils ne sont élevés effectivement, les fait paroître tous deux en même tems sur l'horison. Voyez COUCHER. Voyez aussi RÉFRACTION.

Eclipfes des satellites, voyez SATELLITES DE JUPITER.

Voici les principales circonstances que l'on y observe. 1°. Les satellites de Jupiter souffrent deux ou trois sortes d'éclipfes ; celles de la premiere espece leur sont propres, elles arrivent quand le corps de Jupiter est directement posé entr'eux & le Soleil : il y en a presque tous les jours. MM. Flamsteed & Cassini nous en ont donné des tables, dans lesquelles les immerfions des satellites dans l'ombre de Jupiter, aussi-bien que leurs émerfions, sont calculées en heures & en minutes.

La seconde espece d'éclipfes qu'éprouvent les satellites, sont plutôt des occultations ; cela arrive quand les satellites s'approchant trop du corps de Jupiter, se perdent dans sa lumiere. De plus, le satellite qui est le plus proche de Jupiter, produit une troisieme sorte d'éclipfe, lorsque son ombre, sous la forme d'une macule ou d'une tache noire arrondie, passe sur le disque de Jupiter : c'est ainsi que les habitans de la Lune verroient son ombre projetée sur la Terre.

Pour trouver la longitude, il n'y a point jusqu'à présent de meilleur moyen que les éclipfes des satellites de Jupiter ; celles du premier satellite en particulier sont beaucoup plus sûres que les éclipfes de Lune, & d'ailleurs elles arrivent beaucoup plus souvent : la maniere d'en faire usage est fort aisée. Voyez LONGITUDE. (O)

ECLIPSER, OBSCURCIR, fynon. (*Gramm.*) Ces deux mots sont pris ici au figuré : ils different alors, en ce que le premier dit plus que le second. Le faux mérite est *obscurci* par le mérite réel, & éclipfê par le mérite éminent. On doit encore remarquer que le mot éclipfe signifie un *obscurcissement* pas-

fager, au lieu que le mot *éclipser* qui en est dérivé; désigne un *obscurcissement* total & durable, comme dans ce vers:

Tel brille au second rang, qui s'éclipse au premier. (O)

ECLIPSE LE FIEF, ou L'ECLICHER, (*Jurispr.*) c'est-à-dire le *démembrer*. *Coûtume de Melun*, article 100. *Le fief ne peut être démembre ou éclipsé*, &c. *Voy.* ECLIPSE & ECLICHER, *voyez* DÉMEMBREMENT & FIEF. (A)

ECLIPTIQUE, *eclipticus*, pris adj. (*Astronomie.*) se dit de ce qui appartient aux éclipses. *Voyez* ECLIPSE.

Toutes les nouvelles & pleines Lunes ne sont pas *écliptiques*, c'est-à-dire qu'il n'arrive pas des éclipses à toutes les nouvelles & pleines Lunes. *Voyez-en la raison au mot* ECLIPSE.

Termes *écliptiques*, *termini ecliptici*, signifient l'espace d'environ quinze degrés, à compter des nœuds de la Lune, dans lequel quand la Lune se trouve en conjonction ou en opposition avec le Soleil, il peut y avoir une éclipse de Soleil ou de Lune, quoiqu'elle ne soit pas précisément dans les nœuds. *Voyez* ECLIPSE.

Doigts écliptiques. *Voyez* DOIGT & ECLIPSE.

ECLIPTIQUE, sub. f. se dit plus particulièrement d'un cercle ou d'une ligne sur la surface de la sphère du monde, dans laquelle le centre du Soleil paroît avancer par son mouvement propre: ou bien, c'est la ligne que le centre du Soleil paroît décrire dans sa période annuelle. *Voyez* SOLEIL, &c.

Dans le système de Copernic qui est aujourd'hui presque généralement reçu, le Soleil est immobile au centre du monde: ainsi c'est proprement la terre qui décrit l'*écliptique*; mais il revient au même quant aux apparences, que ce soit la Terre ou le Soleil qui la décrivent.

L'*écliptique* se nomme autrement *orbite terrestre*, ou *orbite annuelle*, ou *grand orbe*, en tant qu'on la regarde comme le cercle que la Terre décrit par son mouvement annuel. Elle est divisée en douze signes ou parties égales, dont on peut voir les noms à l'article ZODIAQUE, & dont la Terre parcourt environ un par mois. L'*écliptique* a aussi un axe, qui est perpendiculaire à ce grand cercle, & qui est différent de l'axe du monde ou de l'équateur, & les extrémités de cet axe s'appellent *les poles de l'écliptique*.

On appelle *nœuds* les endroits où l'*écliptique* est coupée par les orbites des planètes.

L'*écliptique* est ainsi nommée, à cause que toutes les éclipses arrivent quand la lune est dans ou proche les nœuds, c'est-à-dire proche de l'*écliptique*. *Voyez* ECLIPSE.

L'*écliptique* est placée obliquement par rapport à l'équateur, qu'elle coupe en deux points, c'est-à-dire, au commencement d'*Aries* & de *Libra*, & en deux parties égales: ainsi le Soleil est deux fois chaque année dans l'équateur; le reste de l'année il est du côté du nord ou du côté du sud. Ces points qu'on nomme *équinoctiaux*, ne sont pas fixes, mais rétrogradent d'environ 50'' par an. *V.* EQUINOXE & PRÉCESSION.

Comme le point de l'*écliptique* qui a la plus grande déclinaison, par rapport à l'équateur, est le point qui est éloigné d'un quart de cercle des points *équinoctiaux*, la distance de ce point à l'équateur est la mesure ou la quantité de l'obliquité de l'*écliptique*, c'est-à-dire, de l'angle formé par l'intersection de l'équateur & de l'*écliptique*.

L'obliquité de l'*écliptique*, ou l'angle qu'elle fait avec l'équateur, est d'environ 23° 29': les points de la plus grande déclinaison de chaque côté s'appellent *points solstitiaux*, par lesquels passent les

deux tropiques. *Voyez* SOLSTICE, TROPIQUE & OBLIQUITÉ.

Voici la méthode d'observer la plus grande déclinaison de l'*écliptique*: vers le tems de l'un des solstices, observez avec l'exactitude la plus rigoureuse la plus grande hauteur méridienne, pendant plusieurs jours successivement; de la plus grande hauteur observée, ôtez la hauteur de l'équateur; le reste donne la plus grande déclinaison au point solstitial.

C'a été une grande question parmi les astronomes modernes, de sçavoir si l'obliquité de l'*écliptique* est fixe ou changeante. Il est certain que les observations des anciens astronomes la donnent considérablement plus grande que celles des modernes; c'est pourquoi Purbachius, Regiomontanus, Copernic, Longomontanus, Tycho, Snellius, Lansberge, Bouillaud, & plusieurs autres, ont crû qu'elle étoit variable.

Pour déterminer cette question, il a fallu comparer bien exactement les observations des Astronomes de tous les tems; les principales sont celles de Pytheas, l'an avant J. C. 324, qui fait l'obliquité de l'*écliptique* = 23° 52' 41''; celle d'Eratosthene, l'an 230, la donne de 23° 51' 20''; & celle d'Hipparque, 140 ans avant J. C. la détermine à 23° 51' 20''; celle de Ptolomée, 140 ans après J. C. fait cette obliquité de 23° 51' 20''; celle d'Albatagnius, en 880, de 23° 35': Regiomontanus, en 1460, de 23° 30': Walterus, en 1476, de 23° 30': Copernic, en 1525, de 23° 28' 24'': Rothmannus, en 1570, de 23° 30' 20'': Tycho, en 1587, de 23° 30' 22'': Kepler, en 1627, de 23° 30' 30'': Gassendi, en 1636, de 23° 31': Riccioli, en 1646, de 23° 30' 20'': Hevelius de 23° 30' 20'': Mouton de 23° 30': & de la Hire, en 1702, de 23° 29'.

Après tout ce que l'on vient de dire, quoique les plus anciennes observations donnent une plus grande obliquité à l'*écliptique* que celle d'aujourd'hui, beaucoup d'astronomes ont crû néanmoins qu'elle étoit immuable: car ce ne fut que par méprise qu'Eratosthene conclut de ses observations que la plus grande déclinaison de l'*écliptique* étoit de 23° 51' 20'': par ces mêmes observations il n'auroit dû la mettre qu'à 23° 31' 50'': ainsi que Riccioli l'a fait voir. Gassendi & Peiresec ont remarqué la même inadvertance dans l'observation de Pytheas: Hipparque & Ptolomée ont suivi les erreurs d'Eratosthene & de Pytheas: & c'est ce qui a donné occasion aux auteurs dont nous avons parlé ci-dessus, de conclure que cette obliquité étoit continuellement décroissante.

Néanmoins le chevalier de Louville ayant examiné de nouveau cette question, fut d'un autre avis. Le résultat de ses recherches, qu'il a publiées dans les mém. de l'acad. royale des Sciences, pour l'année 1716, est que l'obliquité de l'*écliptique* diminue à raison d'une minute tous les cent ans. Les anciens n'avoient point égard aux réfractions dans leurs observations; & de plus, selon eux, la parallaxe horizontale du Soleil étoit de 3', au lieu que les astronomes modernes la font de quelques secondes. Ces deux inexactitudes produisent beaucoup d'erreurs dans leurs observations; aussi M. de Louville a-t-il été obligé de les corriger avant de pouvoir y compter.

Suivant une ancienne tradition des Egyptiens, dont Hérodote fait mention, l'*écliptique* avoit été autrefois perpendiculaire à l'équateur. Par les observations d'une longue suite d'années, ils estimèrent que l'obliquité de l'*écliptique* diminuoit continuellement, ou, ce qui revient au même, que l'*écliptique* s'approchoit continuellement de l'équateur; c'est ce qui leur fit conjecturer qu'au commencement ces

deux cercles étoient écartés l'un de l'autre autant qu'il est possible. Diodore de Sicile rapporte que les Chaldéens comptoient 403000 ans depuis leurs premières observations jusqu'au tems où Alexandre fit son entrée dans Babylone. Ce calcul peut avoir quelque fondement, en supposant que les Chaldéens ont compté sur la diminution de l'obliquité de l'écliptique d'une minute tous les cent ans. M. de Louville prenant cette obliquité telle qu'elle doit avoir été au tems qu'Alexandre fit son entrée dans Babylone; & remontant, dans cette supposition, au tems où l'écliptique doit avoir été perpendiculaire à l'équateur, il trouve actuellement 402942 années égyptiennes ou chaldéennes, ce qui n'est que de 58 ans plus court que la première époque.

En général, on ne peut pas rendre raison de l'antiquité fabuleuse des Egyptiens, des Chaldéens, &c. d'une manière plus probable, qu'en supposant des périodes célestes parcourues d'un mouvement très-lent, dont ils avoient observé une petite partie, & d'où ils calculoient le commencement de la période, en ne donnant à leur propre nation d'autre commencement que celui du monde. Si le système de M. de Louville est vrai, dans 140000 ans l'écliptique & l'équateur ne feront qu'un seul & même cercle.

Nous croyons ne pouvoir mieux faire que de rapporter ce que dit sur cette question M. le Monnier dans ses *Institut. astron.* Les Arabes ayant déterminé vers l'an 820 l'obliquité de $23^{\text{d}} 33'$, le calife Almamoun fit encore construire un plus grand instrument pour cette recherche, avec lequel Ali fils d'Isa, habile mécanicien, & quelques-uns de ceux qui avoient travaillé à la mesure de la Terre, observerent à Damas l'obliquité de $23^{\text{d}} 33' 52''$, la même année que le calife mourut en conduisant son armée contre les Grecs. En 1269 Nassir Oddin l'observa fort exactement proche de Tauris, de $23^{\text{d}} 30'$. En 1437 on a trouvé à Sarmakand, avec un instrument dont le rayon surpassoit 100 piés, construit par ordre d'Ulug Beigh prince Tartare, l'obliquité de $29^{\text{d}} 30' 17''$. Enfin dans le siècle précédent la plupart des astronomes ont fait l'obliquité de l'écliptique de $23^{\text{d}} 31'$ ou $30'$; ensuite ayant égard aux tables de réfraction & de parallaxe pour corriger les distances apparentes du Soleil au zénith, & les réduire aux véritables, ils ont établi cette obliquité de $23^{\text{d}} 29'$, ou $23^{\text{d}} 28' 50''$: dans ces derniers tems on l'a observée de $23^{\text{d}} 28' 30''$ ou $20''$; ce qui a fait imaginer à quelques astronomes qu'elle diminueoit, sans examiner quelle pouvoit être la précision à laquelle on tâchoit de parvenir il y a soixante ans dans une recherche aussi délicate. D'ailleurs ils ont adopté les observations faites avec des gnomons, ne considérant pas que ces sortes d'instrumens ne doivent guere être employés que pour observer les latitudes géographiques, puisqu'il est constant qu'avec les plus grands gnomons, comme de 60 à 80 piés de hauteur perpendiculaire, on ne sauroit répondre d'un tiers de minute vers le solstice d'été; au lieu qu'avec les quarts de cercle garnis de lunettes, on peut connoître les hauteurs absolues à $2'' \frac{1}{2}$ ou $5''$ au plus, parce que le disque du Soleil est terminé dans la lunette, ce qui n'arrive jamais aux gnomons; en effet, la pénombre y rend toujours l'image confuse vers les bords, & par cette raison l'observation de la hauteur trop incertaine. M. le Monnier traite cette matière encore plus au long & avec plus de détail, dans la préface de l'ouvrage que nous venons de citer.

Pour remédier au défaut principal des gnomons, il a placé en 1744, dans le plan même du gnomon de l'église de S. Sulpice, un peu au-dessous de l'ouverture du trou par où passent les rayons du Soleil, un verre objectif de 80 piés de foyer. Par la dispo-

sition & la grandeur de ce verre, il a transformé son gnomon en une espèce de grande lunette, qui doit donner à-peu-près la même précision que les lunettes garnies de quarts de cercle, & qui à plusieurs autres égards est infiniment plus avantageuse, parce que le verre est placé dans un mur inébranlable, & qu'on peut compter avec assez de certitude sur son immobilité, & sur celle du marbre qui doit recevoir l'image du Soleil au solstice (voyez MÉRIDienne). Il a marqué soigneusement sur ce marbre les termes de l'image au solstice d'été de l'année 1745; & il espère qu'en comparant dans la suite le lieu de l'image du Soleil au terme fixe auquel cette image est parvenue au solstice d'été de l'année 1745, on pourra reconnoître par-là si l'obliquité de l'écliptique est sujette en effet à quelques variations: en attendant il nous avertit que le terme où le Soleil étoit parvenu l'année précédente, a paru le même que celui qu'on a fait graver sur le marbre au mois de Juin 1745.

Au reste, quand l'obliquité de l'écliptique ne diminueroit pas constamment, il est certain qu'elle a un mouvement de nutation que M. Bradley a observé le premier. Voyez NUTATION, & mes recherches sur la précession des équinoxes; voyez aussi PRÉCESSION, ZODIAQUE, &c.

Enfin il est bon de remarquer encore que l'écliptique, c'est-à-dire l'orbite que la Terre décrit autour du Soleil, n'est pas parfaitement plane; l'action de la Lune sur la Terre écarte la Terre de ce plan, tantôt en-dessus, tantôt en-dessous, de la valeur d'environ $13''$. (voyez mes recherches sur le système du monde, II. part. ch. ij. art. 201 & suiv.) Il est vrai que ces $13''$ sont très-difficiles à observer; & qu'en supposant même les observations astronomiques encore plus exactes, on trouveroit une quantité beaucoup moindre pour la variation de la Terre en latitude, parce que le centre de gravité de la Terre & de la Lune décrit très-sensiblement une ellipse dans un même plan autour du Soleil; que la Terre ne s'écarte de ce dernier plan que d'environ $1''$, & que par la nature des observations astronomiques, ce plan doit presque toujours être confondu avec l'écliptique. Mais il n'en est pas moins vrai que la Terre peut s'écarter du plan réel de l'écliptique d'environ $13''$. Je traiterai plus en détail cette question dans une troisième partie de mon ouvrage, que je me prépare à publier; & je ne fais ici cette remarque d'avance, que pour répondre à une objection très-plausible qui m'a été faite sur ce sujet. (O)

ECLIPTIQUE, en Géographie, &c. c'est un grand cercle du globe, qui coupe l'équateur sous un angle d'environ $23^{\text{d}} 29'$ (voyez GLOBE); c'est pourquoi l'écliptique terrestre est dans le plan de l'écliptique céleste: elle a comme elle ses points équinoctiaux & solstitiaux, & elle est terminée par les tropiques. Voyez EQUATEUR, SOLSTITIAL, EQUINOCTIAL, TROPIQUE, &c. (O).

ECLISSES, s. f. en Chirurgie, sont des morceaux de bois dont on se sert pour assujettir des membres cassés: on les nomme aussi attelles.

Les éclisses s'appellent en latin *ferula*, parce qu'on employoit autrefois l'écorce de la fêrulé pour en faire: Hippocrate s'en est servi, comme on peut le voir dans son livre des fractures.

La matière des éclisses est différente, suivant les praticiens: le bois, suivant les uns, est une substance trop dure, qui ne se prête point assez à la configuration des parties; on en fait cependant des petites planchettes légères & flexibles, telles que les Fourbisseurs en employent pour les fourreaux d'épées. D'ailleurs on ne met point ces fêrules à nud; on les garnit de linge, & le membre est lui-même déjà couvert de compresses & d'une suite de circon-

volutions de la premiere bande, lorsqu'on les applique. Quelques praticiens font des attelles de fer-blanc, qui sont fort legerement cambrées pour s'accommoder à la partie : d'autres mettent un carton mince dans la compresse : enfin il y en a qui n'emploient que des compresses languettes, & assez épaisses pour servir d'*éclisses* ; elles doivent avoir la longueur de la partie principale du membre : si l'os est fracturé vers son milieu, on en met trois ou quatre pour entourer la circonférence de la partie, il y a des raisons anatomiques & chirurgicales pour en régler la position. On ne doit point appliquer une *éclisse* sur le trajet des vaisseaux ; elle nuirait à la circulation du sang, & seroit une cause d'accidens qui pourroient devenir funestes. On met une attelle de chaque côté du cordon des principaux vaisseaux ; ainsi à l'intention de maintenir les extrémités fracturées de l'os dans leur niveau, se joindra celle d'empêcher que le bandage, qui doit être médiocrement serré, n'agisse avec autant de force sur les vaisseaux que sur les autres parties. Dans les fractures compliquées de plaie, on a l'attention de ne point mettre d'*éclisse* vis-à-vis de la plaie, & si la disposition du membre l'exigeoit, comme, par exemple, dans la fracture de la jambe, si la plaie étoit sur la surface interne du tibia, il faudroit poser une compresse languette & épaisse le long de cette surface interne, au-dessus de la plaie, & une autre au-dessous ; l'*éclisse* qu'on poseroit ensuite, porteroit à faux à l'endroit de la plaie. L'exercice de la Chirurgie exige dans presque tous les appareils, des petites variations que l'industrie suggere dans l'occasion aux praticiens attentifs & éclairés par les lumieres de l'Anatomie, & qui ont du jugement ; mais la Chirurgie suppose ce jugement, & ne le donne point. Voyez FRACTURE. (Y)

ECLISSES, (*Manège, Maréch.*) en latin *ferula*, parce qu'anciennement on employoit à cet effet l'écorce de la férule. Je ne sai si c'est de cette espece de férule dont Pline rapporte que le bois étoit si ferme & en même tems si leger, que les vieillards s'en servoient en forme de canne ou de bâton, par préférence à tout autre.

Quoi qu'il en soit, nous appellons *éclisses* dans la Maréchallerie, ce que dans la Chirurgie on appelle de ce nom & de celui d'*attelles*. La seule différence des *éclisses* du chirurgien & de celles du maréchal, naît en général du moins de flexibilité & de souplesse des dernieres. Celles-ci sont en effet communément plus épaisses, d'un bois moins pliant, & elles sont même le plus souvent faites avec de la tole ; un bois mince & delié, des écorces d'arbres, des lames de fer-blanc, du carton, n'auroient pas assez de force & de soutien pour remplir nos vûes.

Nous en faisons un usage d'autant plus fréquent, que nous contenons toujours par leur moyen, les appareils que nous sommes obligés de fixer sur la sole, c'est-à-dire sous le pié de l'animal.

Nous les plaçons ordinairement de deux manieres, en plein ou en X : en plein, lorsque les ingrédients qui entrent dans la composition du topique appliqué, & que nous couvrons avec des étoupes, ont trop de fluidité, & ne sont point assez liés ; en X ou en croix, lorsqu'ils ont une certaine consistance.

Si dans le premier cas nous usons des *éclisses* qui sont faites avec de la tole, nous n'en prendrons que deux ; l'une d'elles garnira toute la partie, & aura par conséquent la figure d'une ovale tronquée. Nous l'engagerons en frappant legerement avec le brochoir, en sorte qu'elle sera arrêtée par ses côtés & par son extrémité antérieure, entre les branches, la voûte du fer, & le pié. La seconde, dont la forme ne différera point des *éclisses* ordinaires, fera intro-

duite en talon entre l'éponge & les quartiers, & sera poussée le plus près qu'il sera possible de l'étampiere voisine, afin de maintenir très-solidement la premiere, sur laquelle elle sera posée transversalement ; car nous ne nous servons jamais ici de bandage : on observera qu'elle ne débordé point le fer, attendu que l'animal en marchant pourroit se bleffer, se couper ou s'entre-tailler.

Si nos *éclisses* sont de bois, nous en employerons quatre ; trois d'entr'elles seront taillées de maniere, qu'étant unies elles représenteront la même ovale figurée par la grande *éclisse* de tole : on les engagera pareillement l'une après l'autre, après quoi on les fixera par le moyen de la quatrieme, ainsi que je l'ai dit ci-dessus.

Quelques personnes prétendent qu'on devoit au lieu d'*éclisses* avoir recours à un fer entierement couvert ; mais elles ne prévoient pas sans doute les inconveniens qui suivroient l'obligation de déferer & de ferrer continuellement l'animal, sur-tout dans des circonstances où il peut être atteint de douleurs violentes, & où nous sommes contraints de réitérer souvent les pansemens : je conviens qu'on n'attache alors le fer qu'avec quatre clous, mais ces inconveniens ne subsistent pas moins.

Il n'est pas difficile de concevoir, au surplus, comment nous maintenons les *éclisses* en X ou en croix. Celle qui est engagée dans le côté droit de la voûte du fer, est prise par son autre extrémité dans l'éponge gauche, tandis que celle qui est engagée dans le côté gauche de cette même voûte, est arrêtée par son autre bout dans l'éponge droite : l'une & l'autre sont posées diagonalement.

Il est encore des occasions où des *éclisses* plus longues & plus fortes nous sont nécessaires. Voy. FRACTURES. (e)

ECLISSE, en terme de Boisselier ; c'est une planche legere dont ils se servent pour leurs divers ouvrages.

ECLISSES, (*Luth.*) ce sont dans les soufflets de l'Orgue, les pieces triangulaires *EE*, fig. 24. Pl. d'Orgue, qui font les plis des côtés des soufflets. Ce sont des planches d'un quart de pouce d'épaisseur, lesquelles sont doublées de parchemin du côté qui regarde l'intérieur du soufflet, & qui sont assemblées les unes avec les autres avec des bandes de peau de mouton parée, & avec les têtieres par les aines & demi-aines. Elles doivent toujours être de chaque côté du soufflet en nombre parement pair. Voyez l'art. SOUFFLETS D'ORGUE.

* ECLISSE, (*Econom. rustiq.*) petit panier fait d'osier, sur lequel on place les fromages nouvellement faits, à-travers lesquels ils s'égoutent. Les *éclisses* de terre, de fayence & d'étain (car il y en a de cette sorte), sont trouées par le fond & par les côtés : il faut tenir ces vaisseaux propres, & en avoir de toutes grandeurs.

ECLISSE, c'est parmi les *Vanniers*, une baguette d'osier fendue en deux ou plusieurs branches fort minces.

ECLOPÉS, adj. pl. (*Art milit.*) c'est ainsi qu'on appelle à la guerre les soldats & les cavaliers incommodés qui suivent l'armée.

On appelle aussi de ce même nom les cavaliers dont les chevaux ne peuvent marcher avec la troupe & porter le cavalier, à cause de quelque maladie. Les cavaliers menent ces chevaux tranquillement à pié par la bride : on les fait partir à part après l'armée, lorsqu'elle marche vers l'ennemi ; & auparavant, lorsqu'elle s'en éloigne. Il y a un officier nommé pour commander les *éclopés*, & les faire marcher en ordre. (Q)

ECLOPÉ, en termes de Blason, se dit d'une partition dont une piece paroît comme rompue.

ECLUSE, du mot latin *excludere*, empêcher, en

Architecture, se dit généralement de tous les ouvrages de maçonnerie & de charpenterie qu'on fait pour soutenir & pour élever les eaux; ainsi les digues qu'on construit dans les rivières pour les empêcher de suivre leur pente naturelle, ou pour les détourner, s'appellent *des écluses* en plusieurs pays: toutefois ce terme signifie plus particulièrement une espèce de canal enfermé entre deux portes; l'une supérieure, que les ouvriers nomment *porte de tête*; & l'autre inférieure, qu'ils nomment *porte de mouille*, servant dans les navigations artificielles à conserver l'eau, & à rendre le passage des bateaux également aisé en montant & en descendant; à la différence des pertuis qui n'étant que de simples ouvertures laissées dans une digue, fermées par des aiguilles appuyées sur une brise, ou par des vannes, perdent beaucoup d'eau, & rendent le passage difficile en montant, & dangereux en descendant.

ECLUSE À TAMBOUR, est celle qui s'emplit & se vuide par le moyen de deux canaux voûtés, creusés dans les joiuillères des portes, dont l'entrée, qui est peu au-dessus de chacune, s'ouvre & se ferme par le moyen d'une vanne à coulisse, comme celle du canal de Briare.

ECLUSE À VANNES, celle qui s'emplit & se vuide par le moyen de *vannes* à coulisse pratiquées dans l'assemblage même des portes, comme celles de Strasbourg & de Meaux.

ECLUSE QUARRÉE, celle dont les portes d'un seul ventail se ferment *quarrément*, comme les *écluses* de la rivière de Seine à Nogent & à Pont, & celles de la rivière d'Ourque. Voyez CANAL & DIGUE. (P)

* ECLUSE, (*Pêche.*) c'est ainsi qu'on nomme dans l'île d'Oleron, les pêcheries appellées par les pêcheurs du canal, *parcs de pierre*; elles sont bâties de pierres seches, sans mortier ni ciment: les murailles en sont épaisses & larges; elles ont du côté de la mer sept à huit piés de hauteur: elles sont moins fortes & moins hautes, à mesure qu'elles approchent de la terre: les pêcheurs n'y prendroient pas un poisson, si elles étoient construites selon les ordonnances. L'exposition de la côte & la violence de la marée, font qu'elles sont toutes au moins à quatre cents brasses du passage ordinaire des vaisseaux. Si l'on a l'attention de les arrêter-là, elles ne gêneront point la navigation; les bâtimens qui aborderoient à cette côte, seroient en pièces avant que d'atteindre aux *écluses*. Il seroit à souhaiter qu'elles fussent multipliées, & que la côte en fût couverte; elles formeroient une digue qui romproit la brise & les lames qui rongent sans cesse le terrain, & minent peu-à-peu l'île. Ces pêcheries ont différentes figures; les unes sont quarrées, d'autres arrondies; il y en a d'ovales & d'irrégulières: il y en a qui n'ont qu'un de ces égouts, que les pêcheurs appellent *passes*, *gorres* ou *bouchots*; d'autres en ont deux, & même trois: on y place des bourgues & bourgnons, où sont arrêtés les poissons, gros & petits. On appelle *bourgues*, ces tonnes, baches ou gonnatres que les pêcheurs de la baie du Mont-Saint-Michel mettent au fond de leurs pêcheries. On appelle *bourgnons*, les paniers, nasses & baschons qui retiennent par la petitesse des intervalles de leurs claies, tout ce qui s'échappe des bourgues. Le poisson reste à sec dans les bourgnons, quand la mer est retirée. Le bourgnon est soutenu par un clayonnage bas & petit, de dix-huit pouces de hauteur. S'il est bon de conserver les *écluses*, il est encore mieux de supprimer les bourgues & bourgnons. Les *écluses* sont d'autant moins nuisibles aux côtes de l'île, que ces côtes sont ferrées & sur fond de roche, où le frai se forme rarement, & où le poisson du premier âge ne séjourne guère. Les *écluses* qui sont quarrées, ont leurs *gorres* ou *passes* placées aux angles. Ces *passes* ont deux

à trois piés de large; c'est toute la hauteur du mur, & une claie de bois les ferme. Les murs sont exactement contigus aux bourgues. Ces bourgues sont enlacées d'un clayonnage qui traverse par le haut l'ouverture de la passe: or pour rendre la pêche & plus sûre & plus facile, on élève en-dedans de l'*écluse* un petit mur appellé *les bras de l'écluse*; il est de pierre seche, & va en se rétrécissant à mesure qu'il s'avance vers l'ouverture de la bourgne: c'est ainsi que le poisson y est conduit, & y reste quand la marée se retire. Les tems orageux sont les plus favorables pour la pêche des *écluses*, le poisson allant toujours contre le vent, & le vent le plus favorable étant celui qui souffle de terre vers la pêcherie. Pendant les mortes-eaux on ne prend rien; les pêcheries ne découvrent point en été & dans les grandes chaleurs, le gain ne vaudroit pas la peine.

ECLUSE ou SLUIS, (*Géogr. mod.*) ville du comté de Flandres, aux Pays-bas hollandois. Long. 20. 54. lat. 51. 18.

Il y a une autre ville du même nom dans la Flandre wallonne.

ECLUSÉE, f. f. (*Hydraul.*) est le terme du tems que l'on employe à remplir d'eau le sas d'une *écluse* pour faire passer les bateaux; on dit de cette manière qu'on a fait tant d'*éclusées* dans l'espace d'un jour; & que la manœuvre qui se fait dans une *écluse* est si facile, qu'on y peut faire tant d'*éclusées* par jour. Voyez ECLUSE & CANAL. (K)

ECLUSÉE, terme de Rivière, se dit d'un demi-train de bois propre à passer dans une *écluse*.

ECLUSIER, f. m. (*Hydraul.*) est celui qui gouverne l'*écluse*, & qui a soin de la manœuvrer quand il passe des bateaux qui montent ou qui descendent le canal de l'*écluse*. Ce métier demande un homme entendu, qui sache ménager son eau de manière qu'il s'en dépense le moins qu'il peut à chaque *éclusée*, pour en avoir suffisamment pour fournir à tous les bâtimens qui se présentent dans le courant du jour. (K)

ECNEPHIS, f. m. (*Physique.*) sorte d'ouragan. Voyez OURAGAN. Voyez aussi la description du cap de Bonne-Espérance par M. Kolbe, *troisième partie*; supposé pourtant que cette description ne soit pas aussi fautive que l'affûre M. l'abbé de la Caille. (O)

ECOBANS ou ECUBIERS, voyez ECUBIERS.

* ECOBUER, verbe act. (*Agricult.*) Lorsqu'un champ est resté plusieurs années en friche, on coupe, on brûle les bruières, les genets & autres brossailles qui s'y trouvent; on pele ensuite la surface de ce champ, à-peu-près comme on pele celle des prés dont on veut enlever le gazon pour en orner des jardins, on y met seulement plus de peine. *Peler* ainsi la terre, c'est l'*écobuer*.

* ECOCHELER, v. act. (*Æconom. rustiq.*) c'est ramasser le grain coupé ou fauché, avec des fourches & fauchets, & en faire des tas qu'on mettra ensuite en gerbes.

* ECOFROI ou ECOFRAL, f. m. terme de Cordonnier, de Bourrelier, de Sellier, &c. c'est la table sur laquelle ils travaillent, posent leurs outils, & taillent leurs ouvrages.

ECOINÇON, f. m. en *Architecture*; c'est dans le piédroit d'une porte ou d'une croisée, la pierre qui fait l'encoignure de l'embrasure, & qui est jointe avec le lanci, quand le piédroit ne fait pas parpin. (P)

ECOLATRE, f. m. (*Jurisp.*) est un ecclésiastique pourvu d'une prébende dans une église cathédrale, à laquelle est attaché le droit d'institution & de juridiction sur ceux qui sont chargés d'instruire la jeunesse.

On l'appelle en quelques endroits *maître d'école*,

en d'autres *escolat*, en d'autres *scholastic*, & en latin *scholasticus*; en d'autres on l'appelle *chancelier*. Dans l'acte de dédicace de l'abbaye de la Sainte Trinité de Vendôme, qui est de l'an 1040, il est parlé du *scholastique*, qui y est nommé *magister, scholaris, scholasticus*; ce qui fait connoître qu'anciennement l'*écolatre* étoit lui-même chargé du soin d'instruire gratuitement les jeunes clercs & les pauvres écoliers du diocèse ou du ressort de son église; mais depuis, tous les *écolatres* se contentent de veiller sur les maîtres d'école.

Dans quelques églises il étoit chargé d'enseigner la Théologie, aussi-bien que les Humanités & la Philosophie: dans d'autres il y a un théologal chargé d'enseigner la Théologie seulement; mais la dignité d'*écolatre* est ordinairement au-dessus de celle de théologal.

La direction des petites écoles lui appartient ordinairement, excepté dans quelques églises, où elle est attachée à la dignité de chantre, comme dans l'église de Paris.

L'intendance des écoles n'est pourtant point un droit qui appartienne exclusivement aux églises cathédrales dans toute l'étendue du diocèse; quelques églises collégiales jouissent du même droit dans le lieu où elles sont établies. Le chantre de l'église de S. Quiriace de Provins fut maintenu dans un semblable droit par arrêt du 15 Février 1653, rapporté dans les mémoires du clergé.

L'*écolatre* ne peut pas non plus empêcher les curés d'établir dans leurs paroisses des écoles de charité, & d'en nommer les maîtres indépendamment de lui.

La fonction d'*écolatre* est une dignité dans plusieurs églises: en d'autres ce n'est qu'un office.

L'établissement de l'office ou dignité d'*écolatre* est aussi ancien que celui des écoles, qui se tenoient dans la maison même de l'évêque, & dans les abbayes, monastères & autres principales églises. V. ECOLE.

On trouve dans les ij. jv. conciles de Tolède, dans celui de Mérida, de l'an 666, & dans plusieurs autres fort anciens, des preuves qu'il y avoit déjà des ecclésiastiques qui faisoient la fonction d'*écolatres* dans plusieurs églises.

Il est vrai que dans ces premiers tems ils n'étoient pas encore désignés par le terme de *scholasticus* ou *écolatre*; mais ils étoient désignés sous d'autres noms.

Le synode d'Ausbourg, tenu en 1548, marque que la fonction du scholastique étoit d'instruire tous les jeunes clercs, ou de leur donner des précepteurs habiles & pieux, afin d'examiner ceux qui devoient être ordonnés.

Le concile de Tours, en 1583, charge les scholastiques & les chanceliers des églises cathédrales, d'instruire ceux qui doivent lire & chanter dans les offices divins, & de leur faire observer les points & les accens. Ce concile contient plusieurs réglemens par rapport aux qualités que devoient avoir ceux qui étoient préposés sur les écoles.

Le concile de Bourges, en 1584, tit. xxxiiij. can. 6. voulut que les scholastiques ou *écolatres* fussent choisis d'entre les docteurs ou licentiés en Théologie ou en Droit canon. Le concile de Trente ordonne la même chose, & veut que ces places ne soient données qu'à des personnes capables de les remplir par elles-mêmes, à peine de nullité des provisions. Quoique ce concile ne soit pas suivi en France, quant à la discipline, on suit néanmoins cette disposition dans le choix des *écolatres*.

Barbosa & quelques autres canonistes ont écrit que la congrégation établie pour l'interprétation des decrets de ce concile, a décidé que l'on ne doit pas comprendre dans ce decret l'office ou dignité d'*écolatre*, dans les lieux où il n'y a point de séminaire, ni même ceux où il y en a, lorsqu'on y a établi

d'autres professeurs que les *écolatres* pour y enseigner; mais cela est contraire à la discipline observée dans toutes les églises cathédrales qui sont dans le ressort des parlemens où l'ordonnance de 1606 a été vérifiée, & où l'*écolatre* est une dignité.

Le concile de Mexique, tenu en 1585, les oblige d'enseigner par eux-mêmes, ou par une personne à leur place, la Grammaire à tous les jeunes clercs, & à tous ceux du diocèse.

Celui de Malines, en 1607, titre xx. canon 4. les charge de visiter tous les six mois les écoles de leur dépendance, pour empêcher qu'on ne lise rien qui puisse corrompre les bonnes mœurs, ou qui ne soit approuvé par l'ordinaire.

L'*écolatre* doit accorder *gratis* les lettres de permission qu'il donne pour tenir école.

Dans les villes où l'on a établi des universités, on y a ordinairement conservé à l'*écolatre* une place honorable, avec un pouvoir plus ou moins étendu, selon la différence des lieux: par exemple, le scholastique de l'église d'Orléans, & le maître d'école de l'église d'Angers, sont tous deux chanceliers-nés de l'université.

On ne doit pas confondre la dignité ou office d'*écolatre*, avec les prébendes préceptoriales instituées par l'article 9 de l'ordonnance d'Orléans, confirmée par celle de Blois; car outre que les *écolatres* sont plus anciens, la prébende préceptorale peut être possédée par un laïc. Voyez PRÉBENDE PRÉCEPTORIALE. Voyez aussi les mémoires du clergé, tome I. & tome X. & le traité des matieres bénéf. de Fuet. (A)

ECOLE, f. f. lieu public où l'on enseigne les Langues, les Humanités, les Sciences, les Arts, &c.

Ce mot vient du latin *schola*, qui selon Ducange signifie *discipline & correction*. Le même auteur ajoute que ce mot étoit autrefois en usage pour signifier tout lieu où s'assembloient plusieurs personnes, soit pour étudier, soit pour converser, & même pour d'autres usages. Ainsi, selon lui, on nommoit *schola palatine*, les différens postes où les gardes de l'empereur étoient placés. On distinguoit aussi *schola sentariorum*, *schola gentiliium*, comme nous distinguons aujourd'hui différentes cours ou salles des gardes chez les souverains; ce nom passa même depuis jusqu'aux magistrats civils: c'est pourquoi l'on trouve dans le code *schola chartulariorum*, *schola agentium*. Et enfin aux ecclésiastiques: car on disoit *schola cantorum*, *schola sacerdotum*, &c.

On dit aujourd'hui dans le même sens, une école de Grammaire, une école d'écriture, une école de Philosophie, &c.

ECOLE se dit aussi d'une faculté, d'une université; d'une secte entière; comme l'école de Théologie de Paris, l'école de Salerne, l'école de Platon, l'école de Tibériade, si fameuse pour les anciens Juifs, & de laquelle on tient que nous vient la massore. Voy. MASSORE & MASSORETES.

Dans la primitive église, les écoles étoient dans les églises cathédrales, & sous les yeux de l'évêque. Depuis, elles passèrent dans les monastères; il y en eut de fort célèbres: telles que celles des abbayes de Fulde & de Corbie. Mais depuis l'établissement des universités, c'est-à-dire depuis le douzième siècle, la réputation de ces anciennes écoles s'est obscurcie, & ceux qui les tenoient ont cessé d'enseigner. De cet ancien usage viennent les noms d'*écolatre* & de *scholastique*, qui se sont encore conservés dans quelques cathédrales. Dictionn. étym. Trév. & Chambers.

ECOLE (Théologie de l'), est ce qu'on appelle autrement la *scholastique*. Voyez SCHOLASTIQUE. Et l'on dit en ce sens, le langage de l'école, les termes de l'école, quand on employe certaines expressions scientifiques & consacrées par les Théologiens. (G)

ECOLE (Philosophie de l'); on désigne par ces mots

l'espece de philosophie, qu'on nomme autrement & plus communément *scholastique*, qui a substitué les mots aux choses, & les questions frivoles ou ridicules, aux grands objets de la véritable Philosophie; qui explique par des termes barbares des choses intelligibles; qui a fait naître ou mis en honneur les universaux, les cathégories, les prédicamens, les degrés métaphysiques, les secondes intentions, l'horreur du vuide, &c. Cette philosophie est née de l'esprit & de l'ignorance. On peut rapporter son origine, ou du moins sa plus brillante époque, au douzieme siecle, dans le tems où l'université de Paris a commencé à prendre une forme éclatante & durable. Le peu de connoissances qui étoit alors répandu dans l'univers, le défaut de livres, d'observations, & le peu de facilité qu'on avoit à s'en procurer, tournerent tous les esprits du côté des questions oisives; on raisonna sur les abstractions, au lieu de raisonner sur les êtres réels: on créa pour ce nouveau genre d'étude une langue nouvelle, & on se crut savant parce qu'on avoit appris cette langue. On ne peut trop regretter que la plupart des auteurs scholastiques ayent fait un usage si misérable de la sagacité & de la subtilité extrême qu'on remarque dans leurs écrits; tant d'esprit mieux employé, eût fait faire aux Sciences de grands progrès dans un autre tems; & il semble que dans les grandes bibliothèques on pourroit écrire au-dessus des endroits où la collection des scholastiques est renfermée, *ut quid perditio hæc?*

C'est à Descartes que nous avons l'obligation principale d'avoir secoué le joug de cette barbarie; ce grand homme nous a détrompés de la philosophie de l'école (& peut-être même, sans le vouloir, de la sienne; mais ce n'est pas de quoi il s'agit ici). L'université de Paris, grace à quelques professeurs vraiment éclairés, se délivre insensiblement de cette lepre; cependant elle n'en est pas encore tout-à-fait guérie. Mais les universités d'Espagne & de Portugal, grace à l'inquisition qui les tyrannise, sont beaucoup moins avancées; la Philosophie y est encore dans le même état où elle a été parmi nous depuis le douzieme jusqu'au dix-septieme siecles; les professeurs jurent même de n'en jamais enseigner d'autre: cela s'appelle prendre toutes les précautions possibles contre la lumiere. Dans un des journaux des savans de l'année 1752, à l'article des *nouvelles littéraires*, on ne peut lire sans étonnement & sans affliction, le titre de ce livre nouvellement imprimé à Lisbonne (au milieu du dix-huitieme siecle): *Systema aristotelicum de formis substantialibus, &c. cum dissertatione de accidentibus absolutis. Ulyssipone 1750.* On seroit tenté de croire que c'est une faute d'impression, & qu'il faut lire 1350. Voyez ARISTOTÉLISME, SCHOLASTIQUE, &c.

Nous seroit-il permis d'observer que la nomenclature inutile & fatigante, dont plusieurs sciences sont encore chargées, est peut-être un mauvais reste de l'ancien goût pour la philosophie de l'école? Voy. BOTANIQUE, MÉTHODE, &c. (O)

ÉCOLES DE DROIT, (*Jurispr.*) sont des lieux où l'on enseigne publiquement la Jurisprudence.

Il n'y avoit point encore d'école publique de cette espece, sous les premiers empereurs romains; les jurisconsultes qu'ils avoient autorisés à répondre sur le droit, n'avoient d'autre fonction que de donner des consultations à ceux qui leur en demandoient, & de composer des commentaires sur les lois.

Ceux qui s'adonnoient à l'étude de la Jurisprudence, s'instruisoient par la lecture des lois & des ouvrages des jurisconsultes, & en conversant avec eux.

Quelques-uns de ces jurisconsultes, tels que Quintus-Mucius, & peu après Trébatius, Cascélius, &

Ofilus, tenoient chez eux des assemblées qui étoient en quelque sorte publiques par le concours de ceux qui y venoient pour apprendre sous eux la Jurisprudence.

Le jurisconsulte Ofilus avoit formé un élève nommé Atteius Capiton, & Trébatius avoit de même formé Antistitius Labeo; ces deux élèves furent chacun auteurs d'une secte fameuse: savoir, Capiton de la secte des Sabinien, ainsi appelée de Massurius Sabinus, premier disciple de Capito & premier chef de cette secte: Labeo fut auteur de la secte des Proculéiens, ainsi appelée de Proculus, un de ses sectateurs.

Ces assemblées des jurisconsultes avec leurs élèves & leurs sectateurs, formoient des especes d'écoles, mais qui n'étoient point publiques.

La loi 5, au ff. *de extraord. cogn.* parle néanmoins de professeurs en droit civil, qui sont appelés *professores juris civilis*; mais ce n'étoient pas des professeurs publics: on les appelloit aussi *juris studiosi*, nom qui leur étoit commun avec leurs élèves & avec les assesseurs des juges.

L'école de Beryte ou Beroé, ville de Phénicie; paroît être la plus ancienne école publique de droit: c'est de-là qu'elle est nommée *nutrix legum* dans la constitution de Justinien, *de ratione & methodo juris*, §. 7. On ne fait pas précisément en quel tems elle fut fondée. Justinien en parle comme d'un établissement déjà ancien, qui avoit été fait par ses prédécesseurs; & on la trouve déjà établie dans la loi premiere, au code *qui aetate vel professione se excusant*, laquelle est des empereurs Dioclétien & Maxime, qui regnoient en 285. Nicéphore Calliste, Sozomene, & Sidoine Apollinaire, en font aussi mention. Mais le premier qui en ait parlé, selon que le remarque M. Menage en ses *amenités de droit*, est Grégoire Thaumaturge, lequel vivoit sous Alexandre Severe, dont l'empire commença en 222. Cette école étoit une des plus florissantes, & distinguée des autres en ce qu'il y avoit alors quatre professeurs en droit: au lieu que dans les autres dont on va parler, il n'y en avoit que deux. Les incendies, les inondations, & les tremblemens de terre, qui ruinerent Beryte en divers tems, entre autres le tremblement de terre qui arriva du tems de l'empereur Constant, n'empêcherent pas que l'école de droit ne s'y rétablît. Elle le fut de nouveau par Justinien, & étoit encore célèbre dans le septieme siecle, & qualifiée de *mere des lois*, comme on voit dans Zacharie de Mytilene.

Les empereurs Théodose le jeune & Valentinien III. établirent une autre école de droit à Constantinople en 425. Cette école étoit remplie par deux professeurs, dont l'un nommé Léontius, fut honoré des premiers emplois.

Quelques-uns ont avancé, mais sans preuve, que les mêmes empereurs avoient aussi établi deux professeurs de droit à Rome; il paroît seulement que l'école de Rome étoit déjà établie avant Justinien.

En effet, cet empereur voulant que l'étude du droit fût mieux réglée que par le passé, restringnit la faculté d'enseigner le droit aux trois écoles ou académies qui étoient déjà établies dans les trois principales villes de l'empire, qui étoient Rome, Constantinople, & Beryte. Théodore & Cratinus furent professeurs à Constantinople; Dorothee & Anatolius, à Beryte; ceux de Rome furent sans doute aussi choisis parmi les jurisconsultes, auxquels Justinien adresse sa constitution au sujet de l'étude du droit.

Pour animer le zele de ces professeurs & leur attirer plus de considération, Justinien les fit participer aux premieres charges de l'empire; Théophile fut fait conseiller d'état, Cratinus trésorier des libéralités du prince, Anatolius consul: tous furent affranchis

affranchis des charges publiques, & on leur accorda les mêmes privilèges qu'aux professeurs des autres sciences.

Avant Justinien, l'étude du droit se bornoit à une legere explication de quelques ouvrages des jurisconsultes; le cours du droit duroit néanmoins quatre années.

Dans la premiere, on expliquoit les principaux titres des institutes de Caius & de quatre traités, de *re uxoria*, de *tutelis*, de *testamentis*, & de *legatis*. A la fin de cette année, les étudiants étoient appelés *dupondii*; ce qui, selon quelques-uns, signifioit gens qui ne valoient encore que deux dragmes, c'est-à-dire gens qui étoient encore peu avancés; d'autres pen sent qu'on les appelloit ainsi, parce que dans cette année on leur apprenoit à faire la supputation des parties de l'as romain, pour l'intelligence du partage des successions, & à faire le *dupondius*, c'est-à-dire la duplication de l'as, que l'on divisoit quelquefois en vingt-quatre onces au lieu de douze; ce que l'on appelloit *dupondium facere*.

La seconde année se passoit à voir deux traités, l'un de *judiciis*, l'autre de *rebus*.

La troisieme étoit employée à leur expliquer les titres de ces mêmes traités que l'on avoit omis de leur expliquer l'année précédente; on y voyoit aussi les principaux endroits des huit premiers livres de Papinien.

La quatrieme & derniere année n'étoit plus proprement une année de leçons; car les étudiants travailloient seuls sur les réponses du jurisconsulte Paul, dont ils apprennoient par cœur & récitoient les titres les plus importants.

Il étoit assez ordinaire que les étudiants au bout de ce cours de droit, séjournassent encore plusieurs années dans la même ville où étoit l'école, afin de s'instruire plus à fond de la Jurisprudence; c'est pourquoi la loi 2, au code de *incolis*, décide qu'ils pouvoient séjourner dix ans dans ce lieu sans y acquérir de domicile.

Justinien régla que le cours de droit seroit de cinq années au lieu de quatre, & changea le plan des études.

Depuis ce tems, dans la premiere année on enseignoit aux étudiants d'abord les institutes de Justinien: le reste de cette année, on leur expliquoit les quatre premiers livres du digeste; à la fin de cette année, on les appelloit *Justiniani novi*, titre que l'empereur lui-même leur attribua pour les encourager.

Les leçons de la seconde année rouloient sur les sept livres de *judiciis*, ou sur les huit livres de *rebus*, au choix des professeurs; on y joignoit les livres du digeste qui traitent de la dot, des tutelles & curatelles, des testamens, & des legs; & à la fin de cette année, les étudiants prenoient le nom d'*édiclales*, ce qui étoit déjà d'usage, & fut seulement confirmé par Justinien, lequel dit que ce nom *ex edicto eis erat antea positum*.

Dans la troisieme année, on repassoit d'abord ce que l'on avoit vû dans la précédente; on expliquoit ensuite les vingt & vingt-un livres du digeste, dont le premier contient beaucoup de réponses de Papinien; on voyoit aussi l'un des huit livres qui traitent de *rebus*; & pour graver dans la mémoire des étudiants le souvenir de Papinien, en l'honneur duquel ils célébroient un jour de réjouissance, Justinien leur conserva le titre de *Papinianista*, qu'ils portoient déjà auparavant.

On employoit la quatrieme année à expliquer les réponses du jurisconsulte Paul, & les livres qui formoient les quatrieme & cinquieme parties du digeste, suivant la division que Justinien en avoit fait en sept parties. On faisoit faire aux étudiants pendant cette année, des exercices à-peu-près sembla-

bles aux examens & aux theses d'aujourd'hui, dans lesquels ils répondoient aux questions qui leur étoient proposées, d'où ils étoient appelés *λογοι*, ou suivant Turnebe, *λογοι*, c'est-à-dire *solutores*.

Enfin dans la cinquieme année, les professeurs expliquoient le code de Justinien; & à la fin de cette année, les étudiants étoient appelés *προλογοι*, c'est-à-dire gens en état d'enseigner les autres: ce qui vient assez à nos licenciés.

Phocas étant parvenu à l'empire, fit composer en grec par Théophile, une paraphrase sur les institutes de Justinien; il fit aussi traduire en grec le digeste & le code; & depuis ce tems, les leçons publiques de droit furent faites en grec sur ces trois ouvrages.

L'empereur Basile & ses successeurs substituerent aux livres de Justinien la compilation du droit, qu'ils firent faire sous le titre de *basiliques*.

L'étude du droit romain fut abolie en Orient, depuis 1453 que Mahomet II. s'empara de Constantinople.

Pour ce qui est de l'Italie, quoique Justinien eût confirmé l'établissement d'une école de droit à Rome, & qu'il eût intention d'y faire enseigner & observer ses lois, les incursions que les barbares firent en ce pays peu de tems après sa mort, furent cause que les livres de Justinien se perdirent presque aussitôt qu'on avoit commencé à les connoître; de sorte que l'on continua d'y enseigner le code théodosien, les institutes de Caius, les fragmens d'Ulpian, les sentences de Paul.

Lorsque le digeste fut retrouvé à Amalphi, ville d'Italie, ce qui arriva vers le milieu du douzieme siecle, Papon professoit le droit à Boulogne; Warner, appelé en latin *Irnerius*, fut mis à sa place & se mit à enseigner le digeste: ce professeur étoit Allemand de naissance. Il n'y avoit pourtant point encore d'écoles de droit en Allemagne; Haloander jurisconsulte du même pays, fut le premier qui vers l'an 1500, mit en vogue l'étude des lois romaines dans sa patrie.

En France l'étude du droit romain eut à-peu-près le même sort qu'en Italie.

Il y eut une école de droit, établie à Paris peu de tems après celle de théologie. On peut la regarder comme une suite de celle de Boulogne. Elle existoit dès le tems de Philippe Auguste. Il en est fait mention dans Rigord, qui vivoit peu après sous Louis VIII.

Pierre Placentin jurisconsulte, natif de Montpellier, y établit une école de droit, où il enseignoit les lois de Justinien dès l'année 1166. Il alla ensuite à Boulogne, où il professa quatre ans avec succès; puis revint à Montpellier.

Il y a apparence que l'on enseignoit aussi le droit romain dans plusieurs autres villes de France, puisqu'il y eut le concile de Tours défendit aux religieux d'étudier en droit civil, qu'on appelloit alors la *loi mondaine*.

Cette défense n'ayant point été suivie, Honorius III. la renouvella en 1225, par la fameuse décrétale *super specula*; en conséquence de laquelle il fut long-tems défendu d'enseigner le droit civil dans l'université de Paris, & dans les autres villes & lieux voisins.

Depuis cette défense, on n'enseignoit plus à Paris que le droit canon. Philippe-le-Bel, en 1312, rétablit l'étude du droit civil à Orléans; elle fut aussi établie dans la suite en plusieurs autres universités: mais elle ne fut rétablie dans celle de Paris, que par la déclaration du roi du mois d'Avril 1679.

L'étude du droit françois fut établie dans les écoles de Paris, par une déclaration de l'année suivante.

Quant aux divers lieux où l'on a tenu les écoles de droit; cette école de droit étoit d'abord dans le parvis de Notre-Dame, sous la direction du chapitre de Notre-Dame & du chancelier de cette église.

Elle fut ensuite transférée au clos Bruneau, *in vi-co clofi Brunelli*, qui est la rue S. Jean de Beauvais. On présume que ce changement arriva peu de tems après le règne de S. Louis, & peut-être même dès 1270, attendu qu'il en est parlé dans des statuts que l'on croit faits en ladite année, qui sont rappelés dans ceux de 1370: on l'appelloit alors l'école du clos Bruneau.

En 1380, le chapitre de Notre-Dame voulut rappeler l'école de droit dans le cloître; ce qui fit la matière d'un procès au parlement entre le chapitre & la faculté. Le pape Clément VII. donna une bulle qui permit au chapitre de faire faire des leçons de droit canonique, pourvu que ce fût par un chanoine reçu docteur dans les écoles de la faculté. Il y eut ensuite transaction conforme entre les parties, qui fut homologuée au parlement; mais on ne voit point que le chapitre ait fait usage de la permission qui lui fut accordée.

Sauval, en ses *antiquités de Paris*, dit qu'en 1384 Gilbert & Philippe Ponce établirent une école de droit à la rue de S. Jean de Beauvais, dans le même lieu où le célèbre Robert-Etienne tint son imprimerie au commencement du xv. siècle; c'étoit vis-à-vis du lieu où est présentement le bâtiment des anciennes écoles.

Il paroît que vers le commencement du xv. siècle les écoles de droit furent transportées dans le lieu où elles sont présentement. Voici ce qui y donna occasion. Il y avoit anciennement dans l'église de S. Hilaire une chapelle sous le vocable de S. Denis, fondée par un nommé Hemon Langadou, bedeau de la faculté de droit; le lieu où sont présentement les anciennes écoles, appartenoit à cette chapelle. Le chapelain avoit fait construire en 1415 un bâtiment pour loger les écoles sous le titre d'écoles doctorales, grandes, premières, & secondes écoles. Il avoit loué ce bâtiment à la faculté de droit, moyennant une certaine redevance, à la charge par lui de faire toutes les réparations nécessaires à ce bâtiment, même aux bancs & pulpitres des écoles. Ces charges étoient si onéreuses, que dans la suite le chapelain ne voulant pas les acquitter, la faculté de droit obtint de l'évêque de Paris, du chapitre de la même église, & de l'archidiacre de Josas, l'extinction de la chapelle de S. Denis, & la réunion à la faculté pour rebâtir les écoles. L'union est du 26 Novembre 1461. Les écoles furent réparées en 1464; & par une inscription peinte en l'une des vitres, on voyoit que Miles d'Illiers docteur en droit, évêque de Chartres, qui mourut en 1493, l'avoit fait faire la vingt-huitième année de sa régence.

Les leçons se font dans les écoles de droit par des professeurs, dont le nombre est plus ou moins considérable, selon les universités. A Paris il y a six professeurs. Voyez PROFESSEURS EN DROIT.

Ceux qui veulent prendre des degrés en droit, sont obligés de s'inscrire sur les registres de la faculté; & pour y être admis, il faut être âgé du moins de seize ans accomplis. Voyez INSCRIPTION.

Le cours de droit qui n'étoit autrefois que de deux années, fut fixé à trois ans par une déclaration du mois d'Avril 1679; il avoit été depuis réduit à deux années. Mais par une dernière déclaration du 18 Janvier 1700, il a été remis à trois années.

Les étudiants en droit doivent être assidus aux leçons, y assister en habit décent. Il leur est défendu par les statuts de porter l'épée, ni aucun habillement militaire.

Les regnicoles qui veulent être admis au degré de licence, sont obligés de rapporter des preuves de catholicité.

On soutient aux écoles différens actes, pour parvenir à avoir des degrés; savoir, des examens &

des theses. Voyez BACHELIER, DOCTEUR EN DROIT, EXAMEN, LICENCIÉ, PROFESSEUR EN DROIT, THESE. Voyez l'histoire de l'université, par du Boulay, & les antiquités de Sauval. (A)

ÉCOLES DE THÉOLOGIE, (*Théol.*) ce sont dans une université, les écoles où des professeurs particuliers enseignent la Théologie: on entend même par ce terme toutes les études de Théologie, depuis leur commencement jusqu'à leur terme, ou les théologiens-scholastiques qui enseignent tels ou tels sentimens. C'est en ce sens qu'on dit qu'on soutient telle ou telle opinion dans les écoles. Voyez SCHOLASTIQUE & THÉOLOGIE.

Les écoles de Théologie, dans la primitive Eglise, n'étoient autre chose que la maison de l'évêque, où l'évêque lui-même expliquoit l'Écriture à ses prêtres & à ses clercs. Quelquefois les évêques se reposoient de ce soin sur des prêtres éclairés. On voit dès le 11. siècle Pantene, & S. Clément surnommé *Alexandrin*, chargés de cette fonction dans l'église d'Alexandrie. De-là sont venues dans nos églises cathédrales les dignités de *théologal* & d'*écolatre*. Voyez THÉOLOGAL & ECOLATRE.

Depuis l'origine de l'Eglise jusqu'au xij. siècle, ces écoles ont toujours subsisté dans les églises cathédrales ou dans les monastères; mais les scholastiques qui parurent alors, formerent peu-à-peu les écoles de Théologie, telles que nous les voyons subsister. D'abord Pierre Lombard, puis Albert le Grand, S. Thomas, S. Bonaventure, Scot, &c. firent des leçons publiques; & par la suite les papes & les rois fondèrent des chaires particulières, & attachèrent des privilèges aux fonctions de professeur en Théologie.

Dans l'université de Paris, outre les écoles des réguliers qui sont du corps de la faculté de Théologie, on compte deux écoles célèbres; celle de Sorbonne, & celle de Navarre. L'une & l'autre n'avoient point autrefois de lecteurs ou professeurs en Théologie fixes & permanens: seulement ceux qui se préparoient à la licence, y lisoient ou commentoient l'Écriture, les écrits de Pierre Lombard, qu'on nomme autrement *le maître des sentences*, ou les différentes parties de la somme de S. Thomas. La méthode de ce tems-là consistoit en questions métaphysiques, & l'on convient que ce n'étoit pas la meilleure route qu'on pût suivre pour étudier le dogme & la morale.

Ce n'a été qu'au renouvellement des Lettres sous François I. que les écoles de Théologie ont commencé à prendre à-peu-près la même forme qu'elles ont aujourd'hui; ce n'est même que sous Henri III. que la première chaire de Théologie de Navarre a été fondée, & occupée par le fameux René Benoît, depuis curé de S. Eustache.

La méthode actuelle des écoles de Théologie dans la faculté de Paris, est que les professeurs enseignent à différentes heures, des traités qu'ils dictent & qu'ils expliquent à leurs auditeurs, & sur lesquels ils les interrogent ou les font argumenter. On fait que depuis cinquante ans sur-tout, ils se sont beaucoup plus attachés à la positive qu'à la pure scholastique. Voy. POSITIVE.

Ces traités roulent sur l'Écriture, la Morale, la Controverse, & il y a des chaires affectées pour ces différens objets.

Dans quelques universités étrangères, sur-tout en Flandres dans les facultés de Louvain & de Douai, on suit encore l'ancienne méthode; le professeur lit un livre de l'Écriture, ou la somme de S. Thomas, ou le maître des sentences, & fait de vive voix un commentaire sur ce texte. C'est ainsi que Jansenius, Titius & Sylvius ont enseigné la Théologie. Les commentaires du premier sur les évangiles, ceux du second sur les quatre livres du maître des sentences,

sur les épîtres de S. Paul, & sur les endroits les plus difficiles de l'Écriture, & ceux de Sylvius sur la somme de S. Thomas, ne sont autre chose que leurs explications recueillies qu'on a fait imprimer.

Les écoles de Théologie de la Minerve & du collège de la Sapience à Rome, celles de Salamanque & d'Alcala en Espagne, sont fameuses parmi les Catholiques. Les Protestans en ont aussi eu de célèbres, telles que celles de Saumur & de Sedan. Celles de Genève, de Leyde, d'Oxford, & de Cambridge, conservent encore aujourd'hui une grande réputation.

ÉCOLE DE MÉDECINE, voyez DOCTEUR EN MÉDECINE & FACULTÉ.

ÉCOLE MILITAIRE. L'école royale militaire est un établissement nouveau, fondé par le Roi, en faveur des enfans de la noblesse françoise dont les peres ont consacré leurs jours & sacrifié leurs biens & leur vie à son service.

On ne doit pas regarder comme nouvelle, l'idée générale d'une institution purement militaire, où la jeunesse pût apprendre les élémens de la guerre. On a senti de tout tems qu'un art où les talens supérieurs sont si rares, avoit besoin d'une théorie aussi solide qu'étendue. On fait avec quels soins les Grecs & les Romains cultivoient l'esprit & le corps de ceux qu'ils destinoient à être les défenseurs de la patrie : on n'entrera point dans un détail que personne n'ignore ; mais on ne peut s'empêcher de faire une réflexion aussi simple que vraie. C'est sans doute à l'excellente éducation qu'ils donnoient à leurs enfans, que ces peuples ont dû des héros précoces qui commandoient les armées avec le plus grand succès, à un âge où les mieux intentionnés commencent à présent à s'instruire : tels furent Scipion, Pompée, César, & mille autres qu'il seroit aisé de citer.

Les paralleles que nous pourrions faire dans ce genre, ne nous seroient peut-être pas avantageux ; & les exemples, en très-petit nombre, que nous ferions en état de produire à notre avantage, ne devroient peut-être se considérer que comme un fruit de l'éducation réservée aux grands seuls, & par conséquent ne seroient point une exception à la règle.

On ne parlera pas non plus de ce qui s'est pratiqué long-tems dans la monarchie ; tout le monde, pour ainsi dire, y étoit guerrier : les troubles intérieurs, les guerres fréquentes avec les nations voisines, les querelles particulières même, obligeoient la noblesse à cultiver un art dont elle étoit si souvent forcée de faire usage. D'ailleurs la constitution de l'état militaire étoit alors si différente de ce qu'elle est à présent, qu'on ne peut admettre aucune comparaison. Tous les seigneurs de fiefs, grands ou petits, étoient obligés de marcher à la guerre avec leurs vassaux ; & le même préjugé qui leur faisoit mépriser toute autre profession que celle des armes, les engageoit à s'instruire de ce qui pouvoit les y faire distinguer. On n'oseroit pourtant pas affirmer que la noblesse alors cherchât à approfondir beaucoup les mystères d'une théorie toujours difficile ; mais c'est peut-être aussi à cette négligence, qu'on doit imputer le petit nombre de grands généraux que notre nation a produits dans les tems dont je parle.

Quoi qu'il en soit, l'état militaire étant devenu un état fixe, & l'art de la guerre s'étant fort perfectionné, principalement dans deux de ses plus importantes parties, le Génie & l'Artillerie, les opérations devenues plus compliquées, ont plus besoin d'être éclairées par une théorie solide, qui puisse servir de base à toute la pratique.

Depuis très-long-tems tous les gens éclairés ont peut-être senti la nécessité de cette théorie, quelques-uns même ont osé proposer des idées générales. Le célèbre la Noue, dans ses discours politiques & militaires, fait sentir les avantages d'une éducation

propre à former les guerriers : il fait plus ; il indique quelques moyens analogues aux mœurs de son tems, & à ce qui se pratiquoit alors dans le peu de troupes réglées que nous avons. Ces discours furent estimés ; mais l'approbation qu'on leur donna fut bornée à cette admiration stérile, qui depuis a été le sort de quantité d'excellentes vûes enfantées avec peine, souvent loüées, & rarement suivies.

Le cardinal Mazarin est le seul qu'on connoisse, après la Noue, qui ait tenté l'exécution d'une institution militaire. Lorsqu'il fonda le collège qui porte son nom, il eut intention d'y établir une espece d'école militaire, si l'on peut appeler ainsi quelques exercices de corps qu'il vouloit y introduire, & qui semblent se rapporter plus directement à l'art de la guerre, quoiqu'ils soient communs à tous les états. Ses idées ne furent pas accueillies favorablement par l'université de Paris, & la mort du cardinal termina la dispute. Cet établissement est devenu un simple collège, & à cet égard on ne croit pas qu'il ait eu aucune distinction, si ce n'est que la premiere chaire de Mathématiques qui ait été fondée dans l'université, l'a été au collège Mazarin.

Une idée aussi frappante ne devoit pas échapper à M. de Louvois : aussi ce ministre eut-il l'intention d'établir à l'hôtel royal des Invalides, une école propre à former de jeunes militaires. On ignore les raisons qui s'opposèrent à son dessein, mais il est sûr qu'il n'eut aucune exécution.

Il étoit difficile d'abandonner entierement un projet dont l'utilité étoit si démontrée. Vers la fin du dernier siecle on proposa l'établissement des cadets gentilshommes, comme un moyen certain de donner à la jeune noblesse une éducation digne d'elle, & qui devoit contribuer nécessairement aux progrès de l'art militaire. Les différentes compagnies qui furent établies alors, après diverses révolutions furent réunies en une seule à Metz, & en 1733 le Roi jugea à-propos de la supprimer. Cette institution pouvoit sans doute avoir de grands avantages ; mais on ne sauroit dissimuler aussi qu'elle avoit de grands inconvéniens. Il seroit superflu d'entrer dans ce détail, il suffit de dire que depuis ce tems l'école des cadets n'a point été rétablie.

En 1724, un citoyen connu par son zèle, par ses talens & par ses services, ne craignit pas de renouveler un projet déjà conçu plusieurs fois, & toujours échoüé : il avoit des connoissances assez vastes pour trouver les moyens d'exécuter de grands desseins ; & l'on comptoit sans doute sur son génie, lorsqu'on adopta l'idée qu'il présenta d'un collège académique, dont le but étoit non-seulement d'instruire la jeunesse dans l'art de la guerre, mais aussi de cultiver tous les talens, & de mettre à profit toutes les dispositions qu'on trouveroit, dans quelque genre que ce pût être. La Théologie, la Jurisprudence, la Politique, les Sciences, les Arts, rien n'en étoit exclu. Toutes les mesures étoient prises pour l'exécution : la place indiquée pour le bâtiment, étoit dans la plaine de Billancourt ; les plans étoient arrêtés, la dotation étoit fixée, lorsque des circonstances particulières firent évanouir ce projet. Quelques soins qu'on se soit donné, il n'a pas été possible de recouvrer les mémoires qui avoient été faits à cette occasion ; l'on y auroit trouvé sans doute des recherches dont on auroit profité, & que l'on regrette encore tous les jours.

S'il est permis cependant de faire quelques réflexions sur un dessein aussi vaste, on ne peut s'empêcher d'avouer que le succès en étoit bien incertain : on oseroit presque ajouter que le but en étoit assez inutile à bien des égards. En effet, n'y a-t-il pas assez d'écoles où l'on enseigne la Théologie & la Jurisprudence ? manque-t-on de secours pour s'instruire

dans toutes les Sciences & dans tous les Arts ? S'il s'est glissé quelques abus dans ces institutions, il est plus aisé de les réformer que de faire un établissement nouveau, qui ne pourroit que difficilement suppléer à ce qui est fait. La partie militaire sembloit donc être la seule qui méritât l'attention du souverain ; & il y a bien de l'apparence que dans la suite on s'y seroit borné, si l'établissement du collège académique avoit eu quelque succès.

Après des conquêtes aussi glorieuses que rapides, le Roi venoit de rendre la paix à l'Europe ; occupé du bonheur de ses sujets, ses regards se portoit successivement sur tous les objets qui pouvoient y contribuer, & sembloient sur-tout chercher avidement des occasions de combler de bienfaits ceux qui s'étoient distingués pendant la guerre & sous ses yeux. Les dispositions du Roi n'étoient ignorées de personne. Déjà les militaires que le hasard de la naissance n'avoit pas favorisés, venoient de trouver dans la bonté de leur Souverain la récompense de leurs travaux ; la noblesse jusqu'alors refusée à leurs desirs, fut accordée à leur mérite : ils tinrent de leur valeur une distinction qui n'en est pas une à tous les yeux, quand on ne la doit qu'à la naissance.

Mais cette faveur étoit bornée, & nes'étendoit que sur un certain nombre d'officiers. Ceux qui avoient prodigué leur sang & sacrifié leur vie, avoient laissé des successeurs, héritiers de leur courage & de leur pauvreté. Ces successeurs, victimes respectables & glorieuses de l'amour de la patrie, redemandoient un pere, qu'ils ne pouvoient pas manquer de trouver dans un Souverain plus grand encore par ses vertus que par sa puissance.

Animé d'un zèle toujours constant, & qui fait son bonheur, un citoyen frere de celui dont nous avons parlé, occupé dans sa retraite de ce qui étoit capable de remplir les vûes de son Maître, crut pouvoir faire revivre en partie un projet, échoué peut-être parce qu'il étoit trop vaste.

Le plan d'une école militaire lui parut aussi praticable qu'utile ; il en conçut le dessein, mais il en prévint les difficultés. Il étoit plus aisé de le faire goûter que de le faire connoître, on n'approche du thronne que comme on regarde le soleil.

Personne ne connoissoit mieux les dispositions & la volonté du Roi, que madame la marquise de Pompadour ; l'idée ne pouvoit que gagner beaucoup à être présentée par elle : elle ne l'avoit pas seulement conçue comme un effet de la bonté & de l'humanité du Roi ; elle en avoit apperçû tous les avantages, elle en avoit senti toute l'étendue, elle en avoit approfondi toutes les conséquences. Touchée d'un projet qui s'accordoit si bien avec son cœur, elle se chargea du soin glorieux de présenter au Roi les moyens de soulager une noblesse indigente. Il ne lui fut pas difficile de montrer dans tout son jour une vérité dont elle étoit si pénétrée. Pour tout dire en un mot, c'est à ses soins généreux que l'école royale militaire doit son existence. Le projet fut agréé ; le Roi donna ses ordres, fit connoître ses volontés par son édit de Janvier 1751 ; & c'est d'après cela qu'on travailla à un plan détaillé, dont nous allons tâcher de donner une esquisse.

S'il n'est pas aisé de former un système d'éducation privée, il est plus difficile encore de se former des regles certaines & invariables pour une institution qui doit être commune à plusieurs : on oseroit presque dire qu'il n'est pas possible d'y parvenir. En effet, nous avons un assez grand nombre d'ouvrages dans lesquels on trouve d'excellens préceptes, très-propres à diriger l'instruction d'un jeune homme en particulier ; nous en connoissons peu dont le but soit de former plusieurs personnes à-la-fois. Les hommes les plus éclairés sur cette matière, se contentent tous

d'une pratique confirmée par une longue expérience. La diversité des génies, des dispositions, des goûts, des destinations, est peut-être la cause principale d'un silence qui ne peut qu'exciter nos regrets. L'éducation, ce lien si précieux de la société, n'a point de lois écrites ; elles sont déposées dans des mains qui savent en faire le meilleur usage, sans en laisser approfondir l'esprit. L'amour du bien public auroit sans doute délié tant de langues savantes, s'il eût été possible de déterminer des préceptes fixes, qui fussent en même tems propres à tous les états.

Il n'y a point de Science qui n'ait des regles certaines ; tout ce qu'on a écrit pour les communiquer aux hommes, tend toujours à la perfection, c'est le but de tous ceux qui cherchent à instruire : mais comme il n'est pas possible d'embrasser tous les objets, la prudence exige qu'on s'attache particulièrement à ceux qui sont essentiels à la profession qu'on doit suivre. L'état des enfans n'étant pas toujours prévu, il n'est pas facile de fixer jusqu'à quel point leurs lumieres doivent être étendues sur telle ou telle Science. La volonté d'un pere absolu peut dans un instant déranger les études les mieux dirigées, & faire un évêque d'un géometre.

Cet inconvénient inévitable dans toutes les éducations, ne subsiste point dans l'école royale militaire ; il ne doit en sortir que des guerriers, & la Science des armes a trop d'objets pour ne pas répondre à la variété des goûts. Voilà le plus grand avantage que l'on ait eu en formant un plan d'éducation militaire. Seroit-il sage de desirer qu'il en fût ainsi de toutes les professions ? Si nos souhaits étoient contredits, nous ne croyons pas que ce fût par l'expérience. Mais avant que de donner l'esquisse d'un tableau qui ne doit être fini que par le tems & des épreuves multipliées, nous pensons qu'il est nécessaire de faire quelques observations.

Le seul but qu'on se propose, est de former des militaires & des citoyens ; les moyens qu'on met en usage pour y parvenir, ne produiront peut-être pas des savans, parce que ce n'est pas l'objet. On ne doit donc pas comparer ces moyens aux routes qu'auroient suivies des gens dont les lumieres très-respectables d'ailleurs, ne rempliroient pas les vûes qui nous sont prescrites.

On doit remarquer aussi que l'école royale militaire est encore au berceau ; qu'on se croit fort éloigné du point de perfection ; qu'on n'ose se flater d'y arriver qu'avec le secours du tems, de la patience, & sur-tout des avis de ceux qui voudront bien redresser des erreurs presque nécessaires dans un établissement nouveau : il intéresse toute la nation ; tout ce qui a l'esprit vraiment patriotique, lui doit ses lumieres ; ce seroit avec le plus grand empressement qu'on chercheroit à en profiter. C'est principalement dans cette attente que nous allons mettre sous les yeux le fruit de nos réflexions & de notre travail, toujours prêts à préférer le meilleur au bon, & à corriger ce qu'il y auroit d'inutile ou de mauvais dans nos idées.

Dans toutes les éducations on doit se proposer deux objets, l'esprit & le corps. La culture de l'esprit consiste principalement dans un soin particulier de ne l'instruire que de choses utiles, en n'employant que les moyens les plus aisés, & proportionnés aux dispositions que l'on trouve.

Le corps ne mérite pas une attention moins grande ; & à cet égard il faut avouer que nous sommes bien inférieurs, non-seulement aux Grecs & aux Romains, mais même à nos ancêtres, dont les corps mieux exercés, étoient plus propres à la guerre que les nôtres. Cette partie de notre éducation a été singulièrement négligée, sur un principe faux en lui-même. On convient, il est vrai, que la force du

corps est moins nécessaire, depuis qu'elle ne décide plus de l'avantage des combattans ; mais outre qu'un exercice continuel l'entretient dans une santé vigoureuse, desirable pour tous les états, il est constant que les militaires ont à essuyer des fatigues qu'ils ne peuvent surmonter qu'autant qu'ils sont robustes. On s'ôte difficilement aujourd'hui le poids d'une cuirasse, qui n'auroit fait qu'une très-legere partie d'une armure ancienne.

Nous venons de dire que l'esprit ne devoit être nourri que de choses utiles. Nous n'entendons pas par-là que tout ce qui est utile, doive être enseigné ; tous les génies n'embrassent pas tous les objets, les connoissances nécessaires n'ont peut-être que trop d'étendue : ainsi dans le détail que nous allons faire, il sera facile de distinguer par la nature des choses, ce qui est essentiel de ce qui est avantageux, en un mot ce qui est bon de ce qui est grand.

Religion. La Religion étant sans contredit ce qu'il y a de plus important dans quelque éducation que ce soit, on imagine aisément qu'elle a attiré les premiers soins. M. l'archevêque de Paris est supérieur spirituel de l'école royale militaire ; lui-même est venu voir cette portion précieuse de son troupeau. Il se chargea de diriger les instructions qui lui étoient nécessaires ; il en fixa l'ordre & la méthode ; il détermina les heures & la durée des prières, des catéchismes, & généralement de tous les exercices spirituels, qui se pratiquent avec autant de décence que d'exactitude. Ce prélat a confié le soin de cette importante partie à des docteurs de Sorbonne dont il a fait choix : on ne pouvoit les chercher dans un corps ni plus éclairé, ni plus respectable.

Les exercices des jours ouvriers commencent par la prière & la messe ; ils sont terminés par une prière d'un quart-d'heure. Les instructions sont réservées pour les dimanches & fêtes, elles sont aussi simples que lumineuses ; l'on y interroge régulièrement tous les élèves, sur ce qui fait la base de notre croyance. M. l'archevêque connoît parfaitement l'étendue & les bornes que doit avoir la science d'un militaire dans ce genre-là. Nous n'entrerons pas dans un plus grand détail à ce sujet ; ce que nous venons de dire est suffisant pour tranquilliser l'esprit de ceux qui ont crû trop légèrement que cette partie pourroit être négligée ; un établissement militaire n'a pas à cet égard les mêmes dehors & le même extérieur que bien d'autres.

Après la religion, le sentiment qui succede le plus naturellement, a pour objet le Souverain. Il est si facile à un François d'aimer son Roi, que ce seroit l'insulter que de lui en faire un précepte. Outre ce penchant commun à toute la nation, les élèves de l'école royale militaire ont des motifs de reconnaissance, sur lesquels il ne faut que réfléchir un moment pour en être pénétré. Si on leur parle souvent de leur Maître & de ses bienfaits, c'est moins pour réveiller dans leur cœur un sentiment qu'on ne cesse jamais d'y appercevoir, que pour redoubler leur zèle & leur émulation ; c'est principalement à ce soin qu'on doit les progrès qu'ils ont faits jusqu'ici : on n'y a encore remarqué aucun ralentissement.

Etudes. La Grammaire, les langues françoise, latine, allemande, & italienne ; les Mathématiques, le Dessin, le Génie, l'Artillerie, la Géographie, l'Histoire, la Logique, un peu de Droit naturel, beaucoup de Morale, les ordonnances militaires, la théorie de la guerre, les évolutions ; la Danse, l'Escrime, le Manège, & ses parties, sont les objets des études de l'école royale militaire. Disons un mot de chacun en particulier.

Grammaire. La Grammaire est nécessaire & commune à toutes les langues ; sans elle on n'en a jamais qu'une connoissance fort imparfaite. Ce que chaque

langue a de particulier, peut être considéré comme des exceptions à la Grammaire générale par laquelle on commence ici les études. On juge aisément qu'elle ne peut s'enseigner qu'en françois. C'est d'après les meilleurs modeles qu'on a tâché de se restreindre au plus petit nombre de regles qu'il a été possible. Les premieres applications s'en font toujours à la langue françoise, parce que les exemples sont plus frappans & plus immédiatement sensibles. Lorsqu'une fois les élèves sont assez fermes sur leurs principes, pour appliquer facilement l'exemple à la regle & la regle à l'exemple, on commence à leur faire voir ce qu'il y a de commun entre ces principes appliqués aux langues latine & allemande. On y parvient d'autant plus aisément, que toutes ces leçons se font de vive voix. On pourroit se contenter de citer l'expérience pour justifier cette méthode, fort commune par-tout ailleurs qu'en France ; un moment de réflexion en fera sentir les avantages. Ce moyen est beaucoup plus propre à fixer l'attention que des leçons dictées, qui font perdre un tems considérable & toujours précieux. Nous nous assurons par cette voie que nos regles ont été bien entendues ; parce que, comme il n'est pas naturel que des enfans puissent retenir exactement les mêmes mots qui leur ont été dits, lorsqu'on les interroge, ils sont obligés d'en substituer d'équivalens, ce qu'ils ne font qu'autant qu'ils ont une connoissance claire & distincte de l'objet dont il s'agit : si l'on remarque quelque incertitude dans leurs réponses, c'est une indication certaine qu'il faut répéter le principe, & l'expliquer d'une façon plus intelligible. Il faut convenir que cette méthode est moins faite pour la commodité des maîtres, que pour l'avantage des élèves. Il est aisé de conclure de ce que nous venons de dire, que le raisonnement a plus de part à cette forme d'instruction que la mémoire. Lorsqu'après des interrogations répétées & retournées de plusieurs manieres, on s'est bien assuré que les principes sont clairement conçus, chaque élève en particulier les rédige par écrit comme il les a entendus, le professeur y corrige ce qu'il pourroit y avoir de défectueux, & passe à une autre matiere qu'il traite dans le même goût.

Nous observerons deux choses principales sur cette méthode : la premiere, c'est qu'elle n'est peut-être praticable qu'avec peu d'élèves ou beaucoup de maîtres ; la seconde, est que l'esprit des enfans se trouvant par-là dans une contention assez forte, la durée des leçons doit y être proportionnée. Nous croyons qu'il y a de l'avantage à les rendre plus courtes, & à les répéter plus souvent.

Après avoir ainsi jeté les premiers fondemens des connoissances grammaticales, après avoir fait sentir ce qu'il y a d'analogie & de différent dans les langues ; après avoir fixé les principes communs à toutes en général, & caractéristiques de chacune en particulier, l'usage à notre avis, est le meilleur moyen d'acquérir une habitude suffisante d'entendre & de s'exprimer avec facilité ; & c'est tout ce qui est nécessaire à un militaire.

Langues. On sent aisément la raison du choix qu'on a fait des langues latine, allemande, & italienne. La premiere est d'une utilité si généralement reconnue, qu'elle est regardée comme une partie essentielle de toutes les éducations. Les deux autres sont plus particulièrement utiles aux militaires, parce que nos armes ne se portent jamais qu'en Allemagne ou en Italie.

La langue italienne n'a rien de difficile, particulièrement pour quelqu'un qui fait le latin & le françois. Il n'en est pas de même de l'allemand, dont la prononciation sur-tout ne s'acquiert qu'avec peine ; mais on en vient à-bout à un âge où les organes se prêtent facilement : c'est dans la vûe de surmonter

encore plus aisément ces obstacles, qu'on n'a donné aux élèves que des valets allemands; ce moyen est assez communément pratiqué, & ne réussit pas mal. Nous n'entrerons pas dans un plus grand détail sur ce qui regarde l'étude des langues. Nous en pourrions faire un jour le sujet d'un ouvrage particulier, si le succès répond à nos idées & à nos espérances.

Mathématiques. Entre toutes les sciences nécessaires aux militaires, les Mathématiques tiennent sans doute le rang le plus considérable. Les avantages qu'on peut en retirer sont aussi grands que connus. Il seroit superflu d'en faire l'éloge dans un tems où la Géométrie semble tenir le sceptre de l'empire littéraire. Mais cette Géométrie transcendante & sublime, moins respectable peut-être par elle-même que par l'étendue du génie de ceux qui la cultivent, mérite plus notre admiration que nos soins. Il vaut mieux qu'un militaire sache bien faire construire une redoute, que calculer le cours d'une comète.

Si les découvertes géométriques faites dans notre siècle ont été très-utiles à la société, on ne peut pas dire que ce soit dans la partie militaire. Nous en excepterons pourtant ce que nous devons aux excellentes écoles d'Artillerie, qui semblent avoir décidé notre supériorité sur nos ennemis. Il n'en a pas, à beaucoup près, été de même du Génie; nous avons encore des Valieres, & nous n'avons plus de Vaubans. Heureusement cette négligence a mérité l'attention du ministère. L'école de Génie établie depuis quelques années à Mezieres, nous rendra sans doute un lustre que nous avions laissé ternir, & dont nous devrions être si jaloux.

C'est par des considérations de cette espèce, qu'on s'est déterminé à n'enseigner des Mathématiques dans l'école militaire, que ce qui a un rapport direct & immédiat à l'art de la guerre. L'Arithmétique, l'Algebre, la Géométrie élémentaire, la Trigonométrie, la Mécanique, l'Hydraulique, la Construction, l'Attaque & la Défense des places, l'Artillerie, &c. Mais on observe sur-tout de joindre toujours la pratique à la théorie: on ne néglige aucuns détails; il n'y en a point qui ne soit important.

Quant à la méthode synthétique ou analytique, si l'une est plus lumineuse, l'autre est plus expéditive; on a suivi les conseils des plus éclairés en ce genre; & c'est en conséquence qu'on fait usage de toutes les deux. C'est aussi ce qui nous a engagé à donner les élémens du calcul algébrique immédiatement après l'Arithmétique. Les progrès que nous voyons à cet égard, ne nous permettent pas de douter de la justesse de la décision.

Au reste l'école royale militaire jouira du même avantage que les écoles d'Artillerie & de Génie, c'est-à-dire que toutes les opérations se feront en grand sur le terrain, dans un espace fort vaste, particulièrement destiné à cet objet. Il est inutile de remarquer que des secours de cette espèce ne peuvent se trouver que dans un établissement royal.

Nous craindrions d'être prolixes, si nous entrions dans un plus grand détail sur cette matière; nous pensons que ceci suffit pour en donner une idée assez exacte. Nous finirons cet article par quelques réflexions qui naissent de la nature du sujet, & qui peuvent néanmoins s'étendre à des objets différens.

On demande assez communément à quel âge on doit commencer à enseigner la Géométrie aux enfans. Quelques partisans enthousiastes de cette science se persuadent qu'on ne peut pas de trop bonne heure en donner les premiers élémens. Ils fondent principalement leur opinion sur ce que la Géométrie n'ayant pour base que la vérité, & l'évidence pour résultat, il s'ensuit naturellement que l'esprit s'accoutume à la démonstration, & la démonstration est la fin que se propose le raisonnement. Ne parler

qu'avec justesse, ne juger que par des rapports combinés avec autant d'exactitude que de précision, est sans doute un avantage qu'on ne peut acquérir trop tôt; & rien n'est plus propre à le procurer, qu'une étude prématurée de la Géométrie.

Nous n'entreprendrons point de combattre un sentiment soutenu par de très-habiles gens; on nous permettra d'observer seulement qu'ils ont peut-être confondu la Géométrie avec la méthode géométrique. Cette dernière, il est vrai, nous paroît fort propre à former le jugement, en lui faisant parcourir successivement & avec ordre tous les degrés qui conduisent à la démonstration: l'expérience au contraire nous a quelquefois convaincus que des géomètres, même très-profonds, s'égaroient assez aisément sur des sujets étrangers à la Géométrie.

Nous croyons moins fondés encore, ceux qui soutenant un sentiment opposé, prétendent que l'étude de cette science doit être réservée à des esprits déjà formés. Cette opinion étoit plus commune, lorsque les géomètres étoient moins savans & moins nombreux. Ils faisoient une espèce de secret des principes de leurs connoissances en ce genre, & ne négligeoient rien pour se faire considérer comme des hommes extraordinaires, dont les talens étoient le fruit de la raison & du travail.

Plus habiles en même tems & plus communicatifs, les grands géomètres de nos jours n'ont pas craint d'applanir des routes, qu'à peine ils avoient trouvées frayées; leur complaisance a quelquefois été jusqu'à y semer des fleurs. On a vu disparaître des difficultés, qui n'étoient telles que pour le préjugé & l'ignorance. Les principes les plus lumineux y ont succédé, & presque tous les hommes peuvent aujourd'hui cultiver une science, qui passoit autrefois pour n'être propre qu'aux génies supérieurs.

Nous pensons qu'il ne seroit pas prudent de prononcer sur l'âge auquel on doit commencer l'étude de la Géométrie; cela dépend principalement des dispositions que l'on trouve dans les élèves. Les esprits trop vifs n'ont pas d'affiette; ceux qui sont trop lents conçoivent avec peine, & se rebutent aisément. Le plus sage, à notre avis, est de les disposer à cette étude par celle de la Logique.

Logique. Si l'on veut bien ne pas oublier que ce sont des militaires seulement que nous avons à instruire; on ne trouvera peut-être pas étrange que nous abandonnions quelquefois des routes connues, pour en préférer d'autres que nous croyons plus propres à notre objet.

Il n'est pas question de discuter ici le plus ou le moins d'utilité de la Logique qu'on enseigne communément dans les écoles. La méthode est apparemment très-bonne, puisqu'on ne la change pas: mais qu'on nous permette aussi de la croire parfaitement inutile dans l'école royale militaire. L'espèce de logique dont nous pensons devoir faire usage, consiste moins dans des règles, souvent inintelligibles pour des enfans, que dans le soin de ne les laisser s'arrêter qu'à des idées claires, & dans l'attention à laquelle on peut les accoutumer de ne jamais se précipiter soit en portant des jugemens, soit en tirant des conséquences.

Pour parvenir à donner à un enfant des idées claires, il faut l'exercer continuellement à définir & à diviser; c'est par-là qu'il distinguera exactement chaque chose, & qu'il ne donnera jamais à l'une ce qui appartient à l'autre. Cela peut se faire aisément sans préceptes; la seule habitude suffit. De-là il n'est pas difficile de le faire passer à la considération des idées & des jugemens qui regardent nos connoissances, comme les idées de vrai, de faux, d'incertain, d'affirmation, de négative, de conséquence, &c. Si l'on établit ensuite quelques vérités, de la certitude des

quelles dépendent toutes les autres, on l'accoutumera insensiblement à raisonner juste; & c'est le seul but de la Logique.

Cette méthode nous paroît propre à tous les âges, & peut être employée sur tous les objets d'étude; elle exige seulement beaucoup d'attention de la part des maîtres, qui ne doivent jamais laisser dire aux enfans rien qu'ils n'entendent, & dont ils n'ayent l'idée la plus claire qu'il est possible. Nous ne pouvons nous étendre davantage sur un sujet qui demanderoit un traité particulier. Ceci nous paroît suffisant pour faire connoître nos vûes.

Géographie. La Géographie est utile à tout le monde; mais la profession qu'on embrasse doit décider de la manière plus ou ou moins étendue dont il faut l'étudier. En la considérant comme une introduction nécessaire à l'Histoire, il seroit difficile de lui assigner des bornes, autres que celles qu'on donneroit à l'Histoire même. On a tant écrit sur cette matière, qu'on ne s'attend pas sans doute à quelque chose de nouveau de notre part. Nous nous contenterons d'observer que des militaires ne sauroient avoir une connoissance trop exacte des pays qui sont communément le théâtre de la guerre. La Topographie la plus détaillée leur est nécessaire. Au reste la Géographie s'apprend aisément, & s'oublie de même. On emploie utilement la méthode de rapporter aux différens lieux les traits d'histoire qui peuvent les rendre remarquables. On juge bien que les faits militaires sont toujours préférés aux autres, à moins que ceux-ci ne soient d'une importance considérable. Par ce moyen on fixe davantage les idées; & la mémoire, quoique plus chargée, en devient plus ferme.

Histoire. L'Histoire est en même tems une des plus agréables & des plus utiles connoissances que puisse acquérir un homme du monde. Nous ignorons par quelle bifarrerie singulière on ne l'enseigne dans aucune de nos écoles. Les étrangers pensent sur cela bien différemment de nous; ils n'ont aucune université, aucune académie, où l'on n'enseigne publiquement l'Histoire. Ils ont d'ailleurs peu de professeurs qui ne commencent leurs cours par des prolégomènes historiques de la science qu'ils professent; & cela suffit pour guider ceux qui veulent approfondir davantage. S'il est dangereux d'entreprendre l'étude de l'Histoire sans guides, comme cela n'est pas douteux, il doit paroître étonnant qu'on néglige si fort d'en procurer à la jeunesse françoise. Sans nous arrêter à chercher la source du mal, tâchons d'y apporter le remède.

La vie d'un homme ne suffit pas pour étudier l'Histoire en détail; on doit donc se borner à ce qui peut être relatif à l'état qu'on a embrassé. Un magistrat s'attachera à y découvrir l'esprit & l'origine des lois, dont il est le dispensateur: un ecclésiastique n'y cherchera que ce qui a rapport à la religion & à la discipline: un savant s'occupera de discussions chronologiques, dans lesquelles un militaire doit le laisser s'égarer ou s'instruire, & se contenter d'y trouver des exemples de vertu, de courage, de prudence, de grandeur d'ame, d'attachement au souverain, indépendamment des détails militaires dont il peut tirer de grands secours. Il remarquera dans l'histoire ancienne cette discipline admirable, cette subordination sans bornes, qui rendirent une poignée d'hommes les maîtres de la terre. L'histoire de son pays, si nécessaire & si communément ignorée, lui fera connoître l'état présent des affaires & leur origine, les droits du prince qu'il sert, & les intérêts des autres souverains; ce qui seroit d'autant plus avantageux, qu'il est assez ordinaire aujourd'hui de voir choisir les négociateurs dans le corps militaire. Ces connoissances approcheroient plus de la perfection, si l'on donnoit au moins à

ceux en qui on trouveroit plus de capacité, des principes un peu étendus du droit public.

Droit naturel. Mais si l'on ne va pas jusque-là, le droit de la guerre au moins ne doit pas être ignoré; cette connoissance sera précédée d'une teinture un peu forte du droit naturel, dont l'étude très-négligée est beaucoup plus utile qu'on ne pense. On ne sera pas surpris que cette étude ait été abandonnée, si l'on considère combien peu elle flatte nos passions; sa morale très-conforme à celle de la Religion, nous présente des devoirs à remplir; les préceptes austères de la loi naturelle sont propres à former l'honnête homme suivant le monde; mais quoi qu'on en dise, c'est un miroir dans lequel on craint souvent de se regarder.

Morale. La Morale étant du ressort de la Religion, cette partie est plus particulièrement confiée aux docteurs chargés des instructions spirituelles; mais s'il leur est réservé d'en expliquer les principes, il est du devoir de tout le monde d'en donner des exemples; rien ne fait un si grand effet pour les mœurs. Il est plus facile à des enfans de prendre pour modèle les actions de ceux qu'ils croient sages, que de se convaincre par des raisonnemens; la Morale est encore une de ces sciences où l'exemple est préférable aux préceptes, mais malheureusement il est plus aisé de les donner que de les suivre.

Ordonnances militaires. C'est à toutes ces connoissances préliminaires, que doit succéder l'étude attentive & réfléchie de toutes les ordonnances militaires. Elles contiennent une théorie savante, à laquelle on aura soin de joindre la pratique autant qu'on le pourra. Par exemple, l'ordonnance pour le service des places sera non-seulement l'objet d'une instruction particulière faite par les officiers, elle sera encore pratiquée dans l'hôtel comme dans une place de guerre. Le nombre des élèves dans l'établissement provisoire, ne permet, quant à présent, d'en exécuter qu'une partie.

Il en fera de même de chaque ordonnance en particulier. Il est inutile de s'étendre beaucoup sur l'importance de cet objet, tout le monde peut la sentir. Le détail en seroit aussi trop étendu pour que nous entreprenions d'y entrer; nous dirons seulement un mot de l'exercice & des évolutions.

Exercice, évolutions. Tous ceux qui connoissent l'état actuel du service militaire, conviennent de la nécessité d'avoir un grand nombre d'officiers suffisamment instruits dans l'art d'exercer les troupes. Il est constant qu'un usage continuel est un moyen efficace pour y parvenir. C'est d'après cette certitude fondée sur l'expérience, que les élèves de l'école royale militaire sont exercés tous les jours, soit au maniement des armes, soit aux différentes évolutions qu'ils doivent un jour faire exécuter eux-mêmes. Les jours de dimanche & fêtes sont pourtant plus particulièrement consacrés à ces exercices. D'après les soins qu'on y prend, & l'habileté de ceux qu'on y emploie, il n'y a pas lieu de douter que cette école ne devienne une pépinière d'excellens officiers majors, dont on commence à sentir tout le prix, & dont on ne peut pas se dissimuler la rareté.

Tactique. Ce n'est qu'après ces principes nécessaires, qu'on peut passer à la grande théorie de l'art de la guerre. On conçoit aisément que les grandes opérations de Tactique ne sont praticables qu'à un certain point par un corps peu nombreux; mais cela n'empêche pas qu'on ne puisse en enseigner la théorie, sauf à en borner les démonstrations aux choses possibles. Après tout, on ne prétend pas qu'en sortant de l'école royale militaire, un élève soit un officier accompli; on le prépare seulement à le devenir. Il est certain au moins qu'il aura des facilités que d'autres n'ont ni peuvent avoir.

La théorie de l'art de la guerre a été traitée par de grands hommes, qui ont bien voulu nous communiquer des lumières, fruits de leurs méditations & de leur expérience. S'ils n'ont pas atteint la perfection en tout, s'ils ont négligé quelques parties, il nous semble qu'on doit tout attendre du zèle & de l'émulation qui paroissent aujourd'hui avoir pris la place de l'ignorance & de la frivolité. Cette manière de se distinguer mérite les plus grands éloges, & doit nous faire concevoir les plus flatteuses espérances : s'il nous est permis d'ajouter quelque chose à nos souhaits, c'est qu'elle devienne encore plus commune.

Après avoir parcouru succinctement tous les objets qui ont un rapport direct à la culture de l'esprit, nous parlerons plus brièvement encore des exercices propres à rendre les corps robustes, vigoureux & adroits.

Danse. La Danse a particulièrement l'avantage de poser le corps dans l'état d'équilibre le plus propre à la souplesse & à la légèreté. L'expérience nous a démontré que ceux qui s'y sont appliqués, exécutent avec beaucoup plus de facilité & de promptitude tous les mouvemens de l'exercice militaire.

Escrime. L'Escrime ne doit pas non plus être négligée ; outre qu'elle est quelquefois malheureusement nécessaire, il est certain que ses mouvemens vifs & impétueux augmentent la vigueur & l'agilité. C'est ce qui nous fait penser qu'on ne doit pas la borner à l'exercice de l'épée seule, mais qu'on fera bien de l'étendre au maniement des armes, même qui ne sont plus en usage, telles que le fléau, le bâton à deux bouts, l'épée à deux mains, &c. Il ne faut regarder comme inutile rien de ce qui peut entretenir le corps dans un exercice violent, qui pris avec la modération convenable, peut être considéré comme le père de la santé.

Art de nager. Il est surprenant que les occasions & les dangers n'aient pas fait de l'art de nager une partie essentielle de l'éducation. Il est au moins hors de doute que c'est une chose souvent utile, & quelquefois nécessaire aux militaires. On en sent trop les conséquences, pour négliger un avantage qu'il est si facile de se procurer.

Manège. Il nous reste à parler du Manège & de ses parties principales. Sans entrer dans un détail superflu, nous nous contenterons d'observer que si l'art de monter à cheval est utile à tout le monde, il est essentiel aux militaires, mais plus particulièrement à ceux qui seroient destinés au service de la cavalerie.

Il est aisé de concevoir tout l'avantage qu'il y auroit à avoir beaucoup d'officiers assez instruits dans ce genre, pour former eux-mêmes leurs cavaliers. Ce soin n'est point du tout indigne d'un homme de guerre. Ce n'est que par une bizarrerie fort singulière, que quelques personnes y ont attaché une idée opposée. Elle est trop ridicule pour mériter d'être réfutée ; le sentiment des autres nations sur cet article est bien différent. On en viendra peut-être un jour à imiter ce qui se pratique chez plusieurs ; nous nous en trouverions sûrement mieux.

Nous ne parlons point de l'utilité qu'il y a d'avoir beaucoup de bons connoisseurs en chevaux ; cela n'est ignoré de personne. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Roi a fait choix de ce qu'on connoît de plus habile pour former des écuyers capables de remplir ses vûes, en les attachant à son *école militaire*. On peut juger par-là que cette partie de l'éducation sera traitée dans les grands principes, & qu'on est fondé à en concevoir les plus grandes espérances.

Après avoir indiqué l'objet & la méthode des études de l'*école royale militaire*, il ne nous reste plus qu'à donner un petit détail de ce qui compose l'hô-

tel ; & c'est ce que nous ferons en peu de mots.

Par une disposition particulière de l'édit de création, le secrétaire d'état ayant le département de la guerre, est sur-intendant né de l'établissement ; rien n'est plus naturel ni plus avantageux à tous égards. Le Roi n'a pas jugé à-propos qu'il y eût de gouverneur dans l'établissement provisoire qui subsiste ; Sa Majesté s'est réservé d'en nommer un quand il sera tems. C'est quant à - présent un lieutenant de roi, officier général, qui y commande ; les autres officiers sont un major, deux aides-major, & un sous-aide-major. Il y a outre cela un capitaine & un lieutenant à la tête de chaque compagnie d'élèves : on imagine bien que le choix en a été fait avec la plus grande attention. Ce sont tous des militaires, aussi distingués par leurs mœurs, que par leurs services. Les sergens, les caporaux, & les anspessades de chaque compagnie, sont choisis parmi les élèves mêmes, & cette distinction est toujours le prix du mérite & de la sagesse.

Il y a tous les jours un certain nombre d'officiers de piquet. Leur fonction commence au lever des élèves ; & de ce moment jusqu'à ce qu'ils soient couchés, ils ne sortent plus de dessous leurs yeux. Ces officiers président à tous les exercices, & y maintiennent l'ordre, le silence, & la subordination. On doit convenir qu'il faut beaucoup de patience & de zèle pour soutenir ce fardeau. On juge aisément de ce que doivent être les fonctions de l'état-major, sans que nous entrions à cet égard dans aucun détail.

Nous venons de dire que les élèves sont continuellement sous les yeux de quelqu'un : la nuit même n'en est pas exceptée. A l'heure du coucher, l'on pose des sentinelles d'invalides dans les salles où sont distribuées leurs chambres une à une ; & toute la nuit il se fait des rondes, comme dans les places de guerre. On peut juger par cette attention, du soin singulier que l'on a de prévenir tout ce qui pourroit donner occasion au moindre reproche. C'est dans la même vûe qu'un des premiers & des principaux articles des réglemens, porte une défense expresse aux élèves d'entrer jamais, sous quelque prétexte que ce soit, dans les chambres les uns des autres, ni même dans celles des officiers & des professeurs, sous peine de la prison la plus sévère.

On sent bien que nous ne pouvons pas entrer dans le détail de ces réglemens ; il y en a de particuliers pour les officiers, pour les élèves, pour les professeurs & maîtres, pour les commensaux de l'hôtel, pour les valets de toute espèce. Chacun a ses règles prescrites ; elles ont été rédigées par le conseil de l'hôtel, dont nous parlerons après avoir dit un mot de ce qui compose le reste de l'établissement.

L'intendant est chargé de l'administration générale des biens de l'*école royale militaire*, sous les ordres du sur-intendant ; c'est lui qui dirige aussi la partie économique : il a sous ses ordres un contrôleur-inspecteur général, & un sous-contrôleur, qui lui rendent compte ; ceux-ci sont chargés du détail, & ont sous eux un nombre suffisant d'employés. C'est aussi l'intendant qui expédie les ordonnances sur le trésorier, pour toutes les dépenses de l'hôtel, de quelque nature qu'elles soient. Ce trésorier ne rend compte qu'au conseil d'administration de l'hôtel.

Le Roi a jugé à-propos d'établir dans son *école militaire* un directeur général des études : ses fonctions se devinent aisément.

Il y a un professeur ou un maître, pour chaque science ou art dont nous avons parlé. Ils ont chacun un nombre suffisant d'adjoints, dont ils font eux-mêmes le choix. Cette règle étoit nécessaire pour établir la subordination & l'uniformité dans les instructions ; les uns & les autres dans la partie qui leur est confiée, ne reçoivent d'ordres que du directeur général des études.

Le conseil est composé du ministre de la guerre sur-intendant, du lieutenant de roi commandant, de l'intendant, & du directeur des études. Un secrétaire du conseil de l'hôtel y tient la plume.

Le Roi, par une ordonnance particulière, a fixé trois sortes de conseils dans l'école royale militaire; un conseil d'administration, un conseil d'économie, & un conseil de police.

Dans le premier qui se tient tous les mois, & auquel préside toujours le ministre, on traite de toutes les affaires qui concernent l'administration générale de l'établissement; on y entend les comptes du trésorier; le ministre y confirme les délibérations qui ont été faites dans son absence par le conseil d'économie & de police, &c.

Le conseil d'économie est particulièrement destiné à régler tout ce qui a rapport aux fournitures, aux dépenses courantes, &c. car il est bon d'observer, que quoique la partie économique soit dirigée par l'intendant de l'hôtel, il ne passe aucun marché, ni n'alloue aucune dépense qui ne soit visée & arrêtée au conseil d'économie, & ratifiée ensuite par le ministre au conseil d'administration.

Le conseil de police a principalement pour objet de réprimer & de punir les fautes des élèves. Les officiers n'ont d'autre autorité sur eux, que celle de les mettre aux arrêts; cette précaution étoit nécessaire pour éviter ces petites prédilections, qui ne sont que trop communes dans les éducations ordinaires. L'officier rapporte la faute par écrit, & le conseil prononce la punition. Les hommes sont si sujets à se laisser prendre par l'extérieur, qu'on ne doit pas être surpris qu'il en impose aux enfans. D'ailleurs en fermant la porte au caprice & à l'humeur, cela leur donne une idée de justice qu'on ne peut leur rendre respectable de trop bonne heure. Au reste on a retranché de l'école militaire toutes ces punitions, qui pour être consacrées par l'usage, n'en deshonnorent pas moins l'humanité. Si des remontrances sensées & raisonnables ne suffisent pas, il est assez de moyens de punir sévèrement, sans en venir à ces extrémités qui abaissent l'ame, au lieu d'élever le courage. Nous avons fait usage, avec le plus grand succès, de la privation même de l'étude & des exercices: ce ne peut être l'effet que d'une grande émulation. Raisonnons toujours avec les enfans, si nous voulons les rendre raisonnables.

C'est à-peu-près là le plan du plus bel établissement du monde. Il est digne de toute la grandeur du Monarque; la postérité y reconnoîtra le fruit le plus précieux de sa bonté & de son humanité; & la noblesse de son royaume, élevée par ses soins, perpétuée par ses bienfaits, lui consacra des jours & des talens, qu'elle aura l'honneur & la gloire de tenir du plus grand & du meilleur des rois.

Cet article nous a été donné par M. PARIS DE MEYZIEU, directeur général des études, & intendant de l'école royale militaire, en survivance de M. PARIS DU VERNEY, conseiller d'état.

ECOLE D'ARTILLERIE, (*Art milit.*) ce sont des écoles établies par le roi, pour l'instruction des officiers & des soldats de Royal Artillerie. Voici un précis de ce qui concerne ces écoles.

Le Roi ayant voulu former un seul corps de différentes troupes qui dépendoient de l'artillerie, a partagé ce corps en cinq bataillons, comme on peut le voir au mot ARTILLERIE, qui furent placés à Metz, Strasbourg, Grenoble, Laferre, & Perpignan: ce dernier a depuis été envoyé à Besançon.

Sa Majesté a établi des écoles de théorie & de pratique dans chacune de ces villes.

L'école de théorie se tient trois jours de la semaine le matin, depuis huit heures jusqu'à onze. Messieurs les officiers, à commencer par les capitaines en se-

cond, lieutenans, sous-lieutenans, & cadets, sont obligés de s'y trouver, aussi-bien qu'un grand nombre d'officiers d'artillerie, qui sont entretenus dans chaque école, dans lesquelles on veut bien recevoir les jeunes gens de famille volontaires dans l'artillerie, ou Royal Artillerie, pour y profiter des instructions, & remplir les emplois vacans, quand on les en juge dignes.

L'on commande tous les jours de mathématiques un capitaine en premier, pour présider à l'école, afin d'y maintenir le bon ordre; il y a aussi une sentinelle à la porte, pour empêcher que pendant la dictée l'on ne fasse du bruit dans le voisinage. Ces dictées sont remplies par des traités d'arithmétique, d'algebre, de géométrie, des sections coniques, de trigonométrie, de mécanique, d'hydraulique, de fortification, de mines, de l'attaque & de la défense des places, & de mémoires sur l'artillerie.

Comme, suivant l'ordonnance du Roi, il ne peut être mis à la tête des bataillons du régiment Royal Artillerie, soit pour lieutenant-colonel, major, ou capitaine, que des officiers élevés dans le corps, & que les officiers d'artillerie qui sont aux écoles ne se ressentent des grâces du grand-maître de l'artillerie, qu'autant qu'ils s'attachent à s'instruire des choses qu'on enseigne, il se fait un examen tous les six mois par le professeur de mathématiques, en présence des commandans de l'artillerie & du bataillon, où les officiers sont interrogés les uns après les autres sur toutes les parties du cours de mathématiques, dont ils démontrent les propositions qui leur sont demandées; & après qu'ils ont satisfait à l'examen, le professeur dicte publiquement l'apostille de celui qui a été examiné; & comme l'inégalité des âges & des génies, & même de la bonne ou mauvaise volonté de la plupart, peut faire beaucoup de différence dans un nombre de près de cent officiers qu'il y a dans chaque école, l'état de l'examen est divisé en trois classes. Dans la première sont ceux qui se distinguent le plus par leur application: dans la seconde, ceux qui sont de leur mieux: & dans la troisième, ceux dont on n'espère pas grand'chose. Cet état est ensuite envoyé à la cour, qui a par ces moyens une connoissance exacte des progrès de chacun.

Pour l'école de pratique qui se fait les trois autres jours, où l'on n'enseigne point de théorie; elle consiste principalement à exercer les canoniers, les bombardiers, les mineurs, & les sappeurs, à tirer du canon, jeter des bombes, à apprendre les manœuvres de l'artillerie, qui sont proprement des pratiques de mécanique; à construire des ponts sur des rivières, avec la même promptitude qu'on les fait à l'armée; à conduire des galeries de mines & de contre-mines, des tranchées & des sapes. Comme tous ces exercices ont pour principal objet l'art d'attaquer & de défendre les places, l'on a élevé dans chaque école un front de fortification, accompagné des autres ouvrages détachés d'une grandeur suffisante pour être attaqués & défendus, comme dans une véritable action; ce qui s'exécute par un siège que l'on fait tous les deux ans, qui dure deux ou trois mois de l'été.

C'est ainsi que joignant la théorie à la pratique dans les écoles, chacun travaille à se perfectionner dans le métier de la guerre. Voyez la préface du cours de mathématique de M. Belidor, le règlement entier ou le plan d'étude de ces écoles, dans le code militaire de M. Briquet, ou dans le premier volume des mémoires d'artillerie de Saint-Remi, troisième édition. (Q)

ECOLE, (*Archit.*) c'est un bâtiment composé de grandes salles, où des professeurs donnent publiquement des leçons sur les Mathématiques, la Guerre, l'Artillerie, la Marine, la Peinture, l'Architecture, &c. Il diffère de l'académie, en ce que celle-ci est

un lieu où s'assemblent des hommes choisis pour leur savoir & leur expérience, pour concourir ensemble au progrès des Sciences & des Arts (*voyez* ACADEMIE); au lieu qu'une école est le lieu où s'enseignent ces mêmes sciences & ces mêmes arts, par des hommes reconnus capables chacun en son genre. C'est ainsi qu'en 1740, fut établie celle de M. Blondel, rue des Cordeliers, à-présent rue de la Harpe à Paris; établissement qui fut approuvé le 6 Mai 1743, par l'académie royale d'Architecture, & autorisé par le ministère en 1750.

L'étude de l'Architecture étant l'objet principal de cette école, M. Blondel y enseigne tout ce qui regarde l'art de bâtir relativement à la théorie & à la pratique, & de plus, toutes les parties des arts & des sciences qui ont rapport à l'Architecture. Il fait choix des professeurs les plus habiles, pour montrer les mathématiques, la coupe des pierres, la perspective, le dessin, tant pour la figure, que pour le paysage & l'ornement; de sorte que chaque élève intelligent peut marcher à pas égal, de la connoissance des Sciences à celle des beaux Arts, de la partie du goût à celle des principes élémentaires, & de la spéculation à l'expérience.

Par ce moyen, ceux qui se destinent en entrant dans cette école à un genre particulier, se trouvent munis, lorsqu'ils en sortent, des connoissances générales des autres parties; connoissances qui leur assurent de plus grands succès dans la profession qu'ils ont choisie.

Quant à la méthode que l'on suit dans les leçons d'Architecture, l'on commence par développer les élémens de l'art; puis on les fait appliquer à des compositions faciles, qui excitent à de plus grands efforts dans la théorie; & lorsque les élèves sont en état de découvrir, par l'aspect de nos monumens, la source des beautés ou des licences qu'on y remarque, ils travaillent à des productions plus importantes, qu'on leur facilite en les aidant des meilleures leçons, de démonstrations convaincantes, & de manuscrits; par-là on leur applaudit les difficultés qu'entraîne la nécessité de concilier la construction, la distribution, & la décoration, & qui se rencontrent infailliblement, lorsqu'on veut marcher avec sûreté dans la carrière d'un art si vaste & si étendu. Après être entré dans la discussion des opinions des anciens & des modernes, chacun des élèves est envoyé pendant la belle saison dans les bâtimens que l'on construit dans les différens quartiers de cette capitale, pour qu'il acquerre les connoissances de pratique, la partie du détail, & l'économie du bâtiment.

Pour approcher de plus en plus leurs études du point de perfection où l'on voudroit les porter; au retour des ateliers, ils concourent tour-à-tour plusieurs ensemble, à qui remplira le mieux divers programmes qui leur sont donnés; les uns pour l'architecture, les autres pour les mathématiques; ceux-ci pour le dessin, ceux-là pour la coupe des pierres; & on décerne un prix à ceux qui ont réussi avec le plus de succès dans chaque genre. Ce prix consiste en une médaille, qui leur est distribuée en présence de nombre d'amateurs, d'académiciens, & d'artistes du premier ordre, lesquels se font un plaisir de féconder l'émulation qu'on voit regner dans cette école, en décidant du mérite des ouvrages qui ont concouru, & en adjugeant eux-mêmes les prix qui sont distribués en leur présence, & d'après leur suffrage.

Un établissement si intéressant a paru encore insuffisant à son auteur. Pour le rendre plus utile, & les connoissances de l'Architecture plus universelles, il a fondé dans cette école douze places gratuites pour autant de jeunes citoyens qui, favorisés de la nature plus que de la fortune, annoncent d'heureuses dispositions, & des talens décidés pour for-

mer des sujets à l'état; & il a ouvert plusieurs cours publics, qu'il donne régulièrement; & pour que ses leçons devinssent utiles à tous, il a envisagé cet art sous trois points de vûe, savoir les élémens, la théorie, & la pratique; & en conséquence tous les jeudis & samedis de chaque semaine, depuis trois heures après midi jusqu'à cinq, il donne un cours élémentaire d'Architecture spéculative, composé de quarante leçons, destinées pour les personnes du premier ordre, qui ont nécessairement besoin de faire entrer les connoissances de cet art dans le plan de leur éducation. Après ces quarante leçons, ils sont conduits par l'auteur dans les édifices de réputation, pour apprendre à discerner l'excellent, le bon, le médiocre, & le défectueux. Ce cours est renouvelé successivement, & il est toujours ouvert par un discours, qui a pour objet quelque dissertation importante sur l'Architecture, ou sur les Arts en général.

Tous les dimanches de l'année, après midi & à la même heure, il donne un cours de théorie sur l'Architecture, dans lequel il explique & démontre avec soin, & dicte avec une sorte d'étendue les principes fondamentaux de l'art à l'usage des jeunes architectes, peintres, sculpteurs, graveurs, décorateurs, & généralement de tous les entrepreneurs de bâtimens, qui étant fort occupés pendant toute la semaine dans leurs ateliers, se trouveroient privés de ces leçons utiles, s'ils ne pouvoient les prendre le jour de leur loisir.

Enfin tous les dimanches matin, il donne un cours de Géométrie pratique, de principes d'Architecture & de dessin, aux artisans, qui reçoivent tous les leçons dont ils ont besoin relativement à leur profession, soit pour la Maçonnerie, la Charpenterie, la Serrurerie, la Menuiserie, &c.

Ces différens exercices sont aussi ouverts en faveur de ceux qui ont besoin du dessin en particulier; tels que les Horlogers, Ciseleurs, Fondeurs, Orfèvres, &c. qui y trouvent les instructions convenables & nécessaires pour perfectionner leur goût & leurs talens. (P)

ECOLE, (*Peint.*) ce terme est ordinairement employé pour signifier la classe, ou la suite des Peintres qui se sont rendus célèbres dans un pays, & en ont suivi le goût; cependant on se sert aussi quelquefois du mot d'école, pour désigner les élèves d'un grand peintre, ou ceux qui ont travaillé dans sa manière: c'est pourquoi on dit dans ce dernier sens, l'école de Raphaël, des Carraches, de Rubens, &c. Mais en prenant le mot d'école dans sa signification la plus étendue, on compte huit écoles en Europe; savoir, l'école romaine, l'école florentine, l'école lombarde, l'école vénitienne, l'école allemande, l'école flamande, l'école hollandoise, & l'école française.

Rassemblons sous chacune les principaux artistes qu'elles ont produit; leur histoire tient à celle de l'art même, & n'en peut être détachée. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

ECOLE ALLEMANDE, (*Peint.*) les ouvrages de cette école se caractérisent à une représentation fidèle de la nature, telle qu'on la voit avec ses défauts, & non comme elle pourroit être dans sa pureté. Il semble de-là que les peintures de l'école allemande ne doivent pas différer de celles des Hollandois & des Flamands, à qui l'on reproche également de représenter la nature sans l'annoblir; cependant il regne encore à cet égard une grande distance pour le mérite entre les ouvrages des uns & des autres. Les scènes champêtres, les fêtes de village, les bambochades, & autres petits sujets de ce genre, traités par les peintres allemands, n'ont point généralement cette touche, cette expression, cette élégance, cet esprit, ce caractère de vérité, cette naïveté pleine de charmes, enfin ce fini précieux, qu'on trouve dans les ouvra-

ges des peintres des Pays-bas. Je parle ici en général, & non pas sans exception.

Durer, (Albert) doité d'un génie vaste, qui embrassoit tous les arts, naquit à Nuremberg en 1470, & mourut dans la même ville en 1528. Albert Durer, tel que je viens de le dépeindre, jetta les fondemens de l'école allemande, & se rendit extrêmement célèbre par ses premiers ouvrages. Les souverains rechercherent ses tableaux avec empressement, & le comblèrent d'éloges, d'honneurs, & de biens. Les estampes de ce fameux maître devinrent même précieuses aux peintres italiens, qui en tirèrent un grand avantage. Cet homme illustre a gravé de grands morceaux en bois & en cuivre. On a aussi gravé d'après lui. On fait qu'Albert Durer a écrit sur la Géométrie, la Perspective, les Fortifications, & les proportions du corps humain.

Holbein, (Jean) né à Bâle en 1498, mort à Londres en 1554. Ce peintre célèbre que je mets dans la classe des peintres allemands, quoiqu'il soit né en Suisse, n'eut pour maître que son pere; mais secondé d'un heureux génie, il parvint à s'élever au rang des grands artistes dans les premiers ouvrages qu'il produisit. Il travailloit également en miniature, à gouache, en détrempe, & à huile. Il s'est immortalisé par les ouvrages de sa main, qu'on voit à Bâle & à Londres. S'ils ne sont pas comparables pour la Poésie aux tableaux des élèves de Raphael, du moins leur sont-ils supérieurs pour le coloris.

Rothenamer, (Jean) naquit à Munich en 1564, développa ses talens dans son séjour en Italie, & s'est rendu célèbre par plusieurs ouvrages, au nombre desquels on met son tableau du banquet des dieux, qu'il fit pour l'empereur Rodolphe II. le bal des nymphes qu'il peignit pour Ferdinand duc de Mantoue, & son tableau de tous les Saints, qu'on voit à Ausbourg. Sa maniere tient du goût flamand & du goût vénitien; ses airs de têtes sont gracieux, son coloris est brillant, son travail est assez fini; mais on lui reproche de manquer de correction dans le dessin.

Elshaimer, (Adam) né à Francfort en 1574, mort à Rome en 1620. Sa composition est ingénieuse, & son travail d'un grand fini; il n'a presque traité que de petits sujets, & représentoit admirablement des effets de nuit, & des clairs de Lune; sa touche est spirituelle & gracieuse; il entendoit très-bien le clair obscur, & ses figures sont rendues avec beaucoup de goût & de vérité. Ses tableaux sont rares & précieux.

Bachuyfen, (Ludolphe) né à Embden en 1631, mourut en 1709. Cet artiste rendit la nature avec une grande précision; il a représenté des marines, & sur-tout des tempêtes, avec beaucoup d'intelligence.

Netscher, (Gaspard) né à Prague en 1636, mort à la Haye en 1684, s'est distingué par le portrait, par son art à traiter de petits sujets, & par un talent singulier, à peindre les étoffes & le linge. Sa coutume étoit de répandre sur ses tableaux un vernis, avant que d'y mettre la dernière main; il remanioit ensuite les couleurs, les lioit, & les fondoit ensemble.

Mignon, (Abraham) né à Francfort en 1640, mort en 1679: c'est le Van-Huyfum de l'école allemande. Ses ouvrages sont précieux par l'art avec lequel il représentoit les fleurs dans tout leur éclat, & les fruits avec toute leur fraîcheur; par le choix qu'il en faisoit, par sa maniere ingénieuse de les grouper, par son intelligence du coloris qui paroît transparent & fondu sans sécheresse, enfin par son talent à imiter la rosée & les gouttes d'eau que la nature répand sur les fleurs & les fruits. Ce charmant artiste a laissé deux filles, qui ont peint dans son goût. Les

Tome V.

Hollandois font grand cas des ouvrages du pere, & les ont enlevés tant qu'ils ont pû.

Merian, (Marie Sibille) née à Francfort en 1647, morte à Amsterdam en 1717, est célèbre par son goût pour l'histoire des insectes, par l'intelligence avec laquelle elle a su les dessiner & les peindre, par ses voyages dans les Indes à ce sujet, & enfin par ses ouvrages, imprimés avec figures qui en ont été la suite.

Kneller, (Godefroi) né à Lubeck en 1648, mort à Londres en 1717; il s'est rendu célèbre en Angleterre, & s'est enrichi dans le portrait. Il a fait aussi quelques tableaux d'histoire, où regnent une touche ferme sans dureté, & un coloris onctueux. Le fond de ces tableaux est pour l'ordinaire orné de paysages ou d'architecture.

Klingslet, (Godefroi) né à Riga en 1657, mort à Paris en 1734, a excellé dans la miniature. Ses ouvrages sont pour l'ordinaire à l'encre de la Chine. Il a donné dans des sujets extrêmement libres. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

ECOLE FLAMANDE, (*Peint.*) On distingue les ouvrages de cette école & de celle de Hollande, à une parfaite intelligence du clair-obscur, à un travail fini sans sécheresse, à une union savante de couleurs bien assorties, & à un pinceau moëlleux. Pour ses défauts, ils lui sont communs avec ceux de l'école hollandoise. C'est grand dommage que les peintres de ces deux écoles, imitateurs trop ferviles de la Nature, l'aient rendue telle qu'elle étoit, & non comme elle pouvoit être; mais ces reproches ne tombent point sur certains grands maîtres, & singulièrement sur Rubens & Vandeyk.

Hubert & Jean Van-Eyck, peuvent être regardés comme les fondateurs de l'école flamande. Jean, qu'on appella depuis *Jean de Bruges*, du nom de cette ville où il s'étoit retiré, y trouva dans le xiv. siècle le secret admirable de la peinture à huile, qu'il communiqua à Antoine de Messine, & celui-ci le fit passer en Italie. Voyez PEINTURE À HUILE, ECOLE ROMAINE, ECOLE VÉNITIENNE.

Steenwyck, né en Flandres vers l'an 1550, mort en 1603, peignoit à merveille les perspectives intérieures des églises: ses effets de lumieres sont admirables, & ses tableaux très-finis: Péternefs fut son élève.

Bril, (Paul) né à Anvers en 1554, mourut à Rome en 1626. Son goût le conduisit en Italie, pour y connoître les ouvrages des meilleurs maîtres. Ses paysages, dans lesquels il a excellé, sont sur-tout recommandables par les arbres, les sites & les lointains charmans; par un pinceau moëlleux, une touche legere, une maniere vraie: Annibal Carrache se plaisoit quelquefois à y mettre des figures de sa main. Paul Bril peignit aussi dans sa vieillesse des paysages sur cuivre, qui sont précieux par leur fini & leur délicatesse. Ses desseins sont fort recherchés, on y remarque une touche spirituelle & gracieuse.

Pourbus le fils, (François) né à Anvers vers l'an 1560, mort à Paris en 1622, a parfaitement réüssi dans le portrait, & a traité quelques sujets d'histoire avec succès. Il a mis de la noblesse & de la vérité dans ses expressions; son coloris est bon, ses draperies bien jettées, & ses ordonnances assez bien entendues. On voit dans l'hôtel de ville de Paris deux tableaux de sa main, représentans, l'un le prévôt des marchands & les échevins à genoux aux piés de Louis XIII. encore enfant, l'autre la majorité de ce prince. Le portrait en grand d'Henri IV. qu'on voit au palais royal, est peint par ce maître.

Breugel, (Jean) surnommé *Breugel de velours*, parce qu'il s'habilloit de cette étoffe, est né en 1575, & mort en 1632. Il étoit fils de Pierre Breugel le vieux, & le surpassa de beaucoup. Ce charmant artiste a

R r ij



fait des paysages admirables, dans lesquels il y a souvent des fleurs, des fruits, des animaux & des voitures représentés avec une intelligence singulière. Il a aussi peint en petit des sujets d'histoire. Sa touche est pleine d'esprit, ses figures sont correctes, & ses ouvrages d'un fini qui ne laisse rien à désirer. Ses desseins ne sont pas moins précieux que ses tableaux. Il se servoit du pinceau avec une adresse infinie, pour feuilleter les arbres.

Breugel, (Pierre) son frere, surnommé *le jeune*, a suivi un autre goût; les sujets ordinaires de ses tableaux sont des incendies, des feux, des sièges, des tours de diables & de magiciens. Ce genre de peinture, dans lequel il excelloit, l'a fait surnommer *Breugel d'enfer*.

Rubens (Pierre-Paul) originaire d'Anvers, d'une très-bonne famille, naquit à Cologne en 1577, & mourut à Anvers en 1640. C'est le restaurateur de l'école flamande, le Titien & le Raphaël des Pays-bas. On connoît sa vie privée; elle est illustre, mais nous la laissons à part.

Un goût dominant ayant porté Rubens à la Peinture, il le perfectionna en Italie, & y prit une manière qui lui fut propre. Son génie vaste le rendit capable d'exécuter tout ce qui peut entrer dans la riche composition d'un tableau, par la connoissance qu'il avoit des Belles-Lettres, de l'Histoire & de la Fable. Il inventoit facilement, & son imagination lui fournissoit plusieurs ordonnances également belles. Ses attitudes sont variées, & ses airs de têtes sont d'une beauté singulière. Il y a dans ses idées une abondance, & dans ses expressions une vivacité surprenante. Son pinceau est moëlleux, ses touches faciles & légères; ses carnations fraîches, & ses draperies jettées avec art.

Il a traité supérieurement l'Histoire; il a ouvert le bon chemin du coloris, n'ayant point trop agité ses teintes en les mêlant, de peur que venant à se corrompre par la grande fonte de couleurs, elles ne perdissent trop leur éclat. D'ailleurs la plupart de ses ouvrages étant grands, & devant par conséquent être vus de loin, il a voulu y conserver le caractère des objets & la fraîcheur des carnations. Enfin on ne peut trop admirer son intelligence du clair-obscur, l'éclat, la force, l'harmonie & la vérité qui regnent dans ses compositions.

Si l'on considère la quantité étonnante de celles que cet homme célèbre a exécutées, & dont on a divers catalogues, on ne sera pas surpris de trouver souvent des incorrections dans ses figures; mais quoique la nature entraîna plus Rubens que l'antique, il ne faut pas croire qu'il ait été peu savant dans la partie du Dessin; il a prouvé le contraire par divers morceaux dessinés d'un goût & d'une correction que les bons peintres de l'école romaine ne devoueroient pas.

Ses ouvrages sont répandus par-tout, & la ville d'Anvers a mérité la curiosité des étrangers par les seuls tableaux de ce rare génie. On vante en particulier singulièrement celui qu'elle possède du crucifiement de Notre Seigneur entre les deux larrons.

Dans ce chef-d'œuvre de l'art, le mauvais larron qui a eu sa jambe meurtrie par un coup de barre de fer dont le bourreau l'a frappé, se soulève sur son gibet; & par cet effort qu'a produit la douleur, il a forcé la tête du clou qui tenoit le pié attaché au poteau funeste: la tête du clou est même chargée des dépouilles hideuses qu'elle a emportées en déchirant les chairs du pié à-travers lequel elle a passé. Rubens qui savoit si-bien en imposer à l'œil par la magie de son clair-obscur, fait paroître le corps du larron sortant du coin du tableau dans cet effort, & ce corps est encore la chair la plus vraie qu'ait peint ce grand coloriste. On voit de profil la tête du supplicé, &

sa bouche, dont cette situation fait encore mieux remarquer l'ouverture énorme; ses yeux dont la prunelle est renversée, & dont on n'apperçoit que le blanc sillonné de veines rougeâtres & tendues; enfin l'action violente de tous les muscles de son visage, sont presque ouïr les cris horribles qu'il jette. *Réflex. sur la Peint. tome I.*

Mais les peintures de la galerie du Luxembourg, qui ont paru gravées au commencement de ce siècle, & qui contiennent vingt-deux grands tableaux & trois portraits en pié, ont porté la gloire de Rubens par tout le monde; c'est aussi dans cet ouvrage qu'il a le plus développé son caractère & son génie. Personne n'ignore que ce riche & superbe portique, semblable à celui de Versailles, est rempli de beautés de dessin, de coloris, & d'élégance dans la composition. On ne reproche à l'auteur trop ingénieux, que le grand nombre de ses figures allégoriques, qui ne peuvent nous parler & nous intéresser; on ne les devine point sans avoir à la main leur explication donnée par Félibien & par M. Moreau de Mautour. Or il est certain que le but de la Peinture n'est pas d'exercer notre imagination par des énigmes; son but est de nous toucher & de nous émouvoir. Mon sentiment là-dessus, conforme à celui de l'abbé du Bos, est si vrai, que ce que l'on goûte généralement dans les galeries du Luxembourg & de Versailles, est uniquement l'expression des passions. « Telle est » l'expression qui arrête les yeux de tous les spectateurs sur le visage de Marie de Medicis qui vient » d'accoucher; on y apperçoit distinctement la joie » d'avoir mis au monde un dauphin, à-travers les » marques sensibles de la douleur à laquelle Eve fut » condamnée ».

Au reste M. de Piles, admirateur de Rubens, a donné sa vie, consultez-la.

Fouquieres (Jacques) né à Anvers vers l'an 1580, mort à Paris en 1621, excellent payagiste, s'il n'eût pas trop bouché ses paysages, & s'il y eût mis moins de vert. Il étudia quelque tems sous Breugel de velours; ses peintures ne sont pas si finies, mais elles ne sont pas moins vraies ni moins bien colorées que celles de son maître.

Krayer, (Gaspard) né à Anvers en 1585, mort à Gand en 1669. Ce maître a peint avec succès des sujets d'histoire; on trouve dans ses ouvrages une belle imitation de la Nature, une expression frappante, un coloris séduisant. Krayer a fait un grand nombre de tableaux de chevalet, & de tableaux d'autels; les villes d'Ostende, de Gand, de Dendermonde, & en particulier de Bruxelles, sont enrichies de ses compositions. Son chef-d'œuvre est un tableau de plus de vingt piés de haut, qu'on voit dans la galerie de Duffeldorp, dont il fait un des beaux ornemens: l'électeur Palatin l'acheta 6000 livres des moines qui le possédoient. Ce tableau représente la Vierge soutenue par des Anges, extrêmement bien groupés. S. André appuyé sur sa croix, admire avec d'autres Saints la gloire de la Mere de Notre Seigneur, &c. Il regne dans cet ouvrage un coloris suave, une grande intelligence du clair-obscur, une belle disposition de figures & d'attitudes.

Snyders, (François) né à Anvers en 1587, mort dans la même ville en 1657, n'a guère été surpassé par personne dans l'art de représenter des animaux. Ses chasses, ses paysages, & les tableaux où il a peint des cuisines, sont aussi fort estimés. Sa touche est légère, ses compositions variées, & son intelligence des couleurs donne encore du prix à ses ouvrages. Cet artiste a gravé un livre d'animaux.

Jordaans, (Jacques) né à Anvers en 1594, mort dans la même ville en 1678, est un des plus grands peintres de l'école flamande; son pinceau peut être comparé à celui de Rubens même. Les douze ta-

bleaux de la Passion de Notre Seigneur, qu'il fit pour Charles Gustave roi de Suede, sont très-estimés. Le tableau de quarante piés de haut, qu'il peignit à la gloire du prince Frédéric Henri de Nassau, est un ouvrage magnifique. Ce maître a aussi excellé dans des sujets plaisans : on connoît son morceau du *roi-boit*. Enfin il embrassoit par ses talens tous les genres de Peinture.

Vandeyk, (*Antoine*) né à Anvers en 1599, mort à Londres en 1641, comblé de faveurs & de bienfaits par Charles I. Vandeyk est le second peintre de l'école flamande, & le roi du portrait. On reconnoît dans toutes ses compositions les principes par lesquels Rubens se conduisoit. Il a fait aussi des tableaux d'Histoire extrêmement estimés. Voyez, par exemple, sur son tableau de Belisaire, *les réflexions de M. l'abbé du Bos*.

Braur ou *Brower*, né à Oudenarde en 1608, mort à Anvers en 1640. Il a travaillé dans le goût de Téniers avec un art infini. Les sujets ordinaires de ses ouvrages, sont des scènes plaisantes de payfans. Il a représenté des querelles de cabaret, des filous jouant aux cartes, des fumeurs, des yvrognes, des noces de village, &c. Etant en prison à Anvers, il peignit avec tant de feu & de vérité des soldats espagnols occupés à jouer, que Rubens ayant vû ce tableau, en fut frappé, en offrit aussi-tôt 600 flor. & employa son crédit pour obtenir la liberté de Braur. Les tableaux de cet artiste sont rares ; il donnoit beaucoup d'expression à ses figures, & rendoit la nature avec une vérité frappante. Il avoit une grande intelligence des couleurs ; sa touche est d'une legereté & d'une finesse peu communes : enfin il étoit né peintre.

Téniers le jeune, (*David*) naquit à Anvers en 1610, & mourut dans la même ville en 1694. C'est un artiste unique en son genre ; ses paysages, ses fêtes de villages, ses corps-de-garde, tous ses petits tableaux, & ceux qu'on nomme des *après-soupers*, parce qu'il les commençoit & les finissoit le soir même, sont les ornemens des cabinets des curieux.

Louis XIV. n'aimoit point le genre de peinture de Téniers ; il appelloit les tableaux de cet artiste, *des magots* : aussi il n'y a dans la collection du Roi qu'un tableau de ce peintre, représentant les œuvres de miséricorde ; mais M. le duc d'Orléans en possède plusieurs. On a beaucoup gravé d'après les ouvrages de Téniers : il a lui-même gravé divers morceaux. Ses desseins sont fort recherchés, pour l'esprit & la legereté qui y brillent. Enfin aucun peintre n'a mieux réussi que lui dans les petits sujets ; son pinceau étoit excellent ; il entendoit très-bien le clair-obscur, & il a surpassé tous ses rivaux dans la couleur locale : mais Téniers, lorsqu'il a voulu peindre l'Histoire, est demeuré au-dessous du médiocre. Il réussissoit aussi mal dans les compositions sérieuses, qu'il réussissoit bien dans les compositions grotesques ; ainsi un corps-de-garde de ce peintre nous attache bien plus qu'un tableau d'Histoire de sa main.

Van-der-Meer, (*Jean*) né à Lille en 1627, avoit, ainsi que son frere, dit *le jeune (de Jonghe)*, un talent supérieur pour peindre des vûes de mer, des paysages & des animaux. Le jeune Van-der-Meer excelloit en particulier à peindre des moutons, dont il a représenté la laine avec un art séduisant. Tout est fondu & d'un accord parfait dans ses petits tableaux.

Van-der-Meulen, (*Antoine-François*) né à Bruxelles en 1634, mourut à Paris en 1690. Il avoit un talent singulier pour peindre les chevaux ; sa touche est pleine d'esprit, & approche de celle de Téniers. Ce maître est non-seulement connu par ses charmans paysages, mais encore par de grands tableaux qui

sont l'ornement de Marly & des autres maisons royales. Ses tableaux particuliers sont des chasses, des sièges, des combats, des marches ou des campemens d'armées.

Vleughels, (*Le chevalier*) né en Flandres vers le milieu du dernier siècle ; cultiva la Peinture dès sa tendre jeunesse, vint en France, & se rendit ensuite en Italie, où ses talens, son esprit & son savoir le firent nommer par le roi, directeur de l'académie de S. Luc établie à Rome. Il n'a guere peint que de petits tableaux de chevalet ; mais ses compositions sont ingénieuses, & il s'est particulièrement attaché à la maniere de Paul Veronese. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

ECOLE FLORENTINE, (*Peint.*) Les peintres de cette école, qui mettent à leur tête Michel-Ange & Léonard de Vinci, se sont rendus recommandables par un style élevé, par une imagination vive & féconde, par un pinceau en même tems hardi, correct & gracieux. Ceux qui sont sensibles au coloris, reprochent également aux peintres de Florence, comme à ceux de Rome, d'avoir ordinairement négligé cette partie, qui rend le peintre le plus parfait imitateur de la nature. Voyez ECOLE ROMAINE.

Les beaux-Arts éteints dans l'Italie par l'invasion des Barbares, franchirent en peu de tems un long espace, & sauterent de leur levant à leur midi. Le sénat de Florence fit venir des peintres de la Grece, pour rétablir la Peinture oubliée, & Cimabué fut leur premier disciple dans le xiiij. siècle ; ainsi l'on vit paroître en Toscane, dans la patrie de Léon X. la premiere lueur de ce bel Art, qui avoit été couvert d'épaisses ténèbres pendant près de mille ans ; mais il jeta bientôt la plus éclatante lumiere.

Cimabué, né à Florence en 1213, & mort en 1294, eut donc la gloire d'être le restaurateur de la Peinture en Italie. Il a peint à fresque & à détrempe, car on fait que la peinture à l'huile n'étoit pas trouvée. On voyoit encore à Florence dans le dernier siècle, des restes de la peinture à fresque de Cimabué.

Léonard de Vinci, né de parens nobles dans le château de Vinci près de Florence en 1455, mourut à Fontainebleau entre les bras de François I. en 1520. Cet homme célèbre étoit un de ces heureux génies qui découvrent de bonne heure les plus grands talens pour leur profession. Il a la gloire d'être le premier, depuis la renaissance des Arts, qui ait immortalisé son nom dans la Peinture. Il poussa la pratique presque aussi loin que la théorie, & se montra tout ensemble grand dessinateur, peintre judicieux, expressif, naturel, plein de vérité, de graces & de noblesse. Au bout de quelques années d'étude il peignit un Ange si parfaitement dans un tableau de Verrochio son maître, que celui-ci confondu de la beauté de cette figure, qui effaçoit toutes les siennes, ne voulut plus manier le pinceau.

La Cène de Notre Seigneur, que Léonard de Vinci représenta dans le réfectoire des Dominicains de Milan, étoit un ouvrage si magnifique par l'expression, que Rubens qui l'avoit vû avant qu'il fût détruit, reconnoît qu'il est difficile de parler assez dignement de l'auteur, & encore plus de l'imiter : l'estampe que Soëtmans en a gravée, ne rend point les beautés de l'original ; mais on en voit à Paris, à S. Germain l'Auxerrois, une excellente copie, qu'on doit vraissemblablement à François I.

Les tableaux de ce maître se trouvent dispersés dans toute l'Europe, & la plupart sont des morceaux très-gracieux pour le faire. Il n'est personne qui ne connoisse de nom sa fameuse Gioconde, qui est peut-être le portrait le plus achevé qu'il y ait au monde ; le Roi en est le possesseur.

Les desseins de Léonard de Vinci, à la mine de plomb, à la sanguine, à la pierre noire, & sur-tout

à la plume, sont recherchés par les curieux.

Enfin son esprit étoit orné d'un grand nombre de connoissances sur son art, mais on ne peut le louer du côté du coloris; il n'a pas connu cette partie de la Peinture, parce que le Giorgion & le Titien n'avoient pas encore produit leurs ouvrages. Les carnations de Léonard sont d'un rouge de lie, & trop de fini dans ses tableaux y répand la sécheresse.

Michel-Ange Buonarotta, de la maison des comtes de Canoffes, aussi grand peintre que sculpteur, & aussi grand sculpteur qu'architecte, naquit près d'Arezzo en Toscane l'an 1474, & mourut l'an 1564. Il fera toujours l'admiration de l'univers, tant que la Peinture, la Sculpture & l'Architecture subsisteront avec honneur.

Ses progrès rapides qui devancerent ses années, lui firent la plus haute réputation; il se donna des soins incroyables pour l'acquérir, & ne s'occupait toute sa vie qu'à l'étendre. A toutes les sollicitations dont ses parens l'accablèrent pour l'engager à se marier, il répondit toujours qu'il ne vouloit avoir d'autres enfans que ses ouvrages.

Celui qui a fait le plus de bruit dans le monde, est son *Jugement universel*; tableau unique en son genre, plein de feu, de génie, d'enthousiasme, de beautés, & de licences très-condamnables. Je n'ai garde de les excuser. Mais à ne considérer que la Peinture en elle-même, il faut convenir que c'est un morceau surprenant, par le grand goût de dessin qui y domine, par la sublimité des pensées, & par des attitudes extraordinaires qui forment un spectacle singulier, frappant & terrible.

Michel-Ange mourut à Rome, rassasié de gloire & d'années. Le duc Côme de Médicis, après l'avoir fait déterrer en secret, fit transporter son corps à Florence, où l'on voit son tombeau en marbre, qui consiste en trois figures d'une grande beauté, la Peinture, la Sculpture, & l'Architecture, toutes trois de la même main, de celle de Michel-Ange. Nous avons aussi trois vies particulières de ce grand homme, & c'est ce qui m'oblige d'abrégier son article.

André del Sarto, né à Florence en 1488, mourut de la peste dans la même ville en 1530. Son pere étoit un Tailleur d'habits, d'où lui est venu le surnom *del Sarto*. Les sujets de la vie de S. Jean Baptiste, & celle de S. Philippe Bénézzi, qu'on voit à Florence, le placent au rang des célèbres artistes. Il étoit grand dessinateur, bon coloriste, entendoit bien le nud, le jet des draperies, & l'art de disposer ses figures.

Il avoit aussi le talent d'imiter les originaux dans la dernière perfection. On fait qu'il fit cette fameuse copie du portrait de Léon X. qui trompa Jules-Romain lui-même, quoique l'original fût de Raphaël son maître, & que Jules en eût fait les draperies. On estime extrêmement les dessins d'André au crayon rouge, & on a beaucoup gravé d'après lui.

Pontorme, (*Jacques*) *Giacomo Carucci*, car c'étoit son véritable nom, naquit à Florence en 1493, & mourut dans la même ville en 1556. Il montra dans ses premiers ouvrages un talent supérieur, & ne remplit point dans les derniers, les idées avantageuses qu'il avoit données de lui. Il sortit de son genre, où il acquéroit une grande réputation, pour prendre le goût allemand; c'est à cette bisarrerie qu'il faut attribuer cette grande différence qui est entre ses premiers ouvrages, fort estimés, & entre ses derniers, dont on ne fait aucun cas; mais ses dessins sont recherchés. Il employa douze années de soins & de peines à peindre à Florence la chapelle de S. Laurent; & la contrainte où il mit son génie, à force de limer son travail, lui glaça tellement l'imagination, qu'il ne fit qu'un ouvrage fort médiocre, & se trouva même incapable de l'achever.

Le Rosso, que nous avons nommé *maître Roux*, naquit à Florence en 1496, & finit ses jours à Fontainebleau en 1531. Ce peintre, qui n'eut de maître que l'étude particulière des ouvrages de Michel-Ange & du Parmésan, est un des restaurateurs de la Peinture en France, où se trouvent la plus grande partie de ses ouvrages. La galerie de Fontainebleau a été construite sur ses dessins & embellie par ses peintures, par les frises & les ornemens de stuc qu'il y fit. Maître Roux possédoit le clair-obscur, ne manquoit pas de génie dans ses compositions, dans ses expressions & dans ses attitudes; mais il travailloit de caprice, consultoit peu la nature, & aimoit le bizarre & l'extraordinaire. On a gravé d'après lui, entr'autres pièces, les amours de Mars & de Vénus, qu'il fit pour le poète Arétin.

Volterre, (*Daniel Ricciarelli de*) né en 1509 à Volterre, ville de la Toscane, mort à Rome en 1566. Michel-Ange lui montra les secrets de la Peinture, qui lui procurèrent beaucoup de gloire & de travail. Les ouvrages qu'il a faits à la Trinité du Mont, sur-tout dans la chapelle des Ursins, sont fort estimés; mais en particulier sa descente de Croix passe pour un chef-d'œuvre de l'art, & pour un des plus beaux morceaux qui soient à Rome. On voit aussi une descente de Croix de Volterre dans l'église de l'hôpital de la Pitié à Paris, & une troisième dans la collection du palais royal. Les dessins de ce peintre sont dans la manière de Michel-Ange: enfin il s'est distingué dans la Sculpture.

Civoli ou *Cigoli*, (*Ludovico*) né au château de Cigoli en Toscane, en 1559, mort à Rome en 1613; a donné plusieurs ouvrages, qui sont à Rome & à Florence. Un *Ecce Homo* qu'il fit en concurrence avec le Baroque & Michel-Ange de Caravage, se trouva fort supérieur aux tableaux des deux autres maîtres. Le Civoli avoit un grand goût de dessin, du génie, & un pinceau vigoureux.

Cortone, (*Piètre de*) né à Cortone dans la Toscane en 1596, mourut à Rome en 1669. Il montra peu de disposition pour son art dans les commencemens, mais un travail assidu développa son génie. Il se fit connoître par l'enlèvement des Sabines & par une bataille d'Alexandre, qu'il peignit dans le palais Sacchetti. Il augmenta sa réputation par les peintures à fresque du palais Barberin. Enfin le grand-duc Ferdinand II. employa ce célèbre artiste pour décorer de ses ouvrages son palais ducal & ses galeries.

Son tableau de la Trinité est dans la chapelle du S. Sacrement de S. Pierre de Rome. La chapelle de Sixte, au Vatican, est ornée, entr'autres peintures, d'une Notre-Dame de pitié, du Cortone. On voit de ce maître à l'hôtel de Toulouse, le Romulus sauvé, présenté par Faustule à Acca Laurentia: morceau précieux. Cet excellent artiste s'est encore distingué dans l'Architecture. Il fut inhumé dans l'église de sainte Martine, qu'il avoit bâtie, & à laquelle il laissa cent mille écus romains.

Romanelli, (*Jean-François*) né à Viterbe en 1617, mort dans la même ville en 1662. Il entra dans l'école de Piètre de Cortone, & s'y distingua. Le cardinal Mazarin le fit venir en France, où le Roi le combla d'honneurs & de bontés. Ses principaux ouvrages sont à fresque; on en voit encore au vieux Louvre, dans les lambris du cabinet de la Reine. Romanelli étoit habile dessinateur, bon coloriste, & gracieux dans ses airs de têtes; mais ses compositions manquent de feu & d'expression. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

ECOLE FRANÇOISE, (*Peint.*) il est difficile de caractériser en général cette école; car il paroît que les Peintres de cette nation ont été dans leurs ouvrages assez différens les uns des autres. Dans le séjour que les jeunes élèves ont fait en Italie, les

uns ont pris le goût romain, d'autres qui se sont arrêtés plus long-tems à Venise, en sont revenus avec une inclination particulière pour la maniere de ce pays-là. Les uns ont suivi le goût de l'antique, pour le dessein; & d'autres, celui d'Annibal Carrache. On reproche à quelques-uns des plus célèbres Peintres françois, un coloris assez trivial; mais ils ont d'ailleurs tant de belles parties, que leurs ouvrages serviront toujours d'ornement au royaume, & seront admirés de la postérité.

Le Primatice, maître Roux, Nicolo, & plus encore Léonard de Vinci, ont apporté le bon goût dans ce royaume sous le regne de François I. On fait assez qu'avant eux, tout ce que nous faisons dans les Arts, étoit barbare & gothique.

Coufin, (Jean) né à Soucy près de Sens, dans le xvj. siècle, doit être regardé comme le premier peintre françois qui se soit fait quelque réputation; mais il s'attacha davantage à peindre des vitres, que des tableaux: cependant il en a fait quelques-uns. Le plus considérable est le jugement universel, qui est dans la sacristie des Minimes de Vincennes. Quoique Coufin fût bon dessinateur, & qu'il ait mis beaucoup d'expression dans ses têtes, sa maniere sèche, jointe à un certain goût gothique, le fera toujours distinguer des peintres qui l'ont suivi.

Freminet, (Martin) né à Paris en 1567, mort dans la même ville en 1619, montra après son retour d'Italie, une maniere qui tenoit de celle de Michel Ange. Il étoit savant, & assez bon dessinateur. On découvre de l'invention dans ses tableaux; mais les expressions fortes de ses figures, des muscles, & des nerfs durement prononcés, & les actions de ses personnages trop recherchées, ne fauroient plaire. L'ouvrage le plus considérable de Freminet, est le plafond de la chapelle de Fontainebleau.

Plusieurs peintres succéderent à ce maître; mais loin de perfectionner sa maniere, ils laisserent tomber pour la seconde fois notre peinture dans un goût fade, qui dura jusqu'au tems que Voüet revint d'Italie.

Voüet, (Simon) né à Paris en 1582, mort dans la même ville en 1641. Il fit un long séjour en Italie; & à son retour en France, Louis XIII. le nomma son 1^{er} peintre. On peut le regarder comme le fondateur de l'école françoise, & la plupart de nos meilleurs maîtres ont pris de ses leçons. On compte parmi ses élèves, le Sueur, le Brun, Mignard, Mole, Testelin, du Fresnoy, &c. Voüet inventoit facilement, & consultoit le naturel; mais accablé de travail, il se fit une maniere expéditive par de grandes ombres, & par des teintes générales peu recherchées.

Il y auroit lieu de s'étonner de la prodigieuse quantité de ses ouvrages, si l'on ne savoit qu'un grand nombre de ses élèves travailloit sur ses desseins, que Voüet se contentoit de retoucher ensuite. Les ouvrages de ce peintre manquent, non-seulement par le dessein qui n'est point terminé, mais sur-tout par le coloris qui est généralement mauvais; d'ailleurs l'on ne voit dans ses figures aucune expression des passions de l'ame, & ses têtes ne disent rien. Le plus grand mérite des ouvrages de cet artiste, vient de ses plafonds, qui ont donné à ses disciples l'idée de faire beaucoup mieux.

Poussin, (Nicolas) né en 1594 à Andely en Normandie, mourut à Rome en 1665. On peut le nommer le *Raphael de la France*. Il étoit de son tems le premier peintre de l'Europe. Un beau & heureux génie, joint au travail le plus assidu, le firent marcher à grands pas dans la route du sublime. Son mérite avoit déjà éclaté, lorsqu'il partit pour l'Italie. Uniquement animé du desir de se perfectionner dans son art, il vécut pauvre, mais content. On l'a nommé le *peintre des gens d'esprit & de goût*; on pourroit aussi

l'appeller le *peintre des savans*. Aucun maître particulier n'eut la gloire de le former, & il n'a lui-même fait aucun élève. On admire sa grande maniere, sans oser l'imiter; soit qu'on la trouve inaccessible, soit qu'on craigne en y entrant de n'en pas soutenir le caractère.

Le jugement, la sagesse, & en même tems la noblesse de ses compositions, l'expression, l'érudition, la convenance, & la poésie de l'art, brillent dans tous les sujets qu'il a traités. Ses inventions sont des plus ingénieuses; son style est fort, grand, héroïque. Ses premiers tableaux sont bien colorisés; mais dans la suite il a paru craindre que le charme du coloris ne lui fit négliger le dessein, & n'ôtât à ses productions le fini qu'il y vouloit mettre. On dit qu'il inventoit encore, quand il n'avoit plus les talens nécessaires à l'exécution de ses inventions. Son génie avoit survécu à la dextérité de sa main.

Ce génie le portoit plus souvent au caractère noble, mâle, & sévere, qu'au gracieux. Son dessein est presque aussi correct que celui de Raphael. On prétend que sa passion pour l'antique est si sensible, qu'on pourroit quelquefois indiquer les statues qui lui ont servi de modèles. De-là vient le trop grand nombre de plis de ses étoffes, & un peu trop d'uniformité dans ses attitudes & dans ses airs de têtes. Il semble encore que le nud de ses figures y fait desirer cette délicatesse de chair, que Rubens & le Titien présentent pleine de sang & de vie.

On voit à Rome divers ouvrages du Poussin; mais la plus grande partie est heureusement revenue en France. L'église de S. Germain-en-Laye possède la belle cène de ce célèbre maître.

Les Jésuites du Noviciat à Paris ont le S. Xavier ressuscitant un mort; tableau admirable! Le Poussin dans ce tableau a disposé ses figures, en sorte qu'elles voyent toutes le miracle, & a remué leurs passions avec un jugement & une adresse toute particulière; il a conduit leur douleur & leur joie par degrés, à proportion des degrés du sang & de l'intérêt. Une femme, qui au chevet du lit soutient la tête de la personne ressuscitée, est placée & courbée dans cette action avec une science merveilleuse. Jesus-Christ dans le ciel honore ce miracle de sa présence; l'attitude en est majestueuse, & la figure est si finie, qu'il semble qu'il n'y a que Raphael qui en pût faire une semblable.

On fait avec quel esprit le Poussin nous a fait connoître Agrippine, dans son tableau de la mort de Germanicus: autre chef-d'œuvre de son art, sur lequel je renvoie à l'abbé du Bos.

La collection du palais royal offre, entre plusieurs morceaux de ce fameux maître, outre le ravissement de S. Paul, tableau d'un beau coloris, & qui fait un digne pendant avec la vision d'Ezéchiel de Raphael, les sept sacremens du Poussin; suite très-précieuse, dont M. le régent paya 120000 livres.

Enfin on connoît le beau paysage nommé *Arcadie*, & celui du palais du Luxembourg, qui représente le déluge. Dans le premier, en même tems que des bergers & des bergeres parés de guirlandes de fleurs, nous enchantent; le monument qu'on aperçoit d'une jeune fille morte à la fleur de son âge, fait naître dans notre esprit mille autres réflexions. Dans le second paysage, nous sommes accablés de l'événement qui s'offre à nos yeux, & du bouleversement du monde; nous croyons voir la nature expirante. En effet ce grand homme a aussi bien peint dans le paysage tous les effets de la nature, que les passions de l'ame dans ses tableaux d'histoire. Voyez PAYSAGE.

Les curieux peuvent lire dans la vie de cet homme célèbre, donnée par Félibien en françois, & en italien par Bellori, beaucoup d'autres détails sur ses ouvrages.

Stella, (*Jacques*) né à Lyon en 1596, mort à Paris en 1657. Il fit le voyage d'Italie pour se perfectionner, & le grand duc Côme de Medicis l'arrêta sept ans à Florence. Enfin il se rendit à Rome, où il se lia d'amitié avec le Poussin. On rapporte qu'ayant été mis en prison sur de fausses accusations, il s'amusa à dessiner une vierge tenant l'enfant Jesus : depuis ce tems-là les prisonniers ont dans cet endroit une lampe allumée, & y viennent faire leurs prières. Le cardinal de Richelieu l'ayant attiré à Paris, le roi le nomma son premier peintre. L'étude qu'il fit d'après l'antique, lui donna un goût de dessin correct. Sa maniere dans le petit, est gracieuse & finie. Il a parfaitement rendu des jeux d'enfants & des pastoraux. Mais ses ouvrages dans le grand sont froids, & son coloris crud donne trop dans le rouge.

Blanchard, (*Jacques*) né à Paris en 1600, mort dans la même ville en 1638. Il fit à Venise une étude particulière du coloris ; & c'est aussi un de nos meilleurs coloristes. Il avoit du génie, & donnoit une belle expression à ses figures. La salle de l'académie de S. Luc conserve de ce peintre un S. Jean dans l'île de Pathmos. Deux de ses tableaux ornent l'église de Notre-Dame ; l'un représente S. André à genoux devant la croix ; & l'autre la descente du saint-Esprit, morceau estimé.

Lorrain, (*Claude Gelée* dit *Claude le*) naquit en 1600 en Lorraine, mourut à Rome en 1682. Né de parens fort pauvres, il se rendit en Italie pour y gagner sa vie. Sa bonne fortune le fit entrer chez le Taffi, & il y fut long-tems sans pouvoir rien comprendre des principes de la Peinture ; enfin un rayon de lumiere perça le nuage qui enveloppoit son esprit. Dès-lors il fit des études continuelles, & devint un grand payfagiste. Sa coûtume étoit de fondre ses touches, & de les noyer dans un glacis qui couvre ses tableaux ; mais il n'avoit point de talent pour peindre les figures. La plupart de celles qu'on voit dans ses ouvrages, sont de Lauri ou de Courtois. Ses desseins sont excellens pour le clair-obscur.

Valentin, né en Brie l'an 1600, est mort tout jeune aux environs de Rome en 1632. Il imita le style du Caravage, ses ombres fortes & noires, & s'attacha cependant à représenter des concerts, des joieurs, des soldats, des bûveurs, & des bohémiens. Il fit aussi quelques tableaux d'histoire & de dévotion, qui sont fort estimés. Il peignit dans l'église de saint Pierre à Rome le martyre des SS. Proesse & Martinien, qui est un chef-d'œuvre de l'art. Sa touche est legere ; son coloris vigoureux ; ses figures sont bien disposées : mais il n'a point consulté les graces ; ses expressions sont dures, & il a souvent péché contre la correction du dessin.

Champagne, (*Philippe de*) né à Bruxelles en 1602, mort à Paris en 1674. Il avoit de l'invention, & un bon ton de couleur : mais ses compositions sont froides. Son crucifix qu'il a représenté dans l'église des Carmélites du fauxbourg Saint-Jacques, passe pour un chef-d'œuvre de perspective. L'on voit encore de ses ouvrages dans les églises de Paris ; par exemple le dôme de l'église de la Sorbonne est de sa main.

Hire, (*Laurent de la*) né à Paris en 1606, mort dans la même ville en 1656. Son coloris est frais, les teintes des fonds de ses tableaux sont bien noyées, sa touche est legere, son style gracieux, sa composition sage : mais on lui reproche de n'avoir pas assez consulté la nature. Ses tableaux de chevalet & ses desseins sont estimés.

Mignard, (*Pierre*) surnommé *Mignard le Romain*, pour le distinguer de son frere, & à cause du long séjour qu'il fit à Rome, naquit à Troyes en Champagne en 1610, & mourut à Paris en 1695. Il quitta l'école de Vouet pour voir l'Italie, & lia une intime amitié avec du Fresnoy. Il possédoit éminemment le

talent du portrait, peignit le pape, la plupart des cardinaux, des princes, & des seigneurs. A son retour en France, il eut l'honneur de peindre dix fois Louis XIV. & plusieurs fois la maison royale.

Il avoit un génie élevé, & donnoit à ses figures des attitudes pleines de noblesse ; son coloris est frais, sa touche est legere & facile, & ses compositions sont gracieuses : mais elles manquent de feu, & son dessin n'est pas correct. Les ouvrages qui sont le plus d'honneur à ce maître, sont la galerie de Saint-Cloud, & la coupole du Val-de-Grace, que Moliere a célébré magnifiquement. Cependant Mignard voulut la retoucher au pastel ; ce qui a changé le bon ton de couleur qui regnoit d'abord, en une autre qui tire sur le violet. Il fut le rival de le Brun pendant quelque tems : mais il ne l'est pas aux yeux de la postérité, comme le dit M. de Voltaire.

Mignard mourut comblé d'années, d'honneurs, & de gloire. Il laissa une fille d'une grande beauté, qu'il a peinte plusieurs fois dans ses ouvrages, & qu'il avoit mariée au comte de Feuquieres. Cette dame, loin d'avoir eu la sottise & barbare vanité de rougir d'être la fille d'un célèbre artiste, lui a fait ériger un beau mausolée dans l'église des Jacobins de la rue Saint-Honoré. Ce monument en marbre est de la main de Girardon. La comtesse y paroît à genoux au-dessous du buste de son pere : tout le reste a été exécuté par le Moine le fils.

Robert, (*Nicolas*) né à Langres vers l'an 1610, s'attacha à Gaston de France duc d'Orléans. Ce prince non content de pensionner quelques célèbres botanistes, & de faire fleurir dans ses jardins les plantes rares, voulut encore orner son cabinet de leurs peintures. Dans ce dessin, il y employa Robert, dont personne n'a jamais égalé le pinceau en cette partie. Cet habile artiste peignit chaque plante sur une feuille de vélin, de la grandeur d'un *in-folio*, avec une exactitude merveilleuse, & représenta sur de semblables feuilles, les oiseaux & les animaux rares de la ménagerie du prince ; enforte que Gaston se trouva insensiblement un assez grand nombre de ces miniatures, pour en former divers porte-feuilles, dont la vûe lui servoit de recreation.

Ces porte-feuilles, après son décès arrivé en 1660, furent acquis par Louis XIV. qui nomma Robert peintre de son cabinet ; & à l'exemple de Gaston, lui donna cent francs de chaque nouvelle miniature. L'argent étoit alors à 32 livres le marc. Robert flatté par ces distinctions, s'appliqua si fidelement à son objet, que par un travail assidu d'environ vingt ans qu'il vécut encore, il forma de sa main un recueil de peintures, d'oiseaux, & de plantes aussi singulieres par leur rareté, que par la beauté & l'exactitude de leur dessin.

Robert mourut en 1684 ; mais son ouvrage qui a été continué par les sieurs Joubert, Aubriet, & autres, & qui se continue toujours, fait le plus beau recueil qui soit au monde en ce genre. Il est déposé dans la bibliotheque du roi, où les curieux peuvent le voir : toutes les miniatures sont rangées par les classes & les genres auxquelles elles peuvent se rapporter ; méthode également utile aux amateurs, & à ceux qui seront chargés du soin de faire peindre dans la suite les plantes & animaux qu'on voudra y ajouter. Voyez les *mémoires de l'académie des Sciences*, ann. 1727.

Fresnoy, (*Charles Alphonse du*) né à Paris en 1611, mort en 1665. Il a fait peu de tableaux, & c'est dommage : car ceux qu'on connoît de sa main sont loués pour la correction du dessin, & la beauté du coloris ; mais il s'est immortalisé par son poëme latin de la Peinture.

Bourdon, (*Sébastien*) né à Montpellier en 1616, mort à Paris en 1671, fait en Italie la maniere du Caravage

Caravage & du Bamboche. Il avoit une imagination pleine de feu, une grande facilité, & un goût quelquefois bizarre : sa touche est legere, & son coloris brillant. Ses compositions sont ingénieuses, souvent extraordinaires ; ses expressions sont vives, & ses attitudes variées. On lui reproche de n'être pas correct. Il finissoit peu ses tableaux : mais les moins finis sont les plus recherchés.

Le Bourdon a embrassé tous les genres de Peinture. Ses paysages sont estimés par le coloris & par une bisarrerie piquante. On voit encore de cet habile artiste des pastorales, des bambochades, des corps-de-garde, outre des sujets d'histoire. Trois des meilleurs tableaux qui ornent l'église de S. Pierre de Rome, sont du Poussin, du Valentin, & du Bourdon. Le fameux tableau du martyr de S. Pierre, est de ce dernier.

Sueur, (Eustache le) né à Paris en 1617, mourut à la fleur de son âge dans la même ville, en 1655 ; c'est un des plus grands maîtres de l'école française. On connoît les peintures dont il a orné le petit cloître des Chartreux, & qui ont été gâtées par quelques envieux de son rare mérite. Cet ouvrage consiste en 22 tableaux, où la vie de S. Bruno est représentée : le 7, le 13, & le 21, sont les plus beaux ; le dernier sur-tout étoit traité d'une manière très-favante, pour la disposition des figures & les différentes expressions des religieux qui regardent leur pere expirer. La lumière des flambeaux se voyoit répandue sur tous les corps, avec une entente admirable. Les flambeaux du Zeuxis des François ont été déchirés par la jalousie.

Brun, (Charles le) né à Paris en 1619, décéda dans la même ville en 1690. Il fut un de ces hommes destinés à faire la gloire de leur patrie, par l'excellence de leurs talens. Le Brun, à l'âge de 3 ans, tiroit les charbons du feu pour dessiner sur le plancher, & à douze, il fit le portrait de son ayeul : tableau estimé. On conserve dans la collection du palais royal, deux morceaux qu'il peignit à quinze ans ; l'un est Hercule assommant les chevaux de Diomedé ; l'autre représente ce héros en sacrificateur.

Mais les ouvrages qu'il exécuta après son retour d'Italie, le mirent au rang des premiers peintres de l'Europe : ils sont tous marqués au coin d'un très-grand maître, & peut-être n'a-t-il manqué à la gloire de ce célèbre artiste, qu'un peu moins d'uniformité dans ses productions, & un coloris plus varié & plus vigoureux ; il n'avoit qu'un pas à faire pour arriver à la perfection. Aucun peintre, depuis le Poussin, n'a mieux observé le costume que le Brun, ni possédé plus éminemment la poétique de l'art, & le talent de rendre les passions de l'ame.

Son tableau du *massacre des Innocens* nous émeut & nous attendrit, sans laisser des idées funestes qui nous importent. Un morceau de sa main, encore au-dessus pour l'expression & le coloris, est la *Magdeleine pénitente*, qu'on voit à Paris dans une des chapelles des Carmélites du fauxbourg Saint-Jacques ; on ne peut se lasser de considérer & d'admirer cet ouvrage.

Le roi a deux galeries peintes de la main de le Brun, & remplies de morceaux qui lui auroient valu des autels dans l'antiquité : on y remarque sur-tout ses *batailles d'Alexandre*, gravées d'après ses desseins par Gérard Audran ; les estampes n'en sont pas moins recherchées, que celles des batailles de Constantin par Raphael & par Jules Romain.

Si la famille de *Darius* est effacée par le coloris des *Pèlerins d'Emmaüs* de Paul Veronese, placés vis-à-vis, le François surpasse l'Italien par la beauté & la sagesse de la composition & du dessin : consultez le parallele raisonné qu'en a fait M. Perrault.

Enfin toutes les peintures dont le Brun a décoré

la grande galerie de Versailles, & les deux salons qui l'accompagnent, sont l'objet de l'admiration des connoisseurs. Jamais ouvrage ne mérita mieux d'être gravé, comme il l'a été en 1753 sur les desseins & par les soins de M. Macé, peintre du roi. Ce recueil d'estampes, qui immortalise le nom de cet habile artiste, lui a coûté trente années de travail le plus assidu.

Coypel, (Noel) né à Paris en 1629, mort dans la même ville en 1717. Ses principaux ouvrages sont dans nos églises, aux Tuileries, à Versailles, à Trianon, &c. On voit dans l'église de Notre-Dame un beau tableau de sa main représentant le martyr de S. Jacques. Il a peint au palais royal, dans le plafond de la salle des gardes, le lever du Soleil.

Forest, (Jean) né à Paris en 1636, mort dans la même ville en 1712, est un des meilleurs paysagistes françois. Eleve de Pietro Francisco Mola, il l'égalait dans le paysage. Il alla deux fois en Italie, & y resta sept ans dans le premier voyage. On remarque dans ses tableaux une touche hardie, de grands coups de lumière, de savantes oppositions de clair-obscur & d'ombre, un style assez élevé, & des figures bien dessinées. On fait aussi grand cas de ses desseins.

Fosse, (Charles de la) né à Paris en 1640, mort dans la même ville en 1716. Il étoit oncle de l'auteur de *Manlius*, entra dans l'école de le Brun, & se montra un élève digne de ce célèbre artiste. Il acquit à Venise une peinture moëlleuse, & une intelligence du clair-obscur, qui le place au rang des bons coloristes, ses carnations ne sont pourtant point dans le ton de la nature : on lui reproche encore d'avoir fait ses figures trop courtes, & d'avoir mal jeté ses draperies. Ses principaux ouvrages sont à Londres, à Paris, & dans les palais du roi. C'est lui qui a peint la coupole de l'église des Invalides. Il brilloit dans le fresque. Son tableau de réception à l'académie de Peinture, est l'enlèvement de Proserpine ; beau morceau qu'on regarde comme son chef-d'œuvre.

Jouvenet, né à Rouen en 1644, mort à Paris en 1717. Il étudia la nature avec une application & un discernement, qui le mettent au rang des plus fameux artistes. Le tableau de *Mai*, dont le sujet est la guérison du paralytique, annonça l'excellence de ses talens ; & ce qui est bien singulier, c'est qu'étant devenu lui-même sur la fin de ses jours paralytique du côté droit, à la suite d'une attaque d'apoplexie, il dessinoit encore de la main droite, quoiqu'avec beaucoup de difficulté ; enfin il s'habitua tellement à se servir de la main gauche, qu'on voit plusieurs belles peintures qu'il a exécutées de cette main, entre autres le tableau appelé le *Magnificat*, qui est dans le chœur de Notre-Dame.

Ses ouvrages en grand nombre se trouvent dans toutes les autres églises de Paris. On connoît en particulier les quatre morceaux qu'il composa pour l'église de S. Martin des Champs, & qui ont été exécutés en tapisserie ; ils sont singulièrement estimés pour la grandeur de la composition, la hardiesse, & la correction du dessin, la fierté du pinceau, & l'intelligence du clair-obscur. On connoît aussi de sa main la guérison de plusieurs malades sur le lac de Gènesareth ; tableau excellent, qui est dans l'église des Chartreux. Il a peint à fresque de la plus grande manière, les douze apôtres qui sont au-dessous de la coupole de l'église des Invalides. M. Restout est l'élève & le neveu de cet habile homme, dont il fait revivre les talens.

Parrocel, (Joseph) né en 1648 en Provence, mort à Paris en 1704. Il se rendit de bonne-heure en Italie, rencontra à Rome le Bourguignon, se mit sous sa discipline, & le surpassa même à représenter des batailles. Il étudia à Venise le coloris des savans ma-

tres qui ont embelli cette ville. Il a peint avec succès des sujets d'histoire & de caprice. Sa touche est d'une legereté charmante, & son coloris d'une grande fraîcheur. Son fils Charles Parrocel, mort en 1752, a excellé dans le genre de son pere.

Les Boullongne, freres, (Bon & Louis) ont rendu leurs noms célèbres dans l'école française. Bon Boullongne, né à Paris en 1649, mourut dans cette ville en 1717. Il étudia en Italie les ouvrages des plus grands artistes, & s'acquît beaucoup de facilité à faisir leur maniere. A son retour en France, Louis XIV. l'employa long-tems à décorer plusieurs de ses palais. Il étoit habile dessinateur & excellent coloriste.

Louis Boullongne, né à Paris en 1654, & mort dans la même ville en 1733, s'est distingué dans la Peinture, quoique moins éminemment que son frere.

Santerre, (Jean-Baptiste) né près de Pontoise en 1651, mort à Paris en 1717; a fait d'excellens tableaux de chevalet, d'un coloris vrai & tendre. Il a excellé à peindre des sujets d'histoire & de caprice, principalement des têtes de fantaisie, & des demi-figures. Ses morceaux de peinture les plus estimés, sont *les Femmes qui lisent à la chandelle, celle qui dessine à la lumiere, la Femme voilée, la Coupeuse de choux, l'Uranie, les trois Parques* en trois tableaux, *le Chasseur, le Ramonneur, la Dormeuse, la Géométrie, la Peinture, la Susanne*, qui est son tableau pour l'académie; *la Chanteuse, la Pélerine, les Curieuses, la Coquette, la Femme en colere, la Femme qui rend un billet, le Fumeur, une descente de Croix, &c.*

Cet ingénieux artiste avoit un pinceau séduisant, un dessein correct, une touche fine. Il donnoit à ses têtes une expression gracieuse: ses teintes sont brillantes, & ses carnations fraîches. Ses attitudes sont encore d'une grande vérité; mais le froid de son caractère a passé quelquefois dans ses ouvrages. Il avoit un recueil de desseins de femmes nues, de la dernière beauté; il crut devoir le supprimer dans une maladie, & c'est une perte pour les beaux-Arts. On a beaucoup gravé d'après Santerre.

Largilliere, (Nicolas de) né à Paris en 1656, mort dans la même ville en 1746. C'est un de nos bons peintres en portraits, pour la ressemblance, les mains & les draperies. On a beaucoup gravé d'après ce maître, ami & rival de Rigault. M. Oudry peintre de mérite, a été un des élèves de Largilliere.

Coytel, (Antoine) né à Paris en 1661, mort dans la même ville en 1722. Il est fils de Noël Coytel, & l'a surpassé: on admire dans ses ouvrages la beauté de son génie, & l'éclat de son pinceau. M. le duc d'Orléans devenu régent du royaume, l'employa à peindre la galerie du palais royal, où il a représenté l'histoire d'Enée.

Desportes, (François) né en Champagne en 1661, mort à Paris en 1743. Il étoit habile dans le portrait & dans la perspective aérienne; mais il excelloit à peindre des grotesques, des animaux, des fleurs, des fruits, des légumes, des paysages, des chasses: son pinceau guidé par la nature, en suivit la variété. Sa touche est vraie, legere, facile, & ses couleurs locales bien entendues. Il regne dans ses tableaux, qui sont pour la plupart distribués dans les châteaux du Roi, une harmonie, une fécondité, un bon goût auquel on ne peut refuser des éloges. *Voyez le dict. des beaux-Arts.*

Rigault, (Hyacinthe) né à Perpignan en 1663, mort à Paris en 1743. On le nomme le *Vandyck de la France*; en effet, aucun de nos peintres ne l'a surpassé pour le portrait. Il a été comblé de bienfaits & de faveurs de la Cour. Il a peint les mains à merveille, & les étoffes avec un art séduisant. Ses couleurs & ses teintes sont d'une vivacité & d'une fraîcheur admirables.

Il n'a composé que quelques tableaux d'histoire; mais celui où il a représenté le cardinal de Bouillon ouvrant l'année sainte, est un chef-d'œuvre égal aux beaux ouvrages de Rubens. Cependant on remarque dans les tableaux du dernier tems de Rigault, des contours secs, & un ton de couleur qui tire sur le violet. On lui reproche aussi d'avoir mis trop de fracas dans ses draperies, ce qui détourne l'attention dûe à la tête du portrait.

Troy, (Jean-François de) fils & élève de François de Troy, naquit à Paris en 1676, & mourut à Rome en 1752. C'est un des grands peintres de l'école française. Il regne dans ses ouvrages un excellent goût de dessein, un très-beau fini, un coloris suave & piquant, une belle ordonnance, & des expressions nobles & frappantes.

Raoux, (Jean) né à Montpellier en 1677, mort à Paris en 1734. Il est inégal; mais quand il a réuffi dans ses morceaux de caprice, il a presque égalé le Rembrandt. Ses Vestales sont charmantes, & son satin est admirable; mais son coloris est foible.

Vanloo, (Jean-Baptiste) né à Aix en 1684, mort dans la même ville en 1745. Cet illustre artiste est fameux dans le portrait, mais il a aussi très-bien réuffi à peindre l'histoire: nos églises sont ornées de ses belles productions.

Louis-Michel & Charles-Amédée-Philippe Vanloo, sont ses fils & ses élèves: celui-là premier peintre du roi d'Espagne, & celui-ci premier peintre du roi de Prusse, font revivre avec distinction les grands talens de leur pere & de leur maître. Enfin ce nom célèbre dans la Peinture, acquiert un nouvel éclat par le mérite de M. Charles-André Vanloo le jeune, frere & élève de Jean-Baptiste. Il est un des professeurs de l'académie de Peinture de Paris.

Watteau, (Antoine) né à Valenciennes en 1684, mort près de Paris en 1721. C'est le peintre des fêtes galantes & champêtres; il a été dans le gracieux, à-peu-près ce que Téniers a été dans le grotesque. Tout devient charmant sous le pinceau de Watteau; il rendoit la nature avec une vérité frappante, & a parfaitement touché le paysage: ses desseins sont admirables. On a considérablement gravé d'après cet aimable artiste.

Moine, (François le) né à Paris en 1688, mort dans la même ville en 1737. Son génie, & les études qu'il fit en Italie d'après les plus grands maîtres, l'ont conduit au sommet du parnasse; car les peintres montent sur le parnasse, aussi-bien que les poètes. Il a immortalisé son pinceau par l'apothéose d'Hercule: la plupart de ses autres ouvrages sont dans nos églises. On fait le sujet de sa triste mort; envié de ses confreres, & se croyant mal récompensé de M. le cardinal de Fleury, il tomba dans une noire mélancolie, & se tua de desespoir.

C'est sous ce grand maître qu'ont étudié MM. Natoire & Boucher; l'un compositeur plein d'esprit, dessinateur élégant; l'autre correct, facile, & toujours gracieux.

Lancret, (Nicolas) né à Paris en 1690, est décédé dans la même ville en 1745. Elève de Watteau, il ne l'a pas égalé; mais il a fait des choses agréables, & d'une composition riante. On a gravé d'après lui des morceaux gracieux.

Coytel, (Noël-Nicolas) né à Paris en 1692, mort dans la même ville en 1735. Il étoit frere d'Antoine Coytel; & quoiqu'il ne l'ait pas égalé, il mérite cependant un rang distingué parmi nos peintres. Son dessein est correct, son pinceau moëlleux; sa touche est legere, & ses compositions sont riches.

Coytel, (Charles) né en 1699, mort à Paris en 1752. Héritier d'un grand nom dans les Arts & dans la Peinture, il le soutint avec dignité: ses ouvrages pittoresques sont la plupart d'une belle composition,

d'une touche facile, & d'un brillant coloris. Cet artiste ingénieux & très-instruit des Belles-Lettres, s'est encore fait honneur par ses discours académiques, & par des piéces de théâtre connues seulement de ses amis dans Paris; & à la Cour, de monseigneur le Dauphin. *Article de M. le Chevalier DE JAU-COURT.*

ECOLE HOLLANDOISE, (*Peinture.*) Voici, ce me semble, le précis des meilleures observations qui ont été faites sur les ouvrages de cette école, plus recherchés aujourd'hui qu'ils ne l'étoient sous le siecle de Louis XIV. Ils tiennent du goût & des défauts des Flamands & des Allemands, au milieu desquels vivoient les peintres de la Hollande. On les distingue à une représentation de la nature, telle qu'on la voit avec ses défauts; à une parfaite intelligence du clair-obscur; à un travail achevé; à une propreté charmante; à une exactitude singulière; à un art admirable dans la représentation des paysages, des perspectives, des ciels, des animaux, des fleurs, des fruits, des insectes, des sujets de nuit, des vaisseaux, des machines, & autres objets qui ont rapport au Commerce & aux Arts; mais il ne faut pas chercher chez eux la beauté de l'ordonnance, de l'invention & de l'expression, qu'on trouve dans les ouvrages de France & d'Italie.

Nous voyons quantité de peintres hollandois doués d'un génie rare pour la mécanique de leur art, & sur-tout d'un talent merveilleux, soit pour le paysage, soit pour imiter les effets du clair-obscur dans un petit espace renfermé. Ils ont l'obligation de ce talent à une présence d'esprit & à une patience singulière, laquelle leur permet de s'attacher long-tems sur un même ouvrage, sans être dégoûtés par ce dépit qui s'excite dans les hommes d'un tempérament plus vif, quand ils voyent leurs efforts avorter plusieurs fois de suite.

Ces peintres flegmatiques & laborieux ont donc la persévérance de chercher par un nombre infini de tentatives, souvent réitérées sans fruit, les teintes, les demi-teintes, enfin toutes les diminutions de couleurs nécessaires pour dégrader la couleur des objets, & ils sont ainsi parvenus à peindre la lumière même. On est enchanté par la magie de leur clair-obscur; les nuances ne sont pas mieux fondues dans la nature que dans leurs tableaux. Mais ces peintres amufans ont assez mal réussi dans les autres parties de l'art, qui ne sont pas les moins importantes: sans invention dans leurs expressions, incapables pour l'ordinaire de s'élever au-dessus de la nature qu'ils ont devant les yeux, ils n'ont guere peint que des passions basses, ou bien une nature ignoble, & ils y ont excellé.

La scene de leurs tableaux est une boutique, un corps-de-garde, ou la cuisine d'un payfan; leurs héros sont des *faquins*, si je puis le dire avec l'abbé du Bos. Ceux des peintres hollandois dont je parle, qui ont fait des tableaux d'Histoire, ont peint des ouvrages admirables pour le clair-obscur, mais bien foibles pour le reste: les vêtements de leurs personnages sont extravagans, & les expressions de ces personnages sont encore basses & comiques. Ces peintres peignent Ulysse sans finesse, Susanne sans pudeur, & Scipion sans aucun trait de noblesse ni de courage. Le pinceau de ces froids artistes fait perdre à toutes les têtes illustres leur caractère connu.

Nos Hollandois, au nombre desquels je n'ai garde de comprendre ici tous les peintres de leur nation, mais dans le nombre desquels je comprends la plupart des peintres flamands, ont bien connu la valeur des couleurs locales, mais ils n'en ont pas su tirer le même avantage que les peintres de l'école vénitienne. Le talent de colorier comme l'a fait le Titien,

demande de l'invention, & il dépend plus d'une imagination fertile en expédiens pour le mélange des couleurs, que d'une persévérance opiniâtre à refaire dix fois la même chose. Ces réflexions de l'abbé du Bos sont très-justes: cependant la persévérance opiniâtre dans le travail, est une qualité qui a produit des morceaux admirables dans tous les tems & dans tous les lieux; c'est par elle que le Dominiquin & tant d'autres, malgré le mépris de leurs confreres, ont porté leurs ouvrages à la perfection que nous leur connoissons. Je passe au caractère particulier des principaux peintres de l'école hollandoise.

Lucas de Hollande, né à Leyden en 1494, mort en 1533, peut être regardé comme le fondateur de l'école hollandoise. La nature le doüa de génie & de grands talens, qu'il perfectionna par une si forte application au travail, qu'elle altera sa fanté, & le conduisit au tombeau à l'âge de trente-neuf ans. Lucas s'occupoit jour & nuit à la peinture & à la gravûre; il grava quantité d'estampes au burin, à l'eau-forte, & en bois: il peignit à l'huile, à gouache, & sur le verre.

Rival & ami d'Albert Durer, ils s'envoyoient réciproquement leurs ouvrages, & travailloient concurremment souvent sur les mêmes sujets, par pure émulation. Albert dessinoit mieux que Lucas, mais ce dernier mettoit plus d'accord dans ses ouvrages; & comme il les finissoit extrêmement, il a porté dans sa nation ce goût pour le fini, dont elle est toujours éprise: elle lui doit encore la magie du clair-obscur, qu'elle a si bien perfectionnée. Il ne faut pas chercher dans les ouvrages de Lucas un pinceau moëlleux, l'art des draperies, ni la correction du dessin; mais il a donné beaucoup d'expression à ses figures; ses attitudes sont naturelles, & il a choisi un bon ton de couleur. Ses dessins ont été autrefois fort recherchés, & le Roi a des tentures de tapisserie faites d'après les dessins de ce maître.

Vanius, (*Otto*) ou plutôt *Octave Van-Veen*, né à Leyden en 1556, mort à Bruxelles en 1634. Après avoir été élevé dans les Belles-Lettres, il s'attacha à la Peinture, & demeura sept ans en Italie pour s'y perfectionner: ensuite il se retira à Anvers, & orna les églises de cette ville de plusieurs magnifiques tableaux. On trouve dans ses ouvrages une grande intelligence du clair-obscur, un dessin correct, des draperies bien jettées, une belle expression dans ses figures, & beaucoup de graces dans ses airs de têtes. On estime particulièrement son *triomphe de Bacchus*, & la *cene* qu'il peignit pour la cathédrale d'Anvers. On peut ajoûter à sa gloire, qu'il a eu Rubens pour disciple.

Poëlemburg, (*Corneille*) né à Utrecht en 1586; mort dans la même ville en 1660. Il fit à Rome de bonnes études d'après nature, & d'après les meilleurs ouvrages qui embellissent cette capitale. Le grand-duc de Florence, & le roi d'Angleterre Charles I. ont employé long-tems le pinceau de ce maître. Le goût de Poëlemburg le portoit à travailler en petit, & ses tableaux dans cette forme sont précieux.

Heem, (*Jean-David de*) né en 1604, mort à Anvers en 1674. Ce maître s'attacha particulièrement à peindre des fleurs, des fruits, des vases, des instrumens de Musique, & des tapis de Turquie. Il rend ces divers objets d'une manière si séduisante, que le premier mouvement est d'y porter la main; son coloris est frais, & sa touche d'une legereté singulière: les insectes paroissent être animés dans ses tableaux.

Rembrandt Van-Ryn, fils d'un Meunier, né en 1606 dans un village sur le bras du Rhin, mort à Amsterdam en 1674. Cet homme rare, sans avoir fait aucune étude de l'antique, dont il se moquoit, avoit tant de goût & de génie pour la Peinture, qu'il

est compté parmi les plus célèbres artistes. Il mettoit ordinairement des fonds noirs dans ses tableaux, pour ne point tomber dans des défauts de perspective, dont il ne voulut jamais se donner la peine d'apprendre les principes; cependant on ne peut se lasser d'admirer l'effet merveilleux que ses tableaux font de loin, son intelligence du clair-obscur, l'harmonie de ses couleurs, le relief de ses figures, la force de ses expressions, la fraîcheur de ses carnations, enfin le caractère de vie & de vérité qu'il donnoit aux parties du visage: ses gravures formées de coups écartés, irréguliers & égratignés, font un effet très-piquant.

Van-Ostade, (*Adrien*) né à Lubec en 1610, mort à Amsterdam en 1685. On l'appelle communément *le bon Ostade*, pour le distinguer de son frere. Les tableaux d'Ostade présentent ordinairement des intérieurs de cabarets, de tavernes, d'hôtelleries, d'habitations rustiques, & d'écuries. Cet habile artiste avoit une parfaite intelligence du clair-obscur, sa touche est legere & spirituelle: il a rendu la nature avec une vérité piquante; mais son goût de dessein est lourd, & ses figures sont trop courtes. Il a fait une belle suite de desseins coloriés, qui est actuellement dans le cabinet des curieux hollandois. On a aussi gravé d'après Van-Ostade.

Dow, (*Gérard*) né à Leyden en 1613. Rembrandt lui montra la Peinture, quoique Gérard ait pris une maniere d'opérer opposée à celle de son maître; mais il lui devoit l'intelligence de ce beau coloris qu'on admire dans ses tableaux. On admire encore le travail étonnant, le goût singulier pour la propreté, le fini, la vérité, l'expression, & la parfaite connoissance que ce célèbre artiste avoit du clair-obscur. Ses ouvrages augmentent tous les jours de prix.

Laar, (*Pierre de*) né à Laar en 1613, village près de Naarden, mort à Harlem en 1675. Pierre de Laar est encore plus connu sous le nom de *Bamboche*, qui lui fut donné à cause de la singuliere conformation de sa figure. Bamboche étoit né peintre dans son genre; il n'a traité que de petits sujets, des foires, des jeux d'enfans, des chasses, des paysages, des scenes gaies & champêtres, des tabagies & autres sujets plaisans, qui, depuis lui, ont été nommées *des bambochades*. En effet, personne n'a touché ce genre de peinture avec plus de force, d'esprit & de vérité, que l'a fait cet artiste.

Metzu, (*Gabriel*) né à Leyden en 1615, mort à Amsterdam en 1658. Ce maître a fait peu de tableaux; mais ceux qu'on voit de lui sont très-précieux, par l'art avec lequel il a su rendre les beautés de la nature: la finesse & la legereté de la touche, la fraîcheur du coloris, l'intelligence du clair-obscur & l'exactitude du dessein, se font également sentir dans ses ouvrages. Ce maître ne peignoit qu'en petit, & la plupart de ses sujets sont de caprice. On vante son tableau qui représente une visite de couches, comme aussi celui de la demoiselle qui se lave les mains au-dessus d'un bassin que tient sa servante, tandis qu'un jeune homme qui entre alors, lui fait la révérence. Le Roi a un seul tableau de Metzu; il représente une femme tenant un verre à la main, & un cavalier qui la salue. On a gravé d'après ce charmant artiste.

Wouwermans, (*Philippe*) né à Harlem en 1620, mort dans la même ville en 1668. C'est un des maîtres hollandois dont la maniere a été le plus universellement goûtée, & c'est en particulier un paysagiste admirable. Voyez le *dictionn. des Beaux-Arts*, & *Houbraken dans sa vie des Peintres hollandois*.

Berghem, (*Nicolas*) né à Amsterdam en 1624, mort à Harlem en 1683. C'est un des plus grands paysagistes de la Hollande. Ses ouvrages brillent par la richesse & la variété de ses compositions, par la

vérité & le charme de son coloris, par la liberté & l'élégance de sa touche, par des effets piquans de lumieres, par son habileté à peindre les ciels, enfin par l'art & l'esprit avec lesquels il a dessiné les animaux.

Miéris, dit *le vieux*, (*François*) né à Leyden en 1635, mort dans la même ville en 1681, à la fleur de son âge. Il eut pour maître Gérard Dow; plusieurs connoisseurs prétendent qu'il l'a égalé pour le précieux fini, & l'a surpassé par le goût & la correction du dessein, par l'élégance de ses compositions, & enfin par la suavité des couleurs. Quoi qu'il en soit, ses tableaux sont très-rares, & d'un grand prix; il les vendoit lui-même une somme considérable. Ce charmant artiste excelloit à représenter des étoffes, & se feroit, à l'exemple de Gérard Dow, d'un miroir convexe pour arrondir les objets.

Van-del-Velde, (*Adrien*) né à Amsterdam en 1639, mort en 1672. On estime ses paysages & ses tableaux d'animaux. Il a excellé dans le petit, mais ses ouvrages demandent du choix: ceux de son bon tems charment par la fraîcheur du coloris, & le moelleux du pinceau; sa couleur est en même tems fondue & vigoureuse, ses petites figures sont naïves & bien dessinées: enfin ce maître fait les délices des curieux qui sont partisans des morceaux peints avec amour.

Il y a eu plusieurs autres Van-del-Velde peintres hollandois, dont il seroit trop long de parler ici; il me suffira de dire qu'ils se sont tous distingués à toucher le paysage, les animaux, les marines, & les combats de mer. Voyez MARINE, PAYSAGE, &c.

Scalken, (*Godefroi*) né à Dordrecht en 1643, mort à la Haye en 1706. Eleve de Gérard Dow, il excelloit à faire des portraits en petit, & des sujets de caprice: ses tableaux sont ordinairement éclairés par la lueur d'un flambeau ou d'une lampe. Les reflets de lumiere qu'il a savamment distribués, un clair-obscur admirable, des teintes parfaitement fondues, & des expressions rendues avec art, donnent beaucoup de prix à ses ouvrages.

Van-der-Werff, (*Adrien*) né à Rotterdam en 1659, mort dans la même ville en 1727. Ses ouvrages sont très-chers, par leur rareté & leur fini. Il a travaillé dans le goût & avec le même soin que Miéris. Son dessein est assez correct, sa touche est ferme, ses figures ont beaucoup de relief; mais ses carnations sont fades, & approchent de l'ivoire: ses compositions manquent aussi de ce feu préférable au beau fini. Il a traité quelques sujets d'Histoire. L'électeur Palatin qui goûtoit sa maniere, le combla de biens & d'honneurs. Ses principaux ouvrages sont à Dusseldorp dans la collection de cet électeur; on y voit entr'autres les quinze tableaux qu'a faits Van-der-Werff sur les mystères de la Religion, & qui sont les chefs-d'œuvres de cet artiste.

Van-Huysum, (*Jean*) né à Amsterdam en 1682, mort dans la même ville en 1749, le peintre de Flore & de Pomone. Il n'a point eu de maître dans l'art de représenter des fleurs & des fruits. Le velouté des fruits, l'éclat des fleurs, la fraîcheur & le transparent de la rosée, le mouvement qu'il savoit donner aux insectes, tout enchante dans les tableaux de ce peintre unique en son genre; mais il n'y a que des princes ou de riches particuliers qui puissent les acquérir. Nous possédons depuis quelque tems en France, deux des plus beaux tableaux de ce célèbre artiste; M. de Voyer d'Argenson qui desiroit les avoir, les couvrit d'or pour se les procurer. Article de M. le Chevalier DE JAU COURT.

ECOLE LOMBARDE, (*Peint.*) Le grand goût de dessein formé sur l'antique & sur le beau naturel, des contours coulans, une riche ordonnance, une belle expression, des couleurs admirablement fon-

dues, un pinceau léger & moëlleux, enfin une touche savante, noble & gracieuse, caractérisent les célèbres artistes de cette école. Soit que l'on ne regarde pour lombards que les ouvrages qui ont précédé la galerie Farnèse, soit que l'on comprenne avec nous dans l'école lombarde celle de Bologne, qui fut établie par les Carraches, il fera toujours vrai de dire que les grands maîtres qui se succéderent ici consécutivement, se font également immortalisés par des routes différentes, & toujours si belles, qu'on seroit fâché de ne les pas connoître.

Mais la maniere du Corregge, fondateur de l'école lombarde proprement dite, est le produit d'un heureux génie qui reçut son pinceau de la main des grâces; cependant on ne sauroit s'empêcher d'admirer les grands artistes qui parurent après lui: le Parmesan, dont les figures charmantes attachent les regards, & dont les draperies semblent être agitées par le vent; les Carraches, gracieux ou corrects, & sévères dans le dessein mêlé du beau naturel & de l'antique; le Caravage, qui prenant une route opposée, tirée de son caractère, peint la nature avec tous ses défauts, & cependant avec tant de force & de vérité, qu'il laisse le spectateur dans l'étonnement; le Guide, qui se fit une maniere originale si goûtée de tout le monde; l'Albane, qui nous enchante par ses idées poétiques, & par son pinceau riant & gracieux; Lanfranc, né pour l'exécution des plus grandes entreprises; le Dominiquin, qui a fourni par ses travaux une source inépuisable de belles choses; enfin le Guerchin, qui, même sans la correction du dessein, sans aucun agrément, plaît encore par son style dur & terrible. Voilà les hommes qu'a produits l'école lombarde pendant sa courte durée, c'est-à-dire dans l'espace d'un siècle; & dans cet intervalle il ne vint point de taillis ni à côté, ni au milieu de ces grands chênes.

Corregge, (Antoine Allégri, dit le) né, selon Vafari, à Correggio dans le Modénois, l'an 1475; & selon d'autres, plus vraisemblablement en 1494, mourut dans la même ville en 1534. Ce puissant génie, ignorant ses grands talens, mettoit un prix très-modique à ses ouvrages, & les travailloit d'ailleurs avec beaucoup de soin; ce qui joint au plaisir qu'il prenoit d'assister les malheureux, le fit vivre lui-même dans la misère. Etant un jour allé à Parme recevoir le prix d'un de ses tableaux, qui se montoit à 200 livres, on le paya en monnoie de cuivre: l'empressement de porter cette somme à sa pauvre famille, l'empêcha de faire attention à la pesanteur du fardeau, à la chaleur de la saison, au chemin qu'il avoit à faire à pié; il s'échauffa, & gagna une pleurésie dont il mourut à la fleur de son âge.

Il ne paroît pas que le Corregge ait rien emprunté de personne; tout est nouveau dans ses ouvrages, ses compositions, son dessein, sa couleur, son pinceau: & quelle admirable nouveauté! ses pensées sont très-élevées, sa couleur enchante, & son pinceau paroît manié par la main d'un ange. Il est vrai que ses contours ne sont pas corrects, mais ils sont d'un grand goût; ses airs de têtes sont gracieux & d'un choix singulier, principalement ceux des femmes & des petits enfans. Si l'on joint à tout cela l'union qui paroît dans le travail du Corregge, & le talent qu'il avoit de remuer les cœurs par la finesse de ses expressions, on n'aura pas de peine à croire que ces belles parties lui venoient plutôt de la nature que d'aucune autre source.

Le Corregge n'étant pas encore sorti de son bourg, quoiqu'il fût déjà un peintre du premier ordre, fut si rempli de ce qu'il entendoit dire de Raphaël, que les princes combloient à l'envi de présens & d'honneurs, qu'il s'imagina que cet artiste qui faisoit un si grand bruit, devoit être d'un mérite bien supé-

rieur au sien, qui ne l'avoit pas encore tiré de la médiocrité. En homme sans expérience du monde, il jugeoit de la supériorité du mérite de Raphaël sur le sien, par la différence de leurs fortunes. Enfin le Corregge parvint à voir un tableau de ce peintre si célèbre; après l'avoir examiné avec attention, après avoir pensé ce qu'il auroit fait, s'il avoit eu à traiter le même sujet que Raphaël avoit traité, il s'écria: *Je suis un peintre aussi-bien que lui*, & il l'étoit en effet. Il ne se vançoit pas, puisqu'il a produit des ouvrages sublimes, & pour les pensées, & pour l'exécution. Il osa le premier mettre des figures véritablement en l'air, & qui plafonnent, comme disent les Peintres. Pour ses tableaux de chevalet, ils sont d'un prix immense.

Parmesan, (François Mazzuoli, dit le) né à Parme en 1504, & mort dans la même ville en 1540. Il exécuta, n'ayant que seize ans, des tableaux qui auroient pû faire honneur à un bon maître. A l'âge de vingt ans, l'envie de se perfectionner, & d'étudier avec tout le soin possible les ouvrages de Michel-Ange & de Raphaël, le conduisit à Rome. On rapporte que pendant le sac de cette ville en 1527, il travailloit avec tant d'attachement & de sécurité, que les soldats espagnols qui entrèrent chez lui en furent frappés; les premiers se contenterent de quelques desseins, les suivans enleverent tout ce qu'il possédoit. Protogene se trouva à Rhodes dans des circonstances pareilles, mais il fut plus heureux. Voyez Protogene, au mot PEINTRES ANCIENS.

Le Parmesan contraint de céder à la force, & privé de ses richesses pittoresques, vint à Bologne, où il partageoit son goût entre la Gravure & la Peinture, quand son graveur lui vola ses planches & ses desseins. Cette nouvelle perte mit le Parmesan au désespoir, quoiqu'il eût assez promptement le bonheur de recouvrer une partie du vol. Il quitta Bologne & se rendit à Parme, où trouvant des secours & de la consolation, il fit dans cette ville de grands & de beaux ouvrages; mais enfin s'avisant de donner dans les prétendus secrets de l'Alchimie, il perdit à les chercher, son tems, son argent, sa santé, & mourut misérable à l'âge de trente-six ans.

La vivacité de l'esprit, la facilité du pinceau, la fécondité du génie, toujours tourné du côté de l'agrément & de la gentillesse; le talent de donner beaucoup de grâces à ses attitudes aussi-bien qu'à ses têtes; un beau choix des mêmes airs & des mêmes proportions, qu'on aime quoiqu'il soit souvent réitéré; des draperies légères & bien contrastées, sont les parties qui caractérisent les ouvrages de cet aimable maître.

Ses desseins pour la plupart à la plume, & surtout en petit, sont précieux: on y remarque quelques incorrections & quelques affectations, sur-tout à faire des doigts extrêmement longs; mais on ne voit guère ailleurs une touche plus légère & plus spirituelle. Enfin dans les tours de ses figures il regne une flexibilité qui fait valoir ses desseins, lors même qu'ils pechent par la justesse des proportions.

Les Carraches, qui ont acquis tant de gloire & de réputation, étoient Louis, Augustin, & Annibal Carrache, tous trois de Bologne.

Carrache, (Louis) né à Bologne en 1555, décéda dans la même ville en 1619. Louis Carrache étoit un de ces génies tardifs, lents à se développer, mais qui venant à leur point de maturité, brillent tout-à-coup, & laissent le spectateur dans un étonnement mêlé de plaisir. La vûe des merveilles de l'art jointe à un travail soutenu, l'égalèrent aux plus grands peintres d'Italie. Au goût maniéré qui regnoit de son tems à Rome, Louis Carrache opposa l'imitation de la nature & les beautés de l'antique. Dans cette vûe il établit à Bologne une académie de Pein-

ture dont il devint le chef, & conduisit les études d'Augustin & d'Annibal Carrache ses cousins. Voilà l'école de Bologne, dont les Carrache & leurs disciples ont rendu le nom si célèbre dans la Peinture.

L'histoire de saint Benoît & celle de sainte Cécile, que Louis Carrache a peintes dans le cloître saint Michelin *Bosco* à Bologne, forme une des belles suites qu'il y ait au monde. Ce grand maître avoit un esprit fécond, un goût de dessein noble & toujours gracieux : il mettoit beaucoup de correction dans ses ouvrages ; sa maniere est non-seulement savante, mais pleine de graces, à l'imitation du Corregge. Ses desseins arrêtés à la plume, sont précieux ; il y regne une agréable simplicité, beaucoup d'expression, de correction, jointes à une touche délicate & spirituelle.

Carrache, (Augustin) né à Bologne en 1558, mort à Parme en 1602. Il étoit frere aîné d'Annibal, & cousin de Louis. Son goût le portoit également à toutes les Sciences & à tous les beaux Arts, mais il s'appliqua particulièrement à la Gravûre & à la Peinture. Corneille Cort le guida dans la gravûre, & il s'est fait encore plus connoître en ce genre, que par ses tableaux. Cependant sa composition est savante ; il donnoit à ses figures beaucoup de gentillesse, mais ses têtes n'ont point la fierté de celles d'Annibal. Ses grands ouvrages de peinture se voyent à Bologne, à Rome & à Parme.

Carrache, (Annibal) le grand Carrache, né à Bologne en 1560, mort en 1609. Son pere le destinoit à sa profession de Tailleur d'habits : mais la nature l'avoit destiné à en faire un des premiers peintres de l'Europe. Louis Carrache son cousin, lui montra les principes de son art. L'étude qu'Annibal Carrache fit en même tems des ouvrages du Corregge, du Titien, de Michel-Ange, de Raphael, du Parmesan, & des autres grands maîtres, lui donna un style noble & sublime, des expressions frappantes, un goût de dessein correct, fier, & majestueux, qu'il augmenta même à mesure qu'il diminua dans le goût du coloris : ainsi ses derniers ouvrages sont d'un dessein plus prononcé, mais d'un pinceau moins tendre, moins fondu, & moins agréable.

Il a aussi excellé dans le paysage ; ses arbres sont d'une forme exquise, & d'une touche très-legere. Les desseins qu'il en a faits à la plume, ont un caractère & un esprit merveilleux. Il excelloit encore à dessiner des caricatures, c'est-à-dire des portraits, qui en conservant la vraisemblance d'une personne, la représentent avec un air ridicule ; & tel étoit son talent en ce genre, qu'il savoit donner aux animaux & même à des vases, la figure d'un homme qu'il vouloit critiquer.

La galerie du cardinal Farnese, ce magnifique chef-d'œuvre de l'art, lui coûta huit années de travail le plus opiniâtre, le plus pénible, & le plus fini ; il y prit des soins incroyables, pour mettre cet ouvrage au plus haut point de perfection : cependant il en fut récompensé, non comme un artiste qui venoit de faire honneur par ses rares talens à l'humanité & à sa patrie, mais comme un artisan dont on toise le travail. Cette espece de mépris le pénétra de douleur, & causa vraisemblablement sa mort, qui arriva quelque tems après.

Les desseins d'Annibal sont d'une touche également ferme & facile. La correction est la plus exacte dans ses figures ; la nature y est parfaitement rendue. Il avoit un dessein fier, mais moins gracieux que celui de Louis Carrache. Ce célèbre peintre a gravé à l'eau-forte plusieurs sujets, avec autant d'esprit que de goût. On a aussi gravé d'après lui. Ses grands morceaux de peinture sont à Bologne, à Parme, & à Rome. La chapelle de S. Grégoire *in monte Celio da Soria*, est de sa main. On admire la chambre

qu'il a peinte à *Monte Cavallo*, palais de Rome que les papes habitent ordinairement l'été. On voit un S. Xavier d'Annibal Carrache dans l'église de la maison professe des Jésuites à Paris. Le S. Antoine, & le S. Pierre en pleurs de ce maître, sont au palais Borghese.

Schidone, (Bartholomeo) né à Modene vers l'an 1560, mort à Parme en 1616. Il se mit sous la discipline d'Annibal Carrache, & s'attacha cependant à imiter le style du Corregge, dont il a beaucoup approché. Sa passion pour le jeu, plaisir amer & si souvent funeste, le réduisit au point de mourir de douleur de ne pouvoir payer ce qu'il y perdit en une nuit. Les tableaux de ce charmant artiste sont très-rares ; ceux qu'on voit de lui sont précieux pour le fini, pour les graces & la délicatesse de sa touche, pour le choix & la beauté de ses airs de têtes, pour la tendresse de son coloris, & la force de son pinceau ; ses desseins sont pleins de feu & de goût. Il a fait en portraits une suite des princes de la maison de Modene.

Michel Ange de Caravage, (appelé communément Michel Ange Amérigi) naquit en 1569 au château de Caravage, situé dans le Milanès, & mourut en 1609. Ce peintre s'est rendu très-illustre par une maniere extrêmement forte, vraie, & d'un grand effet, de laquelle il est auteur. Il peignoit tout d'après nature, dans une chambre où la lumiere venoit de fort haut. Comme il a exactement suivi ses modèles, il en a imité les défauts & les beautés : car il n'avoit point d'autre idée que l'effet du naturel présent.

Son dessein étoit de mauvais goût ; il n'observoit ni perspective, ni dégradation ; ses attitudes sont sans choix, ses draperies mal jettées ; il n'a connu ni les graces, ni la noblesse ; il peignoit ses figures avec un teint livide, des yeux farouches, & des cheveux noirs. Cependant tout étoit ressenti ; il détachoit ses figures, & leur donnoit du relief par un savant artifice du clair-obscur, par un excellent goût de couleurs, par une grande vérité, par une force terrible, & par un pinceau moëlleux, qui ont rendu son nom extrêmement célèbre.

Le caractère de ce peintre, semblable à ses ouvrages, s'est toujours opposé à son bonheur. Il eut une affaire fâcheuse à Milan ; il en eut une autre à Rome avec le Jofépin ; il insulta à Malte un chevalier de l'ordre ; en un mot il se fit des affaires avec tout le monde, fut misérable toute sa vie, & mourut sans secours sur un grand chemin. Il mangeoit seul à la taverne, où n'ayant pas un jour de quoi payer, il peignit l'enseigne du cabaret, qui fut vendue une somme considérable.

Ses desseins sont heurtés d'une grande maniere, la couleur y est rendue ; un goût bizarre, la nature imitée avec ses défauts, des contours irréguliers, & des draperies mal jettées, peuvent les caractériser.

Ses portraits sont très-bons. Le roi de France a celui du grand maître de Vignacourt que ce peintre fit à Malte. Il y a, je crois, un de ses tableaux aux Dominicains d'Anvers, que Rubens appelloit son maître. On vante singulièrement un cupidon du Caravage, & son tableau de l'incrédulité de S. Thomas, qu'il a gravé lui-même. Mais que dirons-nous de son Prométhée attaché au rocher ? on ne peut regarder un moment cette peinture sans détourner la tête, sans frissonner, sans ressentir une impression qui approche de celle que l'objet même auroit produite.

Le Caravage a fait pendant son séjour à Malte, pour l'église de ce lieu, la décollation de S. Jean. Le grand autel de l'église de S. Louis à Rome, est peint par le Caravage ; il a peint un Christ porté au sépulchre, dans l'église de sainte Marie *in Vallicella*. Tous ces morceaux ont un relief étonnant.

Guido Rénì, que nous appellons le *Guide*, naquit à Bologne en 1575, & mourut dans la même ville en 1642. Denis Calvart fut son premier maître; il passa ensuite sous la discipline des Carraches, & ne fut pas long-tems sans se distinguer par la supériorité de son génie. Le pape Paul V. exerça ses talens, qu'il ne pouvoit se lasser d'admirer. Il lui donna pour preuve de son estime particulière, un équipage & une forte pension.

Alors le *Guide* vivoit honorablement, & jouïssoit de sa renommée; mais semblable au *Schidone*, l'amour du jeu vint par malheur s'emparer de son ame: il y faisoit des pertes considérables, qui le mettoient continuellement dans l'indigence, & qu'il réparoit néanmoins par sa facilité prodigieuse à manier le pinceau: obligé de satisfaire aux ouvrages qu'on lui demandoit de tous côtés, il reçut long-tems un prix considérable des chefs-d'œuvre, qui sortoient de son atelier avec une promptitude étonnante. Enfin devenu vieux, & ne trouvant plus dans son pinceau la même ressource qu'il lui procuroit dans le fort de l'âge, d'ailleurs poursuivi par ses créanciers, abandonné, comme il est trop ordinaire, par ceux même qu'il mettoit au nombre de ses amis, ce célèbre artiste mourut de chagrin.

La grandeur, la noblesse, le goût, la délicatesse, & par-tout une grace inexprimable, sont les marques distinctives qui caractérisent toutes les productions de cet aimable peintre, & qui les rendent l'objet d'une admiration générale.

Les ouvrages que le *Guide* a laissés à Rome & à Bologne, sont ce qu'il a fait de plus considérable. On vante beaucoup son crucifix, qui est dans la chapelle de l'Annonciade; S. Laurent *in Lucina*, son Ariane, sa Vierge qui coud, David vainqueur de Goliath, & l'enlèvement d'Helene par Paris: ces deux derniers tableaux sont à l'hôtel de Toulouse, & pechent néanmoins du côté de l'expression, qui n'est point assez vive ni assez animée. Mais le couvent des Carmelites du fauxbourg Saint-Jacques possède un admirable tableau du *Guide*, dont le sujet est une Annonciation. Son martyre des Innocens est connu de tout le monde. La famille Ludovisio à Rome possède quatre beaux tableaux du *Guide*, une Vierge, une Judith, une Lucrece, & la conversion de S. Paul. Enfin le tableau de ce grand maître, qui a fait le plus de bruit dans Rome, est celui qu'il peint en concurrence du Dominiquin dans l'église de S. Grégoire.

Il travailloit également bien à huile & à fresque. Il se plaisoit à la musique, & à sculpter. Il a gravé à l'eau-forte beaucoup de sujets de piété, d'après Annibal Carrache, le Parmesan, &c. On a aussi beaucoup gravé d'après le *Guide*.

Ses desseins se font connoître par la franchise de sa main, par la legereté de sa touche, par un grand goût de draperies joint à la beauté de ses airs de têtes. Il ne faut pas croire, dit M. Mariette à ce sujet, que le *Guide* se soit élevé si haut, sans s'être assujéti à un travail opiniâtre: l'on s'en apperçoit aisément, & sur-tout dans les desseins qu'il a faits en grand pour ses études. Tout y est détaillé avec la dernière précision; l'on y voit un artiste qui consulte perpétuellement la nature, & qui ne se fie point à l'heureux talent qu'il a de l'embellir.

Albane, (*François*) né à Bologne en 1578, mort dans la même ville en 1660. Son pere, marchand de soie, voulut inutilement le faire de sa profession. La passion dominante du fils, le décida pour la Peinture. Il se mit d'abord chez Denis Calvart dont nous avons parlé ci-dessus, & pour son bonheur il y trouva le *Guide*. Ils se lierent d'une étroite amitié, & ne tarderent pas à passer ensemble dans l'école des Carraches; ensuite ils se rendirent à Rome, où l'*Albane*

perfectionna ses talens, & devint un des plus agréables & des plus savans peintres du monde. Il cultiva toute sa vie l'étude des belles-lettres, & se servit utilement & ingénieusement des lumieres qu'elles lui fournirent, pour enrichir ses inventions des ornemens de la Poésie.

Il épousa en secondes noces une femme qui lui apporta en dot peu de richesses, mais une grande beauté. Elle servit plus d'une fois de modele à l'*Albane*, qui la peignoit tantôt en nymphe, tantôt en *Vénus*, tantôt en déesse. Il en eut douze enfans, & prit le même plaisir à les peindre en amours; sa femme les tenoit dans ses bras, ou les suspenoit avec des bandelettes, & les lui présentoit dans toutes les attitudes touchantes qu'il a si bien exprimées dans ses petits tableaux. De-là vient qu'ils se sont dispersés comme des pierres précieuses par toute l'Europe, & ont été payés très-chèrement: il ne faut pas s'en étonner; la legereté, l'enjouement, la facilité, & la grace, caractérisent les ouvrages de l'*Albane*.

Lanfranc, (*Jean*) né à Parme de parens pauvres en 1581, mort à Rome dans l'opulence en 1647. Disciple des Carraches, il fit des progrès rapides qui lui acquirent promptement de la célébrité, des richesses, & beaucoup d'occupation. Il excelloit dans les grandes machines, & se montra dans ce genre un des premiers peintres du monde. La voûte de la premiere chapelle de l'église de S. Pierre, & la coupole de S. André della Vallé à Rome, justifient la hardiesse & l'étendue de son génie.

Les papes Paul V. & Urbain VIII. comblèrent *Lanfranc* de biens & d'honneurs; mais sur-tout un caractère doux & tranquille, une femme aimable, & des enfans qui réunissoient tous les talens d'agrément, le rendirent heureux.

Ses principaux ouvrages sont à Rome, à Naples, & à Plaïfance. Toute la chapelle de S. Jean-Baptiste à Rome, est de sa main.

Dominiquin, (*Dominique Zampieri*, dit *le*) né à Bologne en 1581, mort en 1641. Il se mit sous la discipline des Carraches, & remplit la prophétie d'Annibal son maître, qui prédit que le *Dominiquin* nourriroit un jour la Peinture. Cependant ses études furent tournées en ridicule, ses premieres productions méprisées, sa persévérance traitée de tems perdu, & son silence de stupidité.

En effet la nature lui donna un esprit paresseux, pesant, & stérile; mais par son opiniâtreté dans le travail, il acquit de la facilité, de la fécondité, de l'imagination, j'allois presque dire du génie: du moins sa persévérance opiniâtre, la bonté cachée de son esprit, & la solidité de ses réflexions, lui tenant lieu du don de la nature, que nous appellons *génie*, ont fait produire au *Dominiquin* des ouvrages dignes de la postérité.

Absorbé dans son art, il amassa peu-à-peu un trésor de science, qui se découvrit en son tems. Son esprit enveloppé comme un ver à soie l'est dans sa coque, après avoir long-tems travaillé dans la solitude, se développa, s'anima, prit l'essor, & se fit admirer non-seulement de ses confreres qui avoient tâché de le dégoûter, mais des Carraches même qui l'avoient soutenu. En un mot, les pensées du *Dominiquin* s'éleverent insensiblement au point qu'il s'en faut peu qu'elles ne soient arrivées jusqu'au sublime, si l'on ne veut pas convenir qu'il y a porté quelques-uns de ses ouvrages; comme le martyre de S. André, la communion de S. Jérôme, le S. Sébastien qui est dans la seconde chapelle de l'église de saint Pierre, le Musée, & autres morceaux admirables, qu'il a faits à Rome à la chapelle du trésor de Naples, & à l'abbaye de Grotta Ferrata; monumens éternels de sa capacité.

Je crois bien que les parties de la peinture que

possédoit cet homme rare, sont la récompense de ses soins, de ses peines, & de ses travaux assidus, plutôt que les fruits de son génie; mais travail ou génie, ce que ce grand maître a exécuté servira toujours de modèle à tous les peintres à venir.

Les compagnons d'étude du Dominiquin, après l'avoir méprisé, devinrent ses rivaux, ses envieux, & furent enfin si jaloux de son rare mérite, qu'ils tâchèrent de détruire ses ouvrages par des moyens aussi honteux, que ceux qui furent employés en France dans le même siècle contre les peintures de le Sueur.

Le Dominiquin a parfaitement réussi dans les fresques; ses tableaux à l'huile ne sont pas pour la plupart aussi bons; le travail se fait sentir dans les desseins & les études qu'il a fait à la pierre noire & à la plume; sa touche en est peignée, & leur médiocrité donneroit quelquefois lieu de douter du nom de leur auteur.

Guerchin, (*Jean-François Barbieri da Cento*, dit le) né à Cento près de Bologne en 1590, mort en 1666. Le surnom de *Guercino* ou de *Guerchin* lui fut donné parce qu'il étoit louche. L'école des Carraches, la vue des ouvrages des grands maîtres, & son génie, le firent marcher dans le chemin de la renommée.

Il s'attacha à la manière du Caravage, préféablement à celle du Guide & de l'Albane, qui lui parut trop foible. Quoiqu'il ait peint avec peu de correction & d'agrément, & qu'il eût été à souhaiter qu'il eût joint à son grand goût de composition, à son dessein, à la fierté de son style, plus de noblesse dans les airs de tête, & plus de vérité dans les couleurs locales; cependant ces défauts ne peuvent empêcher que le Guerchin ne passe pour un grand maître dans l'esprit des connoisseurs.

Le nombre de ses ouvrages répandus dans toute l'Italie, est presque incroyable; personne n'a travaillé avec plus de facilité & de promptitude; il a peint beaucoup à fresque; il a fait aussi une quantité prodigieuse de desseins, qui sont à la vérité de simples esquisses, mais pleines de feu & d'esprit.

Mola, (*Pietro Francesco*) né dans le Milanès en 1621, mort à Rome en 1666. Il entra dans l'école de l'Albane, & se rendit ensuite à Venise, où il prit du Bassan & du Titien le goût du coloris. Il étoit bon dessinateur, & excellent paysagiste. On remarque dans ses peintures du génie, de l'invention, & beaucoup de facilité. Ses principaux ouvrages sont à Rome.

Cignani, (*Carlo*) né à Bologne en 1628, mort à Forli en 1719. Disciple de l'Albane, il acquit une grande réputation dans son art. La coupole de la *Madona del Fuoco* de la ville de Forli, où cet artiste a représenté le paradis, fait admirer la beauté de son génie. Il eut dix-huit enfans, dont un seul lui survécut, & aucun d'eux ne devint peintre. Le Cignani étoit correct dans son dessein, gracieux dans son coloris, élégant dans ses compositions. Il peignoit avec facilité, drapait avec goût, & manquoit seulement de feu dans l'expression des passions de l'ame. Ses demi-figures sont finies, & ses Vierges très-belles. La douceur des mœurs, jointe à la bonté, à l'humanité, & à la générosité, caractérisoient son ame. Ses principaux ouvrages sont à Rome, à Bologne, & à Forli. *Article de M. le Chevalier DE JAU COURT.*

ECOLE ROMAINE, (Peinture.) On trouve dans les ouvrages des habiles maîtres de cette école un goût formé sur l'antique, qui fournit une source inépuisable de beautés du dessein, un beau choix d'attitudes, la finesse des expressions, un bel ordre de plis, un style poétique embelli par tout ce qu'une heureuse imagination peut inventer de grand, de pathétique, & d'extraordinaire. La touche de cette école est facile, savante, correcte & gracieuse; sa

composition est quelquefois bizarre, mais élégante.

Le coloris est la partie qu'elle a négligée davantage, défaut commun à presque tous ceux qui ont correctement dessiné. Ils ont crû qu'ils perdroient le fruit de leurs tableaux, s'ils laissoient ignorer au monde à quel point ils possédoient cette partie, & qu'on leur pardonneroit aisément tout ce qui leur manqueroit d'ailleurs, quand on seroit content de la régularité de leurs desseins, de la correction dans les proportions, de l'élégance dans les contours, & de la délicatesse dans les expressions, objets essentiels de l'art.

Mais les intentions de cet art ne se trouvent pas moins dans le coloris que dans le dessein; car le peintre qui est l'imitateur de la nature, ne sauroit imiter cette nature, que parce qu'elle est visible; & elle n'est visible, que parce qu'elle est colorée. Disons donc que si le dessein est le fondement du coloris, s'il subsiste avant lui, c'est pour en recevoir sa perfection. Le peintre ébauche d'abord son sujet par le moyen du dessein; mais il ne peut le finir que par le coloris, qui, répandant le vrai sur les objets dessinés, y jette en même tems toute la perfection dont la peinture est susceptible.

Les peintres de l'école romaine ont le bonheur de nommer Raphaël à leur tête; & il est certain que son mérite éminent, & les disciples qu'il a formés, sont la plus grande gloire de cette école. D'ailleurs les plus célèbres artistes du monde, à commencer par Michel-Ange, ont embelli Rome de leurs chefs-d'œuvre, afin de s'immortaliser eux-mêmes. En effet toutes les églises & tous les palais de cette capitale sont ornés des merveilles de l'art & de la nature. On ne peut voir sans étonnement la multitude de belles choses que Rome possède, malgré la perte de celles que les richesses des pays étrangers lui ont enlevées & lui enlèvent journellement. Ses ruines seules lui procurent sans cesse d'admirables morceaux de sculpture antique, des statues, des colonnes, des bas-reliefs, &c. En un mot il n'y a qu'à profiter dans son séjour pour ceux qui veulent s'instruire des beaux Arts; aussi vient-on de toutes parts les y étudier. C'est un noble hommage, dit M. de Voltaire, que rend à Rome ancienne & moderne le désir de l'imiter; & l'on n'a point encore cessé de lui rendre cet hommage pour la peinture, quoiqu'elle soit dénuée depuis un tems considérable de peintres, dont les ouvrages puissent passer à la postérité. Plus cette dernière réflexion est vraie, plus ma liste de l'école romaine doit devenir moins nombreuse, en y comprenant même le curieux Antoine de Messine, qui porta de Flandres en Italie la découverte de la peinture à l'huile.

Antoine de Messine, ainsi nommé de cette ville sa patrie, florissoit vers l'an 1430. Il a été le premier des Italiens qui ait peint à l'huile. Ayant eu l'occasion de voir à Naples un tableau que le roi Alphonse venoit de recevoir de Flandres, il fut si surpris de la vivacité, de la force, & de la douceur des couleurs de ce tableau, qu'il quitta toutes ses affaires pour aller trouver Jean Van-Eyck, qu'on lui avoit dit être l'auteur de ce bel ouvrage. On fait quelles furent les suites du voyage d'Antoine; Van-Eyck lui communiqua noblement son secret: de retour à Venise, Bellin le lui arracha adroitement, & le rendit public dans cette ville.

Cependant Antoine l'avoit confié à un de ses élèves nommé *Dominique*. Ce Dominique appelé à Florence, en fit part généreusement à André del Castagno, qui par la plus noire ingratitude & par l'avidité du gain assassina son ami & son bienfaiteur. Tous ces événemens arrivant coup sur coup, répandirent promptement le mystère de la peinture à l'huile dans toute l'Italie. Les écoles de Venise & de Florence en

frent usage les premières ; mais celle de Rome ne tarda pas long-tems à les imiter.

Perugin, (*Pierre*) né à Perouse en 1446, mort dans la même ville en 1524. Elevé dans la pauvreté, il résolut, pour s'en tirer, de s'attacher à la peinture, dont les merveilles occupoient l'Italie, sur-tout depuis la divulgation du secret de la Peinture à l'huile. Le Perugin, après avoir étudié le dessin, se rendit à Florence où il prit des leçons avec Léonard de Vinci d'André Verrochio, qui florissoit alors dans cette ville. Une longue vie lui permit de faire un grand nombre d'ouvrages ; & d'un autre côté beaucoup d'économie, le mirent dans l'opulence, dont l'avarice l'empêcha de jouir. Enfin un filou lui ayant dérobé sa cassette, dans laquelle il portoit toujours son argent avec lui, la douleur de cette perte causa sa mort. L'incendie du bourg de S. Pierre représentée dans la chapelle de Sixte au vatican, passe pour le chef-d'œuvre du Perugin. Mais sa plus grande gloire est d'avoir eu Raphaël pour disciple : je dis encore que c'est sa plus grande gloire, parce qu'il en profita lui-même, & qu'il devint le disciple à son tour. On voit par les tableaux que le Perugin a faits à la chapelle de Sixte au vatican, qu'il avoit appris de Raphaël.

Raphaël Sanzio, né à Urbino en 1483, mort à Rome en 1520. Voilà le roi de la peinture depuis le rétablissement des beaux Arts en Italie ! Il n'a point encore eu d'égal, quoique l'art de la Peinture renferme présentement une infinité d'observations & de connoissances, qu'il ne renfermoit pas du tems de ce grand génie. Ses ouvrages ont porté son nom par tout le monde ; ils sont presque aussi connus que l'Énéide de Virgile. Voyez ce que dit l'abbé Dubos du tableau de l'école d'Athènes, de celui d'Attila, de celui où Jésus-Christ donne les clés à S. Pierre, du tableau appelé *la messe du pape Jules* ; enfin du tableau de la transfiguration de Notre-Seigneur qu'on regarde comme le chef-d'œuvre de ce peintre ; j'allois dire de la Peinture, si le souvenir des ouvrages de l'antiquité & le jugement du Poussin n'avoient arrêté mon enthousiasme.

Digne rival de Michel Ange, jamais personne ne reçut peut-être en naissant plus de goût, de génie, ni de talens pour la peinture que Raphaël ; & peut-être personne n'apporta-t-il jamais plus d'application à cet art ; Perugin n'est connu que pour avoir été maître de Raphaël. Mais bien-tôt cet artiste laissa le Perugin & sa manière, pour ne prendre que celle de la belle nature. Il puisa les beautés & les richesses de son art dans les chefs-d'œuvres de ses prédécesseurs. Sur le bruit des ouvrages que Léonard de Vinci faisoit à Florence, il s'y transporta deux fois pour en profiter. Il continua de former la délicatesse de son goût sur les statues & sur les bas-reliefs antiques, qu'il dessina long-tems avec l'attention & l'assiduité la plus soutenue. Enfin il joignit à cette délicatesse de goût portée au plus haut point, une grandeur de manière, que la vue de la chapelle de Michel Ange lui inspira tout d'un coup. Le pape Jules II. le fit travailler dans le Vatican sur la recommandation de Bramante ; & c'est alors qu'il peignit les ouvrages immortels dont j'ai parlé ci-dessus, outre ceux que ses disciples firent sur ses dessins.

Indépendamment de l'étude que Raphaël faisoit d'après les sculptures & les plus beaux morceaux de l'antique qui étoient sous ses yeux, il entretenoit des gens qui dessinoient pour lui tout ce que l'Italie & la Grèce possédoient de rare & d'exquis.

On remarque qu'il n'a laissé que peu ou point d'ouvrages imparfaits, & qu'il les finissoit extrêmement, quoique promptement. C'est pour cela qu'on voit de lui un crayon de petites parties, comme des mains, des pieds, des morceaux de draperies, qu'il dessinoit

trois ou quatre fois pour un même sujet, afin d'en faire un choix convenable.

Il mourut à la fleur de son âge, n'ayant que trente-sept ans, épuisé par l'amour qu'il avoit pour les femmes, & mal gouverné par les medecins à qui il avoit caché la cause de son mal. Les grands peintres ne sont pas ceux qui ont couru la plus longue carrière ; le Parmesan, Watteau, le Sueur, Lucas de Leyden, le Corregge, sont morts entre trente-six & quarante ans ; Vandyck à quarante-deux ans, le Valentin & le Giorgion à trente-deux & trente-trois ans.

Raphaël refusa de se marier avec la niece d'un cardinal, parce qu'il se flatoit de le devenir, suivant la promesse que Léon X. lui en avoit faite.

Un heureux génie, une imagination féconde, une composition simple, & en même tems sublime, un beau choix, beaucoup de correction dans le dessin, de graces & de noblesse dans les figures, de finesse dans les pensées, de naturel & d'expression dans les attitudes ; tels sont les traits auxquels on peut reconnoître la plupart de ses ouvrages. Pour le coloris, il est fort au-dessous du Titien ; & le pinceau du Corregge est sans doute plus moëlleux que celui de Raphaël.

Ce célèbre maître manioit parfaitement le crayon ; ses dessins sont singulièrement recherchés : on peut les distinguer à la hardiesse de sa main, aux contours coulans de sa figure, & sur-tout à ce goût élégant & gracieux qu'il mettoit dans tout ce qu'il faisoit.

Le Roi possède quelques tableaux de chevalet de Raphaël, entr'autres une vierge connue sous le nom de *la belle jardiniere*. Il y a deux beaux morceaux de ce savant maître au palais royal : savoir une sainte famille, tableau d'environ deux piés & demi de haut sur vingt pouces de large, & S. Jean dans le desert ; M. le duc d'Orléans régent du royaume paya vingt mille livres ce dernier tableau de Raphaël. Enfin on a beaucoup gravé d'après ce grand homme. Voyez *sa vie*, vous y trouverez bien d'autres détails.

On compte parmi ses disciples, Jules Romain, Perrin del Vaga, & plusieurs autres ; mais on doit compter pour peintres tous ceux qui ont su profiter des ouvrages de Raphaël.

Primatice, né à Bologne en 1490, mort à Paris en 1570. Jules Romain perfectionna ses principes ; le duc de Mantoue l'employa à décorer son beau château du T. Les ouvrages de stuc qu'il y fit donnerent une si grande idée de ses talens, qu'il fut appelé à la cour par François I. Il a embelli Fontainebleau de statues qui furent jettées en bronze, de ses peintures, & de celles que Nicolo, & plusieurs autres élèves, ont faites sur ses dessins ; mais le peu d'ouvrages qui nous restent de cet artiste (car la plupart ne subsistent plus), méritent seulement d'être loués pour le coloris & les attitudes des figures. On voit sans peine qu'ils sont peints de pratique, & manquent de correction ; cependant c'est réellement à lui & à maître Roux, que la France est redevable du bon goût de la peinture.

Jules Romain (son nom de famille est *Julio Pippi*), né à Rome en 1492, mort à Mantoue en 1546. Il a été le premier & le plus savant des disciples de Raphaël. Sujets d'histoire, tableaux de chevalet, ouvrages à fresque, portraits, paysages ; il excella dans tous ces genres. Il se montra un peintre également sage, spirituel & gracieux, comme simple imitateur de Raphaël. Ensuite se livrant tout à coup à l'effort de son génie, & se traçant une route nouvelle, il ne mérita pas de moindres éloges. Aucun maître n'a mis dans ses tableaux plus d'esprit & de savoir ; en un mot ses ouvrages, malgré les défauts qu'on peut leur reprocher, feront toujours l'admiration du public.

Ce célèbre artiste embellit le château du T du duc de Mantoue, comme architecte & comme peintre.

Les chefs-d'œuvre qu'il y fit contribuerent non seulement à sa fortune par les bienfaits dont le prince le combla, mais encore à sa sûreté par la puissante protection du duc. Elle fauva Jules des recherches qu'on faisoit de lui pour ses desseins des estampes dissolues, gravées par Marc Antoine, & que l'Arétin accompagna de sonnets non moins condamnables. L'orage tomba sur le graveur, qui auroit perdu la vie, sans la faveur & le crédit du cardinal de Medicis.

Les desseins que Jules a lavés au bistre, sont très-estimés; on y remarque beaucoup de correction & d'esprit. Il y a aussi beaucoup de liberté & de hardiesse dans les traits qu'il faisoit toujours à la plume, de fierté & de noblesse dans ses airs de tête; mais il ne faut point rechercher dans ses desseins des contours coulans, ni des draperies riches & d'un bon goût. Les batailles de Constantin de ce grand maître sont dans la chapelle de Sixte au vatican. Le martyr de St Etienne qu'on voit à Genes au maître autel de la petite église de saint Etienne, est admirable pour l'observation de la vraisemblance poétique.

Perrin del Vaga, né dans la Toscane en 1500, mort à Rome en 1547. Il vint fort jeune dans cette capitale par goût pour la peinture, & se mit à dessiner avec beaucoup d'assiduité. Raphaël remarquant ses talens & son génie, en fit son élève, & lui procura des ouvrages considérables. Après sa mort, Jules Romain & François Penni partagerent avec lui les peintures, dont ils avoient la direction. La sale d'audience du vatican, celle où l'on reçoit les ambassadeurs des têtes couronnées, est presque entièrement de ce maître; mais il n'a pas peint les trois tableaux de cette même sale qu'on y voit toujours, & qui représentent l'affreux massacre de la S. Barthelemi.

*Objectare oculis monstra indignantibus auso
Horruit aspectu pietas, &c.*

Perrin del Vaga s'est distingué particulièrement à décorer les lieux selon leur usage, genre dans lequel il a excellé.

Nicolo del Abbate, né à Modène en 1512, mort à Paris vers l'an 1580. Elève du Primitice, ce peintre l'engagea de venir en France avec lui, & ils travaillèrent ensemble à peindre à fresque dans le château de Fontainebleau la galerie d'Ulysse ainsi nommée, parce que les aventures du roi d'Ithaque étoient représentées dans cette galerie en cinquante-huit tableaux. L'ouvrage est presque entièrement détruit. Les seuls desseins qui étoient de la main du Primitice, doivent subsister encore; du moins ils faisoient un des ornemens du cabinet de M. Crozat avant sa mort.

Baroche, (*Frédéric*) né à Urbin en 1528, mort dans la même ville en 1612. Le cardinal *della Rovere* prit sous sa protection ce célèbre artiste, qui n'avoit encore que vingt ans, & l'occupa dans son palais. C'est un des plus gracieux, des plus judicieux, & des plus aimables peintres d'Italie. Il a fait beaucoup de tableaux d'histoire, mais il a surtout réussi dans les sujets de dévotion. Il se servoit pour ses vierges d'une sœur qu'il avoit, & pour le petit christ d'un enfant de cette même sœur.

L'usage du *Baroche* étoit de modeler d'abord en cire les figures qu'il vouloit peindre, ou bien il faisoit mettre des personnes choisies de l'un & de l'autre sexe dans les attitudes propres à son sujet. On reconnoît dans ses ouvrages le style, & les graces du Corregge; mais quoiqu'il dessinât plus correctement que cet aimable peintre, ses contours n'étoient ni d'un si grand goût ni si naturels; il outroit les attitudes de ses figures, & prononçoit trop les parties du corps.

L'on a gravé d'après lui, & lui-même a gravé plusieurs morceaux à l'eau-forte, qui pétillent de feu &

de génie. Ses tableaux font un des ornemens des cabinets des curieux.

Feti, (*Dominique*) né à Rome en 1589, mort à Venise en 1624 à la fleur de son âge; sa passion pour les femmes abregea sa carrière. Il fut disciple de Civoli, mais il perfectionna son goût par l'étude des ouvrages des premiers maîtres de Rome. Il avoit une grande maniere, de la finesse dans ses pensées, une expression vive, une touche piquante, & quelque chose de moëlleux; on lui desireroit seulement plus de correction, & un ton de couleur moins noir: ses tableaux sont fort goûtés des amateurs. Le palais du duc de Mantoue a été embelli des peintures du Feti. Ses desseins sont extrêmement rares; & heurtés d'un grand goût. Il a fait des études admirables peintes à l'huile sur du papier.

Sacchi, (*André*) né à Rome en 1599, mort dans la même ville en 1661. On retrouve dans ses ouvrages les graces & la tendresse du coloris qu'on admire dans les tableaux de l'Albane, dont il fut élève. Ses figures brillent par l'expression, ses draperies par la simplicité; ses idées sont nobles, & sa touche finie sans être peinée. Ses desseins sont aussi très-précieux; une belle composition, des expressions vives, une touche facile, des ombres & des clairs bien ménagés, en caractérisent le mérite.

Michel-Ange des Batailles, né à Rome en 1602; mort dans la même ville en 1660. Son nom de famille étoit *Cercozzzi*. Son surnom *des Batailles* lui vint de son habileté à représenter ces sortes de sujets. Il se plaisoit aussi à peindre des fleurs, des fruits, surtout des pastorales, des marchés, des foires, en un mot des bambochades; ce qui le fit encore appeler *Michel-Ange des Bambochades*.

Il avoit une imagination vive, une grande prestesse de main, & mettoit beaucoup de force & de vérité dans ses peintures; son coloris est bon, & sa touche très-legere; rarement il faisoit le dessin ou l'esquisse de son tableau. On a gravé quelques batailles d'après ce maître dans le *Strada de Bello Belgico* de l'édition de Rome in-folio.

Maratte, (*Carle*) né en 1625 à Camérano dans la Marche d'Ancône, mort à Rome en 1713. André Sacchi le reçut dans son école, où *Carle Maratte* resta 19 ans. Il étudia les ouvrages de Raphaël, des Carraches, & du Guide, & se fit d'après ces grands maîtres, une maniere qui le mit dans une haute réputation. Il devint un des plus gracieux peintres de son tems, & ses tableaux très-recherchés pendant sa vie, n'ont point perdu de leur mérite depuis sa mort.

Ce maître a excellé à peindre des vierges; il étoit fort instruit de toutes les parties de son art, possédoit bien la perspective, avoit un bon coloris, & un dessin très-correct. On a de lui plusieurs planches gravées à l'eau-forte, où il a mis beaucoup de goût & d'esprit. Ses principaux ouvrages sont à Rome. La maison professe des jésuites de Paris a un S. Xavier de ce maître, indépendamment de celui d'Annibal Carrache; on peut les comparer: mais n'oublions pas un trait à son honneur, rapporté par l'abbé Dubos. Carle Maratte ayant été choisi comme le premier peintre de Rome, pour mettre la main au plafond du palais Farnese, sur lequel Raphaël a représenté l'histoire de Psyché, il n'y voulut rien retoucher qu'au pastel, afin, dit-il, que s'il se trouve un jour quelqu'un plus digne que moi d'associer son pinceau avec celui de Raphaël, il puisse effacer mon ouvrage pour y substituer le sien.

ECOLE VÉNITIENNE, (*Peint.*) Un savant coloris, une grande intelligence du clair-obscur, des touches gracieuses & spirituelles, une imitation simple & fidele de la nature, qui va jusqu'à séduire les yeux; voilà en général les parties qui caractérisent spécialement les beaux ouvrages de cette école. On repro-

che à l'école romaine d'avoir négligé le coloris, on peut reprocher à l'école vénitienne d'avoir négligé le dessin & l'expression. Comme il y a très-peu d'antiques à Venise, & très-peu d'ouvrages du goût romain, les peintres vénitiens se sont attachés à représenter le beau naturel de leur pays; ils ont caractérisé les objets par comparaison, non seulement en faisant valoir la véritable couleur d'une chose, mais en choisissant dans cette opposition, une vigueur harmonieuse de couleur, & tout ce qui peut rendre leurs ouvrages plus palpables, plus vrais, & plus surprenans.

Il est inutile d'agiter ici la question sur la prééminence du coloris, ou sur celle du dessin & de l'expression; jamais les personnes d'un sentiment opposé ne s'accorderont sur cette prééminence, dont on juge toujours par rapport à soi-même: suivant que par des yeux plus ou moins voluptueux, on est plus ou moins sensible au coloris, ou bien à la poésie pittoresque par un cœur plus ou moins facile à être ému, on place le coloriste au-dessus du poète, ou le poète au-dessus du coloriste. Le plus grand peintre pour nous, est celui dont les ouvrages nous font le plus de plaisir, comme le dit fort bien l'abbé du Bos. Les hommes ne sont pas affectés également par le coloris ni par l'expression, parce qu'ils n'ont pas le même sens également délicat, quoiqu'ils supposent toujours que les objets affectent intérieurement les autres, ainsi qu'ils en sont eux-mêmes affectés.

Celui, par exemple, qui défend la supériorité du Poussin sur le Titien, ne conçoit pas qu'on puisse mettre au-dessus d'un poète, dont les inventions lui donnent un plaisir extrême, un artiste qui n'a su que disposer les couleurs, dont l'harmonie & les richesses, lui font un plaisir médiocre. Le partisan du Titien de son côté, plaint l'admirateur du Poussin, de préférer au Titien, un peintre qui n'a pas su charmer les yeux, & cela pour quelque invention, dont il juge que tous les hommes ne doivent pas être touchés, parce que lui-même ne l'est que faiblement. Chacun opine donc, en supposant comme une chose décidée, que la partie de la peinture qui lui plaît davantage, est la partie de l'art qui doit avoir le pas sur les autres. Mais laissons les hommes passionnés, s'accuser respectivement d'erreur ou de mauvais goût, il sera toujours vrai de dire, que les tableaux les plus parfaits & les plus précieux, seront ceux qui réuniront les beautés de l'école romaine & florentine à celles de l'école lombarde & vénitienne. Je vais présentement nommer les principaux artistes de cette dernière école.

Les Bellino, freres, (*Gentil & Jean*) en jetterent les fondemens; mais c'est le Titien & le Giorgion qu'il faut mettre à la tête des célèbres artistes de cette école: ce sont eux qui méritent d'en être regardés comme les fondateurs.

Bellin, (*Gentil*) né à Venise en 1421, mort en 1501 fit beaucoup d'ouvrages, la plupart à détrempe, qu'on recherchoit alors avec empressement, & qui ne subsistent plus aujourd'hui. Mais on n'a point oublié ce qui se passa entre Bellin & Mahomet II. Ce fameux conquérant qui dessinoit & qui aimoit la peinture, ayant vû des tableaux du peintre de Venise, pria la république de le lui envoyer. Gentili partit pour Constantinople, & remplit l'idée que sa hauteesse avoit conçue de ses talens. Il fit pour ce prince la décollation de S. Jean-Baptiste, où le grand seigneur remarqua seulement, que la peau du cou dont la tête venoit d'être séparée, n'étoit pas exactement rendue; & pour prouver, dit-on, la justesse de sa critique, il offrit de faire décapiter un esclave. « Ah seigneur, répliqua vivement Bellin, dispensez-moi d'imiter la nature, » en outrageant l'humanité. « Ce trait d'histoire

Tome V.

pourroit n'être pas vrai; mais il n'en est pas de même de la manière dont le sultan paya Bellin; il le traita comme Alexandre avoit fait Apelles. Tout le monde fait qu'il le congédia en lui mettant une couronne d'or sur la tête, une chaîne d'or au col, & une bourse de trois mille ducats d'or entre les mains. La république de Venise contente de la conduite de Bellino, lui assigna une forte pension à son retour, & le nomma chevalier de S. Marc.

Bellin, (*Jean*) né à Venise en 1422, mourut dans la même ville en 1512. Curieux de favoir le nouveau secret de la peinture à l'huile, il s'habilla en noble vénitien, vint trouver sous ce déguisement Antoine de Messine qui ne le connoissoit pas, & lui fit faire son portrait: après avoir ainsi découvert le mystère que ce peintre cachoit avec soin, & dont il tiroit toute sa gloire, il le rendit public dans sa patrie. On voit encore par quelques ouvrages de Jean & de Gentil Bellin, qui sont à Venise, que Jean manioit le pinceau plus tendrement que son frere, quoiqu'il y ait beaucoup de sécheresse dans ses peintures; mais il a travaillé le premier à joindre l'union à la vivacité des couleurs, & à donner un commencement d'harmonie, dont le Giorgion & le Titien ses élèves ont sçu faire un si bel usage. Le goût du dessin de Bellin est gothique, & ses attitudes sont forcées, il ne s'est montré que servile imitateur de la nature; cependant il a mis de la noblesse dans ses airs de têtes. On n'apperçoit point de vives expressions dans ses tableaux; aussi la plupart des sujets qu'il a traités, sont des vierges. Le roi a le portrait des deux Bellino freres.

Titien Vecelli, naquit à Cador, dans le Frioul, l'an 1477, & mourut en 1576. Ce peintre, un des plus célèbres du monde, étoit occupé depuis long-tems chez Bellin à copier servilement le naturel, lorsqu'entendant louer de toutes parts le coloris des ouvrages du Giorgion, qui avoit été son ancien camarade, il ne songea plus qu'à cultiver son amitié, pour profiter de sa nouvelle manière. Le Giorgion le reçut d'abord sans défiance: s'apercevant ensuite des progrès rapides de son émule, & du véritable sujet de ses fréquentes visites, il rompit tout commerce avec lui. Cependant le Titien eut peu de tems après le champ libre dans la carrière de la peinture, par la mort prématurée de son rival de gloire. Ce fut alors que redoublant ses soins, ses réflexions & ses travaux, il parvint à surpasser le Giorgion dans la recherche des délicatesses du naturel, & dans l'art d'appivoiser la fierté du coloris, par la fonte & la variété des teintes. On fait quels ont été ses succès.

On le chargea des ouvrages les plus importans à Venise, à Padoue, à Vicence & à Ferrare. Il se distingua presque également dans tous les genres, traitant avec la même facilité les grands & les petits sujets. Personne en Italie n'a mieux entendu le paysage, ni rendu la nature avec plus de vérité. Son pinceau tendre & délicat représente encore si bien les femmes & les enfans, ses touches sont si spirituelles & si conformes au caractère des objets, qu'elles piquent le goût des connoisseurs beaucoup plus que les coups sensibles d'une main hardie.

Le talent singulier qu'il avoit pour le portrait; augmenta sa renommée auprès des souverains & des grands seigneurs, qui tous ambitionnerent d'être peints de sa main. Le cardinal Farnèse l'engagea de venir à Rome pour faire le portrait du pape. Pendant son séjour dans cette ville, il y fit de petits tableaux qui furent admirés de Vafari, & même de Michel-Ange. Le Titien peignit trois fois Charles V. qui disoit à ce sujet, qu'il avoit reçu trois fois l'immortalité du Titien.

Ce prince le combla de biens & d'honneurs; il le

T t ij

créa chevalier, comte Palatin, & joignit à ces titres une pension viagere fort considerable. Les poëtes célébrerent à l'envi ses talens. Le Giorgion mort jeune, le débarrassa d'un rival : son opulence le mit en état de vivre avec les grands, & de les recevoir à sa table avec splendeur ; son caractère doux & obligeant lui procura des amis sinceres ; son humeur gaie & enjouée écarta de son ame les chagrins & les soucis ; son mérite le rendit respectable à tout le monde ; & sa santé qu'il a conservée jusqu'à 99 ans, sema de fleurs tous les instans de sa vie ; en un mot, s'il étoit permis de juger du bonheur de quelqu'un par les apparences trompeuses du dehors, on pourroit, ce me semble, mettre le Titien au nombre de ces hommes rares, dont les jours ont été heureux.

On rapporte que sur la fin de sa carrière, sa vûe s'étant affoiblie, il vouloit retoucher ses premiers tableaux, qu'il ne croyoit pas d'un coloris assez vigoureux ; mais ses élèves mirent dans ses couleurs de l'huile d'olive qui ne seche point, & effaçoient son nouveau travail pendant son absence. C'est ainsi qu'ils nous ont conservé plusieurs chefs-d'œuvre du Titien.

Les églises de Venise sont toutes embellies de ses productions. On y voit les morceaux précieux de la présentation de la Sainte Vierge, un S. Marc admirable, le martyr de S. Laurent, de S. Paul, & tant d'autres. Mais son tableau le plus connu & le plus vanté, est celui qui représente S. Pierre martyr, religieux Dominiquain, massacré par les Vaudois ; il est non-seulement précieux par la richesse des couleurs locales, mais plus encore parce que l'action de ce tableau est intéressante, & que le Titien l'a traité avec plus de vraisemblance, & avec une expression de passions plus étudiée que celle de ses autres ouvrages. Enfin si les peintres de l'école de Rome & de Florence ont surpassé le Titien en vivacité de génie & par le goût du dessin, personne au moins ne lui dispute l'excellence du coloris.

Giorgion, (*Georges*) né dans le Trévifan en 1478, mort en 1511. Malgré son goût & ses talens pour la Musique, la Peinture eut encore pour lui plus d'attraits, il s'y livra tout entier, & surpassa bientôt Jean Bellin son maître : l'étude que le Giorgion fit des ouvrages de Leonard de Vinci, & surtout l'étude de la nature qu'il n'a jamais perdu de vûe, acheva de le perfectionner ; mais une maîtresse qu'il chérissoit & qui lui devint infidèle, fut la cause de sa mort qui l'enleva à l'âge de 33 ans, au milieu de sa gloire & de sa réputation. Il comptoit déjà parmi ses disciples Pordenon, Sebastien del Piombo, & Jean d'Udine, trois peintres célèbres.

Il entendoit parfaitement le clair-obscur, & cet art si difficile de mettre toutes les parties dans une parfaite harmonie. Son goût de dessin est délicat, & a quelque chose de l'école Romaine ; ses carnations sont peintes d'une grande vérité. Il n'y employoit que quatre couleurs capitales, dont le judicieux mélange faisoit toute la différence des âges & des sexes ; il donnoit beaucoup de rondeur à ses figures ; ses portraits sont vivans, ses paysages sont d'un goût exquis.

Il a fait un très-petit nombre de tableaux de chevalet, ce qui les rend d'autant plus précieux. Le roi & M. le duc d'Orléans possèdent quelques morceaux de ce célèbre artiste, qui suffiroient seuls à sa gloire. En un mot par le peu d'ouvrages qu'on connoît de cet excellent maître, on voit que dans l'espace d'une courte vie, il a porté la peinture à un degré surprenant de perfection ; personne encore n'a pu l'atteindre pour la force & la fierté du coloris.

Sebastien del Piombo, aussi connu sous le nom

de *Sebastien de Venise*, & de *Fra-Bastien*. Il naquit à Venise en 1485, & mourut en 1527. Sébastien reçut les principes de la peinture du Giorgion, duquel il prit le bon goût de couleur qu'il n'a jamais quitté. Sa réputation naissante le fit appeler à Rome, où il s'attacha à Michel-Ange, qui lui montra par reconnoissance les secrets de son art. Alors soutenu par un si grand maître, il sembla vouloir disputer le prix de la peinture à Raphaël même ; mais il s'en falloit infiniment qu'il eût ni le génie ni le goût de dessin du rival avec lequel il osoit se compromettre.

Le tableau de la résurrection de Lazare, dont on peut suivant les apparences, attribuer l'invention & le dessin sur la toile, au grand Michel-Ange, & que Sébastien ne fit peut-être que peindre pour l'opposer au tableau de la transfiguration, est un ouvrage précieux à plusieurs égards, & certainement admirable pour le grand goût de couleur ; cependant il ne prévalut point sur celui de Raphaël : la cabale de Michel-Ange ne fit que suspendre pendant quelque tems les suffrages. Mais voici un fait singulier qui a résulté du défi de Fra-Bastien : son tableau de la résurrection du Lazare, qui devoit naturellement rester sur les lieux, a passé en France, il est actuellement au palais royal ; & le tableau de la transfiguration que Raphaël avoit fait pour François I. n'est pas sorti de Rome ; l'Italie jalouse de se conserver ce trésor de peinture, n'a jamais voulu s'en défaire.

Del Piombo travailloit bien, mais difficilement ; & son irrésolution lui fit commencer plusieurs ouvrages qu'il n'a pu terminer. Cependant les peintures de la premiere chapelle à droite de l'église de S. Pierre *in montorio*, lui ont acquis un honneur singulier : il employoit quelquefois le marbre, & autres pierres semblables, pour faire servir leurs couleurs naturelles de fond à ses tableaux. Il est le premier qui ait peint à l'huile sur les murailles ; & comme il avoit beaucoup de génie, il inventa un composé de poix, de mastic & de chaux vive, afin d'empêcher les couleurs de s'altérer.

Les dessins de ce célèbre maître travaillés à la pierre noire, sont dans le goût de ceux de Michel-Ange.

Bordone, (*Paris*) né sur la fin du XV. siècle, de parens nobles, à Trévise ville d'Italie, mort à Venise âgé de 75 ans. Le Titien & le Giorgion lui montrèrent les secrets de leur art. Il vint à Paris sous le regne de François I. en 1538, & eut l'honneur de peindre ce monarque. Il ne dédaigna point pendant son séjour en France d'exercer son pinceau à tirer le portrait de quelques seigneurs & dames de la premiere qualité, qui lui demanderent cette distinction. Au retour de ses voyages, il se fixa à Venise, où ses richesses, son amour pour les belles-lettres, son goût pour la Musique, & ses talens pour la Peinture, lui firent mener une vie délicieuse. Il fit aussi quelques ouvrages pittoresques pour sa réputation. Le plus considerable de tous est celui où il représenta l'aventure prétendue du pêcheur de Venise.

Bassan, (*Jacques du Pont*, connu sous le nom de) né en 1510 à Bassano, est mort à Venise en 1592. Le lieu où il prit naissance, lui donna son nom. Les ouvrages des grands maîtres, & surtout l'étude de la nature, développerent ses talens. Il ne les tourna pas avec gloire au genre héroïque ni historique ; mais il excella dans la représentation des plantes, des animaux ; dans le paysage & autres sujets semblables naturels & artificiels. Il emprunta du Titien & du Giorgion la beauté du coloris, & il y joignit une grande connoissance du clair-obscur. Il a traité avec le même succès beaucoup de sujets

de nuit : l'habitude qu'il avoit prise de marquer ses ombres fortes, peut avoir aussi contribué à celles qu'il a employées quelquefois hors de propos dans des sujets de jour.

Il a renouvelé les miracles qu'on raconte des peintres Grecs. Parmi les simples qu'il cultivoit, il mettoit des figures de serpens & d'animaux représentés avec tant d'art, qu'il étoit difficile de ne point s'y laisser abuser. Annibal Carrache lui-même étant venu chez le Bassan, fut tellement trompé par la représentation d'un livre que ce peintre avoit fait sur le mur, qu'il alla pour le prendre. Enfin personne peut-être ne l'a surpassé pour la vérité qu'il donnoit aux différens objets de ses tableaux, par leurs couleurs, leur fraîcheur & leur brillant.

Ses ouvrages en grand nombre, même ceux d'histoire, se sont répandus dans tous les cabinets de l'Europe; tant est puissant le charme du coloris, qu'il nous fait aimer les tableaux historiques de ce peintre, nonobstant les fautes énormes, dont ils sont remplis contre l'ordonnance & le dessein, contre la vraisemblance poétique & pittoresque.

Ses desseins sont pour la plupart heurtés & indécis; on en reconnoît l'auteur à ses figures rustiques, & à une manière d'ajustement qui lui est propre.

Tintoret, (*Jacques Robusti* surnommé le) né à Venise en 1512, mort dans la même ville en 1594. On le nomma le Tintoret, parce qu'il étoit fils d'un teinturier; mais ses parens lui virent tant de goût pour la peinture, qu'ils se prêterent à ses desseins; alors il se proposa dans ses études de suivre Michel-Ange pour le dessein, & le Titien pour le coloris. En même tems, l'amour qu'il avoit pour sa profession, lui fit rechercher avec ardeur tout ce qui pouvoit le rendre habile. De tous les peintres vénitiens, il n'en est point dont le génie ait été si fécond & si facile, que celui du Tintoret. Il a rempli Venise de ses belles peintures; & si parmi l'abondance de ses ouvrages, il y en a de médiocres & de *strapassés*, pour me servir d'un terme de l'art, il faut avouer qu'il s'en trouve aussi d'admirables, qui mettent avec raison le Tintoret au rang des plus célèbres peintres d'Italie.

Véronèse, (*Paul*) son nom de famille est *Caliali*; né à Vérone en 1532, il mourut en 1588, à Venise, où il a fait tant de belles choses, qu'on le met au rang des plus grands peintres de l'Europe.

Rival du Tintoret, chargé avec lui des grandes entreprises, il a toujours balancé la réputation de son collègue; & s'il ne mettoit point tant de force dans ses ouvrages, il rendoit la nature avec plus d'éclat & de majesté. Il faisoit encore honneur à son art par la noblesse avec laquelle il l'exerçoit, par sa politesse, & par sa vie splendide: c'étoit dans les grandes machines que Paul Véronèse excelloit; on remarque dans ses peintures une imagination féconde, vive & élevée, beaucoup de dignité dans ses airs de têtes, un coloris frais, & un bel accord dans ses couleurs locales; il a donné à ses draperies un brillant, une variété & une magnificence qui lui sont particulières; la scène de ses tableaux est ornée des plus belles fabriques; & l'apparat superbe de l'architecture qu'il y a introduit, donne de la grandeur à ses ouvrages.

Ceux qu'il a faits au palais de S. Marc ont immortalisé son nom. On estime surtout ses banquets, & ses pèlerins d'Emmaüs: mais les noces de Cana représentées dans le réfectoire de S. Georges majeur du palais S. Marc, forment un des plus beaux morceaux qui soit au monde.

Ce grand maître a pourtant ses défauts; il a peint quelquefois de pratique, ce qui fait que ses ouvrages ne sont pas tous de la même beauté: il pèche souvent contre la convenance dans ses compo-

sitions; on desireroit plus de choix dans ses attitudes, plus de finesse dans ses expressions, plus de goût & de correction dans le dessein, & plus d'intelligence du clair-obscur, dont il paroît qu'il n'a jamais bien compris l'artifice.

La plupart de ses desseins arrêtés à la plume & lavés au bistre, ou à l'encre de la chine, sont terminés. Ils sont les délices des amateurs, pour la richesse de l'ordonnance, la beauté des caractères de têtes, le grand goût des draperies, &c.

Le roi de France possède plusieurs tableaux de Paul Véronèse, entr'autres celui des pèlerins d'Emmaüs, & le repas chez Simon le lépreux, que la république de Venise a envoyé en présent à Louis XIV.

Ce célèbre artiste a eu un frere, (*Benoît*) *Caliali*, & un fils nommé *Charles*, qui se sont attachés à la peinture, & comme ils ont suivi la manière de *Paul*, on ne sauroit garantir que tous les ouvrages qu'on lui attribue, soient pour cela de sa main; on en voit en effet plusieurs sous son nom, qui ne sont pas dignes de son génie, ni de son pinceau.

Palme le jeune, (*Jacques*) né à Venise en 1544, mort dans la même ville en 1628. Il fut disciple du Tintoret; & sa réputation s'augmentant avec sa fortune, l'amour du gain lui fit expédier ses tableaux. On remarque dans ceux qu'il a travaillés avec soin, une touche hardie, de bonnes draperies, & un coloris agréable; ses desseins sont recherchés; sa plume est fine & légère.

Palme le vieux, (*Jacques*) né à Seniralta, territoire de Bergame, en 1548, mort à Venise en 1596, peintre inégal. Dans ses ouvrages terminés avec patience, les couleurs y sont admirablement fondues & unies; mais on n'y trouve ni la correction, ni le bon goût de dessein; cependant on voit à Venise quelques peintures de *Palme le vieux* qui sont très-estimées, entr'autres une tempête représentée dans la chambre de l'école de S. Marc, & la Sainte Barbe qui orne l'église de *Santa Maria Formosa*. Art. de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

L'auteur de cet article nous en avoit communiqué un beaucoup plus étendu, dont celui-ci n'est que l'extrait: la nature de notre ouvrage, & les bornes que nous sommes forcés de nous prescrire, ne nous ont pas permis de le donner en entier. L'Encyclopédie doit s'arrêter légèrement sur les faits purement historiques, parce que ces sortes de faits ne sont point son objet essentiel & immédiat. Mais nous croyons qu'on nous permettra d'ajouter à cet abrégé historique, quelques réflexions sur les écoles de Peinture, & en général sur le mot école, lorsqu'il s'applique aux beaux Arts.

ÉCOLE, dans les beaux Arts, signifie proprement une classe d'artistes qui ont appris leur art d'un maître, soit en recevant ses leçons, soit en étudiant ses ouvrages, & qui en conséquence ont suivi plus ou moins la manière de ce maître, soit à dessein de l'imiter, soit par l'habitude qui leur a fait adopter ses principes. Une habitude si ordinaire a des avantages sans doute, mais elle a peut-être encore de plus grands inconvéniens. Ces inconvéniens, pour ne parler ici que de la Peinture, se font principalement sentir dans la partie de la couleur, si j'en crois les habiles artistes & les connoisseurs vraiment éclairés. Selon eux, cette espece de convention tacite formée dans une école, pour rendre les effets de la lumière par tels ou tels moyens, ne produit qu'un peuple fervile d'imitateurs qui vont toujours en dégénéralant; ce qu'on pourroit prouver aisément par les exemples.

Une seconde observation non moins importante; que je dois aux mêmes connoisseurs, c'est qu'il est très-dangereux de porter un jugement général sur les ouvrages sortis d'une école; ce jugement est rare-

ment assez exact pour satisfaire celui qui le porte, à plus forte raison pour satisfaire les autres. Les ouvrages de Peinture changent tous les jours, ils perdent l'accord que l'artiste y avoit mis; enfin ils ont, comme tout ce qui existe, une espece de vie dont le tems est borné, & dans laquelle il faut distinguer un état d'enfance, un état de perfection, du moins au degré où ils peuvent l'avoir, & un état de caducité: or ce n'est que dans le second de ces deux états qu'on peut les apprécier avec justice.

On dit pour l'ordinaire que l'école romaine s'est principalement attachée au dessein, l'école vénitienne au coloris, &c. On ne doit point entendre par-là que les peintres de ces écoles ayent eu le projet formé de préférer le dessein à la couleur, ou la couleur au dessein: ce seroit leur attribuer des vûes qu'ils n'eurent sans doute jamais. Il est vrai que par le résultat des ouvrages des différentes écoles, il s'est trouvé que certaines parties de la Peinture ont été plus en honneur dans certaines écoles que dans d'autres; mais il seroit très-difficile de démêler & d'assigner les causes de ces différences: elles peuvent être physiques & très-cachées, elles peuvent être morales & non moins obscures.

Est-ce à ces causes physiques ou aux causes morales, ou à la réunion des unes & des autres, qu'on doit attribuer l'état de langueur où la Peinture & la Sculpture sont actuellement en Italie? L'école de Peinture françoise est aujourd'hui, de l'aveu général, supérieure à toutes les autres. Sont-ce les récompenses, les occasions, l'encouragement & l'émulation, qui manquent aux Italiens? car ce ne sont pas les grands modes. Ne seroit-ce point plutôt un caprice de la nature, qui, en fait de talens & de génie, se plaît, pour ainsi dire, à ouvrir de tems en tems des mines, qu'elle referme ensuite absolument pour plusieurs siècles? Plusieurs des grands peintres d'Italie & de Flandres ont vécu & sont morts dans la misère: quelques-uns ont été persécutés, bien loin d'être encouragés. Mais la nature se joue de l'injustice de la fortune, & de celle des hommes; elle produit des génies rares au milieu d'un peuple de barbares, comme elle fait naître les plantes précieuses parmi des Sauvages qui en ignorent la vertu.

On se plaint que notre école de Peinture commence à dégénérer, sinon par le mérite, au moins par le nombre des bons artistes: notre école de Sculpture au contraire se soutient; peut-être même, par le nombre & le talent des artistes, est-elle supérieure à ce qu'elle a jamais été. Les Peintres prétendent, pour se justifier, que la Peinture est sans comparaison plus difficile que la Sculpture; on juge bien que les Sculpteurs n'en conviennent pas, & je ne prétends point décider cette question: je me contenterai de demander si la Peinture avoit moins de difficultés lorsque nos peintres égaloient ou même surpassaient nos sculpteurs. Mais j'entrevois deux raisons de cette inégalité des deux écoles: la première est le goût ridicule & barbare de la nation pour les magots de porcelaine & les figures estropiées de la Chine. Comment avec un pareil goût aimera-t-on les sujets nobles, vastes & bien traités? Aussi les grands ouvrages de Peinture se font-ils aujourd'hui réfugiés dans nos églises, où même on trouve rarement les occasions de travailler en ce genre. Une seconde raison non moins réelle que la première, & qui mérite beaucoup plus d'attention, parce qu'elle peut s'appliquer aux Lettres comme aux Arts, c'est la vie différente que menent les Peintres & les Sculpteurs. L'ouvrage de ceux-ci demandant plus de tems, plus de soins, plus d'affiduité, les force à être moins répandus: ils sont donc moins sujets à se corrompre le goût par le commerce, les vûes & les conseils

d'une foule de prétendus connoisseurs, aussi ignorans que présomptueux. Ce seroit une question bien digne d'être proposée par une de nos académies, que d'examiner si le commerce des gens du monde a fait plus de bien que de tort aux gens de Lettres & aux artistes. Un de nos plus grands sculpteurs ne va jamais aux spectacles que nous appellons sérieux & nobles, de crainte que la manière étrange dont les héros & les dieux y sont souvent habillés, ne dérrange les idées vraies, majestueuses & simples qu'il s'est formées sur ce sujet. Il ne craint pas la même chose des spectacles de farce, où les habillemens grotesques ne laissent dans son ame aucune trace nuisible. C'est à-peu-près par la même raison que le P. Malebranche ne se délassoit qu'avec des jeux d'enfant. Or je dis que le commerce d'un grand nombre de faux juges est aussi dangereux à un artiste, que la fréquentation de nos grands spectacles le seroit à l'artiste dont on vient de parler. Notre école de Peinture se perdra totalement, si les amateurs qui ne sont qu'amateurs (& combien peu y en a-t-il qui soient autre chose?) prétendent y donner le ton par leurs discours & par leurs écrits. Toutes leurs dissertations n'aboutiront qu'à faire de nos artistes de beaux esprits manqués & de mauvais peintres. Raphaël n'avoit guère lû d'écrits sur son art, encore moins de dissertations; mais il étudia la nature & l'antique. Jules II. & Léon X. laissoient faire ce grand homme, & le récompensent en souverains, sans le conseiller en imbécilles. Les François ont peut-être beaucoup plus & beaucoup mieux écrit que les Italiens sur la Peinture, les Italiens n'en font pas moins leurs maîtres en ce genre. On peut se rappeler à cette occasion l'histoire de ces deux architectes qui se présentèrent aux Athéniens pour exécuter un grand ouvrage que la république vouloit faire. L'un d'eux parla très-long-tems & très-disertement sur son art, & l'autre se contenta de dire après un long silence: *ce qu'il a dit, je le ferai.*

On auroit tort de conclure de ce que je viens d'avancer, que les Peintres, & en général les artistes, ne doivent point écrire sur leur art; je suis persuadé au contraire qu'eux seuls en sont vraiment capables: mais il y a un tems pour faire des ouvrages de génie, & un tems pour en écrire: ce dernier tems est arrivé, quand le feu de l'imagination commence à être ralenti par l'âge; c'est alors que l'expérience acquise par un long travail, a fourni une matière abondante de réflexions, & l'on n'a rien de mieux à faire que de les mettre en ordre. Mais un peintre qui dans sa vigueur abandonne la palette & les pinceaux pour la plume, me paroît semblable à un poète qui s'adonneroit à l'étude des langues orientales; dès ce moment la nullité ou la médiocrité du talent de l'un & de l'autre est décidée. On ne songe guère à écrire sur la poétique, quand on est en état de faire l'Iliade.

La supériorité généralement reconnue, ce me semble, de l'école ancienne d'Italie sur l'école françoise ancienne & moderne, en fait de peinture, me fournit une autre réflexion que je crois devoir présenter à mes lecteurs. Si quelqu'un vouloit persuader que nos peintres effacent ceux de l'Italie, il pourroit raisonner en cette sorte: Raphaël & un grand nombre de dessinateurs italiens, ont manqué de coloris; la plupart des coloristes ont péché dans le dessein: Michel-Ange, Paul Veronese, & les plus grands maîtres de l'école italienne, ont mis dans leurs ouvrages des absurdités grossières. Nos Peintres françois au contraire ont été sans comparaison plus raisonnables & plus sages dans leurs compositions. On ne voit point dans les tableaux de le Sueur, du Poussin, & de le Brun, des contre-sens & des anachronismes ridicules; & dans les ouvrages de ces

grands hommes la sagesse n'a point nui à la beauté : donc notre école est fort supérieure à celle d'Italie. Voilà un raisonnement très-faux, dont pourtant tout est vrai, excepté la conséquence. C'est qu'il faut juger les ouvrages de génie, non par les fautes qui s'y rencontrent, mais par les beautés qui s'y trouvent. Le tableau de la famille de Darius est le chef-d'œuvre de le Brun; cet ouvrage est très-estimable par la composition, l'ordonnance, & l'expression même : cependant, de l'avis des connoisseurs, il se fôitient à peine auprès du tableau de Paul Veronese, qu'on voit à côté de lui dans les appartemens de Versailles, & qui représente les pèlerins d'Emmaüs, parce que ce dernier tableau a des beautés supérieures, qui font oublier les fautes grossières de sa composition. La *Pucelle*, si j'en crois ceux qui ont eu la patience de la lire, est mieux conduite que l'*Enéide*, & cela n'est pas difficile à croire; mais vingt beaux vers de Virgile écrasent toute l'ordonnance de la *Pucelle*. Les piéces de Shakespear ont des grossièretés barbares; mais à-travers cette épaisse fumée brillent des traits de génie que lui seul y pouvoit mettre; c'est d'après ces traits qu'on doit le juger, comme c'est d'après *Cinna* & *Polieucte*, & non d'après *Tite* & *Bérénice*, qu'on doit juger Corneille. L'école d'Italie, malgré tous ses défauts, est supérieure à l'école françoise, parce que les grands maîtres d'Italie sont sans comparaison en plus grand nombre que les grands maîtres de France, & parce qu'il y a dans les tableaux d'Italie des beautés que les François n'ont point atteintes. Qu'on ne m'accuse point ici de rabaisser ma nation, personne n'est plus admirateur que moi des excellens ouvrages qui en sont fortis; mais il me semble qu'il seroit aussi ridicule de lui accorder la supériorité dans tous les genres, qu'injuste de la lui refuser dans plusieurs.

Sans nous écarter de notre sujet (car il s'agit ici des écoles des beaux Arts en général), nous pouvons appliquer à la Musique une partie de ce que nous venons de dire. Ceux de nos écrivains qui dans ces derniers tems ont attaqué la Musique italienne, & dont la plupart, très-féconds en injures, n'avoient pas la plus légère connoissance de l'art, ont fait contre elle un raisonnement précisément semblable à celui qui vient d'être réfuté. Ce raisonnement transporté de la Musique à la Peinture, eût été, ce me semble, la meilleure réponse qu'on pût opposer aux adversaires de la Musique italienne. Il ne s'agit pas de savoir si les Italiens ont beaucoup de mauvaise Musique, cela doit être, comme ils ont sans doute beaucoup de mauvais tableaux; s'ils ont fait souvent des contre-sens; cela doit être encore (voy. CONTRE-SENS); si leurs points d'orgue sont déplacés ou non (voyez POINT D'ORGUE); s'ils ont prodigué ou non les ornemens mal-à-propos (voyez GOUT): il s'agit de savoir si dans l'expression du sentiment & des passions, & dans la peinture des objets de toute espece, leur Musique est supérieure à la nôtre, soit par le nombre, soit par la qualité des morceaux, soit par tous les deux ensemble. Voilà, s'il m'est permis de parler ainsi, l'énoncé du problème à résoudre pour juger la question. L'Europe semble avoir jugé en faveur des Italiens, & ce jugement mérite d'autant plus d'attention, qu'elle a tout-à-la-fois adopté généralement notre langue & nos piéces de théâtre, & proscriit généralement notre Musique. S'est-elle trompée, ou non? c'est ce que notre postérité décidera. Il me paroît seulement que la distinction si commune entre la Musique françoise & l'italienne, est frivole ou fautive. Il n'y a qu'un genre de Musique: c'est la bonne. A-t-on jamais parlé de la Peinture françoise & de la Peinture italienne? La nature est la même par-tout, ainsi les

arts qui l'imitent, doivent aussi être par-tout semblables.

Comme il y a en Peinture différentes écoles, il y en a aussi en Sculpture, en Architecture, en Musique, & en général dans tous les beaux Arts. En Musique, par exemple, tous ceux qui ont suivi le style d'un grand maître (car la Musique a son style, comme le discours), sont ou peuvent être regardés comme de l'école de ce maître. L'illustre Pergolèse est le Raphaël de la Musique italienne; son style est celui qui mérite le plus d'être suivi, & qui en effet l'a été le plus par les artistes de sa nation: peut-être commencent-ils à s'écarter un peu trop du ton vrai, noble & simple, que ce grand homme avoit donné. Il semble que la Musique en Italie commence à approcher aujourd'hui du style de Seneque; l'art & l'esprit s'y montrent quelquefois un peu trop, quoiqu'on y remarque encore des beautés vraies, supérieures, & en grand nombre.

Les François n'ont eu jusqu'ici que deux écoles de Musique, parce qu'ils n'ont eu que deux styles; celui de Lulli, & celui du célèbre M. Rameau. On fait la révolution que la musique de ce dernier artiste a causée en France; révolution qui peut-être n'a fait qu'en préparer une autre: car on ne peut se dissimuler l'effet que la Musique italienne a commencé à produire sur nous. Lulli causa de même une révolution de son tems, il appliqua à notre langue la Musique que l'Italie avoit pour lors; on commença par déclamer contre lui, & on finit par avoir du plaisir, & par se taire. Mais ce grand homme étoit trop éclairé pour ne pas sentir que de son tems l'art étoit encore dans l'enfance: il avoioit en mourant, qu'il voyoit beaucoup plus loin qu'il n'avoit été: grande leçon pour ses admirateurs outrés & exclusifs. Voyez MUSIQUE, PEINTURE, &c. (O)

ECOLE, (*Manège*.) Nous désignons dans nos manéges, la haute, la moyenne, & la basse école. Les chefs des académies se chargent des élèves les plus avancés; & les instructions des autres, qu'ils ne perdent pas de vue, est confiée à des écuyers qui sont sous leurs ordres.

Cette division relative aux gentilshommes, en suppose une semblable relativement aux chevaux; l'une & l'autre sont également nécessaires. Si d'une part les académistes ne peuvent faire de véritables progrès qu'autant qu'on leur fera parcourir une chaîne de principes qui naissent les uns des autres, & qui se fortifient mutuellement, il est indispensable d'un autre côté de leur fournir des chevaux mis & ajustés de manière à leur en faire sentir l'évidence.

Dès les premières leçons il ne s'agit que de prescrire au cavalier les règles d'une belle assiette & d'une juste position; mais ces règles sont bientôt oubliées, si l'on ne frappe l'intelligence du disciple par l'explication des raisons sur lesquelles elles sont appuyées: peut-être que la plupart des maîtres négligent trop ce point important. Quoi qu'il en soit, on comprend qu'un cheval fixé dans les piliers, & auquel on ne demande qu'une action de piaffer dans une seule & même place, dérangera moins un académiste uniquement occupé du soin de se placer conformément aux préceptes qu'on lui a déduits, que si on l'obligeoit à monter sur le champ un cheval en liberté, qu'il redouteroit, qu'il voudroit retenir ou conduire, & qui le distrairoit des uniques objets sur lesquels son attention doit se fixer.

Ce n'est que lorsqu'il a connu quel doit être l'arrangement des différentes parties de son corps, & que l'on apperçoit qu'elles se présentent en quelque façon à sa volonté, que l'on peut lui donner un second cheval accoutumé à cheminer au pas. Alors on lui indique les différens mouvemens de la main,

afin qu'il puisse librement tourner son cheval à droite & à gauche, le laisser aller en-avant, l'arrêter, & même le reculer : on observe sans cesse en même tems les défauts de sa position, & on les lui indique scrupuleusement, dans la crainte qu'il ne contracte de mauvaises habitudes, qu'il est très-difficile de corriger dans la suite. Plusieurs écuyers ne font aucune distinction des élèves qui leur sont soumis ; ils different néanmoins beaucoup, si l'on considère le plus ou le moins de facilité de leur esprit, & la disposition plus ou moins favorable de leur corps : ainsi tel d'entr'eux dont la conception est heureuse, ne sera point troublé par un énorme détail de fautes qu'on lui reproche, tandis qu'un autre cessera de nous entendre, si nous le reprenons de deux défauts à la fois. Tel fera de vains efforts pour se plier de manière à rencontrer l'attitude qu'on exige de lui, & dont une construction plus ou moins difforme, ou une inaptitude naturelle l'éloigne. C'est donc au maître à se mettre à la portée des élèves, à juger de ce qu'il est d'abord essentiel de ne pas faire, & à leur faciliter, par l'exacte connoissance qu'il doit avoir de la relation & de la sympathie du jeu des parties dont leur corps est formé, les moyens d'exécuter & d'obéir. Un autre abus est de les obliger trop promptement à trotter ; parce que dès-lors ils ne sont attentifs qu'à leur tenue, & qu'ils ne pensent plus ni à l'exacitude de la position, ni aux mouvemens d'une main à laquelle ils s'attachent. En second lieu, on n'est point scrupuleux sur le plus ou le moins de dureté ou de vitesse du mouvement des chevaux ; il est cependant très-constant que l'on devroit observer des degrés à cet égard : l'animal, dont les ressorts sont lians, & dont l'action n'est point pressée, offre toujours moins de difficultés à l'élève, qui peut se rendre raison à lui-même de ce qu'il est capable de faire & d'entreprendre. Ne souffre-t-il en effet aucun dérangement à raison d'une telle célérité ? il peut toujours augmenter de plus en plus la vitesse : conserve-t-il sa fermeté dans le trot le plus étendu ? on doit lui donner un cheval qui dans cette allure ait moins d'union & plus de reins, & ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ait acquis par cet exercice continué, ce que nous nommons proprement *le fond de la selle*. J'ajouterais que les leçons au trot doivent toujours être entremêlées des leçons au pas. Celles-ci sont les seules où nous puissions exactement suivre nos élèves, les rectifier, leur proposer une multitude de lignes différentes à décrire, & les occuper par conséquent sans cesse, en mettant continuellement leur main à l'épreuve, & en faisant accompagner les aides qui en partent, de celles de l'une & de l'autre jambe séparément ou ensemble. La pratique de ces opérations étant acquise par ce moyen, ces mêmes leçons se répètent au trot ; du trot on passe aux chevaux dressés au galop, & de ceux-ci aux fauteurs dans les piliers, & à ceux qui travaillent en liberté au son de la voix, ou à l'aide de l'écuyer. C'est ainsi que se termine la marche de la basse école ; marche dont on ne peut s'écarter sans craindre de précipiter les élèves dans une roideur, une contention, une incapacité à laquelle ils devroient préférer leur première ignorance.

Guidés & conduits suivant cette méthode, non-seulement ils ont reconnu cet équilibre nécessaire, mesuré & certain d'où dépend la finesse, la précision, & la sûreté de l'exécution ; mais ils ont appris en général les effets de la main & des jambes, & leurs membres sont, pour ainsi dire, dénoués, puisqu'on a fait fréquemment mouvoir en eux toutes les parties dont l'action doit influer sur l'animal.

A toutes ces leçons succèdent celles d'où dépend la science de faire manier des chevaux de passage. Ici tous les principes déjà donnés, reçoivent un nou-

veau jour, & tout concourt à en démontrer la certitude : de plus il en dérive d'autres, & le disciple commence à s'apercevoir de la chaîne & de la liaison des regles. Comme il ne s'agit plus de la position & de la tenue, on peut lui développer les raisons de tout ce qu'il fait, & ces raisons lui feront entrevoir une multitude de choses à apprendre & à exécuter. On exige plus de finesse & plus d'harmonie dans ses mouvemens, plus de réciprocité dans le sentiment de sa main & dans celui de la bouche du cheval, plus d'union dans ses aides, un plus grand ensemble, plus d'obéissance, plus de précision de la part de l'animal. Les demi-arrêts multipliés, les changemens de main, les voltes, les demi-voltes de deux pistes, les angles de manège scrupuleusement observés, l'action de la croupe ou de la tête au mur, la plus grande justesse du partir, du parer, & du reculer, le pli dans lequel on assujettit le cheval, &c. sont un acheminement à de nouvelles lumières qui doivent frapper l'académiste, lorsqu'après s'être convaincu de la vérité de toutes les maximes dont on a dû lui faire sentir toutes les conséquences, soit au passage sur des chevaux successivement plus fins, plus difficiles, & dressés différemment, soit au trot, soit au galop, il est en état de passer à la haute école.

Alors il n'est pas simplement question de ce que l'on entend communément par *l'accord de la main & des jambes*, il faut aller plus loin à cet égard, c'est-à-dire faire rechercher à l'élève la proportion de la force mutuelle & variée des renes ; l'obliger à n'agir que par elles ; lui faire comprendre les effets combinés d'une seule rene mûe en deux sens, les effets combinés des deux renes ensemble mûes en même sens, ou en sens contraire ; & le convaincre de l'insuffisance réelle de l'action des jambes, qui ne peut être regardée comme une aide principale, à moins qu'il ne s'agisse de porter & de chasser le derrière en avant, mais qui dans tout autre cas n'est qu'une aide subsidiaire à la main. La connoissance de ces différentes proportions & de tous ces effets, ne suffit pas encore. La machine sur laquelle nous opérons, n'est pas un être inanimé ; elle a été construite par la nature, avec la faculté de se mouvoir ; & cette mere commune a disposé ses parties de manière que l'ordre de ses mouvemens, constant, invariable, ne peut être interverti sans danger ou sans forcer l'animal à la desobéissance. Il est donc important d'instruire notre disciple de la succession harmonique de ces mêmes mouvemens, de leurs divisions en plusieurs tems, & de lui indiquer tous les instans possibles, instans qu'il doit nécessairement saisir dès qu'il voudra juger clairement de l'évidence des effets sur lesquels il a été éclairé, conduire véritablement le cheval de tête, diriger toutes ses actions, & non les déterminer seulement, & rapporter enfin à lui-même toutes celles auxquelles il le contraint & le livre. Voyez MANÈGE.

Ce n'est qu'avec de tels secours que nous pouvons abrégier les routes de la science, & dévoiler les mystères les plus secrets de l'art. Pour en parcourir tous les détours, nous suivrons la même voie dans les leçons sur tous les airs relevés ; nous ferons ensuite l'application de tous les principes donnés sur des chevaux neufs, que nos disciples entreprendront sous nos yeux ; & il n'est pas douteux que dès-lors ils sortiront de nos écoles avec moins de présomption, plus de capacité, & qu'ils pourront même nous laisser très-loin derrière eux, s'ils perséverent dans la carrière que nous leur aurons ouverte, & dans laquelle on ne doit avoir d'autre guide que la patience la plus constante & le raisonnement le plus profond. (e)

ECOLE, *terme de Jeu* : on fait une école au triètrac, quand on ne marque pas exactement ce que l'on gagne ;

gne; je dis *exactement*, parce qu'il faut marquer ce que l'on gagne, qu'il ne faut marquer ni plus ni moins, & qu'il faut le marquer à tems. Si vous ne marquez pas ce que vous gagnez, ou que vous ne le marquez pas à tems, votre adverfaire le marque pour vous; si vous marquez trop, il vous démarque le trop, & le marque pour lui; si vous ne marquez pas assez, il marque pour lui ce que vous oubliez. On n'envoie point à l'école de l'école. *Voyez* TRICTRAC.

ECOLETER, v. act. (*Orfèvre.*) opération de la retraite; c'est élargir au marteau sur la bigorne, toute piece d'orfèvrerie dont le haut est à forme & profil de vase, comme gobelet, pot à l'eau, calice, burette, &c. Pour cet effet on a soin en retraignant la piece, & en la montant droite, de réserver la force en haut; ensuite quand on a enflé le bas, & formé l'étranglement que l'on appelle *colet*, on part de ce colet pour élargir le haut, & lui donner le profil évulé.

ECOLIER, DISCIPLE, ELEVE, fyn. (*Gram.*) ces trois mots s'appliquent en général à celui qui prend des leçons de quelqu'un. Voici les nuances qui les distinguent. *Eleve* est celui qui prend des leçons de la bouche même du maître; *disciple* est celui qui en prend des leçons en lisant ses ouvrages, ou qui s'attache à ses sentimens; *écolier* ne se dit, lorsqu'il est seul, que des enfans qui étudient dans les collèges, un *écolier*; il se dit aussi de ceux qui étudient sous un maître un art qui n'est pas mis au nombre des Arts libéraux, comme la Danse, l'Escrime, &c. mais alors il doit être joint avec quelque autre mot qui désigne l'art ou le maître. Un maître d'armes a des *écoliers*; un peintre a des *élevés*; Newton & Descartes ont eu des *disciples*, même après leur mort. *Eleve* est du style noble; *disciple* l'est moins, surtout en Poésie; *écolier* ne l'est jamais. (O)

ECOLIERS, (*Jurispr.*) les réglemens leur défendent de porter des cannes, ni des épées.

Un *écolier*, quoique mineur, peut s'obliger pour sa pension, son entretien, & autres dépenses ordinaires aux étudiants.

Comme les *écoliers* sont dans une espece de dépendance de leurs régens, précepteurs, & autres préposés pour les instruire & les gouverner; les donations qu'ils font à leur profit, soit entre-vifs, ou par testamens, sont nulles.

Ce que les parens ont dépensé pour les études de leurs enfans, & même pour leur faire obtenir des degrés, n'est point sujet à rapport dans leur succession; à l'exception des frais du doctorat en Médecine, parce que ces frais sont considérables, & servent à procurer un établissement utile. *Voyez ci-apr.* ETUDIANS EN DROIT. (A)

ECOLIERS JURÉS DE L'UNIVERSITÉ, sont ceux qui, après y avoir étudié six mois, ont obtenu des attestations de leur tems d'étude, & jouissent du privilège de scholarité. *Voyez* SCHOLARITÉ. (A)

ECONOMIE ou ŒCONOMIE, (*Morale & Politique.*) ce mot vient de *oikos*, maison, & de *nomos*, loi, & ne signifie originairement que le sage & légitime gouvernement de la maison, pour le bien commun de toute la famille. Le sens de ce terme a été dans la suite étendu au gouvernement de la grande famille, qui est l'état. Pour distinguer ces deux acceptions, on l'appelle dans ce dernier cas, *économie générale*, ou *politique*; & dans l'autre, *économie domestique*, ou *particulière*. Ce n'est que de la première qu'il est question dans cet article. Sur l'*économie domestique*, voyez PERE DE FAMILLE.

Quand il y auroit entre l'état & la famille autant de rapport que plusieurs auteurs le prétendent, il ne s'ensuivroit pas pour cela que les règles de conduite propres à l'une de ces deux sociétés, fussent conve-

nables à l'autre: elles different trop en grandeur pour pouvoir être administrées de la même maniere, & il y aura toujours une extrême différence entre le gouvernement domestique, où le pere peut tout voir par lui-même, & le gouvernement civil, où le chef ne voit presque rien que par les yeux d'autrui. Pour que les choses devinssent égales à cet égard, il faudroit que les talens, la force, & toutes les facultés du pere, augmentassent en raison de la grandeur de la famille, & que l'ame d'un puissant monarque fût à celle d'un homme ordinaire, comme l'étendue de son empire est à l'héritage d'un particulier.

Mais comment le gouvernement de l'état pourroit-il être semblable à celui de la famille dont le fondement est si différent? Le pere étant physiquement plus fort que ses enfans, aussi long-tems que son secours leur est nécessaire, le pouvoir paternel passe avec raison pour être établi par la nature. Dans la grande famille dont tous les membres sont naturellement égaux, l'autorité politique purement arbitraire quant à son institution, ne peut être fondée que sur des conventions, ni le magistrat commander aux autres qu'en vertu des lois. Les devoirs du pere lui sont dictés par des sentimens naturels, & d'un ton qui lui permet rarement de desobéir. Les chefs n'ont point de semblable regle, & ne sont réellement tenus envers le peuple qu'à ce qu'ils lui ont promis de faire, & dont il est en droit d'exiger l'exécution. Une autre différence plus importante encore, c'est que les enfans n'ayant rien que ce qu'ils reçoivent du pere, il est évident que tous les droits de propriété lui appartiennent, ou émanent de lui; c'est tout le contraire dans la grande famille, où l'administration générale n'est établie que pour assurer la propriété particulière qui lui est antérieure. Le principal objet des travaux de toute la maison, est de conserver & d'accroître le patrimoine du pere, afin qu'il puisse un jour le partager entre ses enfans sans les appauvrir; au lieu que la richesse du fisc n'est qu'un moyen, souvent fort mal entendu, pour maintenir les particuliers dans la paix & dans l'abondance. En un mot la petite famille est destinée à s'éteindre, & à se résoudre un jour en plusieurs autres familles semblables; mais la grande étant faite pour durer toujours dans le même état, il faut que la première s'augmente pour se multiplier: & non-seulement il suffit que l'autre se conserve, mais on peut prouver aisément que toute augmentation lui est plus préjudiciable qu'utile.

Par plusieurs raisons tirées de la nature de la chose, le pere doit commander dans la famille. Premièrement, l'autorité ne doit pas être égale entre le pere & la mere; mais il faut que le gouvernement soit un, & que dans les partages d'avis il y ait une voix prépondérante qui décide. 2°. Quelque legeres qu'on veuille supposer les incommodités particulières à la femme; comme elles sont toujours pour elle un intervalle d'inaction, c'est une raison suffisante pour l'exclure de cette primauté: car quand la balance est parfaitement égale, une paille suffit pour la faire pancher. De plus, le mari doit avoir inspection sur la conduite de sa femme; parce qu'il lui importe de s'assurer que les enfans, qu'il est forcé de reconnoître & de nourrir, n'appartiennent pas à d'autres qu'à lui. La femme qui n'a rien de semblable à craindre, n'a pas le même droit sur le mari. 3°. Les enfans doivent obéir au pere, d'abord par nécessité, ensuite par reconnoissance; après avoir reçu de lui leurs besoins durant la moitié de leur vie, ils doivent consacrer l'autre à pourvoir aux siens. 4°. A l'égard des domestiques, ils lui doivent aussi leurs services en échange de l'entretien qu'il leur donne; fauf à rompre le marché dès qu'il cesse de leur convenir. Je ne parle point de l'esclavage; parce qu'il

est contraire à la nature, & qu'aucun droit ne peut l'autoriser.

Il n'y a rien de tout cela dans la société politique. Loin que le chef ait un intérêt naturel au bonheur des particuliers, il ne lui est pas rare de chercher le sien dans leur misère. La magistrature est-elle héréditaire, c'est souvent un enfant qui commande à des hommes : est-elle élective, mille inconvénients se font sentir dans les élections, & l'on perd dans l'un & l'autre cas tous les avantages de la paternité. Si vous n'avez qu'un seul chef, vous êtes à la discrétion d'un maître qui n'a nulle raison de vous aimer ; si vous en avez plusieurs, il faut supporter à la fois leur tyrannie & leurs divisions. En un mot, les abus sont inévitables & leurs suites funestes dans toute société, où l'intérêt public & les lois n'ont aucune force naturelle, & sont sans cesse attaqués par l'intérêt personnel & les passions du chef & des membres.

Quoique les fonctions du père de famille & du premier magistrat doivent tendre au même but, c'est par des voies si différentes ; leur devoir & leurs droits sont tellement distingués, qu'on ne peut les confondre sans se former de fausses idées des lois fondamentales de la société, & sans tomber dans des erreurs fatales au genre humain. En effet, si la voix de la nature est le meilleur conseil que doive écouter un bon père pour bien remplir ses devoirs, elle n'est pour le magistrat qu'un faux guide qui travaille sans cesse à l'écartier des siens, & qui l'entraîne tôt ou tard à sa perte ou à celle de l'état, s'il n'est retenu par la plus sublime vertu. La seule précaution nécessaire au père de famille, est de se garantir de la dépravation, & d'empêcher que les inclinations naturelles ne se corrompent en lui ; mais ce sont elles qui corrompent le magistrat. Pour bien faire, le premier n'a qu'à consulter son cœur ; l'autre devient un traître au moment qu'il écoute le sien : sa raison même lui doit être suspecte, & il ne doit suivre d'autre règle que la raison publique, qui est la loi. Aussi la nature a-t-elle fait une multitude de bons pères de famille ; mais il est douteux que depuis l'existence du monde, la sagesse humaine ait jamais fait dix bons magistrats.

De tout ce que je viens d'exposer, il s'ensuit que c'est avec raison qu'on a distingué l'économie publique de l'économie particulière, & que l'état n'ayant rien de commun avec la famille que l'obligation qu'ont les chefs de rendre heureux l'un & l'autre, les mêmes règles de conduite ne sauroient convenir à tous les deux. J'ai cru qu'il suffiroit de ce peu de lignes pour renverser l'odieux système que le chevalier Filmer a tâché d'établir dans un ouvrage intitulé *Patriarcha*, auquel deux hommes illustres ont fait trop d'honneur en écrivant des livres pour le réfuter : au reste, cette erreur est fort ancienne, puisqu'Aristote même a jugé à-propos de la combattre par des raisons qu'on peut voir au premier livre de ses *Politiques*.

Je prie mes lecteurs de bien distinguer encore l'économie publique dont j'ai à parler, & que j'appelle *gouvernement*, de l'autorité suprême que j'appelle *souveraineté* ; distinction qui consiste en ce que l'une a le droit législatif, & oblige en certains cas le corps même de la nation, tandis que l'autre n'a que la puissance exécutive, & ne peut obliger que les particuliers. Voyez POLITIQUE & SOUVERAINETÉ.

Qu'on me permette d'employer pour un moment une comparaison commune & peu exacte à bien des égards, mais propre à me faire mieux entendre.

Le corps politique, pris individuellement, peut être considéré comme un corps organisé, vivant, & semblable à celui de l'homme. Le pouvoir souverain représente la tête ; les lois & les coutumes sont

le cerveau, principe des nerfs & siège de l'entendement, de la volonté, & des sens, dont les juges & magistrats sont les organes ; le commerce, l'industrie, & l'agriculture, sont la bouche & l'estomac qui préparent la subsistance commune ; les finances publiques sont le sang qu'une sage économie, en faisant les fonctions du cœur, renvoie distribuer par tout le corps la nourriture & la vie ; les citoyens sont le corps & les membres qui font mouvoir, vivre, & travailler la machine, & qu'on ne sauroit blesser en aucune partie, qu'aussi-tôt l'impression douloureuse ne s'en porte au cerveau, si l'animal est dans un état de santé.

La vie de l'un & de l'autre est le *moi* commun au tout, la sensibilité réciproque, & la correspondance interne de toutes les parties. Cette communication vient-elle à cesser, l'unité formelle à s'évanouir, & les parties contigües à n'appartenir plus l'une à l'autre que par juxtaposition ? l'homme est mort, ou l'état est dissous.

Le corps politique est donc aussi un être moral qui a une volonté ; & cette volonté générale, qui tend toujours à la conservation & au bien-être du tout & de chaque partie, & qui est la source des lois, est pour tous les membres de l'état par rapport à eux & à lui, la règle du juste & de l'injuste ; vérité qui, pour le dire en passant, montre avec combien de sens tant d'écrivains ont traité de vol la subtilité prescrite aux enfans de Lacédémone, pour gagner leur frugal repas, comme si tout ce qu'ordonne la loi pouvoit ne pas être légitime. Voy. au mot DROIT, la source de ce grand & lumineux principe, dont cet article est le développement.

Il est important de remarquer que cette grande règle de justice, par rapport à tous les citoyens, peut être fautive avec les étrangers ; & la raison de ceci est évidente : c'est qu'alors la volonté de l'état, quoique générale par rapport à ses membres, ne l'est plus par rapport aux autres états & à leurs membres, mais devient pour eux une volonté particulière & individuelle, qui a sa règle de justice dans la loi de nature, ce qui rentre également dans le principe établi : car alors la grande ville du monde devient le corps politique dont la loi de nature est toujours la volonté générale, & dont les états & peuples divers ne sont que des membres individuels.

De ces mêmes distinctions appliquées à chaque société politique & à ses membres, découlent les règles les plus universelles & les plus sûres sur lesquelles on puisse juger d'un bon ou d'un mauvais gouvernement, & en général, de la moralité de toutes les actions humaines.

Toute société politique est composée d'autres sociétés plus petites, de différentes espèces dont chacune a ses intérêts & ses maximes ; mais ces sociétés que chacun aperçoit, parce qu'elles ont une forme extérieure & autorisée, ne sont pas les seules qui existent réellement dans l'état ; tous les particuliers qu'un intérêt commun réunit, en composent autant d'autres, permanentes ou passagères, dont la force n'est pas moins réelle pour être moins apparente, & dont les divers rapports bien observés sont la véritable connoissance des mœurs. Ce sont toutes ces associations tacites ou formelles qui modifient de tant de manières les apparences de la volonté publique par l'influence de la leur. La volonté de ces sociétés particulières a toujours deux relations ; pour les membres de l'association, c'est une volonté générale ; pour la grande société, c'est une volonté particulière, qui très-souvent se trouve droite au premier égard, & vicieuse au second. Tel peut être prêtre dévot, ou brave soldat, ou patricien zélé, & mauvais citoyen. Telle délibéra-

tion peut être avantageuse à la petite communauté, & très-pernicieuse à l'état. Il est vrai que les sociétés particulières étant toujours subordonnées à celles qui les contiennent, on doit obéir à celle-ci préféralement aux autres, que les devoirs du citoyen vont avant ceux du sénateur, & ceux de l'homme avant ceux du citoyen : mais malheureusement l'intérêt personnel se trouve toujours en raison inverse du devoir, & augmente à mesure que l'association devient plus étroite & l'engagement moins sacré ; preuve invincible que la volonté la plus générale est aussi toujours la plus juste, & que la voix du peuple est en effet la voix de Dieu.

Il ne s'ensuit pas pour cela que les délibérations publiques soient toujours équitables ; elles peuvent ne l'être pas lorsqu'il s'agit d'affaires étrangères ; j'en ai dit la raison. Ainsi, il n'est pas impossible qu'une république bien gouvernée fasse une guerre injuste. Il ne l'est pas non plus que le conseil d'une démocratie passe de mauvais decrets & condamne les innocens : mais cela n'arrivera jamais, que le peuple ne soit séduit par des intérêts particuliers, qu'avec du crédit & de l'éloquence quelques hommes adroits sauront substituer aux siens. Alors autre chose fera la délibération publique, & autre chose la volonté générale. Qu'on ne m'oppose donc point la démocratie d'Athènes, parce qu'Athènes n'étoit point en effet une démocratie, mais une aristocratie très-tyrannique, gouvernée par des savans & des orateurs. Examinez avec soin ce qui se passe dans une délibération quelconque, & vous verrez que la volonté générale est toujours pour le bien commun ; mais très-souvent il se fait une scission secrète, une confédération tacite, qui pour des vûes particulières fait éluder la disposition naturelle de l'assemblée. Alors le corps social se divise réellement en d'autres dont les membres prennent une volonté générale, bonne & juste à l'égard de ces nouveaux corps, injuste & mauvaise à l'égard du tout dont chacun d'eux se démembre.

On voit avec quelle facilité l'on explique à l'aide de ces principes, les contradictions apparentes qu'on remarque dans la conduite de tant d'hommes remplis de scrupule & d'honneur à certains égards, trompeurs & fripons à d'autres, foulant aux piés les plus sacrés devoirs, & fideles jusqu'à la mort à des engagements souvent illégitimes. C'est ainsi que les hommes les plus corrompus rendent toujours quelque sorte d'hommage à la foi publique ; c'est ainsi (comme on l'a remarqué à l'article DROIT) que les brigands mêmes, qui sont les ennemis de la vertu dans la grande société, en adorent le simulacre dans leurs cavernes.

En établissant la volonté générale pour premier principe de l'économie publique & règle fondamentale du gouvernement, je n'ai pas cru nécessaire d'examiner sérieusement si les magistrats appartiennent au peuple ou le peuple aux magistrats, & si dans les affaires publiques on doit consulter le bien de l'état ou celui des chefs. Depuis long-tems cette question a été décidée d'une manière par la pratique, & d'une autre par la raison ; & en général ce seroit une grande folie d'espérer que ceux qui dans le fait sont les maîtres, préféreront un autre intérêt au leur. Il seroit donc à propos de diviser encore l'économie publique en populaire & tyrannique. La première est celle de tout état, où regne entre le peuple & les chefs unité d'intérêt & de volonté ; l'autre existera nécessairement par-tout où le gouvernement & le peuple auront des intérêts différens & par conséquent des volontés opposées. Les maximes de celle-ci sont inscrites au long dans les archives de l'histoire & dans les satyres de Machiavel. Les autres ne se trouvent que dans les

écrits des philosophes qui osent réclamer les droits de l'humanité.

I. La première & plus importante maxime du gouvernement légitime ou populaire, c'est-à-dire de celui qui a pour objet le bien du peuple, est donc, comme je l'ai dit, de suivre en tout la volonté générale ; mais pour la suivre il faut la connoître, & sur-tout la bien distinguer de la volonté particulière en commençant par soi-même ; distinction toujours fort difficile à faire, & pour laquelle il n'appartient qu'à la plus sublime vertu de donner de suffisantes lumières. Comme pour vouloir il faut être libre, une autre difficulté qui n'est guère moindre, est d'assurer à la fois la liberté publique & l'autorité du gouvernement. Cherchez les motifs qui ont porté les hommes unis par leurs besoins mutuels dans la grande société, à s'unir plus étroitement par des sociétés civiles ; vous n'en trouverez point d'autre que celui d'assurer les biens, la vie, & la liberté de chaque membre par la protection de tous : or comment forcer des hommes à défendre la liberté de l'un d'entre eux, sans porter atteinte à celle des autres ? & comment pourvoir aux besoins publics sans altérer la propriété particulière de ceux qu'on force d'y contribuer ? De quelques sophismes qu'on puisse colorer tout cela, il est certain que si l'on peut contraindre ma volonté, je ne suis plus libre, & que je ne suis plus maître de mon bien, si quelqu'autre peut y toucher. Cette difficulté, qui devoit sembler insurmontable, a été levée avec la première par la plus sublime de toutes les institutions humaines, ou plutôt par une inspiration céleste, qui apprit à l'homme à imiter ici-bas les decrets immuables de la divinité. Par quel art inconcevable a-t-on pû trouver le moyen d'assujettir les hommes pour les rendre libres ? d'employer au service de l'état les biens, les bras, & la vie même de tous ses membres, sans les contraindre & sans les consulter ? d'enchaîner leur volonté de leur propre aveu ? de faire valoir leur consentement contre leur refus, & de les forcer à se punir eux-mêmes, quand ils font ce qu'ils n'ont pas voulu ? Comment se peut-il faire qu'ils obéissent & que personne ne commande, qu'ils servent & n'ayent point de maître ; d'autant plus libres en effet que sous une apparente sujétion, nul ne perd de sa liberté que ce qui peut nuire à celle d'un autre ? Ces prodiges sont l'ouvrage de la loi. C'est à la loi seule que les hommes doivent la justice & la liberté. C'est cet organe salutaire de la volonté de tous, qui rétablit dans le droit l'égalité naturelle entre les hommes. C'est cette voix céleste qui dicte à chaque citoyen les préceptes de la raison publique, & lui apprend à agir selon les maximes de son propre jugement, & à n'être pas en contradiction avec lui-même. C'est elle seule aussi que les chefs doivent faire parler quand ils commandent ; car si-tôt qu'indépendamment des lois, un homme en prétend soumettre un autre à sa volonté privée, il sort à l'instant de l'état civil, & se met vis-à-vis de lui dans le pur état de nature où l'obéissance n'est jamais prescrite que par la nécessité.

Le plus pressant intérêt du chef, de même que son devoir le plus indispensable, est donc de veiller à l'observation des lois dont il est le ministre, & sur lesquelles est fondée toute son autorité. S'il doit les faire observer aux autres, à plus forte raison doit-il les observer lui-même qui jouit de toute leur faveur. Car son exemple est de telle force, que quand même le peuple voudroit bien souffrir qu'il s'affranchît du joug de la loi, il devroit se garder de profiter d'une si dangereuse prérogative, que d'autres s'efforceroient bien-tôt d'usurper à leur tour, & souvent à son préjudice. Au fond, comme tous les engagements de la société sont réciproques par leur



nature, il n'est pas possible de se mettre au-dessus de la loi sans renoncer à ses avantages, & personne ne doit rien à quiconque prétend ne rien devoir à personne. Par la même raison nulle exemption de la loi ne sera jamais accordée à quelque titre que ce puisse être dans un gouvernement bien policé. Les citoyens mêmes qui ont bien mérité de la patrie doivent être récompensés par des honneurs & jamais par des privilèges : car la république est à la veille de sa ruine, si-tôt que quelqu'un peut penser qu'il est beau de ne pas obéir aux lois. Mais si jamais la noblesse ou le militaire, ou quelqu'autre ordre de l'état, adoptoit une pareille maxime, tout seroit perdu sans ressource.

La puissance des lois dépend encore plus de leur propre sagesse que de la sévérité de leurs ministres, & la volonté publique tire son plus grand poids de la raison qui l'a dictée : c'est pour cela que Platon regarde comme une précaution très-importante de mettre toujours à la tête des édits un préambule raisonné qui en montre la justice & l'utilité. En effet, la première des lois est de respecter les lois : la rigueur des châtimens n'est qu'une vaine ressource imaginée par de petits esprits pour substituer la terreur à ce respect qu'ils ne peuvent obtenir. On a toujours remarqué que les pays où les supplices sont le plus terribles, sont aussi ceux où ils sont le plus fréquens ; de sorte que la cruauté des peines ne marque guere que la multitude des infractions, & qu'en punissant tout avec la même sévérité, l'on force les coupables de commettre des crimes pour échapper à la punition de leurs fautes.

Mais quoique le gouvernement ne soit pas le maître de la loi, c'est beaucoup d'en être le garant & d'avoir mille moyens de la faire aimer. Ce n'est qu'en cela que consiste le talent de régner. Quand on a la force en main, il n'y a point d'art à faire trembler tout le monde, & il n'y en a pas même beaucoup à gagner les cœurs ; car l'expérience a depuis long-tems appris au peuple à tenir grand compte à ses chefs de tout le mal qu'ils ne lui font pas, & à les adorer quand il n'en est pas haï. Un imbécille obéit comme un autre punir les forfaits : le véritable homme d'état fait les prévenir ; c'est sur les volontés encore plus que sur les actions qu'il étend son respectable empire. S'il pouvoit obtenir que tout le monde fit bien, il n'auroit lui-même plus rien à faire, & le chef d'œuvre de ses travaux seroit de pouvoir rester oisif. Il est certain, du moins, que le plus grand talent des chefs est de déguiser leur pouvoir pour le rendre moins odieux, & de conduire l'état si paisiblement qu'il semble n'avoir pas besoin de conducteurs.

Je conclus donc que comme le premier devoir du législateur est de conformer les lois à la volonté générale, la première règle de l'économie publique est que l'administration soit conforme aux lois. C'en sera même assez pour que l'état ne soit pas mal gouverné, si le législateur a pourvû comme il le devoit à tout ce qu'exigeoient les lieux, le climat, le sol, les mœurs, le voisinage, & tous les rapports particuliers du peuple qu'il avoit à instituer. Ce n'est pas qu'il ne reste encore une infinité de détails de police & d'économie, abandonnés à la sagesse du gouvernement : mais il a toujours deux règles infailibles pour se bien conduire dans ces occasions ; l'une est l'esprit de la loi qui doit servir à la décision des cas qu'elle n'a pû prévoir ; l'autre est la volonté générale, source & supplément de toutes les lois, & qui doit toujours être consultée à leur défaut. Comment, me dira-t-on, connoître la volonté générale dans les cas où elle ne s'est point expliquée ? Faudra-t-il assembler toute la nation à chaque événement imprévu ? Il faudra d'autant moins l'assembler,

qu'il n'est pas sûr que sa décision fût l'expression de la volonté générale ; que ce moyen est impraticable dans un grand peuple, & qu'il est rarement nécessaire quand le gouvernement est bien intentionné : car les chefs savent assez que la volonté générale est toujours pour le parti le plus favorable à l'intérêt public, c'est-à-dire le plus équitable ; de sorte qu'il ne faut qu'être juste pour s'assurer de suivre la volonté générale. Souvent quand on la choque trop ouvertement, elle se laisse appercevoir malgré le frein terrible de l'autorité publique. Je cherche le plus près qu'il m'est possible les exemples à suivre en pareil cas. A la Chine, le prince a pour maxime constante de donner le tort à ses officiers dans toutes les altercations qui s'élevent entr'eux & le peuple. Le pain est-il cher dans une province ? l'intendant est mis en prison : se fait-il dans une autre une émeute ? le gouverneur est cassé, & chaque mandarin répond sur sa tête de tout le mal qui arrive dans son département. Ce n'est pas qu'on n'examine ensuite l'affaire dans un procès régulier ; mais une longue expérience en a fait prévenir ainsi le jugement. L'on a rarement en cela quelque injustice à réparer ; & l'empereur persuadé que la clameur publique ne s'éleve jamais sans sujet, démêle toujours au-travers des cris séditieux qu'il punit, de justes griefs qu'il redresse.

C'est beaucoup que d'avoir fait régner l'ordre & la paix dans toutes les parties de la république ; c'est beaucoup que l'état soit tranquille & la loi respectée : mais si l'on ne fait rien de plus, il y aura dans tout cela plus d'apparence que de réalité, & le gouvernement se fera difficilement obéir s'il se borne à l'obéissance. S'il est bon de savoir employer les honneurs tels qu'ils sont, il vaut beaucoup mieux encore les rendre tels qu'on a besoin qu'ils soient ; l'autorité la plus absolue est celle qui pénètre jusqu'à l'intérieur de l'homme, & ne s'exerce pas moins sur la volonté que sur les actions. Il est certain que les peuples sont à la longue ce que le gouvernement les fait être. Guerriers, citoyens, hommes, quand il le veut ; populace & canaille quand il lui plaît : & tout prince qui méprise ses sujets se deshonne lui-même en montrant qu'il n'a pas su les rendre estimables. Formez donc des hommes si vous voulez commander à des hommes ; si vous voulez qu'on obéisse aux lois, faites qu'on les aime, & que pour faire ce qu'on doit, il suffise de songer qu'on le doit faire. C'étoit là le grand art des gouvernemens anciens, dans ces tems reculés où les philosophes donnoient des lois aux peuples, & n'employoient leur autorité qu'à les rendre sages & heureux. De-là tant de lois somptuaires, tant de reglemens sur les mœurs, tant de maximes publiques admises ou rejetées avec le plus grand soin. Les tyrans mêmes n'oublioient pas cette importante partie de l'administration, & on les voyoit attentifs à corrompre les mœurs de leurs esclaves avec autant de soin qu'en avoient les magistrats à corriger celles de leurs concitoyens. Mais nos gouvernemens modernes qui croient avoir tout fait quand ils ont tiré de l'argent, n'imaginent pas même qu'il soit nécessaire ou possible d'aller jusque-là.

II. Seconde règle essentielle de l'économie publique, non moins importante que la première. Voulez-vous que la volonté générale soit accomplie ? faites que toutes les volontés particulières s'y rapportent ; & comme la vertu n'est que cette conformité de la volonté particulière à la générale, pour dire la même chose en un mot, faites régner la vertu.

Si les politiques étoient moins aveuglés par leur ambition, ils verroient combien il est impossible qu'aucun établissement quel qu'il soit, puisse marcher selon l'esprit de son institution, s'il n'est dirigé selon la loi du devoir ; ils sentiroient que le plus

grand ressort de l'autorité publique est dans le cœur des citoyens, & que rien ne peut suppléer aux mœurs pour le maintien du gouvernement. Non-seulement il n'y a que des gens de bien qui sachent administrer les lois, mais il n'y a dans le fond que d'honnêtes gens qui sachent leur obéir. Celui qui vient à bout de braver les remords, ne tardera pas à braver les supplices; châtement moins rigoureux, moins continuel, & auquel on a du moins l'espoir d'échapper; & quelques précautions qu'on prenne, ceux qui n'attendent que l'impunité pour mal faire, ne manquent guère de moyens d'é luder la loi ou d'échapper à la peine. Alors comme tous les intérêts particuliers se réunissent contre l'intérêt général qui n'est plus celui de personne, les vices publics ont plus de force pour énerver les lois, que les lois n'en ont pour réprimer les vices; & la corruption du peuple & des chefs s'étend enfin jusqu'au gouvernement, quelque sage qu'il puisse être: le pire de tous les abus est de n'obéir en apparence aux lois que pour les enfreindre en effet avec sûreté. Bientôt les meilleures lois deviennent les plus funestes: il vaudroit mieux cent fois qu'elles n'existassent pas; ce seroit une ressource qu'on auroit encore quand il n'en reste plus. Dans une pareille situation l'on ajoute vainement édits sur édits, réglemens sur réglemens. Tout cela ne sert qu'à introduire d'autres abus sans corriger les premiers. Plus vous multipliez les lois, plus vous les rendez méprisables; & tous les surveillans que vous instituez ne font que de nouveaux infractions destinés à partager avec les anciens, ou à faire leur pillage à part. Bientôt le prix de la vertu devient celui du brigandage: les hommes les plus vils sont les plus accredités; plus ils sont grands, plus ils sont méprisables; leur infamie éclate dans leurs dignités, & ils sont deshonorés par leurs honneurs. S'ils achètent les suffrages des chefs ou la protection des femmes, c'est pour vendre à leur tour la justice, le devoir & l'état; & le peuple qui ne voit pas que ses vices sont la première cause de ses malheurs, murmure & s'écrie en gémissant: » Tous mes maux ne viennent que de ceux que je paye pour m'en garantir ».

C'est alors qu'à la voix du devoir qui ne parle plus dans les cœurs, les chefs sont forcés de substituer le cri de la terreur ou le leur d'un intérêt apparent dont ils trompent leurs créatures. C'est alors qu'il faut recourir à toutes les petites & méprisables ruses qu'ils appellent *maximes d'état*, & *mystères du cabinet*. Tout ce qui reste de vigueur au gouvernement est employé par ses membres à se perdre & supplanter l'un l'autre, tandis que les affaires demeurent abandonnées, ou ne se font qu'à mesure que l'intérêt personnel le demande, & selon qu'il les dirige. Enfin toute l'habileté de ces grands politiques est de fasciner tellement les yeux de ceux dont ils ont besoin, que chacun croie travailler pour son intérêt en travaillant pour le leur; je dis le leur, si tant est qu'en effet le véritable intérêt des chefs soit d'anéantir les peuples pour les soumettre, & de retirer leur propre bien pour s'en assurer la possession.

Mais quand les citoyens aiment leur devoir, & que les dépositaires de l'autorité publique s'appliquent sincèrement à nourrir cet amour par leur exemple & par leurs soins, toutes les difficultés s'évanouissent, l'administration prend une facilité qui la dispense de cet art ténébreux dont la noirceur fait tout le mystère. Ces esprits vastes, si dangereux & si admirés, tous ces grands ministres dont la gloire se confond avec les malheurs du peuple, ne sont plus regrettés: les mœurs publiques suppléent au génie des chefs; & plus la vertu regne, moins les talens sont nécessaires. L'ambition même est mieux servie par le devoir que par l'usurpation: le peuple

convaincu que ses chefs ne travaillent qu'à faire son bonheur, les dispense par sa déférence de travailler à affermir leur pouvoir; & l'histoire nous montre en mille endroits que l'autorité qu'il accorde à ceux qu'il aime & dont il est aimé, est cent fois plus absolue que toute la tyrannie des usurpateurs. Ceci ne signifie pas que le gouvernement doive craindre d'user de son pouvoir, mais qu'il n'en doit user que d'une manière légitime. On trouvera dans l'histoire mille exemples de chefs ambitieux ou pusillanimes, que la mollesse ou l'orgueil ont perdus, aucun qui se soit mal trouvé de n'être qu'équitable. Mais on ne doit pas confondre la négligence avec la modération, ni la douceur avec la faiblesse. Il faut être sévère pour être juste: souffrir la méchanceté qu'on a le droit & le pouvoir de réprimer, c'est être méchant soi-même.

Ce n'est pas assez de dire aux citoyens, soyez bons; il faut leur apprendre à l'être; & l'exemple même, qui est à cet égard la première leçon, n'est pas le seul moyen qu'il faille employer: l'amour de la patrie est le plus efficace; car comme je l'ai déjà dit, tout homme est vertueux quand sa volonté particulière est conforme en tout à la volonté générale, & nous voulons volontiers ce que veulent les gens que nous aimons.

Il semble que le sentiment de l'humanité s'évapore & s'affoiblisse en s'étendant sur toute la terre, & que nous ne saurions être touchés des calamités de la Tartarie ou du Japon, comme de celles d'un peuple européen. Il faut en quelque manière borner & comprimer l'intérêt & la commisération pour lui donner de l'activité. Or comme ce penchant en nous ne peut être utile qu'à ceux avec qui nous avons à vivre, il est bon que l'humanité concentrée entre les concitoyens, prenne en eux une nouvelle force par l'habitude de se voir, & par l'intérêt commun qui les réunit. Il est certain que les plus grands prodiges de vertu ont été produits par l'amour de la patrie: ce sentiment doux & vif qui joint la force de l'amour propre à toute la beauté de la vertu, lui donne une énergie qui sans la défigurer, en fait la plus héroïque de toutes les passions. C'est lui qui produit tant d'actions immortelles dont l'éclat éblouit nos faibles yeux, & tant de grands hommes dont les antiques vertus passent pour des fables depuis que l'amour de la patrie est tourné en dérision. Ne nous en étonnons pas; les transports des cœurs tendres paroissent autant de chimères à quiconque ne les a point sentis; & l'amour de la patrie plus vif & plus délicieux cent fois que celui d'une maîtresse, ne se conçoit de même qu'en l'éprouvant: mais il est aisé de remarquer dans tous les cœurs qu'il échauffe, dans toutes les actions qu'il inspire, cette ardeur bouillante & sublime dont ne brille pas la plus pure vertu quand elle en est séparée. Osons opposer Socrate même à Caton: l'un étoit plus philosophe, & l'autre plus citoyen. Athènes étoit déjà perdue, & Socrate n'avoit plus de patrie que le monde entier: Caton porta toujours la sienne au fond de son cœur; il ne vivoit que pour elle & ne put lui survivre. La vertu de Socrate est celle du plus sage des hommes: mais entre César & Pompée, Caton semble un dieu parmi des mortels. L'un instruit quelques particuliers, combat les sophistes, & meurt pour la vérité: l'autre défend l'état, la liberté, les lois contre les conquérans du monde, & quitte enfin la terre quand il n'y voit plus de patrie à servir. Un digne élève de Socrate seroit le plus vertueux de ses contemporains; un digne émule de Caton en seroit le plus grand. La vertu du premier seroit son bonheur, le second chercheroit son bonheur dans celui de tous. Nous serions instruits par l'un & conduits par l'autre, & cela seul décideroit de la préférence: car on n'a jamais fait un

peuple de sages, mais il n'est pas impossible de rendre un peuple heureux.

Voulons-nous que les peuples soient vertueux ? commençons donc par leur faire aimer la patrie : mais comment l'aimeront-ils, si la patrie n'est rien de plus pour eux que pour des étrangers, & qu'elle ne leur accorde que ce qu'elle ne peut refuser à personne ? Ce seroit bien pis s'ils n'y jouissoient pas même de la sûreté civile, & que leurs biens, leur vie ou leur liberté fussent à la discrétion des hommes puissans, sans qu'il leur fût possible ou permis d'oser réclamer les lois. Alors soumis aux devoirs de l'état civil, sans jouir même des droits de l'état de nature & sans pouvoir employer leurs forces pour se défendre, ils seroient par conséquent dans la pire condition où se puissent trouver des hommes libres, & le mot de *patrie* ne pourroit avoir pour eux qu'un sens odieux ou ridicule. Il ne faut pas croire que l'on puisse offenser ou couper un bras, que la douleur n'en porte à la tête ; & il n'est pas plus croyable que la volonté générale consente qu'un membre de l'état quel qu'il soit en blesse ou détruise un autre, qu'il ne l'est que les doigts d'un homme usant de sa raison aillent lui crever les yeux. La sûreté particulière est tellement liée avec la confédération publique, que sans les égards que l'on doit à la faiblesse humaine, cette convention seroit dissoute par le droit, s'il périssoit dans l'état un seul citoyen qu'on eût pu secourir ; si l'on en retenoit à tort un seul en prison, & s'il se perdoit un seul procès avec une injustice évidente : car les conventions fondamentales étant enfreintes, on ne voit plus quel droit ni quel intérêt pourroit maintenir le peuple dans l'union sociale, à moins qu'il n'y fût retenu par la seule force qui fait la dissolution de l'état civil.

En effet, l'engagement du corps de la nation n'est-il pas de pourvoir à la conservation du dernier de ses membres avec autant de soin qu'à celle de tous les autres ? & le salut d'un citoyen est-il moins la cause commune que celui de tout l'état ? Qu'on nous dise qu'il est bon qu'un seul périsse pour tous, j'admire cette sentence dans la bouche d'un digne & vertueux patriote qui se consacre volontairement & par devoir à la mort pour le salut de son pays : mais si l'on entend qu'il soit permis au gouvernement de sacrifier un innocent au salut de la multitude, je tiens cette maxime pour une des plus exécrables que jamais la tyrannie ait inventée, la plus fautive qu'on puisse avancer, la plus dangereuse qu'on puisse admettre, & la plus directement opposée aux lois fondamentales de la société. Loin qu'un seul doive périr pour tous, tous ont engagé leurs biens & leurs vies à la défense de chacun d'eux, afin que la faiblesse particulière fût toujours protégée par la force publique, & chaque membre par tout l'état. Après avoir par supposition retranché du peuple un individu après l'autre, pressez les partisans de cette maxime à mieux expliquer ce qu'ils entendent par *le corps de l'état*, & vous verrez qu'ils le réduiront à la fin à un petit nombre d'hommes qui ne sont pas le peuple, mais les officiers du peuple, & qui s'étant obligés par un serment particulier à périr eux-mêmes pour son salut, prétendent prouver par-là que c'est à lui de périr pour le leur.

Veut-on trouver des exemples de la protection que l'état doit à ses membres, & du respect qu'il doit à leurs personnes ? ce n'est que chez les plus illustres & les plus courageuses nations de la terre qu'il faut les chercher, & il n'y a guère que les peuples libres où l'on sache ce que vaut un homme. A Sparte, on fait en quelle perplexité se trouvoit toute la république lorsqu'il étoit question de punir un citoyen coupable. En Macédoine, la vie d'un homme étoit une affaire si importante, que dans toute la

grandeur d'Alexandre, ce puissant monarque n'eût osé de sang froid faire mourir un Macédonien criminel, que l'accusé n'eût comparu pour se défendre devant ses concitoyens, & n'eût été condamné par eux. Mais les Romains se distinguèrent au-dessus de tous les peuples de la terre par les égards du gouvernement pour les particuliers, & par son attention scrupuleuse à respecter les droits inviolables de tous les membres de l'état. Il n'y avoit rien de si sacré que la vie des simples citoyens ; il ne falloit pas moins que l'assemblée de tout le peuple pour en condamner un : le sénat même ni les consuls, dans toute leur majesté, n'en avoient pas le droit, & chez le plus puissant peuple du monde le crime & la peine d'un citoyen étoit une desolation publique ; aussi parut-il si dur d'en verser le sang pour quelque crime que ce pût être, que par la loi *Porcia* la peine de mort fut commuée en celle de l'exil, pour tous ceux qui voudroient survivre à la perte d'une si douce patrie. Tout respiroit à Rome & dans les armées cet amour des concitoyens les uns pour les autres, & ce respect pour le nom romain qui élevoit le courage & animoit la vertu de quiconque avoit l'honneur de le porter. Le chapeau d'un citoyen délivré d'esclavage, la couronne civique de celui qui avoit sauvé la vie à un autre, étoient ce qu'on regardoit avec le plus de plaisir dans la pompe des triomphes ; & il est à remarquer que des couronnes dont on honoroit à la guerre les belles actions, il n'y avoit que la civique & celle des triomphateurs qui fussent d'herbe & de feuilles, toutes les autres n'étoient que d'or. C'est ainsi que Rome fut vertueuse, & devint la maîtresse du monde. Chefs ambitieux ! Un pâtre gouverne ses chiens & ses troupeaux, & n'est que le dernier des hommes. S'il est beau de commander, c'est quand ceux qui nous obéissent peuvent nous honorer : respectez donc vos concitoyens, & vous vous rendrez respectables ; respectez la liberté, & votre puissance augmentera tous les jours : ne passez jamais vos droits, & bien-tôt ils seront sans bornes.

Que la patrie se montre la mère commune des citoyens, que les avantages dont ils jouissent dans leurs pays le leur rende cher, que le gouvernement leur laisse assez de part à l'administration publique pour sentir qu'ils sont chez eux, & que les lois ne soient à leurs yeux que les garants de la commune liberté. Ces droits, tout beaux qu'ils sont, appartiennent à tous les hommes ; mais sans paroître les attaquer directement, la mauvaise volonté des chefs en réduit aisément l'effet à rien. La loi dont on abuse sert à la fois au puissant d'arme offensive, & de bouclier contre le foible, & le prétexte du bien public est toujours le plus dangereux fléau du peuple. Ce qu'il y a de plus nécessaire, & peut-être de plus difficile dans le gouvernement, c'est une intégrité sévère à rendre justice à tous, & sur-tout à protéger le pauvre contre la tyrannie du riche. Le plus grand mal est déjà fait, quand on a des pauvres à défendre & des riches à contenir. C'est sur la médiocrité seule que s'exerce toute la force des lois ; elles sont également impuissantes contre les trésors du riche & contre la misère du pauvre ; le premier les élude, le second leur échappe ; l'un brise la toile, & l'autre passe au-travers.

C'est donc une des plus importantes affaires du gouvernement, de prévenir l'extrême inégalité des fortunes, non en enlevant les trésors à leurs possesseurs, mais en ôtant à tous les moyens d'en accumuler, ni en bâtissant des hôpitaux pour les pauvres, mais en garantissant les citoyens de le devenir. Les hommes inégalement distribués sur le territoire, & entassés dans un lieu tandis que les autres se dépeuplent ; les arts d'agrément & de pure indus-

trie favorisés aux dépens des métiers utiles & pénibles; l'agriculture sacrifiée au commerce; le publicain rendu nécessaire par la mauvaise administration des deniers de l'état; enfin la vénalité poussée à tel excès, que la considération se compte avec les pistoles, & que les vertus mêmes se vendent à prix d'argent: telles sont les causes les plus sensibles de l'opulence & de la misère, de l'intérêt particulier substitué à l'intérêt public, de la haine mutuelle des citoyens, de leur indifférence pour la cause commune, de la corruption du peuple, & de l'affoiblissement de tous les ressorts du gouvernement. Tels sont par conséquent les maux qu'on guérit difficilement quand ils se font sentir, mais qu'une sage administration doit prévenir, pour maintenir avec les bonnes mœurs le respect pour les lois, l'amour de la patrie, & la vigueur de la volonté générale.

Mais toutes ces précautions seront insuffisantes, si l'on ne s'y prend de plus loin encore. Je finis cette partie de l'économie publique, par où j'aurois dû la commencer. La patrie ne peut subsister sans la liberté, ni la liberté sans la vertu, ni la vertu sans les citoyens: vous aurez tout si vous formez des citoyens; sans cela vous n'aurez que de méchants esclaves, à commencer par les chefs de l'état. Or former des citoyens n'est pas l'affaire d'un jour; & pour les avoir hommes, il faut les instruire enfans. Qu'on me dise que quiconque a des hommes à gouverner, ne doit pas chercher hors de leur nature une perfection dont ils ne sont pas susceptibles; qu'il ne doit pas vouloir détruire en eux les passions, & que l'exécution d'un pareil projet ne seroit pas plus désirable que possible. Je conviendrai d'autant mieux de tout cela, qu'un homme qui n'auroit point de passions seroit certainement un fort mauvais citoyen: mais il faut convenir aussi que si l'on n'apprend point aux hommes à n'aimer rien, il n'est pas impossible de leur apprendre à aimer un objet plutôt qu'un autre, & ce qui est véritablement beau, plutôt que ce qui est difforme. Si, par exemple, on les exerce assez-tôt à ne jamais regarder leur individu que par ses relations avec le corps de l'Etat, & à n'apercevoir, pour ainsi dire, leur propre existence que comme une partie de la sienne, ils pourront parvenir enfin à s'identifier en quelque sorte avec ce plus grand tout, à se sentir membres de la patrie, à l'aimer de ce sentiment exquis que tout homme isolé n'a que pour soi-même, à élever perpétuellement leur ame à ce grand objet, & à transformer ainsi en une vertu sublime, cette disposition dangereuse d'où naissent tous nos vices. Non-seulement la Philosophie démontre la possibilité de ces nouvelles directions, mais l'Histoire en fournit mille exemples éclatans: s'ils sont si rares parmi nous, c'est que personne ne se soucie qu'il y ait des citoyens, & qu'on s'avise encore moins de s'y prendre assez-tôt pour les former. Il n'est plus tems de changer nos inclinations naturelles quand elles ont pris leur cours, & que l'habitude s'est jointe à l'amour propre; il n'est plus tems de nous tirer hors de nous-mêmes, quand une fois le *moi humain* concentré dans nos cœurs y a acquis cette méprisable activité qui absorbe toute vertu & fait la vie des petites ames. Comment l'amour de la patrie pourroit-il germer au milieu de tant d'autres passions qui l'étouffent? & que reste-t-il pour les concitoyens d'un cœur déjà partagé entre l'avarice, une maîtresse, & la vanité?

C'est du premier moment de la vie, qu'il faut apprendre à mériter de vivre; & comme on participe en naissant aux droits des citoyens, l'instant de notre naissance doit être le commencement de l'exercice de nos devoirs. S'il y a des lois pour l'âge mûr, il doit y en avoir pour l'enfance, qui enseignent à obéir aux autres; & comme on ne laisse pas la rai-

son de chaque homme unique arbitre de ses devoirs, on doit d'autant moins abandonner aux lumières & aux préjugés des peres l'éducation de leurs enfans, qu'elle importe à l'état encore plus qu'aux peres; car selon le cours de nature, la mort du pere lui dérobe souvent les derniers fruits de cette éducation, mais la patrie en sent tôt ou tard les effets; l'état demeure, & la famille se dissout. Que si l'autorité publique en prenant la place des peres, & se chargeant de cette importante fonction, acquiert leurs droits en remplissant leurs devoirs, ils ont d'autant moins sujet de s'en plaindre, qu'à cet égard ils ne sont proprement que changer de nom, & qu'ils auront en commun, sous le nom de citoyens, la même autorité sur leurs enfans qu'ils exerçoient séparément sous le nom de *peres*, & n'en seront pas moins obéis en parlant au nom de la loi, qu'ils l'étoient en parlant au nom de la nature. L'éducation publique sous des regles prescrites par le gouvernement, & sous des magistrats établis par le souverain, est donc une des maximes fondamentales du gouvernement populaire ou légitime. Si les enfans sont élevés en commun dans le sein de l'égalité, s'ils sont imbus des lois de l'état & des maximes de la volonté générale, s'ils sont instruits à les respecter par-dessus toutes choses, s'ils sont environnés d'exemples & d'objets qui leur parlent sans cesse de la tendre mere qui les nourrit, de l'amour qu'elle a pour eux, des biens inestimables qu'ils reçoivent d'elle, & du retour qu'ils lui doivent, ne doutons pas qu'ils n'apprennent ainsi à se chérir mutuellement comme des freres, à ne vouloir jamais que ce que veut la société, à substituer des actions d'hommes & de citoyens au stérile & vain babil des sophistes, & à devenir un jour les défenseurs & les peres de la patrie dont ils auront été si long-tems les enfans.

Je ne parlerai point des magistrats destinés à présider à cette éducation, qui certainement est la plus importante affaire de l'état. On sent que si de telles marques de la confiance publique étoient légèrement accordées, si cette fonction sublime n'étoit pour ceux qui auroient dignement rempli toutes les autres le prix de leurs travaux, l'honorable & doux repos de leur vieillesse, & le comble de tous les honneurs, toute l'entreprise seroit inutile & l'éducation sans succès; car par-tout où la leçon n'est pas soutenue par l'autorité, & le précepte par l'exemple, l'instruction demeure sans fruit, & la vertu même perd son crédit dans la bouche de celui qui ne la pratique pas. Mais que des guerriers illustres courbés sous le faix de leurs lauriers prêchent le courage; que des magistrats integres, blanchis dans la pourpre & sur les tribunaux, enseignent la justice; les uns & les autres se formeront ainsi de vertueux successeurs, & transmettront d'âge en âge aux générations suivantes, l'expérience & les talens des chefs, le courage & la vertu des citoyens, & l'émulation commune à tous de vivre & mourir pour la patrie.

Je ne sache que trois peuples qui aient autrefois pratiqué l'éducation publique; savoir, les Crétois, les Lacédémoniens, & les anciens Peres: chez tous les trois elle eut le plus grand succès, & fit des prodiges chez les deux derniers. Quand le monde s'est trouvé divisé en nations trop grandes pour pouvoir être bien gouvernées, ce moyen n'a plus été praticable; & d'autres raisons que le lecteur peut voir aisément, ont encore empêché qu'il n'ait été tenté chez aucun peuple moderne. C'est une chose très-remarquable que les Romains aient pu s'en passer; mais Rome fut durant cinq cents ans un miracle continuel, que le monde ne doit plus espérer de revoir. La vertu des Romains engendrée par l'horreur de la tyrannie & des crimes des tyrans, & par l'amour inné de la patrie, fit de toutes leurs maisons autant

d'écoles de citoyens ; & le pouvoir sans bornes des peres sur leurs enfans , mit tant de sévérité dans la police particuliere , que le pere plus craint que les magistrats étoit dans son tribunal domestique le censeur des mœurs & le vengeur des lois. *Voyez EDUCATION.*

C'est ainsi qu'un gouvernement attentif & bien intentionné , veillant sans cesse à maintenir ou rappeler chez le peuple l'amour de la patrie & les bonnes mœurs , prévient de loin les maux qui résultent tôt ou tard de l'indifférence des citoyens pour le sort de la république , & contient dans d'étroites bornes cet intérêt personnel , qui isole tellement les particuliers , que l'état s'affoiblit par leur puissance & n'a rien à espérer de leur bonne volonté. Par-tout où le peuple aime son pays , respecte les lois , & vit simplement , il reste peu de chose à faire pour le rendre heureux ; & dans l'administration publique où la fortune a moins de part qu'au sort des particuliers , la sagesse est si près du bonheur que ces deux objets se confondent.

III. Ce n'est pas assez d'avoir des citoyens & de les protéger ; il faut encore songer à leur subsistance ; & pourvoir aux besoins publics , est une suite évidente de la volonté générale , & le troisième devoir essentiel du gouvernement. Le devoir n'est pas , comme on doit le sentir , de remplir les greniers des particuliers & les dispenser du travail , mais de maintenir l'abondance tellement à leur portée , que pour l'acquérir le travail soit toujours nécessaire & ne soit jamais inutile. Il s'étend aussi à toutes les opérations qui regardent l'entretien du fisc , & les dépenses de l'administration publique. Ainsi après avoir parlé de l'économie générale par rapport au gouvernement des personnes , il nous reste à la considérer par rapport à l'administration des biens.

Cette partie n'offre pas moins de difficultés à résoudre , ni de contradictions à lever que la précédente. Il est certain que le droit de propriété est le plus sacré de tous les droits des citoyens , & plus important à certains égards que la liberté même ; soit parce qu'il tient de plus à la conservation de la vie ; soit parce que les biens étant plus faciles à usurper & plus pénibles à défendre que la personne , on doit plus respecter ce qui se peut ravir plus aisément ; soit enfin parce que la propriété est le vrai fondement de la société civile , & le vrai garant des engagements des citoyens : car si les biens ne répondoient pas des personnes , rien ne seroit si facile que d'éluder ses devoirs & de se moquer des lois. D'un autre côté , il n'est pas moins sûr que le maintien de l'état & du gouvernement exige des frais & de la dépense ; & comme quiconque accorde la fin ne peut refuser les moyens , il s'ensuit que les membres de la société doivent contribuer de leurs biens à son entretien. De plus , il est difficile d'assurer d'un côté la propriété des particuliers sans l'attaquer d'un autre , & il n'est pas possible que tous les réglemens qui regardent l'ordre des successions , les testamens , les contrats , ne gênent les citoyens à certains égards sur la disposition de leur propre bien , & par conséquent sur leur droit de propriété.

Mais outre ce que j'ai dit ci-devant de l'accord qui regne entre l'autorité de la loi & la liberté du citoyen , il y a par rapport à la disposition des biens une remarque importante à faire , qui leve bien des difficultés. C'est , comme l'a montré Puffendorf , que par la nature du droit de propriété , il ne s'étend point au-delà de la vie du propriétaire , & qu'à l'instant qu'un homme est mort , son bien ne lui appartient plus. Ainsi lui prescrire les conditions sous lesquelles il en peut disposer , c'est au fond moins altérer son droit en apparence , que l'étendre en effet.

En général , quoique l'institution des lois qui re-

glent le pouvoir des particuliers dans la disposition de leur propre bien n'appartienne qu'au souverain , l'esprit de ces lois que le gouvernement doit suivre dans leur application , est que de pere en fils & de proche en proche , les biens de la famille en sortent & s'alienent le moins qu'il est possible. Il y a une raison sensible de ceci en faveur des enfans , à qui le droit de propriété seroit fort inutile , si le pere ne leur laissoit rien , & qui de plus ayant souvent contribué par leur travail à l'acquisition des biens du pere , sont de leur chef associés à son droit. Mais une autre raison plus éloignée & non moins importante , est que rien n'est plus funeste aux mœurs & à la république , que les changemens continuels d'état & de fortune entre les citoyens ; changemens qui sont la preuve & la source de mille désordres , qui bouleversent & confondent tout , & par lesquels ceux qui sont élevés pour une chose , se trouvent destinés pour une autre : ni ceux qui montent ni ceux qui descendent ne peuvent prendre les maximes ni les lumières convenables à leur nouvel état , & beaucoup moins en remplir les devoirs. Je passe à l'objet des finances publiques.

Si le peuple se gouvernoit lui-même , & qu'il n'y eût rien d'intermédiaire entre l'administration de l'état & les citoyens , ils n'auroient qu'à se cottiser dans l'occasion , à proportion des besoins publics & des facultés des particuliers ; & comme chacun ne perdroit jamais de vûe le recouvrement ni l'emploi des deniers , il ne pourroit se glisser ni fraude ni abus dans leur maniement : l'état ne seroit jamais obéré de dettes , ni le peuple accablé d'impôts , ou du moins la sûreté de l'emploi le consoleroit de la dureté de la taxe. Mais les choses ne sauroient aller ainsi ; & quelque borné que soit un état , la société civile y est toujours trop nombreuse pour pouvoir être gouvernée par tous ses membres. Il faut nécessairement que les deniers publics passent par les mains des chefs , lesquels , outre l'intérêt de l'état , ont tous le leur particulier , qui n'est pas le dernier écouté. Le peuple de son côté , qui s'aperçoit plutôt de l'avidité des chefs & de leurs folles dépenses , que des besoins publics , murmure de se voir dépouiller du nécessaire pour fournir au superflu d'autrui ; & quand une fois ces manœuvres l'ont aigri jusqu'à certain point , la plus integre administration ne viendrait pas à bout de rétablir la confiance. Alors si les contributions sont volontaires , elles ne produisent rien ; si elles sont forcées , elles sont illégitimes ; & c'est dans cette cruelle alternative de laisser périr l'état ou d'attaquer le droit sacré de la propriété , qui en est le soutien , que consiste la difficulté d'une juste & sage économie.

La première chose que doit faire , après l'établissement des lois , l'instituteur d'une république , c'est de trouver un fonds suffisant pour l'entretien des magistrats & autres officiers , & pour toutes les dépenses publiques. Ce fonds s'appelle *erarium* ou *fisc* , s'il est en argent ; *domaine public* , s'il est en terres , & ce dernier est de beaucoup préférable à l'autre , par des raisons faciles à voir. Quiconque aura suffisamment réfléchi sur cette matière , ne pourra guère être à cet égard d'un autre avis que Bodin , qui regarde le domaine public comme le plus honnête & le plus sûr de tous les moyens de pourvoir aux besoins de l'état ; & il est à remarquer que le premier soin de Romulus dans la division des terres , fut d'en destiner le tiers à cet usage. J'avoue qu'il n'est pas impossible que le produit du domaine mal administré , se réduise à rien ; mais il n'est pas de l'essence du domaine d'être mal administré.

Préalablement à tout emploi , ce fonds doit être assigné ou accepté par l'assemblée du peuple ou des états du pays , qui doit ensuite en déterminer l'usage.

ge. Après cette solennité, qui rend ces fonds inaliénables, ils changent, pour ainsi dire, de nature, & leurs revenus deviennent tellement sacrés, que c'est non-seulement le plus infame de tous les vols, mais un crime de lèse-majesté, que d'en détourner la moindre chose au préjudice de leur destination. C'est un grand deshonneur pour Rome, que l'intégrité du questeur Caton y ait été un sujet de remarque, & qu'un empereur récompensant de quelques écus le talent d'un chanteur, ait eu soin d'ajouter que cet argent venoit du bien de sa famille, & non de celui de l'état. Mais s'il se trouve peu de Galba, où chercherons-nous des Catons? & quand une fois le vice ne deshonorera plus, quels seront les chefs assez scrupuleux pour s'abstenir de toucher aux revenus publics abandonnés à leur discrétion, & pour ne pas s'en imposer bientôt à eux-mêmes, en affectant de confondre leurs vaines & scandaleuses dissipations avec la gloire de l'état, & les moyens d'étendre leur autorité, avec ceux d'augmenter sa puissance? C'est sur-tout en cette délicate partie de l'administration, que la vertu est le seul instrument efficace, & que l'intégrité du magistrat est le seul frein capable de contenir son avarice. Les livres & tous les comptes des régisseurs servent moins à déceler leurs infidélités qu'à les couvrir; & la prudence n'est jamais aussi prompte à imaginer de nouvelles précautions, que la friponnerie à les éluder. Laissez donc les registres & papiers, & remettez les finances en des mains fideles; c'est le seul moyen qu'elles soient fidelement régies.

Quand une fois les fonds publics sont établis, les chefs de l'état en sont de droit les administrateurs; car cette administration fait une partie du gouvernement, toujours essentielle, quoique non toujours également: son influence augmente à mesure que celle des autres ressorts diminue; & l'on peut dire qu'un gouvernement est parvenu à son dernier degré de corruption, quand il n'a plus d'autre nerf que l'argent: or comme tout gouvernement tend sans cesse au relâchement, cette seule raison montre pourquoi nul état ne peut subsister si ses revenus n'augmentent sans cesse.

Le premier sentiment de la nécessité de cette augmentation, est aussi le premier signe du desordre intérieur de l'état; & le sage administrateur, en songeant à trouver de l'argent pour pourvoir au besoin présent, ne néglige pas de rechercher la cause éloignée de ce nouveau besoin: comme un marin voyant l'eau gagner son vaisseau, n'oublie pas en faisant joier les pompes, de faire aussi chercher & boucher la voie.

De cette règle découle la plus importante maxime de l'administration des finances, qui est de travailler avec beaucoup plus de soin à prévenir les besoins, qu'à augmenter les revenus; de quelque diligence qu'on puisse user, le secours qui ne vient qu'après le mal, & plus lentement, laisse toujours l'état en souffrance: tandis qu'on songe à remédier à un inconvénient, un autre se fait déjà sentir, & les ressources mêmes produisent de nouveaux inconvénients; desorte qu'à la fin la nation s'obere, le peuple est foulé, le gouvernement perd toute sa vigueur, & ne fait plus que peu de chose avec beaucoup d'argent. Je crois que de cette grande maxime bien établie, découloient les prodiges des gouvernemens anciens, qui faisoient plus avec leur parcimonie, que les nôtres avec tous leurs trésors; & c'est peut-être de-là qu'est dérivée l'acception vulgaire du mot d'économie, qui s'entend plutôt du sage ménagement de ce qu'on a, que des moyens d'acquiescer ce que l'on n'a pas.

Indépendamment du domaine public, qui rend à l'état à proportion de la probité de ceux qui le ré-

gissent, si l'on connoissoit assez toute la force de l'administration générale, sur-tout quand elle se borne aux moyens légitimes, on seroit étonné des ressources qu'ont les chefs pour prévenir tous les besoins publics, sans toucher aux biens des particuliers. Comme ils sont les maîtres de tout le commerce de l'état, rien ne leur est si facile que de le diriger d'une manière qui pourvoie à tout, souvent sans qu'ils paroissent s'en mêler. La distribution des denrées, de l'argent & des marchandises par de justes proportions, selon les tems & les lieux, est le vrai secret des finances, & la source de leurs richesses, pourvu que ceux qui les administrent sachent porter leurs vûes assez loin, & faire dans l'occasion une perte apparente & prochaine, pour avoir réellement des profits immenses dans un tems éloigné. Quand on voit un gouvernement payer des droits, loin d'en recevoir, pour la sortie des blés dans les années d'abondance, & pour leur introduction dans les années de disette, on a besoin d'avoir de tels faits sous les yeux pour les croire véritables, & on les mettroit au rang des romans, s'ils se fussent passés anciennement. Supposons que pour prévenir la disette dans les mauvaises années, on proposât d'établir des magasins publics, dans combien de pays l'entretien d'un établissement si utile ne serviroit-il pas de prétexte à de nouveaux impôts? A Geneve ces greniers établis & entretenus par une sage administration, sont la ressource publique dans les mauvaises années, & le principal revenu de l'état dans tous les tems; *Alit & ditat*, c'est la belle & juste inscription qu'on lit sur la façade de l'édifice. Pour exposer ici le système économique d'un bon gouvernement, j'ai souvent tourné les yeux sur celui de cette république: heureux de trouver ainsi dans ma patrie l'exemple de la sagesse & du bonheur que je voudrois voir regner dans tous les pays.

Si l'on examine comment croissent les besoins d'un état, on trouvera que souvent cela arrive à-peu-près comme chez les particuliers, moins par une véritable nécessité, que par un accroissement de desirs inutiles, & que souvent on n'augmente la dépense que pour avoir un prétexte d'augmenter la recette; desorte que l'état gagneroit quelquefois à se passer d'être riche, & que cette richesse apparente lui est au fond plus onéreuse que ne seroit la pauvreté même. On peut espérer, il est vrai, de tenir les peuples dans une dépendance plus étroite, en leur donnant d'une main ce qu'on leur a pris de l'autre, & ce fut la politique dont usa Joseph avec les Egyptiens; mais ce vain sophisme est d'autant plus funeste à l'état, que l'argent ne rentre plus dans les mêmes mains dont il est sorti, & qu'avec de pareilles maximes on n'enrichit que des fainéans de la dépouille des hommes utiles.

Le goût des conquêtes est une des causes les plus sensibles & les plus dangereuses de cette augmentation. Ce goût, engendré souvent par une autre espèce d'ambition que celle qu'il semble annoncer, n'est pas toujours ce qu'il paroît être, & n'a pas tant pour véritable motif le desir apparent d'aggrandir la nation, que le desir caché d'augmenter au dedans l'autorité des chefs, à l'aide de l'augmentation des troupes, & à la faveur de la diversion que font les objets de la guerre dans l'esprit des citoyens.

Ce qu'il y a du moins de très-certain, c'est que rien n'est si foulé ni si misérable que les peuples conquérans, & que leurs succès mêmes ne font qu'augmenter leurs miseres: quand l'histoire ne nous l'apprendroit pas, la raison suffiroit pour nous démontrer que plus un état est grand, & plus les dépenses y deviennent proportionnellement fortes & onéreuses; car il faut que toutes les provinces fournissent

leur contingent, aux frais de l'administration générale, & que chacune outre cela fasse pour la sienne particulière la même dépense que si elle étoit indépendante. Ajoutez que toutes les fortunes se font dans un lieu & se consomment dans un autre; ce qui rompt bientôt l'équilibre du produit & de la consommation, & appauvrit beaucoup de pays pour enrichir une seule ville.

Autre source de l'augmentation des besoins publics, qui tient à la précédente. Il peut venir un tems où les citoyens ne se regardant plus comme intéressés à la cause commune, cesseroient d'être les défenseurs de la patrie, & où les magistrats aimeroient mieux commander à des mercenaires qu'à des hommes libres, ne fût-ce qu'afin d'employer en tems & lieu les premiers pour mieux assujettir les autres. Tel fut l'état de Rome sur la fin de la république & sous les empereurs; car toutes les victoires des premiers Romains, de même que celles d'Alexandre, avoient été remportées par de braves citoyens, qui savoient donner au besoin leur sang pour la patrie, mais qui ne le vendoient jamais. Marius fut le premier qui dans la guerre de Jugurtha deshonna les légions romaines, en y introduisant des affranchis, vagabonds, & autres mercenaires. Devenus les ennemis des peuples qu'ils s'étoient chargés de rendre heureux, les tyrans établirent des troupes réglées, en apparence pour contenir l'étranger, & en effet pour opprimer l'habitant. Pour former ces troupes il fallut enlever à la terre des cultivateurs, dont le défaut diminua la quantité des denrées, & dont l'entretien introduisit des impôts qui en augmentèrent le prix. Ce premier desordre fit murmurer les peuples: il fallut pour les réprimer multiplier les troupes, & par conséquent la misère; & plus le desespoir augmentoit, plus on se voyoit contraint de l'augmenter encore pour en prévenir les effets. D'un autre côté ces mercenaires, qu'on pouvoit estimer sur le prix auquel ils se vendoient eux-mêmes, fiers de leur avilissement, méprisant les lois dont ils étoient protégés, & leurs frères dont ils mangeoient le pain, se crurent plus honorés d'être les satellites de César que les défenseurs de Rome; & dévoués à une obéissance aveugle, tenoient par état le poignard levé sur leurs concitoyens, prêts à tout égorger au premier signal. Il ne seroit pas difficile de montrer que ce fut-là une des principales causes de la ruine de l'empire romain.

L'invention de l'artillerie & des fortifications a forcé de nos jours les souverains de l'Europe à rétablir l'usage des troupes réglées pour garder leurs places; mais avec des motifs plus légitimes, il est à craindre que l'effet n'en soit également funeste. Il n'en faudra pas moins dépeupler les campagnes pour former les armées & les garnisons; pour les entretenir il n'en faudra pas moins fouler les peuples; & ces dangereux établissemens s'accroissent depuis quelque tems avec une telle rapidité dans tous nos climats, qu'on n'en peut prévoir que la dépopulation prochaine de l'Europe, & tôt ou tard la ruine des peuples qui l'habitent.

Quoi qu'il en soit, on doit voir que de telles institutions renversent nécessairement le vrai système économique qui tire le principal revenu de l'état du domaine public, & ne laissent que la ressource fâcheuse des subsides & impôts, dont il me reste à parler.

Il faut se ressouvenir ici que le fondement du pacte social est la propriété; & sa première condition, que chacun soit maintenu dans la paisible jouissance de ce qui lui appartient. Il est vrai que par le même traité chacun s'oblige, au moins tacitement, à se cotiser dans les besoins publics; mais cet engagement ne pouvant nuire à la loi fondamentale, &

supposant l'évidence du besoin reconnue par les contribuables, on voit que pour être légitime, cette cotisation doit être volontaire, non d'une volonté particulière, comme s'il étoit nécessaire d'avoir le consentement de chaque citoyen, & qu'il ne dût fournir que ce qu'il lui plaît, ce qui seroit directement contre l'esprit de la confédération, mais d'une volonté générale, à la pluralité des voix, & sur un tarif proportionnel qui ne laisse rien d'arbitraire à l'imposition.

Cette vérité, que les impôts ne peuvent être établis légitimement que du consentement du peuple ou de ses représentans, a été reconnue généralement de tous les philosophes & jurisconsultes qui se font acquis quelque réputation dans les matieres de droit politique, sans excepter Bodin même. Si quelques-uns ont établi des maximes contraires en apparence; outre qu'il est aisé de voir les motifs particuliers qui les y ont portés, ils y mettent tant de conditions & de restrictions, qu'au fond la chose revient exactement au même: car que le peuple puisse refuser, ou que le souverain ne doive pas exiger, cela est indifférent quant au droit; & s'il n'est question que de la force, c'est la chose la plus inutile que d'examiner ce qui est légitime ou non.

Les contributions qui se levent sur le peuple sont de deux sortes; les unes réelles, qui se perçoivent sur les choses; les autres personnelles, qui se payent par tête. On donne aux unes & aux autres les noms d'*impôts* ou de *subsides*: quand le peuple fixe la somme qu'il accorde, elle s'appelle *subside*; quand il accorde tout le produit d'une taxe, alors c'est un *impôt*. On trouve dans le livre de l'*Esprit des lois*, que l'imposition par tête est plus propre à la servitude, & la taxe réelle plus convenable à la liberté. Cela seroit incontestable, si les contingens par tête étoient égaux; car il n'y auroit rien de plus disproportionné qu'une pareille taxe, & c'est sur-tout dans les proportions exactement observées, que consiste l'esprit de la liberté. Mais si la taxe par tête est exactement proportionnée aux moyens des particuliers, comme pourroit être celle qui porte en France le nom de *capitation*, & qui de cette maniere est à la fois réelle & personnelle, elle est la plus équitable, & par conséquent la plus convenable à des hommes libres. Ces proportions paroissent d'abord très-faciles à observer, parce qu'étant relatives à l'état que chacun tient dans le monde, les indications sont toujours publiques; mais outre que l'avarice, le crédit & la fraude savent éluder jusqu'à l'évidence, il est rare qu'on tienne compte dans ces calculs, de tous les élémens qui doivent y entrer. Premièrement on doit considérer le rapport des quantités, selon lequel, toutes choses égales, celui qui a dix fois plus de bien qu'un autre, doit payer dix fois plus que lui. Secondement, le rapport des usages, c'est-à-dire la distinction du nécessaire & du superflu. Celui qui n'a que le simple nécessaire, ne doit rien payer de tout; la taxe de celui qui a du superflu, peut aller au besoin jusqu'à la concurrence de tout ce qui excède son nécessaire. A cela il dira qu'en égard à son rang, ce qui seroit superflu pour un homme inférieur, est nécessaire pour lui; mais c'est un mensonge: car un Grand a deux jambes, ainsi qu'un bouvier, & n'a qu'un ventre non plus que lui. De plus, ce prétendu nécessaire est si peu nécessaire à son rang, que s'il faisoit y renoncer pour un sujet loüable, il n'en seroit que plus respecté. Le peuple se prosternerait devant un ministre qui iroit au conseil à pié, pour avoir vendu ses carrosses dans un pressant besoin de l'état. Enfin la loi ne prescrit la magnificence à personne, & la bienfaisance n'est jamais une raison contre le droit.

Un troisieme rapport qu'on ne compte jamais, &

qu'on devoit toujours compter le premier, est celui des utilités que chacun retire de la confédération sociale, qui protège fortement les immenses possessions du riche, & laisse à peine un misérable jouir de la chaumière qu'il a construite de ses mains. Tous les avantages de la société ne sont-ils pas pour les puissans & les riches ? tous les emplois lucratifs ne sont-ils pas remplis par eux seuls ? toutes les grâces, toutes les exemptions ne leur sont-elles pas réservées ? & l'autorité publique n'est-elle pas toute en leur faveur ? Qu'un homme de considération vole ses créanciers ou fasse d'autres friponneries, n'est-il pas toujours sûr de l'impunité ? Les coups de bâton qu'il distribue, les violences qu'il commet, les meurtres mêmes & les assassinats dont il se rend coupable, ne sont-ce pas des affaires qu'on assoupit, & dont au bout de six mois il n'est plus question ? Que ce même homme soit volé, toute la police est aussitôt en mouvement, & malheur aux innocens qu'il soupçonne. Passe-t-il dans un lieu dangereux ? voilà les escortes en campagne : l'effieu de sa chaise vient-il à rompre ? tout vole à son secours : fait-on du bruit à sa porte ? il dit un mot, & tout se tait : la foule l'incommode-t-elle ? il fait un signe, & tout se range : un charretier se trouve-t-il sur son passage ? ses gens sont prêts à l'assommer ; & cinquante honnêtes piétons allant à leurs affaires feroient plutôt écrasés, qu'un faquin oisif retardé dans son équipage. Tous ces égards ne lui coûtent pas un sou ; ils sont le droit de l'homme riche, & non le prix de la richesse. Que le tableau du pauvre est différent ! plus l'humanité lui doit, plus la société lui refuse : toutes les portes lui sont fermées, même quand il a droit de les faire ouvrir ; & si quelquefois il obtient justice, c'est avec plus de peine qu'un autre n'obtiendrait grâce : s'il y a des corvées à faire, une milice à tirer, c'est à lui qu'on donne la préférence ; il porte toujours, outre sa charge, celle dont son voisin plus riche a le crédit de se faire exempter : au moindre accident qui lui arrive, chacun s'éloigne de lui : si sa pauvre charrette renverse, loin d'être aidé par personne, je le tiens heureux s'il évite en passant les avanies des gens lestes d'un jeune duc : en un mot, toute assistance gratuite le fuit au besoin, précisément parce qu'il n'a pas de quoi la payer ; mais je le tiens pour un homme perdu, s'il a le malheur d'avoir l'ame honnête, une fille aimable, & un puissant voisin.

Une autre attention non moins importante à faire, c'est que les pertes des pauvres sont beaucoup moins réparables que celles du riche, & que la difficulté d'acquiescer croît toujours en raison du besoin. On ne fait rien avec rien ; cela est vrai dans les affaires comme en Physique : l'argent est la semence de l'argent, & la première pistole est quelquefois plus difficile à gagner que le second million. Il y a plus encore : c'est que tout ce que le pauvre paye, est à jamais perdu pour lui, & reste ou revient dans les mains du riche ; & comme c'est aux seuls hommes qui ont part au gouvernement, ou à ceux qui en approchent, que passe tôt ou tard le produit des impôts, ils ont, même en payant leur contingent, un intérêt sensible à les augmenter.

Résumons en quatre mots le pacte social des deux états. *Vous avez besoin de moi, car je suis riche & vous êtes pauvre ; faisons donc un accord entre nous : je permettrai que vous ayez l'honneur de me servir, à condition que vous me donnerez le peu qui vous reste, pour la peine que je prendrai de vous commander.*

Si l'on combine avec soin toutes ces choses, on trouvera que pour répartir les taxes d'une manière équitable & vraiment proportionnelle, l'imposition n'en doit pas être faite seulement en raison des biens des contribuables, mais en raison composée de

la différence de leurs conditions & du superflu de leurs biens. Opération très-importante & très-difficile que font tous les jours des multitudes de commis honnêtes gens & qui savent l'arithmétique, mais dont les Platons & les Montesquieux n'eussent osé se charger qu'en tremblant & en demandant au ciel des lumières & de l'intégrité.

Un autre inconvénient de la taxe personnelle, c'est de se faire trop sentir & d'être levée avec trop de dureté, ce qui n'empêche pas qu'elle ne soit sujette à beaucoup de non-valeurs, parce qu'il est plus aisé de dérober au rôle & aux poursuites sa tête que ses possessions.

De toutes les autres impositions, le cens sur les terres ou la taille réelle a toujours passé pour la plus avantageuse dans les pays où l'on a plus d'égard à la quantité du produit & à la sûreté du recouvrement, qu'à la moindre incommodité du peuple. On a même osé dire qu'il falloit charger le paysan pour éveiller sa paresse, & qu'il ne feroit rien s'il n'avoit rien à payer. Mais l'expérience dément chez tous les peuples du monde cette maxime ridicule : c'est en Hollande, en Angleterre où le cultivateur paye très-peu de chose, & sur-tout à la Chine où il ne paye rien, que la terre est le mieux cultivée. Au contraire, par-tout où le laboureur se voit chargé à proportion du produit de son champ, il le laisse en friche, ou n'en retire exactement que ce qu'il lui faut pour vivre. Car pour qui perd le fruit de sa peine, c'est gagner que ne rien faire ; & mettre le travail à l'amende, est un moyen fort singulier de bannir la paresse.

De la taxe sur les terres ou sur le blé, sur-tout quand elle est excessive, résultent deux inconvéniens si terribles, qu'ils doivent dépeupler & ruiner à la longue tous les pays où elle est établie.

Le premier vient du défaut de circulation des espèces, car le commerce & l'industrie attirent dans les capitales tout l'argent de la campagne : & l'impôt détruisant la proportion qui pouvoit se trouver encore entre les besoins du laboureur & le prix de son blé, l'argent vient sans cesse & ne retourne jamais ; plus la ville est riche, plus le pays est misérable. Le produit des tailles passe des mains du prince ou du financier dans celles des artistes & des marchands ; & le cultivateur qui n'en reçoit jamais que la moindre partie, s'épuise enfin en payant toujours également & recevant toujours moins. Comment voudroit-on que pût vivre un homme qui n'auroit que des veines & point d'arteres, ou dont les arteres ne porteroient le sang qu'à quatre doigts du cœur ? Chardin dit qu'en Perse les droits du roi sur les denrées se payent aussi en denrées ; cet usage, qu'Herodote témoigne avoir autrefois été pratiqué dans le même pays jusqu'à Darius, peut prévenir le mal dont je viens de parler. Mais à moins qu'en Perse les intendans, directeurs, commis, & gardes-magazin ne soient une autre espèce de gens que par-tout ailleurs, j'ai peine à croire qu'il arrive jusqu'au roi la moindre chose de tous ces produits, que les blés ne se gâtent pas dans tous les greniers, & que le feu ne consume pas la plupart des magasins.

Le second inconvénient vient d'un avantage apparent, qui laisse aggraver les maux avant qu'on les aperçoive. C'est que le blé est une denrée que les impôts ne renchérissent point dans le pays qui la produit, & dont, malgré son absolue nécessité, la quantité diminue, sans que le prix en augmente ; ce qui fait que beaucoup de gens meurent de faim, quoique le blé continue d'être à bon marché, & que le laboureur reste seul chargé de l'impôt qu'il n'a pu défalquer sur le prix de la vente. Il faut bien faire attention qu'on ne doit pas raisonner de la

taille réelle comme des droits sur toutes les marchandises qui en font hauffer le prix, & sont ainsi payés moins par les marchands, que par les acheteurs. Car ces droits, quelque forts qu'ils puissent être, sont pourtant volontaires, & ne sont payés par le marchand qu'à proportion des marchandises qu'il achete; & comme il n'achete qu'à proportion de son débit, il fait la loi au particulier. Mais le laboureur qui, soit qu'il vende ou non, est contraint de payer à des termes fixes pour le terrain qu'il cultive, n'est pas le maître d'attendre qu'on mette à sa denrée le prix qu'il lui plaît? & quand il ne la vendrait pas pour s'entretenir, il seroit forcé de la vendre pour payer la taille, de sorte que c'est quelquefois l'énormité de l'imposition qui maintient la denrée à vil prix.

Remarquez encore que les ressources du commerce & de l'industrie, loin de rendre la taille plus supportable par l'abondance de l'argent, ne la rendent que plus onéreuse. Je n'insisterai point sur une chose très-évidente, savoir que si la plus grande ou moindre quantité d'argent dans un état, peut lui donner plus ou moins de crédit au-dehors, elle ne change en aucune manière la fortune réelle des citoyens, & ne les met ni plus ni moins à leur aise. Mais je ferai ces deux remarques importantes: l'une, qu'à moins que l'état n'ait des denrées superflues & que l'abondance de l'argent ne vienne de leur débit chez l'étranger, les villes où se fait le commerce, se sentent seules de cette abondance, & que le payfan ne fait qu'en devenir relativement plus pauvre; l'autre, que le prix de toutes choses haussant avec la multiplication de l'argent, il faut aussi que les impôts haussent à proportion, de sorte que le laboureur se trouve plus chargé sans avoir plus de ressources.

On doit voir que la taille sur les terres est un véritable impôt sur leur produit. Cependant chacun convient que rien n'est si dangereux qu'un impôt sur le blé payé par l'acheteur: comment ne voit-on pas que le mal est cent fois pire quand cet impôt est payé par le cultivateur même? N'est-ce pas attaquer la subsistance de l'état jusque dans sa source? N'est-ce pas travailler aussi directement qu'il est possible à dépeupler le pays, & par conséquent à le ruiner à la longue? car il n'y a point pour une nation de pire disette que celle des hommes.

Il n'appartient qu'au véritable homme d'état d'élever ses vûes dans l'assiette des impôts plus haut que l'objet des finances, de transformer des charges onéreuses en d'utiles réglemens de police, & de faire douter au peuple si de tels établissemens n'ont pas eu pour fin le bien de la nation plutôt que le produit des taxes.

Les droits sur l'importation des marchandises étrangères dont les habitans sont avides sans que le pays en ait besoin, sur l'exportation de celles du cru du pays dont il n'a pas de trop, & dont les étrangers ne peuvent se passer, sur les productions des arts inutiles & trop lucratifs, sur les entrées dans les villes des choses de pur agrément, & en général sur tous les objets du luxe, rempliront tout ce double objet. C'est par de tels impôts, qui soulagent la pauvreté & chargent la richesse, qu'il faut prévenir l'augmentation continuelle de l'inégalité des fortunes, l'affervissement aux riches d'une multitude d'ouvriers & de serviteurs inutiles, la multiplication des gens oisifs dans les villes, & la desertion des campagnes.

Il est important de mettre entre le prix des choses & les droits dont on les charge, une telle proportion que l'avidité des particuliers ne soit point trop portée à la fraude par la grandeur des profits. Il faut encore prévenir la facilité de la contrebande,

en préférant les marchandises les moins faciles à cacher. Enfin il convient que l'impôt soit payé par celui qui employe la chose taxée, plutôt que par celui qui la vend, auquel la quantité des droits dont il se trouveroit chargé, donneroit plus de tentations & de moyens de les frauder. C'est l'usage constant de la Chine, le pays du monde où les impôts sont les plus forts & les mieux payés: le marchand ne paye rien; l'acheteur seul acquitte le droit, sans qu'il en résulte ni murmures ni séditions; parce que les denrées nécessaires à la vie, telles que le ris & le blé, étant absolument franches, le peuple n'est point foulé, & l'impôt ne tombe que sur les gens aisés. Au reste toutes ces précautions ne doivent pas tant être dictées par la crainte de la contrebande, que par l'attention que doit avoir le gouvernement à garantir les particuliers de la séduction des profits illégitimes, qui, après en avoir fait de mauvais citoyens, ne tarderoit pas d'en faire de mal-honnêtes gens.

Qu'on établisse de fortes taxes sur la livrée, sur les équipages, sur les glaces, lustres, & ameublemens, sur les étoffes & la dorure, sur les cours & jardins des hôtels, sur les spectacles de toute espèce, sur les professions oiseuses, comme baladins, chanteurs, histrions & en un mot sur cette foule d'objets de luxe, d'amusement & d'oïveté, qui frappent tous les yeux, & qui peuvent d'autant moins se cacher, que leur seul usage est de se montrer, & qu'ils seroient inutiles s'ils n'étoient vûs. Qu'on ne craigne pas que de tels produits fussent arbitraires, pour n'être fondés que sur des choses qui ne font pas d'une absolue nécessité: c'est bien mal connoître les hommes que de croire qu'après s'être une fois laissés séduire par le luxe, ils y puissent jamais renoncer; ils renonceroient cent fois plutôt au nécessaire & aimeroient encore mieux mourir de faim que de honte. L'augmentation de la dépense ne sera qu'une nouvelle raison pour la soutenir, quand la vanité de se montrer opulent fera son profit du prix de la chose & des frais de la taxe. Tant qu'il y aura des riches, ils voudront se distinguer des pauvres, & l'état ne sauroit se former un revenu moins onéreux ni plus assuré que sur cette distinction.

Par la même raison l'industrie n'auroit rien à souffrir d'un ordre économique qui enrichiroit les Finances, ranimeroit l'Agriculture, en soulageant le laboureur, & rapprocheroit insensiblement toutes les fortunes de cette médiocrité qui fait la véritable force d'un état. Il se pourroit, je l'avoue, que les impôts contribuassent à faire passer plus rapidement quelques modes; mais ce ne seroit jamais que pour en substituer d'autres sur lesquelles l'ouvrier gagneroit, sans que le fisc eût rien à perdre. En un mot supposons que l'esprit du gouvernement soit constamment d'asseoir toutes les taxes sur le superflu des richesses, il arrivera de deux choses l'une: ou les riches renonceront à leurs dépenses superflues pour n'en faire que d'utiles, qui retourneront au profit de l'état; alors l'assiette des impôts aura produit l'effet des meilleures lois somptuaires; les dépenses de l'état auront nécessairement diminué avec celles des particuliers; & le fisc ne sauroit moins recevoir de cette manière, qu'il n'ait beaucoup moins encore à déboursier: ou si les riches ne diminuent rien de leurs profusions, le fisc aura dans le produit des impôts les ressources qu'il cherchoit pour pourvoir aux besoins réels de l'état. Dans le premier cas, le fisc s'enrichit de toute la dépense qu'il a de moins à faire; dans le second, il s'enrichit encore de la dépense inutile des particuliers.

Ajoutons à tout ceci une importante distinction en matière de droit politique, & à laquelle les gouvernemens, jaloux de faire tout par eux-mêmes, de-

vroient donner une grande attention. J'ai dit que les taxes personnelles & les impôts sur les choses d'absolue nécessité, attaquant directement le droit de propriété, & par conséquent le vrai fondement de la société politique, sont toujours sujets à des conséquences dangereuses, s'ils ne sont établis avec l'express consentement du peuple ou de ses représentans. Il n'en est pas de même des droits sur les choses dont on peut s'interdire l'usage; car alors le particulier n'étant point absolument contraint à payer, sa contribution peut passer pour volontaire; de sorte que le consentement particulier de chacun des contribuans supplée au consentement général, & le suppose même en quelque manière: car pourquoi le peuple s'opposeroit-il à toute imposition qui ne tombe que sur quiconque veut bien la payer? Il me paroît certain que tout ce qui n'est ni proscripé par les lois, ni contraire aux mœurs, & que le gouvernement peut défendre, il peut le permettre moyennant un droit. Si, par exemple, le gouvernement peut interdire l'usage des carrosses, il peut à plus forte raison imposer une taxe sur les carrosses, moyen sage & utile d'en blâmer l'usage sans le faire cesser. Alors on peut regarder la taxe comme une espece d'amende, dont le produit dédommage de l'abus qu'elle punit.

Quelqu'un m'objectera peut-être que ceux que Bodin appelle *imposeurs*, c'est-à-dire ceux qui imposent ou imaginent les taxes, étant dans la classe des riches, n'auront garde d'épargner les autres à leurs propres dépens, & de se charger eux-mêmes pour soulager les pauvres. Mais il faut rejeter de pareilles idées. Si dans chaque nation ceux à qui le souverain commet le gouvernement des peuples, en étoient les ennemis par état, ce ne seroit pas la peine de rechercher ce qu'ils doivent faire pour les rendre heureux. *Article de M. ROUSSEAU, citoyen de Genève.*

* **ECONOMIE RUSTIQUE**; c'est l'art de connoître tous les objets utiles & lucratifs de la campagne, de se les procurer, de les conserver, & d'en tirer le plus grand avantage possible. Cette manière de s'enrichir est d'une étendue prodigieuse: c'est un tribut imposé sur tous les êtres de la nature; les élémens même n'en sont pas exceptés. Ce seroit un ouvrage considérable que l'exposition seule des choses qui sont comprises dans l'*économie rustique*. Voici les principales. Celui qui vivra à la campagne, & qui voudra mettre son séjour à profit, connoîtra l'agriculture & le jardinage dans tous leurs détails; il n'ignorera rien de ce qui concerne les bâtimens nécessaires pour lui, pour sa famille, pour ses domestiques, pour ses animaux, & pour ses différentes récoltes; la chasse, la pêche, la fauconnerie, les haras, les eaux, les forêts, les différens travaux rustiques; plusieurs manufactures, telles que celles de la fayence, de la poterie, de la chaux, de la brique, du fer, &c. Quelle que soit l'opinion vulgaire sur la vie d'un homme qui se livre tout entier à ces objets, je n'en connois aucune, sans exception, qui soit plus conforme à la nature, à la santé, à l'étendue des connoissances utiles, à l'élévation de l'esprit, à la simplicité des mœurs, au goût des bonnes choses, à la vertu, au bien public, à l'honnêteté & au bon sens. *Voyez* en différens endroits de ce dictionnaire ce qui a rapport à l'*économie rustique*, & consultez les articles CHASSE, PÊCHE, AGRICULTURE, FAISANDERIE, FAUCONNERIE, JARDINAGE, CULTURE DES TERRES, &c.

ECOPE, f. f. *terme de Rivière*; espece de pelle de bois un peu creuse avec laquelle on vuide l'eau qui entre dans les bateaux sur les rivières. Ducange dit que le mot vient de *scopa* ou *ascopa*, vaisseau portatif où l'on met de l'eau.

ECOPÉ, f. f. *terme de Chirurgie*; fracture ou solu-

tion de continuité du crane faite par un instrument tranchant qui a frappé perpendiculairement. Il est rare que la division de l'os ne s'étende pas par une fracture prolongée plus loin que la partie que l'instrument a touchée. Son poids ou l'action de celui qui a donné le coup, fait que l'instrument agit souvent comme corps contondant.

Les accidens de l'*écopé* sont les mêmes que ceux des plaies de tête en général. On les divise en primitifs & en consécutifs. Les primitifs sont l'effet de la commotion, & exigent des saignées copieuses. *Voy.* COMMOTION. Les consécutifs indiquent des desordres survenus depuis le coup, comme sont les épanchemens, les abcès, &c. ils exigent l'opération du trepan. Mais la fracture du crane, indépendamment de tout accident, demande qu'on pratique l'opération du trepan, à moins qu'il n'y ait une division suffisante & placée convenablement pour l'évacuation des matieres qui pourroient s'épancher. *Voyez* PLAIE DE TÊTE & TREPANER. (Y)

ECOPERCHE, f. f. *en Architecture*; piece de bois avec une poulie qu'on ajoute au bec d'une grue ou d'un engin, pour lui donner plus de volée.

On nomme aussi *écoperche* toutes pieces de bois de brin qui servent à porter les échafauts. Les plus petites *écoperches* se nomment *boulines*. *V.* BOULIN. (P)

* **ECORCE**, f. f. (*Jard. & Physiq.*) on donne le nom d'*écorce* à cette partie du bois qui enveloppe l'arbre extérieurement, qui l'habille depuis l'extrémité de sa racine, jusqu'à celle de ses branches, & qui s'en peut détacher dans le tems de la seve. Elle est composée de plusieurs couches. La plus extérieure est quelquefois un épiderme mince; les autres sont formées par des fibres ligneuses, qui s'étendent suivant la longueur du tronc, & qui l'enveloppent comme d'un réseau: car ces fibres sont divisées par faisceaux, qui en se joignant & en se séparant à diverses reprises, forment des mailles qui sont remplies par le parenchyme, qui se prolonge aussi entre les couches. Ceci est commun à toutes les lames d'*écorce*: mais celles qui sont les plus intérieures, approchent plus de la nature du bois que les extérieures, qui sont d'autant plus succulentes & herbacées, qu'elles sont plus voisines de l'épiderme.

Ce n'est pas une des moindres parties de l'arbre (*voyez* ARBRE); elle sert à porter une portion du suc nourricier: le reste se répand dans le bois & la moëlle de la tige; ce qui est confirmé par l'expérience d'une grosse branche pliée tout autour de la largeur de quatre doigts près du tronc, & qui n'est point morte pendant tout un été. C'est entre l'*écorce* & ce bois qu'est l'aubier. *Voyez* AUBIER.

On fait dans plusieurs arts usage de l'*écorce* des arbres; la Medecine tire aussi de cette partie un grand nombre de remèdes. *Voyez* l'article suivant.

ECORCE, (*Pharm.*) Les *écorces* usitées en Pharmacie se conservent toujours en nature ou en poudre; elles sont presque toutes exotiques, & on nous les apporte seches, & en état d'être gardées longtemps, sur-tout lorsqu'elles sont huileuses & aromatiques. *Voyez* les articles particuliers.

L'*écorce* de frêne, qui est la seule *écorce* de notre pays réputée médicinale, & qu'on gardoit autrefois dans quelques boutiques, ne se trouve plus dans aucune, & la Medecine y perd peu assurément.

Dans les formules, tant officinales que magistrales, on doit prescrire les *écorces* après les bois & les racines ligneuses, & avant les semences, les feuilles, les fleurs, &c. soit qu'il s'agisse d'un aposème, d'un bouillon ou d'une poudre composée. *V.* FORMULE.

On employe très-peu d'*écorces* en Medecine; le quinquina, la canelle, l'*écorce* de Winter, le *castia lignea*, l'*écorce* de gayac, celle de simarouba, la *calearille*, sont presque les seules.

La dose des écorces se détermine toujours par le poids. Voyez ECORCE DU PÉROU au mot QUINQUINA. (b)

ECORCE DE WINTER, (Bot. exotiq.) c'est une grosse écorce roulée en tuyaux, de couleur de cendres, molle, fongueuse, inégale, & ayant plusieurs petites crevasses à son extérieur; intérieurement elle est solide, dense, roussâtre, d'un goût âcre, aromatique, piquant, brûlant, & d'une odeur très-pénétrante.

Le capitaine Winter qui s'embarqua avec François Drake en 1578, & qui fit le tour du monde avec ce grand homme de mer, dont l'Angleterre n'oubliera jamais les belles expéditions, rapporta du détroit de Magellan l'an 1580, une écorce aromatique qui avoit été fort utile à tous ceux qui étoient sur son vaisseau; elle leur avoit servi d'épices pour leurs mets, & d'excellent remède contre le scorbut. Clusius ayant reçu de cette écorce, lui donna le nom du capitaine qui l'avoit fait connoître en Europe; il l'appella *cortex Winteranus*, & dénomma l'arbre *Magellanica aromatica arbor*. Voy. *Clusii exoticor. pag. 75*. Gaspard Bauhin l'a nommée *laurifolia Magellanica, cortice acri*. Ensuite Sebald de Weert s'étant trouvé sur un des vaisseaux hollandois, qui firent voile pour le détroit de Magellan en 1599, a appelé cet arbre *lauro similis arbor, licet procerior, cortice piperis modo, acri & mordenti*.

Enfin M. Georges Handyside, qui est revenu de ce pays-là dans notre siècle, a non-seulement décrit cet arbre très-exactement, mais il a même apporté de sa graine en Angleterre, avec un échantillon de ses feuilles & de ses fleurs sur une petite branche, à l'inspection desquelles le chevalier Hans-Sloane range le cannelier de Winter sous la classe des *pereclymenum*, & l'appelle *pereclymenum rectum, foliis laurienis, cortice acri, aromatico*.

Suivant M. Handyside, c'est un arbre d'une grandeur médiocre, approchant en quelque manière du pommier, plus touffu qu'il n'est haut, & jettant des racines qui s'étendent beaucoup. Son écorce est grosse, cendrée en-dehors, de couleur de rouille de fer en-dedans. Ses feuilles sont longues d'un pouce & demi, larges d'un pouce dans le milieu, pointues des deux côtés, obtuses à l'extrémité qui est comme partagée en deux; elles sont en-dessus d'un verd clair, & soutenues sur une queue d'un demi-pouce de longueur. Il s'éleve des ailes des feuilles, deux, trois, quatre fleurs, & même davantage, attachées à un pédicule commun d'un pouce de long: elles sont très-blanches, à cinq pétales, semblables en quelque façon aux fleurs du *pereclymenum*, & d'une odeur agréable de jasmin. Lorsque les fleurs sont tombées, il leur succede un fruit oval composé de deux, trois, ou plusieurs pepins attachés à un pédicule commun, & ramassés ensemble; d'un verd pâle, marquetés de noir. Ce fruit contient des graines noires, aromatiques, inégales, & un peu semblables aux pepins de raisin. Cet arbre croît dans les contrées situées vers le milieu du détroit de Magellan. Voyez *phil. Transf. n°. 204*.

M. Handyside a rapporté au chevalier Hans-Sloane, qu'on se servoit avec succès des feuilles de cet arbre jointes à d'autres herbes en fomentations, dans différentes maladies; mais rien ne le frappa davantage que l'énergie de son écorce, prise avec quelques semences carminatives, pour le scorbut. Il ordonna le même remède à plusieurs personnes qui avoient mangé imprudemment d'un veau marin véneneux, & cependant fort commun dans le détroit, où on l'appelle le *lion marin*. Quoique ce mets les eût rendu malades au point que la plupart perdoient la peau qui se levoit peu-à-peu de dessus leur corps par

lambeaux; cependant elles se trouverent fort bien de son remède.

L'écorce de Winter se prescrit en poudre jusqu'à deux dragmes; en infusion ou en décoction, jusqu'à une once; elle donne dans la distillation une huile essentielle, pesante, comme les autres substances végétales exotiques: c'est de-là que dépendent ses bons effets dans le scorbut acide & muriatique, & dans les cas où il s'agit de fortifier la débilité de l'estomac. On peut donc lui attribuer avec raison une vertu stimulant, subastringente, corroborative, & résolutive.

Mais on trouve très-rarement dans les boutiques cette écorce, & l'on fournit toujours sous son nom la canelle blanche. Quoique leurs arbres, les lieux où ils croissent, & leur forme extérieure, n'ayent presque rien de commun; cependant comme les deux écorces s'accordent à avoir à-peu-près la même odeur & le même goût, l'usage reçu & pour ainsi dire convenu entre le médecin & l'apothicaire, est la substitution de la canelle blanche qui est commune, à l'écorce de Winter qui est très-rare. Voilà un petit secret que je ne me fais point scrupule de révéler. Art. de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

* ECORCER, v. act. (*Econ. rust.*) c'est enlever l'écorce. On pratique cette opération aux arbres dont l'écorce est utile, & le bois découvert s'appelle *bois pelard*. On choisit pour écorcer le tems le plus fort de la seve.

* ECORCHÉ, adj. il se dit en général de tout trait inégal, & dont les bords sont en scie, qui défigure la surface d'un corps. On accorde plus ou moins de largeur à l'écorchure. Elle se prend même quelquefois pour la séparation entière de la peau du corps de l'animal: ainsi on dit un cheval écorché, un écorcheur. L'écorchure, sans cette exception, feroit en général l'impression faite à la surface d'un corps, par l'action ou la pression violente d'un autre qui en détache des parties.

ECORCHÉ, terme de Blason, qui se dit des loupes de gueule, ou de couleur rouge.

ECORCHER, v. act. (*Jard.*) on se sert de ce mot pour marquer que les racines sont blessées, & on dit qu'elles sont écorchées. (K)

ECORCHER, (*Stuccateur.*) on dit écorcher une figure de terre ou de cire qui doit servir de noyau, lorsqu'on la ratisse pour la diminuer & lui ôter de sa grosseur.

ECORCHURE, f. f. (*Med.*) dépouillement de la surpeau par une cause externe. Le remède est d'oindre la partie écorchée de quelque doux balsamique huileux, couvert d'un bandage pour éviter le frottement & les injures de l'air. Voyez de plus grands détails au mot EXCORIATION. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

* ECORCHURE, (*Manuf. en soie.*) on appelle ainsi l'endroit d'un fil d'organin, où il manque un brin.

On dit changer une écorchure, pour tordre par-devant un bout de la jointe au fil écorché entre le corps & le remisse; d'où il arrive que le fil se trouve passé par-tout où il doit l'être. On change aussi des écorchures sur la longueur.

ECORCIER, f. m. (*Tannerie.*) c'est près d'un moulin à tan un bâtiment servant de magasin pour contenir les écorces de chêne.

ECORE, f. f. terme de Marine & de Rivière, il se dit d'une côte qui est escarpée & presque coupée à pic. On remarque qu'auprès des côtes écores & élevées, on trouve presque toujours beaucoup de fond.

Le bord ou les extrémités d'un banc de sable, ou de tout autre danger, s'appellent les écores, & on les distingue en écores de l'est & de l'ouest, du nord ou du sud. Le banc de Terre-neuve a ses écores de l'est,

lorsqu'on vient de France pour entrer sur ce banc ; & ses *écotes* de l'ouest, lorsqu'on l'a traversé pour aller à l'île de Terre-neuve, ou à l'île royale. (Z)

ECORES, (*Marine.*) ce sont aussi des étaies qui soutiennent un navire, lorsqu'on le construit, ou qu'on y fait des réparations. *Voyez ACCORES.* (Z)

ECORE, *terme de riviere*, piece de bois que l'on appuie d'un bout contre le plat bord d'un bateau, & l'autre contre la berge, pour empêcher qu'il ne se brise. A Vauterre, c'est une espece d'étrécillon.

ECORER UN BATEAU, *terme de riviere*, c'est mettre des *écotes* le long du plat bord.

* **ECORNURE**, f. f. (*Architect.*) l'on donne ce nom aux éclats qui se détachent par accident aux arrêtes des pierres, soit en les taillant, soit après qu'elles sont taillées.

ECOSSE, (*Géog.*) royaume d'Europe dans l'île de la grande Bretagne, de laquelle il occupe la partie septentrionale. Il est connu par les anciens sous le nom de *Calédonie* & de *Pictes*. Il est séparé de l'Angleterre par les rivières de Twed, d'Esk, & de Solway, & par les montagnes de Cheviot. Le plus grand jour y est de dix-huit heures deux minutes, & le plus court de cinq heures quarante-cinq minutes ; ce qui fait que dans les plus grands jours d'été, il n'y a point de nuit, mais un crépuscule très-lumineux entre le coucher & le lever du Soleil. L'*Ecosse* a environ cinquante-cinq lieues marines de long, sur vingt de large ; elle a un grand nombre de lacs, de rivières, de montagnes, & de forêts ; on n'y manque point d'eaux minérales ; elle abonde en oiseaux sauvages & domestiques ; on y trouve quelques mines de fer, de plomb, d'étain, & de cuivre. On voit dans le prodrome de l'histoire naturelle d'*Ecosse* du chevalier Sibbald, que ce pays produit un grand nombre de pierres précieuses & de cristaux. La religion dominante est la Protestante, sur le modèle de celle de Geneve. On divise cet état en trente-cinq petites provinces, que l'on distingue en méridionales & septentrionales, par rapport au Tay qui les sépare. Edinbourg en est la capitale.

L'*Ecosse* a eu ses rois particuliers jusqu'en 1603, que Jacques Stuart VI. succéda aux couronnes d'Angleterre & d'Irlande, auxquelles sous le nom de Jacques I. il joignit celle d'*Ecosse*, & prit alors la qualité de *roi de la grande Bretagne*. Ses successeurs ont possédé ces trois couronnes, dont l'union est devenue encore plus intime sous le règne d'Anne I. qui en 1707, a mis l'Angleterre & l'*Ecosse* sous un même parlement. Par cette union, l'*Ecosse* envoie au parlement de la grande Bretagne un certain nombre de députés, selon la proportion qu'elle a avec l'Angleterre, laquelle est réduite à seize pairs & quarante-cinq membres pour la chambre des communes. Les revenus du royaume d'*Ecosse* furent évalués, par le traité d'union, à 160000 livres sterling, qui est à-peu-près la quarantième partie des subsides des deux royaumes. Elle a été redoutable tant qu'elle n'a pas été incorporée avec l'Angleterre ; mais comme dit M. de Voltaire, un état pauvre, voisin d'un riche, devient vénéral à la longue, & c'est aussi le malheur que l'*Ecosse* éprouve. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

ECOSSE NOUVELLE, (*Géog. mod.*) *Voyez ACADIE.*

ECOSSER, v. act. (*Jard.*) c'est tirer un légume de son cosset, de sa gouffe, &c. On *écosse* les pois, les fèves, &c.

* **ECOT**, f. m. (*Eaux & forêts & Blason.*) c'est ainsi qu'on appelle des grosses branches qui n'ont pas été dépouillées de leurs rameaux, assez ras ; en sorte qu'il reste sur leurs longueurs des bouts excédens de ces rameaux, qui leur donnent une fi-

gure hérissée & épineuse. *Ecot* a la même acception dans le Blason.

ECOTARD ou **PORTE-HAUBAN**, *voyez PORTE-HAUBAN.*

ECOTÉ, adj. *terme de Blason* : il se dit des troncs & des branches d'arbres dont on a coupé les mêmes branches. On appelle *croix écotée*, celle dont le montant & les branches ont plusieurs chicots ou nœuds. On le dit aussi d'un cheval, dont l'*écot* d'une fouche a parié le pié. *Ménétr. Trév. & Chambers.*

Lecheraine en Savoie, d'azur à la bande *écotée* d'or.

* **ECOUANNE**, outil commun à un grand nombre d'ouvriers. Les Arquebusiers ont leur *écoïanne* ou *écoïaine* ; c'est un morceau de fer ou d'acier trempé, dont la queue fait coude, avec le reste qui est emmanché, qui a le dessus cannelé en large, où les cannelures sont un peu élevées les unes au-dessus des autres, & un peu tranchantes. Les Arquebusiers s'en servent pour raper & raboter les moulures sur du bois. Ils en ont de plates & de convexes, de plus grandes & de plus petites. Les Facteurs ou Luthiers ont leurs *écoïannes*. Les Menuisiers s'en servent pour pousser des moulures. C'est à la monnoie une des limes des ajusteurs, pour diminuer le flanc quand il est trop fort de poids.

Celle du Potier-d'Étain est un morceau de fer de deux piés à deux piés & demi de long, & environ un pouce de large sur un peu moins d'épaisseur, garni de dents de deux côtés, faites à la lime, distantes de deux lignes l'une de l'autre. Il s'en sert pour raper ou limer les inégalités que font les gouttes d'étain sur la superficie des pieces où on a rebouché des trous, & dont on a épilé les jets avant que de les tourner ou réparer. Son *écoïanne* pour les pots est ordinairement droite, & a d'un côté les dents plates, & de l'autre demi-rondes ; & celle pour la vaisselle est plus large & plus courbée.

Il a d'autres *écoïannes* plus petites, dont les dents sont plus ferrées ; il leur donne le nom de *raps* : elles servent plus souvent à achever qu'à apprêter, & à réparer. *Voyez ces mots.*

L'*écoïanne* du Tabletier-Cornetier est une espece de lime dont les dents, même dans les plus petites, sont plus grosses que celles des plus grosses limes. Il en a de plates, de triangulaires, &c. Celle des autres Tabletiers & des ouvriers en Marqueterie est la même. *Voyez les Planches de ces différens arts* ; vous y trouverez leurs *écoïannes*. Les ouvriers que nous venons de nommer ne sont pas les seuls qui se servent de cet outil ; mais il n'a rien de particulier dans leurs boutiques : il n'y varie que par la longueur & la largeur, & par la petitesse ou la force des dents. Ce n'est que la matière à *écoïanner* qui occasionne ces différences.

ECOUANETTE, f. f. *en terme de Tabletier-Cornetier*, est une plaque de fer à grosses dents, montée à plat sur un manche un peu recourbé en-dessus. L'*écoïanette* sert à planeter les morceaux de corne dont on veut faire des peignes.

ECOUETS, **ECOITS**, *voyez COUETS.*

ECOULEMENT, f. m. (*Gramm.*) terme qui se dit du mouvement d'un fluide en général, qui passe ou s'échappe d'un lieu où il étoit ramassé.

ECOULEMENT se dit, *en Physique*, des corpuscules insensibles qui s'échappent d'un corps. *Voyez EMANATION.*

ECOULEMENS, (*Hydraul.*) L'eau s'écoule ordinairement par des ouvertures circulaires, quand on l'a amassée dans un regard de prise ou château d'eau ; & alors on la mesure, pour en connoître la quantité, au pouce & à la ligne circulaire, qui sont percées dans la jauge, lesquelles mesures sont toujours plus petites que les quarrées.

L'expérience fait connoître que l'eau courante qui n'est point forcée, étant tenue au-dessus de l'orifice du canon, d'un pouce percé dans la jauge, ou bien à 7 lignes de son centre, l'eau qui s'écoule par le trou circulaire d'un pouce, dépense pendant l'espace d'une minute 13 pintes $\frac{1}{2}$ mesure de Paris; ce qui donne par heure deux muids d'eau $\frac{3}{4}$ & 40 pintes, le pié cube étant de 35 pintes, huitième du muid; & ce même pouce par jour fournira 69 muids 120 pintes, sur le pié de 280 pintes le muid. Si le muid étoit de 288 pintes, qui est la grande mesure, le pié cube seroit de 36 pintes, & cela changeroit le calcul de l'écoulement; le pouce d'eau donneroit alors par heure 2 muids $\frac{3}{4}$ & 18 pintes, & par jour 67 muids $\frac{1}{2}$, chaque muid étant augmenté de 8 pintes.

La ligne d'eau tombant, sans être forcée, dans le réservoir, donne par heure environ 5 pintes $\frac{1}{2}$, & $\frac{7}{8}$ qu'on peut prendre pour $\frac{1}{8}$, qui sera la huitième partie d'une pinte, qui est une roquille; ainsi cette ligne donne en une heure cinq pintes $\frac{1}{2}$ & roquille, & en un jour 135 pintes mesure de Paris; parce que la ligne carrée n'étant que la 144^e partie d'un pouce carré, elle ne doit fournir dans l'espace d'une heure que la 144^e partie de l'eau que fournit un pouce dans le même espace de tems. Voyez DÉPENSE. (K)

ECOULER LE CUIR, terme de Corroyeur, c'est l'égoutter ou en faire sortir l'eau dont il s'est chargé dans le tonneau, ou lorsqu'on l'a foulé aux piés: c'est avec l'estire qu'on écoule les cuirs.

* ECOURGEON, f. m. (Econom. rust.) espece d'orge qu'on appelle encore *orge quarré*, *orge d'automne*, *orge de prime*: *orge quarré*, parce qu'il a comme quatre angles; *orge d'automne*, parce qu'on le sème en cette saison; *orge de prime*, parce que c'est le premier grain qu'on moissonne: il se sème avec le méteil, & demande une terre forte.

ECOUTE, f. f. en Architecture: on appelle ainsi les tribunes à jalousies dans les écoles publiques, où se tiennent les personnes qui ne veulent pas être vûes. (P)

ECOUTÉ, ECOUTÉE, adj. (Manège.) épithete que nous employons en général pour désigner toute action soutenue, juste & cadencée, & dans laquelle tous les tems sont exactement égaux entr'eux, & parfaitement distincts & mesurés. *Les mouvemens de ce cheval sont écoutés & très-bien suivis, il exécute avec beaucoup de précision.* Quelques auteurs ne paroissent cependant avoir fait usage de cet adjectif que pour distinguer le *pas d'école* du *pas de campagne* (voyez PAS); mais il s'applique également à toutes les allures & à tous les airs, la justesse & l'harmonie des mouvemens de l'animal dépendant toujours de l'attention du cavalier à saisir & à écouter tous les tems des jambes du cheval qu'il travaille, & de celle de l'animal à écouter & à obéir promptement aux aides du cavalier qui l'exerce. V. MANÈGE & TEMS. (e)

ECOUTER, verbe act. (Physiolog.) c'est prêter l'oreille pour ouïr, ou c'est exercer actuellement celui des sens externes qu'on appelle *ouïe*, par le moyen des organes renfermés dans l'oreille, disposés à recevoir les impressions de l'air qui transmettent le son. Voyez OUIE, SON. (d)

ECOUTES, f. f. (Marine.) ce sont des cordages qui forment deux branches, & qui sont amarrés aux coins des voiles par en-bas; elles servent à ranger la voile suivant la manière la plus convenable pour recevoir le vent. Il y a des *écoutes* à queue de rat, c'est-à-dire qui vont en diminuant vers le bout. Voy. COUETS.

Toutes les voiles ont des *écoutes*, & ces cordages portent le nom de la voile à laquelle ils sont attachés. Voyez Planche I. de Marine.

Grandes écoutes, qui servent à border la grande voile, n^o. 37.

Ecoute d'artimon, c'est celle qui borde la voile d'artimon à la poupe du vaisseau, n^o. 36. Pour manœuvrer cette voile il n'y a qu'une *écoute* qui serve à la fois.

Ecoute de misene, n^o. 38.

Ecoute du petit hunier, n^o. 38.

Ecoute du perroquet de misene, n^o. 60.

Ecoute de la sivadriere, n^o. 30. Les *écoutes* de la sivadriere font l'office des boulines & des coiets, cette voile n'en ayant point; elles viennent se rendre à deux ou trois piés des *écoutes* de misaine, au lieu que toutes les autres manœuvres de beaupré répondent au château d'avant.

Écoutes de perroquet de beaupré, n^o. 61.

Écoutes des bonnettes en étui, c'est ce qu'on appelle *fausses écoutes*; elles sont tenues par les arc-boutans.

On fait plusieurs manœuvres différentes avec les *écoutes*, dont voici les principales:

Haler sur les écoutes, c'est bander & roidir ces cordages.

Aller entre deux écoutes, c'est avoir le vent en poupe.

Avoir les écoutes largues, c'est lorsque les *écoutes* ne sont point halées, & que le vent est favorable sans l'avoir en poupe.

Larguer ou filer l'écoute; *larguer l'écoute en douceur*; *filer toute l'écoute*: cette manœuvre se fait de gros tems, & lorsqu'il survient quelque grain dont on craint que la voile ne soit déchirée ou emportée.

Naviguer l'écote à la main, c'est lorsqu'étant par un gros tems dans une chaloupe, on est contraint de tenir l'écoute, pour la larguer selon qu'il en est besoin.

Border les écoutes, c'est les étendre & les tirer.

Border plat les écoutes, c'est les haler & les border autant qu'elles le peuvent être. (Z)

ECORTE DE REVERS, voyez REVERS.

File l'écoute de revers, terme de commandement. (Z)

ECOUTEUX, adj. (Manège.) *Cheval écouieux*, se dit, selon les auteurs du dictionnaire de Trévoux, d'un cheval *retenu*, qui ne part pas franchement de la main, qui faute au lieu d'aller en avant, qui ne fournit pas tout ce qu'on lui demande, &c.

Cette définition n'est pas la seule dans cet ouvrage qui ne soit pas exacte & correcte. D'abord, il y a une très-grande différence entre un cheval *retenu* & un cheval qui se retient; le premier est toujours censé n'être assujetti & captivé que par le cavalier qui le monte; le second au contraire est celui qui naturellement, ou conséquemment à quelques causes accidentelles qui affectent quelques parties de son corps, refuse de se déterminer & d'obéir avec franchise: c'est ce que nous appellons proprement *se retenir*; & dès-lors le principe de son irrésolution est dans lui-même, & non dans une force étrangère qui le contraint & l'affervit. Il ne faut donc pas confondre les termes d'*écouteux* & de *retenu*, & les regarder comme synonymes. D'ailleurs, *tout cheval qui ne part pas franchement de la main, qui faute au lieu d'aller en avant, qui ne fournit pas tout ce qu'on lui demande*, est en général un cheval, 1^o. qui se retient, 2^o. qui se défend & tient du rétif, 3^o. qui peut pécher par le défaut de force, de science ou de volonté, lorsqu'il ne fournit pas autant que l'on exige de lui; & l'épithete d'*écouteux* ne suscite point en nous l'idée de tous ces différens cas. Pour la restreindre dans sa vraie signification, on ne doit l'appliquer que dans celui où le cheval en action, & distrait par quelque bruit ou par quelque objet, ralentit son

son allure ou son air, & partage son attention entre le bruit ou l'objet qui le frappe, & les impressions qui résultent des opérations de celui qui l'exerce. Soit que le sens de l'ouïe, soit que le sens de la vue soient émûs, la distraction de l'animal est désignée non-seulement par son ralentissement, mais par le mouvement de ses oreilles qu'il présente, & qu'il porte ensemble ou séparément en-avant ou en-arrière; & c'est précisément cet indice constant dans de pareilles circonstances qui lui a mérité l'épithète d'*écouteux*.

Rien n'est plus important au surplus que de maintenir les chevaux que l'on travaille, dans une telle attention, qu'ils puissent parfaitement entendre & comprendre ce que l'on exige d'eux; & l'on reconnoît le véritable homme de cheval, à l'attention qu'il apporte lui-même pour en être lui seul écouté: il n'y parvient qu'autant que toutes ses actions sont mesurées & proportionnées à la nature de l'animal, & qu'il fait les lui faire goûter, les lui rendre agréables, & non les lui faire craindre: que si, malgré toutes les précautions qu'il prend pour y réussir, le cheval tombe de tems en tems dans des distractions, il doit soigneusement l'avertir en approchant plus ou moins les jambes, en lui faisant redouter les châtimens qui suivent les aides de ces parties, quand elles sont administrées en vain; & en le châtiât enfin avec le fer, supposé qu'il persiste & qu'il persévère dans son inapplication. Du reste on doit penser qu'il est des chevaux plus distraits les uns que les autres; il faut aussi beaucoup plus de tems pour frapper leur mémoire & leur intelligence. (e)

* *ECOUTILLE*, f. f. (*Marine.*) ouverture du tillac, par laquelle on descend dans l'intérieur du vaisseau. On donne le nom d'*écouillon* à une petite ouverture pratiquée dans les *écoutilles* mêmes. Voyez l'article *ECOUTILLON*. C'est par les *écoutilles* qu'on tire les gros fardeaux. C'est par les *écouillons* que les personnes passent. Il y a l'*écoutille* de la fosse aux cables, entre le mât de misaine & la poupe; l'*écoutille* des soutes, entre l'artimon & la poupe; la grande *écoutille*, entre le mât de misaine & le grand mât; & l'*écoutille* des vivres, ou du maître valet, entre le grand mât & l'artimon.

L'*écoutille* est une ouverture quarrée & faite comme une trape, pour descendre sous le pont: elle est bordée par les hiloires. Voyez l'article *HILOIRE*. Les *écoutilles* pratiquées dans un vaisseau, & dont on vient de nommer les principales, ont pour objet de faciliter la communication avec les différentes parties, comme on peut le voir dans la *Pl. IV. Marine*, fig. 1. à laquelle nous allons renvoyer pour voir la disposition de ces différentes *écoutilles*.

La grande *écoutille*, cottée 79. entre le grand mât & le mât de misaine, plus près du premier.

L'*écoutille aux cables*, cottée 80. plus près du mât de misaine.

L'*écoutille aux vivres*, 81. entre le grand mât & l'arrière.

L'*écoutille aux poudres*, 82. à l'arrière.

L'*écoutille de la fosse aux lions*, 83. à l'avant.

L'*écoutille de la soute du canonier*, 84. à la poupe.

Fermer les *écoutilles*, c'est fermer le fond de cale d'un vaisseau, afin qu'on ne puisse y entrer; ce que l'on fait ordinairement lorsqu'un armateur fait une prise. L'ordonnance de la Marine de 1681, tit. *ix.* ordonne au capitaine-armateur qui s'est rendu maître d'un vaisseau, d'en faire fermer les *écoutilles*; & lorsque le navire est arrivé dans un port, les officiers de l'amirauté doivent les sceller de leur sceau, pour empêcher le divertissement des marchandises & effets qui se trouvent dans les prises. (Z)

ECOUTILLON, f. m. (*Marine.*) ce sont des diminutifs des *écoutilles*, que l'on fait dans les pan-

neaux, c'est-à-dire dans les trapes ou portes qui ferment les *écoutilles*. (Z)

ECOUVILLON, f. m. (*Art milit.*) instrument qui sert à nettoyer l'ame ou l'intérieur du canon. Il est composé d'une tête, masse ou boîte de bois (car on lui donne tous ces noms), couverte d'une peau de mouton, montée sur un long bâton ou hampe. On s'en sert aussi pour rafraîchir l'ame du canon, quand il a tiré. Voyez *CANON & CHARGE*. Voyez aussi *Pl. VI. de l'Art milit. fig. 6.* la figure de l'*écouvillon*.

Les *écouvillons I & G* sont composés de peau de mouton formant une espece de balai; & l'*écouvillon H*, qui est le plus ordinaire, d'une espece de brosse cylindrique attachée au bout de la hampe. (Q)

ECOUVILLON, en terme de *Boulangier*, est un paquet de vieux linge lié au bout d'une perche, avec lequel on balaye les cendres qui sont dans le four. Voyez la figure 8. *Planche du Boulangier*.

ECOUVILLONNER, v. act. ou neut. c'est nettoyer ou rafraîchir le canon devant ou après qu'il a tiré.

ECOUVILLONNER, v. act. terme de *Boulangerie*, c'est balayer les cendres du four.

ECPIESME, f. f. en *Chirurgie*, c'est une espece de fracture au crane, où il y a plusieurs petites esquilles d'os qui compriment & blessent les membranes qui enveloppent le cerveau. Il faut enlever toutes ces pieces, & panser le trépan accidentel que forme l'enlèvement des esquilles, comme on fait l'opération du trépan qu'on auroit pratiqué suivant les regles de l'art. Voyez *TRÉPANNER*. (Y)

* *ECPHRACTIQUES*, adj. pris subst. médicamens apéritifs, auxquels on attribue la vertu d'ouvrir & de débarrasser les conduits excrétoires. Voy. *APÉRITIFS*.

ECRAIN ou *ECRIN*, f. m. (*Arts.*) terme synonyme à *baguier*; petit coffre où les dames mettent leurs pierreries, & les curieux leurs pierres gravées.

Dans les beaux jours de la Grece & de Rome, les amateurs des pierres gravées desirant de les tenir continuellement en garde contre les frottemens, l'usage, & autres accidens qui pouvoient leur arriver, les conservoient précieusement avec leurs anneaux, leurs bagues & leurs cachets, dans une cassette portative qu'ils appelloient *δακτύλιοθηκη*, *dactyliotheca*. Nous ignorons comment étoient faites ces cassettes, mais cela nous importe fort peu.

Les *écrains* ou *baguiers* de nos jours, sont de petits coffrets ordinairement couverts de chagrin, dont l'intérieur est distribué en plusieurs rangs de petites cellules paralleles, & dressées en maniere de fillons. On y place les bagues & pierres gravées, de façon que le jonc posé debout, entre dans le fond du fillon, & la pierre ou le chaton posé horizontalement sur les rebords du fillon, dont les intervalles sont pour l'ordinaire couverts de velours. On a soin que le couvercle de l'*écrain* soit doublé d'étoffe mollette, & même garni d'une coüete ou de coton, afin que venant à se rabattre sur les pierres gravées, la compression ni le frottement ne puissent leur nuire.

Quand on ne possède pas un grand nombre de pierres gravées, on se contente de ces fortes d'*écrains* ou *baguiers*; mais si la collection qu'on a faite de pierres gravées est nombreuse, on ne peut se dispenser de les ranger dans des layettes, c'est-à-dire dans de petits tiroirs plats, qui seront placés au-dessus l'un de l'autre dans une armoire faite exprès.

Ces layettes seront distribuées en-dedans, comme les *écrains*, & les pierres y seront disposées de la même maniere. Les gravures qui ne sont environnées que d'un cercle en façon de médaillon, seront mises dans quelques-uns de ces tiroirs qu'on aura réservés vuides, & sans aucunes loges, & y seront seule-

ment assujetties avec de petits clous, pour empêcher qu'elles ne se déplacent, & qu'elles ne se brisent ou ne s'écornent en démarrant.

De cette maniere les pierres gravées d'un curieux occuperont moins de place, il les pourra faire voir plus commodément & plus honorablement pour lui; & réunies toutes ensemble, elles pourront être gardées sous une seule clé: car pourquoi ne les mettroit-il pas en sûreté & sous la clé? elles font ses plaisirs, du moins pour l'art du travail, avec autant de fondement que les pierreries font les délices des femmes du monde; & il y trouve de plus des portraits, des figures qui, sans être un vain appareil de luxe, servent à entretenir & à cultiver le goût, & rappellent souvent des faits à la mémoire. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

* **ECRAMER**, v. act. *terme de Verrierie.* Pour entendre ce terme, il faut savoir que dans les foudes de Varech, qui sont le fondant des matieres qui entrent dans la composition du verre à vitre, il se trouve des pierres & des cailloux; lorsque les matieres qui remplissent les pots sont affinées, ces pierres montent avec le bouillon à la surface du pot. Avant donc de commencer l'ouvrage, le maître tiseur prend avec un ferret à déboucher, de la matiere dans un pot; il l'applatit sur le marbre; il en forme une espece de rateau qu'il promene sur la surface du pot, pour en tirer les pierres qui s'y attachent; ce qu'il fait à différentes reprises, jusqu'à ce qu'il n'aperçoive plus ni pierres ni cailloux. Le ferret dont on se sert alors s'appelle aussi *ferret à écramer*, & l'opération *écramer*. C'est un serviteur qui *écrame*.

ECRAN, s. m. petit meuble fait ordinairement de carton, qui sert à garantir les yeux de la trop grande ardeur du feu. Il y en a de différente grandeur & de différente forme.

ECRAN, (*Chimie.*) il differe de l'ordinaire par une ouverture qu'il a dans son milieu, & en ce qu'il n'est communément destiné à garantir que la vûe de l'action du feu. Et en effet, il faudroit être bien mal informé, pour croire que des hommes qui se font honneur de passer pour être plus que négligés dans leur extérieur, enveloppés & imprégnés d'une atmosphere empoisonnée, enfumés & barbouillés de charbon, pensassent à conserver autre chose qu'un organe, qui ne leur est même cher, que parce qu'il leur est nécessaire à observer les progrès & les changemens de leurs opérations. La nécessité de l'exposer à ce sujet pendant un tems considérable à l'action d'un feu vif, a fait imaginer aux artistes de faire au milieu de leur *écran*, une fente large d'une ligne ou deux tout-au-plus, afin qu'il ne parvint à leurs yeux qu'un très-petit nombre de rayons ignés, suffisant pour leurs observations, mais incapables de les éblouir. Cette fente est transversale ou verticale, & doit avoir une embrasure considérable du côté qu'on présente au feu, afin que la vûe puisse s'étendre de haut en-bas si la fente est transversale, ou de droite à gauche si elle est verticale. Côt instrument est fait d'une planche mince, à-peu-près large d'un pié en tout sens. On conçoit assez que la figure en doit être arbitraire; peu importe qu'il soit rond ou carré, & que les bords en soient unis ou découpés: on y attache un manche d'environ six pouces de long. On en voit un à fente perpendiculaire dans le septieme livre de la *métallique* d'Agricola; Evonymus & Cramer le figurent transversal: Libavius en représente de deux façons, pag. 177, de *scevasticâ artis*. Mais l'*écran* dont on vient de parler ne remplit qu'en partie les vûes qu'on se propose; les yeux sont encore exposés aux étincelles & au feu, quoique la quantité de rayons qui leur en parvient soit moins considérable. Il est donc plus à propos de les faire passer à-travers un verre bien poli, afin qu'il ne leur

occasionne point de réfractions. Il est vrai que le bois en se coiffant par le feu peut le rompre, mais il faut lui substituer le carton. Le manche nécessaire en pareil cas, a une partie faite en fer-à-cheval, divisée en deux par un trait de scie, pour embrasser le carton, que l'on fixe au moyen d'un petit clou à chaque branche; & pour lors au lieu d'une fente étroite, on pratique une ouverture rectangle, longue de 4 ou 5 pouces, & large de 2 ou 3 pour loger un verre de mêmes dimensions: on a soin de noircir cet ustensile, afin que les yeux ne reçoivent point de rayons étrangers, qui les fatiguent & les détournent de l'objet principal. Quoique les Chimistes aient occasion de se servir d'*écran* dans beaucoup d'opérations, néanmoins ils n'en font presque d'usage que dans les essais, auxquels il semble être plus particulièrement destiné. Ce n'est pas que la plupart des opérations ordinaires de la Chimie ne demandent des attentions & de l'assiduité; mais on n'y a pas la vûe si continuellement exposée à l'ardeur du feu, que dans les essais, sur-tout quand ceux-ci se font dans le fourneau de Coupelle, qui est le plus en usage en Docimastique. Il est aisé de concevoir qu'une moufle environnée de charbons de toutes parts, doit lancer par son ouverture des rayons de feu d'autant plus vifs, que sa construction les rend moins divergens. *Voyez nos Planches de Chimie, & l'article ESSAI. (f.)*

* **ECRAN**, (*Verrierie.*) portion de cerceau, qui entoure la tête des gentilshommes qui font le verre à vitre. Elle finit par deux cornes, au-bout desquelles est attaché un linge qui pend pour parer les yeux & le visage, pendant qu'on travaille.

* **ECRASER**, v. act. (*Manufacture en soie.*) c'est trop frapper son étoffe. Dans une étoffe à fleurs qui a ce défaut, les fleurs qui devroient être rondes sont applaties, & ont plus de largeur que de longueur; les autres perdent de leurs dimensions naturelles, & se défigurent en proportion.

* **ECREMER**, v. act. (*Economie rustiq.*) c'est enlever la creme de dessus le lait; on l'a transporté à d'autres liquides.

ECREMOIRE, s. f. les Artificiers appellent ainsi un morceau de corne ou de fer-blanc, de deux à trois pouces de long & de large, dont ils se servent pour rassembler les matieres broyées, ou les prendre dans les boîtes où on les conserve. *Dictionn. de Trévoux.*

ECRENER, *terme de Fondateur de caractères d'Imprimerie*, c'est évider le dessous des lettres qui sont de nature à être évidées du côté de l'œil, avec l'*écrenoir*, qui est un canif ou un autre petit instrument d'acier bien tranchant, lequel a un petit manche de bois. On évide ces sortes de lettres, de maniere que le massif des lettres voisines puisse se placer dessous. On n'*écrene* que les lettres longues, comme les *fi* & les *s*, ce qui fait qu'il y a davantage de lettres à *écrener* dans le caractère italique que dans le caractère romain. *Voyez l'art. du FONDEUR DE CARACTERES. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

ECREVISSE, s. f. (*Hist. nat.*) *astacus*, animal crustacé. Il y en a de deux especes, elles ne portent pas le même nom en françois: l'une se trouve dans la mer, *astacus marinus*, *gammarus*; on connoît cet animal sous le nom d'*hommar* (*voyez HOMMAR*): l'autre vit dans les rivieres & dans toutes les eaux courantes, *astacus fluviatilis*, c'est l'*écrevisse*. Elle a le corps oblong; sa partie antérieure est plus étroite que la postérieure, & terminée par la tête qui a peu d'apparence; la bouche est garnie de dents. Cet animal a deux yeux & deux cornes fort allongées & très-minces, sur-tout à l'extrémité; elles ont grand nombre d'articulations qui les rendent flexibles. L'*écrevisse* a deux bras & cinq jambes de chaque côté; les bras sont placés entre la tête & les premières jam-

bes. On leur donne le nom de *bras*, parce que leur conformation est différente de celle des jambes, & que l'animal ne s'en sert que pour marcher. La première jambe de chaque côté est composée de cinq parties distinguées par des articulations : la dernière partie a une ferre composée de deux pinces ; elle est fort grosse en comparaison des autres parties, qui sont d'autant plus minces, qu'elles se trouvent placées plus près du corps : on voit souvent que la grosseur de l'une des ferres est bien différente de celle de l'autre. Les autres jambes sont plus courtes & plus minces ; la seconde & la troisième de chaque côté sont fourchues à l'extrémité, les autres sont terminées par une seule pointe. La queue est large, allongée, convexe par-dessus, & creusée en gouttière par-dessous ; elle est recouverte par cinq écailles en forme de tables transversales.

Les grosses jambes des *écrevisses* étant beaucoup plus minces près du corps qu'à l'extrémité, c'est peut-être ce qui les fait casser, même lorsque l'animal ne se donne que des mouvemens à l'ordinaire. La jambe se casse entièrement dans la quatrième partie près de la quatrième jointure. Cette séparation ne se fait pas à l'endroit de l'articulation, quoiqu'il ne soit recouvert que par une membrane plus mince que du parchemin, mais dans l'écaille qui forme la quatrième partie de la jambe. Cette écaille est composée de plusieurs pièces réunies par deux & quelquefois trois sutures ; c'est dans ces sutures, surtout dans celles du milieu, que la jambe se casse : l'adhérence de ces sutures est si foible, qu'il ne faut pas un grand effort pour les ouvrir ; aussi lorsqu'on tient une *écrevisse* par la pince, elle se casse la jambe en tâchant de la dégager.

Il n'y a rien de surprenant dans cette fracture, mais le phénomène qui la suit est très-merveilleux : la portion de la jambe qui a été séparée du reste se reproduit de nouveau, & devient avec le tems parfaitement semblable à l'ancienne ; soit que la fracture ait été faite par un mouvement de l'animal, soit qu'on lui ait coupé ou cassé la jambe de dessein prémédité, à l'endroit où elle se casse ordinairement ou dans un autre endroit, il renaît toujours une portion semblable à celle qui a été enlevée. Mais lorsqu'on ne la casse qu'à la première, à la seconde, ou même à la troisième articulation, la reproduction se fait beaucoup plus lentement que dans le cas où la jambe a été cassée dans la quatrième partie près de la quatrième articulation ; & il arrive pour l'ordinaire, que la jambe se casse une seconde fois dans cet endroit avant que la reproduction se fasse.

Les jours les plus chauds sont les plus propres à cette reproduction, par conséquent les progrès sont proportionnés à la température de la saison. Lorsqu'on casse la jambe d'une *écrevisse* dans les mois de Juin ou de Juillet, deux jours après on voit une espèce de membrane plane & rougeâtre sur les chairs qui sont à l'endroit de la fracture ; au septième jour la membrane est convexe, & ensuite elle s'allonge dans le milieu. Cette membrane enveloppe, pour ainsi dire, le germe de la nouvelle portion de jambe, qui ne paroît au-dehors que comme une excroissance conique, dont la longueur est quelquefois de trois lignes à dix jours ; alors la membrane devient blanche : au bout de douze ou quinze jours l'excroissance se recourbe vers la tête de l'animal, ensuite sa courbure augmente, & elle commence à prendre la figure d'une jambe d'*écrevisse*. A un mois ou cinq semaines, si c'est en été, ou après huit ou neuf mois si c'est dans une autre saison, sa longueur est de six ou sept lignes : on y distingue quelques jointures, sur-tout la première, & on voit une ligne qui marque la séparation des deux pinces. Alors la membrane se déchire, & la jambe paroît à découvert ;

elle est encore molle, mais en peu de jours elle se recouvre d'une écaille aussi dure que celle de la jambe de l'autre côté, & elle n'en diffère que par la longueur & la grosseur. Cette portion de jambe nouvellement reproduite, n'a qu'environ la moitié de la longueur de celle qui a été enlevée ; elle est fort déliée : cependant elle est capable de toutes ses fonctions, & il y a lieu de croire qu'elle grossit dans la suite & dans le tems où l'autre jambe ne prend plus d'accroissement. De cette façon elles peuvent se trouver aussi grosses & aussi longues l'une que l'autre, & on peut expliquer la différence de grosseur qui se trouve entre les jambes de plusieurs *écrevisses*. Les cornes, les bras, les petites jambes, & plusieurs autres parties de l'*écrevisse* se reproduisent à-peu-près comme les grosses jambes ; mais on a tenté inutilement de faire reparoître une nouvelle queue, & on ne fait pas combien de fois de suite la reproduction d'une même partie peut se faire sur le même animal.

La mue des *écrevisses* n'est pas moins digne de l'attention des Naturalistes, que la reproduction de ses membres. Par cette mue, ces animaux se dépouillent chaque année, non-seulement de leur écaille, mais aussi de toutes leurs parties cartilagineuses & osseuses : ils sortent de leur écaille, & la laissent entièrement vuide. La mue ne se fait jamais avant le mois de Mai, ni après le mois de Septembre. Les *écrevisses* cessent de prendre de la nourriture solide quelques jours avant leur dépouillement ; alors si on appuie le doigt sur l'écaille, elle plie, ce qui prouve qu'elle n'est plus soutenue par les chairs. Quelque tems avant l'instant de la mue, l'*écrevisse* frotte ses jambes les unes contre les autres, se renverse sur le dos, replie & étend sa queue à différentes fois, agite ses cornes, & fait d'autres mouvemens sans doute afin de se détacher de l'écaille qu'elle va quitter. Pour en sortir, elle gonfle son corps ; & il se fait entre la première des tables de la queue & la grande écaille qui s'étend depuis la queue jusqu'à la tête, une ouverture qui met à découvert le corps de l'*écrevisse* ; il est d'un brun foncé, tandis que la vieille écaille est d'un brun verdâtre. Après cette rupture l'animal reste quelque tems en repos ; ensuite il fait différens mouvemens, & gonfle les parties qui sont sous la grande écaille ; la partie postérieure de cette écaille est bien-tôt soulevée, & l'antérieure ne reste attachée qu'à l'endroit de la bouche ; alors il ne faut plus qu'un demi-quart-d'heure ou un quart-d'heure pour que l'*écrevisse* soit entièrement dépouillée. Elle tire sa tête en-arrière, dégage ses yeux, ses cornes, ses bras, & successivement toutes ses jambes. Les deux premières paroissent les plus difficiles à dégainer, parce que la dernière des cinq parties dont elles sont composées, est beaucoup plus grosse que l'avant-dernière ; mais on conçoit aisément cette opération, quand on fait que chacun des tuyaux écailleux qui forment chaque partie, est de deux pièces longitudinales, qui s'écartent l'une de l'autre dans le tems de la mue. Enfin, l'*écrevisse* se retire de dessous la grande écaille, & aussi-tôt elle se donne brusquement un mouvement en-avant, étend la queue, & la dépouille de ses écailles. C'est ainsi que finit l'opération de la mue, qui est si violente, que plusieurs *écrevisses* en meurent, sur-tout les plus jeunes ; celles qui y résistent sont très-foibles. Après la mue leurs jambes sont molles, & l'animal n'est recouvert que d'une membrane ; mais en deux ou trois jours, & quelquefois en 24 heures, cette membrane devient une nouvelle écaille aussi dure que l'ancienne. Cet accroissement est très-prompt : les observations suivantes ont donné lieu de croire que la matière, qui est nécessaire pour consolider la nouvelle écaille, vient des pierres que l'on appelle communément *yeux d'écrevisse* à cause de leur figure ron-

de (*voyez YEUX D'ÉCREVISSE*). Il y a deux de ces pierres dans chaque *écrevisse*, elles ne sont point dans le cerveau, mais dans l'estomac, qui est placé au-dessous; on ne les y trouve pas en tout tems; leurs différens degrés d'accroissement sont sensibles, lorsqu'on ouvre des *écrevisses* en différens états; ces pierres grossissent jusqu'au tems de la mue, & subsistent pendant la mue; mais le jour qui la suit elles diminuent de grosseur, & ensuite disparaissent lorsque la nouvelle écaille a pris son accroissement, & dans la suite cette écaille ne devient ni plus dure ni plus épaisse, ni peut-être plus grande. De sorte que le corps de l'*écrevisse* qui augmente de volume chaque année étant gêné dans son écaille au-bout de l'an, est contrainte d'en sortir; aussi la nouvelle écaille se trouve toujours plus grande que l'ancienne; mais cette différence n'est pas considérable, sur-tout au rapport de certains pêcheurs, qui ont assuré qu'une *écrevisse* de six à sept ans n'est encore qu'une *écrevisse* de grosseur médiocre.

Ces animaux sont très-voraces; ils se nourrissent de chairs pourries des poissons & d'insectes aquatiques, & même ils se mangent les uns les autres après la mue, lorsque la nouvelle écaille n'est pas encore formée; mais pendant sept ou huit mois de l'année, depuis le mois de Septembre jusqu'au mois de Mai, ils mangent peu, & peut-être ne prennent-ils aucune nourriture. Pendant l'hiver ils restent dans des trous plusieurs ensemble, & en sortent rarement avant le printems. Rondelet, *histoire des poissons de riviere*, chap. xxxij. *Mém. de l'acad. roy. des Scienc. années 1709, 1712, & 1718.*

Willis, *tract. de anim. brut. cap. viij.* observe que les *écrevisses*, les crabes, les hommars, les squilles, &c. qui se portent en-arriere lorsqu'ils nagent ou qu'ils marchent, au lieu de se porter en-avant comme les autres animaux, sont aussi conformés différemment de ceux-ci, en ce que les écailles qui leur tiennent lieu d'os, sont en-dehors au lieu d'être en-dedans, & que le foie, l'estomac, &c. sont placés au-dessus du cœur, &c. Les *écrevisses* ont les parties de la génération doubles, tant les mâles que les femelles, celles-ci portent leurs œufs amoncelés sous la queue. L'*écrevisse* femelle a deux ovaires sous la grande écaille qui couvre le corps & la tête; chaque ovaire est terminé par un petit canal qui entre dans la premiere partie de la troisieme jambe, & il y a dans cette premiere partie une ouverture à-peu-près ronde par laquelle sortent les œufs. Cette ouverture se trouve sur la face inférieure de l'écaille, & est recouverte par une membrane qui s'ouvre du côté du ventre de l'animal. La ponte se fait en Novembre & Décembre, & on trouve aussi les œufs attachés à la queue dans les mois de Janvier & de Février, & quelquefois en Mars. *Voyez anat. cancri fluvial. D. Luc. Aut. Portii misc. acad. cur. nat. dec. 1. an. 5. obs. 19. Voyez CRUSTACÉES. (I)*

* *ÉCREVISSE, (Pêche de l')* On pêche l'*écrevisse* de plusieurs manieres; une des plus simples, c'est d'avoir des baguettes fendues, de mettre dans la fente de l'apas, comme de la tripaille, des grenouilles, &c. de les disperfer le long du ruisseau où l'on fait qu'il y a des *écrevisses*, de les y laisser reposer assez long-tems pour que les *écrevisses* soient attachées à l'apas, d'avoir un panier ou une petite truble, d'aller lever les baguettes legerement, de glisser sous l'extrémité opposée la truble & le panier, & d'enlever le tout ensemble hors de l'eau; à peine l'*écrevisse* se verra-t-elle hors de l'eau, qu'elle se détachera de l'apas, mais elle sera reçue dans le panier. D'autres les prennent à la main, ils entrent dans l'eau, ils s'y couchent & étendent leurs bras en tous sens vers les trous où ils supposent les *écrevisses* cachées. Il y en a qui mettent le ruisseau à sec; les *écrevisses* qui man-

quent d'eau sont forcées de fortir de leurs trous & de se faire prendre. Un piège qui n'est pas moins sûr, c'est celui qu'on tend à leur voracité; on laisse pourrir un chat mort, un chien, un vieux lievre, ou l'on prend un morceau de cheval mort, on le jette dans l'eau, on l'entoure d'épines, on l'y laisse long-tems; il attire toutes les *écrevisses* que l'on prend en traînant à foi la charogne & les épines avec un crochet. Comme elles aiment beaucoup le fel, des sacs qui en auroient été remplis feroient le même effet que la charogne.

ÉCREVISSE DE RIVIERE, (Matiere medicale, Pharmacie & diete.) L'*écrevisse* est généralement regardée comme un aliment médicamenteux, ou comme un médicament alimentaire, qui purifie le sang, qui le foïette, qui le divise, qui dispose les humeurs aux excrétiions, qui ranime les oscillations des vaisseaux & le ton des solides en général, en un mot, comme un remede incisif & tonique: on l'ordonne à ce titre dans les maladies de la peau *ab humorum lentâ mucagine*, c'est-à-dire (pour faire signifier quelque chose à ces mots qui sont de Boerhaave) dans les maladies de la peau dont le caractère n'est point inflammatoire ou du moins qui ne sont point aiguës comme le sont les phlegmons considérables, les érétypeles étendus, &c. *Voyez maladies de la peau* au mot PEAU. On les employe encore dans les obstructions, la cachexie, la leucophlegmatie, les bouffissures, &c. On prépare dans tous ces cas des bouillons dans lesquels on fait entrer cinq ou six *écrevisses*; ces bouillons d'*écrevisse* sont avec les bouillons de vipere, le pendant des bouillons de grenouille, des bouillons de tortue & du lait, & le complément des secours vraissemblablement aussi inutiles que généralement employés contre les maladies chroniques. *Voyez MÉDICAMENT altérant, au mot MÉDICAMENT, & le mot NOURRISSANT.*

Mais pour nous restreindre ici à l'usage des *écrevisses* en particulier, n'est-il pas singulier, pour ne rien dire de plus, qu'on prétende apporter un changement utile dans la constitution actuelle d'un malade, en lui faisant prendre la décoction ou bouillon de cinq ou six *écrevisses*, tandis qu'il n'est peut-être pas une seule personne pour qui une ou plusieurs douzaines d'*écrevisses* ne soient un aliment indifférent pour les secondes voies dont il s'agit seulement ici; tandis que le malade même à qui l'on prescrit ce bouillon a peut-être mangé cent fois en sa vie des *écrevisses* à douzaines dans le même repas sans en éprouver ni bien ni dommage, & qu'il pourroit les manger sans avantage & sans inconvénient.

Au reste ce n'est pas seulement sur cette considération toute concluante qu'elle est, qu'on peut établir l'inutilité medicinale des *écrevisses*; on ose avancer, & ceci est plus direct, que les bouillons d'*écrevisse* n'ont jamais guéri personne, quoiqu'il puisse bien être souvent arrivé que des malades ont été guéris pendant ou après l'usage des bouillons d'*écrevisse*; car guérir par un remede ou guérir en prenant un remede, n'est pas la même chose assurément: le régime & l'expectation ou les droits de la nature, ont dans tous ces traitemens par le secours des altérans, une influence qu'on ne doit pas perdre de vûe. *Voyez EXPECTATION & RÉGIME.*

Quoi qu'il en soit, voici comme on s'y prend pour préparer les bouillons d'*écrevisse*: prenez de racines, bois, écorces, semences, herbes & fleurs prétendues atténuantes, apéritives, incisives (*Voyez INCISIF*), celles que vous voudrez à la dose ordinaire de chacune (*Voyez leurs art. particul.*); faites bouillir avec suffisante quantité d'eau commune ces substances végétales, en les introduisant successivement dans l'eau selon l'art; sur la fin de l'ébullition, jetez dans votre vaisseau cinq, six ou huit *écrevisses* de

rivière, que vous aurez auparavant écrasées dans un mortier de marbre; donnez encore quelques bouillons, passez & exprimez, & votre bouillon est fait.

Il faut observer que jamais on ne prescrit les *écrevisses* seules, mais toujours avec plusieurs plantes alterantes, & quelquefois avec les vipères, ce qui est une nouvelle raison pour qu'on ignore au moins l'efficacité des *écrevisses* en particulier, quand même ce bouillon composé auroit quelque effet réel. *Voyez* COMPOSITION.

Nous n'avons aucune bonne observation sur l'usage diététique des *écrevisses*; il m'a paru cependant qu'elles étoient d'assez facile digestion, c'est-à-dire, que le plus grand nombre d'estomacs s'en accommodoient assez. J'en ai vû manger des quantités considérables à des personnes qui n'étoient pas accoutumées à cet aliment, & je ne les ai point vûes s'en trouver mal. J'ose assurer sur-tout que je n'ai jamais apperçû leur effet échauffant, quoique le sel & le poivre dont on relève leur goût qui est fort plat sans cet assaisonnement, soient fort propres à procurer cet effet, & qu'il fallût même le leur attribuer absolument chez les personnes qui se trouveroient échauffées par l'usage des *écrevisses* salées & épicées.

Quant au jus d'*écrevisse* qu'on fait entrer dans des bisques, des coulis &c, il ne fait qu'augmenter la quantité des parties alimenteuses de ces mets; c'est proprement de l'aliment vrai ajouté à celui que fournissent les viandes dans l'assaisonnement desquelles on le fait entrer. Nous ne connoissons jusqu'à présent au jus d'*écrevisse* que sa qualité générique d'aliment. (b)

ECREVISSE, (*yeux d'*) (*Mat. med.*) *Voyez ci-dessus* au mot ECREVISSE, ce qu'on appelle ainsi. Nous ne connoissons aux *yeux d'écrevisse* que les propriétés communes à tous les absorbans ou alkalis terreux. *Voyez médicament terreux*, sous le mot TERREUX.

On ordonne toujours les *yeux d'écrevisse* préparés: leur préparation consiste à les mettre en poudre dans un mortier de fer, à les porphyriser ensuite & à les former en petits trochisques pour les garder.

On prépare avec les *yeux d'écrevisse* & l'esprit de vinaigre un sel & un magistère absolument analogues au sel & au magistère de corail. *Voyez* CORAIL.

Si on unit les *yeux d'écrevisse* au suc de citron, on a la composition comme dans les boutiques d'Allemagne sous le nom d'*oculi cancerorum citrati*; composition fort peu usitée en France & qui est fort analogue au sel d'*yeux d'écrevisse* & au sel de corail dont nous venons de parler.

On prépare des tablettes avec les *yeux d'écrevisse* de la manière suivante: prenez des *yeux d'écrevisse* préparés, une once; de suc blanc en poudre fine, quatre onces: mêlez les avec soin en les agitant ensemble dans un mortier de marbre, & faites-en une masse avec suffisante quantité de gomme tragacanth tirée avec l'eau de fleurs d'orange: formez de cette masse des tablettes ou pastilles selon l'art.

Les *yeux d'écrevisse* entrent dans les compositions suivantes qui se trouvent dans la pharmacopée de Paris; la poudre de *chelis cancerorum*, la poudre absorbante, la poudre d'*arum* composée, les tablettes absorbantes & fortifiantes, la confecton d'*hiacynthe*. (b)

ECREVISSE, (*Mat. med.*) *Canceri marini maximi apicibus chelarum nigricantibus*, bouts noirs des grosses pattes d'*écrevisses* de mer; les *apices chelarum nigricantes* sont ce qui a donné leur nom à une poudre absorbante & prétendue alexitere & cordiale connue dans les pharmacopées sous le nom de *pulvis à chelis cancerorum* dont voici la dispensation, prise de la pharmacopée de Paris. Prenez, *apicum nigrorum chelarum cancerorum* ou des bouts noirs des grosses pattes d'*écrevisse*, trois onces; d'*yeux d'écrevisse* de rivière préparés, de corail rouge préparé, de succin

blanc préparé, de corne-de-cerf préparée philosophiquement, de chacun une once; de perles préparées, de befoard oriental en poudre, de chacun demi-once; de gelée de vipères une suffisante quantité: mêlez toutes ces drogues pour en faire une masse que vous diviserez en petites boules qu'il faut sécher avec précaution.

ECREVISSE, f. f. (*Astronom.*) nom que l'on donne quelquefois à la constellation du Cancer. *Voyez* CANCER.

* ECRILLE, f. m. (*Econ. rustiq.*) clayonnage dont on ferme les décharges des étangs, pour empêcher le poisson d'en sortir.

ECRIRE, v. act. peindre ou tracer avec la plume sur le papier & avec de l'encre, des caractères propres à faire connoître sa pensée, ou à conserver la mémoire de ce qu'on veut ne pas oublier. *Voyez* ECRITURE. Il signifie aussi *faire savoir sa volonté à quelqu'un* par un billet ou par une lettre.

On se sert du terme *écrire* parmi les marchands, négocians & banquiers en tous ces sens.

Ecrire sur le journal, *sur le grand livre*, &c. c'est porter sur ces registres en recette ou dépense les différentes parties de débit & de crédit qui se font journellement dans le négoce, & qu'on a écrites auparavant sur le brouillon. *Voyez* BROUILLON & LIVRES.

Ecrire sur son agenda, c'est mettre en forme de mémoire sur une espèce de petit registre ou sur des tablettes que les négocians exacts ont toujours sur eux, les choses les plus importantes qu'ils ont à faire chaque jour, & qu'ils pourroient oublier dans le grand nombre d'affaires qui les occupent. *Voyez* AGENDA.

Ecrire une partie en banque, c'est en terme de virement de parties, *écrire* sur le registre de la banque le nom du marchand, négociant, banquier ou autres à qui il a été cédé quelque partie ou somme de banque pour achat de marchandise en gros, paiement de lettres de change ou autrement. *Voyez* BANQUE & VIREMENT DE PARTIE.

Ecrire, se dit encore des dépêches & lettres missives que les personnes d'un négoce tant-soit-peu considérable sont obligés d'*écrire* à leurs correspondans, associés & autres. *Dictionn. de Commerce, de Trev. & Chambers.* (G)

ECRIT, f. m. dans le commerce, acte ordinairement sous seing privé que les marchands passent entr'eux pour convenir de quelque chose ou pour en assurer l'exécution & en régler les conditions. *Dict. de Com. de Trev. & Chambers.* (G)

ECRITAUX ou ECLITAUX, terme de rivière, c'est ainsi qu'on appelle des pièces servant à retenir les boulons d'un bateau foncet.

ECRITEAU, EPIGRAPHE, INSCRIPTION; (*Gramm.*) Il y a de la différence entre ces trois mots. L'*écriteau* n'est qu'un morceau de papier ou de carton sur lequel on écrit quelque chose en grosses lettres, pour donner un avis au public. L'*inscription* se grave sur la pierre, sur le marbre, sur des colonnes, sur un mausolée, sur une médaille, ou sur quelque autre monument public, pour conserver la mémoire d'une chose ou d'une personne. L'*épigraphe* est une courte inscription gravée d'ordinaire en ongle sur les bâtimens particuliers, ou au bas des estampes. *Voyez* EPIGRAPHE.

Les *écriteaux* sont faits pour étiqueter les boîtes des épiciers, ou pour servir d'enseigne aux maîtres d'écriture; les *inscriptions* pour transmettre l'histoire à la postérité, & les *épigraphe*s pour l'intelligence d'une estampe ou l'ornement d'un livre.

Les tableaux d'histoire auroient souvent besoin d'une *épigraphe*. La célèbre Phryné qui scût avec tant d'art découvrir & obtenir de Protogène son *Satyre* & son *Cupidon*, offrit de relever les murailles de

Thebes, à condition qu'on gravât à sa gloire cette *inscription*: *Alexander diruit, sed meretrix Phryne fecit*; Alexandre a démolé les murs de Thèbes, & la courtisane Phryné les a rebâti. Voilà où le mot *inscription* est à sa place: mais ce n'est pas bien parler que d'avoir employé ce terme dans une des bonnes traductions du nouveau Testament où l'on s'exprime ainsi: *Ils marquerent le sujet de la condamnation de J. C. dans cette inscription qu'ils mirent au-dessus de sa tête: Celui-ci est le roi des Juifs*. Il falloit se servir dans cet endroit du mot *écriteau* au lieu d'*inscription*. La raison du terme préféré par les traducteurs, vient peut-être de ce qu'ils ont considéré l'objet plus que la nature de la chose. Ce n'étoit réellement qu'un *écriteau*; les Juifs traitèrent en cette occasion l'innocence même comme le crime. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

ECRITOIRE, f. f. (*Ecrivain.*) c'est le réservoir de tous les instrumens propres à l'écrivain. Il y en a de bien des sortes: les unes ne reçoivent que le canif & les plumes; les autres ont de plus un sablier; une troisième espèce contient le pain à cacheter: ces trois premières peuvent être portatives. Il y en a une quatrième espèce qui n'est point portative; c'est à-peu-près un nécessaire distribué en cassetins, où se trouvent plume, canif, fable, cire d'Espagne, cachet, crayon, règle, fandarach. *Voyez la première Planche de l'Ecrivain.*

ECRITOIRE, (*Jurisprud.*) Bureau de l'écrivain, greffiers de l'écrivain. *Voyez GREFFIERS DE L'ECRITOIRE. (A)*

ECRITURE, sub. f. (*Hist. anc. Gramm. & Arts.*) Nous la définirons avec Brebeuf:

Cet art ingénieux

*De peindre la parole & de parler aux yeux,
Et par des traits divers de figures tracées,
Donner de la couleur & du corps aux pensées.*

La méthode de donner de la couleur, du corps, ou pour parler plus simplement, une sorte d'existence aux pensées, dit Zilia (cette Péruvienne pleine d'esprit, si connue par ses ouvrages), se fait en traçant avec une plume, de petites figures que l'on appelle *lettres*, sur une matière blanche & mince que l'on nomme *papier*. Ces figures ont des noms; & ces noms mêlés ensemble, représentent les sons des paroles.

Développons, avec M. Warburton, l'origine de cet art admirable, ses différentes sortes, & ses changemens progressifs jusqu'à l'invention d'un alphabet. C'est un beau sujet philosophique, dont cependant les bornes de ce livre ne me permettent de prendre que la fleur.

Nous avons deux manières de communiquer nos idées: la première, à l'aide des sons; la seconde, par le moyen des figures. En effet l'occasion de perpétuer nos pensées & de les faire connaître aux personnes éloignées, se présente souvent; & comme les sons ne s'étendent pas au-delà du moment & du lieu où ils sont proférés, on a inventé les figures & les caractères, après avoir imaginé les sons, afin que nos idées pussent participer à l'étendue & à la durée.

Cette manière de communiquer nos idées par des marques & par des figures, a consisté d'abord à définir tout naturellement les images des choses; ainsi pour exprimer l'idée d'un homme ou d'un cheval, on a représenté la forme de l'un ou de l'autre. Le premier essai de l'*écriture* a été, comme on voit, une simple peinture; on a su peindre avant que de savoir écrire.

Nous en trouvons chez les Mexiquains une preuve remarquable. Ils n'employoient pas d'autre méthode que cette *écriture* en peinture, pour conserver leurs lois & leurs histoires. *Voyez le voyage autour du monde, de Gemelli Carreri; l'histoire naturelle & mo-*

rale des Indes, du P. Acofta, les voyages de Thevenot, & d'autres ouvrages.

Il reste encore aujourd'hui un modèle très-curieux de cette *écriture* en peinture des Indiens, composé par un Mexiquain & par lui expliqué dans sa langue, après que les Espagnols lui eurent appris les lettres. Cette explication a été ensuite traduite en espagnol, & de cette langue en anglois. Purchas a fait graver l'ouvrage, qui est une histoire de l'empire du Mexique, & y a joint l'explication. Je crois que l'exemplaire original est à la bibliothèque du roi.

Voilà la première méthode, & en même tems la plus simple, qui s'est offerte à tous les hommes pour perpétuer leurs idées.

Mais les inconvéniens qui résultoient de l'énorme grosseur des volumes dans de pareils ouvrages, porteroient bien-tôt les nations plus ingénieuses & plus civilisées à imaginer des méthodes plus courtes. La plus célèbre de toutes est celle que les Egyptiens ont inventée, à laquelle on a donné le nom d'*hiéroglyphique*. Par son moyen, l'*écriture* qui n'étoit qu'une simple peinture chez les Mexiquains, devint en Egypte peinture & caractère; ce qui constitue proprement l'*hiéroglyphe*. *Voyez ce mot & l'article suivant ECRITURE DES EGYPTIENS*, qui est entièrement lié à celui-ci.

Tel fut le premier degré de perfection qu'acquît cette méthode grossière de conserver les idées des hommes. On s'en est servi de trois manières, qui à consulter la nature de la chose, prouvent qu'elles n'ont été trouvées que par degrés, & dans trois tems différens.

La première manière consistoit à employer la principale circonstance d'un sujet, pour tenir lieu du tout. Les Egyptiens vouloient-ils représenter deux armées rangées en bataille: les hiéroglyphes d'Horapollon, cet admirable fragment de l'antiquité, nous apprennent qu'ils peignoient deux mains, dont l'une tenoit un bouclier, & l'autre un arc.

La seconde manière imaginée avec plus d'art, consistoit à substituer l'instrument réel ou métaphorique de la chose, à la chose même. Un œil & un sceptre représentoient un monarque. Une épée peignoit le cruel tyran Ochus; & un vaisseau avec un pilote, désignoit le gouvernement de l'univers.

Enfin on fit plus: pour représenter une chose, on se servit d'une autre où l'on voyoit quelque ressemblance ou quelque analogie; & ce fut la troisième manière d'employer cette *écriture*. Ainsi l'univers étoit représenté par un serpent roulé en forme de cercle, & la bigarrure de ses taches désignoit les étoiles.

Le premier objet de ceux qui imaginèrent la peinture hiéroglyphique, fut de conserver la mémoire des événemens, & de faire connaître les lois, les réglemens, & tout ce qui a rapport aux matières civiles. Par cette raison, on imagina des symboles relatifs aux besoins & aux productions particulières de l'Egypte. Par exemple, le grand intérêt des Egyptiens étoit de connaître le retour ou la durée du vent étésien, qui amonceloit les vapeurs en Ethiopie, & causoit l'inondation en soufflant sur la fin du printemps du nord au midi. Ils avoient ensuite intérêt de connaître le retour du vent de midi, qui aidait l'écoulement des eaux vers la Méditerranée. Mais comment peindre le vent? Ils choisirent pour cela la figure d'un oiseau; l'épervier qui étend ses ailes en regardant le midi, pour renouveler ses plumes au retour des chaleurs, fut le symbole du vent étésien, qui souffle du nord au sud; & la huye qui vient d'Ethiopie, pour trouver des vers dans le limon, à la suite de l'écoulement du Nil, fut le symbole du retour des vents de midi, propres à faire écouler les eaux. Ce seul exemple peut donner une idée de l'*écriture symbolique* des Egyptiens,

Cette *écriture symbolique*, premier fruit de l'Astronomie, fut employée à instruire le peuple de toutes les vérités, de tous les avis, & de tous les travaux nécessaires. On eut donc soin dans les commencemens de n'employer que les figures, dont l'analogie étoit le plus à portée de tout le monde ; mais cette méthode fit donner dans le raffinement, à mesure que les Philosophes s'appliquèrent aux matieres de spéculation. Aussi-tôt qu'ils crurent avoir découvert dans les choses des qualités plus abstruses, quelques-uns, soit par singularité, soit pour cacher leurs connoissances au vulgaire, se plurent à choisir pour caractères des figures dont le rapport aux choses qu'ils vouloient exprimer, n'étoit point connu. Pendant quelque tems ils se bornerent aux figures dont la nature offre des modes ; mais dans la suite, elles ne leur parurent ni suffisantes, ni assez commodes pour le grand nombre d'idées que leur imagination leur fournissoit. Ils formerent donc leurs hiéroglyphes de l'assemblage mystérieux de choses différentes, ou de parties de divers animaux ; ce qui rendit ces figures tout-à-fait énigmatiques.

Enfin l'usage d'exprimer les pensées par des figures analogues, & le dessein d'en faire quelquefois un secret & un mystere, engagea à représenter les modes mêmes des substances par des images sensibles. On exprima la franchise par un lievre, l'impureté par un bouc sauvage, l'impudence par une mouche, la science par une fourmi ; en un mot, on imagina des marques symboliques pour toutes les choses qui n'ont point de forme. On se contenta dans ces occasions d'un rapport quelconque : c'est la maniere dont on s'étoit déjà conduit, quand on donna des noms aux idées qui s'éloignent des sens.

Jusque-là l'animal ou la chose qui servoit à représenter, avoit été dessinée au naturel ; mais lorsque l'étude de la Philosophie, qui avoit occasionné l'*écriture symbolique*, eut porté les savans d'Egypte à écrire sur beaucoup de sujets, ce dessein ayant trop multiplié les volumes, parut ennuyeux. On se servit donc par degré d'un autre caractère, que nous pouvons appeller l'*écriture courante des hiéroglyphes* ; il ressembloit aux caractères chinois ; & après avoir été formé du seul contour de la figure, il devint à la longue une sorte de marque.

L'effet naturel que produisit cette *écriture courante*, fut de diminuer beaucoup de l'attention qu'on donnoit au symbole, & de la fixer à la chose signifiée ; par ce moyen l'étude de l'*écriture symbolique* se trouva fort abrégée, puisqu'il n'y avoit alors presque autre chose à faire qu'à se rappeler le pouvoir de la marque symbolique : au lieu qu'auparavant il falloit être instruit des propriétés de la chose ou de l'animal qui étoit employé comme symbole ; en un mot, cela réduisit cette sorte d'*écriture* à l'état où est présentement celle des Chinois. *Voy. plus bas ECRITURE CHINOISE.*

Ce caractère courant est proprement celui que les anciens ont appellé *hiéroglyphique*, & que l'on a employé par succession de tems dans les ouvrages qui traitoient des mêmes sujets que les anciens hiéroglyphes. On trouve des exemples de ces caractères hiéroglyphiques dans quelques anciens monumens ; on en voit presque à tous les compartimens de la table isiaque, dans les intervalles qui se rencontrent entre les plus grandes figures humaines.

L'*écriture* étoit dans cet état, & n'avoit pas le moindre rapport avec l'*écriture* actuelle. Les caractères dont on s'étoit servi, représentoient des objets ; celle dont nous nous servons, représente des sons : c'est un art nouveau. Un génie heureux, on prétend que ce fut le secrétaire d'un des premiers rois de l'Egypte, appellé Thoit, Thoot, ou Thot, sentit que le discours, quelque varié & quelque étendu qu'il

puisse être pour les idées, n'est pourtant composé que d'un assez petit nombre de sons, & qu'il ne s'agissoit que de leur assigner à chacun un caractère représentatif. Il abandonna donc l'*écriture* représentative des êtres, qui ne pouvoit s'étendre à l'infini, pour s'en tenir à une combinaison, qui quoique très-bornée (celle des sons), produit cependant le même effet.

Si on y réfléchit (dit M. Duclos, le premier qui ait fait ces observations qui ne sont pas moins justes que délicates), on verra que cet art ayant été une fois conçu, dut être formé presque en même tems ; & c'est ce qui relève la gloire de l'inventeur. En effet, après avoir eu le génie d'appercevoir que les sons d'une langue pouvoient se décomposer & se distinguer, l'énumération dut en être bien-tôt faite ; il étoit bien plus facile de compter tous les sons d'une langue, que de découvrir qu'ils pouvoient se compter. L'un est un coup de génie ; l'autre un simple effet de l'attention. Peut-être n'y a-t-il jamais eu d'alphabet complet, que celui de l'inventeur de l'*écriture*. Il est bien vraisemblable que s'il n'y eut pas alors autant de caractères qu'il nous en faudroit aujourd'hui, c'est que la langue de l'inventeur n'en exigeoit pas davantage. L'orthographe n'a été parfaite qu'à la naissance de l'*écriture*.

Quoi qu'il en soit, toutes les especes d'*écritures* hiéroglyphiques, quand il falloit s'en servir dans les affaires publiques, pour envoyer les ordres du roi aux généraux d'armée & aux gouverneurs des provinces éloignées, étoient sujettes à l'inconvénient inévitable d'être imparfaitement & obscurément entendues. Thoot, en faisant servir les lettres à exprimer des mots, & non des choses, evita tous les inconvéniens si préjudiciables dans ces occasions, & l'écrivain rendit ses instructions avec la plus grande clarté & la plus grande précision. Cette méthode eut encore cet avantage, que comme le gouvernement chercha sans doute à tenir l'invention secrète, les lettres d'état furent pendant du tems portées avec toute la sûreté de nos chiffres modernes. C'est ainsi que l'*écriture* en lettres, appropriée d'abord à un pareil usage, prit le nom d'*épistolique* : du moins je n'imagine pas, avec M. Warburton, qu'on puisse donner une meilleure raison de cette dénomination.

Le lecteur apperçoit à présent que l'opinion commune, qui veut que ce soit la premiere *écriture* hiéroglyphique, & non pas la premiere *écriture* en lettres, qui ait été inventée pour le secret, est précisément opposée à la vérité ; ce qui n'empêche pas que dans la suite elles n'ayent changé naturellement leur usage. Les lettres sont devenues l'*écriture* commune, & les hiéroglyphiques devinrent une *écriture* secrète & mystérieuse.

En effet, une *écriture* qui en représentant les sons de la voix peut exprimer toutes les pensées & les objets que nous avons coutume de désigner par ces sons, parut si simple & si féconde qu'elle fit une fortune rapide. Elle se répandit par-tout ; elle devint l'*écriture* courante, & fit négliger la symbolique, dont on perdit peu-à-peu l'usage dans la société, de maniere qu'on en oublia la signification.

Cependant, malgré tous les avantages des lettres, les Egyptiens long-tems après qu'elles eurent été trouvées, conserverent encore l'usage des hiéroglyphes : c'est que toute la science de ce peuple se trouvoit confiée à cette sorte d'*écriture*. La vénération qu'on avoit pour les hommes, passa aux caractères dont les savans perpétuerent l'usage ; mais ceux qui ignoroient les Sciences, ne furent pas tentés de se servir de cette *écriture*. Tout ce que put sur eux l'autorité des savans, fut de leur faire regarder ces caractères avec respect, & comme des choses propres à embellir les monumens publics, où l'on con-

tinua de les employer ; peut-être même les prêtres égyptiens voyoient-ils avec plaisir que peu-à-peu ils se trouvoient seuls avoir la clé d'une écriture qui conservoit les secrets de la religion. Voilà ce qui a donné lieu à l'erreur de ceux qui se font imaginés que les hiéroglyphes renfermoient les plus grands mystères. Voyez l'article HIÉROGLYPHE.

On voit par ces détails comment il est arrivé que ce qui devoit son origine à la nécessité, a été dans la suite du tems employé au secret, & enfin cultivé pour l'ornement. Mais par un effet de la vicissitude continuelle des choses, ces mêmes figures qui avoient d'abord été inventées pour la clarté, & puis converties en mystères, ont repris à la longue leur premier usage. Dans les siècles florissans de la Grece & de Rome, elles étoient employées sur les monumens & sur les médailles, comme le moyen le plus propre à faire connoître la pensée ; de sorte que le même symbole qui cachoit en Egypte une sagesse profonde, étoit entendu par le simple peuple en Grece & à Rome.

Tandis que ces deux nations savantes déchiffoient ces symboles à merveille, le peuple d'Egypte en oubloit la signification ; & les trouvant consacrés dans les monumens publics, dans les lieux des assemblées de religion, & dans le cérémonial des fêtes qui ne changeoient point, il s'arrêta stupidement aux figures qu'il avoit sous ses yeux. N'allant pas plus loin que la figure symbolique, il en manqua le sens & la signification. Il prit cet homme habillé en roi, pour un homme qui gouvernoit le ciel, ou regnoit dans le Soleil ; & les animaux figuratifs, pour des animaux réels. Voilà en partie l'origine de l'idolâtrie, des erreurs, & des superstitions des Egyptiens, qui se transmirent à tous les peuples de la terre.

Au reste le langage a suivi les mêmes révolutions & le même sort que l'écriture. Le premier expédient qui a été imaginé pour communiquer les pensées dans la conversation, cet effort grossier dû à la nécessité, est venu de même que les premiers hiéroglyphes, à se changer en mystères par des figures & des métaphores, qui servirent ensuite à l'ornement du discours, & qui ont fini par l'élever jusqu'à l'art de l'éloquence & de la persuasion. Voyez LANGAGE, FIGURE, APOLOGUE, PARABOLE, ENIGME, MÉTAPHORE. Voy. le parallèle ingénieux que fait Warburthou entre les figures & les métaphores d'un côté, & les différentes espèces d'écritures de l'autre : ces diverses choses qui paroissent si éloignées d'aucun rapport, ont pourtant ensemble un véritable enchaînement. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

ÉCRITURE CHINOISE. Les hiéroglyphes d'Egypte étoient un simple raffinement d'une écriture plus ancienne, qui ressembloit à l'écriture grossière en peinture des Mexiquains, en ajoutant seulement des marques caractéristiques aux images. L'écriture chinoise a fait un pas de plus : elle a rejeté les images, & n'a conservé que les marques abrégées, qu'elle a multiplié jusqu'à un nombre prodigieux. Chaque idée a sa marque distincte dans cette écriture ; ce qui fait que semblable au caractère universel de l'écriture en peinture, elle continue aujourd'hui d'être commune à différentes nations voisines de la Chine, quoiqu'elles parlent des langues différentes.

En effet, les caractères de la Cochinchine, du Tongking, & du Japon, de l'aveu du P. du Halde, sont les mêmes que ceux de la Chine, & signifient les mêmes choses, sans toutefois que ces peuples en parlant s'expriment de la même sorte. Ainsi quoique les langues de ces pays-là soient très-différentes, & que les habitans ne puissent pas s'entendre les uns les autres en parlant, ils s'entendent fort bien en écrivant, & tous leurs livres sont communs,

comme sont nos chiffres d'arithmétique ; plusieurs nations s'en servent, & leur donnent différens noms : mais ils signifient par-tout la même chose. L'on compte jusqu'à quatre-vingts mille de ces caractères.

Quelque déguisés que soient aujourd'hui ces caractères, M. Warburthou croit qu'ils conservent encore des traits qui montrent qu'ils tirent leur origine de la peinture & des images, c'est-à-dire de la représentation naturelle des choses pour celles qui ont une forme ; & qu'à l'égard des choses qui n'en ont point, les marques destinées à les faire connoître ont été plus ou moins symboliques, & plus ou moins arbitraires.

M. Freret au contraire soutient que cette origine est impossible à justifier, & que les caractères chinois n'ont jamais eu qu'un rapport d'institution avec les choses qu'ils signifient. Voyez son idée sur cette matière, *mém. académiq. des Belles-Lett. tome VI.*

Sans entrer dans cette discussion, nous dirons seulement que par le témoignage des PP. Martini, Magaillans, Gaubil, Samedo, auxquels nous devons joindre M. Fourmont, il paroît prouvé que les Chinois se sont servis des images pour les choses que la peinture peut mettre sous les yeux, & des symboles, pour représenter par allégorie ou par allusion, les choses qui ne le peuvent être par elles-mêmes. Suivant les auteurs que nous venons de nommer, les Chinois ont eu des caractères représentatifs des choses, pour celles qui ont une forme & des signes arbitraires, pour celles qui n'en ont point. Cette idée ne feroit-elle qu'une conjecture ?

On pourroit peut-être, en distinguant les tems, concilier les deux opinions différentes au sujet des caractères chinois. Celle qui veut qu'ils aient été originairement des représentations grossières des choses, se renfermeroit dans les caractères inventés par Tsang-kié, & dans ceux qui peuvent avoir de l'analogie avec les choses qui ont une forme ; & la tradition des critiques chinois, citée par M. Freret, qui regarde les caractères comme des signes arbitraires dans leur origine, remonteroit jusqu'aux caractères inventés sous Chun.

Quoi qu'il en soit : s'il est vrai que les caractères chinois aient essuyé mille variations, comme on n'en peut douter, il n'est plus possible de reconnoître comment ils proviennent d'une écriture qui n'a été qu'une simple peinture ; mais il n'en est pas moins vraisemblable que l'écriture des Chinois a dû commencer comme celle des Egyptiens. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

ÉCRITURE DES EGYPTIENS, (*Histoire anc.*) Les Egyptiens ont eu différens genres & différentes espèces d'écritures, suivant l'ordre du tems dans lequel chacune a été inventée ou perfectionnée. Comme toutes ces différentes sortes d'écritures ont été confondues par les anciens auteurs & par la plupart des modernes, il est important de les bien distinguer, d'après M. Warburthou, qui le premier a répandu la lumière sur cette partie de l'ancienne littérature. On peut rapporter toutes les écritures des Egyptiens à quatre sortes : indiquons-les par ordre.

1°. L'hiéroglyphique, qui se subdivisoit en *curieuse*, dont l'écriture étoit plus grossière ; & en *tropique*, où il paroissoit plus d'art.

2°. La symbolique, qui étoit double aussi ; l'une plus simple, & tropique ; l'autre plus mystérieuse, & allégorique.

Ces deux écritures, l'hiéroglyphique & la symbolique, qui ont été connues sous le terme générique d'hiéroglyphes, que l'on distinguoit en hiéroglyphes propres & en hiéroglyphes symboliques, n'étoient pas formées avec les lettres d'un alphabet ; mais elles l'étoient par des marques ou caractères qui tenoient lieu des choses, & non des mots.

3°. L'*épistolique*, ainsi appelée parce qu'on ne s'en servoit que dans les affaires civiles.

4°. L'*hiérogrammatique*, qui n'étoit d'usage que dans les choses relatives à la religion.

Ces deux dernières écritures, l'*épistolique* & l'*hiérogrammatique*, tenoient lieu de mots, & étoient formées avec les lettres d'un alphabet.

Le premier degré de l'*écriture hiéroglyphique*, fut d'être employé de deux manières; l'une plus simple, en mettant la partie principale pour le tout; & l'autre plus recherchée, en substituant une chose qui avoit des qualités ressemblantes, à la place d'une autre. La première espèce forma l'*hiéroglyphe curiologique*; & la seconde, l'*hiéroglyphe tropique*. Ce dernier vint par gradation du premier, comme la nature de la chose & les monumens de l'antiquité nous l'apprennent; ainsi la Lune étoit quelquefois représentée par un demi-cercle, quelquefois par un cynocéphale. Dans cet exemple le premier hiéroglyphe est *curiologique*; & le second, *tropique*. Les caractères dont on se sert ordinairement pour marquer les signes du zodiaque, découvrent encore des traces d'origine égyptienne; ce sont en effet des vestiges d'hiéroglyphes curiologiques réduits à un caractère d'*écriture courante*, semblable à celle des Chinois: cela se distingue plus particulièrement dans les marques astronomiques du *Bélier*, du *Taureau*, des *Gémeaux*, de la *Balance*, & du *Verseau*.

Toutes les écritures où la forme des choses étoit employée, ont eu leur état progressif, depuis le plus petit degré de perfection jusqu'au plus grand, & ont facilement passé d'un état à l'autre; en sorte qu'il y a eu peu de différence entre l'*hiéroglyphe propre* dans son dernier état, & le *symbolique* dans son premier état. En effet, la méthode d'exprimer l'hiéroglyphe *tropique* par des propriétés similaires, a dû naturellement produire du raffinement au sujet des qualités plus cachées des choses: c'est aussi ce qui est arrivé. Un pareil examen fait par les savans d'Égypte, occasionna une nouvelle espèce d'*écriture zoographique*, appelée par les anciens *symbolique*.

Cependant les auteurs ont confondu l'origine de l'*écriture hiéroglyphique* & *symbolique* des Égyptiens, & n'ont point exactement distingué leurs natures & leurs usages différens. Ils ont présupposé que l'hiéroglyphe, aussi-bien que le symbole, étoient une figure mystérieuse; & par une méprise encore plus grande, que c'étoit une représentation de notions spéculatives de Philosophie & de Théologie: au lieu que l'hiéroglyphe n'étoit employé par les Égyptiens que dans les écrits publics & connus de tout le monde, qui renfermoient leurs réglemens civils & leur histoire.

Comme on distinguoit les hiéroglyphes propres en *curiologiques* & en *tropiques*, on a distingué de même en deux espèces les hiéroglyphes symboliques; savoir en *tropiques*, qui approchoient plus de la nature de la chose; & en *énigmatiques*, où l'on appercevoit plus d'art. Par exemple, pour signifier le *Soleil*, quelquefois les Égyptiens peignoient un faucon; c'étoit-là un *symbole tropique*: d'autres fois ils peignoient un scarabée avec une boule ronde dans ses pattes; c'étoit-là un *symbole énigmatique*. Ainsi les caractères proprement appelés *symboles énigmatiques*, devinrent à la longue prodigieusement différens de ceux appelés *hiéroglyphiques curiologiques*.

Mais lorsque l'étude de la Philosophie, qui avoit occasionné l'*écriture symbolique*, eut porté les savans d'Égypte à écrire beaucoup, ils se servirent, pour abrégé, d'un caractère courant, que les anciens ont appelé *hiéroglyphique*, ou *hiéroglyphique abrégé*, qui conduisit à la méthode des lettres par le moyen d'un alphabet, d'après laquelle méthode l'*écriture épistolique* a été formée.

Tom. V.

Cependant cet alphabet *épistolique* occasionna bientôt l'invention d'un alphabet *sacré*, que les prêtres égyptiens réservèrent pour eux-mêmes, afin de servir à leurs spéculations particulières. Cette écriture fut nommée *hiérogrammatique*, à cause de l'usage auquel ils l'ont approprié.

Que les prêtres égyptiens ayent eu pour leurs rites & leurs mystères une pareille écriture, c'est ce que nous assûre expressément Hérodote, *liv. II. ch. xxxvj.* & il ne nous a pas toujours rapporté des faits aussi croyables. Celui-ci doit d'autant moins nous surprendre, qu'une écriture sacrée, destinée aux secrets de la religion, & conséquemment différente de l'*écriture ordinaire*, a été mise en pratique par les prêtres de presque toutes les nations: telles étoient les *lettres ammonéennes*, non entendues du vulgaire, & dont les prêtres seuls se servoient dans les choses sacrées: telles étoient encore les *lettres sacrées* des Babyloniens, & celles de la ville de Méroé. Théodoret parlant des temples des Grecs en général, rapporte qu'on s'y servoit de lettres qui avoient une forme particulière, & qu'on les appelloit *sacerdotales*. Enfin M. Fourmont & d'autres savans sont persuadés que cette coutume générale des prêtres de la plupart des nations orientales, d'avoir des caractères *sacrés*, destinés pour eux uniquement, & des caractères *profanes* ou d'un usage plus vulgaire, destinés pour le public, regnoit aussi chez les Hébreux. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

ÉCRITURE HIÉROGLYPHIQUE, voyez ci-dessus
ÉCRITURE DES ÉGYPTIENS. Voyez aussi HIÉROGLYPHE.

ÉCRITURE-SAINTE, (*Théol.*) nom que les Chrétiens donnent aux livres canoniques de l'ancien & du nouveau Testament, inspirés par le S. Esprit. On l'appelle aussi l'*Écriture* simplement, & par excellence, comme on dit la Bible, *Biblia*, les *Livres* par excellence.

On a déjà traité fort au long dans les volumes précédens, un grand nombre de questions concernant l'*Écriture-sainte*, aux articles BIBLE, CANON, CANONIQUES, CHRONOLOGIE SACRÉE, DEUTÉRO-CANONIQUES, &c. auxquels nous renvoyons les lecteurs, pour ne pas tomber dans des redites. Nous nous bornerons uniquement ici à quelques notions générales communes à tous les livres dont la collection forme l'*Écriture-sainte*, ou le canon des *Écritures*; savoir, I. à l'authenticité des Livres saints, II. à la divinité de leur origine, III. à la distinction des divers sens qui s'y rencontrent, IV. à l'autorité de l'*Écriture-sainte* en matière de doctrine.

I. L'authenticité des Livres saints n'a besoin d'autres preuves pour les Chrétiens, que le jugement & la décision de l'Eglise, qui, en inférant ces Livres dans le canon ou catalogue des *Écritures*, a déclaré avec une autorité suffisante pour les fideles, & sur des motifs bien fondés, que ces Livres avoient été inspirés, écrits par les auteurs dont ils portent le nom; & qu'ils n'avoient été ni supposés dans leur origine, ni interpolés ou corrompus dans la suite des siècles. Mais cette assertion ne suffit pas contre l'incrédule, & il faut lui démontrer par les règles ordinaires de la critique, que ces Livres que nous nommons *divins*, n'ont été ni supposés ni altérés, & qu'ils ne sont point le pur ouvrage des hommes: sans cela, quelle force tous les argumens tirés des Livres saints, auront-ils aux yeux de l'homme disposé & même intéressé à tout contester? La grande difficulté, c'est que ces Livres cités à tout propos, dit-il, par les Chrétiens & par les Juifs, en preuve du dogme ou de la morale reçue chez les uns & chez les autres, ou chez ces deux peuples ensemble, n'ont jamais été connus ni conservés que chez eux; qu'ils avoient trop d'intérêt à ne les pas diviniser, pour

Z z

justifier des dogmes qui révoltent la raison, ou une morale contraire à l'humanité. Quel vestige, ajoutent-ils, trouve-t-on dans l'antiquité profane, de ces Livres rélégués dans un coin du monde, ou ensevelis dans l'obscurité du Judaïsme, & même du Christianisme naissant? D'ailleurs, disent-ils, qui nous répondra que ces Livres tous divins dans leur origine, n'ont point été altérés par l'intérêt, la mauvaise foi, l'esprit de parti, & les autres passions des hommes? manque-t-on d'exemples en ce genre? Enfin ces écrits considérés en eux-mêmes, portent-ils l'empreinte & le sceau de la divinité? le fond des choses, & le style, n'annoncent-ils pas suffisamment qu'ils sont le pur ouvrage des hommes, & même quelquefois d'écrivains assez médiocres?

Ces difficultés méritent d'autant mieux une réponse solide, qu'on les lit ou qu'on les entend tous les jours proposer. Je dis donc en général à l'incrédule, qu'à moins de tomber dans un pyrrhonisme historique universel, il ne peut nier l'authenticité des Livres divins, parce qu'ils ont été conservés, non pas uniquement (remarquez ceci), mais singulièrement, par une seule nation intéressée à les citer en confirmation de sa doctrine. Tout peuple policé n'a-t-il pas sa religion? ne conserve-t-il pas dans ses archives, les titres & les monumens qui déposent en faveur de sa religion? doit-il en aller chercher les preuves dans les actes publics d'une nation étrangère ou à lui inconnue? & seroit-on recevable de dire à un Musulman que l'Alcoran n'est pas authentique, parce que dès son origine les Mahométans en font dépositaires, qu'ils le citent en preuve de leur doctrine, qu'ils le conservent avec respect, tandis qu'il est l'objet de la pure curiosité ou du mépris des sectateurs de toute autre religion? Il n'y auroit sans doute ni équité ni justice dans un pareil raisonnement, & il ne prouveroit nullement que l'Alcoran n'a point été écrit par Mahomet, ou rédigé par ses premiers disciples. 2°. L'authenticité d'un livre, ou sa supposition, ne dépend pas de la nature des choses qu'il contient; vraies ou fausses, absurdes ou probables, claires ou obscures, mystérieuses ou intelligibles, cela ne fait rien à la question: il s'agit uniquement de décider par qui & en quel tems tel ou tel ouvrage a été écrit. Dès qu'une tradition écrite & perpétuée d'âge en âge dans un peuple ou dans une société qui professe une religion quelconque, remonte jusqu'à l'origine de l'ouvrage, qu'elle en cite l'auteur, & qu'une foule d'écrivains déposent constamment en sa faveur, c'en est assez pour décider tout homme sensé. A-t-on jamais nié, par exemple, que Tite-Live ait écrit l'histoire qu'on lui attribue, quoiqu'elle renferme des traits merveilleux & incroyables, qu'il a plu des pierres, que des statues ont parlé, ou sué du sang, &c.? A-t-on révoqué en doute que Plutarque soit l'auteur des vies des hommes illustres, parce qu'il y narre des prodiges ou des faits qui choquent la vraisemblance, tels que les batailles de Marathon, de Platée, d'Orchomene, &c. où une poignée de monde a défait des armées innombrables, & jonché la terre de plus de cinquante mille morts, sans perdre plus de mille hommes? La certitude morale n'étant fondée que sur l'uniformité des témoignages, les mêmes règles de critique qui prouvent l'authenticité des auteurs profanes, prouvent en faveur des écrivains sacrés. On fait quel succès a eu à cet égard la prétention d'un critique moderne, qui soutenoit que tous les ouvrages profanes étoient des écrits supposés par des imposteurs. 3°. Quand les auteurs payens n'auroient fait nulle mention des Livres sacrés, ce silence ne formeroit qu'un argument négatif, qui ne balanceroit que très-faiblement la solidité des preuves positives. Mais il faut être bien peu versé dans l'étude

de l'antiquité, pour avancer que les Livres divins, soit des Juifs, soit des Chrétiens, ont été inconnus aux Payens: car sans parler des Livres du nouveau Testament, dont Celse & Porphyre avoient entrepris une réfutation suivie, & que Julien, dans quelques-unes de ses lettres, attribue sans détour aux Évangélistes ou aux autres Apôtres dont ils portent les noms; arrêtons-nous aux Livres de l'ancien Testament; & parmi ceux-ci, au plus ancien de tous, je veux dire le Pentateuque. Quelle foule d'écrivains profanes qui reconnoissent & l'existence de Moïse, & l'antiquité de ses Livres! Tels sont Manethon prêtre d'Égypte, Cléodeme, Apollonius Molon, Chéremon Égyptien, Nicolas de Damas, Appion d'Alexandrie, contre lequel a écrit l'historien Joseph; Philochore d'Athènes, Castor de Rhodes, & Diodore de Sicile, cités par S. Justin dans l'exhortation aux Grecs; Ptolémée de Mendés, cité par S. Clément d'Alexandrie, lib. I. Stromat. Eupoleme, Alexandre Polyhistor & Numénius, cités par Eusèbe, liv. IX. de la préparat. évangél. Strabon, Géograph. liv. XVI. Juvénal, satyr. xxv. Tacite, hist. liv. V. Galien de Pergame, de different. pulsion. lib. III. & de usu partium, lib. XI. cap. xxv. Longin, traité du sublime, ch. vij. Chalcidius, Porphyre, Julien l'Apostat & divers autres, dont les textes sont rapportés par M. Huet dans sa démonstrat. évangél. ou par Grotius dans son excellent traité de la vérité de la religion chrétienne. L'allégation des incrédules, fondée sur le silence des écrivains profanes, est donc une allégation évidemment fautive; mais quand on la supposeroit aussi fondée qu'elle l'est peu, elle ne prouveroit encore rien contre l'authenticité des divines Écritures. 4°. Envain ajoute-t-on que ces Livres ont pu être altérés, corrompus ou falsifiés par l'intérêt, la mauvaise foi, l'esprit de parti, &c. cela, j'en conviens, peut arriver, & n'est pas même sans exemple pour un ouvrage obscur, indifférent, qui n'intéresse pas essentiellement toute une société: mais pour un ouvrage consigné dans les archives de la nation, distribué, pour ainsi dire, à tous les particuliers; qui est tout-à-la-fois & le dépôt du dogme & le code des lois, comment pourroit-il être susceptible de corruption ou d'altération? En effet, cette altération ou corruption seroit le résultat d'un complot de toute la société, ou l'exécution d'un projet formé par quelques particuliers: or l'un & l'autre sont impossibles. Choisissons pour exemple le Pentateuque. Le voilà reconnu du vivant de Moïse, pour un Livre divin. Supposons qu'après sa mort tout le peuple hébreu ait conspiré à interpoler ou à altérer ce Livre: ce peuple étoit donc bien mal habile, puisqu'il y a laissé subsister tout ce qui pouvoit le couvrir d'une éternelle infamie; les crimes de ses pères, & ses propres attentats; l'inceste de Juda, les cruautés des enfans de Jacob contre les Sichimites, leur perfidie & leur barbarie envers leur frère Joseph; & après la sortie d'Égypte, leurs murmures contre Dieu dans le desert, leurs fréquentes révoltes & leurs séditions contre Moïse, leur penchant à l'idolatrie, leur opiniâtreté, & mille autres traits également deshonorans: voilà ce que la passion, l'intérêt & l'esprit de parti, pour peu qu'ils eussent été éclairés, n'auroient pas manqué de supprimer, du consentement général de la nation. La chose devint encore plus impossible depuis le schisme des dix tribus. Le royaume d'Israël & celui de Juda conservoient également le Pentateuque; pour peu que l'une des deux nations eût voulu l'altérer, l'autre eût réclamé sur le champ, avec cette véhémence que donne la diversité d'opinions en matière de religion. La même raison est d'un poids égal pour les tems qui suivirent la captivité. Les dix tribus qui étoient restées en Assyrie, & les nouveaux habitans

de la Samarie, qui conservoient le Pentateuque écrit en anciens caracteres hébraïques, n'eussent pas manqué de convaincre Esdras d'imposture, s'il eût changé la moindre chose dans la nouvelle édition du Pentateuque, qu'il donna aux Juifs en lettres chaldéennes. L'altération du Pentateuque faite du consentement général de toute la nation juive, est donc une chimere. Il est encore plus insensé de prétendre qu'elle ait été l'ouvrage de quelques particuliers. De quelle autorité auroient-ils entrepris une pareille innovation? personne n'auroit-il réclamé? Par quelle voie auroient-ils sans contradiction altéré tous les exemplaires, tant ceux dont chaque citoyen étoit possesseur, que ceux qui étoient déposés dans les archives publiques, & notamment dans l'arche d'alliance? Les mêmes raisons sont exactement applicables aux Livres du nouveau Testament: les églises qui en étoient dépositaires, n'auroient pu les falsifier d'un commun consentement, sans soulever contre elles les Hérétiques mêmes, qui dès le premier siècle de l'Eglise conservoient des exemplaires authentiques de ces Livres; à plus forte raison les particuliers n'auroient-ils osé tenter une pareille innovation; un cri général se seroit élevé contre un tel attentat, ainsi qu'il s'est pratiqué toutes les fois que les Juifs ou les Hérétiques ont voulu altérer tant soit peu le sens des Livres divins. C'est donc une these insoutenable que celle de cette altération prétendue, dont on n'articule d'ailleurs ni le tems, ni le lieu, ni les auteurs, ni la maniere, & qui n'a d'autre fondement que la présomption avec laquelle on l'avance, soit quant au fond, soit quant aux circonstances. 5°. Enfin la difficulté tirée du style des *Écritures*, n'est pas plus solide; car, comme nous l'exposerons dans un instant, ou le S. Esprit, en inspirant les écrivains sacrés sur le fond des choses, les a laissés libres sur le choix des expressions, ou il les a inspirés également quant à l'un & à l'autre point: l'une & l'autre de ces opinions est libre; les Interpretes & les Théologiens sont partagés à cet égard, sans que la foi périclite. Or dans l'un ou l'autre sentiment, les *Écritures* sont à couvert des objections des incrédules: dans le premier elles sont divines quant à leur principe, & quant au fond des choses: dans le second elles le sont même quant au coloris dont les choses sont revêtues. Falloit-il, en effet, que pour en démontrer la divinité ou l'authenticité, tout ce que contiennent les divines *Écritures* fût exprimé d'une maniere sublime? nullement. Les mysteres sont exposés avec une sorte d'obscurité, parce qu'ils sont du ressort de la foi, & non de la raison ou de l'évidence. Les vérités de pratique sont exprimées d'une maniere claire, précise & sentencieuse, comme autant de préceptes ou de conseils qu'on a besoin de graver aisément dans sa mémoire, pour se les rappeler sur le champ. Les faits y sont racontés avec cette noble simplicité si connue des anciens, si propre à peindre sans prévention comme sans affectation, & si peu propre en même tems à masquer la vérité. Enfin quand il s'agit d'annoncer aux peuples leurs destinées, à Israël sa réprobation, à l'univers son libérateur, quels traits, quelles images dans les Prophetes! A parler humainement, je demande à l'incrédule ce qu'il trouve de mieux dans les écrivains profanes, & si l'éloquence du cantique de Moïse, de David, d'Isaïe, de S. Jean-Baptiste, de Jesus-Christ, & de saint Paul, ne vaut pas bien l'atticisme ou l'urbanité de Platon, la véhémence de Démosthene, & l'élégance abondante de Cicéron. Il faut avoir des regles de goût bien peu sûres ou d'étranges préjugés pour admirer ces derniers, quand on traite les écrivains sacrés d'auteurs quelquefois médiocres. Mais nous examinerons encore cet article plus à fond dans un moment.

II. La solution de la question de la divinité des *Écritures* dépend d'un seul point, du sentiment qu'on prend sur la maniere dont elles sont émanées de Dieu comme cause premiere ou efficiente, ou des hommes comme cause seconde ou instrumentale. Tous les chrétiens, en effet, conviennent que l'*Écriture sainte* est la parole de Dieu, mais les Théologiens sont partagés sur la maniere que Dieu lui-même a choisi pour la transmettre aux hommes. Les uns prétendent que tous les livres de l'*Écriture* ont été inspirés par le Saint-Esprit aux écrivains sacrés non-seulement quant au fonds & aux pensées, mais encore quant au style & aux expressions: d'autres soutiennent que l'inspiration s'est bornée aux pensées, sans s'étendre jusqu'au style que l'Esprit-Saint a laissé au choix des autres. D'autres théologiens modernes ont avancé sur la fin du seizieme siècle, qu'il suffisoit pour la divinité des *Écritures* d'une simple direction ou assistance du Saint-Esprit; mais que l'inspiration proprement dite, n'étoit nullement nécessaire pour toutes les sentences & vérités contenues dans les livres saints. Ils allerent plus loin & prétendirent qu'un livre, tel que peut être le second des *Machabées*, écrit par une industrie humaine, devient *écriture sainte*, si le Saint-Esprit témoigne ensuite qu'il ne contient rien de faux. C'étoit réduire à bien peu de chose la divinité des *Écritures*: aussi la faculté de théologie de Louvain s'éleva-t-elle contre cette doctrine qu'elle censura en 1588. Grotius n'admettoit dans les écrivains sacrés qu'un pieux mouvement, mais sans inspiration ni direction ou assistance. Spinoza dans son traité théologo-politique, chap. xj. & xij. ne reconnoît nulle inspiration, même dans les prophetes. M. Simon dans son histoire critique du nouveau Testament, chap. xxij. & xxjv. s'est déclaré contre les docteurs de Louvain. Néanmoins il reconnoît que le Saint-Esprit est auteur de toute l'*Écriture sainte*, soit par l'inspiration, soit par un instinct ou secours particulier dont M. Simon n'a pas assez développé la nature: quoi qu'il en soit, il soutient que l'esprit de Dieu a tellement assisté les auteurs sacrés, non-seulement dans les pensées, mais encore dans le style, qu'ils ont été garantis de toute erreur qui auroit pu venir de l'oubli ou du défaut d'attention. M. le Clerc a avancé sur l'origine des *Écritures* un système hardi, & qui ne differe presque en rien de celui de Spinoza. Voici en substance ce qu'on en trouve dans un recueil de lettres imprimées sous le titre de *Sentimens de quelques théologiens de Hollande*, lettre xj. L'auteur anonyme (M. le Clerc) dont le sentiment est rapporté dans cette lettre, prétend qu'on ne doit reconnoître dans les écrivains sacrés aucun secours surnaturel ou assistance particuliere, à moins que ce ne soit dans des cas fort rares & fort singuliers. Il dit que les historiens sacrés n'ont eu besoin que de leur mémoire en employant d'ailleurs tout le soin & l'exactitude que l'on demande dans ceux qui se mêlent d'écrire l'histoire: à l'égard des prophetes, il reconnoît qu'il y a eu du surnaturel dans les visions dont ils ont été favorisés, & que le Seigneur leur a apparu pour leur manifester certaines vérités cachées, ou leur révéler quelques grands mysteres: mais il ne voit rien que de naturel dans la maniere dont les prophetes ont écrit leurs visions; ils n'ont eu besoin, selon lui, que de leur mémoire pour se souvenir de ce qui leur avoit été montré pendant qu'ils veilloient, ou dans le sommeil. Il étoit inutile, ajoute-t-il, que leur mémoire fût aidée d'aucun secours surnaturel: on retient aisément ce qui a fait une impression vive sur l'imagination, & ce qui a été gravé profondément dans la mémoire; les visions que Dieu accordoit aux prophetes produisoient naturellement ces effets. Cet auteur prétend encore que ce que les prophetes disoient naturellement &

sans inspiration, étoit une véritable prophétie dans un autre sens, auquel le prophete ne faisoit aucune attention; & il allegue en preuve l'exemple du grand-prêtre Caïphe, qui prophétisa contre son intention & sans pénétrer le sens de ce qu'il disoit, lorsqu'il proféra cette parole touchant Jesus-Christ, *Il est expédient qu'un homme meure pour tout le peuple.* Tel est le système de M. le Clerc.

Avant que d'entrer en preuve sur l'inspiration des *Écritures* & sur son objet, il est bon d'expliquer quelques termes relatifs à cette matière, & que nous avons déjà employés, & de faire quelques distinctions nécessaires pour éviter la confusion des idées.

On entend par *révélation* la manifestation d'une chose inconnue, soit qu'on l'ait toujours ignorée, soit qu'on l'ait oubliée après l'avoir connue.

L'*inspiration* est un mouvement intérieur du Saint-Esprit qui détermine un auteur à écrire & le conduit de telle manière lorsqu'il écrit, qu'il lui suggère au moins les pensées, & le préserve de tout danger de s'écarter de la vérité.

L'*assistance* ou direction est un secours de Dieu, par lequel celui qui prononce sur quelques vérités de la religion ne peut s'égarer, ni se tromper dans la décision. C'est ce secours que les catholiques reconnoissent avoir été promis à l'Église, & qui la rend infaillible, lorsqu'elle décide dans les conciles généraux, ou que sans être assemblée elle donne son consentement à ce qui a été décidé par le saint siège ou dans quelque concile particulier; comme il est arrivé à l'égard des décisions du second concile d'Orange sur les matières de la grâce.

Le pieux mouvement admis par Grotius & par d'autres, vient du ciel; il excite l'auteur à écrire, & lui donne la pensée & la volonté de ne point se tromper de dessein prémédité, sans cependant qu'il soit assuré d'une protection spéciale qui le préserve de toute erreur.

On distingue dans l'*Écriture* les choses & les termes qui énoncent les choses. Les choses contenues dans l'*Écriture* sont des histoires, ou des prophéties, ou des doctrines; & celles-ci sont ou philosophiques, qui ont pour objet le mécanisme ou la structure du monde; ou théologiques, qui se divisent en *spéculatives*, quand elles ont Dieu pour objet, sans influencer sur les mœurs, & en *pratiques*, quand elles ont pour objet les devoirs de l'homme. Les termes de l'*Écriture* sont les paroles dont les auteurs sacrés se sont servis. L'ordre & la liaison des termes forment ce qu'on appelle le *style des Livres saints*.

Ces notions présupposées, les théologiens catholiques conviennent assez généralement que quant aux choses & aux pensées les Livres saints ont été divinement inspirés, ou que pour les écrire l'assistance & le pieux mouvement n'ont pas suffi aux écrivains sacrés, mais qu'il leur a fallu une inspiration proprement dite. Mais comme c'est un point qui n'est pas susceptible de démonstration par les seules lumières de la raison; ils ont recours, pour le prouver, à l'autorité de l'*Écriture* même, & à celle des peres. 1°. l'*Écriture* se rend à elle-même ce témoignage qu'elle a été inspirée de Dieu. *Toute Écriture divinement inspirée*, dit S. Paul, *épit. ix chap. iij. §. 16*, (en grec *θεοπνευστος*, *communiquée par le souffle divin*) est utile pour enseigner, &c. Il appelle encore l'*Écriture* la parole de Dieu, les oracles de Dieu. *eloquia Dei, τὰ λόγια τῆ Θεῷ*. De-là ces expressions si usitées dans les prophetes: *factus est sermo Domini, factum est verbum Domini, hæc dicit Dominus*, &c. S. Pierre dit en particulier des prophéties dans sa seconde épître, *chap. j. §. 21*. *Ce n'a point été par la volonté des hommes que les prophéties nous ont été anciennement apportées, mais ç'a été par l'inspiration du Saint-Esprit que les saints hommes de Dieu*

ont parlé. La vulgate porte: *Spiritu sancto inspirati*, & on lit dans le grec *θεοπνεύτοι*, *acti, impulsif*, ce qui marque un mouvement d'un ordre supérieur à la simple assistance ou direction, & au pieux mouvement imaginé, ou du moins soutenu par Grotius. 2°. Les textes des peres ne sont pas moins précis sur cette matière. Les uns, tels qu'Athenagoras, saint Justin, Théophile d'Antioche, S. Irénée, Tertullien, Origène, Eusèbe, &c. disent que les écrivains sacrés ont écrit par l'*impulsion du Saint-Esprit*, par l'*inspiration du Verbe*, qu'ils sont les organes de la Divinité: ils les comparent à des instrumens de musique qui ne rendent des sons que par le souffle du musicien qui les embouche, ou par l'impulsion de l'archet qui forme des vibrations sur leurs cordes. Les autres, tels que S. Grégoire de Nazianze, S. Basile, S. Grégoire de Nyffe, S. Jérôme, S. Augustin, S. Grégoire-le-Grand, &c. disent que les auteurs sacrés ont été poussés par le *souffle de Dieu*, que l'*Esprit saint est l'inspirateur des Écritures*, qu'il en est l'auteur, &c. On peut consulter les textes dans les peres mêmes ou dans les interpretes & les théologiens.

Mais, dit-on, est-il probable, n'est-il pas même indigne de la science infinie & de la majesté de Dieu, d'avancer qu'il a inspiré aux écrivains sacrés tant de choses peu exactes, pour ne pas dire absurdes, en fait de physique? Quelle nécessité de recourir à l'inspiration pour les événemens historiques, dont ces auteurs ont été témoins oculaires, ou qu'ils ont pu apprendre par une tradition écrite ou orale?

C'est ici qu'il faut se rappeler les définitions que nous avons données des différentes sortes de secours que les Théologiens ont cru plus ou moins nécessaires aux écrivains sacrés pour composer les livres qui portent leurs noms, & les distinctions que nous avons mises entre les divers objets sur lesquels les plumes de ces écrivains se sont exercées. C'est ici, dis-je, qu'il faut bien discerner la révélation de la simple inspiration. Dieu, sans doute, a révélé aux prophetes les événemens futurs, parce que la vue de l'homme foible & bornée ne peut percer dans l'avenir, qui ne se dévoile qu'aux yeux de celui pour qui tout est présent; il leur a révélé ainsi qu'aux apôtres les vérités spéculatives, ou pratiques, qui devoient faire le fonds ou l'essence de la religion: mais pour ces connoissances de pure curiosité, dont la connoissance ou l'ignorance n'influe ni sur le bonheur ou le malheur réel des hommes, & dont l'acquisition ou la privation ne va point à les rendre meilleurs; on peut assurer sans crainte de déprimer la majesté de Dieu, ou de rien diminuer de sa bonté, qu'il n'a point révélé ces sortes d'objets aux écrivains sacrés. Le but des *Écritures* étoit de rendre les hommes bons, vertueux, justes, agréables aux yeux de Dieu; & que fait à cela tel ou tel système de physique? D'ailleurs il n'est peut-être pas sûr que la physique de l'*Écriture* en general, ne soit pas la vraie physique; mais quelle qu'elle soit enfin, Dieu n'en a pas moins inspiré les écrivains sacrés sur ce qui concernoit le sort des hommes, par rapport à l'éternité; & il n'est pas démontré qu'ils soient dans l'erreur, même relativement aux connoissances philosophiques. Je dis la même chose des événemens historiques. Non, sans doute, Moïse n'a pas eu besoin d'une révélation spéciale pour connoître & décrire les playes de l'Égypte, les campemens des Israélites dans le desert, les miracles que Dieu opéra par son ministère, les victoires ou les défaites de son peuple; en un mot toutes les merveilles de sa mission & de la législation. S. Luc en écrivant les actes des apôtres, atteste à son ami Théophile, qu'après avoir été informé très-exactement, & depuis leur premier commencement, des choses qu'il va décrire, il doit lui en représenter toute la suite, afin qu'il connoisse la vérité de tout

ce qui a été annoncé. S. Jean ne dit-il pas également : *épit. 1. c. j. §. 1. Ce que nous avons entendu, ce que nous avons vu de nos propres yeux, ce que nos mains ont touché du Verbe de vie, nous vous l'attestons ou nous vous l'annonçons.* Le témoignage oculaire, auriculaire, ou fondé sur des traditions écrites ou orales, n'exclut donc que la nécessité ou la réalité d'une révélation, & nullement celle d'une inspiration, qui déterminât la volonté de l'écrivain sacré, & qui en le préservant de tout danger de s'écarter de la vérité, lui suggérât au moins les pensées qui forment le fonds de son ouvrage.

Je dis au moins les pensées; car M. l'abbé de Vence, connu par son érudition, dans une dissertation sur l'inspiration des Livres saints, imprimée à la tête de la nouvelle édition de la traduction de la bible par le père des Carrieres, soutient que non-seulement les choses contenues dans les Livres saints, mais encore les expressions dont elles sont revêtues, ont été inspirées par le Saint-Esprit. Ce sentiment a ses défenseurs, & voici les principales raisons sur lesquelles l'appuie M. l'abbé de Vence. 1°. que les textes de l'*Écriture* & des peres ne distinguant point entre les pensées & les expressions, lorsqu'il s'agit de l'inspiration des Livres saints, on peut en conclure que les termes qu'ont employés les auteurs sacrés ne leur ont pas été moins suggérés par le Saint-Esprit, que les pensées ou les choses énoncées par ces termes. 2°. Qu'on peut dire qu'à l'égard du style, tous les prophètes & les écrivains sacrés sont égaux, & qu'il n'est pas vrai que l'un écrive plus élégamment que l'autre, s'il ne s'agit que de se servir des termes qui sont propres à exprimer les choses qu'ils ont dessein d'écrire. 3°. La vraie éloquence, dit l'auteur que nous analysons, « consistait proprement dans les idées plus élevées, dans les pensées plus sublimes, & dans les figures de l'art, qui ne peuvent être séparées des pensées. Or il est certain que les pensées des auteurs sacrés sont inspirées : ainsi le raisonnement qu'on tire de la différence du style de ces auteurs, regardé du côté de l'éloquence, ne prouve rien contre le sentiment de ceux qui croient que les termes mêmes ont été inspirés. Dans Amos, par exemple, ce n'est point le mauvais choix des mots & des termes qui a fait dire à S. Jérôme que ce prophète étoit grossier & peu instruit pour la parole : c'est à cause de ses comparaisons tirées de choses assez basses & communes, ou bien parce qu'il n'a pas des idées si nobles ni si élevées que le prophète Isaïe. Or tout cela consiste dans des pensées, & il n'y en a aucune qui ne soit digne de l'esprit de Dieu qui les a inspirées. Si quelques-unes nous paroissent moins nobles ou plus communes, c'est par goût & selon nos idées que nous en jugeons ». Mais cela peut-il faire une règle, pour dire que l'une est plus digne de Dieu que l'autre ?

Les défenseurs du même sentiment citent en leur faveur des textes précis de S. Chrysostôme, de S. Basile, de S. Augustin, de Théodoret & de saint Bernard, qui disent expressément que les écrivains sacrés ont été les plumes de l'Esprit-Saint, qu'ils ont écrit, pour ainsi parler, sous sa dictée, & qu'il n'y a pas dans l'*Écriture* une lettre, une syllabe qui ne renferme des mystères ou des trésors cachés : d'où ils concluent que le style des livres saints n'est pas moins inspiré que le fond des choses.

A ces autorités & à ces raisonnemens, les partisans de l'opinion contraire, soutenue d'abord dans le ix. siècle par Agobard archevêque de Lyon, opposent l'autorité de l'*Écriture*, des peres, & des argumens dont nous allons donner le précis.

1°. L'auteur du second livre des Machabées assure qu'il n'est que l'abréviateur de l'ouvrage de Ja-

son le Cyrénéen, qui comprenoit cinq livres; que la rédaction de cet ouvrage lui a coûté beaucoup de travail. Il prie ses lecteurs de l'excuser s'il n'a pas atteint la perfection du style historique : donc le Saint-Esprit ne lui a pas inspiré les termes qu'il a employés. De simples copistes a qui l'on dicte, ne peuvent faire sonner bien haut leur travail, ni exagérer leur peine. Dans l'hypothèse de l'inspiration, étendue jusqu'aux termes de l'*Écriture*, l'excuse que demande l'auteur du second livre des Machabées est injurieuse au Saint-Esprit, qui est infallible, à qui les expressions propres ne manquent jamais, & qui n'a pas besoin qu'on excuse la foiblesse de son génie ou celle de son langage.

II. Origenes, S. Basile, S. Grégoire de Nazianze, & S. Jérôme ont remarqué qu'il y avoit dans l'évangile des fautes de langage; ils ne les attribuent point au S. Esprit, mais aux apôtres, qui, nés ignorans & grossiers, ne se piquoient point d'écrire ou de parler élégamment. *Imperitus sermone sed non scientia*, disoit de lui-même S. Paul, quoiqu'il eût été instruit dans toutes les doctrines des Juifs aux pieds de Gamaliel. Le S. Esprit a donc laissé à ces écrivains le choix des expressions.

III. Si l'Esprit saint avoit dicté aux historiens sacrés le style qui forme leurs écrits, pourquoi rapportent-ils en différens termes, qui reviennent au même sens, la substance des mêmes faits? S. Augustin en donne la raison, *lib. III. de consensu evangelist. cap. xij. Ut quisque evangelistarum meminerat*, dit ce pere, & *ut cuique cordi erat, vel brevius vel prolixius eandem explicare sententiam manifestum est.* Ils ont donc été libres sur le choix des termes & sur leur construction.

IV. S. Paul cite quelquefois les propres paroles des poètes profanes, pourquoi n'auroit-il pas employé son propre style pour écrire ses épîtres? Et en effet, suivant la différence des matières ne portent-elle pas une empreinte différente? Le mystère de la prédestination dans les épîtres aux Romains & aux Ephésiens, & celui de l'Eucharistie dans la première aux Corinthiens, sont bien d'un autre ton de couleur, s'il est permis de s'exprimer ainsi, que les conseils qu'il donne à Tite & à Timothée. Il assortissoit donc son style aux matières.

V. Et c'étoit le grand argument d'Agobard, dans sa lettre à Fredegise abbé de S. Martin de Tours. Le style de tous les prophètes n'est pas le même : celui d'Isaïe est noble & élevé, celui d'Amos au contraire est bas & rampant. Ils annoncent l'un & l'autre la chute du royaume de Juda, mais chacun d'eux s'exprime d'une manière bien différente. On trouve dans Amos des expressions populaires & proverbiales, parce qu'il étoit berger. L'éloquence & la noblesse du style se manifestent par-tout dans Isaïe, parce qu'il étoit prince du sang de David, & qu'il vivoit à la cour des rois de Juda. Or si le S. Esprit eût dicté à ces deux prophètes jusqu'aux expressions qu'ils ont employées, il pouvoit faire parler Amos comme Isaïe, puisque cet esprit divin délie la langue des muets, & peut rendre éloquente la bouche même des enfans. La diversité du style des prophètes est donc une preuve sensible que Dieu leur a laissé le choix des expressions, selon la diversité de leurs talens naturels. Il faut pourtant avouer à l'égard des prophètes, que quelquefois le S. Esprit leur a dicté certaines expressions, comme lorsqu'il a révélé à Isaïe le nom de Cyrus très-long tems avant la naissance de ce conquérant.

On peut consulter sur cette matière tous les interpretes & commentateurs de l'*Écriture*, entr'autres la dissertation de M. l'abbé de Vence, le dictionnaire de la bible de Calmet au mot *Inspiration*, & l'introduction à l'*Écriture-sainte* du P. Lamy.

III. Les interpretes diffinguent deux fortes de sens dans l'*Ecriture* ; un sens littéral & historique , & un sens mystique , spirituel & figuré.

1°. On entend par *sens littéral & historique* , celui qui résulte de la force des termes dont les auteurs sacrés se sont servis.

Le sens littéral se soûdivise en sens propre & en sens métaphorique.

Le sens littéral propre est celui qui résulte de la force naturelle des termes , & qui conserve aux expressions leur signification grammaticale : l'*Ecriture* , par exemple , dit (*Matt. chap. iij.*) que Jesus-Christ a été baptisé par S. Jean dans le Jourdain. Le sens littéral & propre de ce passage , c'est qu'un homme appelé *Jean* , a réellement plongé Jesus-Christ dans le fleuve appelé *Jourdain*. Voyez SENS.

Le sens littéral métaphorique est celui qui résulte des termes , non pris dans leur signification naturelle & grammaticale , mais pris selon ce qu'ils signifient , ce qu'ils représentent , & ce qu'ils figurent dans l'intention de ceux qui s'en servent. L'*Ecriture* (*S. Jean, ch. j. vers. 29.*) nomme Jesus-Christ *agneau* ; le terme *agneau* , pris en lui-même , présente à l'esprit l'idée d'un animal propre à être coupé & mangé. Or il est visible que cette signification ne convient pas au terme *agneau* appliqué à Jesus-Christ : on doit donc le prendre dans un autre sens. L'*agneau* est le symbole & l'emblème de la douceur. Jesus-Christ étoit la douceur par essence , & c'est précisément à cause de cette prérogative , que les auteurs sacrés lui ont donné par métaphore la dénomination d'*agneau*. On lit dans les livres saints (*Exod. ch. xxxij. vers. 31. Job, ch. x. v. 8.*) que Dieu a des mains , des yeux , &c. ces termes pris en eux-mêmes , représentent des membres composés d'os , de chair , de fibres , de tendons , &c. la raison découvre d'elle-même qu'ils ne peuvent avoir ce sens lorsqu'ils sont appliqués à Dieu , puisqu'il est un être purement spirituel. Les yeux sont l'emblème de la science , & la main est celui de la toute-puissance. Or c'est précisément à cause de cette analogie , que l'*Ecriture* donne à Dieu par métaphore des mains & des yeux. Voyez MÉTAPHORE & MÉTAPHORIQUE.

2°. On entend par *sens mystique , spirituel , & figuré* , celui qui est caché sous l'écorce du sens littéral qui résulte de la force naturelle des termes. Un passage a un sens mystique , spirituel & figuré , quand son sens littéral cache une peinture mystérieuse & quelqu'événement futur , ou , ce qui revient au même , quand son sens littéral présente à l'esprit quelque autre chose que ce qu'il présente de lui-même & du premier coup d'œil. Voyez MYSTIQUE , FIGURÉ.

Le sens mystique se soûdivise en allégorique , en tropologique ou moral , & en anagogique.

Le sens mystique allégorique est celui qui , caché sous le sens littéral , a pour objet quelque événement futur qui regarde Jesus-Christ & son Eglise. L'*Ecriture* (*Genes. chap. xxij. v. 6.*) nous apprend qu'Isaac porta sur ses épaules le bois qui devoit servir à son sacrifice. Ce fait , selon les figuristes , dans l'intention même du Saint-Esprit , est une image parlante du mystère de la passion du Sauveur. Voyez ALLÉGORIE & ALLÉGORIQUE.

Le sens mystique tropologique ou moral est celui qui , caché sous l'écorce de la loi , a pour objet quelque vérité qui intéresse les mœurs & la conduite des hommes (voyez MORAL & TROPOLOGIQUE). C'est dans ce sens que la loi (*Deuter. xxv. vers. 4.*) qui défend de lier la bouche du bœuf qui foule le grain , marque dans l'intention du saint-Esprit , l'obligation où les Chrétiens sont de fournir aux ministres de l'évangile , tout ce qui leur est nécessaire pour leur subsistance.

Le sens mystique anagogique est celui qui , caché

sous le sens littéral , a pour objet les biens célestes & la vie éternelle. Les promesses des biens temporels , selon les Figuristes , ne sont dans l'intention du Saint-Esprit , que des images & des emblèmes des biens spirituels. Voyez ANAGOGIE & ANAGOGIQUE.

De la distinction de ces divers sens , il résulte qu'on peut interpréter différemment les *Ecritures* : mais il y a en cette matière deux excès à éviter ; l'un , de se borner au sens littéral , sans vouloir admettre aucun sens spirituel & figuré ; l'autre , de vouloir trouver des figures dans tous les textes des livres saints. Le milieu qu'il faut tenir entre ces deux écueils , est de reconnoître par-tout un sens littéral dans l'*Ecriture* , & d'admettre des sens figurés dans quelques-unes de ses parties.

Que l'*Ecriture* ait un sens littéral , c'est une vérité facile à démontrer par la nature des choses qu'elle renferme & par leur destination. L'*Ecriture* contient l'histoire du peuple de Dieu & de sa religion , & des vérités dogmatiques , soit de spéculation , soit de pratique : sa destination est de régler la croyance & les mœurs des hommes , & de les conduire à leur terme , à l'éternité. Or tout cela exige de la part d'un législateur infiniment sage , que ses mystères , ses volontés , ses lois , les prophéties qui attestent sa toute-science , les miracles qui confirment la vérité de sa religion , soient exprimés dans un sens littéral , qui résulte de la propriété des termes qui en forment le style , sans quoi ses leçons deviendroient inutiles & infructueuses , pour ne rien dire de plus , puisque d'un côté l'obscurité de l'ouvrage , & de l'autre la curiosité & le fanatisme autoriseroient l'imagination à y trouver tout ce qu'il lui plairoit.

Mais que ce sens littéral renferme quelquefois un sens mystique , c'est ce que nous prouverons encore aisément par plusieurs exemples de l'*Ecriture* : nous n'en choisissons qu'un. Ces paroles du psaume cix. *le Seigneur a dit à mon Seigneur , asseyez-vous à ma droite* , s'entendent à la lettre de David , lorsqu'il désigna Salomon pour son successeur ; cependant elles ont un sens spirituel , plus sublime & plus relevé , puisqu'elles doivent aussi s'entendre du Messie , qui , quoique fils de David selon la chair , devoit être appelé *son Seigneur* , selon l'esprit , c'est-à-dire respectivement à sa nature divine , ainsi que Jesus-Christ l'apprit aux Juifs : *Quomodo ergo David in spiritu vocat eum Dominum, dicens, dixit Dominus Domino meo, &c.* Néanmoins de ce qu'il y a plusieurs sens mystiques & spirituels dans l'*Ecriture* , on en concluroit mal que toutes les phrases & les parties de l'*Ecriture* renferment toujours un pareil sens.

De cette dernière prétention est né le système des Figuristes , sous prétexte que Jesus-Christ est prédit & figuré dans les *Ecritures* , & que ce sont elles qui rendent témoignage de lui , selon S. Jean , *ch. v. vers. 45* ; que les prophéties ont été accomplies en J. C. que , selon S. Paul aux Romains , *ch. x. vers. 4* , *Jesus-Christ est la fin & le terme de la loi* ; que , selon le même apôtre aux Corinthiens , *épît. I. chap. x. vers. 11* , tout ce qui arrivoit aux anciens Juifs n'étoit qu'une figure , un emblème de ce qui devoit s'accomplir en Jesus-Christ & dans la loi nouvelle : *hæc autem omnia in figurâ contingebant illis*. Enfin , sous prétexte que suivant la doctrine constante des Peres , *la lettre tue* , & qu'on demeure dans la mort avec les Juifs , lorsqu'on s'arrête à l'écorce de l'*Ecriture* ; que l'Esprit vivifie , & qu'il faut avoir recours à l'intelligence spirituelle & au sens figuré : sous ce prétexte , dis-je , les Figuristes soutiennent que tout est symbolique ou allégorique dans les *Ecritures*.

Mais outre que l'absurdité de ce système est palpable par l'abus que le fanatisme peut faire , & ne fait que trop , d'une pareille méthode , il est clair que

quoique Jesus-Christ soit dépeint & annoncé dans les *Ecritures*, il ne l'est pas dans toutes les parties de ces livres sacrés; que Jesus-Christ est la fin de la loi, non tant qu'il y est figuré par-tout, mais tant qu'il est auteur de la grace & de la justice intérieure que la loi seule ne pouvoit donner: *lex per Moysen data est*, dit S. Jean, *ch. j. vers. 17, gratia & veritas per Jesum-Christum facta est*. Il n'est pas moins évident qu'on prend à contre-sens le passage de l'apôtre, *hæc autem omnia in figurâ contingebant illis (Judæis)*, comme si tout absolument étoit figuratif dans l'ancienne loi; car dans ce texte le mot latin *figura*, répond au terme grec *τύπος*, qui signifie *exemple, modele*, comme Vatable & Menochius l'ont fort bien remarqué. Or dans ce cas S. Paul veut simplement dire: *toutes les choses qui sont arrivées aux Juifs, sont des exemples pour nous; elles doivent nous régler dans ce qui nous arrive aujourd'hui; c'est pour notre instruction qu'elles ont été écrites*. Il se propose en effet, dans le chapitre ix. d'exciter la vigilance des Chrétiens & la correspondance à la grace par son propre exemple: *corpus meum castigo & in servitutum redigo, ne forte cum aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar*. Or c'est ce qu'il confirme dans le *chap. x.* par l'exemple des Hébreux, qui, malgré les bienfaits dont Dieu les avoit comblés au sortir de l'Egypte, étoient devenus prévaricateurs, & l'objet des vengeances divines: *non in pluribus eorum beneplacitum est Deo, nam prostrati sunt in deserto*: puis il conclut, *hæc autem omnia in figurâ contingebant illis*, c'est-à-dire tous ces événemens sont autant d'exemples frappans pour les Chrétiens, de ne pas se prévaloir & de ne point abuser des bienfaits de Dieu, mais de persévérer & de lui être fideles. Aussi ajoûte-t-il incontinent: *ces faits ont été écrits pour notre instruction, à nous autres qui nous trouvons à la fin des tems; que celui donc qui croit être ferme, prenne bien garde à ne pas tomber*. Je ne prétens pas au reste, que ce texte soit absolument exclusif de tout sens figuré, puisque ce dixième chapitre contient des figures que l'apôtre explique, telle que celle-ci: *bibebant de spiritali consequente eos petra, petra autem erat Christus*. Mais en conclure que tout est figure dans l'ancien Testament, c'est une chimère & une illusion. Enfin les Peres ne sont pas plus favorables que les *Ecritures* au figurisme moderne. Ils ont dit, à la vérité, que la *lettre tue*, mais en quel sens? lorsqu'on s'attache si rigoureusement à la signification littérale des termes, qu'on rejette absolument tout sens métaphorique, ainsi qu'il est arrivé aux Anthropomorphites, qui, sous prétexte qu'ils lisoient dans l'*Ecriture* que Dieu a des piés, des mains, des yeux, &c. ont soutenu que Dieu étoit corporel: ou lorsqu'à l'exemple des Juifs l'on ne veut reconnoître sous le sens littéral aucun sens spirituel, qui ne convienne qu'à Jesus-Christ & à son Eglise, & qu'on en borne l'accomplissement à des personnages purement historiques. Voyez *FIGURE, FIGURÉ, FIGURISME, ANTHROPOMORPHITES, PROPHÉTIES*.

Il y a encore un système soutenu par quelques théologiens modernes, après Grotius, sur le sens des prophéties en particulier, & qui consiste à dire qu'elles ont été accomplies littéralement & dans leur sens propre avant Jesus-Christ, & qu'elles ont été aussi accomplies dans la personne de cet homme Dieu, mais dans un sens plus sublime, & d'une manière plus noble & plus distinguée. Nous en donnerons l'exposition & la réfutation à l'article *PROPHÉTIE*.

On sent assez que pour éviter les écarts où peut jeter une imagination échauffée, tant pour l'universalité du sens figuré à chaque page & à chaque mot de l'*Ecriture*, que pour ce double sens qu'on prétend trouver dans toutes les prophéties, il est nécessaire de recourir à une autorité suffisante pour

fixer & déterminer le sens des *Ecritures*; autrement chaque particulier peut être l'auteur seul, & tout ensemble, le seul sectateur de la religion qu'il lui plaira d'établir & de suivre. Cette réflexion nous conduit naturellement à discuter la quatrième question générale que nous nous sommes proposée d'éclaircir; savoir de quelle autorité est l'*Ecriture-sainte* en matière de doctrine.

IV. A l'exception des incrédules qui rejettent toute révélation, tout le monde convient que l'*Ecriture-sainte* étant la parole de Dieu, elle est la règle de notre foi: mais en est-elle l'unique règle? c'est sur quoi l'on se partage.

Les Catholiques conviennent unanimement, 1^o. que l'*Ecriture-sainte* est une des règles de notre foi, mais non pas l'unique: 2^o. qu'outre la parole de Dieu écrite, il faut encore admettre la tradition ou la parole de Dieu non écrite par des écrivains inspirés, que les apôtres ont reçue de la propre bouche de Jesus-Christ, qu'ils ont transmise de vive-voix à leurs successeurs, qui est passée de main en main jusqu'à nous, par l'enseignement des ministres & des pasteurs, dont les premiers ont été instruits par les apôtres, c'est-à-dire qu'elle s'est conservée pure par la prédication des SS. docteurs qui ont écrit sur les matières de la religion: 3^o. ils ajoûtent que la fixation des vérités chrétiennes dépendant essentiellement de la connoissance des doctrines renfermées dans l'*Ecriture* & dans la tradition, & que chaque particulier pouvant se tromper dans l'examen & dans l'interprétation du sens des saints livres & des écrits des peres, il faut recourir à une autorité visible & infaillible dans le discernement des vérités catholiques, autorité qui n'est autre que l'Eglise enseignante, ou le corps des premiers pasteurs, avec lesquels Jesus-Christ a promis d'être jusqu'à la consommation des siècles. V. *TRADITION & EGLISE*.

Les Protestans au contraire prétendent que l'*Ecriture* est l'unique source, l'unique dépôt des vérités de foi. La raison seule, selon eux, est le seul juge souverain des différens sens des livres saints. Ce n'est pas qu'ils rejettent ou méprisent tous également l'autorité de la tradition. Les plus savans théologiens d'Angleterre, & entr'autres Bullus, Fell archevêque d'Oxford, Pearson évêque de Chester, Dodwel, Bingham, &c. nous ont montré le cas qu'ils faisoient des ouvrages des peres. Mais en général les Calvinistes & les Luthériens ne reconnoissent pour règle de la foi que l'*Ecriture* interprétée par ce qu'ils appellent l'*esprit particulier*, c'est-à-dire suivant le degré d'intelligence de chaque lecteur. Cette exclusion de toute autorité visible & souveraine en fait de doctrine, paroît absolument incompatible avec les diverses confessions de foi qu'ont dressées les églises réformées au nom de tous les particuliers, avec les synodes qu'elles ont tenus en différentes occasions pour adopter, ou maintenir, ou proscrire telle ou telle doctrine. Voyez *ARMINIANISME & ARMINIEN*.

Les Sociniens, nés dans le sein du Protestantisme & encouragés par l'exemple de leurs peres, ont encore été plus loin qu'eux. Ils reçoivent, à la vérité, l'*Ecriture*; mais au lieu de régler leur croyance sur le sens naturel qu'elle présente à l'esprit, ils s'efforcent de l'adapter à leurs propres idées. Qu'on leur propose, par exemple, le mystère de la Trinité comme faisant partie des vérités évangéliques, ils commencent par l'examiner au tribunal de la raison; & comme les lumières naturelles leur paroissent ne pas convenir avec les différentes parties de ce mystère, ils le rejettent hautement. Dieu, auteur de la raison naturelle, ne peut, disent-ils, être opposé à lui-même comme auteur de la religion révélée; ainsi dès que la raison n'admet pas la vérité qui semble résulter directement de l'*Ecriture*, il est démontré que ce

n'est point là son sens, & qu'il faut lui en donner un autre, quelqu'éloigné qu'il puisse être du sens littéral & naturel. Ils en ont usé de même pour attaquer les dogmes de l'Incarnation, de la Satisfaction de Jésus-Christ, de la Présence réelle, comme on peut le voir dans Socin, Crellius, Schlitingius, & dans ce vaste recueil de leurs auteurs, connu sous le titre de *bibliothèque des freres Polonois*. Mais pour sentir en même tems combien ces interprétations, pour la plupart métaphoriques, sont dures & forcées, il suffit d'ouvrir la démonstration évangélique de M. Huet, le traité de l'Incarnation du P. Pétau, les traités de la Trinité & de l'Incarnation de M. Vitasse, les ouvrages de Hoornebek, de Turretin, & de plusieurs autres théologiens protestans, auxquels nous devons cette justice, qu'ils ont combattu le Socinianisme avec beaucoup de force & de succès. Voyez SOCINIANISME.

Nous nous arrêterons d'autant moins ici à combattre la méthode des Sociniens, que les raisons que nous allons proposer contre celles des Protestans, ont une force égale contre les excès du Socinianisme dont nous traiterons en son lieu avec une juste étendue. Voyez SOCINIENS & SOCINIANISME.

Nos controversistes prouvent donc contre les Protestans, que l'*Écriture-sainte* n'est pas l'unique règle de notre foi, & que pour en découvrir le véritable sens l'esprit particulier est un guide infidèle, mais qu'il faut recourir & s'en tenir à l'autorité de l'Eglise de J. C. seule juge infaillible en matière de doctrine. Ils le prouvent, dis-je, 1°. par l'obscurité de l'*Écriture*. Une loi, disent-ils, obscure & difficile à entendre, susceptible de sens différens & même contraires, exige un interprète & un juge infaillible qui en démêle, qui en fixe le véritable sens, & qui puisse décider souverainement les disputes qui s'élevent sur le fond même de cette loi, & sur les points de doctrine qui appartiennent à la foi. Or qui peut révoquer en doute l'obscurité de l'*Écriture* en bien des points? sans cela pourquoi tant de commentaires, de gloses, d'interprétations, de dissertations qui ont exercé la pénétration des peres & des plus beaux génies? mais en même tems que de visions, que d'erreurs, quand on n'a voulu suivre que ses propres lumières & qu'on s'est soustrait à la voie de l'autorité? Tous les interprètes tant orthodoxes qu'hétérodoxes reconnoissent cette obscurité. Ces seules paroles, par exemple, *hoc est corpus meum*, ont donné lieu chez les Protestans à un nombre infini d'interprétations différentes. Luther y voit clairement la présence réelle, & Calvin y voit clairement l'absence réelle. L'*Écriture* seule pourra-t-elle décider entr'eux? Oüi, répond-on, en éclaircissant les passages obscurs par de moins obscurs ou d'une netteté évidente. Mais s'il arrive que l'un des deux partis conteste la prétendue clarté de ces passages, & quand on les aura tous épuisés, qui est-ce qui décidera? La raison ou l'esprit particulier? On fait l'usage ou plutôt l'abus que les Sociniens ont fait à cet égard de la raison; & quant à l'esprit particulier, Luther n'aura-t-il pas autant de droit que Calvin de prétendre qu'il possède dans un degré éminent le don d'entendre & d'interpréter les *Écritures*, lui qui au rapport de M. Bossuet, *hist. des Variat. tom. I. liv. II. n. 28* s'exprimoit de la sorte: *Je dirai sans vanité, que depuis mille ans l'Écriture n'a jamais été ni si repurgée, ni si bien expliquée, ni mieux entendue qu'elle l'est maintenant par moi*. On sent donc que par ces deux voies la dispute deviendroit interminable.

Les peres, dont ce n'est pas assurément outrer l'éloge que de dire qu'ils ont eü le sens naturel aussi pénétrant que Luther & Calvin, & qu'ils ont au moins égalé ces deux novateurs par la variété & la profondeur des connoissances acquises, nous ont tracé une voie bien différente. En reconnoissant d'une part

l'obscurité des *Écritures*, ils ont insisté sur la nécessité de recourir à une autorité extérieure & infaillible, seule capable de fixer le sens des Livres saints, & de décider souverainement des matières de foi. *Hic forsitan requiret aliquis*, dit Vincent de Lérins dans son avertissement chap. ij, *cum sit perfectus scripturarum canon, sibi que ad omnia satis superque sufficiat, quid opus est ut ei ecclesiastica intelligentia jungatur autoritas? Quia videlicet Scripturam-sacram pro ipsa sua altitudine non uno eodemque sensu universi accipiunt; sed ejusdem eloquia aliter alius atque alius interpretatur, ut penè quot homines sunt, tot illinc sententia erui posse videantur. Aliter namque Novatianus, aliter Sabellius &c. exponit: atque idcirco multum necesse est propter tantos tam varii erroris anfractus ut prophetice & apostolice interpretationis linea secundum ecclesiastici & catholici sensus normam dirigatur*. Or la règle dont parle ici Vincent de Lérins, n'est autre que le jugement & la décision infaillible de l'Eglise. S. Augustin n'est pas moins précis sur cette matière: voici comme il s'exprime *lib. III. de doct. Christ. cap. ij. n. 2. Cum verba propria faciunt ambiguum Scripturam, primò videndum est ne malè distinxerimus aut pronunciamus; cum ergo adhibita intentio incertum esse perviderit, quomodo distinguendum aut quomodo pronunciamandum sit, consulat regulam fidei quam de Scripturarum planioribus locis & Ecclesie autoritate percepit*. S. Augustin ne condamne pas, il approuve, il recommande même le travail & les recherches pour découvrir le vrai sens des *Écritures*; il reconnoît que les passages clairs peuvent & doivent servir à éclaircir les endroits obscurs & difficiles: mais avec cela ferait-on à couvert de toute erreur, de toute méprise? non, il reste encore une règle la seule infaillible: l'autorité de l'Eglise: *consulat regulam fidei quam de Ecclesie autoritate percepit*. L'obscurité seule de l'*Écriture* prouve donc suffisamment que l'*Écriture* n'est pas l'unique règle de notre foi, & qu'il faut une autorité extérieure & infaillible qui détermine & fixe le sens des livres saints.

2°. L'*Écriture-sainte* seule & par elle-même est insuffisante pour terminer toutes les disputes en matière de foi. En effet, sans parler des disputes qui se sont élevées depuis la naissance de l'Eglise & même parmi les Protestans, soit sur le texte original, soit sur les versions de l'*Écriture*, sur la canonicité des livres saints, sur le vrai sens d'une infinité de passages; combien de points de foi que les Protestans admettent conjointement avec les Catholiques, quoiqu'ils ne soient pas expressément contenus dans l'*Écriture*? Où trouvent-ils par exemple, dans les livres saints, qu'il n'y a que quatre évangiles; que le pere éternel, la première personne de la sainte Trinité, n'a pas été engendré; que Marie a conservé sa virginité après son enfantement; qu'on peut baptiser les enfans nouveau-nés; que leur baptême est valide; que le baptême des hérétiques est bon & valide? Ils ne peuvent que répondre ainsi que nous avec Tertullien dans son livre de la Couronne. chap. jv. *Harum & aliarum ejusmodi disciplinarum, si legem expostules scripturarum, nullam invenies: traditio sibi pretenditur auctrix, consuetudo confirmatrix, & fides observatrix*: & avec S. Augustin dans son livre du Baptême contre les Donatistes, chap. xxij n. 31. *sunt multa que universa tenet Ecclesia, & ob hoc ab apostolis præcepta bene creduntur, quanquam scripta non reperiantur*. Or si l'Eglise est juge du sens de l'*Écriture*, comme nous venons de le montrer, à plus forte raison l'est-elle de ses traditions non écrites qu'elle conserve dans son sein lorsqu'elle les trouve fondées, ou qu'elle rejette lorsqu'elles lui paroissent suspectes ou mal-établies.

3°. De l'aveu même des protestans, l'*Écriture* est loi en matière de doctrine; comment pourroit-elle être en même tems juge des points controversés & contenus

contenus dans le corps de la loi ? Dans toute république bien réglée le juge & la loi sont deux choses très-distinguées. La loi prescrit à la vérité ce qu'il faut faire, ou défend ce qu'il ne faut pas faire ; mais c'est une regle morte pour ainsi dire ; il faut encore une regle vivante, une autorité qui explique le sens de la loi, qui applique l'esprit de la loi aux différens cas, qui dans le cas de partage entre deux contendans qui cherchent à trouver dans la loi un sens favorable à leur cause, déclare & décide souverainement que l'un des deux se trompe, ou même que tous deux sont dans l'erreur : car cette loi est claire, précise, ou ne l'est pas : si elle l'est, suivant la prétention des Protestans, pourquoi donc les Luthériens & les Calvinistes ont-ils vû naître avec eux sur le sens de cette loi des contestations qui probablement ne finiront qu'avec eux ? si elle ne l'est pas, il faut donc un interprète, un juge qui l'éclaircisse, qui en détermine le vrai sens : ce ne peut être l'esprit particulier, borné, foible, inconstant, sujet à l'erreur, abondant en son sens. Il faut donc une autorité établie de Dieu même & infaillible, qui puisse décider souverainement du sens de la loi : autrement J. C. auroit bien mal pourvû à l'établissement & au maintien de sa religion.

4^o. Aussi, soit dans l'ancienne, soit dans la nouvelle loi, la sagesse divine a-t-elle établi un tribunal visible, toujours subsistant, infaillible & juge souverain en matière de doctrine, & elle a commandé aux fideles de consulter cette autorité & de se soumettre à ses décisions. La chose est évidente pour l'ancien Testament par un texte du *Deuteronom. cap. xvij vers. 8 & suiv.* texte si connu qu'il n'est pas besoin de le citer. L'existence & l'autorité souveraine & infaillible de ce tribunal dans la loi nouvelle, n'est pas moins évidemment attestée par ce peu de paroles que J. C. adressa aux apôtres & à leurs successeurs : *Matth. cap. ult. Omnis potestas data est mihi in cælo & in terrâ : ite ergo, docete omnes gentes, baptisantes eos in nomine Patris & Filii & Spiritus sancti, docentes eos servare quæcumque præcepi vobis : & ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi.* Promesse dont le grand Bossuet a si bien compris toute l'énergie, qu'il ne craint pas de dire, *Instruct. II. sur l'Eglise, pag. 3 : « Que J. C. avoit mis en cinq ou six lignes de son Evangile tant de sagesse, tant de lumière, tant de vérité, qu'il y a de quoi convertir tous les errans, pourvû seulement qu'ils veuillent bien prêter une oreille qui écoute, & ne pas fermer volontairement les yeux. Qu'il y a dans ces six lignes de quoi trancher tous les doutes par un principe commun & universel. Que J. C. y a préparé un remède efficace aux contestations qui peuvent jamais s'élever, & qu'enfin cette promesse emporte les décisions de toutes les controverses qui sont nées ou qui pourront naître. »* Or la plupart de ces contestations ont eu pour objet le sens des *Ecritures*. L'Eglise seule étoit donc le juge compétent & infaillible qui pût & dû en décider en dernier ressort, & non l'esprit particulier qui ne peut que nous séduire & nous égarer.

Les Protestans ne manquent pas de subtilités pour éluder la force de ces argumens. On peut voir dans les savans ouvrages des cardinaux Bellarmin, du Perron & de Richelieu, dans les controverses du P. Veron Jésuite, & dans celles de M. de Wallembourg, dans les instructions pastorales de M. Bossuet, enfin dans les livres de MM. Arnaud, Nicole, Pelisson ; &c. les réponses folides qu'ils ont opposées aux subterfuges & aux chicannes des ministres. Au reste cet article n'est pas destiné à convertir des gens moins attachés peut-être à leurs opinions par conviction que par entêtement. Mais comme ce dictionnaire tombera infailliblement entre les mains de personnes que je suppose éclairées jusqu'à un certain

point, & qui professent de bonne foi les erreurs dans lesquelles elles se trouvent engagées par le malheur de leur naissance ; aux preuves que je viens de proposer, & dont je les prie de peser la force dans la balance du sanctuaire, je n'ajouterai qu'un préjugé qui pourra faire sur elles quelque impression : « De bonne foi, leur dirois-je, pensez-vous avoir plus d'étendue de génie pour découvrir & pénétrer le sens des *Ecritures* qu'un S. Augustin ? vous croiriez-vous plus favorisé que lui de l'onction intérieure & des mouvemens du S. Esprit qui peuvent en faciliter l'intelligence ? Et bien, écoutez ce que dit ce docteur si éclairé, si profond, si pieux, si versé dans l'*Ecriture* des livres saints : non, dit-il, je ne crois point à l'évangile, si je n'étois touché & déterminé par l'autorité de l'Eglise catholique : *ego vero evangelio non crederem, nisi me Ecclesiæ catholice commoveret autoritas. Lib. contr. epist. fundam. cap. jx. n. 8.* Décidez maintenant vous-même, conclurois-je, si vous devez vous en rapporter en matière de doctrine, à l'autorité seule de l'*Ecriture* interprétée par vous-même, & oser ce que tant de grands hommes n'ont osé ; être juge dans votre propre cause, & dans la cause la plus intéressante qui fut jamais. Voyez EGLISE. (G)

ECRITURES, (*Comparaison d'*) *Jurisprud.* Voyez COMPARAISON D'ECRITURES. Comme cet article de Jurisprudence est traité complètement au renvoi qu'on vient de citer, nous nous contenterons de remarquer ici sur cette importante matière, que nonobstant tous les moyens des plus habiles experts pour discerner les *écritures*, leur art est si fautif, & l'incertitude de cet art pour la vérification des *écritures* est si grande, que les nations plus jalouses de protéger l'innocence que de punir le crime, défendent à leurs tribunaux d'admettre la preuve par *comparaison d'écritures* dans les procès criminels.

Ajoutons que dans les pays où cette preuve est reçue, les juges en dernier ressort ne doivent jamais la regarder que comme un indice. Je ne rappellerai point ici le livre plein d'érudition fait par M. Rolland le Vayer ; tous nos jurisconsultes connoissent ce petit ouvrage, dans lequel ce savant avocat tâche de justifier que la preuve par *comparaison d'écritures* doit être très-suspecte. Il nous semble que l'expérience de tous les tems confirme cette opinion.

En vain dit-on que les traits de l'*écriture* aussi bien que ceux du visage, portent avec eux un certain air qui leur est propre, & que la vûe saisit d'abord. Je réponds qu'on peut par l'art & l'habitude contrefaire & imiter parfaitement cet air & ces traits. Les experts qui assurent que telles & telles *écritures* sont semblables & partent d'une même main, ne peuvent jamais se fonder que sur une apparence, un indice ; or la vraisemblance de l'*écriture* n'est pas moins trompeuse que celle du visage. On a vû des faussaires abuser les juges, les particuliers, & les experts même, par la conformité des *écritures*. Je n'en citerai que quelques exemples.

L'*écriture* & la signature du faux Sébastien qui parut à Venise en 1598, ne furent-elles pas trouvées conformes à celles que le roi Sébastien de Portugal avoit faites en 1578, lorsqu'il passa en Afrique contre les Maures ? *Hist. septent. liv. IV. p. 249.*

En l'année 1608, un nommé François Fava médecin, reçut la somme de 10000 ducats à Venise sur de fausses lettres de change d'Alexandre Bossa banquier à Naples, neveu & correspondant de celui à qui elles étoient adressées.

En 1728, un François reçut à Londres du banquier du sieur Charters, si connu par ses vices & par ses crimes, une somme de trois à quatre mille livres sterling, sur de fausses lettres de change que le François avoit faites de Spa à ce banquier au nom

dudit Charters, après d'autres lettres d'avis très-détaillées; & quand Charters vint en Angleterre, peu de tems après, il refusa de les acquitter, sachant bien ne les avoir pas écrites: & cependant il se trompa à la présentation que le banquier lui fit desdites fausses lettres de change. Il les prit pour être de son écriture, quoiqu'elles fussent en réalité de l'autre fripon, qui avoit si bien su l'imiter. C'est un trait fort singulier de la vie de ce scélérat lui-même, que Pope oppose si bien au vertueux Béthel. *Essai sur l'homme, épit. iv. v. 128.*

Mais nous avons un exemple célèbre & plus ancien que tous les précédens. Nous lisons dans l'histoire secrète de Procope une chose surprenante d'un nommé *Priscus*; il avoit contrefait avec tant d'art l'écriture de tout ce qu'il y avoit de personnes de qualité dans la ville qu'il habitoit, & l'écriture même des plus célèbres notaires, que personne n'y reconnut rien jusqu'à ce qu'il l'avoüa.

L'histoire remarque que la foi qu'on ajoütoit aux contrats de ce faussaire, fut le sujet d'une constitution de Justinien. Aussi cet empereur déclare dans la *novelle 73*, qu'il avoit été convaincu par ses yeux des inconveniens de la preuve de la *comparaison de l'écriture*.

D'ailleurs cette *comparaison d'écritures* ne fait pas foi par sa propre autorité; on n'en tire rien que par induction, & elle a besoin des conjectures des experts: un juge donc ne peut trop se précautionner contre les apparences trompeuses: il n'est pas nécessaire pour cela qu'il soit un pirrhonien qui doute de tout; mais il faut que, comme le sage, il donne une legere créance à tout ce qui est de soi-même incertain.

Le sieur Raveneau, écrivain juré à Paris, s'est fait connoître dans le dernier siècle, par un livre très-curieux sur cette matiere. Il composa & fit imprimer en 1666 un traité intitulé, *des inscriptions en faux, & des reconnoissances d'écriture & de signature*, dont il déclare que la comparaison est très-incertaine par les regles de l'art. Il découvre aussi dans ce livre le moyen d'effacer l'écriture, & de faire revivre celles qui sont anciennes & presque effacées. Ce moyen consiste dans une eau de noix de galles broyées dans du vin blanc, & ensuite distillée, dont on frotte le papier.

Enfin le même auteur indique les artifices dont les faussaires se servent pour contrefaire les écritures; non content d'en instruire le public, il mit la pratique en usage, & se servit lui-même si bien ou si mal de son secret, qu'il fut arrêté prisonnier en 1682, & condamné à une prison perpétuelle. On défendit le débit de son livre, parce qu'on le regarda comme pernicieux pour ceux qui en voudroient faire un mauvais usage, & cette défense étoit juste.

Cependant puisque le livre, l'art, & les faussaires subsistent toujours, il faut, pour ne point risquer de s'abuser dans une question délicate, remonter aux principes. En voici un incontestable. L'écriture n'est autre chose qu'une peinture, c'est-à-dire une imitation de traits & de caractères; conséquemment il est certain qu'un grand peintre en ce genre peut si bien imiter les traits & les caractères d'un autre, qu'il en imposera aux plus habiles. Concluons, que l'on ne sauroit être trop réservé dans les jugemens sur la preuve par *comparaison d'écritures*, soit en matiere civile, soit plus encore en matiere criminelle, où il n'est pas permis de s'abandonner à la foi trompeuse des conjectures & des vraissemblances. *Article de M. Le Chevalier DE JAU COURT.*

ÉCRITURE, (*Jurisprud.*) est de plusieurs sortes.

Écriture authentique, est celle qui fait foi par elle-même, jusqu'à inscription de faux, de tout ce qui y est énoncé avoir été dit ou fait en présence de ceux qui ont reçu l'acte. Ces sortes d'écritures sont ordinaire-

ment appelées *publiques & authentiques*; parce qu'elles sont reçues par une ou plusieurs personnes publiques: ce qui leur donne le caractère d'authenticité. Tels sont les jugemens & les actes passés par-devant notaire, &c.

Écriture privée signifie celle qui est du fait d'un particulier, comme une promesse ou billet sous signature privée. L'écriture privée est opposée à l'écriture publique; elle n'a point de date certaine, & n'emporte point d'hypothèque que du jour qu'elle est reconnue en justice. Quand elle est contestée, on procede à sa vérification tant par titres que par témoins, & par comparaison d'écritures. Voyez *COMPARAISON D'ÉCRITURES, & RECONNOISSANCE.*

On a établi un contrôle des écritures privées. Voyez au mot *CONTRÔLE.*

Écriture publique, est celle qui est reçue par un officier public, tel qu'un greffier ou notaire, un huissier, &c. La date de ces sortes d'écritures est réputée certaine, & leur contenu est authentique. Voyez ci-devant *Écriture authentique.* (A)

ÉCRITURES, (*Jurisprud.*) dans les anciennes ordonnances signifie quelquefois les *greffes & les tabellionages*. L'ordonnance de Philippe V. dit le Long, du 18 Juillet 1318, *article 15*, dit que les sceaux & écritures sont du propre domaine du roi; & l'*article 30* ordonne que dorénavant ils seront vendus par enchères (c'est-à-dire affermés) à de bonnes gens, & convenables, comme cela avoit déjà été autrefois ordonné: il y a apparence que ce fut du tems de S. Louis, qui ordonna que les prévôts seroient données à ferme. Philippe le Long ajoûte, que ceux auxquels il auroit été fait don des sceaux & écritures, en auroient récompense en montrant leurs lettres.

Dans une autre ordonnance de Philippe le Long du 28 des mêmes mois & an, ces écritures sont appelées *notaires*; & il est dit pareillement qu'elles seront vendues à l'enchère.

Charles-le-Bel, dans un mandement du 10 Novembre 1322, semble distinguer les greffiers des autres scribes, *ut scripturæ, sigilli, scribaria, stylli, memorialia processuum . . . ad firmam . . . exponantur & vendantur.*

L'ordonnance de Philippe VI. dit de Valois, du mois de Juin 1338, porte que les écritures des cours du roi, c'est-à-dire les greffes que l'on vendoit ordinairement, ou que l'on donnoit à ferme dans certaines sénéchaussées par-delà la Loire, seront données à gouverner à des personnes capables.

Dans quelques autres actes, les écritures ou greffes sont nommés *clergies*; comme dans un mandement de Philippe-de-Valois, du 13 Mai 1347, où il ordonne que les clergies des bailliages & les prévôts royaux soient données en garde, & que les clergies des prévôts soient laissées aux prévôts en diminution de leurs gages.

A ces termes d'écritures & de clergies, on a depuis substitué le terme de *greffe*. (A)

ÉCRITURES, (*Jurisprud.*) dans la pratique judiciaire, sont certaines procédures faites pour l'instruction d'une cause, instance, ou procès.

Les défenses, répliques, exceptions, sont des écritures, mais on les désigne ordinairement chacune par le nom qui leur est propre, & l'on ne qualifie communément d'écritures, que celles qui sont fournies en conséquence de quelque appointment, & qui ne sont pas en forme de requête.

Écritures d'avocats sont celles qui sont du ministère des avocats, exclusivement aux procureurs: telles que les griefs, causes d'appel, moyens de requête civile, réponses, contredits, salvations, avertissemens, à la différence des inventaires, causes d'opposition, productions nouvelles, comptes, brets-états, déclaration de dommages & intérêts, & au-

tres qui font du ministère des procureurs. Il est défendu par plusieurs réglemens, aux procureurs de faire les *écritures* qui font du ministère des avocats, notamment par l'arrêt du 17 Juillet 1693.

Ce même arrêt ordonne que les *écritures* du ministère des avocats n'entreront point en taxe, si elles ne sont faites & signées par un avocat du nombre de ceux qui sont sur le tableau, & qu'ils ne pourront faire d'*écritures* qu'ils n'ayent au moins deux années de fonctions.

Par un dernier arrêt de réglement du 5 Mai 1751, aucun avocat ne peut être mis sur le tableau qu'il n'ait fait auparavant la profession pendant quatre ans, au moyen de quoi on ne peut pas non plus faire des *écritures* avant ce tems. (A)

ÉCRITURES, (*Commerce.*) c'est, parmi les marchands, négocians, & banquiers, tout ce qu'ils écrivent concernant leur commerce. On le dit plus particulièrement de la maniere de tenir les livres, par rapport aux différentes monnoies qui ont cours dans les pays où on les tient. Ainsi on dit: en France les *écritures* se tiennent par livres, sous, & deniers tournois; & en Angleterre, par livres, sous, & deniers sterlings. Voyez LIVRES.

ÉCRITURES, (*Comm.*) ce sont aussi tous les papiers, registres, journaux, passeports, connoissances, lettres, & enfin tout ce qui se trouve dans un vaisseau d'écrits qui peuvent donner des éclaircissements sur la qualité de ceux qui le montent, sur les marchandises, vivres, munitions, &c. dont est composée sa cargaison.

ÉCRITURES DE BANQUE, (*Comm.*) on nomme ainsi dans les banques où se font des viremens de partie, les billets que les marchands, banquiers, & autres, se donnent réciproquement, pour se céder en acquit des lettres de change ou autres dettes, une partie ou le tout en compte de banque. Voyez BANQUE. *Dictionn. de Comm. de Trév. & Chambers.*

* ÉCRITURE, (*Art méch.*) c'est l'art de former les caractères de l'alphabet d'une langue, de les assembler, & d'en composer des mots, tracés d'une maniere claire, nette, exacte, distincte, élégante, & facile; ce qui s'exécute communément sur le papier, avec une plume & de l'encre. Voyez les articles PAPIER, PLUME, & ENCRE.

Nous observerons d'abord qu'on néglige trop dans l'éducation l'art d'écrire. Il est aussi ridicule d'écrire mal ou d'affecter ce défaut, qu'il le feroit ou d'avoir ou d'affecter une mauvaise prononciation; car l'on ne parle & l'on n'écrit que pour se faire entendre. Il n'est pas nécessaire qu'un enfant qui a de la fortune sache écrire comme un maître d'école; mais celui qui a des parens pauvres & qui trouve l'occasion de se perfectionner dans l'*écriture*, ne connoît pas toute l'importance de cette ressource, s'il la néglige. Pour une circonstance où l'on feroit bien-aise d'avoir un homme qui sût dessiner, il y en a cent où l'on a besoin d'un homme qui sache écrire. Il n'y a presque aucune place fixe destinée au dessinateur; il y en a une infinité pour l'écrivain. Il n'y a que quelques enfans à qui l'on fasse apprendre le dessin: on apprend à écrire à tous.

Pour écrire, il faut 1°. commencer par avoir une plume taillée.

On taille la plume grosse ou menue, selon la force du caractère qu'on se propose de former, & selon la nature de ce caractère.

Pour les *écritures* ronde, posée, grosse, moyenne, & petite, qu'elle soit fendue d'un peu moins de deux lignes, évidée à la hauteur de la fente, & cavée au-dessous des deux carnes qui séparent le grand tail du bec de la plume, de maniere que le bec de la plume soit de la longueur de la fente; que la carne du bec qui correspond au pouce soit plus longue & plus lar-

ge que l'autre pour toute *écriture* posée; que le bec de la plume soit coupé obliquement, & que le grand tail ait deux fois la longueur du bec.

Pour la bâtarde, que la fente ait environ deux lignes, ou l'ait un peu plus longue que pour la ronde; que les côtés du bec soient moins cavés; que le grand tail ait une fois & demie la longueur du bec, & que l'extrémité du bec soit aussi coupée obliquement, comme pour la ronde.

Pour l'expédiée grosse, moyenne, & petite, & pour les traits de la ronde & de la bâtarde, que la fente ait jusqu'à trois lignes de longueur; que les côtés soient presque droits; que les angles des carnes soient égaux, & que le grand tail soit de la même longueur que le bec ou la fente.

Le petit instrument d'acier dont on se sert pour tailler la plume, s'appelle un *canif*. Voyez l'article CANIF.

2°. Se placer le corps. Les maîtres veulent que le côté gauche soit plus près de la table que le côté droit; que les coudes tombent mollement sur la table; que le poids du corps soit soutenu par le bras gauche; que la jambe gauche soit plus avancée sous la table que la jambe droite; que le bras gauche porte entièrement sur la table; que le coude corresponde au bord, & soit éloigné du corps d'environ cinq doigts; qu'il y ait quatre à cinq doigts de distance entre le corps & le bras droit; que la main gauche fixe & dirige le papier; que la main droite porte légèrement sur la table, de sorte qu'il y ait un jour d'environ le diamètre d'une plume ordinaire entre l'origine du petit doigt & le plan de la table, pour l'*écriture* ronde, & que cet intervalle soit un peu moindre pour la bâtarde; que la main penche un peu en-dehors pour celle-ci; qu'elle soit un peu plus droite pour la première; que la position du bras ne varie qu'autant que la direction de la ligne l'exigera; que des cinq doigts de la main, les trois premiers soient employés à embrasser la plume; que les deux autres soient couchés sous la main, & séparés des trois premiers d'environ un demi-travers de doigt; que le grand doigt soit légèrement fléchi; que son extrémité porte un peu au-dessous du grand tail de la plume; qu'il y ait entre son ongle & la plume la distance d'environ une ligne; que l'index mollement allongé s'étende jusqu'au milieu de l'ongle du grand doigt; que l'extrémité du pouce corresponde au milieu de l'ongle de l'index, & laisse entre son ongle & la plume l'intervalle d'environ une ligne; que la plume ne soit tenue ni trop inclinée, ni trop droite; que le poignet soit très-légerement posé sur la table, & qu'il soit dans la direction du bras, sans faire angle ni en-dedans ni en-dehors.

3°. Faire les mouvemens convenables. On n'en distingue à proprement parler que deux, quoiqu'il y en ait davantage: le mouvement des doigts, & celui du bras; le premier, pour les lettres mineures & quelques majuscules; le second, pour les capitales, les traits, les passés, les entrelas, & la plus grande partie des majuscules.

J'ai dit qu'il y en avoit davantage, parce qu'il y a des occasions qui exigent un mouvement mixte des doigts & du poignet, des doigts & du bras. Le premier a lieu dans plusieurs majuscules; & le second, dans la formation des queues des grandes lettres, telles que l'*F* & le *G*.

4°. Connoître les effets de la plume. Ils se réduisent à deux; les pleins, & les déliés. On appelle en général *plein*, tout ce qui n'est pas produit par le seul tranchant de la plume; & *délié*, le trait produit par ce tranchant; la direction n'y fait rien. Le délié est le trait le plus menu que la plume produise; tout ce qui n'est pas ce trait est plein: d'où l'on voit

qu'en rigueur il n'y a qu'un délié, & qu'il y a une infinité de pleins.

5°. Distinguer les situations de la plume. Il n'est pas possible que ces situations ne varient à l'infini : mais l'art les réduit à trois principales ; & la plume est ou de face, ou oblique, ou de travers. La plume est de face, lorsqu'en allongeant & pliant les doigts verticalement, elle produit un plein perpendiculaire qui a toute la largeur du bec ; il est évident qu'alors mue horizontalement, son tranchant tracera un délié. La plume est oblique dans toutes les situations où le jambage qu'elle produit est moindre que celui qu'elle donne de face, & plus fort que le délié ; il est évident qu'alors il faut la mouvoir obliquement, pour lui faire tracer un délié. La plume est de travers, dans la situation diamétralement contraire à la situation de face ; c'est-à-dire qu'alors mue horizontalement, elle produit un trait qui a toute la largeur du bec ; & que mue perpendiculairement, elle trace un délié.

6°. Appliquer convenablement ces situations de plume. On n'a la plume de face, que pour quelques lettres majeures ou terminées par un délié ; quelques lettres mineures, telles que l'*S* & le *T*. Il en est de même de la situation de travers. D'où l'on voit que la situation oblique qui est toujours moyenne entre les deux autres, qu'on peut regarder comme ses limites, est la génératrice de toutes les écritures.

7°. Ecrire. Pour cet effet, il faut s'exercer longtemps à pratiquer les préceptes en grand, avant que de passer au petit ; commencer par les traits les plus simples & les plus élémentaires, & s'y arrêter jusqu'à ce qu'on les exécute très-parfaitement ; former des déliés & des pleins, ou jambages ; tracer un délié horizontal de gauche à droite, & le terminer par un jambage perpendiculaire ; tracer un délié horizontal de droite à gauche, & lui associer un jambage perpendiculaire ; former des lignes entières de déliés & de jambages, tracés alternativement & de suite ; former des espaces quarrés de deux pleins parallèles, & de deux déliés parallèles ; passer ensuite aux rondeurs, ou apprendre à placer les déliés & les pleins ; exécuter des lettres ; s'instruire de leur forme générale, de la proportion de leurs différentes parties, de leurs déliés, de leurs pleins, &c. assembler les lettres, former des mots, tracer des lignes.

On rapporte la formation de toutes les lettres, à celle de l'*I* & de l'*O*. Voyez les articles des lettres *I* & *O*. On appelle ces deux voyelles lettres radicales. Voyez l'article LETTRES.

On distingue plusieurs fortes d'écritures, qu'on appelle ou *ronde*, ou *bâtarde*, ou *coulée*, &c. Voyez ces articles. Voyez aussi nos Planches d'Écritures, où vous trouverez des alphabets & des exemples de toutes les écritures maintenant en usage parmi nous.

Nous terminerons cet article par un moyen de vivifier l'écriture effacée, lorsque cela est possible. Prenez un demi-poison d'esprit-de-vin ; cinq petites noix de galle (plus ces noix seront petites, meilleures elles seront) ; concassez-les, réduisez-les en une poudre menue ; mettez cette poudre dans l'esprit-de-vin. Prenez votre parchemin, ou papier ; exposez-le deux minutes à la vapeur de l'esprit-de-vin échauffé. Ayez un petit pinceau, ou du coton ; trempez-le dans le mélange de noix de galle & d'esprit-de-vin, & passez-le sur l'écriture. L'écriture effacée reparoîtra, s'il est possible qu'elle reparoisse.

ECRIVAIN, AUTEUR, fynon. (*Gramm.*) Ces deux mots s'appliquent aux gens de lettres, qui donnent au public des ouvrages de leur composition. Le premier ne se dit que de ceux qui ont donné des ouvrages de belles lettres, ou du moins il ne se dit que par rapport au style : le second s'applique à tout genre d'écrire indifféremment ; il a plus de

rapport au fond de l'ouvrage qu'à la forme ; de plus, il peut se joindre par la particule *de* aux noms des ouvrages. Racine, M. de Voltaire, sont d'excellens écrivains, Corneille est un excellent auteur ; Descartes & Newton sont des auteurs célèbres ; l'auteur de la Recherche de la vérité, est un écrivain du premier ordre.

Je ne puis m'empêcher de remarquer à cette occasion un abus de notre langue. Le mot *écrire* ne s'emploie presque plus dans un grand nombre d'occasions, que pour désigner le style ; le sens propre de ce mot est alors proselit.

On dit qu'une lettre est bien écrite, pour dire qu'elle est d'un très-bon style ; si on veut dire que le caractère de l'écriture est net & agréable à la vûe, on dit qu'elle est bien peinte. Cet usage paroît ridicule, mais il a prévalu. Cependant il faut avouer, que du moins dans le cas dont nous venons de parler, on a un mot (très-impropre à la vérité) pour exprimer le sens propre. Mais il est d'autres cas où il n'y a plus de mot pour exprimer le sens propre, & où le sens figuré seul est employé ; par exemple dans les mots *basseffe*, *aveuglement*, &c. J'avertis de cet abus, afin que les gens de lettres tâchent d'y remédier, ou du moins afin qu'il ne se multiplie pas. (O)

ECRIVAIN. f. m. (*Arts.*) espece de peintre, qui avec la plume & l'encre, peut tracer sur le papier toutes fortes de beaux traits & de caractères.

Comme l'Encyclopédie doit tout aux talens, & que l'histoire parle de gens singulièrement habiles dans l'art d'écrire, il est juste de ne pas supprimer les noms de quelques-uns de ceux qui se sont distingués dans cet art admirable, & qui sont parvenus à notre connoissance.

On rapporte que Rocco (Girolomo) vénitien, qui vivoit au commencement du xvij. siècle, étoit un homme supérieur en ce genre ; il dédia un livre manuscrit, gravé sur l'airain, au duc de Savoie l'an 1603, orné d'un si grand nombre de caractères, & tirades de sa main si excellemment faites, dit Jean Marcel, que le prince admirant l'industrie de cet homme, lui mit sur le champ au col une chaîne d'or du prix de 125 écus. Nous avons eu, ajoute le même auteur, beaucoup de braves écrivains qui ont fait à la plume des livres étonnans de toutes fortes de caractères, comme en France le Gagneur, Lucas, Jofferand ; en Italie D. Augustin de Sienne, M. Martin de Romagne, Camille Buonadio de Plaifance, Créci Milanois, le Curion Romain, le Palatin, le Verune, le sieur M. Antoine Génois. Il y avoit un peintre Anglois nommé Ceillard, lequel faisoit avec un pinceau de pareils ouvrages que les autres à la plume, & même pour les caractères extrêmement fins & déliés, ce qui est encore plus difficile, car le pinceau ne se fôitient pas comme une plume à écrire. Mais Sinibaldo Seorza, né à Gènes en 1591, & mort à l'âge de 41 ans, mérite un éloge particulier pour l'adresse de sa main ; entr'autres preuves de ses talens, il copioit à la plume les estampes d'Albert Durer, d'une manière à tromper les connoisseurs d'Italie, qui les croyoient gravées, ou qui les prenoient pour les originaux même.

Enfin, il est certain que quelque belle que soit l'impression, les traits d'une main exercée sont encore au-dessus. Nous avons des manuscrits qu'on ne se laisse point de considérer par cette raison. La fonderie ne peut rien exécuter de plus menu que le caractère qu'on nomme la *Perle*, mais l'adresse de la main surpasse la fonderie. Il y a dans tous les pays des personnes qui savent peindre des caractères encore plus fins, aussi nets, aussi égaux, & aussi bien formés. Dans le xvj. siècle, un religieux Italien, surnommé *Frere Alumno*, renferma tout le symbole des apôtres avec le commencement de l'Évangile

S. Jean que l'on appelle l'*In principio*, dans un espace grand comme un denier ; cet ouvrage fut vû de l'empereur Charles V. & du pape Clément VII. qui ne purent s'empêcher de l'admirer. Spannuccio, gentilhomme Siennois qui vivoit sur la fin du xvij. siècle, tenta la même entreprise, & l'exécuta, dit-on, tout aussi parfaitement. J'ai d'autant plus lieu de le croire, qu'un gendarme (le fleur Vincent), qui me fait l'amitié de transcrire quelquefois des articles pour cet ouvrage, met le *Pater* en françois, sur un papier de la forme & de la grandeur de l'ongle, & cette écriture vûe à la loupe, présente une netteté charmante de lettres égales, distinctes, bien liées, avec les intervalles entre chaque mot, les accents, les points & les virgules. En un mot l'art d'écrire à la plume produit de tems en tems, comme l'art de faire des caractères d'imprimerie, ses Colins, ses Garamond, ses Granjean, ses de Bé, ses Sanlecque, ses Luz, & ses Fournier ; mais ceux qui possèdent ces talens, sont ignorés, & se gâtent même promptement la main par l'inutilité qu'il y auroit pour eux de la perfectionner. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

ECRIVAIN, est aussi celui qui écrit pour le public, qui dresse des mémoires, fait les copies & doubles des comptes, & autres semblables écritures pour les marchands, négocians & banquiers qui n'ont pas de commis, ou dont les commis sont trop occupés pour pouvoir copier & mettre au net les comptes ou mémoires qu'ils ont dressés.

Il y a à Paris quantité de ces *écrivains*, dont les plus considérables travaillent en chambre & les autres dans de petites boutiques, répandues en plusieurs quartiers, principalement dans la cour du palais & sous les charniers du cimetière des SS. Innocens. *Diction. de Comm. de Trev. & Chambers. (G)*

ECROTAGE. f. m. (*Fontaines salantes.*) Il se dit de l'action d'enlever la superficie de la terre des ouvrages, ou de cette terre même lorsqu'elle est enlevée, & de celle qui borde les terres ; qu'on passe à la fonte sous le titre de *deblais*. *Voyez SALINE.*

ECROU, f. m. (*Art. méch.*) C'est un trou pratiqué dans quelque matière solide, dont la surface est creusée par un trait spiral, qui commence à un des bords de ce trou, & se termine à l'autre bord ; ce trait spiral creux est destiné à recevoir les pas en relief d'une vis ; ainsi il faut que le trait spiral & les pas de la vis soient correspondans. *Voyez à FILIERE*, la manière d'établir cette correspondance ; *voyez aussi à ÉTAU* & d'autres machines. On appelle cette vis intérieure, *cochlea mas*, ou simplement *vis*. Quand l'*écrou* est immobile, c'est lui qui soutient ou est censé soutenir la résistance ; c'est au contraire la vis, quand l'*écrou* est mobile, mais le calcul de cette machine est le même dans l'un & l'autre cas. *Voyez l'art. VIS.* L'*écrou* est une partie importante de la plupart des machines. Celui d'une presse d'imprimerie est un bloc de cuivre carré en tout sens, mais creusé dans une de ses faces, relativement à la grosseur, à la figure, & au nombre de filets de la vis à laquelle il est destiné. Un *écrou* doit être fondu sur sa vis, afin que les filets de la vis, qui sont en relief, impriment dans l'intérieur de l'*écrou*, un même nombre de filets creux qui emboîtent exactement ceux de la vis, dans leur dimension, leur proportion & leur figure. L'*écrou* est enchâssé dans le milieu du sommier, & y est maintenu par le moyen de deux vis qui traversent le sommier, à l'extrémité desquelles est une pate qui porte sur le bord de l'*écrou*. Il est ouvert en sa partie supérieure, & cette ouverture répond à un trou qui est au sommier ; c'est par ce trou qu'on verse de tems en tems un peu d'huile d'olive, qui se répand dans l'intérieur de l'*écrou*, pour faciliter le jeu de la vis. *Voyez SOMMIER.*

Il y a des *écrous* plats, & il y en a à oreilles ; les *écrous* à oreilles ont deux éminences à leur surface ; ces éminences leur servent de poignée ; en prenant ces éminences entre les doigts, on ferre ou l'on desferre l'*écrou*. Les *écrous* varient à l'infini pour leurs grandeurs & leurs formes : mais le caractère général, c'est d'avoir en-dedans un trait creux correspondant au pas en relief d'une vis, & destiné à la recevoir.

ECROU. (*Hydrauliq.*) *Voyez BRIDE.*

ECROUE, f. m. (*Jurisprud.*) En matière criminelle, est la mention que le greffier des prisons fait sur son registre du nom, surnom & qualité de la personne qui a été amenée dans la prison, & des causes pour lesquelles elle a été arrêtée, & la charge que l'huisier porteur donne aux greffier & geolier de ladite personne. *Écroûer* quelqu'un, c'est le constituer prisonnier & en faire mention sur le registre des prisons.

Bruneau dans ses observations & maximes sur les matières criminelles, dit que ce mot *écrouë* vient du latin *scrobs*, qui signifie *fosse* ; & en effet on disoit anciennement *fosse* pour *prison*, parce que la plupart des prisons étoient plus basses que le rez-de-chaussée. On appelle encore *basse-fosse* les cachots qui sont sous terre. Il ne seroit pas fort extraordinaire que de *scrobs* on eût fait *écroës*, & ensuite *écrouës*.

D'autres, comme Cujas sur la loi i. *cod. de excusat. artific.* Guenois, *tit. des prisons*, & Bornier sur l'*art. 9. du tit. xij. de l'Ordonnance criminelle*, tirent l'étymologie de ce mot du grec *ἐκτρούειν* qu'ils traduisent par *contrudere vel dejicere in carcerem* : je ne vois pas néanmoins que ce mot signifie autre chose que *pulsare* ; ainsi *écrouë* signifieroit *contrainte*, l'acte par lequel on conduit la personne en prison.

D'autres encore prétendent qu'*écrouë* vient d'*écrire* ou *écrire*, & en effet le terme d'*écrouë* est employé pour *écriture* en plusieurs occasions : par exemple, dans l'édit d'établissement de l'échiquier de Normandie, les écritures qui contiennent les faits & raisons des parties, sont appelées *écrouës* ; il est dit aussi que les sergens ne doivent bailler leurs exploits par *écrouës*, c'est-à-dire, *par écrit*.

Mais l'étymologie de Cujas paroît beaucoup plus naturelle.

Dans l'ancien style, *écrouë* signifie aussi *déclaration*, rôle ou état. La coutume de Normandie, *art. 192.* celle de S. Paul-sous-Artois, sur l'*art. 27.* de cette coutume, se servent des termes d'*escroës* (ou *écrouë*) & *déclaration* comme synonymes en matière de censive. Les rôles ou états de la maison du roi s'appellent *écrouë*, & en latin *commentarius*, ce qui revient assez au rôle des prisons, dont le greffier est nommé *commentariensis*, *quia in commentaria custodias refert* ; & Cujas, en parlant de ces rôles des prisons, qu'il désigne par le terme de *commentaria*, dit que c'est ce qu'on appelle en françois *écrouë*.

Je crois que l'*écrouë* ou *écrou*, comme quelques-uns l'écrivent, mais irrégulièrement, étoit dans l'origine le rôle ou le registre de la prison, l'état des prisonniers ; & que dans la suite on a pris la partie pour le tout, en appliquant le terme d'*écrouë* à chaque article de prisonnier, qui est mentionné sur le registre : de sorte que ce qu'on appelle *écrouë*, par rapport au prisonnier, ne devoit être qualifié que comme un article ou extrait de l'*écrouë* ou registre des prisons ; mais l'usage a prévalu au contraire.

Bruneau suppose que le terme d'*écrouë* signifie aussi l'*acte d'élargissement & décharge*. M. de Laurière en son *glossaire*, au mot *écrouë*, est de même sentiment ; il prétend que le mot *ἐκτρούειν* signifie *extrudere, dimovere, eximere, liberare, potius quam contrudere aut conjicere in carcerem*, soit que le sergent exploitant se décharge du prisonnier en la geole, ou

que le geolier en soit déchargé par le juge ou par le créancier, pour la délivrance du prisonnier.

En effet, dans l'ordonnance de Charles VI. de l'an 1413, *art. 20*, les termes d'*écroues* & *décharges* paroissent fynonymes.

Cela paroît encore mieux marqué dans l'ordonnance de Louis XII. du mois de Mars 1498, qui distingue la mention de l'emprisonnement d'avec l'*écroue*, qui est dit pour *élargissement*.

L'*art. 103* de cette ordonnance porte que le geolier ou garde des chartres & prisons fera un grand registre, dont chaque feuillet fera ployé par le milieu; que d'un côté seront écrits, & de jour en jour, les noms & surnoms, états & demeurances des prisonniers qui seront amenés en la chartre; par qui ils seront amenés; pourquoi, à la requête de qui, & de quelle ordonnance: & si c'est pour dette, & qu'il y ait obligation sous scel royal, la date de l'obligation; & que le domicile du créancier y sera aussi enregistré.

L'ordonnance du même prince, en 1507, *article 182*. celle de François I. en 1535, *ch. xiiij. art. 19.* & celle d'Henri II. en 1549, *article 3.* s'expliquent à-peu-près de même. La dernière dit que le geolier, suivant les anciennes ordonnances, sera tenu de faire un rôle au vrai de tous les prisonniers amenés en la conciergerie.

L'*art. 104* de l'ordonnance de 1498, ajoute que de l'autre côté de la marge du feuillet sera enregistré l'*écrou*, élargissement ou décharge des prisonniers, telle qu'elle lui sera envoyée & donnée par le greffier, sur le registre dudit emprisonnement; sans qu'il puisse mettre hors ou délivrer quelque prisonnier, soit à tort ou droit, sans avoir ledit *écroue*.

La même chose est répétée dans les ordonnances de Louis XII. en 1507; de François I. en 1535, *ch. xiiij. art. 20.* & *ch. xxj. art. 12.*

Enfin l'*art. 105.* de l'ordonnance de 1498, porte que le greffier aura un registre, où il écrira la délivrance, élargissement, & toutes autres expéditions de chaque prisonnier, en bref, mettant le jour de son emprisonnement, par qui, & comment il sera expédié; qu'incontinent l'expédition faite, le greffier donnera ou enverra au geolier un *écroue* ou brevet, contenant le jour & forme de l'expédition; & que le greffier aura pour chacun *écroue* & expédition, 15 deniers tournois, & non plus; ou moins, selon les coutumes des lieux, &c.

Les ordonnances de Louis XII. en 1507, *article 186.* de François I. en 1535, *ch. xiiij. art. 21.* portent la même chose.

Enfin l'*article 128.* de l'ordonnance de 1498, qui défend à tous juges de prendre plus de 5 s. tournois pour les élargissements des prisonniers, ne se sert point du terme d'*écroue*; ce qui confirme que ce terme ne signifioit point alors *emprisonnement*, mais au contraire *décharge*, comme on disoit alors *donner écroue à un receveur*, c'est-à-dire lui donner quittance & décharge de sa recette.

La discussion dans laquelle nous sommes entrés sur l'étymologie de ce mot, ne doit pas être regardée comme une simple curiosité; elle est nécessaire pour l'intelligence des anciennes ordonnances, dans lesquelles le terme d'*écroue*, en matière criminelle, paroît avoir eu successivement trois significations différentes. Il signifioit d'abord, comme on l'a vû, la *contrainte* qui s'exerce contre celui que l'on pousse en prison; ce qui a fait croire mal-à-propos à quelques-uns, que ce mot signifioit *décharge*, sous prétexte que l'huissier qui fait l'emprisonnement, se décharge de celui qu'il a arrêté, en le remettant au geolier, qui s'en charge. On voit qu'ensuite ce même terme signifioit l'*élargissement* du prisonnier: & enfin on est revenu au premier & véritable sens

que ce terme avoit, suivant son étymologie, c'est-à-dire que l'*écroue* est la mention qui est faite de la contrainte par corps & emprisonnement sur le registre des prisons.

Suivant l'ordonnance criminelle de 1670, *tit. ij. art. 6.* les archers des prévôts des maréchaux peuvent *écrouer* les prisonniers arrêtés en vertu de leurs decrets.

L'*article 7.* du même titre porte qu'ils feront tenus de laisser au prisonnier qu'ils auront arrêté, copie du procès-verbal de capture & de l'*écroue*, sous les peines portées par l'*art. 1.* Cette disposition doit être observée par tous huissiers & sergens, & autres ayant pouvoir d'arrêter & constituer prisonnier.

L'*article 9* du titre *x* des *decrets*, ordonne qu'après qu'un accusé pris en flagrant délit ou à la clameur publique, aura été conduit prisonnier, le juge ordonnera qu'il sera arrêté & *écroué*, & que l'*écroue* lui sera signifié parlant à sa personne.

Il faut néanmoins observer que l'on dépose quelquefois dans les prisons, pour une nuit ou autre bref délai, ceux qui sont arrêtés à la clameur publique, jusqu'à ce qu'ils ayent été interrogés: en ce cas ils ne sont point *écroués*; & s'il n'y a pas lieu à les décréter de prise de corps, ils doivent être élargis dans les vingt-quatre heures.

Les procureurs du roi dans les justices ordinaires, doivent, suivant l'*art. 10* du même titre, envoyer aux procureurs généraux, chacun dans leur ressort, aux mois de Janvier & de Juillet de chaque année, un état signé par les lieutenans criminels & par eux, des *écroues* & recommandations faites pendant les six mois précédens dans les prisons de leurs sièges, & qui n'auront point été suivies de jugement définitif, contenant la date des decrets, *écroues* & recommandations, &c. à l'effet de quoi tous actes & *écroues* feront par les greffiers & geoliers délivrés gratuitement, & l'état porté par les messagers sans frais, à peine d'interdiction contre les greffiers & geoliers, & de 100 liv. d'amende envers le roi, & de pareille amende contre les messagers. La même chose doit être observée par les procureurs des justices seigneuriales, à l'égard des procureurs du roi des sièges où elles relient.

Ces dispositions sont encore expliquées par les arrêts de règlement du parlement de Paris, des 18 Juin & premier Septembre 1717.

L'ordonnance de 1670, *tit. xiiij. art. 6.* ordonne que les greffiers des geoles, où il y en a, sinon les géoliers-concierges; seront tenus d'avoir un registre relié, cotté & paraphé par le juge dans tous ses feuillets, qui seront séparés en deux colonnes pour les *écroues* & recommandations, & pour les élargissements & décharges. Le terme d'*écroue* signifie en cet endroit *emprisonnement*.

L'*art. 9* défend aux greffiers & geoliers, à peine des galeres, de délivrer des *écroues* à des personnes qui ne seront point actuellement prisonnières; ni de faire des *écroues* ou décharges sur feuilles volantes, cahiers, ni autrement que sur le registre cotté & paraphé par le juge. Le mot *ou* dont se sert cet article en parlant des *écroues* ou décharges, n'est pas conjonctif, mais alternatif; ainsi ces mots ne sont pas fynonymes.

L'*art. 10* défend aussi aux greffiers & geoliers de prendre aucuns droits pour emprisonnement, recommandation & décharge; mais qu'ils pourront seulement, pour les extraits qu'ils délivreront, recevoir ceux qui seront taxés par le juge, &c.

Ce dernier article parle d'emprisonnement, sans employer le terme d'*écroue*; & en effet l'*écroue* n'est pas l'emprisonnement même, mais la mention qui est faite de l'emprisonnement sur le registre de la geole.

L'art. 13 veut que les écroues & recommandations fassent mention des arrêts, jugemens & autres actes en vertu desquels ils seront faits; du nom, surnom & qualité du prisonnier; de ceux de la partie qui les fera faire, comme aussi du domicile qui sera par lui élu au lieu où la prison est située, sous peine de nullité; & il est dit qu'il ne pourra être fait qu'un écrou, encore qu'il y eût plusieurs causes de l'emprisonnement.

Enfin l'art. 15 ordonne au geolier ou greffier de la geole, de porter incessamment, & dans les vingt-quatre heures au plûtard, au procureur du roi ou à celui du seigneur (si c'est dans une justice seigneuriale), copie des écroues & recommandations qui seront faits pour crime.

Quand le juge déclare un emprisonnement nul, tortionnaire & déraisonnable, il ordonne que l'écrou sera rayé & biffé. Voyez ci-après EMPRISONNEMENT, PRISON, PRISONNIER, RECOMMANDATION. (A)

ECROUE, (*Jurisprud.*) en matière civile, signifie tantôt rôle ou état, tantôt aveu & déclaration, & quelquefois quittance & décharge. Voyez ce qui est dit dans l'article précédent. (A)

ECROUELLES, f. f. terme de Chirurgie, tumeurs dures & indolentes qui se terminent assez ordinairement par la suppuration. Le mot d'écrouelles vient du latin *scrophula*, formé de *scropha*, truie. Les Grecs l'appellent *χοιραδες*, de *χοιρος*, pourceau, parce que ces animaux sont sujets à de pareilles tumeurs sous la gorge. On appelle aussi cette maladie *struma*, à *struendo*, amasser en tas, à cause que les écrouelles sont le plus souvent composées de plusieurs tumeurs ramassées ou entassées les unes auprès des autres.

Les écrouelles viennent de l'épaississement de la lymphe par de mauvais alimens, comme viandes salées, fruits verts, lait grossier, eaux bourbeuses, &c. Les enfans y sont fort sujets, parce qu'ils vivent de lait qui par sa partie caseuse fournit la matière de ces fortes de tumeurs. La cause formelle des écrouelles est en effet une congestion de lymphe gela-tineuse, épaissie & déposée dans les vaisseaux de certaines glandes, & dans les cellules du tissu folliculeux, qui les avoisinent. Les glandes du mésentère sont ordinairement engorgées & dures dans les enfans scrophuleux, & cela les fait mourir de consommation précédée d'un dévoiement chyleux, parce que le chyle ne peut plus passer par les vaisseaux lactés, que compriment les glandes tuméfiées. Les écrouelles naissent communément sous les oreilles & sous la mâchoire inférieure, aux aisselles, aux aînes, autour des articulations, &c. Quoique ces tumeurs soient dures comme les skirrhes, elles suppurent assez volontiers, & elles ne dégèrent point en cancer, comme les skirrhes qui s'ulcerent; ce qui prouve bien que la matière des écrouelles est d'une autre nature que celle qui forme les skirrhes. Les tumeurs de ce dernier genre sont produites par la lymphe albumineuse, qui est susceptible d'un mouvement spontané, par lequel elle devient alcaline & très-corrosive. On voit quelquefois des tumeurs scrophuleuses, malignes & ulcérées, qui participent un peu de la nature du cancer: Celse a connu cette espèce, il la nomme *struma cancrodes*.

La cure des écrouelles s'accomplit par des remèdes généraux & particuliers: la saignée n'est utile que comme remède préparatoire; la purgation, les bains, les bouillons de veau & de poulet avec les plantes altérantes, telles que le cresson, la fumeterre, &c. le petit-lait, les eaux minérales, enfin tous les humectans & délayans dont on accompagne l'usage de celui des bols fondans & apéritifs avec les cloportes, l'œthiops minéral; les purgatifs fondans, comme l'*aquila alba*, Les pilules de savon ont

beaucoup de succès, & sont des moyens presque sûrs dans les écrouelles naissantes, sur-tout lorsque ces secours sont administrés dans une saison favorable, qu'on les continue assez long-tems, & qu'il n'y a aucune mauvaise complication.

Lorsque les tumeurs sont considérables, il est difficile d'en obtenir la résolution, sur-tout si la matière est fort épaisse, parce qu'elle n'est pas soumise à l'action des vaisseaux; & elles s'ulcerent assez communément, malgré l'application des emplâtres émolliens & résolutifs, qu'on employe dans toute autre intention que de faire suppurer. Le fond des ulcères scrophuleux est dur & calleux; & les chairs qui végètent de leur surface, sont molles, blanches, & jettent un pus épais & visqueux. On se sert de remèdes escharotiques pour détruire les callosités & consumer les chairs, qui pullulent souvent avec plus de force après l'usage de ces remèdes. J'ai observé qu'on abusoit souvent des caustiques dans le traitement de cette maladie. Il n'est pas nécessaire de poursuivre opiniâtrément l'éradication complète de ces tumeurs avec des caustiques dont l'application répétée est un tourment pour les malades. Dès que la tumeur est ulcérée jusque dans son centre, les discuffifs & les fondans extérieurs en procurent l'affaiblissement en proportion du dégoisement qu'ils déterminent & qu'ils accélèrent. Parmi ces remèdes on peut louer la fumigation de vinaigre jetté sur des cailloux ardents ou sur une brique rougie au feu; les gommes ammoniaques de galbanum, de sagapenum, dissoutes dans le vinaigre & appliquées sur la tumeur; l'emplâtre de ciguë dissoute dans l'huile de cappres, &c. Les ulcères compliqués de carie des os, doivent être traités relativement à cette complication. V. CARIE & EXFOLIATION. En général, il faut beaucoup attendre de la nature & du tems. Il y a dans les hôpitaux, non pas dans ceux où l'on ne reçoit que des malades dont on souhaite être promptement débarrassé, pour qu'ils fassent place à d'autres, mais dans ces asyles où la pauvreté & la misère trouvent un domicile constant avec tous les besoins de la vie, il y a des salles uniquement destinées pour les personnes écrouelleuses. J'y ai suivi la marche de la nature. On ne fait presque point de remèdes à la plupart de ces personnes; on les saigne & on les purge deux fois l'année. On panse simplement les tumeurs ulcérées avec un onguent suppuratif; elles se consomment peu-à-peu, & les malades guérissent à la longue. Les écrouelles ne sont donc point incurables; & si l'on voit tant de guérisons par les seules forces de la nature, combien n'a-t-on pas lieu d'en attendre lorsque les secours de l'art bien dirigés, aideront les efforts de la nature souvent trop foibles. Si les malades & les chirurgiens étoient aussi patients que cette maladie est opiniâtre, on en viendroit à bout. J'ai pansé avec obstination des ulcères scrophuleux, compliqués de carie dans les articulations des grands os, que j'ai enfin guéris après deux ans de soins assidus. La longueur d'un pareil traitement est fort rebutante, il faut que notre patience en inspire aux malades; car s'ils ne se prêtent point, on juge incurables des maux qui ne le sont point: l'efficacité des premiers secours opere encore pendant & après l'application du remède d'un charlatan auquel on se livre ensuite par caprice ou par ennui, & qui retire fort souvent tout l'honneur de la cure. Les gens les plus raisonnables jugent en faveur du succès, & ils ne veulent l'attribuer qu'au dernier moyen. (Y)

ECROUELLES, (*Histoire.*) Le Roi de France jouit du privilège de toucher les écrouelles. Le vénérable Guibert abbé de Nogent, a écrit que Philippe I. qui monta sur le throne en 1060, usoit du droit de toucher les écrouelles, mais que quelque crime le lui fit perdre.

Raoul de Presles en parlant au roi Charles V. qui commença à regner en 1364, lui dit : « Vous avez » telle vertu & puissance qui vous est donnée de » Dieu, que vous garissez d'une très-horrible mala- » die qui s'appelle les *écrouelles* ».

Etienne de Conti religieux de Corbie, du xv. sie- cle, décrit dans son *Histoire de France* (n^o. 520 des *manuscrits de la bibliothèque de S. Germain des Prés*), les cérémonies que Charles VI. qui regnoit depuis l'an 1380, observoit en touchant les *écrouelles*. Après que le roi avoit entendu la messe, on apportoit un vase plein d'eau; & Sa Majesté ayant fait ses prières devant l'autel, touchoit le mal de la main droite, le lavoit dans cette eau, & le malade en portoit pendant neuf jours de jeûne : en un mot, suivant toutes les annales des moines, les rois de France ont eu la prérogative de toucher les *écrouelles* depuis Philippe I.

Les anciens historiens anglois attribuent de leur côté cette prérogative, & même exclusivement, à leurs rois; ils prétendent qu'Edouard-le-Confesseur, qui monta sur le throne en 1043, le reçut du ciel à cause de ses vertus & de sa sainteté, avec la gloire de la transmettre à tous ses successeurs. Voilà pour- quoi, ajoute-t-on, les *écrouelles* s'appellent de tems immémorial *la maladie du Roi*, la maladie qu'il appartient au Roi seul de guérir par l'attouchement, *king's-evil*. Aussi étoit-ce un spectacle assez singulier de voir le roi Jacques III. fugitif en France, s'occupant uniquement à toucher les *écrouelleux* dans nos hôpitaux.

Mais que les Anglois nous permettent de leur faire quelques difficultés contre de pareilles prétentions : 1^o. comme ce privilège fut accordé à Edouard-le-Confesseur, suivant les historiens, en qualité de saint, & non pas en qualité de roi, on n'a point sujet de croire que les successeurs de ce prince qui n'ont pas été des saints, ayent été favorisés de ce don céleste.

2^o. Qu'on nous apprenne quand & comment ce privilège est renouvelé aux rois qui montent sur le throne; si c'est par la naissance qu'ils l'obtiennent, ou en vertu de leur piété, ou en conséquence de leur couronne, comme les rois de France.

3^o. Il n'y a point de raison qui montre pourquoi les rois d'Angleterre auroient ce privilège exclusivement aux autres princes chrétiens.

4^o. Si le ciel avoit accordé un pareil pouvoir aux rois de la Grande-Bretagne, il seroit naturel qu'ils l'eussent dans un degré visible à tout le monde, & que du moins quelquefois la guérison suivît immédiatement l'attouchement.

5^o. Enfin ils seroient inexcusables de ne pas user de leurs prérogatives pour guérir tous les *écrouelleux* qu'on pourroit rassembler, car c'est malheureusement une maladie fort commune : cela est si vrai, qu'en France même, au rapport de l'historiographe de la ville de Paris, Jacques Moyen ou Moyon, Espagnol, né à Cordoue, faiseur d'aiguilles, & établi dans cette capitale, demanda en 1576 à Henri III. la permission de bâtir dans un fauxbourg de la ville, un hôpital pour les *écrouelleux*, qui, dans le dessein de se faire toucher par le Roi, arrivoient en foule des provinces & des pays étrangers à Paris, où ils n'avoient aucune retraite. . . Mais les desordres des guerres civiles firent échoier ce beau projet.

Nous lisons dans l'histoire que Pyrrhus avoit la vertu de guérir les rateux, c'est-à-dire les personnes attaquées du mal de rate, en pressant seulement de son pié droit ce viscere des malades couchés sur le dos; & qu'il n'y avoit point d'homme si pauvre ni si abject, auquel il ne fît ce remede toutes les fois qu'il en étoit prié. C'est donc une vieille mala-

die des hommes, & une très-ridicule maladie des Anglois, de croire que leurs rois ont la vertu exclusive de guérir certains malades en les touchant, puisqu'en voici un exemple qui remonte à environ deux mille ans. Mais après nos réflexions, & la vûe de ce qui se passe aujourd'hui à Londres, il seroit ridicule de vouloir soutenir la vérité de cette prétendue vertu de Pyrrhus; aussi les Cotta du tems de Cicéron s'en mocquoient hautement, & vraissemblablement les Cotta de la Grande-Bretagne ne sont pas plus crédules. *Art. de M. le Chevalier DE JAU-COURT.*

ECROUIR, v. act. (*Arts méchaniq. & Ouvriers en métaux.*) c'est proprement durcir au marteau la matière jusqu'à ce qu'elle ait perdu sa ductilité; alors il faut la lui rendre en la rougissant au feu; car si lorsqu'elle est *écrouie*, on forçoit le forgé, on s'exposeroit à la faire casser : d'où l'on voit que les deux termes *dur & cassant* sont fort bien rendus par celui d'*écroui*.

* ECRU, adj. (*Manufacture en fil & en soie.*) On donne cette épithete au fil & à la soie qui n'ont point été décrusés ni mis à l'eau bouillante. *Voyez l'article DÉCRUSÉ.* On appelle aussi quelquefois *toiles écruës*, celles qui n'ont point été mouillées. Il est défendu de mêler la soie cuite avec l'*écruë*. Les belles étoffes se font de la première, & les petites étoffes de la seconde. Comme les toiles *écruës* se retirent, il n'en faut rien doubler de ce qui ne peut souffrir le retrécissement, comme les tapisseries.

ECTHESE, f. f. dans l'*Histoire ecclésiastique*, est le nom d'un édit fameux rendu par l'empereur Héraclius l'an de Jesus-Christ 639.

Ce mot est grec, & signifie à la lettre *exposition*. L'*ecthèse* d'Héraclius étoit en effet une confession ou exposition de foi en forme de loi portée par cet empereur, pour calmer les disputes qui s'étoient élevées dans l'Eglise, pour savoir s'il y avoit en Jesus-Christ deux volontés, comme le soutenoient les Catholiques, ou s'il n'y en avoit qu'une, selon l'opinion des Monothélites. Ce prince la publia à l'instigation d'Athanase chef des Jacobites, de Cyrus patriarche d'Alexandrie, & de Sergius patriarche de Constantinople, tous partisans déclarés ou fauteurs secrets du Monothélisme. Dès que cette piece parut, elle excita dans l'église, tant d'Orient que d'Occident, un soulèvement si général, que l'empereur la désavoua, & l'attribua à Sergius qui en étoit véritablement l'auteur, & qui avoit surpris la religion de ce prince. Constant son successeur la supprima, mais seulement en apparence, lui en ayant substitué une autre sous le nom de *type*, qui n'étoit pas moins favorable aux Monothélites. L'*ecthèse* fut condamnée dans le concile de Latran tenu en 649, & l'on anathématisa quiconque la recevoit aussi-bien que le *type*. *Voyez TYPE & MONOTHÉLITES.* (G)

ECTROPIUM, autrement ERAILLEMENT DES PAUPIERES, (*Medecine, Chirurg.*) affection des paupieres dans laquelle elles sont retirées ou rebroussées, de maniere que la surface intérieure & rouge de la peau qui les tapisse, est apparente, saillante, & ne couvre pas suffisamment l'œil. Cette indisposition est donc une inversion véritable ou rebroussement des paupieres, comme l'indique le terme composé de *εκ & τρέπω*, je tourne.

Lorsque c'est la paupiere supérieure qui est renversée, les Grecs appellent ce mal *lagophthalmie* ou *œil de lièvre* (*Voyez LAGOPHTHALMIE*); & selon ces auteurs, l'*ectropium* désigne la même affection, mais seulement à la paupiere inférieure.

En me conformant à leur distinction, je définirai l'*ectropium* l'éraillage de la paupiere inférieure, dans lequel elle se renverse & se retire en-dehors, enforte qu'elle ne peut remonter pour couvrir le blanc

blanc de l'œil. Il n'y a quelquefois qu'une simple rétraction de la paupière sans aucun renversement.

Cette affection est produite par diverses causes que nous tâcherons d'indiquer avec exactitude: 1^o par le relâchement de la partie intérieure de la paupière, à la suite d'un trop long usage de remèdes émolliens, & quelquefois par la seule foiblesse du muscle orbiculaire dans l'âge avancé; 2^o par une grande inflammation seule ou suivie de quelque excroissance de chair au-dedans de la paupière; 3^o par la paralysie de cette partie; 4^o par les cicatrices qui résultent de plaies, d'ulcères, de brûlures de cette partie, ce qui est fort ordinaire.

Difons encore que cet accident peut provenir de l'usage des remèdes ophthalmiques violemment astringens, qui ont resserré & raccourci la peau; de l'extirpation d'un tubercule, de la cautérisation des paupières, enfin de l'accroissement contre-nature des parties charnues de la paupière même.

Lorsque cette maladie procède d'un relâchement de la partie intérieure de la paupière, à l'occasion d'un long usage de remèdes émolliens, on tentera de corriger ce vice par les remèdes fortifiants, astringens & desséchants; c'est aussi des liqueurs, des esprits, des baumes, & des onguens corroborans, qu'il faut attendre le plus de succès, lorsque la foiblesse ou le relâchement du muscle orbiculaire occasionne le rebroussement de la paupière inférieure dans la vieillesse.

Quand ce mal provient d'une inflammation violente, suivie d'excroissances fongueuses & superflues au-dedans de la paupière, on calmera d'abord l'inflammation par des remèdes bien choisis; ensuite si l'excroissance est petite, on tâchera de la consumer & de la dessécher par de doux cathartiques: de cette manière la difformité disparaîtra, & la paupière se remettra dans son état naturel.

Si l'excroissance est grosse, vieille, dure (sans être néanmoins cancéreuse), on tentera de l'emporter, en prenant soigneusement garde d'offenser le corps de la paupière. Pour cet effet on peut passer une aiguille enfilée au-travers de la base du tubercule, & former avec les deux bouts du fil une anse avec laquelle on élèvera le tubercule, pendant qu'on le coupera petit-à-petit, ou avec le bistouri courbe, ou la lancette, ou la pointe des ciseaux. S'il reste quelque petite racine, on la consumera en la touchant légèrement avec un caustique; enfin on appliquera, pour dessécher, l'onguent de tuthie, ou quelques collyres dessiccatifs.

Si cependant le mal est invétéré, on n'a guère lieu de compter sur le succès d'aucun remède; car alors les paupières se font peu-à-peu à la distorsion, oublient, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, leur conformation naturelle, & ne peuvent plus y être ramenées. Enfin lorsque la distorsion est excessive, quoique récente, il ne faut point songer à l'opération.

Si le rebroussement est une suite de l'encanthis, de l'hyperfarcome, du farcome, il faut se contenter de traiter ces dernières maladies, ainsi que nous l'indiquerons à leurs articles.

L'érailement causé par des cicatrices à la suite de plaies, d'ulcères, de brûlures de cette partie, me paroît n'admettre aucun remède. Je n'ignore pas cependant les diverses méthodes d'opérer que les modernes conseillent, & par lesquelles ils prétendent guérir de tels érailemens, en rétablissant la paupière dans sa grandeur naturelle; mais outre que toutes les opérations sur cette partie sont difficiles à exécuter pour le chirurgien, douloureuses & cruelles pour le patient, il arrive presque toujours que, loin d'être avantageuses, elles ne font qu'augmenter la maladie.

Topie V.

L'érailement de naissance, & l'érailement causé par une paralysie de la paupière, sont absolument incurables.

On voit encore une espèce d'*ectropium* ou d'érailement commun aux deux paupières, par la solution de continuité de la peau ou des cartilages qui les bordent; laquelle solution de continuité est ou un vice de la première conformation, ou la suite de la brûlure des cartilages, de leur coupure, & de l'opération de la fistule lacrymale.

Dans l'*ectropium* qui succède à la brûlure, la paupière forme souvent une sorte de bec d'aiguière; dans celui-ci, qui est occasionné par la coupure du cartilage & de la peau qui le recouvre, la paupière représente communément une espèce de bec-de-lièvre; l'érailement qui suit quelquefois l'opération de la fistule lacrymale, consiste dans la desunion des cartilages du côté du nez, ce qui donne lieu à l'extrémité du cartilage inférieur de s'enfoncer dans l'endroit opéré. En un mot, comme dans tous ces cas cette maladie a quelque rapport au bec-de-lièvre, ou aux fentes, ou aux mutilations des oreilles & des aîles du nez, les Grecs appellent cette difformité *κωλοσόμα*, & les François *mutilation*.

Quelque nom qu'on donne à cet accident, de quelque cause qu'il procède, soit de naissance, soit d'une brûlure, ou d'une blessure qui a coupé le cartilage & la peau; pour peu que ce défaut soit considérable, tout le monde convient qu'on ne sauroit tenter de le guérir, sans rendre l'œil encore plus difforme. On le comprendra sans peine par l'érailement qui succède à l'opération de la fistule lacrymale; car alors il arrive que la cicatrice étant trop profonde, elle tire à soi le cartilage inférieur, & s'oppose à la réunion avec le supérieur.

Plusieurs auteurs croient que quand la mutilation est une simple fente dans laquelle il n'y a rien d'emporté, on la peut guérir par une opération semblable à celle que l'on fait pour les becs-de-lièvre; Heister paroît être de cette opinion; cependant quelque confiance que méritent ses lumières, il est difficile de ne pas regarder toute mutilation comme incurable; parce que la paupière a trop peu d'épaisseur, pour pouvoir être retaillée, unie, consolidée, & remise dans l'état qu'elle doit avoir naturellement.

Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

ECTYPE, f. m. terme de Médailleur, c'est l'empreinte d'un cachet, d'un anneau ou d'une médaille, ou une copie figurée de quelqu'inscription ou autre monument antique. Voyez TYPE.

Ce mot est aujourd'hui peu usité dans ce sens, du moins dans notre langue françoise; celui d'*empreinte* est plus en usage. (G)

ECTYPE CRATICULAIRE. Voyez CRATICULAIRE & ANAMORPHOSE.

ECU de *Sobieski*, (*Astronom.*) constellation placée dans l'hémisphère austral assez proche de l'équateur, entre Antinoüs, le Sagittaire & le Serpenteire. On peut la voir dans les deux planisphères de M. le Monnier. *Inst. astron. pag. 63.* (O)

ECU, f. m. (*Art. milit. & hist. anc.*) bouclier plus grand que les boucliers ordinaires & plus long que large, de sorte qu'il couvroit un homme presque tout entier. Il falloit qu'il fût bien grand chez les Lacédémoniens, puisqu'on pouvoit rapporter dessus ceux qui avoient été tués. De-là venoit cet ordre que donna une femme de Lacédémone à son fils qui partoît pour la guerre: *ou rapportez ce bouclier, ou revenez dessus.* Ce bouclier différoit de celui qui étoit appelé *clipeus*, en ce que ce dernier étoit rond & plus court, & que l'autre ou l'*écu* formoit une espèce de carré long. Voyez BOUCLIER & ARMES. (Q)

ECU, terme de Blason, qui se dit du champ où l'on pose les pièces & les meubles des armoiries. Il

B b b

est de figure carrée à la réserve que le côté d'en-bas est un peu arrondi, & a une petite pointe au milieu. L'écu des filles a la figure d'un losange.

L'écu est appelé de divers noms suivant ses divisions. L'écu *adextre* est celui où la ligne perpendiculaire qui le divise est sur la droite & au tiers de l'écu; le *fenestré*, quand elle est sur la gauche; le *tiercé* en pal quand elle est double & divise tout l'écu en trois parties égales. Elle fait le *palé* & le *vergeté* quand elle est multipliée à distance égale, au nombre de six, de huit ou de dix pièces. La ligne horizontale fait le *chef*, lorsqu'elle occupe la tierce partie d'en-haut; la *pleine*, quand elle est au bas au tiers de l'écu. Quand elle est double sur le milieu à distance égale des extrémités, elle fait la *face* & le *tiercé* en face. Quand on la multiplie, elle fait le *facé* & le *burrelé*, quand il y a huit ou dix espaces égaux ou plus; les *triangles*, lorsque le nombre en est impair. La ligne diagonale du droit du chef au gauche de la pointe fait le *branché*; la contraire fait le *taillé*. Si on les double à distance égale, l'une fait le *bandé* & le *tiercé* en bande, & l'autre la *barre* & le *tiercé* en barre. En multipliant la première, on fait le *bandé* & le *cotticé*, & en multipliant la seconde, le *barré* & le *traversé*. Les autres divisions de l'écu sont *écartelé*, *contr'écartelé* en abîme, &c. *Ménér. Trév. & Chambers.*

ECU, (*Commerce.*) pièce d'argent qui a maintenant cours en France. Il y a l'écu de trois livres & l'écu de six francs. L'écu de trois livres vaut soixante sols; l'écu de six francs vaut le double.

ECUAGE, (*Jurisprud.*) Voyez ECUIAGE.

ECUBIERS, f. m. pl. (*Marine.*) ce sont deux trous de chaque côté de l'étrave au-dessus du premier pont par lequel passent les cables; on les double de plomb pour empêcher l'eau de couler entre les membres. Voyez *Marine, Planche jv. fig. 1. n. 95.* la situation des *écubiens*. Ces trous sont ordinairement ronds, & on leur donne plus ou moins de diamètre suivant la grosseur du navire; pour un navire de 50 ou 60 canons, ils doivent avoir au moins 12 pouces de diamètre. (Z)

ECUEIL, f. m. (*Marine.*) c'est une roche sous l'eau ou hors de l'eau, située en pleine mer ou le long d'une côte, contre laquelle un navire peut se briser & faire naufrage. (Z)

ECUELLE, f. f. (*Mechan.*) On donne ce nom à une plaque de fer un peu creusée sur laquelle pose le cylindre du cabestan, & sur laquelle il tourne. Voyez CABESTAN.

Quelques géomètres ont appelé *écuelle* le solide formé par une partie de couronne circulaire (Voyez COURONNE) qui tourne au tour d'un diamètre; ce solide a en effet la figure à-peu-près semblable à celle d'une *écuelle*. On en trouve la solidité en cherchant celle des deux portions de sphère formées par les deux segments circulaires, & en retranchant la plus petite portion de la plus grande. (O)

ECUELLE D'EAU HYDROCOTYLE, (*Hist. nat. bot.*) genre de plante à fleurs en forme de roses disposées en ombelle & composées de six pétales placés en rond & posés sur un calice qui devient un fruit où il y a deux semences plates & à demi-rondes. Tournefort, *Inst. rei. herb.* Voyez PLANTE. (I)

ECUELLE DE CABESTAN, (*Marine.*) c'est une plaque de fer sur laquelle tourne le pivot du cabestan. Quelques-uns l'appellent *noix*.

ECUELLE A VITRIFIER, (*Docimaste.*) Voy. SCORIFICATOIRE.

ECUIAGE, f. m. (*Hist. & Jurisprud.*) *scutagium* ou *scritium scuti*, service d'écuage, c'est-à-dire celui qui se fait avec l'écu. Tenir sa terre ou son fief par *écuiage*, c'est devoir le service d'écuier comme il est dit au *Traité des tenures*, liv. II. chap. iij. Ce service pouvoit être dû à des seigneurs particuliers de

même qu'au roi: quelques-uns disent que le vassal qui venoit par *écuiage* devoit le service de chevalier. Littleton, *sect. 95.* Le terme d'*écuiage* signifie aussi quelquefois un *droit en argent* que le vassal étoit obligé de payer à son seigneur pour tenir lieu du service militaire, lorsqu'il ne le faisoit point en personne, & qu'il n'envoyoit personne à sa place. Voyez le *gloss.* de Ducange au mot *scutagium.* (A)

ECUISSER, v. act. (*Jurisprud.*) terme d'eaux & forêts qui signifie *diminuer* un arbre par le bas pour l'abattre. L'ordonnance des eaux & forêts, tit. xv. art. 42. ordonne de couper les bois à la coignée & à fleur de terre, sans les *écuisser* ni éclater. Quelques auteurs ont regardé ces termes comme synonymes; il paroît néanmoins qu'ils ont chacun un objet différent. (A)

ECULON, f. m. *terme de Blanchisserie*, machine ou vase de cuivre rond, profond, à deux becs & garni de deux poignées. On s'en sert pour emplir les planches à pain. Voyez PLANCHE A PAIN. & la fig. 5. Pl. du blanchissage des cires, & l'article BLANCHIR, où son usage est expliqué.

ECUME, f. f. (*Medec.*) se dit de toutes les humeurs du corps humain tant *recrémentielles* qu'*excrémentielles*, qui étant extravasées ou évacuées, paroissent sous la forme d'un assemblage de petites bulles blanches & très-legères, semblable à ce qui surnage l'eau battue avec du savon, produit par l'agitation ou la chaleur des parties aqueuses & huileuses devenues visqueuses par leur mélange, & propres à retenir dans leurs interstices cellulux l'air qui s'y infinue.

La qualité écumeuse des différentes humeurs est un signe diagnostique ou pronostique dans diverses maladies. Ainsi dans les crachemens de sang, on juge qu'il sort des poumons lorsqu'il est écumeux: dans l'anguine avec étranglement & dans l'apoplexie, si les malades ont la bouche écumante, c'est un signe mortel: dans les épileptiques; dans les hystériques, l'écume de la bouche est un signe que le cerveau est notablement affecté: les urines fort écumeuses hors de l'excrétion, ou celles qui étant fecoïées dans un vase, restent long-tems écumeuses, sont un signe que la coction des humeurs morbifiques se fait difficilement & que la matière en est fort tenace: si l'écume de l'urine battue dans un vase se dissipe promptement environ le septième jour d'une maladie aiguë, le malade est hors de danger: Boerhaave dit ne s'être jamais trompé dans le jugement qu'il portoit en conséquence de cette observation. *Prælection. institut. edit. ab Haller.* Voyez URINE.

Les déjections de matière écumeuse sont aussi de mauvais présage; elles annoncent une grande chaleur d'entrailles dans les maladies aiguës, & elles marquent dans les chroniques un défaut de bile dans les intestins qui y laisse les alimens & les autres sucs trop visqueux parce qu'ils n'ont pas éprouvé l'action de leur dissolvant naturel dans le travail de la digestion. Voyez DIGESTION. (d)

ECUME DE MER, (*Hist. nat. bot.*) On a donné ce nom à l'*alcyonium*. Voyez l'art. ALCYONIUM.

ECUME DE NITRE, *aphronitrum* (*Chimie.*) une espèce de nitre dont les anciens font mention, & que l'on suppose en être l'écume ou la partie la plus légère & la plus subtile qui surnage sur ce genre de sel. Voy. NITRE. Ce mot est composé du grec *ἀφρός*, *écume*, & *νίτρον*, *nitre*. Quelques naturalistes modernes veulent prendre l'ancien *aphronitre* pour un salpêtre naturel qui s'amasse comme en fleurissant sur de vieilles murailles, & maintenant appelé *salpêtre de roche*. Voyez SALPÊTRE. Chambers.

ECUME, (*Manege.*) On appelle vulgairement *bouche fraîche* celle dans laquelle on aperçoit une grande quantité d'écume. Cette écume n'est autre cho-

se que la salive du cheval qui sort en abondance, & qui par le moyen de la mastication est fortement exprimée des glandes destinées à filtrer cette humeur & à la séparer du sang artériel. Le cheval en goûtant son mors & en le mâchant pour ainsi dire sans cesse, la bat en effet & l'agite continuellement : d'ailleurs n'étant à proprement parler qu'un savon foïetté, & ayant, attendu son huile, une certaine viscosité, l'air y forme facilement de petites bulles dont l'assemblage constitue ce que réellement nous nommons *écume*.

Il est des bouches sourdes, des bouches dures, des bouches trop sensibles qui ne goûtent point l'appui, & celles-là sont toujours seches : pour y faire entrevoir de la fraîcheur, les maquignons ont soin avant de monter l'animal & en lui mettant le mors dans la bouche, de lui donner du sel : ce sel est une espece d'apophlegmatifant qui fait sortir la matiere salivairé & la muscosité de tout le tissu glanduleux du gosier, par une mécanique semblable à celle qui fait sortir la muscosité des glandes de la membrane pituitaire, en conséquence de l'usage des errhines ou sternutatoires, c'est-à-dire en picotant & en irritant la membrane de ces parties.

Le défaut de fraîcheur de bouche provient encore aussi souvent de la main du cavalier que du fond de la bouche même. Il n'est que trop de mains ignorantes, dures, cruelles, & qui par leurs mouvemens faux & forcés sont capables de desesperer un cheval. C'est dans des bouches belles, pleines d'action & soumises à des mains liantes & savantes, que l'on trouve cette quantité de salive en *écume*; & ce sont ainsi que je l'ai dit, ces bouches que l'on a improprement appellées *bouches fraîches*, parce qu'elles sont humectées.

A l'égard de l'*écume* que l'on apperçoit à la superficie du corps du cheval en sueur, il faut remarquer que l'humeur perspirante est beaucoup plus épaisse dans l'animal que dans l'homme, & son moins de subtilité peut être vraisemblablement imputé au diametre plus considérable des vaisseaux, & à la nature même du sang du cheval lequel est infiniment plus visqueux. Cette humeur qui s'exhale sans cesse s'arrête facilement à la surface du cuir, vû les poils qui le recouvrent, & son desséchement forme la crasse que l'on enleve à chaque pansément. Or dès qu'à raison d'un exercice plus violent l'excrétion est augmentée, la sueur qui résulte de l'abondance de l'humeur transpirante detrempera le corps blanchâtre qui n'est autre chose que cette crasse; & si dans cet instant il y a dans un endroit quelconque frottement ou des parties les unes contre les autres, ou de quelque harnois comme des renes du bridon & de la bride sur l'encolure, de la tétiere, de la croupiere, du poitrail, &c. l'air agité par ce frottement qui ne fait pas une impression directe, immédiate & continue sur le cuir, pénétrera dans les intervalles qui sont entre les poils & la peau, & divisant ainsi que le frottement la crasse detrempee, produira cette *écume* qu'il me semble qu'on ne peut attribuer à d'autre cause. (e)

ECUME, à la Monnoie, est le nom que les ouvriers donnent à la litarge. Voyez LITARGE.

ECUMES, en terme de Rafineur, sont proprement les excréments & toutes les malpropretés mêlées avec le sang de bœuf & l'eau de chaux, qu'on a tirées du sucre en le clarifiant. Voyez CLARIFIER.

Faire des écumes, c'est en séparer les sirops qu'on a levés avec elles, de cette sorte. On met de l'eau de chaux à moitié une chaudiere; quand elle est chaude, on verse les *écumes*, que l'on remue ou mouve fortement, pour les empêcher de s'attacher au fond. Quand elles ont bouilli pendant quelque tems, on les jette dans des paniers placés au-dessus des

Tome V.

chaudieres, sur des planches couchées sur ces elevations qui les séparent. Ces paniers sont couverts d'une poche que l'on lie quand ils sont pleins, & ont un peu égoutté. Voyez POCHE. On met un rond de bois sur ces poches : plusieurs poids qui pesent sur le rond & les poches, en font couler le sirop. On les laisse égoutter en cet état environ pendant douze heures; ensuite ce qui est sorti se raccourcit, pour être clarifié avec du sucre fin, Voy. CLARIFIER & RACCOURCIR.

* *ECUMES PRINTANIERES*, (*Econ. rust.*) c'est ainsi qu'on appelle à la campagne ces filamens blancs qu'on voit voltiger dans les airs, sur-tout dans le beau tems, & qui s'attachent à toutes les plantes qu'elles rencontrent : on les regarde comme un présage de chaleur. Ce qu'il y a de certain, c'est que la pluie les abat & les fait disparaître. On en attribue la formation à des exhalaisons grossieres qui les composent en se réunissant, quoiqu'elles ressembleraient beaucoup mieux à cette espece de soie dont les chenilles & d'autres insectes s'enveloppent; que la chaleur a séchée, & que l'agitation de l'air a détachée des arbres, & emportée.

ECUMER, v. act. (*Pharmacie.*) c'est enlever de la surface d'un liquide bouillant, des impuretés qui s'en sont séparées par l'ébullition, & qui le furnagent.

La despumation est un des moyens dont on se sert en Pharmacie pour purifier certains corps, & principalement le miel, le sucre, les sirops & les suc. Voyez ces articles. Quelquefois on ajoute au secours de l'ébullition, celui de la clarification par le blanc d'œuf. Voyez CLARIFICATION.

On passe ordinairement les liquides qu'on a *écumés*, à la chauffe ou à l'étamine, pour enlever le reste de l'écume, & des impuretés moins grossieres qui sont suspendues dans la masse entiere de la liqueur. Voyez CHAUSSE & ETAMINE.

On peut se contenter de la simple despumation, & se dispenser de clarifier & de passer à la chauffe le sucre, le miel ou les sirops destinés à la préparation des compositions qui ne doivent pas être transparentes, telles que les électuaires, les tablettes purgatives, &c. il est mieux cependant d'*écumer* & de passer dans tous les cas. (b)

ECUMER, (*Marine.*) on dit que la mer *écume*, quand elle est agitée, & qu'il s'éleve sur sa surface une espece d'écume blanchâtre. (Z)

ECUMER LA MER, (*Marine.*) *pirater*, se dit des forbans qui volent & pillent les navires marchands qu'ils rencontrent à la mer. (Z)

ECUMER, (*Faucon.*) se dit de l'oiseau, 1^o quand il passe sur sa proie sans s'y arrêter; 2^o lorsqu'il a poussé la perdrix dans le buisson, sans s'y arrêter; 3^o lorsqu'il court sur le gibier que les chiens lancent.

ECUMERESSE, f. f. en terme de Rafineur de sucre, est une platine de cuivre jaune, coupée en rond, percée de plusieurs trous dans toute son étendue comme une écumoire, & montée sur un grand manche de bois arrêté dans une douille qui, en diminuant de largeur, ne forme plus qu'une verge qui se termine par une fourchette qui s'étend jusqu'à six pouces sur chaque côté de l'*écumeresse*, ce qui la rend plus solide. Elle sert à lever les écumes de dessus les matieres que l'on clarifie. Voyez CLARIFIER.

ECUMEURS DE MER, voyez PIRATES.

ECUMOIRE, f. f. (*Econom. dom. & Cuis.*) c'est une espece de poêle de fer ou de cuivre, très-plate, percée de trous, avec un long manche, dont on se sert pour enlever l'écume & les autres matieres excrémentielles qui s'élevent de dessus les matieres qu'on met en fusion & qu'on clarifie, ou de dessus celles qu'on cuit ou qu'on fait bouillir. Les Fondeurs ont aussi leur *écumoire*; ils s'en servent pour écarter la

B b ij

crasse de la surface des métaux fondus, avant d'en verser dans les moules. Cette cuillière est percée de plusieurs trous, qui laissent passer le métal fondu, & retiennent les scories que l'ouvrier jette dans un coin du fourneau. *Voyez la fig. 8. Pl. du Fondeur en sable, & l'article FONDEUR EN SABLE.*

ECURER, en terme de Doreur, c'est froter une pièce avec du grais, au point d'en ôter le poli.

* ECURER, v. act. (*Manufact. en drap.*) Il se dit du chardon dont il faut ôter la bourre-lanisse qui s'y est attachée en lainant : cela s'exécute avec la curette. *V. MANUFACTURE EN LAINE, & CURETTE.*

ECURETTE, f. f. (*Luth.*) sorte de grattoir dont les Facteurs de musettes se servent pour gratter certains endroits des chalumeaux & des bourdons. *Voyez la Pl. X. fig. 15. de Lutherie.*

ECUREUIL, f. m. (*Hist. natur. zoolog.*) *sciurus vulgaris*, animal quadrupède, un peu plus gros qu'une belette, sans être plus long. La tête & le dos sont de couleur fauve, & le ventre blanc; cependant il y a des *écureuils* noirs : on en voit de gris & de couleur cendrée en Pologne & en Russie. La queue de ces animaux est longue & garnie de grands poils, ils la portent recourbée sur le dos.

L'*écureuil* s'assied, pour ainsi dire, lorsqu'il veut manger : dans cette attitude le corps est dans une position verticale, & les pattes de devant sont libres; aussi les piés lui servent de mains pour tenir & porter à sa bouche les noix, les noisettes & les glands, qui sont ses alimens les plus ordinaires : il préfère les noisettes, & en fait provision pendant l'été pour les manger en hyver. Cet animal habite dans des creux d'arbres, & y élève ses petits. Il est si agile qu'il faute d'une branche à l'autre, & même il s'élance d'un arbre à un autre. On croit que les anciens le désignoient par le nom de *mus ponticus*, *seu varius*. Rai, *synop. anim. quadrup. pag. 214.*

M. Linnæus met l'*écureuil* dans la classe des animaux qui ont deux dents incisives allongées; tels sont les hérissons, les porc-épics, les lievres, les lapins, les castors, les rats, &c. Selon cet auteur, les caractères génériques de l'*écureuil* consistent en ce qu'il a quatre doigts dans les piés de devant, & cinq dans ceux de derrière; que ses piés sont propres à grimper & à sauter, & qu'il n'a point de dents canines. *Syst. nat. Lipsiæ, 1748.*

Par la méthode de M. Rai, l'*écureuil* est au nombre des animaux vivipares fissipèdes qui se nourrissent de végétaux, & qui ont deux longues dents incisives à chaque mâchoire. Ils sont rassemblés sous un genre appelé *genus leporinum*, à cause du lievre qui en est la première espèce; les autres sont le lapin, le porc-épic, le castor, les rats, la marmotte, &c.

L'*écureuil* de Virginie, *sciurus virginianus*, *cine-reus major*, est presque aussi gros qu'un lapin, & n'en diffère pas beaucoup pour la couleur, car il est gris; il a quatre doigts dans les piés de devant, & cinq dans ceux de derrière. *Synop. anim. quadrup.*

Les auteurs font mention d'autres *écureuils* étrangers; savoir s'ils sont de la même espèce que l'*écureuil* ordinaire, ou si c'est improprement qu'on leur a donné le nom d'*écureuil*: pour s'en assurer il faudroit avoir des descriptions exactes de ces animaux. L'abus des noms n'est que trop fréquent en histoire naturelle; nous en avons un exemple frappant dans l'*écureuil* volant, qui est un vrai chat si ressemblant à de certains rats, qu'on seroit tenté de croire que ceux qui l'ont nommé *écureuil*, n'avoient jamais vu ni *écureuils*, ni loirs, ni lerots. *Voyez LEROT, QUADRUPÈDE. (I)*

ECURIE, f. f. (*Manège & Maréchal.*) bâtiment construit à l'effet de servir de logement aux chevaux. Il doit avoir plus ou moins de longueur, selon le nombre des chevaux que l'on se propose d'y re-

tirer, & selon la manière dont on a dessein de les séparer les uns des autres. Sa largeur, soit qu'on l'ait destiné pour en contenir un ou deux rangs, doit être telle qu'il y ait toujours un espace d'environ douze piés pour la place de l'auge, du ratelier, & de chaque cheval dans sa longueur; & il est nécessaire de ménager encore un intervalle d'environ dix piés, pour laisser un libre passage derrière ces rangs à ceux que la curiosité conduit, ou qui sont préposés au service de ces animaux. Quant à la hauteur de ce vaisseau, elle doit être proportionnée à sa grandeur. Du reste les voûtes sont préférables aux planchers, aux plafonds même; elles maintiennent l'*écurie* plus chaude en hyver, & plus fraîche en été; & d'ailleurs dans des cas d'incendie elles s'opposent aux progrès funestes du feu. Il faut que le sol sur lequel on bâtit cette sorte d'édifice, soit sec & élevé; un terrain bas & humide en seroit une habitation malsaine, & les chevaux y seroient exposés à des fluxions, à des refroidissemens d'épaule, &c. J'ajouterai que les *écuries* qui sont dans une exposition véritablement favorable, sont celles qui sont orientées à l'est, parce qu'elles sont moins en bute aux vents de sud & de nord, & que l'air y est beaucoup plus tempéré.

Communément elles sont pavées dans toute leur étendue; quelquefois aussi on substitue aux pavés, des madriers de chêne posés transversalement, intimement unis, & semés de hachures pratiquées, pour éviter que les chevaux ne glissent; ce qui seroit infiniment dangereux & très-aisé, sur-tout lorsqu'ils se campent pour uriner. Ces planches ou le pavé, en cet endroit, doivent toujours présenter depuis le devant de l'auge, une légère pente qui se termine à la croupe des chevaux, ou plutôt au commencement du chemin tracé derrière eux. Elle doit aboutir à une sorte de ruisseau qui reçoit l'urine & les eaux quelconques, dont elle facilite l'écoulement; elle relève encore le devant du cheval, & le met dans une situation dans laquelle ce même devant est très-soulagé, & qui rend l'animal beaucoup plus agréable aux yeux du spectateur. Ce ruisseau doit être conduit hors de l'*écurie*. Je remarquerai qu'outre la propriété qui résulte des plate-formes, on n'a point à redouter que les chevaux deviennent rampins, ce dont on ne doit point se flatter lorsqu'ils sont sédentaires sur un terrain pavé; car dès qu'ils en rencontrent les joints, ils y implantent la pince des piés de derrière, & s'accoutument à ne se reposer que sur cette partie, de manière que la rétraction des tendons de leurs jambes postérieures est inévitable.

Les murs vis-à-vis desquels sont tournées les têtes des chevaux, sont meublés d'une auge & d'un ratelier qui regnent dans toute la longueur de l'*écurie*. L'auge est une espèce de canal d'environ quinze pouces de profondeur sur un pié de large, clos & fermé par ses deux bouts. Le bord supérieur de sa paroi antérieure est élevé d'environ trois piés & demi. Lorsqu'elle est construite en bois, on doit observer que les planches qui la forment, soient tellement jointes dans leur assemblage, qu'il n'y ait pas entre elles le moindre intervalle par où l'avoine ou le son que l'on distribue au cheval, puisse s'échapper & tomber; & ce même bord de la paroi antérieure sera armé de feuilles de tole ou de quelqu'autre métal, afin d'empêcher l'animal de mordre, de ronger le bois, & de contracter la mauvaise habitude de tiquer. Les auges de pierre n'exigent pas toutes ces précautions. Quelques-uns leur donnent la préférence sur les premières: ils se décident d'abord eu égard à leur solidité; secondement, eu égard à l'aisance avec laquelle elles peuvent être lavées & nettoyées; enfin relativement à la commodité de s'en servir pour abreuver les chevaux, lorsqu'on est à portée d'y con-

duire de l'eau & de les en remplir ; ce qui suppose d'une part, & à une de leurs extrémités, un réservoir qui peut s'y dégorger dès qu'on ouvre un robinet qui y est placé à cet effet ; & d'un autre côté ou à l'autre bout, un second robinet pour l'écoulement du fluide quand les chevaux ont bû. Au moyen de cette irrigation, une auge de cette matière est toujours plus propre & plus nette. Les consoles ou les piés-droits qui servent d'appui & de soutien aux auges de bois ou de pierre, sont espacées de manière qu'ils ne se rencontrent point dans le milieu des places qu'occupent les chevaux ; car non-seulement ils priveroient dès-lors les palefreniers de la facilité de relever la litière, & de la ranger sous l'auge ; mais l'animal pourroit s'atteindre, se blesser les genoux, & se couronner. Enfin au-dessous du bord de la paroi antérieure dont j'ai parlé, on attache dans les auges de bois, & l'on scelle dans les auges de pierre, trois anneaux à distances égales : celui qui est dans le milieu, sert à soutenir la barre ; les deux autres, à attacher ou à passer les longes des licols, une d'un côté, & la seconde de l'autre : & l'on comprend que l'anneau du milieu devient inutile, si l'on sépare les chevaux par des cloisons. Il en est qui au lieu d'anneaux pratiquent trois trous, mais cette méthode ne tend qu'à affaiblir le bois, & qu'à endommager la pierre ; & de plus, si les longes ne sont arrêtées que par des boules posées à leurs extrémités, elles coulent & glissent alors bien moins aisément.

Les espèces de grilles que nous nommons des *rateliers*, ont communément deux piés & demi de hauteur, & sont placés de façon qu'elles sont ou droites ou inclinées. Dans le premier cas, leur saillie en-dehors de l'écurie est d'environ dix-huit pouces ; elles reposent par leur extrémité inférieure contre la paroi postérieure de l'auge, & leur distance du mur est remplie par un autre grillage plus ferré, appuyé & arrêté d'une part contre cette même extrémité ; & de l'autre, accoté & fixé à la muraille. Ce grillage livre un passage à la poussière du foin, qui tombe alors en-arrière même de l'auge. Les autres rateliers sont inclinés par leur extrémité supérieure en-avant. Cette même extrémité est soutenue par des tirans de fer qui partent horizontalement du mur, & qui l'en maintiennent éloignée d'environ quinze pouces, tandis que l'autre en est si rapprochée, qu'elle y est scellée très-solidement : la mangeoire dès-lors n'en est point séparée. Ceux-ci, que l'on ne doit élever & mettre en usage qu'autant que l'on est gêné par le défaut du terrain, n'offrant aucune issue à la poussière & aux autres ordures qui peuvent se rencontrer dans le fourrage, s'en déchargent sur la tête, sur le cou & sur la crinière de l'animal. Les fuseaux des uns & des autres de ces rateliers doivent être distans de trois ou quatre pouces seulement. Si l'espace étoit plus grand, le cheval tireroit & perdrait trop de foin ; s'il étoit moindre, il n'en tireroit pas assez, ou n'en tireroit que difficilement : & du reste il est bon que ces fuseaux arrondis tournent & roulent dans les cavités qui les contiennent, parce qu'ils n'opposent point autant de résistance à la sortie du fourrage. Il est des écuries sans rateliers, d'autres qui ont des rateliers sans auge. Celles-ci sont d'usage dans quelques haras ; on y retire les chevaux pendant la nuit & à leur retour du pâturage, sans les y attacher. Voyez HARAS. Les autres qui sont dépourvues de ratelier, demandent une attention, une assiduité de la part des palefreniers, sur laquelle il est rare de pouvoir compter ; car ils ne sauroient étendre dans l'auge une assez grande quantité de fourrage à la fois, & il est absolument nécessaire de le renouveler très-souvent, sans parler de l'inconvénient de la perte qui s'en fait, soit à rai-

son du dégoût dont sont saisis bien des chevaux, pour peu que leur souffle ait échauffé leur nourriture ; soit attendu l'impossibilité de les maintenir, dès qu'on est privé du secours qu'offrent les rateliers, & qu'on l'abandonne totalement à la discrétion de l'animal, qui s'en remplit la bouche, & qui en laisse tomber une grande partie. Cette construction ne peut donc convenir qu'à ceux qui alimentent leurs chevaux avec des fourrages hachés, seuls, ou mêlés avec le grain, ainsi qu'on le pratique dans quelques pays.

Chaque place se trouve séparée ou par des barres ou par des cloisons. Les barres doivent être unies, arrondies, & percées par les deux bouts. On les suspend par l'une de leurs extrémités, au moyen d'une corde passée dans un des trous à l'anneau du milieu, scellé ou attaché à l'auge ; par l'autre, au moyen d'une même corde au pilier qui est placé en-arrière vis-à-vis cet anneau, & que l'on a percé à cinq pouces au-dessous de l'espèce de boule qui en décore le sommet, pour qu'il puisse recevoir la longe qui doit porter la barre. La manière la plus sûre d'arrêter cette corde, qui sort en-arrière hors du trou de ce pilier, est de la noier en y faisant une boucle coulante : cette précaution importe d'autant plus, qu'il est alors infiniment plus aisé de dégager promptement & sur le champ un cheval embarré, puisque le palefrenier, en tirant avec une force même légère, l'extrémité de la longe, défait tout-à-coup le nœud, & laisse couler la corde. Il est essentiel encore d'observer que la barre soit suspendue, de manière qu'elle soit à une hauteur qui réponde à six ou sept doigts environ au-dessus des jarrets du cheval ; & par le bout qui regarde l'auge, au milieu de son avant-bras. Dès qu'elle sera moins élevée, le cheval s'embarrassera fréquemment ; & si elle l'est davantage, il pourra rendre inutile la séparation : car les chevaux qui l'avoisineront, seront dans le risque d'en être estropiés, & pourront le blesser lui-même. Quelques personnes aussi ne suspendent les barres en-arrière, que par une corde qui est arrêtée au plancher ou à la voûte. Il est facile de comprendre que le jeu qu'elles ont dès-lors est trop considérable ; elles ne sauroient donc garantir parfaitement les coups de piés que les chevaux se donnent mutuellement, elles les amortissent tout au plus. D'ailleurs il est très-dangereux d'aborder des animaux vifs & sujets à ruer, lorsqu'ils sont séparés ainsi, à moins qu'on n'ait l'attention de se saisir de la barre ; autrement, en vacillant elle frapperait & heurterait le cheval, qui détacherait une ruade capable de tuer celui qui en approcherait, & qui ne ferait pas en garde contre cet accident. Dans les écuries d'une foule de maquignons, les barres ne sont élevées que du côté de l'auge ; l'autre bout repose à terre & sur le sol. Il seroit sans doute superflu de détailler ici les commodités qu'ils prétendent en retirer ; je leur laisse le soin de se rappeler les suites funestes des embarrures, des coups de pié, des heurts, des contusions, des entorses, des fractures même que cette manière a occasionnés. Quoi qu'il en soit, les piliers sont l'unique & le meilleur moyen d'assujettir les barres : ils doivent être également ronds & polis ; les inégalités, les fentes y sont nuisibles, en ce que les crins s'y engagent & se rompent. On les place debout de distance en distance, ils limitent l'étendue du terrain destiné à chaque cheval : élevés hors de terre d'environ quatre piés, ils y sont enfoncés à deux piés & demi de profondeur, en sorte qu'ils sont extrêmement stables. S'ils n'étoient point plantés assez en-arrière, ils se trouveroient trop à la portée de l'animal, qui pourroit en profiter pour frotter sa queue, & souvent aussi pour appuyer ses piés de derrière, sur la pince desquels il se reposeroit con-

tinuellement, pour peu qu'il y eût de disposition. Je ne puis approuver au reste que l'on fixe aux deux côtés de chaque pilier un anneau de fer, à l'effet d'y attacher les rennes du filet ou du mastigadour, lorsqu'on tourne le cheval de façon que sa croupe soit à l'auge. En premier lieu, ces anneaux peuvent demeurer relevés & non aplatis contre les piliers, sans qu'on s'en aperçoive; & le cheval qui rentre-roit à sa place avec vivacité, pourroit s'y prendre & s'y engager par quelques parties de son harnois, ou se heurter & se blesser. D'une autre part il faut convenir qu'ils sont dès-lors multipliés sans nécessité; car un seul anneau placé au-devant du pilier, environ deux pouces & demi au-dessus du trou dont nous avons parlé, suffiroit assurément pour contenir la longe droite & la longe gauche de deux chevaux qui sont voisins, & l'on éviteroit les risques des heurts, des contusions & des déchiremens de quelques portions de l'équipage de l'animal. A l'égard du crochet posé au-dessus du lieu que je prescric, & que j'assigne à cet anneau, il peut être utile pour suspendre un moment une bride, un bridon, &c. mais il n'est pas si nécessaire qu'on ne puisse s'en passer.

Au moyen des séparations pratiquées selon que je viens de l'expliquer, on peut ne laisser qu'un intervalle de quatre piés pour la place de chaque cheval; mais celles que forment de véritables cloisons seroient trop étroitement espacées, si cet intervalle ne comprenoit que cinq piés de terrain. Ces cloisons sont communément en bois de chêne; les planches en sont exactement assemblées & languetées; nul clou ne peut porter atteinte au cheval; nulle fissure, nulle aspérité, n'endommagent ni ses crins ni ses poils; une de leurs extrémités est insérée par coulisse dans le pilier; l'autre est arrêtée à l'auge, & elles montent depuis le sol pavé ou parqueté, jusqu'à la hauteur des piliers & des fuseaux du ratelier. Outre la sûreté dans laquelle cet arrangement constitue les chevaux, il est certain que leurs places sont toujours plus propres, sur-tout si elles sont garnies de madriers; & ils se trouvent pour ainsi dire emboîtés, de manière qu'ils sont à l'abri d'une multitude d'accidens qui ne sont que trop fréquens, lorsqu'on n'établit que des barres entre eux. On ne doit pas au surplus oublier de garnir les murs qui terminent les rangs d'une semblable cloison; elle garantit le cheval de toute humidité, n'entame pas son poil, & ne porte aucune atteinte à ses crins dans le cas où il entreprend de se froter.

Dans la distribution des jours qui doivent éclairer les écuries, il est d'une nécessité absolue d'avoir égard aux yeux de ces animaux. En les exposant aux traits d'une lumière vive & continuelle, leur vûe se perd bien-tôt, ou s'affoiblit. Les écuries simples, ou à un seul rang, présentent à cet égard moins de difficultés que les autres. Il est aisé d'y pratiquer des fenêtres dans le mur qui fait face aux croupes, & l'on a de plus la commodité d'y fixer des chevalets pour y placer les selles, d'y implanter des croffes ou des crochets au-dessous des mêmes chevalets, à l'effet de suspendre les brides, bridons, &c. & de ranger en un mot derrière les chevaux tout ce qui est d'usage pour leur service.

On ne peut jouir des mêmes avantages dans la construction des écuries à double rang, les croupes se trouvant vis-à-vis les unes des autres. En premier lieu, les palefreniers ne sauroient avoir sous leurs mains tout ce qui, eu égard à ce même service, devoit être à leur portée, à moins qu'on ne ménage d'espace en espace selon la longueur du vaisseau, une plus ou moins grande étendue de terrain, à l'effet d'y receler tous les équipages & tous les instrumens nécessaires. En second lieu, on ne peut y être

tellement maître des jours, que les yeux des chevaux n'en soient incommodés, sur-tout si ce même vaisseau est médiocrement élevé.

Quant aux écuries à double rang, les têtes placées vis-à-vis les unes des autres, au moyen d'une séparation quelconque, élevée dans le milieu même du vaisseau à une hauteur convenable, il est certain qu'elles ne diffèrent point des écuries simples, puisqu'une seule de celles-là en compose en quelque façon deux de celles-ci. On en voit une à Naples, qui prouve que quelque décorées & quelque embellies qu'elles puissent être, elles n'offrent jamais aux yeux un spectacle aussi satisfaisant, que celui que leur présentent les premières écuries à double rang dont j'ai parlé.

Je n'examinerai point si ces sortes d'édifices en général ont acquis, relativement à l'Architecture, toute la beauté & toute la perfection dont ils peuvent être susceptibles; mais persuadé de l'importance d'observer dans des constructions de cette espèce, une multitude de points également essentiels à la sûreté, à la conservation des chevaux, à la commodité des hommes auxquels on en confie le soin, & qui ne sont que trop fréquemment rebutés à l'aspect des travaux les moins pénibles, j'imagine que ces mêmes points sont le principal objet que l'on doit envisager dans le plan que l'on forme, & dont on médite l'exécution.

On doit à M. Soufflot architecte du roi, le fragment d'écurie, qui occupera une place dans les Planches de cet ouvrage. Je m'empresserois ici de lui rendre l'hommage le plus légitime par un tribut d'éloges, dont un mérite réel & connu garantirait la sincérité, & que l'amitié ne sauroit rendre suspects, si d'une part ce même mérite ne l'élevait au-dessus des louanges qu'on ne peut refuser à des talens supérieurs, & si de l'autre, la discussion de ses idées sur ce genre de bâtiment ne suffisoit pas à sa gloire.

La stabilité de l'édifice & la nécessité de le mettre à l'abri de l'incendie, paroissent avoir d'abord fixé son attention. L'écurie qu'il propose est voûtée en arc surbaissé, & a une hauteur proportionnée. Au-dessous de cette voûte est pratiqué le fenil; il l'a recouvert d'une voûte gothique, qui sans l'entremise d'aucune charpente, porte les tuiles destinées à couvrir ce vaste bâtiment. Ces voûtes ne pouvoient se soutenir que par une épaisseur de mur très-dispendieuse, ou par des contre-buttes difformes & très-défectueuses à la vûe; mais ces deux inconvéniens, bien loin d'étonner M. Soufflot, n'ont été pour lui qu'une occasion de déployer son génie, & de démontrer que les vrais maîtres de l'art trouvent dans les difficultés mêmes les plus grandes ressources. Il a en effet lié jusqu'au premier cordon, par des murs médiocrement épais, ces buttes les unes aux autres, & n'a laissé paroître de leur saillie que ce qui convient à des pilastres, dont elles tiennent lieu dans la décoration extérieure qui annonce l'incombustibilité de son ouvrage. Supérieurement à ce premier cordon, ces buttes sont liées par une balustrade, au-dessus de laquelle on n'aperçoit que le mur intérieur sur lequel ces voûtes sont assises; & c'est dans ces renfoncemens que sont pratiqués les deux ordres de fenêtres qui éclairent l'écurie & le fenil. Par cette manière d'obvier à la difformité & à la dépense que l'élevation des deux voûtes sembloit nécessairement entraîner, M. Soufflot s'est encore ménagé les moyens d'une construction aussi singulière qu'avantageuse; il a placé entre le mur intérieur & le mur extérieur, des corridors à différens étages, qui regnent autour de son édifice. Celui qui est le plus élevé, a pour plafond les dessous des chéneaux de pierre qui reçoivent les eaux pluviales du toit; il sert à visiter ces

chéneaux, à les réparer dans le besoin ; & comme il est lui-même pavé avec beaucoup de précaution, il conduit les eaux qu'ils peuvent avoir laissés filtrer, dans des tuyaux de descente destinés à leur écoulement. Le second, qui n'est proprement qu'une espece de galerie couverte, interrompue par les buttes dans la faille desquelles il a pratiqué des communications, est un passage pour arriver aux vitraux, pour les ouvrir, & pour les fermer ; & ces vitraux étant placés dans les lunettes de la voûte, la direction de la lumière est telle qu'elle ne frappe que la croupe des chevaux. Quant aux jours du grenier au foin, ils sont au-dessus de ceux-ci. Enfin le troisième corridor qui est fermé de toutes parts, est éclairé par des fenêtres percées dans le soubassement de l'édifice ; il communique avec l'écurie par autant d'ouvertures qu'il est de places cloisonnées, & avec le dehors, par des portes distribuées avec symétrie dans l'ordre des fenêtres pratiquées : ces portes servent à pousser au-dehors les ordures & la poussière dont on le nettoie, & ces ouvertures, à la distribution du fourrage nécessaire aux chevaux.

En considérant l'intérieur du bâtiment, on voit que M. Soufflot s'est à-peu-près conformé aux mesures que nous avons fixées, relativement à l'espace que doit occuper chaque cheval, & eu égard à l'étendue du terrain qui livre un passage derrière eux, & qui se trouve entre deux ruisseaux, suivans parallèlement toute la longueur de l'écurie : chaque place est construite en plate forme. Nous avons, malgré les objections qui nous ont été faites, persévéré dans la préférence que nous donnons aux madriers sur le pavé, de quelque espece qu'il puisse être ; parce que nous ne croyons pas que l'expérience soit d'accord avec les idées de ceux qui prétendent que des chevaux sédentaires sur des planches, souffrent ensuite dans leur marche, & redoutent les terrains durs & pierreux. L'ongle du cheval en effet ne peut jamais que se ressentir du fer dont son contour est inférieurement garni, sur laquelle la masse repose, & qui garantit le pié de l'impression & du heurt direct de tous les corps quelconques qu'il rencontre : la seule partie de ce même ongle qu'il ne défend point, & qui n'est autre chose que la sole, n'est point exposée au contact du pavé ; car il en arriveroit des contusions, telles que celles qui ont lieu lorsque l'animal a cheminé sans fer, & que nous appellons *sole battue* : ainsi l'usage du plancher nous présente non-seulement tous les avantages dont j'ai parlé, & qui ne peuvent être détruits ou balancés par aucun inconvénient, mais celui de garantir l'animal de l'humidité du terrain ; humidité qui perce toujours, quelle que soit la litière qu'on puisse faire.

M. Soufflot a appuyé les cloisons qui forment les séparations, d'une part, sur les trumeaux, & de l'autre, sur un pilier semblable à ceux qui servent communément à soutenir les barres ; il en a élevé la partie, qui répond à la tête du cheval, jusqu'à la hauteur de la traverse supérieure du ratelier. Ce sacrifice de la beauté du coup-d'œil lui a d'autant moins coûté, qu'il importoit à la sûreté des chevaux, qui dès-lors ne sauroient s'entremordre, porter la tête hors de l'intervalle qui leur est assigné, se gratter, se frotter, &c. & il l'a d'ailleurs habilement compensé, puisqu'il met toutes les croupes à la portée de la vue, en contournant supérieurement ces cloisons en une doucine terminée par la boule des piliers, dans lesquels elles sont engagées.

L'auge est de pierre. Les carnes en sont exactement abattues & arrondies. Le milieu de chacun des piés droits qui la soutiennent, répond à chaque cloison, & contribue à l'affermir. Il a donné à ce canal, dont la profondeur est telle que celle que j'ai désignée, une legere pente de chaque côté ; & au moyen

d'un réservoir placé dans le milieu de l'écurie, un seul homme peut dans un moment, en tournant un robinet, le remplir d'eau pour abreuver tout un rang de chevaux, & l'en desemplir ensuite, en tournant à chaque extrémité la clé d'un autre robinet, par lequel cette même eau, dont on peut encore profiter de la retraite pour laver exactement l'auge, sera bien-tôt écoulée.

Ici les rateliers ne sont point saillans ; il en est un pour chaque cheval à fleur de mur, & placé entre deux trumeaux qui laissent un enfoncement capable de contenir le fourrage que l'on distribue de dehors.

Pour donner l'intelligence de la manière dont se fait ce service, j'observerai d'abord que M. Soufflot a creusé dans l'épaisseur des buttes qui sont entre chaque fenêtre, des puits ou couloirs. Les uns partent du corridor supérieur, & renferment les tuyaux de descente des eaux pluviales ; les autres, qui répondent inférieurement au corridor le plus bas, & supérieurement au fenil, par un passage terminé par une mardelle, par-dessus laquelle on jette librement le fourrage, servent à couler également & le foin & l'avoine jusque sur ce même corridor, qui n'en est point embarrassé, puisque les bottes de foin & l'avoine ne fauroient s'y répandre, & n'en font qu'autant & à mesure que les palefreniers les en tirent.

Les enfoncemens ou les especes de niches fermées dans l'intérieur de l'écurie par les rateliers, & du côté du corridor, par des portes qui ne s'ouvrent qu'à la hauteur de la traverse supérieure de ces mêmes rateliers, sont le lieu dans lequel chaque portion nécessaire à l'animal est déposée. Un glaci, qui du haut de la paroi postérieure de l'auge incline dans le corridor, laisse échapper au-dehors la poussière du fourrage, inférieurement soutenu par un grillage dont la largeur égale la profondeur des niches.

M. Soufflot indique encore un autre moyen. Il masqueroit en quelque façon ces mêmes niches ; la face du mur qui seroit ouverte en coulisse inclinée, & fermée du côté du corridor par un bon volet à double feuillure, descendroit jusque sur la traverse supérieure des rateliers, & le foin par son propre poids glisseroit dans cette coulisse contre leurs fûteaux ; la grille du fond seroit assemblée par charnière avec la traverse inférieure ; & il suffiroit au palefrenier de pouvoir y introduire la tête & les bras pour relever cette même grille contre le ratelier, à l'effet d'enlever toutes les ordures provenant des débris & de la poussière du foin ou de la paille.

L'empire qu'usurpe l'habitude, la tyrannie qu'exerce l'usage, l'ascendant en un mot des vieilles erreurs sur l'esprit de la plupart des hommes, sont autant d'obstacles à combattre lorsqu'on a le courage de s'écarter des routes ordinaires ; les innovations même les plus sensées les révoltent & les blessent. Celle-ci tend d'une part à maintenir la propreté de l'écurie, qui n'est par ce moyen semée d'aucun brin de foin, & la propreté des chevaux, dont ni les crins ni le corps ne peuvent être chargés de la poussière du fourrage, comme quand on les sert de l'intérieur. D'un autre côté, elle obvie à la perte qui se fait de ce même fourrage, lorsqu'on est obligé de le jeter du fenil hors de l'édifice pour le transporter ensuite dans l'écurie, & pour le distribuer encore à chaque cheval ; elle supplée à ces communications dont une sage économie avoit suggéré l'idée, & que nous connoissons vulgairement sous le nom d'*abat foin*, mais qu'on ne pratique plus dans des constructions bien ordonnées, & qu'on n'apperçoit aujourd'hui que dans les écuries des hôtelleries, des cabarets, & de quelques particuliers ; en un mot elle pare au désagrément qui résulte, pour des personnes que la curiosité peut attirer, de la rencontre de nombre de palefreniers occupés du soin de distribuer chaque

portion, & qui marchent, cheminent, & reviennent sans cesse dans le lieu du passage ménagé derrière les chevaux. Quels que soient ces avantages, M. Soufflot n'imagine pas que son projet soit à l'abri des contradictions; aussi propose-t-il dans le cas où la dépense des corridors pourroit effrayer, & où l'on seroit obligé de préférer les incommodités auxquelles ils remédient aux facilités qu'ils procurent, de les retrancher entièrement: mais il conseille du moins de pratiquer, ainsi qu'on l'a déjà fait en quelques endroits, vis-à-vis de chaque cheval, dans l'épaisseur du mur, un renforcement en niche, lequel seroit plus haut que le ratelier, & descendroit derrière l'auge jusque sur le sol. Ce renforcement seroit fermé par le ratelier qu'on appliqueroit contre ses montans, & supérieurement ouvert pour laisser passer le fourrage que l'on donneroit alors selon l'usage ordinaire, & qui seroit pareillement soutenu par un grillage placé au niveau de la partie la plus élevée de la paroi postérieure de la mangeoire. Ce grillage permettroit un libre passage aux ordures & à la poussière, qui dès-lors tomberoient sur le terrain en-arrière du ratelier même.

Quant à la distribution de l'avoine, il eût été facile à M. Soufflot de l'introduire du corridor dans l'auge. Il a craint cependant que des animaux que l'homme n'appriivoise & ne rend familiers qu'autant qu'il leur fait sentir le besoin qu'ils ont de lui, & qu'il les habitue à recevoir leur nourriture de sa main, ne devinssent en quelque façon sauvages & féroces dès qu'elle leur seroit donnée de manière qu'il n'en seroit point aperçu: ainsi cette partie des alimens qu'ils préfèrent à toute autre, fera servir dans l'écurie même d'autant plus facilement qu'on pourra passer des corridors inférieurs aux extrémités, & même dans le milieu de l'édifice, par les portes de communication qu'on aura ménagées à cet effet.

Du reste, M. Soufflot ne présente ici qu'un fragment, & non un bâtiment entier & complet. Il pourroit décorer son écurie par trois avant-corps, dont l'un la diviseroit en deux portions égales, & dont les deux autres la termineroient. Ces avant-corps auroient différens étages, dans lesquels on pratiqueroit des logemens convenables aux écuyers, aux commandans de l'écurie, aux maîtres palefreniers, aux piqueurs, aux personnes chargées de délivrer le fourrage, aux maîtres des gardes-meubles, aux cochers, & aux palefreniers, & il en mesureroit les dispositions relativement à l'utilité & à la commodité du service. Outre ceux qu'il construiroit & qu'il ajusteroit dans les rez-de-chaussée, il y établiroit des gardes-meubles & des selleries, dans lesquels il placeroit des cheminées nécessaires pour garantir les selles & les harnois de l'humidité qui leur nuit. Dans l'intérieur de ces vestibules qui formeroient dès-lors les différentes entrées de l'écurie, il pourroit encore sceller des chevalets rangés en échiquiers, pour y poser les selles dont on fait le plus d'usage; & au-dessus de ces chevalets seroient des médaillons, dans lesquels seroient répétés les noms des chevaux auxquels ces mêmes selles seroient appropriées, comme il en est vis-à-vis chaque cheval, supérieurement à chaque niche & à chaque ratelier.

Dans quelques écuries l'équipage de chaque cheval est situé directement au-dessus de sa tête, contre le mur, & à côté de l'inscription qu'on y remarque. Nous ne saurions approuver un semblable arrangement; premierement, ce même équipage est exposé à la poussière du fourrage, & les sièges des selles sont toujours garnis d'une multitude de brins de foin: secondement, les palefreniers ne pouvant atteindre à la hauteur des chevalets, sont obligés de monter sur la paroi antérieure de l'auge, & de s'ai-

der de la main avec laquelle ils faisoient les fuseaux du ratelier qu'ils ébranlent; & soit qu'il faille prendre la selle ou la replacer, le service est très-lent, très-peu sûr, & très-difficile. Il arrive même fréquemment que des chevaux en sont effrayés, surtout lorsque des palefreniers naturellement maladroits laissent tomber l'équipage sur la tête ou sur le corps de ces animaux qui s'aculent, tirent sur leurs licous, en rompent les cuirs ou les longes, & s'ils ne sont pas dans un très-grand danger de s'estropier, du moins ces fortes d'accidens occasionnent-ils toujours des desordres. Il est vrai qu'on pourroit pratiquer entre les cloisons dont j'ai parlé, une autre cloison qui offriroit un chemin d'environ un pié & demi de large, dans lequel on éléveroit un escalier pour monter aisément jusqu'à ces chevalets; mais en obviant à une difficulté, nous ne parerions pas aux autres; d'ailleurs l'espace d'un pié & demi de terrain que nous serions contraints de prendre en pareil cas, retrancheroit dans un vaisseau d'une certaine longueur une quantité considérable de places; les chevaux seroient les uns & les autres dans un trop grand éloignement, & M. Soufflot contrediroit une des principales vûes qu'il a eu dans la construction dont il s'agit, puisqu'en rassemblant, pour ainsi dire, aux environs de chaque cheval une foule de petits objets, son idée a été de ne rien faire perdre à l'œil du volume, de la masse, & de la taille de chaque animal, taille qui, quelque colossale qu'elle soit & qu'elle puisse être, paroît réduite à celle d'un bidet, dans de vastes édifices que l'on n'admire sans doute que parce que leur étendue en impose.

Je disposerois encore dans des cours attenantes à celles-ci des auges en pierre, dont les unes seroient placées très-près des portes par lesquelles on communiqueroit des gardes-meubles & des selleries avec ces cours, tandis que les autres seroient sous des hangars destinés à panser les chevaux, à les desseler, à leur abattre la sueur, &c. par ce moyen les palefreniers & les maîtres du garde-meuble jouiroient facilement du lieu & de l'eau nécessaire pour laver d'une part les crins & les extrémités de l'animal, & pour nettoyer de l'autre tous les harnois & tous les équipages. On pourroit de plus construire dans ces mêmes cours des remises, des retraites pour le fumier; il seroit très-important d'y bâtir des especes d'infirmes pour les chevaux malades, & de les distribuer de manière qu'ils pussent être totalement séparés des autres dans le cas où ils seroient affectés de maladies contagieuses. D'un côté de cette infirmerie seroit une pharmacie garnie de tous les fourneaux, de tous les ustensiles, de tous les médicamens convenables, &c. de l'autre seroient une ou deux forges & des travaux de toute espece, qui seroient recouverts & à l'abri des injures du tems: enfin on n'omettroit aucune des constructions indispensables, pour faciliter le traitement de l'animal sain & malade, & même pour l'exercer & pour le travailler, puisqu'on pourroit encore élever un manège, qui, dans l'autre face de l'édifice, répondroit à ces cours supposées. *Voyez MANÈGE, (Architecture.) Voyez aussi MARÉCHAL.*

Les instrumens en usage dans une écurie de cette sorte sont 1°. tous ceux dont le palefrenier se sert pour panser un cheval, tels sont l'étrille (*voyez ETRILLE*), l'épouffette (*voyez EPOUSSETTE*), la brosse ronde, la brosse longue, le peigne, l'éponge, le bouchon de foin. *Voyez PANSER*. Il doit être muni encore de plusieurs paires de ciseaux ou de rasoirs, d'une pince à poil, d'un cure-pié, (*voyez PANSER*), d'un couteau de chaleur (*voyez SUEUR*); en un mot elle seroit pourvue de plusieurs torchenés (*voyez TORCHENÉ*), de plusieurs pelles, de plusieurs balais, de plusieurs fourches de bois, & non de fer,

car les palefreniers pourroient blesser les chevaux s'ils s'en servoient pour l'arrangement de la litiere, de plusieurs cribles, de plusieurs mesures (voyez NOURRITURE), de plusieurs civieres ou broiuettes, de plusieurs lunettes, filets, mastigadours (voyez LUNETTES, EMBOUCHURES), de plusieurs chapelets (voyez FARCIN), de plusieurs hachoirs (voyez HACHOIRS), &c.

Tel est le plan que M. Soufflot a conçu d'après les foibles lumieres que je lui ai communiquées. Nous n'avons garde d'en proposer les différens points, comme des lois auxquelles on ne peut se dispenser de se conformer; & nous ferons assez récompensés de nos soins, si notre exemple peut du moins engager d'autres artistes & d'autres écuyers à se concilier relativement aux détails & aux observations qu'exige un édifice, dont l'ordonnance ne peut être parfaite qu'autant que l'architecte & l'écuyer réuniront leurs connoissances & seront éclairés l'un par l'autre. (e)

ECUSSON, f. m. (Pharm.) l'*écusson* est une espece d'épitheme (V. EPITHEME), fait ordinairement avec de la thériaque, dans laquelle on ajoûte encore des poudres aromatiques, des huiles essentielles, & qu'on étend sur de la peau, à laquelle on donne ordinairement la forme d'un cœur ou d'un ovale, ce qui lui a fait donner le nom de *scutum*, écu, bouclier.

L'*écusson* s'applique principalement sur l'estomac, dans l'intention de le fortifier, d'exciter la digestion, d'arrêter un vomissement. Voyez ce qu'on peut raisonnablement espérer de ces applications fort peu usitées dans la medecine moderne, au mot TOPIQUE. (b)

ECUSSON, (Marine.) *écu d'armes*; c'est un ornement qu'on met à l'arriere des vaisseaux, à la partie de la dunette qui regarde la mer, & qui pour l'ordinaire sert à placer des figures ou des armes qui indiquent le nom du vaisseau (voyez Mar. Planc. III. fig. 1.) la vûe de la poupe d'un vaisseau du premier rang, où l'on voit derriere la dunette une figure de Jupiter en relief lançant le tonnerre, & au-dessous l'écu des armes de France, & plus-bas le nom de *tonnant* que ce vaisseau porte. Plusieurs donnent à cette partie le nom de *miroir* ou de *fronteau*. Voyez MIROIR. (Z)

ECUSSON, à la Monnoie, est le revers ou côté opposé à celui d'effigie. En France, les loüis, écus, &c. ont pour *écusson* les armes de France. On appelloit autrefois *pile* ce côté; voyez PILE.

Sur l'*écusson* on trouve le millésime & la marque du graveur, & au-dessous de l'*écusson*, celle de l'hôtel où la piece de monnoie a été fabriquée.

ECUSSON, en terme de Blason, se dit d'un petit écu dont on charge un plus grand. Voyez ECU.

ECUSSON (greffe en), Voyez GREFFER.

ECUSSONNER, est le même que *greffer en écusson*. Voyez GREFFER.

ECUSSONNOIR, f. m. (Jardinage.) petit instrument tranchant & pointu, qui a la forme d'un couteau, & qui porte à l'autre bout du manche une espece de spatule propre à l'opération de la greffe en écusson.

ECUYERS, f. m. pl. (Belles-Lett.) on appelloit ainsi, dans l'ancienne Milice, des gentilshommes qui faisoient le service militaire à la suite des chevaliers, avant que de parvenir à la dignité de chevalier.

Leurs fonctions étoient d'être affidus auprès des chevaliers, & de leur rendre certains services à l'armée & dans les tournois.

Ils portoient les armes du chevalier, jusqu'à ce qu'il voulût s'en servir. Ils étoient à pié ou à cheval, selon que les chevaliers alloient eux-mêmes. Ils n'avoient pas le droit de se vêtir aussi magnifi-

quement que les chevaliers; & de quelque haute naissance qu'ils fussent, quand ils se trouvoient en compagnie avec les chevaliers, ils avoient des sièges plus bas qu'eux & un peu écartés en-arriere. Ils ne s'afféioient pas même à table avec les chevaliers, fussent-ils comtes ou ducs. Un *écuyer* qui auroit frappé un chevalier, si ce n'étoit en se défendant, étoit condamné à avoir le poing coupé.

Il y avoit une autre espece d'*écuyers*, sur-tout dans les états des rois d'Angleterre, qui portoient ce nom à cause de la qualité de leurs fiefs.

Ecuage, est appelé en latin *scutagium*, c'est-à-dire *servitium scuti*. Voyez l'article suivant ECUYER (Jurisprud.) (Q)

M. de la Curne de Sainte-Palaye nous a donné, sur la chevalerie dont il s'agit ici, cinq excellens mémoires, qui forment une partie considérable du volume XX. de l'académie des Belles-Lettres. Nous regrettons beaucoup que la nature & les bornes de cet ouvrage ne nous permettent pas d'en donner un extrait détaillé; mais nous ne pouvons du moins nous dispenser de rendre justice aux savantes & curieuses recherches de l'auteur, & de réparer l'omission qui a été faite à ce sujet dans le troisieme volume de l'Encyclopédie à l'article CHEVALIER.

Dès qu'un jeune gentilhomme avoit atteint l'âge de sept ans, on le faisoit d'abord page. On lui donnoit des leçons sur l'amour de Dieu, sur les devoirs qu'il faut rendre aux dames, & sur le respect dû à la chevalerie; on le formoit à toutes sortes d'exercices. De-là il passoit au titre d'*écuyer*, qu'on lui donnoit avec certaines cérémonies, & dans lequel il y avoit différens grades successifs, dont les fonctions sont aujourd'hui abandonnées aux domestiques. A l'âge de 21 ans, il pouvoit être reçu chevalier. On peut voir dans l'excellent ouvrage de M. de Sainte-Palaye, la maniere dont se pratiquoit cette cérémonie, les devoirs que la qualité de chevalier imposoit, les occasions principales où l'on créoit des chevaliers, la description & les particularités des tournois qu'ils donnoient, les récompenses par lesquelles la politique encourageoit les chevaliers à remplir avec honneur leurs engagements, enfin les abus que la chevalerie entraînoit, & qui ont été cause de sa chute. Nous renvoyons nos lecteurs, sur tous ces points purement historiques, aux cinq mémoires de M. de Sainte-Palaye; ils perdrieroient trop d'ailleurs à être présentés ici dans un raccourci qui leur feroit tort. (O)

ECUYER, *equus*, (Jurisprudence.) titre d'honneur & qualité que les simples nobles & gentilshommes ajoûtent après leurs noms & surnoms pour marque de leur noblesse, à la différence de la haute noblesse, qui porte le titre de *chevalier*, pour marquer l'ancienneté de son extraction, & qu'elle descend de personnes qui avoient été faits chevaliers.

Quelques-uns prétendent que le terme d'*écuyer* vient du latin *equus*, & que l'on a dit *escuyer*, quasi *equarius*; mais en ce cas on auroit dû écrire *équier*, c'est le titre que devoient prendre ceux qui ont l'inspection des écuries des princes & autres grands seigneurs, & non pas comme ils l'écrivent *écuyer*; mais cette étymologie ne peut convenir aux *écuyers* militaires ou nobles, lesquels sont nommés en latin *scutarii*, ou *scutiferi*, *scutati*, *scutatores*.

M. de Boullainvilliers, dans ses lettres sur les parlemens, tome I. page 109, tient que le mot latin *scutarius*, vient de l'allemand *shutter*, qui signifie *tireur de fleches*, & conclut de-là, que dès que l'usage des armures de fer a commencé, les hommes d'armes étoient accompagnés d'archers comme ils l'ont été dans les derniers tems.

On tient communément qu'*escuyer* vient du latin *scutum*, d'où l'on a fait *scutarius* ou *scutifer*; que les *écuyers* furent ainsi nommés, parce qu'ils portoient

l'écu des chevaliers dans les joutes & les tournois.

L'usage de l'écu dont ils paroissent avoir pris leur dénomination, est même beaucoup plus ancien que les joutes & tournois, puisqu'il nous vient des Romains.

L'écu étoit plus petit que le bouclier, parce que celui-ci étoit pour les cavaliers, au lieu que l'autre étoit pour les gens de pié.

Les *écuyers* romains étoient des compagnies de gens de guerre armés d'un écu & d'un javelot. Ils étoient fort estimés, mais néanmoins inférieurs pour le rang à d'autres gens de guerre, qu'on appelloit gentils, *gentiles*; ceux-ci étoient certaines bandes ou compagnies de soldats prétoriens, c'est à-dire destinés à la garde & défense du prétoire ou palais de l'empereur. Le maître des offices avoit sous lui deux écoles différentes, l'une pour les gentils, l'autre pour les *écuyers*.

Il est parlé des uns & des autres avec distinction dans Ammian Marcellin, *liv. XIV. XVI. XVII. XX. & XXVII. & in notitiâ imperii Romani.*

Pasquier en ses recherches, *tome I. liv. II. ch. xvj.* remarque que sur le déclin de l'empire romain, il y eut deux fortes de gens de guerre qui furent sur tous les autres en réputation de bravoure; savoir, les gentils & les *écuyers*, dont Julien l'apostat faisoit grand cas lorsqu'il séjournoit dans les Gaules; c'est pourquoi Ammian Marcellin, *liv. XVII.* rapporte que ce prince fut assiégé dans la ville de Sens par les Sicambriens, parce qu'ils savoient *scutarios non adesse nec gentiles*, ces troupes ayant été répandues en divers lieux pour les faire subsister plus commodément.

Scintule, comte de l'étable de César, eut ordre de choisir les plus alertes d'entre les *écuyers* & les gentils, ce qui fait voir que c'étoit l'élite des troupes; & Pasquier observe que les *écuyers* n'étoient point soumis ordinairement au comte de l'étable, qu'ils avoient leur capitaine particulier, appelé *scutarium rector*, & que ce fut une commission extraordinaire alors donnée à Scintule.

Procope rapporte que vingt-deux de ces *écuyers* désirent trois cens Vandales.

Les empereurs faisant consister la meilleure partie de leurs forces dans les gentils & les *écuyers*, & voulant les récompenser avec distinction, leur donnerent la meilleure part dans la distribution qui se faisoit aux soldats des terres à titre de bénéfice.

Les princes qui vinrent de Germanie établir dans les Gaules la monarchie françoise, imiterent les Romains pour la distribution des terres conquises à leurs principaux capitaines; & les Gaulois ayant vû sous l'empire des Romains les gentils & les *écuyers* tenir le premier rang entre les militaires, & posséder les meilleurs bénéfices, appellerent du même nom ceux qui succéderent aux mêmes emplois & bénéfices sous les rois françois.

L'état d'*écuyer* n'étoit même pas nouveau pour les Francs: en effet Tacite en son *livre des mœurs des Germains*, *n. 5.* dit que quand un jeune homme étoit en âge de porter les armes, quelqu'un des princes, ou bien le pere ou autre parent du jeune homme, lui donnoit dans l'assemblée de la nation un écu & un javelot, *scuto trameaque juvenem ornant.* Ainsi il devenoit *scutarius*, *écuyer*, ce qui relevoit beaucoup sa condition; car jusqu'à cette cérémonie les jeunes gens n'étoient considérés que comme membres de leur famille; ils devenoient ensuite les hommes de la nation. *Ante hoc domus pars videntur, mox reipublica.*

Ce fut sans doute de-là qu'en France ces *écuyers* furent aussi appelés gentils-hommes, *quasi gentis homines*, ou bien de ceux que l'on appelloit *gentiles*. La première étymologie paroît cependant plus na-

turelle; car on écrivoit alors *gentishome*, & non pas *gentil-homme*.

Quoi qu'il en soit, comme les gentils-hommes & *écuyers* n'étoient chargés d'aucune redevance pécuniaire, pour raison des bénéfices ou terres qu'ils tenoient du prince, mais seulement de servir le roi pour la défense du royaume, on appella *nobles* tous les gentils-hommes & *écuyers*, dont la profession étoit de porter les armes, & qui étoient distingués du reste du peuple, qui étoit serf.

Ainsi la plus ancienne noblesse en France est venue du service militaire & de la possession des fiefs, qui obligeoient tous à ce service, mais de différentes manières, selon la qualité du fief.

Celui que l'on appelloit *vexillum* ou *feudum vexilli*, bannière, ou *fief banneret*, obligeoit le possesseur, non-seulement à servir à cheval, mais même à lever bannière; le chevalier étoit appelé *miles*.

Le fief de haubert, *feudum lorica*, obligeoit seulement le chevalier à servir avec une armure de fer.

Enfin les fiefs appelés *feuda scutiferorum*, donnerent le nom aux *écuyers* qui étoient armés d'un écu & d'un javelot; on les appelloit aussi *armigeri* ou *nobiles*, & en françois *nobles*, *écuyers* ou *gentils-hommes*.

Ces *écuyers* ou gentils-hommes combattoient d'abord à pié; ensuite, lorsqu'on leur substitua les sergens que fournirent les communes, on mit les *écuyers* à cheval & on leur permit de porter des écus comme ceux des chevaliers; mais ceux-ci étoient les seuls qui pussent porter des éperons dorés, les *écuyers* les portoient blancs, c'est-à-dire d'argent, & les vilains ou roturiers n'en portoient point, parce qu'ils servoient à pié.

Ainsi les *écuyers* ou possesseurs de simples fiefs avoient au-dessus d'eux les simples chevaliers qu'on appelloit aussi *bacheliers-bannerets*.

Le titre de *noble* ou *écuyer* s'acqueroit par la naissance ou par la possession d'un fief, lorsqu'il étoit parvenu à la tierce foi: mais pour pouvoir prendre le titre de *chevalier*, il falloit avoir été reconnu tel; & pour devenir *banneret*, il falloit avoir servi pendant quelque tems d'abord en qualité d'*écuyer*, & ensuite de *chevalier* ou *bachelier*.

Suivant une convention faite entre le roi Philippe de Valois & les nobles en 1338, l'*écuyer* étoit au-dessus des sergens & arbalétriers: il étoit aussi distingué du simple noble ou gentil-homme qui servoit à pié.

L'*écuyer*, *scutifer*, qui avoit un cheval de vingt-cinq livres, avoit par jour six sols six deniers tournois.

Le chevalier *banneret* en avoit par jour vingt tournois.

Le simple chevalier dix sols tournois.

L'*écuyer* qui avoit un cheval de quarante livres, avoit sept sols six deniers.

Le simple gentil-homme, *nobilis homo-pedes*, armé de tunique, de gambiere & de bassinet, avoit deux sols, & s'il étoit mieux armé, deux sols six deniers.

L'*écuyer* avec un cheval de vingt-cinq livres ou plus, non couvert, avoit par-tout sept sols tournois, excepté dans les sénéchaussées d'Auvergne & d'Aquitaine, où il n'avoit que six sols six deniers tournois.

Le chevalier qui avoit double bannière, & l'*écuyer* avec bannière, avoit par tout le royaume la solde ordinaire.

On voit par ce détail, que la qualité d'*écuyer* n'étoit pas alors le terme usité pour désigner un noble, que c'étoit le terme *nobilis* ou *miles* pour celui qui étoit chevalier, que l'*écuyer* étoit un noble qui n'étoit pas encore élevé au grade de chevalier, mais

qui combattoit à cheval; qu'il y en avoit de mieux montés les uns que les autres; qu'il y en avoit même quelques-uns qui portoit bannière, & qu'on les payoit à proportion de leur état.

Du tems du roi Jean, les *écuyers* servoient en qualité d'hommes d'armes comme les chevaliers; il en est fait mention dans une ordonnance de ce prince, du 20 Avril 1363.

Comme anciennement les nobles ou gentils-hommes faisoient presque tous profession de porter les armes, & que la plupart d'entre eux faisoient le service d'*écuyer* ou en avoient le rang; ils prenoient communément tous le titre d'*écuyer*: de sorte qu'insensiblement ce terme a été regardé comme synonyme de *noble* ou de *gentil-homme*, & qu'il est enfin devenu le titre propre que les nobles ajoutent après leurs noms & surnoms, pour désigner leur qualité de nobles. Il n'y a cependant guere plus de deux siècles que la qualité d'*écuyer* a prévalu sur celle de *noble*; & l'ordonnance de Blois, de l'année 1579, est la première qui ait fait mention de la qualité d'*écuyer*, comme d'un titre de noblesse.

Depuis que la qualité d'*écuyer* eut prévalu sur celle de *noble*, le titre de *noble homme*, loin d'annoncer une noblesse véritable dans celui qui la prenoit, dénotoit au contraire qu'il étoit roturier.

Il est cependant également défendu par les ordonnances de prendre la qualité de *noble*, comme celle d'*écuyer*.

La noblesse qui s'acquiert par les grands offices, & sur-tout par le service dans les cours souveraines, ne donnoit point anciennement la qualité d'*écuyer*, qui ne paroïssoit point compatible avec un office dont l'emploi est totalement différent de la profession des armes.

Les présidens & conseillers de cours souveraines ne prenoient d'abord d'autre titre que celui de *maître*, qui équivaloit à celui de *noble* ou d'*écuyer*; c'est pourquoi l'on observe encore de ne point prendre la qualité de *maître* avec celle d'*écuyer*: les hommes d'armes mêmes ou gendarmes, qui étoient constamment alors tous nobles ou réputés tels, étoient qualifiés de *maîtres*; on disoit *tant de maîtres* pour dire *tant de nobles* ou *cavaliers*. Dans la suite les gens de robe & autres officiers qui jouïssent du privilège de noblesse, prirent les mêmes titres que la noblesse d'épée; il y eut des présidens du parlement qui furent faits chevaliers ès lois, & depuis ce tems tous les présidens ont pris les qualités de *messire* & de *chevalier*.

Les conseillers de cour souveraine & autre officiers qui jouïssent de la noblesse, ont pareillement pris le titre d'*écuyer*; il y en a même beaucoup qui prennent aussi les qualités de *messire* & de *chevalier*, qui n'appartiennent néanmoins régulièrement qu'à ceux qui les ont par la naissance, ou à l'office desquels ces qualités ont été expressément attribuées.

L'article 25. de l'édit de 1600. défend à toutes personnes de prendre le titre d'*écuyer* & de s'inscrire au corps de la noblesse, s'ils ne sont issus d'un ayeul & d'un pere qui ayent fait profession des armes ou servi le public en quelques charges honorables, de celles qui par les lois & les mœurs du royaume peuvent donner commencement de noblesse à la postérité, sans avoir jamais fait aucun acte vil ni dérogeant à ladite qualité, & qu'eux aussi en se rendant imitateurs de leurs vertus, les ayent suivis en cette louable façon de vivre, à peine d'être dégradés avec deshonneur du titre qu'ils avoient osé indûment usurper.

La déclaration du mois de Janvier 1624 a encore poussé les choses plus loin, car l'art. 2. défend à toutes personnes de prendre ladite qualité d'*écuyer* &

de porter armoiries timbrées, à peine de deux mille livres d'amende, s'ils ne font de maison & extraction noble: il est enjoint aux procureurs généraux & à leurs substitués de faire toutes poursuites nécessaires contre les usurpateurs des titres & qualité de *noble*.

La déclaration du 30 Mai 1702 ordonna une recherche de ceux qui auroient usurpé indûment les titres de *chevalier* & d'*écuyer*; on a ordonné de tems en tems de semblables recherches.

Il n'est pas permis non plus aux *écuyers* ou nobles de prendre des titres plus relevés, qui ne leur appartiennent pas; ainsi par arrêt du 13 Août 1663, rapporté au journal des audiences, faisant droit sur les conclusions du procureur général, il fut défendu à tous gentils-hommes de prendre la qualité de *messire* & de *chevalier*, si non en vertu de bons & de légitimes titres, & à ceux qui ne font point gentils-hommes, de prendre la qualité d'*écuyers* ni de timbrer leur armes, le tout à peine de quinze cents livres d'amende.

Malgré tant de sages réglemens, il ne laisse pas d'y avoir beaucoup d'abus tant de la part de ceux qui étant nobles, au lieu de se contenter du titre d'*écuyer*, usurpent ceux de *messire* & de *chevalier*.

Ce n'est pas un acte de dérogeance d'avoir omis de prendre la qualité d'*écuyer* dans quelques actes.

Mais si celui qui veut prouver sa noblesse n'a pas de titres constitutifs de ce droit, & que la plupart des actes qu'il rapporte ne fassent pas mention de la qualité d'*écuyer*, prise par lui ni par ses auteurs, en ce cas on le présume roturier; parce que les nobles font ordinairement assez jaloux de cette qualité pour ne la pas négliger.

Il y a certains emplois dans le service militaire & quelques charges qui donnent le titre d'*écuyer*, sans attribuer à celui qui le porte une noblesse héréditaire & transmissible, mais seulement personnelle; c'est ainsi que la déclaration de 1651, & l'arrêt du grand-conseil, dit que les gardes du corps du roi peuvent se qualifier *écuyer*. Les commissaires & contrôleurs des guerres & quelques autres officiers prennent aussi de même le titre d'*écuyer*. (A)

Voyez le glossaire de Ducange au mot *scutarius*, celui de Laurière au mot *écuyer*, le traité de la noblesse par de la Roque, le code des tailles. (A)

ECUYER, GRAND-ECUYER DE FRANCE, (Hist. mod.) Le sur-intendant des écuries de nos premiers rois étoit nommé *comte* ou *président de l'étable*; il veilloit sur tous les officiers de l'écurie; il portoit l'épée du roi dans les grandes occasions, ce qui le faisoit nommer le *protospataire*: en son absence il y avoit un officier qui remplissoit ses fonctions, que l'on nommoit *spataire*. Lorsque le commandement absolu des armées fut donné au connétable & aux maréchaux de France, le *spataire*, qui sous eux étoit maître de l'écurie, en eut toute la sur-intendance. Il y avoit sous Philippe-le-Bel, en 1294, un Roger surnommé l'*écuyer* à cause de son emploi, qui étoit qualifié de *maître de l'écurie du roi*; titre qui a passé à ses successeurs. En 1316 Guillaume Pifdoë fut créé premier *écuyer* du corps, & maître de l'écurie du roi. On connoissoit dès-lors quatre *écuyers* du roi: deux devoient être toujours par-tout où étoit la cour; l'un pour le corps, c'est le premier *écuyer*; l'autre pour le tynel, c'est-à-dire pour le commun, qui se qualifioit aussi de *maître de l'écurie du roi*; avec cette différence pourtant, que ceux du tynel dépendoient des maîtres de l'hôtel, & ne pouvoient s'éloigner sans leur congé; au lieu que celui du corps ne prenoit congé que du roi. Le titre qu'avoit porté Guillaume Pifdoë, fut donné à ses successeurs jusqu'à Philippe de Gèresmes, qui par lettres-patentes du 19 Septembre 1399, fut créé *écuyer* du corps, & grand-maître de

l'écurie du roi. Tanneguy du Chastel pourvû de la même charge sous Charles VII. fut quelquefois qualifié de *grand-écuyer*. Jean de Garguesalle se donnoit cette qualité en 1470. Au commencement du regne de Louis XI. Alain Goyon fut honoré par le roi du titre de *grand-écuyer de France*, & ce titre est resté à tous ses successeurs en la même charge.

Le *grand-écuyer* prête serment entre les mains du Roi, & presque tous les autres officiers des écuries le prêtent entre les siennes. Il dispose des charges vacantes de la grande & petite écurie, & de tout ce qui est dans la dépendance des écuries, ce qui est très-considérable, tel que des charges & offices d'*écuyers* de la grande écurie de Sa Majesté, des *écuyers-cavalcadours*, des gouverneurs, sous-gouverneurs, précepteurs & maîtres des pages, &c.

La grande écurie a particulièrement soin des chevaux de guerre & des chevaux de manège; elle entretient néanmoins nombre de coureurs pour les chasses, que le Roi monte quand il le juge à-propos. Le *grand-écuyer* ordonne de tous les fonds qui sont employés aux dépenses de la grande écurie du Roi & du haras, de la livrée de la grande & petite écurie, & des habits de livrée pour plusieurs corps d'officiers de la maison du Roi.

Nul *écuyer* ne peut tenir à Paris ni dans aucune ville du royaume, académie de gentilshommes pour monter à cheval, & autres exercices, sans la permission formelle du *grand-écuyer* de France.

Le Roi fait quelquefois l'honneur au *grand-écuyer* de lui donner place dans son carrosse; & il peut marcher proche la personne de Sa Majesté, quand le Roi est à cheval à la campagne. Le *grand-écuyer* se sert des pages, des valets-de-pié & des chevaux de la grande écurie.

Aux entrées que le Roi fait à cheval dans les villes de son royaume, ou dans des villes conquises où il est reçu avec cérémonie, le *grand-écuyer* marche à cheval directement devant la personne du Roi, portant l'épée royale de Sa Majesté dans le fourreau de velours bleu, parsemée de fleurs-de-lis d'or, avec le baudrier de même étoffe, son cheval caparçonné de même: de-là vient qu'il met cette épée royale aux deux côtés de l'écu de ses armes.

Le *grand-écuyer* marcha de cette sorte à la cérémonie faite à la majorité de Louis XIV. en 1651, à l'entrée de Leurs Majestés en 1660. Il a aussi séance au lit de justice à côté du grand-chambellan, qui s'assied toujours aux pieds du Roi dans ces sortes de cérémonies; ce qui s'est pratiqué au lit de justice pour la majorité du Roi le 22 Février 1723, où l'on a vu le *grand-écuyer* immédiatement devant S. M. portant l'épée royale, s'asseoir à la droite du Roi, au bas des premiers degrés du lit de justice.

Le *grand-écuyer de France* d'aujourd'hui, est Louis-Charles de Lorraine, comte de Brionne, neveu de feu Charles de Lorraine comte d'Armagnac, que l'on nommoit le *prince Charles*, qui avoit succédé dans cette même charge à M. le comte d'Armagnac son pere. M. le comte de Brionne a prêté serment entre les mains du Roi le 25 Mars 1745.

ECUYER-COMMANDANT LA GRANDE ECURIE DU ROI. La fonction de cette charge est de commander en l'absence du *grand-écuyer de France*, la grande écurie & tous les officiers qui en dépendent. Cet officier prête serment de fidélité entre les mains du *grand-écuyer*. Il a droit de se servir des pages de la grande écurie, de faire porter la livrée du Roi à ses domestiques, & a son logement à la grande écurie. Indépendamment de l'*écuyer-commandant*, il y a trois *écuyers* ordinaires de la grande écurie, cinq *écuyers* de cérémonie, & trois *écuyers-cavalcadours*.

ECUYER, premier Ecuyer. La charge de *premier écuyer* du Roi est très-ancienne: par les titres de la

chambre des comptes, principalement par les comptes des trésoriers des écuries, on voit qu'il y a eu distinctement une petite écurie du Roi. Cette charge est depuis le 10 Janvier 1645 dans la maison de Beringhen, originaire des Pays-bas; elle est possédée aujourd'hui par Henri Camille marquis de Beringhen, qui a prêté serment entre les mains de Sa Majesté le 7 Février 1724.

Le *premier écuyer* commande la petite écurie du Roi, c'est-à-dire les chevaux dont Sa Majesté se sert le plus ordinairement; les carrosses, les calesches, les chaises roulantes & chaises à porteurs: il commande aux pages & valets-de-pié attachés au service de la petite écurie, desquels il a droit de se servir, comme aussi des carrosses & chaises du Roi.

Une des principales fonctions du *premier écuyer*, est de donner la main à Sa Majesté, si Elle a besoin d'aide pour monter en carrosse ou en chaise; & quand le Roi est à cheval, de partager la croupe du cheval de Sa Majesté avec le capitaine des gardes, ayant le côté gauche, qui est celui du montoir.

C'est le *premier écuyer*, lorsqu'il se fait quelque détachement de la petite écurie pour aller sur la frontière conduire ou chercher un prince ou une princesse, qui présente au Roi l'*écuyer* ordinaire de Sa Majesté, ou un *écuyer* de quartier, pour être commandant de ce détachement.

Dans les occasions où le Roi fait monter quelqu'un dans son carrosse, il fait l'honneur à son *premier écuyer* de lui donner place.

Le *premier écuyer* a place au lit de justice, conjointement avec les capitaines des gardes-du-corps & le capitaine des cent-suisse, qui le précèdent, sur un banc particulier au-dessous des pairs ecclésiastiques: cela s'est pratiqué ainsi, le Roi étant en son lit de justice, le 12 Septembre 1715, & le 22 Février 1723.

Sous le *premier écuyer* sont un *écuyer* ordinaire commandant la petite écurie, deux autres *écuyers* ordinaires, des *écuyers-cavalcadours*, & vingt *écuyers* en charge, qui servent pour la personne du Roi par quartier. Il ne faut pas confondre les *écuyers* du Roi avec ceux dont il est parlé du tems de Charles VI. sous le nom d'*écuyers du corps du Roi*; car ceux-ci étoient une garde à cheval composée d'*écuyers*, c'est-à-dire de gentilshommes, qu'on appelloit dans ce tems *écuyers du corps*. *Hist. de la milice françoise, tome II. Annotations sur l'histoire de Charles VI, sous l'an 1410.*

Les *écuyers* du Roi ont seuls les fonctions du *grand* & du *premier écuyer*, en leur absence, pour le service de la main.

Les *écuyers* du Roi servans par quartier, prêtent serment de fidélité entre les mains du grand-maître de la maison du Roi. L'*écuyer* de jour doit se trouver au lever & au coucher du Roi, pour savoir si Sa Majesté monte à cheval. Si le Roi va à la chasse & prend ses bottes, l'*écuyer* doit lui mettre ses éperons; il les lui ôte aussi. Soit que le Roi monte à cheval ou en carrosse, l'*écuyer* le suit à cheval. Pendant la journée les *écuyers* suivent & entrent par-tout où le Roi est, excepté le tems où le Roi tiendroit conseil ou souhaiteroit être seul; alors l'*écuyer* se tient dans le lieu le plus prochain de celui où est le Roi. L'*écuyer* suit toujours immédiatement le cheval ou le carrosse de Sa Majesté. Le Roi venant à tomber, l'*écuyer* soutient ou relève le Roi; il présenteroit son cheval, si celui de Sa Majesté étoit blessé, boiteux ou rendu, soit à la chasse, soit à la guerre.

Dans la marche ordinaire, & au cas que le *grand* ou *premier écuyer* n'y soient pas, l'*écuyer* de jour partage la croupe du cheval que le Roi monte, avec l'officier des gardes; mais il prend le côté gauche, qui est celui du montoir. Dans un détroit, dans un

défilé, il suit immédiatement, parce qu'en cette rencontre, & à cause du service, l'officier des gardes le laisse passer avant lui. Le Roi passant sur un pont étroit, l'*écuyer* met pied à terre & vient tenir l'étrier de Sa Majesté, de crainte que le cheval du Roi ne bronche ou ne fasse quelque faux pas. Si le *grand* ou le *premier écuyer* suivoit le Roi, il tiendrait l'étrier de la droite, & l'*écuyer* de quartier ou de jour, celui de la gauche.

Si-tôt que le Roi a des éperons, s'il ne met pas son épée à son côté, l'*écuyer* de jour la prend en sa garde. Si le Roi de dessus son cheval laisse tomber quelque chose, c'est à l'*écuyer* à la lui ramasser, & à la lui remettre en main. A l'armée l'*écuyer* du Roi sert d'aide de camp à Sa Majesté : un jour de bataille, c'est à l'*écuyer* à mettre au Roi sa cuirasse & ses autres armes.

ECUYER, premier Ecuyer-tranchant, (Histoire mod.) Le *premier écuyer-tranchant* exerce, ainsi que le grand-pannetier & le grand-échançon, aux grands repas de cérémonie, comme à celui du sacre du Roi, le jour de la cène; & aux jours d'une grande célébrité, tel que seroit le jour d'une entrée du Roi & de la Reine.

Dans le nombre des gentilshommes-servans pour le service ordinaire du Roi, il y a douze gentilshommes-pannetiers, douze gentilshommes-échançons, & douze appelés *écuyers-tranchans*. Voyez GENTILSHOMMES-SERVANS.

Les provisions de M. de la Chesnaye de Rougemont, aujourd'hui *premier écuyer-tranchant*, sont de *porte-cornette blanche* & *premier tranchant*.

On voit dans une ordonnance de Philippe-le-Bel, de 1306, que le premier valet-tranchant, que nous appellons aujourd'hui *premier écuyer-tranchant*, avoit la garde de l'étendart royal, & qu'il devoit dans cette fonction marcher à l'armée « le plus prochain » derrière le Roi, portant son panon qui doit aller « çà & là par-tout où le Roi va, afin que chacun » connoisse où le Roi est ».

Ces deux charges étoient possédées par la même personne sous Charles VII. & sous Charles VIII. & l'ont presque toujours été depuis. C'étoit sous cet étendart royal, nommé depuis *cornette-blanche*, que combattoient les officiers commençaux du Roi, les seigneurs & gentilshommes de sa maison, & les gentilshommes volontaires.

Les charges de *premier écuyer-tranchant* & de *porte-cornette blanche*, étoient possédées en 1660 jusqu'en 1678, par le marquis de Vandœuvre, du furnom de *Mesgrigny*. En 1680 le comte de Hombourg avoit la charge de *premier écuyer-tranchant*, sans avoir celle de *porte-cornette blanche*, comme il paroît par l'état de la France de cette année; ce qui dénote que le marquis de Vandœuvre pourroit lui avoir vendu l'une & s'être réservé l'autre.

Après sa mort, en 1685, ces deux charges furent réunies en la personne de M. de la Chesnaye, en faveur de qui M. le comte de Hombourg se démit de celle de *premier tranchant*; c'est ce que portent les provisions de M. de la Chesnaye, qui marquent en même tems que la charge de *cornette blanche* étoit vacante par le décès du marquis de Vandœuvre. *Edit. de l'état de la France, de 1749.*

ECUYER-BOUCHE : la fonction de cet officier est lorsque le Roi mange à son grand couvert en grande cérémonie, de poser en arrivant sur une table dressée à un des coins de la salle, du côté de la porte, les plats, pour les présenter proprement aux gentilshommes-servans qui sont près de la table du Roi. Ceux-ci font faire l'essai de chaque plat à chacun de ces officiers de la bouche en présence de Sa Majesté, à mesure qu'ils les leur remettent pour être présentés sur la table du Roi.

ECUYER, (Manège.) titre dont on seroit plus avare & que l'on profiteroit moins, si l'on confidéroit tous les devoirs auxquels il engage, & tous les talens qu'il suppose. Non-seulement on l'accorde aux personnes à l'état & à la place desquelles il est attaché, mais on le donne libéralement à tous ceux à qui l'on confie le soin d'un équipage, qui courent & galopent des chevaux, & qui n'ont d'autre mérite que celui d'avoir acquis par l'habitude, la tenue & la fermeté dont nos moindres piqueurs sont capables. Nous voyons même que les auteurs du dictionnaire de Trévoux, dont les décisions à la vérité n'ont pas toujours force de loi, qualifient ainsi les personnes du sexe : *On dit aussi d'une femme qui monte hardiment à cheval, que c'est une bonne écuyere.*

Il semble qu'on n'a jamais fait attention aux suites ridicules de notre facilité & de notre foiblesse à souscrire à l'usurpation des titres. Ils satisfont l'amour propre, & cet objet une fois rempli, la plupart des hommes ne veulent rien de plus : ainsi, tant que l'épigrammatiste sera regardé comme poète, le déclamateur ou le rhéteur de collège comme orateur, le répétiteur d'expériences comme physicien, le disséqueur comme anatomiste, l'empyrique comme médecin, le maçon comme architecte, le journaliste comme un critique éclairé, le palefrenier ou le piqueur comme *écuyer*, &c. les progrès des Sciences, des Lettres & des Arts seront toujours très-lents; en effet ces progrès ne dépendront alors que d'un très-petit nombre de génies privilégiés, moins curieux & moins jaloux d'un nom qui les confondroit avec le peuple du monde littéraire, que de l'avantage de penser, d'approfondir & de connoître. (e)

ECUYER, (Jardin.) est une perche ou un piquet mis à un arbre pour le conduire. (K)

ECUYER, (Econ. rust.) faux bourgeon qui croît au pied d'un sep de vigne; quelquefois il réussit, & répare le ravage de la gelée.

ECUYER, (Ven.) c'est un jeune cerf qui souvent en accompagne un vieux.

E D

EDAM, (Géog. mod.) ville des Pays-bas hollandois sur le Zuiderzée. Long. 52. 33. latit. 22. 28.

* *EDEN, f. m. (Géog. & Hist.)* contrée d'Orient où étoit le paradis terrestre. Ceux qui dérivent l'étymologie de Jourdain des mots *ior*, & *ader*, ruisseau, & *aden* ou *eden*, prétendent que l'*Eden* étoit situé sur les bords du Jourdain & du lac de Genesareth, ou de *gennar-sara*, c'est-à-dire *le jardin du prince*. Les Musulmans admettent aussi l'*Eden*; ç'a été l'occasion pour leurs docteurs de débiter beaucoup de visions. *Eden* est encore une ville du mont Liban, située dans un lieu très-agréable. *Voy. l'art. PARADIS TERRESTRE.*

* *EDESSE, f. f. (Géog. anc. & mod.)* ville de la Mésopotamie, fondée par Séleucus-le-Grand dans l'Osrhoëne, environ 400 ans avant J. C. Abgare roi d'*Edeffe*, converti, dit-on, par saint Thomas, avoit commencé, dit-on, à croire en J. C. sur sa seule réputation; les Grecs du bas empire ont débité là-dessus bien des fables. *Edeffe* s'appelle aujourd'hui *Orsa*.

EDHEMITES ou EDHEMIS, f. m. (Hist. ecclési.) sorte de religieux mahométans, ainsi nommés d'Ibrahim Edhem leur instituteur, dont ils racontent des choses fort singulieres, & entr'autres qu'en méditant l'alcoran il prononçoit souvent cette priere : « O Dieu ! tu m'as donné tant de lumieres, que je » connois évidemment que tu prends soin de ma conduite, & que je suis sous ta protection; c'est pour » quoi je me voue à la méditation de la Philosophie,

» & me résouds à mener une vie sainte, afin de » t'être agréable ». Ses sectateurs se nourrissent de pain d'orge, prient & jeûnent souvent. Ils portent un bonnet de laine entouré d'un turban, & sur le cou un linge blanc marqueté de rouge. Leurs supérieurs s'adonnent à l'étude, pour se rendre capables de prêcher. On voit peu de ces moines à Constantinople, leurs principales maisons sont en Perse dans le Chorazan. Ricaut, *de l'Empire Ottom.* & Guer. *mœurs des Turcs*, tom. I. (G)

EDIFICE, f. m. (*Architect.*) s'entend en général de tout monument considérable, tel qu'une église, un grand palais, un hôtel-de-ville, un arsenal, un arc de triomphe, &c. quoique le mot latin *ædes*, dont il est dérivé, signifie *maison*, qui désigne plutôt l'habitation des hommes, que les *bâtimens* érigés pour la piété des fideles ou pour la magnificence des souverains. Voyez MAISON. (P)

EDILE, f. m. (*Hist. anc.*) chez les Romains étoit un magistrat qui avoit plusieurs différentes fonctions, mais entr'autres la surintendance des bâtimens publics & particuliers, des bains, des aqueducs, des chemins, des ponts & chaussées, &c.

Ce nom vient d'*ædes*, temple ou maison; il fut donné à ces magistrats à cause de l'inspection qu'ils avoient sur les édifices.

Leurs fonctions étoient à-peu-près les mêmes que celles des *agoranomes* & *astynomes* en Grece. Voyez AGORANOMES & ASTYNOMES.

Les *édiles* avoient aussi inspection sur les poids & mesures. Ils fixoient le prix aux vivres, & veilloient à ce qu'on ne fit point d'exactions sur le peuple. La recherche & la connoissance des débauches & des desordres qui se passoient dans les maisons publiques, étoient aussi de leur ressort. Ils avoient la charge de revoir les comédies & de donner au peuple les grands jeux à leurs dépens.

C'étoit encore aux *édiles* qu'appartenoit la garde des ordonnances du peuple. Ils pouvoient même faire des édits sur les matieres qui étoient de leur compétence, & peu-à-peu ils se procurerent une juridiction très-considérable, & la connoissance d'une infinité de causes.

Leur charge étoit si ruineuse par les dépenses qu'elle obligeoit de faire, que du tems d'Auguste il y avoit jusqu'à des sénateurs qui refusoient l'édilité pour cette raison.

Les fonctions qui mirent les *édiles* en si grande considération, appartenoient dans les commencemens aux *édiles* plébéiens ou petits *édiles* qui étoient d'abord les seuls *édiles* qu'il y eût : ils n'étoient que deux & avoient été créés la même année que les tribuns : car ceux-ci se trouvant accablés par la multitude des affaires, demanderent au sénat des officiers sur qui ils pussent se décharger des affaires de moindre importance : en conséquence le sénat créa deux *édiles*, qu'on nommoit tous les ans à la même assemblée que les tribuns. Voyez TRIBUN.

Mais ces *édiles* plébéiens ayant refusé dans une occasion célèbre de donner les grands jeux, par la raison qu'ils n'étoient pas en état d'en supporter la dépense; des patriciens offrirent de les donner pourvu qu'on leur accordât les honneurs de l'édilité.

On accepta leurs offres, & on en créa deux *édiles* l'an de Rome 388, on les appella *édiles* majeurs ou *curules*, parce qu'en donnant audience ils avoient droit de s'asseoir sur une chaise curule ornée d'ivoire; au lieu que les *édiles* plébéiens étoient assis sur des bancs.

De plus, les *édiles* curules avoient part à toutes les fonctions ordinaires des *édiles* plébéiens, & étoient chargés spécialement de donner au peuple Romain les grands jeux, des comédies & des combats de gladiateurs.

Voici un fait qui mérite bien d'être rapporté : les *édiles* sur la fin de la république donnoient des couronnes d'or aux acteurs, aux musiciens, aux joueurs d'instrumens & aux autres artistes qui servoient aux jeux : Caton engagea Favonius à ne distribuer dans son édilité que des couronnes de branches d'olivier, suivant l'usage qui se pratiquoit aux jeux olympiques; cependant Curion le premier *édile* donnoit dans un autre théâtre des jeux magnifiques & des présens proportionnés; mais comme Caton présidoit aux jeux de Favonius, les acteurs, les musiciens, les joueurs d'instrumens, en un mot tout le peuple, quitta les jeux magnifiques de Curion pour voler à ceux de son collègue, tant la seule présence de Caton influoit encore dans l'état.

Dans la suite, pour soulager ces quatre *édiles*, César en créa deux nouveaux sous le nom d'*édiles* céréaux, *ædiles cereales*, parce que leur principal emploi fut de prendre soin des blés que les Romains appelloient don de Cerès, *donum Cereris*; parce qu'ils croyoient que cette déesse avoit appris aux hommes l'agriculture. Ces *édiles* créés les derniers étoient aussi tirés d'entre les patriciens.

Il y avoit encore des *édiles* dans les villes municipales qui y avoient la même autorité que les *édiles* de Rome dans la capitale de l'empire.

On apprend aussi par plusieurs inscriptions, qu'il y avoit un *édile* alimentaire; ce qui est marqué par ces commencemens de mots, *ædil. alim.* dont la fonction étoit, à ce qu'on croit, de pourvoir à la nourriture des personnes qui étoient à la charge de l'état, quoique quelques-uns leur en assignent une autre.

On a aussi trouvé sur une ancienne inscription le mot *ædilis castrorum*, *édile* de camp; soit que ce fût un officier chargé de la police du camp, soit qu'il ne dût se mêler que de ce qui concernoit la subsistance des troupes, comme nos munitionnaires généraux & nos intendans d'armée. On ne trouve plus d'*édiles* dans l'histoire depuis Constantin : cette charge étoit dans la république celle par laquelle commençoit la carrière des honneurs, & comme un degré pour parvenir aux premiers. Chambers. (G)

EDILING, f. m. (*Hist. mod.*) c'est un ancien nom de la noblesse parmi les Anglo-Saxons. Voyez NOBLESSE.

La nation saxonne, dit Nithard, *Hist. I. IV.* est divisée en trois ordres ou classes de peuple; les *ediling*, les *frilingi*, & les *lazzi*; ce qui signifie la noblesse, les bourgeois, & les vassaux ou serfs.

Au lieu d'*ediling*, on trouve quelquefois *atheling* ou *atheling*; on attribue aussi cette qualité au fils du roi & à l'héritier présomptif de la couronne. Voyez ATHELING. Chambers. (G)

EDINBOURG, (*Géog.*) capitale de l'Ecosse, le siège de ses rois avant la mort d'Elisabeth reine d'Angleterre, & celui de son Parlement avant l'union des deux royaumes. La marée monte environ jusqu'à vingt milles de ses murs. Sa situation est à une lieue & demie de la mer dans un terrain agréable & fertile. Elle est commandée par un château très-fort appelé *Mayden-castle*, c'est-à-dire le *château des vierges*, parce que les rois des Pictes y gardoient leurs filles. Son université est un bâtiment spacieux, où les professeurs & les étudiants sont bien logés. Les sciences & la médecine en particulier y fleurissent avec honneur. Sa bibliothèque possède 105 sceaux des princes de Bohême, de Moravie & autres, avec l'original de la protestation des Bohémiens contre le concile de Constance, qui malgré le sauf-conduit, brûla Jean Hus & Jérôme de Prague en 1417. Le nombre de ses habitans va aujourd'hui (1755), à plus de 33000 ames. Long. 14^d 34' 55" lat. 55. 55. Art. de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

EDIT, f. m. (*Jurisprud.*) ce terme a plusieurs significations différentes.

EDIT, *edictum*, chez les Romains signifioit quelquefois citation ou ajournement à comparoître devant le juge. Le contumax étoit sommé par trois de ces *édits* ou citations qui emportoient chacun un délai de 30 jours ; ensuite on le condamnoit aux dépens. *Voyez au code liv. VII. tit. xliij. aut. quod.* (A)

EDIT, est une constitution générale que le prince fait de son propre mouvement, par laquelle il défend quelque chose, ou fait quelque nouvel établissement général, pour être observé dans tous les états ou du moins dans l'étendue de quelque province.

Le terme d'*édit* vient du Latin *edicere* qui signifie aller au-devant des choses & statuer dessus par avance ; c'est l'étymologie que Théophile donne de ce terme sur le § 6 du tit. ij. du liv. I. des *Instit.*

Il y avoit des *édits* chez les Romains : nous avons encore dans le corps de droit 13 *édits* de Justinien : il y avoit aussi l'*édit* du préteur & l'*édit* perpétuel desquels il sera parlé ci-après en leur rang.

En France les rois de la première race faisoient des *édits* ; sous la seconde race, toutes les ordonnances & reglemens étoient appelés *capitulaires* ; sous la troisième race, le terme d'*édit* est redevenu en usage.

Les *édits* sont différens des ordonnances, en ce que celles-ci embrassent ordinairement différentes matières ou du moins contiennent des reglemens généraux & plus étendus que les *édits* qui n'ont communément pour objet qu'un seul point.

Les déclarations sont données en interprétation des *édits*.

Quant à la forme des *édits*, ce sont de même que les ordonnances des lettres patentes du grand sceau, dont l'adresse est à tous présens & à venir. Ils sont seulement datés du mois & de l'année.

Les *édits* étant signés du roi, sont visés par le chancelier & scellés du grand sceau en cire verte sur des lacs de soie rouge & verte.

Il y a cependant quelques *édits* qui sont en forme de déclaration & qui commencent par ces mots, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, & qui sont datés du jour du mois, & scellés en cire jaune sur une double queue de parchemin.

On n'observe les *édits* que du jour qu'ils sont enregistrés en parlement, de même que les ordonnances & déclarations. *Voyez ci-après ENREGISTREMENT, PUBLICATION & VERIFICATION.* (A)

EDIT, (*Chambre de l'*) *Voyez ci-après au mot* EDIT DE PACIFICATION.

EDIT D'AMBOISE, est un reglement fait par Charles IX. à Amboise au mois de Janvier 1572. qui prescrit une nouvelle forme pour l'administration de la police dans toutes les villes du royaume.

Il y a aussi un autre *édit* donné dans le même tems à Amboise, qui a principalement pour objet la punition de ceux qui contreviennent à l'exécution des ordonnances du roi & de la justice, & de regler la juridiction des prévôt des maréchaux ; mais quand on parle de l'*édit* d'Amboise sans autre désignation, c'est communément du premier que l'on entend parler. (A)

EDIT D'AOÛT, qu'on désigne ainsi sans ajoûter l'année ni le lieu, est un des *édits* de pacification accordés aux religionnaires, qui fut donné à S. Germain au mois d'Août 1570. Il a été ainsi appelé pour le distinguer des autres *édits* de pacification qui furent donnés dans les années précédentes ; l'un appelé l'*édit* de Juillet, parce qu'il fut donné en Juillet 1561 ; un autre appelé *édit* de Janvier donné en Janvier 1562 ; & deux autres appelés *édits* de Mars, l'un donné à Amboise au mois de Mars 1561, l'autre donné en Mars 1568.

EDIT DE LA BOURDAISIÈRE, que quelques-uns qualifient aussi d'*ordonnance*, est un *édit* de François I. du 18 Mai 1529. donné à la Bourdaisière, portant reglement pour la forme des évocations. *V. ci-après* EDIT DE CHANTELOUP & EVOCATIONS. (A)

EDIT BURSAL, on appelle ainsi les nouveaux *édits* & déclarations qui n'ont principalement pour objet que la finance qui en doit revenir au souverain : tels sont les créations d'office, les nouvelles impositions & autres établissemens semblables que le prince est obligé de faire en certains tems pour subvenir aux besoins de l'état. (A)

EDIT DE CHANTELOUP, fut donné audit lieu par François I. au mois de Mars 1545, pour confirmer l'*édit* de la Bourdaisière concernant les évocations, & expliquer quelques dispositions de cet *édit*. *Voyez ci-devant* EDIT DE LA BOURDAISIÈRE, & ci-après EVOCATION. (A)

EDIT DE CHATEAU-BRIANT, est un des *édits* donnés contre les religionnaires avant les *édits* de pacification ; il fut ainsi nommé parce qu'Henri II. le fit à Château-Briant le 22 Juin 1551 : il contient 46 articles qui ont pour objet la punition de ceux qui se sont séparés de la foi de l'Eglise romaine, pour aller à Geneve ou autres lieux de religion contraire à la religion catholique, apostolique & romaine. *Voyez ce qui est dit ci-après à l'article* EDIT DE ROMORANTIN. (A)

EDIT DU CONTRÔLE, est le nom que l'on donne à divers *édits*, par lesquels le roi a établi la formalité du contrôle pour certains actes. Ainsi quand on parle de l'*édit* du contrôle, cela doit s'entendre *secundum subjectam materiam*.

Edit du Contrôle, en matière bénéficiaire, est celui du mois de Novembre 1637, par lequel Louis XIII. pour éviter les abus qui se commettoient par rapport aux bénéfices, créa dans chacune des principales villes du royaume, un contrôleur des procurations pour résigner, présentations, collations, & autres actes concernant les bénéfices, l'impétration & possession d'iceux, & les capacités requises pour les posséder. Cet *édit* adressé seulement au grand-conseil, y fut d'abord enregistré sous plusieurs modifications le 13 Août 1638, & fut suivi de lettres de jussion du 25 du même mois, & d'arrêt du grand-conseil du 4 Septembre suivant. Il y a encore eu plusieurs déclarations à ce sujet, jusqu'à l'*édit* du mois de Décembre 1691, appelé communément l'*édit* des insinuations ecclésiastiques. *Voy.* CONTRÔLE & INSINUATIONS ECCLÉSIASTIQUES.

Edit du Contrôle, en matière d'exploits, est l'*édit* du mois d'Août 1669, par lequel le roi en dispensant les huissiers & sergens de la nécessité de se faire assister de deux records, a ordonné que tous exploits, à l'exception de ceux qui concernent la procure de procureur à procureur, seront contrôlés dans trois jours de leur date, à peine de nullité. *Voyez* CONTRÔLE DES EXPLOITS.

Edit du Contrôle, en fait d'actes des Notaires, est l'*édit* du mois de Mars 1698, portant que tous les actes des notaires, soit royaux, apostoliques, ou des seigneurs, seront contrôlés dans la quinzaine de leur date, sous les peines portées par cet *édit*. Il y a eu encore plusieurs déclarations & arrêts du conseil à ce sujet. *Voyez* CONTRÔLE DES ACTES DES NOTAIRES.

Edit du Contrôle pour les actes sous signature privée : on entend quelquefois sous ce nom la déclaration du 14 Juillet 1699, portant que ces actes seront contrôlés après avoir été reconnus. Mais on entend plus communément par-là, l'*édit* du mois d'Octobre 1705, par lequel il a été ordonné que tous les actes sous seing privé, à l'exception des lettres de change

& billets à ordre ou au porteur, des marchands, négocians, & gens d'affaires, seront contrôlés avant qu'on en puisse faire aucune demande en justice. Voyez CONTRÔLE DES ACTES SOUS SIGNATURE PRIVÉE.

Edit du Contrôle pour les dépens. Voyez CONTRÔLE DES DÉPENS. (A)

EDIT DE CREMIEU, est un règlement donné par François I. à Cremieu le 19 Juin 1536, composé de 31 articles, qui règle la juridiction des baillifs, sénéchaux, & sièges présidiaux, avec les prévôts, châtelains, & autres juges ordinaires, inférieurs, & les matieres dont les uns & les autres doivent connoître. Ce règlement commence par ces mots: *A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut, &c.* & est daté à la fin, du jour, du mois, & de l'année: ce qui est la forme ordinaire des déclarations. Cependant ce règlement est universellement appelé *l'édit de Cremieu. (A)*

EDIT DES DUELS, c'est-à-dire *contre les duels*. Il y a eu anciennement plusieurs *édits* pour restreindre l'usage des duels, & même pour les défendre absolument; mais celui auquel on donne singulièrement le nom d'*édit des duels* est un *édit* de Louis XIV. du mois d'Août 1679, qui a renouvelé encore plus étroitement les défenses portées par les précédentes ordonnances. Il y a aussi un *édit des duels* donné par Louis XV. au mois de Février 1723, qui ordonne l'exécution du précédent, & contient plusieurs dispositions nouvelles. Voyez *ci-devant au mot DUEL. (A)*

EDITS DES EDILES, *edilitia edicta*, étoient des réglemens que les édiles-curules faisoient pour les particuliers sur les matieres dont ils avoient la connoissance: telles que l'ordonnance des jeux, la police des temples, des chemins publics, des marchés, & des marchandises, & sur tout ce qui se passoit dans la ville. Ce fut par ces *édits* que s'introduisirent les actions que l'on a contre ceux qui vendent des choses défectueuses.

Comme la compétence des préteurs & celle des édiles n'étoient pas trop bien distinguées, & que les édiles étoient souvent appelés *préteurs*, on confondoit aussi quelquefois les *édits des édiles* avec ceux des préteurs.

Ces *édits* n'étoient, comme ceux des préteurs, que des lois annuelles, que chaque édile renouvelloit pendant son administration suivant qu'il le jugeoit à-propos.

Il paroît que le pouvoir de faire des *édits* fut ôté aux édiles par l'empereur Adrien, lorsqu'il fit faire l'*édit* perpétuel, ou la collection de tous les *édits* des préteurs & des édiles. Voyez *ci-après* EDIT PERPÉTUEL. (A)

EDIT DES EMPEREURS ROMAINS, appelés aussi *constitutiones principum*, étoient de nouvelles lois qu'ils faisoient de leur propre mouvement, soit pour décider les cas qui n'avoient pas été prévus, soit pour abolir ou changer quelques lois anciennes. Ces lois étoient différentes des rescrits & des decrets, les rescrits n'étant qu'une réponse à quelques lettres d'un magistrat, & les decrets des jugemens particuliers. Ces *édits* ou constitutions ont servi à former les différens codes grégorien, hermogénien, théodosien, & justinien. Voyez CODE, & *ci-après* EDITS DE JUSTINIEN. (A)

EDIT DES FEMMES; Loiseau, en son *traité des off. liv. II. chap. x. n. 17*, dit que plusieurs donnent ce nom à l'*édit* du 12 Décembre 1604, portant établissement du droit annuel, ou paulette, qui se paye pour les offices; que cet *édit* a été ainsi nommé, parce qu'il tourne au profit des femmes, en ce que par le moyen du payement de la paulette, les offices de leurs maris leur sont conservés après leur mort. (A)

EDIT DES INSINUATIONS est de deux sortes, savoir des insinuations ecclésiastiques, & des insinuations laïques.

Edit des Insinuations ecclésiastiques. Le premier *édit* qui ait établi l'insinuation en matiere ecclésiastique, est celui d'Henri II. du mois de Mars 1553, portant création de greffiers des insinuations ecclésiastiques, qui fut suivi d'un autre *édit* de 1595, par lequel ces greffiers furent érigés en offices royaux. Il est aussi parlé d'enregistrement ou insinuation dans l'*édit* du contrôle de 1637, par rapport aux bénéfices. Mais l'*édit* appelé communément *édit des insinuations*, ou des *insinuations ecclésiastiques*, est celui de Louis XIV. du mois de Décembre 1691, enregistré au parlement de Paris & au grand-conseil, portant suppression des anciens offices de greffiers des insinuations ecclésiastiques, & création de nouveaux pour insinuer tous les actes concernant les titres & capacités des ecclésiastiques, toutes procurations pour résigner ou permuter des bénéfices, les actes de présentation ou nomination des patrons, les provisions des ordinaires, prises de possession, bulles de cour de Rome, lettres de degré, &c. Voyez INSINUATIONS ECCLÉSIASTIQUES.

Edit des Insinuations laïques, est l'*édit* du mois de Décembre 1703, qui a étendu la formalité de l'insinuation à tous les actes translatifs de propriété & autres dénommés dans cet *édit*; au lieu qu'elle ne se pratiquoit auparavant que pour les donations & les substitutions. Cet *édit* a été surnommé des *insinuations laïques*, pour le distinguer de l'*édit* des insinuations du mois de Décembre 1691, qui concerne les insinuations ecclésiastiques. Voy. CENTIEME DENIER, & INSINUATIONS LAÏQUES. (A)

EDIT DE JUILLET, est l'*édit* fait par Charles IX. contre les religionnaires, au mois de Juillet 1561. La raison pour laquelle on le désigne ainsi seulement par le nom du mois où il a été donné, est expliqué *ci-devant* à l'article EDIT D'AOÛT. (A)

EDITS DE JUSTINIEN, sont treize constitutions ou lois de ce prince, que l'on trouve à la suite des nouvelles dans la plupart des éditions du corps de Droit. On peut voir *ci-devant* ce que nous avons dit des *édits* des empereurs en général; mais il faut observer sur ceux de Justinien en particulier, qu'étant postérieurs à la dernière rédaction de son code, ils n'ont pû y être compris. Ces *édits* n'ayant pour objet que la police de plusieurs provinces de l'empire, ne sont d'aucun usage parmi nous, même dans les pays de droit écrit. (A)

EDIT DE MARS, voyez ce qui est dit *ci-devant* à l'article EDIT D'AOÛT.

EDIT DE MELUN, est un règlement donné à Paris par Henri III. au mois de Février 1580. Il a été surnommé *édit de Melun*, parce qu'il fut fait sur les plaintes & remontrances du clergé de France assemblé par permission du roi en la ville de Melun.

La discipline ecclésiastique fait l'objet de cet *édit*. Il est composé de 31 articles, qui traitent de l'obligation de tenir les conciles provinciaux tous les 3 ans; de la visite des monasteres; des réparations des bénéfices, & des curés qui doivent y contribuer; de la saisie du temporel faute de résidence; de l'emploi des revenus ecclésiastiques; des provisions *in forma dignum*; de la nécessité d'exprimer les causes des refus de provisions; des dévolutaires; des privilèges & exemptions des ecclésiastiques; de la maniere d'instruire contre eux les procès criminels; que les juges royaux doivent donner assistance pour l'exécution des jugemens ecclésiastiques. Enfin il traite aussi des terriers des ecclésiastiques, des droits curiaux, des dixmes, & des bois des ecclésiastiques. Cet *édit* fut enregistré, les grand-chambre & tournelle assemblées, avec quelques modifications que l'on peut voir

voir dans l'arrêt d'enregistrement, qui est du 5 Mars de la même année. (A)

EDIT DES MERES, est un *édit* de Charles IX. donné à Saint-Maur au mois de Mai 1567, ainsi appelé parce qu'il règle l'ordre dans lequel les meres doivent succéder à leurs enfans. On l'appelle aussi *édit de Saint-Maur*, du lieu où il fut donné.

Par l'ancien droit romain, les meres ne succédoient point à leurs enfans. La rigueur de ce droit fut adoucie par les empereurs, en accordant aux meres qu'elles succédoient à leurs enfans.

La dernière constitution par laquelle Justinien paroissoit avoir fixé l'ordre de cette sorte de succession, donnoit à la mere le droit de succéder à ses enfans, non-seulement en leurs meubles & conquêts, mais aussi dans les biens patrimoniaux provenus du côté paternel.

Cette loi fut ponctuellement observée dans les pays de droit écrit jusqu'à l'*édit des meres*, qui regla que dorénavant les meres succédantes à leurs enfans, n'auroient en propriété que les biens-meubles & les conquêts provenus d'ailleurs que du côté paternel; & que pour tout droit de légitime dans les biens paternels, elles auroient leur vie durant l'usufruit de la moitié de ces biens.

Le motif allégué dans cet *édit*, étoit de conserver dans chaque famille le bien qui en provenoit.

Cet *édit* fut enregistré au parlement de Paris, & observé dans les pays de droit écrit de son ressort.

Mais les parlemens de droit écrit, lorsque l'*édit* leur fut adressé, supplièrent le roi, & encore depuis, de trouver bon qu'ils continuassent à suivre pour la succession des meres leurs anciennes lois.

Quoique le parlement d'Aix n'eût pas non plus enregistré cet *édit*, les habitans de Provence parurent cependant d'abord assez disposés à s'y conformer. Mais les contestations qui s'y éleverent sur le véritable sens de cet *édit*, donnerent lieu à une déclaration en 1575, qui ne fut adressée qu'au parlement d'Aix. Elle fut même bientôt suivie de lettres patentes, qui lui défendoient d'y avoir égard dans le jugement d'une affaire qui y étoit pendante: ce qui donna lieu dans la suite à ce parlement d'introduire une jurisprudence qui tenoit le milieu entre les lois romaines & l'*édit des meres*, & qui parut même autorisée par un arrêt du conseil. Cependant, au préjudice de cette jurisprudence observée dans ce parlement pendant plus d'un siècle, on voulut y faire revivre la déclaration de 1575, qui paroissoit abrogée par un long usage. Cette difficulté engagea le parlement d'Aix à supplier le Roi à présent régnant, de faire un règlement sur cette matière: ce qui a été fait par un *édit* du mois d'Août 1729, dont la disposition s'étend à tous les parlemens du royaume qui ont dans leur ressort des provinces régies par le droit écrit.

Par cet *édit*, le roi révoque celui de Saint-Maur du mois de Juillet 1567, & ordonne qu'à compter de la publication du nouvel *édit*, le précédent soit regardé comme non fait & non avvenu dans tous les pays du royaume où il a été exécuté; & en conséquence que les successions des meres à leurs enfans ou des autres ascendans, & parens les plus proches desdits enfans du côté maternel, qui seront ouvertes après le jour de la publication de cet *édit*, seront déferées, partagées, & réglées, suivant la disposition des lois romaines, ainsi qu'elles l'étoient avant l'*édit* de Saint-Maur.

Le roi déclare néanmoins que son intention n'est pas de déroger aux coutumes ou statuts particuliers qui ont lieu dans quelques-uns des pays où le droit écrit est observé, & qui ne sont pas entièrement conformes aux dispositions des lois romaines sur lesdites successions. Il ordonne que ces coutumes ou

statuts seront suivis & exécutés comme ils l'étoient avant ce dernier *édit*.

Il est encore dit que dans les pays où l'*édit* de Saint-Maur a été observé en tout ou partie, les successions ouvertes avant la publication du nouvel *édit*, soit qu'il y ait des contestations formées ou non, seront déferées, partagées, & réglées, comme elles l'étoient suivant l'*édit* de Saint-Maur & la jurisprudence des parlemens.

Enfin il est dit que les arrêts & sentences passées en force de chose jugée, & les transactions ou autres actes équivalens, intervenus sur des successions de cette qualité avant le nouvel *édit*, seront exécutés selon leur forme & teneur, sans préjudice néanmoins aux moyens de droit.

Il y a un commentaire sur l'*édit des meres*, qui est inféré dans la compilation des commentateurs de la coutume de Paris, sur l'article 312. M. Louët, *lettre M. n. 12. & 22*, traite aussi plusieurs questions à l'occasion de cet *édit des meres*: mais tout cela est peu utile présentement, depuis la révocation de cet *édit*. (A)

EDIT DE NANTES, ainsi appelé parce qu'il fut donné à Nantes par Henri IV. le dernier Avril 1598, est un des *édits* de pacification qui furent accordés aux Religionnaires. Il résume en 92 articles tous les privilèges que les précédens *édits* & déclarations de pacification avoient accordés aux Religionnaires.

Il confirme l'amnistie qui leur avoit été accordée; fixe les lieux où ils auroient le libre exercice de leur religion; la police extérieure qu'ils devoient y observer, les cérémonies de leurs mariages & enterremens, la compétence de la chambre de l'*édit*, dont nous parlerons à la suite de cet article; enfin il prescrit des règles pour les acquisitions qu'ils pourroient avoir faites.

Henri IV. leur accorda en outre 47 articles, qu'il fit registrer au parlement, mais qu'il ne voulut pas inférer dans son *édit*.

Il y eut encore depuis quelques *édits* de pacification accordés aux Religionnaires.

Mais Louis XIV. par son *édit* du mois d'Octobre 1685, révoqua l'*édit de Nantes* & tous les autres semblables, & défendit l'exercice de la religion prétendue réformée dans son royaume: ce qui a depuis été toujours observé, au moyen de quoi l'*édit de Nantes* & les autres *édits* semblables ne sont plus en vigueur. Voyez ci-après EDITS DE PACIFICATION.

EDITS DE PACIFICATION, sont des *édits* de quelques-uns de nos rois, que la nécessité des tems & des circonstances fâcheuses les obligerent d'accorder, par lesquels ils tolérèrent alors l'exercice de la religion prétendue réformée dans leur royaume.

Les violences qui se commettoient de la part des Religionnaires contre les Catholiques, & de la part de ceux-ci contre les Religionnaires, engagerent Charles IX. d'*aviser aux moyens d'y apporter une salutaire provision*, ce sont ses termes; & pour y parvenir il donna, le 27 Janvier 1561, le premier *édit de pacification*, intitulé, *pour appaiser les troubles & sédition sur le fait de la religion*.

Les Religionnaires se prévalant de leur grand nombre & des chefs puissans qui étoient de leur parti, exigèrent que l'on étendit davantage les facilités que le roi avoit bien voulu leur accorder; de sorte que Charles IX. en interprétation de son premier *édit*, donna encore six autres déclarations ou *édits*, qui portent tous pour titre, *sur l'édit de pacification*; savoir une déclaration du 14 Février 1561, un *édit* & déclaration du 19 Mars 1562, déclaration du 19 Mars 1563, & trois *édits* des 23 Mars 1568, Août 1570, & Juillet 1573.

Henri III. fit aussi quatre *édits* à ce sujet, & intitulés comme ceux de Charles IX; le premier est du

mois de Mai 1576 ; le second du 7 Septembre 1577 ; le troisieme du dernier Février 1579 : celui-ci contient les articles de la conférence tenue à Nerac entre la reine mere du roi, le roi de Navarre, & les députés des Religioneux qui étoient alors assez audacieux, pour capituler avec le roi ; le quatrieme *édit* du 26 Décembre 1580, contient les articles de la conférence de Flex & de Coutras.

Le plus célèbre de tous ces *édits de pacification* est l'*édit* de Nantes du dernier Avril 1598. Voyez ci-devant EDIT DE NANTES.

Louis XIII. donna aussi un *édit de pacification* au mois de Mai 1616, par lequel il accorda aux Religioneux 15 articles qui avoient été arrêtés à la conférence de Loudun. Cet *édit* fut suivi de plusieurs déclarations, toutes confirmatives des *édits de pacification*, en date des mois de Mai 1617, 19 Octobre 1622, 17 Avril 1623 ; des articles accordés à Fontainebleau au mois de Juillet 1625 ; de ceux accordés aux habitans de la Rochelle en 1626 ; d'un *édit* du mois de Mars de la même année, & d'une déclaration du 22 Juillet 1627.

Depuis la prise de la Rochelle, les Religioneux commencerent à être plus soumis, & leurs demandes furent moins fréquentes.

Cependant Louis XIV. leur accorda encore quelques *édits* & déclarations, entre autres une déclaration du 8 Juillet 1643, une autre du premier Février 1669 ; mais par *édit* du mois d'Octobre 1685, il révoqua l'*édit* de Nantes & tous les autres semblables, & défendit l'exercice de la religion prétendue réformée dans son royaume : au moyen de quoi les *édits de pacification* qui avoient été accordés aux Religioneux, ne servent plus présentement que pour la connoissance de ce qui s'est passé lors de ces *édits*.

EDIT (*Chambres de l'*). Notre intention étoit de placer cet article en son rang au mot CHAMBRE ; mais ayant été omis en cet endroit, nous réparerons ici cette omission : aussi bien les *chambres de l'édit* furent-elles établies en conséquence des *édits de pacification*.

Nous avons déjà dit au mot CHAMBRES MI-PARTIES, que les Religioneux obtinrent en 1576 que l'on établit dans chaque parlement une chambre particulière, que l'on appella *chambre mi-partie*, parce qu'elle étoit composée moitié de juges catholiques, & moitié de protestans.

L'année suivante, il fut établi dans chaque parlement de nouvelles chambres, où le nombre des Catholiques étoit plus fort que celui des Religioneux. L'*édit* qui est du mois de Septembre 1577, ne détermine point leur nom ; mais il paroît qu'elles furent dès-lors appelées *chambres de l'édit*, c'est-à-dire chambres établies par l'*édit* de 1577 : car quand on disoit l'*édit* simplement, c'étoit de cet *édit* que l'on entendoit parler, comme il paroît par un autre *édit* d'Henri III. du dernier Février 1579, art. 12, & par plusieurs autres réglemens postérieurs, où ces chambres sont appelées *chambres de l'édit*.

Il y en avoit cependant encore quelques-unes que l'on appelloit *mi-parties* ou *tri-parties*, selon qu'il y avoit plus ou moins de catholiques & de religionnaires.

Toutes ces chambres furent supprimées par Henri III. au mois de Juillet 1585 ; mais cet *édit* ayant été révoqué, il fut rétabli au parlement de Paris une nouvelle *chambre de l'édit*, en vertu d'une déclaration du mois de Janvier 1596. Elle étoit d'abord tant pour le ressort du parlement de Paris, que pour ceux de Roüen & de Toulouse : mais en 1599, il en fut établi une à Roüen ; il y en avoit aussi une à Castres pour le parlement de Toulouse, & d'autres dans les parlemens de Grenoble & de Bordeaux : cette dernière étoit à Nerac, on l'appelloit quelquefois la *chambre de l'édit de Guienne*.

Les *chambres de l'édit* de Paris & de Roüen furent supprimées par l'*édit* du mois de Janvier 1669 ; celle de Guienne le fut par *édit* du mois de Juillet 1699 ; toutes les autres *chambres de l'édit* ou *mi-parties* furent de même supprimées peu-à-peu, soit avant la révocation de l'*édit* de Nantes faite en 1685, ou lors de cette révocation. Voyez CHAMBRE MI-PARTIE & TRI-PARTIE. (A)

EDIT DE PAULET ou DE LA PAULETTE, est celui du 12 Décembre 1604, qui établit le droit annuel pour les offices. Voyez ANNUEL & PAULETTE. (A)

EDIT DES PETITES DATES, est un *édit* qui fut donné par Henri II. au mois de Juin 1550, & enregistré au parlement le 24 Juillet suivant, pour réprimer l'abus qui se commettoit par rapport aux *petites dates* que l'on retenoit de France à Rome pour résignation de bénéfices ; en ce que les impétrans retenoient ces dates sans envoyer la procuration pour résigner. Il ordonne, dans cette vue, que les banquiers expéditionnaires de cour de Rome ne pourront écrire à Rome pour y faire expédier des procurations sur résignations, à moins que par le même courrier ils n'envoient les procurations pour résigner. Il ordonne aussi que les provisions expédiées sur procurations surannées seront nulles.

On verra plus au long ce qui donna lieu à cet *édit*, & ce qui se passa ensuite, à l'article *Dates en abrégé* ou *petites Dates*, qui est ci-devant au mot DATES. (A)

EDIT PERPETUEL, qu'on appelloit aussi *jus perpetuum* ou *édit du prêteur* par excellence, étoit une collection ou compilation de tous les *édits*, tant des prêteurs que des édiles curules. Cette collection fut faite, non pas par l'empereur Didius Julianus, comme quelques-uns l'ont cru, mais par le jurisconsulte Salvius Julianus, qui fut choisi à cet effet par l'empereur Adrien, & qui s'en acquitta avec de grands éloges. Comme les *édits* des prêteurs & des édiles n'étoient que des lois annuelles, & que ces réglemens, qui s'étoient beaucoup multipliés, caufoient beaucoup de confusion & d'incertitude ; Adrien voulut que l'on en formât une espece de code qui servît de regle pour l'avenir aux prêteurs & aux édiles dans l'administration de la justice, & il leur ôta en même tems le pouvoir de faire des réglemens.

Il paroît par les fragmens qui nous restent de l'*édit perpétuel*, que le jurisconsulte Julien y avoit suppléé beaucoup de décisions qui ne se trouvoient point dans les *édits* dont il fit la compilation.

Les empereurs Dioclétien & Maximien qualifièrent cet ouvrage de *droit perpétuel*.

Plusieurs anciens jurisconsultes ont fait des commentaires sur cet *édit*.

On en fit un abrégé pour les provinces, qui fut appelé *édit provincial*. Voyez ci-après EDIT PROVINCIAL. (A)

Édit perpétuel, est aussi un réglement que les archiducs Albert & Isabelle firent pour tous les pays de leur domination le 12 Juillet 1611. Cet *édit* contient quarante-sept articles sur plusieurs matieres, qui ont toutes rapport au droit des particuliers & à l'administration de la justice. Anselme a fait un commentaire sur cet *édit*. (A)

EDIT DES PRÉSIDIUMS, est un *édit* d'Henri II. de l'an 1551, portant création des présidiaux, & qui détermine leur pouvoir en deux chefs, qu'on appelle *premier* & *second chef de l'édit*.

Le premier leur donne le pouvoir de juger définitivement en dernier ressort jusqu'à deux cents cinquante livres pour une fois payer, & jusqu'à dix livres de rente, & des dépens à quelque somme qu'ils puissent monter.

Le second chef les autorise à juger par provision, nonobstant l'appel, jusqu'à cinq cents livres pour une fois payer, & vingt livres de rente, en donnant caution pour celui qui aura obtenu lesdites sentences provisoires.

Il y a un *édit* d'ampliation du pouvoir des présidiaux, du mois de Juillet 1580. Voyez PRÉSIDI-AUX. (A)

EDIT DU PRÉTEUR, étoit un règlement que chaque préteur faisoit pour être observé pendant l'année de sa magistrature. Les patriciens jaloux de voir que le pouvoir législatif résidoit en entier dans deux consuls, dont l'un devoit alors être plébéien, firent choisir entr'eux un *préteur*, auquel on transmit le droit de législation.

Dans la suite le nombre des *préteurs* fut augmenté ; il y en avoit un pour la ville, appelé *prætor urbanus*, d'autres pour les provinces, d'autres qui étoient chargés de quelques fonctions particulières.

La fonction de ces *préteurs* étoit annale ; il y avoit sur la porte de leur tribunal une pierre blanche appelée *album prætoris*, sur laquelle chaque nouveau *préteur* faisoit graver un *édit*, qui annonçoit au peuple la manière dont il se propoisoit de rendre la justice.

Avant de faire afficher cet *édit*, le *préteur* le donnoit à examiner aux tribuns du peuple.

Ces sortes d'*édits* ne devant avoir force de loi que pendant une année, on les appelloit *leges annue* : il y avoit même des *édits* ou réglemens particuliers, qui n'étoient faits que pour un certain cas, au-delà duquel ils ne s'étendoient point.

Les *préteurs* au reste ne pouvoient faire de lois ou réglemens que pour les affaires des particuliers & non pour les affaires publiques.

Du tems d'Adrien on fit une collection de tous ces *édits*, que l'on appella *édit perpétuel*, pour servir de règle aux *préteurs* dans leurs jugemens, & dans l'administration de la justice ; mais l'empereur ôta en même tems aux *préteurs* le droit de faire des *édits*.

L'*édit* perpétuel fut aussi appelé quelquefois l'*édit du préteur* simplement. Voyez EDIT PERPÉTUEL.

EDIT PROVINCIAL, *edictum provinciale*, étoit un abrégé de l'*édit* perpétuel ou collection des *édits* des *préteurs*, qui avoit été faite par ordre de l'empereur Adrien. L'*édit* perpétuel étoit une loi générale de l'empire, au lieu que l'*édit provincial* étoit seulement une loi pour les provinces & non pour la ville de Rome ; c'étoit la loi que les proconsuls faisoient observer dans leurs départemens. Comme dans cet abrégé on n'avoit pas prévu tous les cas, cela obligeoit souvent les proconsuls d'écrire à l'empereur pour savoir ses intentions. On ne fait point qui fut l'auteur de l'*édit provincial*, ni précisément en quel tems cette compilation fut faite ; Ezéchiél Spanham en son ouvrage intitulé *orbis Romanus*, conjecture que l'*édit provincial* peut avoir été rédigé du tems de l'empereur Marcus. Henri Dodwel *ad spartian. Hadrian.* soutient au contraire que ce fut Adrien qui fit faire cet abrégé ; il n'est cependant dit en aucun endroit que le jurisconsulte Julien qu'il avoit chargé de rédiger l'*édit* perpétuel, fût aussi l'auteur de l'*édit provincial* ; peut-être n'en a-t-on pas fait mention, à cause que l'*édit provincial* n'étoit qu'un abrégé de l'*édit* perpétuel, dont on avoit seulement retranché ce qui ne pouvoit convenir qu'à la ville de Rome. On y avoit aussi ajouté des réglemens particuliers, faits pour les provinces, qui n'étoient point dans l'*édit* perpétuel. Au surplus ces deux *édits* étoient peu différens l'un de l'autre, comme il est aisé d'en juger en comparant les fragmens qui nous restent des commentaires de Caius sur l'*édit provincial*, avec ce qui nous a été conservé de l'*édit* perpétuel ; plusieurs de ces fragmens ont été insérés dans le digeste ; Godefroi & autres juriscon-

sultes les ont rassemblés en divers ouvrages. Voyez ce qu'en dit M. Terrasson en son *Histoire de la Jurisprudence Romaine*, p. 259. (A)

EDIT DE ROMORENTIN, est un *édit* qui fut fait dans cette ville par François II. au mois de Mai 1560, au sujet des religionnaires, par lequel la connoissance du crime d'hérésie fut ôtée aux juges séculiers, & toute juridiction à cet égard attribuée aux ecclésiastiques. Cet *édit* fut donné pour empêcher que l'inquisition ne fût introduite en France, comme les Guises s'efforçoient de le faire. Cet *édit* fut révoqué bien-tôt après par un autre de la même année, par lequel la recherche & punition de ceux qui faisoient des assemblées contre le repos de l'Etat, ou qui publioient par prédications ou par écrit de nouvelles opinions contre la doctrine catholique, fut renouvelée, avec attribution de juridiction aux juges présidiaux pour en connoître en dernier ressort au nombre de dix ; & s'ils n'étoient pas ce nombre, il leur étoit permis de le remplir des avocats les plus fameux de leur siège ; ce qui étoit conforme à l'*édit* de Château-briant, du 27 Juin 1551.

Il y eut ensuite des *édits* de pacification, dont il est parlé ci-devant. (A)

EDIT DE S. MAUR, est la même chose que l'*édit* des meres du mois de Mai 1567, auquel on donne aussi ce nom, parce qu'il fut donné à S. Maur-des-Fossés, près Paris. Voyez ci-devant, EDIT DES MERES. (A)

EDIT DES SECONDES NOCES, est un règlement fait par François II. au mois de Juillet 1560, touchant les femmes veuves qui se remariaient, pour les empêcher de faire des donations excessives à leurs nouveaux maris, & les obliger de réserver aux enfans de leur premier mariage, les biens à elles acquis par la libéralité de leur premier mari.

Cet *édit* fut fait par le conseil du chancelier de l'Hôpital, à l'occasion du second mariage de dame Anne d'Alegre, laquelle étant veuve & chargée de sept enfans, épousa M^{re} Georges de Clermont, & lui fit une donation immense.

En effet, le préambule & le premier chef de cet *édit* ne parlent que des femmes qui se remariaient. Le motif exprimé dans le préambule, est que les femmes veuves ayant enfans, sont souvent invitées & sollicitées à de nouvelles noces ; qu'elles abandonnent leur bien à leurs nouveaux maris, & leur font des donations immenses, mettant en oubli le devoir de nature envers leurs enfans ; desquelles donations, outre les querelles & divisions d'entre les meres & les enfans, s'ensuit la desolation des bonnes familles, & conséquemment la diminution de la force de l'état public ; que les anciens empereurs y avoient pourvu par plusieurs bonnes lois : & le roi, pour la même considération, & entendant l'infirmité du sexe, loue & approuve ces lois, & adopte leurs dispositions par deux articles que l'on appelle *les premier & second chefs de l'édit des secondes nocces*.

Le premier porte que les femmes veuves ayant enfans, ou enfans de leurs enfans, si elles passent à de nouvelles nocces, ne pourront, en quelque façon que ce soit, donner de leurs biens meubles, acquêts, ou acquis par elles d'ailleurs par leur premier mariage ; ni moins leurs propres à leurs nouveaux maris, pere, mere, ou enfans desdits maris, ou autres personnes qu'on puisse présumer être par dol ou fraude interposées, plus qu'à un de leurs enfans, ou enfans de leurs enfans ; & que s'il se trouve division inégale de leurs biens, faite entre leurs enfans ou enfans de leurs enfans, les donations par elles faites à leurs nouveaux maris, seront réduites & mesurées à raison de celui qui en aura le moins.

Quoique ce premier chef de l'*édit* ne parle que des femmes, la jurisprudence l'a étendu aux hom-

mes, comme il paroît par les arrêts rapportés par M. Louët, *lett. N. n. 1. 2 & 3.*

Il est dit par le second chef, qu'au regard des biens à icelles veuves acquis par dons & libéralités de leurs défunts-maris, elles n'en pourront faire aucune part à leurs nouveaux maris; mais qu'elles seront tenues de les réserver aux enfans communs d'entr'elles & leurs maris, de la libéralité desquels ces biens leur seront venus: que la même chose sera observée pour les biens venus aux maris par dons & libéralités de leurs défunttes femmes, tellement qu'ils n'en pourront faire don à leurs secondes femmes, mais seront tenus les réserver aux enfans qu'ils ont eus de leurs premières. Ce même article ajoute que l'*édit* n'entend pas donner aux femmes plus de pouvoir de disposer de leurs biens, qu'il ne leur est permis par les coutumes du pays. *Voyez SECONDES NOCES. (A)*

EDIT DE LA SUBVENTION DES PROCÈS: on donna ce nom à un *édit* du mois de Novemb. 1563, portant que ceux qui voudroient intenter quelque action, seroient tenus préalablement de consigner une certaine somme, selon la nature de l'affaire. Cet *édit* fut révoqué par une déclaration du premier Avril 1568: il fut ensuite rétabli par un autre *édit* du mois de Juillet 1580; mais celui-ci fut à son tour révoqué par un autre *édit* du mois de Février 1583, portant établissement d'un denier parisis durant neuf ans, pour les épices des jugemens des procès. Il y eut des lettres patentes pour l'exécution de cet *édit*, le 26 Mai 1583. *Voyez Fontanon, tome IV. p. 706. Corbin, rec. de la cour des aides, pag. 54. (A)*

EDIT D'UNION: on donna ce nom à un *édit* du 12 Février 405, que l'empereur Honorius donna contre les Manichéens & les Donatistes, parce qu'il tendoit à réunir tous les peuples à la religion catholique. Il procura en effet la réunion de la plus grande partie des Donatistes. *Voyez l'Hist. ecclésiast. à l'année 405. (A)*

* EDITEUR, f. m. (*Belles-Lett.*) on donne ce nom à un homme de Lettres qui veut bien prendre le soin de publier les ouvrages d'un autre.

Les Bénédictins ont été *éditeurs* de presque tous les peres de l'Eglise. Les PP. Lallemand & Haroüin ont donné des éditions des conciles. On compte parmi les *éditeurs* du premier ordre, les docteurs de Louvain, Scaliger, Petau, Sirmond, &c.

Il y a deux qualités essentielles à un *éditeur*; c'est de bien entendre la langue dans laquelle l'ouvrage est écrit, & d'être suffisamment instruit de la matière qu'on y traite.

Ceux qui nous ont donné les premières éditions des anciens auteurs grecs & latins, ont été des hommes savans, laborieux & utiles. *Voyez l'art. CRITIQUE. Voyez aussi ERUDITION, TEXTE, MANUSCRIT, COMMENTATEURS, &c.*

Il y a tel ouvrage dont l'édition suppose plus de connoissances qu'il n'est donné à un seul homme d'en posséder. L'Encyclopédie est singulièrement de ce nombre. Il semble qu'il faudroit pour sa perfection, que chacun fût *éditeur* de ses articles; mais ce moyen entraineroit trop de dépenses & de lenteur.

Comme les *éditeurs* de l'Encyclopédie ne s'arrogent aucune sorte d'autorité sur les productions de leurs collègues, il seroit aussi mal de les blâmer de ce qu'on y pourra remarquer de foible, que de les louer de ce qu'on y trouvera d'excellent.

Nous ne dissimulerons point qu'il ne nous arrive quelquefois d'appercevoir dans les articles de nos collègues, des choses que nous ne pouvons nous empêcher de désapprouver intérieurement, de même qu'il arrive, selon toute apparence, à nos collègues d'en appercevoir dans les nôtres, dont ils ne peuvent s'empêcher d'être mécontents.

Mais chacun a une manière de penser & de dire qui lui est propre, & dont on ne peut exiger le sacrifice dans une association où l'on n'est entré que sur la convention tacite qu'on y conserveroit toute sa liberté.

Cette observation tombe particulièrement sur les éloges & sur les critiques. Nous nous regarderions comme coupables d'une infidélité très-repréhensible envers un auteur, si nous nous étions jamais servis de son nom pour faire passer un jugement favorable ou défavorable; & le lecteur seroit très-injuste à notre égard, s'il nous en soupçonnoit.

S'il y a quelque chose de nous dans cet ouvrage que nous fassions scrupule d'attribuer à d'autres, c'est le bien & le mal que nous pouvons y dire des ouvrages. *Voyez ELOGE.*

EDITION, f. f. (*Belles-Lett.*) ce mot est relatif au nombre de fois que l'on a imprimé un ouvrage, ou à la manière dont il est imprimé. On dit dans le premier sens, *la première, la seconde édition*; & dans le second, *une belle édition, une édition fautive*. Les gens de Lettres doivent rechercher les éditions correctes. La recherche des belles éditions n'est qu'une espèce de luxe; & quand elle est poussée à l'excès, elle n'est plus qu'une branche de la bibliomanie. *Voyez BIBLIOMANIE.*

Souvent on a la fureur d'insérer dans les éditions qu'on publie des ouvrages d'un auteur après sa mort, quantité de productions qu'il avoit jugées indignes de lui, & qui lui ôtent une partie de sa réputation. Ceux qui sont à la tête de la Librairie, ne peuvent apporter trop de soin pour prévenir cet abus; ils montreront par leur vigilance dans cette occasion, qu'ils ont à cœur l'honneur de la nation, & la mémoire de ses grands hommes. (O)

* EDITION, (*Hist. anc.*) L'édition des Latins se disoit de ces spectacles que le peuple avoit imposés à certains magistrats, qu'ils donnoient à leurs frais, qu'on désignoit par *munus editum, edere munus*, dont ils étoient appelés les *éditeurs, editores*, & qui en ruinerent un si grand nombre. Les questeurs, les préteurs, &c. étoient particulièrement obligés à cette dépense. S'il arrivoit à un magistrat de s'absenter, le fisc la faisoit pour lui, & en poursuivoit le remboursement à son retour. Ceux qui s'y soumettoient de bonne grace, indiquoient le jour par des affiches, le nombre & l'espèce des gladiateurs, le détail des autres jeux, & cela s'appelloit *munus ostendere, prænuntiare*. Cette largesse donnoit le droit de porter ce jour la prétexte, de se faire précéder de listeurs, de traverser le cirque sur un char à deux chevaux, & quelquefois l'honneur de manger à la table de l'empereur. Si les spectacles étoient poussés fort avant dans la nuit, on étoit obligé de faire éclairer le peuple avec des flambeaux.

* EDITUE, f. m. (*Histoire anc.*) celui à qui la garde des temples du Paganisme étoit confiée: ils y exerçoient les mêmes fonctions que nos sacristains: ils étoient appelés *editui*, du mot *ædes*, temple.

EDMONSBURY, (*Géograph. mod.*) ville de la province de Suffolk en Angleterre. *Longit. 18. 30. latit. 52. 20.*

* EDONIDES, f. f. plur. (*Mythol.*) Bacchantes qui célébroient les mystères du dieu auquel elles étoient attachées, sur le mont Edon, aux confins de la Thrace & de la Macédoine. *Voyez BACCHUS & BACCHANTES.*

EDREDON ou EDERDON, f. m. (*Ornitholog.*) duvet que l'on tire d'un canard de mer appelé *eider*. Worm l'a désigné par ces mots, *anas plumis mollissimis*, canard à plumes très-douces. Le mâle ressemble beaucoup à un canard ordinaire, pour la figure; il a le bec noir & applati, plus ressemblant au bec de l'oie qu'à celui du canard. Ce bec est dentelé sur

les côtés ; il a dans le milieu deux trous oblongs qui servent à la respiration , & sa longueur est de trois pouces. Deux bandes très-noires s'étendent de chaque côté au-dessous des yeux , depuis les ouvertures du bec jusqu'à l'occiput : ces taches sont sur des plumes très-douces , & il se trouve entre-deux une ligne blanchâtre qui va jusqu'à la partie supérieure du cou , où on voit une couleur verte très-pâle ; le reste du cou , la partie inférieure de la tête , la poitrine & la partie supérieure du dos & des ailes , sont blancs. Les grandes plumes des ailes & le croupion sont noirs , de même que la queue , dont la longueur est de trois pouces. Les pieds sont aussi de la même couleur ; ils ont trois doigts en-avant , & une membrane qui les réunit d'un bout à l'autre : il y a un quatrième doigt en-arrière , qui a une membrane pareille à celle des autres doigts. Ils ont tous des ongles crochus & pointus. La femelle est aussi grosse que le mâle , & n'en diffère que par les couleurs.

Ces oiseaux font leurs nids dans les rochers , leurs œufs sont très-bons. Les habitans du pays ne parviennent à ces nids qu'avec beaucoup de risque ; ils y descendent sur des cordes , & ramassent les plumes dont ces oiseaux se dépouillent tous les ans , & que nous appellons l'édérdon. On le préfère à toute autre sorte de plumes pour faire des lits , parce qu'il se renfle beaucoup , & qu'il est fort léger & très-chaud. Worm, *mus. lib. III. pag. 310.* Willughb. *Ornith. Voyez OISEAU. (I)*

EDUCATION, s. f. terme abstrait & métaphysique ; c'est le soin que l'on prend de nourrir , d'élever & d'instruire les enfans ; ainsi l'éducation a pour objets , 1° la santé & la bonne conformation du corps ; 2° ce qui regarde la droiture & l'instruction de l'esprit ; 3° les mœurs , c'est-à-dire la conduite de la vie , & les qualités sociales.

De l'éducation en général. Les enfans qui viennent au monde , doivent former un jour la société dans laquelle ils auront à vivre : leur éducation est donc l'objet le plus intéressant , 1° pour eux-mêmes , que l'éducation doit rendre tels , qu'ils soient utiles à cette société , qu'ils en obtiennent l'estime , & qu'ils y trouvent leur bien-être : 2° pour leurs familles , qu'ils doivent soutenir & décorer : 3° pour l'état même , qui doit recueillir les fruits de la bonne éducation que reçoivent les citoyens qui le composent.

Tous les enfans qui viennent au monde , doivent être soumis aux soins de l'éducation , parce qu'il n'y en a point qui naisse tout instruit & tout formé. Or quel avantage ne revient-il pas tous les jours à un état dont le chef a eu de bonne heure l'esprit cultivé , qui a appris dans l'Histoire que les empires les mieux affermis sont exposés à des révolutions ; qu'on a autant instruit de ce qu'il doit à ses sujets , que de ce que ses sujets lui doivent ; à qui on a fait connoître la source , le motif , l'étendue & les bornes de son autorité ; à qui on a appris le seul moyen solide de la conserver & de la faire respecter , qui est d'en faire un bon usage ? *Erudimini qui judicatis terram. Psalm. ij. v. 10.* Quel bonheur pour un état dans lequel les magistrats ont appris de bonne heure leurs devoirs , & ont des mœurs ; où chaque citoyen est prévenu qu'en venant au monde il a reçu un talent à faire valoir ; qu'il est membre d'un corps politique , & qu'en cette qualité il doit concourir au bien commun , rechercher tout ce qui peut procurer des avantages réels à la société , & éviter ce qui peut en déconcerter l'harmonie , en troubler la tranquillité & le bon ordre ! Il est évident qu'il n'y a aucun ordre de citoyens dans un état , pour lesquels il n'y eût une sorte d'éducation qui leur seroit propre ; éducation pour les enfans des souverains , éducation pour les enfans des grands , pour ceux des magistrats , &c. éducation pour les enfans de la cam-

pagne , où , comme il y a des écoles pour apprendre les vérités de la religion , il devroit y en avoir aussi dans lesquels on leur montrât les exercices , les pratiques , les devoirs & les vertus de leur état , afin qu'ils agissent avec plus de connoissance.

Si chaque sorte d'éducation étoit donnée avec lumière & avec persévérance , la patrie se trouveroit bien constituée , bien gouvernée , & à l'abri des insultes de ses voisins.

L'éducation est le plus grand bien que les peres puissent laisser à leurs enfans. Il ne se trouve que trop souvent des peres qui ne connoissant point leurs véritables intérêts , se refusent aux dépenses nécessaires pour une bonne éducation , & qui n'épargnent rien dans la suite pour procurer un emploi à leurs enfans , ou pour les décorer d'une charge ; cependant quelle charge est plus utile qu'une bonne éducation , qui communément ne coûte pas tant , quoiqu'elle soit le bien dont le produit est le plus grand , le plus honorable & le plus sensible ? il revient tous les jours : les autres biens se trouvent souvent dissipés ; mais on ne peut se défaire d'une bonne éducation , ni , par malheur , d'une mauvaise , qui souvent n'est telle que parce qu'on n'a pas voulu faire les frais d'une bonne :

*Sint Mæcenates , non deerunt , Flacce , Marones.
Martial , lib. VIII. epig. lvj. ad Flacc.*

Vous donnez votre fils à élever à un esclave , dit un jour un ancien philosophe à un pere riche , hé bien , au lieu d'un esclave vous en aurez deux.

Il y a bien de l'analogie entre la culture des plantes & l'éducation des enfans ; en l'un & en l'autre la nature doit fournir le fonds. Le propriétaire d'un champ ne peut y faire travailler utilement , que lorsque le terrain est propre à ce qu'il veut y faire produire ; de même un pere éclairé , & un maître qui a du discernement & de l'expérience , doivent observer leur élève ; & après un certain tems d'observations , ils doivent démêler ses penchans , ses inclinations , son goût , son caractère , & connoître à quoi il est propre , & quelle partie , pour ainsi dire , il doit tenir dans le concert de la société.

Ne forcez point l'inclination de vos enfans , mais aussi ne leur permettez point légèrement d'embrasser un état auquel vous prévoyez qu'ils reconnoîtront dans la suite qu'ils n'étoient point propres. On doit , autant qu'on le peut , leur épargner les fausses démarches. Heureux les enfans qui ont des parens expérimentés , capables de les bien conduire dans le choix d'un état ! choix d'où dépend la félicité ou le mal-aise du reste de la vie.

Il ne sera pas inutile de dire un mot de chacun des trois chefs qui sont l'objet de toute éducation , comme nous l'avons dit d'abord. On ne devroit proposer personne à l'éducation d'un enfant de l'un ou de l'autre sexe , à moins que cette personne n'eût fait de sérieuses réflexions sur ces trois points.

I. La santé. M. Bronzet , medecin ordinaire du Roi , vient de nous donner un ouvrage utile sur l'éducation médicale des enfans (à Paris chez Cavelier , 1754). Il n'y a personne qui ne convienne de l'importance de cet article , non-seulement pour la première enfance , mais encore pour tous les âges de la vie. Les Payens avoient imaginé une déesse qu'ils appelloient *Hygie* ; c'étoit la déesse de la santé , *dea salus* : de-là on a donné le nom d'*hygiénne* à cette partie de la Médecine qui a pour objet de donner des avis utiles pour prévenir les maladies , & pour la conservation de la santé.

Il seroit à souhaiter que lorsque les jeunes gens sont parvenus à un certain âge , on leur donnât quelques connoissances de l'anatomie & de l'œconomie animale ; qu'on leur apprît jusqu'à un certain point ce

qui regarde la poitrine, les poumons, le cœur, l'estomac, la circulation du sang, &c. non pour se conduire eux-mêmes quand ils seront malades, mais pour avoir sur ces points des lumières toujours utiles, & qui font une partie essentielle de la connoissance de nous-mêmes. Il est vrai que la Nature ne nous conduit que par instinct sur ce qui regarde notre conservation; & j'avoue qu'une personne infirme, qui connoitroit autant qu'il est possible tous les ressorts de l'estomac, & le jeu de ces ressorts, n'en feroit pas pour cela une digestion meilleure que celle que feroit un ignorant qui auroit une complexion robuste, & qui jouïroit d'une bonne fanté. Cependant les connoissances dont je parle sont très-utiles, non-seulement parce qu'elles satisfont l'esprit, mais parce qu'elles nous donnent lieu de prévenir par nous-mêmes bien des maux, & nous mettent en état d'entendre ce qu'on dit sur ce point.

Sans la santé, dit le sage Charron, la vie est à charge, & le mérite même s'évanouit. Quel secours apportera la sagesse au plus grand homme, continue-t-il, s'il est frappé du haut-mal ou d'apoplexie? La santé est un don de nature; mais elle se conserve, poursuit-il, par sobriété, par exercice modéré, par éloignement de tristesse & de toute passion.

Le principal de ces conseils pour les jeunes gens, c'est la tempérance en tout genre: le vice contraire fait périr un plus grand nombre de personnes que le glaive, *plus occidit gula quam gladius.*

On commence communément par être prodigue de sa fanté; & quand dans la suite on s'avise de vouloir en devenir économe, on sent à regret qu'on s'en est avisé trop tard.

L'habitude en tout genre a beaucoup de pouvoir sur nous; mais on n'a pas d'idées bien précises sur cette matière: tel est venu à bout de s'accoutumer à un sommeil de quelques heures, pendant que tel autre n'a jamais pu se passer d'un sommeil plus long.

Je fais que parmi les sauvages, & même dans nos campagnes, il y a des enfans nés avec une si bonne fanté, qu'ils traversent les rivières à la nage, qu'ils endurent le froid, la faim, la soif, la privation du sommeil, & que lorsqu'ils tombent malades, la seule nature les guérit sans le secours des remèdes: de là on conclut qu'il faut s'abandonner à la sage prévoyance de la nature, & que l'on s'accoutume à tout; mais cette conclusion n'est pas juste, parce qu'elle est tirée d'un dénombrement imparfait. Ceux qui raisonnent ainsi, n'ont aucun égard au nombre infini d'enfans qui succombent à ces fatigues, & qui sont la victime du préjugé, *que l'on peut s'accoutumer à tout.* D'ailleurs, n'est-il pas vraisemblable que ceux qui ont soutenu pendant plusieurs années les fatigues & les rudes épreuves dont nous avons parlé, auroient vécu bien plus long tems s'ils avoient pu se ménager davantage?

En un mot, point de mollesse, rien d'efféminé dans la manière d'élever les enfans; mais ne croyons pas que tout soit également bon pour tous, ni que Mithridate se soit accoutumé à un vrai poison. On ne s'accoutume pas plus à un véritable poison, qu'à des coups de poignard. Le Czar Pierre voulut que ses matelots accoutumassent leurs enfans à ne boire que de l'eau de la mer, ils moururent tous. La convenance & la disconvenance qu'il y a entre nos corps & les autres êtres, ne va qu'à un certain point; & ce point, l'expérience particulière de chacun de nous doit nous l'apprendre.

Il se fait en nous une dissipation continuelle d'esprits & de sucs nécessaires pour la conservation de la vie & de la fanté; ces esprits & ces sucs doivent donc être réparés; or ils ne peuvent l'être que par des alimens analogues à la machine particulière de chaque individu.

Il feroit à souhaiter que quelque habile physicien, qui joindroit l'expérience aux lumières & à la réflexion, nous donnât un traité sur le pouvoir & sur les bornes de l'habitude.

J'ajouterais encore un mot qui a rapport à cet article, c'est que la société qui s'intéresse avec raison à la conservation de ses citoyens, a établi de longues épreuves, avant que de permettre à quelque particulier d'exercer publiquement l'art de guérir. Cependant malgré ces sages précautions, le goût du merveilleux & le penchant qu'ont certaines personnes à s'écarter des règles communes, fait que lorsqu'ils tombent malades, ils aiment mieux se livrer à des particuliers sans caractère, qui conviennent eux-mêmes de leur ignorance, & qui n'ont de ressource que dans le mystère qu'ils font d'un prétendu secret, & dans l'imbécillité de leurs dupes. *Voyez la lettre judicieuse de M. de Moncrif, au second tome de ses œuvres, pag. 141, au sujet des empyriques & des charlatans.* Il feroit utile que les jeunes gens fussent éclairés de bonne heure sur ce point. Je conviens qu'il arrive quelquefois des inconvéniens en suivant les règles, mais où n'en arrive-t-il jamais? Il n'en arrive que trop souvent, par exemple, dans la construction des édifices; faut-il pour cela ne pas appeler d'architecte, & se livrer plutôt à un simple manœuvre?

II. Le second objet de l'éducation, c'est l'esprit qu'il s'agit d'éclairer, d'instruire, d'orner, & de régler. On peut adoucir l'esprit le plus féroce, dit Horace, pourvu qu'il ait la docilité de se prêter à l'instruction.

*Nemo aded ferus est ut non mitescere possit,
Si modò cultura patientem commodet aurem.*

Hor. I. ep. 1. v. 39.

La docilité, condition que le poète demande dans le disciple, cette vertu, dis-je, si rare, suppose un fond heureux que la nature seule peut donner, mais avec lequel un maître habile mène son élève bien loin. D'un autre côté, il faut que le maître ait le talent de cultiver les esprits, & qu'il ait l'art de rendre son élève docile, sans que son élève s'aperçoive qu'on travaille à le rendre tel, sans quoi le maître ne retirera aucun fruit de ses soins: il doit avoir l'esprit doux & liant, savoir saisir à propos le moment où la leçon produira son effet sans avoir l'air de leçon; c'est pour cela que lorsqu'il s'agit de choisir un maître, on doit préférer au savant qui a l'esprit dur, celui qui a moins d'érudition, mais qui est liant & judicieux: l'érudition est un bien qu'on peut acquérir; au lieu que la raison, l'esprit insinuant, & l'humeur douce, sont un présent de la nature. *DOCENDI rectè sapere est principium & fons;* pour bien instruire, il faut d'abord un sens droit. Mais revenons à nos élèves.

Il faut convenir qu'il y a des caractères d'esprit qui n'entrent jamais dans la pensée des autres; ce sont des esprits durs & inflexibles, *durà cervice... & cordibus & auribus. Act. ap. c. vij. v. 51.*

Il y en a de gauches, qui ne saisissent jamais ce qu'on leur dit dans le sens qui se présente naturellement, & que tous les autres entendent. D'ailleurs, il y a certains états où l'on ne peut se prêter à l'instruction; tel est l'état de la passion, l'état de dérangement dans les organes du cerveau, l'état de la maladie, l'état d'un ancien préjugé, &c. Or quand il s'agit d'enseigner, on suppose toujours dans les élèves cet esprit de souplesse & de liberté qui met le disciple en état d'entendre tout ce qui est à sa portée, & qui lui est présenté avec ordre & en suivant la génération & la dépendance naturelle des connoissances.

Les premières années de l'enfance exigent, par

rapport à l'esprit, beaucoup plus de soins qu'on ne leur en donne communément, en sorte qu'il est souvent bien difficile dans la suite d'effacer les mauvaises impressions qu'un jeune homme a reçues par les discours & les exemples des personnes peu sentées & peu éclairées, qui étoient auprès de lui dans ces premières années.

Dès qu'un enfant fait connoître par ses regards & par ses gestes qu'il entend ce qu'on lui dit, il devoit être regardé comme un sujet propre à être soumis à la juridiction de l'éducation, qui a pour objet de former l'esprit, & d'en écarter tout ce qui peut l'égarer. Il seroit à souhaiter qu'il ne fût approché que par des personnes sentées, & qu'il ne pût voir ni entendre rien que de bien. Les premiers acquiescemens sensibles de notre esprit, ou pour parler comme tout le monde, les premières connoissances ou les premières idées qui se forment en nous pendant les premières années de notre vie, sont autant de modèles qu'il est difficile de réformer, & qui nous servent ensuite de règle dans l'usage que nous faisons de notre raison : ainsi il importe extrêmement à un jeune homme, que dès qu'il commence à juger, il n'acquiesce qu'à ce qui est vrai, c'est-à-dire qu'à ce qui est. Ainsi loin de lui toutes les histoires fabuleuses, tous ces contes puériles de Fées, de loup-garou, de juif-errant, d'esprits folets, de revenans, de forciers, & de sortilèges, tous ces faiseurs d'horoscopes, ces diseurs & diseuses de bonne aventure, ces interpretes de songes, & tant d'autres pratiques superstitieuses qui ne servent qu'à égarer la raison des enfans, à effrayer leur imagination, & souvent même à leur faire regretter d'être venus au monde.

Les personnes qui s'amuse à faire peur aux enfans, sont très-repréhensibles. Il est souvent arrivé que les foibles organes du cerveau des enfans, en ont été dérangés pour le reste de la vie, outre que leur esprit se remplit de préjugés ridicules, &c. Plus ces idées chimériques sont extraordinaires, & plus elles se gravent profondément dans le cerveau.

On ne doit pas moins blâmer ceux qui se font un amusement de tromper les enfans, de les induire en erreur, de leur en faire accroire, & qui s'en applaudissent au lieu d'en avoir honte : c'est le jeune homme qui fait alors le beau rôle ; il ne fait pas encore qu'il y a des personnes qui ont l'ame assez basse pour parler contre leur pensée, & qui assurent d'insignes faussetés du même ton dont les honnêtes gens disent les vérités les plus certaines ; il n'a pas encore appris à se défier ; il se livre à vous, & vous le trompez : toutes ces idées fausses deviennent autant d'idées exemplaires, qui égarent la raison des enfans. Je voudrois qu'au lieu d'appriivoiser ainsi l'esprit des jeunes gens avec la séduction & le mensonge, on ne leur dit jamais que la vérité.

On devoit leur faire connoître la pratique des arts, même des arts les plus communs ; ils tireroient dans la suite de grands avantages de ces connoissances. Un ancien se plaint que lorsque les jeunes gens sortent des écoles, & qu'ils ont à vivre avec d'autres hommes, ils se croient transportés en un nouveau monde : *ut cum in forum venerint, existiment se in alium terrarum orbem delatos*. Qu'il est dangereux de laisser les jeunes gens de l'un & de l'autre sexe acquiescer eux-mêmes de l'expérience à leurs dépens, de leur laisser ignorer qu'il y a des séducteurs & des fourbes, jusqu'à ce qu'ils ayent été séduits & trompés ! La lecture de l'histoire fourniroit un grand nombre d'exemples, qui donneroient lieu à des leçons très-utiles.

On devoit aussi faire voir de bonne heure aux jeunes gens les expériences de Physique.

On trouveroit dans la description de plusieurs ma-

chines d'usage, une ample moisson de faits amusans & instructifs, capables d'exciter la curiosité des jeunes gens ; tels sont les divers phosphores, la pierre de Boulogne, la poudre inflammable, les effets de la pierre d'aimant & ceux de l'électricité, ceux de la raréfaction & de la pesanteur de l'air, &c. Il ne faut d'abord que bien faire connoître les instrumens, & faire voir les effets qui résultent de leur combinaison & de leur jeu. *Voyez-vous cette espèce de boule de cuivre (l'éolipile) ? elle est vuide en-dedans ; il n'y a que de l'air ; remarquez ce petit tuyau qui y est attaché & qui répond au-dedans, il est percé à l'extrémité ; comment feriez-vous pour remplir d'eau cette boule, & pour l'en vuider après qu'elle en auroit été remplie ? je vais la faire remplir d'elle-même, après quoi j'en ferai sortir un jet-d'eau.* On ne montre d'abord que les faits, & l'on diffère pour un âge plus avancé à leur en donner les explications les plus vraisemblables que les Philosophes ont imaginées. En combien d'inconvéniens des hommes qui d'ailleurs avoient du mérite, ne sont-ils pas tombés, pour avoir ignoré ces petits mystères de la Nature !

Je vais ajouter quelques réflexions, dont je fais que les maîtres qui ont du zèle & du discernement pourront faire un grand usage pour bien conduire l'esprit de leurs jeunes élèves.

On fait bien que les enfans ne sont pas en état de faire les raisonnemens combinés ou les assertions, qui sont le résultat de profondes méditations ; ainsi il seroit ridicule de les entretenir de ce que les Philosophes disent sur l'origine de nos connoissances, sur la dépendance, la liaison, la subordination & l'ordre des idées, sur les fausses suppositions, sur le dénombrement imparfait, sur la précipitation, enfin sur toutes les sortes de sophismes : mais je voudrois que les personnes que l'on met auprès des enfans, fussent suffisamment instruites sur tous ces points, & que lorsqu'un enfant, par exemple, dans ses réponses ou dans ses propos, suppose ce qui est en question, je voudrois, dis-je, que le maître sût que son disciple tombe dans une pétition de principe, mais que sans se servir de cette expression scientifique, il fit sentir au jeune élève que sa réponse est défectueuse, parce que c'est la même chose que ce qu'on lui demande. Avoiez votre ignorance ; dites, *je ne sais pas*, plutôt que de faire une réponse qui n'apprend rien ; c'est comme si vous disiez que le sucre est doux parce qu'il a de la douceur, est-ce dire autre chose sinon qu'il est doux parce qu'il est doux ?

Je voudrois bien que parmi les personnes qui se trouvent destinées par état à l'éducation de la jeunesse, il se trouvât quelque maître judicieux qui nous donnât la *logique des enfans en forme de dialogues à l'usage des maîtres*. On pourroit faire entrer dans cet ouvrage un grand nombre d'exemples, qui disposeroient insensiblement aux préceptes & aux règles. J'aurois voulu rapporter ici quelques-uns de ces exemples, mais j'ai craint qu'ils ne parussent trop puérils.

Nous avons déjà remarqué, d'après Horace, qu'il n'y a parmi les jeunes gens que ceux qui ont l'esprit souple, qui puissent profiter des soins de l'éducation de l'esprit. Mais qu'est-ce que d'avoir l'esprit souple ? c'est être en état de bien écouter & de bien répondre ; c'est entendre ce qu'on nous dit, précisément dans le sens qui est dans l'esprit de celui qui nous parle, & répondre relativement à ce sens.

Si vous avez à instruire un jeune homme qui ait le bonheur d'avoir cet esprit souple, vous devez sur-tout avoir grande attention de ne lui rien dire de nouveau qui ne puisse se lier avec ce que l'usage de la vie peut déjà lui avoir appris.

Le grand secret de la didactique, c'est-à-dire de l'art d'enseigner, c'est d'être en état de démêler la

subordination des connoissances. Avant que de parler de dixaines, sachez si votre jeune homme a idée d'un; avant que de lui parler d'armée, montrez-lui un soldat, & apprenez-lui ce que c'est qu'un capitaine, & quand son imagination se représentera cet assemblage de soldats & d'officiers, parlez-lui du général.

Quand nous venons au monde, nous vivons, mais nous ne sommes pas d'abord en état de faire cette réflexion, *je suis, je vis*, & encore moins celle-ci, *je sens, donc j'existe*. Nous n'avons pas encore vû assez d'êtres particuliers, pour avoir l'idée abstraite d'exister & d'existence. Nous naissons avec la faculté de concevoir & de réfléchir; mais on ne peut pas dire raisonnablement que nous ayons alors telle ou telle connoissance particuliere, ni que nous fassions telle ou telle réflexion individuelle, & encore moins que nous ayons quelque connoissance générale, puisqu'il est évident que les connoissances générales ne peuvent être que le résultat des connoissances particulieres: je ne pourrois pas dire que *tout triangle a trois côtés*, si je ne savois pas ce que c'est qu'un triangle. Quand une fois, par la considération d'un ou de plusieurs triangles particuliers, j'ai acquis l'idée exemplaire de triangle, je juge que tout ce qui est conforme à cette idée est *triangle*, & que ce qui n'y est pas conforme n'est pas *triangle*.

Comment pourrois-je comprendre qu'il faut rendre à chacun ce qui lui est dû, si je ne savois pas encore ce que c'est que rendre, ce que c'est qu'être dû, ni ce que c'est que chacun? L'usage de la vie nous l'a appris, & ce n'est qu'alors que nous avons compris l'axiome.

C'est ainsi qu'en venant au monde nous avons les organes nécessaires pour parler & tous ceux qui nous serviront dans la suite pour marcher; mais dans les premiers jours de notre vie nous ne parlons pas & nous ne marchons pas encore: ce n'est qu'après que les organes du cerveau ont acquis une certaine consistance, & après que l'usage de la vie nous a donné certaines connoissances préliminaires; ce n'est, dis-je, qu'alors que nous pouvons comprendre certains principes & certaines vérités dont nos maîtres nous parlent; ils les entendent ces principes & ces vérités, & c'est pour cela qu'ils s'imaginent que leurs élèves doivent aussi les entendre; mais les maîtres ont vécu, & les disciples ne font que de commencer à vivre. Ils n'ont pas encore acquis un assez grand nombre de ces connoissances préliminaires que celles qui suivent supposent: « Notre ame, dit le P. Buffier, jésuite, dans son *Traité des premieres vérités*, III. part. pag. 8. notre ame n'opere qu'autant que notre corps se trouve en certaine disposition, par le rapport mutuel & la connexion réciproque qui est entre notre ame & notre corps. La chose est indubitable, poursuit ce savant métaphysicien, & l'expérience en est journaliere. Il paroît même hors de doute, dit encore le P. Buffier, au même *Traité*, I. part. pag. 32. & 33. que les enfans ont acquis par l'usage de la vie un grand nombre de connoissances sur des objets sensibles, avant que de parvenir à la connoissance de l'existence de Dieu: c'est ce que nous insinue l'apôtre S. Paul par ces paroles remarquables: *invisibilia enim ipsius Dei à creaturâ mundi per ea quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur. ad Rom. cap. j. v. 20.* Pour moi, ajoute encore le P. Buffier à la page 271. je ne connois naturellement le Créateur que par les créatures: je ne puis avoir d'idée de lui qu'autant qu'elles m'en fournissent. En effet les cieux annoncent sa gloire; *cæli enarrant gloriam Dei. psal. 18. v. 1.* Il n'est guere vraisemblable qu'un homme privé dès l'enfance de l'usage de tous ses sens, pût aisément s'élever jusqu'à l'idée de Dieu; mais

quoique l'idée de Dieu ne soit point innée, & que ce ne soit pas une premiere vérité, selon le P. Buffier, il ne s'enfuit nullement, ajoute-t-il, *ibid. pag. 33.* que ce ne soit pas une connoissance très-naturelle & très-aisée. Ce même pere très-respectable dit encore, *ibid. III. part. p. 9.* que comme la dépendance où le corps est de l'ame ne fait pas dire que le corps est spirituel, de même la dépendance où l'ame est du corps, ne doit pas faire dire que l'ame est corporelle. Ces deux parties de l'homme ont dans leurs opérations une connexion intime; mais la connexion entre deux parties ne fait pas que l'une soit l'autre. En effet, l'aiguille d'une montre ne marque successivement les heures du jour que par le mouvement qu'elle reçoit des roues, & qui leur est communiqué par le ressort: l'eau ne fauroit bouillir sans feu; s'enfuit-il de-là que les roues soient de même nature que le ressort, & que l'eau soit de la nature du feu?

Nous appercevons clairement que l'ame n'est point le corps, comme le feu n'est point l'eau, dit le P. Buffier, *Traité des premieres vérités III. part. pag. 10.* ainsi nous ne pouvons raisonnablement nier, ajoute-t-il, que le corps & l'esprit ne soient deux substances différentes.

C'est d'après les principes que nous avons exposés, & en conséquence de la subordination & de la liaison de nos connoissances, qu'il y a des maîtres persuadés que pour faire apprendre aux jeunes gens une langue morte, le latin, par exemple, ou le grec, il ne faut pas commencer par les déclinaisons latines ou les grecques; parce que les noms françois ne changeant point de terminaison, les enfans en disant *musa, musæ, musam, musarum, musis*, &c. ne font point encore en état de voir où ils vont; il est plus simple & plus conforme à la maniere dont les connoissances se lient dans l'esprit, de leur faire étudier d'abord le latin dans une version interlinéaire où les mots latins sont expliqués en françois, & rangés dans l'ordre de la construction simple, qui seule donne l'intelligence du sens. Quand les enfans disent qu'ils ont retenu la signification de chaque mot, on leur présente ce même latin dans le livre de répétition où ils le retrouvent à la vérité dans le même ordre, mais sans françois sous les mots latins: les jeunes gens sont ravis de trouver eux-mêmes le mot françois qui convient au latin, & que la version interlinéaire leur a montré. Cet exercice les anime & écarte le dégoût, & leur fait connoître d'abord par sentiment & par pratique la destination des terminaisons, & l'usage que les anciens en faisoient.

Après quelques jours d'exercice, & que les enfans ont vû tantôt *Diana*, tantôt *Dianam*, *Apollo*, *Apollinem*, &c. & qu'en françois c'est toujours *Diane*, & toujours *Apollon*; ils font les premiers à demander la raison de cette différence, & c'est alors qu'on leur apprend à décliner.

C'est ainsi que pour faire connoître le goût d'un fruit, au lieu de s'amuser à de vains discours, il est plus simple de montrer ce fruit & d'en faire goûter; autrement c'est faire deviner, c'est apprendre à définir sans modele, c'est vouloir retirer d'un champ ce qu'on n'y a pas semé.

Dans la suite, à mesure qu'ils voyent un mot qui est ou au même cas que celui auquel il se rapporte, ou à un cas différent, *Diana soror Apollinis*, on leur explique le rapport d'identité, & le rapport ou raison de détermination. *Diana soror*, ces deux mots sont au même cas, parce que *Diane* & *sœur* c'est la même personne: *soror Apollinis*, *Apollinis* détermine *soror*, c'est-à-dire, fait connoître de qui *Diane* étoit *sœur*. Toute la syntaxe se réduit à ces deux rapports comme je l'ai dit il y a long-tems. Cette méthode de commencer

commencer par l'explication, de la maniere que nous venons de l'exposer, me paroît la seule qui suive l'ordre, la dépendance, la liaison & la subordination des connoissances. Voyez CAS, CONSTRUCTION, & les divers ouvrages qui ont été faits pour expliquer cette méthode, pour en faciliter la pratique, & pour répondre à quelques objections qui furent faites d'abord avec un peu trop de précipitation. Au reste il me souvient que dans ma jeunesse je n'aimois pas qu'après m'avoir expliqué quelques lignes de Ciceron, que je commençois à entendre, on me fit passer sur le champ à l'explication de dix ou douze vers de Virgile; c'est comme si pour apprendre le françois à un étranger, on lui faisoit lire une scene de quelques pieces de Racine, & que dans la même leçon on passât à la lecture d'une scene du misanthrope ou de quelqu'autre piece de Moliere. Cette pratique est-elle bien propre à faire prendre intérêt à ce qu'on lit, à donner du goût, & à former l'idée exemplaire du beau & du bon?

Poursuivons nos réflexions sur la culture de l'esprit.

Nous avons déjà remarqué qu'il y a plusieurs états dans l'homme par rapport à l'esprit. Il y a sur-tout l'état du sommeil qui est une espece d'infirmité périodique, & pourtant nécessaire, où, comme dans plusieurs autres maladies, nous ne pouvons pas faire usage de cette souplesse & de cette liberté d'esprit qui nous est si nécessaire pour démêler la vérité de l'erreur.

Observez que dans le sommeil nous ne pouvons penser à aucun objet, à moins que nous ne l'ayons vu auparavant, soit en tout, soit en partie: jamais l'image du soleil ni celle des étoiles, ni celle d'une fleur, ne se présenteront à l'imagination d'un enfant nouveau-né qui dort, ni même à celle d'un aveugle-né qui veille. Si quelquefois l'image d'un objet bizarre qui ne fut jamais dans la nature se présente à nous dans le sommeil, c'est que par l'usage de la vue nous avons vu en divers tems & en divers objets, les membres différens dont cet être chimérique est composé: tel est le tableau dont parle Horace au commencement de son art poétique; la tête d'une belle femme, le cou d'un cheval, les plumes de différentes especes d'oiseaux, enfin une queue de poisson; telles sont les parties dont l'ensemble forme ce tableau bizarre qui n'eut jamais d'original.

Les enfans nouveau-nés qui n'ont encore rien vu, & les aveugles de naissance, ne sauroient faire de pareilles combinaisons dans leur sommeil; ils n'ont que le sentiment intime qui est une suite nécessaire de ce qu'ils sont des êtres vivans & animés, & de ce qu'ils ont des organes où circulent du sang & des esprits, unis à une substance spirituelle, par une union dont le Créateur s'est réservé le secret.

Le sentiment dont je parle ne sauroit être d'abord un sentiment réfléchi, comme nous l'avons déjà remarqué, parce que l'enfant ne peut point encore avoir d'idée de sa propre individualité, ou du MOI. Ce sentiment réfléchi du moi ne lui vient que dans la suite par le secours de la mémoire qui lui rappelle les différentes sortes de sensations dont il a été affecté; mais en même tems il se souvient & il a conscience d'avoir toujours été le même individu, quoiqu'affecté en divers tems & différemment; voilà le MOI.

Un indolent qui après un travail de quelques heures s'abandonne à son indolence & à sa paresse, sans être occupé d'aucun objet particulier, n'est-il pas, du moins pendant quelques momens, dans la situation de l'enfant nouveau-né, qui sent parce qu'il est vivant, mais qui n'a point encore cette idée réfléchie, je sens?

Tome V.

Nous avons déjà remarqué avec le P. Buffier, que notre ame n'opere qu'autant que notre corps se trouve en certaine disposition (*Traité des premières vérités, III. part. pag. 8.*): la chose est indubitable & l'expérience en est journaliere, ajoûte ce respectable philosophe. (*Ibid.*)

En effet, les organes des sens & ceux du cerveau ne paroissent-ils pas destinés à l'exécution des opérations de l'ame en tant qu'unie au corps? & comme le corps se trouve en divers états selon l'âge, selon l'air des divers climats qu'il habite, selon les alimens dont il se nourrit, &c. & qu'il est sujet à différentes maladies, par les différentes altérations qui arrivent à ses parties; de même l'esprit est sujet à diverses infirmités, & se trouve en des états différens, soit à l'occasion de la disposition habituelle des organes destinés à ses fonctions, soit à cause des divers accidens qui surviennent à ces organes.

Quand les membres de notre corps ont acquis une certaine consistance, nous marchons, nous sommes en état de porter d'abord de petits fardeaux d'un lieu à un autre; dans la suite nous pouvons en soulever & en transporter de plus grands; mais si quelqu'obstruction empêche le cours des esprits animaux, aucun de ces mouvemens ne peut être exécuté.

De même, lorsque parvenus à un certain âge, les organes de nos sens & ceux du cerveau se trouvent dans l'état requis pour donner lieu à l'ame d'exercer ses fonctions à un certain degré de rectitude, selon l'institution de la nature, ce que l'expérience générale de tous les hommes nous apprend; on dit alors qu'on est parvenu à l'âge de raison. Mais s'il arrive que le jeu de ces organes soit troublé, les fonctions de l'ame sont interrompues: c'est ce qu'on ne voit que trop souvent dans les imbécilles, dans les insensés, dans les épileptiques, dans les apoplectiques, dans les malades qui ont le transport au cerveau, enfin dans ceux qui se livrent à des passions violentes.

*Cette fiere raison dont on fait tant de bruit,
Un peu de vin la trouble, un enfant la séduit.*

Des Houlières, *Idyle des moutons.*

Ainsi l'esprit a ses maladies comme le corps, l'indocilité, l'entêtement, le préjugé, la précipitation, l'incapacité de se prêter aux réflexions des autres, les passions, &c.

Mais ne peut-on pas guérir les maladies de l'esprit, dit Cicéron? on guérit bien celles du corps, ajoûte-t-il. *His nulla-nè est adhibenda curatio? an quòd corpora curari possint, animorum medicina nulla sit?* Cic. *Tusc. lib. III. cap. ij.* Une multitude d'observations physiques de medecine & d'anatomie, dit le savant auteur de l'économie animale, tom. III. pag. 215. deuxième édit. à Paris chez Cavelier 1747. nous prouvent que nos connoissances dépendent des facultés organiques du corps. Ce témoignage joint à celui du P. Buffier & de tant d'autres savans respectables, fait voir qu'il y a deux sortes de moyens naturels pour guérir les maladies de l'esprit, du moins celles qui peuvent être guéries; le premier moyen, c'est le régime, la tempérance, la continence, l'usage des alimens propres à guérir chaque sorte de maladie de l'esprit (*voyez la medecine de l'esprit*, par M. le Camus, chez Ganneau, à Paris, 1753), la suite & la privation de tout ce qui peut irriter ces maladies. Il est certain que lorsque l'estomac n'est point surchargé, & que la digestion se fait aisément, les liqueurs coulent sans altération dans leurs canaux, & l'ame exerce ses fonctions sans obstacle.

Outre ces moyens, Cicéron nous exhorte d'écouter & d'étudier les leçons de la sagesse, & sur-tout d'avoir un desir sincere de guérir. C'est un

E e e

commencement de fanté qui nous fait éviter tout ce qui peut entretenir la maladie. *Animi sanari volerint, præceptis sapientium paruerint; fiet ut sine ulâ dubitatione sanentur.* Cic. III. *Tusc. cap. iij.*

Quand nous sommes en état de réfléchir sur nos sensations, nous nous appercevons que nous avons des sentimens dont les uns sont agréables, & les autres plus ou moins douloureux; & nous ne pouvons pas douter que ces sentimens ou sensations ne soient excités en nous par une cause différente de nous-mêmes, puisque nous ne pouvons ni les faire naître, ni les suspendre, ni les faire cesser précisément à notre gré. L'expérience & notre sentiment intime ne nous apprennent-ils pas que ces sentimens nous viennent d'une cause étrangère, & qu'ils sont excités en nous à l'occasion des impressions que les objets font sur nos sens, selon un certain ordre immuable établi dans toute la nature, & reconnu par-tout où il y a des hommes?

C'est encore d'après ces impressions que nous jugeons des objets & de leurs propriétés; ces premières impressions nous donnent lieu de faire ensuite différentes réflexions qui supposent toujours ces impressions, & qui se font indépendamment de la disposition habituelle ou actuelle du cerveau, & selon les lois de l'union de l'ame avec le corps. Il faut toujours supposer l'ame dans l'état de la veille, où elle sent bien qu'elle n'est pas ensevelie dans les ténèbres du sommeil; il faut la supposer dans l'état de fanté, en un mot dans cet état où dégagée de toute passion & de tout préjugé, elle exerce les fonctions avec lumière & avec liberté: puisque pendant le sommeil, ou même pendant la veille, nous ne pouvons penser à aucun objet, à moins qu'il n'ait fait quelque impression sur nous depuis que nous sommes au monde.

Puisque nous ne pouvons par notre seule volonté empêcher l'effet d'une sensation, par exemple, nous empêcher de voir pendant le jour, lorsque nos yeux sont ouverts, ni exciter, ni conserver ni faire cesser la moindre sensation: Puisque c'est un axiome constant en Philosophie que notre pensée n'ajoute rien à ce que les objets sont en eux-mêmes, *cogitare tuum nil ponit in re*: Puisque tout effet suppose une cause: Puisque nul être ne peut se modifier lui-même, & que tout ce qui change, change par autrui: Puisque nos connoissances ne sont point des êtres particuliers, & que ce n'est que nous connoissant, comme chaque regard de nos yeux n'est que nous regardant, & que tous ces mots, *connoissance, idée, pensée, jugement, vie, mort, néant, maladie, santé, vue*, &c. ne sont que des termes abstraits que nous avons inventés sur le modèle & à l'imitation des mots qui marquent des êtres réels, tels que *Soleil, Lune, Terre, Étoiles*, &c. & que ces termes abstraits nous ont paru commodes pour faire entendre ce que nous pensons aux autres hommes, qui en font le même usage que nous, ce qui nous dispense de recourir à des périphrases & à des circonlocutions qui feroient languir le discours; par toutes ces considérations, il paroît évident que chaque connoissance individuelle doit avoir sa cause particulière, ou son motif propre.

Ce motif doit avoir deux conditions également essentielles & inséparables.

1°. Il doit être extérieur, c'est-à-dire qu'il ne doit pas venir de notre propre imagination, comme il en vient dans le sommeil: *cogitare tuum nil ponit in re.*

2°. Il doit être le motif propre, c'est-à-dire celui que telle connoissance particulière suppose, celui sans lequel cette pensée ne seroit jamais venue dans l'esprit.

Quelques philosophes de l'antiquité avoient imaginé qu'il y avoit des Antipodes; les preuves qu'ils

donnoient de leur sentiment étoient bien vraisemblables, mais elles n'étoient que vraisemblables; au lieu qu'aujourd'hui que nous allons aux Antipodes, & que nous en revenons; aujourd'hui qu'il y a un commerce établi entre les peuples qui y habitent & nous, nous avons un motif légitime, un motif extérieur, un motif propre, pour assurer qu'il y a des Antipodes.

Ce Grec qui s'imaginait que tous les vaisseaux qui arrivoient au port de Pyrée lui appartenoient, ne jugeoit que sur ce qui se passoit dans son imagination & dans le sens interne, qui est l'organe du consentement de l'esprit; il n'avoit point de motif extérieur & propre: ce qu'il pensoit n'étoit point en rapport avec la réalité des choses: *cogitare tuum nil ponit in re.* Une montre marque toujours quelqu'heure; mais elle ne va bien que lorsqu'elle est en rapport avec la situation du Soleil: notre sentiment intime, aidé par les circonstances, nous fait sentir le rapport de notre jugement avec la réalité des choses. Quand nous sommes éveillés, nous sentons bien que nous ne dormons pas; quand nous sommes en bonne santé, nous sommes persuadés que nous ne sommes pas malades: ainsi lorsque nous jugeons d'après un motif légitime, nous sommes convaincus que notre jugement est bien fondé, & que nous aurions tort de porter un jugement différent. Les ames qui ont le bonheur d'être unies à des têtes bien faites, passent de l'état de la passion, ou de celui de l'erreur & du préjugé, à l'état tranquille de la raison, où elles exercent leurs fonctions avec lumière & avec liberté.

Il seroit aisé de rapporter un grand nombre d'exemples, pour faire voir la nécessité d'un motif extérieur, propre, & légitime dans tous nos jugemens, même de ceux qui regardent la foi: *Fides ex auditu, auditus autem per verbum Christi*, dit S. Paul. (*Rom. c. x. 17.*) « Dans des points si sublimes, dit le Pere Buffier (*tr. des premières vérités, III. part. p. 237.*), on trouve un motif judicieux & plausible, certain, qui ne peut nous égarer, de soumettre nos foibles lumières naturelles à l'intelligence infinie de Dieu qui a révélé certaines vérités, & à la sage autorité de l'Eglise qui nous apprend que Dieu les a effectivement révélées. Si l'on faisoit attention à ces premières vérités dans la science de la Théologie, ajoute le P. Buffier (*ibid.*), l'étude en devroit beaucoup plus facile & plus abrégée, & le fruit en seroit plus solide & plus étendu ».

Ce seroit donc une pratique très-utile de demander souvent à un jeune homme le motif de son jugement, dans des occasions même très-communes, sur-tout quand on s'aperçoit qu'il imagine, & que ce qu'il dit n'est pas fondé.

Quand les jeunes gens sont en état d'entrer dans des études sérieuses, c'est une pratique très-utile, après qu'on leur a appris les différentes sortes de gouvernemens, de leur faire lire les gazettes, avec des cartes de géographie & des dictionnaires qui expliquent certains mots que souvent même le maître n'entend pas. Cette pratique est d'abord désagréable aux jeunes gens; parce qu'ils ne sont encore au fait de rien, & que ce qu'ils lisent ne trouve pas à se lier dans leur esprit avec des idées acquises: mais peu-à-peu cette lecture les intéresse, sur-tout lorsque leur vanité en est flatée par les louanges que des personnes avancées en âge leur donnent à-propos sur ce point.

Je connois des maîtres judicieux qui pour donner aux jeunes gens certaines connoissances d'usage, leur font lire & leur expliquent l'état de la France & l'almanach royal: & je crois cette pratique très-utile.

Il resteroit à parler des mœurs & des qualités so-

ciales: mais nous avons tant de bons livres sur ce point, que je crois devoir y renvoyer.

Nous avons dans l'école militaire un modèle d'éducation, auquel toutes les personnes qui sont chargées d'élever des jeunes gens, devroient tâcher de se rapprocher; soit à l'égard de ce qui concerne la santé, les alimens, la propreté, la décence, &c. soit par rapport à ce qui regarde la culture de l'esprit. On n'y perd jamais de vûe l'objet principal de l'établissement, & l'on travaille en des tems marqués à acquérir les connoissances qui ont rapport à cet objet: telles sont les Langues, la Géométrie, les Fortifications, la science des Nombres, &c. ce sont des maîtres habiles en chacune de ces parties, qui ont été choisis pour les enseigner.

A l'égard des mœurs, elles y font en sûreté, tant par les bons exemples, que par l'impossibilité où les jeunes gens se trouvent de contracter des liaisons qui pourroient les écarter de leur devoir. Ils sont éclairés en tout tems & en tout lieu. Une vigilance perpétuelle ne les perd jamais de vûe: cette vigilance est exercée pendant le jour & pendant la nuit, par des personnes sages qui se succèdent en des tems marqués. Heureux les jeunes gens qui ont le bonheur d'être reçûs à cette école! ils en sortiront avec un tempérament fortifié, avec l'esprit de leur état, & un esprit cultivé, avec des mœurs qu'une habitude de plusieurs années aura mises à l'abri de la séduction: enfin avec les sentimens de reconnoissance, dont on voit qu'ils sont déjà pénétrés; premièrement à l'égard du Roi puissant, qui leur procure en pere tendre de si grands avantages; en second lieu envers le ministre éclairé, qui favorise l'exécution d'un si beau projet; 3°. enfin à l'égard des personnes zélées qui président immédiatement à cette exécution, qui la conduisent avec lumière, avec sagesse, avec fermeté, & avec un desintéressement qu'on ne peut assez louer. Voyez ECOLE MILITAIRE, ETUDE, CLASSE, COLLÈGE, &c. (F)

EDULCORATION, f. f. (Chimie.) on entend en Chimie par le mot d'édulcoration, la lotion de certaines matieres pulvérulentes & insolubles, ou du moins très-peu solubles, par l'eau, pour leur enlever différens sels avec lesquels elles sont confondues.

Les sujets de cette opération sont les précipités, soit vrais, soit spontanés; les chaux métalliques, préparées par le moyen du nitre; celles qui sont fournies par la calcination, ou la distillation des sels métalliques ou terreux; les cristaux des sels peu solubles, formés dans la dissolution d'un sel beaucoup plus soluble, &c.

Les regles du manuel de cette opération se réduisent à deux. 1°. Il faut laver avec le plus grand soin toutes les chaux & tous les précipités véritablement insolubles, & dans ce cas on peut employer l'eau bouillante. 2°. Dans l'édulcoration des matieres solubles au contraire, comme dans celle du tartre vitriolé séparé d'une dissolution de potasse, celle du précipité blanc, &c. il ne faut laver qu'une ou deux fois, & employer de l'eau froide; sans cette précaution, & si l'on répète trop souvent les lotions, on perd inutilement une partie de la matiere qu'on se proposoit de purifier: comme il arrive assez souvent aux apothicaires ignorans & dirigés par des mauvaises lois, qui y perdent seuls à la vérité, ce qui fait par conséquent un fort petit malheur, & tel même qu'il seroit à souhaiter pour le bien de la société, qu'il fût une suite inévitable de l'ignorance & de l'inexactitude: car ces artistes apprendroient apparemment leur métier, s'ils étoient obligés de le savoir sous peine de se ruiner.

Voici la description détaillée de cette opération: on met la matiere à édulcorer dans une terrine, ou tel autre vaisseau commode de terre ou de verre: on

verse de l'eau dessus, qu'on agite & qu'on trouble par le moyen d'une spatule: on laisse reposer, & l'eau étant devenue claire, on la rejette par inclination: on répète cette manœuvre autant de fois qu'il est nécessaire, & il ne reste plus qu'à faire sécher la matiere édulcorée.

Au reste il ne faut pas confondre l'édulcoration avec la dulcification. Voyez DULCIFIÉ ou DULCIFICATION. (b)

EDULCORATION PHILOSOPHIQUE, (Chimie.) Quelques chimistes ont appelé de ce nom la décomposition des sels neutres métalliques, ou la séparation des acides d'avec les métaux qu'ils avoient dissous; séparation opérée par la violence du feu. (b)

EDULCORER, v. act. (Pharm.) signifie ajouter du sucre ou un sirop à certains remèdes liquides destinés pour l'usage intérieur, dans la vûe de les rendre plus agréables au goût.

On édulcore des tisanes, des infusions, des décoctions, des émulsions, des potions, &c. L'édulcoration du petit-lait se fait très-souvent avec le sirop de violette; celle des émulsions avec le sirop des cinq racines apéritives, de nymphaea, &c. Les potions anti-hystériques s'édulcorent presque toujours avec le sirop d'armoïse; les béchiques avec celui de capillaire ou de guimauve, de pas-d'âne, &c. (b)

* EDUSIE, EDULIE, EDUQUE, EDUSE, f. f. (Myth.) déesse dont la fonction étoit d'apprendre à manger aux enfans lorsqu'on les sevroit. On se concilioit sa protection, en lui offrant des premiers mets qu'on destinoit à l'enfant, après qu'on l'avoit privé du lait. Il y a des mythologues qui font deux déesses différentes, d'Eduque & d'Edulie. Ils prétendent que la première présidoit à l'éducation, & la seconde au sevrage.

E E

EEN-TOL-BRIEF, (Commerce.) On nomme ainsi à Amsterdam & dans les autres villes des Provinces-Unies, des lettres de franchise que les bourgeois de quelques-unes de ces villes obtiennent de leurs bourguemestres, par lesquelles ces magistrats certifient que tels ou tels sont en cette qualité exempts de quelques droits de péage. Ces lettres ne durent qu'un an & six semaines, & après ce terme on est obligé de les renouveler. Voyez ENTRÉE & SORTIE. Diction. de Comm. & Chambers. (G)

E F

ÉFAUFILER, v. act. (Rubann.) c'est tirer d'un bout de ruban entamé quelques brins de la trame, pour en connoître la qualité. Il se dit aussi des étoffes en soie, des draps en laine, &c. C'est un terme commun à tout ouvrage ourdi.

EFFACER, RATURER, RAYER, BIFFER, fyn. (Gram.) Ces mots signifient l'action de faire disparaître de dessus un papier ce qui est adhérent à sa surface. Les trois derniers ne s'appliquent qu'à ce qui est écrit ou imprimé: le premier peut se dire d'autre chose, comme des taches d'encre, &c. Rayer est moins fort qu'effacer; & effacer, que raturer. On raze un mot en passant simplement une ligne dessus; on l'efface lorsque la ligne passée dessus est assez forte pour empêcher qu'on ne lise ce mot aisément; on le rature, lorsqu'on l'efface si absolument qu'on ne peut plus lire, ou même lorsqu'on se sert d'un autre moyen que la plume, comme d'un canif, grattoir, &c. On se sert plus souvent du mot rayer, que du mot effacer, lorsqu'il est question de plusieurs lignes; on dit aussi qu'un écrit est fort raturé, pour dire qu'il est plein de ratures, c'est-à-dire de mots effacés. Le mot rayer s'emploie en parlant des mots supprimés

dans un acte, ou du nom de quelqu'un qu'on a ôté d'une liste, d'un tableau, &c. Le mot *biffer* est absolument de style d'arrêt; on ordonne, en parlant d'un accusé, que son écrou soit *biffé*, &c. Lorsque la partie ôtée d'un écrit est considérable, on se sert du mot de *supprimer* ou *ôter*, & non d'aucun des quatre qui font le sujet de cet article. Enfin *effacer* est du style noble, & s'emploie en ce cas au figuré: *effacer le souvenir*, &c. (O)

EFFACER, v. act. & neut. (*Escrime.*) c'est déplacer par un mouvement de corps le point que l'ennemi ajuste.

Pour *effacer*, on tourne l'axe des épaules à gauche dans l'instant qu'on pare au-dedans des armes, & à droite, dans l'instant qu'on pare au-dehors. Voyez PARER QUARTE ET TIERCE, &c.

On ne doit pas entendre par *effacer*, cacher une partie de son corps à l'ennemi, mais bien une partie de son corps à la direction de son estocade; c'est pourquoi il faut indispensablement *effacer* sur tous les coups qu'il porte.

EFFARÉ ou EFFRAYÉ, adj. en termes de Blason, se dit d'un animal qu'on représente s'élevant sur les piés de derriere, comme s'il étoit effrayé.

Gleispach en Allemagne, d'azur au cheval effaré d'argent, mouvant d'une monticule de synople.

EFFECTIF, adj. qui est réel & positif. Dans le Commerce, un paiement effectif est celui qui se fait véritablement & en deniers comptans, ou effets équivalens. *Diction. de Comm. de Trév. & de Chamb.* (G)

EFFECTION, f. f. en termes de Géométrie, signifie la construction des problèmes ou équations. Voyez CONSTRUCTION, LIEU, COURBE. Ce terme commence à n'être plus fort en usage. (O)

EFFECTIVEMENT, EN EFFET, synonym. (*Gram.*) ces deux mots différent, 1° en ce que le second est plus d'usage dans le style noble, & le premier dans la conversation: 2° en ce que le premier sert seulement à appuyer une proposition par quelque preuve, & que le second sert de plus à opposer la réalité à l'apparence. On dit: *il est vertueux en apparence, & vicieux en effet.* (O)

EFFECTUER, EXÉCUTER, synonym. (*Gram.*) ces deux mots différent en ce que le premier ne se dit guere que dans la conversation, & en parlant d'une parole qu'on a donnée. On dit *effectuer sa promesse, & exécuter une entreprise.* (O)

*EFFEMINÉ, adj. qui tient du caractère foible & délicat de la femme. Le reproche est réciproque; on n'aime point à rencontrer dans une femme les qualités extérieures de l'homme, ni dans l'homme les qualités extérieures de la femme. L'expérience nous a fait attacher à chaque sexe un ton, une démarche, des mouvemens, des linéamens qui leur sont propres, & nous sommes choqués de les trouver déplacés. Dans les langues anciennes orientales l'acception de ce mot étoit fort différente; on appelloit *effeminés*, des hommes consacrés à de fausses divinités en l'honneur desquelles ils se prostituoient: ces victimes singulieres avoient des loges au fond des forêts, connues sous le nom d'*adicula effeminatorum.*

EFFENDI, f. m. (*Hist. mod.*) en langue turque signifie maître. On donne quelquefois ce titre au mufti & aux émirs; les secrétaires ou maîtres d'écriture le prennent aussi, & il semble désigner particulièrement leur office. En général, tous ceux qui ont étudié, les prêtres des mosquées, les gens de lettres, & les jurisconsultes ou gens de robe, sont décorés de ce titre. On nomme le grand chancelier de l'empire, *rai effendi.* Ricaut, de l'Empire Ottoman, & Chambers. (G)

EFFERDING, (*Géog. mod.*) ville de la Haute-Autriche en Allemagne. Long. 31. 48. lat. 48. 18.

EFFERVESCENCE, f. f. (*Chimie.*) Les Chimistes désignent par ce mot l'agitation intérieure qu'éprouve un liquide dans le sein duquel s'opere actuellement l'union chimique de certaines substances.

Les substances connues qui s'attachent avec *effervescence*, sont l'eau en masse jettée sur la chaux vive, & les acides appliqués aux alkalis, soit salins, soit terreux; aux substances métalliques, aux matieres huileuses, & à certains sels neutres.

L'*effervescence* a lieu, soit que les deux matieres qui contractent union, soient avant leur mélange résolues en liqueur; soit que l'une des deux seulement soit liquide. Mais il est essentiel à l'*effervescence* que l'une de ces deux substances soit liquide; premièrement, parce que c'est une circonstance nécessaire pour la dissolution ou union (*V. MENSTRUE*); secondement, parce que l'*effervescence* ne peut avoir lieu proprement que dans un liquide, comme il paroît par la définition, & comme on va le voir clairement.

Le mouvement de l'*effervescence* consiste en la formation d'un nombre considérable de bulles qui se succèdent rapidement, & qui s'élevent à la surface du liquide, où elles crevent en lançant à une certaine distance des molécules du même liquide. La surface du liquide *effervescent* est sensiblement couverte d'un nombre prodigieux de petits jets, ou d'une pluie qui s'en détache, & qui y retombe.

Cet effet est dû manifestement à l'éruption d'un fluide leger & élastique. M. Musschenbroeck qui a fait sur les *effervescences* des expériences dont nous allons parler dans un instant, l'appelle une matiere élastique semblable à de l'air: M. Hales a démontré que c'étoit du véritable air.

Je pense que l'air dégagé dans les *effervescences*, étoit uni, lié, combiné chimiquement avec l'un des deux corps qui contractent union, ou avec tous les deux, & par cela même fixe, ou non élastique (*voyez MIXTION*); & non pas entortillé, devidé, ou roulé sur les parties de ces corps, & qu'il étoit dégagé par leur union, selon les lois de la précipitation ou des affinités. C'est sur ce point de vue que j'ai considéré l'*effervescence*, lorsque je l'ai appelée une précipitation d'air, dans un mémoire sur les eaux minérales de Selters, présenté à l'académie royale des Sciences en 1750. *Voyez mém. présentés à l'acad. royale des Sciences, tome II. analyse des eaux minérales de Selters, premier mémoire.*

C'est donc se faire une idée très-fausse de l'*effervescence*, que de regarder le mouvement qui la constitue, comme l'effet de la grande force d'attraction avec laquelle les deux corps à unir tendent l'un vers l'autre, des chocs violens qu'ils operent & qu'ils essuient, des rejaillissemens, &c. & en général, que de l'attribuer directement aux corps mêmes qui s'unissent (*voyez l'article CHIMIE, pag. 415. col. 2.*) car il existe des unions sans *effervescence*, quoiqu'elles soient opérées bien plus rapidement que celle de plusieurs corps qui se dissolvent avec *effervescence*: celle de l'huile de vitriol & de l'eau de la premiere espece. Je cite à dessein celle-ci, parce que quelques auteurs ont appelé *effervescence* l'action réciproque de l'eau & de l'huile de vitriol, que Frideric Hoffman, par exemple, propose comme une découverte la qualification d'*effervescence* qu'il a donnée à cette action.

L'*effervescence* est ordinairement accompagnée d'une espece de sifflement ou de pétilllement, & de chaleur: je dis ordinairement, parce que les *effervescences* legeres ne sont pas accompagnées d'un bruit sensible, & qu'on a observé des *effervescences* sans production de chaleur, & même avec production réelle de froid.

Le pétilllement s'explique bien aisément par l'é

ruption violente d'un fluide élastique, tel que l'air rassemblé en bulles.

On ne fait absolument rien sur la production de la chaleur, ni sur celle du froid. Cette chaleur est quelquefois telle, qu'elle produit l'inflammation dans les matieres convenables; celle qui s'excite par l'action de l'acide nitreux concentré, & de plusieurs matieres huileuses, est de ce dernier genre (voy. INFLAMMATION DES HUILES). On a prétendu que la chaux s'étoit échauffée dans certaines circonstances, jusqu'à allumer du bois (voyez CHAUX). L'acide du vinaigre versé sur les alkalis terreux, non calcinés, produit des *effervescences* froides.

La fameuse *effervescence* froide qui produit des vapeurs chaudes (phénomene effectivement fort singulier), est celle qui est excitée par le mélange de l'acide vitriolique & du sel ammoniac.

Les expériences de M. Musschenbroeck, que nous avons déjà annoncées, consistent à avoir excité des *effervescences* par un grand nombre de divers mélanges, à avoir observé la quantité de matiere élastique qu'elles produisoient dans le vuide, & à avoir comparé la violence du mouvement & le degré de chaleur excités par le même mélange dans l'air & dans le vuide. Il a résulté de ces expériences, que la plupart des *effervescences* produisoient de la matiere élastique & de la chaleur; que le mouvement & la chaleur produits par ce mélange, étoient différens dans l'air & dans le vuide; & qu'il n'y avoit aucune proportion entre ces trois phénomènes, le mouvement, la production de la matiere élastique, & la chaleur. Voyez *additamenta ad tentamina experim. nat. captorum in acad. del. Cimento.*

Les expériences de M. Hales nous ont instruit davantage, parce qu'étant faites dans un volume d'air déterminé, & dont on a pû mesurer l'augmentation & la diminution réelle, on a pû déterminer l'absorption aussi-bien que la production de l'air, ce qui est impossible en faisant ces expériences dans le vuide. Les expériences de M. Hales nous ont appris donc, que les matieres qui excitent par leur mélange une violente *effervescence*, produisent d'abord de l'air, mais que la plupart en absorbent ensuite; circonstance qui empêche de savoir si la quantité d'air produit est proportionnelle à la violence de l'*effervescence*, comme cela devoit être naturellement: car la cause de l'absorption & celle de la production de l'air peuvent agir dans le même tems, & se détruire réciproquement, du moins quant aux effets apparens. Les causes matérielles de l'absorption de l'air, sont des vapeurs qui s'élevent des corps *effervescens*, & que nous connoissons sous le nom de *clissus* (voyez *CLISSUS*). Pour mettre la dernière main aux ingénieuses expériences de M. Hales sur cette matiere, il faudroit donc trouver le moyen de mettre l'air produit par les *effervescences*, à l'abri de l'action des *clissus* élevés en même tems, ou constater l'efficacité spécifique de ces *clissus* sur l'air, leur point de saturation; ce qui est assez difficile, mais non pas impossible. Voyez l'analyse de l'air, de M. Hales, p. 174. de la traduct. franç. sous ce titre: *Expériences sur les différentes altérations de l'air dans les fermentations; & pag. 186. sous ce titre: Effets de la fermentation des substances minérales sur l'air.* On trouvera dans ces articles plusieurs expériences très-intéressantes sur les *effervescences*, parmi plusieurs expériences sur des fermentations; car l'auteur confond ces deux phénomènes sous le même titre.

L'*effervescence* differe essentiellement de la fermentation, sur-tout par ses produits, quoiqu'elle ait avec la fermentation plusieurs propriétés communes (voy. FERMENTATION). L'*effervescence* ne ressemble en rien à l'ébullition ou bouillonnement des liquides par l'action du feu (voyez EBULLITION). L'*effervescence*

est un des signes auxquels on reconnoît le point de saturation dans la préparation des sels neutres. Voyez NEUTRE (Sel), & SATURATION. (b)

EFFERVESCENCE, (Medecine.) est un terme aussi employé par certains medecins, pour signifier un mouvement *intestin* qu'ils supposent dans les humeurs du corps humain, tel, par exemple, que celui qui est produit par le mélange de deux liqueurs, dont l'une est acide & l'autre alkaline. Il n'existe point de semblable mouvement dans l'économie animale; on peut le démontrer *a priori*, parce qu'il n'y a rien dans nous qui puisse causer une *effervescence*. Il n'y a point dans notre corps de sel acide, ni de sel lixiviel, dont le concours puisse produire un semblable effet; il en conste par expérience: car le sang qui se répand d'un corps dont on vient de couper la tête, ou qui sort d'une artere ouverte, reçu dans un vase, ne donne aucune marque de mouvement *intestin* particulier, il paroît sans agitation sensible dans aucune de ses parties. Cependant il est reçu de tout le monde, que le mouvement d'*effervescence* est de nature à tomber évidemment sous les sens. Voyez les *préleçons de Boerhaave sur les instituts & les notes d'Haller*, §. 176. dont cet article est extrait. (d)

EFFET, s. m. (Logique.) le produit d'une cause agissante. Voyez AGIR.

Après avoir considéré les choses par rapport à ce qu'elles sont, on doit les étudier par rapport à ce qu'elles peuvent; & si l'on découvre que l'une soit capable de produire l'autre, ou seulement de la varier, on conçoit entre le terme agissant & ce qu'il fait naître, une relation de cause & d'effet.

Cette relation de la cause & de l'effet est de la plus vaste étendue, car toutes les choses qui existent ou peuvent exister, y ont part; ainsi nous appellons cause ce qui donne l'existence, ce dont la vertu produit une chose; & ce qui est produit, ce qui reçoit son existence, ce qui tient sa naissance de la cause, porte le nom d'effet. Par exemple, dès que nous voyons que dans la substance que nous appellons *cire*, la fluidité qui n'y étoit pas auparavant, y est constamment produite par l'application de certain degré de chaleur, nous donnons à l'idée simple de chaleur le nom de cause, par rapport à la fluidité qui est dans la *cire*; & celui d'effet à cette fluidité.

Les choses donc qui reçoivent une existence qu'elles n'avoient pas auparavant, sont des effets; & celles qui procurent cette existence, sont des causes. Voyez CAUSE.

Les notions claires & familières de cause & d'effet entraînent cette conséquence, que rien ne se fait sans cause, & qu'aucune chose ne peut se produire d'elle-même.

Il convient de s'assurer de l'existence des effets, avant que d'en chercher les causes; c'est pourquoi toutes les fois qu'il s'agit de découvrir les causes des effets extraordinaires que l'on rapporte, il faut examiner avec soin si ces effets sont véritables; car souvent on se fatigue inutilement à imaginer des raisons de choses qui ne sont point, & il y en a une infinité qu'il faut résoudre de la même maniere que Plutarque résout cette question qu'il se propose: *Pourquoi les poulains qui ont été courus par les loups, vont plus vite que les autres?* Après avoir dit que c'est peut-être parce que ceux qui étoient plus lents, ont été pris par les loups, & qu'ainsi ceux qui sont échappés couroient le mieux; ou bien que la peur leur ayant donné une vitesse extraordinaire, ils en ont contracté l'habitude. En un mot, après toutes ces dépenses d'esprit il donne la bonne solution de la question: *C'est peut-être, dit-il, que cela n'est pas vrai.*

C'est peu de chose de s'être assuré de l'existence d'un effet; il faut pour arriver à la découverte de la

cause, s'assurer aussi des indices convaincans que cette *cause* existe dans la nature; que c'est elle qui opere l'*effet* qu'on lui attribue.

Dans la pratique & dans la conduite de la vie, la découverte des *causes* qui ont produit les *effets* que nous voyons arriver, est souvent de la dernière importance. Or comme les événemens d'ici-bas sont pour l'ordinaire fort compliqués, il arrive aisément de prendre le change, l'accessoire & les circonstances, pour la *cause* de cet *effet* que nous considérons. L'ignorance, la petitesse d'esprit, la superstition, l'intérêt, les préjugés, en un mot toutes nos passions, nous abusent & nous précipitent dans de faux jugemens: aussi voit-on que rien n'est plus ordinaire dans les malheurs de la vie, que de les attribuer à de fausses causes, & de s'aveugler sur les véritables. On fait la réponse du duc de Vendôme à un courtisan du duc de Bourgogne dans la campagne de Flandres de 1708. *Voyez l'histoire du siècle de Louis XIV. Art. de M. le Chevalier DE JAU COURT.*

EFFET, (*Jurispr.*) c'est ce qu'opere une loi, une convention, une action. Ce qui est nul ne produit aucun *effet*. *Voyez NULLITÉ.*

Effets civils, sont les droits accordés à ceux qui participent aux avantages de la société civile, selon les lois politiques & civiles de l'état. Ces droits consistent à pouvoir intenter des actions en justice, à pouvoir succéder, disposer de ses biens par testament, posséder des offices & bénéfices dans le royaume: tout cela s'appelle *la vie civile* ou les *effets civils*, c'est-à-dire ce que peuvent faire ceux qui jouissent des avantages du droit civil.

Les regnicoles sont en général capables de tous les *effets civils*, au lieu que les aubains n'en jouissent point: ceux qui sont morts civilement ne les ont pas non plus.

Un mariage clandestin ne produit point d'*effets civils*, c'est-à-dire qu'il n'en résulte aucun droit de communauté ni de douaire pour la femme.

Effet rétroactif, est celui qui remonte à un tems antérieur à la cause qui le produit, comme quand une loi ordonne que sa disposition sera observée, tant pour les actes antérieurs à cette loi, que pour ceux qui seront postérieurs.

Effet se prend aussi quelquefois pour tout ce qui est *in bonis*; ainsi dans ce sens on dit qu'une maison, une terre, une rente, une obligation, un billet, de l'argent comptant, des meubles, sont des *effets* de la succession.

Effet caduc, est celui qui est de nulle valeur.

Effet commun, est celui qui appartient à plusieurs personnes.

Effet douteux, se dit de celui dont le recouvrement est incertain.

Effets, ou *effets royaux*, est le nom que l'on a donné aux rentes créées par le Roi, & aux billets & autres papiers qui ont été introduits en différens tems dans le commerce. (A)

EFFET, terme de Peinture. *Docti rationem artis intelligunt, indocti voluptatem.* L'*effet*, en Peinture, est pour le spectateur cette volupté, ce plaisir qu'il cherche & qu'il s'attend à ressentir. Pour l'artiste l'*effet* est le concours des différentes parties de l'art, qui excite dans l'esprit de celui qui voit un ouvrage, le sentiment dont le peintre étoit rempli en le composant.

Il est inutile de s'étendre sur la première signification de ce mot. Le plaisir est fait pour être senti; mais les moyens d'exciter cette sensation, sont intéressans pour les artistes. Voici quelques réflexions sur cette matière.

L'art de la Peinture est composé de plusieurs parties principales, comme on le verra dans un plus grand détail au mot PEINTURE. Chacune de ces par-

ties est destinée à produire une impression particulière, qui est son *effet* propre.

L'*effet* du dessein est d'imiter les formes; celui de la couleur, de donner à chaque objet la nuance qui le distingue des autres. Le clair-obscur imite les *effets* de la lumière, ainsi des autres. La réunion de ces différens produits cause une impression qu'on nomme l'*effet du tout ensemble*.

Il est donc essentiel pour parvenir à conduire un tableau à un *effet* juste, que toutes ses parties tendent à un seul projet. Mais quelle est celle qui doit commander, qui doit marquer le but auquel elles doivent arriver? c'est sans doute celle qu'on nomme *invention*, puisque c'est elle qui naît la première dans l'esprit du peintre, lorsqu'il médite un ouvrage; & que celui qui commenceroit à peindre sans avoir ce qu'il veut représenter, ressembleroit à un homme qui voudroit, sans ouvrir les yeux, se livrer à ses fonctions ordinaires.

L'*invention* qui regne sur tous les genres de peindre, qui les a créés, & qui les reproduit dans chaque ouvrage, décide donc de l'*effet* qu'ils doivent avoir. Le tableau d'histoire doit faire consister son *effet* dans l'expression exacte des actions; le portrait, dans la ressemblance des traits; le paysage, dans la représentation des sites; & la peinture d'une marine, dans celle des eaux.

Mais dans chacune des parties qui constituent l'art de peindre, on entend plus particulièrement par le mot *effet*, une expression grande, majestueuse, forte. Ainsi l'*effet* dans le dessein, est un contour hardi qui exprime des formes que l'artiste connoît parfaitement; la liberté, la confiance avec laquelle il indique leur place, leur figure, leur proportion, fait ressentir un juste *effet*. C'est ainsi que Michel-Ange en dessinant une figure, aura exprimé par le secours du simple trait, la conformation des membres, leur juste emmanchement, l'apparence des muscles, les enchaînemens des yeux, les plans sur lesquels les os de la tête sont placés, enfin le caractère de l'action qui doit infailliblement résulter de la justesse de toutes ces combinaisons. Il aura fait plus encore; il aura indiqué aux yeux exercés dans l'art de la peinture l'*effet* du clair-obscur, & l'on pourroit dire même celui de la couleur: ce dessein se nommera un *dessein d'effet*.

L'*effet* particulièrement appliqué au coloris, est celui qui porte l'imitation des couleurs locales à un point de perfection capable de faire une illusion sensible. La couleur locale est la couleur propre & distinctive de chaque objet: elle a, dans la nature, une force & une valeur que l'art a bien de la peine à imiter. Des organes justes & bien exercés peuvent y prétendre; mais l'écueil funeste, qui sur cette mer difficile est le plus fameux par les naufrages, c'est cette habitude de tons & de nuances qui s'enracine, sans que les peintres s'en aperçoivent, par une pratique répétée; & qui renaissant dans tous leurs ouvrages, fait dire de presque tous les artistes, qu'ils ont peint gris, ou roux; que leur couleur ressemble à la brique, qu'elle est rouge, ou noire, ou violette. Ce défaut si favorable à ceux qui sans principes, veulent distinguer les manières des maîtres, est une preuve de l'infériorité de l'imitation de l'artiste. La nature n'est, en effet, ni dorée, ni argentée; elle n'a point de couleur générale: ses nuances sont des mélanges de couleurs rompues, réfléchées, variées; & celui qui aspire à l'*effet* par la route de la couleur, n'en doit avoir aucune à lui.

On peut favoriser l'*effet* de la couleur, par la disposition des lumières, qui produit l'*effet du clair-obscur*: mais quelques périls menacent encore ceux qui se fondent sur ce secours. Le desir d'exciter l'attention par des *effets*, inspira au Carravage d'é-

clairer ses modes d'une manière qui se rencontre rarement dans la nature. Le jour qu'il faisoit descendre par des ouvertures ménagées avec art, offroit à ses yeux des lumières vives, mais tranchantes; il en résulta, dans les imitations qu'il en fit, des effets plus singuliers qu'agréables. Les oppositions trop dures, les ombres devenues noires, ont rendu, avec le tems, ses tableaux de deux seules couleurs; le blanc & le noir y dominant; & ces ombres ténébreuses que son affectation a répandues sur ses ouvrages, ont enveloppé dans leur obscurité les parties excellentes, dont cet habile artiste devoit tirer sa gloire. Il est donc de justes bornes qui renferment la perfection en tout genre, & les excès sont ses ennemis redoutables.

Au reste, un tableau dont l'effet est juste, produit sur tout le monde une sensation intéressante; comme une pièce de théâtre dans laquelle les caractères sont vrais, produit sur tous les spectateurs une satisfaction générale. Ces caractères doivent être exprimés par les principaux traits qui les distinguent, & par les oppositions qui les font valoir. Les détails trop approfondis, quoique la nature en offre les modes, sont un obstacle à l'effet théâtral, qui a des rapports infinis avec les effets dont j'ai parlé. Mais la réussite ne consiste pas seulement à soustraire ces détails; elle exige encore qu'on choisisse ceux qui sont essentiels, & qui constituent principalement le caractère qu'on représente.

Les distinguer, c'est le propre d'un génie grand, qui embrasse toutes les circonstances d'un objet, sans que leur nombre l'embarasse. Il ne se laisse point séduire; il ne perd pas de vue le but où il tend, il distingue ce qui est plus propre à assurer ses succès. Un peintre d'effet, est ordinairement un homme de génie; & dans tous les arts, le génie qui ordinairement enfante la facilité, conduit à la science des effets. La Poésie, ainsi que la Peinture; la Musique, ainsi que ses deux sœurs, ne pourront jamais prétendre que par cette voie à des succès éclatans, & à cette approbation générale, qui est si flatteuse; les autres parties auront des admirateurs, les grands effets réuniront tous les suffrages; l'hommage qu'on leur rend, est, pour ainsi dire, involontaire; il ne doit rien à la réflexion: c'est un premier mouvement. Voyez DESSEIN, DRAPERIE. Cet article est de M. WATELET.

EFFET, (*Manège.*) Personne n'ignore que le terme dont il s'agit, ne signifie que le produit d'une cause quelconque. Les auteurs du dictionnaire du Trévoux semblent néanmoins le restreindre, quant à la science du Manège, aux seules suites des actions de la main du cavalier. Effet, en terme de Manège, se dit des mouvemens de la main, qui servent à conduire un cheval; ils expliquent ensuite savamment ces effets. Je prendrai la liberté de leur faire observer que nous disons non-seulement les effets de la main, mais les effets des jambes, les effets des aides du corps, les effets de la gaine, des châtimens, du cavesson, des piliers, de telles ou telles leçons: ainsi nous appliquons ce mot, en matière d'équitation, indifféremment à tout ce qui peut être regardé comme le résultat d'une multitude de principes différens. Il étoit par conséquent inutile d'en faire un article, eu égard à notre art, dans lequel il n'a pas plus d'acception particulière que dans tous les autres. (e)

EFFEUILLER, v. act. (*Jardinage.*) c'est ôter toutes les feuilles d'un arbre, ainsi que l'on fait à un pêcher tardif, planté dans une terre humide; on effeuille encore un arbre pour que son fruit profite de tout le soleil, qu'il acquierre, en mûrissant, de la beauté, de la couleur & du goût. (K)

EFFICACE, adj. se dit en général d'une chose qui produit certainement & infailliblement son effet,

comme d'un remède, d'une grâce, &c. Voyez REMÈDE, GRACE. (O)

EFFIGIE, f. f. (*Jurisprud.*) est un tableau ignominieux, où est représentée la figure du criminel absent, condamné à mort par contumace: l'exécution par effigie est celle qui se fait en attachant à la potence le tableau dont on vient de parler. Les condamnations flétrissantes, mais qui n'emportent pas peine de mort, telles que l'amende honorable, le bannissement, les galères, sont aussi écrites dans un tableau, mais sans effigie, c'est-à-dire sans désignation de figure. A Paris les tableaux qui servent d'effigie, ne sont qu'un dessein grossier fait à la plume, qui représente un homme pendu ou sur la roue, selon la condamnation; mais dans les provinces où les exécutions sont plus rares, les effigies sont ordinairement peintes & coloriées à la ressemblance de l'accusé, le mieux qu'il est possible; on le représente avec ses habits ordinaires, & autres choses qui peuvent le caractériser, afin que cela fasse plus d'impression au peuple.

L'usage des exécutions par effigie, tire son origine des sacrifices & triomphes des anciens, lesquels au lieu de sacrifier la personne même, sacrifioient quelquefois seulement son effigie, comme le rapporte Plutarque en la 32^e & 86^e demandes des choses romaines.

L'exécution par effigie, en matière criminelle, vient particulièrement des Grecs, chez lesquels on faisoit le procès aux absens, & on les exécutoit par effigie, ou bien on écrivoit leurs noms avec la condamnation en des colonnes, comme le remarque Ayrault, liv. II. de sa pratique judiciaire, art. 1. n. 23.

A Rome au contraire les exécutions figuratives ou en effigie n'étoient pas en usage, d'autant que l'on n'y condamnoit jamais les absens à aucune peine capitale: il leur paroïsoit ridicule d'exécuter quelqu'un en peinture; & si Trebellius Pollio rapporte de Celsus le tyran qu'il fut pendu en effigie, *cujus imago suspensa est quasi celsus ipse videretur*; cela fut fait, comme le remarque cet auteur, *novi injuriæ genere*: il y avoit cependant des cas à Rome, où l'on écrivoit dans des colonnes, comme chez les Grecs, le nom des absens qui étoient condamnés; mais cela n'avoit pas lieu pour peines capitales; ainsi il n'y avoit point d'exécution par effigie.

Les anciennes ordonnances font mention des effigies sous le terme de tableaux. L'ordonnance de François I. du mois d'Août 1536, pour la Bretagne, ch. ij. art. 29. dit que la condamnation faite par contumace & le forban donné, l'on fera attacher aux portes & entrées des lieux les tableaux & cordeaux au desir de la coutume, &c. Celle de Charles IX. de 1566 art. 25. porte que les noms des appellés & ajournés à ban, & poursuivis & condamnés par contumace, seront inscrits aux tableaux qui seront affichés aux portes des villes, des sièges, des auditoires, des lieux d'où les decrets seront émanés, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance.

L'ordonnance de 1670, tit. xvij. art. 16. distingue trois manières d'exécuter les jugemens par contumace, selon la nature des peines qui sont prononcées; il est dit par cet article, que les seules condamnations de mort naturelle seront exécutées par effigie; que celles des galères, amende honorable, bannissement perpétuel, flétrissure, & du fouet, seront seulement écrites dans un tableau sans aucune effigie; que les effigies & les tableaux seront attachés dans la place publique; que toutes les autres condamnations par contumace, seront seulement signifiées & baillé copie au domicile ou résidence du condamné, si aucune il a dans le lieu de la juridiction, si non affichée à la porte de l'auditoire.

Suivant l'art. 29. du même titre, ceux qui sont

condamnés à mort par contumace, aux galeres perpétuelles ou au bannissement perpétuel hors du royaume, & qui décèdent après les cinq années sans s'être représentés ou avoir été constitués prisonniers, sont réputés morts civilement du jour de l'exécution, de la sentence de contumace; laquelle exécution doit être faite par *effigie*, si la condamnation est à mort naturelle.

L'exécution par *effigie* a deux objets: l'un d'imprimer une plus grande ignominie sur l'accusé; l'autre est afin que cet appareil inspire au peuple plus d'horreur du crime.

L'effet de l'exécution par *effigie*, dans le cas où elle est nécessaire, est que le crime ne se prescrit plus que par trente ans; au lieu que sans cette exécution il auroit pu être prescrit par vingt ans; il en est de même des autres sortes d'exécutions, dans le cas où elles ont lieu. (A)

EFFIGIE, à la Monnoie, c'est le côté de la piece où l'on voit gravé en relief l'image du prince regnant. Autrefois on ne mettoit l'*effigie* du prince qu'aux médailles, ou autre piece frappée conséquemment à quelque bataille gagnée, province conquise, ou aux événements remarquables, alliance, fête, &c. Sur la monnoie de cours pour le commerce il y avoit une croix; c'est de-là que ce côté étoit appelé *croix*, & le revers, *pile*. Voyez CROIX, PILE.

EFFIGIER, v. act. (Jurisprud.) c'est exposer le tableau ou *effigie* du condamné dans la place publique; c'est l'exécution figurative du condamné, qui se fait par *effigie* ou représentation lorsque le condamné est absent. Voyez ci-devant EFFIGIE. (A)

EFFILÉ, (Manège & Maréchal.) se dit par plusieurs personnes d'un cheval mince, long de corps, étroit de boyau. On se sert encore de cette épithete pour désigner le défaut d'une encolure molle, foible, trop déliée; défaut directement opposé à celui d'une encolure courte, épaisse, trop charnue & trop chargée. Les encolures *effilées* sont molles & foibles, & le cheval ne peut par conséquent soutenir un appui ferme, aussi bat-il sans cesse à la main, & donne-t-il à chaque moment des coups de tête. Voyez ENCOLURE. (e)

EFFILÉ. Voyez MIGNARDISE.

EFFILÉ, adj. (Rub.) Les *effilés* servent ordinairement, dans le deuil, à border les garnitures, manchettes, & fichus; ils ont la même origine que les franges (voyez FRANGES), & de plus, un reste de l'ancienne coutume où l'on étoit autrefois de déchirer les vêtements lors de la mort de ses proches en signe de sa douleur: il y en a de plusieurs sortes & de différentes matières, de soie crue, de fil retord ou plat. Ils se font à deux ou à quatre marches, & au battant: celui à deux marches est appelé *effilé à deux pas*; celui à quatre marches est appelé *effilé à carreau*, parce qu'ayant deux coups de navette qui entrent dans la même duite, cela forme ce qu'on appelle le *carreau*: ce travail le fait paroître plus garni, de sorte qu'un *effilé* qui seroit tramé & avec huit brins, seroit dit être en seize. Ces diverses sortes d'*effilés* se font deux à la fois; il y a dans le milieu six & même huit brins de gros fil de Bretagne qui se travaillent avec le reste, quoiqu'ils ne doivent pas y demeurer. Quand cet ouvrage est ôté de dessus le métier, on le coupe dans la longueur au milieu des six ou huit fils de Bretagne, qui n'y ont été mis que pour ce seul usage: après l'avoir coupé on ôte l'un après l'autre ces brins de fil de Bretagne, qui resserviront au même usage tant qu'ils dureront. Si l'on vouloit avoir deux *effilés* de diverses hauteurs, il n'y auroit qu'à laisser en le coupant un brin de fil de plus d'un côté que de l'autre. Il se fait des *effilés* plus composés, & qui ont jusqu'à huit ou dix têtes: ils se font

par le moyen des retours, & sont appelés *effilés à l'angloise*.

EFFILÉ, (Jardinage.) se dit d'une branche ou d'un arbre trop menu.

EFFILER, (Tailleur.) ôter quelques fils du tissu d'une toile, d'une étoffe, &c.

Il y a des étoffes qui s'*effilent* par l'endroit où elles ont été coupées. Les Tailleurs ont coutume d'y remédier en les bougiant, c'est-à-dire en arrêtant les fils avec la cire d'une bougie allumée, avec laquelle ils les collent. Mais la pratique la plus ordinaire pour empêcher les étoffes de s'*effiler*, c'est de faire de distance à autre des entailles dans la coupé de l'étoffe avec des ciseaux.

EFFILOQUES, f. f. pl. (Rubanier.) s'entend de toutes les soies non torfes, qui par ce défaut sont aussi appelées *soies folles* par leur extrême légèreté, qui ne leur permet pas de soutenir le moindre effort; elles ne sont le plus souvent bonnes à rien pour ce métier, & sont toutes mises au rebut pour en faire des ouïates. On entend encore par ce mot, toutes les superfluités qui se trouvent sur les lisieres ou même sur l'ouvrage, qu'il faut avoir soin de purger de ses *effiloques*.

EFFLANQUÉ, adj. se dit particulièrement d'un cheval accidentellement & non naturellement coufu, c'est-à-dire d'un cheval dont le flanc s'est retiré ensuite d'un voyage plus ou moins long, ou pour avoir été surmené, estrapassé, fatigué, &c. Le repos, la bonne nourriture le rétabliront aisément & lui redonneront du corps, pourvu que sa conformation soit telle, qu'il ait la côte bien tournée. V. FLANC. (e)

EFFLANQUER, v. act. terme d'Horlogerie, passer entre les ailes d'un pignon une lime formée en couteau ou à *efflanquer*. Cette opération se fait pour donner aux faces de ces ailes la figure convenable, & pour rendre le pignon plus vuide, c'est-à-dire pour diminuer l'épaisseur des ailes. On dit qu'un pignon est trop *efflanqué* lorsque les ailes sont trop minces ou trop maigres, & sur-tout quand elles le sont trop vers le bout. Voyez PIGNON, LIME À EFFLANQUER, &c. (T)

EFFLEURAGE, f. m. (Chamois.) c'est l'action de détacher avec le couteau à effleurer, du côté de la peau où étoit le poil, toutes les parties de sa surface qui empêchent qu'elle ne soit douce & maniable: cette façon se donne sur le chevalet, lorsque la peau a été planie & lavée. Voyez CHAMOISEUR.

EFFLEURURES, f. f. pl. (Parfumeur.) c'est, en terme de Ganterie, une tache qu'on voit dans une peau à l'endroit d'où le cannepin, c'est-à-dire cette pellicule mince qui touche à la chair de l'animal, est ôté.

EFFLORESCENCE, (Chimie.) V. MOISSURE. Outre cette acception, qui est la plus générale, ce mot est encore particulièrement affecté par les chimistes, à une altération à laquelle sont sujettes certaines pyrites martiales, que l'on appelle dans l'art *efflorescentes*, à cause de cette propriété; altération qui leur fait perdre l'union & la continuité de leurs parties. Voyez PYRITE.

Les sels qui perdent à l'air l'eau de leur cristallisation, comme le sel de Glauber, le vitriol, éprouvent une *efflorescence* de cette dernière espèce. Voyez SEL, SEL DE GLAUBER, VITRIOL.

EFFLORESCENCE, (Medecine.) ce mot signifie en général toute sorte d'*eruption* de petites tumeurs humorales superficielles, qui se fait sur la peau en peu de tems, & qui est souvent suivie de la solution de continuité des tégumens, comme dans les boutons de petite vérole, dans les pustules, & autres semblables; d'autres fois l'*efflorescence* n'est suivie d'aucune solution de continuité, & il se fait seulement

ment avec changement de couleur de la peau, comme dans la rougeole, les taches scorbutiques, & autres de cette nature. Voyez EXANTHEME. (d)

EFFLOTÉ, adj. (Marine.) se dit d'un navire qui s'est écarté d'une flote avec laquelle il alloit de compagnie; mais ce terme n'est guere d'usage. (Z)

EFFLUVES, f. m. pl. *effluvia*, se dit quelquefois en Physique, pour désigner la même chose qu'on entend par émanations. Voyez EMANATIONS. Ce mot est formé des mots *ex*, de, & *fluo*, je coule. (O)

EFFONDRE, v. act. (Jardinage.) une terre, un jardin, c'est renverser la terre sens-dessus-dessous, y mettant au fond un lit de fumier & la comblant des meilleures terres du pays. On peut encore mettre à part celles du dessus, pour les jeter dans le fond, & mettre les mauvaises dessus, qui, par ce remuement & les bons engrais qu'on leur donnera, deviendront comme les autres. Ce travail s'est fait de tous tems; Ciceron, de *senect.* lib. VI. en a fait mention. Voyez AMÉLIORER. (K)

EFFORT, f. m. (Méchan.) terme fréquemment usité parmi les Philosophes & les Mathématiciens, pour désigner la force avec laquelle un corps en mouvement tend à produire un effet, soit qu'il le produise réellement, soit que quelque obstacle l'empêche de le produire.

On dit en ce sens qu'un corps qui se meut suivant une courbe, fait effort à chaque instant pour s'échapper par la tangente; qu'un coin qu'on pousse dans une piece de bois fait effort pour la fendre, &c.

L'effort paroît être, suivant quelques auteurs, par rapport au mouvement, ce que le point est par rapport à la ligne; au moins ont-ils cela de commun tous les deux, que comme le point est le commencement de la ligne ou le terme par où elle commence, l'effort est aussi, selon ces auteurs, le commencement de tout mouvement: mais cette dernière idée ne peut s'appliquer tout au plus qu'aux efforts qui tendent à produire une vitesse infiniment petite dans un instant, comme l'effort de la pesanteur, celui de la force centrifuge, &c. Si l'on veut entendre par le mot effort toute tendance au mouvement, ce qui est bien plus exact & plus naturel, alors la mesure de l'effort sera la quantité de mouvement qu'il produit ou qu'il produiroit si un obstacle ne l'en empêchoit, ou, ce qui est la même chose, le produit de la masse par la vitesse actuelle du corps ou par sa vitesse virtuelle, c'est-à-dire par la vitesse qu'il auroit sans la résistance de l'obstacle. Voyez FORCE, ACTION, PERCUSSION, PESANTEUR, &c. (O)

EFFORT, (Médecine.) ce terme est employé dans la physique du corps humain, pour signifier les mouvements extraordinaires de la nature, tendant à opérer des effets utiles pour le bien de l'économie animale; ou à procurer des changemens avantageux, en surmontant, en écartant les résistances qui empêchent l'ordre dans l'exercice des fonctions lésées; en expulsant ou en corrigeant les causes morbifiques, par la coction & les crises qui la suivent.

C'est sur ce principe, fondé sur l'histoire des maladies exactement recueillie pendant plusieurs siècles, « que la nature a la faculté de faire, & fait réellement des efforts salutaires dans le cours des maladies; & que les mouvements en quoi consistent ces efforts, s'opèrent avec un certain ordre, tant que la puissance qui les produit, conserve la faculté d'agir », *in quantum superest natura sana in corpore aegro*. C'est sur ce principe, dis-je, que la plupart des anciens & des plus célèbres medecins d'entre les modernes, qui en ont été convaincus par leurs propres observations, ont établi leur méthode de traiter les maladies. Ils ont subordonné les secours de l'art aux indications que fournit la nature, c'est-à-dire qu'ils ont borné ces secours à seconder

les efforts qu'elle employe pour détruire les causes des maladies. Ils ont distingué soigneusement parmi les phénomènes qui ne subsistent constamment que dans le cas de lésion de fonctions, ceux qui ne sont que des efforts salutaires auxquels la cause morbifique donne lieu, mais qu'elle ne produit pas, d'avec les symptômes, qui sont des effets immédiats de cette cause, qui sont par conséquent toujours nuisibles, qu'il est aussi toujours nécessaire de faire cesser. Ils ont laissé agir la nature, dans tous les cas où elle a & où elle employe des moyens suffisans pour combattre efficacement les causes morbifiques, par les différens efforts qu'elle fait. Ils n'ont fait que suppléer à son défaut, par les secours propres à lever les obstacles qui rendent ses efforts inutiles; ils ont secondé, aidé, excité ceux qu'elle peut faire avec avantage, lorsqu'elle a cependant besoin d'être renforcée, d'être réveillée; en sorte que les effets de l'art ne sont jamais qu'une imitation de la méthode que suit la nature lorsqu'elle se suffit à elle-même, ainsi qu'il arrive dans la guérison d'une infinité de maladies, qu'elle opere sans aucun secours: méthode que le medecin doit connoître avant toutes choses.

La fièvre, les spasmes, les convulsions, sont les trois especes de mouvemens extraordinaires auxquels on peut rapporter ceux qui forment les différens efforts que la nature employe pour détruire les diverses causes morbifiques. Ces trois sortes de mouvemens ne doivent cependant être regardés, & ne sont en effet qu'une augmentation, une intensité plus ou moins considérables, diversement combinées, des mouvemens systaltique, tonique, & musculaire, qui sont les agens nécessaires de la vie saine, & de sa conservation; d'où il suit que par une admirable disposition de la Providence, ce qui paroît un desordre dans l'économie animale, est très-souvent un effet des moyens employés par la nature pour réparer ce desordre.

En effet, la cause de la maladie étant établie, c'est-à-dire la matiere morbifique qui cause la fièvre, par exemple, étant formée dans le corps, il est plus nécessaire, par la disposition de la machine, que les efforts de la nature, c'est-à-dire les mouvemens extraordinaires des organes de la circulation du sang, à laquelle cette cause morbifique est opposée; que ces efforts, dis-je, soient employés, qu'il n'est nécessaire que les alimens étant portés dans l'estomac, il s'excite dans cet organe des mouvemens propres à en procurer la digestion: en sorte que lorsqu'on arrête, qu'on empêche de quelque maniere que ce soit les efforts fébriles, avant que la coction de la matiere morbifique soit faite, on cause un desordre plus réel que n'étoit la fièvre elle-même; & on peut dire de ce desordre qu'il est plus grand dans les secondes voies, que ne seroit dans les premières celui que l'on y causeroit en suspendant l'ouvrage de la digestion par quelque moyen que ce puisse être.

Tout se passe en mouvemens digestifs dans toutes les parties du corps humain. La chylication, la sanguification, les sécrétions & excréctions, sont autant de différentes digestions. Tant que rien ne s'oppose à ces mouvemens & à leurs effets naturels, ils sont modérés, & conformes aux regles de la santé. Dès que ces mouvemens trouvent de la résistance, qui tend à les diminuer ou à les faire cesser, au détriment de l'économie animale, la puissance motrice, par une plus grande dépense de forces, augmente ces mouvemens, les rend plus considérables que dans l'état de santé, à proportion des obstacles à vaincre: dès-lors ce sont des efforts, *conamina*. Ainsi, comme toutes les différentes digestions (dénomination sous laquelle on peut comprendre, comme il vient d'être dit, toutes les préparations des hu-

meurs animales dans l'état naturel), sont les effets de ces mouvemens ordinaires, de même toutes les différentes coctions (les élaborations, les maturations) des humeurs morbifiques, sont le résultat des mouvemens extraordinaires des *efforts*, que ces coctions produisent. Tous les *efforts* de la nature dans les maladies, tendent à opérer des coctions. *Voyez* NATURE, PUISSANCE MOTRICE, ECONOMIE ANIMALE, MOUVEMENT ANIMAL, (SYSTALTIQUE, TONIQUE, MUSCULAIRE), & FIEVRE, SPASME, COCTION, CRISE. (d)

EFFORT ou RÉSISTANCE, en *Hydraulique*, c'est la violence que fait l'eau pour passer dans les endroits trop resserrés des brides, des robinets, soupapes, coudes, jarrets, fourches; ce qui occasionne beaucoup de frotemens. (K)

EFFORT, (*Voix*.) défaut qui est dans le *Chant*, le contraire de l'aisance. On le fait par une contraction violente de la glote: l'air poussé hors des poumons s'élanche dans le même tems, & le son alors semble changer de nature; il perd la douceur dont il étoit susceptible, acquiert une dureté fatigante pour l'auditeur, défigure les traits du chanteur, le rend vacillant sur le ton, & souvent l'en écarte.

C'est de tous les défauts qu'on peut contracter dans le chant le plus dangereux, & celui dont on revient le moins dès qu'on l'a une fois contracté. Il ne faut pas même dissimuler que c'est celui vers lequel on a plus de motifs de pencher dans notre chant dramatique; tels sont les cris au théâtre de la comédie françoise.

Le volume, les grandes voix sont à-peu-près tout ce qu'applaudit la multitude; elle est surprise par un grand son, comme elle est ébranlée par un cri. Les acteurs médiocres crient pour lui plaire, les chanteurs communs forcent leurs voix pour le surprendre.

On reviendra tôt ou tard, en France, de l'erreur des grandes voix; mais il faut attendre que le chant du théâtre ait pris les accroissemens dont il est susceptible. Dès qu'il cessera d'être lourd, il faudra bien qu'on croye qu'il n'y a de vraies voix que celles qui sont légères. *Voyez* RÉCITATIF, LEGERETÉ. (B)

EFFORT, (*Manège, Maréchallerie*.) terme usité parmi nous, & par lequel nous désignons non-seulement le mouvement forcé d'une articulation quelconque, mais l'indisposition qui en résulte, & qui consiste dans une extension violente de quelques-uns des muscles, des tendons & des ligamens de l'article affecté. Cette dénomination qui devoit par conséquent s'étendre à ce que nous entendons par *entorse*, est néanmoins restreinte aux seuls cas où les reins, les hanches, les jarrets, reçoivent une pareille atteinte; car ceux qui concernent l'épaule & le bras s'expriment par les mots d'*écart*, d'*entr'ouverture*. *Voyez* ECART.

Les *efforts* de reins doivent donc être envisagés comme une extension plus ou moins considérable des ligamens qui servent d'attache aux dernières vertèbres dorsales & aux vertèbres lombaires, accompagnée d'une forte contraction de quelques muscles du dos & des muscles des lombes.

Les causes de cette maladie sont toujours externes; ainsi une chute, des fardeaux trop pesans, un *effort* fait par l'animal, soit en voulant sortir d'un mauvais pas, soit en glissant, soit en sautant dans le manège, & y étant retenu & attaqué à contre-tems, soit en se relevant dans l'écurie même, peuvent l'occasionner.

Les signes auxquels on la reconnoît, se tirent des mouvemens & de la démarche de l'animal. L'*effort* n'est-il pas violent? le cheval ressent une peine infinie & une vive douleur en reculant; sa croupe est bernée, elle chancelle, elle balance quand il trotte:

mais le mal est-il tel que l'extension ait été extrême? bien loin qu'il soit libre de reculer, il peut à peine faire quelques pas en avant; & pour peu qu'on veuille l'y contraindre, son derrière qu'il traîne, fléchit & se montre sans cesse prêt à tomber.

On n'est pas toujours assuré de remédier radicalement à cette maladie. Les chevaux s'en ressentent long-tems, & même tant qu'ils existent, d'autant plus que dans l'animal qui travaille, le derrière est infiniment plus occupé que le devant. On ne peut donc se flater constamment d'en opérer la guérison entière, à moins que l'espece du mal soit d'une si petite conséquence, qu'on puisse le regarder comme un simple & léger détour dans les reins.

Ce n'est qu'à l'ignorance des maréchaux que l'on peut rapporter l'idée des *efforts* des hanches. Lorsque je vois des hommes qui depuis des siècles entiers se laissent conduire par des ouvriers assez téméraires pour vouloir réparer les désordres d'une machine, dont ils ne connoissent ni l'organisation, ni la structure, je ne puis m'empêcher de douter si réellement la pensée n'est pas moins l'apanage de l'humanité que la foiblesse & l'aveuglement. Les hanches sont incontestablement formées par les os des îles; or les os des îles ou les os innommés sont composés de trois os de chaque côté, c'est-à-dire de l'ileum, de l'ischion, & du pubis. Ces os, exactement distincts dans le poulain, sont tellement unis dans le cheval, qu'ils ne peuvent point se séparer. De plus ils sont joints supérieurement à l'os *sacrum* appelé par quelques hypostéologues méprisables *l'os de la cariole*: celui-ci en forme le milieu, & leur sert comme de clé. Cette jonction est si intime & si étroite, au moyen de nombre de ligamens, & spécialement d'un cartilage intermédiaire, qu'il est de toute impossibilité qu'ils puissent être disjoints; elle étoit même si nécessaire, que le moindre dérangement auroit notablement nui aux viscères contenus dans le bassin, & qui importent essentiellement à la vie; rien n'est conséquemment plus absurde que la supposition d'une extension violente & forcée dans cette partie: elle n'a été imaginée que parce que l'on a confondu & que l'on confond encore la cuisse & les hanches. Si l'on avoit observé que le fémur est supérieurement articulé avec ces mêmes os *innommés*, on auroit sans doute compris que cette articulation seule est susceptible d'extension; & dès-lors l'*effort* auroit été considéré non dans les hanches, mais dans la cuisse.

Il sera causé par une chute, un écart qui le plus communément se fait en-dehors. Les ligamens capsulaires qui entourent l'article, & qui d'une part sont attachés à la circonférence de la cavité cotiloïde destinée à loger la tête du fémur, & de l'autre à la circonférence du cou de ce même os, ainsi que le ligament rond caché dans l'articulation même, qui d'un côté a son attache à la tête du fémur, & de l'autre part au fond de cette cavité cotiloïde, auront été dans le moment de l'écart (je veux dire dans le tems où l'os s'est extrêmement éloigné de sa situation ordinaire) plus ou moins tirillés & plus ou moins distendus, selon le plus ou le moins de violence & de promptitude de ce mouvement contre nature. Les muscles mêmes qui les entourent, & qui assujettissent le fémur, tels que le psoas, l'iliaque, le pectiné, le triceps, les obturateurs, les jumeaux, pourront en avoir souffert: il y aura peut-être encore rupture de plusieurs vaisseaux sanguins, de plusieurs fibres, soit musculaires, soit ligamenteuses, & conséquemment perte de ressort & de mouvement dans les unes & dans les autres: ce qui, joint à une douleur plus ou moins vive, symptômes affectés à ces accidens, rend cette maladie très-fâcheuse.

Dans cet état l'animal boite plus ou moins bas; il

semble baisser la hanche en cheminant, & traîne toute la partie lésée. Quelques personnes examinent s'il tourne la croupe en trotant; mais ce signe est équivoque dans cette circonstance, & n'est univoque que dans celle des *efforts* de reins.

Celui du jarret ne peut naître que d'une flexion ou d'une extension forcée; car il s'agit ici d'une articulation par charnière, & conséquemment cette partie n'est capable que de ces deux mouvemens. Les ligamens antérieurs ou postérieurs, le ligament capsulaire & les différens tendons auxquels elle livre un passage, & qui s'y arrêtent, pourront avoir été distendus; & nous ajouterons, en ce cas, à toutes les autres causes des *efforts* dont nous avons parlé, celle qui résulte de la contrainte dans laquelle on n'affujettit que trop souvent les chevaux, dans le travail ou autrement, à l'effet de les ferrer.

L'enflure, la douleur, la claudication, l'action de traîner la jambe, de s'y appuyer foiblement, la chaleur de la partie, sont les symptomes les plus ordinaires de l'affection dont il s'agit.

Souvent aussi la corde tendineuse qui répond au jarret, & qui est connue par tous les maréchaux sous le nom de *gros nerf*, essuie elle seule un *effort*. Il faut m'expliquer plus clairement. Le muscle sublime où le perforé s'attache supérieurement au fémur entre les deux condyles au-dessous des jumeaux. Il se termine bien-tôt en un tendon assez fort qui se porte en-dessus, & passe sur le tendon de ces mêmes jumeaux pour gagner la tête ou la pointe du jarret. Là il s'élargit & forme une espèce de poulie, qui dans les mouvemens de cette partie, glisse sur cette pointe. Ce que les maréchaux & une multitude de prétendus sçavans qui nous accablent, appellent *gros nerf*, est donc une partie composée des tendons dépendans des jumeaux & du sublime: ils forment une espèce de corde qui peut être comparée au tendon d'Achille, & qui sera susceptible d'*effort* toutes les fois qu'il arrivera à ces muscles une contraction assez violente pour produire une rupture ou une forte distension dans les fibres musculaires & tendineuses. Cet accident aura lieu, par exemple, lorsque les mouvemens de l'animal seront d'une véhémence extrême, lorsqu'il éparera avec trop de force, comme aussi dans une falcade précipitée, dans un tems où le cheval, trop assis, sera prêt à s'aculer: dans toutes ces actions également forcées, les fibres portées au-delà de leur état naturel, perdront leur ressort & leur jeu, les filamens nerveux seront tirailés; de là l'engorgement & la douleur, engorgement attendu le relachement des parties, douleur ensuite du tiraillement des nerfs, & conséquemment difficulté & quelquefois impuissance dans le mouvement; ce qui se manifeste encore par l'inspection de la jambe ou du canon qui demeure comme suspendu, & qui ne peut se mouvoir lorsque le cheval range sa croupe.

Les *efforts* du grasset ne trompent que trop fréquemment; ils ont souvent été confondus avec les *efforts* de la cuisse. Ils arrivent plus rarement, & les suites en sont moins funestes que dans d'autres articulations plus ferrées & dont les ligamens sont plus nombreux. Ils ne peuvent être occasionnés que par un mouvement particulier & extraordinaire. La rotule, en effet, n'est point articulée avec les os qu'elle recouvre, c'est-à-dire, avec le fémur & avec le tibia; elle roule, elle glisse, elle est vacillante, & n'est nullement assujettie que par les tendons des muscles extenseurs de la jambe dans lesquels elle est contenue & comme enchaînée; de sorte que selon leur contraction & selon que ces tendons l'entraînent & la déterminent, elle change aisément de situation & ne peut faire souffrir aucune distension à ces parties: or dans le cas de l'*effort* dont nous parlons, la rotule ne doit point être envisagée, l'extension vio-

lente est seulement dans les fibres des ligamens ou capsulaires ou latéraux, ou dans les fibres mêmes des muscles & des tendons extenseurs: ainsi en rendant à ces fibres & leur ton & leur jeu, l'animal sera bientôt remis. Ce mal s'annonce toujours par le peu de mouvement que l'on observe dans cette partie lorsque le cheval chemine, par la contrainte dans laquelle il est de la porter en-dehors, & par l'obligation où sont les parties inférieures à celle-ci de traîner & de rester en arrière.

En général dans le traitement des *efforts*, on doit se proposer de ramener les parties lésées à leur ton; de prévenir l'engorgement des liqueurs dans les tuyaux qui auront souffert de l'extension, de le dissiper, s'il y en a, en facilitant la résolution de l'humeur, & de calmer enfin l'inflammation & la douleur. Les répercussifs sont convenables dès qu'ils sont appliqués sur le champ; mais ils fixeroient l'humeur & ne pourroient qu'augmenter la douleur & le gonflement, si on les employoit dans le progrès du mal: quant à la saignée elle ne doit jamais être oubliée, & l'on doit ménager prudemment l'usage des émoulliens & des résolutifs.

Un simple détour dans les reins peut être guéri par l'eau froide, par de légères frictions faites avec l'esprit-de-vin, ou l'eau-de-vie & le savon; mais un véritable *effort* demande que la saignée soit plus ou moins répétée, & des résolutifs plus forts; ainsi on frote la partie malade avec l'essence de térébenthine, & l'on charge les reins d'un ciroine, pour me servir des termes de l'art, lequel sera composé de poix blanche, cire neuve, & térébenthine en gomme, parties égales. Souvent la fièvre accompagne l'*effort*: c'est au maréchal à décider sur la multiplication des saignées; il administrera trois fois par jour des lavemens émoulliens, tiendra l'animal au son & à l'eau blanche, lui donnera peu de fourrage, & il terminera la cure par les résolutifs aromatiques, tels que l'origan, le pouliot, la sauge, le romarin, le thim, &c. qu'il fera bouillir dans du gros vin, & dont il lavera le siège du mal plusieurs fois dans la journée, observant alors de faire promener au petit pas de tems en tems l'animal; & selon les accidens qui auront accompagné celui-ci, on purgera l'animal une fois seulement.

L'*effort* peut avoir été négligé & mal-traité; de plus, lorsqu'il a été violent, il est rare que les chevaux n'en ressentent toujours une impression; mais les boues & les douches des eaux minérales d'Aix y remédieroient entièrement. Voyez EAU envisagée par rapport à ses usages relativement au cheval.

L'*effort* de la cuisse exige les mêmes soins & les mêmes remèdes que celui dont nous venons de prescrire le traitement; & le ciroine sera appliqué sur l'articulation du fémur avec l'os des hanches, que les maréchaux appellent sçavamment *la noix*. Ils y appliquent le feu, ils pratiquent des orties. Voyez FEU, ORTIES.

L'*effort* du grasset cède souvent à une saignée, aux résolutifs spiritueux, aromatiques; & dans le cas où la maladie seroit opiniâtre, on pourroit se conduire par les vûes que nous avons suggérées en parlant des autres.

Celui du jarret mérite beaucoup plus d'attention; car quelque légers que soient les défauts de cette partie, ils sont toujours considérables. Un cheval n'est & ne peut être agréable qu'autant que le poids de son corps est contrebalancé sur son derrière, & que ce même derrière supporte une partie du poids de devant & la plus grande charge; de plus, le mouvement progressif de l'animal n'est opéré que par la voie de la percussion, & la machine entière ne peut être mue & portée en avant qu'autant que les parties de l'arrière-main l'y déterminent; or tout ce qui

tendra à les affoiblir & à diminuer la force & le jeu du jarret, qui d'ailleurs & en conséquence de sa structure, est toujours plus vivement & plus fortement occupé, ne sauroit être envisagé comme un accident médiocre.

Les bains d'eau de riviere lorsqu'on est à portée d'y conduire le cheval sur le champ, & d'autres répercussifs, ne sont pas ici moins nécessaires. On doit saigner pareillement: mais soit que le tendon dont j'ai parlé, soit principalement affecté, soit que l'extension ait eu sur-tout lieu dans les ligamens antérieurs ou postérieurs, dans le ligament capsulaire, &c. il faut scrupuleusement considérer l'état actuel de la partie. Si la douleur & la chaleur sont très-vives, si le gonflement est considérable, s'il est accompagné de dureté, les résolutifs seroient alors plus nuisibles que salutaires. On aura donc d'abord recours aux émoulliens, qui relacheront & amolliront les solides & augmenteront la fluidité des liqueurs. Ces médicamens peuvent être employés de plusieurs manières, ou en bains, ou en cataplasme, ou en onguent. Faites bouillir mauve, pariétaire, althæa, bouillon-blanc, mercuriale, &c. dans suffisante quantité d'eau commune, & bassinez fréquemment la jambe & la partie affligée avec la décoction de ces plantes. Leur application en substance sera plus efficace; prenez donc leurs feuilles bouillies & réduites en pulpe, fixez-les sur le mal par un bandage convenable, & arrosez de tems en tems l'appareil avec cette même décoction, ou ce qui est encore plus simple, frottez toute la partie avec l'onguent d'althæa. L'inflammation, la douleur étant moindres, & le gonflement ramolli, mêlez les résolutifs aux émoulliens; ajoutez à la décoction de l'esprit-de-vin, de l'essence de térébenthine d'abord en petite quantité, & ensuite plus abondamment; faites bouillir avec les plantes relachantes quelques herbes aromatiques; unissez à l'althæa la térébenthine en gomme; fortifiez ainsi peu-à-peu les émoulliens, & excluez-les enfin pour ne vous servir que des remèdes capables d'opérer la résolution. Je pourrois indiquer encore d'autres moyens, mais ceux-ci suffiront lorsque le traitement sera conduit sagement & avec prudence. Ce n'est pas dans l'abondance des recettes que consiste le savoir, mais dans la connoissance du tems précis & de l'ordre dans lequel les médicamens doivent être appliqués. (e)

EFFOUEIL, f. m. (*Jurisp.*) dans la coutume d'Anjou, art. 103. c'est le part ou croît du bétail. Voy. Brodeau sur l'art. 48. n. 6. de la coutume de Paris. (A)

EFFRACTION, f. f. (*Gramm.*) est l'action de rompre ou forcer quelque chose, comme une porte, une cloison, une armoire, une serrure; & on appelle vol avec effraction celui qui a été commis en brisant ainsi quelque chose. Voyez VOL. (A)

EFFRAIE ou FRASAIE, f. f. (*Hist. nat. Ornithol.*) *aluco minor*, oiseau de nuit de la grosseur d'un pigeon. Celui sur lequel on a fait cette description pefoit onze onces & demie, il avoit quatorze pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; l'envergure étoit de trois piés un pouce & demi. Le bec avoit presque un pouce & demi de longueur, il étoit blanc & crochu à l'extrémité. Cet oiseau avoit la langue un peu fourchue & les narines oblongues. Il portoit une espece de collier composé de plumes blanches & douces au toucher, entouré de plumes jaunes & roides, qui commençoit de chaque côté des narines, qui environnoit les yeux & le menton, & qui étoit posé sur la tête de l'oiseau à-peu-près comme une sorte de coëffure de femme, de façon que les yeux paroissent au fond d'une cavité formée par les plumes hérissées de ce collier. La base des plumes des angles antérieurs des yeux étoit de couleur fauve. Il y avoit sur l'ouverture des oreilles une sorte de couvercle. La poitrine,

le ventre & le dessous des ailes étoient blancs avec des taches brunes & quarrées. La tête, le col, le dos & le dessus des ailes jusqu'aux grandes plumes avoient plusieurs couleurs, du roux, du blanc & du noir, qui rendoient le plumage plus beau que celui des autres oiseaux de nuit. Les grandes plumes des ailes étoient au nombre de vingt-quatre dans chacune; elles avoient des taches rouffes & des points noirâtres. Les ailes pliées contre le corps s'étendoient aussi loin & même plus loin que la queue qui avoit quatre pouces & demi de longueur; elle étoit composée de douze plumes qui avoient les mêmes couleurs que celles des ailes. Les pattes étoient couvertes jusqu'aux piés par une sorte de duvet, & il ne se trouvoit que quelques poils sur les doigts. L'ongle de celui du milieu étoit dentelé sur le côté intérieur, il n'y avoit qu'un doigt en arriere; mais le doigt extérieur de devant pouvoit se diriger en arriere jusqu'à un certain point. Willughby, *ornith.* Voyez OISEAU. (i)

EFFRAISER, v. act. (*Jardin.*) quelques auteurs ont employé ce mot pour prendre la terre avec les doigts; & avant que d'arroser une plante empotée, en remplir les fentes que la sécheresse ou la mauvaise qualité de la terre ont pu occasionner; ce travail fait que l'eau se communique en s'étendant à toutes les parties de la plante, & empêche qu'elle ne passe trop vite par les fentes de la terre. (K)

EFFRAYANT, EFFROYABLE, TERRIBLE, EPOUVANTABLE, synon. (*Gram.*) Ces mots désignent en général tout ce qui excite la crainte; *effrayant* est moins fort qu'*épouvantable*, & celui-ci qu'*effroyable*, par une bisarrerie de la langue, *épouvanté* étant encore plus fort qu'*effrayé*. De plus, ces trois mots se prennent toujours en mauvaise part, & *terrible* peut se prendre en bonne part, & supposer une crainte mêlée de respect: ainsi on dit un cri *effrayant*, un bruit *épouvantable*, un monstre *effroyable*, un dieu *terrible*. Il y a encore cette différence entre ces mots, qu'*effrayant* & *épouvantable* supposent un objet présent qui inspire de la crainte; *effroyable*, un objet qui inspire de l'horreur, soit par la crainte, soit par un autre motif; & que *terrible* peut s'appliquer à un objet non présent. Exemple. La pierre est une maladie *terrible*, les douleurs qu'elle cause sont *effroyables*, les seuls préparatifs de l'opération sont *effrayans*, & l'opération même est *épouvantable* à voir. (O)

EFFRAYÉ, EPOUVANTÉ, ALLARMÉ, synon. (*Gram.*) ces mots désignent en général l'état actuel d'une personne qui craint, & qui témoigne sa crainte par des signes extérieurs. *Epouvanté* est plus fort qu'*effrayé*, & celui-ci qu'*allarmé*. On est *allarmé* d'un danger qu'on craint, *épouvanté* d'un danger présent, *effrayé* d'un danger passé qu'on a couru sans s'en apercevoir. L'*allarme* produit des efforts pour éviter le mal dont on est menacé; l'*effroi* se borne à un sentiment vif & passager; l'*épouvante* est plus durable, & ôte presque toujours la réflexion. (O)

EFFRAYÉ, adj. en termes de Blason, se dit d'un cheval qu'on peint dans une action rampante.

EFFRITTE, adj. (*Jard.*) s'applique à une terre trop épuisée de fels, & qui demande à être améliorée. (K)

EFFRONTÉ, AUDACIEUX, HARDI, synon. (*Gram.*) ces trois mots désignent en général la disposition d'une ame qui brave ce que les autres craignent. Le premier dit plus que le second, & se prend toujours en mauvaise part; & le second dit plus que le troisieme, & se prend aussi presque toujours en mauvaise part. L'homme *effronté* est sans pudeur; l'homme *audacieux* sans respect, ou sans réflexion; l'homme *hardi* sans crainte. La *hardiesse* avec laquelle on doit toujours dire la vérité, ne doit jamais dégénérer

en *audace*, & encore moins en *effronterie*. *Hardi* se prend aussi au figuré ; une *voûte hardie*. *Effronté* ne se dit que des personnes. *Hardi* & *audacieux* se disent des personnes, des actions, & des discours. (O)

* **EFFRONTÉS**, adj. pris subst. (*Hist. ecclésiast.*) hérétiques qui parurent en 1534. Ils se prétendoient chrétiens, sans avoir reçu le baptême. Le S. Esprit, selon eux, n'étoit point une personne divine ; l'adoration qu'on lui rendoit étoit une idolatrie ; il n'étoit que la figure des mouvemens qui élevent l'âme à Dieu. Ils alloient le front raclé avec un fer jusqu'au sang, & pansé avec de l'huile : cérémonie dans laquelle ils faisoient apparemment consister le baptême.

EFFUMER, v. act. terme de Peinture qui signifie rendre des objets moins sensibles, les moins prononcés, pour qu'ils appellent moins la vûe. On dit, il faut *effumer telle partie, ce contour, &c.*

* **EFFUSION**, f. f. (*Gram.*) c'est l'action de verser ou répandre d'un vaisseau un liquide qui est contenu en quelque quantité, ou avec quelque degré de vitesse. Voyez **FLUIDE**.

* **EFFUSION**, (*Astron.*) c'est la partie du signe du Verseau qui est renfermée dans les globes & dans les planisphères célestes, par l'eau qui sort de l'urne du Verseau. Voyez **VERSEAU**.

* **EFFUSION**, (*Hist. anc.*) on faisoit dans les anciens sacrifices des Payens différentes *effusions*, qu'on nommoit *libations*. Voyez **LIBATIONS**.

* **EFFUSION DE LA FARINE**, (*Histoire anc.*) c'est ainsi que les anciens appelloient une de leurs danses burlesques, dont il ne nous est resté que le nom avec la connoissance du caractère.

EFFUSION, (*Med.*) écoulement des humeurs qui s'épanchent par leurs vaisseaux ou leurs réservoirs blessés ou rompus, dans la membrane cellulaire, dans d'autres cavités du corps, ou hors du corps.

Le sang & la lymphe répandus dans la membrane cellulaire par la blessure ou la rupture des vaisseaux sanguins, est une espèce d'*effusion* à laquelle se rapportent l'anevrisme faux & l'échymose, qui succède à une saignée. Il faut encore rapporter ici l'épanchement du chyle, des excréments, de l'urine, de la bile, occasionné par quelque rupture ou quelque blessure de l'œsophage, de l'estomac, des intestins, de la vessie, & de la vésicule du fiel. Enfin la chute du fœtus dans le bas-ventre par la rupture de l'utérus, est une sorte d'*effusion*.

Tout ce qui peut blesser, former des contusions, des ruptures, de violentes distensions, causera l'*effusion* des humeurs, comme aussi si l'on ôte l'appui & le soutien des parties.

Par l'*effusion* 1°. la partie ou le corps est privé de son humeur naturelle : 2°. l'humeur épanchée comprime par son poids les parties voisines : 3°. cette humeur se corrompant par le séjour, produit plusieurs autres maux.

Il faut donc réunir & consolider, s'il est possible, le vaisseau ou le réservoir ouvert ; ôter l'humeur extravasée ; soutenir la partie qui a été ouverte, afin d'empêcher un nouvel écoulement. Article de M. le Chevalier **DE JAUCOURT**.

EFFOURCEAU, f. m. assemblage massif & fort d'un timon, de deux roues, & de leur essieu, dont on se sert pour le transport des gros fardeaux, comme corps d'arbres, poutres, &c. On suspend ces poids à l'essieu avec des chaînes.

E G

EGAGROPILE, f. f. (*Hist. nat.*) pelote de poil qui se forme dans l'estomac des animaux ruminans, tels que ceux de l'espèce du taureau, du bélier, du bouc, &c. Comme ils se lechent fort souvent, sur-

tout dans le tems qu'ils sont en repos, ils s'enlèvent le poil & l'avalent en grande quantité. Cette substance ne peut se digérer ; elle reste dans la panse qui est le premier des quatre estomacs des ruminans, s'y pelotonne, & se revêt avec le tems d'une croûte brune assez solide, qui n'est cependant qu'un mélange épaissi, mais qui par le frottement & la cocction, devient dur & luisant. *Hist. nat. gen. & part. tome IV. p. 469.* Il y a au cabinet d'histoire naturelle du Roi une *égagropile* qui a quatre pouces & demi de diamètre. (I)

* **EGAGROPILES**, f. f. pl. (*Mat. med.*) elles n'ont aucune propriété médicinale. Cependant combien ne leur en a-t-on pas attribué ? Avant qu'on en connût la nature, elles étoient bonnes pour le flux de sang, pour les hémorrhagies ; elles avoient la vertu de toutes les plantes dont on les croyoit composées ; elles guérissent du vertige & des étourdissemens. Quand la nature en a été connue, elles n'ont plus été bonnes à rien. Il est donc de la dernière importance de ne rien assurer sur la formation & les élémens des choses, qu'après un grand nombre d'expériences. Quand on a obtenu de l'expérience tout ce qu'on pouvoit en attendre sur la nature des choses, il en faut faire de nouvelles sur leurs propriétés, si l'on ne veut pas prendre les substances pour ce qu'elles ne sont pas, ordonner des masses de poil & d'herbes pour des spécifiques, & tomber dans le ridicule de Velschius qui a composé un livre des propriétés de l'*égagropile*.

EGAL, adj. (*Géom.*) ce terme exprime, dit-on, un rapport entre deux ou plusieurs choses qui ont la même grandeur, la même quantité, ou la même qualité. Wolf définit les choses *égales*, celles dont l'une peut être substituée à l'autre sans aucune altération dans leur quantité. Je crois pour moi que toutes ces définitions ne sont pas plus claires que la chose définie, & que le mot *égal* présente à l'esprit une idée plus précise & plus nette que tout autre mot ou phrase synonyme qu'on voudroit faire servir à l'expliquer. Voyez **DÉFINITION & ELÉMENS**.

C'est une axiome en Géométrie, que deux choses *égales* à une même troisième sont *égales* entre elles ; que si de choses *égales* on ôte des choses *égales*, ou qu'on les leur ajoute, les restes ou les sommes feront encore des quantités *égales*, &c. Le même M. Wolf dont nous venons de parler, a pris la peine de démontrer ces axiomes dans son *Onthologie*, §. 349-396, comme il a démontré dans son *Cours de mathématique* que le tout est plus grand que la partie, par un raisonnement si métaphysique, qu'on ne fait plus que penser de la vérité de la proposition. Démontrer des choses si claires, c'est le moyen de les rendre douteuses, si elles pouvoient le devenir.

Les cercles *égaux* en Géométrie, sont ceux dont les diamètres sont *égaux*. Voyez **CERCLE**.

Les angles *égaux* sont ceux dont les côtés sont inclinés les uns aux autres de la même manière, ou qui sont mesurés par des arcs *égaux* d'un même cercle, ou par des arcs semblables de cercles différens. Voyez **ARC, ANGLE, & DEGRÉ**.

Les figures *égales* sont celles dont les aires sont *égales*, soit que ces figures soient semblables ou non. Voyez **FIGURE**.

Les segmens d'une sphère ou d'un cercle sont dits d'une *égale* concavité, lorsqu'ils ont le même rapport aux diamètres des sphères ou des cercles dont ils font partie. Voyez **SEGMENT**.

Les solides *égaux* sont ceux qui contiennent autant d'espace l'un que l'autre, c'est-à-dire dont les solidités ou capacités sont *égales*. Voyez **SOLIDE**.

Les rapports géométriques *égaux* sont ceux dont les seconds termes sont de semblables parties aliquotes ou aliquantes de leurs premiers termes. Voyez **RAPPORT**.

Les rapports arithmétiques *égaux* sont ceux dans lesquels la différence des deux plus petits termes est *égale* à la différence des deux plus grands. *Voy. RAPPORT.* (O)

EGAL, *æquabilis*, terme de *Mécanique*; mouvement *égal* ou uniforme, est celui par lequel un corps se meut en conservant toujours la même vitesse, sans être ni accéléré, ni retardé. *Voyez MOUVEMENT.* (O)

EGAL est aussi un terme d'*Optique*, en tant qu'il s'applique à des choses dont l'égalité n'est qu'apparente, & non réelle. Ainsi on dit, dans l'*ancienne Optique*, que les choses qui sont vûes sous des angles *égaux*, paroissent *égales*; que des parties *égales* du même intervalle, ou de la même grandeur, vûes sous des angles *inégaux*, paroissent *inégaux*; que des objets *égaux* vûs à *égale* distance, paroissent *inégaux*, lorsque l'un est placé directement, & l'autre obliquement; & que celui qui est placé directement paroît le plus grand.

Toutes ces propositions, que l'on regardoit anciennement comme générales & sans restriction, ne sont vraies que quand on compare des objets extrêmement éloignés de nos yeux: car alors leur grandeur apparente dépend principalement & presque uniquement de l'angle visuel; en sorte que si les angles visuels sont *égaux* ou *inégaux*, les objets paroîtront *égaux* ou *inégaux*, quelle que soit d'ailleurs leur égalité ou leur inégalité réelle. *Voyez APPARENT & VISION.* (O)

EGAL, (*Med.*) ce terme s'applique en Médecine à tout ce qui conserve toujours le même état, à tout ce qui est toujours le même en soi & dans toutes ses parties.

Ainsi l'on dit du pus qu'il est *égal*, ou d'une consistance *égale*, lorsqu'il n'est point mêlé de sanie, & qu'il est le même dans toute sa substance.

Un tempérament est *égal*, lorsqu'il n'est point sujet à des altérations, lorsqu'il est toujours le même.

Le pouls est *égal*, lorsqu'il marche avec une teneur *égale* & successive sans variation, soit par rapport au tems, soit par rapport à la manière dont l'artere bat en se dilatant, & s'affaïsse en se resserrant.

L'urine est *égale*, lorsqu'elle conserve toujours la même apparence; quand la couleur, la consistance, les matières qu'elle contient, & son sédiment, sont toujours les mêmes; lorsque toutes ses parties paroissent homogènes.

Les maladies sont *égales*, lorsque les symptômes & circonstances qui les accompagnent, ne présentent aucune révolution ni changement qui produisent une altération considérable, ou une différence notable dans le jugement que l'on doit porter de la maladie. (d)

EGALÉ, adj. (*Astron.*) anomalie *égalée*, *anomalía æquata*, est celle qu'on appelle autrement *anomalie vraie*; c'est la distance du lieu vrai d'une planète au lieu vrai de son apogée ou aphélie. *Voyez ANOMALIE.* (O)

EGALÉ, (*Fauconnerie.*) synonyme à *moucheté*.

EGALEMENT, s. m. (*Jurispr.*) signifie ce qui se fait pour observer ou rétablir l'égalité entre enfans, ou entre plusieurs héritiers, soit directs ou collatéraux.

Par exemple les pere & mere ou autres ascendants, peuvent faire un *également* entre leurs enfans & petits-enfans, en les dotant en faveur de mariage, ou en leur faisant quelque autre donation en avancement d'hoirie. Ils peuvent les *égaler*, en les gratifiant tous à la fois *également*, & en observant entre eux une parfaite égalité; ou bien, si l'un d'eux a reçu d'eux quelque chose, ou que l'un ait reçu plus que l'autre, ils peuvent les *égaler* en donnant autant à celui qui n'a rien reçu, ou qui a reçu moins que l'autre.

Ces *égalements* peuvent se faire, soit par acte entre-vifs, ou par testament.

Lorsque les pere, mere, ou autres ascendants, ne l'ont pas fait à l'égard de leurs enfans & petits-enfans, & que la succession se trouve ouverte dans une coutume d'égalité parfaite: si les enfans donataires au lieu de remettre à la masse ce qu'ils ont reçu, aiment mieux le retenir & précompter; en ce cas, avant de procéder au partage des biens, on commence par faire l'*également* ou *régalement*, c'est-à-dire que l'on donne à ceux qui n'ont rien reçu ou qui ont moins reçu, autant qu'au donataire le plus avantage: ensuite les autres biens se partagent par *égales* portions.

L'*également* doit être fait le plus exactement qu'il est possible, non-seulement eu égard à la quantité des biens, mais aussi eu égard à leur qualité, de manière que chacun ait autant d'immeubles & d'argent comptant que les autres héritiers ou co-partageans. (A)

EGALER ou EGALIR, signifie en général, parmi les *Horlogers*, rendre les dents d'une roue *égales* entr'elles, de même que les fentes qui les séparent. Ils appellent aussi *égaler une roue*, passer simplement dans ses dents une lime à *égaler*. *Voyez CALIBRE À PIGNON, ECHANTILLON, LIME À ÉGALER, PIGNON, &c.*

Égaler la fusée au ressort se dit encore parmi eux, de l'opération que l'on fait, lorsqu'en variant la bande du ressort, ou en diminuant les parties de la fusée par lesquelles il a le plus d'action, on parvient à le faire tirer avec la même force depuis le sommet de la fusée jusqu'à sa base.

L'outil dont on se sert pour reconnoître si cette force est toujours *égale*, s'appelle *levier*. *Voyez LEVIER, FUSÉE, RESSORT, BANDE, &c.* (T)

EGALEURS, s. m. plur. (*Hist. mod.*) nom qu'on donna en Angleterre pendant les troubles qui agiterent ce royaume sous Charles I. à un parti de factieux qui vouloient *égaler* toutes les conditions des habitans de la grande Bretagne; de sorte que les lois pussent obliger *également* toutes sortes de personnes, & que ni la naissance ni la dignité ne pût dispenser qui que ce fût des poursuites de la justice. Ils furent défaits & dissipés par Fairfax en 1649, dans le comté d'Oxford. *Chambers.* (G)

EGALITÉ, s. f. (*Log.*) On peut définir l'*égalité* en fait de raisonnement, une ressemblance de quantité, découverte par l'opération de l'esprit: ainsi lorsque l'esprit mesurant le *plus* ou le *moins* de deux objets, trouve que la même idée qui lui découvre le *plus* ou le *moins* de l'un, c'est-à-dire les degrés de sa quantité, lui manifeste de même le *plus* ou le *moins*, c'est-à-dire la quantité de l'autre; cette conformité d'idées dont l'esprit se sert pour les mesurer, fait donner à ces deux objets le nom d'*égaux*. Mais il ne faut pas confondre ce rapport d'*égalité* avec la ressemblance & la proportion. *Voyez RESSEMBLANCE & PROPORTION. Article de M. le Chevalier DE JAU-COURT.*

EGALITÉ, en *Astronomie*; cercle d'*égalité* ou *équant*, est un cercle dont on fait beaucoup d'usage dans l'*astronomie ptolémaïque*, pour expliquer l'excentricité des planètes, & la réduire plus aisément au calcul. *Voyez ÉQUANT.*

Raison d'égalité en *Géométrie*, est la raison ou le rapport qu'il y a entre deux quantités *égales*. *Voyez ÉGAL & RAPPORT.*

Proportion d'égalité ordonnée, ou *ex æquo ordinata*, est celle dans laquelle deux termes d'un rang ou d'une suite sont proportionnels à autant d'autres termes d'un autre rang ou d'une autre suite, chacun à son correspondant dans le même ordre, savoir le premier au premier, le second au second, &c. Par

exemple soit $a : b :: c : d$ & $e : b :: f : d$, on aura en proportion ordonnée $a : c :: e : f$.

Proportion d'égalité troublée, est celle dans laquelle plus de deux termes d'un rang sont proportionnels à autant de termes d'un autre rang, dans un ordre renversé & interrompu : par exemple, le premier d'un rang au second d'un autre, le second de ce dernier rang au quatrième du premier rang. Par exemple si $a : b :: c : d$ & $b : e :: f : c$, on aura en proportion troublée $a : e :: f : d$, &c. Voyez PROPORTION.

Egalité, en Algèbre, est la même chose qu'équation. Voyez ce mot, qui est aujourd'hui plus en usage, quoique l'autre ne soit pas proscrit. (O)

ÉGALITÉ NATURELLE, (*Droit nat.*) est celle qui est entre tous les hommes par la constitution de leur nature seulement. Cette égalité est le principe & le fondement de la liberté.

L'égalité naturelle ou morale est donc fondée sur la constitution de la nature humaine commune à tous les hommes, qui naissent, croissent, subsistent, & meurent de la même manière.

Puisque la nature humaine se trouve la même dans tous les hommes, il est clair que selon le droit naturel, chacun doit estimer & traiter les autres comme autant d'êtres qui lui sont naturellement égaux, c'est-à-dire qui sont hommes aussi bien que lui.

De ce principe de l'égalité naturelle des hommes, il résulte plusieurs conséquences. Je parcourrai les principales.

1°. Il résulte de ce principe, que tous les hommes sont naturellement libres, & que la raison n'a pu les rendre dépendans que pour leur bonheur.

2°. Que malgré toutes les inégalités produites dans le gouvernement politique par la différence des conditions, par la noblesse, la puissance, les richesses, &c. ceux qui sont les plus élevés au-dessus des autres, doivent traiter leurs inférieurs comme leur étant naturellement égaux, en évitant tout outrage, en n'exigeant rien au-delà de ce qu'on leur doit, & en exigeant avec humanité ce qui leur est dû le plus incontestablement.

3°. Que quiconque n'a pas acquis un droit particulier, en vertu duquel il puisse exiger quelque préférence, ne doit rien prétendre plus que les autres, mais au contraire les laisser jouir également des mêmes droits qu'il s'arroge à lui-même.

4°. Qu'une chose qui est de droit commun, doit être ou commune en jouissance, ou possédée alternativement, ou divisée par égales portions entre ceux qui ont le même droit, ou par compensation équitable & réglée; ou qu'enfin si cela est impossible, on doit en remettre la décision au sort : expédient assez commode, qui ôte tout soupçon de mépris & de partialité, sans rien diminuer de l'estime des personnes auxquelles il ne se trouve pas favorable.

Enfin pour dire plus, je fonde avec le judicieux Hooker sur le principe incontestable de l'égalité naturelle, tous les devoirs de charité, d'humanité, & de justice, auxquels les hommes sont obligés les uns envers les autres; & il ne seroit pas difficile de le démontrer.

Le lecteur tirera d'autres conséquences, qui naissent du principe de l'égalité naturelle des hommes. Je remarquerai seulement que c'est la violation de ce principe, qui a établi l'esclavage politique & civil. Il est arrivé de-là que dans les pays soumis au pouvoir arbitraire, les princes, les courtisans, les premiers ministres, ceux qui manient les finances, possèdent toutes les richesses de la nation, pendant que le reste des citoyens n'a que le nécessaire, & que la plus grande partie du peuple gémit dans la pauvreté.

Cependant qu'on ne me fasse pas le tort de suppo-

fer que par un esprit de fanatisme, j'approuvassé dans un état cette chimère de l'égalité absolue, que peut à peine enfanter une république idéale; je ne parle ici que de l'égalité naturelle des hommes; je connois trop la nécessité des conditions différentes, des grades, des honneurs, des distinctions, des prérogatives, des subordinations, qui doivent regner dans tous les gouvernemens; & j'ajoute même que l'égalité naturelle ou morale n'y est point opposée. Dans l'état de nature, les hommes naissent bien dans l'égalité, mais ils n'y sauroient rester; la société la leur fait perdre, & ils ne redeviennent égaux que par les lois. Aristote rapporte que Phaléas de Chalcédoine avoit imaginé une façon de rendre égales les fortunes de la république où elles ne l'étoient pas; il vouloit que les riches donnassent des dots aux pauvres, & n'en reçussent pas, & que les pauvres reçussent de l'argent pour leurs filles, & n'en donnassent pas. « Mais (comme le dit l'auteur de l'esprit des lois) auncune république s'est-elle jamais accommodée d'un règlement pareil? Il met les citoyens sous des conditions dont les différences sont si frappantes, qu'ils haïroient cette égalité même que l'on chercheroit à établir, & qu'il seroit fou de vouloir introduire ». Article de M. le Chevalier DE JAU COURT.

ÉGALITÉ, (*Jurispr.*) dans les successions & partages, est lorsqu'aucun des héritiers n'est plus avantage que les autres.

Il y a des coutumes qu'on appelle coutumes d'égalité. Voyez au mot COUTUMES. (A)

ÉGALITÉ, (*Voix.*) c'est une des qualités les plus essentielles à la voix. Il n'en est point qu'on puisse appeler belle, si tous les sons qu'elle peut rendre dans l'étendue qui lui est propre, ne sont entr'eux dans une parfaite égalité. C'est ainsi que la nature a donné à l'homme l'organe qu'elle a destiné au chant, & aux oreilles françoises que la satiété n'a point encore gâtées, la faculté de le sentir & de l'apprécier. L'art, qui ne doit que l'embellir, & qui quelquefois l'exagère, n'a pas encore porté en France la manie de forcer la voix humaine par-delà les sons qui constituent sa beauté. Voyez ETENDUE.

L'égalité est un don rare de la nature; mais l'art peut y suppléer, lorsqu'il s'exerce de bonne heure sur un organe que l'âge n'a pas roidi. Voy. MAÎTRE À CHANTER, ETENDUE, VOIX. (B)

ÉGALITÉ s'emploie aussi dans l'écriture. Ce caractère est bien égal, c'est-à-dire qu'il est par-tout uniforme en grosseur, situation, hauteur, largeur; qu'il y a par-tout la même distance entre les lettres, les mots & les lignes.

ÉGALURES, f. f. pl. (*Fauconn.*) se disent des mouchetures blanches qui sont sur le dos de l'oiseau. On dit : il a le dos tout parsemé d'égalures.

EGANDILLER, v. act. (*Comm.*) terme usité en Bourgogne pour signifier ce qu'on entend ailleurs par étalonner, c'est-à-dire marquer des poids ou des mesures, après les avoir vérifiés sur les étalons. Voyez ETALON & ETALONNER. *Dictionn. de Comm. de Trévoux, & Chambers.*

EGARDS, MENAGEMENT, ATTENTIONS, CIRCONSPÉCTION, synon. (*Gramm.*) ces mots désignent en général la retenue qu'on doit avoir dans ses procédés. Les égards sont l'effet de la justice; les ménagemens, de l'intérêt; les attentions, de la reconnaissance ou de l'amitié; la circonspection, de la prudence. On doit avoir des égards pour les honnêtes gens, des ménagemens pour ceux de qui on a besoin, des attentions pour ses parens & ses amis, de la circonspection avec ceux avec qui l'on traite. Les ménagemens supposent dans ceux pour qui on les a, de la puissance ou de la foiblesse; les égards, des qualités réelles; les attentions, des liens qui les attachent

à nous; la *circonspection*, des motifs particuliers ou généraux de s'en défier. *Voyez* CONSIDÉRATION.

Les *égards* réciproques que les hommes se doivent des uns aux autres, sont un des devoirs les plus indispensables de la société. Les hommes étant réellement tous égaux, quoique de conditions différentes, les *égards* qu'ils se doivent sont égaux aussi, quoique de différente espèce. Les *égards* du supérieur, par exemple, envers son inférieur, consistent à ne jamais laisser appercevoir sa supériorité, ni donner lieu de croire qu'il s'en souvient: c'est en quoi consiste la véritable politesse des grands, la simplicité en doit être le caractère. Trop de démonstrations extérieures nuisent souvent à cette simplicité; elles ont un air de faveur & de grace sur lequel l'inférieur ne se méprend pas, pour peu qu'il ait de finesse dans le sentiment; il croit entendre le supérieur lui dire par toutes ces démonstrations: *je suis fort au-dessus de vous, mais je veux bien l'oublier un moment, parce que je vous fais l'honneur de vous estimer, & que je suis d'ailleurs assez grand pour ne pas prendre avec vous tous mes avantages.* La vraie politesse est franche, sans apprêt, sans étude, sans morgue, & part du sentiment intérieur de l'égalité naturelle; elle est la vertu d'une âme simple, noble, & bien née: elle ne consiste réellement qu'à mettre à leur aise ceux avec qui l'on se trouve. La civilité est bien différente; elle est pleine de procédés sans attachement, & d'attention sans estime: aussi ne faut-il jamais confondre la civilité & la politesse; la première est assez commune, la seconde extrêmement rare; on peut être très-civil sans être poli, & très-poli sans être civil. (O)

EGARDÉ ou ESGARDÉ, adj. *termes de Manuf.* une pièce *esgardée* est celle qui a été visitée par les *esgards* ou *égards*, c'est-à-dire jurés. *Voyez* EGARDS ou ESGARDS.

EGARDISE ou ESGARDISE, f. f. ce terme n'est guère en usage que dans la *fayetterie* d'Amiens, où les jurés des communautés sont appelés *égards* ou *esgards*; ainsi en ce sens *égardise* ou *esgardise* est la même chose que *jurande*. *Voyez* JURANDE.

Egardise se prend aussi pour le tems où les *égards* font leurs visites. *Voyez* le *dictionn. du Comm.*

EGARDS ou ESGARDS, f. m. pl. (*Comm.*) est le nom qu'on donne à Amiens à ceux qu'on appelle ailleurs *maîtres & gardes*, & *jurés*. Ce sont eux qui ont soin d'aller en visite chez les *fabriquans & foulons*, & qui doivent se trouver certains jours aux halles pour examiner les étoffes de laine, ou de laine mêlée de soie, de fil, & autres matières qui se font dans la *fayetterie*, & voir si elles sont fabriquées en conformité des réglemens. Ces *égards* sont choisis & élus de tems en tems par les marchands ou maîtres de leurs communautés.

On appelle *esgards-ferreurs* ceux qui apposent les plombs aux étoffes, parce qu'on appelle *fers* dans la *fayetterie* d'Amiens, ce qu'on nomme ailleurs des *coins & des poinçons*. De ces *esgards-ferreurs* il y en a de *ferreurs-fayetteurs* en blanc, d'autres en noir, d'autres en *guelde*. Les premiers prennent leur nom des halles où ils ferment les étoffes; les autres, de ce qu'ils ferment chez les *teinturiers*. *Voyez* SAYETTEUR & HAUTELISSEUR, les *dictionn. de Comm. & de Trév.* & les *réglemens sur les manufactures*.

EGARÉ, adj. (*Maréch.*) une bouche *égagée* est celle qui se refuse aux justes impressions de l'embouchure, dont l'appui est véritablement faux & falsifié, & qui ne consent franchement à aucuns mouvemens de la main, quelque doux & quelque tempérés qu'ils puissent être.

Cette incertitude procède souvent d'une sensibilité & d'une foiblesse naturelles, d'un défaut de proportion dans les parties de la bouche, de la confor-

mation irrégulière de quelques-unes de celles du corps de l'animal, de quelques maux dont elles peuvent être atteintes, de la dureté des premières embouchures, de la forte application des gourmettes mal ordonnées, des efforts excessifs d'une main dont le sentiment a été aussi cruel qu'importun, ou de la lenteur ou de la foiblesse de celle qui n'ayant aucune fermeté, a permis au cheval de se livrer à mille mouvemens vagues, dans lesquels il s'est offensé lui-même en s'appuyant inconsidérément des leçons données sans ordre & sans jugement, des arrêts trop subtils & trop précipités, &c.

Dans cet état le cheval dérobe sans cesse les barres, bégaye, se déplace, tourne la tête de côté & d'autre, se retient, s'arrête, bat & tire à la main, ou la force, pour peu que le cavalier veuille le solliciter à quelque action.

On ne peut se décider sur le choix des moyens de parer à tous ces desordres, si d'une part on n'envisage & on ne distingue les véritables causes de cette irrésolution, & si de l'autre on ne s'attache à découvrir l'inclination & le caractère de l'animal.

Quelle que soit la source & le principe dont il s'agit, l'entreprise de ramener une bouche aussi soupçonneuse à un appui solide & assuré, demande beaucoup d'art, & un grand fond de lumières & de patience. Quelle attention n'exige pas la nécessité de ménager une partie débile ou lésée, en rejetant une portion du poids dont elle devoit être chargée, sur celle qui est saine, & qui jouit d'une plus grande force? Que de recherches pour démêler au milieu de tant de dérèglemens, ce point unique dans lequel le sentiment de la main est infiniment confondu avec celui de la bouche, & où le cavalier & le cheval sont pour ainsi dire également affectés d'un plaisir réciproque & si marqué, que l'animal semble préférer la contrainte à la liberté? Quel art ne faut-il pas pour rencontrer ce juste tempérament dans la fermeté duquel résident en même tems & la douceur & la résistance? Que de connoissances enfin pour varier les leçons & les aides à-propos, & toujours relativement à la diverse nature des chevaux.

Les embouchures les plus douces, telles que le simple canon, les branches droites & longues, les gourmettes les plus grosses, placées de manière qu'elles gênent peu, & qu'elles asservissent légèrement, sont d'abord les premières armes que nous devons employer. Il n'est pas question en effet ici de recourir à la force; ce seroit se proposer de remédier à un vice par la cause même qui le produit presque toujours: ainsi cette voie que quelques écuyers choisissent, puisqu'ils font forger des embouchures dans l'intention de casser les barres, ne serviroit qu'à confirmer le cheval dans son incertitude, & le précipiteroit encore dans de nouveaux desordres.

Nous ne pouvons nous promettre de véritables succès dans des circonstances aussi délicates, qu'autant que nous saurons tâter, s'il m'est permis d'user de cette expression, la bouche de l'animal, en partant du point d'appui le plus léger, & en l'augmentant toujours imperceptiblement; car des mains qui n'ont aucune méthode, dont les mouvemens n'ont aucune mesure, dont les impressions sont subites, & qui ignorent en un mot l'art de chercher, occasionnent plutôt l'*égarement* qu'elles ne le corrigent.

Dans le chemin que parcourt cette main qui sonde en quelque façon la bouche, il n'est pas douteux qu'il est un période où le sentiment exercé est moins désagréable à l'animal. Ce période se distingue en ce que le cheval moins étonné, moins surpris lorsque la main y est parvenue, ne témoigne point autant d'inquiétude, & c'est à ce point qu'il faut se fixer & s'arrêter: dès qu'on l'a reconnu, il est inutile de ten-

tér de l'outré-passer ; mais comme un appui constant, & qui persévère dans le même degré, échauffe inévitablement la barre, on le diminuera insensiblement, pour le reprendre de même ; attendu que si on vouloit y revenir tout-à-coup, outre qu'on ne pourroit le saisir que par hasard, on courroit risque par une action trop forte, de susciter les mouvemens desordonnés que l'on a dessein de réprimer, & auxquels on donneroit encore incontestablement lieu, si la diminution nécessaire dont j'ai parlé, n'étoit pareillement opérée d'une manière imperceptible.

Cette main liante, & dont les effets ne peuvent être goûtés qu'autant qu'elle est attentive à rappeler sans cesse le sentiment qu'elle a découvert, seroit néanmoins insuffisante. C'est une erreur que d'imaginer de pouvoir juger exactement de la qualité d'une bouche quelconque, & en scruter le fond par le seul secours des rênes ; le véritable point d'appui ne se manifeste que dans l'ensemble de l'animal, & nous ne le saisissons jamais parfaitement, qu'autant que le devant & le derrière sont justement contre-balancés : aussi n'y parvenons-nous dans la plupart des chevaux que nous travaillons, que par le rapport & l'harmonie des aides de la main & des jambes.

Ici principalement il est essentiel que ces aides se soutiennent & s'accompagnent. Au moment où les rênes agissent & operent, les jambes doivent donc solliciter en juste raison le derrière en-avant, & pousser l'action du cheval contre l'appui : par ce moyen l'animal retenu d'un côté & chassé de l'autre, se trouvera nécessairement soulagé, en ce qu'il fera moins sur son devant, & plus uni ; & l'effet de la main en étant même adouci, ne lui paroitra plus aussi violent & aussi insupportable.

On doit cependant, eu égard à ce rapport & à cette harmonie, considérer la disposition de l'animal. Il faut que l'effort des jambes l'emporte sur celui de la main, & même le précède, si le cheval est porté à se retenir ; car en ce cas la main opérant la première, l'arrêteroit ou l'aculeroit, & ne pourroit trouver dans la bouche ce degré perfectionné de résistance que le cavalier se propose d'y rencontrer. J'ajouterai que si dans la même circonstance l'action de cette main n'étoit devancée, ou avoit lieu dans le tems précis où les jambes sont mises en opposition, l'animal renfermé & contraint de toutes parts, se gendarmeroit & se défendrait en multipliant les pointes ; & l'on conçoit d'ailleurs qu'on ne peut évaluer & mesurer ces différentes forces, que relativement au plus ou moins de sensibilité du cheval, & au plus ou moins de difficulté qu'il témoigne lorsqu'on entreprend de le déterminer en-avant.

Quant aux chevaux qui embrassent le terrain avec franchise, & dont l'irrésolution n'est que dans leur bouche vaine & égarée, on prendra le parti contraire : la main précédera le mouvement des jambes. Ceux-ci en effet s'offrent eux-mêmes à l'appui, & il seroit très-possible, en profitant subtilement de l'impatience avec laquelle souvent ils s'abandonnent & précipitent leurs allures, de le leur faire goûter sans employer d'autres aides. Il n'en est pas de même du cheval pesant & chargé d'épaules, les jambes & la main doivent se réunir pour le contre-balancer ; car si l'on ne lui suggère une certaine union, vainement espéreroit-on de le résoudre à cette fermeté & à cette assurance dont il est si fort éloigné.

En général, le pas averti me paroît l'action la plus favorable au cavalier qui entreprend de faire industrieusement sentir & reconnoître au cheval les effets de la main. Dans une allure vive & prompte, l'animal est plus distrait, moins patient ; il chemine & n'écoute point, & se dérobe plus aisément à l'attention de celui qui l'exerce. Ce n'est donc que dans

cette marche lente & pesée, pour ainsi dire, qu'il convient d'abord de mettre en usage les divers moyens que j'ai indiqués : si cependant le cheval se retenoit, on seroit obligé de débiter par le trot, sans s'attacher absolument à la recherche de sa bouche ; car le premier pas à faire, est de le résoudre. Après l'avoir quelque tems travaillé ainsi, & lorsqu'il aura acquis plus de franchise, on entre-mêlera cette même leçon & celle du pas, sauf à le remettre à la première, supposé qu'elle n'eût point produit encore tout l'effet que nous en désirions. La plupart des chevaux qui se retiennent, & dont la bouche est fautive & soupçonneuse, s'arment & s'encapuchonnent ; les autres portent au contraire au vent : or l'un & l'autre de ces défauts, ou plutôt l'une & l'autre de ces défenses sont d'autant plus nuisibles, que si la tête n'est placée, l'appui ne peut être que faux & desordonné ; ainsi dès que l'animal voudra sortir en-arrière de la ligne perpendiculaire, on éloignera la main du corps, pour le mettre dans l'attitude où il doit être ; & on aura recours aux châtimens qui partent des jambes, dont on modérera les aides, souvent très-propres, en rejetant le derrière sur le devant, à solliciter l'animal à ce vice. A l'égard de ceux qui entreprennent de tendre le nez, dès qu'ils se présenteront pour sortir en-avant de cette même ligne, s'ils rencontrent la main du cavalier, & s'ils se heurtent en quelque façon les barres contre le point de résistance qu'elle leur opposera, il n'est pas douteux qu'enfin ils se corrigeront, sur-tout si la fermeté de cette même main, & les degrés de la tension des rênes, sont tels que l'animal soit toujours assuré de s'exposer à la douleur du heurt & de la pression, en se déplaçant ; & de n'éprouver aucune sensation désagréable, en se maintenant dans la position que l'on exige de lui. Ce même principe est encore d'une très-grande ressource dans le bégayement, & dans le cas où le cheval bat, tire à la main, & la force.

La bouche de l'animal en quelque manière rassurée dans l'action du pas, il sera question de le présenter au trot. Celle-ci commencera à l'obliger à souffrir constamment l'appui. Pour le raffermir entièrement, passez ensuite au galop ; conduisez-le sur un terrain un peu penchant : dans la contrainte où il sera de se ramener sur les hanches, & cherchera un soutien dans votre main, il ne tentera point de s'opposer à ses effets. L'action de soutenir peu-à-peu la descente du galop sur un terrain même uni, fera d'une égale utilité.

Toutes ces leçons doivent être données d'abord par le droit, non sur un terrain étroit & mesuré, quand il s'agit de chevaux indéterminés, mais dans les lieux limités, lorsqu'il est question de ceux qui ont d'ailleurs de la fougue & de la résolution. Si vous y ajoutez celles de l'arrêt, & quelque tems après celles du reculer, l'obéissance & la facilité de la bouche renaîtront bientôt entièrement (*voy. PARER & RECULER*), pourvu néanmoins que vous n'entreprenez pas tout-à-coup, que vous observiez des gradations, que vous ne reculiez pas trop tôt, que vous le fassiez repartir pendant quelque tems, sans le précipiter dès l'instant qu'il aura paré ; car de tels arrêts aisés, étendus, & continués à l'aide d'une bonne main, seroient eux seuls capables de lui ôter tout soupçon. Pratiquez de plus avec jugement, avec prudence ; n'exigez pas trop d'un cheval foible, n'abusez point de celui qui a beaucoup de force ; un long travail ne pourroit qu'offenser davantage l'animal, & qu'augmenter en lui l'égarement.

(e) EGAROTTÉ, adj. (*Manège & Maréchal.*) terme qui a été substitué au vieux mot *encrainé*, dont on se servoit très-anciennement pour désigner un cheval blessé sur le garot. Quelques-uns employent indiffé-

remment l'épithete d'*égarotté*, soit que la blessure soit legere, soit qu'il s'agisse d'une plaie véritablement dangereuse & considérable; elle ne convient néanmoins proprement que dans ce dernier cas. Les causes de ces blessures, leurs progrès, leurs suites, leurs terminaisons, sont différentes. Voyez GAROT.

(e)

EGAYER, v. act. (*Jardinage.*) on dit *égayer un arbre*, quand on le palisse si proprement que ses branches couvrent également les murs de l'espallier sans confusion, parce que celles qui étoient superflues ont été coupées. On *égaye* encore un buisson, un arbre de tige, quand on lui ôte les branches qui le rendent confus. (K)

* EGÉE, adj. (*Géogr.*) c'est la partie de la Méditerranée qu'on appelle communément l'*Archipel*. Voyez ARCHIPEL. Ce nom lui vient, à ce qu'on dit, d'Egée pere de Thésée, qui croyant son fils mort, sur les voiles noires qu'on avoit oublié de changer au vaisseau qui le ramenoit victorieux du minotaure, s'y précipita, & lui donna son nom.

* EGERIE, f. f. (*Mythol.*) déesse qui présidoit à la naissance de l'enfant & à l'action de l'accouchement; c'étoit elle qu'on en remercioit, s'il étoit heureux & facile; ou contre laquelle on blasphémoit, s'il étoit laborieux & pénible. Il y a des mythologues qui prétendent qu'*Egérie* & Junon est la même divinité sous deux noms différens.

* EGERIE. f. f. (*Mythol.*) nymphe de la forêt d'Aricie, qu'Ovide donne pour épouse à Numa Pompilius; mais qui, selon d'autres, n'étoit qu'une divinité tutélaire, qu'il feignoit d'aller consulter dans sa retraite sur les lois qu'il proposoit aux Romains: il ne faisoit descendre des cieux les lois, & ne leur attribuoit une origine céleste, que pour disposer adroitement les esprits à les respecter, & cette mauvaise ruse lui réussit. Après la mort de Numa, les Romains convaincus que le pieux & sage législateur s'entretenoit avec *Egérie*, allerent chercher la nymphe dans sa forêt, où ils ne trouverent qu'une fontaine, en laquelle ils imaginèrent qu'elle avoit été métamorphosée par la commiseration de Diane, touchée des pleurs continuelles qu'elle répandoit depuis la mort de Numa. Au reste Numa craignant avec juste raison qu'on ne se méfiât de la réalité de ses entretiens avec une divinité, résolut de la prouver par un miracle, & il en fit un qui ne fut rejeté en doute que par quelques esprits forts; au nombre desquels on peut mettre Denis d'Halicarnasse, dans les antiquités duquel ceux qui aiment les contes merveilleux pourront lire le détail du miracle opéré par Numa Pompilius, pour la vérité de ses entretiens avec *Egérie*, & la divinité de ses lois.

EGIALE. (*Myth.*) une des trois graces. Voyez l'article GRACES.

EGIDE. f. f. (*Mythol.*) L'*égide* étoit le bouclier, ou la cuirasse des dieux, sur-tout de Jupiter & de Pallas. Mais en parlant des hommes, ce mot désigne seulement la piece d'armure qui couvroit la poitrine, c'est-à-dire la cuirasse.

Anciennement tous les boucliers des dieux, sur-tout celui de Jupiter, couvert de la peau de la chevre qui l'avoit nourri, & dont il prenoit son nom, s'appelloient des *égides*; car *αἴξ*, *αἴγος* en grec, signifie *chevre*; ensuite Minerve ayant tué un monstre nommé *Egide*, qui vomissoit du feu par la bouche, & faisoit beaucoup de ravage dans la Phrygie, la Phénicie, l'Egypte, & la Lybie, elle couvrit son bouclier de la peau de ce monstre, & dès-lors le nom d'*égide* fut consacré au seul bouclier de la déesse.

Peut-être que Minerve fit périr quelque fameux brigand qui ravageoit le pays, & que c'est ce qui a donné lieu à la fable; mais comme les Grecs rendoient toujours des raisons fabuleuses de leurs an-

ciennes cérémonies; il vaut mieux, ce me semble, sur cet article, s'en tenir avec M. l'abbé Banier à Hérodote, qui prétend (*liv. iv.*) que les Grecs ont emprunté des Lybiens l'habit & le bouclier de la déesse Minerve, qui étoit fort honorée dans ce pays, sur-tout aux environs du lac Tirton, où l'on croyoit qu'elle étoit née. Le nom même d'*égide*, marque bien que cette sorte de bouclier est venue de Lybie, où les habitans portent sous leurs habits des peaux de chevre corroyées, que les Grecs appelloient des *égides*.

Les Grecs embellirent cette fable à leur maniere, & supposèrent que Minerve avoit fait graver la tête de la Gorgone environnée de serpens sur ce terrible bouclier, & qu'on ne pouvoit le regarder sans frémir d'horreur; ce qui donna lieu dans la fuite, de dire que sa vûe changeoit les hommes en pierres.

D'un autre côté, les poètes travaillerent à l'envi à consacrer cette fiction à l'immortalité; mais Homere & Virgile ont surpassé de bien loin tous leurs rivaux, dans les descriptions qu'ils nous ont laissées du bouclier de Minerve.

*Ægidaque horrificam, turbata Palladis arma,
Certatim squamis serpentum auroque polibant:
Connexosque angues, ipsamque in pectore divæ
Gorgona, desecto vertentem lumina collo.*

Æneid. lib. viij. v. 435.

Voici celle d'Homere. *Iliad. lib. v.* « Elle (Minerve) couvre ses épaules de son *égide* terrible, d'où on voit la terreur, la discorde, la fureur des attaques, les poursuites, le carnage & la mort. Elle avoit au milieu la tête de la Gorgone, cet énorme & formidable monstre, dont on ne sauroit soutenir la vûe; prodige étonnant du pere des immortels! Article de M. le Chevalier DE JAU-COURT.

* EGIDE, (*Myth.*) monstre qui ravagea la Phrygie, la Phénicie, l'Egypte & la Lybie. Il vomissoit le feu par la bouche: Jupiter ordonna à Minerve de le combattre, Minerve obéit à son pere, vainquit le monstre & en étendit la peau sur son bouclier. Il ne seroit pas difficile de séparer ce que la poésie a mis de fabuleux dans cet événement, & de le rapprocher, par la conjecture, de la vérité historique. *Egide* fut quelque brigand de ces tems reculés, qui se répandit dans les contrées dont nous avons parlé, la flamme & le fer à la main: conséquemment le prince régnant sera Jupiter; le général sage & prudent, auquel il ordonna de marcher contre le brigand, sera représenté par Minerve; la peau sera l'emblème des dépouilles de l'ennemi, que le général distribua à ses soldats; ou pour parler le langage de la poésie, qu'il étendit sur son bouclier, qui en devint une arme très-redoutable.

* EGIPANS ou ÆGIPANS, (*Myth.*) surnom des divinités champêtres, que les payens croyoient habitantes des forêts ou des montagnes; qu'ils peignoient sous la figure de petits hommes velus, cornus, fourchus, & ornés d'une queue par-derrière.

On donnoit encore ce nom, selon Pline, à des monstres de Lybie, à museau de chevre & à queue de poisson. C'est ainsi qu'on représentoit le capricorne, un des signes du zodiaque, & la figure s'en trouve dans des monumens égyptiens & romains. Les antiquaires appellent aussi cette figure *égipan*.

EGIRÉ, f. f. (*Mythol.*) une des huit Hamadryades. Voyez HAMADRYADES.

EGLANDER, v. act. (*Manège, Maréchallerie.*) extirper une glande, expressions synonymes. Je ne parlerai de cette opération recommandée par M. de Soleysel, dans la plupart des circonstances où un défaut de lumieres & de succès le portoit à tout tenter,

que pour prouver qu'elle est souvent abusive, & que les cas où elle pourroit être indiquée, sont très-rare. En premier lieu, elle ne peut être pratiquée que relativement aux glandes sublinguales & maxillaires. 2°. On ne doit l'entreprendre que lorsque les moyens de résoudre ont été insuffisants, & qu'il y a une véritable induration; & même dès que la glande dans cet état ne fauroit incommoder l'animal, la tentative est inutile. 3°. Le corps glanduleux, dont nous proposons l'extirpation, doit être seul, détaché & nullement adhérent à des parties qu'il seroit dangereux d'intéresser. 4°. Enfin, si le gonflement de ce même corps est un symptôme de quelque maladie qui affecte toute la masse des humeurs, il est facile de comprendre que cette opération n'y remédiera point, puisque nous négligerons de remonter à la véritable source; nous pourrions d'ailleurs donner lieu à une fistule, ou à un ulcère abreuvé de l'humeur dégénérée, & dont les suites seroient plus funestes que celles que nous aurions pu redouter de l'état de la glande extirpée.

Voici néanmoins le manuel de cette opération. Je suppose que le cheval soit placé & assujetti dans une attitude convenable. Pincez, soulevez, & détachez la peau de la glande. Coupez-la de manière que votre incision soit longitudinale, & que l'ouverture soit proportionnée au volume & à la forme du corps glanduleux. Saisissez ensuite un des bords de cette même incision, & avec un scalpel séparez parfaitement le tégument de ce même corps. Revenez à l'autre bord, & agissez-en de même; la superficie de la glande étant nettement à découvert, prenez-la avec une érigne, tirez-la à vous, faites écarter par un aide les bords de la peau incisée; disséquez cette petite masse dans toute sa circonférence & dans sa partie inférieure; emportez-la enfin entièrement. Le pansement qui suit l'opération est très-simple, & se fait à sec; introduisez donc dans la plaie une certaine quantité de charpie que vous maintiendrez, en refermant l'ouverture avec des fils que vous aurez passés dans les bords du tégument coupé. Si vous appercevez une régénération surabondante, dorez votre charpie avec l'égyptiac, levez votre appareil tous les jours, en un mot traitez cette plaie comme vous traiteriez une plaie simple. (e)

EGLANTIER, ou **ROSIER SAUVAGE**, *cynorrhodos*, (*Jardinage*.) est une espèce de rosier assez haut, épineux, qui croît dans les haies & dans les buissons: ses feuilles ressemblent à celles du rosier, sa fleur est simple, à cinq feuilles de couleur blanche & incarnat, un peu odorantes. Le fruit qui lui succède est oblong, assez gros, & devient rouge en mûrissant. On l'appelle *grattecul* ou *cynorrhodon*; il renferme des semences entourées de poil qui s'attachent aux doigts, & y causent des demangeaisons. (K)

EGLANTIER ou **ROSIER SAUVAGE**, connu aussi dans les boutiques sous le nom grec de *cynorrhodon*, qui signifie *rose de chien*. (*Pharmacie & Matière médicale*.) Les fleurs de cet arbrisseau, ses fruits, ses semences, sa racine, & l'éponge qui croît sur ses branches, sont célébrées par tous les Pharmacologistes.

Les fleurs passent pour être astringentes; l'eau que l'on en retire par la distillation est réputée excellente dans les maladies des yeux.

Les fruits, communément appelés *grattecul*, sont estimés pour être légèrement astringens, & en même temps apéritifs & diurétiques. On en fait la conserve connue sous le nom de *conserve de cynorrhodon*. Elle se prépare ainsi:

Prenez des fruits d'*églantier* mûrs, autant que vous voudrez; partagez-les par le milieu, & séparez-en exactement les pepins & le duvet qui les accompa-

gne; étant mondés, mettez-les dans un vase & arrosez-les d'un peu de vin. Gardez-les en cet état deux ou trois jours, pendant lesquels un petit mouvement de fermentation qu'ils éprouveront, les amollira au point de pouvoir facilement, après avoir été pilés dans un mortier de marbre, passer à-travers un tamis de crin, à la manière des pulpes.

Prenez de cette pulpe ainsi passée au tamis, une demi-livre; de sucre blanc, deux livres: pilez-le fortement avec la pulpe pour l'y mêler exactement; & si la conserve vous paroît trop molle, faites-la dessécher à petit feu jusqu'à ce qu'elle ait la consistance requise. *Voyez CONSERVE*. On peut aussi faire cuire le sucre avec un peu d'eau jusqu'à ce qu'il soit en consistance de tablette. *Voyez TABLETTE*. Alors on le mêlera avec la pulpe décrite ci-dessus; par ce moyen on aura une conserve plus unie, plus glacée. La Pharmacopée de Paris prescrit, au lieu d'eau, une décoction de racine d'*églantier* pour faire la cuite du sucre. Cette conserve est fort en usage parmi nous, mais bien moins à titre de remède qu'à titre d'excipient. *Voyez EXCIPIENT*. On l'emploie dans les bols, dans les pilules, dans les opiates, dont elle lie très-bien les ingrédients.

Comme cette conserve est d'un doux-aigrelet fort agréable au goût, on peut en donner aux convalescens à titre d'analeptique, sur-tout dans les cas où l'on voudroit exciter un peu les urines. *Voyez DOUX, DIURÉTIQUE, & RÉGIME*.

Les semences ou pepins qui se trouvent dans le grattecul sont vantés par quelques auteurs comme un excellent remède contre la gravelle. Dans ce cas, on fait une émulsion avec deux gros de ces pepins & quelque décoction ou infusion appropriée, ou bien on les donne en poudre au poids d'un gros dans un verre de vin.

Il y a des observateurs qui assurent avoir guéri des hydropiques désespérés, par l'usage d'une tisane faite avec les fruits entiers de *cynorrhodon*.

La racine de l'*églantier* a été recommandée par les anciens comme un excellent antidote contre la morsure des animaux enragés, & contre l'hydrophobie qui en est la suite. On la fait prendre intérieurement rapée au poids d'un gros, d'un gros & demi, ou bien on en prescrit la décoction; on donne même à manger la racine fraîche au malade.

L'éponge d'*églantier* que l'on appelle *bedeguar*, est employée par quelques médecins comme un astringent, soit en substance, soit en infusion. On en fait des gargarismes pour les ulcères de la bouche & du gosier: on la célèbre aussi comme un spécifique contre les goîtres, si après l'avoir brûlée dans un pot de terre fermé & l'avoir réduite en poudre, on en met tous les soirs en se couchant une pincée sous la langue. On continue ce remède pendant plusieurs mois, & on prétend qu'il opère des cures singulières. Cette préparation n'est qu'une poudre de charbon. *Voyez la fin de l'article CHARBON*. (b)

EGLISE, s. f. (*Théolog.*) selon les Théologiens catholiques, c'est l'assemblée des fideles unis par la profession d'une même foi & par la communion des mêmes sacrements, sous la conduite des légitimes pasteurs; c'est-à-dire, des évêques, & du pape successeur de S. Pierre & vicaire de Jésus-Christ sur la terre.

La plupart des hérétiques ont défini l'*Eglise* conformément à leurs opinions, ou de manière à faire croire que leurs sociétés particulières étoient la véritable *Eglise*. Les Pélagiens disoient que c'étoit une société d'hommes parfaits, qui n'étoient souillés d'aucun péché. Les Novatiens, qu'elle n'étoit composée que des justes qui n'avoient pas péché grièvement contre la foi. Les Donatistes n'y admettoient que les personnes vertueuses & exemptes des grands

crimes; Wicel, que les prédestinés; Luther, que les saints, qui croient & qui obéissent à Jesus-Christ. Calvin & ses sectateurs ont admis tantôt une *Eglise* extérieure & visible, tantôt une *Eglise* invisible, composée des élus. Jurieu l'a composée de toutes les sectes chrétiennes qui n'errent pas dans les articles fondamentaux. Tous se sont accordés à en exclure le gouvernement hiérarchique du pape & des évêques. L'hérésie fut toujours ennemie de la subordination.

Les Anglicans conviennent pourtant avec nous de la nécessité d'un chef visible dans l'*Eglise*. Mais au lieu que nous reconnoissons le pape en cette qualité, ils la déferent à leur roi, qui en effet dans ses titres prend celui de *chef de l'église anglicane*. Voyez SUPRÉMATIE.

Le mot *Eglise* vient originairement du grec *ἐκκλησία*, qu'on a dit en général pour une *assemblée publique*, quelle qu'elle fût, & quelquefois aussi pour le lieu même de l'*assemblée*. On le trouve employé en ce dernier sens par les écrivains sacrés & ecclésiastiques, mais plus ordinairement ils le restreignent à l'*assemblée des Chrétiens*; de même que le terme *synagogue*, qui d'abord signifioit une *assemblée* en général, a été ensuite consacré par l'usage à signifier une *assemblée de Juifs*. Voyez SYNAGOGUE.

Ainsi dans le nouveau Testament le mot *Eglise* n'est guere employé qu'en parlant des Chrétiens, tantôt pour le lieu où ils s'assemblent pour prier, comme dans la première épître aux Corinthiens, *ch. xv. v. 34*. tantôt pour l'*assemblée des fideles* répandus par toute la terre, comme dans l'épître aux Ephésiens, *ch. v. v. 24. & 26*. quelquefois pour les fideles d'une ville ou d'une province en particulier, comme dans la première épître aux Corinthiens, *ch. j. v. 1. & 2*. & dans la seconde aux Corinthiens, *ch. viij. v. 1*. quelquefois pour une seule famille, comme dans l'épître aux Romains, *ch. xvj. v. 5*. & enfin pour les pasteurs & les ministres de l'*Eglise*, comme dans S. Matthieu, *ch. xvij. v. 17*.

L'*Eglise* universelle est la société de toutes les *églises* particulières unies par la même profession de foi, la participation aux mêmes sacrements, & la même soumission à la voix des pasteurs légitimes, c'est-à-dire, du pape & des évêques. On y distingue deux parties; l'une extérieure & visible, qu'on nomme *son corps*; l'autre intérieure & invisible, qu'on appelle *son ame*. Le corps est la profession extérieure de la foi & la communion des sacrements. L'ame, ce sont les dons intérieurs du S. Esprit, la foi, l'espérance, la charité, &c. De cette distinction, l'on conclut que les hérétiques qui font profession ouverte d'une doctrine contraire à celle de Jesus-Christ, les infideles, les schismatiques, les excommuniés, ne sont ni de l'ame ni du corps de l'*Eglise*. Mais les pécheurs, les méchants, les infideles & les hérétiques cachés, les réprouvés même sont de son corps. Les justes & les élus appartiennent seuls proprement à son ame; les cathécumenes & les pénitens sont de son corps, mais imparfaitement, parce qu'ils aspirent ou à y être reçus, ou à y rentrer.

Les qualités ou caractères de l'*Eglise* marqués dans le symbole du concile de Constantinople, sont qu'elle est une, sainte, catholique, & apostolique. Une, par l'union de tous ses membres sous un même chef invisible qui est Jesus-Christ, & sous un même chef visible qui est le pape, & par l'unité de sa doctrine qu'elle tient de Jesus-Christ & des apôtres, & par la tradition des peres. L'*Eglise* est sainte par la sainteté de sa doctrine, de ses sacrements, & parce qu'il n'y a & ne peut y avoir de saints que dans sa société. Catholique, c'est-à-dire, qu'elle n'est bornée ni par les tems ni par les lieux, & qu'elle est plus étendue qu'aucune des sectes qui se sont séparées d'elle; &

enfin *apostolique*, tant parce qu'elle professe la doctrine qu'elle a reçue des apôtres, que parce que ses pasteurs sont par une suite non interrompue les légitimes successeurs des apôtres. A quoi il faut ajouter trois autres avantages fondés sur les promesses de Jesus-Christ; savoir, 1°. sa visibilité, 2°. son indéfectibilité ou sa perpétuité, 3°. son infaillibilité dans ses décisions, soit qu'elle soit dispersée, soit qu'elle soit assemblée. Nos plus habiles théologiens & controversistes ont prouvé contre les Protestans, que ces caractères & ces avantages convenoient parfaitement à l'*Eglise* romaine, & ne convenoient qu'à elle seule. On peut en voir les preuves dans les savans ouvrages de MM. Bossuet, Nicole, de Wallembourg, Pellisson, &c. Voyez APOSTOLIQUE, CATHOLICITÉ, UNITÉ, &c.

Quoique toutes les *églises* catholiques aient toujours été considérées comme une seule & même *Eglise*, cependant les *églises* particulières ont eu leur dénomination propre, comme l'*église* d'Orient, l'*église* d'Occident, l'*église* d'Afrique, l'*église* gallicane, &c.

L'*église* d'Orient ou l'*église* grecque signifioit autrefois simplement les *églises* des Grecs ou d'Orient, & non pas une *église* particulière & séparée de communion de l'*église* latine, & elle comprenoit toutes les provinces qui étoient anciennement soumises à l'empire grec ou empire d'Orient, & dans lesquelles on parloit grec, c'est-à-dire tout l'espace depuis l'Asie jusqu'à la Mésopotamie & la Perse, y compris l'Egypte. Le schisme commencé par Photius, consommé par Michel Cerularius, a séparé de l'*église* latine cette partie de l'Orient, autrefois si féconde en grands hommes; & quoiqu'on en ait tenté la réunion en divers conciles, elle n'a jamais réussi, à l'exception du patriarcat de Jérusalem: ceux d'Antioche & d'Alexandrie sont demeurés dans le schisme avec celui de Constantinople, que le grand-seigneur confere ordinairement au plus offrant, & dont par cette raison les titulaires sont souvent destitués, soit par l'avarice des Turcs, soit par l'avidité du premier concurrent qui donne au grand-visir ou aux autres ministres de la Porte des sommes plus considérables que celles qu'ils ont reçues du patriarche qui est en place.

L'*église* d'Occident comprenoit autrefois les *églises* d'Italie, d'Espagne, d'Afrique, des Gaules, & du Nord, en un mot de toutes les provinces où l'on parloit la langue des Romains. La Grande Bretagne, une partie des Pays-bas, de l'Allemagne, & du Nord, s'en sont séparées depuis plus d'un siècle, & forment des sociétés à part, que leurs sectateurs appellent *églises réformées*, mais qui dans le vrai sont un schisme aussi réel que celui des Grecs. Voyez RÉFORMATION & SCHISME. Cette *église* réformée se divise elle-même en *église* luthérienne, calviniste, & anglicane, qui n'ont aucun point fixe de créance & de communion uniforme entr'elles que leur déchaînement contre l'*Eglise* catholique. Tandis que celle-ci souffroit ces pertes en Europe, elle faisoit de nouvelles conquêtes dans les Indes, le Japon, la Chine, & le nouveau Monde, où la religion a fait des établissemens très-considérables. Au reste l'indéfectibilité n'est promise à aucune *église* en particulier, même nationale. Les *églises* d'Afrique & d'Angleterre n'en fournissent qu'une trop triste expérience. Voy. INDÉFECTIBILITÉ, INFAILLIBILITÉ, &c.

L'*église* romaine est la société des Catholiques unis de communion avec le pape, successeur de S. Pierre. On l'a appelée *la mere & la maîtresse des autres églises* dès le tems de S. Irénée au second siècle, parce qu'en effet presque toutes celles de l'Occident sont émanées d'elle, & qu'on l'a regardée comme le centre de l'unité catholique. Quiconque ne commu-

nique pas avec l'évêque de Rome, est comme séparé de cette unité : ç'a toujours été la marque distinctive du schisme que de rompre avec l'église de Rome, soit dans l'unité de doctrine, soit dans l'ordre de la hiérarchie ecclésiastique. Voyez SCHISME, PRIMAUTE, PAPE, UNITE, &c.

L'église d'Afrique avoit un grand nombre de chaires épiscopales, comme il paroît par l'histoire des Donatistes. Quelques-uns en comptent jusqu'à huit cents ; elle a donné à l'Eglise des docteurs illustres. Il suffit de nommer S. Cyprien, S. Augustin, S. Fulgence, pour rappeler au lecteur l'idée du génie sublime réuni à celle de la plus éminente piété. L'irruption des Goths & des Vandales attachés à l'Arianisme, & chassés à leur tour de cette partie du monde par les Sarrasins, y a aboli la véritable religion. Dieu retranche à son gré les lumières, & permet les ténèbres, sur-tout quand on rejette les unes, & qu'on appelle les autres.

L'église gallicane a de tout tems été une des portions des plus florissantes de l'Eglise universelle. Son attachement constant au S. Siege, sans altérer celui qu'elle devoit à l'ancienne discipline de l'Eglise ; son zèle contre les hérésies, égal à celui qu'elle a témoigné contre les innovations, contraires à l'esprit des conciles & des canons ; sa fidélité pour nos rois ; la protection qu'elle a accordée aux bonnes lettres, & le nombre infini d'hommes célèbres par leur savoir & par leur piété qu'elle a produits dans tous les tems, feront à jamais des monumens de sa gloire. Le P. de Longueval, jésuite, nous en a donné une histoire, continuée par les PP. de Fontenay, Brumoy, Berthier, ses confreres. Voyez BIBLE.

EGLISE, considérée par rapport à l'Architecture, est un grand édifice oblong, destiné parmi les Chrétiens à la priere publique. Elle est ordinairement en forme de vaisseau, & a un chœur, un autel, une nef, des bas côtés, des chapelles, une tour ou clocher. Voyez chacun de ces mots à sa place.

Les anciens ont mis quelque différence entre l'Eglise prise pour l'assemblée de la société des fideles, & le lieu de cette assemblée ; & ils appelloient la premiere *ἐκκλησία*, & l'autre *ἐκκλησιαστήριον*. *Aliud est*, dit Isidore de Pelisse, *ἐκκλησία*, *aliud ἐκκλησιαστήριον* ; *nam ea ex immaculatis animis constat, hæc autem ex lapideibus & lignis exadificatur*. Ils donnoient aussi différens noms aux églises ; les Grecs les nommoient *κυριακον*, d'où les Latins ont fait *dominium* & *domus Dei* ; les Saxons, *kyrik* ou *kyrch* ; les Ecoissois & les Anglois, *kyrk* ou *church*, noms fort approchans du grec. Tertullien appelle l'Eglise la maison de la colombe, *domus columbæ*, pour marquer la simplicité & la pureté des mysteres qu'on y célébroit au grand jour, par opposition aux abominations que commettoient les Valentiniens dans leurs assemblées. On les appelloit aussi *oratoires* ou *maisons de priere* ; *basiliques* ou *palais du Roi des rois*. On ne leur donna jamais le nom de *temples* avant le quatrième siècle, parce que ce titre étoit affecté aux lieux où les Payens adoroient leurs idoles ; encore moins ceux de *delubrum* ou de *fanum*, si particulièrement affectés au paganisme. On trouve dans plusieurs peres les églises désignées par les noms de *synodi*, *concilia*, *conciliabula*, *conventicula*, termes relatifs aux assemblées qu'y tenoient les Chrétiens. Dans d'autres elles sont nommées *martyria*, *memoriæ*, *apostolica*, *prophetea*, soit parce que les corps des martyrs, des apôtres ou des prophetes y étoient inhumés, soit parce qu'elles étoient dédiées sous leur nom : on les trouve aussi, mais plus rarement, appellées cimetières, *cæmeteria* ; & tables, *mensæ* ; & aires ou places, *aræ*. Le premier de ces noms vient de ce que dans la persécution les fideles s'assembloient dans des cavernes ou souterrains où l'on avoit déjà en-

terré des martyrs. Le second tire son origine de la table ou de l'autel destiné au sacrifice ; & le troisième signifie encore un lieu destiné aux sépultures, *aræ sepulcrarum*, dit Tertullien, *ad Scapul. c. iij.* On les appelloit encore *casæ*, *casæ*, parce que les premières églises étoient souvent des maisons particulières, & situées à l'écart ou à la campagne ; *trophæa*, trophées des apôtres & des martyrs qui avoient courageusement défendu la foi ; *tituli*, parce que, dit Baronius, étant marquées du signe de la croix, elles appartenoient à ce titre à Jesus-Christ ; ou, selon Joseph Mede, parce qu'en les dédiant on y inscrivoit le nom de Jesus-Christ, comme on désignoit les maisons & autres biens temporels, par les noms de leurs possesseurs. Enfin on les trouve, mais beaucoup plus rarement, nommés monasteres & tabernacles, *monasteria* & *tabernacula*. Bingham, *orig. ecclesiastiq. tom. III. lib. VIII. cap. j. §. 1. 2. 3. 4. & seq.*

Une église simple, est celle qui consiste uniquement en une nef & un chœur.

Une église à bas côtés, est celle qui a à droite & à gauche une ou plusieurs rangs de portiques en maniere de galeries voûtées, avec des chapelles dans son pourtour.

Eglise en croix greque, est celle dont la longueur de la croisée est égale à celle de la nef. On la nomme ainsi, parce que la plupart des églises greques sont bâties de cette maniere.

Eglise en croix latine, est celle dont la nef est plus longue que la croisée, telles que sont la plupart des églises gothiques.

Eglise en ronde, est celle dont le plan est un cercle parfait, à l'imitation du panthéon. Voyez ROTONDE.

Pour la forme des anciennes églises des Grecs, voici quelles étoient leurs parties, lorsqu'il n'en manquoit aucune. Voyez la Planche, parmi celles d'antiquités. L'église étoit séparée, autant qu'il se pouvoit, de tous les edifices profanes ; éloignée du bruit, & environnée de tous côtés de cours, de jardins, ou de bâtimens dépendans de l'église même, qui tous étoient renfermés dans une enceinte de murailles. D'abord on trouvoit un portail ou premier vestibule, par où l'on entroit dans un pérystile, c'est-à-dire une cour carrée, environnée de galeries ouvertes, comme sont les cloîtres des monasteres. Sous ces galeries se tenoient les pauvres, à qui l'on permettoit de mandier à la porte des églises ; & au milieu de la cour étoit une ou plusieurs fontaines, pour se laver les mains & le visage avant la priere : les benitiers y ont succédé. Au fond étoit le porche ou portique, qu'ils appelloient *προναός*, qui étoit orné de colonnes en-dehors, & fermé en-dedans d'une muraille, au milieu de laquelle étoit une porte par laquelle on entroit dans un second portique. Le premier étoit destiné pour les énergumenes & les pénitens qui étoient encore dans la premiere classe. Le second étoit beaucoup plus large, & destiné pour les pénitens de la seconde classe, & pour les catéchumenes : on l'appelloit *ναρθήξ*, *narthex*, parce que ceux qui étoient dans ce portique, commençoient à être sujets à la discipline de l'église. Ces deux portiques prenoient à-peu-près le tiers de la longueur totale de l'église. Près de la basilique, en-dehors, étoient deux bâtimens séparés ; savoir le baptistère & le diaconium, sacristie, ou thésor. Du *narthex* on entroit par trois portes dans l'église, qui étoit partagée en trois, selon la largeur, par deux rangs de colonnes qui soutenoient des galeries des deux côtés, & dont le milieu formoit la nef : c'étoit où se plaçoit le peuple, les hommes d'un côté & les femmes de l'autre. Avant que d'arriver à l'autel, étoit un retranchement de bois qu'on nommoit en grec *χόρος*, & en

latin *cancelli*, pour placer les chœurs. A l'entrée de ce chancel étoit l'ambon, c'est-à-dire un jubé ou tribune élevée, où l'on montoit des deux côtés pour faire les lectures publiques. Si l'ambon étoit unique, il étoit placé au milieu; mais quelquefois on en faisoit deux, pour ne point cacher l'autel. A la droite de l'évêque & à la gauche du peuple, étoit le pupitre de l'évangile; de l'autre côté celui de l'épître: quelquefois il y en avoit un troisième pour les prophéties. Après l'ambon étoit le chœur, garni des deux côtés de sièges & de stalles, dont la première, à droite près du sanctuaire, étoit la plus honorable. Voyez CHŒUR.

Du chœur on montoit par des degrés au sanctuaire, où l'on entroit par trois portes. Le sanctuaire avoit trois absides dans sa longueur, & le maître-autel étoit placé au milieu sous l'abside la plus élevée, couronné d'un baldaquin soutenu par quatre colonnes. Voyez ABSIDE, SANCTUAIRE, BALDAQUIN.

Sous chacune des moindres absides étoit une table ou crédence en forme de buffet, pour mettre les oblations ou les vases sacrés.

Derrière l'autel enfin étoit le sanctuaire ou presbytere, où les prêtres étoient assis en demi-cercle, l'évêque au milieu d'eux sur une chaise plus élevée que les sièges des prêtres. Tous les sièges ensemble s'appelloient en grec *συνήδριον*, en latin *confessus*. Quelquefois aussi on le nommoit *tribunal*, & en grec *βέμα*, parce qu'il ressembloit aux tribunaux des juges séculiers dans les basiliques. Voy. BASILIQUES; Fleury, *mœurs des Chrét. tit. xxv.* Vehler, *de templis veterum*; Leo Allatius, Mabillon, &c.

Il est vrai que parmi les églises grecques qui subsistent encore, il y en a peu qui aient toutes les parties que nous venons de décrire, parce qu'elles ont été la plupart ruinées ou converties en mosquées. Voyez MOSQUÉE.

Quant à la forme des églises latines; quoiqu'elle ne soit pas bien constante, on peut les réduire à trois classes; celles qui sont en forme de vaisseau; celles qui sont en croix; & celles qui ne forment qu'un dôme, sont absolument de forme ronde: mais celles-ci sont les plus rares.

M. Frezier ingénieur du Roi, & le P. Cordemoy chanoine régulier, ont disputé avec beaucoup d'érudition l'un & l'autre sur la forme des églises anciennes & modernes, & sur la meilleure manière d'en construire; ils ont tous deux donné à ce sujet des dissertations fort intéressantes, qu'on trouve dans les mémoires de Trévoux.

EGLISE signifie aussi un temple bâti & consacré en l'honneur de Dieu, & pour l'ordinaire sous l'invocation de quelque saint; ainsi l'on dit l'église de saint Pierre de Rome, de S. Jean de Latran, de Notre-Dame de Paris. Les anglicans même ont conservé ce titre, puisqu'ils disent l'église de S. Paul à Londres. Mais les autres réformés ont poussé leur aversion contre l'Eglise romaine, jusqu'à abolir le nom d'église, auquel ils ont substitué celui de *prêcherie*, inconnu à toute l'antiquité, pour désigner leurs lieux d'assemblée pour les exercices de religion.

Les églises prises en ce sens ont différens noms, selon leur rang, leur usage, & la manière dont elles se gouvernent, comme *église métropolitaine*, *église cathédrale*, *église paroissiale*, *église cardinale*, *église collégiale*, &c. Voyez MÉTROPOLITAINE, CATHÉDRALE, &c.

On trouve quelquefois dans les auteurs ecclésiastiques le terme de *grande église*, pour signifier la principale église d'un endroit. Ce terme est singulièrement employé dans la liturgie grecque, pour désigner l'église de sainte Sophie à Constantinople, qui étoit le siège patriarcal; elle avoit été commencée par

Constantin, elle fut finie & consacrée sous Justinien. Cette église étoit alors d'une telle magnificence, qu'on dit que pendant la cérémonie de la consécration ce prince s'écria: *εὐκρίσα σε Σολομὼν, je t'ai surpassé, ô Salomon!* Le dôme, qui est, dit-on, le premier qu'on ait jamais construit, a 330 piés de diamètre: les Turcs en ont fait leur principale mosquée. Voyez DOME & MOSQUÉE.

Fitz Herbert prétend que dans les anciens livres de droit anglois le mot église, *ecclesia*, signifie proprement une paroisse desservie par un prêtre ou curé en titre; c'est pourquoi, ajoute-t-il, si l'on faisoit une présentation à une chapelle, comme à une église, en employant le mot *ecclesia*, la chapelle changeoit de nom, & étoit dès-lors érigée en titre d'église ou de paroisse. Quand il s'agissoit de savoir si c'étoit une église ou une chapelle annexe à quelque église, on demandoit si elle avoit *baptisterium & sepulturam*, c'est-à-dire des fonts baptismaux & le droit d'inhumation; & sur l'affirmative la justice décideoit qu'elle avoit le titre d'église. Chambers, *dictionn. let. E.* au mot *Ecclesia*.

Quelques auteurs prétendent que la première église qui ait été bâtie publiquement par les Chrétiens, a été celle de S. Sauveur à Rome, fondée par Constantin. D'autres soutiennent que plusieurs églises qui ont porté le nom de S. Pierre le Vif, avoient été bâties en l'honneur de cet apôtre dès son vivant. Ce dernier sentiment est absurde, & contraire à la discipline ecclésiastique de tous les siècles. D'ailleurs, si l'on juge du nom des églises consacrées sous ce titre, par une très-ancienne qui se trouve dans un des fauxbourgs de Sens, & que le peuple appelle S. Pierre le Vif, son véritable nom est S. Pierre le Vic, *sancti Petri Vicus*, ou l'église de saint Pierre du Vic, *sancti Petri de Vico*, c'est-à-dire du bourg ou du fauxbourg; nom qui peut bien avoir été altéré par le peuple en celui de *vif*, & avoir donné lieu à l'erreur dont nous venons de parler. (G)

EGLISE MATRICE ou MERE, voyez MATRICE.

EGLISE, (*Jurisp.*) ce terme a dans cette matière plusieurs significations différentes; il s'entend quelquefois de l'assemblée des fideles, quelquefois du corps des ecclésiastiques de toute la chrétienté, ou de ceux d'une nation, d'une province, d'une ville, d'une église particulière: on entend enfin quelquefois par église, l'édifice où les ecclésiastiques font le service divin. Voyez EGLISE (*Architecture*).

L'Eglise peut être considérée par rapport à la foi & au dogme, ou par rapport à la célébration du service divin & à l'administration des sacrements; ou par rapport à la discipline ecclésiastique pour ces matières. Voyez aux mots DOGME, FOI, SERVICE DIVIN, SACREMENTS, ECCLÉSIASTIQUES, DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE.

Il y a des biens d'église, c'est-à-dire attachés à chaque église particulière, pour la subsistance de ses ministres.

Jésus-Christ a fondé l'Eglise dans l'état de pauvreté. Les apôtres vivoient des libéralités des fideles. Dans l'Eglise naissante à Jérusalem, qui est le véritable lieu de son origine extérieure, les fideles prévoyant les persécutions, vendoient leurs biens, & mettoient le prix entre les mains des apôtres, dont ils vivoient en commun.

Mais on tient que cette vie commune ne s'étendit pas hors de Jérusalem, & qu'elle cessa dès que le nombre des fideles se fut assez multiplié pour que la vie commune fût difficile à pratiquer. Les fideles donnoient cependant toujours une partie de leurs biens pour la subsistance des ministres de l'Eglise & des pauvres.

Les apôtres faisoient d'abord eux-mêmes la distribution de ces aumônes & oblations; mais voyant

les murmures que cela excitoit contr'eux, dès la seconde assemblée qui se tint à Jérusalem, ils instituerent sept diacres qu'ils chargerent de ce soin, afin de vaquer plus librement à la prédication & à la priere. Voyez **DIACRE**.

Quelque tems après l'Eglise commença à posséder des biens-fonds, les uns provenant de la libéralité des fideles, d'autres de l'abdication qu'en faisoient ceux que l'on admettoit dans le ministère de l'Eglise. Il paroît que ce fut sous Urbain I. qui siégeoit en 220, que l'Eglise romaine commença à posséder des terres, prés & autres héritages, lesquels étoient communs, & les fruits distribués pour les gens d'Eglise, les pauvres, & les protonotaires qui écrivoient les actes des martyrs.

Dioclétien & Maximien ordonnerent la confiscation de tous les immeubles que possédoit l'Eglise, ce qui ne fut pourtant pas exécuté par-tout.

Huit ans après, Maxence fit rendre ceux qui avoient été confisqués. Constantin & Licinius permirent à l'Eglise d'acquérir des biens-meubles & immeubles, soit par donation ou par testament.

La paix que Constantin donna à l'Eglise, la fit bientôt croître en honneur, en puissance & en richesses. Les empereurs & autres princes firent des libéralités immenses aux Eglises; & les fideles, à leur exemple, donnerent les prémices, les dixmes & oblations, & souvent même leurs immeubles. Les fondations devinrent communes dès le vij. siecle, & elles furent encore faites avec plus de profusion dans les jx. x. xj. xij. & xiii. siecles, dans lesquels plusieurs personnes publierent que la fin du monde étoit prochaine, & par-là jetterent la terreur dans l'esprit des fideles.

L'Eglise ayant été ainsi dotée de quantité de biens-fonds, on fit attention en France & dans plusieurs autres états, que cela mettoit ces biens hors du commerce, & sur-tout depuis l'établissement des fiefs. On considéra que le roi & les autres seigneurs étoient par-là privés de leurs droits; c'est pourquoi il fut ordonné aux gens d'Eglise & autres gens de main-morte, de vuidier dans l'an & jour leurs mains des fonds qu'ils possédoient. Mais sous la troisieme race de nos rois on commença à leur donner des lettres d'amortissement, en payant au roi un droit pour la main-morte, & un droit aux seigneurs pour leur indemnité.

On leur permit dans la suite, non-seulement de garder les fonds qui leur étoient donnés, mais même aussi d'en acquérir. Cette liberté indéfinie d'acquérir a depuis été restreinte en France, par une déclaration du mois d'Août 1749. Voy. **AMORTISSEMENT & GENS DE MAIN-MORTE**.

Tous les biens d'une même Eglise étoient d'abord communs, tant pour le fonds que pour le revenu; l'évêque en avoit l'intendance, & confioit la recette & le maniement des deniers à des prêtres & diacres, auxquels ils pouvoient ôter cette administration, lorsqu'il y avoit quelque raison légitime pour le faire.

On continua dans l'Eglise d'Orient de vivre ainsi en commun, suivant l'ancien usage: mais dans celle d'Occident on commença vers la fin du jv. siecle à partager les revenus en quatre parts; la premiere pour l'évêque, la seconde pour le clergé de son Eglise & du diocèse, la troisieme pour les pauvres, & la quatrieme pour la fabrique de l'Eglise. Ce partage fut même ainsi ordonné par le pape Simplicius, qui siégeoit en 467.

Lorsqu'on eut ainsi partagé les revenus, on ne tarda pas à partager aussi les fonds, pour éviter les inconvénients que l'on trouvoit à jouir en commun. Ce fut-là l'origine des bénéfices en titre, dont il est parlé dès le commencement du vj. siecle. Il est pro-

bable que ce partage fut d'abord fait pour les cures de la campagne, à cause de leur éloignement. Cet exemple fut bientôt suivi pour les Eglises des villes.

Lorsque l'Eglise commença à posséder des biens-fonds, il lui étoit libre de les vendre ou aliéner autrement; mais l'abus que quelques pasteurs en firent, engagea les laïcs à défendre ces aliénations. L'empereur Léon, en 470, défendit à l'Eglise de Constantinople toute aliénation. En 483, sous le regne d'Odoacre, Basilius Cecina préfet du prétoire à Rome, ordonna pendant la vacance du siège pontifical, que les biens de l'Eglise romaine ne pourroient être aliénés.

Les trois pontifes suivans ne critiquerent point ce decret; mais en 502 Odoacre étant mort, le pape Symmaque dans un concile annulla le decret de Basilius, & néanmoins il fut ordonné que le pape ni les autres ministres de cette Eglise ne pourroient aliéner les biens qui lui appartenoient; mais il fut dit que cela ne regardoit pas les autres Eglises.

L'empereur Anastase étendit le decret de Léon à toutes les Eglises subordonnées au patriarche de Constantinople.

Justinien, en 533, ordonna la même chose pour toutes les Eglises d'Orient, Occident & Afrique, à moins que l'aliénation ne fût pour nourrir les pauvres ou pour racheter les captifs.

Les lois de l'Eglise ont elles-mêmes défendu l'aliénation de leurs propres biens, excepté dans certains cas de nécessité ou utilité évidente pour l'Eglise: c'est ce que l'on voit au decret de Gratien, *cause xij. quest.* & aux decretales, *tit. de rebus ecclesie alienandis, vel non.*

Dans les cas même où l'aliénation est permise, elle ne peut être faite sans certaines formalités, qui sont, 1^o le consentement de ceux qui y ont intérêt, 2^o une enquête *de commodo aut incommodo*, 3^o un procès-verbal de visite & estimation, 4^o la publication en justice & dans les lieux voisins, 5^o l'autorité de l'évêque ou autre supérieur ecclésiastique, 6^o des lettres-patentes du Roi homologuées en la justice royale du lieu.

L'Eglise jouit du privilège des mineurs, desorte qu'elle est restituée contre les aliénations par elle faites sans formalités, & où elle se trouve lésée; mais le défaut de formalités n'est pas seul un moyen suffisant de restitution: l'Eglise n'est restituée, de même que les mineurs, qu'autant qu'elle est lésée.

Il y a eu dans des tems de trouble beaucoup d'abus commis par rapport aux Eglises & aux biens qui en dépendent. Charles Martel s'étant emparé du bien des Eglises, pour soutenir la guerre contre les Sarrasins, le distribua aux officiers; c'est de-là que quelques-uns tirent l'origine des dixmes inféodées.

Depuis ce tems on donnoit des abbayes & autres bénéfices à des laïcs, sous prétexte de les tenir en commende, c'est-à-dire sous leur protection.

On faisoit ouvertement commerce des bénéfices, tellement que dans des actes publics des laïcs ne rougissoient point d'avoir qu'ils avoient acheté une Eglise, comme on voit dans un cartulaire de l'Eglise de Macon, où il est parlé d'une donation de la moitié de l'Eglise de S. Genis, diocèse de Lyon, faite par Erlebade & Gislard, qui étoit, disent-ils, de leur conquêt.

Par une suite de ce desordre on donnoit aussi aux filles en dot des Eglises, même des cures, dont elles affermoient la dixme & le casuel.

Cependant sous le regne des rois Robert & Henri I, à la sollicitation des papes, tous les biens d'Eglise dont on pût reconnoître l'usurpation, furent rendus par les seigneurs & autres qui en jouissoient.

Pour la conservation des biens de l'Eglise, on ne s'est pas contenté d'en interdire l'aliénation, on a

aussi établi que la prescription n'a lieu contre l'église que par 40 ans, ce qui s'entend pour le fonds; car les profits & revenus se prescrivent par 30 ans contre le titulaire.

Une église peut pareillement prescrire contre une autre église, des biens & droits qui en dépendent. Voyez PRESCRIPTION.

Pour ce qui concerne la construction des édifices matériels des églises chrétiennes, l'usage en est prescrite aussi ancien que le christianisme. On prétend que l'église de Glastenbury en Angleterre, est la première église chrétienne qui ait été bâtie dans le monde, 31 ans après la mort de Notre-Seigneur.

Il est du moins certain qu'il y en eut de bâties dans les villes dès l'an 110, & qu'en 400 on commença à en bâtir dans les villages.

Sixte II. ordonna en 264 de construire les églises & les autels vers l'orient; en 314 commença la coutume de les bénir, & en 483 celle de les dédier.

Quand une église est polluée par effusion de sang ou par quelque autre scandale, l'évêque l'interdit jusqu'à ce qu'elle soit réconciliée par une nouvelle bénédiction. V. POLLUTION & RÉCONCILIATION.

On tient communément que jusque vers l'an 1000, la plupart des églises n'étoient que de bois: on en trouve une preuve dans la chronique de Reginon, où il est dit que du tems de Charles le Chauve, les Normans poursuivis par Robert gouverneur d'Anjou & par Robert comte de Poitiers, se retirèrent dans une grande église bâtie de pierre. Suivant une charte de l'an 932, Pierre I. évêque de Poitiers donna à l'abbaye de S. Cyprien, *alodum suum cum ecclesia lignea*. L'église cathédrale de Chartres étoit aussi originairement de bois; ce fut Yves de Chartres qui la fit reconstruire en pierre: il ne faut pas s'étonner après cela, s'il ne se trouve point d'église plus ancienne que le x^e siècle.

Ceux qui fondent des églises, ont ordinairement soin de les doter; cet usage paroît avoir été pratiqué dès le v^e siècle, tant par nos rois que par leurs vassaux, & par les simples propriétaires de terres, gaulois ou romains.

Le patronage d'une église s'acquiert par l'une de ces trois voies, *dos, edificatio, fundus*; c'est-à-dire ou en donnant le fonds sur lequel est construite l'église, ou en la faisant construire à ses dépens, ou en la dotant. Ceux qui ont donné quelque chose à l'église depuis la première dotation ne sont pas patrons, mais seulement bienfaiteurs. Voyez PATRON, PATRONAGE.

Quand une église tombe en ruine par vétusté ou accident, il n'est pas permis d'en employer les matériaux à des usages profanes, ainsi que cela fut défendu par le pape Hyginus.

Les réparations & reconstructions des églises doivent être faites sur les revenus qui y sont attachés: à l'égard des églises paroissiales, les réparations & reconstructions de la nef se font sur les revenus de la fabrique; ou s'ils ne sont pas suffisans, on oblige les paroissiens de contribuer à la dépense.

La translation des églises d'un lieu dans un autre, c'est-à-dire du titre de l'église & du bénéfice, & de l'office qui s'y faisoit, ne peut être valable sans l'autorité du supérieur ecclésiastique; il faut aussi le concours de la puissance temporelle, attendu que l'église n'a point de territoire.

La puissance qu'elle tient de Jesus-Christ est purement spirituelle, elle ne s'étend que sur les âmes, & pour se faire obéir elle ne peut employer d'autres armes que les censures & les excommunications.

L'église n'a donc par elle-même aucune juridiction proprement dite; mais les princes chrétiens par respect pour l'église, lui ont permis de connoître de certaines affaires qui concernent les ecclésiastiques.

Il y a aussi des justices purement temporelles attachées à certaines églises, à cause des fiefs qu'elles possèdent. Voyez TEMPORALITÉS.

Chaque évêque a droit de visite sur les églises de son diocèse, excepté celles qui sont exemptes de l'ordinaire. Voyez EVÊQUE, EXEMPTION & VISITE.

Nos rois comme protecteurs de l'église ont fait divers réglemens, tant par rapport au temporel des églises, que pour la manutention de la discipline ecclésiastique, & pour faire observer le respect qui est dû dans les églises.

Il y a aussi plusieurs réglemens au sujet des droits honorifiques & préséances que certaines personnes peuvent prétendre dans les églises. Voyez DROITS HONORIFIQUES & PRÉSEANCE. (A)

EGLISE ABBATIALE, est celle qui a pour chef un abbé, & qui est attachée à une abbaye.

EGLISE D'AFRIQUE, c'étoit le corps des églises de cette partie du monde; elle faisoit partie de l'église latine.

EGLISE ANGLICANE, ne s'entend que de l'église hérétique & schismatique d'Angleterre, depuis que Henri VIII. s'en déclara le chef; auparavant lorsqu'elle étoit catholique, on disoit l'église d'Angleterre.

EGLISE-ANNEXE, est celle qui est jointe à une autre. Voyez ANNEXE & SUCCURSALE.

EGLISE ARCHIEPISCOPALE, est celle qui forme le siège d'un archevêché.

EGLISE ARCHIPRESBYTERALE, c'est une église paroissiale, dont le curé a le titre d'archiprêtre du diocèse, ou de la ville, ou d'un des doyennés de la campagne. Il y a à Paris deux églises archipresbytérales; savoir, la Madeleine en la cité, & S. Severin en l'université.

EGLISE CARDINALE, c'est le nom que l'on donnoit autrefois aux églises paroissiales dans lesquelles il y a un curé & des prêtres pour administrer les sacremens au peuple.

EGLISE CATHÉDRALE. Voyez CATHÉDRALE.

EGLISE CATHOLIQUE ou UNIVERSELLE: Théodose attribua ce nom par un édit aux églises qui suivoient le concile de Nicée, à l'exclusion de toutes les autres; présentement ce terme ne désigne point aucune église en particulier, mais la foi & la religion romaine, & l'universalité de l'église répandue chez toutes les nations de la terre.

EGLISE COLLÉGIALE. Voyez COLLÉGIALE & CHAPITRE.

EGLISE-CURE, ce titre est commun aux paroisses & aux autres églises où l'on fait les fonctions curiales comme les annexes, succursales, & les églises enclavées dans des lieux exceptés de l'ordinaire.

EGLISES EPISCOPALES, c'est ainsi que l'on appelloit autrefois celles qui étoient le siège d'un évêque; on les appelle aujourd'hui cathédrales. Voyez CATHÉDRALE.

EGLISE FILLE D'UNE AUTRE EGLISE: on appelle ainsi certaines églises, qui sont comme des colonies émanées d'une autre église supérieure de laquelle elles dépendent d'une manière plus particulière que les autres églises, comme à Paris les filles de M. l'archevêque, qui sont S. Marcel, S. Honoré, Ste. Opportune: le chapitre de S. Germain de l'Auxerrois, à présent réuni à Notre-Dame, étoit une quatrième fille de M. l'archevêque. Les quatre filles de Notre-Dame sont S. Etienne des grès, S. Benoît, S. Merry, & le Sepulchre: l'église abbatiale de Cîteaux a aussi ses quatre filles, qui sont quatre abbayes subordonnées à celle de Cîteaux, savoir Clairvaux, la Ferté, Pontigny, & Morimon.

EGLISE GALLICANE, c'est l'église de France, à laquelle on donna ce nom dès le premier établissement du Christianisme dans les Gaules; elle fait partie

tie de l'église latine ou d'occident : l'église gallicane a ses libertés, dont il sera parlé au mot LIBERTÉ.

EGLISE GREQUE ou EGLISE D'ORIENT, on comprend sous ce nom toutes les églises des pays qui ont été soumis à l'empire des Grecs, & où ils avoient porté leur langue : elle est opposée à l'église latine. Tout le monde chrétien est de l'église greque ou de l'église latine ; ces deux églises n'ont cependant qu'un même chef & une même croyance, si ce n'est depuis le schisme des Grecs, qui commença en 867 du tems de Photius patriarche de Constantinople, à l'occasion de la préséance qu'il prétendoit avoir. L'empereur Baudouin ayant fait élire un patriarche latin, réunit l'église d'orient à celle d'occident, mais cela ne dura que 55 ans comme l'empire latin ; Michel Paleologue ayant repris Constantinople en 1261 se sépara de Rome : ce schisme dura jusqu'au concile de Florence en 1439. Cette réunion faite par le besoin que l'empereur avoit du pape, fut même défavouée par l'empire & n'eut guere d'effet ; ce fut le dernier état de la religion dans l'église greque, & elle en fut totalement bannie en 1453, lorsque Mahomet II. s'empara de Constantinople.

EGLISE LATINE : on comprend sous ce nom toutes les églises d'Italie, de France, d'Espagne, d'Allemagne, d'Angleterre, de tout le Nord, d'Afrique, & de tous les pays où les Romains avoient établi leur langue. On l'appelle aussi église d'Occident. Voyez ci-devant EGLISE GREQUE.

EGLISE-MATRICE ou MERE-ÉGLISE, est celle dont d'autres sont émanées, & à laquelle elles obéissent. Voyez ci-devant EGLISE-FILLE, &c.

EGLISE-MERE. Voyez ci-dev. EGLISE-MATRICE.

EGLISE MÉTROPOLITAINE, est celle qui est le siège de l'archevêque ou métropolitain, & de laquelle plusieurs autres évêques sont suffragans.

EGLISE D'OCCIDENT, est la même chose que l'église latine.

EGLISE D'ORIENT, est la même que l'église greque.

EGLISE PAROISSIALE, est celle qui est érigée en titre de paroisse, & qui a un territoire dont les habitans doivent remplir dans cette église leur devoir de paroissiens. Voyez PAROISSE.

EGLISE PRIMATIALE, est celle qui forme le siège du primat, comme l'église cathédrale de Lyon.

EGLISE PRIMITIVE, se prend quelquefois pour les premiers chrétiens qui vivoient à la naissance de l'Église. On entend aussi quelquefois par-là une église plus ancienne qu'une autre qui en dépend, & qui a retenu sur cette église à elle subordonnée les droits de primitive, c'est-à-dire quelques honneurs & retributions en reconnoissance de sa supériorité.

EGLISE PRINCIPALE, est celle qui est la plus considérable d'une ville, comme la cathédrale, s'il y en a une, ou une collégiale, ou à défaut de collégiale, la plus ancienne paroisse, &c.

EGLISE PRIORALE, est celle à laquelle est attaché le titre de prieuré.

EGLISE RÉGULIÈRE, est celle qui est affectée à des réguliers, soit religieux ou chanoines réguliers.

EGLISE ROMAINE, ne s'entend pas seulement de la cathédrale de Rome, mais de tout le corps des églises qui sont de la même communion que l'église romaine.

EGLISE SÉCULARISÉE, est celle qui a été autrefois régulière.

EGLISE SÉCULIÈRE, est celle qui est affectée à des ecclésiastiques séculiers.

EGLISE SCHISMATIQUE, est celle où l'on ne reconnoît point le pape pour chef de l'Église.

EGLISE SUCCURSALE, est celle qui sert d'aide à une église paroissiale lorsque son territoire se trouve trop étendu. Voyez SUCCURSALE.

EGLISE UNIVERSELLE, c'est la même chose que

l'église romaine, c'est-à-dire le corps de toutes les églises catholiques, apostoliques, & romaines. (A)

EGLISE (*Etat d'*), *Géog. mod.* contrée de l'Italie, que le pape possède en souveraineté. Elle a environ 90 lieues de long, sur 44 de large. Elle est au midi de l'état de Venise, à l'occident du royaume de Naples & du golfe de Venise, au nord de la mer de Toscane, à l'orient de la Toscane, & duchés de Modene, de la Mirandole, & de Mantoue ; elle se divise dans les douze provinces suivantes, la campagne de Rome, la Sabine, le patrimoine de S. Pierre, le duché de Castro, l'Orviétan, le Perugin, les duchés de Spolète & d'Urbino, la marche d'Ancone, la Romagne, le Boulonnois, & le Ferrarois.

EGLISES (*les cinq*), *Géog. mod.* ville de la basse Hongrie, à 10 lieues du Danube. *Long. 36. 35. lat. 46. 6.*

EGLISOU ou EGLISAU, (*Géog. mod.*) ville du canton de Zurich, en Suisse, sur la rive droite du Rhin. *Long. 26. 15. lat. 47. 45.*

EGLOGUE, f. f. (*Belles-Lettres.*) poésie bucolique, poésie pastorale, trois termes différens qui ne signifient qu'une même chose, l'imitation, la peinture des mœurs champêtres.

Cette peinture noble, simple, & bien faite, plaît également aux philosophes & aux grands : aux premiers, parce qu'ils connoissent le prix du repos & des avantages de la vie champêtre ; aux derniers, par l'idée que ce genre de poésie leur donne d'une certaine tranquillité dont ils ne jouissent point, qu'ils recherchent cependant avec ardeur, & qu'on leur présente dans la condition des bergers.

C'est la peinture de cette condition, que les Poètes toujours occupés à plaire, ont saisi pour un objet de leur imitation, en l'annoblissant avec cet art qui fait tout embellir. Ils ont jugé avec raison qu'ils ne manqueroient point de réussir par de petites pièces dramatiques, dans lesquelles introduisant pour acteurs des bergers, ils en feroient voir l'innocence & la naïveté, soit que ces personnages chantassent leurs plaisirs, soit qu'ils exprimassent les mouvemens de leurs passions.

Cette sorte de poésie est pleine de charmes ; elle ne rappelle point à l'esprit les images terribles de la guerre & des combats ; elle ne remue point les passions tristes par des objets de terreur ; elle ne frappe & ne saisit point notre malignité naturelle par une imitation étudiée du ridicule : mais elle rappelle les hommes au bonheur d'une vie tranquille, après laquelle ils soupirent vainement.

Rien n'est plus propre que ce genre de poésie à calmer leurs inquiétudes & leurs ennuis, parce que rien n'a plus de proportion avec l'état qui peut faire leur félicité. C'est pour cette raison que les anciens, voulant assigner un lieu où la vertu fût couronnée dans une autre vie, ont imaginé, non des palais superbes & éclatans par l'or & par les pierreries, mais simplement des campagnes délicieuses entrecoupées de ruisseaux, mais l'obscurité & la fraîcheur des bois ; en un mot, ils ont feint que les hommes vertueux auroient pour récompense, sous un soleil différent, ce que la plupart des hommes méprisent sous celui-ci :

*Nulli certa domus : lucis habitamus opacis,
Riparumque toros, & prata recentia rivis
Incolimus :*

dit Anchise à son fils Enée dans le VI. liv. de l'Éneide, vers 673.

Développons donc avec l'abbé Fraguier, le caractère de ce genre de poëme pastoral dont nous venons de faire l'éloge, le lieu de la scène, les acteurs, les choses qu'ils doivent dire, & la manière dont ils doivent les dire. Je ferai court autant que cette matière un peu approfondie pourra le permettre, & je

renverrai le lecteur aux réflexions intéressantes de M. Marmontel, qui suivent immédiatement cet article.

Le mot d'*églogue* ou d'*éclogue*, est tout grec : le latin l'a adopté ; soit en grec soit en latin ; il ne signifie autre chose qu'un *choix*, un *triage*, & il ne s'applique pas seulement à des pièces de poésie, il s'étend à toutes les choses que l'on choisit par préférence, pour les mettre à part comme les plus précieuses. On le dit des ouvrages de prose ainsi que des ouvrages de poésie, jusque-là que les anciens l'ont employé en parlant des œuvres d'Horace. Servius est peut-être le premier qui lui ait donné en latin, le sens que nous lui donnons en françois, & qui ait appelé *églogue* les idyles bucoliques de Théocrite.

Ainsi le mot *églogue*, dont la signification étoit vague & indéterminée, a été restreinte parmi nous aux poésies pastorales, & n'a conservé dans notre langue que cette seule acception. Nous devons ce terme, de même que celui d'*idyle*, aux grammairiens grecs & latins ; car les dix pièces de Virgile que l'on nomme *églogues*, ne sont pas toutes des pièces pastorales. Mais je me servirai du mot d'*églogue* dans le sens reçu parmi nous, qui désigne uniquement un poème bucolique.

L'*églogue* est une espèce de poème dramatique où le poète introduit des acteurs sur une scène & les fait parler. Le lieu de la scène doit être un paysage rustique, qui comprend les bois, les prairies, le bord des rivières, des fontaines, &c. & comme pour former un paysage qui plaise aux yeux, le peintre prend un soin particulier de choisir ce que la nature produit de plus convenable au caractère du tableau qu'il veut peindre, de même le poète bucolique doit choisir le lieu de sa scène conformément à son sujet.

Quoique la poésie bucolique ait pour but d'imiter ce qui se passe & ce qui se dit entre les bergers, elle ne doit pas s'en tenir à la simple représentation du vrai réel qui rarement seroit agréable ; elle doit s'élever jusqu'au vrai idéal qui tend à embellir le vrai tel qu'il est dans la nature, & qui produit soit en poésie, soit en peinture, le dernier point de perfection.

Il en est de la poésie pastorale comme du paysage, qui n'est presque jamais peint d'après un lieu particulier, mais dont la beauté résulte de l'assemblage de divers morceaux réunis sous un seul point de vue ; de même que les belles antiques ont été ordinairement copiées, non d'après un objet particulier, mais ou sur l'idée de l'ouvrier, ou d'après diverses belles parties prises sur différens corps, & réunies en un même sujet.

Comme dans les spectacles ordinaires la décoration du théâtre doit faire en quelque sorte partie de la pièce qu'on y représente, par le rapport qu'elle doit avoir avec le sujet ; ainsi dans l'*églogue*, la scène & ce que les acteurs y viennent dire, doivent avoir ensemble une sorte de conformité qui en fasse l'union, afin de ne pas porter dans un lieu triste des pensées inspirées par la joie, ni dans un lieu où tout respire la gaieté, des sentimens pleins de mélancolie & de desespoir. Par exemple, dans la seconde *églogue* de Virgile, la scène est un bois obscur & triste, parce que le berger que le poète y veut conduire, vient s'y plaindre des chagrins que lui donne une passion malheureuse.

*Tantum inter densas, umbrosa cacumina fagos
Assidue veniebat. Ibi, hæc incondita solus
Montibus & sylvis studio jactabat inani.*

Il en est de même d'une infinité d'autres traits qu'il seroit trop long de citer.

Après avoir préparé les scènes, nous y pouvons maintenant introduire les acteurs.

Ce sont nécessairement des bergers ; mais c'est ici

que le poète qui les fait parler, doit se ressouvenir, que le but de son art est de ne se pas tromper dans le choix de ses acteurs & des choses qu'ils doivent exprimer. Il ne faut pas qu'il aille offrir à l'imagination la misère & la pauvreté de ces pasteurs, lorsqu'on attend de lui qu'il en découvre les vraies richesses, l'aïssance & la commodité. Il ne faut pas non plus, qu'il en fasse des personnages plus subtils en tendresse que ceux de Gallus & de Virgile ; des chantres pleins de métaphysique amoureuse, & qui se montrent capables de commenter l'art qu'Ovide professoit à Rome sous Auguste.

Ainsi, suivant la remarque de l'abbé du Bos, l'on ne fauroit approuver ces *porte-houlettes doucereux* qui disent tant de choses merveilleuses en tendresse, & sublimes en fadeur, dans quelques-unes de nos *églogues*. Ces prétendus bergers ne sont point copiés ni même imités d'après nature ; mais ils sont des êtres chimériques, inventés à plaisir par des poètes qui ne consultoient jamais que leur imagination pour les forger. Ils ne ressemblent en rien aux habitans de nos campagnes & à nos bergers d'aujourd'hui ; malheureux paysans, occupés uniquement à se procurer par les travaux pénibles d'une vie laborieuse, de quoi subvenir aux besoins les plus pressans d'une famille toujours indigente !

L'âpreté du climat sous lequel nous sommes le rend grossiers, & les injures de ce climat multiplient encore leurs besoins. Ainsi les bergers languoureux de nos *églogues* ne sont point d'après nature ; leur genre de vie dans lequel ils font entrer les plaisirs délicats entremêlés des soins de la vie champêtre & sur-tout de l'attention à bien faire paître leur cher troupeau, n'est pas le genre de vie d'aucun de nos concitoyens.

Ce n'est point avec de pareils phantômes que Virgile & les autres poètes de l'antiquité ont peuplé leurs aimables paysages ; ils n'ont fait qu'introduire dans leurs *églogues* les bergers & les paysans de leur pays & de leur tems un peu annoblis. Les bergers & les pasteurs d'alors étoient libres de ces soins qui dévoient les nôtres. La plupart de ces habitans de la campagne étoient des esclaves que leur maître avoit autant d'attention à bien nourrir qu'un laboureur en a du moins pour bien nourrir ses chevaux. Aussi tranquilles sur leur subsistance que les religieux d'une riche abbaye, ils avoient la liberté d'esprit nécessaire pour se livrer au goût que la douceur du climat, dans les contrées qu'ils habitoient, faisoit naître en eux. L'air vif & presque toujours serein de ces régions subtilisoit leur sang, & les dispoisoit à la musique, à la poésie, & aux plaisirs les moins grossiers.

Aujourd'hui même, quoique l'état politique de ces contrées n'y laisse point les habitans de la campagne dans la même aïssance où ils étoient autrefois ; quoiqu'ils n'y reçoivent plus la même éducation, on les voit encore néanmoins sensibles à des plaisirs fort au-dessus de la portée de nos paysans. C'est avec la guitare sur le dos que ceux d'une partie de l'Italie gardent leurs troupeaux, & qu'ils vont travailler à la culture de la terre ; ils savent encore chanter leurs amours dans des vers qu'ils composent sur le champ, & qu'ils accompagnent du son de leur instrument ; ils les touchent finon avec délicatesse, du moins avec assez de justesse ; & c'est ce qu'ils appellent *improviser*.

Il faut donc choisir, élever, annoblir l'état d'un berger, parce que si anciennement les enfans des rois étoient bergers, les bergers d'aujourd'hui ne sont plus que de vils mercénaires ; mais le poète ne doit peindre en eux que des hommes, qui séparés des autres, vivent sans trouble & sans ambition ; qui vêtus simplement, avec leur houlette & leurs chiens, s'occupent de chansons & de démelés innocens.

Après avoir établi & le lieu de la scène & le caractère des personnages, déterminons à-peu-près combien dans une *églogue* on peut admettre de bergers sur le théâtre rustique.

Un seul berger fait une *églogue*; souvent l'*églogue* en admet deux: un troisième y peut avoir place en qualité de juge des deux autres. C'est ainsi que Théocrite & Virgile en ont usé dans leurs pièces bucoliques; & cette conduite est conforme à la vraisemblance qui ne permet pas de mettre une multitude dans un désert. Elle est aussi conforme à la vérité, puisque les auteurs qui ont écrit des choses rustiques, nous apprennent qu'on ne donnoit qu'un berger à un troupeau souvent fort considérable.

Mais, de quoi peuvent s'entretenir des bergers? sans doute c'est principalement des choses rustiques & de celles qui sont entièrement à leur portée; de sorte que dans le repos dont ils jouissent, leur premier mérite doit être celui de leurs chansons. Ils chantent donc à l'envi, & font voir que les hommes sont toujours sensibles à l'émulation, puisqu'elle naît avec eux, & que même dans les retraites les plus solitaires, elle ne les abandonne pas. Mais quoique l'amour fasse nécessairement la matière de leurs chansons, il ne doit pas avoir trop de violence; il ne faut pas d'une *églogue* faire une tragédie.

Quant aux choses libres que Théocrite & Virgile, mais beaucoup plus Théocrite, se font quelquefois permises dans leurs *églogues*, on ne sauroit les justifier. Comme un peintre seroit blâmable, s'il remplissoit un paysage d'objets obscènes; aussi l'on blâmera un poète qui fera tenir à des bergers des discours contraires à l'innocence qu'on doit supposer dans des hommes qu'Astrée n'a encore qu'à peine abandonnés.

La connoissance des bergers & leur savoir s'étend à leurs troupeaux, aux lieux champêtres, aux montagnes, aux ruisseaux, en un mot à tout ce qui peut entrer dans la composition du paysage rustique. Ils connoissent les rossignols & les oiseaux les plus remarquables par leur plumage ou par leur chant; ils connoissent les abeilles qui habitent le creux des arbres, ou qui sorties de leurs ruches, voltigent sur l'émail des fleurs; ils connoissent les fleurs qui couvrent les prairies; ils connoissent les lieux & les herbes propres à leurs troupeaux, & de ces seules connoissances ils tirent leurs discours & toutes leurs comparaisons.

S'ils connoissent des héros, ce sont des héros de leur espèce. Dans Théocrite rien n'est plus célèbre que le berger Daphnis. Les malheurs que lui attira son peu de fidélité avoient passé en proverbe; les bergers célébroient avec joie ou le bonheur de sa naissance, ou les charmes de sa personne, ou les cruels déplaîsirs qui lui causerent enfin la mort. Dans les *églogues* de Virgile on trouve des noms fameux parmi les bergers.

Il résulte de ce détail, que ce genre de poésie est renfermé dans des bornes assez étroites: aussi les grands maîtres ont fait un petit nombre d'*églogues*. Les critiques n'en comptent que dix dans le recueil de Théocrite, & que sept ou huit dans celui de Virgile; encore peut-on indiquer celles où le poète latin a imité le poète grec. En un mot, nous n'avons dans l'antiquité qu'un très-petit nombre d'*églogues* qu'on puisse nommer ainsi, suivant l'acception française de ce mot. Il y en a bien moins encore dans les auteurs modernes: car pour ceux qui croient avoir fait une jolie *églogue*, lorsque dans une pièce de vers à laquelle ils donnent ce titre, ils ont ingénieusement démêlé les mystères du cœur, & manié avec finesse les sentimens & les maximes de la galanterie la plus délicate; ils ont beau nommer *bergers*, les personnages qu'ils introduisent sur la scène; ils n'ont

point fait une *églogue*, ils n'ont point rempli leur titre; non plus qu'un peintre, qui ayant promis un paysage rustique, nous offriroit un tableau où il auroit peint avec soin les jardins de Marly, de Versailles, ou de Trianon, ne rempliroit point ce qu'il auroit promis.

Mais quoiqu'il soit très-difficile de bien traiter l'*églogue*, on est assez d'accord sur le genre du style qui lui convient. Il doit être simple, parce que les bergers parlent simplement; il ne doit point être trop concis, parce que l'*églogue* reçoit les détails des petites choses, qui font partie du loisir de la campagne & du caractère des bergers; ils peuvent par cette raison se permettre des digressions, parce que leurs momens ne sont point comptés, parce qu'ils jouissent d'un loisir tranquille, & qu'il s'agit ici de peindre leur vie. Concluons que le style bucolique doit être moins orné qu'élegant; les pensées doivent être naïves, les images riantes ou touchantes, les comparaisons naturelles & tirées des choses les plus communes, les sentimens tendres & délicats, le tour simple, les vers libres, & leur cadence harmonieuse.

Théocrite a observé cette cadence dans presque tous les vers qui composent ses pièces bucoliques; la variété infinie & l'harmonie des mots grecs, lui en donnoient la facilité. Virgile n'a pu mesurer ses vers avec la même exactitude; parce que la langue latine n'est ni si féconde, ni si cadencée que la grecque. La langue française est encore plus éloignée de cette cadence. L'italienne en approche davantage, & les *églogues* de leurs poètes l'emportent à tous égards sur les nôtres. L'établissement de l'académie des Arcadiens à Rome, dont les commencemens font de l'an 1690, a renouvelé dans l'Italie le goût de l'*églogue*, établie par Aquilano dans le xv. siècle, mais qui étoit abandonné. Cependant ils n'ont pu s'empêcher de faire parler leurs bergers avec un esprit, une finesse, une délicatesse qui n'est point dans le caractère pastoral.

Les Français n'ont pas mieux réussi. Ronfard est fastidieux par son jargon & son pédantisme; il fait faire dans une de ses *églogues*, l'éloge de Budée & de Vatable, par la bergère Margot: ces savans-là ne devoient point être de la connoissance de Margot. Il a suivi le mauvais goût de Clément Marot, le premier de nos poètes qui ait composé des *églogues*, & il a saisi son ton en appelant Charles IX. *Carlin*, Henri II. *Henriot*, &c. En un mot il s'est rendu ridicule en fredonnant des idyles gothiques.

Et changeant, sans respect de l'oreille & du son;
Lycidas en Pierrot, & Phylis en Toinon. Despréaux

Honorat de Beuil marquis de Racan, né en Touraine en 1589, l'un des premiers de l'académie française, mort en 1670, & M. de Segrain (Jean Renaud) né à Caën l'an 1624, décédé à Paris en 1701, sont les seuls qui, depuis le renouvellement de la poésie française par Malherbe, ayent connu en partie la nature du poème bucolique. Les bergeries de l'un, & mieux encore les *églogues* de l'autre, sont avant celles de M. de Fontenelle, ce que nous avons de meilleur en ce genre, & cependant ce sont des ouvrages pleins de défauts. Si M. Despréaux les a loués, ce n'est que par comparaison, & il étoit bien éloigné d'en être content. Il trouvoit que tous les auteurs ou avoient follement entonné la trompette, ou étoient abjects dans leur langage, ou se métamorphosoient en bergers imaginaires, entêtés de métaphysique amoureuse. Enfin convaincu qu'aucun poète français n'avoit saisi l'esprit, le génie, le caractère de l'*églogue*, il en a donné lui-même le véritable portrait, par lequel je terminerai cet article. *Suivez*, dit-il, pour vous éclairer de la nature de ce genre de poème:

*Suivez pour la trouver, Théocrite & Virgile.
Que leurs tendres écrits, par les grâces dictés,
Ne quittent point vos mains jour & nuit feuilletés :
Seuls dans leurs doctes vers, ils pourront vous
apprendre,*

*Par quel art sans bassesse un auteur peut descendre,
Chanter Flore, les champs, Pomone, les vergers,
Au combat de la flûte animer deux bergers,
Des plaisirs de l'amour vanter la douce amorce,
Changer Narcisse en fleur, couvrir Daphné d'écorce,
Et par quel art encore l'éplogue quelquefois,
Rend dignes d'un consul la campagne & les bois.
Telle est de ce poème & la force & la grace.*

Art poét. chant II.

Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

Réflexions sur la Poésie pastorale.

L'éplogue étant l'imitation des mœurs champêtres dans leur plus belle simplicité, on peut considérer les bergers dans trois états : ou tels qu'ils ont été dans l'abondance & l'égalité du premier âge, avec la simplicité de la nature, la douceur de l'innocence, & la noblesse de la liberté : ou tels qu'ils sont devenus depuis que l'artifice & la force ont fait des esclaves & des maîtres ; réduits à des travaux dégoûtans & pénibles, à des besoins douloureux & grossiers, à des idées basses & tristes : ou tels enfin qu'ils n'ont jamais été, mais tels qu'ils pouvoient être, s'ils avoient conservé assez long-tems leur innocence & leur loisir pour se polir sans se corrompre, & pour étendre leurs idées sans multiplier leurs besoins. De ces trois états le premier est vraisemblable, le second est réel, le troisième est possible. Dans le premier, le soin des troupeaux, les fleurs, les fruits, le spectacle de la campagne, l'émulation dans les jeux, le charme de la beauté, l'attrait physique de l'amour, partagent toute l'attention & tout l'intérêt des bergers ; une imagination riante, mais timide, un sentiment délicat, mais ingénu, regnent dans tous leurs discours : rien de réfléchi, rien de raffiné ; la nature enfin, mais la nature dans sa fleur. Telles sont les mœurs des bergers pris dans l'état d'innocence.

Mais ce genre est peu vaste. Les Poètes s'y trouvant à l'étroit, se sont répandus, les uns comme Théocrite, dans l'état de grossièreté & de bassesse ; les autres comme quelques-uns des modernes, dans l'état de culture & de raffinement : les uns & les autres ont manqué d'unité dans le dessein, & se sont éloignés de leur but.

L'objet de la poésie pastorale a été jusqu'à présent de présenter aux hommes l'état le plus heureux dont ils leur soit permis de jouir, & de les en faire jouir en idée par le charme de l'illusion. Or l'état de grossièreté & de bassesse n'est point cet heureux état. Personne, par exemple, n'est tenté d'envier le sort de deux bergers qui se traitent de voleurs & d'infâmes (Virg. *égl.* 3). D'un autre côté, l'état de raffinement & de culture ne se concilie pas assez dans notre opinion avec l'état d'innocence, pour que le mélange nous en paroisse vraisemblable. Ainsi plus la poésie pastorale tient de la rusticité ou du raffinement, plus elle s'éloigne de son objet.

Virgile étoit fait pour l'orner de toutes les grâces de la nature, si au lieu de mettre ses bergers à sa place, il se fût mis lui-même à la place de ses bergers. Mais comme presque toutes ses *églogues* sont allégoriques, le fond perce à-travers le voile & en altere les couleurs. A l'ombre des hêtres on entend parler de calamités publiques, d'usurpation, de servitude : les idées de tranquillité, de liberté, d'innocence, d'égalité, disparaissent ; & avec elles s'évanouit cette douce illusion, qui dans le dessein du poète devoit faire le charme de ses pastorales.

« Il imagina des dialogues allégoriques entre des bergers, afin de rendre ses pastorales plus intéressantes », a dit l'un des traducteurs de Virgile. Mais ne confondons pas l'intérêt relatif & passager des allusions, avec l'intérêt essentiel & durable de la chose. Il arrive quelquefois que ce qui a produit l'un pour un tems, nuit dans tous les tems à l'autre. Il ne faut pas douter, par exemple, que la composition de ces tableaux où l'on voit l'Enfant-Jésus caressant un moine, n'ait été ingénieuse & intéressante pour ceux à qui ces tableaux étoient destinés. Le moine n'en est pas moins ridiculement placé dans ces peintures allégoriques.

Rien de plus délicat, de plus ingénieux, que les *églogues* de quelques-uns de nos poètes ; l'esprit y est employé avec tout l'art qui peut le déguiser. On ne fait ce qui manque à leur style pour être naïf : mais on sent bien qu'il ne l'est pas ; cela vient de ce que leurs bergers pensent au lieu de sentir, & analysent au lieu de peindre.

Tout l'esprit de l'*églogue* doit être en sentimens & en images ; on ne veut voir dans les bergers que des hommes bien organisés par la nature, & à qui l'art n'ait point appris à composer & à décomposer leurs idées. Ce n'est que par les sens qu'ils sont instruits & affectés, & leur langage doit être comme le miroir où ces impressions se retracent. C'est-là le mérite dominant des *églogues* de Virgile.

Ite meæ, felix quondam pecus, ite capellæ.

*Fortunate senex, hic inter flumina nota,
Et fontes sacros, frigus captabis opacum.*

« Comme on suppose ses acteurs (a dit la Motte) en parlant de l'*églogue*) dans cette première ingénuité que l'art & le raffinement n'avoient point encore altérée, ils sont d'autant plus touchans, qu'ils sont plus émus, & qu'ils raisonnent moins Mais qu'on y prenne garde : rien n'est souvent si ingénieux que le sentiment ; non pas qu'il soit jamais recherché, mais parce qu'il supprime tout raisonnement ». Cette réflexion est très-fine & très-séduisante. Essayons d'y démêler le vrai. Le sentiment franchit le milieu des idées ; mais il embrasse des rapports plus ou moins éloignés, suivant qu'ils sont plus ou moins connus : & ceci dépend de la réflexion & de la culture.

Je viens de la voir : qu'elle est belle !

Vous ne sauriez trop la punir. Quinaut.

Ce passage est naturel dans le langage d'un héros ; il ne le seroit pas dans celui d'un berger.

Un berger ne doit appercevoir ce qu'appercevoit l'homme le plus simple sans réflexion & sans effort. Il est éloigné de sa bergère ; il voit préparer des jeux, & il s'écrie :

Quel jour ! quel triste jour ! & l'on songe à des fêtes. Fontenelle.

Il croit toucher au moment où de barbares soldats vont arracher ses plans ; il se dit à lui-même :

Infere nunc, Melibæe, pyros, pone ordine vites. Virg.

La naïveté n'exclut pas la délicatesse : celle-ci consiste dans la sagacité du sentiment, & la nature la donne. Un vif intérêt rend attentif aux plus petites choses.

Rien n'est indifférent à des cœurs bien épris. Font.

Et comme les bergers ne sont guère occupés que d'un objet, ils doivent naturellement s'y intéresser davantage. Ainsi la délicatesse du sentiment est essentielle à la poésie pastorale. Un berger remarque

que sa bergere veut qu'il l'apperçoive lorsqu'elle se cache.

Et fugit ad salices, & se cupit ante videri. Virg.

Il observe l'accueil qu'elle fait à son chien & à celui de son rival.

*L'autre jour sur l'herbette
Mon chien vint te flater ;
D'un coup de ta houlette,
Tu sus bien l'écartier.
Mais quand le sien, cruelle ;
Par hasard suit tes pas,
Par son nom tu l'appelles.
Non, tu ne m'aimes pas.*

Combien de circonstances délicatement faïties dans ce reproche ! c'est ainsi que les bergers doivent développer tout leur cœur & tout leur esprit sur la passion qui les occupe davantage. Mais la liberté que leur en donne la Motte, ne doit pas s'étendre plus loin.

On demande quel est le degré de sentiment dont l'éplogue est susceptible, & quelles sont les images dont elle aime à s'embellir.

L'abbé Desfontaines nous dit, en parlant des mœurs pastorales de l'ancien tems : « Le berger n'aime pas plus sa bergere, que ses brebis, ses pâturages & ses vergers . . . & quoiqu'il y eût alors comme aujourd'hui des jaloux, des ingrats, des infidèles, tout cela se pratiquoit au moins modérément » Quoi de plus positif que ce témoignage ? Il assure de même ailleurs, « que l'hyperbolique est l'ame de la poésie . . . que l'amour est fade & douteux dans la *Bérénice* de Racine . . . qu'il ne seroit pas moins insipide dans le genre pastoral . . . & qu'il ne doit y entrer qu'indirectement & en passant, de peur d'affadir le lecteur ». Tout cela prouve que ce traducteur de Virgile voyoit aussi loin dans les principes de l'art, que dans ceux de la nature.

Écoutons M. de Fontenelle, & la Motte son disciple. « Les hommes (dit le premier) veulent être heureux, & ils voudroient l'être à peu de frais. Il leur faut quelque mouvement, quelque agitation ; mais un mouvement & une agitation qui s'ajuste, s'il se peut, avec la forte de paresse qui les possède : & c'est ce qui se trouve le plus heureusement du monde dans l'amour, pourvu qu'il soit pris d'une certaine façon. Il ne doit pas être ombrageux, jaloux, furieux, désespéré ; mais tendre, simple, délicat, fidèle, & pour se conserver dans cet état, accompagné d'espérance : alors on a le cœur rempli, & non pas troublé, &c. »

« Nous n'avons que faire (dit la Motte) de changer nos idées pour nous mettre à la place des bergers amans . . . & à la scène & aux habits près, c'est notre portrait même que nous voyons. Le poète pastoral n'a donc pas de plus sûr moyen de plaire, que de peindre l'amour, ses desirs, ses emportemens, & même son desespoir. Car je ne crois pas cet excès opposé à l'éplogue : *Et quoique ce soit le sentiment de M. de Fontenelle, que je regarderai toujours comme mon maître, je fais gloire encore d'être son disciple dans la grande leçon d'examiner, & de ne souscrire qu'à ce qu'on voit* ». Nous citons ce dernier trait pour donner aux gens de lettres un exemple de noblesse & d'honnêteté dans la dispute. Examinons à notre tour lequel de ces deux sentimens doit prévaloir.

Que les emportemens de l'amour soient dans le caractère des bergers pris dans l'état d'innocence, c'est ce qu'il seroit trop long d'approfondir ; il faudroit pour cela distinguer les purs mouvemens de la nature, des écarts de l'opinion, & des raffinemens de la vanité. Mais en supposant que l'amour dans

son principe naturel soit une passion fougueuse & cruelle, n'est-ce pas perdre de vue l'objet de l'éplogue, que de présenter les bergers dans ces violentes situations ? La maladie & la pauvreté affligent les bergers comme le reste des hommes ; cependant on écarte ces tristes images de la peinture de leur vie. Pourquoi ? parce qu'on se propose de peindre un état heureux. La même raison doit en exclure les excès des passions. Si l'on veut peindre des hommes furieux & coupables, pourquoi les chercher dans les hameaux ? pourquoi donner le nom d'éplogues à des scènes de tragédie ? Chaque genre a son degré d'intérêt & de pathétique : celui de l'éplogue ne doit être qu'une douce émotion. Est-ce à dire pour cela qu'on ne doive introduire sur la scène que des bergers heureux & contents ? Non : l'amour des bergers a ses inquiétudes ; leur ambition a ses revers. Une bergere absente ou infidèle, un vent du midi qui a flétri les fleurs, un loup qui enlève une brebis chérie, sont des objets de tristesse & de douleur pour un berger. Mais dans ses malheurs même on admire la douceur de son état. Qu'il est heureux, dira un courtisan, de ne souhaiter qu'un beau jour ! Qu'il est heureux, dira un plaideur, de n'avoir que des loups à craindre ! Qu'il est heureux, dira un souverain, de n'avoir que des moutons à garder !

Virgile a un exemple admirable du degré de chaleur auquel peut se porter l'amour, sans altérer la douce simplicité de la poésie pastorale. C'est dommage que cet exemple ne soit pas honnête à citer.

L'amour a toujours été la passion dominante de l'éplogue, par la raison qu'elle est la plus naturelle aux hommes, & la plus familière aux bergers. Les anciens n'ont peint de l'amour que le physique : sans doute en étudiant la nature, ils n'y ont trouvé rien de plus. Les modernes y ont ajouté tous ces petits raffinemens, que la fantaisie des hommes a inventés pour leur supplice ; & il est au moins douteux que la Poésie ait gagné à ce mélange. Quoi qu'il en soit, la froide galanterie n'auroit dû jamais y prendre la place d'un sentiment ingénu. Passons au choix des images.

Tous les objets que la nature peut offrir aux yeux des bergers, sont du genre de l'éplogue. Mais la Motte a raison de dire, que *quoique rien ne plaise que ce qui est naturel, il ne s'ensuit pas que tout ce qui est naturel doive plaire*. Sur le principe déjà posé que l'éplogue est le tableau d'une condition digne d'envie, tous les traits qu'elle présente doivent concourir à former ce tableau. De-là vient que les images grossières, ou purement rustiques, doivent en être bannies ; de-là vient que les bergers ne doivent pas dire, comme dans Théocrite : *je hais les renards qui mangent les figes, je hais les escarbots qui mangent les raisins, &c.* De-là vient que les pêcheurs de Sannazar sont d'une invention malheureuse ; la vie des pêcheurs n'offre que l'idée du travail, de l'impatience & de l'ennui. Il n'en est pas de même de la condition des laboureurs : leur vie, quoique pénible, présente l'image de la gaieté, de l'abondance, & du plaisir ; le bonheur n'est incompatible qu'avec un travail ingrat & forcé ; la culture des champs, l'espérance des moissons, la récolte des grains, les repas, la retraite, les danses des moissonneurs, présentent des tableaux aussi riens que les troupeaux & les prairies. Ces deux vers de Virgile en sont un exemple :

*Testilis & rapido sessis messoribus astu
Alia, serpillumque, herbas contundit olentes.*

Qu'on introduise avec art sur la scène des bergers & des laboureurs, on verra quel agrément & quelle variété peuvent naître de ce mélange.

Mais quelque art qu'on employe à embellir & à varier l'éplogue, sa chaleur douce & tempérée ne

peut soutenir long-tems une action intéressante. De-là vient que les bergeries de Racan sont froides à la lecture, & le feroient encore plus au théâtre; quoique le style, les caractères, l'action même de ces bergeries s'éloignent de la simplicité du genre pastoral. *L'Aminte* & le *Pastor-fido*, ces poèmes charmans, languiroient eux-mêmes, si les mœurs en étoient purement champêtres. L'action de l'*églogue*, pour être vive, ne doit avoir qu'un moment. La passion seule peut nourrir un long intérêt; il se refroidit s'il n'augmente. Or l'intérêt ne peut augmenter à un certain point, sans sortir du genre de l'*églogue*, qui de sa nature n'est susceptible ni de terreur, ni de pitié.

Tout poème sans dessein, est un mauvais poème. La Motte, pour le dessein de l'*églogue*, veut qu'on choisisse d'abord une vérité digne d'intéresser le cœur & de satisfaire l'esprit, & qu'on imagine ensuite une conversation de bergers, ou un événement pastoral, où cette vérité se développe. Nous tombons d'accord avec lui que suivant ce dessein on peut faire une *églogue* excellente, & que ce développement d'une vérité particulière feroit un mérite de plus. Mais nous ajoutons qu'il est une vérité générale, qui suffit au dessein & à l'intérêt de l'*églogue*. Cette vérité, c'est l'avantage d'une vie douce, tranquille & innocente, telle qu'on peut la goûter en se rapprochant de la nature, sur une vie mêlée de trouble, d'amertume & d'ennuis, telle que l'homme l'éprouve depuis qu'il s'est forgé de vains desirs, des intérêts chimériques, & des besoins factices. C'est ainsi, sans doute, que M. de Fontenelle a envisagé le dessein moral de l'*églogue*, lorsqu'il en a banni les passions funestes; & si la Motte avoit saisi ce principe, il n'eût proposé ni de peindre dans ce poème les emportemens de l'amour, ni d'en faire aboutir l'action à quelque vérité cachée. La fable doit renfermer une moralité: & pourquoi? parce que le matériel de la fable est hors de toute vraisemblance. Voyez FABLE. Mais l'*églogue* a sa vraisemblance & son intérêt en elle-même, & l'esprit se repose agréablement sur le sens littéral qu'elle lui présente, sans y chercher un sens mystérieux.

L'*églogue* en changeant d'objet, peut changer aussi de genre; on ne l'a considérée jusqu'ici que comme le tableau d'une condition digne d'envie, ne pourroit-elle pas être aussi la peinture d'un état digne de pitié? en feroit-elle moins utile ou moins intéressante? elle peindroit d'après nature des mœurs grossières & de tristes objets; mais ces images, vivement exprimées, n'auroient-elles pas leur beauté, leur pathétique, & sur-tout leur bonté morale? Ceux qui panchent pour ce genre naturel & vrai, se fondent sur ce principe, que tout ce qui est beau en peinture, doit l'être en poésie; & que les paysans de Teniers ne le cedent en rien aux bergers de Pater, & aux galans de Vateau. Ils en concluent que Colin & Collette, Mathurin & Claudine, sont des personnages aussi dignes de l'*églogue*, dans la rusticité de leurs mœurs & la misère de leur état, que Daphnis & Timarete, Aminthe & Licidas, dans leur noble simplicité & dans leur aisance tranquille. Le premier genre sera triste, mais la tristesse & l'agrément ne sont point incompatibles. On n'auroit ce reproche à effuyer que des esprits froids & superficiels, espece de critiques qu'on ne doit jamais compter pour rien. Ce genre, dit-on, manqueroit de délicatesse & d'élégance; pourquoi? les paysans de la Fontaine ne parlent-ils pas le langage de la nature, & ce langage n'a-t-il point une élégante simplicité? Quel est le critique qui trouvera trop recherché le *castanea molles & pressi copia lactis* de Virgile? D'ailleurs ce langage inculte auroit du moins pour lui l'énergie de la vérité. Il y a peu de tableaux champêtres plus forts, plus intéressans pour l'imagination & pour l'ame, que ceux que la Fontaine

nous a peints dans la fable du payfan du Danube. En un mot il n'y a qu'une sorte d'objets qui doivent être bannis de la Poésie, comme de la Peinture: ce sont les objets dégoûtans, & la rusticité peut ne pas l'être. Qu'une bonne paysanne reprochant à ses enfans leur lenteur à puiser de l'eau, & à allumer du feu pour préparer le repas de leur pere, leur dise: » Savez-vous, mes enfans, que dans ce moment » même votre pere, courbé sous le poids du jour, » force une terre ingrate à produire de quoi vous » nourrir? Vous le verrez revenir ce soir accablé de » fatigue & degouttant de sueur, &c. cette *églogue* fera aussi touchante que naturelle.

L'*églogue* est un récit, ou un entretien, ou un mélange de l'un & de l'autre: dans tous les cas elle doit être absolue dans son plan, c'est-à-dire, ne laisser rien à désirer dans son commencement, dans son milieu ni dans sa fin: regle contre laquelle peche toute *églogue*, dont les personnages ne savent à quel propos ils commencent, continuent, ou finissent de parler. Voyez DIALOGUE.

Dans l'*églogue* en récit, ou c'est le poète, ou c'est l'un de ses bergers qui raconte. Si c'est le poète, il lui est permis de donner à son style un peu plus d'élégance & d'éclat: mais il n'en doit prendre les ornemens que dans les mœurs & les objets champêtres; il ne doit être lui-même que le mieux instruit, & le plus ingénieux des bergers. Si c'est un berger qui raconte, le style & le ton de l'*églogue* en récit ne differe en rien du style & du ton de l'*églogue* dialoguée. Dans l'un & l'autre il doit être un tissu d'images familières, mais choisies; c'est-à-dire, ou gracieuses ou touchantes: c'est-là ce qui met les pastorales anciennes si fort au-dessus des modernes. Il n'est point de galerie si vaste, qu'un peintre habile ne pût orner avec une seule des *églogues* de Virgile.

C'est une erreur assez généralement répandue, que le style figuré n'est point naturel: en attendant que nous essayons de la détruire, relativement à la Poésie en général (Voyez IMAGE), nous allons la combattre en peu de mots à l'égard de la poésie champêtre. Non-seulement il est dans la nature que le style des bergers soit figuré, mais il est contre toute vraisemblance qu'il ne le soit pas. Employer le style figuré, c'est à-peu-près, comme Lucain l'a dit de l'écriture,

Donner de l'ame aux corps, & du corps aux pensées;

& c'est ce que fait naturellement un berger. Un ruisseau serpente dans la prairie; le berger ne pénètre point la cause physique de ses détours: mais attribuant au ruisseau un penchant analogue au sien, il se persuade que c'est pour caresser les fleurs & couler plus long-tems au-tour d'elles, que le ruisseau s'égare & prolonge son cours. Un berger sent épanouir son ame au retour de sa bergere; les termes abstraits lui manquent pour exprimer ce sentiment. Il a recours aux images sensibles: l'herbe que ranime la rosée, la nature renaissante au lever du soleil, les fleurs écloses au premier souffle du zéphir, lui prêtent les couleurs les plus vives pour exprimer ce qu'un métaphysicien auroit bien de la peine à rendre. Telle est l'origine du langage figuré, le seul qui convienne à la pastorale, par la raison qu'il est le seul que la nature ait enseigné.

Cependant autant que des images détachées sont naturelles dans le style, autant une allégorie continue y paroîtroit artificielle. La comparaison même ne convient à l'*églogue*, que lorsqu'elle semble se présenter sans qu'on la cherche, & dans des momens de repos. De-là vient que celle-ci manque de naturel, employée comme elle est dans une situation qui ne permet pas de parcourir tous ces rapports.

*Nec lacrymis crudelis amor, nec gramine rivi,
Nec cytiso saturantur apes, nec fronde capellæ.*

Le dialogue est une partie essentielle de l'*églogue* : mais comme il a les mêmes règles dans tous les genres de poésie, voyez *DIALOGUE*. Article de M. MARMONTEL.

* *EGOBOLE*, f. m. (*Mythol.*) sacrifice de la chevre à la grand'mère Cybele. Voyez *CYBELE*.

EGOGER, v. act. (*Tannerie.*) c'est séparer avec le couteau tranchant d'une peau de veau les oreilles, le bout des piés, de la queue, en un mot toutes les extrémités superflues.

EGOISME, f. m. (*Morale.*) défaut de ces personnes qui, pleines de leur mérite, & croyant jouir un rôle dans la société, se citent perpétuellement, parlent d'elles avec complaisance, & rapportent tout, grossièrement ou finement, à leur individu.

Ce défaut tire son origine d'un amour propre desordonné, de la vanité, de la suffisance, de la petitesse d'esprit, & quelquefois d'une mauvaise éducation. Il suffit d'en indiquer les sources, pour juger de son ridicule, & du mépris qu'il mérite.

On y tombe de deux manières, par ses discours & par ses écrits ; mais ce défaut est inexorable dans des ouvrages, quand il vient de la présomption & d'une pure vanité d'auteur, qui ne doit parler de lui, qu'autant que l'exige la matière qu'il traite, ou la défense de ses sentimens, de ses biens, de sa conduite.

MM. de Port-royal ont généralement banni de leurs écrits l'usage de parler d'eux-mêmes à la première personne, dans l'idée que cet usage, pour peu qu'il fût fréquent, ne procédoit que d'un principe de vaine gloire & de trop bonne opinion de soi-même. Pour en marquer leur éloignement, ils l'ont tourné en ridicule sous le nom d'*égoïsme*, adopté depuis dans notre langue, & qui est une espèce de figure inconnue à tous les anciens rhéteurs.

Pascal portoit cette règle générale de MM. de Port-royal, jusqu'à prétendre qu'un chrétien devoit éviter de se servir du mot *je* ; & il disoit sur ce sujet que l'humilité chrétienne anéantit le *moi* humain, & que la civilité humaine le cache & le supprime.

Cependant cette sévérité poussée jusqu'au scrupule, seroit extrême, & quelquefois ridicule ; car il y a plusieurs rencontres où la gêne de vouloir éviter ces mots *je* ou *moi*, seroit mal placée ou impossible.

On est fâché de trouver perpétuellement l'*égoïsme* dans Montagne ; il eût sans doute mieux fait de puiser ses exemples dans l'histoire, que d'entretenir ses lecteurs de ses inclinations, de ses fantaisies, de ses maladies, de ses vertus, & de ses vices.

Il est vrai qu'il tâche, autant qu'il peut, d'éloigner de lui le soupçon d'une vanité basse & populaire, en parlant librement de ses défauts aussi-bien que de ses bonnes qualités ; mais, on l'a dit avant moi, en découvrant ses défauts ou ses vices, il semble n'agir ainsi, que parce qu'il les regardoit comme des choses à-peu-près indifférentes.

Si l'*égoïsme* est excusable, soit en conversation, par lettres, ou par écrit, c'est seulement quand il s'agit d'un très-grand objet qui a roulé sur nous, & qui intéressoit le salut de la patrie. Cependant quelques contemporains de Cicéron étoient mêmes blessés (quoique peut-être à tort) de l'entendre répéter d'avoir sauvé la république ; & ils remarquoient que Brutus n'auroit pas eu moins de droit de parler des idées de Mars, sur lesquelles il gardoit le silence, que le consul de Rome pouvoit en avoir de rappeler l'époque des nones de Décembre. Le lecteur fait bien qu'il s'agit ici des deux grandes époques de la conjuration de Catilina & de la mort de César. Art. de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

EGOISTES, adj. pl. pris subst. (*Philosophie.*) On appelle ainsi cette classe de philosophes qui ne reconnoissent d'autre vérité que celle de leur propre existence ; qui croient qu'il n'y a hors de nous rien de réel, ni de semblable à nos sensations ; que les corps n'existent point, &c. L'*Égoïsme* est le Pyrrhonisme poussé aussi loin qu'il peut aller. Berkley, parmi les modernes, a fait tous ses efforts pour l'établir. Voyez *CORPS*. Les *égoïstes* sont en même tems les plus extravagans des Philosophes, & les plus difficiles à convaincre ; car comment prouver l'existence des objets, si ce n'est par nos sensations ? & comment employer cette preuve contre ceux qui croient que nos sensations ne supposent point nécessairement qu'il y ait quelque chose hors de nous ? Par quel moyen les fera-t-on passer de l'existence de la sensation à celle de l'objet ? Voyez *EVIDENCE*, §. 15, 16, 17, 18, 42, 43-51. (O)

* *EGOPHORE*, adj. (*Mythologie.*) surnom de Junon ; elle fut ainsi appelée de la chevre que lui sacrifia Hercule dans le temple qu'il lui éleva à Lacédémone, en reconnoissance de ce qu'elle ne s'étoit point opposée à la vengeance qu'il avoit tirée de ses ennemis. *Egophore* signifie *porte-chevre*.

* *EGOUGEOR*, f. m. (*Métallurgie.*) c'est ainsi qu'on appelle dans l'exploitation de la calamine les endroits des galeries, par lesquels les eaux se perdent.

EGOUT, f. m. (*Hydrauliq.*) canal destiné à recevoir & à emporter les eaux sales & les ordures. Voy. *CLOAQUE*.

Quelque pièce d'eau que l'on ait, soit canal, soit bassin, il faut toujours un écoulement, tant pour la conservation de la pièce que pour la nettoyer & laisser un passage à l'eau superflue. Si c'est un étang, un vivier, la bonde se leve, & on vuide l'eau pour avoir le poisson, & rétablir la chaussée. (K)

Dans l'usage ordinaire *égout* est distingué de *cloaque*, en ce que dans un *égout* les eaux & immondices s'écoulent, & qu'elles croupissent dans un *cloaque*. Ainsi le canal d'un *égout* doit avoir une pente suffisante, pour que les immondices soient facilement emportées par les eaux. On prétend que l'*égout* de la ville de Paris, construit il y a quelques années sous la prévôté de M. Turgot, ouvrage très-estimable d'ailleurs & très-utile, n'a pas tout-à-fait assez de pente.

EGOUT SIMPLE ; il se dit dans la couverture d'une maison de ce qui se met sur les entablemens : il est de trois tuiles.

EGOUT DOUBLE, est celui qui est de cinq tuiles.

EGOUT, terme de *Fonderie*, sont des tuyaux de cire qu'on attache à la figure, & qui étant renfermés dans le moule de potée, & fondus ainsi que les cires de la figure, laissent par cette cuisson dans le moule de potée des canaux qui servent à faire couler toutes les cires. V. les *fonderies des fig. équestres*.

EGOUT, terme de *Miroitier*. Les ouvriers qui mettent les glaces au teint, appellent de la sorte une grande table de bois sans chassis, sur laquelle ils mettent la glace vingt-quatre heures après qu'elle a été étamée, pour en faire égoutter le vif-argent.

Cette table proportionnée aux glaces du plus grand volume, a des crochets de fer à chaque encognure, qui servent à l'élever & à la tenir suspendue diagonalement, c'est-à-dire en panchant autant & si peu qu'il est nécessaire pour l'écoulement de ce minéral.

Pour que cet écoulement se fasse, sans que le teint encore frais, & comme liquide, ne puisse se rider ni s'écailler, on élève tous les jours l'un des bouts de la table d'un demi-pié, ou environ, en l'attachant par le moyen de ses crochets aux nœuds des cordes qui sont pendues au plancher, directement au-des-

fus de chaque angle de l'égout. Voyez l'article VER-
RERIE. *Dictionn. du Comm. & Chambers.*

EGOUT, en terme de Raffineur de sucre, est une eau teinte de la couleur du sirop, mais où il y en a beaucoup moins que de sucre. On tire l'égout des pots sur lesquels on a changé les pains en les plamotant, & on les refond avec les matieres primitives. Voyez PLAMOTER & CHANGER.

EGOUTTER, terme de Chapelier, qui exprime la façon qu'on donne aux chapeaux avec la piece de cuivre, lorsqu'encore tous chauds & tous mouillés, après être fortis de la foule, on les met sur la forme de bois, afin de les dresser & de les enformer. Voyez CHAPEAU. *Dictionn. du Comm.*

EGOUTTER UNE GLACE, terme de Miroitier; c'est en faire écouler le vif-argent qu'on a mis de trop sur la feuille d'étain avec laquelle on l'étame. On égoutte la glace en deux différens tems. Premièrement dans le moment qu'elle vient d'être mise sur le vif-argent, & qu'on l'a arrêtée avec les boulets de canon, ce que l'on fait en retirant un peu les coins qui tiennent la pierre de liais de niveau sur l'établi. En second lieu, vingt-quatre heures après qu'elle a été étamée, en l'ôtant de dessus la pierre, & la portant sur la table de l'égout. Voyez EGOUT. *Dictionn. du Comm.*

EGOUTTOIR, f. m. (*Marine.*) c'est un treillis dont on se sert pour mettre égoutter le cordage qui vient d'être gaudronné. Voyez *Marine*, Pl. X & XI. le plan & la vûe d'une étuve pour les cables. (Z)

EGOUTTOIR, terme de Cartonier; ce sont des ais assemblés les uns contre les autres, mais qui ne sont pas joints tout-à-fait, sur lesquels on pose les formes de carton quand elles ont été dressées. Ces ais sont quelquefois troués de distance en distance. Voyez CARTONNIER. On s'en sert aussi dans quelques manufactures de papier. *Dictionn. du Comm.*

EGOUTTOIR, chez les Cartoniers, est un grand chaffis de bois de cinq ou six piés de long & de trois ou quatre piés de large, qui a un rebord tout-au-tour & d'espace en espace des traverses de bois. On pose les formes sur l'égouttoir à mesure qu'on les fabrique; & l'eau qui en découle va sortir par une espede de gouttiere pratiquée à un des coins de l'égouttoir, & tomber dans une espede de tonneau appelé le tonneau du bout, parce qu'il est placé au bout de l'égouttoir. Voyez les Planches du Cartonier.

EGOUTTOIR, instrument dont les Marbreurs se servent pour égoutter les feuilles de papier en forçant du baquet.

Les Marbreurs ont deux sortes d'égouttoirs différens: les uns se servent d'une claie à-peu-près de la grandeur d'une feuille de grand papier qu'ils posent obliquement au-dessus d'un baquet, & sur laquelle ils appliquent la feuille du papier qui vient d'être marbrée. L'eau dont la feuille étoit chargée s'égoutte & retombe dans le baquet.

L'autre espede d'égouttoir est une espede de double chaffis fait de petites lames de bois entre-lacées, sur chaque côté duquel on peut appliquer quatre feuilles de papier: ces deux chaffis sont assemblés à charnières par en-bas, & s'ajustent sur une auge ou gouttiere portée sur deux petits treteaux. L'eau qui découle des feuilles de papier tombe dans la gouttiere, & va se rendre dans un seau qu'on a mis au-dessous. Voyez la Planche du Marbreur.

EGRA, (*Géog.*) ville de Boheme sur la riviere d'Eger, à l'extrémité du royaume & des frontieres du haut Palatinat. Elle étoit autrefois impériale, & elle est présentement sujette à la maison d'Autriche; sa distance est à quatre milles d'Allemagne, d'Elnbogen, à neuf d'Amberg, à vingt de Prague, à quatre-vingt-deux N. O. de Vienne. Long. 31. lat. 50. 2.

Cette ville a été brûlée en 1270, a souffert de

grands malheurs pendant les guerres civiles de religion, & a été prise & reprise dans les dernieres campagnes de Boheme de 1742. En 1350 on y extermina cruellement tous les Juifs; malheureuse nation dont on s'est joié sans pitié dans tous les pays de l'Europe! En 1634 l'empereur Ferdinand II. y fit affaîner le célèbre Albert Walstein, sous prétexte d'une conjuration que le tems n'a jamais développée. Gaspard Bruschius poëte & historien, né à Egra en 1518, y fut pareillement affaîné par quelques gentilshommes en 1559. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

EGRAINÉ, adj. (*Comm.*) est un terme qui se dit des pieces d'étoffes qui ne sont point emballées, & il n'est guere usité que dans la province de Berry. Je vous envoie dix pieces de serge égrainée, c'est-à-dire qui n'ont point d'emballage. *Dictionn. de Commerce & de Trévoux.*

EGRAPPER, v. act. (*Jardinage.*) c'est ôter la grappe ou la rape d'un muscat, d'un chasselas, d'un raisin, pour en faire du vin plus exquis. (K)

EGRATIGNÉE, (*MANIERE*) *Peint.* espede de peinture à fresque que les Italiens nomment en un seul mot, *sgraffitto*.

C'est un genre de peinture qui consiste dans la préparation d'un fond noir de stuc, sur lequel on applique un enduit blanc; & en ôtant cet enduit avec une pointe de fer, on découvre par hachure le noir qui fait les ombres, ce qui forme une espede de clair-obscur imitant l'estampe.

Les gens de l'art savent que Polidore de Caravage, qui a exécuté la plupart de ses ouvrages à fresque & d'une même couleur, à l'imitation des bas-reliefs, s'est souvent servi dans cette sorte de peinture, de la maniere égratignée. Cette maniere a beaucoup de force, & résiste mieux aux injures du tems que toute autre; mais elle a un effet si dur & si desagréable à la vûe, que tout le monde a pris le parti de l'abandonner. André Cosimo, qui a le premier employé les ornemens dans les ouvrages de peinture moderne, est aussi, je crois, le premier qui ait travaillé de clair-obscur dans la maniere égratignée. Voyez les écrits sur la Peinture; le dictionnaire des Beaux-Arts; de Piles, &c. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

EGRATIGNER, v. act. en terme de Découpeur; c'est former sur une piece de fatin diverses figures, en effleurant la superficie de l'étoffe, & la coupant selon les desseins qu'on y a tracés, avec des instrumens à-peu-près comme des canifs ébréchés, & dentelés de la même maniere qu'une scie.

EGRATIGNER; il se dit dans l'Art d'écrire, d'une main peu exercée qui forme des jambages maigres, parce qu'elle ne manie pas sa plume librement; qu'elle n'a pas le pouce ferme, le transport du bras facile, le mouvement des doigts aisé; ou que le papier étant d'un trop gros grain, ou verni, la plume a peine à couler.

EGRATIGNOIR, f. m. en terme de Découpeur; c'est un instrument fort tranchant & dentelé comme une scie, dont on se sert pour découper seulement la superficie d'une piece de fatin. V. EGRATIGNER, & la Planche du Découpeur.

EGRAVILLONNER, v. act. (*Jardinage.*) est une opération que l'on fait aux arbres encaissés, après leur avoir retranché leur motte tout-autour & au-dessous, d'environ les deux tiers. On retire d'entre les racines, avec la pointé de la serpette ou avec une cheville de fer, une grande partie de la terre, afin que les racines puissent mieux goûter la bonne terre dont on le regarnira, & prendre une nouvelle vigueur. (K)

EGREFIN ou EGLEFIN, (*Hist. nat. Ichtholog.*) *æglefinus*; poisson de mer dont la tête, la bouche &

& les yeux font fort grands : le dessus de la tête est convexe sur sa longueur, & le bout de la machoire inférieure terminé par un filet charnu & pendant. Ce poisson a quatre oïies de chaque côté, deux nageoires près des oïies, deux au-dessous, trois le long du dos, & deux autres entre l'anus & la queue; le corps est marqué de quelques taches noires. L'églefin est fréquent en Angleterre & en Ecoffe : sa chair est molle. Rond. *hist. des poissons. Voyez POISSON.* (I)

EGRISER, en terme de Diamantaire, c'est froter deux diamans cimentés chacun sur un bâton, pour les ébaucher, & leur faire les pans & les facettes qu'on veut leur donner : c'est la seule maniere de les tailler, rien ne mangeant le diamant que lui-même. *Voyez Pl. I. du Diamantaire, vig. fig. 1.* qui représente un ouvrier qui égrise; & la fig. 6. du bas de la Planche, qui représente deux égrisoirs & leurs appartenances. Sur l'un des égrisoirs sont les deux mains d'un ouvrier qui tient deux bâtons à égriser appuyés contre les chevilles de l'égrisoir, & qui frote les deux diamans montés avec du ciment l'un contre l'autre, pour en abattre le superflu. *Voyez EGRISOIR.*

EGRISOIR, f. m. en terme de Diamant, est une double boîte, au-dessus de l'une desquelles on frote les diamans montés au bout des bâtons, l'un contre l'autre, pour en abattre le superflu. *Voyez la fig. 1. Planche I. du Diamantaire, & la figure 6. de la même Planche.*

BBB, est la boîte de bois partagée en deux par une planche qui traverse d'un côté à l'autre, & fortement arrêtés sur l'établi par le moyen de trois pattes de fer. **E**, la boîte dans laquelle on ferre les éclats de diamans qui n'ont pas pu passer par le fond criblé de la première boîte au-dessus de laquelle on égrise. Cette première boîte est fermée par un couvercle qui glisse dans deux rainures pratiquées en queues d'aronde. Dans l'autre boîte **D** on met une boîte de cuivre **I**, qui en occupe le fond; & par-dessus celle-ci une autre du même métal **F**, dont le fond est criblé d'un grand nombre de trous, au-travers desquels passe la poudre de diamans, qui tombe dans la première boîte **I** ou **G**. La fig. **H** représente la seconde boîte **F** vûe par-dessous, pour mieux voir les trous dont le fond est criblé. Environ au milieu des longs côtés de la boîte **D**, sont fixées deux chevilles de fer **CC**, contre lesquelles on appuie les deux bâtons à égriser, ainsi que la figure le représente; en sorte que l'autre extrémité du bâton sert de levier, qu'on fait agir avec les deux mains.

EGRUGEOR, f. m. (*Corderie.*) instrument qui ressemble à un banc, qui n'a que deux piés à un de ses bouts, & qui est garni à cette extrémité d'une rangée de dents semblables à celles d'un rateau : l'autre bout qui porte par terre, est chargé d'une pierre. En peignant l'extrémité du chanvre femelle avec les dents de l'égrugeoir, on fait tomber le chénevi avec ses enveloppes. *Voyez l'article CHANVRE, & les figures de Corderie.*

EGUE-LE-CUINGIL, (*Géogr. mod.*) ville de la province de Héa, au royaume de Maroc en Afrique.

EGUILLES D'EPERON, (*Marine.*) DE TRÉ ou TREVIER. *Voyez AIGUILLES.* (Z)

EGUILLE, AIGUILLE ou POINÇON, dans les formes des combles, voyez POINÇON, & la figure 17. Planche du Charpentier, n°. 20.

EGUILLE ou AIGUILLE de Peintres en émail. Ces aiguilles ont environ quatre pouces de longueur : elles sont d'acier.

Un peintre en doit avoir au moins deux, dont l'une soit pointue par un bout, un peu plate, & faite en dard, grosse par le milieu comme une moyenne plume à écrire; & l'autre bout en forme de spatule,

large comme l'ongle du doigt, & à-peu-près de l'épaisseur d'un sou-marqué, mais fort polie.

L'autre doit être pointue par les deux bouts, dont l'un comme une aiguille à coudre, & l'autre un peu plus gros & tant-soit-peu plat par la pointe. Le bout pointu sert pour étendre les teintes sur les ouvrages, & l'autre pour les prendre & les porter à leur place, quand il en faut une certaine quantité; ce que la pratique apprendra mieux que tout ce qu'on pourroit dire.

On se sert aussi d'une aiguille de buis; c'est un petit morceau de buis bien sec, à-peu-près de la longueur des aiguilles d'acier, qui doit être très-pointu par un bout, & par l'autre un peu moufle & rondet : celui-ci sert à effacer les défauts, & le côté pointu à approprier les parties de l'ouvrage qui quelquefois se trouvent boïeuses & mal unies, ce que vous connoîtrez à la pratique.

EGUILLE À COUDRE, (*Reliure.*) les couturieres cousent les feuilles des livres avec de grandes éguilles courbes. *Voyez COUDRE, & Pl. I. de Reliure, figure 5.*

EGUILLETER LES CANONS, (*Marine.*) c'est les amarrer différemment & plus fortement, pour résister au mauvais tems, ou lorsqu'on croit pouvoir être du tems sans en faire usage. (Z)

EGUILLETES ou AIGUILLETES, (*Marine.*) on donne ce nom à des mâts dont on se sert lorsqu'on carenne un vaisseau, pour soutenir & renforcer les mâts de ce vaisseau : ce sont aussi les mâts qui renforcent celui d'une machine à mâter.

On appelle aussi *éguilettes*, de menues cordes qui servent à divers usages dans le navire

Eguilletis de voiles, ce sont des bosses (ou cordages) qui servent à tenir la tête des grandes voiles dans les rateaux.

Eguilletes de bonnettes, ce sont les mêmes cordes qui servent à lacer les bonnettes aux voiles. (Z)

EGUILLETES, (*Mar.*) ce sont des pieces qu'on met sur le ferrage, comme les allonges sont dessous, pour renforcer tout vaisseau qui porte beaucoup de canons : elles font une nouvelle liaison entre le bas & le haut du bâtiment, & fortifient les endroits que la quantité de sabords affoiblit, étant pour cet effet posées entre chaque sabord. *Voyez MARINE; Planc. VI. fig. 47.* la forme d'une *éguilette*; & *Planche V. figure 1. n°. 30.* la maniere dont les *éguilettes* sont placées. (Z)

* **EGUILLETES**, terme de Pêche, sorte de poisson appelé ainsi dans la Bretagne, & que l'on nomme ailleurs *orphie*. *Voyez ORPHIE.* Voici la maniere de faire cette pêche, qui dure depuis le mois de Mars jusqu'au mois de Juin, plus ou moins, suivant l'établissement & l'exposition des côtes, que ce poisson vient ranger, comme tous ceux du même genre qui sont en troupes & par bandes. Les pêcheurs se mettent la nuit quatre dans un de leurs bateaux; l'un est placé à l'avant avec un brandon de paille enflammée dont l'éclat attire les orphies, & les trois autres ont des foïannes ou dards en forme de rateaux, avec une douille de fer où le manche est reçu. Ces instrumens ont au moins vingt tiges ou branches barbelées, de six pouces de haut, & fort pressées. La tête du rateau n'a au plus que treize à quatorze pouces de long, avec un manche de la longueur de huit, dix à douze piés. Quand les pêcheurs voyent les orphies ou *éguilettes* attroupées, ils lancent leur dard, & en prennent souvent plusieurs d'un seul coup. Comme le bateau dérive doucement, la manœuvre de la pêche n'effarouche point les orphies. Les pêcheurs qui sont les plus heureux, en peuvent prendre jusqu'à douze ou quinze cents dans une seule nuit; mais il faut qu'elle soit fort obscure, & que le tems soit de calme plat, ainsi que pour toutes les autres pê-

ches qui se font au feu dans l'obscurité de la nuit.

Dans la manœuvre de la pêche de l'orphie avec les filets, les pêcheurs sont pareillement quatre dans un petit bateau, les grands bateaux n'étant point propres pour cette pêche. Le brandon est aussi placé à l'avant. Les filets sont tendus comme dans la pêche du hareng. Chaque piece peut avoir environ quarante brasses de longueur, & une brasse & demie de chute. Ces rets dérivent comme les seines aux harengs; ils sont flottés de manière que la tête du rets puisse toujours être à fleur d'eau: le pié cale par le propre poids du filet, ou de celui de la ligne dont il est garni. Les *aiguillettes* se maillent dans les filets que les pêcheurs de Basse-Normandie nomment *orphilieres*, & dont ils se servent pour faire la pêche du même poisson, excepté qu'ils ne pêchent qu'à la dérive, & non au feu. Il faut toujours un tems calme & obscur pour pêcher avec succès.

Le produit de cette pêche s'emploie principalement à faire des apas ou de la boite pour garnir les hameçons des lignes, le surplus sert à la nourriture du pauvre peuple. Voyez FAVILLON & ORPHIE.

EGUILLETTE, *noier l'éguillette*; il se dit, en termes de Manège, d'un cheval-sauteur qui s'épare & rue entierement du train de derriere, allongeant les jambes également & de toute leur étendue. Un cheval qui ne noie pas l'éguillette, n'est point propre à faire des caprioles. Voyez CAPRIOLE.

EGUILLETES, (*Corderie.*) menues cordes terminées en pointe, servant à divers usages.

EGYPTE, (*Géog. mod.*) contrée d'Afrique, qui a environ deux cents lieues de long sur cinquante de large; bornée au midi par la Nubie, au nord par la Méditerranée, à l'orient par la mer Rouge & l'isthme de Suez, & à l'occident par la Barbarie. Elle se divise en haute, moyenne & basse. La haute comprend l'ancienne Thébaidé; la basse s'étend jusqu'au Caire, & la moyenne, depuis le Caire jusqu'à Bénésoef. L'Egypte n'est plus aussi merveilleuse qu'autrefois. Il y a moins de canaux, moins d'aqueducs. C'étoit jadis un pays d'admiration; c'en est un aujourd'hui à étudier. Il est habité par les Cophtes, les Maures, les Arabes, les Grecs & les Turcs: ces derniers en sont les souverains. C'a été le berceau de la superstition payenne, des Sciences & des Arts. Elle a eu long-tems ses rois. Elle a été successivement la conquête des Perses, des Macédoniens, des Romains, & des Musulmans. Elle a eu ses soudans. Les Mammelins l'ont gouvernée jusqu'en 1517; elle est depuis ce tems aux Turcs. C'est Selim I. qui s'en est rendu maître. Le Nil la traverse du midi au septentrion. Le Caire en est la capitale.

EGYPTIAC, adj. (*Pharmacie.*) est un nom qu'on donne à divers onguens détersifs ou corrosifs. Voyez ONGUENT, &c.

On trouve dans les dispensaires un onguent égyptiac noir, un rouge, un blanc, un simple, un composé.

L'égyptiac simple, qui est celui que l'on trouve ordinairement dans les boutiques, est composé de verd-de-gris, de vinaigre & de miel, bouillis ensemble jusqu'à ce qu'ils ayent de la consistance; cette formule est de Mezué: on croit ordinairement qu'il tire son nom de la couleur brune, qui est celle des Egyptiens. On lui donne improprement le nom d'onguent, puisqu'il n'y entre ni huile ni graisse. Quelques-uns aiment mieux l'appeller miel égyptiac. Il s'emploie principalement pour ronger les chairs corrompues, & nettoyer les ulcères sordides, surtout les ulcères vénériens du gosier, &c. il détruit aussi les chancres qui viennent à la bouche des enfans; mais je regarderois alors son application comme fort dangereuse. Chambers.

* EGYPTIENS, (*PHILOSOPHIE DES*) Histoire de

la Philosophie. L'histoire de l'Egypte est en général un cahos où la chronologie, la religion & la philosophie sont particulièrement remplies d'obscurités & de confusion.

Les Egyptiens voulurent passer pour les peuples les plus anciens de la terre, & ils en imposèrent sur leur origine. Leurs prêtres furent jaloux de conserver la vénération qu'on avoit pour eux, & ils ne transmirent à la connoissance des peuples, que le vain & pompeux étalage de leur culte. La réputation de leur sagesse prétendue devenoit d'autant plus grande, qu'ils en faisoient plus de mystère; & ils ne la communiquèrent qu'à un petit nombre d'hommes choisis, dont ils s'assurèrent la discrétion par les épreuves les plus longues & les plus rigoureuses.

Les Egyptiens eurent des rois, un gouvernement, des lois, des Sciences, des Arts, long-tems avant que d'avoir aucune écriture; en conséquence, des fables accumulées pendant une longue suite de siècles, corrompirent leurs traditions. Ce fut alors qu'ils recoururent à l'hiéroglyphe; mais l'intelligence n'en fut ni assez facile ni assez générale pour se conserver.

Les différentes contrées de l'Egypte souffrirent de fréquentes inondations, ses anciens monumens furent renversés, ses premiers habitans se dispersèrent, un peuple étranger s'établit dans ses provinces desertes; des guerres qui succéderent, répandirent parmi les nouveaux Egyptiens, des transfuges de toutes les nations circonvoisines. Les connoissances, les coutumes, les usages, les cérémonies, les idiomes, se mêlèrent & se confondirent. Le vrai sens de l'hiéroglyphe, confié aux seuls prêtres, s'évanouit; on fit des efforts pour le retrouver. Ces tentatives donnerent naissance à une multitude incroyable d'opinions & de sectes. Les historiens écrivirent les choses comme elles étoient de leur tems; mais la rapidité des événemens jeta dans leurs écrits une diversité nécessaire. On prit ces différences pour des contradictions; on chercha à concilier sur une même date, ce qu'il falloit rapporter à plusieurs époques. On étoit égaré dans un labyrinthe de difficultés réelles; on en compliqua les détours pour soi-même & pour la postérité, par les difficultés imaginaires qu'on se fit.

L'Egypte étoit devenue une énigme presque indéchiffrable pour l'Egyptien même, voisin encore de la naissance du monde, selon notre chronologie. Les pyramides portoient, au tems d'Hérodote, des inscriptions dans une langue & des caractères inconnus; le motif qu'on avoit eu d'élever ces masses énormes, étoit ignoré. A mesure que les tems s'éloignoient, les siècles se projettoient les uns sur les autres; les événemens, les noms, les hommes, les époques, dont rien ne fixoit la distance, se rapprochoient imperceptiblement, & ne se distinguoient plus; toutes les transactions sembloient se précipiter pêle-mêle dans un abyfme obscur, au fond duquel les hiérophantes faisoient appercevoir à l'imagination des naturels & à la curiosité des étrangers, tout ce qu'il falloit qu'ils y vissent pour la gloire de la nation & pour leur intérêt.

Cette supercherie soutint leur ancienne réputation. On vint de toutes les contrées du monde connu chercher la sagesse en Egypte. Les prêtres égyptiens eurent pour disciples Moïse, Orphée, Linus, Platon, Pythagore, Démocrite, Thalès, en un mot tous les philosophes de la Grèce. Ces philosophes, pour accréditer leurs systèmes, s'appuyèrent de l'autorité des hiérophantes. De leur côté, les hiérophantes profiterent du témoignage même des philosophes, pour s'attribuer leurs découvertes. Ce fut ainsi que les opinions qui divisoient les sectes de la Grèce, s'établirent successivement dans les gymnases de l'E-

gypte. Le platonisme & le pythagorisme sur-tout y laissent des traces profondes ; ces doctrines portent des nuances plus ou moins fortes sur celles du pays ; les nuances qu'elles affecterent d'en prendre, acheverent la confusion. Jupiter devint Osiris ; on prit Typhon pour Pluton. On ne vit plus de différence entre l'adès & l'amenthès. On fonda de part & d'autre l'identité sur les analogies les plus légères. Les philosophes de la Grece ne consulterent là-dessus que leur sécurité & leurs succès ; les prêtres de l'Egypte, que leur intérêt & leur orgueil. La sagesse versatile de ceux-ci changea au gré des conjonctures. Maîtres des livres sacrés, seuls initiés à la connoissance des caracteres dans lesquels ils étoient écrits, séparés du reste des hommes & renfermés dans des séminaires dont la puissance des souverains faisoit à peine entr'ouvrir les portes, rien ne les compromettoit. Si l'autorité les contraignoit à admettre à la participation de leurs mystères quelque esprit naturellement ennemi du mensonge & de la charlatanerie, ils le corrompoient & le déterminoient à féconder leurs vûes, ou ils le rebutoient par des devoirs pénibles & un genre de vie austère. Le néophyte le plus zélé étoit forcé de se retirer ; & la doctrine éfotérique ne transpiroit jamais.

Tel étoit à peu-près l'état des choses en Egypte, lorsque cette contrée fut inondée de Grecs & de Barbares qui y entrèrent à la suite d'Alexandre ; source nouvelle de révolutions dans la théologie & la philosophie égyptiennes. La philosophie orientale pénétra dans les sanctuaires d'Egypte, quelques siècles avant la naissance de Jesus-Christ. Les notions judaïques & cabalistiques s'y introduisirent sous les Ptolémées. Au milieu de cette guerre intestine & générale que la naissance du Christianisme suscita entre toutes les sectes de philosophes, l'ancienne doctrine égyptienne se défigura de plus en plus. Les hiérophantes devenus syncrétistes, chargerent leur théologie d'idées philosophiques, à l'imitation des philosophes qui remplissoient leur philosophie d'idées théologiques. On négligea les livres anciens. On écrivit le système nouveau en caracteres sacrés ; & bien-tôt ce système fut le seul dont les hiérophantes conserverent quelque connoissance. Ce fut dans ces circonstances que Sanchoniaton, Manethon, Asclépiade, Palefate, Cheremon, Hécatée, publierent leurs ouvrages. Ces auteurs écrivoient d'une chose que ni eux ni personne n'entendoient déjà plus. Qu'on juge par-là de la certitude des conjectures de nos auteurs modernes, Kircher, Marsham, Witsius, qui n'ont travaillé que d'après des monumens mutilés & que sur les fragmens très-suspects des disciples des derniers hiérophantes.

Theut, qu'on appelle aussi *Thoyt* & *Thoot*, passe pour le premier fondateur de la sagesse égyptienne. On dit qu'il fut chef du conseil d'Osiris ; que ce prince lui communiqua ses vûes ; que Thoot imagina plusieurs arts utiles ; qu'il donna des noms à la plupart des êtres de la nature ; qu'il apprit aux hommes à conserver la mémoire des faits par la voie du symbole ; qu'il publia des lois ; qu'il institua les cérémonies religieuses ; qu'il observa le cours des astres ; qu'il cultiva l'olivier ; qu'il inventa la lyre & l'art palestrique, & qu'en reconnaissance de ses travaux, les peuples de l'Egypte le placerent au rang des dieux, & donnerent son nom au premier mois de leur année.

Ce Theut fut un des Hermès de la Grece, & c'est au sentiment de Cicéron, le cinquième Mercure des Latins. Mais à juger de l'antiquité de ce personnage par les découvertes qu'on lui attribue, Marsham a raison de prétendre que Cicéron s'est trompé.

L'Hermès fils d'Agathodemon & pere de Tat, ou le second Mercure, succede à Thoot dans les anna-

les historiques ou fabuleuses de l'Egypte. Celui-ci perfectionna la Théologie ; découvrit les premiers principes de l'arithmétique & de la géométrie ; sentit l'inconvénient des images symboliques ; leur substitua l'hyérogliphe ; & éleva des colonnes sur lesquelles il fit graver dans les nouveaux caracteres qu'il avoit inventés, les choses qu'il crut dignes de passer à la postérité ; ce fut ainsi qu'il se proposa de fixer l'inconstance de la tradition ; les peuples lui dressèrent des autels & célébrèrent des fêtes en son honneur.

L'Egypte fut desolée par des guerres intestines & étrangères. Le Nil rompit ses digues ; il se fit des ouvertures qui submergerent une grande partie de la contrée. Les colonnes d'Agathodemon furent renversées ; les sciences & les arts se perdirent ; & l'Egypte étoit presque retombée dans sa première barbarie, lorsqu'un homme de génie s'avisait de recueillir les débris de la sagesse ancienne ; de rassembler les monumens dispersés ; de rechercher la clé des hyéroglyphes, d'en augmenter le nombre & d'en confier l'intelligence & le dépôt à un college de prêtres. Cet homme fut le troisième fondateur de la sagesse des *Egyptiens*. Les peuples le mirent aussi au nombre des dieux, & l'adorèrent sous le nom d'*Hermès Trismégiste*.

Tel fut donc, selon toute apparence, l'enchaînement des choses. Le tems qui efface les défauts des grands hommes & qui relève leurs qualités, augmenta le respect que les *Egyptiens* portoient à la mémoire de leurs fondateurs, & ils en firent des dieux. Le premier de ces dieux inventa les arts de nécessité. Le second fixa les événemens par des symboles. Le troisième substitua au symbole l'hyérogliphe plus commode ; & s'il m'étoit permis de pousser la conjecture plus loin, je ferois entrevoir le motif qui déterminait les *Egyptiens* à construire leurs pyramides ; & pour vanger ces peuples des reproches qu'on leur a faits, je représenterois ces masses énormes dont on a tant blâmé la vanité, la pesanteur, les dépenses & l'inutilité, comme les monumens destinés à la conservation des sciences, des arts & de toutes les connoissances utiles de la nation égyptienne.

En effet, lorsque les monumens du premier ou du second Mercure eurent été détruits, de quel côté se dûrent porter les vûes des hommes, pour se garantir de la barbarie dont on les avoit retirés, conserver les lumières qu'ils acquéroient de jour en jour ; prévenir les suites des révolutions fréquentes auxquelles ils étoient exposés dans ces tems reculés où tous les peuples sembloient se mouvoir sur la surface de la terre, & obvier aux événemens destructeurs dont la nature de leur climat les menaçoit particulièrement ? Fut-ce de chercher un autre moyen, ou de perfectionner celui qu'ils possédoient ? fut-ce d'assurer de la durée à l'hyérogliphe, ou de passer de l'hyérogliphe à l'écriture ? mais l'intervalle de l'hyérogliphe à l'écriture est immense. La métaphysique qui rapprocheroit ces découvertes & qui les enchaîneroit l'une à l'autre, seroit mauvaise. La figure symbolique est une peinture de la chose. Il y a le même rapport entre la chose & l'hyérogliphe : mais l'écriture est une expression des voix. Ici le rapport change ; ce n'est plus un art inventé qu'on perfectionne, c'est un nouvel art qu'on invente, & un art qui a ce caractère particulier que l'invention en dut être totale & complete. C'est une observation de M. Duclos, de l'Académie françoise, qui me paroît avoir jetté sur cette matière un coup d'œil plus philosophique qu'aucun de ceux qui l'ont précédé.

Le génie rare, capable de réduire à un nombre borné l'infinité variété des sons d'une langue, de leur donner des signes, de fixer pour lui-même la valeur de ces signes, & d'en rendre aux autres l'intelligen-

ce commune & familiere, ne s'étant point rencontré parmi les *Egyptiens*, dans la circonstance où il leur auroit été le plus utile; ces peuples pressés entre l'inconvénient & la nécessité d'attacher la mémoire des faits à des monumens, ne durent naturellement penser qu'à en construire d'assez solides pour résister éternellement aux plus grandes révolutions. Tout semble concourir à fortifier cette opinion; l'usage antérieur de confier à la pierre & au relief l'histoire des connoissances & des transactions; les figures symboliques qui subsistent encore au milieu des plus anciennes ruines du monde, celles de Persepolis où elles représentent les principes du gouvernement ecclésiastique & civil; les colonnes sur lesquelles Theut grava les premiers caractères hiéroglyphiques; la forme des nouvelles pyramides sur lesquelles on se proposa, si ma conjecture est vraie, de fixer l'état des sciences & des arts dans l'Egypte; leurs angles propres à marquer les points cardinaux du monde & qu'on a employés à cet usage; la dureté de leurs matériaux qui n'ont pu se tailler au marteau, mais qu'il a fallu couper à la scie: la distance des carrieres d'où ils ont été tirés, aux lieux où ils ont été mis en œuvre; la prodigieuse solidité des édifices qu'on en a construits; leur simplicité, dans laquelle on voit que la seule chose qu'on se soit proposée, c'est d'avoir beaucoup de solidité & de surface; le choix de la figure pyramidale ou d'un corps qui a une base immense & qui se termine en pointe; le rapport de la base à la hauteur; les frais immenses de la construction; la multitude d'hommes & la durée du tems que ce travail a consommés; la similitude & le nombre de ces édifices; les machines dont ils supposent l'invention; un goût décidé pour les choses utiles, qui se reconnoît à chaque pas qu'on fait en Egypte; l'inutilité prétendue de toutes ces pyramides comparées avec la haute sagesse des peuples. Tout bon esprit qui pesera ces circonstances, ne doutera pas un moment que ces monumens n'ayent été construits pour être couverts un jour de la science politique, civile & religieuse de la contrée; que cette ressource ne soit la seule qui ait pu s'offrir à la pensée, chez des peuples qui n'avoient point encore d'écriture & qui avoient vu leurs premiers édifices renversés; qu'il ne faille regarder les pyramides comme les bibles de l'Egypte, dont les tems & les révolutions avoient peut-être détruit les caractères plusieurs siècles avant l'invention de l'écriture; que c'est la raison pour laquelle cet événement ne nous a point été transmis; en un mot que ces masses loin d'éterniser l'orgueil ou la stupidité de ces peuples, sont des monumens de leur prudence & du prix inestimable qu'ils attachoient à la conservation de leurs connoissances. Et la preuve qu'ils ne se sont point trompés dans leur raisonnement, c'est que leur ouvrage a résisté pendant une suite innombrable de siècles, à l'action destructive des élémens qu'ils avoient prévu; & qu'il n'a été endommagé que par la barbarie des hommes contre laquelle les sages *egyptiens* ou n'ont point pensé à prendre des précautions, ou ont senti l'impossibilité d'en prendre de bonnes. Tel est notre sentiment sur la construction des pyramides de l'Egypte; il seroit bien étonnant que dans le grand nombre de ceux qui ont écrit de ces édifices, personne n'eût rencontré une conjecture qui se présente si naturellement.

Si l'on fait remonter l'institution des prêtres *egyptiens* jusqu'au tems d'Hermès Trismégiste, il n'y eut dans l'état aucun ordre de citoyens plus ancien que l'ordre ecclésiastique; & si l'on examine avec attention quelques-unes des lois fondamentales de cette institution, on verra combien il étoit impossible que l'ordre des hiérophantes ne devint pas nombreux, puissant, redoutable, & qu'il n'entraînât pas tous les maux dont l'Egypte fut désolée.

Il n'en étoit pas dans l'Egypte ainsi que dans les autres contrées du monde payen où un temple n'avoit qu'un prêtre & qu'un dieu. On adoroit dans un seul temple *egyptien* un grand nombre de dieux. Il y avoit un prêtre au moins pour chaque dieu, & un séminaire de prêtres pour chaque temple. Combien n'étoit-il pas facile de prendre trop de goût pour un état où l'on vivoit aisément sans rien faire; où placé à côté de l'autel, on partageoit l'hommage avec l'idole, & l'on voyoit les autres hommes prosternés à ses pieds; où l'on en imposoit aux souverains mêmes; où l'on étoit regardé comme le ministre d'en-haut & l'interprete de la volonté du ciel; où le caractère sacré dont on étoit revêtu permettoit beaucoup d'injustices, & mettoit presque toujours à couvert du châtiment; où l'on avoit la confiance des peuples; où l'on dominoit sur les familles dont on possédoit les secrets; en un mot où l'on réunissoit en sa personne, la considération, l'autorité, l'opulence, la fainéantise & la sécurité. D'ailleurs il étoit permis aux prêtres *Egyptiens* d'avoir des femmes, & il est d'expérience que les femmes des ministres sont très-fécondes.

Mais pour que l'hyérophantisme engloutît tous les autres états & ruinât plus sûrement encore la nation, la prêtrise *egyptienne* fut une de ces professions dans lesquelles les fils étoient obligés de succéder à leurs peres. Le fils d'un prêtre étoit prêtre-né; ce qui n'empêchoit point qu'on ne pût entrer dans l'ordre ecclésiastique sans être de famille sacerdotale. Cet ordre enlevait donc continuellement des membres aux autres professions, & ne leur en restituoit jamais aucun.

Mais il en étoit des biens & des acquisitions ainsi que des personnes. Ce qui avoit appartenu une fois aux prêtres ne pouvoit plus retourner aux laïcs. La richesse des prêtres alloit toujours en croissant comme leur nombre. D'ailleurs la masse des superstitions lucratives d'une contrée suit la proportion de ses prêtres, de ses devins, de ses augures, de ses diseurs de bonne aventure, & de tous ceux en général qui tirent leur subsistance de leur commerce avec le ciel.

Ajoutons à ces considérations qu'il n'y avoit peut-être sur la surface de la terre aucun sol plus favorable à la superstition que l'Egypte. Sa fécondation étoit un prodige annuel. Les phénomènes qui accompagnoient naturellement l'arrivée des eaux, leur séjour & leur retraite portoient les esprits à l'étonnement. L'émigration régulière des lieux bas vers les lieux hauts; l'oisiveté de cette demeure; le tems qu'on y donnoit à l'étude de l'astronomie; la vie sédentaire & renfermée qu'on y menoit; les météores, les exhalaisons, les vapeurs sombres & malfaines qui s'élevoient de la vase de toute une vaste contrée, trempée d'eau & frappée d'un soleil ardent; les monstres qu'on y voyoit éclore; une infinité d'événemens produits dans le mouvement général de toute l'Egypte s'enfuyant à l'arrivée de son fleuve, & redescendant des montagnes à mesure que les plaines se découvroient; tant de causes ne pouvoient manquer de rendre cette nation superstitieuse; car la superstition est par-tout une suite nécessaire des phénomènes surprenans dont les raisons sont ignorées.

Mais lorsque dans une contrée le rapport de ceux qui travaillent à ceux qui ne font rien, va toujours en diminuant, il faut à la longue que les bras qui s'occupent ne puissent plus suppléer à l'inaction de ceux qui demeurent oisifs, & que la condition de la fainéantise y devienne onéreuse à elle-même. Ce fut aussi ce qui arriva en Egypte; mais le mal étoit alors trop grand pour y remédier. Il fallut abandonner les choses à leur torrent. Le gouvernement en fut ébranlé. L'indigence & l'esprit d'intérêt engen-

drèrent parmi les prêtres l'esprit d'intolérance. Les uns prétendirent qu'on adorât exclusivement les grüés; d'autres voulurent qu'il n'y eût de vrai dieu que le crocodile. Ceux-ci ne prêchèrent que le culte des chats, & anathématisèrent le culte des oignons. Ceux-là condamnèrent les mangeurs de fèves à être brûlés comme des impies. Plus ces articles de croyance étoient ridicules, plus les prêtres y mirent de chaleur. Les séminaires se soulevèrent les uns contre les autres; les peuples crurent qu'il s'agissoit du renversement des autels & de la ruine de la religion, tandis qu'au fond il n'étoit question entre les prêtres que de s'attirer la confiance & les offrandes des peuples. On prit les armes, on se battit, & la terre fut arrosée de sang.

L'Egypte fut superstitieuse dans tous les tems; parce que rien ne nous garantit entièrement de l'influence du climat, & qu'il n'y a guere de notions antérieures dans notre esprit à celles qui nous viennent du spectacle journalier du fol que nous habitons. Mais le mal n'étoit pas aussi général sous les premiers dépositaires de la sagesse de Trismégiste, qu'il le devint sous les derniers hyérophantes.

Les anciens prêtres de l'Egypte prétendoient que leurs dieux étoient adorés même des barbares. En effet le culte en étoit répandu dans la Chaldée, dans presque toutes les contrées de l'Asie, & l'on en retrouve encore aujourd'hui des traces très-distinctes parmi les cérémonies religieuses de l'Inde. Ils regardoient Osiris, Isis, Orus, Hermès, Anubis, comme des ames célestes qui avoient généreusement abandonné le séjour de la félicité suprême, pris un corps humain & accepté toute la misere de notre condition, pour converser avec nous, nous instruire de la nature du juste & de l'injuste, nous communiquer les sciences & les arts, nous donner des lois, & nous rendre plus sages & moins malheureux. Ils se disoient descendans de ces êtres immortels, & les héritiers de leur divin esprit. Doctrine excellente à débiter aux peuples; aussi n'y avoit-il anciennement aucun culte superstitieux dont les ministres n'eussent quelque prétention de cette nature; ils réunirent quelquefois la souveraineté avec le sacerdoce. Ils étoient distribués en différentes classes employées à différens exercices, & distinguées par des marques particulieres. Ils avoient renoncé à toute occupation manuelle & prophane. Ils erroient sans cesse entre les simulacres des dieux, la démarche composée, l'air austere, la contenance droite, & les mains renfermées sous leurs vêtemens. Une de leurs fonctions principales étoit d'exhorter les peuples à garder un attachement inviolable pour les usages du pays; & ils avoient un assez grand intérêt à bien remplir ce devoir du sacerdoce. Ils observoient le ciel pendant la nuit; ils avoient des purifications pour le jour. Ils célébroient un office qui consistoit à chanter quelques hymnes le matin, à midi, l'après-midi, & le soir. Ils remplissoient les intervalles par l'étude de l'arithmétique, de la géométrie & de la physique expérimentale, *απειρὴ τὴν ἐμπειρίαν*. Leur vêtement étoit propre & modeste; c'étoit une étoffe de lin. Leur chaussure étoit une natte de jonc. Ils pratiquoient sur eux la circoncision. Ils se rasoient tout le corps. Ils s'abluoient d'eau froide trois fois par jour. Ils buvoient peu de vin. Ils s'interdisoient le pain dans les tems de purification, ou ils y mêloient de l'hyssope. L'huile & le poisson leur étoient absolument défendus. Ils n'osoient pas même fumer des fèves. Voici l'ordre & la marche d'une de leurs processions.

Les chantres étoient à la tête, ayant à la main quelques symboles de l'art musical. Les chantres étoient particulièrement versés dans les deux livres de Mercure qui renfermoient les hymnes des dieux & les maximes des rois.

Ils étoient suivis des tireurs d'horoscopes, portant la palme & le cadran solaire, les deux symboles de l'astrologie judiciaire. Ceux-ci étoient savans dans les quatre livres de Mercure sur les mouvemens des astres, leur lumiere, leur coucher, leur lever, les conjonctions & les oppositions de la lune & du soleil.

Après les tireurs d'horoscopes, marchaient les scribes des choses sacrées, une plume sur la tête, l'écrivoire, l'encrier & le jonc à la main. Ils avoient la connoissance de l'hyéroglyphe, de la cosmologie, de la géographie, du cours du soleil, de la lune & des autres planetes, de la topographie de l'Egypte & des lieux sacrés, des mesures, & de quelques autres objets relatifs à la politique & à la religion.

Après les horoscopistes venoient ceux qu'on appelloit les *stolites*, avec les symboles de la justice, & les coupes de libations. Ils n'ignoroient rien de ce qui concerne le choix des victimes, la discipline des temples, le culte divin, les cérémonies de la religion, les sacrifices, les prémices, les hymnes, les prieres, les fêtes, les pompes publiques, & autres matieres qui composoient dix des livres de Mercure.

Les prophetes fermoient la procession. Ils avoient la poitrine nue; ils portoient dans leur sein découvert l'*hydria*; ceux qui veilloient aux pains sacrés les accompagnoient. Les prophetes étoient initiés à tout ce qui a rapport à la nature des dieux & à l'esprit des lois; ils présidoient à la répartition des impôts; & les livres sacerdotaux, qui contenoient leur science, étoient au nombre de dix.

Toute la sagesse égyptienne formoit quarante-deux volumes, dont les six derniers, à l'usage des pastophores, traitoient de l'Anatomie, de la Medecine, des maladies, des remedes, des instrumens, des yeux, & des femmes. Ces livres étoient gardés dans les temples. Les lieux où ils étoient déposés, n'étoient accessibles qu'aux anciens d'entre les prêtres. On n'initioit que les naturels du pays, qu'on faisoit passer auparavant par de longues épreuves. Si la recommandation d'un souverain contraignoit à admettre dans un séminaire quelque personnage étranger, on n'épargnoit rien pour le rebuter. On enseignoit d'abord au néophite l'épistolographie, ou la forme & la valeur des caracteres ordinaires. De-là il passoit à la connoissance de l'écriture-sainte ou de la science du sacerdoce, & son cours de théologie finissoit par les traités de l'hyéroglyphe ou du style lapidaire, qui se divisoit en caracteres parlans, symboliques, imitatifs, & allégoriques.

Leur philosophie morale se rapportoit principalement à la commodité de la vie & à la science du gouvernement. Si l'on considère qu'au sortir de leur école, Thalès sacrifia aux dieux, pour avoir trouvé le moyen de décrire le cercle & de mesurer le triangle; & que Pythagore immola cent bœufs, pour avoir découvert la propriété du carré de l'hypothénuse, on n'aura pas une haute opinion de leur géométrie. Leur astronomie se reduisoit à la connoissance du lever & du coucher des astres, des aspects des planetes, des solstices, des équinoxes, des parties du zodiaque; connoissance qu'ils appliquoient à des calculs astrologiques & généthliques. Eudoxe publia les premières idées systématiques sur le mouvement des corps célestes; Thalès prédit la première éclipse: soit que ce dernier en eût inventé la méthode, soit qu'il l'eût apprise en Egypte, qu'étoit-ce que l'astronomie égyptienne? il y a toute apparence que leurs observations ne devoient leur réputation qu'à l'inexactitude de celles qu'on faisoit ailleurs. La gamme de leur musique avoit trois tons, & leur lyre trois cordes. Il y avoit long-tems que Pythagore avoit cessé d'être leur disciple, lorsqu'il s'occupoit encore à chercher les rapports des intervalles des sons. Un long usage d'em-

baumer les corps auroit dû perfectionner leur médecine ; cependant ce qu'on en peut dire de mieux , c'est qu'ils avoient des medecins pour chaque partie du corps & pour chaque maladie. C'étoit du reste un tissu de pratiques superstitieuses , très-commodes pour pallier l'inefficacité des remedes & l'ignorance du medecin. Si le malade ne guériffoit pas, c'est qu'il avoit la conscience en mauvais état. Tout ce que Borrichius a débité de leur chimie, n'est qu'un délire érudit ; il est démontré que la question de la transmutation des métaux n'avoit point été agitée avant le regne de Constantin. On ne peut nier qu'ils n'ayent pratiqué de tems immémorial l'astrologie judiciaire ; mais les en estimerons-nous beaucoup davantage ? Ils ont eu d'excellens magiciens, témoin leur querelle avec Moÿse en présence de Pharaon, & la métamorphose de leurs verges en serpens. Ce tour de forcier est un des plus forts dont il soit fait mention dans l'Histoire. Ils ont eu deux théologies, l'une ésotérique & l'autre exotérique. La premiere consistoit à n'admettre d'autre dieu que l'univers, d'autres principes des êtres que la matiere & le mouvement. Osiris étoit le soleil, la lune étoit Isis. Ils disoient : au commencement tout étoit confondu : le ciel & la terre n'étoient qu'un ; mais dans le tems les élémens se séparèrent. L'air s'agita : sa partie ignée portée au centre, forma les astres & alluma le soleil. Son sédiment grossier ne resta pas sans mouvement. Il se roula sur lui-même, & la terre parut. Le soleil échauffa cette masse inerte ; les germes qu'elle contenoit fermenterent, & la vie se manifesta sous une infinité de formes diverses. Chaque être vivant s'élança dans l'élément qui lui convenoit. Le monde, ajoutoient-ils, a ses révolutions périodiques, à chacune desquelles il est consumé par le feu. Il renaît de sa cendre, pour subir le même sort à la fin d'une autre révolution. Ces révolutions n'ont point eu de commencement & n'auront point de fin. La terre est un globe sphérique. Les astres sont des amas de feu. L'influence de tous les corps célestes conspire à la production & à la diversité des corps terrestres. Dans les éclipses de lune, ce corps est plongé dans l'ombre de la terre. La lune est une espece de terre planétaire.

Les Egyptiens persisterent dans le matérialisme, jusqu'à ce qu'on leur en eut fait sentir l'absurdité. Alors ils reconnurent un principe intelligent, l'ame du monde, présent à tout, animant tout, & gouvernant tout selon des lois immuables. Tout ce qui étoit, en émanoit ; tout ce qui cessoit d'être, y retournoit : c'étoit la source & l'abyssus des existences. Ils furent successivement Déistes, Platoniciens, Manichéens, selon les conjonctures & les systêmes dominans. Ils admirent l'immortalité de l'ame. Ils prièrent pour les morts. Leur améthès fut une espece d'enfer ou d'élisée. Ils faisoient aux moribonds la recommandation de l'ame en ces termes : *Sol omnibus imperans, vos dii universi qui vitam hominibus largimini, me accipite; & diis æternis contubernalem futurum reddite.* Selon eux les ames des justes rentroient dans le sein du grand principe, immédiatement après la séparation d'avec le corps. Celles des méchans se purifioient ou se dépravoient encore davantage, en circulant dans le monde sous de nouvelles formes. La matiere étoit éternelle ; elle n'avoit été ni émanée, ni produite, ni créée. Le monde avoit eu un commencement, mais la matiere n'avoit point commencé & ne pouvoit finir. Elle existoit par elle-même, ainsi que le principe immatériel. Le principe immatériel étoit l'être éternel qui informe ; la matiere étoit l'être éternel qui est informé. Le mariage d'Osiris & d'Isis étoit une allégorie de ce systême. Osiris & Isis engendrèrent Orus ou l'univers, qu'ils regardoient comme l'acte du principe actif appliqué au principe passif.

La maxime fondamentale de leur théologie exotérique, fut de ne rejeter aucune superstition étrangère ; conséquemment il n'y eut point de dieu perécuté sur la surface de la terre, qui ne trouvât un asyle dans quelque temple égyptien ; on lui en ouvroit les portes, pourvu qu'il se laissât habiller à la maniere du pays. Le culte qu'ils rendirent aux bêtes, & à d'autres êtres de la nature, fut une suite assez naturelle de l'hyérogliphe. Les figures hyéroglyphiques représentées sur la pierre, désignerent dans les commencemens différens phénomènes de la nature ; mais elles devinrent pour le peuple des représentations de la divinité, lorsque l'intelligence en fut perdue & qu'elles n'eurent plus de sens ; de-là cette foule de dieux de toute espece, dont l'Egypte étoit remplie ; de-là ces contestations sanglantes qui s'éleverent entre les prêtres, lorsque la partie laborieuse de la nation ne fut plus en état de fournir à ses propres besoins, & en même tems aux besoins de la portion oisive. *Summus utrimque inde furor, vulgò quod numina vicinorum odit uterque locus, cum solos dicat habendos esse deos quos ipse colit.*

Ce seroit ici le lieu de parler des antiquités égyptiennes, & des auteurs qui ont écrit de la théologie & de la philosophie des Egyptiens : mais la plupart de ces auteurs ont disparu dans l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie ; ce qui nous en reste est apocryphe, si l'on en excepte quelques fragmens conservés en citations dans d'autres ouvrages. Sanchoniaton est sans autorité. Manéthon étoit de Diospolis ou de Sébennis : il vécut sous Ptolémée Philadelphie. Il écrivit beaucoup de l'histoire de la philosophie & de la théologie des Egyptiens. Voici le jugement qu'Eusebe a porté de ses ouvrages : *ex columnis, dit Eusebe, in syriacâ terrâ positis, quibus sacrâ dialecto sacræ erant notæ insculptæ à Thoot, primo Mercurio; post diluvium verò ex sacrâ linguâ in græcam notis ibidem saceris versæ fuerunt; interque libros in adita ægyptia relata ab Agatho dæmone, altero Mercurio patre Tat; unde ipse ait libros scriptos ab avo Mercurii Trismegisti. . . .* Quel fond pourrions-nous faire sur cette traduction de traduction de symboles en hyéroglyphes, d'hyéroglyphes en caracteres égyptiens sacrés, de caracteres égyptiens sacrés en lettres greques sacrées, de lettres greques sacrées en caractere ordinaire, quand l'ouvrage de Manéthon seroit parvenu jusqu'à nous ?

La table Isiaque est une des antiquités égyptiennes les plus remarquables. Pierre Bembe la retira d'entre les mains d'un ouvrier qui l'avoit jettée parmi d'autres mitrilles. Elle passa de-là dans le cabinet de Vincent duc de Mantoue. Les Impériaux s'emparèrent de Mantoue en 1630, & la table Isiaque disparut dans le sac de cette ville : un medecin du duc de Savoie la recouvra long-tems après, & la renferma parmi les antiquités de son souverain, où elle existe apparemment. Voyez-en la description au mot ISIAQUE. Que n'a-t-on point vû dans cette table ? c'est un nuage où les figures se sont multipliées, selon qu'on avoit plus d'imagination & de connoissances. Rudbeck y a trouvé l'alphabet des Lapons, Fabricius les signes du zodiaque & les mois de l'année, Herwart les propriétés de l'aimant & la polarité de l'aiguille aimantée, Kircher, Pignorius, Witius, tout ce qu'ils ont voulu ; ce qui n'empêchera pas ceux qui viendront après eux d'y voir encore tout ce qu'ils voudront ; c'est un morceau admirable pour ne laisser aux modernes, de leurs découvertes, que ce qu'on ne jugera pas digne d'être attribué aux anciens.

EGYPTIENS, ou plutôt BOHÉMIENS, f. m. plur. (*Histoire mod.*) espece de vagabonds déguisés, qui, quoiqu'ils portent ce nom, ne viennent cependant ni d'Egypte, ni de Bohême ; qui se déguisent sous des habits grossiers, barbouillent leur visage & leur corps, & se font un certain jargon ; qui rodent çà

& là, & abusent le peuple sous prétexte de dire la bonne-aventure & de guérir les maladies, font des dupes, volent & pillent dans les campagnes.

L'origine de cette espece de vagabonds, qu'on nomme *Egyptiens*, mais plus souvent *Bohémiens*, est un peu obscure, & on n'a rien de bien certain sur l'étymologie de ce nom.

Il est vrai que les anciens *Egyptiens* passoient pour de grands fourbes, & étoient fameux par la finesse de leurs impostures. Peut-être cette idée a-t-elle consacré ce nom dans d'autres langues pour signifier *fourbe*, comme il est très-certain que les Grecs & les Latins l'ont employé en ce sens; les anciens *Egyptiens* étant très-versés dans l'Astronomie, qu'on ne distinguoit guere alors de l'Astrologie, peut-être encore aura-t-on pu sur ce fondement donner le nom d'*Egyptiens* à ces diseurs de bonne-aventure.

Quoi qu'il en soit, il est peu de nations en Europe qui n'aient de ces *Egyptiens*; mais ils ne portent cependant pas par-tout le même nom.

Les Latins les appelloient *egyptii*, & les Anglois les ont imités; les Italiens les nomment *zingari* ou *zingeri*, les Allemans *ziengner*, les François *Bohémiens*, d'autres *Sarrafins*, & d'autres *Tartares*.

Monsther dans sa géographie, liv. III. ch. v. rapporte que ces vagabonds parurent pour la première fois en Allemagne en 1417, fort batanés & brûlés du soleil, & dans un équipage pitoyable, à l'exception de leurs chefs qui étoient assez bien vêtus, quoiqu'ils affectassent un air de qualité, traînant avec eux, comme des gens de condition, une meute de chiens de chasse. Il ajoute qu'ils avoient des passeports du roi Sigismond de Bohême, & d'autres princes. Ils vinrent dix ans après en France, d'où ils passèrent en Angleterre. Paquier dans ses recherches, liv. IV. chap. xxix. rapporte en cette sorte leur origine: « Le 17 Avril 1427, vinrent à Paris douze penanciers, c'est-à-dire pénitens, comme ils disoient, un duc, un comte, & dix hommes à cheval, qui se qualifioient chrétiens de la basse Egypte, chassés par les Sarrafins, qui étant venus vers le pape, confesferent leurs péchés, reçurent pour pénitence d'aller sept ans par le monde sans coucher en lit. Leur suite étoit d'environ 120 personnes, tant hommes que femmes & enfans, restans de douze cents qu'ils étoient à leur départ. On les logea à la Chapel-le, où on les alloit voir en foule: ils avoient les oreilles percées où pendoit une boucle d'argent, leurs cheveux étoient très-noirs & crépés: leurs femmes très-laidés, forcieres, larronneffes, & diseuses de bonne-aventure. L'évêque les obligea à se retirer, & excommunia ceux qui leur avoient montré leur main ».

Par l'ordonnance des états d'Orléans de l'an 1560, il fut enjoint à tous ces imposteurs, sous le nom de *Bohémiens* ou *Egyptiens*, de vuidier le royaume à peine des galeres. Ils se diviserent alors en plus petites compagnies, & se répandirent dans toute l'Europe. Le premier tems où il en soit fait mention en Angleterre, c'est après ce troisieme régleme, savoir en 1565.

Raphaël de Volterre en fait mention, & dit que cette sorte de gens venoit originairement des Euxiens peuple de Perse. *Dictionnaire de Trévoux & Chambers.* (G)

E H

EHANCHÉ, adj. (*Manège & Maréchal.*) cheval *hanché*: on désigne par cette expression un cheval dont les hanches sont ou paroissent inégales, ce dont on juge par l'inspection des os iléon à l'endroit de leur saillie.

Quelques-uns ont attribué cette inégalité à quelque heurt, quelques coups, quelques contusions,

dont ils l'ont envisagé comme une suite; mais ils se font empressés de nous rassûrer, en ajoutant que ce défaut n'occasionne aucune claudication, & ne nuit jamais à l'animal.

En supposant que le vice d'une hanche plus basse que l'autre puisse, quoiqu'il ne nuise point au cheval, n'être pas rapporté à sa première conformation & être déclaré accidentel, il s'ensuit qu'il ne consiste que dans une dépression, un affaîssement à l'os qui faillit extérieurement; ce qui aura plutôt lieu dans le poulain que dans le cheval, parce que dans le premier les os sont moins compacts, & que d'ailleurs ceux dont il s'agit, plus spongieux que la plupart de ceux qui servent de base à l'édifice du corps de l'animal, peuvent en conséquence d'une violente contusion, avoir été affaîssés à leur pointe.

Du reste, l'expression dont il est question me paroît fort impropre; car elle n'offre en aucune façon l'idée de la signification qu'on lui donne. (e)

EHEM, f. m. (*Marine.*) canot dont les Negres se servent. *Voyez* CANOT. (Z)

EHENHEIM, (*Géog. mod.*) ville d'Alsace. Elle est située sur l'Ergel, à une lieue de Strasbourg.

EHINGEN, (*Géog. mod.*) Il y a deux villes de ce nom dans la Souabe en Allemagne, l'une proche le Danube, l'autre sur le Neckre: celle-ci a long. 27. 20. lat. 48. 18.

EHOUPER ou HOUPER, (*Jurispr.*) l'ordonnance des eaux & forêts défend d'*ehouper*, c'est-à-dire ébrancher & deshonorér les arbres. *Voyez* le titre xxxij. art. 2. (A)

EJACULATEUR, f. m. pris adj. en Anatomie, nom qu'on donne à différentes parties relatives à celles de la génération, & qui tirent leur nom de l'usage dont elles sont dans l'éjaculation de la semence.

Les muscles *éjaculateurs* naissent du sphyncter de l'anus, & s'avancent le long de l'urethre jusqu'à son milieu, où ils s'infèrent latéralement.

On donne aussi ce nom à deux muscles du clitoris, qui viennent du sphyncter de l'anus, se portent latéralement & s'infèrent à côté du clitoris. *Voyez* GÉNÉRATION.

Les conduits *éjaculateurs* ont environ un pouce de longueur; ils sont larges près des vésicules, & diminuent à mesure qu'ils approchent de l'urethre, qu'ils percent ensemble.

Quelques auteurs donnent aussi le nom d'*éjaculateurs*, aux canaux déférens. *Voyez* DÉFÉRENT. (L)

EJACULATOIRES, voyez DÉFÉRENT.

EJACULATION, f. f. (*Med. Physiol.*) est l'action par laquelle la liqueur spermatique réservée dans les vésicules féminales, & l'humeur prostatique contenue dans ses propres couloirs, sont exprimées dans l'urethre, & poussées hors de ce canal par l'extrémité de la verge dans le coït, ou dans toute autre circonstance qui y est relative.

Cette action s'exécute, dans l'état naturel, par le mécanisme dont voici l'exposition. Les vésicules féminales étant formées de différentes membranes, entre lesquelles il en est une composée de fibres musculaires, susceptibles par conséquent de contraction, qui diminue leur capacité; cette contraction se fait dans le moment où toutes les conditions, & entr'autres l'érection de la verge, ont lieu pour occasionner l'émission de la semence, qui étant comprimée en tout sens par l'action de ces fibres contre la vessie dont le sphyncter est contracté & leur fournit un point fixe, se porte où il y a le moins de résistance; l'orifice qui répond au canal déférent, se ferme par la disposition de la valvule qui s'y trouve: ainsi le fluide pressé de tous côtés, excepté vers l'orifice du canal éjaculatoire, qui est

comme la continuation du canal déférent, destiné à porter la liqueur féminale dans l'urethre, ce fluide y est porté avec force, & injecté avec une grande célérité dans l'urethre, auprès du vérumontanum. En même tems la membrane musculeuse qui enveloppe les glandes prostatiques, se contracte comme de concert avec les vésicules féminales. Les muscles prostatiques agissent aussi dans le même instant; & par le concours de ces puissances combinées qui sont mises en jeu par un mouvement comme convulsif qui se communique à toutes les parties du corps, & y excite souvent une espèce de tremblement épileptique, l'humeur prostatique est exprimée de ses conduits excrétoires, & est aussi injectée dans l'urethre autour des orifices des conduits éjaculatoires de la semence. Ces deux fluides se mêlent dans la partie de ce canal dilatée, pour les recevoir, par les muscles destinés à cet effet. Mais cette dilatation n'est qu'instantanée: car le muscle accélérateur & le transverse de l'urethre se mettent en contraction pour presser ce qui est contenu dans ce canal, & l'obliger à sortir tout d'un trait & sans discontinuité pour chaque jet, dont il se fait plusieurs de suite par la répétition de l'action convulsive de tous les organes qui viennent d'être mentionnés. La force & la célérité avec laquelle ces fluides sont poussés, les peuvent faire jaillir à plusieurs pouces de distance de l'extrémité du membre viril selon que l'érection de cette partie est plus grande, & qu'il y a une quantité plus considérable à injecter des fluides, qui distendent davantage les canaux par lesquels ils passent, & qui donnent conséquemment plus d'étendue à l'action des muscles contracteurs: en sorte que les premiers jets sont les plus impétueux, & que la vitesse de l'injection des derniers est beaucoup moindre à proportion. C'est de cette prompte éjaculation, jointe à la chaleur & à la subtilité des fluides qui parcourent l'urethre dans cette voluptueuse opération de la nature, que dépend le chatouillement délicieux qu'éprouve la membrane d'un sentiment très-exquis qui tapisse ce canal. Voy. ERECTION, COÏT, GÉNÉRATION. (d)

EJAMBER, v. act. (*Manuf. de tabac.*) c'est séparer de chaque feuille la grosse côte qui la traverse. Les Negres & autres ouvriers employés à ce travail, *éjambent* avec les ongles & les dents.

EICETES ou HEICETES, f. m. pl. (*Hist. eccléf. & Théolog.*) hérétiques qui parurent dans le vij. siècle, & qui faisoient profession de la vie monastique. Ils croyoient qu'il étoit impossible de bien louer Dieu qu'en dansant & en sautant; ce qu'ils fondoient sur l'exemple de Moïse & des enfans d'Israël qui, après le passage de la mer Rouge, avoient marqué leur reconnaissance au Seigneur par un cantique accompagné de danses, &c. (G)

EICHEFELD, (*Géog.*) pays d'Allemagne situé entre la Hesse, la Thuringe, & le duché de Brunswick.

EIFFEL, (*Géog. mod.*) pays d'Allemagne situé entre le duché de Juliers, l'électorat de Treves, le duché de Luxembourg, & l'électorat de Cologne.

EIMBECK, (*Géog. mod.*) ville de la basse Saxe en Allemagne. C'est la capitale du Grubenhagen. Elle est proche de l'Ilme. Long. 17. 38. lat. 51. 46.

EIRENE, f. f. (*Myth.*) déesse de la paix chez les Grecs. Voyez PAIX. (*Myth.*)

EISENACH, (*Géog. mod.*) ville capitale d'une contrée de même nom, dans la Thuringe en Allemagne. Elle est sur la Hesse. Long. 28. 6. lat. 50. 59.

* EISCTERIES, adj. pris subst. (*Hist. anc.*) fêtes dans lesquelles on sacrifioit à Jupiter & à Minerve, pour le salut de la république.

EISLEBEN, (*Géog. mod.*) ville de haute Saxe au

comté de Mansfeld en Allemagne. Lon. 29. 45. lat. 55. 40.

EITDEVET, (*Géog. mod.*) ville de la province de Heac au royaume de Maroc en Afrique. Elle est située sur une montagne, entre deux autres, & sur deux rivières.

E K

EKELENFORD, (*Géog. mod.*) ville du duché de Sleswig sur la mer Baltique, dans le Danemark. Long. 27. 55. lat. 54. 40.

E L

ELABORATION, f. f. se dit, en Médecine, de l'action naturelle par laquelle les humeurs rémentitielles, telles que le chyle, le sang, la lymphe, & toute autre de cette nature, subissent des changemens dans la disposition des parties qui composent leur substance, par lesquels elles se perfectionnent & acquièrent les qualités convenables pour les usages auxquels elles sont destinées. Ces changemens consistent en ce que certaines parties se dissolvent, & d'autres se réunissent. Ainsi dans l'élaboration du chyle qui se convertit en sang, les parties hétérogènes sont séparées, & les homogènes sont rassemblées & appliquées les unes aux autres.

Toute élaboration, dans l'économie animale, s'opère par l'action mécanique des solides sur les fluides, & par la réaction de ceux-ci qui dépend cependant de la première. Voyez CHILIFICATION, SANGUIFICATION, SÉCRÉTION. (d)

ELÆOTHERIUM, (*Hist. anc.*) pièce ou appartement des anciens Gymnases. Voyez ALIPTERION.

* ELAGABALE, f. m. (*Myt.*) dieu qu'on adoroit à Emese, ville de la haute Syrie, sous la figure d'un grand cône de pierre. On croit que c'étoit un emblème du Soleil. Antonin qui avoit pris le nom d'Elagabale ou d'Héliogabale, & qui en avoit été prêtre dans sa jeunesse, fit apporter le dieu conique à Rome, & lui bâtit un temple, où il plaça le feu de Vesta, la statue de Cybele, les boucliers de Mars, en un mot tout ce que la ville pouvoit avoir de reliques précieuses. On ne conçoit guère le besoin qu'un cône de pierre peut avoir de femme; cependant Antonin lui en fit venir une de Carthage: ce fut la statue de la déesse Céléste. On maria le cône d'Emese avec la Céléste de Carthage; on célébra cette fête dans toute l'Italie; personne ne fut dispensé des présens de noces: mais le culte d'Elagabale & de Céléste ne dura qu'autant que le regne d'Antonin. Son successeur sépara ces époux, renvoya le dieu cône à Emese, laissa Céléste seule sur son pié-d'estal, & ferma la porte du temple.

ELAGUER, v. act. (*Jard.*) Voyez EMONDER.

ELAN, ALÉE, (*voyez ALÉE*) *Hist. nat. Zoologie.* animal quadrupède du genre des ruminans. M. Perrault a donné la description d'un élan qui étoit à-peu-près de la grandeur d'un cerf. Il avoit cinq piés & demi de longueur, depuis le bout du museau jusqu'au commencement de la queue. C'étoit une femelle; elle n'avoit point de cornes. La longueur & la largeur du cou n'étoit que de neuf pouces; les oreilles avoient aussi neuf pouces de longueur, & quatre de largeur; le poil étoit gris, à-peu-près comme celui de l'âne, mais plus long: il avoit trois pouces de longueur, & il étoit aussi gros que le plus gros crin de cheval. Cet animal avoit la levre supérieure fort grande, & détachée des gencives; les piés ressembloient à ceux du cerf, excepté qu'ils étoient beaucoup plus gros. *Mém. pour servir à l'hist. des animaux; I. partie.*

L'élan est plus haut qu'un cheval; il a le corps fait comme celui d'un cerf, mais plus gros; il porte de très

très-grandes cornes, qui sont cylindriques à leur origine, ensuite elles s'élargissent beaucoup, & forment une table plate qui a sur ses bords plusieurs prolongemens en forme de doigts. Ces cornes sont très-pesantes, elles tombent comme celles du cerf. Les élans restent dans les pays septentrionaux de l'Europe; il y en a aussi en Amérique, on leur donne le nom d'*original*; & il s'en trouve en Afrique qui sont plus gros que ceux d'Europe & d'Amérique. Ils ont pour l'ordinaire cinq piés de hauteur; les cornes n'ont qu'environ un pié de longueur; le poil est doux & de couleur cendrée; la chair est aussi bonne à manger que celle du bœuf. L'*élan* habite les hautes montagnes où il y a de bons pâturages; il est fort agile, & grimpe avec beaucoup de vitesse sur les rochers les plus escarpés. Kolbe, *desc. du cap de Bonne-Espérance*.

On prétend que l'*élan* a l'odorat plus fin qu'aucun autre animal, & on a observé que ses nerfs olfactifs sont très-gros. Cet animal est fort timide, mais il a beaucoup de force; il se défend contre les chiens & contre les loups, en les frappant avec les piés de devant. On dit qu'il est sujet à l'épilepsie, & que pour remède il porte le pié dans son oreille: c'est pourquoi on attribue à son pié la propriété de guérir de cette maladie; mais cette opinion n'a aucun fondement: au contraire on ne croit pas que l'*élan* puisse porter le pié à son oreille, parce que les jointures des jambes n'ont pas assez de souplesse pour se prêter à cette attitude. D'ailleurs la prétendue propriété du pié d'*élan* contre l'épilepsie, n'est pas prouvée. En Norvege où l'épilepsie est aussi fréquente qu'ailleurs, & les piés d'*élans* beaucoup plus communs, les gens éclairés n'en font aucun cas; tandis que les autres, lorsqu'ils voyent tomber un *élan* & qu'ils soupçonnent que sa chute est causée par un accès d'épilepsie, sont fort attentifs à observer quel pié il portera à son oreille, & le coupent aussi-tôt pour le garder comme un remède qui a une vertu spécifique. *Mém. pour servir à l'hist. nat. des anim. I. part. & plusieurs relations de voyages. Voyez QUADRUPÈDE. (I)*

ELAN, (*Pharm. & Mat. med.*) on faisoit autrefois beaucoup de cas de la corne du pié de cet animal, sur-tout du gauche de derrière, qu'on croyoit être un remède spécifique contre l'épilepsie. On ne se contentoit pas de faire prendre de la poudre de ce pié gauche, on en portoit aussi en amulette un morceau suspendu au cou, ou bien on en faisoit des anneaux qu'on portoit au doigt. Mais aujourd'hui on est revenu de cette erreur; & on croit que ce remède, si c'en est un, est peu efficace dans la maladie pour laquelle on le vantoit tant, & que l'ongle du pié de bœuf ou de cerf a tout autant de vertu. La Pharmacopée de Paris le fait entrer cependant encore dans la poudre anti-spasmodique & dans celle de guttete, sans doute pour se conformer à l'ancien usage, qui étoit de le prescrire dans toutes les maladies spasmodiques. (*b*)

ELAN, (*Art méch. Chamois.*) La peau de l'*élan* se passe en huile comme les buffles; & pour lors les faiseurs de colletins de buffle, de baudriers, & de ceinturons, les Gantiers & autres ouvriers, l'employent aux différens ouvrages de leurs métiers. *Voy. CHAMOIS & CHAMOISEUR.*

ELANCÉ, adj. (*Jard.*) se dit d'une branche veue & languette qui ne peut se soutenir.

ELANCÉ, (*Man. & Maréch.*) cheval *élané*, *éflanqué*, *effilé*: ces épithètes sont synonymes. *Voyez EFFILÉ, EFFLANQUÉ. (e)*

ELANCÉ, en termes de Blason, se dit d'un cerf courant. Seguiran en Provence, d'azur au cerf *élané* d'or.

ELANCEMENT, s. m. (*Marine.*) c'est la longueur du vaisseau qui excède celle de la quille. *V. QUÊTE. (Z)*

Tome V.

* ELAPHEBOLIES, adj. pris subst. (*Mytholog.*) fêtes célébrées en l'honneur de Diane par les habitans de la Phocide, & en mémoire d'une action dans laquelle ils avoient eu l'avantage sur les Thessaliens, & où ils avoient dû en partie la victoire aux secours qu'ils avoient reçus de leurs femmes. Les Athéniens avoient aussi des fêtes du même nom; c'étoient des especes d'agapes, pendant lesquelles ils se régaloient particulièrement avec des gâteaux pétris de graisse, de miel, & de sésame. D'autres prétendent qu'on y sacrifioit à Diane des cerfs, parce qu'elle se plaisoit particulièrement à la chasse de cet animal.

* ELAPHEBOLION, s. m. (*Hist. anc.*) Les Athéniens appelloient ainsi leur neuvième mois. C'est un mot composé d'*ελαφος*, cerf, & de *ελλαω*, je frappe; parce qu'on faisoit alors particulièrement la chasse du cerf, ou plutôt parce qu'on le sacrifioit à Diane; ou même selon d'autres, qu'on mangéoit dans cette saison une sorte de gâteaux, qu'ils appelloient *élaphe*. Quoi qu'il en soit, il avoit vingt-neuf jours, & il étoit précédé de l'anthystériorion & suivi du munichion. *Voyez AN.*

ELARGIR UN CHEVAL, (*Manège.*) terme de l'art; c'est le contraindre & le solliciter par tous les moyens possibles d'embrasser un espace plus considérable de terrain.

Cet espace ne peut être limité; il doit être plus ou moins large, ou plus ou moins étroit, selon la roideur du cou, la dureté de la bouche, l'obstination, l'obéissance, la conformation, la franchise, & la disposition de l'animal.

On peut attribuer en général une grande partie des défenses des chevaux au peu de soin qu'ont ceux qui les exercent, de les travailler large, & de les empêcher de se retrécir. Trotez un poulain à la longe; si vous n'avez pas l'attention de l'éloigner du piqueur qui la tient, c'est-à-dire du centre de la volte, dont vous ne pourrez qu'augmenter la rondeur & l'espace en *élargissant* l'animal, il est fort à craindre que le trop d'assujettissement & de contrainte ne le révolte, & n'opere des effets totalement contraires à ceux que vous vous promettez. *Voyez LONGE.*

Il en est de même lorsqu'on le monte & qu'on le conduit par le droit dans un espace trop court & trop retréci. Les angles qui terminent les lignes droites qu'on lui fait parcourir sont trop près, & sont si voisins les uns des autres, qu'ils semblent en quelque façon se multiplier; il est donc obligé de tourner plus fréquemment. Or cette action lui coûte sans contredit davantage que celle de cheminer devant lui, sur-tout s'il n'a point été suffisamment *élargi* sur les cercles à la longe; & dès qu'elle fera continuellement répétée, il arrivera que la leçon qu'on lui donne dans l'unique dessein de le déterminer & de le résoudre, ne servira qu'à lui apprendre à se défendre & à se retenir. Que l'on tourne encore le poulain, quoique très-bien exercé à la longe & par le droit, trop étroit & sur lui-même hors des voltes marquées & réglées, & seulement pour le mener sur une nouvelle ligne, ses reins seront tellement occupés, ses jarrets si fort assujettis, son derrière en un mot, si chargé, que la douleur qu'il ressentira inévitablement le rendra bien-tôt entier à l'une ou à l'autre main, & peut-être à toutes les deux ensemble. *Voy. ENTIER.* Il importe donc essentiellement de le constamment *élargir*, quels que soient l'action & le mouvement auxquels on l'invite, parce que tout mouvement & toute action retrécie lui est toujours plus difficile & moins supportable.

L'observation de ce principe ne doit pas être moins rigoureuse, relativement à la plupart des chevaux que nous entreprenons, & qui ont acquis toutes leurs forces; ce seroit en abuser que de vouloir

K k k

en profiter pour les gêner & pour les contraindre tout-à-coup.

Il en est en qui le derriere est trop foible : ceux-ci, attendu cette foiblesse, se retrécissent presque toujours d'eux-mêmes ; ce retrécissement qui ne provient que de l'impuissance de la partie débile qui devroit nécessairement chasser le devant, occasionne le rejet du poids du corps sur cette même partie, & la surcharge ; de-là les desordres outrés de l'animal, desordres auxquels nous ne pouvons remédier, & que nous ne pouvons prévenir qu'en l'*élargissant*.

Nous avons les mêmes inconvéniens à redouter de la part des chevaux ramingues. Ils sont ennemis de toute justesse & de toute proportion, ainsi que les chevaux coleres & de mauvaise inclination, & doivent être travaillés beaucoup plus large que les chevaux naturellement desunis, engourdis, pesans, qui s'abandonnent sur le devant & sur la main. Un terrain étroit ne convient point encore à des chevaux vifs qui ont de l'ardeur, ni à ceux dont la croupe est fautive, légère, mal assurée, qui se déplacent, tirent à la main, la forcent, & fuient ou se dérobent, qui ont de la disposition à être entiers, qui n'ont aucune souplesse, aucune facilité dans l'exécution, &c.

Tout cheval peut se retrécir & mettre le cavalier dans la nécessité de l'*élargir*, soit qu'il marche par le droit, soit qu'il décrive des voltes d'une ou de deux pistes, soit qu'il exécute des changemens de mains larges ou étroits ; & cette falsification du terrain peut avoir lieu de trois manieres, ou par le port des épaules, ou par le port des hanches, ou par le port des épaules & des hanches à la fois dans le centre ou dans le dedans.

Si cheminant par le droit, il cherche à diminuer l'espace qu'il parcourt, en amenant insensiblement en-dedans son épaule, croisez votre rene de dedans, c'est-à-dire portez-la en-dehors, vous maintiendrez cette même épaule sur la ligne, ou vous l'y reconduirez, supposé qu'elle en soit sortie. S'il commence à l'abandonner des hanches seules, mettez cette même rene de dedans à vous dans une direction droite & non oblique, vous fixerez le poids du corps sur la hanche du même côté, & conséquemment il lui sera impossible de se traverser & de s'y jeter ; que s'il l'a entièrement quittée, aidez en même tems de la rene de dehors en la croisant, ces deux moyens réunis obligeront la croupe à fortir ; & dans le cas où ils ne suffiroient pas, vous recourrez à un troisieme secours, en agissant de la jambe de dedans, & vous proportionnez la force de cette aide au besoin & à la desobéissance de l'animal. Souvent la ligne étant falsifiée par les hanches, les épaules s'éloignent de la piste qu'elles marquoient pour venir sur la nouvelle ligne décrite par le derriere ; le cheval est donc alors retréci des épaules & des hanches à la fois de la même maniere que si toute la masse s'étoit jettée en dedans ; servez-vous alors de la rene de dedans qui opérera sur l'épaule dans le sens propre à lui faire regagner le dehors dès que vous la croiserez, & n'employez votre rene de dehors que pour soutenir legerement l'animal ; rendez ensuite & agissez de la jambe de dedans qui se feroit opposée à l'effet de votre main, si vous l'eussiez appliquée au même instant que la rene de dedans opéreroit, réitérez successivement ces différentes aides de la main & des jambes, vous remettrez insensiblement le cheval, sans le gendarmer & sans même qu'il s'en aperçoive, sur le terrain dont il s'est écarté ; ce qui lui arrive très-fréquemment lorsque nous commençons à le plier le long des murs & à le travailler la tête en dedans, la croupe échappée ; leçon imaginée par le savant duc de Newcastle, & qui est précisément la même que celle à laquelle M.

de la Gueriniere a crû devoir donner le nom de l'*épaule en-dedans*. J'expliquerai amplement les raisons des effets de toutes ces aides au mot MANÈGE, cet article devant contenir tous les principes de notre art.

Elles doivent être pareillement employées sur le cheval qui retrécit les voltes où les cercles à quelques sortes d'airs ou de manèges qu'il travaille, & soit que les hanches en soient assujetties ou ne le soient pas. Il est certain d'ailleurs que les épaules doivent toujours mener & entamer : or en les maintenant dans une exacte liberté, je veux dire en les forçant sans cesse de précéder les hanches par l'aide de la rene opposée au côté sur lequel on veut *élargir* l'animal, on n'a point lieu d'appréhender que la croupe s'engage & devance, & le retrécissement est impraticable. Nous en avons une preuve dans les changemens de main larges & étroits, les hanches étant observées ; si une grande partie des chevaux d'école ajustés par les maîtres qui ont le plus de réputation n'embrassent pas franchement le terrain, se retiennent, resserrent leur piste, & faussent la diagonale qui doit être suivie dans les uns & dans les autres changemens, ce n'est assurément que parce qu'ils contraignent trop le derriere par le moyen de la jambe avec laquelle ils chassent ; & parce que la force de cette aide l'emportant sur celle de la rene qui opere directement sur les épaules, les hanches mues & conduites par la jambe marchent avant ces parties. Voyez ENTABLER. Du reste il faut remarquer que les mouvemens de la main doivent être exactement d'accord avec ceux de la jambe de l'animal, autrement il n'en résultera qu'un effet très-médiocre, encore cet effet tendra-t-il le plus souvent alors à causer le plus grand resserrement de la volte, à augmenter la difficulté de tourner, à aculer l'animal, à le porter à entr'ouvrir son devant, à lui suggérer enfin des défenses ; d'où l'on doit juger de la nécessité de rechercher les tems des jambes, & de mesurer nos actions à ces tems. Voyez MANÈGE.

La voie la plus certaine de prévenir un cheval que l'on veut mettre au passage, ou à un air quelconque sur les voltes, est de lui en faire d'abord reconnoître la rondeur ; on le travaille ensuite en l'*élargissant* plus ou moins, ainsi que je l'ai dit, & sans attendre même qu'il tombe dans le défaut de ceux qui falsifient le terrain en se retrécissant. Habitué à être *élargi* à une main, on l'*élargit* à l'autre ; & lorsqu'il est véritablement libre & soumis à toutes les deux, on lui fait resserer sa piste jusqu'à la premiere proportion du cercle d'où il est parti, on le range ainsi sous les lois d'une entiere obéissance ; en effet non-seulement on l'*élargit*, mais on le retrécit, & les aides données, par exemple, pour procurer l'*élargissement* à main droite, ne seront autre chose que celles que j'employerai pour en venir au retrécissement, le cheval étant occupé sur les cercles à gauche ; deux actions opposées & dissemblables en apparence seront donc produites en quelque façon par un seul & même moyen. Cette leçon n'est cependant bonne & ne doit être continuée que relativement à des chevaux d'une certaine nature, que l'on peut & que l'on doit toujours travailler également aux deux mains : il est le plus souvent des cas où nous devons *élargir* le cheval à l'une & le retrécir à l'autre ; nous le ferrons sur celle où il s'*élargit* de lui-même, & nous l'*élargissons* à celle où il se resserre.

J'insisterai au surplus sur l'obligation & sur l'importance de varier & les leçons & la place où on les donne. Tel cheval trop long-tems retenu & sollicité à un même mouvement, se rebute & se soustrait enfin à la dépendance dans laquelle on le tient : tel autre qui travailloit sur les voltes sans se retrécir

en un lieu seul, se resserre quand on l'exerce dans un autre auquel il n'est point accoutumé, en un mot tout homme de cheval doit consulter à cet égard l'inclination, la mémoire & le naturel de l'animal qu'il se propose d'ajuster, & se ressouvenir qu'il n'en est point qui soit plus capable d'atteindre à la perfection de l'exécution, que ceux qui sont toujours, pour ainsi dire, avertis & attentifs à l'action, à la volonté & aux aides du cavalier qui les monte.

Il est en aussi qui préviennent & cette volonté & cette action, ils tournent sans y être invités. On doit avant de les tourner à une main, les *élargir* un peu, en feignant de vouloir les tourner à l'autre; cette feinte les corrigera insensiblement, & ils n'en feront que plus soigneux à se conformer au desir de celui qui les guide & qui les conduit. Elle est encore très-utile pour remédier au vice du cheval ramingue qui se retient ou se dérobe pour prendre la volte avant qu'il en ait été sollicité; elle fixera de plus, elle assurera ceux dont les croupes sont legeres ou fausses, qui ne veulent point consentir à la fermeté des hanches, qui s'*élargissent* trop du derriere sur la volte, qui se penchent en *élargissant* les jambes postérieures & en les jettant en-dehors, & qui tournent impatientement & d'eux-mêmes. L'*élargissement* du derriere en effet ne consiste que dans la promptitude avec laquelle les hanches fuient du côté opposé à celui sur lequel auroit été mû & tourné le devant: or en retournant sur le champ le devant du côté où la croupe est prête à se jeter, les uns & les autres perdront incontestablement la mauvaise habitude de falsifier de cette sorte le terrain, & on les réduira aux plus grandes justesses. Soumettre ainsi les chevaux, c'est les vaincre véritablement par art; & cette méthode est sans doute préférable à celle de n'employer que la dureté & les châtimens; d'autant plus que si nous *élargissons* avec trop de rigueur l'animal, il se jette, il ne conserve ni proportion ni mesure, il obéit avec fougue & avec précipitation, il dérobe l'épaule & fuit, comme lorsque nous le retrécissons brusquement, il rompt son air, il perd sa cadence, il porte soudainement sa croupe si fort endedans, qu'il ferre la volte en allant trop large de devant & presque de travers ainsi que s'il étoit entier.

Élargir; cette expression est encore en usage en parlant de la position des jambes de l'animal en action. Toutes les fois que dans un mouvement quelconque les jambes de devant sont obligées de se joindre & de se rapprocher comme quand il chevale, qu'il tourne, &c. nous disons qu'il est *élargi*. Un principe constant, & qui ne souffre aucune exception, est celui dont nous avons tous les jours des preuves sous nos yeux; le derriere ne peut être retréci que le devant ne s'*élargisse*, & il ne peut être *élargi* que ce même devant ne se retrécisse. La raison de cette nécessité indispensable se découvre bien-tôt, & à la seule inspection de la structure du cheval. (e)

ELARGIR, v. pass. (Marine.) un vaisseau s'*élargit*, se dit quelquefois pour signifier qu'il prend le large, & fait route soit pour joindre un autre vaisseau, ou pour le fuir. (Z)

ELARGISSEMENT, ELARGISSURE, synonyme. augmentation de largeur. On dit l'*élargissement* d'une maison, l'*élargissement* des rues; mais *élargissure* n'est usité qu'en parlant des meubles & des vêtements: l'*élargissure* d'un rideau, d'une chemise, d'un juste-au-corps. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

ELARGISSEMENT. f. m. (Jurisprud.) est la liberté que l'on donne à un prisonnier de sortir de prison.

On distingue deux sortes d'*élargissemens*; savoir, l'*élargissement* définitif, & l'*élargissement* provisoire, qui n'est fait qu'à la charge par le prisonnier de se représenter dans un certain tems.

La déclaration de Charles VI. du 20 Avril 1402,

Tome V.

défend à tous officiers du roi & autres personnes, d'*élargir* ou faire *élargir* aucun prisonnier détenu par ordonnance de justice, sous prétexte d'aucun commandement du roi; à moins qu'il n'y ait des lettres patentes scellées du grand sceau, & que la partie & le ministère public ne soient ouïs.

Il y a néanmoins quelque distinction à faire entre l'*élargissement* des prisonniers pour dettes, & celui des prisonniers pour crime.

Les prisonniers pour dettes peuvent être *élargis* sur deux sommations faites, à différens jours, aux créanciers qui seront en demeure de fournir la nourriture au prisonnier; & trois jours après la seconde sommation, le juge pourra ordonner l'*élargissement*, partie présente ou dûement appelée; c'est la disposition de l'ordonnance de 1670, tit. xviii. art. 24.

L'art. 5. de la déclaration du 10 Janvier 1680, a depuis établi que quand les causes de l'emprisonnement n'excedent pas deux mille livres, il n'est pas besoin de sommations; le prisonnier peut, après la quinzaine du défaut de consignation, présenter requête au commissaire des prisons, à l'effet d'obtenir son *élargissement*, mais le commissaire ne peut *élargir* de son autorité; il faut que la requête soit rapportée en la chambre, & qu'il intervienne un jugement. Le préambule de cette déclaration fait connoître qu'elle est en faveur du prisonnier; qu'ainsi il peut avant les quinze jours demander sa liberté, en faisant deux sommations, conformément à l'ordonnance.

Celui qui a été *élargi* faute de paiement de ses alimens, ne peut plus être emprisonné à la requête du même créancier, afin de punir la dureté de ce créancier, & que la disposition de l'ordonnance ne devienne pas illusoire.

Il en est de même de celui qui a été *élargi*, en payant un tiers ou un quart des deniers de la charité, parce que ce paiement fait une preuve d'insolvabilité; à moins qu'il ne soit survenu du bien au débiteur depuis son *élargissement*.

Les prisonniers détenus pour dettes, peuvent aussi être *élargis* sur le consentement des parties qui les ont fait arrêter ou recommander, passé devant notaire, qui sera signifié aux geoliers ou greffiers des geoles, sans qu'il soit besoin d'obtenir aucun jugement. Ordonnance de 1670, tit. xiiij. art. 31.

L'article suivant porte que la même chose sera observée à l'égard de ceux qui auront assigné es mains du geolier ou greffier de la geole, les sommes pour lesquelles ils seront détenus. Ils doivent être mis hors des prisons, sans qu'il soit besoin de le faire ordonner.

À l'égard de l'*élargissement* des prisonniers détenus pour crime, l'ordonnance de 1670, tit. x. des decrets, ordonne que les accusés contre lesquels il y aura eu originairement decret de prise de corps, seront *élargis* après l'interrogatoire, s'il ne survient de nouvelles charges; ou par leur reconnoissance, ou par la déposition de nouveaux témoins.

Aucun prisonnier pour crime ne peut être *élargi* même par les cours ou autres juges, encore qu'il se fût rendu volontairement prisonnier, sans avoir vu les informations, l'interrogatoire, les conclusions du procureur du roi ou du procureur fiscal, si c'est dans une justice seigneuriale, & les réponses de la partie civile, s'il y en a, ou les sommations de répondre.

Les prisonniers pour crime ne peuvent être *élargis*, que cela ne soit ordonné par le juge; encore que la partie publique & la partie civile y consentent.

On ne doit pas non plus *élargir* les accusés, après le jugement, lorsqu'il porte condamnation de peine afflictive, ou que les procureurs du roi, ou ceux des seigneurs en appellent; quand même les parties civiles y consentiroient, & que les amendes, aumônes, & réparations auroient été consignées.

K k k ij

L'art. 29 du tit. xiiij, que nous avons déjà cité, porte que tous greffiers, même des cours, & ceux des seigneurs, sont tenus de prononcer aux accusés les arrêts, sentences & jugemens d'absolution ou d'élargissement, le même jour qu'ils auront été rendus; & s'il n'y a point d'appel par le procureur du roi ou du seigneur dans les vingt-quatre heures, ils doivent mettre les accusés hors des prisons, & l'écrire sur le registre de la geole.

On doit pareillement, aux termes du même article, élargir ceux qui n'auront été condamnés qu'en des peines & réparations pécuniaires; en consignat entre les mains du greffier les sommes adjudgées pour amendes, aumônes, & intérêt civils; sans que, faute de paiement d'épices, ou d'avoir levé les arrêts, sentences & jugemens, les prononciations & les élargissemens puissent être différés.

Enfin l'article xxx. défend aux geoliers, greffiers des geoles, guichetiers & cabaretiers ou autres, d'empêcher l'élargissement des prisonniers, pour frais, nourriture, gîte, geolage, ou aucune autre dépense. Voyez PRISON, PRISONNIER. (A)

ELASTICITÉ f. f. ou FORCE ELASTIQUE, en Physique, propriété ou puissance des corps naturels, au moyen de laquelle ils se rétablissent dans la figure & l'étendue que quelque cause extérieure leur avoit fait perdre. Voyez ELASTIQUE.

Cette propriété se trouve à un degré plus ou moins grand dans presque tous les corps, il y en a même dont l'élasticité est presque parfaite, c'est-à-dire qui paroissent reprendre exactement la même figure qu'ils avoient avant la compression; tels sont l'ivoire, l'acier trempé, le verre, &c. cependant il paroît presque impossible qu'il se trouve des corps absolument dotés d'une parfaite élasticité. En effet, lorsqu'un corps se bande & se débande, il faut de nécessité que quelques-unes des parties solides qui se touchent mutuellement, se repoussent & se retirent, & qu'elles souffrent de cette manière un frottement considérable; ce qui produit un très-grand obstacle au mouvement, & doit nécessairement faire perdre une partie de la force. Voyez DENSITÉ.

Il semble que l'élasticité soit différente, à proportion que les parties des corps sont plus ou moins compactes; car plus on bat les métaux, plus ils deviennent compactes & élastiques. L'acier trempé a beaucoup plus d'élasticité que l'acier qui est mou, il est aussi beaucoup plus compacte; car la pesanteur de l'acier trempé est à celle de l'acier non trempé, comme 7809 à 7738.

Outre cela, un corps paroît avoir d'autant plus d'élasticité qu'il est plus froid, apparemment parce que ses parties sont alors plus resserrées; ainsi une corde de violon retentit avec plus de force en hiver qu'en été. L'élasticité de tous les corps reste constamment la même dans le vuide que dans l'air, pourvu seulement qu'on ait soin que ces corps ne deviennent ni humides, ni secs, ni froids, ni chauds. *Musschenbr. essai de Phys. §. 448. & suiv.*

On est fort partagé sur la cause de cette propriété des corps: les Cartésiens la déduisent d'une matière subtile qui fait effort, selon eux, pour passer à-travers des pores devenus plus étroits; ainsi, disent-ils, en bandant ou comprimant un corps élastique, par exemple un arc, ses particules s'éloignent l'une de l'autre du côté convexe, & s'approchent du côté concave, & par conséquent les pores se rétrécissent du côté concave; de sorte que s'ils étoient ronds auparavant, ils deviennent ovales; & la matière du second élément tâchant de sortir des pores ainsi rétrécis, doit en même tems faire effort pour rétablir le corps dans l'état où il étoit lorsque les pores étoient plus ouverts & plus ronds, c'est-à-dire avant que l'arc fût bandé. Voyez CARTÉSIANISME.

D'autres philosophes expliquent l'élasticité à-peu-près comme les Cartésiens; mais avec cette légère différence, qu'au lieu de la matière du second élément des Cartésiens, ils substituent l'éther, ou un milieu très-subtil qui traverse librement les pores. Voyez ETHER.

Ces explications vagues sont bien éloignées de nous apprendre d'une manière claire & distincte la cause de l'élasticité: car si les pores sont rétrécis d'un côté, ils sont élargis de l'autre, de l'aveu des Cartésiens; par conséquent la matière subtile qui sort d'un côté, ira remplir les espaces qui lui sont pour ainsi dire ouverts à la surface convexe; & elles les remplira avec d'autant plus de facilité, que cette matière, selon les Cartésiens, est capable de prendre toutes sortes de figures, & ne tend à en conserver aucune.

C'est pourquoi le corps restera dans l'état de compression où il a été mis, & dont la matière subtile ne peut avoir aucune action pour le tirer. D'ailleurs il paroît difficile d'expliquer par l'action de cette matière, les vibrations successives des corps élastiques; car une corde de violon, par exemple, qui a été frappée, ne se rétablit pas d'abord dans son premier état: quand elle est lâchée, non-seulement elle se débande, mais elle se jette du côté opposé, où elle forme une nouvelle courbure, & revient ensuite, en passant au-delà de son état de repos, pour former une nouvelle courbe: or comment par le simple écoulement d'un liquide, un corps peut-il faire autre chose que de se remettre dans la situation où il étoit?

D'autres philosophes, à la tête desquels est le P. Malebranche, ont attribué l'élasticité à de petits tourbillons de matière, dont ils ont supposé que tous les corps étoient remplis. Ces tourbillons, selon eux, sont aplatis par la compression, & changent leur figure sphérique en une figure ovale: alors leur force centrifuge les rétablit dans leur premier état, aussi bien que les parties des corps dans lesquelles ils sont engagés. Mais sur quoi est fondée l'existence de ces petits tourbillons? elle n'est pas appuyée sur des fondemens plus solides que celle des grands tourbillons de Descartes. Voyez TOURBILLON. D'ailleurs, pourquoi l'action de ces tourbillons n'est-elle pas la même dans tous les corps, & pourquoi tous les corps dans ce système ne sont-ils pas élastiques?

D'autres philosophes ont attribué l'élasticité à l'action de l'air; mais ce sentiment tombe de lui-même, puisque l'élasticité subsiste dans la machine du vuide.

D'autres ont crû que la matière subtile, ou l'éther, étoit lui-même élastique; mais ce n'est pas là une explication: car on demandera de nouveau d'où peut provenir l'élasticité de l'éther, & la difficulté restera toujours la même.

D'autres enfin abandonnant la supposition gratuite de la matière subtile, déduisent la cause de l'élasticité de l'attraction, cette grande loi de la nature, qui est, selon eux, la cause de la cohésion des solides & des corps durs. Voyez COHÉSION.

Supposons, disent-ils, qu'un corps dur soit frappé ou bandé de façon que les parties composantes sortent un peu de leur place, & s'éloignent un peu les unes des autres, mais sans se quitter tout-à-fait, & sans se rompre ou se séparer assez pour sortir de la sphère de cette force attractive qui les fait adhérer les unes aux autres; alors il faudra nécessairement, lorsque la cause extérieure cessera d'agir, que toutes ces parties retournent à leur état naturel. Voyez ATTRACTION.

Cette explication ne paroît guère plus fondée que les précédentes à bien des philosophes; car, disent-ils, il faudroit d'abord prouver l'existence de cette attraction entre les particules des corps terrestres.

Voyez ATTRACTION. Il faudroit prouver de plus que cette attraction produit l'adhérence des parties. *Voyez* ADHÉRENCE, COHÉSION, & DURETÉ. D'ailleurs, en attribuant l'élasticité à l'attraction des parties, il resteroit à faire voir comment l'attraction ne produit l'élasticité que dans certains corps. Rien n'est si contraire à l'avancement de la Physique, que les explications vagues & sans précision. Il faut savoir douter & suspendre notre jugement dans les effets dont nous ne connoissons point les causes, & l'élasticité paroît être de ce nombre.

Ce que nous venons de dire ne s'adresse qu'aux philosophes audacieux, qui prenant les phantômes de leur imagination pour les secrets de la nature, croient rendre raison des phénomènes par des hypothèses hasardées & sans fondement, qu'ils regardent comme des démonstrations. Il n'en est pas de même de ceux qui portant dans l'étude de la nature la sagacité & la sagesse de l'esprit observateur, ont la modestie de ne donner que pour de simples conjectures, des vûes souvent heureuses & fécondes. Telles sont celles que propose M. Diderot sur la cause de l'élasticité, dans ses *Pensées sur l'interprétation de la Nature*, ouvrage plein de réflexions profondes & philosophiques.

M. Diderot remarque d'abord que quand on frappe une corde d'instrument divisée en deux parties par un léger obstacle, il s'y forme des ventres & des nœuds. Il pense qu'il en est de même de tout corps élastique; que ce phénomène a plus ou moins lieu dans toute percussion; que les parties oscillantes & les nœuds sont les causes du frémissement qu'on éprouve au toucher dans un corps élastique frappé; que ce frémissement, ainsi que celui des cordes frappées, est plus ou moins fort, suivant la violence du coup, mais toujours isochrone; qu'ainsi on devoit appliquer au choc des corps élastiques, les lois des vibrations des cordes. *Voyez* CORDE & PERCUSSION.

De plus, imaginons que des molécules de matière qui agissent les unes sur les autres par attraction, c'est-à-dire en général par quelque cause inconnue (car M. Diderot ne considère ici l'attraction que sous ce point de vûe), se disposent entr'elles d'une certaine manière par leur action mutuelle; il est visible que si on déränge ces particules, elles tendront à se remettre dans leur premier état, ou du moins à se coordonner entr'elles relativement à la loi de leur action, & à celle de la force perturbatrice. Le système formé de telles particules, & que M. Diderot appelle *A*, est un corps élastique; & en ce sens, dit-il, l'univers en seroit un: idée neuve, & qu'on peut adopter à bien des égards. Le système *A* dans le vuide sera indestructible, dans l'univers une infinité de causes tendront à l'altérer. Un corps élastique plié se rompra, quand les parties qui le constituent seront écartées par la force perturbatrice au-delà de la sphere de leur action; il se rétablira quand l'écartement sera moins fort, & permettra à l'action mutuelle des particules de produire un effet.

Si les particules sont de différente matière, de différente figure, & agissent suivant différentes lois, il en résultera une infinité de corps élastiques mixtes, c'est-à-dire des systèmes composés de deux ou plusieurs systèmes de particules différentes par leurs qualités & leur action. Si on chasse de ce composé un ou plusieurs systèmes, ou qu'on y en ajoute un nouveau, la nature du corps changera; ainsi le plomb diminuera d'élasticité, si on le met en fusion, c'est-à-dire si on coordonne entre ses particules un autre système composé de molécules d'air & de feu, qui le constituent plomb fondu. *Voyez* dans l'ouvrage cité, l'explication détaillée des conjectures de M. Diderot, que nous exposons ici dans un raccourci qui leur fait tort.

Lois de l'élasticité. Pour venir à bout de découvrir la nature & les lois de l'élasticité, nous en considérerons les phénomènes. Nous supposerons donc d'abord que tous les corps dans lesquels on observe cette puissance, soient composés ou puissent être conçus composés de petites cordes ou fibres qui par leur union constituent ces corps; & pour considérer l'élasticité dans le cas le plus simple, nous prendrons pour exemple les cordes de musique.

Les fibres n'ont d'élasticité qu'autant qu'elles sont étendues par quelque force, comme on voit par les cordes lâches, qu'on peut faire changer facilement de position, sans qu'elles puissent reprendre la première qu'elles avoient, quoique cependant on n'ait pas encore déterminé exactement par expérience, quel est le degré de tension nécessaire pour faire apercevoir l'élasticité.

Quand une fibre est trop tendue, elle perd son élasticité. Quoiqu'on ne connoisse pas non plus le degré de tension qu'il faudroit pour détruire l'élasticité, il est certain au moins que l'élasticité dépend de la tension, & que cette tension a des limites où l'élasticité commence & où elle cesse.

Si cette observation ne nous fait pas connoître la cause propre & adéquate de l'élasticité, elle nous fait voir au moins la différence qu'il y a entre les corps élastiques & les corps non-élastiques; comment il arrive qu'un corps perd son élasticité, & comment un corps dépourvu de cette force, vient à l'acquérir. Ainsi une plaque de métal devient élastique à force d'être battue; & si on la fait chauffer, elle perd cette propriété.

Entre les limites de tension qui sont les termes de l'élasticité, on peut compter différens degrés de force nécessaires pour donner différens degrés de tension, & pour tendre les cordes à telle ou telle longueur. Mais quelle est la proportion de ces forces par rapport aux longueurs des cordes? c'est ce qu'on ne sauroit déterminer que par des expériences faites avec des cordes de métal; & comme les allongemens de ces cordes sont à peine sensibles, il s'ensuit de-là qu'on ne sauroit mesurer directement ces proportions; mais qu'il faut pour cela se servir d'un moyen particulier & indirect. Gravesande s'est donné beaucoup de peine pour déterminer ces lois: voici le résultat des expériences qu'il a faites pour cela.

1°. Les poids qu'il faut pour augmenter une fibre par la tension jusqu'à un certain degré, sont dans différens degrés de tension, comme la tension même. Si, par exemple, nous supposons trois fibres de même longueur & de même épaisseur, dont les tensions soient comme 1, 2, 3, des poids qui feront dans la même proportion les tendront également.

2°. Les plus petits allongemens des mêmes fibres feront entr'eux à-peu-près comme les forces qui les allongent; proportion qu'on peut appliquer aussi à leur inflexion.

3°. Dans les cordes de même genre, de même épaisseur & également tendues, mais de différentes longueurs, les allongemens produits en ajoutant des poids égaux, sont les uns aux autres comme les longueurs des cordes; ce qui vient de ce que la corde s'allonge dans toutes ses parties, & que par conséquent l'allongement d'une corde totale est double de l'allongement de sa moitié, ou de l'allongement d'une corde soûdouble.

4°. On peut comparer de la même manière les fibres de même espèce, mais de différente épaisseur, en comparant d'abord un plus ou moins grand nombre de fibres déliées de la même épaisseur; & prenant ensuite le nombre total des fibres, en raison de la solidité des cordes, c'est-à-dire comme les quarrés des diamètres des cordes, ou comme leur poids, lorsque

leurs longueurs sont égales. De telles cordes doivent donc être étendues également par des forces que l'on supposera en raison des quarrés de leurs diamètres. Le même rapport doit aussi se trouver entre les forces qu'il faut pour courber des cordes, de façon que les fleches de la courbure soient égales dans des fibres données.

5°. Le mouvement d'une fibre tendue fuit les mêmes lois que celui d'un corps qui fait ses oscillations dans une cycloïde ; & quelqu'inégales que soient les vibrations, elles se font toujours dans un même tems. Voyez CYCLOÏDE & CORDE.

6°. Deux cordes étant supposées égales, mais inégalement tendues, il faut des forces égales pour les fléchir également : on peut comparer leurs mouvemens à ceux de deux pendules, auxquels deux forces différentes feroient décrire des arcs semblables de cycloïde, & par conséquent les quarrés des tems des vibrations des fibres sont les uns aux autres en raison inverse des forces qui les fléchissent également, c'est-à-dire des poids qui tendent les cordes. Voyez PENDULE.

7°. On peut encore comparer d'une autre maniere les mouvemens des cordes semblables également tendues, avec ceux des pendules ; car comme on fait attention aux tems des vibrations, il faut aussi faire attention aux vitesses avec lesquelles les cordes se meuvent : or ces vitesses sont entr'elles en raison composée de la directe des poids qui fléchissent les cordes, & de l'inverse des quantités de matieres contenues dans les cordes, c'est-à-dire de la longueur de ces cordes. Les vitesses sont donc en raison inverse des quarrés des longueurs, & des quarrés des tems des vibrations.

Les lames ou plaques élastiques peuvent être considérées comme un amas ou faisceau de cordes élastiques paralleles. Lorsque la plaque se fléchit, quelques-unes des fibres s'allongent, & les différens points d'une même plaque sont différemment allongés.

On explique l'élasticité d'un fluide, en supposant à toutes ses parties une force centrifuge ; & M. Newton (*Princ. math. prop. xxij. liv. II.*) prouve, d'après cette supposition, que les particules qui se repoussent ou se fuient mutuellement les unes les autres par des forces réciproquement proportionnelles aux distances de leur centre, doivent composer un fluide élastique dont la densité soit proportionnelle à sa compression ; & réciproquement, que si un fluide est composé de parties qui se fuient & s'évitent mutuellement les unes les autres, & que sa densité soit proportionnelle à la compression, la force centrifuge de ces particules sera en raison inverse de leurs distances. Voyez FLUIDE.

Au reste il faut regarder cette démonstration comme purement mathématique, & non comme déduite de la véritable cause physique de l'élasticité des fluides. Quelle que soit la cause de cette élasticité, il est constant qu'elle tend à rapprocher les parties définies ou éloignées, & que par conséquent on peut la réduire, quant aux effets, à l'action d'une force centrifuge par laquelle les particules du fluide se repoussent mutuellement, sans qu'il soit nécessaire de supposer l'existence réelle d'une pareille force centrifuge. La démonstration subsiste donc, quelle que soit la cause physique de l'élasticité des fluides.

M. Daniel Bernoulli a donné dans son *Hydrodynamique*, les lois de la compression & du mouvement des fluides élastiques. Il en tire la théorie de la compression de l'air, & de son mouvement en passant par différens canaux ; de la force de la poudre pour mouvoir les boulets de canon, &c. Dans mon traité de l'équilibre & du mouvement des fluides, imprimé à Paris en 1744, j'ai aussi donné les lois de

l'équilibre & du mouvement des fluides élastiques. J'y remarque que le mouvement d'un fluide élastique differe principalement de celui d'un fluide ordinaire, par les lois des vitesses de ses différentes couches. Ainsi quand un fluide non-élastique se meut dans un vase cylindrique, toutes les couches de ce fluide se meuvent avec une égale vitesse ; mais il n'en est pas de même quand le fluide est élastique ; car si ce fluide se meut dans un cylindre dont un des bouts soit fermé, la vitesse de ses tranches est d'autant plus grande, qu'elles sont plus éloignées de ce fond, à-peu-près comme il arrive à un ressort fixé par une de ses extrémités, & dont les parties parcourent en se débandant d'autant plus d'espace, qu'elles sont plus éloignées du point fixe. Du reste la méthode pour déterminer les lois du mouvement des fluides élastiques, est la même que pour déterminer celles des autres fluides. M. Bernoulli, dans ses recherches sur le mouvement des fluides élastiques, avoit supposé la chaleur du fluide constante, & l'élasticité proportionnelle à la densité. Pour moi j'ai supposé que l'élasticité agit suivant telle loi qu'on voudra.

M. Jacques Bernoulli, dans les *mém. acad. 1703*, où il donne la théorie de la tension des fibres élastiques de différentes longueurs, ou de leur compression par différens poids, remarque avec raison que la compression des fibres élastiques n'est pas exactement proportionnelle au poids comprimant ; & la preuve démonstrative qu'il en apporte, c'est qu'une fibre élastique ne peut pas être comprimée à l'infini ; que dans son dernier état de compression elle a encore quelqu'étendue ; & que quelque poids qu'on ajoutât alors au poids comprimant, la compression ne pourroit pas être plus grande : d'où il s'enfuit évidemment que la compression n'augmente pas généralement en raison du poids.

Or ce que nous venons de remarquer d'après M. Jacques Bernoulli, sur la regle des pressions proportionnelles aux poids, a lieu dans les fluides élastiques ; par conséquent la regle qui fait les compressions proportionnelles aux poids dans les fluides élastiques (voyez AIR & ATMOSPHERE), ne sauroit être qu'une regle approchée. J'aurois mieux dire, & ce seroit peut-être parler plus exactement, que la différence des compressions de l'air est proportionnelle aux poids comprimans ; mais que comme la compression de l'air est fort petite lorsque le poids comprimant = 0, c'est-à-dire comme l'air dans son état naturel est extrêmement dilaté, les expériences ont fait croire que les compressions de l'air étoient comme les poids, quoique cette proportion n'ait pas lieu rigoureusement : car soit P la compression de l'air dans son état naturel, & $P + A$, & $P + B$ les compressions de ce même air par les deux poids a , b ; comme on suppose A & B fort grandes par rapport à P , il est évident qu'au lieu de la proportion $a . b :: A . B$, on peut prendre la proportion approchée $a . b :: P + A : P + B$. Voyez mes recherches sur la cause des vents, art. 81.

Sur les phénomènes de l'élasticité de l'air, voyez les mots AIR & ATMOSPHERE. C'est l'élasticité de l'air, & non son poids, qui est la cause immédiate de la suspension du mercure dans le barometre ; car l'air d'une chambre soutient le mercure en vertu de son ressort : ainsi plus le ressort ou l'élasticité de l'air augmentent, plus le mercure doit monter, & au contraire. Les variations du barometre sont donc l'effet du changement de l'élasticité dans l'air, autant que du changement qui arrive dans son poids ; & comme, outre le poids de l'air, il y a une infinité de causes qui peuvent faire changer l'élasticité de l'air, comme la chaleur, l'humidité, le froid, la sécheresse, il s'enfuit que toutes ces causes concourent à la suspension plus ou moins grande du mercure.

Voyez RESSORT, FLUIDE, BAROMETRE, &c. (O)

ELASTICITÉ, (*Physiologie.*) dans l'économie animale, se dit de la force par laquelle les parties, dont on conçoit que la fibre simple est composée, tendent à rester unies entr'elles; ou à se réunir, si elles sont séparées, sans solution de continuité: si cette force vient à excéder par quelle cause que ce soit, elle rend les fibres roides; si elle est trop diminuée, elle donne lieu à la débilité des fibres. Voyez FIBRE, ELASTIQUE, & l'article suivant. (d)

ELASTIQUE, adj. (*Physique.*) corps élastique ou à ressort, est celui qui étant frappé ou étendu perd d'abord sa figure, mais fait effort par sa propre force pour la reprendre; ou qui, quand il est comprimé, condensé, &c. fait effort pour se mettre en liberté, & pour repousser les corps qui le compriment, comme une lame d'épée, un arc, &c. qui se bandent aisément, mais qui reviennent bien-tôt après à leur première figure & à leur première étendue. Voy. ELASTICITÉ. Tel est encore un ballon plein d'air.

Les corps élastiques sont ou naturels ou artificiels. Les principaux parmi les artificiels, pour le degré de force élastique, sont les arcs d'acier, les boules d'airain, d'ivoire, de marbre, &c. les cuirs & les peaux, les membranes, les cordes ou fils d'airain, de fer, d'argent & d'acier, les nerfs, les boyaux, les cordes de lin & de chanvre.

Les principaux entre les naturels sont les éponges, les branches d'arbres verts, la laine, le coton, les plumes, &c. On dispute si l'eau a ou n'a point de force élastique, plusieurs philosophes croient qu'elle n'en a point ou peu par elle-même, & que si elle en montre quelquefois, on doit l'attribuer à l'air qui y est contenu. Voyez EAU.

Les principaux phénomènes qu'on observe dans les corps élastiques, sont qu'un corps élastique (nous supposons ici ce corps parfaitement élastique, & nous imaginons qu'il y en ait de tels) fait effort pour se remettre dans l'état où il étoit avant la compression, avec la même quantité de force qui a été employée à le presser ou à le bander; car la force avec laquelle on tire une corde, est la même que celle avec laquelle cette corde résiste à la traction; de même un arc reste bandé, tant qu'il y a équilibre entre la force qui est employée à le bander & celle avec laquelle il résiste.

2°. Les corps élastiques exercent également leur force en tout sens, quoique l'effet se fasse principalement appercevoir du côté où la résistance est la moins forte, ce qui se voit évidemment dans l'exemple d'un arc qui lance une fleche, du canon lorsque le boulet en sort, &c. Voyez RECUL.

3°. Les corps élastiques sonores, de quelque manière qu'on les frappe ou qu'on les pousse, sont toujours à-peu-près les mêmes vibrations; ainsi une cloche rend toujours un même son de quelque manière ou de quelque côté qu'on la frappe. De même une corde de violon rend toujours le même son à quelqu'endroit qu'on la pousse avec l'archet. Or les différens sons consistent, comme l'on fait, dans la fréquence plus ou moins grande des vibrations du corps sonore. Voyez CORDE & SON.

4°. Un corps parfaitement fluide, s'il y en a de tels, ne sauroit être élastique parce que ses parties ne sauroient être comprimées. Voyez FLUIDE.

5°. Un corps parfaitement solide, s'il y en avoit de tels, ne sauroit être parfaitement élastique, parce que n'ayant point de pores il ne sauroit être susceptible de compression. Voyez SOLIDE.

6°. Les corps durs, longs & flexibles propres à acquérir de l'élasticité, l'acquierent principalement de trois manières, par leur extension, leur contraction, ou leur tension.

7°. Lorsque les corps se dilatent par leur force

élastique, ils employent pour cela une moindre force dans le commencement de leur dilatation que vers la fin, parce que c'est à la fin qu'ils sont le plus comprimés, & que leur résistance est toujours égale à la compression.

8°. Le mouvement par lequel les corps comprimés se remettent dans leur premier état, est ordinairement un mouvement accéléré. Voyez DILATATION. Quant aux lois du mouvement & de la percussion dans les corps élastiques, voyez sur cela les articles MOUVEMENT & PERCUSSION. Voyez aussi RESSORT.

Je ferai seulement ici les deux observations suivantes:

1°. On suppose ordinairement qu'un corps élastique à ressort parfait qui vient frapper un plan inébranlable, reçoive par le débandement du ressort une vitesse précisément égale & en sens contraire à celle qu'il avoit en frappant le plan. Il faut cependant remarquer qu'un corps élastique peut se rétablir parfaitement dans sa figure, en perdant beaucoup de sa vitesse: en voici la preuve. Supposons deux corps *A, B*, durs, unis ensemble par un ressort attaché à tous les deux, & supposons que ce système vienne à frapper perpendiculairement un plan inébranlable avec la vitesse *a*; il est certain que le corps antérieur *A* perdra d'abord tout son mouvement, qu'ensuite le corps *B* avancera contre le plan & contre le corps *A*, en comprimant le ressort avec la vitesse *a*, & que ce ressort en se débandant lui rendra la vitesse *a*, laquelle étant partagée aux deux masses *A, B*, deviendra $\frac{Aa}{A+B}$; donc la vitesse du système des deux corps *A, B*, sera moindre après le choc qu'auparavant, quoique le système conserve la même figure. Pour qu'un corps élastique ne perdît rien de sa vitesse par le choc, il faudroit supposer que le ressort dont il est pourvu rendît ses parties susceptibles de division à l'infini, en sorte que quand il choque un plan, il n'y eût que la partie infiniment petite contiguë au plan, qui perdît tout-à-coup sa vitesse, les autres parties ne perdant la leur que par degrés insensibles. Or on sent bien que cette supposition est plus mathématique que physique; en effet l'expérience prouve que les corps élastiques les plus parfaits perdent quelque partie de leur vitesse par le choc, sans que leur figure soit aucunement altérée.

2°. M. Mariotte, dans son traité du choc des corps, dit que si on frappe un cerceau avec un bâton pour le faire avancer, la partie du cerceau opposée à la partie choquée avancera vers le bâton & s'applatira, tandis que le cerceau entier ira en-avant; ce phénomène est aisé à expliquer par les principes qu'on peut lire au mot DYNAMIQUE. Le cerceau étant en repos au moment du choc, on peut regarder son repos actuel comme composé de deux mouvemens égaux & contraires, l'un progressif & l'autre opposé à celui-là, & contraire à l'impulsion du bâton; donc en vertu de ce dernier mouvement le cerceau est dans le même état que s'il étoit poussé directement contre le bâton. Or dans ce cas il est évident qu'il doit s'applatir par la partie la plus éloignée du bâton. Donc, &c. Voyez PERCUSSION.

Les mots élastique, élasticité, viennent du grec *ελαύνω*, pousser, chasser. (O)

ELASTIQUE, adj. pris subst. ou COURBE ELASTIQUE, (*Géométrie & Méchan.*) est le nom que M. Jacques Bernoulli a donné à la courbe que forme une lame de ressort fixée horizontalement par une de ses extrémités à un plan vertical, & chargée à l'autre extrémité d'un poids qui par sa pesanteur oblige cette lame de se courber; la détermination de cette courbe est un problème de la plus sublime Géométrie. On peut voir l'analyse que M. Jacques Bernoulli en

a donnée dans les *mémoires de l'académie des Sciences de Paris de 1703*. Plusieurs favans géometres ont donné depuis ce tems différentes solutions de ce problème ; on en trouve plusieurs très-élégantes dans le *tome III. des mémoires de l'académie de Petersbourg*.

Cette courbe est la même que celle que formeroit un linge *ACB* (*fig. 67. Méchaniq.*) parfaitement flexible, fixé horizontalement par ses deux extrémités *A, B*, & chargé d'un fluide qui rempliroit la cavité *ACB*. Voyez cette proposition démontrée dans l'essai de M. Jean Bernoulli sur une nouvelle théorie de la manœuvre des vaisseaux, imprimé à Bâle en 1714, & réimprimé depuis à Laufanne, 1743, dans le recueil in-4°. des œuvres de M. Jean Bernoulli. Je dis 1743, quoique le titre porte 1742 ; parce qu'il y a au commencement du premier volume deux écrits de M. Bernoulli & de l'éditeur, datés de 1743.

On peut voir aussi dans le *tome IV. des œuvres de M. Jean Bernoulli*, page 242, une solution du problème de l'élastique ; elle est fondée sur ces deux principes : 1° que le poids tendant exerce sur chaque point de l'élastique une force proportionnelle à sa distance : 2° que la courbure dans chaque point est en raison de la force tendante ; d'où il s'enfuit que si on nomme *x* la distance d'un point quelconque à la ligne de direction du poids tendant, on aura le rayon de la développée $\left(\frac{dx^2 + dy^2}{-dx \, ddy}\right)^{\frac{3}{2}} = \frac{1}{x}$; d'où l'on tire en regardant *dx* comme constant, $\frac{x \, dx}{2} = -\frac{dy}{\sqrt{dy^2 + dx^2}}$ & $\frac{x \, dx}{\sqrt{4-x^2}} = dy$, équation de l'élastique. Or il est

évident que cette courbe est la même que celle du linge dont il a été parlé ci-dessus, puisque la pression dans chaque point du linge est proportionnelle à *x*, c'est-à-dire à la hauteur, & que cette pression est de plus proportionnelle à la courbure, ou en raison inverse du rayon de la développée. Voy. COURBURE, DÉVELOPPÉE, & OSCULATEUR. (O)

ELATERISTES, adj. plur. (*Physique.*) terme de M. Boyle, pour désigner ceux qui tiennent pour l'élasticité & la pesanteur de l'air. Ces deux propriétés de l'air étant généralement reconnues aujourd'hui, les *Elateristes* ne font plus une secte. (O)

ELATERIUM, (*Pharmacie & Matière médicale.*) Ce mot qui vient du grec *ἐλαύω, ἐλαω*, je chasse avec force, étoit employé par Hippocrate pour exprimer les purgatifs violens ; on le donna ensuite au concombre sauvage, & enfin il fut consacré pour exprimer une préparation du suc de cette plante ; préparation fort usitée chez les anciens, & dont Hippocrate même fait mention.

Il paroît qu'on apportoit beaucoup d'attention à la préparation de ce remède ; que les différens auteurs qui nous l'ont transmise ont décrit cependant d'une manière si confuse & si peu uniforme, qu'ils ne nous ont pas appris ce que c'étoit précisément.

Dioscoride, qui paroît en avoir parlé le plus clairement, dit qu'il faut aller sur le lieu où sont les concombres sauvages, dont les fruits touchent à leur parfaite maturité, les mettre dans l'instant qu'on les a cueillis sur un tamis, les y fendre en deux, recevoir dans un bassin posé sous le tamis le suc qui coulera, en séparer quand il fera tout ramassé & reposé la partie claire d'avec l'épaisse & mucilagineuse, & garder celle-ci, qui étant desséchée, étoit le véritable & le meilleur *elaterium*.

Comme les fruits du concombre sauvage ne mûrissent que les uns après les autres, qu'il falloit les prendre au moment précis, pour ainsi dire, qui précédoit leur maturité parfaite, parce qu'un moment plus tard ils tomboient d'eux-mêmes & dardoient leurs graines & leur suc, ce qui les rendoit inutiles ; M. Boulduc, *mém. de l'acad. royale des Sciences*, an-

née 1719, juge que la pratique des anciens devoit être fort pénible, si elle n'étoit quelque chose de plus.

Galien, ou du moins l'auteur de l'ouvrage intitulé *de dynamidiis*, donne la façon de faire l'*elaterium* en ces termes : exprimez, dit-il, le suc du concombre sauvage tandis qu'il n'est pas encore mûr, après quoi versez ce suc exprimé dans un vase plein d'eau ; ramassez ce qui surnagera, & le faites secher au soleil.

Mais quoi qu'il en soit de la façon de préparer l'*elaterium*, on ne s'en fert plus aujourd'hui parmi nous, malgré tous les travaux de M. Boulduc, qui s'est attaché à en faire un qui pût produire les effets qu'en promettoient les anciens ; objet qu'il a rempli en tirant de la racine seche de concombre sauvage, par une simple décoction, un extrait qu'il préféroit à celui de toutes les autres parties de la même plante, & qu'il a reconnu par expérience pour un hydragogue fort doux, mais puissant à la dose de 24 jusqu'à 30 grains. Le même M. Boulduc recommande aussi le fruit du concombre sauvage, séché & pulvérisé, comme un bon hydragogue.

Les expériences de notre académicien lui ont appris que le concombre sauvage ne contenoit presque pas de principe résineux, & que c'étoit une plante purement extractive.

Les anciens faisoient prendre l'*elaterium* depuis 4 grains jusqu'à 12, à cette dose il purgeoit par le vomissement & par les selles. Voyez CONCOMBRE SAUVAGE. (b)

ELAVÉ, adj. (*Venerie.*) il se dit d'un poil mollassé & blafart en couleur ; en fait de bête à chasser & de chiens, c'est une marque de foiblesse en eux.

ELBE, (*Géog. mod.*) île située sur la côte de Toscane, vis-à-vis de Piombino.

ELBE, (*Géog. mod.*) fleuve qui a sa source aux monts des Géans, sur les confins de la Bohême & de la Silésie ; il traverse la Misnie & la Saxe, & se jette dans la mer au-dessus de Hambourg.

ELBEUF, (*Géog. mod.*) gros bourg de Normandie, en France ; il a titre de duché-pairie : il est situé sur la Seine. Long. 18. 38. lat. 49. 20.

ELBING, (*Géog. mod.*) capitale de la contrée de Hockerland, à la Prusse royale, au palatinat de Mariembourg, en Pologne : elle n'est pas éloignée de la mer Baltique. Long. 37. 40. lat. 54. 12.

ELBOURG, (*Géog. mod.*) ville du duché de Gueldres, aux Provinces-Unies : elle est située sur le Zuiderzée. Long. 23. 20. lat. 54. 12.

ELCATIF, (*Géog. mod.*) ville de l'Arabie heureuse, sur la côte occidentale du golfe Persique, en Asie. Long. 70. 40. lat. 26.

ELCESAITES, HELCESAITES ou ELCESAIENS, comme les appelle Théodoret, s. m. plur. (*Théol. & Hist. ecclési.*) hérétiques qui parurent au commencement du second siècle de l'Eglise, & qui prirent leur nom d'Elcesaïe ou d'Elxaï leur chef. Il vivoit du tems de Trajan.

On connoitra leurs principaux dogmes, par les rêveries que débitoit ce fanatique. Elxaï étoit Juif d'origine & de sentimens, mais il n'observoit pas la loi. Il se prétendit inspiré, composa un livre où il ordonnoit à ses sectateurs une forme de ferment mystérieux par le sel, l'eau, la terre, le pain, le ciel, l'air, & le vent. D'autres fois il leur ordonnoit de prendre sept autres témoins de la vérité, le ciel, l'eau, les esprits, les SS. anges de la priere, l'huile, le sel, & la terre. Des livres du nouveau Testament & de ceux de l'ancien, il n'admettoit que quelques passages détachés. Ce prétendu prophète contraignoit ses sectateurs au mariage. Il disoit qu'on pouvoit, sans pécher, céder à la persécution, adorer les idoles, & diffimuler sa foi au-dehors, pourvu que le cœur n'y eût point de part. Il reconnoissoit le Christ pour

pour le grand roi; mais il ne paroïssoit pas clairement par son livre, si sous ce nom il désignoit J. C. ou s'il en entendoit un autre. Il défendoit de prier vers l'orient, & vouloit qu'on tournât le visage vers Jérusalem en quelque pays que l'on fût. Il condamnoit les sacrifices comme indignes de Dieu, & ne lui ayant, disoit-il, été offerts ni par les peres, c'est-à-dire les patriarches, ni en vertu de la loi. Il défendoit de manger de la chair comme faisoient les Juifs, & rejettoit l'autel & le feu; mais il croyoit que l'eau étoit bonne, ce qui pourroit faire conjecturer qu'il admettoit une sorte de baptême.

Elxai décrivait le Christ comme une vertu céleste qui, née dès le commencement du monde, avoit paru de tems en tems sous divers corps, & il en décrivait ainsi les dimensions: Vingt-quatre schœnes en longueur, c'est-à-dire quatre-vingt-seize mille pas; six schœnes en largeur, ou vingt-quatre mille pas, & l'épaisseur à proportion. Ces mesures semblent avoir été forgées sur une interprétation grossière de ces paroles de S. Paul aux Ephésiens, *ch. iij. v. 18. ut possitis comprehendere cum omnibus sanctis, quæ sit latitudo, & longitudo, & sublimitas, & profundum.* Par une erreur semblable, il donnoit au saint Esprit le sexe féminin, parce qu'en Hébreu *rouats* ou *rouach*, qui signifie *esprit*, est de ce genre. Il le faisoit semblable au Christ & posé devant lui, droit comme une statue, sur un nuage entre deux montagnes, & toutefois invisible. Il donnoit à l'un & à l'autre la même mesure, & prétendoit l'avoir connue par la hauteur des montagnes, parce que leurs têtes y atteignoient. Enfin, il enseignoit dans son livre une prière en termes barbares, dont il défendoit de chercher l'explication, & que S. Epiphane traduit ainsi: *la bassesse, la condamnation, l'oppression, la peine de mes peres est passée par la mission parfaite qui est venue.* Ce pere, Origene, & Eusebe ont parlé des *Elcésaites*. Le premier les nomme aussi *Samséens*, du mot hébreu *sames*, qui signifie *le soleil*. Scaliger s'est trompé en prétendant qu'Elxai étoit le même qu'Essai ou Ezen; & par une suite de sa première erreur, il a confondu les *Elcésaites* avec la secte des Esséens. Les disciples d'Elxai se joignirent à ceux d'Ebion, & gardoient comm'eux la circoncision; ils subsisterent plusieurs siècles, quoiqu'Eusebe, *liv. VI. ch. xxxviiij.* assure le contraire. Fleury, *hist. ecclésiast. liv. I. tom. II. pag. 291. & 92. (G)*

ELCHE, (*Géog. mod.*) ville du royaume de Valence en Espagne. Elle est située sur la Segre. *Long. 17. 25. lat. 38. 10.*

* ELÉATIQUE, (SECTE) *Hist. de la Philosophie.* La secte éléatique fut ainsi appelée d'Elée, ville de la grande Grèce, où naquirent Parménide, Zénon, & Leucippe, trois célèbres défenseurs de la philosophie dont nous allons parler.

Xénophane de Colophone passe pour le fondateur de l'éléatisme. On dit qu'il succéda à Telaugé fils de Pythagore, qui enseignoit en Italie la doctrine de son pere. Ce qu'il y a de certain, c'est que les éléatiques furent quelquefois appelés *Pythagoriciens*.

Il se fit un grand schisme dans l'école éléatique, qui la divisa en deux sortes de philosophes qui conserverent le même nom, mais dont les principes furent aussi opposés qu'il étoit possible qu'ils le fussent; les uns se perdant dans des abstractions, & élevant la certitude des connoissances métaphysiques aux dépens de la science des faits, regarderent la physique expérimentale & l'étude de la nature comme l'occupation vaine & trompeuse d'un homme qui, portant la vérité en lui-même, la cherchoit au-dehors, & devoit de propos délibéré le joüet perpétuel de l'apparence & des phantômes: de ce nombre furent Xénophane, Parménide, Mélisse, & Zénon; les autres, au contraire, persuadés qu'il n'y a de vérité que dans

les propositions fondées sur le témoignage de nos sens, & que la connoissance des phénomènes de la nature est la seule vraie philosophie, se livrerent tout entiers à l'étude de la Physique: & l'on trouve à la tête de ceux-ci les noms célèbres de Leucippe, de Démocrite, de Protagoras, de Diagoras, & d'Anaxarque. Ce schisme nous donne la division de l'histoire de la philosophie éléatique, en histoire de l'éléatisme métaphysique, & en histoire de l'éléatisme physique.

Histoire des éléatiques métaphysiciens. Xénophane vécut si long-tems, qu'on ne fait à quelle année rapporter sa naissance. La différence entre les historiens est de vingt olympiades: mais il est difficile d'en trouver une autre que la cinquante-fixième, qui satisfasse à tous les faits donnés. Xénophane, né dans la cinquante-fixième olympiade, put apprendre les éléments de la Grammaire, tandis qu'Anaximandre fleurissoit; entrer dans l'école pythagoricienne à l'âge de vingt-cinq ans, professer la philosophie jusqu'à l'âge de quatre-vingt-douze, être témoin de la défaite des Perses à Platée & à Marathon, voir le regne d'Hiéron, avoir Empedocle pour disciple, atteindre le commencement de la quatre-vingt-unième olympiade, & mourir âgé de cent ans.

Xénophane n'eut point de maître. Persécuté dans sa patrie, il se retira à Zancle ou à Catane dans la Sicile. Il étoit poète & philosophe. Réduit à la dernière indigence, il alla demander du pain à Hiéron. Demander du pain à un tyran! il valoit encore mieux chanter ses vers dans les rues; cela eût été plus honnête & plus conforme aux mœurs du tems. Indigné des fables qu'Homère & Hésiode avoient débitées sur le compte des dieux, il écrivit contre ces deux poètes; mais les vers d'Hésiode & d'Homère sont parvenus jusqu'à nous, & ceux de Xénophane sont tombés dans l'oubli. Il combattit les principes de Thalès & de Pythagore; il harcela un peu le philosophe Epiménide; il écrivit l'histoire de son pays; il jeta les fondemens d'une nouvelle philosophie dans un ouvrage intitulé *de la nature*. Ses disputes avec les philosophes de son tems, servirent aussi d'aliment à la mauvaise humeur de Timon; je veux dire que le misanthrope s'en réjouissoit intérieurement, quoiqu'il en parût fâché à l'extérieur.

Nous n'avons point les ouvrages des éléatiques; & l'on accuse ceux d'entre les anciens qui ont fait mention de leurs principes, d'avoir mis peu d'exactitude & de fidélité dans l'exposition qu'ils nous en ont laissée. Il y a toute apparence que les éléatiques avoient la double doctrine. Voici tout ce qu'on a pu recueillir de leur métaphysique & de leur physique.

Métaphysique de Xénophane. Rien ne se fait de rien. Ce qui est a donc toujours été: mais ce qui est éternel est infini; ce qui est infini est un: car où il y a dissimilitude, il y a pluralité. Ce qui est éternel, infini, un, par-tout le même, est aussi immuable & immobile: car s'il pouvoit changer de lieu, il ne seroit pas infini; & s'il pouvoit devenir autre, il y auroit en lui des choses qui commenceroient, & des choses qui finiroient sans cause; il se seroit quelque chose de rien, & rien de quelque chose; ce qui est absurde. Il n'y a qu'un être qui soit éternel, infini, un, immuable, immobile, tout; & cet être est Dieu. Dieu n'est point corps; cependant sa substance s'étendant également en tout sens, remplit un espace immense sphérique. Il n'a rien de commun avec l'homme. Dieu voit tout, entend tout, est présent à tout; il est en même tems l'intelligence, la durée, la nature; il n'a point notre forme; il n'a point nos passions; ses sens ne sont point tels que les nôtres.

Ce système n'est pas éloigné du Spinosisme. Si Xénophane semble reconnoître deux substances dont l'union intime constitue un tout, qu'il appelle l'*uni-*

vers ; d'un autre côté l'une de ces substances est figurée , & ne peut , selon ce philosophe , se concevoir distinguée & séparée de l'autre que par abstraction. Leur nature n'est pas essentiellement différente ; d'ailleurs cette ame de l'univers que Xénophane paroît avoir imaginée , & que tous les Philosophes qui l'ont suivi ont admise , n'étoit rien de ce que nous entendons par un esprit.

Physique de Xénophane. Il n'y a qu'un univers ; mais il y a une infinité de mondes. Comme il n'y a point de mouvement vrai , il n'y a en effet ni génération , ni déperissement , ni altération. Il n'y a ni commencement , ni fin de rien , que des apparences. Les apparences sont les seules processions réelles de l'état de possibilité à l'état d'existence , & de l'état d'existence à celui d'annihilation. Les sens ne peuvent nous élever à la connoissance de la raison première de l'univers. Ils nous trompent nécessairement sur ses lois. Il ne nous vient de science solide que de la raison ; tout ce qui n'est fondé que sur le témoignage des sens est opinion. La Métaphysique est la science des choses ; la Physique est l'étude des apparences. Ce que nous appercevons en nous , est ; ce que nous appercevons hors de nous , nous paroît. Mais la seule vraie philosophie est des choses qui sont , & non de celles qui paroissent.

Malgré ce mépris que les *Eléatiques* faisoient de la science des faits & de la connoissance de la nature , ils s'en occupoient sérieusement ; ils en jugeoient seulement moins favorablement que les philosophes de leur tems. Ils auroient été d'accord avec les Pyrrhoniens sur l'incertitude du rapport des sens ; mais ils auroient défendu contre eux l'infailibilité de la raison.

Il y a , disoient les *Eléatiques* , quatre élémens ; ils se combinent pour former la terre. La terre est la matiere de tous les êtres. Les astres sont des nuages enflammés : ces gros charbons s'éteignent le jour & s'allument la nuit. Le Soleil est un amas de particules ignées , qui se détruit & se reforme en 24 heures ; il se leve le matin comme un grand brasier allumé de vapeurs récentes : ces vapeurs se consomment à mesure que son cours s'avance ; le soir il tombe épuisé sur la terre ; son mouvement se fait en ligne droite : c'est la distance qui donne à l'espace qu'il parcourt , une courbure apparente. Il y a plusieurs Soleils ; chaque climat , chaque zone a le sien. La Lune est un nuage condensé ; elle est habitée ; il y a des régions , des villes. Les nuées ne sont que des exhalaisons , que le Soleil attire de la surface de la terre ; est-ce l'affluence des mixtes qui se précipitent dans les mers qui les sale ? Les mers ont couvert toute la terre ; ce phénomène est démontré par la présence des corps marins sur sa surface & dans ses entrailles. Le genre humain finira lorsque la terre étant entraînée au fond des mers , cet amas d'eau se répandra également par-tout , détrempera le globe , & n'en formera qu'un bourbier ; les fleuves s'écouleront , l'immense bourbier se séchera , & les hommes renaîtront. Voilà la grande révolution de tous les êtres.

Ne perdons point de vûe au milieu de ces puérités , plusieurs idées qui ne sont point au-dessous de la philosophie de nos tems ; la distinction des élémens , leur combinaison , d'où résulte la terre ; la terre , principe général des corps ; l'apparence circulaire , effet de la grande distance ; la pluralité des mondes & des Soleils ; la Lune habitée ; les nuages formés des exhalaisons terrestres ; le séjour de la mer sur tous les points de la surface de la terre. Il étoit difficile qu'une science qui en étoit à son alphabet , rencontrât un plus grand nombre de vérités ou d'idées heureuses.

Tel étoit l'état de la philosophie *éléatique* , lorsque Parménide naquit. Il étoit d'Elée. Il eut Zénon pour disciple. Il s'entretint avec Socrate. Il écrivit sa phi-

losophie en vers ; il ne nous en reste que des lambeaux si découfus , qu'on n'en peut former aucun ensemble systématique. Il y a de l'apparence qu'il donna aussi la préférence à la raison sur les sens ; qu'il regarda la Physique comme la science des opinions , & la Métaphysique comme la science des choses , & qu'il laissa l'*Eléatisme* spéculatif où il en étoit ; à moins qu'on ne veuille s'en rapporter à Platon , & attribuer à Parménide tout ce que le Platonisme a débité depuis sur les idées. Parménide se fit un système de physique particulier. Il regarda le froid & le chaud , ou la terre & le feu , comme les principes des êtres ; il découvrit que le Soleil & la Lune brilloient de la même lumière , mais que l'éclat de la Lune étoit emprunté ; il plaça la terre au centre du monde ; il attribua son immobilité à sa distance égale en tout sens , de chacun des autres points de l'univers. Pour expliquer la génération des substances qui nous environnent , il disoit : le feu a été appliqué à la terre , le limon s'est échauffé , l'homme & tout ce qui a vie a été engendré ; le monde finira ; la portion principale de l'ame humaine est placée dans le cœur.

Parménide naquit dans la soixante-neuvième olympiade. On ignore le tems de sa mort. Les Eléens l'appellerent au gouvernement ; mais des troubles populaires le dégoûtèrent bien-tôt des affaires publiques , & il se retira pour se livrer tout entier à la Philosophie.

Mélisse de Samos fleurit dans la 84^e olympiade. Il fut homme d'état , avant que d'être philosophe. Il eût peut-être été plus avantageux pour les peuples qu'il eût commencé par être philosophe , avant que d'être homme d'état. Il écrivit dans sa retraite de l'*être & de la nature*. Il ne changea rien à la philosophie de ses prédécesseurs : il croyoit seulement que la nature des dieux étant incompréhensible , il falloit s'en taire , & que ce qui n'est pas est impossible ; deux principes , dont le premier marque beaucoup de retenue , & le second beaucoup de hardiesse. On croit que ce fut notre philosophe qui commandoit les Samiens , lorsque leur flotte battit celle des Athéniens.

Zénon l'*éléatique* fut un beau garçon , que Parménide ne reçut pas dans son école sans qu'on en médit. Il se mêla aussi des affaires publiques , avant que de s'appliquer à l'étude de la philosophie. On dit qu'il se trouva dans Agrigente , lorsque cette ville gémissoit sous la tyrannie de Phalaris ; qu'ayant employé sans succès toutes les ressources de la philosophie pour adoucir cette bête féroce , il inspira à la jeunesse l'honnête & dangereux dessein de s'en délivrer ; que Phalaris instruit de cette conspiration , fit saisir Zénon & l'exposa aux plus cruels tourmens , dans l'espérance que la violence de la douleur lui arracherait les noms de ses complices ; que le philosophe ne nomma que le favori du tyran ; qu'au milieu des supplices , son éloquence réveilla les lâches Agrigentins ; qu'ils rougirent de s'abandonner eux-mêmes , tandis qu'un étranger expiroit à leurs yeux , pour avoir entrepris de les tirer de l'esclavage ; qu'ils se souleverent brusquement , & que le tyran fut assommé à coups de pierre. Les uns ajoûtent qu'ayant invité Phalaris à s'approcher , sous prétexte de lui révéler tout ce qu'il desiroit savoir , il le mordit par l'oreille , & ne lâcha prise qu'en mourant sous les coups que les boureaux lui donnerent. D'autres que , pour ôter à Phalaris toute espérance de connoître le fond de la conjuration , il se coupa la langue avec les dents , & la cracha au visage du tyran. Mais quelque honneur que la Philosophie puisse recueillir de ces faits , nous ne pouvons nous en dissimuler l'incertitude. Zénon ne vécut ni sous Phalaris , ni sous Denis ; & l'on raconte les mêmes choses d'Anaxarque.

Zénon étoit grand dialecticien. Il avoit divisé sa

logique en trois parties. Il traitoit dans la premiere de l'art de raisonner ; dans la seconde, de l'art de dialoguer ; & dans la troisieme, de l'art de disputer. Il n'eut point d'autre metaphysique que celle de Xenophane. Il combattit la realité du mouvement. Tout le monde connoit son sophisme de la tortue & d'Achille. « Il disoit, si je souffre sans indignation l'injure du méchant, je serai insensible à la loüange de l'honnête homme ». Sa physique fut la même que celle de Parménide. Il nia le vuide. S'il ajoûta au froid & au chaud l'humide & le sec, ce ne fut pas proprement comme quatre différens principes, mais comme quatre effets de deux causes, la terre & le feu.

Histoire des Eléatiques physiciens. Leucippe d'Abdere, disciple de Mélisse & de Zénon, & maître de Démocrite, s'aperçut bien-tôt que la méfiance outrée du témoignage des sens détruisoit toute philosophie, & qu'il valoit mieux rechercher en quelles circonstances ils nous trompoient, que de se persuader à soi-même & aux autres par des subtilités de Logique qu'ils nous trompent toujours. Il se dégoûta de la metaphysique de Xenophane, des idées de Platon, des nombres de Pythagore, des sophismes de Zénon, & s'abandonna tout entier à l'étude de la nature, à la connoissance de l'univers, & à la recherche des propriétés & des attributs des êtres. Le seul moyen, disoit-il, de réconcilier les sens avec la raison, qui semblent s'être brouillés depuis l'origine de la secte éléatique, c'est de recueillir des faits & d'en faire la base de la spéculation. Sans les faits, toutes les idées systématiques ne portent sur rien : ce sont des ombres inconstantes qui ne se ressemblent qu'un instant.

On peut regarder Leucippe comme le fondateur de la philosophie corpusculaire. Ce n'est pas qu'avant lui on n'eût considéré les corps comme des amas de particules ; mais il est le premier qui ait fait de la combinaison de ces particules, la cause universelle de toutes choses. Il avoit pris la metaphysique en une telle aversion, que pour ne rien laisser, disoit-il, d'arbitraire dans sa philosophie, il en avoit banni le nom de Dieu. Les philosophes qui l'avoient précédé, voyoient tout dans les idées ; Leucippe ne voulut rien admettre que ce qu'il observeroit dans les corps. Il fit tout émaner de l'atome, de sa figure, & de son mouvement. Il imagina l'atomisme ; Démocrite perfectionna ce système ; Epicure le porta jusqu'ou il pouvoit s'élever. *Voyez* ATOMISME.

Leucippe & Démocrite avoient dit que les atomes différoient par le mouvement, la figure, & la masse, & que c'étoit de leur co-ordination que naissoient tous les êtres. Epicure ajoûta qu'il y avoit des atomes d'une nature si hétérogene, qu'ils ne pouvoient ni se rencontrer, ni s'unir. Leucippe & Démocrite avoient prétendu que toutes les molécules élémentaires avoient commencé par se mouvoir en ligne droite. Epicure remarqua que si elles avoient commencé à se mouvoir toutes en ligne droite, elles n'auroient jamais changé de direction, ne se feroient point choquées, ne se feroient point combinées, & n'auroient produit aucune substance : d'où il conclut qu'elles s'étoient mêlées dans des directions un peu inclinées les unes aux autres, & convergentes vers quelque point commun, à-peu-près comme nous voyons les graves tomber vers le centre de la terre. Leucippe & Démocrite avoient animé leurs atomes d'une même force de gravitation. Epicure fit graviter les siens diversément. Voilà les principales différences de la philosophie de Leucippe & d'Epicure, qui nous soient connues.

Leucippe disoit encore : l'univers est infini. Il y a un vuide absolu, & un plein absolu : ce sont les deux portions de l'espace en général. Les atomes se meu-

vent dans le vuide. Tout naît de leurs combinaisons ; Ils forment des mondes, qui se résolvent en atomes. Entraînés autour d'un centre commun, ils se rencontrent, se choquent, se séparent, s'unissent ; les plus legers sont jettés dans les espaces vuides, qui embrassent extérieurement le tourbillon général. Les autres tendent fortement vers le centre ; ils s'y hâtent, s'y pressent, s'y accrochent, & y forment une masse qui augmente sans cesse en densité. Cette masse attire à elle tout ce qui l'approche ; de-là naisent l'humide, le limoneux, le sec, le chaud, le brûlant, l'enflammé, les eaux, la terre, les pierres, les hommes, le feu, la flamme, les astres. Le Soleil est environné d'une grande atmosphère, qui lui est extérieure. C'est le mouvement qui entretient sans cesse le feu des astres, en portant au lieu qu'ils occupent des particules qui réparent les pertes qu'ils font. La Lune ne brille que d'une lumière empruntée du Soleil. Le Soleil & la Lune souffrent des éclipses, parce que la terre panche vers le midi. Si les éclipses de Lune sont plus fréquentes que celles de Soleil, il en faut chercher la raison dans la différence de leurs orbites. Les générations, les déperissements, les altérations, sont les suites d'une loi générale & nécessaire, qui agit dans toutes les molécules de la matiere.

Quoique nous ayons perdu les ouvrages de Leucippe, il nous est resté, comme on voit, assez de connoissance des principes de sa philosophie, pour juger du mérite de quelques-uns de nos systématiques modernes ; & nous pourrions demander aux Cartésiens, s'il y a bien loin des idées de Leucippe à celles de Descartes. *Voyez* CARTÉSIANISME.

Leucippe eut pour successeur Démocrite, un des premiers génies de l'antiquité. Démocrite naquit à Abdere, où sa famille étoit riche & puissante. Il fleurissoit au commencement de la guerre du Peloponèse. Dans le dessein qu'il avoit formé de voyager, il laissa à ses freres les biens fonds, & il prit en argent ce qui lui revenoit de la succession de son pere. Il parcourut l'Egypte, où il apprit la Géométrie dans les séminaires ; la Chaldée ; l'Ethiopie, où il conversa avec les Gymnosophistes ; la Perse, où il interrogea les magies ; les Indes, &c. *Je n'ai rien épargné pour m'instruire, disoit Démocrite ; j'ai vu tous les hommes célèbres de mon tems ; j'ai parcouru toutes les contrées où j'ai espéré rencontrer la vérité : la distance des lieux ne m'a point effrayé ; j'ai observé les différences de plusieurs climats ; j'ai recueilli les phénomènes de l'air, de la terre, & des eaux : la fatigue des voyages ne m'a point empêché de méditer ; j'ai cultivé les Mathématiques sur les grandes routes, comme dans le silence de mon cabinet ; je ne crois pas que personne me surpasse aujourd'hui dans l'art de démontrer par les nombres & par les lignes, je n'en excepte pas même les prêtres de l'Egypte.*

Démocrite revint dans sa patrie, rempli de la fagesse de toutes les nations, mais il y fut réduit à la vie la plus étroite & la plus obscure ; ses longs voyages avoient entièrement épuisé sa fortune ; heureusement il trouva dans l'amitié de Damasis son frere, les secours dont il avoit besoin. Les loix du pays refusoient la sépulture à celui qui avoit dissipé le bien de ses peres. Démocrite ne crut pas devoir exposer sa mémoire à cette injure : il obtint de la république une somme considérable en argent, avec une statue d'airain, sur la seule lecture d'un de ses ouvrages. Dans la suite, ayant conjecturé par des observations météorologiques, qu'il y auroit une grande disette d'huile, il acheta à bon marché toute celle qui étoit dans le commerce, la revendit fort cher, & prouva aux détracteurs de la philosophie, que le philosophe favoit acquérir des richesses quand il le vouloit. Ses concitoyens l'appellerent à l'administration des affaires publiques ; il se conduisit à la tête

du gouvernement, comme on l'attendoit d'un homme de son caractère. Mais son goût dominant ne tarda pas à le rappeler à la contemplation & à la philosophie. Il s'enfonça dans les lieux sauvages & solitaires; il erra parmi les tombeaux; il se livra à l'étude de la morale, de la nature, de l'anatomie & des mathématiques; il consuma sa vie en expériences; il fit dissoudre des pierres; il exprima le suc des plantes; il disséqua les animaux. Ses imbécilles concitoyens le prirent alternativement pour magicien & pour insensé. Son entrevue avec Hippocrate, qu'on avoit appelé pour le guérir, est trop connue & trop incertaine, pour que j'en fasse mention ici. Ses travaux & son extrême sobriété n'abrégerent point ses jours. Il vécut près d'un siècle. Voici les principes généraux de sa philosophie.

Logique de Démocrite. Démocrite disoit: il n'existe que les atomes & le vuide; il faut traiter le reste comme des simulacres trompeurs. L'homme est loin de la vérité. Chacun de nous a son opinion; aucun n'a la science. Il y a deux philosophies; l'une sensible, l'autre rationnelle; il faut s'en tenir à la première, tant qu'on voit, qu'on sent, qu'on entend, qu'on goûte & qu'on touche; il ne faut poursuivre le phénomène à la pointe de l'esprit, que quand il échappe à la portée des sens. La voie expérimentale est longue, mais elle est sûre; la voie du raisonnement a le même défaut, & n'a pas la même certitude.

D'où l'on voit que Démocrite s'étoit un peu rapproché des idées de Xénophane en métaphysique, & qu'il s'étoit livré sans réserve à la méthode de philosophe de Leucippe en physique.

Physiologie de Démocrite. Démocrite disoit: rien ne se fait de rien; le vuide & les atomes sont les causes efficientes de tout. La matière est un amas d'atomes, ou n'est qu'une vaine apparence. L'atome ne naît point du vuide, ni le vuide de l'atome: les corps existent dans le vuide. Ils ne diffèrent que par la combinaison de leurs élémens. Il faut rapporter l'espace aux atomes & au vuide. Tout ce qui est plein est atome; tout ce qui n'est pas atome est vuide. Le vuide & les atomes sont deux infinis; l'un en nombre, l'autre en étendue. Les atomes ont deux propriétés primitives, la figure & la masse. La figure varie à l'infini; la masse est la plus petite possible. Tout ce que nous attribuons d'ailleurs aux atomes comme des propriétés, est en nous. Ils se meuvent dans le vuide immense, où il n'y a ni haut ni bas, ni commencement, ni milieu, ni fin; ce mouvement a toujours été & ne cessera jamais. Il se fait selon une direction oblique, telle que celle des graves. Le choc & la cohésion sont des suites de cette obliquité & de la diversité des figures. La justice, le destin, la providence, sont des termes vuides de sens. Les actions réciproques des atomes, sont les seules raisons éternelles de tout. Le mouvement circulaire en est un effet immédiat. La matière est une: toutes les différences émanent de l'ordre, de la figure & de la combinaison des atomes. La génération n'est que la cohésion des atomes homogènes: l'altération n'est qu'un accident de leur combinaison; la corruption n'est que leur séparation; l'augmentation, qu'une addition d'atomes; la diminution, qu'une soustraction d'atomes. Ce qui s'aperçoit par les sens, est toujours vrai; la doctrine des atomes rend raison de toute la diversité de nos sensations. Les mondes sont infinis en nombre: il y en a de parfaits, d'imparfaits, de semblables, de différens. Les espaces qu'ils occupent, les limites qui les circonscrivent, les intervalles qui les séparent, varient à l'infini. Les uns se forment, d'autres sont formés; d'autres se résolvent & se détruisent. Le monde n'a point d'ame, ou l'ame du monde est le mouvement igné. Le feu est un amas d'atomes sphériques. Il n'y a d'autres différences entre les atomes

constitutifs de l'air, de l'eau & de la terre, que celles des masses. Les autres sont des amas de corpuscules ignés & légers, mus sur eux-mêmes. La lune a ses montagnes, ses vallées & ses plaines. Le soleil est un globe immense de feu. Les corps célestes sont emportés d'un mouvement général d'orient en occident. Plus leur orbite est voisine de la terre, plus ils se meuvent lentement. Les comètes sont des amas de planètes si voisines, qu'elles n'excitent que la sensation d'un tout. Si l'on resserre dans un espace trop étroit une grande quantité d'atomes, il s'y formera un courant; si l'on disperse au contraire les atomes dans un vuide trop grand pour leur quantité, ils demeureront en repos. Dans le commencement, la terre fut emportée à-travers l'immensité de l'espace d'un mouvement irrégulier. Elle acquit dans le tems de la consistance & du poids; son mouvement se ralentit peu-à-peu, puis il cessa. Elle doit son repos à son étendue & à sa gravité. C'est un vaste disque qui divise l'espace infini en deux hémisphères, l'un supérieur, & l'autre inférieur. Elle reste immobile par l'égalité de force de ces deux hémisphères. Si l'on considère la section de l'espace universel relativement à deux points déterminés de cet espace, elle sera droite ou oblique. C'est en ce sens que l'axe de la terre est incliné. La terre est pleine d'eau: c'est la distribution inégale de ce fluide dans ses immenses & profondes concavités, qui cause & entretient ses mouvemens. Les mers décroissent sans cesse, & tariront. Les hommes sont fortis du limon & de l'eau. L'ame humaine n'est que la chaleur des élémens du corps; c'est par cette chaleur que l'homme se meut & qu'il vit. L'ame est mortelle, elle se dissipe avec le corps. La partie qui réside dans le cœur, réfléchit, pense & veut; celle qui est répandue uniformément par-tout ailleurs, sent seulement. Le mouvement qui a engendré les êtres détruits, les reformera. Les animaux, les hommes & les dieux, ont chacun leurs sens propres. Les nôtres sont des miroirs qui reçoivent les images des choses. Toute sensation n'est qu'un toucher. La distinction du jour & de la nuit est une expression naturelle du tems.

Théologie de Démocrite. Il y a des natures composées d'atomes très-subtils, qui ne se montrent à nous que dans les ténèbres. Ce sont des simulacres gigantesques: la dissolution en est plus difficile & plus rare que des autres natures. Ces êtres ont des voix: ils sont plus instruits que nous. Il y a dans l'avenir des événemens qu'ils peuvent prévoir, & nous annoncer; les uns sont bienfaisans, les autres malfaisans. Ils habitent le vague des airs; ils ont la figure humaine. Leur dimension peut s'étendre jusqu'à remplir des espaces immenses. D'où l'on voit que Démocrite avoit pris pour des êtres réels les phantômes de son imagination; & qu'il avoit composé sa théologie de ses propres visions; ce qui étoit arrivé de son tems à beaucoup d'autres, qui ne s'en doutoient pas.

Morale de Démocrite. La santé du corps & le repos de l'ame sont le souverain bien de l'homme. L'homme sage ne s'attache fortement à rien de ce qui peut lui être enlevé. Il faut se consoler de ce qui est, par la contemplation du possible. Le philosophe ne demandera rien, & méritera tout; ne s'étonnera guère, & se fera souvent admirer. C'est la loi qui fait le bien & le mal, le juste & l'injuste, le décent & le deshonnête. La connoissance du nécessaire est plus à désirer que la jouissance du superflu. L'éducation fait plus d'honnêtes gens que la nature. Il ne faut courir après la fortune, que jusqu'au point marqué par les besoins de la nature. L'on s'épargnera bien des peines & des entreprises, si l'on connoît ses forces, & si l'on ne se propose rien au-delà, ni dans son domestique, ni dans la société. Celui qui s'est fait un

caractère, fait tout ce qui lui arrivera. Les lois n'ôtent la liberté qu'à ceux qui en abuseroient. On n'est point sous le malheur, tant qu'on est loin de l'injustice : le méchant qui ignore la dissolution finale, & qui a la conscience de sa méchanceté, vit en crainte, meurt en transe, & ne peut s'empêcher d'attendre d'une justice ultérieure qui n'est pas, ce qu'il a mérité de celle qui est & à laquelle il n'ignore pas qu'il échappe en mourant. La bonne santé est dans la main de l'homme. L'intempérance donne de courtes joies & de longs déplaisirs, &c.

Démocrite prit pour disciple Protagoras, un de ses concitoyens ; il le tira de la condition de portefaix, pour l'élever à celle de philosophe. Démocrite ayant considéré avec des yeux mécaniciens l'artifice singulier que Protagoras avoit imaginé pour porter commodément un grand fardeau, l'interrogea, conçut sur ses réponses bonne opinion de son esprit ; & se l'attacha. Protagoras professa l'éloquence & la philosophie. Il fit payer chèrement ses leçons : il écrivit un livre de la nature des dieux, qui lui mérita le nom d'impie, & qui l'exposa à des persécutions. Son ouvrage commençoit par ces mots : *Je ne fais s'il y a des dieux ; la profondeur de cette recherche, jointe à la brièveté de la vie, m'ont condamné à l'ignorer toujours.* Protagoras fut banni, & ses livres recherchés, brûlés, & lus. *Punitis ingeniis gliscit autoritas.*

Ce qu'on nous a transmis de sa philosophie, n'a rien de particulier ; c'est la métaphysique de Xénophane, & la physique de Démocrite.

L'éleatique Diagoras de l'isle de Melos, fut un autre impie. Il naquit dans la 38^e olympiade. Les désordres qu'il remarqua dans l'ordre physique & moral, le déterminèrent à nier l'existence des dieux. Il ne renferma point sa façon de penser, malgré les dangers auxquels il s'exposoit en la laissant transpirer. Le gouvernement mit sa tête à prix. On éleva une colonne d'airain, par laquelle on promettoit un talent à celui qui le tueroit, & deux talens à celui qui le prendroit viv. Une de ses imprudences fut d'avoir pris, au défaut d'autre bois, une statue d'Hercule pour faire cuire des navets. Le vaisseau qui le portoit loin de sa patrie, ayant été accueilli par une violente tempête ; les matelots, gens superstitieux dans le danger, commencerent à se reprocher de l'avoir pris sur leur bord ; mais le philosophe leur montrant d'autres bâtimens, qui ne couroient pas moins de danger que le leur, leur demanda avec un grand sang froid, si chacun de ces vaisseaux portoit aussi un Diagoras. Il disoit dans une autre conjoncture à un Samothrace de ses amis, qui lui faisoit remarquer dans un temple de Neptune, un grand nombre d'*ex voto* offerts au dieu par des voyageurs qu'il avoit sauvés du naufrage, que les prêtres ne seroient pas si fiers, si l'on avoit pu tenir registre des prières de tous les honnêtes gens que Neptune avoit laissé périr. Notre athée donna de bonnes lois aux Mantinéens, & mourut tranquillement à Corinthe.

Anaxarque d'Abdere fut plus fameux par la licence de ses mœurs, que par ses ouvrages. Il jouit de toute la faveur d'Alexandre : il s'occupa à corrompre ce jeune prince par la flatterie. Il parvint à le rendre inaccessible à la vérité. Il eut la bassesse de le consoler du meurtre de Clitus. *An ignoras, lui disoit-il, jus & fas Jovi assidere, ut quidquid rex agat, id fas justumque putetur.* Il avoit long-tems sollicité auprès d'Alexandre la perte de Nicocreon tyran de l'isle de Chypre. Une tempête le jeta entre les mains de ce dangereux ennemi. Alexandre n'étoit plus. Nicocreon fit piler Anaxarque dans un mortier. Ce malheureux mourut avec une fermeté digne d'un plus honnête homme. Il s'écrioit sous les coups de pilon : *Anaxarchi culeum, non Anaxarchum tundis.* On dit aussi de lui, qu'il se coupa la langue avec les dents, & qu'il la cracha au visage du tyran.

ELECTEURS, s. m. pl. (*Hist. & droit public d'Allemagne.*) On donne ce nom en Allemagne à des princes qui sont en possession du droit d'élire l'empereur. Les auteurs ne s'accordent pas sur l'origine de la dignité électoral dans l'Empire. Pafquier dans ses recherches, croit qu'après l'extinction de la race des Carlovingiens, l'élection des empereurs fut commise à six des princes les plus considérables de l'Allemagne auxquels on ajoutoit un septième en cas que les voix fussent partagées également. Quelques-uns prétendent que l'institution des électeurs doit être rapportée au tems d'Othon III. d'autres au tems d'Othon IV. d'autres à celui de Frédéric II. Il s'est aussi trouvé des écrivains qui ont cru que c'étoit le pape de qui les électeurs dériveroient leur droit ; mais c'est une erreur, attendu que le souverain pontife n'ayant jamais eu aucun droit sur le temporel de l'Empire, n'a jamais pu conférer le privilège d'élire un empereur. Le sentiment le plus vraisemblable, est que le collège électoral prit naissance sous le regne de Frédéric II. & qu'il s'établit du consentement tacite des autres princes & états de l'Empire, qui avoient lieu d'être fatigués des troubles, de la confusion & de l'anarchie qui depuis long-tems agitoient l'Allemagne ; ces malheurs étoient des suites nécessaires des longs interregnes qui arrivoient lorsque l'élection de l'empereur se faisoit par tous les états de l'Empire. Cependant il y a des auteurs qui prétendent que les électeurs se sont arrogés pour toujours un droit qui ne leur avoit été originairement déferé que par la nécessité des circonstances & seulement pour un tems, & que toutes choses étant rentrées dans l'ordre, les autres états de l'Empire devroient aussi rentrer dans le droit de concourir à donner un chef à l'Empire. Ce qu'il y a de certain, c'est que la bulle d'or est la première loi de l'Empire qui fixe le nombre des électeurs, & assigne à chacun d'eux ses fonctions : par cette loi leur nombre est fixé à sept, dont trois ecclésiastiques, & quatre laïcs. Mais en 1648, par le traité de Westphalie on créa un cinquième électorat séculier en faveur du duc de Bavière ; enfin en 1692, on en créa un sixième en faveur du duc de Brunswick-Lunebourg, sous le nom d'*électorat de Hanovre* ; mais ce prince ne fut admis sans contradiction dans le collège électoral qu'en 1708 ; de sorte qu'il y a présentement neuf électeurs, trois ecclésiastiques, savoir ceux de Mayence, de Trèves & de Cologne, & six séculiers qui sont, le roi de Bohême, le duc de Bavière, le duc de Saxe, le Marggrave de Brandebourg, le comte Palatin du Rhin, & le duc de Brunswick-Hanovre. Ces électeurs sont en possession des grands offices de l'Empire qu'on appelle *archi-officia Imperii*.

L'électeur de Mayence est *archi-chancelier* de l'Empire en Germanie. L'électeur de Trèves a le titre d'*archi-chancelier* de l'Empire pour les Gaules & le royaume d'Arles ; l'électeur de Cologne est *archi-chancelier* de l'Empire pour l'Italie. Ces trois électeurs sont archevêques.

Le roi de Bohême est *archi-pincerna*, c'est-à-dire, grand échançon de l'Empire. L'électeur de Bavière est *archi-dapifer*, grand-maitre d'hôtel. L'électeur de Saxe est *archi-marescallus*, grand-maréchal. L'électeur de Brandebourg est *archi-camerarius*, grand-chambellan. L'électeur Palatin est *archi-thesaurarius*, grand-trésorier de l'Empire. Quant à l'électeur de Hanovre, on ne lui a point encore assigné d'office. Il y a tout lieu de croire que la dignité électoral ou le droit d'élire l'empereur n'a été attaché aux grands offices de la couronne, que parce que dans les commencemens c'étoit les grands officiers qui annonçoient l'élection qui avoit été faite par tous les états de l'Empire. Le jour du couronnement, les électeurs sont tenus d'exercer leurs fonctions auprès de l'em-

pereur par eux-mêmes ou par leurs substitués, dont les offices sont héréditaires dans certaines familles. Voyez l'art. EMPEREUR, où l'on trouvera les formalités qui se pratiquent à l'élection & au couronnement d'un empereur.

Les *électeurs* ecclésiastiques parviennent à la dignité électorale par le choix des chapitres qui en élitant un archevêque, le font *électeur*; d'où l'on voit que souvent un simple gentilhomme qui est chanoine d'une des trois métropoles de Mayence, de Trèves, ou de Cologne, peut parvenir à cette éminente dignité. Pour que les *électeurs* ecclésiastiques puissent jouir du droit d'élire un empereur, il suffit qu'ils aient été élus ou postulés légitimement sans qu'il soit besoin d'attendre la confirmation du pape.

Les électorats séculiers s'acquièrent par le droit de naissance: ils sont héréditaires, ne peuvent se partager, mais appartiennent en entier aux premiers nés des maisons électorales; ils sont majeurs à l'âge de 18 ans, & durant leur minorité, c'est le plus proche des agnats qui est leur tuteur.

Les *électeurs* forment le corps le plus auguste de l'Empire; on le nomme le *college électoral*. Voyez cet article, & l'article DIETE. Ils jouissent d'un grand nombre de prérogatives très- considérables qui les mettent au-dessus des autres princes d'Allemagne. 1°. Ils ont le droit d'élire un empereur & un roi des Romains, seuls & sans le concours des autres états de l'Empire. 2°. Ils peuvent s'assembler pour former une diète électorale, & délibérer de leurs affaires particulières & de celles de tout l'Empire, sans avoir besoin pour cela du consentement de l'empereur. 3°. Ils exercent dans leurs électorats une juridiction souveraine sans que leurs vassaux & sujets puissent appeler de leurs décisions aux tribunaux de l'Empire, c'est-à-dire à la chambre impériale & au conseil aulique, c'est ce qu'on appelle en Allemagne *privilegium de non appellando*. 4°. L'empereur ne peut pas convoquer la diète sans le consentement du college électoral, qui lui est aussi nécessaire dans les affaires pressées & qui ne souffrent point de délai. 5°. Chaque *électeur* a le droit de présenter deux assesseurs ou juges de la chambre impériale. 6°. Les *électeurs* sont exemts de payer des droits à la chancellerie impériale, lorsqu'ils prennent l'investiture de leurs états.

Les *électeurs* prétendent marcher de pair avec les têtes couronnées, & même ils ne cedent point le pas aux rois à la cour de l'empereur; ils ont le droit d'envoyer des ambassadeurs. L'empereur, quand il leur écrit, traite les *électeurs* ecclésiastiques de *neveux*, & les séculiers d'*oncles*. Ils veulent être seuls en droit de dresser les articles de la capitulation impériale: mais ce droit leur est contesté par les autres princes & états de l'Empire; cependant jusqu'à présent ils en sont demeurés en possession. Voyez CAPITULATION IMPÉRIALE.

Outre ces privilèges qui sont communs à tous les *électeurs*, il y en a encore d'autres qui sont particuliers à chacun d'eux, & que l'on peut voir dans les auteurs qui ont écrit sur le droit public d'Allemagne. Voyez Vitriarii Institut. juris publ.

Les attributs de la dignité électorale, sont le bonnet & le manteau fourrés d'hermine, l'épée & la crosse pour les ecclésiastiques, &c. On leur donne le titre d'*altesse électorale*. Le fils aîné d'un *électeur* séculier se nomme *prince électoral*. (—)

ELECTEUR, s. m. (Jurisprud.) est celui qui donne son suffrage pour l'élection qui se fait de quelque personne, soit pour un bénéfice, soit pour un office, commission, ou autre place. Voyez ci-après ELECTION. (A)

ELECTIF, adj. (Hist. mod.) chose qui se fait ou qui se passe par élection. Voyez ELECTION.

L'empire d'Allemagne étoit héréditaire du temps de Charlemagne & de ses successeurs jusqu'à la mort de l'empereur Louis IV. en 912. L'Empire commença dès-lors à être *électif* en la personne de Conrad I. & depuis ce tems-là l'Empire, quoique quelquefois héréditaire, fut censé *électif*, parce que les fils n'y succédoient à leurs peres que du consentement du corps germanique. D'ailleurs cette dignité passa en différentes maisons, sans égard au prétendu droit de succession. Jusqu'au tems de l'empereur Frédéric II. en 1212, l'Empire a toujours été *électif*, jusqu'à ce que la maison d'Autriche, en le laissant tel en apparence, l'ait rendu réellement héréditaire, comme on l'a vu depuis Charles-quiné jusqu'à Charles VI.

Il y a des bénéfices *électifs*. Les charges municipales sont généralement *électives* en Angleterre, & vénales en Espagne. La Pologne est un royaume *électif*. Avant le concordat, les évêchés étoient *électifs* en France, & sont maintenant à la nomination du Roi, &c. Chambers & Trév. (G)

ELECTION, (Arithm. & Alg.) dans les nombres & les combinaisons, est la différente manière de prendre quelques nombres ou quantités données, ou séparément, ou deux à deux, ou trois à trois, sans avoir égard à leurs places. Ainsi les quantités *a, b, c*, peuvent être prises de sept façons différentes, comme *abc, ab, ac, bc, & a, b, c*. Voyez COMBINAISON, ALTERNATION, PERMUTATION. (O)

ELECTION, *electio*, en Théologie, signifie quelquefois *prédestination à la grace & à la gloire*, & quelquefois à la grace seulement, ou à la gloire seulement. Voyez PRÉDESTINATION.

C'est un article de foi, que l'*élection* à la grace est purement gratuite & absolument indépendante de la prévision des mérites de l'homme. Mais c'est une question sur laquelle les Théologiens sont partagés, que de savoir si l'*élection* à la gloire est antécédente ou conséquente à la prévision des mérites de l'homme.

Ceux qui soutiennent qu'elle est conséquente à cette prévision, ont pour eux plusieurs textes de l'Écriture qui paroissent décisifs. Leurs adversaires trouvent dans la tradition, & sur-tout dans les écrits de S. Augustin, un grand nombre de passages favorables à l'*élection* antécédente à la prévision de nos bonnes œuvres: c'est ce qu'on appelle en termes d'école, *electio* ou *prædestinatio ante vel post prævisa merita*. Voyez PRÉDESTINATION. (G)

ELECTION IMPÉRIALE. Voyez EMPEREURS & ELECTEURS.

ELECTION D'AMI ou EN AMI (Jurisprud.) ce terme est usité dans quelques provinces pour exprimer la déclaration que celui qui paroît être acquéreur ou adjudicataire d'un immeuble fait du nom du véritable acquéreur pour éviter doubles droits seigneuriaux. Le style usité dans quelques provinces est que l'acquéreur ou adjudicataire déclare dans le contrat ou dans l'adjudication, qu'il acquiert pour lui, son ami élu ou à élire; ce qu'il stipule ainsi, afin de pouvoir faire ensuite son *élection en ami* ou déclaration du nom de celui au profit duquel l'acquisition doit demeurer. Les *élections en ami* sont usitées dans toutes les adjudications de biens qui se font par justice, ces sortes d'adjudications se faisant toujours à un procureur, lequel à l'instant ou par un acte séparé déclare que l'adjudication à lui faite est pour un tel: ces *élections en ami* ont aussi lieu dans les ventes volontaires.

Au moyen de la déclaration ou *élection en ami*, il n'y a qu'une vente, & il n'en est point dû doubles droits; mais il faut pour cela que l'*élection en ami* ou déclaration soit faite dans le tems fixé par la loi.

coutume ou usage des lieux ; autrement la déclaration seroit regardée comme une revente qui produiroit de nouveaux droits au profit du seigneur. Suivant le président Faber, l'acquéreur ou adjudicataire ne doit avoir que quarante jours pour faire sa déclaration, conformément aux lois du code, liv. iv. tit. 50. *Si quis alteri vel sibi sub alterius nomine vel alia pecuniâ emerit.* Dans quelques endroits, l'acquéreur a un an pour faire l'élection en ami ; dans d'autres, deux ans ou plus. (A)

ELECTION EN MATIERE BÉNÉFICIALE (*Jurisp.*) est le choix qui est fait par plusieurs personnes d'un ecclésiastique, pour remplir quelque bénéfice, office ou dignité ecclésiastique.

Cette voie est la plus ancienne de toutes celles qui sont usitées pour remplir ces sortes de places, & elle remonte jusqu'à la naissance de l'Eglise.

La première élection qui fut faite de cette espece, fut après l'ascension de J. C. Les apôtres s'étant retirés dans le cénacle avec les autres disciples, la sainte Vierge, les saintes femmes, & les parens du Seigneur, S. Pierre leur proposa d'élire un apôtre à la place de Judas. Après avoir invoqué le Seigneur, ils tirèrent au sort entre Barfabas & Mathias, & le sort tomba sur ce dernier. L'assemblée où cette élection fut faite, est comptée pour le premier concile de Jérusalem : tous les fideles, même les femmes, eurent part à l'élection.

Au second concile de Jérusalem, tenu dans la même année, on fit l'élection des premiers diacres.

Ce fut aussi dans le même tems & par voie d'élection que S. Jacques, surnommé *le Mineur* ou *le Juste*, fut établi premier évêque de Jérusalem.

A mesure que l'on établit des évêques dans les autres villes, ils furent élus de la même maniere, c'est-à-dire par tous les fideles du diocèse assemblés à cet effet, tant le clergé que le peuple. Cette voie parut d'abord la plus naturelle & la plus canonique pour remplir les sièges épiscopaux, étant à préférer que celui qui réuniroit en sa faveur la plus grande partie de suffrages du clergé & du peuple, seroit le plus digne de ce ministère, & qu'on lui obéiroit plus volontiers.

Optat dit de Cécilien, qui fut Evêque de Carthage en 311, qu'il avoit été choisi par les suffrages de tous les fideles.

Ce fut le peuple d'Alexandrie qui voulut avoir S. Athanase, lequel fut fait évêque de cette ville en 326 ; & ce saint prélat dit, en parlant de lui-même, que s'il avoit mérité d'être déposé, il auroit fallu, suivant les constitutions ecclésiastiques, appeler le clergé & le peuple pour lui donner un successeur.

S. Léon, qui fut élevé sur le saint siège en 440, dit qu'avant de consacrer un évêque il faut qu'il ait l'approbation des ecclésiastiques, le témoignage des personnes distinguées, & le consentement du peuple.

S. Cyprien, qui vivoit encore en 545, veut que l'on regarde comme une tradition apostolique, que le peuple assiste à l'élection de l'évêque, afin qu'il connoisse la vie, les mœurs & la conduite de celui que les évêques doivent consacrer.

Cet usage fut observé tant en Orient que dans l'Italie, en France & en Afrique : le métropolitain & les évêques de la province assistoient à l'élection de l'évêque ; & après que le clergé & le peuple s'étoient choisi un pasteur, s'il étoit jugé digne de l'épiscopat, il étoit sacré par le métropolitain qui avoit droit de confirmer l'élection. Celle de métropolitain étoit confirmée par le patriarche ou par le primat, & l'élection de ceux-ci étoit confirmée par les évêques assemblés comme dans un concile ; le nouvel évêque, aussi-tôt après sa consécration, écrivoit une lettre au pape pour entretenir l'union de son église avec celle de Rome.

L'élection des évêques fut ainsi faite par le clergé & le peuple pendant les douze premiers siècles de l'Eglise. Cette forme fut autorisée en France par plusieurs conciles, notamment par le cinquième concile d'Orléans en 549, par un concile tenu à Paris en 614 ; & Yves de Chartres assure dans une de ses lettres, qu'il n'approuvera pas l'élection qui avoit été faite d'un évêque de Paris, à moins que le clergé & le peuple n'ait choisi la même personne, & que le métropolitain & les évêques ne l'aient approuvée d'un consentement unanime.

On trouve néanmoins beaucoup d'exemples dans les premiers siècles de l'Eglise, d'évêques nommés sans élection ; le concile de Laodicée défendit même que l'évêque fût élu par le peuple.

Il y eut aussi un tems où les élections des évêques furent moins libres en France ; mais elle fut rétablie par un capitulaire de Louis le Débonnaire de l'an 822, que l'on rapporte au concile d'Astigni, n'ignorant pas, dit l'empereur, les sacrés canons ; & voulant que l'Eglise jouisse de sa liberté, nous avons accordé que les évêques soient élus par le clergé & par le peuple, & pris dans le diocèse, en considération de leur mérite & de leur capacité, gratuitement & sans acception de personnes.

Les religieux avoient part à l'élection de l'évêque de même que les autres ecclésiastiques, tellement que le vingt-huitième canon du concile de Latran tenu en 1139, défend aux chanoines (de la cathédrale) sous peine d'anathème, d'exclure de l'élection de l'évêque les hommes religieux.

Il faut néanmoins observer que dans les tems même où les évêques étoient élus par le consentement unanime du clergé, des moines, & du peuple, les souverains avoient dès-lors beaucoup de part aux élections, soit parce qu'on ne pouvoit faire aucune assemblée sans leur permission, soit parce qu'en leur qualité de souverains & de protecteurs de l'Eglise ils ont intérêt d'empêcher qu'on ne mette point en place sans leur agrément, des personnes qui pourroient être suspectes ; le clergé de France a toujours donné au Roi dans ces occasions des marques du respect qu'il lui devoit.

On trouve dès le tems de la première race, des preuves que nos rois avoient déjà beaucoup de part à ces élections. Quelques auteurs prétendent que les rois de cette race conféroient les évêchés à l'exclusion du peuple & du clergé, ce qui paroît néanmoins trop général. En effet, les lettres que Dagobert écrivit au sujet de l'ordination de Saint-Dizier de Cahors, à S. Sulpice & aux autres évêques de la province, font mention expresse du consentement du peuple ; & dans les conciles de ce tems on recommandoit la liberté des élections, qui étoit souvent mal observée ; ainsi l'usage ne fut pas toujours uniforme sur ce point.

Il est seulement certain que depuis Clovis jusqu'en 590, aucun évêque n'étoit installé, sinon par l'ordre ou du consentement du Roi.

Grégoire de Tours, qui écrivoit dans le même siècle, fait souvent mention du consentement & de l'approbation que les rois de la première race donnoient aux évêques qui avoient été élus par le clergé & par le peuple ; & Clotaire II. en confirmant un concile de Paris qui déclare nulle la consécration d'un évêque faite sans le consentement du métropolitain, des ecclésiastiques & du peuple, déclara que celui qui avoit été ainsi élu canoniquement, ne devoit être sacré qu'après avoir obtenu l'agrément du roi.

Dans les formules du moine Marculphe qui vivoit dans le septième siècle, il y en a trois qui ont rapport aux élections. La première est l'ordre ou précepte par lequel le roi déclare au métropolitain,

qu'ayant appris la mort d'un tel évêque, il a résolu, de l'avis des évêques & des grands, de lui donner un tel pour successeur. La seconde est une lettre pour un des évêques de la province. La troisième est la requête des citoyens de la ville épiscopale, qui demandent au roi de leur donner pour évêque un tel dont ils connoissent le mérite; ce qui suppose que l'on attendoit le consentement du peuple, mais que ce n'étoit pas par forme d'élection.

Il y eut même sous la première race plusieurs évêques nommés par le roi sans aucune *élection* précédente, comme S. Amant d'Utrecht & S. Leger d'Autun. La formule du mandement que le roi faisoit expédier sur cette nomination, est rapportée par Marculphe. Il y est dit que le roi ayant conféré avec les évêques & principaux officiers de sa cour, avoit choisi un tel pour remplir le siège vacant.

Cette manière de pourvoir aux évêchés étoit quelquefois nécessaire, pour empêcher les brigues & la simonie: c'étoit aussi souvent la faveur seule qui déterminoit la nomination.

Charlemagne & Louis le Débonnaire firent tous leurs efforts pour rétablir l'ancienne discipline sur les *élections*. Le premier disposa néanmoins de plusieurs évêchés, par le conseil des prélats & des grands de sa cour, sans attendre l'*élection* du clergé & du peuple. Plusieurs croient qu'il en usa ainsi du consentement de l'Eglise, pour remédier aux maux dont elle étoit alors affligée: il rendit même à plusieurs églises la liberté des *élections*, par des actes exprès.

Il y eut sous cette seconde race plusieurs canons & capitulaires, faits pour conserver l'usage des *élections*; mais ce fut toujours sans donner atteinte aux droits. On tenoit alors pour principe qu'en cas de trouble & d'abus le roi pouvoit nommer à l'évêché; tellement que l'évêque-visiteur avertissoit ceux qui devoient élire, que s'ils se laissoient séduire par quelque moyen injuste, l'empereur nommeroit sans contrevvenir aux canons.

Les choses changerent bien de forme sous la troisième race; les chapitres des cathédrales s'attribuèrent le droit d'élire seuls les évêques, privativement au reste du clergé & au peuple. Au commencement du xiiij. siècle ils étoient déjà en possession d'élire ainsi seuls l'évêque & les métropolitains; de confirmer seuls l'*élection*, sans appeler leurs suffragans, comme il paroît par le concile de Latran, tenu en 1215. Les papes, auxquels on s'adressoit ordinairement lorsqu'il y avoit contestation sur la confirmation des évêques, firent de ce droit une cause majeure réservée au saint siège: les droits du roi furent cependant toujours conservés.

Lorsque Philippe Auguste partit pour son expédition d'outre-mer, entre les pouvoirs qu'il laissa pour la régence du royaume à sa mère & à l'archevêque de Reims, il marqua spécialement celui d'accorder aux chapitres des cathédrales la permission d'élire un évêque.

S. Louis accorda le même pouvoir à la reine sa mère, lorsqu'il l'établit régente du royaume. Il ordonna cependant par la pragmatique sanction qu'il fit dans le même tems, en 1268, que les églises cathédrales & autres auroient la liberté des *élections*.

L'*élection* des abbés étoit réglée sur les mêmes principes que celle des évêques. Les abbés étoient élus par les moines du monastère qu'ils devoient gouverner. Ils étoient ordinairement choisis entre les moines de ce monastère; quelquefois néanmoins on les choisissoit dans un monastère voisin, ou ailleurs. Avant de procéder à l'*élection*, il falloit obtenir le consentement du roi; & celui qui étoit élu abbé, ne pouvoit aussi avoir l'agrément du roi, avant d'être confirmé & beni par l'évêque.

Les autres bénéfices, offices & dignités étoient conférés par les supérieurs ecclésiastiques; savoir les bénéfices séculiers par l'évêque, & les réguliers par les abbés, chacun dans leur dépendance. Les uns & les autres n'agissoient dans leur choix qu'avec connoissance de cause, & ne se déterminoient que par le mérite du sujet. L'évêque choisissoit ordinairement des prêtres & des clercs entre les plus saints moines; les abbés y consentoient pour le bien général de l'église, qu'ils préféroient à l'avantage particulier de leur monastère.

Il y avoit dans le xij. siècle une grande confusion dans les *élections* pour les prélatures; chaque église avoit ses règles & ses usages, qu'elle changeoit selon les brigues qui prévalaient.

Ce fut pour remédier à ces desordres, que le quatrième concile de Latran, tenu en 1215, fit une règle générale, suivant laquelle on reconnoît trois formes différentes d'*élections*, qui sont rapportées aux décrétales, liv. I. tit. vj. capit. quia propter.

La première est celle qui se fait par scrutin.

La seconde est de nommer des commissaires, auxquels tout le chapitre donne pouvoir d'élire en son lieu & place.

La troisième forme d'*élection* est celle qui se fait par une espèce d'inspiration divine, lorsque par acclamation tous les électeurs se réunissent pour le choix d'un même sujet.

Ce même concile de Latran, celui de Bourges en 1276, celui d'Ausche en 1300; les conciles provinciaux de Narbonne & de Toulouse, tenus à Lavaur en 1368, déclarent nulle toute *élection* faite par abus de l'autorité séculière ou ecclésiastique.

La liberté des *élections* ayant encore été troublée en France par les entreprises des papes, sur-tout depuis que Clément V. eut transféré le saint siège à Avignon, le concile de Constance en 1418, & celui de Bâle en 1431, tenterent toutes sortes de voies pour rétablir l'ancienne discipline.

Les difficultés qu'il y eut par rapport à ces conciles, firent que Charles VII. convoqua à Bourges en 1438 une assemblée de tous les ordres du royaume, dans laquelle fut dressée la pragmatique sanction, laquelle entr'autres choses rétablit les *élections* dans leur ancienne pureté. L'assemblée de Bourges permit aux rois & aux princes de leur sang, d'employer leurs recommandations auprès des électeurs, en faveur des personnes qui auroient rendu service à l'état.

Nos rois continuèrent en effet d'écrire des lettres de cette nature, & de nommer des commissaires pour assister à l'*élection*.

Les papes cependant firent tous leurs efforts pour obtenir la révocation de la pragmatique, ainsi qu'on le dira au mot PRAGMATIQUE.

Enfin en 1516 François I. voulant prévenir les suites fâcheuses que les différends de la cour de France avec celle de Rome pouvoient occasionner, fit avec Léon X. une espèce de transaction, connue sous le nom de concordat.

On y fait mention des fraudes & des brigues qui se pratiquoient dans les *élections*, & il est dit que les chapitres des églises cathédrales de France ne procéderont plus à l'avenir, le siège vacant, à l'*élection* de leurs évêques; mais que le roi sera tenu de nommer au pape, dans les six mois de la vacance, un docteur ou licentié en Théologie ou en Droit canonique, âgé de 27 ans au moins, pour en être pourvu par le pape; que si la personne nommée par le roi n'a pas les qualités requises, le roi aura encore trois mois pour en nommer une autre, à compter du jour que le pape aura fait connoître les causes de récusation; qu'après ces trois mois il y sera pourvu par le pape; que les *élections* qui se feront au préjudice de ce traité, seront

feront nulles ; que les parens du roi , les personnes éminentes en faveur & en doctrine , & les religieux mandians , ne sont point compris dans la rigueur de cet article ; que pour les abbayes & prieurés conventuels vraiment électifs , il en fera usé comme aux évêchés , à l'exception de l'âge , qui sera fixé à vingt-trois ans ; que si le roi nomme aux prieurés un séculier ou un religieux d'un autre ordre , ou un mineur de vingt-trois ans , le pape se réserve le droit de le refuser , & d'en nommer un autre après les neuf mois passés , en deux termes , comme dans les évêchés. Il est dit que l'on n'entend pas néanmoins déroger par cet article , aux privilèges dont jouissent quelques chapitres & quelques monasteres qui se sont maintenus en possession d'élire leurs prélats & leurs supérieurs , en gardant la forme prescrite par le chapitre *quia propter*.

Sur la maniere dont le Roi en use pour les nominations , voyez EVÊCHÉS & NOMINATION ROYALE.

Le clergé de France a renouvelé en plusieurs occasions ses vœux pour le rétablissement des élections à l'égard des évêchés , abbayes & autres prélatures , comme on le voit dans le cahier qu'il présenta aux états d'Orléans en 1560 ; dans celui qu'il dressa pour être présenté aux états de Blois ; dans le concile de Roüen en 1581 , celui de Reims en 1583 , le cahier de l'assemblée générale du clergé en 1595 , & celui de l'assemblée de 1605.

L'article 1. de l'ordonnance d'Orléans , en 1560 , porte que les archevêques & évêques seront désormais élus & nommés ; savoir , les archevêques par les évêques de la province & par le chapitre de la métropole ; les évêques , par l'archevêque , les évêques de la province , & les chanoines de l'église cathédrale appelés avec eux ; douze gentils-hommes qui seront élus par la noblesse du diocèse , & douze notables bourgeois élus en l'hôtel de la ville archiepiscopale ou episcopale : tous lesquels s'accorderont de trois personnages de qualités requises , âgés au moins de trente ans , qu'ils présenteront à Sa Majesté , qui choisira l'un des trois.

L'exécution de cette ordonnance a été commandée par l'art. 36 de celle de Rouffillon ; cependant cet article de l'ordonnance d'Orléans & plusieurs autres ne s'observent point.

Ainsi les évêchés ne sont plus électifs.

A l'égard des abbayes , toutes celles qui étoient électives , sont assujetties par le concordat à la nomination royale , à l'exception seulement des chefs d'ordre & des quatre filles de Cîteaux. On suit encore dans ces abbayes , pour les élections , les regles prescrites par la pragmatique sanction.

Pour ce qui est des dignités des chapitres , qui sont électives , des généraux d'ordres réguliers qui n'ont pas le titre d'abbés , & des abbayes triennales électives , les élections dépendent en partie des usages & statuts particuliers de chaque église , congrégation ou communauté.

Il y a néanmoins plusieurs regles tirées du droit canonique , qui sont communes à toutes les élections.

On ne peut valablement faire aucun acte tendant à l'élection d'un nouvel abbé , ou autre bénéficiaire ou officier , jusqu'à ce que la place soit vacante , soit par mort ou autrement.

Avant de procéder à l'élection dans les abbayes qui sont électives , il faut que le chapitre obtienne le consentement du roi , lequel peut nommer un commissaire pour assister à l'élection , à l'effet d'empêcher les brigues , & de faire observer ce qui est prescrite par les canons & les ordonnances du royaume.

Pour que l'élection soit canonique , il faut y appeler tous ceux qui ont droit de suffrage ; les absens doivent être avertis , pourvu qu'ils ne soient pas hors du royaume.

Tome V.

Ceux qui sont retenus ailleurs par quelque empêchement légitime , ne peuvent donner leur suffrage par lettres ; mais ils peuvent donner leur procuration à cet effet à un ou plusieurs des capitulans , pourvu néanmoins qu'ils donnent à chacun d'eux solidairement le droit de suffrage ; & dans ce cas le chapitre peut choisir entr'eux celui qu'il juge à-propos , pour représenter l'absent. Celui-ci peut aussi donner pouvoir à quelqu'un qui n'est pas *de gremio* , si le chapitre veut bien l'agréer. Le fondé de procuration ne peut nommer qu'une seule personne , soit que la procuration marque le nom de la personne qu'il doit nommer , ou qu'elle soit laissée à son choix.

Si l'on omettoit d'appeler un seul capitulant , ou qu'il n'eût pas été valablement appelé , l'élection seroit nulle , à moins que pour le bien de la paix il n'approuvât l'élection.

Il suffit au reste d'avoir appelé à l'élection ceux qui y ont droit de suffrage ; s'ils négligent de s'y trouver , ou si après y avoir assisté , ils se retirent avant que l'élection soit consommée , & même avant d'avoir donné leur suffrage , ils ne peuvent sous ce prétexte contester l'élection.

Les chapitres des monasteres doivent procéder à l'élection de l'abbé dans les trois mois de la vacance , à moins qu'il n'y ait quelque empêchement légitime ; autrement le droit d'y pourvoir est dévolu au supérieur immédiat.

Le tems fixé par les canons pour procéder à l'élection , court contre les électeurs , du jour qu'ils négligent de faire lever l'empêchement qui les arrête.

Le concile de Basle veut que les électeurs , pour obtenir du ciel les lumieres & les graces dont ils ont besoin , entendent avant l'élection la messe du saint Esprit ; qu'ils se confessent & communient ; & que ceux qui ne satisferont pas à ces devoirs , soient privés de plein droit de la faculté d'élire , pour cette fois.

Chaque électeur doit faire ferment entre les mains de celui qui préside , qu'il choisira celui qu'il croira en conscience pouvoir être le plus utile à l'Eglise pour le spirituel & le temporel , & qu'il ne donnera point son suffrage à ceux qu'il aura avoir promis ou donné directement ou indirectement quelque chose de temporel pour se faire élire. L'abus ne seroit pas moins grand de donner ou promettre dans la même vue quelque chose de spirituel.

Ceux qui procedent à l'élection , doivent faire choix d'une personne de bonnes mœurs , qui ait l'âge , & les autres qualités & capacités prescrites par les canons , & par les autres lois de l'église & de l'état.

Il est également défendu par les canons , d'élire ou d'être élu par simonie : outre l'excommunication que les uns & les autres encourent par le seul fait , les électeurs perdent pour toujours le droit d'élire ; & ceux qui sont ainsi élus , sont incapables de remplir jamais la dignité , le bénéfice ou office auxquels ils ont aspiré.

Lorsque les suffrages ont été entraînés par l'impression de quelque puissance séculiere , l'élection est nulle : les électeurs doivent même être suspens pendant trois années de leur ordre & bénéfices , même du droit d'élire ; & si celui qui a été ainsi élu , accepte sa nomination , il ne peut sans dispense être élu pour une autre dignité , office ou bénéfice ecclésiastique. Mais on ne regarde point comme un abus les lettres que le roi peut écrire aux électeurs , pour leur recommander quelque personne affectionnée au service de l'église , du roi & de l'état.

Les novices ni les freres convers ne donnent point ordinairement leurs voix pour l'élection d'un abbé ou autre supérieur : il y a néanmoins des monasteres de filles , tels que ceux des Cordelieres , où les sœurs

M m m

converſes font en poſſeſſion de donner leur voix pour l'élection de l'abbéſſe.

Quant à la forme de l'élection, on doit ſuivre une des trois qui ſont preſcrites par le jv. concile de La-tran, ſuivant ce qui a coûtume de s'observer dans chaque égliſe ou monaſtere.

On diſtingue dans les élections la voix active & la voix paſſive; la première eſt le ſuffrage même de chaque electeur, conſidéré par rapport à celui qui le donne, & en tant qu'il a droit de le donner; la voix paſſive eſt ce même ſuffrage conſidéré par rapport à celui en faveur duquel il eſt donné. Il y a des capitulans qui ont voix active & paſſive, c'eſt-à-dire qui peuvent élire & être élus; d'autres qui ont voix active ſeulement, ſans pouvoir être élus, tels que ceux qui ont paſſé par certaines places auxquelles ils ne peuvent être promûs de nouveau, ou du moins ſeulement après un certain tems: enfin ceux qui ſont de la maiſon, ſans être capitulans, n'ont point voix active ni paſſive; ceux qui ſont ſuſpens ne peuvent pareillement élire ni être élus.

Ceux qui ont voix active, doivent tous donner leurs ſuffrages en même tems & dans le même lieu.

Les ſuffrages doivent être purs & ſimples; on ne reçoit point ceux qui ſeroient donnés ſous condition, ou avec quelqu'alternative ou autre claûſe qui les rendroit incertains.

L'élection doit être publiée en la forme ordinaire, auſſi-tôt que tous les capitulans ont donné leurs ſuffrages, afin d'éviter toutes les brigues & les fraudes; & ce ſeroit une nullité de différer la publication, pour obtenir préalablement le conſentement de celui qui eſt élu.

L'élection étant notifiée à celui qui a été élu, il doit dans un mois, à compter de cette notification, accepter ou refuſer; ce délai expiré, il eſt déchû de ſon droit, & le chapitre peut procéder à une nouvelle election.

Ce délai d'un mois ne court à l'égard des réguliers élus, que du jour qu'ils ont pû obtenir le conſentement de leur ſupérieur.

Quand le ſcrutin eſt publié, les electeurs ne peuvent plus varier; & ceux qui ont donné leur voix à celui qui eſt élu, ou qui ont conſenti à l'élection, ne peuvent l'attaquer ſous prétexte de nullité, à moins que ce ne ſoit en vertu de moyens dont ils n'avoient pas connoiſſance lorsqu'ils ont donné leur ſuffrage ou conſentement.

Il ne ſuffit pas pour être élu, d'avoir le plus grand nombre de voix, il faut en avoir ſeulement plus de la moitié de la totalité. Si les voix ſont partagées entre pluſieurs, de manière qu'aucun d'eux n'en ait plus de la moitié, il faut procéder à une nouvelle election, quand même la plus grande partie du chapitre ſe réuniroit depuis la publication du ſcrutin, en faveur de celui qui avoit ſeulement le plus grand nombre de voix.

Néanmoins dans l'élection d'une abbéſſe, quand le plus grand nombre de voix données à une même perſonne, ne fait pas la moitié, les autres religieuſes peuvent ſ'unir au plus grand nombre, même après le ſcrutin; & ſ'il y en a aſſez pour faire plus de la moitié des voix, celle qui eſt élue peut être confirmée par le ſupérieur, ſauf à faire juger l'appel, ſi les oppoſantes à l'élection & confirmation veulent le ſoutenir.

Si dans ce même cas les religieuſes ne ſe réunifſent pas juſqu'à concurrence de plus de la moitié, le ſupérieur, avant de confirmer & benir celle qui a eu le plus de voix, doit examiner l'élection, & les raiſons de celles qui ne veulent pas ſ'unir; & néanmoins par proviſion la religieuſe nommée par le plus grand nombre, gouverne le temporel & le ſpirituel; mais elle ne peut faire aucune aliénation, ni recevoir de religieuſes à la profeſſion.

La plus grande partie du chapitre nommant une perſonne indigne, eſt privée pour cette fois de ſon droit d'élire; & dans ce cas l'élection faite par la moindre partie, ſubſiſte.

Quoiqu'un des capitulans ait nommé une perſonne indigne, il n'eſt point privé de ſon droit d'élire, ſi le ſcrutin où il a donné ſa voix, n'eſt point ſuivi d'une election valable.

Quand les electeurs ont nommé un ou pluſieurs compromiſſaires, ils doivent reconnoître celui que les compromiſſaires ont nommé, pourvû qu'il ait les qualités requiſes.

Les compromiſſaires ayant commencé à procéder à l'élection, le chapitre ne peut plus les révoquer, attendu que les choſes ne ſont plus entières.

Si les compromiſſaires choiſiſſent une perſonne indigne, le droit d'élire retourne au chapitre: il en eſt de même lorſque celui qui eſt nommé refuſe d'accepter.

Mais lorſque les compromiſſaires négligent de faire l'élection dans le tems preſcrit par les canons, alors le droit d'élire eſt dévolu au ſupérieur, & non au chapitre, qui doit ſ'imputer de ſ'en être rapporté à des mandataires négligens.

L'élection étant faite par des compromiſſaires, un d'entr'eux doit auſſi-tôt la publier.

S'il arrive que l'élection ſoit caſſée par un défaut de forme ſeulement, & non pour incapacité de la perſonne élue, la même perſonne peut être élue de nouveau.

En cas d'appel de l'élection, on ne peut procéder à une nouvelle, qu'il n'ait été ſtatué ſur la première.

Quand la première election n'a pas lieu, ſans que les electeurs ſoient déchûs de leur droit, ils ont pour procéder à une nouvelle election, le même délai qu'ils avoient eu pour la première, à compter du jour qu'il a été conſtant que celle-ci n'auroit point d'effet.

Ceux qui ne peuvent être élus peuvent être poſtulés, c'eſt-à-dire demandés au ſupérieur, quand les qualités qui leur manquent ſont telles, que le ſupérieur en peut diſpenſer; mais le même electeur ne peut pas élire & poſtuler une même perſonne. Voyez POSTULATION.

Il n'eſt pas permis à celui qui eſt élu, de faire aucune fonction avant d'être confirmé, à peine de nullité. Le pape eſt le ſeulement qui n'ait pas beſoin de confirmation. Voyez au mot PAPE.

Avant de confirmer celui qui eſt élu, le ſupérieur doit d'office examiner ſ'il eſt de bonnes mœurs & de bonne doctrine; ſ'il a les qualités & capacités requiſes, quand même perſonne ne critiquerait l'élection.

Cette information de vie & mœurs doit ſe faire dans les lieux où celui qui eſt élu demeurait depuis quelques années.

Il y a des abbés dont l'élection doit être confirmée par l'évêque diocéſain, d'autres par leur général, d'autres par le pape dont ils relevent immédiatement.

Le chapitre, ſede vacante, a droit de confirmer les élections que l'évêque auroit confirmées.

Les abbés triennaux n'ont pas beſoin de confirmation pour gouverner le ſpirituel, non plus que pour le temporel.

La confirmation doit être demandée par celui qui eſt élu, dans les trois mois du jour du conſentement qu'il a donné à l'élection, à moins qu'il ne ſoit retenu par quelqu'empêchement légitime; autrement il eſt déchû de ſon droit, & l'on peut procéder à une nouvelle election.

Telles ſont les regles générales que l'on ſuit pour les élections; elles reçoivent néanmoins diverſes ex-

ceptions, suivant les statuts particuliers, privilèges & coutumes de chaque monastere, pourvu que ces usages soient constans, & qu'ils n'ayent rien de contraire au droit naturel ni au droit divin.

Il y a des bénéfices électifs, sur lesquels il faut la confirmation du supérieur; d'autres qui sont purement collatifs; d'autres enfin qui sont électifs-collatifs, c'est-à-dire que le chapitre confere en élisant, sans qu'il soit besoin d'autre collation.

Sur les élections, voyez aux décrétales le titre de *electione & electi potestate*; la bibliothèque canonique de Bouchel, & les définitions canoniques & la jurisprudence ecclésiastique, par M. Fleury, tome I. chap. x. les lois ecclésiastiques de M. d'Héricourt, titre de l'élection. (A)

ELECTION DE DOMICILE, (*Jurispr.*) est le choix que l'on fait d'un domicile momentané ou *ad hoc*, c'est-à-dire qui n'est pas le vrai & actuel domicile, mais qui a seulement pour objet d'indiquer un lieu où on puisse faire des offres ou autres actes. Ces élections de domicile se font dans les exploits, dans les contrats. Voyez **DOMICILE ÉLU**.

ELECTION D'HÉRITIER, (*Jurispr.*) est le choix de celui qui doit recueillir une succession. Ce choix est ordinairement fait par celui qui dispose de ses biens par son testament: quelquefois il est fait par contrat de mariage; ou bien le pere mariant un de ses enfans, se réserve la liberté de nommer pour héritier tel de ses enfans qu'il jugera à-propos.

Quelquefois le testateur defere par testament le choix de son héritier à une autre personne, soit en lui indiquant plusieurs personnes entre lesquelles elle pourra choisir, soit en lui laissant la liberté entière de choisir qui bon lui semblera; & quelquefois cette même personne à laquelle le testateur donne pouvoir d'élire, est par lui d'abord instituée héritière, à la charge de remettre l'hoirie à un de ceux qui sont indiqués, ou à telle personne qu'elle jugera à-propos.

Le testateur peut aussi instituer héritier celui qui sera nommé par la personne à laquelle il donne ce pouvoir.

Ces sortes de dispositions sont fort usitées dans les pays de droit écrit, où il est assez ordinaire que le mari & la femme s'instituent réciproquement héritier, à la charge de remettre l'hoirie à tel de leurs enfans que le survivant jugera à-propos.

Lorsque celui qui avoit le pouvoir d'élire, decede sans avoir fait son choix, tous les héritiers présomptifs succedent également.

Le conjoint survivant qui avoit le pouvoir d'élire, ne le perd point en se remariant.

Quand un des enfans éligibles vient à deceder, le pere ou la mere qui a le droit d'élire, peut choisir l'enfant de celui qui étoit éligible. Voyez la trentième consultation de Cochin, tome II.

L'élection étant une fois consommée par un acte entre-vifs, celui qui l'a faite ne peut plus varier; mais si c'est par testament, l'élection est révocable jusqu'au decès de celui qui l'a faite, de même que le surplus de son testament. Voyez Henrys, tome I. liv. IV. ch. vj. quest. 67. & liv. V. quest. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 61. 62. & tome II. liv. V. quest. 10. 12. 51. 52. 53. 58. & liv. VI. quest. 52. & son quatrième plaidoyer; le traité des élections d'héritier contractuelles & testamentaires, par M. Vulson conseiller au parlement de Grenoble. (A)

ELECTION DE TUTEUR ou CURATEUR, est le choix qui est fait d'un tuteur ou curateur par les parens & amis de celui auquel on le donne. Voyez **CURATEUR & TUTEUR**. (A)

ELECTION D'UN OFFICIER, est la nomination qui est faite de quelqu'un à un office public par le suffrage de plusieurs personnes.

Tome V.

Romulus accorda au peuple le droit de se choisir ses magistrats, même les sénateurs, ce qui se faisoit dans ces assemblées publiques appellées *comices*; & lorsque l'état monarchique de Rome fut changé en république, le peuple élevoit aussi lui-même les consuls, qui étoient chargés du gouvernement général de l'état.

Comme il étoit difficile d'assembler souvent le peuple, il n'élevoit que les grands officiers, & ceux-ci commettoient chacun dans leur département les moindres officiers qui leur étoient subordonnés.

Les empereurs ayant ôté au peuple le droit d'élection, conféroient les grands offices par l'avis des principaux de leur cour, afin de conserver encore quelque forme d'élection, c'est pourquoi ils appelloient *suffrages* les avis & recommandations des courtisans.

On en usa d'abord de même en France pour les offices, c'est-à-dire que nos rois y nommoient par l'avis de leur conseil, ce qui étoit une espece d'élection.

Quand le parlement eut été rendu sédentaire à Paris, Philippe de Valois, par des lettres du mois de Février 1327, donna pouvoir au chancelier, en appellant avec lui quatre conseillers au parlement & le prévôt de Paris, de nommer, c'est-à-dire d'élire entr'eux les conseillers au châtelet.

Charles V. ordonna en 1355, que le chancelier, les présidens, & conseillers du parlement seroient élus par scrutin au parlement; Charles VI. ordonna encore la même chose en 1400, ce qui dura jusqu'au mariage d'Henri roi d'Angleterre avec Catherine de France fille de Charles VI; alors le parlement nomma trois personnes au roi qui donnoit des provisions à l'un des trois; mais comme le parlement pour se conserver l'élection nommoit ordinairement deux sujets inconnus & incapables afin de faire tomber la nomination sur le troisième, Charles VII. lui ôta les élections, & rentra en possession de nommer aux places vacantes du parlement de même qu'aux autres offices, & nos rois choisissoient les officiers de l'avis de leur conseil, ce qui dura ainsi jusqu'à la vénalité des charges.

Dès le premier tems de la monarchie, il y avoit dans chaque ville & bourg des officiers municipaux qui étoient électifs, appellés en quelques endroits *échevins*, en d'autres *jurés* ou *jurats*, en d'autres *consuls*, & à Toulouse *capitouls*. Ces officiers sont encore la plupart élus par le peuple, conformément aux intentions du roi.

Les élus qui étoient autrefois choisis par les trois états pour le gouvernement des aides & tailles, ont depuis été érigés en titre d'office: il y a néanmoins encore des élus dans les pays d'états qui sont électifs. Voyez **ELECTIONS, ÉLUS, & ÉTATS**. (A)

ELECTION, (*Jurisprud.*) ce sont des juridictions royales, ainsi nommées à cause des élus qui y connoissent en première instance des contestations qui s'élevent au sujet des tailles, de toutes matieres d'aides, & autres impositions & levées des deniers du roi, tant aux entrées des villes que des fermes du roi, à l'exception des domaines & droits domaniaux, droits de gabelle, capitation, dixième, vingtième, cinquantième, & deux sous pour livre, lorsque ces impositions ont lieu.

Ils connoissoient cependant aussi autrefois des gabelles; mais depuis long tems il y a des juges particuliers pour cet objet, excepté dans quelques endroits où les greniers à sel sont unis aux élections.

Il y a aussi en certains endroits des juges des traites foraines, & des juges pour la marque des fers.

Avant l'institution des élus c'étoient les maire & échevins des villes qui se mêloient de faire l'affiète & levée des impositions, ils en étoient même res-

M m m ij

ponfables ; mais dans la fuite ne pouvant vaquer à cette levée, & étant occupés à d'autres affaires de la commune, on fit choix dans le peuple d'autres personnes pour prendre soin de l'affiète & levée des impositions ; & ces personnes furent nommées *élus* à cause qu'on les établiffoit par *élection*.

L'origine des *élections* est la même que celle des *élus* ou juges, dont ces tribunaux font composés.

Quelques-uns rapportent ce premier établissement des *élus* à celui des aides du tems du roi Jean ; il est néanmoins certain qu'il y avoit déjà depuis long-tems des *élus* pour veiller sur les impositions ; mais comme il n'y avoit point encore d'impositions ordinaires, & que nos rois n'en levoient qu'en tems de guerre ou pour d'autres dépenses extraordinaires, la commission de ces *élus* ne duroit que pendant la levée de l'imposition.

Dès le tems de Louis IV. Denis Hesselin étoit élu à Paris, ainsi que le remarque l'auteur du traité de la pairie, pag. 138.

S. Louis voulant que les tailles fussent imposées avec justice, fit en 1270 un règlement pour la manière de les affeoir dans les villes royales ; il ordonna qu'on élirait trente hommes ou quarante plus ou moins, bons & loyaux par le conseil des prêtres, c'est-à-dire des curés de leurs paroisses, & des autres hommes de religion, ensemble des bourgeois & autres prudhommes, selon la grandeur des villes ; que ceux qui seroient ainsi élus jureroient sur les saints évangiles d'élire, soit entr'eux ou parmi d'autres prudhommes de la même ville, jusqu'à douze hommes, qui seroient les plus propres à affeoir la taille ; que les douze hommes nommés jureroient de même de bien & diligemment affeoir la taille, & de n'épargner ni grever personne par haine, amour, prière, crainte, ou en quelqu'autre manière que ce fût ; qu'ils affeoiroient ladite taille à leur volonté la livre également ; qu'avec les douze hommes dessus nommés seroient élus quatre bons hommes, & seroient écrits les noms secrettement ; & que cela seroit fait si sagement, que leur *élection* ne fût connue de qui que ce fût jusqu'à ce que ces douze hommes eussent assis la taille. Que cela fait, avant de mettre la taille par écrit, les quatre hommes élus pour faire loyalement la taille n'en devoient rien dire jusqu'à ce que les douze hommes leur eussent fait faire serment pardevant la justice de bien & loyalement affeoir la taille en la manière que les douze hommes l'auroient ordonné.

Il paroît suivant cette ordonnance, que les trente ou quarante hommes qui étoient d'abord élus, sont aujourd'hui représentés par les officiers des *élections* ; les douze hommes qu'on élisoit ensuite étoient proprement les affeoirs des tailles, dont la fonction est aujourd'hui confondue avec celle des collecteurs ; enfin les quatre bons hommes élus étoient les vérificateurs des rôles.

Les tailles furent donc la matière dont les *élus* ordonnerent d'abord ; mais outre que les tailles n'étoient pas encore ordinaires, la forme prescrite pour leur affiète ne fut pas toujours observée ; car Philippe III, dans une ordonnance du 29 Novembre 1274, dit que les consuls de Toulouse devoient s'abstenir de la contribution qu'ils demandoient aux ecclésiastiques pour les tailles, à moins que ce ne fût une charge réelle & ancienne : il sembleroit par-là que c'étoient les consuls qui ordonnoient de la taille, soit ancienne ou nouvelle lorsqu'elle avoit lieu, ce qui fait penser qu'il y avoit alors des tailles non royales imposées de l'ordre des villes pour subvenir à leurs dépenses particulières, ce qui est aujourd'hui représenté par les octrois.

Louis Hutin, dans une ordonnance du mois de Décembre 1315, & Philippe V. dans une autre du mois

de Mars 1316, disent que les clercs non mariés ne contribueront point aux tailles, & que les officiers du roi, *officiales nostri*, entant qu'à eux appartient, ne les y contraindront point & ne permettront pas qu'on les y contraigne. Ces ordonnances ne font point mention des *élus*, ce qui donne lieu de croire qu'ils n'avoient point encore de juridiction formée, & que pour les contraintes on s'adressoit aux juges ordinaires ; & en effet on a vû que c'étoit devant eux que les *élus* prêtoient serment.

Il y avoit encore des *élus* du tems de Philippe de Valois pour la taille non royale qui se levoit dans certaines villes, comme il paroît par une ordonnance de ce prince du mois de Mars 1331, touchant la ville de Laon, où il est parlé des *élus* de cette ville : ces officiers n'étoient pas seulement chargés du soin de cette taille ; l'ordonnance porte que dorénavant, de trois en trois ans, le prévôt fera assembler le peuple de Laon, & en sa présence fera élire six personnes convenables de ladite ville, dont ils en feront trois leurs *procureurs* pour conduire toutes les affaires de la ville, que les trois autres *élus* avec le prévôt visiteroient chaque année autant de fois qu'il seroit nécessaire les murs, les portes, les forteresses, les puits, fontaines, chauffées, pavés, & autres aifances communes de la ville, & verroient les réparations nécessaires, &c.

Que toutes les fois qu'il seroit métier de faire taille, le prévôt avec ces trois *élus* exposeroit au peuple les causes pour lesquelles il conviendroit faire taille, qu'ensuite le prévôt & lesdits *élus* prendroient de chaque paroisse deux ou trois personnes de ceux qui peuvent le mieux savoir les facultés de leurs voisins ; lesquelles personnes & lesdits *élus* ayant prêté serment sur les saints évangiles de ne charger ni décharger personne à leur escient, contre raison, le prévôt seroit imposer & affeoir la taille sur toutes les personnes qui en sont tenues ; que l'imposition seroit levée par les trois *élus*, qui en payeroient les rentes & les dettes de la ville ; qu'à la fin des trois années susdites ils compteroient de leur recette, tant des tailles que d'ailleurs, pardevant le prévôt ou bailli de Vermandois, qui viendrait oïir ce compte à Laon & y appelleroit les bonnes gens de la ville ; enfin que le compte rendu & appuré seroit envoyé par le bailli en la chambre des comptes pour voir s'il n'y avoit rien à corriger. On voit que ces *élus* faisoient eux-mêmes la recette des tailles pendant trois ans, c'est pourquoi ils étoient comptables, & en cette partie ils sont représentés par les receveurs des octrois, qui comptent encore aujourd'hui à la chambre.

A l'égard des subventions qui se levoient pour les besoins de l'état par le ministère des *élus* de chaque ville ou diocèse, on établiffoit quelquefois au-dessus d'eux une personne qualifiée, qui avoit le titre d'*élu* de la province, pour avoir la surintendance de la subvention ; c'est ainsi que lors de la guerre de Philippe de Valois contre les Anglois, Gaucher de Chatillon connétable de France fut élu par la province de Picardie, pour avoir la surintendance de la subvention qu'on y levoit, ce qu'il accepta sous certains gages ; l'auteur du traité de la pairie, pag. 58, dit en avoir vû les quittances, où il est qualifié d'*élu de la province*.

Il est encore parlé de tailles dans des lettres de Philippe de Valois, du mois d'Avril 1333, mais il n'y est pas parlé d'*élus*. Ces lettres, qui ont principalement pour objet la répartition d'une imposition de cent cinquante mille livres sur la sénéchaussée de Carcassonne, ordonnent seulement au sénéchal de faire appeler à cet effet pardevant lui ceux des bonnes gens du pays qu'il voudra.

On établit aussi des députés ou *élus* à l'occasion

des droits d'aides, dont la levée fut ordonnée sur toutes les marchandises & denrées qui seroient vendues dans le royaume, par une ordonnance du roi Jean, du 28 Décembre 1355. Il y avoit bien eu déjà quelques aides ou subventions levées en tems de guerre sur tous les sujets du roi à proportion de leurs biens; mais ces nouveaux droits d'aides auxquels ce nom est dans la suite demeuré propre, étoient jusqu'alors inconnus.

L'ordonnance du roi Jean porte que pour obvier aux entreprises de ses ennemis (les Anglois), il avoit fait assembler les trois états du royaume, tant de la Languedoil que du pays coutumier, que la guerre avoit été résolue dans l'assemblée des états; que pour faire l'armée & payer les frais & dépens d'icelle, les états avoient avisé que *par tout le pays coutumier* il seroit mis une gabelle sur le sel, & aussi sur tous les habitans marchandans & *repairans* en icelui, il seroit levé une imposition de huit deniers pour livre sur toutes choses qui seroient vendues audit pays, excepté vente d'héritages seulement, laquelle seroit payée par le vendeur; que ces gabelle & imposition seroient levées selon certaines instructions qui seroient faites sur ce; que par les trois états seroient ordonnées & députées certaines personnes bonnes & honnêtes, solvables, loyales, & sans aucun soupçon, qui par les pays ordonneroient les choses dessus dites, qui auroient receveurs & ministres selon l'ordonnance & instruction qui seroit sur ce faite; qu'outre les commissaires ou députés particuliers des pays & des contrées seroient ordonnés & établis par les trois états neuf personnes bonnes & honnêtes, qui seroient généraux & superintendans sur tous les autres, & qui auroient deux receveurs généraux.

Qu'aux députés dessus dits, tant généraux que particuliers, seroient tenus d'obéir toutes manières de gens de quelque état ou condition qu'ils fussent & quelque privilège qu'ils eussent; qu'ils pourroient être contraints par lesdits députés par toutes voies & manières que bon leur sembleroit; que s'il y en avoit aucun rebelle que les députés particuliers ne pussent contraindre, ils les ajourneroient pardevant les généraux superintendans, qui les pourroient contraindre & punir selon ce que bon leur sembleroit, & que ce qui seroit fait & ordonné par les généraux députés vaudroit & tiendrait comme arrêt de parlement.

Il est encore dit un peu plus loin, que lesdites aides & ce qui en proviendrait ne seroient levées ni distribuées par les gens (du roi) ni par ses trésoriers & officiers, mais par autres bonnes gens, sages, loyaux, & solvables, ordonnés, commis, & députés par les trois états, tant es frontieres qu'ailleurs où il conviendrait de les distribuer; que ces *commis & députés* jureroient au roi ou à ses gens, & aux députés des trois états, que quelque nécessité qui advint, ils ne donneroient ni ne distribueroient ledit argent au roi ni à autres, fors seulement aux gens d'armes & pour le fait de la guerre susdite.

Le roi promet par cette même ordonnance, & s'engage de faire aussi promettre sur les saints évangiles par la reine, par le dauphin, & tous les grands officiers de la couronne, superintendans, receveurs généraux & particuliers, & autres qui se mêleront de recevoir cet argent, de ne le point employer à d'autres usages, & de point adresser de mandemens aux députés, *ni à leurs commis*, pour distribuer l'argent ailleurs ni autrement; que si par importunité ou autrement quelqu'un obtenoit des lettres ou mandemens au contraire, lesdits députés, commissaires ou receveurs jureront sur les saints évangiles de ne point obéir à ces lettres ou mandemens, & de ne point distribuer l'argent ailleurs ni autrement; que

s'ils le faisoient, quelques mandemens qui leur vinssent, ils seroient privés de leurs offices & mis en prison fermée, de laquelle ils ne pourroient sortir ni être élargis par cession de biens ou autrement jusqu'à ce qu'ils eussent entièrement payé & rendu tout ce qu'ils en auroient donné; que si par aventure quelqu'un des officiers du roi ou autres sous prétexte de tels mandemens vouloient ou s'efforçoient de prendre ledit argent, lesdits députés & receveurs leur pourroient & seroient tenus de résister de fait, & pourroient assembler leurs voisins des bonnes villes & autres, selon ce que bon leur sembleroit, pour leur résister comme dit est.

On voit par cette ordonnance qu'il y avoit deux sortes de députés élus par les états, savoir les députés généraux, & les députés particuliers; les uns & les autres étoient élus par les trois états, c'est pourquoi les députés généraux étoient quelquefois appelés *les élus généraux*; mais on les appelloit plus communément *les généraux des aides*: ceux-ci ont formé la cour des aides.

Les députés particuliers furent d'abord nommés *commis, commissaires* ou *députés particuliers sur le fait des aides*: ils étoient commis ou ordonnés, c'est-à-dire *élus* par les trois états, c'est pourquoi dans la suite le nom d'*élus* leur demeura propre.

On en établit dès-lors en plusieurs endroits du royaume, tant sur les frontieres qu'ailleurs où cela parut nécessaire.

Ils prêtoient serment tant au roi qu'aux états, étant obligés de conserver également les intérêts du roi & ceux des états qui les avoient préposés.

Il ne paroît pas qu'ils fussent chargés de la recette des deniers, puisqu'ils avoient sous eux des receveurs & ministres à cet effet.

Leur fonction étoit seulement d'ordonner de tout ce qui concernoit les aydes, & de contraindre les redevables par toutes voies que bon leur sembleroit; ils connoissoient aussi alors de la gabelle, du sel, & de toutes autres impositions.

Ces députés particuliers ou élus, avoient pour cet effet tout droit de juridiction en première instance; l'ordonnance dont on vient de parler, semble d'abord supposer le contraire en ce qu'elle dit que s'il y avoit quelques rebelles que les députés ne pussent contraindre, ils les ajourneroient devant les généraux superintendans; mais la même ordonnance donnant pouvoir aux députés d'ordonner & de contraindre par toutes sortes de voies, il est évident qu'elle entendoit aussi leur donner une véritable juridiction, & qu'elle n'attribua aux généraux superintendans que le ressort.

Ce ne fut pas seulement pour les aides qui se levoient sur les marchandises que les trois états élurent des députés; ils en établirent de même pour les autres impositions.

En effet, les états tenus à Paris au mois de Mars suivant, ayant accordé au roi une aide ou espece de capitation qui devoit être payée par tous les sujets du roi, à proportion de leurs revenus; il fut ordonné que cette aide seroit levée par les députés des trois états en chaque pays, la gabelle fut alors abolie: ainsi les élus n'avoient plus occasion d'en ordonner. Les généraux députés de Paris avoient le gouvernement & ordonnance sur tous les autres députés: il devoit y avoir en chaque ville trois députés particuliers ou élus, qui auroient un receveur & un clerc avec eux, & ordonneroient certains collecteurs par les paroisses, qui s'informeront des facultés de chacun; que si les députés en faisoient quelque doute, les collecteurs assigneroient ceux qui auroient fait la déclaration, par-devant les trois députés de la ville; lesquels pourroient faire affirmer devant eux la déclaration: mais les collecteurs pou-

voient faire affirmer devant eux les gens des villages afin de ne les point traduire à la ville; ceci confirme bien ce qui a déjà été dit de la juridiction qu'avoient dès-lors les élus. L'on doit aussi remarquer à cette occasion, que les collecteurs avoient alors autant qu'afféieurs des tailles une portion de juridiction, puisqu'ils faisoient prêter serment devant eux aux gens de la campagne, par rapport à la déclaration de leurs facultés.

Il y eut en conséquence de l'ordonnance dont on vient de parler, des députés ou élus commis par les états dans chaque diocèse, & notamment en la ville de Paris, tant pour la ville que pour tout le diocèse.

Ces commissaires députés des états pour la ville & diocèse de Paris, donnerent le 20 Mars 1355, sous leurs sceaux une instruction pour les commis qu'ils envoyoiént dans chaque paroisse de ce diocèse; elle est intitulée, *ordinatio per deputatos trium statuum generalium data*; & à la marge il y a, *declaratio subsidii, & personarum quæ tenentur ad subsidium*. La piece commence en ces termes; les députés pour faire lever & cueillir en la ville & diocèse de Paris le subsidie dernièrement octroyé; à tel, &c. & plus loin il est dit, *pour ce est-il que par vertu du pouvoir à nous commis; vous mandons & commettons que tantôt & sans délai ces lettres vûes, vous appelliez avec vous le curé de & par son conseil élisiez ou preniez trois ou quatre bonnes personnes de bon état de ladite paroisse avec lesquels vous alliez dans toutes les maisons demander la déclaration de leur état & vaillant; c'est ainsi que se faisoit l'affiète de ces sortes d'impositions.*

Le roi Jean par la même ordonnance dont on a déjà parlé, établit aussi des élus pour le fait des monnoies; il dit en l'article vij. nous par le conseil des superintendans élus par les trois états, élirons & établirons bonnes personnes & honnêtes, & sans soupçon pour le fait de nos monnoies, lesquelles nous feront serment en la présence desdits superintendans que bien & loyaument ils exerceront l'office à eux commis. Ces commissaires ou députés furent établis par lettres du 13 Janvier 1355.

Les députés particuliers sur le fait des aides furent qualifiés d'*élus* dans une ordonnance que Charles dauphin de France, qui fut depuis le roi Charles V. donna au mois de Mars 1356, en qualité de lieutenant général du royaume pendant la captivité du roi Jean.

Il ordonne d'abord par le conseil des trois états, afin que les deniers provenans de l'aide ne soient point détournés de leur destination, qu'ils ne seront point reçus par les officiers du roi ni par les siens, mais par bonnes gens sages, loyaux & solvables à ce ordonnés élus & établis par les gens des trois états tant es frontieres qu'ailleurs où besoin sera; que ces commis & députés généraux lui prêteront serment & aux gens des trois états; que les députés particuliers feront de même serment devant les juges royaux des lieux & que l'on y appellera une personne ou deux de chacun des trois états. Il paroît que ces députés devoient avoir la même autorité que ceux qui avoient été établis dans les provinces par l'article ij. de l'ordonnance du 28 Décembre 1355.

Il devoit y en avoir trois dans chaque diocèse, cependant la distribution de leurs départemens étoit quelquefois faite autrement: en effet on voit par une commission donnée en exécution de cette ordonnance, que le diocèse de Clermont & celui de S. Flour avoient les mêmes élus. Cette même commission les autorisoit à assembler à Clermont, à S. Flour, ou ailleurs; dans ces diocèses, tous ceux des trois états desdits diocèses que bon leur sembleroit pour raison de l'aide.

Le dauphin Charles promet que moyennant cette aide, toute taille, gabelle, & autres impositions cesseroient.

Et comme il avoit eu connoissance que plusieurs sujets du royaume avoient été fort grevés par ceux qui avoient été commis à lever, imposer & exploiter la gabelle, imposition & subsidies octroyés l'année précédente; que de ce que les commis levoient, il n'y en avoit pas moitié employée pour la guerre, mais à leur profit particulier; pour remédier à ces abus, faire punir ceux qui avoient malversé, & afin que les autres en prissent exemple, le dauphin ordonna par la même loi que les élus des trois états par les diocèses sur le fait de l'aide, lesquels il commit à ce, verroient le compte des élus, impositeurs, receveurs, collecteurs de l'année précédente; qu'ils s'informeront le plus diligemment que faire se pourroit, chacun en leur diocèse, de ce qui auroit été levé de ces impositions, en quelle monnoie, & par qui, & le rapporteroient à Paris le lendemain de *quasimodo* par-devers le roi & les gens des trois états, pour y pourvoir le mieux qu'il seroit possible.

Il est encore dit par la même ordonnance, que comme ceux qui étoient venus à Paris aux dernières assemblées d'états, avoient encouru la haine de quelques officiers qui s'étoient efforcés de les navrer, blesser ou mettre à mort, & qu'il en pourroit arriver autant à ceux qui viendroient dans la suite à ces sortes d'assemblées, le prince déclare qu'il prend ces personnes sous la fauve-garde spéciale du roi son pere & de lui, & leur accorde que pour la sûreté & défense de leur vie, ils puissent marcher avec six compagnons armés dans tout le royaume toutes fois qu'il leur plaira. Il défend à toutes personnes de les molester, & veut qu'au contraire ils soient gardés & conservés par tout le peuple, & enjoint à tous juges de les laisser aller eux & leur compagnie par tout où il leur plaira, sans aucun empêchement pour raison du port d'armes, & de leur prêter main-forte en cas de besoin s'ils en sont requis, pour les causes dessus dites. On voit par-là que le port d'armes étoit dès-lors défendu. Cette ordonnance paroît aussi être la première qui ait établi la distinction des afféieurs & des collecteurs d'avec les élus.

L'instruction qui fut faite par les trois états de la Languedoil sur le fait de cette aide, porte qu'il y auroit en la ville de Paris dix personnes, & dans chaque évêché trois personnes des états élus tant par les gens de Paris que des évêchés & diocèses autorisés de M. le duc de Normandie, (c'étoit le dauphin.)

Les bonnes villes & paroisses doivent élire trois, quatre, cinq, ou six personnes (qui sont en cet endroit les afféieurs) comme bon leur semblera, qui affoieront par serment ladite cueillette.

Il est aussi ordonné qu'il sera établi par les trois élus un ou plusieurs receveurs es villes & évêchés de leur département (ce sont les collecteurs), qui recevront l'argent de ce subsidie en la manière & au lieu ordonné par les élus.

Que les élus feront aussi-tôt publier que les gens d'église & les nobles ayent à donner la déclaration de leurs biens. Que les maires & échevins, & autres officiers des communes, ou les curés dans les lieux où il n'y a pas de commune, leur donneront aussi la déclaration du nombre de feux; que les élus prendront note des bénéfices & de leur revenu, du nom des nobles & de leurs possessions, du nombre de feux de chaque lieu.

Enfin que les élus feront contraindre toutes lesdites personnes par leurs commis & députés, comme pour les propres dettes du roi, favoir, les gens du clergé vivans cléricallement, par les juges ordinaires de l'église; & il semble par-là que les élus

n'eussent pas alors de juridiction sur les ecclésiastiques.

Comme l'aide établie par l'ordonnance du roi Jean, du 28 Décembre 1355, n'avoit lieu que dans le pays coutumier, les états de la Languedoil accorderent de leur part au mois de Septembre 1356, une aide au roi; & à cette occasion le dauphin Charles rendit encore une ordonnance au mois de Février suivant, portant que les états entretiendroient pendant un an 10000 hommes armés; que pour l'entretien de ces troupes, chacun payeroit une certaine somme qui étoit une espece de capitation; qu'en outre les sujets des prélats & des nobles, & les autres habitans qui auroient douze ans, & qui seroient aisés, payeroient un autre subside à proportion de leurs biens.

Que sur les sommes provenantes de ces impositions, la solde des gens de guerre leur seroit payée par quatre trésoriers généraux choisis par les trois états, & que ces quatre trésoriers généraux en nommèrent d'autres particuliers dans chaque sénéchaussée, pour lever les impositions.

Que le payement des gens de guerre seroit fait par les quatre trésoriers généraux, sous les ordres de vingt-quatre personnes élues par les trois états, ou de plusieurs d'entr'eux; que ces vingt-quatre élus seroient appelés au conseil du lieutenant du roi lorsqu'il le jugeroit à propos; qu'eux seuls pourroient donner une décharge suffisante aux trésoriers.

Que les trois états députeroient douze personnes, quatre de chaque ordre pour recevoir les comptes, tant des quatre trésoriers généraux que des particuliers, & leur seroient prêter serment à eux & à leurs commis: que les trésoriers généraux & particuliers ne rendroient compte à aucun officier du roi, quel qu'il fût, mais seulement aux douze députés des états qui seroient aussi passer en revue les gendarmes & les autres troupes, & leur seroient prêter serment.

Telle fut l'origine des élus qui sont encore nommés dans les pays d'états; mais dans ces pays il n'y a pas communément de tribunaux d'élections, excepté dans quelques-uns comme dans les généralités de Pau, Montauban & Bourgogne; il y a aussi dans ces mêmes pays d'états des juges royaux qui connoissent des matieres d'élection, & dont l'appel en ces matieres ressortit aux cours des aydes chacune en droit soi.

Les trois états de la Languedoil assemblés à Compiègne, ayant accordé au dauphin Charles une nouvelle aide en 1358, le dauphin fit encore une ordonnance le 14 Mai de ladite année, par laquelle il revoque toutes lettres & commissions par lui données sur le fait des subsides & aides du tems passé, tant aux généraux de Paris qu'aux élus particuliers par les diocèses & autrement; que les prélats & autres gens d'église, nobles & gens des bonnes villes avoient élu & éliroient des personnes pour gouverner l'aide qui venoit d'être octroyée.

Il ordonne ensuite que les élus des pays (de la Languedoil) pourroient quant aux gens autres que de sainte église, faire modération loyalement, de bonne foi, sans fraude, comme ils verroient être à faire; & que quant aux gens d'église demeurant dans lesdits plats pays connus, & qui y auroient leurs bénéfices, les prélats du lieu appelés, avec eux les élus & le receveur pourroient les modérer quant au dixieme desdits bénéfices, après avoir ouï lesdits élus & receveur.

Que certaines personnes, c'est-à-savoir une de chaque état, seroient élus par les gens d'église, nobles & bonnes villes & commis de par le dauphin pour le fait desdites aydes ordonner & mettre sur & gouverner es lieux où ils seroient des commis & receveurs qui recevraient les deniers de cette aide.

Que ces receveurs seroient ordonnés par les élus, par le conseil des bonnes gens du pays. Que les élus & receveurs seroient serment au roi ou à ses officiers, de bien & loyalement se comporter sur ce fait. Il n'est plus parlé en cet endroit de serment envers les états.

Les élus étoient alors au nombre de trois; car le même article dit qu'ils ne pourroient rien faire de considérable sur ce fait l'un sans l'autre, mais tous les trois ensemble.

Ces élus avoient des gages & regloient ceux des receveurs: en effet l'article suivant porte que les autres aides du tems passé avoient été levées à grands frais & qu'elles avoient produit peu de chose à cause des grands & excessifs gages & salaires des élus particuliers, receveurs généraux à Paris. C'est pourquoi le dauphin ordonne que chacun des élus aura pour ses gages ou salaires 50 livres tournois pour l'année, & les receveurs au-dessous de ladite somme, selon ce que les élus regleroient par le conseil des bonnes gens du pays.

A l'occasion de cette aide le dauphin donna encore des lettres le même jour 14 Mai 1358, portant que dans l'assemblée des états de la Languedoil, Messire Sohier de Voisins, chevalier, avoit été élu de l'état des nobles pour ladite aide, mettre sus & gouverner en la ville & diocèse de Paris, excepté la partie de ce diocèse qui est de la prévôté & ressort de Meaux; que pour l'état de l'église, ni pour les bonnes villes & plats pays aucuns n'avoient été élus pour la ville de Paris; & en conséquence il mande au prévôt de Paris ou son lieutenant qu'ils fassent assembler à Paris les gens d'église & de la ville de Paris, & les contraindre de par le roi & le dauphin d'élire, savoir l'état de l'église, une bonne & suffisante personne; & pour les gens de la ville de Paris & du pays, un bon & suffisant bourgeois, pour gouverner l'aide avec le susdit chevalier; que si ces élus étoient refusans ou délayans de s'acquitter de ladite commission, ils y seroient contraints par le prévôt de Paris, savoir lesdits chevalier & bourgeois par prise de corps & biens, & celui qui seroit élu par l'église, par prise de son temporel; que si lesdits gens d'église & bourgeois refusoient ou différoient de faire l'élection, le prévôt de Paris ou son lieutenant éliroit par bon conseil deux bonnes & suffisantes personnes à ce faire, c'est-à-savoir de chacun desdits états avec ledit chevalier. L'exécution de ces lettres ne fut pas adressée aux généraux des aides, attendu que par d'autres lettres du même jour toutes les commissions de ces généraux avoient été revoquées comme on l'a dit ci-devant.

Enfin il est dit que les élus feront l'inquisition & compte du nombre des feux des bonnes villes & cités, & par le conseil des maires des villes ou atournés, dans les lieux où il y en a, sinon des personnes les plus capables.

Le roi Jean ayant, par son ordonnance du 5 Décembre 1360, établi une nouvelle aide sur toutes les marchandises & denrées qui seroient vendues dans le pays de la Languedoil; le grand conseil fit une instruction pour la maniere de lever cette aide, & ordonna que pour gouverner l'aide en chaque cité, & pour le diocèse, il y auroit deux personnes notables, bonnes & suffisantes: ainsi le nombre des élus fut réduit à deux, au lieu de trois qu'ils étoient auparavant.

Il fut aussi ordonné que l'imposition de douze deniers pour livre sur toutes les marchandises & denrées, autres que le sel, le vin & les breuvages, seroit donnée à ferme. Les cautions prises & les deniers reçus de mois en mois par les élus & députés en chaque ville, pour toute la ville & diocèse d'icelle, tant par eux que par leurs députés.

Les députés dont il est parlé dans cet article, & qui dans une autre ordonnance du 1^{er} Décembre 1383, & autres ordonnances postérieures, sont nommés *commis des élus*; étoient des lieutenans, que les élus de chaque diocèse envoyoit dans chaque ville de leur département, pour y connoître des impositions. Ces élus particuliers furent depuis érigés en titre d'office par François I. ce qui augmenta beaucoup le nombre des *élections*, qui étoit d'abord seulement égal à celui des diocèses.

L'instruction du grand-conseil de 1360, portoit encore que les élus établissent des receveurs particuliers en chaque ville, où bon leur sembleroit, pour lever l'aide du vin & des autres breuvages.

Que tous les deniers provenans de cette aide, tant de l'imposition des greniers à sel, que du treizième des vins & de tout autre breuvage, seroient apportés & remis aux élus & à leur receveur, pour ce qui en auroit été levé dans la ville & diocèse de leur département; que les deniers ainsi reçus, seroient mis par eux chaque jour en certaines huches, écrins, coffres, ou arches, bons & forts, & en lieu sûr; & qu'à ces huches, coffres, &c. il y auroit trois ferrures fermantes à trois diverses clés, dont chacun desdits élus & receveur en auroit une; & qu'ils donneroient, sous leurs *sceaux*, lettres & quittances des deniers reçus à ceux qui les payeroient.

Que lesdits élus & receveurs seroient tenus d'envoyer à Paris tous les deux mois par-devers les trésoriers généraux ordonnés, & le receveur général, pour le fait de l'aide dessus-dite, tous les deniers qu'ils auroient par-devers eux; & qu'ils en prendroient lettres de quittance desdits trésoriers & receveur généraux.

S'il étoit apporté quelque trouble aux élus en leurs fonctions, ou qu'ils eussent quelque doute, l'ordonnance dit qu'ils en écrivent aux trésoriers généraux à Paris, lesquels en feront leur déclaration.

Enfin il est dit qu'il leur sera pourvû, & à leurs receveurs & députés, de gages ou salaires suffisans.

L'instruction, qui est ensuite, sur l'aide du sel, porte que dans les villes où il n'y auroit point de grenier établi, l'aide du sel sera vendue & donnée à ferme par les élus dans les cités, ou par leurs députés, par membres & par parties, le plus avantageusement que faire se pourra; & que les fermiers seront tenus de bien *appler* leurs fermes, c'est-à-dire, de donner caution, & de payer par-devers les élus & leur receveur, le prix de leurs fermes: sçavoir, pour les fermes des grandes villes, à la fin de chaque mois; & pour celles du plat-pays, tous les deux mois.

Il sembleroit, suivant cet article, que les élus n'avoient plus d'inspection sur la gabelle, que dans les lieux où il n'y avoit point de grenier à sel établi: on verra cependant le contraire dans l'ordonnance de 1279, dont on parlera dans un moment.

Charles V. par une ordonnance du 19 Juillet 1367, régla que les élus de chaque diocèse aviseront tel nombre d'entre les sergens royaux, qui leur seroit nécessaire pour faire les contraintes; & qu'ils arbitreroient le salaire de ces sergens. C'est sans doute là l'origine des huissiers attachés aux *élections*, & peut-être singulièrement celle des huissiers des tailles.

Ce même prince ordonna au mois d'Août 1370, que les élus, sur le fait des subsides, dans la ville, prévôté, vicomté & diocèse de Paris, ne seroient point garants des fermes de ces subsides qu'ils adjudgeroient, ni de la régie des collecteurs qu'ils nomméroient pour faire valoir la ferme de ces subsides, qui auroient été abandonnés par les fermiers.

Par deux ordonnances des 13 Novembre 1372, & 6 Décembre 1373, il défendit aux élus de faire com-

merce public ou caché d'aucune sorte de marchandises, à peine d'encourir l'indignation du roi, de perdre leurs offices, & de restitution de leurs gages; il leur permit seulement de se défaire incessamment des marchandises qu'ils pourroient avoir alors.

Il ordonna aussi que les généraux diminueroient le nombre des élus.

Et dans l'article 18. il dit que pour ce qu'il est voix & commune renommée, que pour l'ignorance, négligence ou défaut d'aucuns élus & autres officiers, sur le fait des aides, & pour l'excessif nombre d'iceux, dont plusieurs avoient été mis plutôt par importunité, que pour la suffisance d'iceux, les fermes avoient été adjudgées moins sûrement, & souvent moyennant des dons; que quelques-uns de ces officiers, les avoient fait prendre à leur profit, ou y étoient intéressés; qu'ils commettoient de semblables abus dans l'affiète des foyages, le chancelier & les généraux enverroient incessamment des réformateurs en tous les diocèses de Languedoc, quant au fait des aides; que les élus & autres officiers (apparemment ceux qui auroient démerité) seroient mis hors de leurs offices; qu'on leur en subrogeroit d'autres bons & suffisans; que ceux qui seroient trouvés prud'hommes, & avoir bien & loyalement servi, seroient honorablement & grandement *guerdonnés*, c'est-à-dire récompensés, & employés à d'autres plus grands & plus honorables offices, quand le cas y écheroit.

L'instruction & ordonnance qu'il donna au mois d'Avril 1374, sur la levée des droits d'aides, porte que l'imposition de douze deniers pour livres seroit donnée à ferme dans tous les diocèses par les élus; qu'ils affermeroient séparément les droits sur le vin: que ceux qui prendroient ces fermes, nomméroient leurs cautions aux élus: que ceux-ci ne donneroient point les fermes à leurs parens au-dessous de leur valeur: qu'ils seroient publier les fermes dans les villes & lieux accoutumés, par deux ou trois marchés ou Dimanches, & les donneroient au plus offrant: que le bail fait, seroit envoyé aux généraux à Paris: qu'aucun élu ne pourra être intéressé dans les fermes du roi, à peine de confiscation de ses biens: que le receveur montrera chaque semaine son état aux élus: enfin, ce même règlement fixe les émolumens, que les élus peuvent prendre pour chaque acte de leur ministère, & fait mention d'un règlement fait au conseil du roi, au mois d'Août précédent sur l'*auditoire des élus*.

Cette piece est la première qui fasse mention de l'*auditoire des élus*; mais il est constant qu'ils devoient en avoir un, dès qu'on leur a attribué une juridiction.

Celui de l'*élection* de Paris étoit dans l'enclos du prieuré de S. Eloy en la cité; comme il paroît par les lettres de Charles VI. du 2 Août 1398, dont on parlera ci-après en leur lieu. Il est dit au-bas de ces lettres, qu'elles furent publiées à S. Cloy; mais il est évident qu'il y a en cet endroit un vice de plume; & qu'au lieu de S. Cloy, il faut lire S. Eloy, qui est le lieu où sont présentement les Barnabites.

Il paroît en effet que c'étoit en ce lieu où les élus tenoient d'abord leurs séances, avant qu'ils eussent leur auditoire dans le palais, où il est présentement.

Il y avoit anciennement dans l'emplacement qu'occupent les Barnabites & les maisons voisines, une vaste, belle & grande maison, que Dagobert donna à S. Eloy, lequel établit en ce lieu une abbaye de filles, appelée d'abord S. Martial, & ensuite S. Eloy. Les religieuses ayant été dispersées en 1107, on donna aux religieux de S. Maur-des-Fossés cette maison, qui fut réduite sous le titre de prieuré de S. Eloy: ce prieuré avoit droit de justice dans toute l'étendue de sa seigneurie, qui s'étendoit aussi sur une coul-

nire, appelée de *S. Eloy*, où est présentement la paroisse *S. Paul* : elle avoit près du même lieu sa prison, qui subsiste encore, appelée *la prison de S. Eloy* ; mais la justice du prieuré qui appartenoit depuis quelque tems à l'évêché de Paris, fut supprimée en 1674, en même tems que plusieurs autres justices seigneuriales qui avoient leur siège dans cette ville.

On ignore en quel tems précisément les élus commencèrent à siéger dans l'enclos du prieuré de *S. Eloy*, mais il y a apparence que ce fut dès le tems de *S. Louis*, lequel établit des élus pour la taille : ce prince habitoit ordinairement le palais situé proche *S. Eloy*. *Philippe-le-Bel* y logea le parlement en 1302 : mais comme ce prince & plusieurs de ses successeurs continuèrent encore pendant quelque tems d'y demeurer, il n'est pas étonnant qu'on n'y eût pas placé dès-lors l'élection, non plus que bien d'autres tribunaux qui y ont été mis depuis.

D'ailleurs, comme la fonction des élus n'étoit pas d'abord ordinaire, ils n'avoient pas besoin d'un siège exprès pour eux : c'est apparemment la raison pour laquelle ils choisirent le prieuré de *S. Eloy*, pour y tenir leurs assemblées & séances ; & lorsque leur fonction devint ordinaire, & que le droit de juridiction leur fut accordé, ils établirent leur siège dans le prieuré de *S. Eloy* ; sans doute pour être plus à portée du palais, & de rendre compte de leurs opérations aux généraux des aides.

Il y avoit dans l'ancienne église de *S. Eloy*, une chapelle fondée en 1339, par *Guillaume de Vanves* & *Sanceline* sa femme, en l'honneur de *S. Jacques* & de *S. Maur*, à laquelle *Guillaume Cerveau*, élu des aides, fit du bien en 1417 ; ce qui donna lieu de croire que les élus de Paris avoient encore leur siège dans ce Prieuré.

On ne voit pas s'il y avoit un siège exprès pour eux. Il est probable qu'ils tenoient leurs séances dans l'auditoire de la justice du prieuré ; de même qu'ils se servoient de la prison de cette justice, pour y renfermer ceux qui étoient détenus en vertu de leurs ordres ; en effet, cette prison est encore celle où l'on écroue les collecteurs, que l'on constitue prisonniers pour la taille, & autres personnes arrêtées à la requête du fermier général du roi, & en vertu des jugemens de l'élection ; & la cour des aides envoie ses commissaires faire la visite de cette prison toutes les fois qu'il y a séance aux prisons.

Ce ne fut probablement qu'en 1452, que l'auditoire de l'élection de Paris fut transféré dans le palais, & en conséquence de l'ordonnance du mois d'Août de ladite année, portant que le siège des élections seroit établi au lieu le plus convenable de leur ressort.

Comme toutes les impositions, dont les élus avoient la direction, étoient levées extraordinairement, pour subvenir aux dépenses de la guerre ; c'est de-là que dans des lettres de *Charles V.* du 10 Août 1374, ils sont nommés *élus & receveurs sur le fait de la guerre* ; ce qui est une abréviation du titre qu'on leur donnoit plus souvent d'*élus* sur le fait de l'aide ordonnée pour la guerre.

On voit par une ordonnance du 13 Juillet 1376, que c'étoient les élus qui donnoient à ferme l'imposition foraine dans chaque élection ; mais il paroît aussi par des lettres du roi *Jean*, du 27 Novembre 1376, adressées aux élus sur l'imposition foraine, qu'il y avoit des élus particuliers pour cette sorte d'imposition.

Au mois de Novembre 1379, *Charles V.* fit une autre ordonnance sur le fait des aides & de la gabelle, portant, qu'attendu les plaintes faites contre les élus & autres officiers, ils seroient visités, & leurs œuvres & gouvernement sùs ; que ceux qui ne seroient pas trouvés suffisans en discrétion, loyauté & diligence, ou n'exerceroient pas leurs offices en

personne, en feroient mis dehors ; & qu'en leur place il en feroit mis d'autres, que le roi feroit élire au pays, ou qui feroient pris ailleurs, si le cas se présentoit.

Il défendit aux élus de mettre es villes & paroisses du plat-pays des assesseurs des foiiages ou collecteurs, mais que ces assesseurs & collecteurs seroient élus par les habitans des villes & paroisses ; que pour être mieux obéis, ils prendroient, s'il leur plaisoit, des élus commission de leur pouvoir, qui leur seroit donnée sans frais.

Que si l'on ne pouvoit avoir aucun sergent royal pour faire les contraintes, les élus ou receveurs donneroient à cet effet commission aux sergens des hauts-justiciers.

Que si dans les villes fermées il y avoit quelques personnes puissantes, qui ne voulussent pas payer, ou que l'on n'osât pas exécuter, elles seroient exécutées par les élus, leurs receveurs ou commis de la manière la plus convenable, & contraintes de payer le principal & accessaires sans déport.

Le nombre des élus s'étant trop multiplié, *Charles V.* ordonna qu'il n'y en auroit que trois à Paris, deux à Roüen, pour la ville & vicomté ; un à Gisors, un à Fescamp, & deux en chacun des autres diocèses.

Qu'aucun receveur ne feroit l'office d'élus.

Il révoqua & ôta tous les élus receveurs généraux, excepté le receveur général de Paris.

Il ordonna encore qu'en chaque diocèse ou ailleurs où il y auroit des élus, il y auroit aussi avec eux un clerc (ou greffier) qui seroit gagé du roi, feroit le contrôle des livres des baux des fermes, des encheres, tiercemens, doublemens, amendes, tant du fait du sel, que des autres taxations, défauts, & autres exploits ; qu'il feroit les commissions du bail des fermes, & autres écritures à ce sujet, sans en prendre aucun profit, autre que ses gages ; que les élus ne scelleroient ni ne délivreroient aucune commission ou lettre, si le clerc ne l'avoit d'abord signée, & qu'il en enregistroit auparavant la substance pardevant lui.

Que les œuvres, c'est-à-dire les registres, qui seront envoyés en la chambre des comptes, quand le receveur voudroit compter, seroient clos & scellés des sceaux des élus, & signés en la fin du total de chaque subside, & aussi à la fin du total du livre, du seing manuel des élus & de leur clerc.

Si le grenetier d'un grenier à sel trouvoit quelques marchands ou autres personnes en contravention, il devoit requérir les élus du lieu qu'ils en fissent punition ; si c'étoit en lieu où il n'y eût point d'élus, mais seulement grenetier & contrôleur, ils en pouvoient ordonner selon la qualité du délit, &c.

Dans chaque diocèse, il devoit être mis certains commissaires (ou gardes des gabelles) par les élus grenetiers & contrôleurs des lieux. Ces gardes devoient prêter serment tous les ans aux élus & grenetiers de prendre les délinquans, & de les leur amener ; ou s'ils ne pouvoient les prendre, de relever leurs noms aux élus & grenetiers.

Ceux-ci devoient aussi tous les ans faire prêter serment sur les saints évangiles aux collecteurs des foiiages de chaque paroisse, de leur donner avis des fraudes qui pouvoient se commettre pour le sel.

Les élus, grenetiers, clercs, contrôleurs, & chacun d'eux, devoient aussi s'informer diligemment de toutes les contraventions au sujet du sel ; & après information, punir les coupables ; ou s'ils n'en vouloient pas connoître, les faire ajourner pardevant les généraux à Paris.

Les états d'Artois, du Boulonnois, du comté de Saint-Pol, ayant accordé une aide, commirent aussi des élus dans leur pays pour recevoir le payement

de cette aide ; & ces élus furent autorisés par Charles VI. comme il est dit dans une ordonnance du mois de Juin 1381.

Il y avoit aussi en 1382 des élus dans la province de Normandie : car les habitans du Vexin-François obtinrent le 21 Juin de ladite année, des lettres de Charles VI. portant qu'ils payeroient leur part de l'aide qui avoit été établie à des personnes préposées par eux, qui ne feroient point soumises aux élus établis par les trois états de Normandie.

Le 26 Janvier de la même année 1382, Charles VI. donna des lettres, par lesquelles il autorisa les généraux des aides, toutes les fois que le cas le requerroit, de mettre, ordonner, & établir les *élus*, de les substituer ou renouveler, si besoin étoit, en toutes les villes, diocèses, & pays, où les aides avoient cours. Il y eut encore dans la suite d'autres lettres & réglemens, qui leur confirmèrent le même pouvoir.

Dans le même tems, c'est-à-dire le 21 Janvier 1382, Charles VI. fit une instruction pour la levée des aides, qui contient plusieurs réglemens par rapport aux *élus*, pour la maniere dont ils devoient adjuer les fermes à l'extinction de la chandelle, & pour la fixation de leurs droits. Mais ce qui est plus remarquable, c'est ce qui touche leur juridiction. Il est dit que les élus auront connoissance sur les fermiers ; qu'ils feront droit sommairement & de plain (*de plano*), sans figure de jugement (ce qui s'observe encore) ; qu'en cas d'appel, les parties seront renvoyées devant les généraux sur le fait des aides à Paris, pour en ordonner & déterminer par eux ; que les élus feront serment d'exercer leurs offices en personne ; que si aucun appelle des élus, l'appellation viendra pardevant les généraux, *comme autrefois a été fait* : ce qui est dit ainsi, parce que l'on avoit cessé pendant quelques années, à cause des troubles, de lever des aides dans le royaume, & que cela avoit aussi interrompu l'exercice de toute juridiction sur cette matiere.

Ce que porte ce réglement au sujet de la juridiction des élus & de l'appel de leurs jugemens, est répété mot pour mot dans une autre instruction faite sur la même matiere au mois de Février 1383.

L'ordonnance que Charles VI. fit en la même année, qualifie les élus de *collège*, tant ceux des sièges généraux, que des sièges particuliers ; étant dit qu'en cas d'empêchement, ils pourront collégialement assemblés établir un commis (ou lieutenant), homme de bien, lettré, & expérimenté au fait de judicature.

Le même prince, par son ordonnance du mois de Fév. 1387, réduisit encore le nombre des élus, voulant qu'en chaque diocèse il n'y en eût que deux, un clerc, & un lai, excepté en la ville de Paris où il y en auroit trois, & que l'on y mettroit les plus suffisans par *élection*, appelés à ce, *les gens du conseil du roi, & les généraux des aides*.

L'instruction qu'il fit pour la levée des aides le 11 Mars 1388, portoit que dans les plus grands diocèses il n'y auroit qu'un élu pour le clergé, & deux élus laïcs ; que dans les lieux de recette où il n'y avoit pas d'évêché, il n'y auroit qu'un élu, moyennant que le receveur des aides seroit avec l'élu toutes les fois qu'il seroit nécessaire ; que cependant les élus qui étoient à Paris, y demeureroient jusqu'à ce que les généraux eussent fait leur rapport au roi des pays où ils devoient aller, & qu'alors il en seroit ordonné par le roi.

Que les clercs (greffiers) des *élus* seroient mis à leurs périls, salaires, & dépens, sans prendre aucuns frais ni gages sur le roi ni sur le peuple, à cause de leurs lettres ou autrement, excepté ce qui leur étoit permis par l'instruction ancienne.

Que comme plusieurs *élus* & autres officiers des

aides y avoient été mis par faveur ; que plusieurs ne favoient lire ni écrire, ou n'étoient point d'ailleurs au fait des aides & des tailles qui avoient été mises en sus ; que les généraux réformateurs qui avoient été ordonnés depuis peu, feroient leur rapport au conseil de ceux qu'ils auroient appris à ce sujet, & que les élus qui seroient trouvés capables, seroient conservés dans leurs offices : les autres en seroient privés.

Une autre instruction que ce même prince fit le 4 Janvier 1392, veut que les élus laïcs & commis par le roi, connoissent du fait des aides comme par le passé, & pareillement l'élu pour le clergé. Il semble par-là que le roi ne commit que les élus laïcs, & que l'autre fut commis par le clergé.

Au mois de Juillet 1388, Charles VI. fit encore une nouvelle instruction sur les aides, portant, entre autres choses, que si quelques officiers des aides étoient maltraités dans leurs fonctions par quelque personne que ce fût, noble ou non-noble, les élus ou grenetiers en informeroient ; que s'ils avoient besoin pour cet effet de conseil ou de force, ils appelleroient les baillifs & juges du pays, & le peuple même s'il étoit nécessaire ; qu'ils auroient la punition ou correction des cas ainsi advenus, ou bien qu'ils pourroient la renvoyer devant les généraux conseillers, lesquels pourroient aussi les évoquer & en prendre connoissance, quand même les élus ou grenetiers ne la leur auroient pas renvoyée.

Il est aussi défendu aux élus & à leurs commis de prendre sur aucun fermier ni autre, douze deniers pour livre, comme quelques-uns s'ingéroient de prendre pour vinage ou pot-de-vin, ni aucun profit sur les fermes, à peine d'amende arbitraire & de privation de leurs offices. C'est sans doute ce qui a donné occasion de charger les baux des fermes envers les cours des aides & *élections*, de faire chaque année certains présens aux officiers.

Le même prince, par son ordonnance du 28 Mars 1395, portant établissement d'une aide en forme de taille, ordonna que cette aide ou taille seroit mise par les élus sur le fait des aides, ès cités, diocèses, & pays du royaume, qu'il avoit commis à cet effet par d'autres lettres.

Celles du 28 Août 1395, par lesquelles il institua trois généraux des finances, portent que ces généraux pourroient ordonner, commettre, & établir tous élus ; les destituer & démettre de leurs offices s'ils le jugeoient à-propos, sans que les généraux, pour le fait de la justice, pussent s'en entremettre en aucune maniere.

Le roi laissoit quelquefois aux élus le choix d'affermir les aides, ou de les mettre en régie ; comme on voit par des lettres du même prince du 2 Août 1398, adressées à nos *amis les élus* sur le fait des aides ordonnées pour la guerre dans la ville & diocèse de Paris. Ces lettres continuent pour un an l'imposition de toutes denrées ou marchandises vendues, l'imposition des vins & autres breuvages vendus en gros, le quatrieme du vin & autres breuvages vendus en détail, l'imposition foraine, & la gabelle du sel ; & le roi mande aux *élus* de Paris, de les faire publier & donner à ferme le plus profitablement que faire se pourra, ou de les faire cueillir & lever par la main du roi, c'est-à-dire par forme de régie. Il est marqué au bas de ces lettres, qu'elles ont été publiées à Saint-Eloi, devant les *élus* de Paris.

Charles VI. fit encore plusieurs réglemens concernant les *élus* ; par son ordonnance du 7 Janvier 1400, il régla qu'il n'y auroit à Paris sur le fait des aides que trois *élus*, & un sur le fait du clergé, c'est-à-dire pour les décimes qui se levoient sur le clergé.

Qu'en chacune des autres bonnes villes du royaume, & autres lieux où il y avoit ordinairement *siège*

Élus, il n'y aura dorénavant que deux élus au plus avec celui du clergé ; dans les lieux où il y en avoit ordinairement un, que le nombre des *élus* seroit encore moindre, si faire se pouvoit, selon l'avis des généraux ; & afin que lesdites *élections* fussent mieux gouvernées, que les *élus* seroient pris entre les bons bourgeois, riches, & prud'hommes des lieux où ils seroient établis *élus*. Cette ordonnance est, à ce que je crois, la première qui ait qualifié d'*élection* le siège des élus ; & depuis ce tems, ce titre est devenu propre à ces tribunaux. On dit pourtant encore quelquefois indifféremment *une sentence des élus*, ou *une sentence de l'élection*.

La même ordonnance porte encore que ceux qui seroient ordonnés pour demeurer dans ces offices, ou qui y seroient mis de nouveau, auroient des lettres du roi sur ce, passées par les trois généraux & scellées du grand sceau.

Que comme on avoit proposé de donner à ferme au profit du roi les offices des clergés des élus, & aussi les offices des greffes de leurs auditoires, cette affaire seroit débattue pour savoir ce qui seroit le plus avantageux. Cette disposition fait juger que les élus avoient alors deux greffiers, l'un pour les affaires contentieuses dont ils étoient juges, l'autre pour les opérations de finances dont ils étoient chargés.

Les commissions d'élus furent enfin érigées en titre d'office formé sous le regne de Charles VII. lequel, dans une ordonnance du mois de Juin 1445, appelle les *élus ses juges ordinaires*.

Les élus particuliers dont nous avons déjà touché quelque chose, furent aussi érigés en titre d'office par François I. L'appel de ces élus se relevoit d'abord devant les élus en chef. Par une déclaration de Charles VII. du 23 Mars 1451, il fut ordonné qu'il seroit relevé en la cour des aides ; mais par un édit du mois de Janvier 1685, les élus particuliers ont été supprimés & réunis aux élus en chef, & toutes les commissions furent érigées en *élection* en chef.

Il y a présentement 181 *élections* dans le royaume, qui sont distribuées dans les provinces & généralités, qu'on appelle *pays d'élection*. Savoir :

Dans la généralité de Paris, vingt-deux élections.

Paris.	Pontoise.
Beauvais.	Vezelay.
Compiègne.	Joigny.
Senlis.	Saint-Florentin.
Meaux.	Tonnerre.
Rozoy.	Nemours.
Coulommiers.	Melun.
Provins.	Etampes.
Montereau.	Mantes.
Nogent-sur-Seine.	Montfort-Lamaury.
Sens.	Dreux.

Amiens, six.

Amiens.	Peronne.
Abbeville.	Montdidier.
Dourlens.	Saint-Quentin.

Soissons, sept.

Soissons.	Crespy.
Laon.	Clermont.
Noyon.	Guise.
Château-Thierry.	

Orléans, douze.

Orléans.	Blois.
Petiviers.	Romorantin.
Beaugency.	Dourdan.
Montargis.	Chartres.
Gien.	Vendôme.
Clamecy.	Château-Dun.

Bourges, sept.

Bourges.	Iffoudun.
----------	-----------

Tome V.

Château-Roux.	Saint-Amand.
Leblanc.	La Charité-sur-Loire.
La Châtre.	
	<i>Moulins, sept.</i>
Moulins.	Evaux.
Gannat.	Nevers.
Montluçon.	Château-Chinon.
Gueret.	
	<i>Lyon, cinq.</i>
Lyon.	Roanne.
Saint-Etienne.	Villefranche en Beaujo-
Mont-Brison.	lois.
	<i>Riom, six.</i>
Riom.	Brioude.
Clermont.	Saint-Flour.
Issoire.	Aurillac.
	<i>Grenoble, six.</i>
Grenoble.	Valence.
Vienne.	Gap.
Romans.	Montelimart.
	<i>Poitiers, neuf.</i>
Niort.	Châtillon.
Saint-Maixant.	Les Sables d'Olonne.
Poitiers.	Châtellerault.
Fontenay.	Confolens.
Thouars.	
	<i>La Rochelle, cinq.</i>
La Rochelle.	Marenne.
Saintes.	Coignac.
Saint-Jean-d'Angely.	
	<i>Limoges, cinq.</i>
Limoges.	Bourganeuf.
Tulles.	Angoulesme.
Brives.	
	<i>Bordeaux, cinq.</i>
Bordeaux.	Agen.
Périgueux.	Condom.
Sarlat.	
	<i>Tours, seize.</i>
Tours.	Saumur.
Amboise.	Château-Gontier.
Loches.	Baugé.
Chinon.	La Fleche.
Loudun.	Le Mans.
Richelieu.	Mayenne.
Angers.	Laval.
Montreuil-Bellay.	Château-du-Loir.
	<i>Pau & Auch, six.</i>
Auch ou Armagnac.	Comenge.
Lomagne.	Astarac.
Riviere-Verdun.	Les Lannes.
	<i>Montauban, six.</i>
Montauban.	Villefranche.
Cahors.	Rhodesz.
Figeac.	Milhault.
	<i>Champagne, douze.</i>
Châlons.	Langres.
Rhetel.	Bar-sur-Aube.
Sainte-Menehould.	Troyes.
Vitry.	Epernay.
Joinville.	Sezanne en Brie.
Chaumont.	Rheims.
	<i>Rouen, quatorze.</i>
Rouen.	Andely.
Arques.	Evreux.
Eu.	Pont-de-l'Arche.
Neufchatel.	Pont-l'Evêque.
Lions.	Ponteau-de-mer.
Gisors.	Caudebec.
Chaumont & Magny.	Montivillier.
	<i>Caën, neuf.</i>
Caën.	Carentan.
Bayeux.	Valognes.
Saint-Lo.	Coutances.

Avranches.
Vire.

Mortain.

Alençon, neuf.

Alençon.
Bernay.
Lizieux.
Conches.
Verneuil.

Domphront.
Falaise.
Argentan.
Mortagne.

Bourgogne, deux.

L'élection de Bresse ou de Bourg, séante à Bourg. lay, qui est tant pour le Bugey que pour les pays de Gex & Valromey.
L'élection de Bugey ou de Bellay, séante à Bel-

Dans les autres villes du duché de Bourgogne où il y a bailliage royal, le bailliage connoît des matieres d'élection ; & l'appel de leurs jugemens dans ces matieres va aux cours des aides, chacun selon leur ressort.

Les justices du Clermontois connoissent aussi des matieres d'élection, & l'appel de leurs jugemens dans ces matieres est porté à la cour des aides de Paris.

Chaque *élection* comprend un certain nombre de paroisses plus ou moins considérable, selon leur arrondissement. L'ordonnance faite au bois de Siraine en Août 1452, portoit que le ressort de chaque *élection* ne seroit que de cinq à six lieues au plus, afin que ceux qui seroient appelés devant les élus, pussent y comparoître & retourner chez eux en un même jour.

Dans les pays d'états il n'y a point d'*élection*, si ce n'est dans quelques-uns, comme on l'a marqué ci-devant.

Les officiers dont chaque *élection* est composée, sont deux présidens, un lieutenant, un assesseur, & plusieurs conseillers ; un procureur du roi, un greffier, plusieurs huissiers, & des procureurs.

L'office de premier président fut créé en 1578, supprimé en 1583, & rétabli au mois de Mai 1585.

L'office de second président fut créé d'abord en 1587, ensuite supprimé, puis rétabli par édit du mois de Mai 1702 ; & depuis, en quelques endroits, cet office a été réuni ou supprimé. A Paris il a été acquis par la compagnie de l'*élection* ; le président a néanmoins conservé le titre de *premier président*, quoiqu'il soit présentement seul président ; ce qui fut ainsi ordonné par un édit du mois de Janvier 1703, eu faveur du sieur Nicolas Aunillon, en considération de ses services, & ce titre fut en même tems attaché à sa charge.

Le lieutenant, qui est officier de robe-longue, fut créé en 1587, pour siéger après les présidens, avec le même pouvoir que les élus.

L'assesseur dans les *élections* où cet office subsiste, siége après le lieutenant.

Le nombre des conseillers n'est pas par-tout le même ; à Paris il y en a vingt, outre le président, le lieutenant & l'assesseur. Dans les autres grandes villes il devoit y en avoir huit, présentement il n'y en a que quatre. La création des deux premiers en titre d'office, est du tems de Charles VII. le troisième fut créé par édit du 22 Juillet 1523.

Les contrôleurs des tailles, qui furent établis par édit de Janvier 1522, & autres édits postérieurs, faisoient aussi dans plusieurs *élections* la fonction d'élus, & en pouvoient prendre la qualité, suivant l'édit du mois de Mai 1587 : c'est ce qui a formé le quatrième office d'élus. Ces offices de contrôleurs ont depuis été réunis aux *élections*, enforte que tous les élus peuvent prendre le titre de *contrôleur* ; mais il y a eu depuis d'autres contrôleurs, créés pour contrôler les quittances des tailles.

Les qualités de président, lieutenant, & de con-

seiller, furent supprimées par édit de l'an 1599, avec défenses à eux de prendre d'autre qualité que celle d'élus, & le nombre de ces officiers réduit à trois élus & un contrôleur, vacation advenant par mort ou forfaiture ; que jusqu'à ce ils se partageroient par moitié, pour exercer alternativement autant d'officiers en une année qu'en l'autre ; mais en 1505 les qualités de président, lieutenans & de conseillers furent rétablies, & tous furent remis en l'exercice de leurs charges, comme auparavant, pour servir continuellement & ordinairement, ainsi qu'ils font encore présentement.

Une des principales fonctions des élus est d'asseoir la taille sur les paroisses de leur département, & pour cet effet ils font chacun tous les ans, au mois d'Août, leur chevauchée ou tournée dans un certain nombre de paroisses, pour s'informer de l'état de chaque paroisse ; savoir si la récolte a été bonne, s'il y a beaucoup d'exempts & de privilégiés, & en un mot ce que la paroisse peut justement porter. Voyez ce qui en a été dit ci-devant au mot CHEVAUCHÉE DES ELUS.

Suivant l'article 12. de la déclaration du 16 Août 1683, les élus vérifiant les rôles faits par les collecteurs, n'y peuvent rien changer, sauf aux cottifés à s'opposer en furtaux.

Le même article leur défend de retenir les rôles plus de deux ou trois jours pour les calculer & vérifier, à peine de payer le séjour des collecteurs, & de demeurer responsables des deniers de la taille en leurs propres & privés noms.

L'article 13 du règlement de 1673, & l'article 11 de la déclaration de 1683, leur ordonnent de remettre au greffe de l'*élection* les rôles, trois jours après la vérification qu'ils en auront faite, à peine de radiation de leurs gages & droits, & d'interdiction de leurs charges pour trois mois.

Ils connoissent entre toutes sortes de personnes, de toutes contestations civiles & criminelles pour raison des tailles & autres impositions, excepté de celles dont la connoissance est attribuée spécialement à d'autres juges, comme les gabelles. La déclaration du 11 Janvier 1736, attribue au président la faculté de donner seul la permission d'informer & décerner seul les decrets ; & en son absence le plus ancien officier, suivant l'ordre du tableau, a le même pouvoir. L'exécution de cette déclaration a été ordonnée par arrêts du conseil des 29 Mai & 20 Novembre 1736 ; & le 16 Octobre 1743 il y a eu une nouvelle déclaration qui confirme celle de 1736. La déclaration du 16 Octobre 1743, l'autorise aussi à faire les interrogatoires, rendre les jugemens à l'extraordinaire, & les jugemens préparatoires ; procéder aux recellemens & confrontations, & généralement faire toute l'instruction & rapport du procès, & rendre toutes les ordonnances qui peuvent être données par un seul juge dans les sièges ordinaires qui connoissent des matieres criminelles. En cas d'absence ou autre empêchement du président, toutes ces fonctions sont attribuées au lieutenant, ou autre plus ancien officier.

L'appel des sentences & ordonnances des *élections*, est porté aux cours des aides, chacune dans leur ressort.

L'édit du mois de Janvier 1685 avoit uni les greniers à sel & les *élections* établis dans les mêmes villes, pour ne faire qu'un même corps d'*élection* & grenier à sel ; mais par édit d'Octobre 1694, les greniers à sel ont été desunis des *élections*.

Les officiers des *élections* jouissent de plusieurs privilèges, dont le principal est l'exemption de la taille, chacun dans l'étendue de leur *élection*. L'édit de Juin 1614 n'accordoit ce privilège qu'à ceux qui résidoient en la ville de leur juridiction : ils furent en-

fuire exemptés par le réglemeut du mois de Janvier 1634, sans être assujettis à la résidence.

La déclaration du mois de Novembre 1634 révoqua tous leurs privilèges.

Mais par une autre déclaration du mois de Décembre 1644, vérifiée en la cour des aides au mois d'Août 1645, le roi les a rétablis dans l'exemption de toutes tailles, crûes, emprunts, subventions, subsistances, contribution d'étapes, logement de gens de guerre, tant en leur domicile, maison des champs, que métairies; paiement d'ustensiles, & de toutes levées pour lesdits logemens, & autres contributions faites & à faire, pour quelque cause & occasion que ce soit; même en la jouissance de toutes autres impositions qui seroient faites par les habitans des lieux où lesdits officiers se trouveroient demeurans, soit par la permission de Sa Majesté ou autrement, pour quelque cause & occasion; pour en jouir eux & leurs veuves es lieux de leurs résidences, pourvu qu'ils ne fassent acte dérogeant ausdits privilèges, commerce, ou tiennent ferme d'autrui; leur laissant la liberté d'établir leur demeure où bon leur semblera, nonobstant les édits contraires.

La déclaration du 22 Septembre 1627, leur donnoit aussi droit de *committimus* au petit sceau; mais n'ayant pas été enregistrée, ils ne jouissent pas de ce droit, excepté ceux de l'élection de Paris, auxquels il a été attribué en particulier, tant par l'ordonnance de 1669, que par une déclaration postérieure du mois de Décembre 1732.

Ils ont rang dans les assemblées publiques, après les juges ordinaires du lieu, soit royaux ou seigneuriaux; ils précèdent tous autres officiers, tels que ceux des eaux & forêts, les maire & échevins.

Les offices de judicature, soit royaux ou autres, sont compatibles avec ceux des élections, suivant la déclaration du mois de Décembre 1644. Voyez les décisions sur les ordonnances des tailles & de la jurisdiction des élus, par Dagreau; traité des élections, par Vieville; Chenu, des offices, tit. des élections. Voyez aussi les auteurs qui traitent de la cour des aides & des tailles, & au mot TAILLES. (A)

ELECTION se dit aussi d'une partie de la Pharmacie, qui est celle qui apprend à choisir les drogues medicinales & les simples, & à distinguer les bonnes & les mauvaises. Voyez PHARMACIE.

Il y a des auteurs qui distinguent une election générale, qui donne les regles & les caracteres des remedes en général, & une particulière pour chaque remede en particulier. Chambers.

ELECTORAL, adje&t. (Hist. mod.) se dit d'une chose qui se rapporte ou convient à un électeur.

Le prince électoral est le fils aîné d'un électeur, & l'héritier présomptif de sa dignité. Voyez PRINCE. On traite les électeurs d'altesse électorale. Voyez ALTESSE.

Les princes qui sont revêtus de la dignité électorale, ont dans les assemblées impériales la préséance au-dessus de tous les autres. Le roi de Bohême qui cede à plusieurs autres rois, ne le cede à aucun dans les dietes pour l'élection d'un empereur ou d'un roi des Romains; les électeurs ont par conséquent la préséance sur les cardinaux: l'empereur les traite de dilection, sans pourtant leur donner la main. Heiss. histoire de l'Empire, tome III.

Le collège électoral, qui est composé de tous les électeurs d'Allemagne, est le plus illustre & le plus auguste corps de l'Europe. Bellarmin & Baronius attribuent l'institution du collège électoral au pape Grégoire V. & à l'empereur Othon III. dans le x. siècle: presque tous les Historiens & les Canonistes sont de ce sentiment. Wiquefort pense autrement, & tâche de faire voir par l'élection des empereurs suivans,

que le nombre des électeurs n'étoit point fixé, & que la dignité électorale n'étoit point annexée à certaines principautés, à l'exclusion de certains princes d'Allemagne. Il ajoûte qu'il n'y a eu rien de réglé là-dessus avant Charles IV. & que la publication de la bulle d'or n'a eu pour objet que de prévenir les schismes, & assurer le repos de l'Empire par un réglemeut en forme.

Ce fut donc la bulle d'or publiée en 1356, qui forma le collège électoral, & réduisit à sept le nombre des électeurs; mais il a été depuis augmenté de deux. Voy. COLLÈGE & BULLE. Voyez aussi ELECTEURS, CONSTITUTION DE L'EMPIRE, EMPIRE, DIETE, &c.

Couronne électorale, c'est un bonnet d'écarlate entouré d'hermine, fermé par un demi-cercle d'or, le tout couvert de perles: il est surmonté d'un globe, avec une croix au-dessus. Voyez COURONNE. Voyez le dictionn. de Trév. & Chambers.

ELECTORAT, s. m. (Hist. & droit public d'Allemagne.) c'est le nom qu'on donne en Allemagne aux territoires ou fiefs immédiats qui sont possédés par les électeurs, comme grands officiers de l'Empire. Voyez ELECTEURS.

C'est l'empereur qui donne l'investiture des électorats, comme des autres fiefs immédiats de l'Empire. On ne peut créer de nouvel électorat en Allemagne, sans le consentement non-seulement des électeurs, mais encore de tous les états. Un électorat ne peut être ni vendu, ni aliéné, ni partagé; mais il appartient de plein droit au premier né d'un électeur laïc. Lorsque la ligne directe d'un électeur vient à manquer, l'électorat doit passer au plus proche des agnats de la ligne collatérale. Quant aux électorats ecclésiastiques, ils sont déferés à ceux qui ont été élus par les chapitres. Voyez l'article ELECTEURS.

ELECTRICITÉ, s. f. (Physique.) ce mot signifie en général, les effets d'une matière très-fluide & très-subtile, différente par ses propriétés, de toutes les autres matières fluides que nous connoissons; que l'on a reconnue capable de s'unir à presque tous les corps, mais à quelques-uns préférablement à d'autres; qui paroît se mouvoir avec une très-grande vitesse, suivant des lois particulières; & qui produit par ses mouvemens des phénomènes très-singuliers, dont on va essayer dans cet article de donner une histoire.

Les sentimens des Physiciens sont partagés sur la cause de l'électricité: tous cependant conviennent de l'existence d'une matière électrique plus ou moins ramassée autour des corps électrisés, & qui produit par ses mouvemens les effets d'électricité que nous appercevons; mais ils expliquent chacun différemment les causes & les directions de ces différens mouvemens. Voyez FEU ÉLECTRIQUE, où nous rapporterons leurs opinions. Nous nous contenterons d'exposer ici les principaux phénomènes de l'électricité, & les lois que la nature a paru suivre en les produisant.

Comme on ne connoît point encore l'essence de la matière électrique, il est impossible de la définir autrement que par ses principales propriétés. Celle d'attirer & de repousser les corps légers, est une des plus remarquables, & qui pourroit d'autant mieux servir à caractériser la matière électrique, qu'elle est jointe à presque tous ses effets, & qu'elle en fait reconnoître aisément la présence, même dans les corps qui en contiennent la plus petite quantité.

On trouve dans les plus anciens monumens de la Physique, que les Naturalistes ont connu de tout tems au succin la propriété d'attirer des pailles & autres corps légers. On s'est apperçu par la suite que les corps bitumineux & résineux, tels que le soufre, le jayet, la cire, la résine, avoient aussi cette pro-

priété; que le verre, les pierres précieuses, la soie, la laine, le crin, & presque tous les poils des animaux, avoient la même vertu; qu'il suffit de bien sécher chacun de ces corps, & de les froter un peu, pour voir voler vers eux tous les corps légers qu'on leur présente. Sur ces exemples on a depuis chauffé un peu plus vivement, & froté avec plus de patience une infinité d'autres corps, & on leur a trouvé aussi la même propriété; en sorte qu'en poussant plus loin cet examen, on s'est assuré que tous les corps de la nature peuvent devenir électriques, pourvu qu'ils soient auparavant parfaitement séchés & frotés.

Néanmoins les métaux se sont constamment soustraits à cette épreuve; rougis, frotés, battus, limés, ils n'ont jamais donné le moindre signe d'attraction électrique; en sorte qu'ils font une exception à la règle générale, ainsi que l'eau & toutes les liqueurs qu'il est impossible de soumettre au frottement.

En examinant à quel degré tous les corps de la nature deviennent électriques par l'effet du frottement, on voit que l'on peut descendre par une infinité de nuances de ceux qui s'électrifient beaucoup & facilement, à ceux dont la vertu se rend à peine sensible, jusqu'à ce qu'on arrive aux métaux sur lesquels, comme on vient de le dire, le frottement n'a aucun effet; c'est pourquoi on a partagé en deux classes générales tous les corps de la nature, suivant qu'ils sont plus ou moins susceptibles d'électricité.

On a compris dans la première classe, ceux qui s'électrifient très-facilement après avoir été un peu chauffés & frotés, & on les appelle simplement *corps électriques*: tels sont,

1° Les diamans blancs & colorés de toutes espèces, le rubis, le saphir, le péridore, l'émeraude, l'opale, l'améthyste, la topase, le beril, les grenats, enfin le crystal de roche, & tous ceux qu'on appelle *cailloux du Rhin, de Médoc, &c.*

2° Le verre & tous les corps vitrifiés; savoir les émaux de toute couleur, la porcelaine, le verre d'antimoine, de plomb, &c.

3° Les baumes, larmes & résines de toutes espèces, telles que la poix noire, la poix-résine, la terebenthine cuite, la colophone, le baume du Pérou, le mastic, la gomme-copal, la gomme-lacque, & la cire, &c.

4° Les bitumes, le soufre, le succin, le jayet, l'asphalte, &c.

5° Certains produits des animaux, tels que la soie, les plumes, le crin, la laine, les cheveux, & tous les poils des animaux morts ou vivans.

La seconde classe contient les corps qui ne s'électrifient pas du tout par le frottement, ou du moins très-peu, & que l'on nomme pour cet effet *non-électriques*; savoir,

1° L'eau & toutes les liqueurs aqueuses & spiritueuses, qui sont incapables de s'épaissir & d'être frotées.

2° Tous les métaux parfaits & imparfaits, & la plupart des minéraux; savoir l'aimant, l'antimoine, le zinc, le bismuth, l'agate, le jaspe, le marbre, le grais, l'ardoise, la pierre de taille, &c.

3° Tous les animaux vivans, à l'exception de leurs poils. On peut y joindre aussi la plupart de leurs produits; savoir le cuir, le parchemin, les os, l'ivoire, la corne, les dents, l'écaille, la baleine, les coquilles, &c.

4° Enfin les arbres & toutes les plantes vivantes, & la plupart des choses qui en dépendent, telles que le fil, la corde, la toile, le papier, &c.

Ce n'est pas que ces corps ne puissent jamais devenir électriques par d'autres moyens que par la chaleur & le frottement, mais parce que ces deux préparations leur sont ordinairement insuffisantes. En effet, quoique les métaux & les liqueurs ne puis-

sent pas devenir électriques par la voie du frottement, ils le deviennent très-bien, comme nous le verrons dans la suite, dans la simple approche d'un autre corps électrisé. Il est vrai que ces corps ne peuvent manifester la vertu qu'ils reçoivent, que dans de certaines circonstances, & qu'ils la perdent avec la même facilité qu'ils la reçoivent, si on ne prend pas quelque précaution pour la leur conserver, & la fixer, pour ainsi dire, dans leur étendue. Cette précaution, pour le dire d'avance, consiste à les poser sur des corps électriques un peu élevés, & à les éloigner suffisamment de ceux qui pourroient leur enlever les courans de matière électrique, à mesure qu'on les répandroit sur eux.

Ainsi une barre de fer deviendra électrique par l'approche d'un tube de verre froté, si elle est soutenue horizontalement par deux autres tuyaux de verre bien secs, ou suspendue par des cordons de soie, ou enfin posée sur un pain de résine de quelques pouces d'épaisseur; & on électrifera de même l'eau & les autres métaux, ainsi que tous les autres corps qui ne pouvant être électrisés que très-peu par le frottement, sont rangés dans la classe des *non-électriques*. Ceux-ci acquerront même beaucoup plus d'électricité par le moyen que nous venons d'indiquer, qu'on ne leur en pourroit jamais exciter en les frotant.

Le frottement a paru nécessaire en général pour exciter les mouvemens de la matière électrique, & rendre apparens ses effets d'attraction & de répulsion, & il y a même très-peu de corps qui puissent devenir électriques sans cette préparation; cependant il suffit que quelques-uns le soient devenus sans ce secours, ni celui de la communication, pour qu'on puisse conclure que le frottement n'est pas absolument essentiel à la production des effets de l'électricité. En effet, un gros morceau de succin ou de jayet, dont la surface est large & bien polie, un cone de soufre fondu dans un verre à boire bien sec, &c. conserve de la vertu électrique pendant des années entières & sans le secours d'aucun frottement, foible à la vérité, mais qui n'est pas moins bien caractérisée par l'attraction & la répulsion d'un cheveu. On peut joindre à ces exemples celui d'une pierre plate & orbiculaire que l'on trouve dans quelques-unes des rivières de Ceylan, & qui attire & repousse successivement des paillettes, sans qu'il soit jamais besoin de la froter pour exciter sa vertu.

Mais si le frottement ne paroît pas absolument nécessaire pour produire de l'électricité, on ne sauroit nier qu'il n'y contribue infiniment; car sans parler du plus grand nombre des corps qui n'ont jamais de vertu électrique qu'à force de frottement, il est constant, par des expériences répétées, que ceux même qui ont cette vertu sans ce secours, produisent des effets électriques d'autant plus considérables qu'ils sont plus vivement frotés.

Il est également nécessaire que les corps que l'on veut électriser par le frottement, soient exemts de toute humidité: celle qu'ils contiendroient dans leurs pores, & qui paroît d'ailleurs se répandre sur eux, paroît un obstacle bien décidé à ce qu'ils deviennent électriques. On a beau froter un corps humide, il n'a jamais qu'une vertu foible & languissante; au lieu que lorsqu'il est bien sec, le moindre frottement suffit pour exciter la matière en abondance, & lui faire produire les effets les plus sensibles. De même la vertu électrique n'est jamais plus apparente dans un corps que lorsque l'air est bien sec & bien serein, sur-tout s'il souffle un vent frais du nord ou du nord-est: au contraire lorsque le vent est du sud ou de l'ouest, & que l'air se trouve chargé de vapeurs humides, les effets de l'électricité sont à peine sensibles; en sorte que les corps qui ne montrent qu'une

médiocre *électricité* par un tems sec, paroissent n'en point avoir du tout dans un tems humide & pluvieux, & c'est sans doute parce que les grandes chaleurs sont presque toujours accompagnées d'humidité, que les expériences sur l'*électricité* réussissent moins bien en été qu'en hyver.

Cependant cette condition n'est pas plus essentielle que le frottement à la production de l'*électricité*: l'humidité enleve & détourne la matiere électrique, mais elle n'empêche pas qu'elle ne soit excitée; elle ne nous ôte que l'apparence de ses effets sans les anéantir véritablement: car si on respire sur un morceau d'ambre échauffé, ou sur un tuyau de verre, immédiatement après qu'ils auroient été frotés, ils cesseront tout-à-coup de paroître électriques, mais leur vertu se rétablira aussi-tôt que l'humidité se sera évaporée, enforte qu'ils produiront comme auparavant tous leurs effets d'attraction & de répulsion.

La flamme paroît nuire plus positivement à l'*électricité*; en approchant seulement une bougie allumée d'un tube de verre froté, ou d'une barre de fer électrisée par communication, on voit sensiblement diminuer leur vertu électrique, lors même que la bougie en est encore éloignée de 12 à 15 pouces. Cette vertu disparoît à vûe d'œil, à mesure qu'on approche la bougie de plus près; enforte que si on porte subitement la flamme sur ces corps électriques, leur vertu cesse aussi-tôt, & ne se rétablit qu'avec peine par un nouveau frottement. Le charbon & tous les corps embrasés produisent le même effet, aussi-bien que les métaux qu'on a fait rougir jusqu'au blanc: ceux-ci n'ont cependant pas la même propriété, quand ils sont seulement bien échauffés & qu'ils ne commencent qu'à rougir; ce qui prouveroit que ce n'est pas par l'effet de la chaleur que disparoît la vertu électrique, mais plutôt par l'effet des vapeurs & des émanations particulieres que les corps embrasés laissent échapper. On s'attend bien par cet effet de la flamme sur les corps actuellement électriques, que les corps enflammés ne sauroient guere être attirés; aussi l'approche d'un tube électrique n'excite-t-elle aucun mouvement dans la flamme d'une bougie, ni dans un morceau de papier enflammé & suspendu par un fil.

On ignore quel est le plus électrique de tous les corps, à cause de la difficulté qu'il y a de les comparer exactement volume à volume; cependant on a reconnu en général que le diamant & les pierres précieuses, le crystal de roche, &c. deviennent plus fortement électriques que les corps résineux: mais il n'y en a pas dont les Physiciens se soient plus servis que du verre, tant parce qu'il est naturellement très-électrique, que parce que l'on a la facilité de lui donner toute sorte de formes commodes, comme celle d'un tube, d'un globe ou d'un cylindre. Le tube a ordinairement trois piés de longueur, un pouce & demi de diametre, & une ligne & demie d'épaisseur: ces dimensions ne sont que commodes, & ne sont point essentielles pour produire de l'*électricité*: il est plus avantageux qu'il soit fermé hermétiquement par une de ses extrémités, & que l'on puisse boucher l'autre avec un bouchon de liège, pour empêcher la poussiere & l'humidité de s'y introduire. On le frote suivant sa longueur après l'avoir un peu séché au feu; & de toutes les matieres qu'on peut employer pour le frotter, il n'y en a pas qui réussisse mieux que la main seche, ou garnie d'un morceau de papier pour en absorber l'humidité. Les effets de cet instrument sont très-sensibles, il est souvent le plus commode, & c'est par son moyen que les Physiciens ont fait leurs principales découvertes sur l'*électricité*.

Pour éviter la fatigue du frottement, & aussi pour rendre les phénomènes électriques beaucoup plus

forts & plus apparens, on a substitué au tube un globe de verre creux, d'environ un pié de diametre & aussi d'une ligne & demie d'épaisseur: par le moyen de deux calotes de bois tournées & mastiquées extérieurement aux endroits de ses poles, on peut le retenir entre deux pointes comme les ouvrages du tour, & le faire tourner rapidement sur son axe par le mouvement d'une grande roue semblable à celle dont se servent les couteliers. (*Voyez la figure 78 expliquée dans nos Planches de Physique.*) En appliquant les mains sous l'équateur de ce globe, tandis qu'il tourne avec rapidité, on excite sur cette partie de sa surface un mouvement beaucoup plus vif qu'on ne peut faire avec le tube, la matiere électrique est excitée en bien plus grande abondance, & il en résulte de plus grands effets. Quoiqu'il soit plus avantageux de frotter ce globe avec les mains nues & bien seches, quelques Physiciens ont imaginé pour une plus grande simplicité & uniformité, de le frotter avec un coussinet un peu concave & ferré convenablement contre l'équateur du globe; ils ont employé avec succès différentes matieres pour recouvrir ce coussinet, & quelques-uns ont préféré une feuille de papier doré, dont la dorure est appliquée contre le globe. L'usage du coussinet a fait imaginer de substituer au globe un vaisseau de verre cylindrique, qu'on peut faire tourner & frotter de la même maniere. *Voyez la figure 79.*

Le verre froté sous l'une ou l'autre de ces formes, acquiert en peu de tems une vertu électrique très-considérable, elle se fait appercevoir par le mouvement des corps legers qu'il attire vivement à la distance de deux à trois piés; on sent alors, en approchant le visage ou la main, l'impression de la matiere électrique qui se répand de dessus le verre, & qui fait l'effet d'un voile délié qu'on passeroit très-legerement sur la peau de ces parties. Ces émanations continuent à se répandre tant que l'on frote le verre; & lorsqu'on cesse de frotter, elles continuent encore quelque tems en diminuant graduellement jusqu'à ce qu'enfin elles s'évanouissent.

L'application des autres corps électriques bien secs, sur la superficie du tube ou du globe frotés, ne diminue pas sensiblement leur vertu: on a beau les toucher en différens endroits avec un autre tube de verre, un morceau d'ambre, de soufre ou de cire d'Espagne, on n'apercevra aucun changement ni dans l'étendue de leurs émanations ni dans leur vivacité à attirer ou à repousser les corps legers, non plus que dans la durée de leur vertu. Au contraire le voisinage des corps non électriques, ou leur application immédiate sur le tube, diminue très-promptement l'*électricité* qu'on a produite par le frottement, enforte qu'on éteint presque en un moment toute sa vertu, en l'empoignant dans l'endroit où il a été froté, ou bien en le présentant par cet endroit à du métal ou à quelqu'autre corps aussi peu électrique.

Cette propriété qu'ont les métaux d'éteindre presque en un instant la vertu d'un corps électrique froté, n'a lieu qu'autant qu'ils établissent une communication entre le corps électrique & la terre, au moyen de laquelle les émanations qu'il répand se dirigent & se transmettent promptement à notre globe; car si l'on applique à l'extrémité d'un tube un corps non électrique quelconque, comme un morceau de métal; & qu'on frote le tube à l'ordinaire, en prenant garde que ce corps qu'on aura attaché au tube ne touche point à aucun autre, non seulement ce métal ne diminuera pas la vertu du tube, parce qu'il n'établit plus de communication avec la terre, mais il deviendra lui-même électrique, & sera capable d'attirer & de repousser les petits corps legers.

Si l'on attache à l'extrémité du tube des corps naturellement électriques, tels qu'un morceau de verre, un bâton de soufre ou de cire d'Espagne, ces corps ne diminueront pas non plus, comme nous l'avons déjà dit, la vertu du tube, mais ils ne recevront jamais de lui comme les métaux la propriété d'attirer & de repousser de petits corps légers : d'où l'on voit que les courans de la matière électrique passent avec une très-grande facilité dans les corps non électriques, puisque ceux-ci en deviennent électrisés, & qu'ils leur servent de moyens pour se dissiper & se répandre dans la terre ; au lieu que les corps naturellement électriques ne reçoivent rien du tube, & ne fauroient transmettre ses émanations. Voici quelques expériences qui confirmeront cette vérité.

I. Expérience. Si on met une barre de fer ou tout autre corps non électrique sur un guéridon de verre d'un pié & demi de hauteur & bien sec, ou sur un pain de cire un peu épais, sur une masse de soufre ou de résine, &c. enforte que cette barre soit absolument isolée & éloignée de tout autre corps ; aussitôt qu'on approchera d'elle un tube de verre nouvellement frotté, elle pourra attirer de petites feuilles d'or battu, ou d'autres corps légers, de tous les points de sa surface, & elle conservera cette vertu pendant quelques minutes, même après qu'on aura éloigné le tube.

Ces effets d'attraction & de repulsion feront d'autant plus vifs & plus sensibles, que le tube aura été plus rapidement frotté, que l'air de l'atmosphère sera plus sec, ou dans l'égalité de toutes ces circonstances, suivant que la barre aura plus d'étendue en longueur & en surface ; enforte qu'un long tuyau de fer-blanc de quatre à cinq pouces de diamètre, ainsi électrisé par le tube, paroîtra attirer beaucoup plus vivement qu'une simple barre de fer moins grosse & beaucoup plus pesante.

Mais si au lieu d'un corps métallique on met sur le guéridon de verre quelque corps que ce soit, facile à électriser par le frottement ; par exemple, un long tuyau de verre bien sec, un écheveau de soie, un pain de résine, ou un long canon de soufre, aucun de ces corps ne deviendra électrique par l'approche du tube, ou ne recevra tout au plus qu'une très-foible vertu.

Nous exceptons cependant un cas particulier, dans lequel le verre associé à des corps non-électriques, reçoit beaucoup d'électricité par communication. Ce cas, dont l'examen nous meneroit trop loin, a rapport à la fameuse expérience de Leyde. Voyez cette expérience au mot COUP-FOUDROYANT.

II. Expérience. Lorsqu'on électrise une barre de fer posée sur un guéridon de verre, si quelqu'un y applique le bout du doigt, elle cessera aussitôt d'être électrique, quelque rapidement que l'on continue de frotter le tube ; & la même chose arrivera, si au lieu d'y mettre le doigt, on y attache une petite chaîne de métal qui traîne jusqu'à terre. Cependant si la personne qui touche la barre, est montée sur un pain de résine ; ou si la chaîne, au lieu de traîner à terre, est soutenue par un cordon de soie, non-seulement la barre deviendra électrique, comme à l'ordinaire, en approchant le tube, mais la personne & la chaîne recevront aussi de l'électricité par communication.

III. Expérience. Si au lieu de toucher à la barre avec le doigt, on lui touche avec un morceau de verre bien sec, un bâton de cire d'Espagne, un morceau d'ambre ou de jayet, elle deviendra tout aussi électrique à l'approche du tube, que si rien ne lui touchoit.

On voit donc par ces expériences, que les corps non-électriques, tels que les métaux, les hommes,

&c. reçoivent de la matière électrique par la simple approche du tube de verre frotté ; qu'ils transmettent cette même matière, & la partagent avec les autres non-électriques qui leur sont contigus ; au lieu que les corps naturellement électriques ne reçoivent rien du tube, & ne permettent pas à ses émanations de se répandre : car si le verre, la soie, la cire d'Espagne, le soufre, &c. n'avoient pas la propriété d'arrêter la matière électrique, les phénomènes de l'électricité ne nous feroient jamais rendus sensibles, & les courans de cette matière se dissiperoient dans la terre sans que nous nous en aperçussions, à mesure qu'ils sortiroient du tube. C'est pourquoi on employe ces sortes de corps pour supporter ceux à qui on veut communiquer de l'électricité. On se sert de cordons de soie, de crin ou de laine, quand ils ne sont pas trop pesans, & qu'il est plus commode de les suspendre. On pose les plus solides sur des pié-d'estaux garnis de glaces étamées par-dessous, sur des pains de cire jaune, ou sur des masses de poix & de résines seules ou mêlées ensemble, & auxquelles il est bon d'ajouter du soufre en poudre, pour leur donner plus de dureté & de sécheresse. On verse ces matières fondues & mêlées, dans des caisses de bois de deux piés en carré, & de deux pouces de profondeur, ce qui forme des gâteaux très-commodes pour électriser des hommes. On doit toujours prendre garde que tous ces supports soient bien secs & un peu chauffés auparavant que de faire les expériences ; & l'on doit choisir, autant qu'il est possible, un lieu sec & vaste.

Les expériences suivantes vont répandre encore plus de lumière sur toutes ces observations, en même tems qu'elles feront connoître de nouvelles propriétés de la matière électrique. Nous avons préféré de rapporter celles dans lesquelles on électrise par communication une ou plusieurs personnes, parce qu'elles nous découvrent quelques phénomènes que le sentiment seul peut faire appercevoir ; mais à l'exception de ces phénomènes, on doit entendre que tout ce qui arrive à des personnes électrisées, arrive aussi aux métaux & aux autres corps non-électriques, pourvu qu'ils soient exactement dans les mêmes circonstances.

IV. Expérience. Si dans un lieu suffisamment spacieux on fait monter un homme sur un pain de résine bien sec, d'environ quinze pouces de diamètre, & de sept à huit pouces d'épaisseur, & que d'une main cet homme touche légèrement la partie supérieure du globe tandis qu'on le frote & qu'il tourne avec rapidité, au bout de quelques secondes il deviendra électrique depuis les piés jusqu'à la tête, ainsi que dans ses habits, & on pourra observer les phénomènes suivans.

1°. Son autre main & toutes les parties de son corps attireront & repousseront de très-loin les petits corps légers ; favoir à la distance de trois à quatre piés, & même davantage, si le tems est favorable.

2°. Tous les corps non-électriques qu'il tiendra dans sa main, s'électriseront comme lui, pourvu qu'ils ne touchent qu'à lui seul, ou qu'ils soient supportés par des corps électriques bien séchés. Bien loin que ces corps en s'électrisant diminuent la vertu que la personne aura reçue du globe, elle paroîtra au contraire un peu plus forte, tant dans cette personne que dans les corps qu'elle tiendra : & si on augmente prodigieusement l'étendue de ces corps, sur-tout en surface & en longueur, par exemple, si on fait communiquer cette personne à une longue chaîne de fer, ou encore mieux à de gros & longs tuyaux de fer-blanc suspendus à des cordons de soie, la vertu électrique paroîtra de beaucoup plus forte dans la personne électrisée, ainsi que la surface de la chaîne ou des tuyaux.

3°. Si cette personne donne la main à une autre semblablement posée sur un pain de résine, celle-ci deviendra aussi électrique que la première; & il en arrivera de même à autant de personnes que l'on voudra, pourvu qu'elles soient toutes posées sur des *matieres électriques*, comme des pains de résine, &c. & qu'elles se communiquent uniquement entr'elles, soit en se donnant la main, soit en tenant les extrémités d'une barre ou d'une chaîne de fer, ou de tout autre corps semblable qui puisse transmettre l'électricité. Mais la vertu cessera dans toutes à la fois, si une personne qui n'est point électrique, en touche une seule de la bande, ou s'il y a quelqu'autre communication directe avec des corps non-électriques. Il est cependant arrivé quelquefois, lorsque l'électricité étoit bien forte, qu'une personne est descendue de dessus le pain de résine, & a marché quelques pas dans une chambre, sans perdre entièrement son *électricité*: mais on a toujours observé que sa vertu diminueoit très-rapidement; & que cette expérience, qui paroît contraire aux effets ordinaires de l'électricité, n'avoit lieu que dans un tems très-sec, & sur un plancher naturellement un peu électrique.

4°. Si la première personne qui a sa main étendue sur le globe cesse de le toucher tandis qu'on le frotte, elle conservera pendant quelque tems l'électricité qu'elle aura reçue, ainsi que toutes les personnes qui seront électrisées avec elle, cependant les effets d'attraction & de répulsion s'affoibliront insensiblement jusqu'au point de disparaître; mais ils s'évanouiroient sur le champ, si cette personne en touchoit une autre qui ne fût pas électrique.

Les grands tuyaux de fer-blanc électrisés de cette manière, conservent leur *électricité* bien plus longtemps que les animaux après qu'on a interrompu leur communication avec le globe; ce qui arrive vraisemblablement parce que leur matière électrique ne se dissipe pas comme dans les animaux avec celle de la transpiration; mais ils perdent comme eux dans un instant toute la vertu qui leur a été communiquée, dès qu'une personne qui n'est point électrique leur touche du bout du doigt en quelque point que ce soit. Le départ de la matière électrique est marqué comme son entrée par une étincelle qui frappe le doigt de celui qui leur touche, & cette étincelle est également vive en quelque endroit qu'on présente le doigt.

5°. Si une personne qui n'est point électrisée approche graduellement la main du visage de la première, elle sentira l'impression d'une atmosphère fluide, qui environne tout le corps de la personne électrisée, & en continuant d'approcher le doigt de quelque partie saillante, du nez, par exemple, le doigt & le nez paroîtront lumineux dans l'obscurité; enfin quand ces deux parties s'approcheront encore davantage, il sortira avec bruit une étincelle très-éclatante qui frappera les deux personnes en même tems, & leur fera sentir une douleur d'autant plus vive que l'électricité sera plus forte. Cette étincelle sortira pareillement de toutes les parties de la personne électrisée, desquelles on approchera le doigt, & même au-travers de ses habits.

C'est dans l'explosion de cette étincelle, que s'élanche la matière électrique dans les corps auxquels elle se communique; ainsi des tuyaux de fer-blanc suspendus par des cordons de soie, seront électrisés tout-d'un-coup par une seule étincelle qui sort du doigt de la personne électrisée par le globe: & toutes choses égales d'ailleurs, cette étincelle sera, comme la vertu attractive, d'autant plus forte que ces tuyaux auront plus d'étendue en surface & en longueur.

6°. Lorsqu'on s'approche assez près d'une personne électrisée, on sent exhaler de son corps une odeur

extraordinaire que quelques-uns rapportent à celle du phosphore d'urine: cette odeur est remarquable dans toutes les parties de la personne électrisée, & même dans tous les corps non électriques qu'elle tient dans sa main: elle sort de même d'un tuyau de fer-blanc électrisé immédiatement par le globe, & elle s'imprime pendant quelque tems dans les corps que l'on présente à ceux qui sont électrisés pour en faire sortir de la lumière.

V. *Expérience*. On a posé sur des cordons de soie tendus horizontalement, à quatre ou cinq piés au-dessus de la surface de la terre, un fil-de-fer d'un quart de ligne de diamètre, & long d'environ deux mille toises: une de ses extrémités étoit arrêtée par un cordon de soie au-dessus du globe, afin d'en recevoir de l'électricité, & on a suspendu à l'autre une balle de plomb, de laquelle on approchoit de tems en tems des feuilles d'or battu, pour reconnoître si elle devenoit électrique.

Après cinq ou six tours de roue l'électricité a passé dans le fil-de-fer, & s'est communiquée très-prompement jusqu'à la balle de plomb, en sorte que les feuilles d'or ont été attirées & repoussées à la distance de cinq à six pouces.

2°. Cette balle est devenue pareillement électrique en quelque endroit du fil-de-fer qu'elle ait été suspendue, soit à son extrémité proche du globe, soit dans son milieu, soit partout ailleurs dans toute son étendue: il y a beaucoup d'apparence que la matière électrique se répandroit également dans un fil-de-fer d'une longueur encore bien plus considérable.

3°. Tous les corps qu'on s'est avisé de substituer à la balle de plomb se sont électrisés pareillement, & ont attiré la feuille d'or, mais non pas tous avec une égale vivacité; car les métaux, les animaux vivans, & les liqueurs, ont attiré toujours plus vivement que le bois, la pierre, & les autres corps un peu électriques; en général ceux-ci attiroient d'autant plus foiblement qu'ils avoient plus de disposition à s'électriser par la voie du frottement.

4°. Non-seulement la balle de plomb & tous les corps suspendus ont attiré & repoussé les feuilles d'or, mais il en est sorti lorsqu'on leur a présenté le doigt, des étincelles lumineuses, comme lorsqu'on électrisoit une personne posée sur un gateau de résine; & cette étincelle n'a pas été plus vive lorsque la balle étoit suspendue proche du globe, que lorsqu'elle étoit à l'autre extrémité du fil-de-fer.

5°. Tous ces effets ont entièrement cessé lorsqu'une personne qui n'étoit point électrique a pincé le fil-de-fer proche l'une ou l'autre de ses extrémités, & ils ont recommencé à paroître dès qu'on a cessé de le toucher. Cependant si cette personne étoit montée sur un gateau de résine, elle avoit beau toucher le fil-de-fer, il restoit aussi électrique qu'auparavant.

6°. Les mêmes effets arrivoient, quoiqu'avec un peu plus de peine, quand on substituoit aux cordons de soie qui servoient de supports, des cordons de crin ou de laine: mais il ne paroissoit rien si les cordons étoient de chanvre, de fil, ou si les cordons de soie étoient mouillés, & encore moins si on s'étoit servi de fil d'archal ou de laiton, ou de toute autre matière qui pût transmettre l'électricité.

7°. Lorsqu'on substituoit au grand fil-de-fer une corde de chanvre, la balle pendue à son extrémité devenoit électrique, mais avec plus de difficulté que lorsqu'elle étoit au bout du fil-de-fer, sur-tout si la corde étoit sèche; car lorsque la corde étoit bien mouillée, l'électricité passoit beaucoup mieux.

8°. Si on substituoit au fil-de-fer un cordon de soie bien sec, ou un long tuyau de verre, ils ne recevoient l'un & l'autre qu'une *électricité* très-foible;

elle n'étoit plus sensible dans le tuyau de verre, à 12 piés du globe, & à 25 dans le cordon de soie.

9°. Lorsqu'on électrisoit un long fil-de-fer comme dans le premier cas de cette expérience, si on le coupoit en un ou plusieurs endroits, enforte que les extrémités coupées fussent arrêtées vis-à-vis l'une de l'autre à une distance moindre qu'un pié, la matiere électrique s'élançoit au-travers de toutes ces interruptions, & se faisoit appercevoir jusque dans la balle suspendue à l'extrémité la plus éloignée du fil-de-fer. Un vent très-violent que l'on excita par le moyen d'un soufflet dans une de ces interruptions, n'empêcha pas la matiere électrique de passer, non plus que tous les corps naturellement électriques qu'on s'avisait d'interposer, savoir un carreau de verre, une plaque de cire d'Espagne, un mouchoir de soie, &c. mais tous les corps non électriques, tels que la main d'un homme, la pointe d'une épée nue, & même une gase humide, arrêterent la propagation de la matiere électrique & l'empêcherent de parvenir jusqu'à la balle. La flamme d'une bougie l'arrêta subitement, mais la fumée ne l'interrompit pas: un glaçon interposé & tous les corps mouillés l'intercepterent; enfin l'on mit sur un guéridon de verre assez élevé une grande cuvette pleine d'eau, dans laquelle on fit plonger un bout de fil mouillé, qui pendoit de chacune des extrémités coupées du fil-de-fer; la matiere électrique passa avec la même facilité que si le fil-de-fer n'eût jamais été coupé, & l'eau de la cuvette se trouva entierement électrisée.

10°. Lorsqu'un homme posé sur un gateau de résine a présenté la pointe d'une épée dans l'une de ces interruptions du fil-de-fer, il est devenu aussitôt électrique, quoique ni l'épée ni lui n'eussent point touché au fil-de-fer; & dans ce cas l'épée interposée n'a pas empêché la propagation de la matiere électrique jusqu'à la balle: d'où l'on voit que la matiere électrique passe librement au-travers d'une médiocre quantité d'air, sans se déranger de sa direction, quoiqu'elle se répande latéralement dans les corps qui sont capables de la recevoir.

11°. Si l'on suspend verticalement par des cordons de soie un cercle de fil de laiton d'environ trois piés de diametre, & qu'on fasse passer le fil-de-fer des expériences précédentes, à-peu-près par le centre de son plan sans toucher à sa circonférence, de maniere qu'il demeure toujours perpendiculaire au plan de ce cercle, l'électricité communiquée du globe au fil-de-fer se fera appercevoir très-sensiblement dans ce cercle de laiton à quelque distance du globe qu'il soit placé, & on électrisera tout autant de pareils cercles qu'on en placera avec de semblables précautions dans toute la longueur du fil-de-fer; d'où l'on voit que les émanations électriques se répandent en tout sens, & même à une distance assez considérable du corps électrisé.

12°. On a disposé le même fil-de-fer sur des cordons de soie bien secs, de maniere qu'après avoir parcouru mille toises en ligne droite, il fit un double coude & revint parallèlement jusqu'après du globe, en laissant 9 à 10 piés d'intervalle entre ses deux branches: chacune de ses extrémités étoit éloignée du globe de 7 à 8 piés, & arrêtée vis-à-vis à un cordon de soie bien sec, & la balle de plomb étoit suspendue à l'une d'elles. Une chaîne de fer fixée au-dessus du globe avec un autre cordon de soie en recevoit l'électricité par une de ses extrémités; l'autre bout de cette chaîne étoit fixé à une canne de verre de cinq piés de long, enforte qu'on pouvoit transmettre quand on vouloit, au fil-de-fer, l'électricité du globe, en lui appliquant le bout de la chaîne fixé à la canne de verre. Tout étant ainsi préparé, on a frotté le globe, & après cinq ou six tours de roue on a appliqué la chaîne à une des extrémités

du fil-de-fer arrêtée à la soie; on a observé que dans le même instant la balle suspendue à son autre extrémité attiroit les feuilles d'or. On a repeté la même expérience, en approchant le doigt de la balle, au lieu de lui présenter les feuilles d'or, afin d'en tirer une étincelle; & l'on a observé que l'étincelle frappoit le doigt au même instant qu'on appliquoit la chaîne à l'autre extrémité du fil de fer: cet instant étoit aisément faissable par une semblable étincelle qui sortoit du bas de la chaîne, quand on l'approchoit du fil-de-fer: or ces deux étincelles partoient en même tems, sans qu'on pût y remarquer la moindre succession.

13°. Lorsqu'on électrisoit ce même fil de fer plié en deux, comme dans l'expérience précédente, en le touchant simplement une fois avec la chaîne, & en la retirant aussitôt; on s'est apperçu que sa vertu électrique se conservoit pendant cinq à six minutes plus ou moins, suivant l'état de l'atmosphère. On a remarqué aussi que cette vertu s'évanouissoit dès qu'on avoit tiré l'étincelle en le touchant du doigt, quelque part que ce fût. Comme donc on avoit observé dans l'expérience précédente, que la matiere électrique s'étoit élançée dans un instant d'une des extrémités de ce fil-de-fer jusqu'à l'autre, on a cherché à découvrir si cette matiere pourroit revenir sur ses pas avec la même vitesse: c'est pourquoi on a encore électrisé le fil-de-fer en lui appliquant la chaîne; & on s'est assuré par les feuilles d'or, que l'électricité étoit parvenue jusqu'à la balle: alors on a présenté le doigt à cette même extrémité du fil-de-fer à laquelle la chaîne venoit d'être appliquée, & il en est sorti aussitôt une étincelle; au même instant on présenta les feuilles d'or à la balle qui ne les a pas attirées; d'où il a paru évident que la matiere électrique répandue dans le fil-de-fer s'étoit toute portée vers le doigt en rétrogradant avec une vitesse presque infinie.

On voit par le détail de ces expériences: 1°. Que la matiere de l'électricité se communique à tous les corps non électriques, de quelque grandeur & de quelque étendue qu'ils puissent être; & que les effets de cette matiere nous sont sensibles tant qu'ils ne tiennent qu'à des corps électriques & qu'ils ne communiquent point à d'autres.

2°. Que cette matiere se répand dans ces corps en une quantité d'autant plus considérable qu'ils ont plus de surface & de longueur; qu'elle se distribue uniformément dans toute leur étendue, enforte qu'elle n'est jamais plus abondante dans une partie que dans une autre.

3°. Qu'après s'être communiquée de cette maniere, elle en sort avec la même liberté, dès qu'on lui établit quelque part une communication avec la terre.

4°. Que de médiocres interruptions dans la continuité de ces corps électrisés, n'empêchent pas la propagation du fluide électrique, & qu'il passe avec assez de facilité au-travers de l'air.

5°. Que cette matiere se répand avec une vitesse prodigieuse, puisqu'elle parcourt un espace de 2000 toises dans un instant indéfinissable.

6°. Qu'elle se meut en rétrogradant, avec la même vitesse, à la simple approche d'un corps non électrique.

7°. Enfin qu'on peut accumuler une grande quantité de cette matiere en appliquant le globe à des corps non électriques, d'une très-grande étendue & parfaitement isolés, comme à des lames de métal très-longues & d'une grande superficie. On a trouvé depuis quelques années d'autres moyens de condenser dans un très-petit espace beaucoup de matiere électrique: nous examinerons ailleurs ces différens moyens. Voyez COUP-FOUDROYANT & FEU ÉLECTRIQUE.

Les conséquences que nous venons de tirer des expériences précédentes, font connoître en général les lois que la nature observe dans les phénomènes de l'électricité, & dans la distribution qui se fait de la matière électrique dans les différens corps; on peut les regarder comme autant de principes, qui servent à expliquer la plus grande partie des effets surprenans de cette matière, & à rendre raison de toutes les précautions qu'il faut prendre pour le succès des expériences: c'est pourquoi nous avons jugé à propos de faire précéder l'examen que nous allons faire des autres propriétés de cette matière.

Le premier effet qui nous manifeste dans un corps la présence de la matière électrique, est l'attraction des petits corps légers qu'on lui présente: les corps naturellement électriques peuvent attirer de tous les points de leur surface; mais ils n'attirent guere que ceux qui ont été frotés, & leur attraction est toujours dirigée suivant la ligne la plus courte: c'est ce qu'il est aisé de voir, en frottant un globe de verre, & en le plaçant au milieu d'un grand cercle de fer, garni dans sa circonférence de plusieurs brins de fil égaux, & plus courts que le rayon du cercle: tous ces fils qui devroient pendre parallèlement par l'effet de leur gravité, seront dirigés vers le centre du globe, s'il a été froté sur son équateur, ou bien vers le centre de tout autre cercle parallèle, que l'on aura froté; comme s'ils étoient devenus des rayons de ces cercles. Un tube de verre, un bâton de cire d'Espagne, un morceau d'ambre, n'attirent jamais que par le côté par lequel ils ont été frotés.

Mais les corps qui sont électrisés par communication attirent sensiblement de tous les points de leur surface, & il paroît autant qu'on en peut faire l'estimation par les effets, que leur force attractive est également répandue dans tous leurs points. On voit néanmoins que la matière électrique se détermine plus facilement vers les angles & aux parties saillantes des barres qu'on électrise, qu'au milieu des surfaces planes: ainsi un globe de métal attire également de tous les points de sa superficie, & il en est de même d'un parallélepède; cependant l'attraction sera toujours plus sensible aux angles de ce dernier corps, qu'au milieu d'une de ses longues surfaces: mais cette variété dans la force attractive ne dépend, suivant toute apparence, que de la figure; car un tuyau de fer-blanc conique paroît attirer bien plus fortement par la circonférence de son plus grand cercle, que par sa pointe.

Le mouvement par lequel les corps légers tendent vers les corps électriques, est toujours réciproque; celui qui est le plus mobile, va constamment vers celui qui est fixe, & toujours par le plus court chemin: s'ils sont mobiles tous les deux, ils s'avanceront l'un vers l'autre; on va voir dans les expériences suivantes des exemples de ces différens mouvemens.

1°. Présentez un tube électrique à de petites feuilles d'or posées sur une plaque de cuivre polie, elles voleront aussi-tôt vers le tube.

2°. Suspendez un tube électrique par deux cordons de soie, de la longueur d'une aulne, & présentez-lui une feuille d'or, que vous tiendrez entre vos doigts, le tube s'avancera vers la feuille.

3°. Si une personne électrisée, & montée sur un pain de résine, tient dans sa main la plaque de cuivre poli, sur laquelle soient posées les feuilles d'or; & qu'une autre personne, qui n'est point électrisée, approche le doigt au-dessus de la plaque, on verra aussi-tôt les feuilles d'or, qui étoient devenues électriques par communication, se porter vers le doigt de la personne qui n'est point électrisée.

4°. Enfin si l'on suspend deux boules de papier doré, à six pouces de distance l'une de l'autre, la

première par un fil de soie de deux à trois piés, & l'autre par un fil d'argent très-fin & de même largeur; & si on approche le tube de la boule qui est suspendue par de la soie pour l'électriser, ces deux boules s'avanceront l'une vers l'autre avec une égale vitesse, quoiqu'il n'y en ait qu'une seule d'électrisée.

Tous les corps légers, excepté la flamme, sont attirés par les corps électriques, mais non pas tous avec la même force: les feuilles d'or, d'argent, de cuivre battu, & en général toutes les particules métalliques, amincies & rendues légers, paroissent, toutes choses égales, être attirées plus vivement que les autres corps. Mais la matière, & même la figure des corps sous lesquels on pose ces parties minces des métaux, apporte une grande différence dans les effets sensibles d'attraction; ces supports doivent être parfaitement non électriques: & à cet égard, rien ne convient mieux que des plaques de métal poli; ainsi, toutes choses égales, les feuilles d'or seront attirées bien plus vivement de dessus une plaque de cuivre poli, que l'on tiendra à la main, que de dessus une glace de même grandeur. L'élévation du support doit être proportionnée à l'étendue du corps électrique, & il est toujours plus avantageux que ces supports soient élevés de deux ou trois piés de terre; car on aura toujours beaucoup plus de peine à attirer avec le tube, des feuilles d'or posées à terre sur une plaque de cuivre, que si cette même plaque étoit tenue à la main, ou portée par un guéridon de métal, d'un pié ou deux d'élévation. Par la même raison, si la tablette du guéridon est d'une très-petite surface, si elle est un peu convexe, les feuilles d'or seront encore mieux attirées, que si cette surface étoit large, ou qu'elle eût des rebords un peu élevés. L'expérience suivante va faire voir combien il est avantageux que les corps légers soient isolés, pour qu'ils soient attirés de plus loin. Si on met des feuilles d'or au milieu d'une plaque de cuivre d'un pié carré, qui forme la tablette supérieure d'un guéridon de métal, & qu'on examine jusqu'à quelle distance on est obligé d'en approcher le tube électrique, pour qu'elles soient attirées; on verra que cette distance sera toujours beaucoup plus petite, que lorsque ces feuilles d'or seront posées sur un des angles de la plaque: & quand les feuilles d'or sont au milieu, si l'on pose autour d'elles un anneau de métal de cinq à six pouces de diamètre, & d'un pouce ou deux d'épaisseur; on aura beau approcher le tube électrique, on ne pourra jamais les attirer. La même chose arrivera, si au lieu de l'anneau on met d'équerre à droite & à gauche, à quatre ou cinq pouces de distance de ces feuilles, deux autres plaques carrées de quatre pouces de hauteur environ (voyez la figure 80); jamais le tube ne pourra attirer les feuilles, à moins qu'on ne l'approche d'elles à la distance d'un demi-pouce: mais si pendant qu'on le présente à la distance d'un pié, quelqu'un ôte subitement l'anneau, ou les deux plaques posées d'équerre, les feuilles d'or voleront aussi-tôt vers le tube. Les conditions les plus favorables pour qu'un corps léger soit attiré, sont donc, 1°. qu'il soit parfaitement non électrique.

2°. Qu'il soit d'un très-petit volume.

3°. Qu'il soit supporté par un corps non électrique, presque terminé en pointe, & suffisamment élevé.

4°. Enfin, qu'il n'y ait point dans son voisinage d'autre corps non électrique plus près que lui du tube, qui puisse en détourner les émanations.

A l'attraction succede ordinairement la répulsion; c'est-à-dire, que lorsqu'une feuille d'or a été attirée par un tube, elle en est aussi-tôt repoussée, & s'en éloigne. Cette répulsion n'est guere sensible, quand

L'électricité est foible ; mais dès qu'elle devient un peu plus forte, la feuille d'or ne manque guere d'être repoussée aussi-tôt qu'elle s'est assez approchée pour toucher le tube. Enfin, quand l'électricité est très-forte, il n'y a plus de contact entre la feuille & le tube, & la répulsion commence lorsque la feuille d'or s'en est approchée à deux ou trois pouces ; dès ce moment cette feuille devient électrique par communication ; & lorsqu'elle commence à être repoussée, elle a acquis une atmosphère aussi dense que celle du tube : alors elle s'en éloigne, & reste suspendue au-dessus de lui, jusqu'à ce qu'elle ait perdu la vertu qu'elle avoit acquise, soit peu après en la communiquant aux vapeurs humides répandues dans l'air ; soit subitement, en touchant à quelque corps non électrique ; elle se porte même vers ces sortes de corps, lorsqu'il s'en rencontre dans son voisinage, & il sembleroit qu'elle en seroit attirée ; mais il est aisé de reconnoître qu'elle n'a ce mouvement que parce qu'elle est elle-même devenue électrique, en lui présentant une autre petite feuille d'or battu, suspendu par une soie, qu'elle ne manque pas d'attirer sur le champ : ou bien parce qu'elle se précipite avec impétuosité sur le tube, si on en détruit subitement la vertu en l'approchant de la flamme d'une chandelle.

On peut faire attirer & repousser de la même manière une feuille d'or, en la présentant à un grand tuyau de métal électrisé par communication : dans ce cas, lorsque la feuille d'or est repoussée & qu'elle voltige à une certaine distance au-dessus du tuyau, il est facile de démontrer son *électricité*, en touchant du doigt le bout de ce tuyau, pour détruire sa vertu ; car alors la feuille d'or suspendue s'y précipite : il suffit même de présenter le doigt à quelque distance du tuyau, pour faire cesser la répulsion & faire retomber la feuille d'or : si au lieu du doigt on présente la pointe aigue d'un poinçon, la répulsion cessera beaucoup plus promptement ; savoir, lorsque le poinçon sera encore éloigné de neuf à dix pouces.

Si on présente une feuille d'or carrée un peu large sous une grosse barre de fer horizontale, sou tenue par des cordons de soie, & médiocrement électrisée, par le moyen d'une chaîne arrêtée au-dessus du globe ; cette feuille sera attirée & repoussée ensuite, comme nous venons de le dire ; mais en tenant le doigt fort près au-dessous d'elle pour la toucher à chaque fois qu'elle sera repoussée, on pourra parvenir à la rendre immobile & comme suspendue entre la barre & le doigt, sans qu'elle touche ni à l'une ni à l'autre : alors elle présente toujours la tranche & un de ses angles à la barre, & l'angle opposé est vers le doigt. Or il est vraisemblable qu'elle reste dans cet état, parce qu'elle communique au doigt autant de vertu électrique, qu'elle en reçoit continuellement de la barre, moins la quantité qui lui est nécessaire pour surpasser l'effort de la gravité.

Quand la feuille d'or repoussée par un tube de verre a communiqué à l'air ou à quelque corps non électrique la vertu qui lui avoit été communiquée, la répulsion cesse, comme nous l'avons dit ; alors la feuille recommence à être attirée, pour être pareillement repoussée, dès qu'elle sera devenue suffisamment électrique. On peut de cette manière promener une feuille d'or autour d'une chambre, en la repoussant par un tube bien électrisé, & la faire bondir autant de fois qu'on voudra sur ce tube, en lui présentant le doigt chaque fois qu'elle sera repoussée.

On voit par ces observations, que l'attraction des feuilles d'or ne précède leur répulsion, que parce qu'il est nécessaire qu'elles acquièrent une atmosphère d'une densité égale à celle du tube électrique, auparavant que d'en être repoussées. Car si on met une feuille d'or dessus une glace bien sèche & d'une

largeur médiocre, comme de cinq à six pouces, qu'on approche ensuite par-dessous un tube nouvellement frotté, la feuille d'or s'enlèvera de dessus la glace, & continuera d'être repoussée par le tube, si on le lui présente, après avoir éloigné la glace. Or la feuille d'or posée sur la glace a été électrisée par communication (comme il le paroît en lui en présentant une autre petite suspendue par une soie), & elle n'a commencé à être repoussée de dessus la glace, que lorsqu'elle a été électrisée par le tube autant qu'il étoit possible ; c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'elle eût contracté une atmosphère d'une densité égale à celle du tube.

Lorsqu'un tube repousse une feuille d'or, si on lui substitue promptement un autre tube à-peu-près aussi électrisé que le premier, la feuille d'or continuera d'être repoussée à la même distance ; laquelle sera cependant un peu plus grande ou moindre, suivant que le nouveau tube sera plus ou moins électrisé que le premier : cependant si on substituoit un tube très-foiblement électrique, la feuille d'or ne seroit plus repoussée & retomberoit vers ce tube. De même si on présente à une feuille d'or repoussée un bâton de cire d'Espagne, ou un morceau d'ambre, qui n'ont jamais qu'une *électricité* médiocre, elle ne continuera pas d'être repoussée, & elle retombera vers ces corps. Cette différence avoit fait penser à quelques physiciens que la matière électrique, qui émane des corps résineux, étoit d'une nature différente de celle qui sort du verre ; mais on pense assez généralement aujourd'hui, que cette différence n'existe pas, & que ces effets auxquels on ne devoit guere s'attendre, ne sont dûs qu'à l'inégale densité des atmosphères électriques qui émanent du verre & des corps résineux.

Quand on présente deux ou plusieurs feuilles d'or à un tube bien électrisé, elles sont toutes attirées & également repoussées par ce tube ; mais alors elles se repoussent aussi mutuellement sans qu'il soit possible d'en faire joindre deux ensemble ; en sorte qu'elles s'écartent d'autant plus les unes des autres, qu'elles sont repoussées chacune à une plus grande distance du tube.

Si on fait attirer & repousser par un tube de verre une feuille d'or circulaire & découpée en franges fort menues jusqu'à son centre, toutes ces franges s'écartent les unes des autres dans le tems de la répulsion, & divergeront d'autant plus que le tube sera plus fortement électrisé : la même chose arrivera à un morceau de duvet, de plume, & à tout autre corps semblable dont les parties pourront s'écarter.

De même si on attache à l'extrémité d'une barre de fer électrisée une aigrette formée par un assemblage de fils d'argent très-fins, tous les fils de cette aigrette s'écartent les uns des autres, à mesure que l'on communiquera de l'électricité à la barre, & aucun d'eux ne se touchera.

Si on met de la poussière à l'extrémité de cette même barre de fer, elle sera toute chassée dès que la barre deviendra électrique ; ses parties s'écartent les unes des autres dans ce mouvement de répulsion, & leur dissipation sera bien plus prompte si l'on présente le doigt à quelques pouces au-dessus du petit morceau de poussière.

Enfin si on attache à l'extrémité de la barre un petit vaisseau de métal plein d'eau, garni d'un siphon dont la branche la plus longue soit extérieure & capillaire, l'eau qui ne peut couler que goutte à goutte par la branche de ce siphon, coulera d'un seul jet, lorsqu'elle sera devenue électrique avec la barre ; & se divisera en plusieurs filets très-fins, qui s'écartent les uns des autres, comme les filets de l'aigrette.

Tous ces effets d'attraction & de répulsion ont

aussi lieu dans le vuide, avec quelques circonstances particulieres.

Il paroît donc, par tout ce que nous venons de dire de l'attraction & de la répulsion, 1^o. que les corps legers sont attirés par ceux qui sont électriques, jusqu'à ce qu'ils soient autant électrisés qu'eux par la communication, & que leurs atmospheres soient devenues aussi denses que celle du corps qui la leur a communiqué.

2^o. Que dès le moment qu'ils ont acquis cette atmosphere, l'attraction cesse & la répulsion commence.

3^o. Qu'il n'y a de répulsion qu'entre les corps qui sont devenus également électriques.

4^o. Que cette répulsion dure tant que subsiste l'é-gale densité des atmospheres, & qu'elle cesse dès qu'on affoiblit l'une ou l'autre; qu'alors l'attraction recommence jusqu'à ce que l'é-gale densité soit rétablie, d'où il résulte une nouvelle répulsion.

5^o. Que la répulsion peut subsister entre deux corps qui ne se sont jamais attirés mutuellement, pourvu qu'ils ayent des atmospheres également denses; comme entre un nouveau tube de verre, & la feuille d'or repoussée; entre deux feuilles d'or repoussées par un même ou par deux différens tubes; entre deux tubes de verre frotés, & suspendus par des soies; entre deux rubans de soie frotés & approchés l'un de l'autre; enfin entre tous les corps électrisés par communication, & qui conservent leurs atmospheres électriques.

6^o. Que la répulsion est d'autant plus forte entre deux corps électriques, c'est-à-dire qu'ils s'éloignent davantage l'un de l'autre, qu'ils sont plus fortement électrisés; enforte que par les espaces dont ils s'écartent dans leurs différens degrés de répulsion, on peut estimer leurs forces réciproques électriques. On s'est servi avec avantage de cette propriété des corps électriques, pour mesurer leurs différens degrés d'électricité. Voyez ELECTROMETRE.

Nous ne saurions rapporter dans cet article toutes les découvertes que les Physiciens ont faites pendant ces dernières années sur l'électricité; nous nous contentons d'avoir donné ici une idée générale de la distribution de cette matiere dans les différens corps de la nature, & d'avoir exposé les effets de sa propriété attractive & répulsive. Nous examinerons ailleurs ses autres propriétés. Voyez COUP-FOUDROYANT, CONDUCTEUR, FEU ÉLECTRIQUE, MÉTÉORES. Cet article est de M. LE MONNIER medecin ordinaire de S. M. à Saint-Germain-en-Laye, & de l'académie royale des Sciences, auteur des articles AIMANT, AIGUILLE, &c.

ELECTRICITÉ MÉDICINALE. Dès le tems qu'on n'employoit encore que le tube de verre pour les expériences de l'électricité, quelques physiciens avoient recherché les effets qu'étoit capable de produire sur le corps humain la matiere électrique actuellement en action. Les découvertes furent très-bornées, parce que le frottement du tube ne donnoit pas des résultats d'expérience assez sensibles; mais à peine eut-on substitué le globe de verre au tube, que les merveilles de l'électricité se développerent plus sensiblement dans une longue suite d'expériences, & parurent dans un plus grand jour. Les aigrettes lumineuses, les torrens de lumiere qui sortirent des barres de fer électrisées, répandirent une odeur de phosphore qu'on n'a pas pu méconnoître. La salive lumineuse qui sort de la bouche d'une personne actuellement électrisée, le sang lumineux jaillissant d'une veine ouverte, la terrible commotion, la secousse que fait sentir l'étincelle foudroyante dans l'expérience de Leyde; ces faits principaux, sans parler des autres, firent conclure que le corps humain étoit un des plus amples magasins de matiere

électrique; que cette matiere y étoit, comme dans les autres corps, d'une mobilité étonnante; qu'elle y étoit capable d'une inflammation générale & subite, ou d'une sorte d'explosion; qu'étant ainsi mise en action, elle parcourroit en un instant les plus petits canaux; qu'elle devoit par conséquent produire des changemens sur le fluide nerveux; & on a même soupçonné que la matiere de ce fluide contenue dans les nerfs des animaux, est de nature électrique. D'ailleurs l'idée que fournit le fourmillement, produit dans les parties électrisées, a donné lieu à tenter quelque chose pour rendre l'électricité utile à la Medecine.

On s'est donc déterminé à appliquer le globe électrique à la Medecine, on a tenté de guérir les paralytiques; M. l'abbé Nollet, avec M. de la Sône, de l'académie des Sciences, ont les premiers tenté ces expériences: leur exemple a été bientôt suivi par M. Morand & d'autres habiles physiciens.

On fit d'abord subir la commotion de Leyde plusieurs fois & plusieurs jours de suite, à différentes personnes de l'un & de l'autre sexe. Dans quelques-unes la commotion parut ne se faire que peu-à-peu & par gradation, dans les parties paralysées; d'autres la sentirent dès les premières expériences: presque tous eurent des douleurs fourdes, & une espece de fourmillement dans les organes paralysés, plusieurs jours après que les expériences furent faites. Mais aucun ne fut guéri à Paris.

Dans ce tems M. le Cat, célèbre chirurgien de Rouen, fit part à l'académie royale des Sciences, dont il est correspondant, de la guérison d'un paralytique qu'il avoit électrisé. Le fait parut surprenant, & l'on pensa qu'il pourroit bien y avoir quelques circonstances dans certaines paralysies d'où dépendroit le succès de l'électricité.

M. Louis soutint à-peu-près dans le même tems, que l'on ne pouvoit guérir la paralysie par le moyen du globe électrique.

M. Jallabert, habile professeur de Physique à Geneve, communiqua à l'académie royale des Sciences dont il est correspondant, un fait des plus étonnans. C'est la guérison presque totale d'un bras paralytique & atrophié depuis plus de dix ans. M. Jallabert instruit des tentatives peu heureuses qu'on avoit faites à Paris & en divers autres lieux, en communiquant simplement aux malades la commotion de Leyde comme on le fait ordinairement, voulut s'y prendre d'une autre maniere. Il électrisa fortement son paralytique; & de toutes les parties de la peau qui répondent aux différens muscles moteurs de l'avant-bras & du bras, il tira successivement un grand nombre d'étincelles. Dès les premiers jours le malade commença à remuer les doigts, & à faire quelquel'autre mouvement. Les expériences ayant été continuées tous les jours de la même maniere, la liberté & l'étendue des mouvemens de tout le bras paralytique, augmentèrent par gradation & assez rapidement; mais ce qui surprit le plus, ce fut de voir ce bras qui depuis long-tems étoit atrophié & en partie desséché, reprendre nourriture, grossir & redevenir presque semblable au bras sain: alors on observa qu'en tirant les étincelles sur les différens muscles de ce bras paralytique, il y paroissoit en même tems une agitation involontaire dans les fibres, une espece de mouvement vermiculaire, ou comme un petit mouvement convulsif. Enfin le malade fut électrisé jusqu'à ce qu'il pût porter la main au chapeau, l'ôter de dessus sa tête & l'y remettre, & soulever encore certains corps pesans.

Le fait publié par M. Jallabert étoit trop authentique & trop intéressant, pour ne pas mériter beaucoup d'attention; il étoit, ce semble, confirmé par des expériences faites à Montpellier par M. de Sau-

vages, qui annonçoient le même succès. Mais comme depuis long-tems on a pris le sage parti de ne pas tirer des inductions trop précipitées, & de ne point annoncer de découvertes qu'elles ne soient constatées par un grand nombre de faits, l'académie royale des Sciences chargea M. l'abbé Nollet de répéter la nouvelle expérience, en suivant la méthode de M. Jallabert. M. le comte d'Argenson, ministre de la guerre, donna les ordres nécessaires pour que les expériences pussent être faites à l'hôtel royal des Invalides. Elles y ont été suivies long-tems & avec beaucoup d'attention, sur un grand nombre de soldats paralytiques, en présence de plusieurs medecins & chirurgiens; mais le résultat n'en a pas été favorable, nulle guérison, pas même aucun effet qui la fit espérer. On a seulement observé ces mouvemens spontanés ou convulsifs dans les différens muscles d'où on tiroit les étincelles; ce qui est toujours un fait très-singulier.

[Les habiles gens, tels que M. l'abbé Nollet, ne sont pourtant pas aisément incrédules sur les ressources de la nature. Comme on mandoit d'Italie de très-belles choses concernant les bons effets de l'électricité médicinale, ce célèbre académicien conçut le dessein de juger par lui-même de ces prodiges, dont il paroissoit qu'on avoit eu jusqu'alors le privilège exclusif au-delà des Alpes. D'autres raisons littéraires concoururent à faire exécuter ce projet. M. l'abbé Nollet se rendit à Turin, opéra avec M. Bianchi célèbre medecin de ce pays-là, répéta sur un grand nombre de malades les expériences électriques sans aucun succès marqué: ainsi tous les phénomènes publiés à Turin en faveur de l'électricité médicinale, resterent sans preuves suffisantes, & même combattus par un témoignage authentique.

M. l'abbé Nollet étoit comme le député de tout l'ordre des Physiciens françois, allemands, anglois, de tous ceux en un mot qui ne voyoient dans aucune expérience la vertu curative de l'électricité. Il se transporta à Venise, où M. Pivati le plus célèbre orateur des guérisons électriques, exerce ses talens; le même dont on a vu l'ouvrage *electricita medica* traduit en françois, auquel tous les bons zélés des nouvelles découvertes avoient fait accueil, parce qu'on ne le soupçonnoit pas d'infidélité, ou de broderie surabondante. Il étoit réservé à M. Nollet de bien pénétrer le vrai des choses: tout l'atelier de M. Pivati demeura sans action en présence du voyageur françois; on n'osa pas même tenter les opérations; & quand on vint à faire mention de la guérison fameuse de l'évêque de Sebraïco, il se trouva que le prélat n'avoit jamais été guéri par l'électricité; & quand M. l'abbé Nollet interrogea les personnes du pays sur les merveilles électriques de M. Pivati, il ne se trouva qu'un medecin de ses amis qui pût dire avoir vû quelque chose de réel: d'où il est bien aisé de conclure que l'électricité médicinale n'a pas fort brillé à Venise. Restoit encore Bologne, où M. l'abbé Nollet poursuivit ces phantomes de guérisons. M. Veratti medecin de cette ville, & aussi prévenu en faveur de la merveille, conversa de bonne-foi avec l'académicien françois; & dans ces conférences le ton affirmatif des livres imprimés sur ce sujet, baissa beaucoup. Il ne resta plus que des doutes & des espérances]. Ce qui vient d'être dit, renfermé entre deux crochets, est tiré des *mémoires de Trévoux*, Avril 1751. art. 43.

De l'histoire de tous ces faits connus, il paroît résulter que la Medecine ne doit pas se flater de tirer un grand avantage des nouvelles expériences de l'électricité. On n'est cependant pas en droit d'en conclure l'inutilité absolue; peut-être n'y a-t-il qu'une espece assez rare de paralysie qui puisse en attendre quelque secours, ou peut-être y a-t-il dans ces ma-

ladies quelque circonstance favorable qu'on n'a point encore apperçue, & sans laquelle point de succès. Le peu que l'on en a eu, suffit pour encourager à faire de nouvelles tentatives, non-seulement dans le cas de paralysie, mais pour plusieurs autres maladies; où la raréfaction des liqueurs du corps humain, son accélération dans les vaisseaux, l'augmentation de la transpiration insensible, la fonte des humeurs, les vives secouffes, ou l'ébranlement des parties solides, pourroient être utiles: car un grand nombre d'expériences semble prouver que tous ces effets sont dûs à l'électricité appliquée au corps humain; & d'ailleurs la matiere électrique joue peut-être un plus grand rôle qu'on ne pense dans l'œconomie animale.

(d) * ELECTRIDES, f. m. pl. (*Myth. & Géog. anc.*) îles supposées par la fable à l'embouchure du Pô. Ce fut dans une de ces îles que tomba Phaëton foudroyé. Le lac qui le reçut en avoit conservé une grande chaleur, & une odeur de soufre funeste aux oiseaux qui s'y exposoient. On ajoûte qu'on y trouvoit beaucoup d'ambre, en grec *ἤλεκτρον*, d'où vient le nom d'*Electrides*.

ELECTRIQUE, adj. (*Physiq.*) on appelle ainsi tout ce qui reçoit ou communique l'électricité. Ainsi on dit *vertu électrique*, *matiere électrique*, *corps électrique*, &c. Voyez ELECTRICITÉ.

ELECTRISER, v. act. (*Physiq.*) c'est donner à un corps la vertu électrique, ou l'électricité. Voyez ELECTRICITÉ.

ELECTROMETRE, f. m. (*Physiq.*) c'est le nom d'un instrument, qui sert à mesurer la force de l'électricité. Il est formé des mots grecs, *ἤλεκτρον*, *ambre*, & *μέτρον*, *mesure*.

Avant que d'en donner la description, il est à-propos de faire quelques réflexions sur les avantages qu'on retire dans la Physique des instrumens de cette espece, c'est-à-dire qui servent à mesurer les divers degrés d'une force ou d'une vertu dont on observe les effets.

L'ignorance où nous sommes sur la plupart des causes & sur la chaîne des effets qui en dépendent, fait que souvent nous croyons que tels & tels effets sont produits par différentes causes, lorsqu'ils résultent uniquement du plus ou moins de force de la même cause; comme on pourroit le prouver par des exemples sans nombre. On ne peut donc trop s'attacher dans la Physique à observer la parité des circonstances; afin 1°. d'obvier aux variétés qui pourroient naître de la différence de ces circonstances, ou au moins de pouvoir reconnoître à quoi l'on peut attribuer ces variétés; 2°. de pouvoir répéter les mêmes expériences, avec quelque certitude d'observer les mêmes phénomènes; 3°. enfin pour les décrire de façon que les autres puissent avoir un succès semblable en les répétant, ou si cela n'arrive pas, qu'ils puissent démêler la cause qui les en a empêché. Aussi voyons-nous souvent les plus grands physiciens descendre, dans la description de leurs expériences, dans des détails qui peuvent sembler minutieux à des personnes qui ont peu étudié la nature, mais qui n'en paroissent pas moins nécessaires aux yeux de ceux qui l'ont suivie de plus près. Ils savent bien que dans plusieurs occasions les circonstances qui nous paroissent peu importantes, sont souvent celles qui produisent ces irrégularités que nous remarquons avec tant d'étonnement. On ne peut donc observer trop soigneusement la parité des circonstances. Mais comment le fera-t-on, si l'on n'a pas des moyens de s'assurer que la cause principale qui opere les phénomènes que l'on observe, est toujours à-peu-près la même, ou si elle change, quelle est la nature de ses variations? Or c'est à quoi on ne peut parvenir que par des instrumens tellement construits relativement

à la nature de cette cause, qu'ils nous indiquent aussi sûrement qu'il est possible ses divers changemens : on voit par-là combien il est utile de multiplier les instrumens de cette espece. On fait assez les avantages que l'on a retiré des barometres & des thermometres, depuis sur-tout qu'on a fait ces derniers sur des échelles, de maniere à pouvoir comparer leurs divers degrés de froid & de chaud dans différens climats.

Or s'il y a une partie de la Physique où un instrument de l'espece de ceux dont je viens de parler soit nécessaire, c'est sûrement dans l'électricité qui est si changeante, tantôt forte, tantôt foible ; le seul changement de position des mains par rapport à l'équateur du globe que l'on frote, l'augmente ou la diminue. Si donc l'on n'est pas en état d'estimer ou de connoître les variations de cette force, on fera à tout moment exposé à tirer de fausses conséquences des expériences les plus simples ; & il n'y a presque pas lieu de douter, que si plusieurs physiciens ont embrassé des sentimens différens sur divers phénomènes de l'électricité, c'est par cette raison ; parce que l'un ayant fait ses expériences avec une électricité plus forte que l'autre, cette seule différence dans la force a suffi pour en produire de telles dans les effets qu'elles les ont portés à en déduire des conséquences très-différentes. Un électrometre les eût bien-tôt mis d'accord, en leur faisant voir que ces différences qu'ils ont observées, ne naissoient que de celle de la force électrique. Ceci nous montre clairement combien cet instrument est nécessaire pour faire avec quelque succès des expériences sur cette matiere. Il y a plus : c'est qu'avec des instrumens de cette espece bien construits & universels comme le thermometre, c'est-à-dire dont on pourroit comparer les degrés d'élevation dans différens pays, on pourroit peut-être parvenir à décider une question importante ; savoir, si l'électricité a le même degré de force dans les différens climats ; si elle est plus forte dans les septentrionaux que dans les méridionaux, & de combien.

La nécessité de cet instrument étant établie, il ne reste plus qu'à choisir parmi les divers phénomènes de l'électricité, celui qui est le plus propre à donner une mesure exacte & générale de la force électrique ; mais c'est ce qui n'est pas difficile à faire, la répulsion étant le seul dont on puisse faire usage dans cette vue. Car si l'on y employe l'attraction, ce sera celle d'un corps soutenu ou par des non électriques ou par des électriques par eux-mêmes : dans le premier cas, à mesure que le corps sera attiré, il dérobera de l'électricité à celui qui l'attire, & ainsi cette vertu se perdant à chaque instant, on n'en pourra estimer la force : dans le second, le corps s'électrisant à mesure qu'il est attiré, & cet effet diminuant instantanément la force avec laquelle il est attiré, cette maniere ne pourra encore servir de mesure ; parce qu'on pourra attribuer à la diminution de l'électricité dans le corps attirant, ce qui sera produit uniquement par l'électrisation du corps attiré ; si l'on se sert des aigrettes, elles augmenteront ou diminueront, non-seulement selon le nombre & la figure des parties aiguës du système des corps électrisés, mais encore selon que les corps non électriques circonvoisins en seront plus ou moins près. De plus ces aigrettes étant formées par le fluide électrique qui s'échappe des corps électrisés, l'électricité diminuera d'autant plus que ces corps auront un plus grand nombre de points ou de parties capables de rendre des aigrettes, & que ces parties seront plus aiguës. Ce moyen fera donc encore imparfait ; puisqu'outre son incertitude, on ne pourra en faire usage sans faire perdre aux corps électriques une partie de leur électricité. Enfin les étincelles n'en fournissent pas un plus certain ; car ces étincelles sont plus fortes

ou plus foibles selon que la masse des corps électrisés est augmentée ou diminuée, selon que l'on les tire de parties plus ou moins lisses de la surface d'un même corps, ou que l'on les tire avec des corps qui approchent plus ou moins de la figure sphérique. Voyez ELECTRICITÉ. Il résulte de tout cela que la répulsion, comme je l'ai dit, est le seul moyen sûr & général dont on puisse se servir pour mesurer la force électrique : c'est aussi celui que nous avons employé M. le chevalier d'Arcy & moi dans l'instrument dont je donnerai la description dans un moment, & qui est, si je ne me trompe, le premier électrometre que l'on ait exécuté. Cependant on dira peut-être, comme je fais qu'on l'a déjà fait, qu'il est trop-tôt de penser à un électrometre ; qu'il faut avant toutes choses que ce que l'on veut mesurer soit saisissable de tout point, sans quoi la mesure ne fait qu'embrouiller. Mais je demanderai ce qu'on entend par ce saisissable de tout point : si on entend qu'un électrometre doit mesurer à-la-fois l'attraction, la répulsion, la grandeur des aigrettes, la force des étincelles, &c. c'est demander un être chimérique. Mais si l'on entend seulement qu'en mesurant la force électrique, ou en nous montrant ses variations, il doit nous indiquer toutes celles qui en doivent résulter dans les phénomènes dont je viens de faire mention (lorsque toutes les circonstances restent absolument les mêmes), on a raison ; & c'est, je puis l'affûrer, ce que fait l'électrometre dont il sera question dans cet article. Car si toutes les circonstances d'un système de corps électriques restent les mêmes ainsi que celles des corps qui les environnent ; quand cet instrument marquera que la force électrique est augmentée, les aigrettes des corps électrisés deviendront plus grandes & plus vives, l'attraction fera plus forte, & les étincelles que l'on tirera avec le même corps & des mêmes points de la surface d'un des corps électrisés, seront aussi plus fortes, &c. Mais si l'on suppose la figure de ces corps changée, leur masse augmentée ou diminuée, & les corps circonvoisins plus près ou plus éloignés ; alors l'électrometre n'indiquera ni ne pourra indiquer diverses variétés des phénomènes dont je viens de parler, qui résultent uniquement de ces changemens de masse, de figure, &c. parce qu'ils suffisent, comme je l'ai exposé plus haut, pour produire des différences dans ces phénomènes, quoique la force électrique soit toujours au même degré dans chaque partie qui compose le système de corps électrisés.

Il fuit de tout ceci, qu'il n'est point trop-tôt pour penser à un instrument servant à mesurer la force de l'électricité ; que la répulsion nous fournit un moyen sûr & général de le faire ; & qu'un électrometre construit en conséquence, loin d'embrouiller, peut au contraire éclaircir beaucoup de difficultés ; & c'est j'ose dire, ce qu'a fait l'électrometre suivant, nous ayant servi à M. d'Arcy & à moi à nous affûrer de plusieurs faits, & entr'autres de ceux-ci : savoir, 1°. que la force électrique est toujours comme les surfaces & non comme les masses. 2°. qu'elle a la propriété des fluides qui par les lois de pression se répandent toujours également quels que soient les canaux de communication, &c. Voyez ELECTRICITÉ. Voyez les mémoires de l'Académie de 1749. pag. 63.

Description de l'électrometre. Dans un grand vase *AB* plein d'eau (*Pl. Phys. fig. 75*), on plonge une bouteille *CD* de verre, que les marchands appellent *auf philosophique* ; à l'extrémité de cette bouteille, on adapte une verge *V* parfaitement cylindrique d'une ligne de diametre & de 12 pouces de long. Le vase *AB* se recouvre d'une plaque de laiton *H* percée d'un grand trou à son centre (qui est aussi celui du vase), afin que la verge puisse passer à tra-

vers très-librement. Sur l'extrémité supérieure de la verge, on fait entrer une petite plaque circulaire *L* de laiton de 14 lignes $\frac{1}{2}$ de diamètre. L'œuf est plongé dans le vase *AB* (plein d'eau, comme je l'ai déjà dit) à une certaine profondeur, qui doit être telle, que l'instrument étant en repos, c'est-à-dire n'étant pas électrique, l'extrémité inférieure de l'œuf soit fort près du fond du vase, sans cependant y toucher. Pour que l'œuf & la verge soient toujours dans une situation verticale, on met dans le premier du mercure qui sert de lest; par ce moyen le centre de gravité étant fort bas, le tout se tient perpendiculairement à l'horison, & éprouve en haussant ou en baissant le moins de balancement qu'il est possible. Comme cet œuf, s'il n'en étoit empêché, iroit vers les bords du vase, & floteroit tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; on l'oblige de rester au centre de la maniere suivante. Sur la plaque *H* dont j'ai parlé, on fixe en croix des fils d'argent fort deliés, tels que ceux des micrometres; cette croix est formée par des fils doubles qui laissent entr'eux au centre de la plaque un petit espace carré, qui étant plus grand que le diamètre de la verge, lui permet de monter & de descendre entre ces fils, sans éprouver aucun frottement sensible, & cependant sans s'écarter du centre; il arrive même un effet fort singulier, c'est que lorsque toute la machine est bien électrique, la verge est contenue au milieu de ces fils presque sans y toucher, parce qu'étant électrique comme eux, elle les évite continuellement.

Après cette description, on imaginera sans peine comment cet instrument fait son effet, sur-tout si l'on réfléchit sur ce principe d'Hydrostatique (*Voyez HYDROSTATIQUE*), qu'un corps plongé dans l'eau surnage ou s'y enfonce selon qu'un volume d'eau semblable à celui qu'il occupe est plus léger ou plus pesant que ce même corps. Il suit de ce principe qu'un volume d'eau égal à celui de l'œuf & de la partie de la verge qui trempe dans l'eau, lorsque le tout est en repos, pèse autant que l'œuf, la petite plaque & toute la verge; conséquemment si le tout s'élève d'un pouce, la puissance qui le soutiendra à cette hauteur, soutiendra un poids égal à un volume d'eau de la grosseur de la verge & d'un pouce de haut, puisque le volume d'eau que l'œuf & la verge occupent alors, est diminué de cette quantité. Si donc différentes puissances le soutiennent à 1, 2, 3, 4 pouces, &c. de hauteur au-dessus du point de repos; ces puissances seront entr'elles comme ces nombres, c'est-à-dire, doubles, triples, quadruples, &c. Or l'électricité produit le même effet sur cet instrument, c'est-à-dire, qu'elle fait la fonction d'une puissance qui le soutiendrait à 1, 2, 3, 4 pouces, &c. au-dessus de son point de repos; on peut donc par son moyen mesurer tous les différens degrés de force de cette vertu. En effet si l'on suppose pour un moment toute la machine composée du vase *AB* de l'œuf, &c. posée comme elle est en *K*, dans la *fig. 76*, sur un récipient de verre, ou sur qu'elqu'autre matiere qui ne laisse point passer l'électricité, & que le vase *AB* devienne électrique, la verge *V* le deviendra aussi, comme la plaque *L*. Mais tout le monde fait que les corps électriques se repoussent; ainsi la petite plaque *L* & la verge *V* étant repoussées par la grande plaque *H*, s'élèveront nécessairement plus ou moins selon que l'électricité sera plus forte ou plus foible. L'électricité fera donc alors, comme je l'ai dit plus haut, la fonction d'une puissance qui soutiendrait l'instrument à une certaine hauteur; & comme ces puissances sont proportionnelles aux hauteurs de l'instrument au-dessus du point de repos, ces mêmes hauteurs seront aussi proportionnelles aux différentes forces électriques; ce qui prouve ce que j'ai avancé, que notre instru-

ment mesure exactement tous les différens degrés de la force électrique; il est donc un véritable *électrometre*: mais il y a plus, cet *électrometre* peut être employé comme instrument, soit pour faire un grand nombre d'expériences sur l'électricité, soit pour déterminer les lois d'attraction, de répulsion, de diffusion, de transmission, &c. de l'électricité; propriété qui n'est pas moins importante que celle de mesurer la force électrique.

Maniere de se servir de cet instrument. Les corps électriques ayant cet inconvénient, qu'on ne peut en approcher sans leur dérober l'électricité; il est clair que si l'on étoit assez près de l'*électrometre* pour juger de ses mouvemens avec précision, on lui enleveroit l'électricité. Afin donc de parer cet inconvénient, on place dans une partie de la chambre où l'on fait ses expériences, une grande lanterne dans laquelle on met une grosse bougie, qui projette sa lumière par un trou, sur un ou deux *électrometres* situés comme on le voit en *K* dans la *fig. 76*. Derrière ces *électrometres* on fixe un cadre *Q* très-solide, dont toute la partie *X* est de bois; elle peut-être de toute autre matiere opaque. Dans ce cadre on fait deux ouvertures rectangulaires ou fenêtres *FT*, on met dans ces fenêtres des glaces *GG* qui ne sont qu'adoucies; & sur ces glaces, on marque des divisions très-précises avec de l'encre de la Chine bien noire.

Il faut que ce cadre soit toujours placé de façon que la projection des *électrometres* tombe sur ces glaces; & au moyen de la figure conique qu'on donne à l'extrémité de la verge, elle y forme une ombre très-nette. Comme ces glaces sont transparentes, l'observateur placé derrière en *F*, voit de la maniere la plus distincte, toutes les différentes élévations de l'*électrometre*, & est par-là en état de juger avec la dernière précision de toutes ces variations. Le plan du cadre étant supposé perpendiculaire à l'horison, & l'*électrometre*, ou plutôt sa verge, haussant & baissant dans un plan parallèle; il est évident que l'élévation & l'abaissement de l'ombre sont toujours proportionnels à ceux de l'*électrometre*. On sent facilement que le cadre que je viens de décrire pourroit n'avoir qu'une fenêtre, mais l'*électrometre* pouvant aussi servir d'instrument, comme je l'ai dit, il est à propos qu'il en ait deux, afin que l'*électrometre* véritable, & celui qui ne sert que d'instrument, étant plus près, on puisse les observer plus commodément: au reste, l'intervalle entre l'un & l'autre doit être tout au moins de 30 pouces.

On voit par la construction de cet *électrometre*, qu'il a les propriétés essentielles à un instrument de cette espece; car, 1°. la force électrique étant très-foible, il faut un instrument très-mobile & fort sensible, aussi un poids de 8 grains posé sur la petite plaque, le fait-il baisser de plus de 4 pouces.

La force électrique étant fort changeante, il faut un instrument, lequel n'agissant pas par faut, soit en état de donner à chaque instant ses variations; & celui-ci tendant toujours au repos, & n'étant soulevé hors de cet état que par la répulsion des plaques, il baisse au même instant que cette répulsion diminue, & hausse de même aussitôt qu'elle augmente. C'est un fait dont des expériences sans nombre nous ont assurés, M. d'Arcy & moi.

Enfin il est universel; car on voit que le véritable *électrometre* est la verge cylindrique *V*, qui détermine par le nombre de ses parties élevées au-dessus du point de repos, la quantité de la force électrique. Or il n'est pas difficile d'avoir une verge cylindrique d'une ligne de diamètre. Il est vrai que le diamètre de la petite plaque *L*, & sa distance à la grande *H* au point de repos, peuvent produire quelques différences dans la répulsion; mais il est facile d'observer toutes

toutes ces proportions : de sorte que tout le monde pourra faire un *électromètre* qui s'élevera de la même quantité pour la même force électrique. Propriété qui me paroît une des plus remarquables de cet instrument, & qui est une de celles qui y est le plus à désirer, comme je l'ai remarqué au commencement de cet article.

On objectera peut-être, que la différente densité de l'eau dans les différens climats, formera un obstacle à cette universalité. Il est clair cependant que toutes les fois que l'on fera une verge qui descendra de 4 pouces pour 8 grains, on aura un *électromètre* qui indiquera à très-peu-près les mêmes degrés de la force électrique que le nôtre ; car quoique dans un pays chaud une pareille verge fût un peu plus repoussée, puisqu'elle seroit plus grosse que la nôtre, ce seroit d'une quantité si peu considérable, que cette répulsion ne pourroit entrer en comparaison avec celle de la plaque.

Enfin on pourra alléguer encore, que les différentes positions de l'*électromètre* par rapport au cadre & à la lanterne, changeront ses élévations apparentes, mais il est toujours facile d'avoir le rapport de ces élévations par la méthode suivante. Ayant placé l'*électromètre*, & arrangé le tout comme pour faire des expériences ; chargez la petite plaque de cet instrument de 8 grains par exemple, & voyez de combien de degrés son ombre descend en conséquence sur le cadre ; la somme de ces degrés comparée à celle qu'un même poids aura fait parcourir à l'ombre d'un autre *électromètre* sur lequel on aura fait la même expérience, donnera le rapport précis de leurs élévations.

D'après cette description de l'*électromètre*, & de la manière de s'en servir, il pourra paroître à quelques personnes d'un usage peu commode, par les diverses attentions qu'il exige, & par la nécessité où l'on est d'obscurcir le lieu où l'on fait ces expériences, pour pouvoir juger de ses élévations & de ses abaissemens : mais si l'on fait attention à la nature de l'électricité, & à l'impossibilité d'observer de près, comme je l'ai dit, les divers mouvemens des corps électriques ; on verra que si cet instrument a quelque chose d'embarrassant dans son usage, c'est en quelque façon une suite nécessaire de la nature de la force électrique qu'il doit mesurer.

J'ai fait voir au commencement de cet article, que de tous les phénomènes des corps électriques la répulsion étoit le seul qui fournit un moyen sûr & général de mesurer la force de l'électricité. Cependant comme il y a des cas où l'on est indispensablement obligé d'employer les étincelles, tels que ceux, par exemple, où l'on veut, par leurs différentes grandeurs, juger des densités respectives du fluide électrique dans les corps entre lesquels ces étincelles partent ; je crois devoir ajoûter ici la description d'une espèce de *spintherometre* ou *mesure-étincelles*, dont je me sers, & au moyen duquel on peut être à très-peu près sûr, que les différentes grandeurs ou forces de ces étincelles naissent uniquement des différentes forces de l'électricité, ce qu'on ne peut faire en les tirant à la manière ordinaire : car, selon cette manière, on peut, quoique l'électricité reste toujours la même, on peut, dis-je, faire partir ces étincelles de plus près ou de plus loin, comme je l'ai dit, non seulement en les tirant de corps de figures & de volumes différens, mais encore en les tirant de parties plus ou moins lisses de la surface d'un même corps. L'instrument dont je viens de parler, est construit de la manière suivante.

Dans un tube de verre *TT* (*fig. 77.*) recouvert par les deux bouts de deux plaques *PS*, *PI*, se meut librement, mais sans jeu, une balle de métal *B*, adaptée à l'extrémité d'une verge de fer quarrée *VV* ;

cette verge passe à-travers un trou de la même forme, percé dans la plaque *PS*, dans lequel elle s'ajuste parfaitement. On voit par cette disposition, qu'on peut bien faire mouvoir la balle dans le tube d'un bout vers l'autre, mais qu'on ne peut lui faire prendre d'autre mouvement. Sur l'extrémité de la verge *VV*, qui déborde la plaque *PS*, sont marqués des degrés, afin qu'on puisse juger de la distance où la balle se trouve de la plaque *PI* : on pourroit pour une plus grande précision, en place de ces degrés, adapter à l'extrémité de la verge une vis qui feroit la fonction du micrometre.

D'après la description de cet instrument, il est facile de concevoir comment on s'en sert, & comment il remédie aux inconvéniens que j'ai spécifiés plus haut. On voit en premier lieu, qu'en le prenant par le tube, & le faisant toucher par la plaque *PI* sur le corps électrique dont on veut tirer une étincelle, cette plaque s'électrise au même degré que ce corps, & qu'au moyen de la verge *VV*, on approche graduellement de la même plaque la balle *B* (qu'on en tenoit auparavant fort éloignée) jusqu'à ce que l'étincelle parte. Or cet effet arrivant dans l'instant précis où cette balle se trouve à la distance requise pour qu'il ait lieu, on reconnoît cette distance par le nombre de degrés marqués sur cette verge. On voit, 2°. que ces distances ne peuvent venir ici que de la différence de la force électrique, parce que l'étincelle part toujours entre les mêmes corps, la plaque *PI*, & la balle *B* ; & que c'est toujours des mêmes points de la balle & de la plaque, puisque cette balle ne pouvant que s'en éloigner ou s'en approcher, les différens points de sa surface inférieure doivent toujours regarder les mêmes points respectifs de cette plaque. (T)

ELECTUAIRE, f. m. (*Pharm.*) L'*électuaire* est une composition pharmaceutique, destinée à l'usage intérieur, formée en incorporant une ou plusieurs poudres avec du miel ou du sirop, des extraits, des pulpes, des gelées, des robs, des conserves, & quelquefois des vins doux.

Les *électuaires* sont solides ou mous. Les premiers sont plus connus sous le nom de *tablettes*, & il est même commode de les distinguer par ce nom des *électuaires mous*. Voyez **TABLETTE**. Les seconds doivent être d'une consistance moyenne entre le sirop & le bol, & fort approchant de celle des marmelades de fruits bien cuites : c'est de ceux-ci que nous allons parler dans cet article.

L'*électuaire* est une forme de médicament très-anciennement employée en Médecine. Galien en a décrit quelques-uns ; les *hiera*, les confectios, la thériaque d'Andromaque, le fameux antidote attribué à Mithridate, tous remèdes très-anciens, sont des *électuaires*.

Mais le nom même d'*électuaire* n'est pas de la même antiquité que l'usage du remède auquel nous le donnons aujourd'hui ; les Grecs & les Arabes l'ont toujours appelé *antidote*, quelque vertu médicinale particulière qu'il possédât, & ils en ont préparé assurément de toutes les diverses vertus observées ou imaginées dans les remèdes, de roborans, de cordiaux, de céphaliques, d'alexipharmiques, de cholagogues, d'hydragogues, de panchymagogues, d'emmenagogues, de narcotiques, &c.

Ælius Aurelianus a employé le mot d'*électuaire*, *electarium* ; mais c'est un remède de la nature de notre looch, qu'il a désigné par ce nom. **V. LOOCH**.

Le nombre des *électuaires* a été poussé jusqu'à un excès dont l'ignorance la plus profonde & la charlatanerie la plus impudente sont seuls capables. Le seul Myrepsus nous en a décrit jusqu'à cinq cents onze dans son antidotaire. Les disciples des Arabes ne firent qu'encherir sur la prodigieuse fécondité de

leurs maîtres, & les *électuaires* ne cessèrent de se multiplier jusqu'au tems où la Chimie s'empara heureusement de la Pharmacie, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'on fût en état de découvrir & de démontrer que la plupart des *électuaires* étoient des préparations monstrueuses, souvent inutiles, quelquefois dangereuses, toujours très-dégoûtantes pour les malades.

En effet, l'*électuaire* a d'abord tous les inconvéniens des compositions comme telles : le plus grand de ces inconvéniens est celui qui dépend de l'action chimique ou menstruelle de certains ingrédients les uns sur les autres ; action qui détruit leurs vertus respectives. (Voyez COMPOSITION, MÉLANGE, FORMULE.) Or ce défaut doit d'autant plus décréditer tous les *électuaires* anciens, que leurs auteurs n'avoient aucun secours pour l'éviter. Secondement, la consistance de quelques-uns est telle que ces remèdes sont exposés à un mouvement de fermentation qui dénature tous leurs ingrédients. Cet inconvénient a passé pour un bien dans quelques têtes, nous lui devons en effet la vertu de la thériaque *vieille* : mais si le hasard nous a bien servi à cet égard, car un produit utile de la fermentation de cent drogues est un vrai présent du hasard, il nous a nuï dans tous les autres cas : un *électuaire* qui a fermenté, est regardé par les connoisseurs comme un *électuaire* perdu ; & voilà pourquoi la confection hammech, par exemple, telle qu'elle est décrite dans la pharmacopée de Paris, qui, par sa consistance, doit nécessairement fermenter, est une préparation défectueuse. Troisièmement, la difficulté de faire avaler à des malades une once d'un remède aussi dégoûtant qu'un *électuaire*, doit être comptée pour beaucoup : or c'est-là la dose ordinaire de ce remède ; & ne fût-elle que de deux gros, comme c'est en effet celle de quelques-uns, le tourment d'avaler deux gros d'*électuaire* doit être épargné à un malade, s'il est possible.

Non seulement les Pharmaciens devenus Chimistes, arrêterent le débordement des *électuaires*, mais même ils entreprirent de réformer ceux qui étoient le plus en usage. Zwelfer chez les Allemands, le Fevre, Charas, Lémery, chez les François, se font sur-tout distingués par ce projet. Je n'appelle le travail de ces auteurs que *projet* ou *tentative* ; parce que soit qu'ils n'ayent pas assez osé contre l'autorité de la vénérable antiquité, & l'opinion unanime des Médecins de leur tems, soit que les lumières de leur siècle ne fussent pas encore suffisantes pour produire une réforme complète, soit qu'il fût en effet impossible de faire un bon remède d'un *électuaire*, on peut avancer que les *électuaires* corrigés de ces auteurs sont encore des remèdes assez imparfaits.

Il me semble donc que tout considéré, on peut proposer de supprimer tous les *électuaires*, au moins de n'en retenir que le petit nombre qui sont le moins imparfaits, tels que le diascordium, le diaprurn, le lénitif, & le catholicon double, &c. Voyez les articles particuliers.

Quand on veut faire un *électuaire*, on commence par préparer la poudre selon l'art (Voy. POUDRE.) ; ensuite si elle ne doit être unie qu'à du miel ou à un sirop, on n'a qu'à la mêler avec soin au miel écumé (Voyez MIEL.) , ou au sirop qu'on a préparé d'autre part. (Voyez SIROP.) Pour cela, on la répand à diverses reprises & peu-à-peu avec un tamis, & on l'introduit dans le miel ou dans le sirop, en brassant avec un bistortier. S'il doit entrer dans la composition de l'*électuaire* des pulpes, des extraits, des robs, &c. on délaye ces matières avec une partie du sirop ou du miel encore chaud, on incorpore les poudres de la manière que nous venons de dire, & on ajoute enfin le reste du sirop ou du miel. Les vins s'emploient à peu-près de la même façon que

les sirops & le miel, & quelquefois mêlés ensemble. On peut s'en servir aussi pour dissoudre certaines matières peu propres à être réduites en poudre, comme les sucres épaissis qui entrent dans la thériaque. Voyez THÉRIAQUE.

Tous ces mélanges se font à froid, ou sur un feu très-leger dans quelques cas. Voyez les exemples particuliers.

Il n'y a qu'une seule loi pour la perfection de l'*électuaire*, c'est que les poudres doivent être répandues très-uniformément, en sorte que l'*électuaire* ne soit pas grainé ou grumelé ; on voit de quelle conséquence il est qu'on ne trouve pas dans une certaine portion d'un *électuaire* purgatif de petits amas de poudre composée ordinairement des purgatifs les plus violens.

Nous n'avons parlé jusqu'à présent que des *électuaires* officinaux ; on en prépare aussi de magistraux, mais qui sont plus connus sous le nom d'*opiate*. Voy. OPIATE. (b)

* ELÉEN, adj. (Mythol.) surnom de Jupiter. Il fut ainsi appelé du temple & de la statue d'or massif qu'il avoit dans la ville d'Elidé sur le Pénée.

ELEGANCE, f. f. (Belles-Lettres.) ce mot vient ; selon quelques-uns, d'*electus*, choisi ; on ne voit pas qu'aucun autre mot latin puisse être son étymologie : en effet, il y a du choix dans tout ce qui est élégant. L'*élégance* est un résultat de la justesse & de l'agrément. On employe ce mot dans la Sculpture & dans la Peinture. On oppoisoit *elegans signum* à *signum rigens* ; une figure proportionnée, dont les contours arrondis étoient exprimés avec mollesse, à une figure trop roide & mal terminée. Mais la sévérité des premiers Romains donna à ce mot, *elegantia*, un sens odieux. Ils regardoient l'*élégance* en tout genre, comme une afféterie, comme une politesse recherchée, indigne de la gravité des premiers tems : *vitiū, non laudis fuit*, dit Aulu-Gelle. Ils appelloient un homme *élégant*, à-peu-près ce que nous appellons aujourd'hui un petit-maître, *bellus homuncio*, & ce que les Anglois appellent un beau. Mais vers le tems de Cicéron, quand les mœurs eurent reçu le dernier degré de politesse, *elegans* étoit toujours une louange. Cicéron se sert en cent endroits de ce mot pour exprimer un homme, un discours poli ; on disoit même alors un repas *élégant*, ce qui ne se diroit guère parmi nous. Ce terme est consacré en François, comme chez les anciens Romains, à la Sculpture, à la Peinture, à l'Éloquence, & principalement à la Poésie. Il ne signifie pas en Peinture & en Sculpture précisément la même chose que *grace*. Ce terme *grace* se dit particulièrement du visage, & on ne dit pas un visage *élégant*, comme des contours *élégans* : la raison en est que la *grace* a toujours quelque chose d'animé, & c'est dans le visage que paroît l'ame ; ainsi on ne dit pas une démarche *élégante*, parce que la démarche est animée.

L'*élégance* d'un discours n'est pas l'éloquence, c'en est une partie ; ce n'est pas la seule harmonie, le seul nombre, c'est la clarté, le nombre & le choix des paroles. Il y a des langues en Europe dans lesquelles rien n'est si rare qu'un discours *élégant*. Des terminaisons rudes, des consonnes fréquentes, des verbes auxiliaires nécessairement redoublés dans une même phrase, offensent l'oreille, même des naturels du pays.

Un discours peut être *élégant* sans être un bon discours, l'*élégance* n'étant en effet que le mérite des paroles ; mais un discours ne peut être absolument bon sans être *élégant*.

L'*élégance* est encore plus nécessaire à la Poésie que l'éloquence, parce qu'elle est une partie principale de cette harmonie si nécessaire aux vers. Un orateur peut convaincre, émouvoir même sans *éle-*

gance, sans pureté, sans nombre. Un poëme ne peut faire d'effet s'il n'est élégant : c'est un des principaux mérites de Virgile : Horace est bien moins élégant dans ses satyres, dans ses épîtres; aussi y est-il moins poëte, *sermoni propior*.

Le grand point dans la Poësie & dans l'Art oratoire, est que l'élégance ne fasse jamais tort à la force; & le poëte en cela, comme dans tout le reste, a de plus grandes difficultés à surmonter que l'orateur : car l'harmonie étant la base de son art, il ne doit pas se permettre un concours de syllabes rudes. Il faut même quelquefois sacrifier un peu de la pensée à l'élégance de l'expression : c'est une gêne que l'orateur n'éprouve jamais.

Il est à remarquer que si l'élégance a toujours l'air facile, tout ce qui a cet air facile & naturel, n'est cependant pas élégant. Il n'y a rien de si facile, de si naturel que, *la cigale ayant chanté tout l'été, & maître corbeau sur un arbre perché*. Pourquoi ces morceaux manquent-ils d'élégance? c'est que cette naïveté est dépourvue de mots choisis & d'harmonie. *Amans heureux, voulez-vous voyager? que ce soit aux rives prochaines, & cent autres traits, ont avec d'autres mérites celui de l'élégance.*

On dit rarement d'une comédie qu'elle est écrite élégamment. La naïveté & la rapidité d'un dialogue familier, excluent ce mérite, propre à toute autre poësie. L'élégance sembleroit faire tort au comique, on ne rit point d'une chose élégamment dite; cependant la plupart des vers de l'Amphitruon de Molière, excepté ceux de pure plaisanterie, sont élégans. Le mélange des dieux & des hommes dans cette pièce unique en son genre, & les vers irréguliers qui forment un grand nombre de madrigaux, en sont peut-être la cause.

Un madrigal doit bien plutôt être élégant qu'une épigramme, parce que le madrigal tient quelque chose des stances, & que l'épigramme tient du comique; l'un est fait pour exprimer un sentiment délicat, & l'autre un ridicule.

Dans le sublime il ne faut pas que l'élégance se remarque, elle l'affoibliroit. Si on avoit loué l'élégance du Jupiter-Olympien de Phidias, c'eût été en faire une satyre. L'élégance de la Vénus de Praxitele pouvoit être remarquée. Voyez ELOQUENCE, ELOQUENT, STYLE, GOÛT, &c. Cet article est de M. DE VOLTAIRE.

ÉLÉGANCE, (*Peinture*.) L'élégance en Peinture consiste principalement dans la beauté du choix, & la délicatesse de l'exécution : c'est donc une manière d'être qui embellit les objets ou dans le dessin, ou dans la forme, ou dans la couleur, ou dans tous les trois ensemble, sans en détruire le vrai. Heureux présent du ciel, qu'on tient de la naissance, & qui ne dépend ni des maîtres, ni des préceptes! Le goût naturel donne l'élégance aux ouvrages de l'artiste, le goût la fait sentir à l'amateur.

Cette partie de la Peinture brille admirablement dans l'antique & dans Raphaël. N'imaginons pas néanmoins, par cette raison, qu'elle soit nécessairement fondée sur la correction du dessin, & qu'elle lui soit toujours subordonnée; elle peut se trouver éminemment dans des ouvrages qui sont d'ailleurs négligés. Elle se trouve, par exemple, dans la plupart des tableaux du Corrège, où ce célèbre maître pèche souvent contre la justesse des proportions, tandis que dans ces mêmes tableaux il se montre par ses contours coulans, legers & sinueux, un peintre plein de graces & d'élégance. Voyez Corrège, au mot ECOLE LOMBARDE.

Cependant celui qui joint l'élégance à la correction, attache encore davantage par cette perfection nos avides regards. Un peintre de cet ordre élève notre esprit, après l'avoir agréablement étonné,

remplit notre attente, & touche presque au sublime de l'art. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

ELEGIAQUE, adj. (*Belles-Lett.*) se dit de ce qui appartient à l'élégie, & s'applique plus particulièrement à l'espece de vers qui entroient dans l'élégie des anciens, & qui consistoient en une suite de distiques formés d'un hexametre & d'un pentametre. Voyez ELÉGIE, DISTIQUE, &c.

Cette forme de vers a été en usage de très-bonne heure dans les élégies, & Horace dit qu'on en ignore l'auteur :

*Quis tamen exiguos elegos emisit autor
Grammatici certant, & adhuc sub judice lis est.*

Il avoit dit auparavant que la forme du distique avoit d'abord été employée pour exprimer la plainte, & qu'elle le fut ensuite aussi pour exprimer la satisfaction & la joie :

*Versibus impariter junctis querimonia primum,
Post etiam inclusa est voti sententia compos.*

Sur quoi nous proposons aux savans les questions suivantes : 1°. pourquoi les anciens avoient-ils pris d'abord cette forme de vers pour les élégies tristes? est-ce parce que l'uniformité des distiques, les repos qui se succèdent à intervalles égaux, & l'espece de monotonie qui y regnent, rendoient cette forme propre à exprimer l'abattement & la langueur qu'inspire la tristesse? 2°. Pourquoi ces mêmes vers ont-ils ensuite été employés à exprimer les sentimens d'une ame contente? seroit-ce que cette même forme, ou du moins le vers pentametre qui y entre, auroit une sorte de legereté & de facilité propres à exprimer la joie? seroit-ce qu'à mesure que les hommes se sont corrompus, l'expression des sentimens tendres & vrais est devenue moins commune & moins touchante, & qu'en conséquence la forme des vers consacrés à la tristesse, a été employée par les poëtes (bien ou mal-à-propos) à exprimer un sentiment contraire, par une bisarrerie à-peu-près semblable à celle qui a porté nos musiciens modernes à composer des sonates pour la flûte, instrument dont le caractère sembloit être d'exprimer la tendresse & la tristesse? (O)

M. Marmontel nous a communiqué sur ce sujet les réflexions suivantes. L'inégalité des vers élégiaques les distingue, dit-il, des vers héroïques, dont la marche soutenue caractérise la majesté :

*Arma, gravi numero, violentaque bella parabam
Edere, materia conveniente modis.
Par erat inferior versus : risisse Cupido
Dicitur, atque unum subripuisse pedem.*

Ovid. *Am. lib. I. el. 12*

Mais comment cette mesure pouvoit-elle peindre également deux affections de l'ame opposées? c'est ce qui est encore sensible pour nos oreilles, continue M. Marmontel, malgré l'altération de la prosodie latine dans notre prononciation.

La tristesse & la joie ont cela de commun, que leurs mouvemens sont inégaux & fréquemment interrompus : l'un & l'autre suspendent la respiration, coupent la voix, rompent la mesure : l'une s'affoiblit, expire, & tombe; l'autre s'anime, tressaillit & s'élance. Or le vers pentametre a cette propriété, que ses interruptions peuvent être ou des chûtes ou des élans, suivant l'expression qu'on lui donne : la mesure en est donc également docile à peindre les mouvemens de la tristesse & de la joie. Mais comme dans la nature les mouvemens de l'une & de l'autre ne sont pas aussi fréquemment interrompus que ceux du vers pentametre, on y a joint, pour les suspendre & les soutenir, la mesure ferme du vers héroïque : de-là le mélange alternatif de ces deux vers dans l'élégie.



Cependant le pathétique en général se peint encore mieux dans le vers iambe, dont la mesure simple & variée approche de la nature, autant que l'art du vers peut en approcher; & il est vraisemblable que si ce vers n'a pas eu la préférence dans le genre *élégiaque*, comme dans le dramatique, c'est que l'*élégie* étoit mise en chant.

Quintilien regarde Tibulle comme le premier des poètes *élégiaques*; mais il ne parle que du style, *mihi tersus atque elegans maximè videtur*. Pline le jeune préfère Catule, sans doute pour des *élégies* qui ne sont point parvenues jusqu'à nous. Ce que nous connoissons de lui de plus délicat & de plus touchant, ne peut guère être mis que dans la classe des madrigaux. Voyez MADRIGAL. Nous n'avons d'*élégies* de Catule, que quelques vers à Orthalus sur la mort de son frère; la chevelure de Bérénice, *élégie* foible, imitée de Callimaque; une épître à Mallius, où sa douleur, sa reconnoissance & ses amours sont comme entrelacés de l'histoire de Laodamie, avec assez peu d'art & de goût; enfin l'aventure d'Ariane & de Thésée, épisode enchâssée dans son poème sur les noces de Thétis, contre toutes les règles de l'ordonnance, des proportions & du dessein. Tous ces morceaux sont des modèles du style *élégiaque*; mais par le fond des choses, ils ne méritent pas même, à notre avis, que l'on nomme Catule à côté de Tibulle & de Propertius: aussi M. l'abbé Souchai ne l'a-t-il pas compté parmi les *élégiaques* latins (*Mém. de l'acad. des Inscriptions & Belles-Lettres, tome VII.*) Le même auteur dit que Tibulle est le seul qui ait connu & exprimé parfaitement le vrai caractère de l'*élégie*, en quoi nous osons n'être pas de son avis; plus éloignés encore du sentiment de ceux qui donnent la préférence à Ovide. Voyez ELÉGIE. Le seul avantage qu'Ovide ait eu sur ses rivaux, est celui de l'invention; car ils n'ont fait le plus souvent qu'imiter les Grecs, tels que Mimnerme & Callimaque. Mais Ovide, quoiqu'inventeur, avoit pour guides & pour exemples Tibulle & Propertius, qui venoient d'écrire avant lui: secours important, dont il n'a pas toujours profité.

Si l'on demande quel est l'ordre dans lequel ces poètes se sont succédés, il est marqué dans ces vers d'Ovide. *Trist. lib. IV. el. 10.*

. *Nec amara Tibullo*
Tempus amicitia fata dedere mea;
Successor fuit hic tibi, Galle, Propertius illi;
Quartus ab his serie temporis ipse fui.

Il ne nous reste rien de ce Gallus; mais si c'est le même que le Gallus ami de Propertius, il a dû être le plus véhément de tous les poètes *élégiaques*, comme il a été le plus dur, au jugement de Quintilien. Article de M. MARMONTEL.

M. l'abbé Souchai divise les *élégiaques* grecs en deux classes: l'une comprend ceux qui à la vérité ont fait des *élégies*, mais qui sont plus connus par d'autres genres de littérature; & l'autre renferme ceux qui s'étant plus particulièrement adonnés à l'*élégie*, méritent aussi plus proprement le titre d'*élégiaques*. Il compte dans la première classe Archiloque, Clonas, Polymnestus, Sapho, Eschyle, Sophocle, Euripide, Ion, Melanthus, Alexandre Etolien, Platon, Aristote, Antimaque, Euphorion, Eratosthène, & Parthénus; & dans la seconde classe, Callinus, Mimnerme, Tyrtée, Périandre, Solon, Sacadas, Xénophane, Simonide, Evenus, Critias, Denis Chatus, Philetas & Callimaque; Myro de Bizance, Hermianax, &c. *Mem. de l'acad. des Belles Lettres, tome VII.*

Les poètes flamands se sont distingués parmi les modernes par leurs *élégies* latines. Celles de Biderman, de Grotius, & de Vallius, approchent du

goût de la belle antiquité. Madame de la Suze & madame Deshoulières se sont aussi exercées dans ce genre, dans lequel les Anglois n'ont rien que quelques pièces fugitives de Milton. (G)

ELÉGIE, f. f. (*Belles-Lettres.*) petit poème dont les plaintes & la douleur sont le principal caractère.

La plaintive élégie en longs habits de deuil,
Sait, les cheveux épars, gémir sur un cercueil.

Boil. *Art poët.*

Nous disons le principal caractère, car bien que ce poème se fixe ordinairement aux objets lugubres, il ne s'y borne pourtant pas uniquement:

Elle peint des amans la joie & la tristesse,
Flate, menace, irrite, apaise une maîtresse.

Ibidem.

Les Grammairiens sont partagés sur l'étymologie de ce nom: Vossius, après Dydime, le tire du grec *ἔλεγεω*, dire hélas. L'*élégie* fut ainsi nommée, parce qu'elle étoit remplie de l'exclamation *ἔλεγεω*, si familière aux poètes tragiques, & qui échappe si naturellement aux personnes affligées.

Le vrai caractère de l'*élégie* consiste dans la vivacité des pensées, dans la délicatesse des sentimens, dans la simplicité des expressions.

La diction dans l'*élégie* doit être nette, aisée & claire, tendre & pathétique; peindre les mœurs, n'admettre ni pointes ni jeux de mots; & le sens de chaque pensée (au moins dans l'*élégie* latine) doit être renfermé dans chaque distique. Voyez *mém. de l'acad. des Belles-Lettres, tome VII.* (G)

L'*élégie* dans sa simplicité touchante & noble; réunit tout ce que la Poésie a de charmes, l'imagination & le sentiment; c'est cependant, depuis la renaissance des Lettres, l'un des genres de poésie qu'on a le plus négligés: on y a de plus attaché l'idée d'une tristesse fade, soit qu'on ne distingue pas assez la tendresse de la fadeur; soit que les poètes, sur l'exemple desquels cette opinion s'est établie, aient pris eux-mêmes le style doucereux pour le style tendre.

Il n'est donc pas inutile de développer ici le caractère de l'*élégie*, d'après les modèles de l'antiquité.

Comme les froids législateurs de la Poésie n'ont pas jugé l'*élégie* digne de leur sévérité, elle jouit encore de la liberté de son premier âge. Grave ou légère, tendre ou badine, passionnée ou tranquille, riante ou plaintive à son gré, il n'est point de ton, depuis l'héroïque jusqu'au familier, qu'il ne lui soit permis de prendre. Propertius y a décrit en passant la formation de l'univers, Tibulle les tourmens du tartare; l'un & l'autre en ont fait des tableaux dignes tour-à-tour de Raphaël, du Corrège & de l'Albane: Ovide ne cesse d'y jouer avec les fleches de l'Amour.

Cependant pour en déterminer le caractère par quelques traits plus marqués, nous la diviserons en trois genres, le passionné, le tendre, & le gracieux.

Dans tous les trois elle prend également le ton de la douleur & de la joie; car c'est sur-tout dans l'*élégie* que l'Amour est un enfant qui pour rien s'irrite & s'apaise, qui pleure & rit en même tems. Par la même raison, le tendre, le passionné, le gracieux, ne sont pas des genres incompatibles dans l'*élégie* amoureuse; mais dans leur mélange il y a des nuances, des passages, des gradations à ménager. Dans la même situation où l'on dit *torqueor infelix!* on ne doit pas comparer la rougeur de sa maîtresse convaincue d'infidélité, à la couleur du ciel, au lever de l'aurore, à l'éclat des roses parmi les lis, &c. (*Ovid. Amor. lib. II. el. 5.*) Au moment où l'on crie à ses amis: *Enchaînez-moi, je suis un furieux, j'ai*

latti ma maîtresse, on ne doit penser ni aux fureurs d'Oreste, ni à celles d'Ajax. (Ov. lib. I. el. 7.) Que ces écarts sont bien plus naturels dans Properce ! On m'enlève ce que j'aime, dit-il à son ami, & tu me défends les larmes ! Il n'y a d'injures sensibles qu'en amour . . . c'est par-là qu'ont commencé les guerres, c'est par-là qu'à péri Troye. . . Mais pourquoi recourir à l'exemple des Grecs ? C'est toi, Romulus, qui nous as donné celui du crime ; en enlevant les Sabines, tu appris à tes neveux à nous enlever nos amantes, &c. (Lib. II. el. 7.)

En général, le sentiment domine dans le genre passionné, c'est le caractère de Properce ; l'imagination domine dans le gracieux, c'est le caractère d'Ovide. Dans le premier l'imagination modeste & soumise ne se joint au sentiment que pour l'embellir, & se cache en l'embellissant, *subsequiturque*. Dans le second le sentiment humble & docile ne se joint à l'imagination que pour l'animer, & se laisse couvrir des fleurs qu'elle répand à pleines mains. Un coloris trop brillant refroidiroit l'un, comme un pathétique trop fort obscurceroit l'autre. La passion rejette la parure des graces, les graces sont effrayées de l'air sombre de la passion ; mais une émotion douce ne les rend que plus touchantes & plus vives : c'est ainsi qu'elles regnent dans l'élegie tendre, & c'est le genre de Tibulle.

C'est pour avoir donné à un sentiment foible le ton du sentiment passionné, que l'élegie est devenue fade. Rien n'est plus insipide qu'un desespoir de sang froid. On a cru que le pathétique étoit dans les mots ; il est dans les tours & dans les mouvemens du style. Ce regret de Properce après s'être éloigné de Cinthie,

Nonne fuit melius dominæ pervincere mores ?

ce regret, dis-je, seroit froid. Mais combien la réflexion l'anime !

Quamvis dura, tamen rara puella fuit.

C'est une étude bien intéressante que celle des mouvemens de l'ame dans les élégies de ce poëte, & de Tibulle son rival ! Je veux, dit Ovide, que quelque jeune homme blessé des mêmes traits que moi, reconnoisse dans mes vers tous les signes de sa flamme, & qu'il s'écrie après un long étonnement : qui peut avoir appris à ce poëte à si bien peindre mes malheurs ? C'est la regle générale de la poésie pathétique. Ovide la donne ; Tibulle & Properce la suivent, & la suivent bien mieux que lui.

Quelques poëtes modernes se sont persuadés que l'élegie plaintive n'avoit pas besoin d'ornemens : non sans doute, lorsqu'elle est passionnée. Une amante éperdue n'a pas besoin d'être parée pour attendrir en sa faveur ; son desordre, son égarement, la pâleur de son visage, les ruisseaux de larmes qui coulent de ses yeux, sont les armes de sa douleur, & c'est avec ces traits que la pitié nous pénètre. Il en est ainsi de l'élegie passionnée.

Mais une amante qui n'est qu'affligée, doit réunir pour nous émouvoir les charmes de la beauté, la parure, ou plutôt le négligé des graces. Telle doit être l'élegie tendre, semblable à Corine au moment de son réveil :

Sape etiam nondum digestis mane capillis,

Purpureo jacuit semi supina thoro ;

Tumque fuit neglecta decens.

Un sentiment tranquille & doux, tel qu'il regne dans l'élegie tendre, a besoin d'être nourri sans cesse par une imagination vive & féconde. Qu'on se figure une personne triste & rêveuse qui se promène dans une campagne, où tout ce qu'elle voit lui retrace l'objet qui l'occupe sous mille faces nouvelles : telle est dans l'élegie tendre la situation de l'ame à l'égard

de l'imagination. Quels tableaux ne se fait-on pas dans ces douces rêveries ? Tantôt on croit voyager sur un vaisseau avec ce qu'on aime, on est exposé à la même tempête ; on dort sur le même rocher, & à l'ombre du même arbre ; on se desaltère à la même source ; soit à la poupe, soit à la proue du navire, une planche suffit pour deux ; on souffre tout avec plaisir ; qu'importe que le vent du midi, ou celui du nord, enfle la voile, pourvu qu'on ait les yeux attachés sur son amante ? Jupiter embraseroit le vaisseau, on ne trembleroit que pour elle. Prop. I. II. él. 28. Tantôt on se peint soi-même expirant ; on tient d'une défaillante main la main d'une amante éplorée ; elle se précipite sur le lit où l'on expire ; elle suit son amant jusque sur le bûcher ; elle couvre son corps de baisers mêlés de larmes ; on voit les jeunes garçons & les jeunes filles revenir de ce spectacle les yeux baissés & mouillés de pleurs ; on voit son amante s'arrachant les cheveux, & se déchirant les joues ; on la conjure d'épargner les maux de son amant, de modérer son desespoir. Tib. I. I. él. 1. C'est ainsi que dans l'élegie tendre, le sentiment doit être sans cesse animé par les tableaux que l'imagination lui présente. Il n'en est pas de même de l'élegie passionnée, l'objet présent y remplit toute l'ame ; la passion ne rêve point.

On peut entrevoir quel est le ton du sentiment dans Tibulle & dans Properce, par les extraits que nous en avons donnés, n'ayant pas osé les traduire. Mais ce n'est qu'en les lisant dans l'original, qu'on peut sentir le charme de leur style : tous deux faciles avec précision, véhémens avec douceur, pleins de naturel, de délicatesse, & de graces. Quintilien regarde Tibulle comme le plus élégant & le plus poli des poëtes élégiaques latins ; cependant il avoue que Properce a des partisans qui le préfèrent à Tibulle, & nous ne dissimulerons pas que nous sommes de ce nombre. A l'égard du reproche qu'il fait à Ovide d'être ce qu'il appelle *lascivior* ; soit que ce mot-là signifie moins châtié, ou plus diffus, ou trop livré à son imagination, trop amoureux de son bel esprit, *nimium amator ingenii sui*, ou d'une mollesse trop négligée dans son style (car on ne sauroit l'entendre comme le *lasciva puella* de Virgile, d'une volupté solâtre) ; ce reproche dans tous ces sens est également fondé. Aussi Ovide n'a-t-il excellé que dans l'élegie gracieuse, où les négligences sont plus excusables.

Aux traits dont Ovide s'est peint à lui-même l'élegie amoureuse, on peut juger du style & du ton qu'il lui a donnés.

Venit odoratos elegia nexa capillos

Forma decens, vestis tenuissima, cultus amantis.

limis subrisit ocellis.

Fallor ? an in dextrâ myrthea virga fuit ?

Il y prend quelquefois le ton plaintif ; mais ce ton-là même est un badinage.

Croyez qu'il est des dieux sensibles à l'injure,

Après mille sermens Corine se parjure.

En a-t-elle perdu quelqu'un de ses attraits,

Ses yeux sont-ils moins beaux, son teint est-il moins frais ?

Ah ce Dieu, s'il en est, sans doute aime les belles ;

Et ce qu'il nous défend, n'est permis que pour elles !

L'amour avec ce front riant & cet air léger, peut être aussi ingénieux, aussi brillant que l'on veut. La parure sied bien à la coquetterie ; c'est elle qui peut avoir les cheveux entrelacés de roses. C'est sur le ton galant qu'un amant peut dire :

Cherche un amant plus doux, plus patient que moi ;

Du tribut de mes vœux ma poupe couronnée

Brave au port les fureurs de l'onde mutinée.

C'est-là que seroit placée cette métaphore si peu naturelle, dans une élégie sérieuse :

*Nec procul à metis quas pene tenere videbar,
Curriculo gravis est facta ruina meo.*

Trist. l. IV. él. 8.

Tibulle & Properce rivaux d'Ovide dans l'*élégie* gracieuse, l'ont ornée comme lui de tous les trésors de l'imagination. Dans Tibulle, le portrait d'Apollon qu'il voit en songe; dans Properce, la peinture des champs élysées; dans Ovide, le triomphe de l'amour, le chef-d'œuvre de ses *élégies*, sont des tableaux ravissans: & c'est ainsi que l'*élégie* doit être parée de la main des graces toutes les fois qu'elle n'est pas animée par la passion, ou attendrie par le sentiment. C'est à quoi les modernes n'ont pas assez réfléchi: chez eux, le plus souvent l'*élégie* est froide & négligée, & par conséquent plate & ennuyeuse: car il n'y a que deux moyens de plaire; amuser, ou émouvoir.

Nous n'avons encore parlé ni des héroïdes d'Ovide, qu'on doit mettre au rang des *élégies* passionnées, ni de ses *tristes* dont son exil est le sujet, & que l'on doit compter parmi les *élégies* tendres.

Sans ce libertinage d'esprit, cette abondance d'imagination qui refroidit presque par-tout le sentiment dans Ovide, ses *héroïdes* seroient à côté des plus belles *élégies* de Properce & de Tibulle. On est d'abord surpris d'y trouver plus de pathétique & d'intérêt, que dans les *tristes*. En effet il semble qu'un poète doit être plus ému & plus capable d'émouvoir en déplorant ses malheurs, qu'en peignant les malheurs d'un personnage imaginaire. Cependant Ovide est plein de chaleur, lorsqu'il soupire au nom de Pénélope après le retour d'Ulysse; il est glacé, lorsqu'il se plaint lui-même des rigueurs de son exil à ses amis & à sa femme. La première raison qui se présente de la foiblesse de ses derniers vers, est celle qu'il en donne lui-même.

*Da mihi Mæoniden, & tot circumspice casus;
Ingenium tantis excidet omne malis.*

» Qu'on me donne un Homère en bute au même
» sort,

» Son génie accablé cédera sous l'effort.

Mais le malheur qui émousse l'esprit, qui affaïsse l'imagination, & qui énerve les idées, semble devoir attendrir l'ame & remuer le sentiment: or c'est le sentiment qui est la partie foible de ces *élégies*, tandis qu'il est la partie dominante des héroïdes. Pourquoi? parce que la chaleur de son génie étoit dans son imagination, & qu'il s'est peint les malheurs des autres bien plus vivement qu'il n'a ressenti les siens. Une preuve qu'il les ressentoit foiblement, c'est qu'il les a mis en vers:

*Ses foibles déplaisirs s'amusent à parler,
Et quiconque se plaint, cherche à se consoler.*

A plus forte raison, quiconque se plaint en cadence. Cependant il semble ridicule de prétendre qu'Ovide exilé de Rome dans les deserts de la Scythie, ne fût point pénétré de son malheur. Qu'on lise pour s'en convaincre cette *élégie* où il se compare à Ulysse; que d'esprit, & combien peu d'ame! Osons le dire à l'avantage des Lettres: le plaisir de chanter ses malheurs, en étoit le charme: il les oubloit en les racontant: il en eût été accablé, s'il ne les eût pas écrits; & si l'on demande pourquoi il les a peints froidement, c'est parce qu'il se plaisoit à les peindre.

Mais lorsqu'il veut exprimer la douleur d'un autre, ce n'est plus dans son ame, c'est dans son imagination qu'il en puise les couleurs: il ne prend plus son modèle en lui-même, mais dans les possibles: ce n'est pas sa manière d'être, mais sa manière de concevoir qui se reproduit dans ses vers; & la contention du travail qui le déroboit à lui-même, ne fait que lui représenter plus vivement un personnage

supposé. Ainsi Ovide est plus Briseis ou Phèdre dans les *héroïdes*, qu'il n'est Ovide dans les *tristes*.

Toutefois autant l'imagination dissipe & affoiblit dans le poète le sentiment de sa situation présente, autant elle approfondit les traces de sa situation passée. La mémoire est la nourrice du génie. Pour peindre le malheur il n'est pas besoin d'être malheureux, mais il est bon de l'avoir été.

Une comparaison va rendre sensible la raison que nous avons donnée de la froideur d'Ovide dans les *tristes*.

Un peintre affligé se voit dans un miroir; il lui vient dans l'idée de se peindre dans cette situation touchante: doit-il continuer à se regarder dans la glace, ou se peindre de mémoire après s'être vu la première fois? S'il continue de se voir dans la glace, l'attention à bien saisir le caractère de sa douleur, & le desir de le bien rendre, commencent à en affoiblir l'expression dans le modèle. Ce n'est rien encore. Il donne les premiers traits; il voit qu'il prend la ressemblance, il s'en applaudit; le plaisir du succès se glisse dans son ame, se mêle à sa douleur, en adoucit l'amertume; les mêmes changemens s'opèrent sur son visage, & le miroir les lui répète: mais le progrès en est insensible, il copie sans s'apercevoir qu'à chaque instant ce ne sont plus les mêmes traits. Enfin de nuance en nuance, il se trouve avoir fait le portrait d'un homme content, au lieu du portrait d'un homme affligé. Il veut revenir à sa première idée; il corrige, il retouche, il recherche dans la glace l'expression de la douleur: mais la glace ne lui rend plus qu'une douleur étudiée, qu'il peint froide comme il la voit. N'eût-il pas mieux réussi à la rendre, s'il l'eût copiée d'après un autre, ou si l'imagination & la mémoire lui en avoient rappelé les traits? C'est ainsi qu'Ovide a manqué la nature, en voulant l'imiter d'après lui-même.

Mais, dira-t-on, Properce & Tibulle ont si bien exprimé leur situation présente, même dans la douleur? Oiii sans doute, & c'est le propre du sentiment qui les inspiroit, de redoubler par l'attention qu'on donne à le peindre. L'imagination est le siège de l'amour: c'est-là que ses feux s'allument, s'entretiennent, & s'irritent; & c'est-là que les poètes élégiaques en ont puisé les couleurs. Il n'est donc pas étonnant qu'ils soient plus tendres, à proportion qu'ils s'échauffent davantage l'imagination sur l'objet de leur tendresse, & plus sensibles à son infidélité ou à sa perte, à mesure qu'ils s'en exagèrent le prix. Si Ovide avoit été amoureux de sa femme, la sixième *élégie* du premier livre des *tristes* ne seroit pas composée de froids éloges & de vaines comparaisons. La fiction tient lieu aux amans de la réalité, & les plus passionnés n'adorent souvent que leur propre ouvrage, comme le sculpteur de la fable. Il n'en est pas ainsi d'un malheur réel, comme l'exil & l'infortune; le sentiment en est fixe dans l'ame: c'est une douleur que chaque instant, que chaque objet reproduit, & dont l'imagination n'est ni le siège ni la source. Il faut donc, si l'on parle de soi-même, parler d'amour dans l'*élégie* pathétique. On peut bien y faire gémir une mère, une sœur, un ami tendre; mais si l'on est cet ami, cette mère, ou cette sœur, on ne fera point d'*élégie*, ou l'on s'y peindra foiblement.

Nous ne nous arrêterons point aux *élégies* modernes. Les meilleures sont connues sous d'autres titres, comme les *idyles* de madame Deshoulières aux moutons, aux fleurs, &c. modèle d'*élégie* dans le genre gracieux; les vers de M. de Voltaire sur la mort de mademoiselle Lecouvreur: modèle plus parfait encore de l'*élégie* passionnée, & auquel Tibulle & Properce lui-même n'ont peut-être rien à opposer, &c.

La Fontaine qui se croyoit amoureux, a voulu

faire des *élégies* tendres : elles font au-dessous de lui. Mais celle qu'il a faite sur la disgrâce de son protecteur, adressée aux nymphes de Vaux, est un chef-d'œuvre de poésie, de sentiment, & d'éloquence. M. Fouquet du fond de sa prison inspiroit à la Fontaine des vers sublimes, tandis qu'il n'inspiroit pas même la pitié à ses amis ; leçon bien frappante pour les grands, & bien glorieuse pour les lettres.

Du reste, les plus beaux traits de cette *élégie* de la Fontaine sont aussi bien exprimés dans la première du troisième livre des *tristes*, & n'y sont pas aussi touchans. Pourquoi ? parce qu'Ovide parle pour lui, & la Fontaine pour un autre. C'est encore un des privilèges de l'amour, de pouvoir être humble & suppliant sans bassesse : mais ce n'est qu'à lui qu'il appartient de flater la main qui le frappe. On peut être enfant aux genoux de Corine ; mais il faut être homme devant l'empereur. *Article de M. MARMONTEL.*

Réflexions sur la Poésie élégiaque.

A ce discours intéressant sur l'*élégie*, joignons-y plusieurs autres réflexions pour satisfaire complètement la curiosité du lecteur.

Le mot *élégie* veut dire une *plainte*. L'*élégie* a commencé vraisemblablement par les plaintes ou lamentations, usitées aux funérailles dans tous les tems & chez tous les peuples de la terre ; & c'est à son origine que se rapportent les deux vers de Despréaux, cités à la tête de cet article.

Ces plaintes ou lamentations auxquelles on ajoutoit la flûte, s'appelloient, ainsi que l'*élégie*, des *airs tristes* & *lugubres*. Il est naturel de présumer que ces plaintes furent d'abord sans ordre, sans liaison, sans étude : simples expressions de la douleur, qui ne laissoient pas de consoler les vivans en même tems qu'elles honoroient les morts. Comme elles étoient tendres & pathétiques, elles remuoient l'ame ; & par les mouvemens qu'elles lui imprimoient, elles la tenoient tellement occupée, qu'il ne lui restoit plus d'attention pour l'objet même, dont la perte l'affligeoit. De-là vient que l'on fit un art de ces plaintes, & qu'elles furent bien-tôt aussi liées & aussi suivies que le permettoit l'occasion qui les faisoit naître, ou plutôt le sujet à l'occasion duquel elles étoient composées.

Mais qui est-ce qui a donné à ces plaintes l'art & la forme qu'elles ont dans Mimnerme, & dans ceux qui l'ont suivi ? C'est ce qu'on ignore & qu'on ignore même du tems d'Horace, & ce qui nous intéresse encore moins aujourd'hui. Il nous suffit de savoir que les Grecs dont les Latins ont suivi l'exemple, se déterminèrent à composer leurs poésies plaintives, leurs *élégies*, en vers pentamètres & hexamètres entrelacés : de-là cette sorte de vers a pris le nom d'*élégiaques*.

Ensuite les poètes qui avoient employé cette mesure pour soupirer leurs peines, l'employèrent pour chanter leurs plaisirs : de-là par la bizarrerie de l'usage, il est arrivé que toute œuvre poétique écrite en vers pentamètres & hexamètres, quel qu'en fût le sujet, gai ou triste, s'est nommé *élégie* ; ce mot ayant changé sa première acception, & ne signifiant plus qu'une pièce écrite en vers pentamètres & hexamètres.

Il ne faut donc pas confondre *élégie* avec le vers *élégiaque*, ni par conséquent les poètes *élégiaques* avec les poètes *élégiographes* : qu'on me permette cette expression nouvelle, mais nécessaire.

On employa d'abord les vers *élégiaques* dans les occasions lugubres ; ensuite Callinus & Mimnerme écrivirent l'histoire de leur tems en ces mêmes vers. Les sages s'en servirent pour publier leurs lois ; Tirée, pour chanter la valeur guerrière ; Butas, pour expliquer les cérémonies de la religion ; Callima-

que, pour célébrer les louanges des dieux ; Eratosthène, pour traiter des questions de mathématique. Mais tout poème qui employant le vers *élégiaque*, ne déplore point quelque malheur, ou ne peint ni la tristesse, ni la joie des amans, n'est point une *élégie*, dans le sens qu'on a généralement adopté pour ce mot : par conséquent les vers *élégiaques* des fables d'Ovide & de ses amours ne sont point une *élégie*.

Cependant, il est certain qu'en grec & en latin le mélange des vers hexamètres & des vers pentamètres est tellement affecté à l'*élégie*, & lui est tellement propre, que les grammairiens n'approuveroient pas qu'on appellât *élégie*, la plainte de Bion sur Adonis mort, ni celle que nous avons de Moschus sur la mort de Bion, par la seule raison que l'une & l'autre sont conçues en vers hexamètres.

Le tems nous a ravi toutes les *élégies* des Grecs proprement dites ; il ne nous reste du moins en entier, que celle qu'Euripide a insérée dans son Andromaque (*Acte I. scene iij.*) ; comme nos poètes ont inséré quelquefois des stances dans leurs tragédies. Ce morceau est une véritable *élégie* à tous égards, en tous sens, & l'on n'en connoît point de plus belle.

Andromaque dans le temple de Thétis, baignant de ses larmes la statue de la déesse qu'elle tient embrassée, fait en vers *élégiaques* & en dialecte dorique, une plainte très-touchante sur l'arrivée d'Helene à Troye, sur le sac de Troye, sur la mort d'Hector, sur son propre esclavage & sur la dureté d'Hermione. La pièce qui ne contient que 14 vers, comprend tout ce qu'une profonde & vive douleur peut rassembler de plus affligeant dans l'esprit d'une princesse malheureuse ; car la grande affliction nous rappelle sous un seul point de vue, tous nos différens déplaisirs.

« Oiii, (dit cette malheureuse princesse, en baignant de ses larmes la statue de Thétis, qu'elle tient embrassée) « oiii, c'est une furie & non une » épouse que Paris emmena dans Ilion en y amenant » Helene ; c'est pour elle que la Grece arma mille » vaisseaux ; c'est elle qui a perdu mon malheureux » & cher époux, dont un ennemi barbare a traîné le » corps pâle & défiguré autour de nos murailles. » Et moi arrachée de mon palais, & conduite au rivage avec les tristes marques de la servitude ; combien ai-je versé de larmes, en abandonnant une » ville encore fumante, & mon époux indignement » laissé sur la poussière ? Malheureuse, hélas, que je » suis ! d'être obligée de survivre à tant de maux, » & d'y survivre pour être l'esclave d'Hermione, de » la cruelle Hermione qui me réduit à me consumer » en pleurs, aux pieds de la déesse que j'implore & » que je tiens embrassée.

Euripide auroit pu exprimer les mêmes choses en vers iambes comme il le fait par-tout ailleurs ; il auroit pu employer le vers hexamètre ; mais il a préféré l'*élégiaque*, parce que l'*élégiaque* étoit le plus propre pour rendre les sentimens douloureux.

Si nous n'y sentons pas aujourd'hui cette propriété, cela vient sans doute, de ce que la langue grecque n'est plus vivante, & de ce que nous ne savons pas la manière dont les Grecs prononçoient leurs vers ; cependant pour peu qu'on fasse de réflexion sur la forme de l'*élégie* grecque, on reconnoîtra aisément combien le mélange des vers, la variété des pieds, la période commençant & finissant au gré du poète, & à quelque mesure que ce soit, donnent de facilité à varier les vers, suivant les variations qui arrivent dans les grandes passions & spécialement dans les sentimens douloureux, & dans les accens plaintifs qui en sont l'expression.

Je dis l'*élégie* grecque, à la différence de l'*élégie*

latine, car les Latins en prenant des Grecs les différentes formes de vers, les ont réduites à une sorte de correction qui approche presque de la stérilité & de la monotonie.

On ne peut s'empêcher en faisant ces réflexions sur le mérite des *élégies* grecques, de ne pas regretter particulièrement celles de Sapho, de Platon, de Mimnerme, de Simonide, de Philetas, de Callimaque, d'Hermésianax & de quelques autres dont les outrages du tems nous ont privés.

Il ne nous reste que deux seules pièces de toutes les poésies de Sapho, cette fille que la beauté de son génie fit surnommer *la dixième muse*; mais il est aisé de se persuader, & par l'hymne qu'elle adresse à Vénus, & par cette ode admirable où elle exprime d'une manière si vive les fureurs de l'amour, combien ses *élégies* devoient être tendres, pathétiques & passionnées.

Je pense aussi que celles de Platon, si bien nommé l'Homère des philosophes, sont dignes de nos regrets; j'en juge par le goût, les graces, les beautés, le style enchanteur de ses autres ouvrages, & mieux encore par les vers passionnés qu'il fit pour Agathon, & que M. de Fontenelle a traduits dans ses dialogues.

*Lorsqu'Agathis pour un baiser de flâme
Consent à me payer des maux que j'ai sentis;
Sur mes levres soudain je vois voler mon ame
Qui veut passer sur celles d'Agathis.*

Mimnerme, dont Smyrne & Colophon se disputèrent la naissance, déploya ses talens supérieurs dans ce genre de poésie. Étant vieux & déjà sur le retour, il devint éperdument amoureux d'une joueuse de flûte appelée *Nanno*, & en éprouva les rigueurs. Ce fut pour fléchir cette maîtresse inhumaine, qu'il composa des *élégies* si tendres & si belles, qu'au rapport d'Athénée tout le monde se faisoit un plaisir de les chanter. Sa poésie a tant de douceur & d'harmonie, dans les fragmens qui nous restent de lui, qu'il n'est pas surprenant qu'on lui ait donné le surnom de *Ligyftade*, & qu'Agathocle en fit ses délices. Sa réputation se répandit dans tout l'univers; & ce qui couronne son éloge, est qu'Horace le préfère à Callimaque.

Simonide à qui l'île de Céos donna la naissance, dans la 75 olympiade, n'eut guere moins de succès que Mimnerme dans le genre *élégiaque*. Le caractère de sa muse étoit si plaintif, que les larmes de Simonide passèrent en proverbe.

Philétas & Callimaque, car je ne les séparerai point, vécurent tous deux à la cour de Ptolemée Philadelphie, dont Philétas fut précepteur, & Callimaque bibliothécaire. Les anciens qui font mention de ces deux poètes, les joignent presque toujours ensemble. Properce invoque à-la-fois leurs manes, & quand il a commencé par les loüanges de l'un, il finit ordinairement par les loüanges de l'autre. Quintilien même en parlant de l'*élégie*, ne les a pas séparés. Philétas publia plusieurs *élégies* qui lui acquirent une grande réputation, & dont l'aimable *Battis* ou *Bittis* fut l'objet. Elles lui méritèrent une statue de bronze, où il étoit représenté chantant sous un plane, cette *Bittis* qu'il avoit tendrement aimée.

Pour Callimaque, on le regardoit au témoignage de Quintilien, comme le maître de l'*élégie*. Catulle se fit un honneur de traduire son poème sur la chevelure de Bérénice, & de transporter quelquefois dans ses propres écrits, les pensées & les expressions du poète grec; & Properce malgré ses talens, n'ambitionnoit que le titre de *Callimaque romain*.

Hermésianax contemporain d'Épicure, est le dernier poète grec dont le tems nous a ravi les *élégies*. Il parut dans la foule des amans de la fameuse Léon-

tium; & c'est à cette célèbre courtisane qu'il les avoit adressées.

La poésie fut ignorée, ou peut-être méprisée des Romains jusqu'au tems que la Sicile passa sous leur domination. Alors Livius Andronicus, grec d'origine, fut leur inspirer avec l'amour du théâtre, quelque goût pour un art si noble; mais ce goût ne commença de se perfectionner qu'après que la Grèce assujettie leur eut donné des modèles. Bientôt ils tenterent les mêmes routes; & leur émulation étant de plus en plus excitée, ils réussirent enfin à le disputer presque en tous les genres, à ceux-mêmes qu'ils imitoient.

Parmi les hommes de goût qui contribuèrent davantage aux progrès de leur poésie, on vit paroître successivement Tibulle, Properce & Ovide (car je laisse Gallus, Valgius, Passienus, dont le tems nous a envié les écrits); & ces trois poètes, malgré la différence de leur caractère, ont fait admirer leur talent pour le genre *élégiaque*: mais Tibulle & Properce ont singulièrement réuni tous les suffrages; on ne se lasse point de les louer.

Tibulle a conçu & parfaitement exprimé le caractère de l'*élégie*: ce desordre ingénieux qui est si conforme à la nature, il a su le jeter dans ses *élégies*; on diroit qu'elles sont uniquement le fruit du sentiment. Rien de médité, rien de concerté, nul art, nulle étude en apparence. La nature seule de la passion est ce qu'il s'est proposé d'imiter, & qu'il a imité en en peignant les mouvemens & les effets, par les images les plus vives & les plus naturelles. Il désire, il craint; il blâme, il approuve; il loue, il condamne; il déteste, il aime; il s'irrite, il s'apaise; il passe en un moment des prières aux menaces, des menaces aux supplications. Rien dans ses *élégies* qui puisse faire voir de la fiction, ni ces termes ambitieux qui forment une espèce de contraste & supposent nécessairement de l'affectation, ni ces allusions savantes qui décréditent le poète, parce qu'elles font disparaître la nature & qu'elles détruisent la vraisemblance. Dans Tibulle tout respire la vérité.

Il est tendre, naturel, délicat, passionné, noble sans faste; simple sans bassesse; élégant sans artifice. Il sent tout ce qu'il dit, & le dit toujours de la manière dont il faut le dire, pour persuader qu'il le sent. Soit qu'il se représente dans un desert inhabité, mais que la présence de Sulpitie lui fait trouver aimable; soit qu'il se peigne accablé d'ennui, & reglant, comme s'il devoit expirer de sa douleur, l'ordre & la pompe de ses funérailles, il touche, il saisit, il pénètre; & quelque chose qu'il représente, il transporte son lecteur dans toutes les situations qu'il décrit.

Properce, exact, ingénieux, instruit, peut se parer avec raison du titre de *Callimaque romain*; il le mérite par le tour de ses expressions, qu'il emprunte communément des Grecs, & par leur cadence qu'il s'est proposé d'imiter. Ses *élégies* sont l'ouvrage des graces mêmes; & n'en pas sentir les beautés, c'est se déclarer ennemi des muses. Rien n'est au-dessus de son art, de son travail, de son savoir dans la fable; peut-être quelquefois pourroit-on lui en faire un reproche; mais ses images plaisent presque toujours. Cynthie est-elle légèrement assoupie? telle fut ou la fille de Minos, lors qu'abandonnée par un amant perfide, elle s'endormit sur le rivage; ou la fille de Céphée, quand délivrée d'un monstre affreux, elle fut contrainte de céder au sommeil qui vint la surprendre. Cynthie verse-t-elle des larmes? jamais cette femme superbe qui fut transformée en rocher, Niobé, n'en répandit autant. Peint-il la simplicité des premiers âges? ce sont des fleurs, des fruits, des raisins avec leurs pampres qu'il offre à sa maîtresse.

maîtresse. Enfin tout ce qu'il exprime est conforme à la vérité, & l'harmonie de la versification y répand mille charmes.

Ovide est léger, agréable, abondant, plein d'esprit; il surprend, il étonne par son incomparable facilité. Il répand les fleurs à pleines mains; mais il ne fait peindre que les grotesques; il préfère les agréments, les traits, les faillies, au langage de la nature; il néglige le sentiment pour faire briller une pensée; il se montre toujours plus spirituel que plein d'une véritable passion; il s'égayé même lorsqu'il croit ne tracer que la peinture des sujets les plus sérieux. Envain il se représente exposé à périr par la tempête, dans le vaisseau qui le porte au lieu destiné pour son exil; il compte les flots qui se succèdent impétueusement les uns aux autres, & il a le sens froid de nommer le dixième pour le plus grand.

*Qui venit hic fluctus supereminet omnes
Posterior nono est, undecimoque prior.*

Avec ce style poétique, il ne m'intéresse point en sa faveur; je ne partage point ses dangers, parce que j'en aperçois toute la fiction. Quand il tenoit ce discours, il étoit déjà parmi les Sarmates, ou du moins dans le port. En un mot, Ovide est plus fardé, moins naturel que Tibulle & que Properce; & quoique leur rival, il étoit déjà beaucoup moins goûté, moins admiré au tems de Quintilien.

Mais pour ce qui concerne la prééminence de mérite entre Tibulle & Properce, je n'ai garde de la décider; c'est peut-être une affaire de tempérament. Ainsi sans rappeler au lecteur pour y parvenir, les grandes règles de la poésie, ces règles primitives qui s'étendent à tous les genres, & dont l'observation est toujours indispensable, parce qu'elles ont leur fondement dans la nature; sans alléguer une autorité respectable que les partisans de Tibulle nomment en leur faveur; sans croire même qu'on puisse bien juger aujourd'hui de Tibulle & de Properce, en se donnant la peine de les comparer sur les mêmes sujets qu'ils ont traités l'un & l'autre; j'entends les vices, le luxe, l'avarice de leur siècle, & les plaintes qu'ils font de leurs maîtresses, (Tibulle, liv. II. élég. jv. Properce, liv. III. élég. xij. &c.) jedis seulement que les gens de lettres resteront toujours partagés dans leurs opinions, sur la préférence des deux poètes, & qu'on ne résoudra jamais ce problème de goût & de sentiment. C'est pourquoi, loin de m'y arrêter davantage, je passe à la discussion un peu détaillée du caractère de l'élégie, & je vais tâcher néanmoins de n'ennuyer personne.

Il n'est point de genre de poésie qui n'ait son caractère particulier; & cette diversité, que les anciens observèrent si religieusement, est fondée sur la nature même des sujets imités par les poètes. Plus leurs imitations sont vraies, mieux ils ont rendu les caractères qu'ils avoient à exprimer. Chaque genre d'ouvrage a ses lois; & ses lois lui sont tellement propres, qu'elles ne peuvent être appliquées à un autre genre. Ainsi l'épigramme ne quitte pas ses chalumeaux pour entonner la trompette, & l'élégie n'emprunte point les sublimes accords de la lyre.

Ne croyons donc pas que pour faire des élégies, il suffise d'être passionné, & que l'amour seul en inspire de plus belles que l'étude jointe au talent sans l'amour. La passion toute seule ne produira jamais rien qui soit achevé: elle doit sans doute fournir les sentimens; mais c'est à l'art de les mettre en œuvre, & d'y ajouter les grâces de l'expression. Le caractère de l'élégie n'admet point, à la vérité, la méthode géométrique, & la scrupuleuse exactitude représente mal les passions que peint l'élégie; mais l'art lui devient nécessaire pour exprimer le desordre des pas-

sions, conformément à la nature, que les grands maîtres ont si bien connue.

C'est par-là que Tibulle est admirable: s'il se plaint (liv. I. élég. 3.) d'une maladie qui le retient dans une terre étrangère, & l'empêche de suivre Messala; « il regrette bien-tôt le siècle d'or, cet » heureux siècle où les maux qui depuis affligèrent » les hommes, étoient absolument ignorés ». Puis revenant à sa maladie, « il en demande à Jupiter la » guérison ». Il décrit ensuite les champs élysées, où » Venus elle-même doit le conduire, si la Parque » tranche le fil de ses jours »: enfin sentant renaître l'espérance dans son cœur, « il se flate que les dieux, » toujours propices aux amans, lui accorderont de » revoir Délie, que son absence rend inconsolable ». Il semble que l'on penseroit, que l'on parleroit de cette manière, si l'on étoit dans la situation que le poète représente.

Rien n'est plus opposé au caractère de l'élégie que l'affectation, parce qu'elle s'accorde mal avec la douleur, avec la joie, avec la tendresse, avec les grâces; elle n'est propre qu'à tout gâter. L'élégie ne s'accommode point des pensées recherchées, ni dans le genre tendre & passionné de celles qui seroient seulement ingénieuses & brillantes; elles pourroient faire honneur au poète dans d'autres occasions, mais l'esprit n'est point à sa place où il ne faut que du sentiment. De plus, les pensées sont souvent fausses; & bien qu'il soit toujours indispensable de penser juste, le vrai du sentiment doit principalement régner dans l'élégie.

Les pensées sublimes, & les images pompeuses, n'appartiennent pas non plus au caractère de l'élégie; elles sont réservées à l'ode ou à l'épopée. Ce n'est pas sur le ton pompeux que Marcellus, où Marcellus lui-même, fils d'Auguste par adoption, l'héritier de l'empire & les délices des Romains, est pleuré dans une des élégies de Properce, quoiqu'il paroisse que les images pompeuses convenoient bien au héros dont il s'agissoit, ou du moins auroient été très-excusable dans cette occasion: cependant Properce n'a pas osé se les permettre; il se contente de dire tout simplement: « Une mort prématurée nous a » ravi Marcellus; il ne lui a de rien servi d'avoir » Octavie pour mere, & de réunir dans sa personne » tant de vertus héroïques. Rien ne garantit de la » commune loi, ni la force, ni la beauté, ni les richesses, ni les triomphes. De quelque rang que » vous soyez, il faudra qu'un jour vous appaisiez le » cerbere, & que vous passiez la barque de l'inexorable vieillard ». Liv. III. élég. 15.

Aussi quand ce même poète invoquoit les manes de Philétas & de Callimaque, il ne leur demandoit pas où les Muses leur avoient inspiré des vers pompeux, mais en quel antre ils avoient trouvé l'un & l'autre la simplicité propre à l'élégie.

Les images funebres conviennent parfaitement au caractère de l'élégie triste; de-là vient dans les anciens ce tour ingénieux, de ramener souvent l'idée de leur propre mort, & d'ordonner quelquefois la pompe de leurs funérailles; ou bien encore de finir leurs élégies par des inscriptions sur les tombeaux. Tibulle a-t-il déclaré qu'il ne peut survivre à la perte de Néara, qui lui avoit été promise, & qu'un rival lui avoit enlevée, il règle à l'instant l'ordre de ses funérailles: « Il veut, quand il ne sera plus » qu'une ombre légère, que cette même Néara, les » cheveux épars, pleure devant son bûcher; mais » il veut qu'elle soit accompagnée de sa mere, & » que toutes deux également affligées & vêtues de » robes noires, elles recueillent ses cendres; qu'elles » les arrosent de vin & de lait; qu'elles les renferment dans un tombeau de marbre, avec les plus » riches parfums; & que pénétrées de douleur, elles

« versent des larmes sur ce tombeau. Il veut enfin
« que l'inscription fasse connoître que c'est la perte
« de Néara qui a causé sa mort ». *Liv. III. élég. 2.*

Il est ordinaire de voir la grande douleur s'occu-
per de raisonnemens faux, alors le délire de cette
passion est du caractère essentiel de l'élégie. « Plût à
« Dieu (dit Tibulle) qu'on fût demeuré dans les
« mœurs qui regnoient au tems de Saturne, lorf-
« qu'on ne connoissoit point encore l'art de voya-
« ger, & que la terre n'étoit point partagée en grands
« chemins » ! Comme si de-là eût dépendu le dé-
part de sa maîtresse, qui avoit entrepris un grand
voyage.

La douleur produit aussi des desirs & des espéran-
ces, qui sont un adoucissement à nos peines, & qui
nous retracent une situation plus heureuse. De-là
viennent les digressions du même Tibulle sur des
plans de vie imaginaires, si jamais son état venoit à
changer. Par ces idées frivoles, entretenant une pas-
sion qui le remplit tour-à-tour d'espérances & de
craintes, il nourrit la flamme qui le dévore, & qui
ne le laisse jamais sans inquiétude.

Voilà ce que l'on peut observer sur les *élégies* tris-
tes & passionnées.

Par rapport aux *élégies* gracieuses, M. Marmontel
a remarqué qu'elles doivent être ornées de tous les
thrésoirs de l'imagination, & je n'ai rien de plus à
en dire.

Quant aux *élégies* qui doivent représenter l'état
d'un cœur au comble de ses vœux ; & ne connois-
sant rien d'égal au bonheur dont il jouit, le ton peut
être hardi, & les pensées exagérées. L'extrême joie
n'est pas moins hyperbolique que l'extrême douleur,
& souvent il arrive que les figures les plus audacieu-
ses sont l'expression naturelle de ces transports. C'est
encore alors que les images riantes répandent dans
ce genre d'*élégie* des graces particulières.

Pour ce qui regarde les loüanges que les poètes
donnent à leurs maîtresses dans les *élégies* amoureu-
ses, ou les éloges qu'ils font de leur beauté ; comme
c'est le cœur qui dicte ces sortes de loüanges, elles
doivent en suivre le langage, & par conséquent être
amenées simplement & naturellement. Voyez avec
quelle naïveté, avec quel goût, avec quel coloris,
Tibulle nous peint Sulpicie : « Les Graces (dit-il)
« président à toutes ses actions, & sont toujours at-
« tachées à ses pas sans qu'elle daigne s'en apper-
« cevoir. Elle plaît si elle arrange ses cheveux avec
« art ; si elle les laisse flotter, cet air négligé lui donne
« un nouvel éclat. Soit qu'elle soit vêtue de pour-
« pre, ou qu'elle préfère à la pourpre une autre cou-
« leur, elle enchante, elle ravit tous les cœurs. Tel
« dans l'olympé, l'heureux Vertumne prend mille
« formes différentes, & plaît sous toutes égale-
« ment ». *Liv. IV. élég. 2.*

En un mot, de quelque genre qu'on suppose l'*é-
légie*, elle doit toujours suivre le langage de la passion
& de la nature ; elle doit s'exprimer avec une véri-
té, une force, une douceur, une noblesse, & un sen-
timent proportionné au sujet qu'elle traite. Il y faut
le choix des pensées & des expressions propres ;
car ce choix est toujours ce qu'il y a de plus impor-
tant & de plus essentiel. Ces réflexions doivent naître
du fond même de la pensée, & paroître un senti-
ment plutôt qu'une réflexion : il faut aussi que l'har-
monie du vers la soutienne. Enfin, il faut qu'il y
ait une liaison secrète entre toutes ses parties, & que
le plan soit distribué avec tant d'ordre & de goût,
qu'elles se fortifient les unes les autres, & augmen-
tent insensiblement l'intérêt, comme ces côteaux qui
s'élevent peu-à-peu, & qui semblent terminés dans
un espace éloigné par des montagnes qui touchent
aux cieux.

Ce n'est pas d'après ces règles que la plupart des

modernes ont composé leurs *élégies* ; ils paroissent
n'avoir pas connu son caractère. Ils ont donné à
leurs productions le titre d'*élégie*, en se contentant
d'y donner une certaine forme ; comme si cette for-
me suffisoit toute seule pour caractériser un poème,
sans la matière qui lui est propre ; ou que ce fût la
nature des vers, & non pas celle de l'imitation, qui
distinguaît les poètes.

Les uns pour briller, se sont jettés dans les écarts
de l'imagination, dans des ornemens frivoles, dans
des pensées recherchées, dans des images pompeu-
ses, ou dans des traits d'esprit quand il s'agissoit de
peindre le sentiment. Les autres ont imaginé de
plaire, & d'émouvoir par des loüanges de leurs maî-
tresses, qui ne sont que des flateries extravagantes ;
par des gémissemens, dont la feinte faute aux yeux ;
par des douleurs étudiées, & par des desespoirs de
sang froid. C'est à ces derniers poètes que s'adressent
les vers suivans de Despréaux :

*Je hais ces vains auteurs, dont la Muse forcée
M'entretient de ses feux, toujours froide & glacée ;
Qui s'affligent par art ; & foux de sens rassis,
S'érigent, pour rimer, en amoureux transis :
Leurs transports les plus doux ne sont que phrases
vaines ;*

*Ils ne savent jamais que se charger de chaînes,
Que bénir leur martyre, adorer leur prison,
Et faire quereller le sens & la raison.
Ce n'étoit pas jadis sur ce ton ridicule
Qu'Amour dictoit les vers que soupiroit Tibulle.*

Art. poétiq. chant II. v. 45.

Aussi les Anglois dégoûtés des fadeurs de l'*élégie*
plaintive & amoureuse, ont pris le parti de consacrer
quelquefois ce poème à l'éloge de l'esprit, de
la valeur, & des talens ; on en verra des exemples
dans Waller. Je ne déciderai point s'ils ont eu tort
ou raison ; cet examen me meneroit trop loin.

Je finis par une récapitulation. L'*élégie* doit son
origine aux plaintes usitées de tout tems dans les fu-
nérailles. Après avoir long-tems gémi sur un cer-
cueil, elle pleura les disgraces de l'amour ; ce pas-
sage fut naturel. Les plaintes continuelles des amans
sont une espèce de mort ; & pour parler leur lan-
gage, ils vivent uniquement dans l'objet de leur pas-
sion. Soit qu'ils loüent les plaisirs de la vie champê-
tre, soit qu'ils déplorent les maux que la guerre en-
traîne après elle, ce n'est pas par rapport à eux
qu'ils loüent ces plaisirs & qu'ils déplorent ces maux,
c'est par rapport à leurs maîtresses : « Ah, pourvu
« seulement que j'eusse le bonheur d'être auprès de
« vous » ! . . . dit Tibulle à Délie.

Ainsi l'*élégie*, destinée dans sa première institu-
tion aux gémissemens & aux larmes, ne s'occupait
que de ses infortunes ; elle n'exprima d'autres senti-
mens, elle ne parla d'autre langage que celui de la
douleur : négligée comme il sied aux personnes affli-
gées, elle chercha moins à plaire qu'à toucher ; elle
voulut exciter la pitié, & non pas l'admiration. Elle
retint ce même caractère dans les plaintes des amans,
& jusque dans leurs chants de triomphe elle se sou-
vint de sa première origine.

Enfin, dans toutes ses vicissitudes, ses pensées fu-
rent toujours vives & naturelles, ses sentimens ten-
dres & délicats, ses expressions simples & faciles ;
& toujours elle conserva cette marche inégale dont
Ovide lui fait un si grand mérite, & qui, pour le
dire en passant, donne à la poésie élégiaque des an-
ciens tant d'avantage sur la nôtre.

Cependant je m'apperçois qu'en traitant ce sujet,
qui a été si bien approfondi dans plusieurs ouvrages,
& en particulier dans les mémoires de l'académie
des inscriptions, je me suis peut-être trop étendu,
entraîné par la matière même, & par les charmes

de Tibulle & de Propertius. Mais le genre élégiaque a mille attraits, parce qu'il émeut nos passions, parce qu'il est l'imitation des objets qui nous intéressent, parce qu'il nous fait entendre des hommes touchés, & qui nous rendent très-sensibles à leurs peines comme à leurs plaisirs, en nous en entretenant eux-mêmes.

Nous aimons beaucoup à être émus (*Voyez* EMOTION); nous ne pouvons entendre les hommes déplorer leurs infortunes sans en être affligés, sans chercher ensuite à en parler aux autres, sans profiter de la première occasion qui s'offre de décharger notre cœur, si je puis parler ainsi, d'un poids qui l'accable.

Voilà pourquoi de tous les poèmes, comme l'a dit avant moi M. l'Abbé Souchay, il n'en est point après le dramatique qui soit plus attrayant que l'élégie. Aussi a-t-on vu dans tous les tems des génies du premier ordre faire leurs délices de ce genre de poésie. Indépendamment de ceux que nous avons cités, *élégiographes* de profession, les Euripide & les Sophocle ne crurent point, en s'y appliquant, deshonorer les lauriers qu'ils avoient cueillis sur la scène.

Plusieurs poètes modernes se sont aussi consacrés à l'élégie; heureux, s'ils n'avoient pas substitué d'ordinaire, le faux au vrai, le pompeux au simple, & le langage de l'esprit à celui de la nature! Quoi qu'il en soit, ce genre de poésie a des beautés sans nombre; & c'est ce qui m'a fait espérer d'obtenir quelque indulgence, quand j'ai crû pouvoir les détailler ici d'après les grands maîtres de l'art. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

* ELEGIR, v. act. il se dit dans les arts mécaniques, de toutes pièces en bois ou en fer qu'on rend plus légères, en les affoiblissant dans les endroits où il n'est point nécessaire qu'elles soient si fortes. Il est particulièrement d'usage dans la Menuiserie & la Charpenterie.

* ELÉEN, adj. (*Mythol.*) surnom de Bacchus & de ses prêtresses, qu'on appella aussi *Eléides*. *Eléen* signifie *bruyant*, ce qui est relatif à la manière tumultueuse & bruyante dont les fêtes & les mystères de Bacchus se célébroient. *Voyez* BACCHANTES.

ELÉMENTS DES SCIENCES. (*Philosophie.*) On appelle en général *éléments d'un tout*, les parties primitives & originaires dont on peut supposer que ce tout est formé. Pour transporter cette notion aux Sciences en général, & pour connoître quelle idée nous devons nous former des *éléments* d'une science quelconque, supposons que cette science soit entièrement traitée dans un ouvrage, en sorte que l'on ait de suite & sous les yeux les propositions, tant générales que particulières, qui forment l'ensemble de la science, & que ces propositions soient disposées dans l'ordre le plus naturel & le plus rigoureux qu'il soit possible: supposons ensuite que ces propositions forment une suite absolument continue, en sorte que chaque proposition dépende uniquement & immédiatement des précédentes, & qu'elle ne suppose point d'autres principes que ceux que les précédentes propositions renferment; en ce cas chaque proposition, comme nous l'avons remarqué dans le discours préliminaire, ne sera que la traduction de la première, présentée sous différentes faces; tout se réduiroit par conséquent à cette première proposition, qu'on pourroit regarder comme l'*élément* de la science dont il s'agit, puisque cette science y seroit entièrement renfermée. Si chacune des sciences qui nous occupent étoit dans le cas dont nous parlons, les *éléments* en seroient aussi faciles à faire qu'à apprendre; & même si nous pouvions appercevoir sans interruption la chaîne invisible qui lie tous les objets de nos connoissances, les *éléments* de toutes les Sciences se réduiroient à un principe unique,

dont les conséquences principales seroient les *éléments* de chaque science particulière. L'esprit humain, participant alors de l'intelligence suprême, verroit toutes ses connoissances comme réunies sous un point de vue indivisible; il y auroit cependant cette différence entre Dieu & l'homme, que Dieu placé à ce point de vue, appercevroit d'un coup-d'œil tous les objets, & que l'homme auroit besoin de les parcourir l'un après l'autre, pour en acquérir une connoissance détaillée. Mais il s'en faut beaucoup que nous puissions nous placer à un tel point de vue. Bien loin d'apercevoir la chaîne qui unit toutes les Sciences, nous ne voyons pas même dans leur totalité les parties de cette chaîne qui constituent chaque science en particulier. Quelqu'ordre que nous puissions mettre entre les propositions, quelque exactitude que nous cherchions à observer dans la déduction, il s'y trouvera toujours nécessairement des vuides; toutes les propositions ne se tiendront pas immédiatement, & formeront pour ainsi dire des groupes différens & desunis.

Néanmoins quoique dans cette espèce de tableau il y ait bien des objets qui nous échappent, il est facile de distinguer les propositions ou vérités générales qui servent de base aux autres, & dans lesquelles celles-ci sont implicitement renfermées. Ces propositions réunies en un corps, formeront, à proprement parler, les *éléments* de la science, puisque ces *éléments* seront comme un germe qu'il suffiroit de développer pour connoître les objets de la science fort en détail. Mais on peut encore considérer les *éléments* d'une science sous un autre point de vue: en effet, dans la suite des propositions on peut distinguer celles qui, soit dans elles-mêmes, soit dans leurs conséquences, considèrent cet objet de la manière la plus simple; & ces propositions étant détachées du tout, en y joignant même les conséquences détaillées qui en dérivent immédiatement, on aura des *éléments* pris dans un second sens plus vulgaire & plus en usage, mais moins philosophique que le premier. Les *éléments* pris dans le premier sens, considèrent pour ainsi dire en gros toutes les parties principales de l'objet: les *éléments* pris dans le second sens, considèrent en détail les parties de l'objet les plus grossières. Ainsi des *éléments* de Géométrie qui contiendroient non-seulement les principes de la mesure & des propriétés des figures planes, mais ceux de l'application de l'Algebre à la Géométrie, & du calcul différentiel & intégral appliqués aux courbes, seroient des *éléments* de Géométrie dans le premier sens, parce qu'ils renferméroient les principes de la Géométrie prise dans toute son étendue; mais ce qu'on appelle des *éléments de Géométrie ordinaire*, qui ne roulent que sur les propriétés générales des figures planes & du cercle, ne sont que des *éléments* pris dans le second sens, parce qu'ils n'embrassent que la partie la plus simple de leur objet, soit qu'ils l'embrassent avec plus ou moins de détail. Nous nous attacherons ici aux *éléments* pris dans le premier sens; ce que nous en dirons pourra facilement s'appliquer ensuite aux *éléments* pris dans le second.

La plupart des Sciences n'ont été inventées que peu-à-peu: quelques hommes de génie, à différens intervalles de tems, ont découvert les uns après les autres un certain nombre de vérités; celles-ci en ont fait découvrir de nouvelles, jusqu'à ce qu'enfin le nombre des vérités connues est devenu assez considérable. Cette abondance, du moins apparente, a produit deux effets. En premier lieu, on a senti la difficulté d'y ajouter, non-seulement parce que les génies créateurs sont rares, mais encore parce que les premiers pas faits par une suite de bons esprits, rendent les suivans plus difficiles à faire; car les

hommes de génie parcourent rapidement la carrière une fois ouverte, jusqu'à ce qu'ils arrivent à quelque obstacle insurmontable pour eux, qui ne peut être franchi qu'après des siècles de travail. En second lieu, la difficulté d'ajouter aux découvertes, a dû naturellement produire le dessein de mettre en ordre les découvertes déjà faites; car le caractère de l'esprit humain est d'amasser d'abord le plus de connoissances qu'il est possible, & de songer ensuite à les mettre en ordre, lorsqu'il n'est plus si facile d'en amasser. De-là sont nés les premiers traités en tout genre; traités pour la plupart imparfaits & informes. Cette imperfection venoit principalement de ce que ceux qui ont dressé ces premiers ouvrages, ont pu rarement se mettre à la place des inventeurs, dont ils n'avoient pas reçu le génie en recevant le fruit de leurs travaux. Les inventeurs seuls pouvoient traiter d'une manière satisfaisante les sciences qu'ils avoient trouvées, parce qu'en revenant sur la marche de leur esprit, & en examinant de quelle manière une proposition les avoit conduits à une autre, ils étoient seuls en état de voir la liaison des vérités, & d'en former par conséquent la chaîne. D'ailleurs, les principes philosophiques sur lesquels la découverte d'une science est appuyée, n'ont souvent une certaine netteté que dans l'esprit des inventeurs; car soit par négligence, soit pour déguiser leurs découvertes, soit pour en faciliter aux autres le fruit, ils les couvrent d'un langage particulier, qui sert ou à leur donner un air de mystère, ou à en simplifier l'usage: or ce langage ne peut être mieux traduit que par ceux même qui l'ont inventé, ou qui du moins auroient pu l'inventer. Il est enfin des cas où les inventeurs mêmes n'auroient pu réduire en ordre convenable leurs connoissances; c'est lorsqu'ayant été guidés moins par le raisonnement que par une espèce d'instinct, ils sont hors d'état de pouvoir les transmettre aux autres. C'est encore lorsque le nombre des vérités se trouve assez grand pour être recueilli, & pour qu'il soit difficile d'y ajouter, mais non assez complet pour former un corps & un ensemble.

Ce que nous venons de dire regarde les traités détaillés & complets; mais il est évident que les mêmes réflexions s'appliquent aux traités élémentaires: car puisque les traités complets ne diffèrent des traités élémentaires bien faits, que par le détail des conséquences & des propositions particulières omises dans les unes & énoncées dans les autres, il s'ensuit qu'un traité élémentaire & un traité complet, si on les suppose bien faits, seront ou explicitement ou implicitement renfermés l'un dans l'autre.

Il est donc évident par tout ce que nous venons de dire, qu'on ne doit entreprendre les *éléments* d'une science que quand les propositions qui la constituent ne seront point chacune isolées & indépendantes l'une de l'autre, mais quand on y pourra remarquer des propositions principales dont les autres seront des conséquences. Or comment distinguera-t-on ces propositions principales? voici le moyen d'y parvenir. Si les propositions qui forment l'ensemble d'une science ne se suivent pas immédiatement les unes les autres, on remarquera les endroits où la chaîne est rompue, & les propositions qui forment la tête de chaque partie de la chaîne, sont celles qui doivent entrer dans les *éléments*. A l'égard des propositions mêmes qui forment une seule portion continue de la chaîne, on y en distinguera de deux espèces; celles qui ne sont que de simples conséquences, une simple traduction en d'autres termes de la proposition précédente, doivent être exclues des *éléments*, puisqu'elles y sont évidemment renfermées. Celles qui empruntent quelque chose, non-seulement de la proposition précédente, mais d'une autre

proposition primitive, sembleroient devoir être exclues par la même raison, puisqu'elles sont implicitement & exactement renfermées dans les propositions dont elles dérivent. Mais en s'attachant scrupuleusement à cette règle, non-seulement on réduiroit les *éléments* à presque rien, on en rendroit l'usage & l'application trop difficiles. Ainsi les conditions nécessaires pour qu'une proposition entre dans les *éléments* d'une science pris dans le premier sens, sont que ces propositions soient assez distinguées les unes des autres, pour qu'on ne puisse pas en former une chaîne immédiate; que ces propositions soient elles-mêmes la source de plusieurs autres, qui n'en seront plus regardées que comme des conséquences; & qu'enfin si quelque une des propositions est comprise dans les précédentes, elle n'y soit comprise qu'implicitement, ou de manière qu'on ne puisse en apercevoir la dépendance que par un raisonnement développé.

N'oublions pas de dire qu'il faut inférer dans les *éléments* les propositions isolées, s'il en est quelque une qui ne tienne ni comme principe ni comme conséquence, à aucune autre; car les *éléments* d'une science doivent contenir au moins le germe de toutes les vérités qui sont l'objet de cette science: par conséquent l'omission d'une seule vérité isolée, rendroit les *éléments* imparfaits.

Mais ce qu'il faut sur-tout s'attacher à bien développer, c'est la métaphysique des propositions. Cette métaphysique, qui a guidé ou dû guider les inventeurs, n'est autre chose que l'exposition claire & précise des vérités générales & philosophiques sur lesquelles les principes de la science sont fondés. Plus cette métaphysique est simple, facile, & pour ainsi dire populaire, plus elle est précieuse; on peut même dire que la simplicité & la facilité en sont la pierre de touche. Tout ce qui est vrai, sur-tout dans les sciences de pur raisonnement, a toujours des principes clairs & sensibles, & par conséquent peut être mis à la portée de tout le monde sans aucune obscurité. En effet, comment les conséquences pourroient-elles être claires & certaines, si les principes étoient obscurs? La vanité des auteurs & des lecteurs est cause que l'on s'écarte souvent de ces règles: les premiers sont flatés de pouvoir répandre un air de mystère & de sublimité sur leurs productions: les autres ne haïssent pas l'obscurité, pourvu qu'il en résulte une espèce de merveilleux; mais la vérité est simple, & veut être traitée comme elle est. Nous aurons occasion dans cet ouvrage d'appliquer souvent les règles que nous venons de donner, principalement dans ce qui regarde les lois de la Mécanique, la Géométrie qu'on nomme *de l'infini*, & plusieurs autres objets; c'est pourquoi nous insistons pour le présent assez légèrement là-dessus.

Pour nous borner ici à quelques règles générales, quels sont dans chaque science les principes d'où l'on doit partir? des faits simples, bien vus & bien avoués; en Physique l'observation de l'univers, en Géométrie les propriétés principales de l'étendue, en Mécanique l'impenétrabilité des corps, en Métaphysique & en Morale l'étude de notre âme & de ses affections, & ainsi des autres. Je prends ici la Métaphysique dans le sens le plus rigoureux qu'elle puisse avoir, en tant qu'elle est la science des êtres purement spirituels. Ce que j'en dis ici sera encore plus vrai, quand on la regardera dans un sens plus étendu, comme la science universelle qui contient les principes de toutes les autres; car si chaque science n'a & ne peut avoir que l'observation pour vrais principes, la Métaphysique de chaque science ne peut consister que dans les conséquences générales qui résultent de l'observation, présentées sous le point de vue le plus étendu qu'on puisse leur donner.

Ainsi dussai-je, contre mon intention, choquer encore quelques personnes, dont le zèle pour la Métaphysique est plus ardent qu'éclairé, je me garderai bien de la définir, comme elles le veulent, *la science des idées*; car que seroit-ce qu'une pareille science? La Philosophie, sur quelque objet qu'elle s'exerce, est la science des faits ou celle des chimeres. C'est en effet avoir d'elle une idée bien informe & bien peu juste, que de la croire destinée à se perdre dans les abstractions, dans les propriétés générales de l'être, dans celles du mode & de la substance. Cette spéculation inutile ne consiste qu'à présenter sous une forme & un langage scientifiques, des propositions qui étant mises en langage vulgaire, ou ne seroient que des vérités communes qu'on auroit honte d'étaler avec tant d'appareil, ou seroient pour le moins douteuses, & par conséquent indignes d'être érigées en principes. D'ailleurs une telle méthode est non-seulement dangereuse & contentieuse le progrès de nos connoissances réelles, elle est encore contraire à la marche de l'esprit, qui, comme nous ne saurions trop le redire, ne connoît les abstractions que par l'étude des êtres particuliers. Ainsi la première chose par où l'on doit commencer en bonne Philosophie, c'est de faire main-basse sur ces longs & ennuyeux prolégomenes, sur ces nomenclatures éternelles, sur ces arbres & ces divisions sans fin; tristes restes d'une misérable scholastique & de l'ignorante vanité de ces siècles ténébreux, qui dénués d'observations & de faits, se créoient un objet imaginaire de spéculations & de disputes. J'en dis autant de ces questions aussi inutiles que mal résolues, sur la nature de la Philosophie, sur son existence, sur le premier principe des connoissances humaines, sur l'union de la probabilité avec l'évidence, & sur une infinité d'autres objets semblables.

Il est dans les Sciences d'autres questions contestées, moins frivoles en elles-mêmes, mais aussi inutiles en effet, qu'on doit absolument bannir d'un livre d'*éléments*. On peut juger sûrement de l'inutilité absolue d'une question sur laquelle on se divise, lorsqu'on voit que les Philosophes se réunissent d'ailleurs sur des propositions, qui néanmoins au premier coup-d'œil sembleroient tenir nécessairement à cette question. Par exemple, les *éléments* de Géométrie, de calcul, étant les mêmes pour toutes les écoles de Philosophie, il résulte de cet accord, & que les vérités géométriques ne tiennent point aux principes contestés sur la nature de l'étendue, & qu'il est sur cette matière un point commun où toutes les sectes se réunissent; un principe vulgaire & simple d'où elles partent toutes sans s'en appercevoir; principe qui s'est obscurci par les disputes, ou qu'elles ont fait négliger, mais qui n'en subsiste pas moins. De même, quoique le mouvement & ses propriétés principales soient l'objet de la mécanique, néanmoins la métaphysique obscure & contentieuse de la nature du mouvement, est totalement étrangère à cette science; elle suppose l'existence du mouvement, tire de cette supposition une foule de vérités utiles, & laisse bien loin derrière elle la philosophie scholastique s'épuiser en vaines subtilités sur le mouvement même. Zénon chercheroit encore si les corps se meuvent, tandis qu'Archimède auroit trouvé les lois de l'équilibre, Huyghens celles de la percussion, & Newton celles du système du monde.

Concluons de-là que le point auquel on doit s'arrêter dans la recherche des principes d'une science, est déterminé par la nature de cette science même, c'est-à-dire par le point de vue sous lequel elle envisage son objet; tout ce qui est au-delà doit être regardé ou comme appartenant à une autre science, ou comme une région entièrement refusée à nos re-

gards. J'avoue que les principes d'où nous partons en ce cas ne sont peut-être eux-mêmes que des conséquences fort éloignées des vrais principes qui nous sont inconnus, & qu'ainsi ils mériteroient peut-être le nom de *conclusions* plutôt que celui de *principes*. Mais il n'est pas nécessaire que ces conclusions soient des principes en elles-mêmes, il suffit qu'elles en soient pour nous.

Nous n'avons parlé jusqu'à présent que des principes proprement dits, de ces vérités primitives par lesquelles on peut non-seulement guider les autres, mais se guider soi-même dans l'étude d'une science. Il est d'autres principes qu'on peut appeler *secondaires*; ils dépendent moins de la nature des choses, que du langage: ils ont principalement lieu, lorsqu'il s'agit de communiquer ses connoissances aux autres. Je veux parler des définitions, qu'on peut, à l'exemple des Mathématiciens, regarder en effet comme des principes; puisque dans quelque espèce d'*éléments* que ce puisse être, c'est en partie sur elles que la plupart des propositions sont appuyées. Ce nouvel objet demande quelques réflexions: l'article DÉFINITION en présente plusieurs; nous y ajouterons les suivantes.

Définir, suivant la force du mot, c'est marquer les bornes & les limites d'une chose; ainsi *définir un mot*, c'est en déterminer & en circonscrire pour ainsi dire le sens, de manière qu'on ne puisse, ni avoir de doute sur ce sens donné, ni l'étendre, ni le restreindre, ni enfin l'attribuer à aucun autre terme.

Pour établir les règles des définitions, remarquons d'abord que dans les Sciences on fait usage de deux sortes de termes, de termes vulgaires, & de termes scientifiques.

J'appelle *termes vulgaires*, ceux dont on fait usage ailleurs que dans la science dont il s'agit, c'est-à-dire dans le langage ordinaire, ou même dans d'autres sciences; tels sont par exemple les mots *espace*, *mouvement* en Mécanique; *corps* en Géométrie, *son* en Musique, & une infinité d'autres. J'appelle *termes scientifiques*, les mots propres & particuliers à la science, qu'on a été obligé de créer pour désigner certains objets, & qui sont inconnus à ceux à qui la science est tout-à-fait étrangère.

Il semble d'abord que les termes vulgaires n'ont pas besoin d'être définis, puisqu'étant, comme on le suppose, d'un usage fréquent, l'idée qu'on attache à ces mots doit être bien déterminée & familière à tout le monde. Mais le langage des Sciences ne sauroit être trop précis, & celui du vulgaire est souvent vague & obscur; on ne sauroit donc trop s'appliquer à fixer la signification des mots qu'on emploie, ne fût-ce que pour éviter toute équivoque. Or pour fixer la signification des mots, ou, ce qui revient au même, pour les définir, il faut d'abord examiner quelles sont les idées simples que ce mot renferme; j'appelle *idée simple*, celle qui ne peut être décomposée en d'autres, & par ce moyen être rendue plus facile à saisir: telle est par exemple l'idée d'*existence*, celle de *sensation*, & une infinité d'autres. Ceci a besoin d'une plus ample explication.

A proprement parler, il n'y a aucune de nos idées qui ne soit simple; car quelque composé que soit un objet, l'opération par laquelle notre esprit le conçoit comme composé, est une opération instantanée & unique: ainsi c'est par une seule opération simple que nous concevons un corps comme une substance tout-à-la-fois étendue, impénétrable, figurée, & colorée.

Ce n'est donc point par la nature des opérations de l'esprit qu'on doit juger du degré de simplicité des idées; c'est la simplicité plus ou moins grande de l'objet qui en décide: de plus cette simplicité plus ou moins grande, n'est pas celle qui est déterminée par le nombre plus ou moins grand des parties de

l'objet, mais par le nombre plus ou moins grand des propriétés qu'on y considère à la fois; ainsi quoique l'espace & le tems soient composés de parties, & par conséquent ne soient pas des êtres simples, cependant l'idée que nous en avons est une idée simple, parce que toutes les parties du tems & de l'espace sont absolument semblables, que l'idée que nous en avons est absolument la même, & qu'enfin cette idée ne peut être décomposée, puisqu'on ne pourroit simplifier l'idée de l'étendue & celle du tems sans les anéantir: au lieu qu'en retranchant de l'idée de corps, par exemple, l'idée d'impenétrabilité, de figure, & de couleur, il reste encore l'idée de l'étendue.

Les idées simples dans le sens où nous l'entendons, peuvent se réduire à deux especes: les unes sont des idées abstraites; l'abstraction en effet n'est autre chose que l'opération, par laquelle nous considérons dans un objet une propriété particulière, sans faire attention à celles qui se joignent à celle-là pour constituer l'essence de l'objet. La seconde espece d'idées simples est renfermée dans les idées primitives que nous acquérons par nos sensations, comme celles des couleurs particulières, du froid, du chaud, & plusieurs autres semblables; aussi n'y a-t-il point de circonlocution plus propre à faire entendre ces choses, que le terme unique qui les exprime.

Quand on a trouvé toutes les idées simples qu'un mot renferme, on le définira en présentant ces idées d'une manière aussi claire, aussi courte, & aussi précise qu'il sera possible. Il suit de ces principes, que tout mot vulgaire qui ne renfermera qu'une idée simple, ne peut & ne doit pas être défini dans quelque science que ce puisse être, puisqu'une définition ne pourroit en mieux faire connoître le sens. A l'égard des termes vulgaires qui renferment plusieurs idées simples, fussent-ils d'un usage très-commun, il est bon de les définir, pour développer parfaitement les idées simples qu'ils renferment.

Ainsi dans la Mécanique ou science du mouvement des corps, on ne doit définir ni l'espace ni le tems, parce que ces mots ne renferment qu'une idée simple; mais on peut & on doit même définir le mouvement, quoique la notion en soit assez familière à tout le monde, parce que l'idée de mouvement est une idée complexe qui en renferme deux simples, celle de l'espace parcouru, & celle du tems employé à le parcourir. Il suit encore des mêmes principes, que les idées simples qui entrent dans une définition doivent être tellement distinctes l'une de l'autre, qu'on ne puisse en retrancher aucune. Ainsi dans la définition ordinaire du triangle rectiligne, on fait entrer mal-à-propos les trois côtés & les trois angles; il suffit d'y faire entrer les trois côtés, parce qu'une figure renfermée par trois lignes droites a nécessairement trois angles. C'est à quoi on ne sauroit faire trop d'attention, pour ne pas multiplier sans nécessité les mots non plus que les êtres, & pour ne pas faire regarder comme deux idées distinctes, ce qui n'est individuellement que la même.

On peut donc dire non-seulement qu'une définition doit être courte, mais que plus elle sera courte, plus elle sera claire; car la brièveté consiste à n'employer que les idées nécessaires, & à les disposer dans l'ordre le plus naturel. On n'est souvent obscur, que parce qu'on est trop long: l'obscurité vient principalement de ce que les idées ne sont pas bien distinguées les unes des autres, & ne sont pas mises à leur place. Enfin la brièveté étant nécessaire dans les définitions, on peut & on doit même y employer des termes qui renferment des idées complexes, pourvu que ces termes aient été définis auparavant, & qu'on ait par conséquent développé les idées simples qu'ils contiennent. Ainsi on peut dire qu'un triangle rectiligne est une figure terminée par trois lignes droi-

tes, pourvu qu'on ait défini auparavant ce qu'on entend par *figure*, c'est-à-dire un espace terminé entièrement par des lignes: ce qui renferme trois idées, celle d'étendue, celle de bornes, & celle de bornes en tout sens.

Telles sont les règles générales d'une définition; telle est l'idée qu'on doit s'en faire, & suivant laquelle une définition n'est autre chose que le développement des idées simples qu'un mot renferme. Il est fort inutile après cela d'examiner si les définitions sont de nom ou de chose, c'est-à-dire si elles sont simplement l'explication de ce qu'on entend par un mot, ou si elles expliquent la nature de l'objet indiqué par ce mot: En effet, qu'est-ce que la nature d'une chose? En quoi consiste-t-elle proprement, & la connoissons-nous? Si on veut répondre clairement à ces questions, on verra combien la distinction dont il s'agit est futile & absurde: car étant ignorans comme nous le sommes sur ce que les êtres sont en eux-mêmes, la connoissance de la nature d'une chose (du moins par rapport à nous) ne peut consister que dans la notion claire & décomposée, non des principes réels & absolus de cette chose, mais de ceux qu'elle nous paroît renfermer. Toute définition ne peut être envisagée que sous ce dernier point de vue: dans ce cas elle fera plus qu'une simple définition de nom, puisqu'elle ne se bornera pas à expliquer le sens d'un mot, mais qu'elle en décomposera l'objet; & elle fera moins aussi qu'une définition de chose, puisque la vraie nature de l'objet, quoiqu'ainsi décomposé, pourra toujours rester inconnue.

Voilà ce qui concerne la définition des termes vulgaires. Mais une science ne se borne pas à ces termes, elle est forcée d'en avoir de particuliers; soit pour abrégier le discours & contribuer ainsi à la clarté, en exprimant par un seul mot ce qui auroit besoin d'être exprimé par une phrase entière; soit pour désigner des objets peu connus sur lesquels elle s'exerce, & que souvent elle se produit à elle-même par des combinaisons singulières & nouvelles. Ces mots ont besoin d'être définis, c'est-à-dire simplement expliqués par d'autres termes plus vulgaires & plus simples; & la seule règle de ces définitions, c'est de n'y employer aucun terme qui ait besoin lui-même d'être expliqué, c'est-à-dire qui ne soit ou clair de lui-même, ou déjà expliqué auparavant.

Les termes scientifiques n'étant inventés que pour la nécessité, il est clair que l'on ne doit pas au hasard charger une science de termes particuliers. Il seroit donc à souhaiter qu'on abolît ces termes scientifiques & pour ainsi dire barbares, qui ne servent qu'à en imposer; qu'en Géométrie, par exemple, on dit simplement *proposition* au lieu de *théorème*, *conséquence* au lieu de *corollaire*, *remarque* au lieu de *scholie*, & ainsi des autres. La plupart des mots de nos Sciences sont tirés des langues savantes, où ils étoient intelligibles au peuple même, parce qu'ils n'étoient souvent que des termes vulgaires, ou dérivés de ces termes: pourquoi ne pas leur conserver cet avantage?

Les mots nouveaux, inutiles, bizarres, ou tirés de trop loin, sont presque aussi ridicules en matière de science, qu'en matière de goût. On ne sauroit, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, rendre la langue de chaque science trop simple, & pour ainsi dire trop populaire; non-seulement c'est un moyen d'en faciliter l'étude, c'est ôter encore un prétexte de la décrier au peuple, qui s'imagine ou qui voudroit se persuader que la langue particulière d'une science en fait tout le mérite, que c'est une espece de rempart inventé pour en défendre les approches: les ignorans ressemblent en cela à ces généraux malheureux ou malhabiles, qui ne pouvant forcer une place se vengent en insultant les dehors.

Au reste ce que je propose ici a plutôt pour objet les mots absolument nouveaux que le progrès naturel d'une science oblige à faire, que les mots qui y sont déjà consacrés, sur-tout lorsque ces mots ne pourroient être facilement changés en d'autres plus intelligibles. Il est dans les choses d'usage, des limites où le philosophe s'arrête; il ne veut ni se réformer, ni s'y soumettre en tout, parce qu'il n'est ni tyran ni esclave.

Les regles que nous venons de donner, concernent les *éléments* en général pris dans le premier sens. A l'égard des *éléments* pris dans le second sens, ils ne diffèrent des autres qu'en ce qu'ils contiendront nécessairement moins de propositions primitives, & qu'ils pourront contenir plus de conséquences particulières. Les regles de ces deux *éléments* sont d'ailleurs parfaitement semblables; car les *éléments* pris dans le premier sens étant une fois traités, l'ordre des propositions élémentaires & primitives y sera réglé par le degré de simplicité ou de multiplicité, sous lequel on envisagera l'objet. Les propositions qui envisagent les parties les plus simples de l'objet, se trouveront donc placées les premières; & ces propositions en y joignant ou en omettant leurs conséquences, doivent former les *éléments* de la seconde espèce. Ainsi le nombre des propositions primitives de cette seconde espèce d'*éléments*, doit être déterminé par l'étendue plus ou moins grande de la science que l'on embrasse, & le nombre des conséquences sera déterminé par le détail plus ou moins grand dans lequel on embrasse cette partie.

On peut proposer plusieurs questions sur la manière de traiter les *éléments* d'une science.

En premier lieu, doit-on suivre, en traitant les *éléments*, l'ordre qu'ont suivi les inventeurs? Il est d'abord évident qu'il ne s'agit point ici de l'ordre que les inventeurs ont pour l'ordinaire réellement suivi, & qui étoit sans regle & quelquefois sans objet, mais de celui qu'ils auroient pu suivre en procédant avec méthode. On ne peut douter que cet ordre ne soit en général le plus avantageux à suivre; parce qu'il est le plus conforme à la marche de l'esprit, qu'il éclaire en instruisant, qu'il met sur la voie pour aller plus loin, & qu'il fait pour ainsi dire présenter à chaque pas celui qui doit le suivre: c'est ce qu'on appelle autrement la *méthode analytique*, qui procède des idées composées aux idées abstraites, qui remonte des conséquences connues aux principes inconnus, & qui en généralisant celles-là, parvient à découvrir ceux-ci; mais il faut que cette méthode réunisse encore la simplicité & la clarté, qui sont les qualités les plus essentielles que doivent avoir les *éléments* d'une science. Il faut bien se garder sur-tout, sous prétexte de suivre la méthode des inventeurs, de supposer comme vraies des propositions qui ont besoin d'être prouvées, sous prétexte que les inventeurs, par la force de leur génie, ont dû appercevoir d'un coup-d'œil & comme à *vue d'oiseau* la vérité de ces propositions. On ne sauroit traiter trop exactement les Sciences, surtout celles qui s'appellent particulièrement *exactes*.

La méthode analytique peut surtout être employée dans les sciences dont l'objet n'est pas hors de nous, & dont le progrès dépend uniquement de la méditation; parce que tous les matériaux de la science étant pour ainsi dire au-dedans de nous, l'analyse est la vraie manière & la plus simple d'employer ces matériaux. Mais dans les sciences dont les objets nous sont extérieurs, la méthode synthétique, celle qui descend des principes aux conséquences, des idées abstraites aux composées, peut souvent être employée avec succès & avec plus de simplicité que l'autre; d'ailleurs les faits sont eux-mêmes en ce cas les vrais principes. En général la méthode ana-

lytique est plus propre à trouver les vérités, ou à faire connoître comment on les a trouvées. La méthode synthétique est plus propre à expliquer & à faire entendre les vérités trouvées: l'une apprend à lutter contre les difficultés, en remontant à la source; l'autre place l'esprit à cette source même, d'où il n'a plus qu'à suivre un cours facile. Voyez ANALYSE, SYNTHÈSE.

On demande en second lieu, laquelle des deux qualités doit être préférée dans des *éléments*, de la facilité, ou de la rigueur exacte. Je réponds que cette question suppose une chose fautive; elle suppose que la rigueur exacte puisse exister sans la facilité, & c'est le contraire; plus une déduction est rigoureuse, plus elle est facile à entendre: car la rigueur consiste à réduire tout aux principes les plus simples. D'où il s'ensuit encore que la rigueur proprement dite entraîne nécessairement la méthode la plus naturelle & la plus directe. Plus les principes seront disposés dans l'ordre convenable, plus la déduction sera rigoureuse; ce n'est pas qu'absolument elle ne pût l'être si on suivoit une méthode plus composée, comme a fait Euclide dans ses *éléments*: mais alors l'embaras de la marche feroit aisément sentir que cette rigueur précaire & forcée ne seroit qu'improprement telle.

Nous n'en dirons pas davantage ici sur les regles qu'on doit observer en général, pour bien traiter les *éléments* d'une science. La meilleure manière de faire connoître ces regles, c'est de les appliquer aux différentes sciences; & c'est ce que nous nous proposons d'exécuter dans les différens articles de cet ouvrage. A l'égard des *éléments* des Belles-Lettres, ils sont appuyés sur les principes du goût. Voy. GOUT. Ces *éléments*, semblables en plusieurs choses aux *éléments* des Sciences, ont été faits après coup sur l'observation des différentes choses qui ont paru affecter agréablement les hommes. On trouvera de même à l'article HISTOIRE, ce que nous pensons des *éléments* de l'histoire en général. Voyez aussi COLÈGE.

Nous dirons seulement ici que toutes nos connoissances peuvent se réduire à trois espèces; l'Histoire, les Arts tant libéraux que mécaniques, & les Sciences proprement dites, qui ont pour objet les matières de pur raisonnement; & que ces trois espèces peuvent être réduites à une seule, à celle des Sciences proprement dites. Car, 1°. l'Histoire est ou de la nature, ou des pensées des hommes, ou de leurs actions. L'histoire de la nature, objet de la méditation du philosophe, rentre dans la classe des sciences; il en est de même de l'histoire des pensées des hommes, sur-tout si on ne comprend sous ce nom que celles qui ont été vraiment lumineuses & utiles, & qui sont aussi les seules qu'on doive présenter à ses lecteurs dans un livre d'*éléments*. A l'égard de l'histoire des rois, des conquérans, & des peuples, en un mot des événemens qui ont changé ou troublé la terre, elle ne peut être l'objet du philosophe qu'autant qu'elle ne se borne pas aux faits seuls; cette connoissance stérile, ouvrage des yeux & de la mémoire, n'est qu'une connoissance de pure convention quand on la renferme dans ses étroites limites, mais entre les mains de l'homme qui fait penser elle peut devenir la première de toutes. Le sage étudie l'univers moral comme le physique, avec cette patience, cette circonspection, ce silence de préjugés qui augmente les connoissances en les rendant utiles; il suit les hommes dans leurs passions comme la nature dans ses procédés; il observe, il rapproche, il compare, il joint ses propres observations à celles des siècles précédens, pour tirer de ce tout les principes qui doivent l'éclairer dans ses recherches ou le guider dans ses actions; d'après cette idée, il n'envisage

L'Histoire que comme un recueil d'expériences morales faites sur le genre humain, recueil qui seroit sans doute beaucoup plus complet s'il n'eût été fait que par des philosophes, mais qui, tout informe qu'il est, renferme encore les plus grandes leçons de conduite, comme le recueil des observations médicales de tous les âges, malgré tout ce qui lui manque & qui lui manquera peut-être toujours, forme néanmoins la partie la plus importante & la plus réelle de l'art de guérir. L'Histoire appartient donc à la classe des Sciences, quant à la manière de l'étudier & de se la rendre utile, c'est-à-dire quant à la partie philosophique.

2°. Il en est de même des Arts tant mécaniques que libéraux : dans les uns & les autres ce qui concerne les détails est uniquement l'objet de l'artiste ; mais d'un côté les principes fondamentaux des Arts mécaniques sont fondés sur les connoissances mathématiques & physiques des hommes, c'est-à-dire sur les deux branches les plus considérables de la Philosophie ; de l'autre, les Arts libéraux ont pour base l'étude fine & délicate de nos sensations. Cette métaphysique subtile & profonde qui a pour objet les matières de goût, fait y distinguer les principes absolument généraux & communs à tous les hommes, d'avec ceux qui sont modifiés par le caractère, le génie, le degré de sensibilité des nations ou des individus ; elle démêle par ce moyen le beau essentiel & universel, s'il en est un, d'avec le beau plus ou moins arbitraire & plus ou moins convenu : également éloignée & d'une décision trop vague & d'une discussion trop scrupuleuse, elle ne pousse l'analyse du sentiment que jusqu'où elle doit aller, & ne la resserre point non plus trop en-deçà du champ qu'elle peut se permettre ; en comparant les impressions & les affections de notre ame, comme le métaphysicien ordinaire compare les idées purement spéculatives, elle tire de cet examen des règles pour rappeler ces impressions à une source commune, & pour les juger par l'analogie qu'elles ont entr'elles ; mais elle s'abstient ou de les juger en elles-mêmes, ou de vouloir apprécier les impressions originaires & primitives par les principes d'une philosophie aussi obscure pour nous que la structure de nos organes, ou de vouloir enfin faire adopter ses règles par ceux qui ont reçu soit de la nature soit de l'habitude une autre façon de sentir. Ce que nous disons ici du goût dans les Arts libéraux, s'applique de soi-même à cette partie des Sciences qu'on appelle *Belles-Lettres*. C'est ainsi que les *éléments* de toutes nos connoissances sont renfermés dans ceux d'une philosophie bien entendue. Voyez PHILOSOPHIE.

Nous n'ajouterons plus qu'un mot sur la manière d'étudier quelques sortes d'*éléments* que ce puisse être, en supposant ces *éléments* bien faits. Ce n'est point avec le secours d'un maître qu'on peut remplir cet objet, mais avec beaucoup de méditation & de travail. Savoir des *éléments*, ce n'est pas seulement connoître ce qu'ils contiennent, c'est en connoître l'usage, les applications, & les conséquences ; c'est pénétrer dans le génie de l'inventeur, c'est se mettre en état d'aller plus loin que lui, & voilà ce qu'on ne fait bien qu'à force d'étude & d'exercice : voilà pourquoi on ne saura jamais parfaitement ce qu'on a appris soi-même. Peut-être seroit-on bien par cette raison, d'indiquer en deux mots dans des *éléments* l'usage & les conséquences des propositions démontrées. Ce seroit pour les commençans un sujet d'exercer leur esprit en cherchant la démonstration de ces conséquences, & en faisant disparaître les vuides qu'on leur auroit laissés à remplir. Le propre d'un bon livre d'*éléments* est de laisser beaucoup à penser.

On doit être en état de juger maintenant si des

éléments complets des Sciences, peuvent être l'ouvrage d'un homme seul : & comment pourroient-ils l'être, puisqu'ils supposent une connoissance universelle & approfondie de tous les objets qui occupent les hommes ? je dis *une connoissance approfondie* ; car il ne faut pas s'imaginer que pour avoir effleuré les principes d'une science, on soit en état de les enseigner. C'est à ce préjugé, fruit de la vanité & de l'ignorance, qu'on doit attribuer l'extrême difette où nous sommes de bons livres élémentaires, & la foule de mauvais dont nous sommes chaque jour inondés. L'éleve à peine sorti des premiers sentiers, encore frappé des difficultés qu'il a éprouvées, & que souvent même il n'a surmontées qu'en partie, entreprend de les faire connoître & surmonter aux autres ; censeur & plagiaire tout ensemble de ceux qui l'ont précédé, il copie, transforme, étend, renverse, resserre, obscurcit, prend ses idées informes & confuses pour des idées claires, & l'envie qu'il a eu d'être auteur pour le desir d'être utile. On pourroit le comparer à un homme qui ayant parcouru un labyrinthe à tâtons & les yeux bandés, croiroit pouvoir en donner le plan & en développer les détours. D'un autre côté les maîtres de l'art, qui par une étude longue & assidue en ont vaincu les difficultés & connu les finesse, dédaignent de revenir sur leurs pas pour faciliter aux autres le chemin qu'ils ont eu tant de peine à suivre : peut-être encore frappés de la multitude & de la nature des obstacles qu'ils ont surmontés, redoutent-ils le travail qui seroit nécessaire pour les applanir, & qui seroit trop peu senti pour qu'on pût leur en tenir compte. Uniquement occupés de faire de nouveaux progrès dans l'art, pour s'élever, s'il leur est possible, au-dessus de leurs prédécesseurs ou de leurs contemporains, & plus jaloux de l'admiration que de la reconnaissance publique, ils ne pensent qu'à découvrir & à jouir, & préfèrent la gloire d'augmenter l'édifice au soin d'en éclairer l'entrée. Ils pensent que celui qui apportera comme eux dans l'étude des Sciences, un génie vraiment propre à les approfondir, n'aura pas besoin d'autres *éléments* que de ceux qui les ont guidés eux-mêmes, que la nature & les réflexions suppléeront infailliblement pour lui à ce qui manque aux livres, & qu'il est inutile de faciliter aux autres des connoissances qu'ils ne pourront jamais se rendre vraiment propres, parce qu'ils sont tout-au-plus en état de les recevoir sans y rien mettre du leur. Un peu plus de réflexion eût fait sentir combien cette manière de penser est nuisible au progrès & à la gloire des Sciences ; à leur progrès, parce qu'en facilitant aux génies heureux l'étude de ce qui est connu, on les met en état d'y ajouter davantage & plus promptement ; à leur gloire, parce qu'en les mettant à la portée d'un plus grand nombre de personnes, on se procure un plus grand nombre de juges éclairés. Tel est l'avantage que produiroient de bons *éléments* des Sciences, *éléments* qui ne peuvent être l'ouvrage que d'une main fort habile & fort exercée. En effet, si on n'est pas parfaitement instruit des vérités de détail qu'une Science renferme, si par un fréquent usage on n'a pas aperçu la dépendance mutuelle de ces vérités, comment distinguera-t-on parmi elles les propositions fondamentales dont elles dérivent, l'analogie ou la différence de ces propositions fondamentales, l'ordre qu'elles doivent observer entr'elles, & sur-tout les principes au-delà desquels on ne doit pas remonter ? c'est ainsi qu'un chimiste ne parvient à connoître les mixtes qu'après des analyses & des combinaisons fréquentes & variées. La comparaison est d'autant plus juste, que ces analyses apprennent au chimiste non-seulement quels sont les principes dans lesquels un corps se résout, mais encore, ce qui n'est pas moins important, les bornes

bornes au-delà desquelles il ne peut se résoudre, & qu'une expérience longue & répétée peut seule faire connoître.

Des *éléments* bien faits, suivant le plan que nous avons exposé, & par des écrivains capables d'exécuter ce plan, auroient une double utilité : ils mettroient les bons esprits sur la voie des découvertes à faire, en leur présentant les découvertes déjà faites ; de plus ils mettroient chacun plus à portée de distinguer les vraies découvertes d'avec les fausses ; car tout ce qui ne pourroit point être ajouté aux *éléments* d'une Science comme par forme de supplément, ne seroit point digne du nom de découverte. Voyez ce mot. (O)

Après avoir exposé ce qui concerne les *éléments* des Sciences en général, nous allons maintenant dire un mot des *éléments* de Mathématique & de Physique, en indiquant, pour répondre à l'objet de cet ouvrage, les principaux livres où ils sont traités.

Les *éléments* des Mathématiques ont été expliqués dans des cours & des systèmes qu'ont donnés différents auteurs. Voyez COURS.

Le premier ouvrage de cette espèce est celui de Hérigone, publié en latin & en françois l'an 1664, en dix volumes. Cet auteur y a renfermé les *éléments* d'Euclide, les *données* du même, &c. avec les *éléments* d'Arithmétique, d'Algebre, de Trigonométrie, d'Architecture, de Géographie, de Navigation, d'Optique, des Sphériques, d'Astronomie, de Musique, de Perspective, &c. Cet ouvrage a cela de remarquable, que l'auteur y employe par-tout une espèce de caractère universel, de manière que sans se servir absolument d'aucun langage, on peut entendre toutes les démonstrations, pourvu que l'on se souvienne seulement des caractères qui y sont employés. Voyez CARACTÈRE.

Depuis Hérigone, d'autres auteurs ont expliqué les *éléments* de différentes parties de Mathématiques, particulièrement le jésuite Schott dans son *curfus mathematicus*, publié en 1674 ; Jonas Moore, dans son *nouveau système de Mathématiques*, imprimé en anglois en 1681 ; Dechales dans son *curfus mathematicus*, qui parut en 1674 ; Ozanam dans son *cours des Mathématiques*, publié en 1699 : mais personne n'a donné de cours de Mathématiques plus étendu ni plus approfondi que M. Wolf ; son ouvrage a été publié sous le titre de *elementa matheseos universæ*, en deux volumes in-4°, dont le premier parut en 1713, & le second en 1715 : depuis il y a eu une édition de Geneve en 1733, en cinq volumes in-4° : en général cet ouvrage fait honneur à son auteur, quoiqu'il ne soit pas exempt de fautes ; mais c'est le meilleur ou le moins mauvais que nous ayons jusqu'ici.

Les *éléments* d'Euclide sont le premier, & selon plusieurs personnes le meilleur livre d'*éléments* de Géométrie. On a fait un grand nombre d'éditions & de commentaires sur les quinze livres des *éléments* de cet auteur. Oronce Finé est le premier qui a publié, en 1530, les six premiers livres de ces *éléments* avec des notes pour expliquer le sens d'Euclide. Peletier fit la même chose en 1557. Nic. Tartaglia fit un commentaire vers ce même tems sur les quinze livres entiers ; il y ajouta même quelque chose de lui.

Dechales, Hérigone, & d'autres, ont pareillement travaillé beaucoup sur les *éléments* d'Euclide, ainsi que Barrow, recommandable sur-tout par la précision & la rigueur de ses démonstrations. Mais comme les quinze livres entiers ne paroissent pas nécessaires, principalement aux jeunes Mathématiciens, quelques auteurs se sont appliqués seulement à bien éclaircir les six premiers livres, avec l'onzième & le douzième tout au plus. On ne finiroit pas, si l'on vouloit rapporter les différentes éditions qu'on en a faites : celles qui passent pour les meilleurs,

leurès, sont une édition françoise de Dechales & une latine d'André Tacquet : celle de Dechales, qu'on estime le plus, a été faite à Paris en 1709 par Ozanam ; & la meilleure de Tacquet est une édition de Cambridge faite en 1703 par Whiston.

Quelques auteurs ont réduit en syllogismes toutes les démonstrations d'Euclide, pour faire voir comment l'on s'éleve, par une chaîne de raisonnemens, à une démonstration complète. Pierre Ramus n'approuva pas l'ordre d'Euclide, comme il le paroît par son discours sur les quinze livres de cet auteur ; c'est ce qui le détermina à compiler vingt-trois nouveaux livres d'*éléments*, suivant la méthode scholastique, mais sans succès. Arnaud, en 1667 ; Gaston Pardiés, Jésuite, en 1680 ; le P. Lamy, en 1685 ; Polinière, en 1704 ; & depuis 20 ans M. Rivard, ont publié le fond de la doctrine d'Euclide, suivant une nouvelle méthode particulière à chacun d'eux.

Il y a quelques années que M. Clairaut, de l'académie des Sciences de Paris, publia une Géométrie où les propositions ne paroissent qu'à mesure qu'elles sont occasionnées par les besoins des hommes qui les ont découvertes : cette méthode est très-lumineuse, & n'a point la sécheresse des précédentes ; mais, outre que l'auteur y suppose quelquefois sans démonstration ce qui à la rigueur pourroit en avoir besoin, les propositions, ainsi que dans toutes les autres méthodes, n'y sont point déduites immédiatement les unes des autres, & forment plutôt un assemblage qu'un édifice de propositions ; cependant une chaîne non interrompue de vérités, seroit le système le plus naturel & le plus commode, en même tems qu'elle offriroit à l'esprit l'agréable spectacle de générations en ligne directe : or c'est ce que l'on a exécuté dans les institutions de Géométrie, imprimées à Paris en 1746, chez de Bure l'aîné. Toutes les propositions de cet ouvrage sont déduites immédiatement les unes des autres, & donnent occasion à la résolution d'un fort grand nombre de problèmes curieux & utiles, ainsi qu'à des réflexions sur les développemens de l'esprit humain ; ce qui répand quelque agrément sur une matière qui ne comporte par elle-même que trop de sécheresse. Moyennant cet apas ou cet artifice, la Géométrie élémentaire a été mise à la portée de la plus tendre enfance, ainsi que l'expérience l'a démontré, & le démontre tous les jours. On desireroit que M. Clairaut, dans les excellens *éléments* d'Algebre qu'il a publiés, eût mis les opérations du calcul plus à portée des commençans. Voyez ALGÈBRE.

Sur les *éléments* des différentes parties des Mathématiques, voy. ALGÈBRE, DIFFÉRENTIEL, INTÉGRAL, MÉCANIQUE, OPTIQUE, ASTRONOMIE, &c.

Les meilleurs *éléments* de Physique sont l'essai de Physique de Musschenbroeck, les *éléments* de s'Gravesande, les leçons de Physique de M. l'abbé Nollet, & plusieurs autres. Voyez PHYSIQUE. (E)

ELEMENS, (*Géomét. transf.*) On appelle ainsi dans la géométrie sublimée, les parties infiniment petites ou différentielles d'une ligne droite, d'une courbe, d'une surface, d'un solide. Ainsi (*Pl. d'anal. fig. 18.*) le petit espace $PMmp$, formé par les deux ordonnées infiniment proches PM , mp , & par l'arc Mm de la courbe, est l'*élément* de l'espace APM ; Pp est l'*élément* de l'abscisse ; Mm , celui de la courbe, &c. Voy. DIFFÉRENTIEL, FLUXIONS, INDIVISIBLES, INTÉGRAL, INFINI, &c. (O)

ELEMENS, en Astronomie. Les Astronomes entendent communément par ce mot les principaux résultats des observations astronomiques, & généralement tous les nombres essentiels qu'ils employent à la construction des tables du mouvement des planetes. Ainsi les *éléments* de la théorie du soleil, ou plutôt de la terre, sont son mouvement moyen & son excentricité, &

le mouvement de son aphélie. Les *éléments* de la théorie de la lune sont son mouvement moyen, celui de son nœud & de son apogée, son excentricité, l'inclinaison moyenne de son orbite à l'écliptique. *Voy. ÉPOQUE, MOUVEMENT MOYEN, EXCENTRICITÉ, &c. (O)*

ÉLÉMENTS, f. pl. m. On appelle ainsi en *Physique* les parties primitives des corps. Les anciens, comme tout le monde fait, admettoient quatre *éléments* ou corps primitifs dont ils supposoient les autres formés, l'air, le feu, l'eau, la terre; & cette opinion, quoiqu'abandonnée depuis, n'étoit pas si déraisonnable, car il n'y a guère de mixte dans lequel la Chimie ne trouve ces quatre corps, ou du moins quelques-uns d'eux. Descartes est venu, qui à ces quatre *éléments* en a substitué trois autres, uniquement tirés de son imagination, la matière subtile ou du premier *élément*, la matière *globuleuse* ou du second, & la matière *rameuse* ou du troisième. *Voyez CARTÉSIANISME, ÉTHER, MATIÈRE SUBTILE, GLOBULES, &c.* Aujourd'hui les Philosophes sages reconnoissent, 1°. qu'on ignore absolument en quoi consiste les *éléments* des corps. *Voyez CONFIGURATION, CORPS, MATIÈRE, CORPUSCULE, &c.* 2°. Qu'on ignore encore, à plus forte raison, si les *éléments* des corps sont tous semblables, & si les corps diffèrent entr'eux par la différente nature de leurs *éléments*, ou seulement par leur différente disposition. 3°. Qu'il y a apparence que les *éléments* ou particules primitives des corps sont durs par eux-mêmes. *Voyez DURETÉ.* On sera peut-être étonné de la brièveté de cet article: mais nos connoissances sur ce qui en fait l'objet sont encore plus courtes. (O)

ÉLÉMENT ou PREMIER PRINCIPE, (*Chimie.*) *Voyez* PRINCIPE.

ÉLÉMENT, (*Medec. Physiol. Pathol.*) ce terme est employé dans la théorie de la Médecine pour désigner les premiers principes de la structure du corps humain. *Voyez* FIBRE, NUTRITION. (d)

ÉLÉMENTAIRE, adj. (*Philosophie.*) se dit de ce qui se rapporte aux *éléments*. *Voyez* ÉLÉMENT. Ainsi les *éléments* d'un corps se nomment aussi les *particules élémentaires* de ce corps.

Tout l'espace qui est compris dans l'orbite de la Lune, étoit appelé par les anciens la *région élémentaire*, parce que c'étoit selon eux le siège ou la sphère des quatre *éléments* vulgaires. C'est par la même raison que de prétendus philosophes ont appelé *peuple élémentaire* une espèce d'êtres imaginaires qu'ils ont crû ou supposé habiter les quatre *éléments* des anciens, &c. En voilà assez & trop sur ces sottises. Sur l'air & le feu *élémentaire*, voyez AIR & FEU.

ÉLÉMENTAIRE se dit aussi, en parlant d'une science, de la partie de cette science qui en renferme les *éléments*. Ainsi on dit la *Géométrie élémentaire* pour les *éléments* de *Géométrie*, la *Mécanique élémentaire* pour les *éléments* de *Mécanique*, &c. (O)

ELEMI, (*Hist. nat. des Drogues.*) résine étrangère qui s'enflamme aisément, & qui se dissout dans l'huile. On distingue deux sortes d'*élémi*, 1°. le vrai *élémi* ou celui d'Éthiopie & de l'Arabie heureuse, 2°. l'*élémi* d'Amérique.

Le vrai *élémi* est une résine jaunâtre, ou d'un blanc noirâtre, solide extérieurement, quoiqu'il ne soit pas entièrement sec, mou & gluant intérieurement, formé en morceaux cylindriques qui brûlent lorsqu'on les met sur le feu; son odeur forte n'est pas désagréable, elle approche de celle du fenouil. Ces morceaux cylindriques sont ordinairement enveloppés de grandes feuilles de roseau ou de palmier. Nous n'avons encore rien de certain sur l'arbre dont cette résine découle, & même on la trouve aujourd'hui très-rarement dans les boutiques: on est trop heureux de rencontrer l'*élémi* pur d'Amérique.

Celui-ci est une espèce de résine quelquefois blanchâtre, quelquefois verdâtre ou jaunâtre, transparent, approchant de la résine du pin, de consistance tantôt plus molle, tantôt plus sèche, d'une odeur résineuse, désagréable. On l'estime quand il est récent, transparent, un peu verd, gras, gluant, odoriférant. Il nous vient du Brésil, de la nouvelle Espagne & des îles d'Amérique: on l'apporte en pains de deux à trois livres; & parce qu'ils sont enveloppés dans des feuilles de cannes, on lui donne communément le nom de *gomme élémi en roseaux*. L'arbre qui fournit cette résine s'appelle *icicariba*. *Voyez* ICICARIBA.

On vend pour de l'*élémi* naturel, celui qui à cause de sa saleté, a été fondu & recuit au feu, & c'est peut-être là la moindre des tromperies. On contrefait assez communément cette résine avec du galipot lavé dans de l'huile commune d'aspic. On fait aussi passer des gommes communes & quelques espèces de poix-résines jaunâtres, blanchâtres, grises, pour l'*élémi* d'Amérique. Les connoisseurs les distinguent par l'odeur & la couleur; mais si la chose en valoit la peine dans la pratique, la meilleure connoissance pour un acquéreur seroit celle d'un bon droguiste. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

ELEMI RÉSINE, (*Pharm. mat. medic.*) La résine *élémi* est plus connue dans les boutiques sous le nom de *gomme* que sous celui de *résine*; cependant comme c'est absolument une résine, nous l'appellerons ainsi, & en cela nous suivrons M. Geoffroy, qui lui donne ce nom dans sa matière médicale.

La *résine élémi* s'emploie rarement seule, mais elle entre dans beaucoup de préparations officinales externes; c'est elle qui fait la base du baume d'Arceus, auquel on donne quelquefois le nom d'*onguent élémi*. *Voyez* BAUME d'ARCEUS.

Si on distille par la retorte la *résine élémi*, on en retire tout ce que donnent ordinairement les résines, c'est-à-dire du flegme acide, une huile assez limpide dans le commencement, & qui s'épaissit de plus en plus vers la fin de l'opération; il ne reste dans la cornue qu'une petite quantité de *caput mortuum*, surtout si l'*élémi* étoit pur.

La *résine élémi* appliquée extérieurement, passe pour résoudre les tumeurs, déterger les ulcères, & pour être un très-bon digestif; mais, comme nous l'avons dit, on ne l'emploie point seule.

On ne l'emploie point non plus pour l'intérieur; cependant quelques auteurs la vantent comme diurétique.

L'*élémi* entre dans le baume d'Arceus & dans celui de Fioraventi, dans les onguens de styrax & martiatum, dans les emplâtres de bétouine, oppodeltoch, d'André de la Croix, &c. (b)

* **ELENOPHORIES**, adj. pris subst. fêtes ainsi appelées, parce qu'on y portoit des vases de jonc & d'osier, qu'on appelloit *elenes*.

ÉLÉOMÉLI, f. m. (*Pharmacie.*) c'est une huile plus épaisse que le miel, & douce au goût, qui coule du tronc d'un arbre à Palmyre contrée de la Syrie. Cette huile prise dans de l'eau, évacue par les selles les humeurs crues & bilieuses; les malades qui s'en servent sont attaqués d'engourdissement & perdent leurs forces, mais ces symptômes ne sont point à craindre.

On tire aussi cette huile des bourgeons oléagineux de cet arbre. *Dioscoride & Chambers.*

ELEO-SACCHARUM, (*Chimie & Pharmacie.*) on appelle ainsi toute huile essentielle combinée avec du sucre. C'est un moyen pour rendre les huiles propres à se mêler avec l'eau; ce qu'elles ne feroient point à moins que le sucre, qui est soluble dans l'eau, ne servît d'intermédiaire à cette union. Pour faire l'*eleo-saccharum*, on n'a qu'à verser quel-

ques gouttes d'une huile essentielle de citron, de canelle, de lavande, &c. sur du sucre en poudre; ou bien on n'a qu'à froter des morceaux de sucre sur la peau d'une orange, d'un citron, &c. par-là le sucre se charge d'une huile essentielle aromatique, & lui donne des entraves qui l'empêchent de se dissiper aussi promptement qu'elle feroit sans cela. C'est-là le moyen qu'employent les Italiens, & sur-tout les Napolitains, pour donner à leurs fleurs artificielles les mêmes odeurs qu'ont les fleurs naturelles. Pour cela ils ne font que cacher un peu d'*eleo-saccharum* dans le calice de la fleur artificielle; cependant à la fin la partie aromatique se dissipe.

Dans la Pharmacie on connoît l'*eleo-saccharum carminativum*, qui se fait en versant l'huile essentielle de camomille, vingt-quatre gouttes, sur douze onces de sucre blanc en poudre. Il y a aussi l'*eleo-saccharum* de saffras, qui se fait avec ʒij d'huile de saffras, & ʒvj de sucre blanc: on dit que c'est un bon remède pour les catarrhes. Voyez Woyt, *Gazophylacium medico-physicum*. (—)

ELEPHANT, *elephas*, s. m. (*Hist. nat. Zool.*) le plus grand de tous les animaux quadrupèdes, & un des plus singuliers dans la conformation de plusieurs parties du corps. *Planche I. figure 1.* En considérant l'*éléphant* relativement à l'idée que nous avons de la justesse des proportions, il semble être mal proportionné & mal dessiné, pour ainsi dire, à cause de son corps gros & court, de ses jambes roides & mal formées, de ses piés ronds & tortus, de sa grosse tête, de ses petits yeux, & de ses grandes oreilles. On pourroit dire aussi que l'habit dont il paroît couvert, est encore plus mal taillé & plus mal fait. Sa trompe, ses défenses, ses piés, &c. le rendent aussi extraordinaire que la grandeur de sa taille. La description de ses parties, & l'histoire de leurs usages, ne donnera pas moins d'admiration que leur aspect cause de surprise.

Le roi de Portugal envoya en 1668 au roi de France un *éléphant* du royaume de Congo, âgé de dix-sept ans, & haut de six piés & demi depuis terre jusqu'au-dessus du dos. Il vécut dans la ménagerie de Versailles pendant treize ans, & ne grandit que d'un pié, sans doute parce que le changement de climat & de nourriture avoit retardé son accroissement; ainsi il n'avoit que sept piés & demi de hauteur lorsque MM. de l'académie royale des Sciences en firent la description.

Le corps de cet animal avoit douze piés & demi de tour; sa longueur étoit presque égale à sa hauteur. Il avoit depuis le front jusqu'au commencement de la queue, huit piés & demi, & trois piés & demi depuis le ventre jusqu'à terre. En prenant la mesure des jambes sur le squelette, on a trouvé que celles de devant avoient quatre piés & demi, & celles de derrière quatre piés huit pouces; mais lorsque l'animal est revêtu de sa chair & de sa peau, les jambes de derrière paroissent plus courtes que celles de devant, parce qu'elles sont moins dégagées de la masse du corps: elles ressemblent plus à celles de l'homme qu'à celles de la plupart des quadrupèdes, en ce que le talon posé à terre, & que le pié est fort court. Les piés de l'*éléphant* dont il s'agit ici étoient si petits, qu'on ne les distinguoit pas des jambes, qui descendoient tout d'une venue jusqu'à terre, & dont la peau renfermoit les doigts des piés. La plante des piés de derrière avoit dix pouces de longueur, & celle des piés de devant, quatorze; elle étoit garnie d'une corne en forme de semelle, qui étoit dure, solide & épaisse d'un pouce, & qui débordoit comme si elle avoit été écachée par le poids du corps, & formoit quelques ongles mal figurés: il n'y en avoit que trois à chaque pié, cependant il s'est trouvé cinq doigts dans le squelette; mais ils étoient recou-

verts par la peau, & n'avoient aucun rapport avec les ongles. La corne, que l'on a comparée à une semelle, formoit encore d'autres prolongemens que l'on auroit pû prendre pour des ongles. Il y a lieu de croire que cette partie varie dans différens individus, comme nous le ferons voir dans la suite. La queue étoit menue & pointue; elle avoit deux piés & demi de longueur, & étoit terminée par une houpe de gros poils longs de trois à quatre pouces. Cet *éléphant* étoit femelle; l'orifice extérieur de la matrice se trouvoit placé au milieu du ventre près du nombril, à l'extrémité d'un conduit qui formoit une éminence qui s'étendoit depuis l'anus jusqu'à la vulve, & qui renfermoit un clitoris de deux piés & demi de longueur, & de deux pouces de diamètre; de sorte qu'on l'auroit pris, avant la dissection, pour une verge, parce que cette partie est située de la même façon dans la plupart des quadrupèdes. Il y avoit sur la poitrine deux mammelles, les mammelons étoient petits. La tête étoit grande; elle avoit deux bosses par derrière, & un creux entre deux. Le cou étoit court, le front large, les yeux petits, la bouche étroite, & presque cachée sous le menton; la mâchoire inférieure fort pointue, & les oreilles deux fois plus grandes à proportion que celles d'un âne; elles avoient trois piés de hauteur, deux piés de largeur, & seulement deux lignes d'épaisseur: leur figure approchoit de l'ovale, & elles étoient collées contre la tête, comme celles de l'homme, & s'étendoient en-arrière. On voit par leurs dimensions qu'aucun animal n'a les oreilles à proportion aussi grandes que l'*éléphant*. La trompe avoit cinq piés trois pouces de longueur après la mort de l'animal, neuf pouces de diamètre à sa racine, & trois vers l'extrémité, qui s'élargissoit comme le haut d'un vase, & formoit un rebord dont la partie de dessous étoit plus épaisse que les côtés. Ce rebord s'allongeoit par le dessus en manière d'un bout de doigt: tout le rebord formoit comme une petite tasse, au fond de laquelle étoient les narines; aussi la racine de la trompe sort de l'endroit qui correspond à celui des narines dans les autres quadrupèdes. Les défenses avoient deux piés de longueur & quatre pouces de diamètre vers leur racine; elles étoient un peu recourbées en-haut, & sortoient de la mâchoire supérieure, à cinq pouces au-dessus du bord de la levre: il n'y avoit que huit dents, quatre en chaque mâchoire, deux de chaque côté; la longueur de la plus grosse étoit de quatre pouces, la largeur d'un pouce & demi. Il se trouvoit sur la peau des crins ou des soies plus grosses que celles des sangliers; elles étoient noires-luisantes, d'une grosseur égale depuis la racine jusqu'au bout, qui paroissoit coupé: il y en avoit peu, & seulement sur quelques parties; savoir la trompe, les paupières, & la queue d'un bout à l'autre, jusqu'à la houpe de l'extrémité. La longueur des soies de la trompe étoit d'un pouce & demi. La peau avoit des rides de deux especes; les unes étoient des lignes creusées comme nous les avons au-dedans des mains; les autres étoient élevées comme elles le sont au-dessus des mains aux personnes vieilles & maigres. Les rides rendoient la peau de l'*éléphant* fort vilaine, étant couverte d'un épiderme gris-brun, épais en plusieurs endroits, calleux, couvert de crasse, & comme déchiré par une infinité de gerçures. Voyez les mém. pour servir à l'histoire naturelle des animaux, dressés par M. Perrault, troisième partie.

Les *éléphants* se trouvent en Asie & en Afrique. Ceux de l'Asie sont les plus grands; on prétend qu'ils ont jusqu'à treize, quatorze ou quinze piés, & même plus, de hauteur depuis terre jusqu'au-dessus du dos. On a vû des défenses qui pesoient cent soixante livres: sans doute elles venoient des *éléphants* d'Asie, car on assure qu'il y en a du poids de deux cents li-

vres. On prétend qu'il s'en est trouvé en Afrique du poids de cent vingt-cinq livres; les Anglois en ont rapporté de cette partie du monde, qui avoient plus de huit piés de longueur, & qui pesoient quatre-vingt-dix livres. On dit que la mesure ordinaire des éléphants d'Afrique est de neuf ou dix piés de longueur, & de onze ou douze de hauteur. Il y a dans l'île de Ceylan un très-grand nombre d'éléphants, au rapport du capitaine Ribeiro, *Hist. de Ceylan, 1701*. Les plus grands ont neuf coudées depuis la pointe du pié jusqu'à l'épaule. Plusieurs auteurs s'accordent à dire que les éléphants de cette île sont mieux faits, plus courageux, & ont plus d'instinct que les autres, quoiqu'ils soient plus petits. Les éléphants sont de couleur brune; il y en a quelques-uns de blancs dans les Indes, mais ils sont très-rares.

L'éléphant allonge & raccourcit sa trompe; il dirige l'extrémité en-haut, en-bas, de côté ou en arrière: elle est flexible en tout sens, il la meut à son gré & selon ses besoins; car il s'en sert comme d'un bras & d'une main. Il embrasse avec sa trompe tout ce qu'il veut soulever ou entraîner, par le moyen d'un rebord qui est au bout, & du prolongement de ce rebord, qui ressemble à une sorte de doigt: il saisit les choses les plus petites. C'est surtout à l'aide de ce doigt qu'il montre une adresse dont on ne croiroit pas qu'un animal si massif fût capable. Enfin c'est avec sa trompe qu'il porte à sa bouche tous ses alimens, soit solides, soit liquides; mais pour entendre la mécanique qu'il employe à cet effet, il faut se souvenir que les deux ouvertures des narines sont au fond de la cavité qui se trouve à l'extrémité de la trompe: c'est donc par cet organe qu'il respire, aussi plusieurs voyageurs ont regardé la trompe comme un nez fort allongé. L'air qui passe par cette trompe dans l'inspiration & dans la respiration, la rend propre à la succion, & lui donne la force de projeter les choses qui se trouvent dans sa cavité. Lorsque l'animal applique les bords de l'extrémité de cette trompe sur quelque corps, & qu'il retire en même tems son haleine, ce corps reste collé contre la trompe, & en suit les différens mouvemens. C'est ainsi que l'éléphant enleve des choses fort pesantes, & même jusqu'au poids de deux cents livres. Lorsqu'il a soif, il trempe le bout de sa trompe dans l'eau, & en inspirant il remplit d'eau toute la cavité de la trompe; ensuite il la recourbe en-dessous, pour en porter l'extrémité dans sa bouche: alors l'animal pourroit aisément faire couler l'eau de la trompe dans la bouche, par un mouvement d'expiration; mais de cette façon il ne l'avalerait pas sans qu'il en entrât dans le larynx, puisque ce mouvement d'expiration suppose nécessairement que l'épiglotte est levée: aussi l'éléphant enfonce sa trompe jusque dans le gosier au-delà de l'épiglotte, & on entend un grand bruit que fait l'eau en sortant de la trompe pour descendre dans l'œsophage. D'ailleurs on ne voit aucun mouvement de succion dans les levres, ce qui prouve que l'eau est poussée par l'expiration, & non pas attirée par la succion. De même quand l'éléphant prend l'herbe, il l'arrache avec sa trompe, & en fait des paquets qu'il porte au fond de sa bouche. Ces observations ont fait présumer qu'il tète aussi avec sa trompe, mais on n'a jamais vu d'éléphant têter; on n'a jamais vu non plus qu'il prît aucune chose immédiatement avec sa bouche, si ce n'est qu'il reçoit ce qu'on y jette. Il fait jaillir au loin & dirige à son gré l'eau dont il a rempli sa trompe: on dit qu'elle en peut contenir plusieurs seaux. Lorsqu'on mène l'éléphant au combat, on attache à l'extrémité de la trompe une chaîne ou un sabre nud, dont il se sert avec beaucoup d'adresse pour frapper l'ennemi.

L'éléphant a beaucoup d'instinct & de docilité; on

l'appriivoise si aisément, & on le soumet à tant d'exercices différens, que l'on est surpris qu'une bête aussi lourde prenne si facilement les habitudes qu'on lui donne. Pour le conduire on se met à cheval sur son cou; on tient à la main une grosse verge de fer très-pointue par un bout, & terminée à l'autre par un crochet très-fort & aussi très-pointu; on se sert de la pointe au lieu d'éperon, & le crochet supplée à la bride; car on pique l'animal aux oreilles & au museau pour diriger sa marche, le conducteur étant ainsi posté. On se place sur le dos de l'éléphant: les femmes se servent, comme les hommes, de cette monture; mais on dit qu'elle est fort incommode, & qu'on aimeroit mieux faire dix lieues sur un cheval, qu'une seule sur un éléphant. On leur fait aussi porter des tours, dans lesquelles on place plusieurs hommes armés pour la guerre. Ces tours, au moins celles dont parle Pietro della Valle dans ses *Voyages*, sont longues & larges comme un grand lit, & placées en-travers sur le dos de l'éléphant; elles peuvent contenir six ou sept personnes assises à la manière des Levantins: il y en a d'autres où dix ou douze combattans peuvent se placer. Pour les voyages des femmes de qualité & des grands seigneurs, les éléphants ont au lieu de tours, des pavillons richement ornés, dans lesquels on peut s'asseoir ou se coucher. Les éléphants portent aussi de toutes sortes de fardeaux, jusqu'à de petites pièces de canon sur leurs affûts. Au rapport de Thevenot (*voyage du Lev.*), la charge des plus forts éléphants est de plus de trois mille livres. Cet animal a le pié si sûr, qu'il ne bronche presque jamais. Il fait beaucoup de chemin en peu de tems, à cause de la longueur de ses jambes: en allant le pas, il atteint un homme qui court. Lorsqu'on le presse, il peut faire en un jour le chemin de six journées; il court comme le cheval, au galop, & il fend l'eau avec autant de vitesse qu'une chaloupe de dix rames. Lorsqu'on est poursuivi par cet animal, on ne peut l'éviter qu'en faisant des détours, parce qu'il n'est pas aussi prompt à se retourner de côté qu'à marcher en-avant. Les éléphants plient les jambes de devant, & même celles de derrière. Lorsqu'on veut les charger on monte dessus, & ils aident avec leur trompe. Lorsqu'ils sont en voyage ils ne se couchent que rarement; mais dans d'autres tems ils se couchent toutes les nuits, & se relevent avec beaucoup de facilité. Ces animaux sont fort commodes & fort utiles pour le service qu'ils rendent, mais ils coûtent beaucoup à nourrir. Thevenot dans son *voyage du Levant*, dit qu'à *Delhy*, outre la viande qu'on leur fait manger, & l'eau-de-vie qu'on leur fait boire, on leur donne une pâte de farine, de sucre & de beurre, & chacun en consomme au moins par jour pour une demi-pistole. Fr. Pierre de Laval rapporte dans ses *voyages*, qu'un éléphant mange cent livres de ris par jour: ils prennent tout ce qu'on leur donne, principalement du biscuit. Un seul de ces animaux peut manger en un jour ce qui suffiroit pour nourrir trente hommes durant une semaine; cependant on en a vu se passer de manger pendant huit ou dix jours. Les éléphants sauvages vivent d'herbe, de fruits, & de branches d'arbres, dont ils machent du bois assez gros.

Ces animaux sont fort tranquilles, & ne s'irritent que lorsqu'on les offense; alors ils dressent les oreilles & la trompe, & c'est avec la trompe qu'ils renversent les hommes ou les jettent au loin, arrachent des arbres, & soulevent tout ce qui leur fait obstacle. Lorsqu'ils ont terrassé un homme & que leur fureur est grande, ils l'entraînent à l'aide de leur trompe contre leurs piés de devant, & marchent dessus ou le massacrent en le frappant & le perçant avec leurs défenses. C'est aussi par les coups redoublés de ces défenses qu'ils abattent des murs, & qu'ils frap-

pent sur les choses que leur trompe ne peut pas saisir. Ils craignent le feu ; on arrête leur fureur en leur jettant des piéces d'artifice enflammées. Cet animal si grand & si fort est exposé aux insultes des plus vils insectes, les mouches l'incommodent en le piquant dans les endroits où sa peau est gerfée ; c'est pourquoi il a soin de jeter avec sa trompe de la poussière sur son corps, & de se rouler sur la terre en sortant du bain : car il ne manque pas de se baigner souvent, soit pour faire tomber la croûte que la poussière a formée sur sa peau, soit pour ramollir son épiderme qui est sujet à se dessécher ; on le frote d'huile pour prévenir ce desséchement. En frottant sa peau il écrase les mouches qui se trouvent dans les gerfures. Ses ennemis les plus redoutables sont le rhinoceros, le lion, le tygre & les serpens, mais sur-tout le tygre, parce qu'il saisit l'éléphant par la trompe & la met en piéces. Les Negres lui donnent la chasse, parce qu'ils vendent ses défenses & mangent sa chair.

Lorsque les éléphants sont en chaleur ils deviennent furieux ; mais, au rapport de Tavernier, cela n'arrive guere à ceux qui sont apprivoisés. On prétend que la femelle amoncelle des feuilles avec sa trompe, en fait une sorte de lit, s'y couche sur le dos quand elle veut recevoir le mâle, & l'appelle par des cris ; que leur accouplement ne se fait que dans les lieux les plus écartés & les plus solitaires, & que les femelles portent pendant dix ans. Quelques auteurs disent qu'elles ne conçoivent qu'une fois en sept ans, & que leur portée n'est que d'un an, de dix-huit mois, de deux ans, ou de deux ans & demi ; que chaque portée est d'un seul foetus. D'autres soutiennent qu'il y en a trois ou quatre, & que la mere les allaite pendant sept ou huit ans ; mais tous ces faits sont très-incertains, on n'a pu les observer sur les éléphants domestiques, puisqu'ils ne s'accouplent pas, & il n'est guere possible de suivre des éléphants sauvages d'assez près & assez long-tems pour faire de telles observations. La durée de leur vie n'est guere mieux connue ; on a dit que ces animaux vivoient jusqu'à trois, quatre ou cinq cents ans, & qu'ils grandissent pendant la moitié de leur vie : d'autres assurent qu'elle ne dure que cent vingt, cent trente, ou cent cinquante ans, &c.

On a mis l'éléphant au rang des animaux fissipedes, dans les divisions méthodiques des quadrupedes. En effet il a cinq doigts à chaque pié, mais ils sont entierement réunis & cachés sous la peau. Les ongles ne sont pas vraiment des ongles ; ils ne tiennent pas aux doigts comme il a déjà été dit, & leur nombre varie, puisque l'éléphant de Versailles n'en avoit que 3 à chaque pié, tandis qu'on en monroit un autre à Paris qui venoit des Indes, & qui en avoit quatre. Cependant le P. Tachard a observé que tous les éléphants qu'il a vûs à Siam, avoient cinq ongles.

Il y a eu diverses opinions sur les défenses de l'éléphant. On a cru que la plupart des femelles n'en avoient point, & qu'elles étoient très-courtes dans les autres ; qu'elles sortoient de la mâchoire inférieure, & qu'elles tomboient chaque année. Mais les défenses de l'éléphant femelle de Versailles, tenoient à la mâchoire supérieure ; elles étoient longues, & n'ont pas tombé pendant les treize ans qu'il a été à la ménagerie. Quelques auteurs ont prétendu que ces défenses étoient des dents : d'autres ont soutenu qu'on devoit les regarder comme des cornes ; en effet leur substance qui est l'ivoire (*voyez IVOIRE.*) s'amolit au feu, ce qui n'arrive pas à celle des dents ; & l'os dont sortent ces défenses est distinct & séparé de celui dont sortent les dents : ce qui prouve qu'elles sont de véritables cornes.

On feroit une longue histoire de l'éléphant, si l'on rapportoit tout ce qu'on a dit de son instinct, & tous

les détails du cérémonial établi chez différens peuples, qui ont beaucoup de vénération pour cet animal ; on verroit que l'amour du merveilleux a fait croire que l'éléphant a des vertus & des vices, qu'il est chaste & modeste, orgueilleux & vindicatif, qu'il aime les loüanges, qu'il comprend ce qu'on lui dit, &c. Des nations entieres ont fait des guerres longues & cruelles, & des milliers d'hommes se sont égorgés pour la conquête de l'éléphant blanc. Cent officiers soignent un éléphant de cette couleur à Siam ; il est servi en vaisselle d'or, promené sous un dais, logé dans un pavillon magnifique dont les lambris sont dorés. Plusieurs rois de l'Orient préfèrent à tout autre titre, celui de possesseur de l'éléphant blanc. Mais c'en est assez sur ce sujet, qui est fort étranger à l'histoire naturelle de l'éléphant.

Les éléphants sauvages vont par troupes. Il y a plusieurs manieres de les prendre & de les apprivoiser. Au royaume de Siam, des hommes montent sur des éléphants femelles, & se couvrent de feuillages pour n'être pas apperçus des éléphants sauvages qu'ils vont chercher dans les forêts : dès qu'ils se croient à portée de quelques-uns de ces animaux, ils font crier les femelles sur lesquelles ils sont montés ; les mâles répondent à ces cris par des hurlemens effroyables, & s'approchent des femelles, que les hommes font marcher vers une allée fermée par des palissades ; les mâles suivent les femelles, & dès que l'un d'eux est entré dans l'allée, on fait tomber deux coulisses, une pardevant l'éléphant sauvage, & l'autre par derrière : de sorte qu'il se trouve enfermé sans pouvoir avancer, ni reculer, ni se retourner. Il jette des cris terribles, & fait des efforts étonnans pour se dégager, mais c'est en vain ; alors on tâche de le calmer & de l'adoucir, en lui jettant des seaux d'eau sur le corps ; on verse de l'huile sur ses oreilles, & on fait venir des éléphants privés mâles & femelles qui le caressent avec leurs trompes. Pendant ce tems-là, on lui passe des cordes sous le ventre & aux piés de derrière, & enfin on fait approcher un éléphant privé. Un homme est monté dessus & le fait avancer & reculer, pour donner exemple à l'éléphant sauvage ; ensuite on leve la coulisse qui l'arrête, & aussitôt il avance jusqu'au bout de l'allée : dès qu'il y est arrivé, on met à ses côtés deux éléphants domestiques, que l'on attache avec lui ; un troisieme marche devant, & le tire par une corde ; & un quatrieme le suit, & le fait marcher à grands coups de tête qu'il lui donne par-derrière. C'est ainsi qu'on conduit l'éléphant sauvage jusqu'à une espece de remise, où on l'attache à un gros pilier qui tourne comme un cabestan de navire ; on le laisse-là pour lui donner le tems d'appaier sa fureur. Dès le lendemain il commence à aller avec les éléphants privés, & en quinze jours il est entierement apprivoisé.

Le roi de Siam a encore une autre façon de faire la chasse aux éléphants : mais elle demande beaucoup d'appareil. On commence par attirer le plus grand nombre d'éléphants sauvages qu'il est possible dans un parc spacieux, environné par de gros pieux qui laissent de grandes ouvertures de distance en distance ; on les y fait venir par le moyen d'une femelle, ou en les épouventant par le son des trompettes, des tambours, des hautbois, & sur-tout par le feu dans divers endroits de la forêt, pour les faire aller dans le parc. Lorsqu'ils y sont arrivés, on fait autour une enceinte d'éléphants de guerre, pour empêcher que les éléphants sauvages ne franchissent les palissades ; ensuite on mene dans le parc à-peu-près autant d'éléphants privés des plus forts, qu'il y a d'éléphants sauvages. Les premiers sont montés chacun par deux chasseurs, qui portent de grosses cordes à noeuds coulans, dont les bouts sont attachés à l'éléphant. Les conducteurs de chacun de ces éléphants les font

courir contre un éléphant sauvage, qui fuit aussi-tôt & se présente aux ouvertures du parc pour en sortir; mais il est repoussé par les éléphants de guerre qui forment l'enceinte du dehors; & pendant qu'il marche ainsi dans le parc, les chasseurs jettent leurs nœuds si à-propos dans les endroits où il doit mettre le pié, qu'en peu de tems tous les éléphants sauvages sont attachés. On les met entre des éléphants privés pour les conduire, comme dans la chasse dont il a déjà été fait mention.

Au Pégu on employe pour cette chasse plus d'art, mais moins de monde. On a plusieurs femelles dressées au manège qu'elles doivent faire dans cette occasion; on les frote aux parties de la génération avec une huile fort odoriférante, que les mâles sentent de loin; on mene ces femelles dans les forêts, & bientôt les éléphants sauvages accourent de toutes parts, & les suivent: alors elles prennent le chemin d'un parc environné de gros pieux plantés à telle distance l'un de l'autre, qu'un homme peut passer entre deux, mais non pas un éléphant, excepté à l'entrée du parc où il y a une grande ouverture qui se ferme par une herse. Il se trouve aussi entre les pieux plusieurs portes qui communiquent chacune dans une écurie, & que l'on peut fermer par des coulisses. Lorsque les femelles privées sont entrées dans le parc avec les éléphants sauvages, on fait tomber la herse pour clore la grande ouverture; ensuite les femelles entrent dans leurs écuries, & on baisse la coulisse des portes. Les éléphants se voyant seuls & enfermés, entrent en fureur; ils poursuivent les hommes qui se trouvent dans le parc pour faire les manœuvres nécessaires: mais ceux-ci s'échappent entre les pieux, que les éléphants frappent avec leurs défenses; mais ils cassent souvent leurs défenses, au lieu de briser les pieux: ils jettent de grands cris, ils pleurent, ils gémissent, & font des efforts de toute espece pendant deux ou trois heures; enfin les forces leur manquent, ils s'arrêtent, la sueur coule de toutes les parties de leur corps, ils laissent tomber leur trompe à terre, & il en sort une grande quantité d'eau. Lorsqu'ils sont dans cet état, on fait sortir les femelles de leurs écuries, elles rentrent dans le parc, & se mêlent parmi les éléphants sauvages. Bien-tôt elles vont dans d'autres écuries qui sont destinées à ces éléphants; chacun fuit une femelle & entre après elle dans une écurie: mais il s'y trouve seul, car la femelle sort par une porte de derrière, & aussi-tôt on enferme l'éléphant sauvage dans cette écurie où il se trouve fort ferré; on l'y tient lié; il passe quatre ou cinq jours sans vouloir ni manger, ni boire; enfin il s'accoutume à son esclavage, & en huit jours il se trouve bien apprivoisé.

A Patane, qui est un royaume dépendant de celui de Siam, on mene seulement un grand éléphant privé dans le bois; dès qu'un éléphant sauvage l'aperçoit, il vient l'attaquer: ces deux éléphants croisent leurs trompes en s'efforçant de se renverser l'un l'autre; pendant que la trompe de l'éléphant sauvage est embarrassée, on lui lie les jambes de devant, alors il n'ose plus se remuer, parce qu'il craint de tomber: ainsi il est aisé de l'apprivoiser par la faim.

On tend aussi des chausses-trapes pour faire tomber les éléphants sauvages dans des fosses, & ensuite on les lie avec des cordes. L'éléphant s'apprivoise en peu de tems: trois jours suffisent, si on les prive de nourriture, ou si on les empêche de dormir. On les prend plus facilement lorsqu'ils sont très-jeunes. Voy. le prem. voyage de Siam, par le P. Tachart; les mémoires pour servir à l'histoire naturelle des animaux, qui a déjà été citée; & plusieurs relations de voyageurs dont cet article a été extrait. Voyez QUADRUPÈDE. (D)

ELÉPHANT, (Mat. méd.) de toutes les parties de cet animal, il n'y a que les dents qui soient en usa-

ge; elles sont connues sous le nom d'ivoire. Voyez IVOIRE.

* ELÉPHANS, (Hist. anc.) les anciens employèrent cet animal dans leurs armées; les Orientaux s'en étoient servi avant eux; les Persans & les Indiens en avoient menés en troupe au combat. Il étoit difficile de les blesser. Ils écrasoient sous leurs piés tout ce qui s'opposoit à eux; ils portoient des tours sur leur dos, d'où des soldats armés faisoient pleuvoir des traits, des fleches, des pierres, & des javalots sur leurs ennemis. Ils étoient dressés à saisir les hommes avec leur trompe, & à les jeter dans la tour qu'ils portoient. Ils rompoient les rangs; ils épouvan-toient les chevaux. Lorsqu'on se fut accoutumé à cette espece de péril, on résista aux éléphants avec le feu, avec des poutres aiguës plantées devant les rangs, des haches dont on leur coupa les piés, des armes en forme de faux dont on leur trancha la trompe, de longues piques qu'on leur enfonça sous la queue, où ils ont la peau moins épaisse; enfin on leur opposa d'autres éléphants. On vit alors les animaux les plus terribles prendre part dans les querelles des hommes, & s'entre-détruire pour les défendre ou les venger.

Les Romains qui en virent pour la première fois dans l'armée de Pyrrhus, les prirent pour des bœufs de Lucanie; une défaite totale fut la suite de leur ignorance. Dans la suite ils firent marcher eux-mêmes ces animaux contre leurs ennemis: ce fut une partie principale du butin qu'ils firent sur les Carthaginois. Ils en opposèrent pour la première fois à Philippe; ils en honorèrent leurs triomphes; ils en exposèrent dans les jeux du cirque, où l'on vit quelquefois des éléphants vaincus par des hommes. C'étoit un bel exemple de la supériorité de l'industrie sur la force. On dit qu'ils en dressèrent à marcher sur des cordes tendues. Ils en attelèrent à leurs chars. César se fit éclairer par quarante éléphants, qui portoient devant lui des flambeaux à la guerre. On appelloit *zoarque*, celui qui commandoit un éléphant; *thérarque*, celui qui en commandoit deux; *alphérarque*, celui qui en commandoit trois; *hylarque*, celui qui en commandoit huit; *chératarque*, celui qui en commandoit vingt; & *phallangarque*, celui qui en commandoit soixante-quatre.

ELÉPHANT, (Myth. Médailles.) L'éléphant sur les médailles est un des sujets qui a le plus exercé les antiquaires, pour en deviner les diverses significations. Il marque ordinairement les jeux publics & les triomphes, où l'on prenoit plaisir de faire voir au peuple ces sortes d'animaux. Dans les médailles de Jules-César sur la fin de la république, où il n'étoit pas permis de mettre sa tête sur les monnoies, on imagina pour flater son ambition de mettre à la place cet animal; parce qu'en langue punique, *cesar* signifioit un éléphant. Aussi dans la suite, l'éléphant fut pris pour une marque de la puissance souveraine: il est vrai cependant qu'il désigne ailleurs le symbole de l'éternité, ou celui de la piété envers Dieu. Mais pour abréger, voyez Spanheim, *numismata*; Begeri, *thesaurus Brandenburgicus*; & surtout Cuper (Gisbert), de *elephantis*, &c. Haga-Comit. 1719, in-folio, fig. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

ELÉPHANT, nom donné à un ordre militaire ancien & fort honorable que confèrent les rois de Danemark, & qu'ils n'accordent qu'aux personnes de la plus haute qualité, & d'un mérite extraordinaire.

On l'appelle l'ordre de l'éléphant, parce qu'il a pour arme un éléphant d'or émaillé de blanc, chargé d'une tour d'argent maçonnée de sable, sur une terrasse de synople émaillée de fleurs. Cette marque de l'ordre est ornée de diamans, & pend à un ruban bleu, ondé comme le cordon bleu en France. Chambers. (G)

ELÉPHANT, (*île de l'*) île de l'Indostan sur la côte du Malabar. Elle a été ainsi nommée, de la figure d'un éléphant qu'on voit taillée dans le roc, grande comme nature. Il y a au même endroit un cheval de pierre, une pagode, avec une quarantaine de figures gigantesques, rangées symétriquement. Les payens de cette île en ont fait l'objet de leur culte.

ELEPHANTIASE ou ELEPHANTIE, subst. f. ou ELEPHANTIAS, f. m. (*Med.*) c'est le nom que les Grecs ont donné à la maladie de la peau, que les Arabes appellent *lepre*.

Celle qui est la lepre des Grecs, est nommée par les Arabes, *albara nigra* : c'est une espèce de gale à un plus haut degré de malignité ; ainsi elle ne diffère de la gale que l'on voit communément, que par l'intensité des symptômes. Voyez GALE, LEPRE.

La lepre des Arabes est encore plus violente que celle des Grecs. De toutes les maladies dans lesquelles les végétaux sont affectés de différens genres de pustules, de tubercules, d'ulcères, il n'en est point qui réunisse autant de ces divers maux, & qui affecte si généralement toutes les parties du corps, d'une manière si horrible & si digne de compassion en même tems, que l'*éléphantiasé* ; ce qui la fait regarder comme un chancre universel par Paul Aeginette (*lib. IV.*), & par presque tous les auteurs qui l'ont décrit après lui. On lui a donné le nom d'*éléphantiasé* ; soit parce que cette maladie est aussi grande par la nature de ses symptômes, & aussi forte par la difficulté de la guérir, entre toutes les autres maladies connues, que l'éléphant surpasse en grandeur & en force tous les autres quadrupèdes ; soit parce que ceux qui sont affectés de cette espèce de lepre ont le corps & les extrémités inférieures sur-tout tuméfiées & si roides, qu'ils ne peuvent pas les plier : ce en quoi on les comparoit aux éléphants, dont les anciens croyoient les jambes sans jointures ; soit parce que cette maladie rend la peau gonflée, rude, inégale, ridée, couverte d'écaillés, de tubérosités, avec un grand nombre de fentes sillonnées & de crevasses, comme l'est celle des éléphants. Cette dernière raison paroît la plus vraisemblable. On lui a aussi donné, selon Galien dans son livre de *tumoribus*, cap. xjv. le nom de *satyryasium* ; parce que lorsqu'elle commence, elle rend les malades extrêmement lascifs, & par-là semblables à des satyres ; ou parce qu'elle défigure le visage, & lui donne quelque ressemblance avec la figure sous laquelle on représente les satyres. On la désigne aussi par le nom de *leontiasis* ; il est fait mention de ce nom dans Aëtius, *tetract. 4.* parce que ceux qui en sont affectés ont le front chargé de grosses rides, l'aspect furieux, effrayant, comme le lion : en sorte que ce mal est aussi cruel que cet animal. On l'appelle encore le *mal de S. Lazare*, parce qu'on le croit le même que celui du mandiant nommé *Lazare*, tout couvert d'ulcères, dont il est fait mention dans l'Évangile.

Cette cruelle maladie ne paroît pas tout d'un coup dans toute sa force, ses symptômes ne semblent naître que par degrés ; car avant que les parties extérieures soient affectées, les malades se sentent une pesanteur de corps qui les engourdit & les rend lents à se mouvoir, sont sujets à la constipation, leurs urines sont semblables à celles des bêtes de somme, leur haleine devient forte, la peau des joues s'épaissit, il s'éleve des tumeurs dures sur le visage & principalement sur le front ; & lorsque le mal augmente plus considérablement, il se forme des tubercules & des pustules sur toute la surface du corps.

Il y a six symptômes, selon Gui de Chauliac (*mag. chirg. tract. 6.*), qui constituent des signes caractéristiques de l'*éléphantiasis* ; savoir la rondeur des yeux & des oreilles ; la dépilation, l'épaisseur, & l'élévation de la peau des sourcils ; la dilatation & la dis-

torfion des narines en-dehors, & le resserrement de leurs cavités en-dedans ; la mauvaise odeur des lèvres, & la voix rauque, comme lorsqu'on parle du nez ; la puanteur de la bouche & de toute la personne ; le regard fixe & qui fait horreur.

Le même auteur rapporte encore seize autres signes équivoques de cette maladie, dont voici les principaux : la peau s'hérissé d'inégalités en forme d'écaillés ; il s'en sépare une grande quantité qui renaît bientôt après : le sentiment qui est d'abord beaucoup émouffé dans les extrémités inférieures, avec des crampes continuelles, se perd à la suite entièrement, en sorte qu'il ne peut presque pas être excité par la piquûre faite avec des aiguilles quoiqu'enfoncées profondément ; la peau en général devient insensible par degrés, au point de ne ressentir à la fin aucune douleur, même par l'aspersion de l'eau bouillante qui glisse dessus comme sur un corps onctueux. Les cheveux tombent aussi-bien que les poils des aisselles, des aines, & il renaît à la place une espèce de duvet : les lèvres sont enflées, épaissies, les gencives rongées, la langue, le palais, les oreilles se garnissent d'une infinité de petits grains comme des durillons ; une soif ardente tourmente jour & nuit ; & selon la description qu'Aretée donne de cette maladie (*liv. IV. cap. xiiij.*), la face, les cuisses, les jambes s'enflent d'une manière énorme, & quelquefois tout le corps, en sorte que les doigts des pieds & même ceux des mains sont enveloppés & cachés sous l'enflure : enfin lorsque le mal est au suprême degré, les tubercules s'exulcerent dans toutes les parties du corps ; les bords des ulcères deviennent calleux, & cependant très-tendres & susceptibles de donner du sang par la moindre irritation ; il s'en forme souvent dans l'intérieur de la bouche, dans le gosier ; il s'y répand un pus de mauvaise qualité, une sanie, qui sent de très-mauvaise odeur ; & le corps ainsi affecté dans toutes ses parties, ne paroît bientôt plus que couvert d'un seul ulcère comme un chancre universel ; jusqu'à ce que la fièvre lente qui se joint inévitablement à tous ces symptômes, & la pourriture de toutes les parties tant internes qu'externes, ayent rongé & consumé jusqu'aux os la substance des misérables qui sont dans un si triste état, & leur ayent ôté le peu de vie qui restoit encore dans leur corps changé en affreuses charognes, quelquefois long-tems même avant la mort ; car malgré tant de maux qui sont produits par cette maladie, elle ne laisse pas d'être ordinairement de longue durée ; elle doit par conséquent selon Celse, *liv. III. cap. xxv.* être mise au nombre des chroniques, quelque violente qu'elle soit.

Telle est l'histoire de cette maladie qui porte un caractère de malignité excessive & qui est des plus contagieuses ; en sorte que ceux qui en sont atteints se voyent abandonnés de tout le monde, même de leurs domestiques & de leurs parens qui craignent d'en approcher : c'est en conséquence qu'on a pourvû dans plusieurs états à leur fournir un asyle où ils puissent se mettre & finir leurs jours malheureux dans des hôpitaux (dits de *S. Lazare*), fondés à cet effet ; on les oblige à se séparer de la société & à s'y renfermer dès qu'ils sont déclarés tels ; d'autant plus que l'*éléphantiasis* se communique aisément par le commerce ordinaire de la vie, sur-tout si l'on couche avec ceux qui en sont infectés, & par le coït ; comme le rapporte Gordon, *liv. I. cap. xxij.* ce qu'il confirme par plusieurs exemples : il peut être aussi héréditaire.

C'est mal-à-propos qu'on a voulu confondre l'*éléphantiasis* ou lepre des Arabes avec la vérole ; attendu que celle-la toute contagieuse qu'elle est, peut aussi être contractée par le défaut de régime, par l'usage de mauvais alimens selon le témoignage des

anciens médecins : ce qui n'arrive jamais par rapport à celle-ci, qui ne se communique que par contagion. La vérole commence souvent par l'affection des parties génitales, l'éléphantiasé n'attaque jamais particulièrement ces organes : cette maladie-ci rend les malades extrêmement lascifs : c'est tout le contraire à l'égard de celle-là : celle-ci est le plus souvent susceptible de guérison ; celle-là ne l'est jamais lorsqu'elle est confirmée, &c.

Enfin, la lepre des Arabes ou l'éléphantiasé est une maladie à peine connue & vûe en Europe dans ces derniers siècles, & dont le traitement n'a point été appliqué à la vérole : l'éléphantiasé est endémique, en Syrie & en Egypte ; il est absolument étranger dans la partie du monde que nous habitons ; il n'y a été répandu que deux fois selon le témoignage des historiens & des médecins, & il s'y est éteint en peu de tems. Pline dit, *hist. nat. lib. III.* qu'elle étoit inconnue en Italie jusqu'au tems du grand Pompée : Lucrece donne à entendre qu'elle étoit particulière à l'Égypte, *lib. IV.*

*Est elephas morbus qui propter flumina Nili,
Gignitur Ægypto in mediâ, neque præterea usquam.*

Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle a toujours été plus commune dans les pays chauds, & que quand l'Europe en a été infectée, ses parties méridionales en ont plus souffert que les septentrionales : & en France elle s'est aussi fait plus sentir, en Provence & en Languedoc, que dans le reste du royaume ; il conste cependant qu'elle s'est aussi répandue dans quelques endroits de l'Allemagne.

Comme la lepre des Arabes & celle des Grecs ne semblent différer qu'en ce que les symptômes de la première sont portés au plus haut point de malignité ; pour ne pas tomber dans le cas de la répétition, il est à-propos de renvoyer à l'article LEPRE ce qui reste à dire touchant les causes, le prognostic & la curation de l'éléphantiasé qui n'est le plus souvent susceptible d'aucun traitement. Voyez LEPRE.

Plusieurs médecins arabes ont aussi entendu par le mot *elephantiasis*, une maladie bien différente de la précédente qui affectoit simplement les piés avec un gonflement considérable & des varices dans ces parties ; comme il paroît par Avicenne, Rhafis, Avenzoar & autres ; sur quoi Voyez Fuchsius, *lib. III.* & Sevestus, *lib. XXIX.* (d)

ELEPHANTIN, adj. (*Hist.*) qui appartient à l'éléphant, ou qui en a les qualités.

Ce mot se dit principalement de certains livres des anciens Romains.

Dans quelques-uns de ces livres étoient enregistrés tous les actes du sénat & des magistrats de Rome. En d'autres, tout ce qui se passoit dans les provinces & dans les armées, &c. Il y en avoit outre cela 35 gros volumes autant que de tribus, où étoient marqués la naissance & les classes des citoyens. On les renouvelloit tous les cinq ans à chaque nouvelle élection des censeurs ; & on les gardoit tous dans le trésor public, au temple de Saturne.

Il y en a qui croient que ces livres avoient été nommés *éléphantins* par rapport à leur énorme volume ; d'autres parce qu'ils étoient faits de tablettes d'ivoire. Chambers. (G)

ELEPHAS, f. f. (*Hist. nat. bot.*) genre de plante à fleurs monopétales, anomales, tubulées & faites en forme de masque dont la levre supérieure ressemble en quelque façon à la trompe d'un éléphant, & l'inférieure est découpée. Il sort du calice un pistil qui entre comme un clou dans la partie postérieure de la fleur, & qui devient dans la suite un fruit divisé en deux loges qui renferment des semences oblongues pour l'ordinaire. Tournefort, *Inst. rei herb. corol.* Voyez PLANTE. (I)

ELETTE, f. f. (*Cordonnier*) est une bande de cuir de la largeur du pouce, qui se met en-de-dans du foulard au-tour de l'empeigne pour la renforcer.

ELEVATION, sub. f. (*Astron.*) L'élevation d'une étoile ou d'un autre point dans la sphère, en Astronomie, est un arc de cercle vertical compris entre cette étoile ou cet autre point & l'horison. Voyez VERTICAL.

Ainsi comme le méridien est un cercle vertical, l'élevation ou hauteur méridienne, c'est-à-dire l'élevation d'un point situé dans le méridien, est un arc du méridien intercepté entre ce point & l'horison. Voyez MERIDIEN.

Elevation du pole, marque la hauteur du pole sur l'horison d'un lieu, ou un arc de méridien intercepté entre le pole & l'horison. Voyez POLE.

Ainsi, (*Planch. Astronom. fig. 4.*) *A Q* étant supposé l'équateur, *HR* l'horison, *H Z P N* le méridien, & *P* le pole, *PR* est l'élevation du pole.

Dans ce sens le mot *élévation* est opposé à *abaissement*. Voyez ABAISSEMENT.

L'élevation du pole est toujours égale à la latitude du lieu, c'est-à-dire, que l'arc de méridien intercepté entre le pole & l'horison est égal à l'arc du même méridien intercepté entre l'équateur & le zénith.

Ainsi le pole boréal est élevé sur l'horison de Paris de 48 d. 50', & il y a le même nombre de degrés entre le zénith de Paris & l'équateur ; de sorte que Paris se trouve à 48 d. 50' de latitude boréale. Voyez LATITUDE. Pour trouver l'élevation du pole d'un lieu, voyez POLE & LATITUDE.

L'élevation de l'équateur est un arc du méridien moindre qu'un quart de cercle, intercepté entre l'équateur & l'horison du lieu. Voyez EQUATEUR.

Ainsi, *A Z* représentant comme ci-dessus l'équateur, *HR* l'horison, *P* le pole, & *H Z P N* le méridien ; *HA* fera l'élevation de l'équateur. Voyez EQUATEUR.

Les *élevations* de l'équateur & du pole, jointes ensemble, forment toujours un quart de cercle, & par conséquent plus l'élevation du pole est grande, moins celle de l'équateur doit l'être, & réciproquement.

Ainsi dans la figure que nous avons déjà indiquée, *PA* est supposé par la construction un quart de cercle, & *AH + AP + PR*, un demi cercle, & par conséquent *HA + PR*, un quart de cercle.

Trouver l'élevation de l'équateur. Trouvez l'élevation du pole, de la manière indiquée à l'article POLE. Soustrayez l'élevation trouvée d'un quart de cercle, ou de 90 d. Ce qui restera, fera l'élevation de l'équateur. Ainsi l'élevation du pole à Paris, savoir 48 d. 50', étant soustraite de 90 d. le reste donne 41 d. 10' pour l'élevation de l'équateur au même lieu.

Angle d'élevation en Mécanique, c'est l'angle *RAB*, (*Planch. de Méch. fig. 47.*) compris entre la ligne de direction *AR* d'un projectile, & la ligne horizontale *AB*. Voyez PROJECTILE & ANGLE.

Elevation d'un canon & d'un mortier, c'est l'angle que l'axe du canon ou du mortier fait avec le plan de l'horison. Voyez CANON & MORTIER. (O)

ELEVATION, en Hydraulique, se dit de la hauteur à laquelle montent les eaux jaillissantes ; elle dépend de celle des réservoirs & de la juste proportion de la sortie des ajustages avec le diamètre des tuyaux de conduite.

Les jets sont affoiblis par l'air ou l'atmosphère qui les entoure, ce qui fait qu'ils ne s'élevent jamais aussi haut que leur réservoir.

PREMIERE FORMULE. Connoître la hauteur des réservoirs par rapport à celle des jets. L'expérience a appris qu'un jet venant d'un réservoir de 5 piés de haut montoit un pouce de moins, & qu'il falloit compter

compter l'élevation des jets, de 5 piés en 5 piés, & prendre le quarré du nombre de fois que 5 est contenu dans cette élévation, ce qui fera connoître la hauteur que doivent avoir les réservoirs pour que les jets ne perdent rien de la hauteur proposée.

Ainsi, comme un jet de 60 piés de haut a 12 fois 5 dans son nombre, on prendra le quarré de 12 qui est 144; ce sera des pouces que l'on écrira à la suite des 60 piés réduits en pouces qui sont 720; ainsi ce jet pour conserver la hauteur de 60 piés, demande un réservoir élevé de 864 pouces, ou 72 piés.

Les eaux de décharge & de superficie, de quelque hauteur qu'elles viennent, ne font que rouler dans les tuyaux, & que baver dans les bassins d'embas; il faut de la charge à une conduite pour élever le jet d'eau, & que le tuyau soit bien plein.

La hauteur d'un jet est plus difficile à déterminer par rapport à celle du réservoir; parce que plus il est élevé, plus il trouve de résistance dans l'air. Les défauts des jets ou leur différence de hauteur avec celle des réservoirs font dans la raison des quarrés des hauteurs des mêmes jets: il faut donc connoître la hauteur du réservoir, en supposer une pour le jet demandé, ou en fixer une générale dans tous les calculs.

SECONDE FORMULE. Connoître la hauteur d'un jet par rapport à celle du réservoir. Il résulte de la règle précédente, de compter l'élevation des jets de 5 piés en 5 piés, & prendre le quarré du nombre de fois que 5 est contenu dans cette élévation, que la hauteur marquée de 864 pouces pour le réservoir d'un jet de 60 piés de hauteur, est composé de deux parties: 1°. de la hauteur du jet: 2°. du quarré du quotient qu'on auroit en divisant la hauteur du jet (si on la connoissoit) par 60 pouces, valeur des 5 piés de la règle, c'est-à-dire que 5 est 12 fois dans 60, & que 12 est le quotient: ensuite si l'on quarre le quotient & qu'on ajoute son produit qui est ici de 144 pouces à la hauteur 720 qu'on a supposée pour le jet; on trouvera sûrement la hauteur du jet demandé, en augmentant ou diminuant cette hauteur supposée jusqu'à ce qu'on soit arrivé précisément à celle du réservoir, qui a été proposée de 864 pouces ou 72 piés. (K)

ÉLÉVATION DES PUISSANGES, (*Arithmétique.*) Voyez ELEVER.

ÉLÉVATION, en Physique, c'est le mouvement d'un corps qui va de bas en haut, ou l'action par laquelle un corps s'éloigne continuellement de la terre. Voyez MOUVEMENT. En ce sens, ce mot est opposé à descente. Voyez DESCENTE.

Les Péripatéticiens attribuent l'élevation spontanée des corps à un principe de legereté qui leur est inhérent. Voyez LEGERETÉ.

Les modernes nient qu'il y ait une legereté spontanée, & prouvent que tout ce qui monte, le fait en vertu de quelque impulsion extérieure. C'est ainsi que la fumée & d'autres corps raréfiés montent dans l'atmosphère; & que l'huile, les bois légers s'élevont au-dessus de l'eau, non pas par quelque principe extérieur de legereté, mais par l'excès de pesanteur des parties du milieu où ces corps se trouvent. Voyez PESANTEUR, MILIEU, ATMOSPHERE, FLUIDE, &c.

L'élevation des corps légers dans un milieu pesant, est produite de la même manière que l'élevation du bassin le plus léger d'une balance: ce n'est pas que ce bassin ait un principe intérieur par lequel il tende immédiatement en haut; mais il y est poussé par la force du contre-poids de l'autre bassin, l'excès du poids de l'un produisant cet effet par l'augmentation de sa tendance en embas. Voyez ceci plus approfondi ou éclairci aux articles PESANTEUR SPÉCIFIQUE, FLUIDE, BALANCE HYDROSTATIQUE, &c.

Tome V.

Élevation des corps sur des plans inclinés. Voyez-en les lois à l'article PLAN INCLINÉ.

L'élevation ou l'ascension des fluides s'entend particulièrement de l'action par laquelle ils montent au-dessus de leur propre niveau entre les surfaces des corps qui approchent fort d'être contigus, ou dans les tuyaux de verre capillaires, ou dans les vaisseaux remplis de sable, de cendre, ou d'autres semblables substances poreuses. Voyez FLUIDE.

Cet effet arrive aussi-bien dans le vuide qu'en plein air, dans les tubes recourbés que dans les droits: quelques liqueurs, comme l'esprit-de-vin & l'huile de terebenthine, montent plus vite que d'autres liqueurs, & quelques-unes s'élevont d'une manière différente des autres. Le mercure ne s'éleve point du tout au-dessus de son niveau, au contraire il descend au-dessous.

On a parlé plus au long du phénomène des tuyaux capillaires & de ses causes, à l'article CAPILLAIRE.

A l'égard des plans; deux plaques de verre, de métal, de pierre ou d'autre matière, bien unies & bien polies, étant disposées de manière qu'elles soient presque contiguës, elles produiront l'effet de plusieurs tubes capillaires parallèles, & les fluides s'élevont entre ces plans de la même manière que dans les tubes. On peut dire la même chose d'un vaisseau rempli de sable, &c. la multitude des petits interstices, dont il est parfemé, forme, pour ainsi dire, une espèce de tuyaux capillaires: c'est le même principe qui a lieu dans tous ces cas; & c'est vraisemblablement à cette même cause que l'on doit attribuer l'ascension de la sève dans les végétaux. Voyez VÉGÉTATION.

Élevation des vapeurs. Voyez EVAPORATION, NUAGE ou NUÉE, VAPEUR. (O)

ÉLÉVATION, (*Alchimie.*) Les Alchimistes nomment ainsi les opérations par lesquelles ils subtilisent ou atténuent certaines substances, séparent la partie spiritueuse de celle qui est plus grossière, la plus légère de la pesante, celle qui est fluide de celle qui est fixe; ce qui revient, en langage ordinaire, à la sublimation & à la distillation. Voyez SUBLIMATION & DISTILLATION. (—)

ÉLÉVATION, terme de Chirurgie; mouvement des doigts par lequel le chirurgien incise suffisamment la veine & la peau dans l'opération de la saignée. Voyez PHLÉBOTOMIE.

L'élevation se fait en retirant la lancette qu'on a introduite dans le vaisseau. Il n'y a que le tranchant supérieur de la lancette qui coupe, lorsqu'on fait l'élevation; quand on ne fait pas ce mouvement, l'ouverture de la peau n'étant pas si grande que l'incision de la veine, il s'amasse du sang autour du vaisseau sous la peau, ce qui forme une tumeur nommée trombe. Voyez ce mot. Une lancette à grain d'orge dispense de faire une élévation; mais cette lancette ne convient que pour les vaisseaux qui sont gros & superficiels. Voyez LANCETTE. (Y)

ÉLÉVATION. (*Coupe des pierres.*) Voyez ORTHOGRAPHIE.

ELEVATION à la messe (*Théol. & Hist. ecclési.*) marque cette partie de la messe où le prêtre élève l'hostie & le calice plus haut que sa tête, afin de faire adorer au peuple le corps & le sang de N. S. J. C. après la consécration, & après qu'il les a lui-même adorés par une profonde genuflexion.

Carlostad ôta l'élevation de la messe; & Luther la retint d'abord, mais ensuite il la supprima.

M. Chambers prétend, mais sans citer aucune autorité, que S. Louis est le premier qui ait ordonné qu'à l'élevation on se mît à genoux, à l'exemple de certains religieux qu'il ne nomme point.

Ce qu'il y a de certain, c'est que dans les anciennes liturgies, & en particulier dans le sacramentaire

de S. Grégoire, on ne voit point d'autre élévation de l'hostie que celle qui se fait à la fin du canon, en disant *per ipsum & cum ipso & in ipso*; ce qui n'empêche pas que l'adoration aujourd'hui en usage à l'élévation ne soit bien fondée, puisqu'il est de foi qu'au moment que le prêtre prononce les paroles de la consécration, le corps & le sang de Jésus-Christ se trouvent réellement présens sous les especes du pain & du vin, ce qui suffit pour lui attirer l'adoration des fideles; car c'est principalement par le dogme qu'il faut juger des cérémonies. (G)

ELEVATOIRE, s. m. *instrument de Chirurgie* dont on se sert pour relever les os du crane, qui déprimés ou enfoncés par quelque coup ou chute, compriment la dure-mere ou le cerveau.

On trouve dans les anciens la description & la figure des élévatoires, dont on faisoit usage de leur tems, & que la Chirurgie moderne a pros crits, parce qu'on couroit un risque évident d'enfoncer les os qui devoient soutenir l'effort de ces instrumens. Ceux qui sont actuellement le plus en usage, sont des leviers de la premiere espece, dont le point d'appui est au milieu, le fardeau à une extrémité, & la puissance à l'autre.

La longueur d'un élévatoire est d'un demi-pied; sa composition est de fer très-poli, relevé de pommettes dans le milieu; les deux extrémités forment chacune une branche courbée à sens opposé, ce qui fait un instrument double. Ces branches sont différemment courbées; les unes étant presque droites, les autres un peu courbes, & quelques-unes fort coudées, parce que le coude sert quelquefois de point d'appui. Le bout de chaque branche est arrondi ou ovale aux uns, carré aux autres. Le dedans de l'extrémité de chaque branche est garni de petites cannelures transversales qui sont faites comme des petits biseaux couchés les uns sur les autres. Voyez les fig. 14 & 15. Pl. XVI.

La main doit être la force mouvante & le point d'appui des élévatoires dont on vient de faire la description, parce qu'en appuyant le levier sur la partie de l'os opposée à celle qu'on veut relever, on l'écraseroit si elle résistoit beaucoup; & on l'enfonceroit sur la dure-mere, si elle offroit peu de résistance. Pour se servir de cet instrument, on l'empoigne avec les quatre doigts de la main droite par le milieu de son corps, le pouce appuyé à l'opposite, on passe ensuite l'extrémité antérieure sous la piece d'os qu'on veut relever, observant d'appliquer les petits biseaux contre sa partie intérieure: le doigt index sert de point d'appui dans l'action de relever l'os enfoncé: il faut soutenir extérieurement avec les doigts de la main gauche la portion d'os sous laquelle l'élévatoire agit.

Feu M. Petit, sachant que la main qui a assez de force pour l'opération dont on parle, peut n'avoir pas assez de fermeté & de précision pour empêcher que le bout de l'élévatoire ne s'échappe, ce qui pourroit occasionner des accidens, a fait construire un nouvel élévatoire, dont la main n'est point l'appui. Il s'agissoit de trouver sur le crane un appui pour le levier, le plus près qu'il est possible de l'os qu'il faut relever, & il falloit que cet appui fût sur un plan solide pour soutenir sans se rompre l'effort qu'on fait pour relever l'enfonçure.

Dans ces vûes, M. Petit a fait fabriquer un chevalet (Pl. XVII. fig. 2.) dont les deux jambes appuient sur le crane, on leur donne le plus de surface qu'il est possible pour rendre l'appui plus stable, & afin que l'effort que l'os doit soutenir soit partagé sur une plus grande étendue de sa surface. Ces extrémités sont garnies de chamois, tant pour les empêcher de glisser que pour qu'elles ne fassent aucune impression sur l'os. A la sommité du chevalet se trou-

ve une entaille (fig. 2. n^o. 2.) qui reçoit une petite piece de fer terminée en vis. Cette vis (fig. 2. n^o. 3.) est destinée à entrer dans des trous tarraudés qui sont à la surface de dessous le levier (fig. 2. n^o. 4.); par ce moyen, le levier est fixé sur le chevalet par une charniere qui permet les mouvemens de bascule.

Si à raison d'un grand fracas d'os ou du peu d'étendue de la plaie, il étoit impossible de placer le point d'appui sur les os découverts, on a un plus grand chevalet dont les branches peuvent s'appuyer au-delà des bords de la plaie. Voyez la figure de ce nouvel élévatoire, Planc. XVII. fig. 2. n^o. 1. on en trouve la description plus étendue dans le premier volume des mém. de l'acad. de Chirurg. Cet instrument a paru susceptible d'être perfectionné. On voit dans le second volume des mémoires de la même académie, des remarques sur la construction & l'usage de l'élévatoire de M. Petit, par un autre académicien. (Y)

ELEVE, s. m. (*Philosoph. & Arts.*) celui qui est instruit & élevé par quelqu'un, qui est formé de la main d'un autre dans quelque art ou dans quelque science. On donna ce titre à Paris, lors de la fondation des académies des Sciences & des Inscriptions, aux sujets qui y étoient aggrégés, & qui travailloient de concert avec les pensionnaires. Mais ce mot d'élève signifioit seulement moins d'ancienneté, & une espece de survivance; cependant on lui a substitué depuis celui d'adjoint, qui est en effet beaucoup plus convenable.

On peut voir au mot ACADEMIE, par quelle raison ce titre mal sonnante d'élève fut supprimé. On a mieux fait encore dans l'académie des Inscriptions que dans celle des Sciences; on n'y a point fait de classe d'adjoints, & en général l'on a conservé beaucoup plus d'égalité dans la premiere de ces académies, que dans la seconde; cependant cette égalité si précieuse & si essentielle dans les compagnies littéraires, n'est parfaite que dans l'académie françoise; les grands seigneurs se trouvent honorés de n'y être admis qu'à titre de gens de Lettres, & de s'y voir placés à côté des Voltaire, des Montesquieu, des Fontenelle, &c. Il n'y a dans cette compagnie ni élèves, ni adjoints, ni associés, ni pensionnaires, ni honoraires; on y est persuadé que les vrais honoraires d'une académie, sont ceux qui lui font honneur par leurs talens & par leurs ouvrages; que tout le monde y est élève, ou que personne ne l'est, parce qu'il n'y a personne, ou du moins qu'il ne doit y avoir personne qui n'y reçoive & qui n'y mette tout-à-la-fois; que les pensions attachées à certains grades, & que les différens grades eux-mêmes ont de très-grands inconvéniens, sont nuisibles à l'égalité, à la liberté, à l'émulation, à l'union, & aux égards réciproques.

Le nom d'élève est demeuré particulièrement consacré à la Peinture & à la Sculpture; il signifie un disciple qui a été instruit & élevé dans l'école d'un célèbre artiste; c'est pourquoi on se sert du mot d'école pour désigner les élèves d'un grand peintre; & on dit dans ce sens, l'école de Raphael, du Titien, de Rubens. Voyez ECOLE, & l'article suivant. (O)

ELEVE, s. m. *terme de Peinture.* Eleve & disciple sont synonymes; mais le dernier de ces termes est ordinairement d'usage pour les Sciences, & le premier pour les Arts. On dit, Platon fut disciple de Socrate, & Apelle fut élève de Pamphile. Il seroit à souhaiter que les Philosophes ne fussent disciples que de la sagesse & de la raison, & que les Peintres ne fussent élèves que de la nature, il y auroit moins d'artistes & de philosophes; peut-être la Philosophie & les Arts n'y perdrieroient-ils pas: cependant il faut avouer qu'un maître habile & intelligent qui abrege la route épineuse des connoissances qu'il possède, &

qui forme de bonne-foi un disciple ou un élève, sans craindre de se créer un rival ou un supérieur, procure un avantage inestimable. Le bien qu'il fait seroit au-dessus de tout éloge, s'il y ajoûtoit celui de séparer des lumieres qu'il communique, les préjugés qui lui sont propres, & qui n'appartiennent pas au fond de la science qu'il enseigne; mais il est rare de trouver un maître assez éclairé & assez généreux pour cela.

L'élève qui se destine à la Peinture, ne fauroit commencer trop tôt à apprendre les élémens d'un art dont l'étendue est immense. Les progrès doivent être fort rapides pour échapper au tems, qui les ralentit & les arrête. C'est le feu de la jeunesse qui doit mûrir des fruits pour lesquels l'automne est souvent trop froid & dangereux. Raphaël mort à trente-six ans, n'avoit plus rien à faire pour être le premier des artistes.

Cette vérité doit engager les élèves à employer avec vivacité aux études nécessaires à la pratique de leur art, le tems précieux de la premiere jeunesse, puisque c'est alors que les organes dociles se soumettent aisément au joug de l'habitude. L'ordre qu'il faut mettre à ces études, est l'objet intéressant du maître: l'élève, fait pour se laisser conduire, est une plante dont celui qui la cultive doit répondre. Au reste, j'ai tracé au mot DESSEIN une partie de la route qu'on doit faire tenir au jeune élève: l'obéissance & la docilité sont les devoirs qu'il doit pratiquer; & l'on peut tirer des présages plus justes & plus favorables de son exactitude à les remplir, que de ces desirs superficiels ou de ces succès prématurés qui font concevoir des espérances qu'on voit si souvent trompées. Cet article est de M. WATELET.

ELEVER, EXHAUSSER, synonym. Le premier s'emploie au propre & au figuré: élever une muraille, élever son esprit. Le second ne se dit qu'au propre, exhausser un plancher, un bâtiment; mais par une bizarrerie de notre langue, relever & rehausser se disent tous deux au propre & au figuré: on relève une chose tombée, on rehausse une chose qui est trop basse; on relève le mérite, on rehausse le courage. Article de M. le Chevalier DE JAU COURT.

ELEVER, v. act. terme d'Arithmétique & d'Algebre. On dit qu'on élève un nombre au quarré, au cube, à la quatrieme puissance, &c. lorsqu'on en prend le quarré, le cube, la quatrieme puissance, &c. ainsi 2 élevé au quarré donne 4, au cube donne 8, &c. Voyez QUARRÉ, CUBE, PUISSANCE. Le mot d'élever s'emploie dans ces occasions, parce que les nombres dont on prend le quarré, le cube, &c. augmentent par cette opération. Cependant on se sert aussi du mot élever, lorsque la puissance est moindre que l'unité, & que par conséquent le nombre diminue par l'opération. Par exemple, on dit élever à la puissance $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, pour dire prendre la racine quarrée, la racine cube, &c. Voyez PUISSANCE & EXPOSANT. On se sert aussi du mot élever au quarré, au cube, en parlant des fractions, quoique par cette opération les fractions diminuent; ainsi $\frac{1}{2}$ élevé au quarré, donne $\frac{1}{4}$; élevé au cube, donne $\frac{1}{8}$. C'est ainsi qu'on se sert du mot multiplication dans les cas même où le produit est moindre que le multiplicande. Voyez MULTIPLICATION; voyez aussi DIVISION. Des définitions exactes & précises levent en ce cas toute l'équivoque. (O)

ELEVER, S'ÉLEVER, (Marine.) un vaisseau qui s'élève, c'est-à-dire qu'il fait route pour s'éloigner de la côte & prendre le large. Il se dit aussi lorsqu'on veut tenir le vent & aller au plus près.

On dit s'élever en latitude, lorsque l'on fait route au nord ou au sud, ou à tel autre air de vent qui n'est pas précisément l'est ou l'ouest. (Z)

ELEVER, (Jardinage.) La maniere d'élever les jeu-

nes plantes; consiste dans les différens soins qu'on en doit prendre.

Ces soins consistent en trois choses, dans les labours, dans les arrosemens, & dans la maniere de les conduire les premieres années. Voyez LABOURS, ARROSER & EMONDER. (K)

ELEUSINIENNES, subst. pl. f. (Hist. anc.) mysteres de la déesse Cérés, ou cérémonies religieuses qui se pratiquoient en son honneur: on les nommoit ainsi d'Eleusis ville maritime des Athéniens, où étoit le temple de cette déesse, fameux par la célébration de ces mysteres.

Quelques auteurs appellent la ville où se célébroient les éleusinies, Eleusine, & non Eleusis. Harpocrate confirme cette orthographe, en faisant venir ce nom d'Eleusinas fils de Mercure; & Pausanias dans ses Attiques se déclare aussi pour ce sentiment. D'autres croient que cette ville avoit été nommée de la sorte, d'un mot grec qui signifie arrivée, parce que Cérés, après avoir couru le monde pour trouver sa fille, s'y arrêta, & y termina ses recherches. Diodore de Sicile, liv. V. prétend que le nom d'Eleusis lui avoit été donné pour servir de monument à la postérité; que le blé & l'art de le cultiver, étoient venus dans l'Attique des pays étrangers.

Les éleusinies étoient chez les Grecs les cérémonies les plus solennelles & les plus sacrées, d'où vient qu'on leur donna par excellence le nom de mysteres. On prétendoit que Cérés les avoit instituées elle-même à Eleusis, en mémoire de l'affection & du zele avec lesquels les Athéniens la reçurent: c'est ainsi qu'Isocrate en parle dans son panégyrique; mais Diodore de Sicile dit, liv. VI. que ce furent les Athéniens qui instituerent les éleusinies, par reconnoissance de ce que Cérés leur avoit appris à mener une vie moins rustique & moins barbare; cependant ce même auteur rapporte la chose d'une autre façon au premier livre de sa Bibliotheque: « Une grande sécheresse ayant, dit-il, causé une disette affreuse dans la Grece, l'Egypte qui avoit fait cette année-là même une récolte très-abondante, » fit part de ses richesses aux Athéniens ».

Ce fut Erechthée qui leur amena ce convoi extraordinaire de blé; & en reconnoissance de ce bienfait il fut créé roi d'Athenes, & il apprit aux Athéniens les mysteres de Cérés, & la maniere dont l'Egypte les célébroit.

Cette relation revient assez à ce que disent Hérodote & Pausanias, que les Grecs avoient pris leurs dieux & leur religion des Egyptiens.

Théodoret, liv. I. Græcic. affection. écrit que ce fut Orphée, & non pas Erechthée, qui fit cet établissement, & qui institua en l'honneur de Cérés les solennités que les Egyptiens pratiquoient pour Isis. Ce sentiment est confirmé par le scholiaste sur l'Alceste d'Eurypide.

La ville d'Eleusis où se célébroient ces mysteres étoit si jalouse de cette gloire, que réduite aux dernieres extrémités par les Athéniens, elle se rendit à eux à cette seule condition, qu'on ne lui ôteroit point les éleusinies; cependant ce n'étoient point des cérémonies religieuses particulieres à cette ville, mais communes à tous les Grecs.

Ces cérémonies, suivant Arnobe & Lactance, étoient une imitation ou représentation de ce que les Mythologistes nous enseignent de Cérés. Elles duroient plusieurs jours, pendant lesquels on courroit avec des torches ardentes à la main: on sacrifioit plusieurs victimes, non-seulement à Cérés, mais aussi à Jupiter: on faisoit des libations de deux vases, qu'on répandoit l'un du côté de l'orient, & l'autre du côté de l'occident: on alloit en pompe à Eleusis, en faisant de tems en tems des pauses où l'on chantoit des hymnes & l'on immoloit des victimes;

ce qui se pratiquoit non-seulement en allant d'Athènes à Eleufis, mais encore au retour. Au reste on étoit obligé à un secret inviolable, & la loi condamnoit à mort quiconque auroit osé publier ces mystères.

Tertulien dans son livre contre les Valentiniens, rapporte que la figure que l'on monroit dans les *eleufinia*, & qu'il étoit si expreffément défendu de rendre publique, étoit celle des parties naturelles de l'homme. Selon Théodoret, Arnobe & Clément Alexandrin, c'étoit la figure des parties naturelles d'une femme.

Ces imputations peuvent être mal fondées, car où Tertulien, Arnobe & Théodoret avoient-ils lû ces particularités, puisqu'il n'y avoit rien d'écrit sur les mystères d'Eleufine ? l'auroient-ils appris de quelques initiés ? mais il n'y a pas d'exemple de la plus légère indiscretion sur ce point. Cicéron qui s'étoit trouvé à Athènes dans le tems que les mystères d'Eleufine s'y célébroient, & qui n'étoit pas naturellement porté à favoriser le fanatisme, soupçonne seulement au commencement des Tusculanes, qu'on découvroit aux initiés la véritable histoire de Cérès & de sa fille, & qu'on les obligeoit par la religion du serment à ne jamais révéler que ces deux prétendues déesses n'avoient été que des femmes mortelles, de peur de décréditer par-là leur culte dans l'esprit du public.

Le lendemain de la fête le sénat s'assembloit à Eleufis, apparemment pour examiner si tout s'étoit passé dans l'ordre.

Il y avoit deux sortes d'*eleufinies*, les grandes & les petites : nous venons de parler des premières, les petites avoient été instituées en faveur d'Hercule. Ce héros ayant souhaité d'être initié aux premières *eleufinies*, & les Athéniens ne pouvant le satisfaire, parce que la loi défendoit d'y recevoir les étrangers, & ne voulant cependant rien lui refuser, ils instituerent de nouvelles *eleufinies* auxquelles il pût assister. Les grandes se célébroient dans le mois *bædromion*, qui répondoit à notre mois d'Août ; & les petites au mois d'*anthisterion*, qui répondoit à notre mois de Janvier.

On n'étoit admis à la participation de ces mystères que par degrés ; d'abord on se purifioit, ensuite on étoit reçu aux petites *eleufinies*, & enfin admis & initié aux grandes. Ceux qui n'étoient que des petites, s'appelloient *mystes* ; & ceux qui étoient admis aux grandes, s'appelloient *époptes* ou *éphores*, c'est-à-dire *inspecteurs*, & il falloit ordinairement subir une épreuve de cinq ans pour passer des petites *eleufinies* aux grandes. On se contentoit quelquefois d'un an, & on étoit admis immédiatement après à tout ce qu'il y avoit de plus secret dans ces cérémonies religieuses. Meursius a fait un traité sur les *eleufinies*, dans lequel il établit la plupart des faits que nous venons d'avancer.

Quoiqu'on ne sache pas précisément en quoi consistoit l'*autopsie* ou la contemplation claire des mystères d'Eleufis, les anciens nous ont pourtant laissé quelques descriptions des cérémonies qui la précédoient. Comme on étoit persuadé que ceux qui participoient à ces mystères faisoient profession d'une vie innocente, & qu'après leur mort ils seroient placés dans les champs élysées, on les purifioit, soit pour expier leurs fautes passées, soit pour leur faire acheter en quelque sorte par ces premières épreuves, les biens dont ils se flatoient de jouir un jour. D'abord un sacrificateur, qui dans cette fonction se nommoit *hydranos*, immoloit à Jupiter une truie pleine ; & après en avoir étendu la peau à terre, on faisoit mettre dessus celui qui devoit être purifié. Les prières accompagnoient cette cérémonie, qu'un jeûne austère devoit avoir précédé : ensuite, après quel-

ques ablutions qu'on faisoit avec de l'eau de la mer, on couronnoit d'un chapeau de fleurs, nommé par Hésychius *ἱμῆρα*, le postulant, qui après ces épreuves pouvoit aspirer à la qualité de *myste*, ou d'initié aux mystères.

Il ne se passoit point dans les mystères d'Eleufine, d'infamies comme dans ceux de Bacchus ; que s'il s'y glissa quelquefois du désordre, il fut accidentel, & promptement réprimé par la sévérité des magistrats. Voyez les dictionnaires de Trévoux, de Moréry & de Chambers. (G)

ELEUTHERE, f. m. (*Hist. anc.*) nom qui signifie libérateur dans le langage des Grecs, & qu'ils donnerent à Jupiter en mémoire de la victoire qu'ils remportèrent près du fleuve Asope sur Mardonius général des Perses, dont trois cents mille furent exterminés dans cette journée. Les vainqueurs attribuerent à Jupiter le succès de cette bataille, qui assura la liberté de la Grèce, & donnerent au dieu le titre d'*eleutheros*, parce qu'il les avoit délivrés de la servitude qui les menaçoit. Ils instituerent aussi en son honneur des fêtes nommées *eleuthériennes*, qu'on célébroit tous les cinq ans par des courses de chars. C'étoit à Platée même, selon le scholiaste de Pindare, que se faisoient ces jeux ; circonstance qui rappelloit encore plus vivement la cause de leur établissement. (G)

* ELEUTHO, f. f. (*Myth.*) déesse qui présidoit aux accouchemens : c'est la même qu'Illythie. Voyez ILLYTHIE.

ELEZER CARREAUX, terme d'ancien monnoyage ; c'étoit la matutention qui aggrandissoit le carreau en le frappant sur l'enclume. Voyez FRAPPER CARREAU.

ELFELD, (*Géogr. mod.*) ville de l'électorat du Rhin en Allemagne ; elle est à trois lieues de Mayence.

ELHAMMA, (*Géogr. mod.*) ville de la province de Tripoli propre en Afrique. Long. 28. 26. lat. 34.

ELIAQUES, adj. pris subst. (*Hist. anc.*) mystères ; c'étoient les mêmes que les mythriaques.

ELIGIBILITÉ, (*Jurispr.*) terme de droit canonique qui signifie le pouvoir d'être élu. On appelle bulle d'*éligibilité*, celle que le pape accorde à quelques personnes pour pouvoir être élus à quelque dignité, bénéfice ou office, pour lequel elles n'ont pas toutes les qualités & capacités requises, comme l'âge, l'ordre ; & dans quelques églises d'Allemagne celui qui n'est pas de *gremio*, ne peut être élu évêque sans une bulle d'*éligibilité*. (A)

ELIMINER, v. act. (*Algebre.*) Quelques auteurs commencent à se servir de ce mot pour dire chasser, faire évanouir ou disparaître d'une ou plusieurs équations une ou plusieurs inconnues. Ce mot a été formé du latin *eliminaré*, qui est beaucoup plus en usage. Le mot *éliminer* est forgé assez inutilement, puisque les mots chasser, faire évanouir, faire disparaître, rendent précisément la même idée. Voyez EVANOUIR, EQUATION, INCONNUE, &c. (O)

ELINGUE, f. f. (*Marine.*) grosse corde dont on lie bien fortement les deux bouts ensemble, desorte qu'elle forme le cerceau : ensuite on la lie par le milieu un côté contre l'autre, desorte qu'elle forme la figure d'un huit de chiffre composé de deux boucles. On se sert sur mer de cette corde pour embrasser & saisir les plus gros tonneaux de marchandises, un bout par une boucle, & l'autre bout par l'autre boucle ; puis passant un crochet entre les deux parties au milieu de la corde, on enlève ces tonneaux du fond de cale à la faveur de la moufle, & on les met à port.

Elingue à pattes, c'est celle qui n'a point de nœuds coulans, mais deux pattes de fer : on se sert de celle-

là pour tirer du fond de cale les futailles pleines.

(Z) **ELINGUET**, **LINGUET**, f. m. (*Marine.*) c'est une piece de bois qui tourne horifontalement sur le pont d'un vaisseau; elle a ordinairement un pié & demi ou deux piés de longueur, & sert à arrêter le cabestan, & empêcher qu'il ne devire. *Voyez Mar. Pl. IV. fig. 1. n°. 105.* sa position.

ELISEES, voyez **ELYSÉES**.

ELISION, f. f. (*Belles-Lettres.*) dans la prosodie latine, figure par laquelle la consonne *m* & toutes les voyelles & diphtongues qui se trouvent à la fin d'un mot, se retranchent lorsque le mot suivant commence par une voyelle ou diphtongue, comme dans ce vers :

Quod nisi & assiduis terram insectabere rastris,

qu'on scande de la sorte :

Quod nis' & | assidu | is ter | r' insec | tabere | rastris.

Quelquefois l'*élision* se fait de la fin d'un vers au commencement de l'autre, comme dans ceux-ci :

*Quem non incusavi amens hominumque deorumque,
Aut quid in eversa vidi crudelibus urbe,*

qu'on scande ainsi :

Qu' aut quid in | ever | sã, &c.

Quem non | incu | sav' a | mens homi | numque de | orum

On doit éviter les *élisions* dures, & elles le sont ordinairement au premier & au sixième pié.

Quelques-uns prétendent que l'*élision* est une licence poétique; & d'autres, qu'elle est absolument nécessaire pour l'harmonie.

Les anciens Latins retranchoient aussi l'*s* qui précédoit une consonne, comme dans ce vers d'Ennius :

Cur volito vivu' (pour vivus) per ora virum.

L'*s* & l'*m* leur paroissent dures & rudes dans la prononciation, aussi les retrancherent-ils quand leur poésie commença à se polir. La même raison a déterminé les François à ne pas faire sentir leur *e* féminin, ou, pour mieux dire, muet, devant les mots qui commencent par une voyelle, afin d'éviter les hiatus. *Voyez HIATUS & BAILLEMENT.* (G)

Dans notre poésie françoise nous n'avons d'autre *élision* que celle de l'*e* muet devant une voyelle, tout autre concours de deux voyelles y est interdit; règle qui peut paroître assez bizarre, pour deux raisons: la première, parce qu'il y a une grande quantité de mots au milieu desquels il y a concours de deux voyelles, & qu'il faudroit donc aussi par la même raison interdire ces mots à la poésie, puisqu'on ne sauroit les couper en deux: la seconde, c'est que le concours de deux voyelles est permis dans notre poésie, quand la seconde est précédée d'une *h* aspirée, comme dans *ce héros*, *la hauteur*; c'est-à-dire que l'*hiatus* n'est permis que dans le cas où il est le plus rude à l'oreille. On peut remarquer aussi que l'*hiatus* est permis lorsque l'*e* muet est précédé d'une voyelle, comme dans *immolée à mes yeux*; & que pour lors la voyelle qui précède l'*e* muet est plus marquée. *Immolé à mes yeux* n'est pas permis en poésie, & cependant est moins rude que l'autre: nouvelle bizarrerie.

Nous ignorons si dans la prose latine l'*élision* des voyelles avoit lieu; il y a apparence néanmoins qu'on prononçoit la prose comme la poésie, & il est vraisemblable que les voyelles qui formoient l'*élision* en poésie, n'étoient point prononcées, ou l'étoient très-peu; autrement la mesure & l'harmonie du vers en auroit souffert sensiblement. Mais pour décider cette question, il faudroit être au fait de la prononciation des anciens; matière totalement ignorée.

Dans notre prose les *hiatus* ne sont point défendus: il est vrai qu'une oreille délicate seroit choquée, s'ils étoient en trop grand nombre; mais il seroit peut-être encore plus ridicule de vouloir les éviter tout-à-fait: ce seroit souvent le moyen d'énerver le style, de lui faire perdre sa vivacité, sa précision & sa facilité. Avec un peu d'oreille de la part de l'écrivain, les *hiatus* ne seront ni fréquens ni choquans dans sa prose.

On assure que M. Leibnitz composa un jour une longue piece de vers latins, sans se permettre une seule *élision*: cette puérilité étoit indigne d'un si grand homme, & de son siècle. Cela étoit bon du tems de Charles-le-Chauve ou de Louis-le-Jeune, lorsqu'on faisoit des vers léonins, des vers latins rimés, des pieces de vers dont tous les mots commençoient par la même lettre, & autres sottises semblables. Faire des vers latins sans *élision*, c'est comme si on vouloit faire des vers françois sans se permettre d'*e* muet devant une voyelle. M. Leibnitz auroit eu plus d'honneur & de peine à faire les vers bons, supposé qu'un moderne puisse faire de bons vers latins. *Voyez LATINITÉ.* (O)

* **ELITE**, f. f. (*Commerce.*) signifie ce qu'il y a de meilleur ou de plus parfait dans chaque espece de marchandise. On dit *des soies*, *des fils*, *des draps d'élite*. Les marchandises d'*élite* sont toujours plus chères que les autres. Il a été transporté de-là à d'autres usages, & l'on dit aussi *des hommes d'élite*, &c. (G)

ELITER, v. act. (*Commerce.*) prendre le meilleur d'une chose. L'auteur du dictionnaire de Commerce penie que ce terme n'a guere lieu que parmi les petites marchandes des halles de Paris, comme de groffilles, cerises & autres fruits; mais il est d'expérience qu'il est aussi usité parmi les autres marchands, & que cette expression, *vous élitez ma marchandise*, leur est également familière. (G)

ELITER, v. act. (*Jardinage.*) c'est choisir parmi les tulipes celles qu'il faut laisser grainer, ou celles qui s'étant portées à bien, sont dignes d'être placées l'année suivante parmi les belles. (K)

* **ELITROIDE**, adj. pris subst. (*Anat.*) c'est la même chose que *vaginale*: ainsi on dit la membrane *élitroïde* des testicules, au lieu de la membrane vaginale. *Voyez TESTICULE.*

ELIXATION, f. f. *en Pharmacie*, &c. opération par laquelle on fait boüillir quelque remède dans une liqueur convenable, & à petit feu; c'est la même chose que ce que ceux qui apprenent à manger appellent *étuvée*.

Ce mot est formé du latin *lixare*, boüillir, ou boüillir dans l'eau. La liqueur dont on se sert ordinairement dans les *élixations*, est d'eau de source ou de rivière, quoiqu'on s'y serve aussi quelquefois de lait, de petit-lait, ou d'autres choses semblables.

Le but qu'on se propose ordinairement dans les *élixations*, c'est d'extraire la vertu du remède, & de la communiquer à la liqueur; quoiqu'on s'en serve aussi quelquefois pour dégager les parties des animaux, des plantes, &c. de leurs crudités, aussi-bien que pour les amollir, pour ôter aux alimens & aux remèdes un goût désagréable ou quelqu'autre mauvaise qualité, pour en séparer les parties terreuses & groffières, & dans d'autres vûes. *Voyez EXTRAC-TION.*

La décoction est aussi une espece d'*élixation*. *Voy. DECOCTION.* Chambers.

ELIXIR, f. m. (*Pharmacie & Matière médicale.*) Le mot *élixir* dérive, selon quelques auteurs, du grec *ἐλιξω*, je tire, parce que l'*élixir* se fait en tirant la partie vraiment médicamenteuse des simples; selon d'autres de *ἀλιξω*, je secours, à cause du grand secours qu'on se promet de ce remède; d'autres enfin le font venir de l'arabe *al-ecfir* ou *al-ekfir*, qui signifie

Chimie ; selon cette dernière étymologie le mot *élixir* signifieroit une *préparation chimique*, un *remède préparé chimiquement*.

On entend par *élixir*, une liqueur ordinairement spiritueuse, chargée, soit par l'extraction, soit par la distillation, des parties médicamenteuses de plusieurs drogues, & destinée à l'usage intérieur. Ce remède n'est donc proprement qu'une teinture composée ou un esprit composé (voyez TEINTURE & ESPRIT) ; mais on n'a donné le nom d'*élixir* à quelques-unes de ces préparations, que lorsqu'on a prétendu qu'étant prises par gouttes ou par cuillerées, elles devoient produire les effets les plus merveilleux dans la guérison des maladies contre lesquelles les remèdes ordinaires sont le plus souvent impuissans, telles que la peste, les affections foporeuses, les poisons prétendus froids, l'épilepsie, & les autres maladies convulsives, la syncope, la paralysie, l'impuissance, la suppression des règles, la fièvre quarte, &c. sans compter les digestions languissantes, les défauts d'appétit ; en un mot, quand on a célébré ces préparations comme possédant au plus haut degré la vertu alexitere, cordiale, nervine, tonique, antispasmodique, emmenagogue, fébrifuge, &c. c'est-à-dire lorsqu'on l'a à-peu-près érigée en remède universel.

Il ne paroît pas que les Grecs ni les Arabes aient connu l'*élixir* : on ne trouve ni le mot ni la chose dans leurs ouvrages, si ce n'est chez les Alchimistes, qui donnoient le nom d'*élixir* à la pierre philosophale considérée comme médecine universelle ; ce qui nous porte à croire que l'*élixir* ne fut inventé qu'après qu'Arnaud de Villeneuve eut fait connoître l'esprit-de-vin, ou que Raimond Lulle l'eut employé dans divers travaux sur les végétaux.

Ce fut sur-tout depuis Paracelse que les *élixirs* se multiplièrent. Il publia lui-même un *élixir* fameux, à l'imitation duquel les pharmaciens modernes ont composé celui qui est aujourd'hui en vogue sous le nom d'*élixir de propriété de Paracelse*. Tous les disciples de ce chimiste en composèrent comme leur maître, & il n'est presque point d'auteur de Chimie médicale, ou de médecin prétendant au titre de *chimiste*, qui n'ait donné quelque *élixir* particulier. Les charlatans ont sur-tout répandu un grand nombre d'*élixirs* ; & c'est sous cette forme, ou même sous ce nom, que les remèdes tenus secrets ont fait le plus rapidement fortune, sur-tout chez les grands.

Les Médecins instruits savent à-présent que les *élixirs* les plus vantés, bien-loin d'être des secours presque surnaturels, sont à-peine des remèdes, & que la plupart ne diffèrent des liqueurs que l'on sert sur nos tables, qu'en ce que celles-ci sont rendues agréables au goût par le choix & la dose des aromates, & par le sucre ; que d'ailleurs toutes ces liqueurs agréables sont stomachiques & cordiales, seules propriétés réelles des *élixirs* ordinaires. Secondement, que presque tous les *élixirs* connus, qui sont les seuls que le médecin puisse ordonner, sont aussi semblables entr'eux, quant à leurs propriétés réelles, que toutes les liqueurs spiritueuses de nos tables sont semblables entr'elles. Troisièmement, que les *élixirs* purgatifs, qui seroient les seuls qui pussent différer essentiellement des *élixirs* purement aromatiques & des liqueurs, seroient des remèdes le plus souvent pernicieux, toujours inutiles ; car nous ne manquons pas de purgatifs de toutes les espèces. Quatrièmement, que les *élixirs* qu'on destineroit à réveiller ou à augmenter l'appétit vénérien, & l'appétit à le satisfaire, seroient des secours au moins très-dangereux, & que le médecin ne pourroit par conséquent conseiller.

Pour toutes ces raisons l'usage des *élixirs* est peu commun dans la pratique de la Médecine dirigée par

les Médecins ; & le nombre de ces *élixirs* usuels est borné à six ou sept, que la pharmacopée de Paris a retenus, & qu'on trouve ordinairement chez tous les Apothicaires de cette ville. Ces *élixirs* sont l'*élixir* de propriété de Paracelse, avec acide & sans acide, ce dernier distillé sous le nom d'*élixir blanc* ; l'*élixir* de Garrus, l'*élixir* stomachique, & l'*élixir* de vitriol. Voici la description de l'*élixir* stomachique, & celle de l'*élixir* de vitriol, tirées de la pharmacopée de Paris : nous réservons celle de l'*élixir* de propriété & celle de l'*élixir* de Garrus pour des articles particuliers qui suivront immédiatement celui-ci.

Elixir stomachique de la Pharmacopée de Paris. Prenez trois onces d'esprit carminatif de Sylvius, cinq onces d'esprit de menthe, une once d'eau de cannelle, une once d'eau de fleurs d'orange, quatre onces de teinture d'absinthe : mêlez le tout ensemble, & l'*élixir* fera fait : on le garde dans une bouteille fermée avec soin. Voyez la préparation de l'esprit carminatif de Sylvius au mot ESPRIT CARMINATIF DE SYLVIUS ; celle de l'esprit de menthe au mot MENTHE ; celle de l'eau de cannelle au mot CANNELLE.

Elixir de Vitriol. Prenez une demi-once de racine de *calamus aromaticus*, une demi-once de racine de gentiane, trois dragmes de fleurs de camomille romaine, deux dragmes de feuilles de petite absinthe, trois dragmes de feuilles de menthe frisée, une dragme & demie de cannelle, une dragme & demie de cubebes, une dragme & demie de noix muscade, une dragme & demie de gingembre : pulvérisez le tout grossièrement ; mettez-le dans un matras, & versez dessus quatre onces d'huile de vitriol : lorsque cette huile aura pénétré les matières susdites, vous ajouterez quatre onces d'esprit-de-vin rectifié, que vous ferez digérer pendant deux ou trois jours, après quoi vous verserez sur le tout douze autres onces d'esprit-de-vin rectifié, & vous laisserez digérer encore pendant quelques jours, après lesquels filtrez l'*élixir*, & le gardez dans une bouteille exactement fermée. (b)

Elixir de propriété de Paracelse. Dans la description que Paracelse a donnée de son *élixir*, il n'a point nommé le menstrue qu'il employoit, ou du moins il ne l'a désigné que sous un nom vague qui n'est entendu de personne ; c'est pourquoi il ne faut point être surpris si on trouve chez les auteurs, des descriptions de cet *élixir* si différentes les unes des autres, chacun ayant interprété le mot de *circulé* (c'est ainsi que Paracelse appelle son menstrue) comme il l'a jugé à-propos, ou du moins chacun ayant voulu substituer un menstrue qui pût remplir les vûes de l'auteur.

La description de cet *élixir* que Crollius, célèbre disciple de Paracelse, nous a donnée, a long-tems prévalu dans les Pharmacopées : mais cette loi pharmaceutique a été enfin abrogée ; & la préparation des pharmacopées modernes, qui porte encore le nom d'*élixir de propriété de Paracelse*, est très-différente de celle de Paracelse & de celle de Crollius : les voici toutes les trois.

Elixir de propriété de Paracelse. Archidox, lib. VIII. n° 6. ℞ de la myrrhe, de l'aloès hépatique, du safran, de chacun parties égales : faites circuler le tout au bain de sable, à une lente chaleur, pendant deux mois, après quoi retirez-en par la distillation à l'alembic une huile, que vous ferez digérer pendant un mois avec poids égal de *circulé*.

Elixir de propriété de Paracelse, tiré de la basilique chimique de Crollius. ℞ myrrhe d'Alexandrie, aloès hépatique, safran oriental, de chaque quatre onces. Ayant pulvérisé toutes ces drogues, mettez-les dans un matras ; humectez-les avec de bon esprit-de-vin alkoolisé, & versez ensuite dessus de l'huile de soufre tirée par la cloche, & rectifiée ; versez, dis-je,

de cette huile jusqu'à ce qu'elle surpasse la matiere d'environ quatre doigts ; faites digérer & circuler pendant deux jours, après quoi vous retirerez par décantation la liqueur teinte & chargée de l'extrait des drogues. Reversez sur la matiere restante de bon esprit-de-vin, que vous circulerez pendant deux mois, après quoi vous retirerez la liqueur, qui sera encore colorée, & vous la mêlerez à la premiere. Distillez à petit feu les fœces restantes, & ajoutez ce qui en distillera d'abord aux teintures susdites, & vous ferez circuler de nouveau le tout ensemble pendant un mois. Crollius ajoute qu'il faut avoir soin de commencer par arroser les ingrédients avec une suffisante quantité d'esprit-de-vin, pour les réduire en une forme de pâte ; ensuite de verser l'huile de soufre, autrement toute la matiere se brûleroit & deviendroit noire ; c'est, dit notre auteur, ce que Paracelse a caché avec soin.

Elixir de propriété de Paracelse, selon la Pharmacopée de Paris. ℞ teintures de myrrhe, quatre onces ; d'aloès, de safran, de chaque trois onces : versez ces teintures dans un matras ; faites-les digérer quelque tems, & gardez-les pour vous en servir au besoin.

Si on distille le mélange, on aura l'*élixir* de propriété appellé dans les boutiques *élixir blanc*. Voyez *Elixir de Garrus*.

Si on prend une once du premier *élixir*, & qu'on y ajoute douze gouttes d'esprit-de-soufre, on aura l'*élixir* de propriété avec acide.

Paracelse attribuoit de grandes vertus à son *élixir* ; & Crollius dit d'après lui, que c'est le parfait *élixir* qui a toutes les vertus du baume naturel ; qu'il opere des prodiges dans les maladies de la poitrine & du poumon ; que c'est un excellent préservatif contre la peste & contre toutes les maladies qui peuvent être occasionnées par un air corrompu ; qu'il purge l'estomac de toutes mauvaises humeurs ; qu'il fortifie tous les visceres ; qu'il est spécifique dans le marasme, dans les catarrhes, & dans la toux ; qu'il prévient la paralysie & la goutte ; qu'il guérit la fièvre quarte, la mélancholie ; qu'il retarde la vieillesse, enfin que c'est un vulnéraire parfait. Aujourd'hui nous employons notre *élixir* de propriété comme un très-bon stomachique, comme un cordial ordinaire, comme un assez bon hystérique, & comme un excellent emmenagogue : on le fait quelquefois entrer dans les opiates fébrifuges, & on a remarqué qu'il ne contribuoit pas peu à les rendre efficaces. La dose de l'*élixir* de propriété préparé selon la pharmacopée de Paris, est depuis 10, 12, 15 gouttes jusqu'à un gros. Il est très-important d'observer qu'il ne faut pas pousser la dose de l'*élixir* de propriété au-dessus d'un gros, parce qu'une dose plus forte purgeroit le malade, ce qu'on ne se propose point dans le plus grand nombre de cas ; il y a même des personnes qui sont purgées à cette dernière dose.

On vante beaucoup dans les obstructions & dans toutes les maladies chroniques invétérées, l'*élixir* de propriété préparé avec de l'esprit-de-vin qu'on a chargé de terre foliée de tartre jusqu'à saturation. Voyez TERRE FOLIÉE DE TARTRE au mot TARTRE.

Elixir de Garrus. L'*élixir* de Garrus n'est autre chose, quant aux ingrédients vraiment utiles, que l'*élixir* de propriété blanc (voyez *Elixir de propriété*) ; l'épicier de Paris, dont il porte le nom, n'a eu, pour s'enrichir en vendant sa liqueur au public, & son secret à l'état, qu'à mêler du sirop de capillaire à l'*élixir* de propriété blanc, & qu'à le déguiser par l'addition de quelques nouveaux aromates. La premiere opération est fort connue des garçons apothicaires, qui savent fort bien se procurer sur le champ des liqueurs fort agréables, en mêlant des eaux spiritueuses officinales & certains sirops simples, sur-tout le sirop de capillaire.

On trouve dans la pharmacopée de Paris, la description suivante de l'*élixir de Garrus*, dont la composition est publique depuis plusieurs années.

℞ aloès, deux onces & demie ; myrrhe, demi-once ; safran, deux gros ; cannelle, gérosle, noix muscade, de chaque un scrupule : pilez le tout, & le mettez dans un matras, dans lequel vous verserez esprit-de-vin rectifié, deux livres ; eau commune, deux onces : faites digérer pendant 12 heures, & retirez par la distillation au bain-marie tout l'esprit-de-vin.

Prenez l'esprit distillé, ajoutez-y poids égal de sirop de capillaire, & tant-soit-peu d'eau de fleurs d'orange : mêlez exactement, & laissez reposer pendant quelques jours, au bout desquels vous verserez par inclination la liqueur de dessus les fœces, qui seront déposées au fond du vase où le mélange aura été fait ; c'est ce qu'on appelle *élixir de Garrus*.

Cet *élixir* ne diffère pas même des liqueurs ordinaires par l'agrément du goût & du parfum qui distingue ces dernières ; ce n'est ici absolument qu'une liqueur des plus agréables ; une legere odeur de myrrhe & de safran, & des autres aromates que l'esprit-de-vin a emportée dans la distillation, fait toute sa vertu particuliere, s'il en a réellement quelqu'une qui ne lui soit pas commune avec toutes les eaux spiritueuses aromatiques, ce dont on peut douter à très-juste titre ; les bons effets qu'il produit, quand ils seroient aussi réels & aussi multipliés qu'on le prétend ; tout cela, dis-je, ne pouvant pas fournir même la plus legere présomption en sa faveur, jusqu'à ce qu'on ait éprouvé dans les mêmes cas les autres préparations de la même classe. La même considération doit s'étendre à la plupart des prétendus spécifiques, mis en vogue par des charlatans, adoptés par le public, & même par les medecins, sur la foi des observations ; car l'observation ne peut faire un titre de préférence qu'après la comparaison des remèdes analogues. En un mot une vertu absolue n'est pas la même chose qu'une vertu supérieure, éminente, & exclusive.

La matiere restante dans l'alembic après la distillation de l'*élixir*, étant passée à-travers une étamine & épaissie en consistance de pilules, peut fort bien remplacer les pilules de Rufus, qui sont décrites dans la pharmacopée de Paris. Voyez PILULES DE RUFUS. (b)

ELIXIR ou le GRAND ELIXIR, (*Alchimie.*) c'est un des noms mystérieux que les Alchimistes ont donné à la pierre philosophale, sur-tout lorsqu'ils l'ont considérée du côté de ses grandes vertus médicinales. Voyez PIERRE PHILOSOPHALE & PHILOSOPHIE HERMÉTIQUE. (b)

ELLE, (*Gramm.*) pronom relatif féminin, sur lequel il ne sera pas inutile de dire un mot en faveur des étrangers qui étudient notre langue.

Il est certain, comme l'a remarqué le P. Bouhours, que *elle* au nominatif ne convient pas moins à la chose qu'à la personne ; & que l'on dit également bien d'une maison & d'une femme, *elle est agréable* : mais dans les cas obliques, *elle* ne convient pas à la chose comme à la personne, & on ne diroit pas en parlant d'un homme à qui la Philosophie plairoit extrêmement, *il s'attache fort à elle, il est charmé d'elle* ; il faut dire pour bien parler, *il s'y attache fort, il en est charmé*. On ne diroit pas aussi en parlant d'une victoire, *j'ai fait un discours sur elle* ; on diroit bien néanmoins, *une action de cette importance traîne de grands avantages après elle*.

Quoiqu'il n'y ait proprement que l'usage qui puisse nous instruire à fond là-dessus, & qu'il soit difficile de rendre raison pourquoi l'un se dit plutôt que l'autre, on peut cependant marquer quelques occasions, où *elle* se met fort bien dans les cas obliques. Par exemple :

1°. Quand la chose se prend pour une personne ; si la vertu paroît à nos yeux avec toutes ses graces , nous serions tous charmés d'elle. 2°. Quand le mot elle est entrelacé dans la période & ne finit point le discours : ainsi je pourrois dire alors en parlant de la Philosophie , de toutes les Sciences c'est la plus utile ; c'est d'elle que les hommes ont appris à vivre ; c'est à elle qu'ils doivent leurs plus belles connoissances. 3°. Le pronom elle peut finir le discours , quand la phrase qu'on employe a rapport aux personnes : Il ne faut pas s'étonner , dit M. de la Rochefoucault en parlant de l'amour propre , s'il se joint quelquefois à la plus rude austérité , & s'il entre si hardiment en société avec elle. Le même écrivain a pu dire selon ce principe : la Philosophie triomphe aisément des maux passés , & de ceux qui ne sont pas prêts d'arriver ; mais les maux présents triomphent d'elle. Bouhours , remarques sur la langue françoise. Article de M. le Chevalier DE JAU-COURT.

ELLEBORE, (Botaniqu.) *veratrum*, plante médicinale, émétique & cathartique, dont les Botanistes ont établi deux genres sous le nom d'ellébore blanc, & d'ellébore noir. Nous allons parler de ces deux genres & de leurs especes. Commençons par l'ellébore blanc, dont voici les caracteres.

L'ellébore blanc est d'un genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond, du milieu desquels il sort un pistil qui devient dans la suite un fruit, dans lequel il y a ordinairement trois gaines membraneuses rassemblées en bouquet, dans lesquelles il y a des semences oblongues qui ressemblent à des graines de froment, & qui sont bordées & pour ainsi dire entourées par une petite feuille. Tournef. *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

On distingue en Botanique les deux especes suivantes d'ellébore blanc.

1°. *Veratrum flore subviridi*, J. R. H. *Helleborus albus flore subviridi*, C. B. P. &c.

2°. *Veratrum flore atro rubente*, J. R. H. *Helleborus albus flore atro rubente*, C. B. P. &c.

La premiere espece pousse une tige haute de plus d'une coudée, cylindrique, droite, ferme, de laquelle naissent des feuilles placées alternativement de la figure de celles du plantain ou de la gentiane, de la longueur de deux palmes, presque aussi larges, toutes striées & comme plissées, un peu velues, d'un verd clair, un peu roides & entourant la tige par leur base, qui est en maniere de tuyau. Depuis environ le milieu de la tige jusqu'à son extrémité, sortent des grappes de belles fleurs, composées de six pétales disposées en rose, d'un verd blanchâtre : au milieu sont six étamines environnant le pistil, qui se change ensuite en un fruit, dans lequel sont ramassées en maniere de tête trois graines applaties, membraneuses, de la longueur d'un demi-pouce, contenant des semences oblongues, blanchâtres, semblables à des grains de blé, bordées d'une aîle ou feuillet membraneux.

La racine qui est d'usage en matiere médicale, est oblongue, tubéreuse, quelquefois plus grosse que le pouce, brune en-dehors, blanche en-dedans, accompagnée d'un grand nombre de fibres blanches, d'un goût âcre, un peu amer, un peu astringent, désagréable, & qui cause des nausées.

La seconde espece differe de la premiere en ce que ses fleurs sont d'un rouge noir; ses feuilles plus longues, plus minces, & plus penchées; sa tige plus élevée, & garnie d'un petit nombre de feuilles: elle paroît aussi plutôt au printemps, & fleurit un mois avant l'autre. On la trouve dans toutes les montagnes de la France, & sur-tout dans les Alpes & dans les Pyrénées.

La premiere espece est beaucoup plus forte & plus âcre que l'autre; car quand on les place dans le

même voisinage, les limaçons dévorent entierement les feuilles de la seconde, tandis qu'ils touchent à peine à celles de la premiere.

Toutes les deux font un bel ornement, quand on les plante au milieu des bordures ouvertes d'un jardin. Si on les met près de haies ou de murailles, où les limaçons se tiennent ordinairement, ils en déparent singulierement les feuilles, sur-tout celles de la seconde espece, en les criblant de trous; & comme la plus grande beauté de ces plantes consiste dans leurs feuilles déployées, dès qu'elles sont mangées & percées, le plaisir qu'elles donnent à l'œil est entierement perdu.

On peut multiplier les deux *ellébores blancs* dont on vient de parler, ou en semant les graines, ou en plantant leurs racines dans un terrain riche, nouveau, & leger. La premiere méthode n'est guere d'usage, parce que ces plantes fleurissent rarement en moins de quatre ans; mais la seconde méthode réuffit à merveille, & fournit promptement de très-belles grappes de fleurs.

Parlons à présent de l'ellébore noir, & caractérisons-le distinctement.

L'ellébore noir est pareillement un genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond, du milieu desquels il sort un pistil dont la base est environnée de plusieurs petits cornets, posés entre les étamines & les pétales. Il devient dans la suite un fruit, dans lequel il y a des gaines membraneuses qui sont rassemblées pour l'ordinaire en bouquets qui s'ouvrent d'un bout à l'autre, & qui renferment des semences ordinairement arrondies, ou ovoïdes. Tournefort, *inst. rei herbar.* Voyez PLANTE. (I)

Les Botanistes distinguent six especes principales d'ellébore noir; savoir.

1°. *Helleborus niger, angustioribus foliis*, J. R. H. *Helleborus niger fetidus flore roseo*, C. B. P.

De sa racine naissent des feuilles, dont la queue qui a un empan de longueur, est cylindrique, épaisse, succulente, pointillée de taches de pourpre comme la tige de la grande serpentaire. Ses feuilles sont divisées jusqu'à leur queue, le plus souvent en neuf portions, en maniere de digitations, formant comme autant de petites feuilles roides, lisses, d'un verd foncé, & dentelées, surtout depuis le milieu jusqu'à l'extrémité.

On peut fort bien comparer chaque partie des feuilles de l'ellébore noir prises séparément, aux feuilles de laurier; elle n'a point de tige, les fleurs sont uniques, ou il y en a deux soutenues sur un pédicule de la longueur de quatre, cinq, ou six pouces: ces fleurs sont composées le plus souvent de cinq feuilles disposées en rose, arrondies, d'abord blanchâtres, ensuite purpurines, enfin verdâtres, sans aucun calice. Leur centre est rempli d'un grand nombre d'étamines, entre lesquels & ces feuilles se trouve une couronne de cinq, dix, ou quinze petits cornets jaunâtres, longs d'une ligne & demie, dont la bouche est coupée obliquement.

Au milieu des étamines est un pistil composé de cinq ou six gaines, qui deviennent autant de gouffes membraneuses, de figure de corne, ramassées en maniere de tête, renflées, rousâtres, dont le dos est saillant & comme bordé d'un feuillet, & terminé par une pointe recourbée: elles sont garnies de fibres demi-circulaires & transversales, qui en se contractant, s'ouvrent en deux panneaux du côté de la face interne; par chaque gouffe est véritablement un muscle digastrique, concave, dont le tendon fixe est placé extérieurement sur le dos de la gouffe; & celui qui est mobile est en-dedans, & à l'ouverture des panneaux. Les graines sont ovoïdes, longues de deux lignes,

lignes, luisantes, noirâtres, & rangées sur deux lignes dans la cavité de la filique.

La racine est tubéreuse, noïeuse, du sommet de laquelle sortent un grand nombre de fibres, ferrées, noires en-dehors, blanches en-dedans, d'un goût âcre mêlé de quelque amertume & excitant des nausées, d'une odeur forte lorsqu'elle est récente.

Cette plante naît dans les Alpes & dans les Pyrénées; on la cultive communément dans les jardins, à cause de la beauté de ses fleurs.

2°. *Helleborus niger orientalis amplissimo folio, caule prealto, flore purpurascens*, Cor. J. R. H. *Helleborus niger orientalis*. Bellon.

Ses racines sont semblables à celles de l'ellébore noir que nous venons de décrire, excepté qu'elles sont plus grosses, plus longues, sans odeur ni âcreté, & fort ameres. Les feuilles ont la même forme: mais elles sont plus amples, & presque de la longueur d'un pié. La tige a plus d'un pié: elle est branchue; les fleurs en sont entièrement semblables à celles de la première espèce, aussi bien que les graines & les capsules.

C'est-là l'ellébore que M. Tournefort croit être le vrai ellébore noir d'Hippocrate & des anciens, parce qu'il est très-commun dans les îles d'Anticyre qui sont vis-à-vis le mont Oeta, dans le golfe de Zéiton près de Négrepont; mais encore plus sur les bords du Pont-Euxin, & sur-tout au pié du mont Olympe en Asie, proche la fameuse ville de Pruse. Les Turcs l'appellent *Zoplème*.

3°. *Helleborus niger, hortensis, flore viridi*, C. B. P.

Ses feuilles ressemblent à celles de celui de la première espèce; mais elles sont plus étroites, d'un verd plus foncé, & dentelées tout autour. Sa tige a environ un pié de hauteur, dont le sommet se partage en plusieurs petits rameaux, desquels pendent des fleurs plus petites, de couleur pâle. Les racines sont fibreuses, un peu plus grêles, & moins noires.

4°. *Helleborus niger, flore albo, etiam interdum valde rubente*.

5°. *Helleborus niger, trifolicatus*, Hort. Farn.

6°. *Helleborus niger, flore roseo, minor Belgicus*, H. R. Blaf.

Ces trois dernières ne demandent point de description particulière.

On cultive toutes les espèces d'ellébore noir dans les jardins, où elles réussissent parfaitement à l'abri du Soleil; & comme elles produisent leurs fleurs au milieu de l'hyver & avant la plupart des autres plantes, on peut leur donner place dans les avenues, & dans les bordures qui sont à l'ombre. C'est-là qu'elles prospèrent davantage.

On les multiplie, ou en en semant les graines, ou en plantant de leurs racines dans un terrain léger, humide, & sans fumier. Si on choisit de les multiplier par le secours des graines, la plante fleurira déjà au bout de la première année: mais il faut la préserver des mauvaises herbes, qui détruisent aisément ses racines. Voyez Miller sur leur culture. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

ELLÉBORE, (*Pharm. & Mat. méd.*) L'ellébore étoit fort usité chez les anciens qui en distinguoient de deux espèces, le blanc & le noir. Hippocrate s'est servi de l'un & de l'autre; & Galien remarque que toutes les fois que ce père de la Médecine se sert du mot *ellébore* sans y ajouter d'épithète, il entend l'ellébore blanc: au lieu qu'il ne parle jamais du noir sans le spécifier. C'est la racine de ces plantes qui étoient seules en usage.

Le blanc étoit employé pour faire vomir & purger fortement, mais toujours avec beaucoup de circonspection. Pline nous apprend qu'on ne le donnoit point aux vieillards, ni aux enfans, ni à ceux qui avoient le tempérament foible, non plus qu'à ceux

qui étoient maigres & délicats, plus rarement aux femmes qu'aux hommes; enfin qu'on ne le faisoit jamais prendre à ceux qui crachoient le sang, ni aux valétudinaires.

On préparoit diversément l'ellébore, pour tâcher de tempérer sa trop grande activité. Hippocrate veut qu'on le corrige avec le daucus, le féseli, le cumin, l'anis, ou quelqu'autres plantes odoriférantes. Voy. CORRECTIF. On le faisoit infuser dans la même vûs dans du moût, ou dans de l'hydromel.

Les maladies principales dans lesquelles les anciens faisoient prendre l'ellébore, étoient l'épilepsie, le vertige, la mélancholie, la lepre, la goutte, l'hydropisie: mais c'étoit sur-tout pour purger les fous qu'il étoit recommandé; on disoit même en proverbe, *navigare Anticyras*, aller à Anticyre, pour dire aller chercher un remède contre la folie, parce que c'étoit de cette île que venoit le meilleur ellébore.

L'action de l'ellébore pris intérieurement, est des plus violentes; il excite souvent les symptômes les plus fâcheux. Mesué dit que de son tems les hommes ne pouvoient supporter le blanc, & très-difficilement le noir qui étoit plus foible, & qu'on ne regardoit que comme purgatif, le blanc étant reconnu pour un émétique violent. Aussi depuis que la Chimie nous a fourni des vomitifs sûrs & moins dangereux, en avons-nous absolument abandonné l'usage; & nous n'avons aujourd'hui qu'une seule composition officinale où il entre; savoir les pilules de Mathæus ou de Starkei, qui sont décrites dans la pharmacopée de Paris: encore ne le donne-t-on dans cette composition qu'en assez petite dose, eu égard à la petite quantité que l'on fait prendre de ces pilules, où l'ellébore peut même être regardé comme puissamment corrigé par le savon, qui fait un des ingrédients & l'excipient de cette préparation. V. PILULES DE STARKEI.

Nous employons aussi quelquefois l'ellébore blanc comme sternutatoire, & souvent on s'en est servi avec succès pour guérir la gale des animaux, comme chevaux, bœufs, &c. mêlé avec quelque graisse ou huile.

L'usage de l'ellébore noir est un peu plus fréquent parmi nous. On tire de sa racine, par le moyen de l'eau, un extrait qui entre dans les pilules balsamiques de Stahl. On trouve dans la pharmacopée de Paris un sirop d'ellébore, composé sous le nom de sirop de pomme elléborifé.

L'ellébore noir entre dans l'extrait panchimagogue de Crollius, dans les pilules de Starkei, dans les pilules tartareuses de Quercetan, dans la teinture de Mars elléborifée de Wedelius, &c. mais on ne prescrit presque plus ni l'une ni l'autre de ces racines dans les préparations magistrales.

Au reste elles sont l'une & l'autre du genre des remèdes dont l'activité est due à une partie volatile: aussi leur extrait préparé à la façon ordinaire ne participe-t-il que foiblement de cette vertu, en sorte qu'on peut ajoûter foi à ce que rapporte Oribasius dans son huitième livre des *collections médicales*; savoir, que l'usage d'une forte décoction d'ellébore n'étoit jamais suivie des accidens funestes qui accompagnent l'action des purgatifs excessivement violents: quoique le même auteur observe dans le même livre, que ces accidens n'étoient qu'un effet trop commun de l'ellébore donné à la façon ordinaire, c'est-à-dire apparemment en substance, les précautions qu'on avoit coutume de prendre d'avance contre ces dangers, sont présentées dans cet endroit sous un appareil si effrayant, qu'on ne conçoit guere comment il s'est pû trouver des malades assez hardis pour s'exposer à l'action de ce remède, ou, pour mieux dire, de ce poison.

La vertu purgative de l'ellébore est attestée dans les plus anciens fastes de la Médecine; on trouve parmi les faits placés dans ces tems reculés que no-

tre chronologie n'atteint point, dans les siècles des héros, que Melampe berger, poëte, devin, & fils de roi, guérit les filles de Pratus devenues folles par la colere de Bacchus, ou par celle de Junon, en leur faisant prendre du lait de ses chevres, auxquelles il avoit fait manger de l'*ellébore* peu auparavant; & qu'il s'avisa de cette ressource, parce qu'il avoit observé que ces chevres étoient purgées après avoir brouté cette plante. M. Leclerc remarque, dans son *histoire de la Médecine*, que c'est-là le plus ancien exemple que nous ayons de la purgation, & qu'on pourroit croire que c'est ce qui fit donner à Melampe le surnom de *καθαρτης*, celui qui purge ou purifie, qui semble marquer qu'il est le premier qui ait donné des purgatifs; c'est de-là aussi que l'*ellébore* fut appelé *melampodium*. Voyez Dioscoride, liv. IV. c. cxxxj. Galien parle de cette cure de Melampe dans son livre de *atrabile*, c. vij; & Pline, l. XXV. c. v.

Aulugelle nous a transmis une anecdote bien plus singulière sur l'usage de l'*ellébore*. Il rapporte (c. xv. l. XVII.) que Carnéade l'académicien se disposant à écrire contre Zénon, se fit vomir vigoureusement avec de l'*ellébore*, de peur que les humeurs corrompues dans son estomac, ne laissassent échapper quelque chose qui parvint jusqu'au siège de son ame, & en altérât les fonctions. (b)

Valere Maxime raconte cette histoire d'une manière encore plus merveilleuse qu'Aulugelle. Il dit que Carnéade prenoit de l'*ellébore* toutes les fois qu'il devoit disputer avec Chrysispe, & il ajoute que le succès de Carnéade fit rechercher ce purgatif par tous ceux qui aimoient les loüanges solides. Pline rapporte que Drusus, le plus renommé d'entre les tribuns du peuple, fut guéri de l'épilepsie dans l'île d'Anticyre, où l'on avoit coutume d'aller pour le prendre avec plus de succès & de sûreté.

Encore est-il bon d'indiquer ici entre trois ou quatre Anticyres, ce que c'est aujourd'hui que l'Anticyre si fameuse, où tant de poëtes assignent aux fous un logement. Il faut donc distinguer *Anticyre* & *Anticyrhe*. La première est une île du golfe de Zeiton, entre la Janna & la Livadie, d'où l'on tiroit le plus excellent *ellébore*. La seconde étoit une ville de la Livadie méridionale, sur le golfe de Lépante. On portoit à cette ville l'*ellébore* de l'île, & les Romains alloient l'y prendre. C'étoit là qu'on préparoit & qu'on corrigeoit ce remède de différentes manières, nous connoissons même quelques-unes de ces corrections & de ces préparations. Actuarius rapporte celle-ci: on faisoit un peu macérer dans l'eau la partie fibreuse de la racine d'*ellébore*, en rejetant la tête; ensuite on séchoit à l'ombre l'écorce que l'on avoit séparée de la petite moëlle qu'elle renferme: on donnoit cette préparation avec des raisins secs ou de l'oximel, mêlé quelquefois avec des graines odoriférantes, afin que ce remède fût plus agréable.

Pline dit aussi, qu'on mêloit à Anticyre l'*ellébore* avec une certaine graine qui croissoit aux environs de la ville; que l'on mettoit dans du vin doux une pincée de la graine avec une obole & demie d'*ellébore blanc*, & que ce remède purgeoit toute sorte de bile.

Les anciens employoient l'*ellébore*, non-seulement pour la bile, c'est-à-dire la mélancholie noire & pour la folie, mais encore, comme on l'a remarqué ci-dessus, pour l'hystérisme, la goutte, l'apoplexie, l'épilepsie, la ladrerie, la leucoslegmatie, l'hydropisie, en un mot pour toutes les maladies graves de l'ame & du corps.

Ce remède fut en usage dès la naissance de la Médecine: quelquefois Hippocrate le faisoit prendre à jeun; mais il l'ordonnoit plus ordinairement après le souper, parce que, suivant M. le Clerc, l'*ellébore* mêlé avec les alimens dans l'estomac, y perdoit une

partie de sa force stimulante: dans plusieurs cas Hippocrate donnoit le *μαλθακός ἐλλέβορος*; ce qui, selon le même savant, étoit une sorte de préparation d'*ellébore*, qui affoiblissoit son activité violente.

Herophile, Actuarius, Arétée, Celse, étoient fort prévenus en faveur de ce remède; Dioscoride, qui en parle fort au long, nous instruit particulièrement des cérémonies superstitieuses qu'observoient ceux qui le cueilloient en le tirant de terre.

On appliquoit extérieurement l'*ellébore noir* dans les maladies cutanées opiniâtres; & Galien prétend que quand on en mettoit dans une fistule calleuse, il emportoit la callosité en deux ou trois jours.

Cependant malgré l'usage que les anciens faisoient de l'*ellébore*, les plus sages medecins n'avoient coutume de l'employer qu'avec une très-grande précaution. Avant que de le donner aux adultes mêmes, qui étoient en état de le supporter, ils examinoient principalement deux choses; l'une, si la maladie étoit invétérée; l'autre, si les forces du malade se soutenoient. Lorsque l'*ellébore* leur paroissoit convenir, ils ne l'administroient encore qu'après avoir préparé soigneusement le malade & le remède.

Ils préparoient le malade pendant sept jours, soit par la diette, soit par des remèdes minoratifs; Pline nous en instruit fort au long. De son tems, la préparation du remède, à Rome, consistoit à introduire les racines d'*ellébore noir* dans des morceaux de raifort, & de les faire cuire ensemble pour dissiper la trop grande force de l'*ellébore*. Alors les uns donnoient ces racines adoucies par l'ébullition, les autres faisoient manger les raiforts, & rejettoient les racines; d'autres enfin faisoient boire au malade cette décoction qui purgeoit suffisamment.

Quoique les anciens ayent fait grand usage de leur *ellébore*, pour les maladies du corps & de l'ame, & que les plus sages l'ayent donné très-prudemment, ils l'ont décrit si obscurément, que nous ne reconnoissons plus celui qu'ils employoient. La description de Théophraste est en particulier trop tronquée & trop défectueuse, pour nous servir à découvrir l'*ellébore* dont il parle. Nous ne retrouvons point dans aucune de nos espèces d'*ellébore noir*, celui de Dioscoride. Enfin l'oriental noir actuel d'Anticyre, ne quadre avec aucune des descriptions anciennes: c'étoit cependant le leur selon toute apparence, du moins a-t-il la même violence dans son action. Tournefort, qui en a fait l'épreuve, avoue que tous ceux à qui il en a donné l'extrait, étoient tourmentés de nausées, de pesanteur d'estomac avec acrimonie, jointe au soupçon de phlogose, qui menaçoit la gorge & les intestins: il ajoute encore qu'ils avoient des douleurs de tête pendant plusieurs jours, avec des élancemens, & le tremblement de tous les membres, de sorte qu'il se vit obligé de s'abstenir de ce remède. La force de celui de notre pays, est bien moindre que dans l'Orient.

Mais quelle qu'elle soit, puisque nous possédons des purgatifs & des émétiques également efficaces, & beaucoup plus sûrs, tels que sont les préparations purgatives & vomitives de l'antimoine, il vaut mieux nous abstenir de l'usage de tout *ellébore*, outre que les corps des hommes qui vivent dans nos climats, ont de la peine à en supporter les effets. Qu'on ne dise point qu'on peut l'adoucir, le corriger avec des aromates, ou bien avec la creme de tartre, le sel de prunelle, les tamarins, l'oxymel, le suc de coing, & autres semblables; il est bien plus simple de ne pas songer aux correctifs, dès qu'il est aisé de se passer de la plante même.

Concluons de ce principe, qu'il faut également proscrire toutes les préparations d'*ellébore* qui se trouvent dans les pharmacopées, sans dire ici que toutes les préparations galéniques & arabesques sont misérables en elles-mêmes.

Comme tout le monde fait que l'ellébore blanc est le plus fort, il est encore plus digne de la proscription que le noir. Cette plante a un suc caustique & brûlant, qui, respiré par les narines, excite un étournement forcé, & c'est un des plus puissans sternutatoires dans les maladies soporeuses. Si l'on met de cette poudre à la source d'une fontaine, l'eau qui en découle purge violemment. Les feuilles, les tiges, les fleurs, & les racines de l'ellébore blanc appliquées sur la peau d'une personne vivante, exco rient la partie, & y produisent une exulcération.

La seule saveur nauséabonde de l'ellébore, est un signe de sa vertu émétique ou purgative : celle de l'ellébore blanc, qui est fort âcre & fort amère, indique un purgatif très-actif; aussi l'on place avec raison l'un & l'autre genre parmi les mochlifiques. Voy. MOCHLIQUE.

Vous trouverez dans les *mém. de l'acad. des Scienc. année 1701*, quelques expériences chimiques de M. Boulduc, sur la racine de l'ellébore noir. L'extrait de cette racine fait avec de l'eau, donne tout ce qu'on peut en tirer, & le résidu ne donne plus rien par l'esprit-de-vin.

Enfin, les curieux peuvent consulter, s'ils le jugent à propos, Holzemii (Petr.) *essentia hellebori rediviva*; Coloniae, 1616. 8. Manelphi (Joan.) *disceptatio de helleboro*; Romæ, 1622. 8. Scobingeri (Joh. Casp.) *dissert. de helleboro nigro*; Basil. 1721. in-4°. Castellus (Petrus) *de elleboro apud Hippocratem & alios autores*; Romæ, 1628. in-4°. Ce dernier ouvrage est rare, curieux, & savant. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

ELLEBORINE, BELLEBORINE, sub. f. (*Hist. nat. bot.*) genre de plante à fleur anomale, composée de six pétales différens les uns des autres : les cinq du dessus sont disposés en rond; celui du dessous est fait en forme de gouttière. Le calice devient dans la suite un fruit qui ressemble en quelque façon à une lanterne ouverte de trois côtés, dont les panneaux sont chargés de semences aussi menues que de la sciure de bois. Ajoutez aux caractères de ce genre, que les racines sont fibreuses. Tournefort, *infl. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

ELLERENA, (*Géog. mod.*) ville de l'Estramadure de Léon, en Espagne. Long. 12. 45. lat. 38. 8.

ELLIPSE, f. f. terme de Grammaire; c'est une figure de construction, ainsi appelée du grec ἔλλειψις, manquement, omission : on parle par ellipse, lorsque l'on retranche des mots qui seroient nécessaires pour rendre la construction pleine. Ce retranchement est en usage dans la construction usuelle de toutes les langues; il abrége le discours, & le rend plus vif & plus soutenu : mais il doit être autorisé par l'usage; ce qui arrive quand le retranchement n'apporte ni équivoque ni obscurité dans le discours, & qu'il ne donne pas à l'esprit la peine de deviner ce qu'on veut dire, & ne l'expose pas à se méprendre. Dans une phrase elliptique, les mots exprimés doivent réveiller l'idée de ceux qui sont sous-entendus, afin que l'esprit puisse par analogie faire la construction de toute la phrase, & appercevoir les divers rapports que les mots ont entr'eux : par exemple, lorsque nous lisons qu'un Romain demandoit à un autre, où allez-vous? & que celui-ci répondoit *ad castoris*, la terminaison de *castoris* fait voir que ce génitif ne fauroit être le complément de la préposition *ad*, qu'ainsi il y a quelque mot de sous-entendu; les circonstances font connoître que ce mot est *adem*, & que par conséquent la construction pleine est *eo ad adem Castoris*, je vais au temple de Castor.

L'ellipse fait bien voir la vérité de ce que nous avons dit de la pensée au mot DÉCLINAISON & au mot CONSTRUCTION. La pensée n'a qu'un instant, c'est un point de vue de l'esprit; mais il faut des mots

pour la faire passer dans l'esprit des autres : or on retranche souvent ceux qui peuvent être aisément suppléés, & c'est l'ellipse. Voyez ELLIPTIQUE. (F)

ELLIPSE, f. f. en Géométrie, est une des sections coniques qu'on appelle vulgairement ovale. Voyez CONIQUE & OVALE.

L'ellipse s'engendre dans le cône, en coupant un cône droit par un plan qui traverse ce cône obliquement, c'est-à-dire non parallèlement à la base, qui ne passe point par le sommet, & qui ne rencontre la base qu'étant prolongé hors du cône, ou qui ne fasse tout-au-plus que raser cette base. La condition que le cône soit droit, est nécessaire pour que la courbe formée comme on vient de le dire, soit toujours une ellipse; car si le cône est oblique, en coupant ce cône obliquement, on peut quelquefois y former un cercle (voyez la fin de l'article CONIQUE, & SOUS-CONTRAIRE ou ANTI-PARALLELE, au mot PARALLELE); or la nature de l'ellipse est d'être ovale, c'est-à-dire d'avoir deux axes inégaux.

Ce mot est formé du grec ἔλλειψις, défaut; les anciens géomètres grecs ont donné ce nom à cette figure, parce que entr'autres propriétés elle a celle-ci, que les quarrés des ordonnées sont moindres que les rectangles formés sous les paramètres & les abscisses, ou leur sont inégaux par défaut.

En effet l'équation de l'ellipse, en prenant les abscisses au sommet, est celle-ci $yy = (ax - xx) \times \frac{b}{a}$, a étant l'axe, & b son paramètre. (voyez PARAMÈTRE, COURBE, & EQUATION; voyez aussi la suite de cet article.); donc $yy < bx$; donc, &c. Voy. enfin PARABOLE & HYPERBOLE.

L'ellipse, pour la définir par sa forme, est une ligne courbe, rentrante, continue, régulière, qui renferme un espace plus long que large, & dans laquelle se trouvent deux points également distans des deux extrémités de sa longueur, & tels, que si on tire de ces points deux lignes à un point quelconque de l'ellipse, leur somme est égale à la longueur de l'ellipse. Ces deux points sont éloignés de l'extrémité du petit axe d'une quantité égale à la moitié du grand axe.

Ainsi dans l'ellipse $AEBDA$ (*Planche de sect. conique, fig. 21.*) les lignes Fa & Fa , tirées des deux points F, f , également distans des deux points A & B , forment une somme égale à AB ; & la distance des points F, f , au point E , est $= CA$.

Souvent les Géomètres prennent l'ellipse pour l'espace contenu ou renfermé dans cette courbe. Elle a, comme on vient de le dire, deux axes inégaux AB & ED . Le grand axe AB s'appelle quelquefois axe ou diamètre transverse, & le petit axe ED s'appelle quelquefois l'axe conjugué ou second axe. Mais on appelle en général diamètres conjugués ceux dont l'un est parallèle à la tangente menée à l'extrémité de l'autre, & réciproquement, soit que leurs angles soient droits, ou non. Les deux axes se coupent toujours à angles droits. Voyez AXE.

Les deux axes sont le plus grand & le moindre des diamètres de l'ellipse; mais l'ellipse a une infinité d'autres diamètres différens. Voyez DIAMÈTRE, &c.

Le centre d'une ellipse est le point C dans lequel se coupent les deux axes. Voyez CENTRE.

Les deux points F, f , pris dans le grand axe, également distans de ses deux extrémités A & B , & distans chacun du point D de la valeur de AC , sont nommés foyers de l'ellipse, ou en latin umbilici. Voy. FOYER.

Mais l'ellipse considérée comme une section conique, c'est-à-dire comme une courbe provenant de la section d'un cône, se définit encore mieux par sa génération dans ce solide, que par la manière dont elle peut être produite sur un plan. C'est la ligne courbe DQE qu'on forme en coupant le cône droit ABC

(fig. 21. n. 2.) de la maniere expliquée ci-dessus.

Ou en la définissant par une de ses propriétés supposée connue, c'est une ligne courbe dans laquelle le carré de la demi-ordonnée PM (fig. 21.) est au rectangle des segmens AP , & BP de l'axe, comme le parametre est à l'axe; ainsi supposant $AB = a$, le parametre $= b$, $PM = y$, $AP = x$, on aura $b : a :: yy : ax - xx$, & par conséquent $ayy = abx - bxx$.

Nous ne donnons point la démonstration de cette propriété, parce qu'elle se trouve par-tout. Nous avons exposé les différentes définitions qu'on peut donner de l'ellipse, & cette dernière propriété peut être regardée, si l'on veut, comme une des définitions qu'on peut en donner, auquel cas la démonstration en seroit superflue. Mais la meilleure maniere de traiter de l'ellipse & de toutes les sections coniques géométriquement, est de les considérer d'abord dans le cone, d'en déduire leur équation, & de les transporter de-là sur le plan, pour considérer plus facilement leurs propriétés, & pour trouver, si l'on veut, la maniere de les décrire par un mouvement continu, ou par plusieurs points. Ainsi des propriétés de l'ellipse transportée & considérée sur le plan, résulte la description de l'ellipse telle que nous l'avons donnée au mot CONIQUE.

J'ai dit que la meilleure maniere de traiter géométriquement les sections coniques, & en particulier l'ellipse, étoit de les faire naître dans le cone; car si on veut les considérer algébriquement par la nature & les différences de leurs équations, la meilleure maniere est celle dont j'ai parlé au mot CONIQUE. Voy. aussi les articles COURBE & CONSTRUCTION.

Si on prenoit les abscisses x au centre C , on trouveroit $yy = \left(\frac{aa}{4} - xx\right) \times \frac{b}{a}$. Quelquefois cette équation est plus commode que $ayy = abx - bxx$.

De cette dernière équation il s'en suit, 1°. que $yy = bx - \frac{bxx}{a}$, c'est-à-dire que le carré de la demi-ordonnée est égal au rectangle du parametre par l'abscisse, moins un autre rectangle formé par la même abscisse, & une quatrième proportionnelle à l'axe, au parametre, & à l'abscisse.

2°. Le parametre, l'abscisse, & la demi-ordonnée d'une ellipse, étant donnés, on trouvera l'axe en faisant ces proportions $b : y :: y : \frac{yy}{b}$, & $x - \frac{yy}{b} : x :: x : a$. Voyez CONSTRUCTION.

3°. L'abscisse AP , l'axe AB , & l'ordonnée PM , étant donnés, on trouve le parametre en faisant $b = \frac{ayy}{ax - xx}$, & construisant ensuite cette valeur de b suivant les regles expliquées au mot CONSTRUCTION.

4°. Si du grand axe AB comme diametre (figure 22.), on décrit un cercle ACB , & que par le foyer F on mene FC ordonnée à l'axe, FC fera la moitié du petit axe, & FD la moitié du parametre du grand axe. Car l'abscisse $GF = \sqrt{(FE^2 - GE^2)} = \sqrt{\left(\frac{aa}{4} - \frac{pe}{4}\right)}$, p étant le carré du petit axe. V. PARAMETRE & FOYER. Or $CF^2 = \frac{aa}{4} - GF^2$, par la propriété du cercle; donc $CF = \frac{\sqrt{pa}}{2}$ = la moitié

du petit axe. Or CF^2 est à DF^2 , comme la moitié du grand axe est au demi-parametre, c'est-à-dire comme le carré de la moitié du petit axe est au carré de la moitié du parametre; donc DF = la moitié du parametre. Le cercle qui a pour diametre le grand axe de l'ellipse, est appelé circonscrit à l'ellipse; le cercle qui a pour diametre le petit axe, est appelé cercle inscrit: en effet le premier de ces cercles est extérieur, le second intérieur à l'ellipse.

5°. Le parametre & l'axe AB étant donnés, on trouvera facilement l'axe conjugué, puisque c'est

une moyenne proportionnelle entre l'axe & le parametre; à quoi il faut ajouter que le carré du demi-axe conjugué est égal au rectangle formé sur Bf & fA (fig. 21.) ou sur AF & BF .

6°. Dans une ellipse quelconque, les carrés des demi-ordonnées PM , pm , &c. sont entr'eux comme les rectangles formés sur les segmens de l'axe: d'où il s'en suit que $DC^2 : PM^2 :: CB^2 : AP \times BP$, & par conséquent $DC^2 : BC^2 :: PM^2 : AP \times BP$; c'est-à-dire que le carré du petit axe est au carré du grand, comme le carré de la demi-ordonnée est au rectangle formé sur les segmens de l'axe.

7°. La droite FD (fig. 24.) tirée du foyer F à l'extrémité du demi-axe conjugué, étant égale à la moitié de l'axe transverse AC , il s'en suit que les axes conjugués étant donnés, on peut aisément déterminer les foyers. Pour cela on coupera le grand axe AB en deux parties égales en C , on élèvera du point C la perpendiculaire CD égale au demi-axe conjugué; enfin du point D pris pour centre, & de l'intervalle CA , on décrira un arc de cercle; il déterminera les foyers F & f par ses intersections avec le grand axe.

8°. Comme la somme des deux droites FM & fM , tirées des deux points F & f , au même point de la circonférence M , est toujours égale au grand axe AB , il s'en suit de-là que les axes conjugués d'une ellipse étant donnés, on peut facilement décrire l'ellipse. Voyez CONIQUE.

9°. Le rectangle formé sur les segmens de l'axe conjugué est au carré de la demi-ordonnée, comme le carré de l'axe conjugué est au carré du grand axe; d'où il s'en suit que les coordonnées à l'axe conjugué ont entr'elles un rapport analogue à celui qui regne entre les coordonnées au grand axe.

10°. Pour déterminer la soûtangente PT (figure 23.) & la soûnormale PR dans une ellipse quelconque, on fera: comme le premier axe est au parametre, ainsi la distance de la demi-ordonnée au centre est à la soûnormale. Voyez SOÛNORMALE.

11°. Le rectangle sous les segmens de l'axe est égal au rectangle formé de la distance de la demi-ordonnée au centre & de la soûtangente. Voyez SOÛTANGENTE.

12°. Le rectangle fait de la soûtangente & de la distance de l'ordonnée au centre, est égal à la différence du carré de cette distance & du carré du demi-axe transverse.

13°. Dans toute ellipse le carré de la demi-ordonnée à un diametre quelconque, est au carré du demi-diametre conjugué, comme le rectangle fait sous les segmens du diametre est au carré du diametre; & par conséquent le rapport des demi-ordonnées des diametres est le même que celui des ordonnées des axes; le parametre d'un diametre quelconque est aussi une troisième proportionnelle à ce diametre & à son conjugué.

Nous avons rapporté ces propriétés de l'ellipse la plupart sans démonstration, pour deux raisons: la première, afin que le lecteur ait sous les yeux dans un assez petit espace les principales propriétés de l'ellipse, auxquelles il peut joindre celles dont on a déjà fait mention à l'article CONIQUE. La seconde raison est de donner au lecteur l'occasion de s'exercer en cherchant la démonstration de ces propriétés. Toutes celles que nous venons d'énoncer se déduisent aisément de l'équation $yy = (ax - xx) \frac{b}{a}$ ou $\left(\frac{aa}{4} - xx\right) \frac{b}{a}$, selon qu'on prendra les abscisses au centre ou au sommet, pour démontrer plus simplement ces propriétés. Pour démontrer les propriétés des foyers, on nommera CF (fig. 21.) f ; & on remarquera que si e est le second axe, on aura

$\frac{e^2}{4} - ff = \frac{e^2}{4} = \frac{p^2}{4}$. En voilà plus qu'il n'en faut pour mettre le lecteur sur la voie. On peut remarquer ici en passant que le cercle est une espèce d'ellipse dans laquelle les foyers coïncident avec le centre.

Pour trouver les tangentes de l'ellipse, rien n'est plus simple & plus commode que d'employer la méthode du calcul différentiel; on a $yy = bx - \frac{b^2 x^2}{a}$; donc $2y dy = b dx - \frac{2b^2 x dx}{a}$; donc la soûtangente $\frac{y dx}{dy} = \frac{2y^2}{b - \frac{2b^2 x}{a}}$. Voyez les articles SOÛTANGENTE & TANGENTE.

A l'égard de la soûperpendiculaire ou soûnormale, elle est $\frac{y}{dx} \frac{dy}{y}$ ou $\frac{y}{2y} - \frac{2b^2 x y}{2a y^2} = \frac{b}{2} - \frac{b^2 x}{a}$. En voilà assez pour démontrer les propositions énoncées ci-dessus au sujet des tangentes de l'ellipse.

Nous avons déjà vû au mot CONIQUE, & nous prouverons encore au mot QUADRATURE, que la quadrature de l'ellipse dépend de celle du cercle, puisque l'ellipse est au cercle circonscrit en raison du petit axe au grand. A l'égard de la rectification de l'ellipse, c'est un problème d'un genre supérieur à celui de la quadrature du cercle, ou du moins tout-à-fait indépendant de cette quadrature. Voyez RECTIFICATION; voyez aussi dans les mémoires que j'ai donnés à l'académie de Berlin pour l'année 1746, & dans le traité du calcul intégral de M. de Bougainville le jeune, les différentielles qui se rapportent à la rectification de l'ellipse.

Au lieu de rapporter l'ellipse à des coordonnées rectangles ou à des ordonnées paralleles, on peut considérer son équation par rapport à l'angle que font avec l'axe les lignes menées du foyer. Cette considération est utile dans l'Astronomie, parce que les planetes, comme l'on fait, décrivent des ellipses dont le soleil est le foyer. Or si on nomme a la moitié du grand axe d'une ellipse, f la distance du foyer au centre, q le cosinus de l'angle qu'une ligne menée du foyer à l'ellipse, fait avec l'axe, r la longueur de cette ligne; on aura $r = \frac{a^2 - ff}{a - fq}$, si on rapporte l'équation au foyer le plus éloigné, & $r = \frac{a^2 - ff}{a + fq}$,

si on la rapporte au foyer le plus proche. De-là on peut tirer la solution de plusieurs problèmes astronomiques, comme de decrire une ellipse dans laquelle trois distances au foyer sont données, &c. Voyez les mémoires de l'académ. de Berlin pour l'année 1747, & plusieurs autres ouvrages d'Astronomie.

Mais la maniere la plus générale de considérer l'ellipse en Géométrie, est de la considérer par l'équation aux ordonnées paralleles. Nous allons entrer dans quelques considérations sur ce sujet, qui pourront être utiles aux commençans, peut-être même aux géometres plus avancés.

L'équation d'une ellipse rapportée aux axes, les coordonnées étant prises au centre, est $yy = k - gx^2$, k exprimant un carré ou rectangle connu, & g un nombre constant & connu; cela résulte de ce qu'on a vû ci-dessus. Transformons les axes de cette courbe, de maniere qu'ils ne soient plus rectangles, si on veut, mais qu'ils ayent la même origine, & servons-nous pour cela des regles expliquées aux articles COURBE & TRANSFORMATION, on verra qu'en supposant un des axes dans une position quelconque, il sera possible de donner une telle position à l'autre, que l'équation transformée soit de cette forme $uu = m - n\zeta\zeta$, m & n marquant aussi des constantes déterminées. En effet supposons que l'angle des premiers axes soit droit, que E soit l'angle du nouvel axe avec l'un des axes primitifs,

& F l'angle que l'axe cherché fait avec l'axe conjugué à l'axe primitif; soit sinus $E = e$, cosinus $E = \sqrt{1 - ee}$, on aura sinus $90 + E = \sqrt{1 - ee}$, cosin. $90 + E = -e$; soit sinus $F = f$, & cosinus $F = \sqrt{1 - ff}$, on trouvera $\frac{y}{\sqrt{1 - ff}} + \left(x - \frac{yf}{\sqrt{1 - ff}}\right)$
 $\frac{\sin. E}{\sinus 90 + E - F} = u$, & $\left(x - \frac{yf \cos. F}{\sqrt{1 - ff} \sin. 90 + E - F}\right) = \zeta$.

Or sinus $90 + E - F = \sin. 90 + E \times \sqrt{1 - ff} - f \cosin. 90 + E$ (voyez SINUS) $= \sqrt{1 - ff} \times \sqrt{1 - ee} + fe$. Substituant ces valeurs, & chassant x & y , on aura une équation en ζ & en u , qui sera la transformée de l'équation $yy = k - gx^2$; & supposant dans cette transformée que les termes où se trouve $u \zeta$ se détruisent, on aura la valeur de f en e convenable pour cela, & l'équation $uu = m - n\zeta\zeta$. Cela posé,

Il est visible que pour chaque ζ , u a toujours deux valeurs égales, l'une positive, l'autre négative; que lorsque $\zeta = \sqrt{\frac{m}{n}}$, on a $u = 0$ dans chacune de ces

deux valeurs, & qu'ainsi la tangente à l'extrémité d'un des deux axes est parallele à l'autre axe, & réciproquement; car la tangente est une ordonnée qui coupe la courbe en deux points coïncidens. Voyez TANGENTE & COURBE. On verra de plus que $f = 0$ rend $e = 0$; que $f = 1$ rend $e = 1$, 1 représentant le sinus total; que $f = -1$ rend $e = -1$, & qu'ainsi il n'y a que deux axes dans l'ellipse qui se coupent à angles droits; mais que $f = \pm r$, r étant moindre que 1, donne deux valeurs de e aussi égales entr'elles, & qu'ainsi il y a toujours deux diametres différens qui font avec leur conjugué le même angle, si cet angle est moindre qu'un droit. On peut aussi déduire des valeurs de f en e , & de celles de m & n , que le rectangle des deux axes est égal au parallélogramme formé sur deux diametres conjugués, & que le carré des deux axes est égal au carré des deux diametres. Mais ces propositions peuvent encore se démontrer de la maniere suivante, qui est bien plus simple.

Pour démontrer que les parallélogrammes formés autour des deux diametres conjugués sont égaux, imaginez un diametre infiniment proche d'un des conjugués, & ensuite imaginez le conjugué à ce diametre infiniment proche. Achevez les deux parallélogrammes, ou plutôt le quart de ces parallélogrammes, vous verrez à l'instant, & pour ainsi dire à l'œil, par le parallélisme des tangentes aux diametres conjugués, que ces deux parallélogrammes infiniment proches sont égaux; leur différence, s'il y en avoit, ne pouvant être qu'infiniment petite du second ordre par rapport à eux. Donc, &c.

Pour démontrer maintenant que la somme des carrés des diametres conjugués est constante, conservez la même figure, appelez a un des demi-diametres, b son conjugué, $a + da$, le demi-diametre infiniment proche de a , $b - db$ le demi-diametre conjugué; il faut donc prouver que $aa + bb = aa + 2ada + bb - 2bdb$ (voyez DIFFÉRENTIEL) ou que $ada = bdb$. Or traçant du centre de l'ellipse & des rayons a, b , deux petits arcs de cercle x, ζ , on verra d'abord évidemment que les deux quarts d'ellipse renfermés entre les demi-diametres conjugués, sont égaux, & qu'ainsi $ax = b\zeta$. Or x est à da & ζ est à db , comme le sinus de l'angle des diametres est au cosinus du même angle; donc $x : da :: \zeta : db$; donc puisque $ax = b\zeta$, on aura $ada = bdb$.

On objectera peut-être que ces deux démonstrations sont tirées de la considération des quantités infiniment petites, c'est-à-dire d'une géométrie transcendante supérieure à celle des sections coniques. Je

réponds que les principes de cette géométrie sont simples & clairs, & qu'ils doivent être préférés dès qu'ils fournissent le moyen de démontrer plus aisément. Voy. INFINI & DIFFÉRENTIEL. En effet, pour quoi ne mettra-t-on pas à la tête d'un traité des sections coniques des principes de calcul différentiel, lorsque ces principes simplifieront & abrègeront les démonstrations? J'ose dire que l'opinion contraire ne seroit qu'un préjugé mal fondé. Il y a cent raisons pour la détruire, & pas une pour la soutenir. Les principes de la géométrie de l'infini étant applicables à tout, on ne sauroit les donner trop tôt; & il est bien aisé de les expliquer nettement. On doit traiter le problème des tangentes d'une courbe par le calcul différentiel, celui de la quadrature & de sa rectification par le calcul intégral, & ainsi du reste, parce que ces méthodes sont les plus simples & les plus aisées à retenir. Voyez ELÉMENTS & MATHÉMATIQUES.

La manière dont nous venons de démontrer l'égalité des parallélogrammes circonscrits à l'ellipse, a donné occasion à M. Euler de chercher les courbes qui peuvent avoir une propriété semblable. Voyez les mém. de Berlin, année 1745.

Au lieu de considérer d'abord l'ellipse par rapport à ses axes, on peut la considérer, comme nous avons fait dans l'article CONIQUE, par rapport à son équation envisagée de la manière la plus générale. Cette équation, comme on le peut voir à l'article cité, se réduira toujours à l'équation des diamètres $u u = m - n z z$, en ne faisant même changer de position qu'une des coordonnées. Voyez COURBE, &c.

Le sphéroïde formé par une ellipse autour de son axe, est à la sphere qui a cet axe pour diamètre, comme le carré de l'axe est au carré de son conjugué; c'est une suite du rapport des ordonnées correspondantes de l'ellipse & du cercle qui a le même axe. Voyez SPHÉROÏDE; voyez aussi les articles CŒUR (Géométrie) & CONOÏDE.

Nous avons dit ci-dessus & au mot CONIQUE, comment on décrit l'ellipse par un mouvement continu; cette manière de la décrire est la plus simple qu'on puisse employer sur le terrain, & même sur le papier: mais toutes les descriptions organiques de courbes sur le papier sont incommodes. Voyez COMPAS ELLIPTIQUE. La description par plusieurs points doit être préférée. Voyez DESCRIPTION & COURBE. On peut décrire l'ellipse par plusieurs points, en divisant en raison du petit axe au grand les ordonnées du cercle circonscrit. Voyez à la fin du II. livre des sections coniques de M. de l'Hopital, plusieurs autres méthodes très-simples de décrire l'ellipse par plusieurs points. Il y a des géomètres qui enseignent à décrire l'ellipse sur le papier par un mouvement continu, suivant la méthode qui sera expliquée à l'article OVALE; mais cette méthode est fautive: ce n'est point une ellipse qu'on décrit, c'est un composé d'arcs de cercle qui forment une ovale à la vûe, & qui n'est pas même proprement une courbe géométrique. Aucune portion d'ellipse n'est un arc de cercle. La preuve en est, que le rayon de la développée de cette courbe n'est constant en aucun endroit. On peut le démontrer d'une infinité d'autres manières. Voyez DÉVELOPPÉE & OSCULATEUR.

On a déjà dit un mot de l'usage de l'ellipse dans l'Astronomie, & on a vû ci-dessus que ζ étant l'anomalie vraie, a la distance moyenne, & f l'excentricité (Voyez ANOMALIE & EXCENTRICITÉ), on a la distance r de la planète au foyer $= \frac{a a - f f}{a - f \cos. \zeta}$; or supposant f très-petite par rapport à a , on peut aisément réduire en série cette valeur de r . Voyez BINOME, DÉVELOPPEMENT, & SÉRIÉ; de plus l'élément du secteur qui représente l'anomalie moyenne

(Voyez LOI DE KEPLER & ANOMALIE) est proportionnel à $d \zeta \frac{(a a - f f)^2}{a - f \cos. \zeta}$; d'où il est aisé de conclure par les séries & le calcul intégral, que si ζ est l'anomalie moyenne, on aura $\zeta = \zeta + 2 f \sin. \zeta + \frac{3 f f}{4} \sin. 3 \zeta + \frac{f^3}{3} \sin. 3 \zeta$, &c. & par la méthode du retour des suites (Voyez SUITE & RETOUR), on aura $\zeta = \zeta - 2 f \sin. \zeta + \frac{5 f^2}{4} \sin. 2 \zeta - \frac{13 f^3}{12} \sin. 3 \zeta - \frac{f^3 \sin. \zeta}{4}$, &c. ainsi on a également la valeur de l'anomalie moyenne par la vraie, ou celle de la vraie par la moyenne, ce qui donne la solution du problème de Kepler développé au mot ANOMALIE. J'ai mis ici ces formules, afin que les Astronomes puissent s'en servir au besoin. Voyez EQUATION DU CENTRE.

Si l'ellipse est peu excentrique, & qu'une des lignes menées au foyer soit $a + \zeta$, l'autre sera $a - \zeta$, ζ étant une très-petite quantité; donc le produit $a a - \zeta \zeta$ de ces deux lignes peut être regardé comme constant & égal à $a a$, à cause de la petitesse de $\zeta \zeta$. Or si des deux extrémités d'un arc infiniment petit d'ellipse on mène des lignes à chaque foyer, on trouvera, après avoir décrit de petits arcs du foyer comme centre & des rayons $a + \zeta$, $a - \zeta$, que ces petits arcs sont égaux; nommant donc α chacun de ces petits arcs, on trouvera que le secteur qui a $a + \zeta$ pour rayon, est $\alpha \left(\frac{a + \zeta}{2} \right)$, & que l'angle qui a $a - \zeta$ pour rayon, est $\frac{\alpha}{a - \zeta}$; donc le rapport du secteur à l'angle est $\frac{a a - \zeta \zeta}{2}$; donc il peut être censé constant, sur quoi voyez l'article suivant ELLIPSE de M. Cassini.

De ce que la somme des lignes menées aux foyers est constante, il s'ensuit, comme il est aisé de le voir, que menant deux lignes d'un même point aux deux foyers, la différentielle de l'une est égale à la différentielle de l'autre prise négativement. Or on conclura de-là très-aisément, & par la plus simple géométrie élémentaire, que les deux lignes dont il s'agit sont des angles égaux avec la tangente qui passe par le point d'où elles partent. Donc un corps partant du foyer d'une ellipse & choquant la surface, sera renvoyé à l'autre foyer. Voyez RÉFLEXION. De-là l'usage de cette propriété dans l'Acoustique & dans l'Optique. Voyez MIROIR, ECHO, CABINETS SECRETS. Voilà encore une propriété de l'ellipse que le calcul différentiel, ou plutôt le simple principe de ce calcul démontre très-élégamment & très-simplement. Si les deux foyers d'une ellipse s'éloignent jusqu'à arriver aux extrémités du grand axe, l'ellipse devient alors une ligne droite; & si un des foyers restant en place, l'autre s'en éloigne à l'infini, elle devient parabole. Voyez PARABOLE.

Ellipses à l'infini ou de tous les genres, ce sont celles qui sont désignées par les équations générales $a y^{m+n} = b x^m \times a - x^n$, & que quelques-uns appellent elliptoïdes. Voyez ELLIPTOÏDE. Mais ces mots ou façons de parler sont peu en usage.

L'ellipse ordinaire est nommée ellipse apollonienne ou d'Apollonius, quand on la compare à celles-ci, ou qu'on veut l'en distinguer. V. APOLLONIEN. (O)

ELLIPSE de M. Cassini, autrement nommée cassinoïde, est une courbe que feu M. Jean Dominique Cassini avoit imaginée pour expliquer les mouvements des planètes; cette courbe a deux foyers F, f (fig. 24.), dont la propriété est telle que le produit $F M \times M f$ de deux lignes quelconques menées de ces foyers à un point quelconque M de la courbe, est toujours égal à une quantité constante; au lieu que dans l'ellipse ordinaire ou d'Apollonius, c'est la somme de ces lignes, & non leur produit, qui est

égale à une quantité constante. M. l'abbé de Gua dans ses usages de l'analyse de Descartes, a déterminé les principales propriétés de cette courbe. Il y examine les différentes figures qu'elle peut avoir, & dont nous avons rapporté quelques-unes à l'article CONJUGUÉ, & il conclut que cette courbe n'a pas été bien connue par ceux qui en ont parlé avant lui, si on en excepte cependant l'illustre M. Grégory. Voyez astron. physiq. & géom. élém. page 331. édit. de Geneve, 1726, ou les transf. phil. Sept. 1704.

Pour avoir une idée des propriétés de cette courbe, soit a son demi-axe, f la distance d'un des foyers au centre, x l'abscisse prise depuis le centre, y l'ordonnée, on aura, comme il est aisé de le prouver par le calcul $(xx - 2fx + ff + yy)(xx + 2fx + ff + yy) = (aa - ff)^2$, par la propriété de cette courbe, ou $(yy + ff + xx)^2 - 4ffxx = (aa - ff)^2$, ou enfin $y = \pm \sqrt{-ff - xx \pm \sqrt{(aa - ff)^2 + 4ffxx}}$; donc, 1°. cette équation ne donnera jamais que deux valeurs réelles tout au plus pour y , l'une positive, l'autre négative, & égale à la positive; car les deux valeurs qu'on auroit en mettant le signe $-$ devant $\sqrt{(aa - ff)^2 + 4ffxx}$ seroient imaginaires, puisque y seroit la racine d'une quantité négative. 2°. En supposant même le signe $+$ devant cette dernière quantité, il est visible que la valeur de y ne sera réelle que quand $(aa - ff)^2 + 4ffxx$ sera $>$ ou $= (ff + xx)^2$, c'est-à-dire quand $aa^2 - 2ffa + 2ffxx - x^4$ sera $>$ ou $= 0$. Donc si $(aa - ff)^2$ est $>$ $(xx - ff)^2$ ou $(ff - xx)^2$, l'ordonnée sera réelle, sinon elle sera imaginaire.

Donc si $aa = 2ff$, l'ordonnée sera nulle au centre, & la courbe aura la figure d'un 8 de chiffre ou lemniscate (Voyez LEMNISCATE); car on aura alors $xx =$ ou $>$ $2ff - aa$, condition pour que l'ordonnée soit nulle ou réelle. Si $2ff > aa$, les ordonnées réelles ne commenceront qu'au point où $x = \pm \sqrt{2ff - aa}$, & elles finiront au point où $x = a$; car $(aa - ff)^2$ doit aussi être $>$ ou $= (xx - ff)^2$. Ainsi dans ce cas la courbe sera composée de deux courbes conjuguées & isolées, distantes l'une de l'autre de la quantité $2\sqrt{2ff - aa}$; & si dans cette supposition on a de plus $a = \sqrt{2ff - aa}$ ou $f = a$, la courbe se réduira à deux points conjugués uniques. Si $f > a$, la courbe sera totalement imaginaire. Enfin si $2ff < aa$, la courbe sera continue, & aura toutes ses ordonnées réelles, égales & de signe contraire, depuis $x = 0$ jusqu'à $x = a$.

Cette courbe que M. Cassini avoit voulu introduire dans l'Astronomie, n'est plus qu'une courbe purement géométrique & de simple curiosité; car on fait que les planetes décrivent des ellipses apolloniennes ou ordinaires. On demandera peut-être par quelle raison M. Cassini avoit substitué cette ellipse à celle de Kepler. Voici ma conjecture sur ce sujet. On fait que la plupart des planetes décrivent des ellipses peu excentriques. On fait aussi, & on peut le conclure de l'article ellipse qui précède, que dans une ellipse peu excentrique les secteurs faits par les rayons vecteurs à un foyer sont proportionnels à très-peu près aux angles correspondans faits à l'autre foyer; & c'est sur cette propriété que Ward ou Sethus Wardus a établi sa solution approchée du problème qui consiste à trouver l'anomalie vraie d'une planete, l'anomalie moyenne étant donnée. Voyez ELLIPSE & ANOMALIE. Voyez aussi les instit. astronomiq. de M. le Monnier, page 506, & suiv. Le rapport du secteur infiniment petit à l'angle correspondant, est comme le rectangle des deux lignes menées au foyer, & dans une ellipse peu excentrique, ce rectangle est à-peu près constant: voilà le principe de Ward, Or M. Cas-

fini paroît avoir raisonné ainsi: Puisque le rapport des secteurs élémentaires aux angles correspondans est comme ce rectangle, il sera constant dans une courbe où le rectangle seroit constant; il a en conséquence imaginé sa Cassinoïde.

Mais, 1°. quand la Cassinoïde auroit cette propriété de la proportionnalité des secteurs aux angles, ce ne seroit pas une raison pour l'introduire dans l'Astronomie à la place de l'ellipse conique que les planetes décrivent en effet; que gagne-t-on à simplifier un problème, lorsqu'on change l'état de la question? 2°. Si dans l'ellipse conique le rapport des secteurs aux angles est comme le rectangle des deux lignes menées aux foyers, c'est que la somme de ces deux lignes est constante (Voyez ELLIPSE); sans cela la proportion n'a plus lieu. Ainsi même dans l'ellipse cassinienne les secteurs ne sont pas comme les angles. J'ai crû cette remarque assez importante pour ne la pas négliger ici. (O)

ELLIPSE, nom que les Horlogers donnent à une piece adaptée sur la roue annuelle d'une pendule d'équation. Voyez la figure 41. Planche d'Horlogerie. C'est une grande plaque de laiton dont la courbure est irrégulière, mais ressemblant à-peu près à celle d'une ellipse. Cette piece sert à faire avancer ou retarder l'aiguille des minutes du tems vrai selon l'équation du soleil. Voyez là-dessus l'article PENDULE D'EQUATION, où l'on explique comment cela se fait, & de quelle maniere on donne à cette plaque la courbure requise. (T)

ELLIPSOÏDE, s. m. (Géom.) est le nom que quelques géometres ont donné au solide de révolution que forme l'ellipse en tournant autour de l'un ou de l'autre de ses axes. Voyez SPHÉROÏDE & CONOÏDE. L'ellipsoïde est allongé, si l'ellipse tourne autour de son grand axe; & applati, si elle tourne autour de son petit axe. Voyez ALLONGÉ, APPLATI. L'ordonnée de l'ellipse génératrice est toujours à l'ordonnée correspondante du cercle qui a pour diamètre l'axe de révolution, comme l'autre axe est à l'axe de révolution: donc les cercles décrits par ces ordonnées (lesquels cercles forment les élémens de la sphere & de l'ellipsoïde) sont entr'eux comme le carré de l'axe de révolution est au carré de l'autre axe: donc la sphere est à l'ellipsoïde comme le carré de l'axe de révolution est au carré de l'autre axe. Voyez AXE, CONJUGUÉ, CERCLE, CONOÏDE. (O)

ELLIPTICITÉ, s. f. (Géom.) Quelques géometres modernes ont donné ce nom à la fraction qui exprime le rapport de la différence des axes d'une ellipse, au grand ou au petit axe de cette ellipse. Plus cette fraction est grande, plus, pour ainsi dire, l'ellipse est ellipse, c'est-à-dire plus elle s'éloigne du cercle par l'inégalité de ses axes; ainsi on peut dire que le degré d'ellipticité d'une ellipse est représenté par cette fraction. Il seroit à souhaiter que cette expression fût adoptée; elle est commode, claire & précise. (O)

ELLIPTIQUE, adjectif formé d'ellipse. Cette phrase est elliptique, c'est-à-dire qu'il y a quelque mot de sous-entendu dans cette phrase. La langue latine est presque toute elliptique, c'est-à-dire que les Latins faisoient un fréquent usage de l'ellipse; car comme on connoissoit le rapport des mots par les terminaisons, la terminaison d'un mot reveilloit aisément dans l'esprit le mot sous-entendu, qui étoit la seule cause de la terminaison du mot exprimé dans la phrase elliptique: au contraire notre langue ne fait pas un usage aussi fréquent de l'ellipse, parce que nos mots ne changent point de terminaison; nous ne pouvons en connoître le rapport que par leur place ou position, relativement au verbe qu'ils précèdent ou qu'ils suivent, ou bien par les prépositions dont ils sont le complément. Le premier de ces deux cas

exige que le verbe soit exprimé au moins dans la phrase précédente. *Que demandez-vous ?* R. *ce que vous m'avez promis* : l'esprit supplée aisément, je demande ce que vous m'avez promis. A l'égard des propositions, il faut aussi qu'il y ait dans la phrase précédente quelque mot qui en réveille l'idée ; par exemple : *Quand reviendrez-vous ?* R. *l'année prochaine*, c'est-à-dire, *je reviendrai dans l'année prochaine*. D. *Que ferez-vous ?* R. *ce qu'il vous plaira*, c'est-à-dire, *ce qu'il vous plaira que je fasse*. (F)

ELLIPTIQUE, adj. (Géom.) se dit de ce qui appartient à l'ellipse. Voyez ELLIPSE.

Kepler a avancé le premier que les orbites des planètes n'étoient pas circulaires, mais elliptiques ; hypothèse qui a été soutenue ensuite par Bouillaud, Flamsteed, Newton, &c. d'autres astronomes modernes l'ont confirmé depuis, de façon que cette hypothèse, qu'on appelloit autrefois par mépris l'hypothèse elliptique, est maintenant universellement reçue. Voyez ORBITE & PLANÈTE.

M. Newton démontre que si un corps se meut dans un orbite elliptique, de manière qu'il décrive autour d'un des foyers des aires proportionnelles aux tems, sa force centrifuge ou sa gravité sera en raison doublée inverse de ses distances au foyer, ou réciproquement comme les quarrés de ses distances. Voyez CENTRIPÈTE.

Quelques auteurs prétendent que la meilleure forme que l'on puisse donner aux arcs de voûte, est la forme elliptique. Voyez ARC, VOÛTE, CABINETS SECRETS, ELLIPSE.

Espace elliptique, c'est l'aire renfermée par la circonférence de l'ellipse. Voyez ELLIPSE.

Conoïde ou sphéroïde elliptique, c'est la même chose qu'ellipsoïde. Voyez SPHÉROÏDE, CONOÏDE, & ELLIPSOÏDE.

Compas elliptique, voyez COMPAS. Harris & Chambers. (O)

ELLIPTOÏDE, f. f. (Géométrie.) signifie une espèce d'ellipse ou plutôt de courbe désignée par l'équation générale $a y^{m+n} = b x^n \times a - x^n$, dans laquelle m ou n est plus grand que 1. Voyez ELLIPSE.

Il y en a de différens genres ou degrés, comme l'elliptoïde cubique dans laquelle $a x^3 = b x^2 \times a - x$.

L'elliptoïde quarrée quarrée, ou surfolide, ou du troisième ordre, dans laquelle $a y^4 = b x^2 \times a - x^2$.

Si on appelle une autre ordonnée u , & l'abscisse correspondante z , on aura $a u^{m+n} = b z^m \times a - z^m$, & par conséquent $a y^{m+n} : a u^{m+n} :: b x^m \times a - x^n : b z^m \times a - z^m$, c'est-à-dire $y^{m+n} : u^{m+n} :: x^m \times a - x^n : z^m \times a - z^m$.

ELLIPTOÏDE, f. m. (Géométrie.) se dit aussi quelquefois pour ellipsoïde. Voyez ELLIPSOÏDE. (O)

* ELLOTIDE ou ELLOTES, f. f. (Mythol.) surnom de la Minerve de Corinthe. Les Doriens ayant mis le feu à cette ville, *Ellotis* prêtresse de Minerve, fut brûlée dans le temple de cette déesse, où elle s'étoit réfugiée. Un autre fléau donna lieu à la réédification du temple : ce fut une peste qui desoloit Corinthe, & qui ne devoit cesser, selon la réponse de l'oracle, qu'après qu'on auroit apaisé les manes de la prêtresse *Ellotis*, & relevé les autels de Minerve. Les autels & le temple furent relevés ; & on les consacra sous le nom de *Minerve-Ellotide*, afin d'honorer en même tems Minerve & sa prêtresse.

* ELLOTIES, adj. pris subst. (Myth.) Les Crétois honoroient Europe sous le nom d'*Ellotis*, & lui avoient consacré des fêtes appelées *Elloties*. On portoit dans ces fêtes une couronne de vingt couronnes de circonférence, qu'ils avoient appelée l'*Ellotis*, avec une grande châsse, qui renfermoit quelques os d'Europe.

ELMEDEN, (Géogr. mod.) ville de la province d'Escure en Afrique.

ELMOHASCAR, (Géogr. mod.) ville de la troisième province du royaume d'Alger en Afrique.

ELNBOGEN ou LOKER, (Géogr. mod.) ville de Bohême au cercle de même nom : elle est sur l'Eger. Long. 30. 26. lat. 50. 20.

ELNE, (Géogr. mod.) ville du Roussillon en France ; elle est sur le Tech proche la Méditerranée. Long. 20. 40. lat. 42. 30.

ELOCUTION, f. f. (Belles-Lettres.) Ce mot qui vient du latin *eloqui*, parler, signifie proprement & à la rigueur le caractère du discours ; & en ce sens il ne s'emploie guère qu'en parlant de la conversation, les mots *style* & *diction* étant consacrés aux ouvrages ou aux discours oratoires. On dit d'un homme qui parle bien, qu'il a une belle *élocution* ; & d'un écrivain ou d'un orateur, que sa *diction* est correcte, que son *style* est élégant, &c. Voyez ECRIRE, STYLE. Voyez aussi AFFECTATION & CONVERSATION.

ELOCUTION, dans un sens moins vulgaire, signifie cette partie de la Rhétorique qui traite de la diction & du style de l'orateur ; les deux autres sont l'invention & la disposition. Voyez ces deux mots. Voyez aussi ORATEUR, DISCOURS.

J'ai dit que l'*élocution* avoit pour objet la *diction* & le *style* de l'orateur ; car il ne faut pas croire que ces deux mots soient synonymes : le dernier a une acception beaucoup plus étendue que le premier. *Diction* ne se dit proprement que des qualités générales & grammaticales du discours, & ces qualités sont au nombre de deux, la *correction* & la *clarté*. Elles sont indispensables dans quelqu'ouvrage que ce puisse être, soit d'éloquence, soit de tout autre genre ; l'étude de la langue & l'habitude d'écrire les donnent presque infailliblement, quand on cherche de bonne foi à les acquérir. *Style* au contraire se dit des qualités du discours, plus particulières, plus difficiles & plus rares, qui marquent le génie & le talent de celui qui écrit ou qui parle : telles sont la propriété des termes, l'élégance, la facilité, la précision, l'élevation, la noblesse, l'harmonie, la convenance avec le sujet, &c. Nous n'ignorons pas néanmoins que les mots *style* & *diction* se prennent souvent l'un pour l'autre, sur-tout par les auteurs qui ne s'expriment pas sur ce sujet avec une exactitude rigoureuse ; mais la distinction que nous venons d'établir, ne nous paroît pas moins réelle. On parlera plus au long au mot *STYLE*, des différentes qualités que le style doit avoir en général, & pour toutes sortes de sujets : nous nous bornerons ici à ce qui regarde l'orateur. Pour fixer nos idées sur cet objet, il faut auparavant établir quelques principes.

Qu'est-ce qu'être éloquent ? Si on se borne à la force du terme, ce n'est autre chose que *bien parler* ; mais l'usage a donné à ce mot dans nos idées un sens plus noble & plus étendu. Être éloquent, comme je l'ai dit ailleurs, c'est faire passer avec rapidité & imprimer avec force dans l'ame des autres, le sentiment profond dont on est pénétré. Cette définition paroît d'autant plus juste, qu'elle s'applique à l'éloquence même du silence & à celle du geste. On pourroit définir autrement l'éloquence, le talent d'émouvoir ; mais la première définition est encore plus générale, en ce qu'elle s'applique même à l'éloquence tranquille qui n'émeut pas, & qui se borne à convaincre. La persuasion intime de la vérité qu'on veut prouver, est alors le sentiment profond dont on est rempli, & qu'on fait passer dans l'ame de l'auditeur. Il faut cependant avouer, selon l'idée la plus généralement reçue, que celui qui se borne à prouver & qui laisse l'auditeur convaincu, mais froid & tranquille, n'est point proprement éloquent, &

& n'est que difert. Voyez DISERT. C'est pour cette raison que les anciens ont défini l'éloquence *le talent de persuader*, & qu'ils ont distingué *persuader* de *convaincre*, le premier de ces mots ajoutant à l'autre l'idée d'un sentiment actif excité dans l'ame de l'auditeur, & joint à la conviction.

Cependant, qu'il me soit permis de le dire, il s'en faut beaucoup que la définition de l'éloquence, donnée par les anciens, soit complète: l'éloquence ne se borne pas à la persuasion. Il y a dans toutes les langues une infinité de morceaux très-éloquens, qui ne prouvent & par conséquent ne persuadent rien, mais qui sont éloquens par cela seul qu'ils émeuvent puissamment celui qui les entend ou qui les lit. Il seroit inutile d'en rapporter des exemples.

Les modernes, en adoptant aveuglément la définition des anciens, ont eu bien moins de raison qu'eux. Les Grecs & les Romains, qui vivoient sous un gouvernement républicain, étoient continuellement occupés de grands intérêts publics: les orateurs appliquoient principalement à ces objets importants le talent de la parole; & comme il s'agissoit toujours en ces occasions de remuer le peuple en le convainquant, ils appellerent *éloquence* le talent de persuader, en prenant pour le tout la partie la plus importante & la plus étendue. Cependant ils pouvoient se convaincre dans les ouvrages mêmes de leurs philosophes, par exemple, dans ceux de Platon & dans plusieurs autres, que l'éloquence étoit applicable à des matières purement spéculatives. L'éloquence des modernes est encore plus souvent appliquée à ces sortes de matières, parce que la plupart n'ont pas, comme les anciens, de grands intérêts publics à traiter: ils ont donc eu encore plus de tort que les anciens, lorsqu'ils ont borné l'éloquence à la persuasion.

J'ai appelé l'éloquence *un talent*, & non pas *un art*, comme ont fait tant de rhéteurs; car l'art s'acquiert par l'étude & l'exercice, & l'éloquence est un don de la nature. Les règles ne rendront jamais un ouvrage ou un discours éloquent; elles servent seulement à empêcher que les endroits vraiment éloquens & dictés par la nature, ne soient défigurés & déparés par d'autres, fruits de la négligence ou du mauvais goût. Shakespear a fait sans le secours des règles, le monologue admirable d'Hamlet; avec le secours des règles il eût évité la scène barbare & dégoûtante des Fossoyeurs.

Ce que l'on conçoit bien, a dit Despréaux, s'énonce clairement: j'ajoute, ce que l'on sent avec chaleur, s'énonce de même, & les mots arrivent aussi aisément pour rendre une émotion vive, qu'une idée claire. Le soin froid & étudié que l'orateur se donneroit pour exprimer une pareille émotion, ne serviroit qu'à l'affoiblir en lui, à l'éteindre même, ou peut-être à prouver qu'il ne la ressentoit pas. En un mot, *sentez vivement*, & dites tout ce que vous voudrez, voilà toutes les règles de l'éloquence proprement dite. Qu'on interroge les écrivains de génie sur les plus beaux endroits de leurs ouvrages, ils avoueront que ces endroits sont presque toujours ceux qui leur ont le moins coûté, parce qu'ils ont été comme inspirés en les produisant. Prétendre que des préceptes froids & didactiques donneront le moyen d'être éloquent, c'est seulement prouver qu'on est incapable de l'être.

Mais comme pour être clair il ne faut pas concevoir à demi, il ne faut pas non plus sentir à demi pour être éloquent. Le sentiment dont l'orateur doit être rempli, est, comme je l'ai dit, un sentiment *profond*, fruit d'une sensibilité *rare* & *exquise*, & non cette émotion superficielle & passagère qu'il excite dans la plupart de ses auditeurs; émotion qui est plus extérieure qu'intérieure, qui a pour objet l'ora-

teur même, plutôt que ce qu'il dit, & qui dans la multitude n'est souvent qu'une impression machinale & animale, produite par l'exemple ou par le ton qu'on lui a donné. L'émotion communiquée par l'orateur, bien loin d'être dans l'auditeur une marque certaine de son impuissance à produire des choses semblables à ce qu'il admire, est au contraire d'autant plus réelle & d'autant plus vive, que l'auditeur a plus de génie & de talent: pénétré au même degré que l'orateur, il auroit dit les mêmes choses: tant il est vrai que c'est dans le degré seul du sentiment que l'éloquence consiste. Je renvoie ceux qui en douteront encore, au paysan du Danube, s'ils sont capables de penser & de sentir; car je ne parle point aux autres.

Tout cela prouve suffisamment, ce me semble, qu'un orateur vivement & profondément pénétré de son objet, n'a pas besoin d'art pour en pénétrer les autres. J'ajoute qu'il ne peut les en pénétrer, sans en être vivement pénétré lui-même. En vain objecteroit-on que plusieurs écrivains ont eu l'art d'inspirer par leurs ouvrages l'amour des vertus qu'ils n'avoient pas: je réponds que le sentiment qui fait aimer la vertu, les remplissoit au moment qu'ils en écrivoient; c'étoit en eux dans ce moment un sentiment très-pénétrant & très-vif, mais malheureusement passager. En vain objecteroit-on encore qu'on peut toucher sans être touché, comme on peut convaincre sans être convaincu. Premièrement, on ne peut *réellement* convaincre sans être convaincu soi-même: car la conviction *réelle* est la suite de l'évidence; & on ne peut donner l'évidence aux autres, quand on ne l'a pas. En second lieu, on peut sans doute faire croire aux autres qu'ils voyent clairement ce qu'ils ne voyent point, c'est une espèce de phantôme qu'on leur présente à la place de la réalité; mais on ne peut les tromper sur leurs affections & sur leurs sentimens, on ne peut leur persuader qu'ils sont vivement pénétrés, s'ils ne le sont pas en effet: un auditeur qui se croit touché, l'est donc véritablement: or on ne donne point ce qu'on n'a point; on ne peut donc vivement toucher les autres sans être touché vivement soi-même, soit par le sentiment, soit au moins par l'imagination, qui produit en ce moment le même effet.

Nul discours ne sera éloquent s'il n'éleve l'ame: l'éloquence pathétique a sans doute pour objet de toucher; mais j'en appelle aux ames sensibles, les mouvemens pathétiques sont toujours en elles accompagnés d'élévation. On peut donc dire qu'*éloquent* & *sublime* sont proprement la même chose; mais on a réservé le mot de *sublime* pour désigner particulièrement l'éloquence qui présente à l'auditeur de grands objets; & cet usage grammatical, dont quelques littérateurs pédans & bornés peuvent être la dupe, ne change rien à la vérité.

Il résulte de ces principes que l'on peut être éloquent dans quelque langue que ce soit, parce qu'il n'y a point de langue qui se refuse à l'expression vive d'un sentiment élevé & profond. Je ne sais par quelle raison un grand nombre d'écrivains modernes nous parlent de l'*éloquence des choses*, comme s'il y avoit une éloquence des mots. L'éloquence n'est jamais que dans le sujet; & le caractère du sujet, ou plutôt du sentiment qu'il produit, passe de lui-même & nécessairement au discours. J'ajoute que plus le discours sera simple dans un grand sujet, plus il sera éloquent, parce qu'il représentera le sentiment avec plus de vérité. L'éloquence ne consiste donc point, comme tant d'auteurs l'ont dit d'après les anciens, à dire les choses grandes d'un style sublime, mais d'un style simple; car il n'y a point proprement de style sublime, c'est la chose qui doit l'être; & comment le style pourroit-il être sublime sans elle, ou plus qu'elle?

Aussi les morceaux vraiment sublimes sont toujours ceux qui se traduisent le plus aisément. *Que vous reste-t-il ? moi Comment voulez-vous que je vous traite ? en roi Qu'il mourût Dieu dit : que la lumière se fasse, & elle se fit* & tant d'autres morceaux sans nombre, seront toujours sublimes dans toutes les langues. L'expression pourra être plus ou moins vive, plus ou moins précise, selon le génie de la langue ; mais la grandeur de l'idée subsistera toute entière. En un mot on peut être éloquent en quelque langue & en quelque style que ce soit, parce que l'élocution n'est que l'écorce de l'éloquence, avec laquelle il ne faut pas la confondre.

Mais, dira-t-on, si l'éloquence véritable & proprement dite a si peu besoin des règles de l'élocution, si elle ne doit avoir d'autre expression que celle qui est dictée par la nature, pourquoi donc les anciens dans leurs écrits sur l'éloquence ont-ils traité si à fond de l'élocution ? Cette question mérite d'être approfondie.

L'éloquence ne consiste proprement que dans des traits vifs & rapides ; son effet est d'émouvoir vivement, & toute émotion s'affoiblit par la durée. L'éloquence ne peut donc régner que par intervalles dans un discours de quelque étendue, l'éclair part & la nue se referme. Mais si les ombres du tableau sont nécessaires, elles ne doivent pas être trop fortes ; il faut sans doute & à l'orateur & à l'auditeur des endroits de repos, dans ces endroits l'auditeur doit respirer, non s'endormir, & c'est aux charmes tranquilles de l'élocution à le tenir dans cette situation douce & agréable. Ainsi (ce qui semblera paradoxique, sans en être moins vrai) les règles de l'élocution n'ont lieu à proprement parler, & ne sont vraiment nécessaires que pour les morceaux qui ne sont pas proprement éloquens, que l'orateur compose plus à froid, & où la nature a besoin de l'art. L'homme de génie ne doit craindre de tomber dans un style lâche, bas & rampant, que lorsqu'il n'est point soutenu par le sujet ; c'est alors qu'il doit songer à l'élocution, & s'en occuper. Dans les autres cas, son élocution sera telle qu'elle doit être sans qu'il y pense. Les anciens, si je ne me trompe, ont senti cette vérité, & c'est pour cette raison qu'ils ont traité principalement de l'élocution dans leurs ouvrages sur l'art oratoire. D'ailleurs des trois parties de l'orateur, elle est presque la seule dont on puisse donner des préceptes directs, détaillés & positifs : l'invention n'a point de règles, ou n'en a que de vagues & d'insuffisantes ; la disposition en a peu, & appartient plutôt à la logique qu'à la rhétorique. Un autre motif a porté les anciens rhéteurs à s'étendre beaucoup sur les règles de l'élocution : leur langue étoit une espèce de musique, susceptible d'une mélodie à laquelle le peuple même étoit très-sensible. Des préceptes sur ce sujet, étoient aussi nécessaires dans les traités des anciens sur l'éloquence, que le sont parmi nous les règles de la composition musicale dans un traité complet de musique. Il est vrai que ces sortes de règles ne donnent ni à l'orateur ni au musicien du talent & de l'oreille ; mais elles sont propres à l'aider. Ouvrez le traité de Cicéron intitulé *Orator*, & dans lequel il s'est proposé de former ou plutôt de peindre un orateur parfait ; vous verrez non-seulement que la partie de l'élocution est celle à laquelle il s'attache principalement, mais que de toutes les qualités de l'élocution, l'harmonie qui résulte du choix & de l'arrangement des mots, est celle dont il est le plus occupé. Il paroît même avoir regardé cet objet comme très-essentiel dans des morceaux très-frappans par le fond des choses, & où la beauté de la pensée sembloit dispenser du soin d'arranger les mots. Je n'en citerai que cet exemple : « J'étois présent, dit Cicéron, lorsque C. Carbon s'écria dans une haran-

» gue au peuple : *O Marce Druse, patrem appello ; tu*
 » *dicere solebas, sacrum esse rempublicam ; quicumque*
 » *eam violavissent, ab omnibus esse ei pœnas persolutas ;*
 » *patris dictum sapiens, temeritas filii comprobavit ; ce*
 » *dichorée comprobavit, ajoute Cicéron, excita par*
 » son harmonie un cri d'admiration dans toute l'assemblée. » Le morceau que nous venons de citer renferme une idée si noble & si belle, qu'il est assurément très-éloquent par lui-même, & je ne crains point de le traduire pour le prouver. *O Marcus Drusus (c'est au père que je m'adresse), tu avois coutume de dire que la patrie étoit un dépôt sacré ; que tout citoyen qui l'avoit violé en avoit porté la peine ; la témérité du fils a prouvé la sagesse des discours du père.* Cependant Cicéron paroît ici encore plus occupé des mots que des choses. « Si l'orateur, dit-il, eût fini sa période ainsi ; *comprobavit filii temeritas ; IL N'Y AUROIT PLUS RIEN ; JAM NIHIL ERIT* » Voilà pour le dire en passant, de quoi ne se seroient pas doutés nos prétendus latinistes modernes, qui prononcent le latin aussi mal qu'ils le parlent. Mais cette preuve suffit pour faire voir combien les oreilles des anciens étoient délicates sur l'harmonie. La sensibilité que Cicéron témoigne ici sur la diction dans un morceau éloquent, ne contredit nullement ce que nous avons avancé plus haut, que l'éloquence du discours est le fruit de la nature & non pas de l'art. Il s'agit ici non de l'expression en elle-même, mais de l'harmonie des mots, qui est une chose purement artificielle & mécanique ; cela est si vrai que Cicéron en renversant la phrase pour en dénaturer l'harmonie, en conserve tous les termes. L'expression du sentiment est dictée par la nature & par le génie ; c'est ensuite à l'oreille & à l'art à disposer les mots de la manière la plus harmonieuse. Il en est de l'orateur comme du musicien, à qui le génie seul inspire le chant, & que l'oreille & l'art guident dans l'enchaînement des modulations.

Cette comparaison tirée de la Musique, conduit à une autre idée qui ne paroît pas moins juste. La Musique a besoin d'exécution, elle est muette & nulle sur le papier ; de même l'éloquence sur le papier est presque toujours froide & sans vie, elle a besoin de l'action & du geste ; ces deux qualités lui sont encore plus nécessaires que l'élocution ; & ce n'est pas sans raison que Démosthène réduisoit à l'action toutes les parties de l'orateur. Nous ne pouvons lire sans être attendris les peroraisons touchantes de Cicéron, *pro Fontio, pro Sextio, pro Plancio, pro Flacco, pro Sylla* ; qu'on imagine la force qu'elles devoient avoir dans la bouche de ce grand homme : qu'on se représente Cicéron au milieu du barreau, animant par ses pleurs & par une voix touchante le discours le plus pathétique, tenant le fils de Flaccus entre ses bras, le présentant aux juges, & implorant pour lui l'humanité & les lois ; on ne sera point surpris de ce qu'il nous rapporte lui-même, qu'il remplit en cette occasion le barreau de pleurs, de gémissemens & de sanglots. Quel effet n'eût point produit la peroraison *pro Milone*, prononcée par ce grand orateur !

L'action fait plus que d'animer le discours : elle peut même inspirer l'orateur, sur-tout dans les occasions où il s'agit de traiter sur le champ & sur un grand théâtre, de grands intérêts, comme autrefois à Athènes & à Rome, & quelquefois aujourd'hui en Angleterre. C'est alors que l'éloquence débarrassée de toute contrainte & de toutes règles, produit ses plus grands miracles. C'est alors qu'on éprouve la vérité de ce passage de Quintilien, *lib VII. cap. x. Peclus est quod disertos facit, & vis mentis ; ideoque imperitis quoque, si modò sunt aliquo affectu concitati, verba non desunt.* Ce passage d'un si grand maître serviroit à confirmer tout ce que nous avons dit

dans cet article sur l'élocution considérée par rapport à l'éloquence, si des vérités aussi incontestables avoient besoin d'autorité.

Nous croyons qu'on nous fera gré à cette occasion, de fixer la vraie signification du mot *disertus*; il ne répond certainement pas à ce que nous appellons en françois *disert*; M. Diderot l'a très-bien prouvé au mot *DISERT*, par le passage même que nous venons de citer, & par la définition exacte de ce que nous entendons par *disert*. On peut y joindre ce passage d'Horace, *epist. I. vers. xxix. Facundi calices quem non fecere disertum!* qu'assurément on ne traduira point ainsi, *quel est celui que le vin n'a pas rendu disert!* *Disertus* chez les Latins signifioit toujours ou presque toujours, ce que nous entendons par *éloquent*, c'est-à-dire celui qui possède dans un souverain degré le talent de la parole, & qui par ce talent fait frapper, émouvoir, attendrir, intéresser, persuader. *Diserti est*, dit Cicéron dans ses dialogues de *oratore*, *liv. I. cap. lxxxj. ut oratione persuadere possit. Disertus est* donc celui qui a le talent de persuader par le discours, c'est-à-dire, qui possède ce que les anciens appelloient *eloquentia*. Ils appelloient *eloquens* celui qui joignoit à la qualité de *disertus* la connoissance de la philosophie & des lois; ce qui formoit selon eux le parfait orateur. *Si idem homo*, dit à cette occasion M. Gesner dans son *Thesaurus linguæ latinæ*, *disertus est & doctus & sapiens, is demum eloquens*. Dans le *I. liv. de oratore*, Cicéron fait dire à Marc Antoine l'orateur: *eloquentem vocavi, qui mirabilius & magnificentius augere possit atque ornare que vellet, OMNESQUE OMNIUM RERUM QUÆ AD DICENDUM PERTINERENT FONTES ANIMO AC MEMORIA CONTINERET*. Qu'on lise le commencement du traité de Cicéron intitulé *Orator*, on verra qu'il appelloit *diserti*, les orateurs qui avoient *eloquentiam popularem*, ou comme il l'appelle encore, *eloquentiam forensis, ornatam verbis atque sententiis sine doctrinâ*, c'est-à-dire le talent complet de la parole, mais dépourvu de la profondeur du savoir & de la philosophie: dans un autre endroit du même ouvrage, Cicéron pour relever le mérite de l'action, dit qu'elle a fait réussir des orateurs sans talent, *infantes*, & que des orateurs éloquens, *diserti*, n'ont point réussi sans elle; parce que, ajoute-t-il tout de suite, *eloquentia sine actione, nulla; hæc autem sine eloquentiâ permagna est*. Il est évident que dans ce passage, *disertus* répond à *eloquentia*. Il faut pourtant avouer que dans l'endroit déjà cité des dialogues sur l'orateur, où Cicéron fait parler Marc Antoine, *disertus* semble avoir à-peu-près la même signification que *disert* en françois: *disertos*, dit Marc Antoine, *me cognosse nonnullos scripsi, eloquentem adhuc neminem, quod eum statuebam disertum, qui possit satis acutè atque dilucidè apud mediocres homines, ex communi quâdam hominum opinione dicere; eloquentem vero, qui mirabilius, &c.* comme ci-dessus. Cicéron cite au commencement de son *Orator*, ce même mot de l'orateur Marc Antoine: *Marcus Antonius... scripsit, disertos se vidisse multos* (dans le passage précédent il y a *nonnullos*, ce qu'il n'est pas inutile de remarquer), *eloquentem omnino neminem*. Mais il paroît par tout ce qui précède dans l'endroit cité, & que nous avons rapporté ci-dessus, que Cicéron dans cet endroit donne à *disertus* le sens marqué plus haut. Je crois donc qu'on ne traduiroit pas exactement ce dernier passage, en faisant dire à Marc Antoine qu'il avoit vû bien des hommes diserts, & aucun d'éloquent; mais qu'on doit traduire, *du moins en cet endroit*, qu'il avoit vû beaucoup d'hommes doctes du talent de la parole, & aucun de l'éloquence parfaite, *OMNINO*. Dans le passage précédent au contraire, on peut traduire, que Marc Antoine avoit vû quelques

hommes diserts, & aucun d'éloquent. Au reste on doit être étonné que Cicéron dans le passage de l'*Orator*, substitue *multos* à *nonnullos* qui se trouve dans l'autre passage, où il fait dire d'ailleurs à Marc Antoine la même chose: il semble que *multos* seroit mieux dans le premier passage, & *nonnullos* dans le second; car il y a beaucoup plus d'hommes diserts, c'est-à-dire *diserti* dans le premier sens, qu'il n'y en a qu'on puisse appeler *diserti* dans le second; or Marc Antoine, suivant le premier passage, ne connoissoit qu'un petit nombre d'hommes diserts, à plus forte raison n'en connoissoit-il qu'un très-petit nombre de la seconde espece. Pourquoi donc cette disparité dans les deux passages? sans doute *multos* dans le second ne signifie pas un grand nombre absolument, mais seulement un grand nombre par opposition à *neminem*, c'est-à-dire quelques-uns, ou *nonnullos*.

Après cette discussion sur le vrai sens du mot *disertus*, discussion qui nous paroît mériter l'attention des lecteurs, & qui appartient à l'article que nous traitons, donnons en peu de mots d'après les grands maîtres & d'après nos propres réflexions, les principales regles de l'élocution oratoire.

La clarté, qui est la loi fondamentale du discours oratoire, & en général de quelque discours que ce soit, consiste non-seulement à se faire entendre, mais à se faire entendre sans peine. On y parvient par deux moyens; en mettant les idées chacune à sa place dans l'ordre naturel, & en exprimant nettement chacune de ces idées. Les idées seront exprimées facilement & nettement, en évitant les tours ambigus, les phrases trop longues, trop chargées d'idées incidentes & accessoires à l'idée principale, les tours épigrammatiques, dont la multitude ne peut sentir la finesse; car l'orateur doit se souvenir qu'il parle pour la multitude. Notre langue par le défaut de déclinaisons & de conjugaisons, par les équivoques fréquentes des *ils*, des *elles*, des *qui*, des *que*, des *son*, *sa*, *ses*, & de beaucoup d'autres mots, est plus sujette que les langues anciennes à l'ambiguïté des phrases & des tours. On doit donc y être fort attentif, en se permettant néanmoins (quoique rarement) les équivoques légères & purement grammaticales, lorsque le sens est clair d'ailleurs par lui-même, & lorsqu'on ne pourroit lever l'équivoque sans affoiblir la vivacité du discours. L'orateur peut même se permettre quelquefois la finesse des pensées & des tours, pourvu que ce soit avec sobriété & dans les sujets qui en sont susceptibles, ou qui l'autorisent, c'est-à-dire qui ne demandent ni simplicité, ni élévation, ni véhémence: ces tours fins & délicats échapperont sans doute au vulgaire, mais les gens d'esprit les saisiront & en sauront gré à l'orateur. En effet, pourquoi lui refuseroit-on la liberté de réserver certains endroits de son ouvrage aux gens d'esprit, c'est-à-dire aux seules personnes dont il doit réellement ambitionner l'estime?

Je n'ai rien à dire sur la correction, sinon qu'elle consiste à observer exactement les regles de la langue, mais non avec assez de scrupule, pour ne pas s'en affranchir lorsque la vivacité du discours l'exige. La correction & la clarté sont encore plus étroitement nécessaires dans un discours fait pour être lû, que dans un discours prononcé; car dans ce dernier cas, une action vive, juste, animée, peut quelquefois aider à la clarté & sauver l'incorrection.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que de la clarté & de la correction grammaticales, qui appartiennent à la diction: il est aussi une clarté & une correction non moins essentielles, qui appartiennent au style, & qui consistent dans la propriété des termes. C'est principalement cette qualité qui distingue les grands écrivains d'avec ceux qui ne le sont pas: ceux-ci

sont, pour ainsi dire, toujours à côté de l'idée qu'ils veulent présenter; les autres la rendent & la font saisir avec justesse par une expression propre. De la propriété des termes naissent trois différentes qualités; la précision dans les matières de discussion, l'élégance dans les sujets agréables, l'énergie dans les sujets grands ou pathétiques. *Voyez ces mots.*

La convenance du style avec le sujet, exige le choix & la propriété des termes; elle dépend outre cela de la nature des idées que l'orateur emploie. Car, nous ne saurions trop le redire, il n'y a qu'une sorte de style, le style simple, c'est-à-dire celui qui rend les idées de la manière la moins détournée & la plus sensible. Si les anciens ont distingué trois styles, le simple, le sublime, & le tempéré ou l'orné, ils ne l'ont fait qu'en égard aux différens objets que peut avoir le discours: le style qu'ils appelloient *simple*, est celui qui se borne à des idées simples & communes; le style sublime peint les idées grandes, & le style orné les idées riantes & agréables. En quoi consiste donc la convenance du style au sujet? 1°. à n'employer que des idées propres au sujet, c'est-à-dire simples dans un sujet simple, nobles dans un sujet élevé, riantes dans un sujet agréable: 2°. à n'employer que les termes les plus propres pour rendre chaque idée. Par ce moyen l'orateur fera précisément de niveau à son sujet, c'est-à-dire ni au-dessus ni au-dessous, soit par les idées, soit par les expressions. C'est en quoi consiste la véritable éloquence, & même en général le vrai talent d'écrire, & non dans un style qui déguise par un vain coloris des idées communes. Ce style ressemble au faux bel esprit, qui n'est autre chose que l'art puéril & méprisable, de faire paroître les choses plus ingénieuses qu'elles ne sont.

De l'observation de ces règles résultera la noblesse du style oratoire; car l'orateur ne devant jamais, ni traiter de sujets bas, ni présenter des idées basses, son style sera noble dès qu'il sera convenable à son sujet. La bassesse des idées & des sujets est à la vérité trop souvent arbitraire; les anciens se donnoient à cet égard beaucoup plus de liberté que nous, qui, en bannissant de nos mœurs la délicatesse, l'avons portée à l'excès dans nos écrits & dans nos discours. Mais quelque arbitraires que puissent être nos principes sur la bassesse & sur la noblesse des sujets, il suffit que les idées de la nation soient fixées sur ce point, pour que l'orateur ne s'y trompe pas & pour qu'il s'y conforme. En vain le génie même s'efforceroit de braver à cet égard les opinions reçues; l'orateur est l'homme du peuple, c'est à lui qu'il doit chercher à plaire; & la première loi qu'il doit observer pour réussir, est de ne pas choquer la philosophie de la multitude, c'est-à-dire les préjugés.

Venons à l'harmonie, une des qualités qui constituent le plus essentiellement le discours oratoire. Le plaisir qui résulte de cette harmonie est-il purement arbitraire & d'habitude, comme l'ont prétendu quelques écrivains, ou y entre-t-il tout à la fois de l'habitude & du réel? ce dernier sentiment est peut-être le mieux fondé. Car il en est de l'harmonie du discours, comme de l'harmonie poétique & de l'harmonie musicale. Tous les peuples ont une musique, le plaisir qui naît de la mélodie du chant a donc son fondement dans la nature: il y a d'ailleurs des traits de mélodie & d'harmonie qui plaisent indistinctement & du premier coup à toutes les nations; il y a donc du réel dans le plaisir musical: mais il y a d'autres traits plus détournés, & un style musical particulier à chaque peuple, qui demandent que l'oreille y soit plus ou moins accoutumée; il entre donc dans ce plaisir de l'habitude. C'est ainsi, & d'après les mêmes principes, qu'il y a dans tous les Arts un beau absolu, & un beau de convention; un

goût réel, & un goût arbitraire. On peut appuyer cette réflexion par une autre. Nous sentons dans les vers latins en les prononçant une espèce de cadence & de mélodie; cependant nous prononçons très-mal le latin, nous estropions très-souvent la prosodie de cette langue, nous scandons même les vers à contre-sens, car nous scandons ainsi:

Arma vi, rumque ca, no Tro, jæ qui, primus ab, oris,

en nous arrêtant sur des breves à quelques-uns des endroits marqués par des virgules, comme si ces breves étoient longues; au lieu qu'on devoit scander:

Ar, ma virum, que cano, Trojæ, qui pri, mus ab o, ris;

car on doit s'arrêter sur les longues & passer sur les breves, comme on fait en Musique sur des croches, en donnant à deux breves le même tems qu'à une longue. Cependant malgré cette prononciation barbare, & ce renversement de la mélodie & de la mesure, l'harmonie des vers latins nous plaît, parce que d'un côté nous ne pouvons détruire entièrement celle que le poète y a mise, & que de l'autre nous nous faisons une harmonie d'habitude. Nouvelle preuve du mélange de réel & d'arbitraire qui se trouve dans le plaisir produit par l'harmonie.

L'harmonie est sans doute l'âme de la poésie, & c'est pour cela que les traductions des Poètes ne doivent être qu'en vers; car traduire un poète en prose, c'est le dénaturer tout-à-fait, c'est à-peu-près comme si l'on vouloit traduire de la musique italienne en musique françoise. Mais si la poésie a son harmonie particulière qui la caractérise, la prose dans toutes les langues a aussi la sienne; les anciens l'avoient bien vû; ils appelloient *ῥυθμος* le nombre pour la prose, & *μέτρον* celui du vers. Quoique notre poésie & notre prose soient moins susceptibles de mélodie que ne l'étoient la prose & la poésie des anciens, cependant elles ont chacune une mélodie qui leur est propre; peut-être même celle de la prose a-t-elle un avantage en ce qu'elle est moins monotone, & par conséquent moins fatigante; la difficulté vaincue est le grand mérite de la poésie. Ne seroit-ce point pour cette raison qu'il est rare de lire, sans être fatigué, bien des vers de suite, & que le plaisir causé par cette lecture, diminue à mesure qu'on avance en âge?

Quoi qu'il en soit, ce sont les poètes qui ont formé les langues; c'est aussi l'harmonie de la poésie, qui a fait naître celle de la prose: Malherbe faisoit parmi nous des odes harmonieuses, lorsque notre prose étoit encore barbare & grossière; c'est à Balzac que nous avons l'obligation de lui avoir le premier donné de l'harmonie. « L'éloquence, dit très-bien M. de Voltaire, a tant de pouvoir sur les hommes, qu'on admira Balzac de son tems, pour avoir trouvé cette petite partie de l'art ignorée & nécessaire, qui consiste dans le choix harmonieux des paroles, & même pour l'avoir souvent employée hors de sa place ». Isocrate, selon Cicéron, est le premier qui ait connu l'harmonie de la prose parmi les anciens. On ne remarque, dit encore Cicéron, aucune harmonie dans Hérodote, ni dans ses contemporains, ni dans ses prédécesseurs. L'orateur romain compare le style de Thucydide, à qui il ne manque rien que l'harmonie, au bouclier de Minerve par Phidias, qu'on auroit mis en pièces.

Deux choses charment l'oreille dans le discours; le son & le nombre: le son consiste dans la qualité des mots; & le nombre, dans leur arrangement. Ainsi l'harmonie du discours oratoire consiste à n'employer que des mots d'un son agréable & doux; à éviter le concours des syllabes rudes, & celui des voyelles, sans affectation néanmoins (sur quoi voyez l'article ELISION); à ne pas mettre entre les membres des phrases trop d'inégalité, sur-tout à ne pas

faire les derniers membres trop courts par rapport aux premiers ; à éviter également les périodes trop longues & les phrases trop courtes, ou, comme les appelle Cicéron, à demi écloses, le style qui fait perdre haleine, & celui qui force à chaque instant de la reprendre, & qui ressemble à une sorte de marquerie ; à savoir entremêler les périodes soutenues & arrondies, avec d'autres qui le soient moins & qui servent comme de repos à l'oreille. Cicéron blâme avec raison Théopompe, pour avoir porté jusqu'à l'excès le soin minutieux d'éviter le concours des voyelles ; c'est à l'usage, dit ce grand orateur, à procurer seul cet avantage sans qu'on le cherche avec fatigue. L'orateur exercé aperçoit d'un coup d'œil la succession la plus harmonieuse des mots, comme un bon lecteur voit d'un coup d'œil les syllabes qui précédent & celles qui suivent.

Les anciens, dans leur prose, évitoient de laisser échapper des vers, parce que la mesure de leurs vers étoit extrêmement marquée ; le vers iambe étoit le seul qu'ils s'y permirent quelquefois, parce que ce vers avoit plus de licences qu'aucun autre, & une mesure moins invariable : nos vers, si on leur ôte la rime, sont à quelques égards dans le cas des vers iambes des anciens ; nous n'y avons attention qu'à la multitude des syllabes, & non à la prosodie ; douze syllabes longues ou douze syllabes breves, douze syllabes réelles & physiques ou douze syllabes de convention & d'usage, sont également un de nos grands vers ; les vers françois sont donc moins choquans dans la prose françoise (quoiqu'ils ne doivent pas y être prodigués, ni même y être trop sensibles), que les vers latins ne l'étoient dans la prose latine. Il y a plus : on a remarqué que la prose la plus harmonieuse contient beaucoup de vers, qui étant de différente mesure, & sans rime, donnent à la prose un des agrémens de la poésie, sans lui en donner le caractère, la monotonie, & l'uniformité. La prose de Molière est toute pleine de vers. En voici un exemple tiré de la première scène du Sicilien :

*Chut, n'avancez pas davantage,
Et demeurez en cet endroit
Jusqu'à ce que je vous appelle.
Il fait noir comme dans un four,
Le ciel s'est habillé ce soir en scaramouche,
Et je ne vois pas une étoile
Qui montre le bout de son nez.
Sotte condition que celle d'un esclave !
De ne vivre jamais pour soi,
Et d'être toujours tout entier
Aux passions d'un maître ! &c.*

On peut remarquer en passant, que ce sont les vers de huit syllabes qui dominent dans ce morceau, & ce sont en effet ceux qui doivent le plus fréquemment se trouver dans une prose harmonieuse.

M. de la Motte, dans une des dissertations qu'il a écrites contre la Poésie, a mis en prose une des scènes de Racine sans y faire d'autre changement que de renverser les mots qui forment les vers : *Arbate, on nous faisoit un rapport fidele. Rome triomphe en effet, & Mithridate est mort. Les Romains ont attaqué mon pere vers l'Euphrate, & trompé sa prudence ordinaire dans la nuit, &c.* Il observe que cette prose nous paroît beaucoup moins agréable que les vers qui expriment la même chose dans les mêmes termes ; & il en conclut que le plaisir qui naît de la mesure des vers, est un plaisir de convention & de préjugé, puisqu'à l'exception de cette mesure, rien n'a disparu du morceau cité. M. de la Motte ne faisoit pas attention, qu'outre la mesure du vers, l'harmonie qui résulte de l'arrangement des mots avoit aussi disparu, & que si Racine eût voulu écrire ce morceau en prose, il l'auroit écrit autrement, & choisi des mots dont l'ar-

rangement auroit formé une harmonie plus agréable à l'oreille.

L'harmonie souffre quelquefois de la justesse & de l'arrangement logique des mots, & réciproquement : c'est alors à l'orateur à concilier, s'il est possible, l'une avec l'autre, ou à décider lui-même jusqu'à quel point il peut sacrifier l'harmonie à la justesse. La seule règle générale qu'on puisse donner sur ce sujet, c'est qu'on ne doit ni trop souvent sacrifier l'une à l'autre, ni jamais violer l'une ou l'autre d'une manière trop choquante. Le mépris de la justesse offensera la raison, & le mépris de l'harmonie blessera l'organe ; l'une est un juge sévère qui pardonne difficilement, & l'autre un juge orgueilleux qu'il faut ménager. La réunion de la justesse & de l'harmonie, portées l'une & l'autre au suprême degré, étoit peut-être le talent supérieur de Démosthène : ce sont vraisemblablement ces deux qualités qui dans les ouvrages de ce grand orateur, ont produit tant d'effet sur les Grecs, & même sur les Romains, tant que le grec a été une langue vivante & cultivée ; mais aujourd'hui quelque satisfaction que ses harangues nous procurent encore par le fond des choses, il faut avouer, si on est de bonne foi, que la réputation de Démosthène est encore au-dessus du plaisir que nous fait sa lecture. L'intérêt vif que les Athéniens prenoient à l'objet de ces harangues, la déclamation sublime de Démosthène, sur laquelle il nous est resté le témoignage d'Eschine même son ennemi, enfin l'usage sans doute inimitable qu'il faisoit de sa langue pour la propriété des termes & pour le nombre oratoire, tout ce mérite est ou entièrement ou presque entièrement perdu pour nous. Les Athéniens, nation délicate & sensible, avoient raison d'écouter Démosthène comme un prodige ; notre admiration, si elle étoit égale à la leur, ne seroit qu'un enthousiasme déplacé. L'estime raisonnée d'un philosophe honore plus les grands écrivains, que toute la prévention des pédans.

Ce que nous appelons ici *harmonie* dans le discours, devoit s'appeler plus proprement *mélodie* : car *mélodie* en notre langue est une suite de sons qui se succèdent agréablement ; & *harmonie* est le plaisir qui résulte du mélange de plusieurs sons qu'on entend à la fois. Les anciens qui, selon les apparences, ne connoissoient point la Musique à plusieurs parties, du moins au même degré que nous, appelloient *harmonia* ce que nous appelons *mélodie*. En transportant ce mot au style, nous avons conservé l'idée qu'ils y attachoient ; & en le transportant à la Musique, nous lui en avons donné un autre. C'est ici une observation purement grammaticale, mais qui ne nous paroît pas inutile.

Cicéron, dans son traité intitulé *Orator*, fait consister une des principales qualités du style simple en ce que l'orateur s'y affranchit de la servitude du nombre, sa marche étant libre & sans contrainte, quoique sans écarts trop marqués. En effet, le plus ou le moins d'harmonie est peut-être ce qui distingue le plus réellement les différentes espèces de style.

Mais quelque harmonie qui se fasse sentir dans le discours, rien n'est plus opposé à l'éloquence qu'un style diffus, traînant, & lâche. Le style de l'orateur doit être ferré ; c'est par-là sur-tout qu'a excellé Démosthène. Or en quoi consiste le style ferré ? A mettre, comme nous l'avons dit, chaque idée à sa véritable place, à ne point omettre d'idées intermédiaires trop difficiles à suppléer, à rendre enfin chaque idée par le terme propre : par ce moyen on évitera toute répétition & toute circonlocution, & le style aura le rare avantage d'être concis sans être fatigant, & développé sans être lâche. Il arrive souvent qu'on est aussi obscur en fuyant la brièveté, qu'en la cherchant ; on perd sa route en voulant

prendre la plus longue. La maniere la plus naturelle & la plus sûre d'arriver à un objet, c'est d'y aller par le plus court chemin, pourvu qu'on y aille en marchant, & non pas en sautant d'un lieu à un autre. On peut juger de-là combien est opposée à l'éloquence véritable, cette loquacité si ordinaire au barreau, qui consiste à dire si peu de choses avec tant de paroles. On prétend, il est vrai, que les mêmes moyens doivent être présentés différemment aux différens juges, & que par cette raison on est obligé dans un plaidoyer de tourner de différens sens la même preuve. Mais ce verbiage prétendu nécessaire deviendra évidemment inutile, si on a soin de ranger les idées dans l'ordre convenable; il résultera de leur disposition naturelle une lumière qui frappera infailliblement & également tous les esprits, parce que l'art de raisonner est un, & qu'il n'y a pas plus deux logiques, que deux géométries. Le préjugé contraire est fondé en grande partie sur les fausses idées qu'on acquiert de l'éloquence dans nos collèges; on la fait consister à amplifier & à étendre une pensée; on apprend aux jeunes gens à délayer leurs idées dans un déluge de périodes insipides, au lieu de leur apprendre à les resserrer sans obscurité. Ceux qui douteront que la concision puisse subsister avec l'éloquence, peuvent lire pour se desabuser les harangues de Tacite.

Il ne suffit pas au style de l'orateur d'être clair, correct, propre, précis, élégant, noble, convenable au sujet, harmonieux, vif, & ferré; il faut encore qu'il soit facile, c'est-à-dire que la gêne de la composition ne s'y laisse point appercevoir. Le style naturel, dit Pascal, nous enchante avec raison; car on s'attendoit de trouver un auteur, & on trouve un homme. Le plaisir de l'auditeur ou du lecteur diminuera à mesure que le travail & la peine se feront sentir. Un des moyens de se préserver de ce défaut, c'est d'éviter ce style figuré, poétique, chargé d'ornemens, de métaphores, d'antitheses, & d'épithetes, qu'on appelle, je ne sai par quelle raison, *style académique*. Ce n'est assurément pas celui de l'académie Française; il ne faut, pour s'en convaincre, que lire les ouvrages & les discours même des principaux membres qui la composent. C'est tout au plus le style de quelques académies de province, dont la multiplication excessive & ridicule est aussi funeste aux progrès du bon goût, que préjudiciable aux vrais intérêts de l'état; depuis Pau jusqu'à Dunkerque, tout sera bien-tôt académie en France.

Ce style académique ou prétendu tel, est encore celui de la plupart de nos prédicateurs, du moins de plusieurs de ceux qui ont quelque réputation; n'ayant pas assez de génie pour présenter d'une maniere frappante, & cependant naturelle, les vérités connues qu'ils doivent annoncer, ils croient les orner par un style affecté & ridicule, qui fait ressembler leurs sermons, non à l'épanchement d'un cœur pénétré de ce qu'il doit inspirer aux autres, mais à une espece de représentation ennuyeuse & monotone, où l'acteur s'applaudit sans être écouté. Ces fades harangueurs peuvent se convaincre par la lecture réfléchie des sermons du P. Massillon, sur-tout de ceux qu'on appelle le *petit-carême*, combien la véritable éloquence de la chaire est opposée à l'affectation du style: nous ne citerons ici que le sermon qui a pour titre de *l'humanité des grands*, modele le plus parfait que nous connoissions en ce genre; discours plein de vérité, de simplicité, & de noblesse, que les princes devoient lire sans cesse pour se former le cœur, & les orateurs chrétiens pour se former le goût.

L'affectation du style paroît sur-tout dans la prose de la plupart des poètes: accoutumés au style orné & figuré, ils le transportent comme malgré eux dans leur prose; ou s'ils font des efforts pour l'en bannir,

leur prose devient traînante & sans vie: aussi avons-nous très-peu de poètes qui ayent bien écrit en prose. Les préfaces de Racine sont foiblement écrites; celles de Corneille sont aussi excellentes pour le fond des choses, que défectueuses du côté du style; la prose de Rousseau est dure, celle de Despréaux pesante, celle de la Fontaine insipide; celle de la Motte est à la vérité facile & agréable, mais aussi la Motte ne tient pas le premier rang parmi les Versificateurs. M. de Voltaire est presque le seul de nos grands poètes dont la prose soit du moins égale à ses vers; cette supériorité dans deux genres si différens, quoique si voisins en apparence, est une des plus rares qualités de ce grand écrivain.

Telles sont les principales lois de l'élocution oratoire. On trouvera sur ce sujet un plus grand détail dans les ouvrages de Cicéron, de Quintilien, &c. sur-tout dans l'ouvrage du premier de ces deux écrivains qui a pour titre *Orator*, & dans lequel il traite à fond du nombre & de l'harmonie du discours. Quoique ce qu'il en dit soit principalement relatif à la langue latine qui étoit la sienne, on peut néanmoins en tirer des regles générales d'harmonie pour toutes les langues.

Nous ne parlerons point ici des figures, sur lesquelles tant de rhéteurs ont écrit des volumes: elles servent sans doute à rendre le discours plus animé; mais si la nature ne les dicte, elles sont froides & insipides. Elles sont d'ailleurs presque aussi communes, même dans le discours ordinaire, que l'usage des mots, pris dans un sens figuré, est commun dans toutes les langues. Voyez LANGUE, DICTIONNAIRE, FIGURE, TROPE, ELOQUENCE. Tant pis pour tout orateur qui fait avec réflexion & avec dessein une métonymie, une catachrese, & d'autres figures semblables.

Sur les qualités du style en général dans toutes sortes d'ouvrages, voyez ELEGANCE, STYLE, GRACE, GOUT, &c.

Je finis cet article par une observation, qu'il me semble que la plupart des rhéteurs modernes n'ont point assez faite; leurs ouvrages, calqués pour ainsi dire sur les livres de rhétorique des anciens, sont remplis de définitions, de préceptes, & de détails, nécessaires peut-être pour lire les anciens avec fruit, mais absolument inutiles, & contraires même au genre d'éloquence que nous connoissons aujourd'hui. « Dans » cet art, comme dans tous les autres, dit très-bien » M. Freret (*hist. de l'acad. des Belles-Lettres, tome » XVIII. pag. 461.*), il faut distinguer les beautés » réelles, de celles qui étant arbitraires dépendent » des mœurs, des coutumes, & du gouvernement » d'une nation, quelquefois même du caprice de la » mode, dont l'empire s'étend à tout, & a toujours » été respecté jusqu'à un certain point ». Du tems de la république romaine, où il y avoit peu de lois, & où les juges étoient souvent pris au hasard, il suffisoit presque toujours de les émouvoir, ou de les rendre favorables par quelque autre moyen; dans notre barreau, il faut les convaincre: Cicéron eût perdu à la grand-chambre la plupart des causes qu'il a gagnées, parce que ses cliens étoient coupables; osons ajoûter que plusieurs endroits de ses harangues qui plaisoient peut-être avec raison aux Romains, & que nos latinistes modernes admirent sans savoir pourquoi, ne seroient aujourd'hui que médiocrement goûtés. (O)

ELOGE, s. m. (*Belles-Lettres.*) loüange que l'on donne à quelque personne ou à quelque chose, en considération de son excellence, de son rang, ou de ses vertus, &c.

La vérité simple & exacte devoit être la base & l'ame de tous les éloges; ceux qui sont outrés & sans vraisemblance, font tort à celui qui les reçoit, & à

celui qui les donne. Car tous les hommes se croient en droit jusqu'à un certain point, d'établir la réputation des autres, ou d'en décider; ils ne peuvent souffrir qu'un panégyriste s'en rende le maître, & en fasse pour ainsi dire une espèce de monopole; la louange les indispose, leur donne lieu de discuter les qualités prétendues de la personne qu'on loue, souvent de les contester, & de démentir l'orateur. (G)

Voyez au mot DICTIONNAIRE, les réflexions qui ont été faites sur les *éloges* qu'on peut donner dans les dictionnaires historiques: ces réflexions s'appliquent à quelque *éloge* que ce puisse être. Bien pénétrés de leur importance & de leur vérité, les Éditeurs de l'Encyclopédie déclarent qu'ils ne prétendent point adopter tous les *éloges* qui pourront y avoir été donnés par leurs collègues, soit à des gens de lettres, soit à d'autres, comme ils ne prétendent pas non plus adopter les critiques, ni en général les opinions avancées ou soutenues ailleurs que dans leurs propres articles. Tout est libre dans cet ouvrage, excepté la satire; mais par la raison que tout y est libre, chacun doit y répondre au public de ce qu'il avance, de ce qu'il blâme, & de ce qu'il loue. Voy. ÉDITEUR. C'est en partie pour cette raison que nous nous sommes fait la loi de nommer dorénavant nos collègues sans aucun *éloge*; la reconnaissance est sans doute un sentiment que nous leur devons, mais c'est au public à apprécier leur travail.

Qu'il nous soit permis à cette occasion de déplorer l'abus intolérable de panégyriques & de satyres, qui avilit aujourd'hui la république des Lettres. Quels ouvrages que ceux dont plusieurs de nos écrivains périodiques ne rougissent pas de faire l'*éloge*? quelle ineptie, ou quelle bassesse? Que la postérité seroit surprise de voir les Voltaire & les Montesquieu déchirés dans la même page où l'écrivain le plus médiocre est célébré! Mais heureusement la postérité ignorera ces louanges & ces invectives éphémères; & il semble que leurs auteurs l'ayent prévu, tant ils ont eu peu de respect pour elle. Il est vrai qu'un écrivain satyrique, après avoir outragé les hommes célèbres pendant leur vie, croit réparer ses insultes par les *éloges* qu'il leur donne après leur mort; il ne s'aperçoit pas que ses *éloges* sont un nouvel outrage qu'il fait au mérite, & une nouvelle manière de se deshonorner lui-même. (O)

ÉLOGE, LOUANGE, synonymes. (*Gram.*) ces mots différent à plusieurs égards l'un de l'autre. *Louange* au singulier & précédé de l'article *la*, se prend dans un sens absolu; *éloge* au singulier & précédé de l'article, se prend dans un sens relatif. Ainsi on dit: *la louange* est quelquefois dangereuse; l'*éloge* de telle personne est juste, est outré, &c. *Louange* au singulier ne s'emploie guère, ce me semble, quand il est précédé du mot *une*; on dit un *éloge* plutôt qu'une *louange*: du moins *louange* en ce cas, ne se dit guère que lorsqu'on loue quelqu'un d'une manière détournée & indirecte. Exemple: *Tel auteur a donné une louange bien fine à son ami*. Il semble aussi que lorsqu'il est question des hommes, *éloge* signifie plus que *louange*, du moins en ce qu'il suppose plus de titres & de droits pour être loué; on dit de quelqu'un qu'il a été comblé d'*éloges*, lorsqu'il a été loué beaucoup & avec justice; & d'un autre qu'il a été accablé de *louanges*, lorsqu'on l'a loué à l'excès ou sans raison. Au contraire, en parlant de Dieu, *louange* signifie plus qu'*éloge*; car on dit les *louanges* de Dieu. *Eloge* se dit encore des harangues prononcées, ou des ouvrages imprimés à la louange de quelqu'un; *éloge funèbre*, *éloge historique*, *éloge académique*. Enfin ces mots différent aussi par ceux auxquels on les joint: on dit faire l'*éloge* de quelqu'un, & chanter les *louanges* de Dieu. (O)

ÉLOGES ACADÉMIQUES, sont ceux qu'on pro-

nonce dans les académies & sociétés littéraires, à l'honneur des membres qu'elles ont perdus. Il y en a de deux sortes, d'oratoires & d'historiques. Ceux qu'on prononce dans l'académie françoise, sont de la première espèce. Cette compagnie a imposé à tout nouvel académicien le devoir si noble & si juste de rendre à la mémoire de celui à qui il succède, les hommages qui lui sont dûs. Cet objet est un de ceux que le récipiendaire doit remplir dans son discours de réception. Dans ce discours oratoire on se borne à louer en général les talents, l'esprit, & même, si on le juge à-propos, les qualités du cœur de celui à qui l'on succède, sans entrer dans aucun détail sur les circonstances de sa vie. On ne doit rien dire de ses défauts; du moins, si on les touche, ce doit être si légèrement, si adroitement & avec tant de finesse, qu'on les présente à l'auditeur ou au lecteur par un côté favorable. Au reste, il seroit peut-être à souhaiter que dans les réceptions à l'académie Françoise, un seul des deux académiciens qui parlent, favoir le récipiendaire ou le directeur, se chargeât de l'*éloge* du défunt; le directeur seroit moins exposé à répéter une partie de ce que le récipiendaire a dit, & le champ seroit par ce moyen un peu plus libre dans ces sortes de discours, dont la matière n'est d'ailleurs que trop donnée: sans s'affranchir entièrement des *éloges* de justice & de devoir, on seroit plus à portée de traiter des sujets de littérature intéressans pour le public. Plusieurs académiciens, entr'autres M. de Voltaire, ont déjà donné cet exemple, qui paroît bien digne d'être suivi.

Les *éloges* historiques sont en usage dans nos académies des Sciences & des Belles-Lettres, & à leur exemple dans un grand nombre d'autres: c'est le secrétaire qui en est chargé. Dans ces *éloges* on détaille toute la vie d'un académicien, depuis sa naissance jusqu'à sa mort; on doit néanmoins en retrancher les détails bas, puérils, indignes enfin de la majesté d'un *éloge* philosophique.

Ces *éloges* étant historiques, sont proprement des mémoires pour servir à l'histoire des Lettres: la vérité doit donc en faire le caractère principal. On doit néanmoins l'adoucir, ou même la taire quelquefois, parce c'est un *éloge*, & non une satire, que l'on doit faire; mais il ne faut jamais la déguiser ni l'altérer.

Dans un *éloge* académique on a deux objets à peindre, la personne & l'auteur: l'une & l'autre se peindront par les faits. Les réflexions philosophiques doivent sur-tout être l'ame de ces sortes d'écrits; elles seront tantôt mêlées au récit avec art & brièveté, tantôt rassemblées & développées dans des morceaux particuliers, où elles formeront comme des masses de lumière qui serviront à éclairer le reste. Ces réflexions séparées des faits, ou entre-mêlées avec eux, auront pour objet le caractère d'esprit de l'auteur, l'espèce & le degré de ses talents, de ses lumières & de ses connoissances, le contraste ou l'accord de ses écrits & de ses mœurs, de son cœur & de son esprit, & sur-tout le caractère de ses ouvrages, leur degré de mérite, ce qu'ils renferment de neuf ou de singulier, le point de perfection où l'académicien avoit trouvé la matière qu'il a traitée, & le point de perfection où il l'a laissée, en un mot, l'analyse raisonnée des écrits; car c'est aux ouvrages qu'il faut principalement s'attacher dans un *éloge* académique: se borner à peindre la personne, même avec les couleurs les plus avantageuses, ce seroit faire une satire indirecte de l'auteur & de sa compagnie; ce seroit supposer que l'académicien étoit sans talents, & qu'il n'a été reçu qu'à titre d'honnête homme, titre très-estimable pour la société, mais insuffisant pour une compagnie littéraire. Cependant comme il n'est pas sans exemple de voir adopter par

les académies des hommes d'un talent très-foible, soit par faveur & malgré elles, soit autrement, c'est alors le devoir du secrétaire de se rendre pour ainsi dire médiateur entre sa compagnie & le public, en palliant ou excusant l'indulgence de l'une sans manquer de respect à l'autre, & même à la vérité. Pour cela il doit réunir avec choix & présenter sous un point de vue avantageux, ce qu'il peut y avoir de bon & d'utile dans les ouvrages de celui qu'il est obligé de louer. Mais si ces ouvrages ne fournissent absolument rien à dire, que faire alors? Se taire. Et si par un malheur très-rare, la conduite a deshonoré les ouvrages, quel parti prendre? Louer les ouvrages.

C'est apparemment par ces raisons que les académies des Sciences & des Belles-Lettres n'imposent point au secrétaire la loi rigoureuse de faire l'éloge de tous les académiciens: il seroit pourtant juste, & desirable même, que cette loi fût sévèrement établie; il en résulteroit peut-être qu'on apporteroit dans le choix des sujets, une sévérité plus constante & plus continue: le secrétaire, & sa compagnie par contre-coup, seroient plus intéressés à ne choisir que des hommes *loiables*.

Concluons de ces réflexions, que le secrétaire d'une académie doit non-seulement avoir une connoissance étendue des différentes matières dont l'académie s'occupe, mais posséder encore le talent d'écrire perfectionné par l'étude des Belles-Lettres, la finesse de l'esprit, la facilité de saisir les objets & de les présenter, enfin l'éloquence même. Cette place est donc celle qu'il est le plus important de bien remplir, pour l'avantage & pour l'honneur d'un corps littéraire. L'académie des Sciences doit certainement à M. de Fontenelle une partie de la réputation dont elle jouit: sans l'art avec lequel ce célèbre écrivain a fait valoir la plupart des ouvrages de ses confrères, ces ouvrages, quoiqu'excellens, ne seroient connus que des savans seuls, ils resteroient ignorés de ce qu'on appelle le public; & la considération dont jouit l'académie des Sciences, seroit moins générale. Aussi peut-on dire de M. de Fontenelle, qu'il a rendu la place dont il s'agit très-dangereuse à occuper. Les difficultés en sont d'autant plus grandes, que le genre d'écrire de cet auteur célèbre est absolument à lui, & ne peut passer à un autre sans s'altérer; c'est une liqueur qui ne doit point changer de vase; il a eu, comme tous les grands écrivains, le style de sa pensée; ce style original & simple ne peut représenter agréablement & au naturel un autre esprit que le sien; en cherchant à l'imiter (j'en appelle à l'expérience), on ne lui ressemblera que par les petits défauts qu'on lui a reprochés, sans atteindre aux beautés réelles qui font oublier ces taches légers. Ainsi pour réussir après lui, s'il est possible, dans cette carrière épineuse, il faut nécessairement prendre un ton qui ne soit pas le sien: il faut de plus, ce qui n'est pas le moins difficile, accoutumer le public à ce ton, & lui persuader qu'on peut être digne de lui plaire en se frayant une route différente de celle par laquelle il a coutume d'être conduit; car malheureusement le public, semblable aux critiques subalternes, juge d'abord un peu trop par imitation; il demande des choses nouvelles, & se révolte quand on lui en présente. Il est vrai qu'il y a cette différence entre le public & les critiques subalternes, que celui-là revient bientôt, & que ceux-ci s'opiniâtrent. (O)

ÉLOGE, (*Droit civil.*) *elogium*, dans le droit écrit, signifie le blâme, & non pas la louange; de sorte que ce mot, chez les jurisconsultes romains, deshonoré ou du moins flétrit la probité & la réputation de celui qu'un testateur rappelle dans son testament avec *éloge*. Un pere, selon les lois romaines,

doit ou instituer ses enfans dans une certaine somme, ou les deshérer nommément, à peine de nullité du testament. Dans ce dernier cas, la raison que le pere donne pour autoriser l'exhérédation de son enfant, est appelée *elogium* dans la jurisprudence romaine. Cicéron plaidant pour Cluentius, fait mention du testament de Cn. Egnatius, qui avoit deshérité son fils avec cet *éloge* (c'est-à-dire avec opprobre), que son fils avoit pris de l'argent pour condamner Oppiniacus.

Ce seul passage peut suffire pour prouver l'usage que les jurisconsultes ont fait du mot *elogium* dans un sens contraire à sa signification naturelle; mais les lois qui sont dans le Digeste & dans le Code, sous les titres *de liber. & posth. & de Carbon. edito*, ainsi que les déclamations de Quintilien, en fournissent une infinité d'autres exemples. *Dictionn. de Richelet, dernière édition. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

ÉLONGATION, *s. f. en Astronomie*, est la digression ou la distance dont une planète s'éloigne du Soleil par rapport à un œil placé sur la Terre, c'est-à-dire l'arc ou angle apparent de la planète & du Soleil, vus l'un & l'autre de la Terre. *Voy. PLANETE.*

La plus grande distance d'une planète au soleil, s'appelle *sa plus grande élongation*, & elle varie par deux raisons; savoir, parce que la Terre & la planète tournent l'une & l'autre, non dans des cercles, mais dans des ellipses. Cette variation est plus ou moins considérable, selon que les ellipses que les planètes décrivent, s'éloignent plus ou moins d'être des cercles; ainsi elle est moindre dans Vénus que dans Mercure, dont l'orbite est fort elliptique.

C'est sur-tout dans les mouvemens de Vénus & de Mercure qu'on a égard aux *élongations*. Mercure est dans sa plus grande *élongation*, lorsque la ligne menée de la Terre à Mercure, est tangente de l'orbite de cette planète; car il est facile de s'assurer que l'arc compris entre le lieu de Mercure & le lieu du Soleil, c'est-à-dire l'angle compris entre les lignes menées de la Terre au Soleil & de la Terre à Mercure, est alors le plus grand qu'il est possible: il en est de même de Vénus. Or supposant que ces planètes, ainsi que la Terre, décrivent des cercles autour du Soleil, & qu'on connoisse le rapport des rayons de leurs orbites, il est facile de tirer de-là l'angle de leur plus grande *élongation*; car cet angle pour Mercure est l'angle au sommet d'un triangle rectangle, dont l'hypothénuse est la distance de la Terre au Soleil, & dont la base est la distance de Mercure au Soleil, ou le rayon de son orbite: & pour Vénus, c'est l'angle du sommet d'un triangle rectangle, dont l'hypothénuse est la même que celle du précédent, & dont la base est le rayon de l'orbite de Vénus. On prend ici les triangles pour rectangles, quoiqu'ils ne le soient qu'à-peu-près, & que même ils s'en éloignent assez sensiblement pour Mercure. *Voyez les Instit. astronom.*

A l'exception de Vénus & de Mercure, l'*élongation* de toutes les autres planètes, par rapport au Soleil, peut aller jusqu'à 180^d; ce qui est évident, puisque la Terre est entre ces planètes & le Soleil.

La plus grande *élongation* de Vénus est de 45^d, & la plus grande *élongation* de Mercure de 30^d; c'est-à-dire que la première de ces planètes ne s'éloigne jamais du Soleil de plus de 45^d, ou n'en est jamais vûe plus distante que de ce nombre de degrés, & que l'autre ne s'en éloigne jamais plus que de 30^d; c'est ce qui fait que Mercure est si rarement visible, & qu'il se perd d'ordinaire dans la lumière du Soleil. *Voyez MERCURE & VÉNUS.*

Quelques auteurs se sont servis aussi du terme d'*élongation*, pour marquer la différence du mouvement entre deux planètes, l'une plus rapide, & l'autre

l'autre plus lente, ou la quantité d'espace dont l'une devance l'autre.

Le mouvement de la Lune par rapport au Soleil, ou l'arc compris entre la Lune & le Soleil, s'appelle *l'élongation de la Lune au Soleil*; cependant les astronomes modernes se servent presque toujours en ce cas du mot *distance*. Voyez les art. LUNE & SOLEIL. On dit aussi *élongation diurne*, *élongation horaire*, &c.

Angle d'élongation, ou *angle à la Terre*, c'est la différence entre le vrai lieu du Soleil & le lieu géocentrique d'une planète; tel est l'angle *ETR* (*Planches d'Astron. fig. 26.*) compris entre le lieu *E* du Soleil, & le lieu géocentrique *R* de la planète. Voy. GÉOCENTRIQUE, &c. (O)

ELONGATION, terme de Chirurgie; c'est l'allongement d'une partie, causé par le gonflement des cartilages qui encroûtent les têtes & les cavités des os, ou par un amas d'humeurs dans la cavité articulaire qui enchâsse la tête de l'os. *L'élongation* est une espèce de luxation imparfaite. M. Petit le chirurgien a parlé dans les *mémoires de l'académie royale des Sciences*, d'une luxation qui se fait peu-à-peu, & long-tems après l'action de la cause externe. Cela arrive principalement lorsqu'à l'occasion d'un coup ou d'une chute, il y a eu une percussion dans la cavité, par la tête de l'os même. L'engorgement des cartilages est un effet ordinaire de la contusion qu'ils ont soufferte. Il y a aussi des causes internes du déplacement de l'os. Hippocrate (*aphor. lx. sect. 6.*) dit qu'il arrive par le relâchement des ligamens à la suite des douleurs sciaticques; & il recommande l'application du cautere actuel, pour consumer l'humidité superflue qui abreuve les ligamens, afin de les rétablir dans leur ressort naturel. Le feu est un des meilleurs moyens que l'art puisse employer pour fortifier & corroborer les parties; mais c'est un remède extrême, auquel on ne doit avoir recours qu'après avoir reconnu l'inutilité des douches, des fomentations, de l'application des sachets faits avec des médicamens qui peuvent avoir la vertu de remettre les parties dans leur état naturel. (Y)

ELOQUENCE, f. f. (*Belles-Lettres.*) *L'article suivant nous a été envoyé par M. de Voltaire, qui, en contribuant par son travail à la perfection de l'Encyclopédie, veut bien donner à tous les gens de Lettres citoyens, l'exemple du véritable intérêt qu'ils doivent prendre à cet ouvrage. Dans la lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous écrire à ce sujet, il a la modestie de ne donner cet article que comme une simple esquisse; mais ce qui n'est regardé que comme une esquisse par un grand maître, est un tableau précieux pour les autres. Nous exposons donc au public cet excellent morceau, tel que nous l'avons reçu de son illustre auteur: y pourrions-nous toucher sans lui faire tort?*

L'Eloquence, dit M. de Voltaire, est née avant les règles de la Rhétorique, comme les langues se sont formées avant la Grammaire. La nature rend les hommes éloquens dans les grands intérêts & dans les grandes passions. Quiconque est vivement ému, voit les choses d'un autre oeil que les autres hommes. Tout est pour lui objet de comparaison rapide, & de métaphore: sans qu'il y prenne garde il anime tout, & fait passer dans ceux qui l'écoutent, une partie de son enthousiasme. Un philosophe très-éclairé a remarqué que le peuple même s'exprime par des figures; que rien n'est plus commun, plus naturel que les tours qu'on appelle *tropes*. Ainsi dans toutes les langues le cœur brûle, le courage s'allume, les yeux étincellent, l'esprit est accablé: il se partage, il s'épuise: le sang se glace, la tête se renverse: on est enflé d'orgueil, enivré de vengeance. La nature se peint par-tout dans ces images fortes devenues ordinaires.

Tome V.

C'est elle dont l'instinct enseigne à prendre d'abord un air, un ton modeste avec ceux dont on a besoin. L'envie naturelle de captiver ses juges & ses maîtres, le recueillement de l'ame profondément frappée, qui se prépare à déployer les sentimens qui la pressent, sont les premiers maîtres de l'art.

C'est cette même nature qui inspire quelquefois des débuts vifs & animés; une forte passion, un danger pressant, appellent tout-d'un-coup l'imagination: ainsi un capitaine des premiers califes voyant fuir les Mufulmans, s'écria: *Où courez-vous? ce n'est pas là que sont les ennemis. On vous a dit que le calife est tué: eh! qu'importe qu'il soit au nombre des vivans ou des morts? Dieu est vivant & vous regarde: marchez.*

La nature fait donc l'éloquence; & si on a dit que les poètes naissent & que les orateurs se forment, on l'a dit quand l'éloquence a été forcée d'étudier les lois, le génie des juges, & la méthode du tems.

Les préceptes sont toujours venus après l'art. Tiffias fut le premier qui recueillit les lois de l'éloquence dont la nature donne les premières règles.

Platon dit ensuite dans son *Gorgias*, qu'un orateur doit avoir la subtilité des dialecticiens, la science des philosophes, la diction presque des poètes, la voix & les gestes des plus grands acteurs.

Aristote fit voir ensuite que la véritable philosophie est le guide secret de l'esprit dans tous les arts. Il creusa les sources de l'éloquence dans son livre de la *Rhétorique*; il fit voir que la dialectique est le fondement de l'art de persuader, & qu'être éloquent c'est savoir prouver.

Il distingua les trois genres, le délibératif, le démonstratif, & le judiciaire. Dans le délibératif il s'agit d'exhorter ceux qui délibèrent, à prendre un parti sur la guerre & sur la paix, sur l'administration publique, &c. dans le démonstratif, de faire voir ce qui est digne de louange ou de blâme; dans le judiciaire, de persuader, d'absoudre ou de condamner, &c. On sent assez que ces trois genres rentrent souvent l'un dans l'autre.

Il traite ensuite des passions & des mœurs que tout orateur doit connoître.

Il examine quelles preuves on doit employer dans ces trois genres d'éloquence. Enfin il traite à fond de l'élocution sans laquelle tout languit; il recommande les métaphores pourvu qu'elles soient justes & nobles; il exige sur-tout la convenance, la bienséance. Tous ses préceptes respirent la justesse éclairée d'un philosophe, & la politesse d'un Athénien; & en donnant les règles de l'éloquence, il est éloquent avec simplicité.

Il est à remarquer que la Grece fut la seule contrée de la terre où l'on connût alors les lois de l'éloquence, parce que c'étoit la seule où la véritable éloquence existât. L'art grossier étoit chez tous les hommes; des traits sublimes ont échappé par-tout à la nature dans tous les tems: mais remuer les esprits de toute une nation polie, plaire, convaincre & toucher à la fois, cela ne fut donné qu'aux Grecs. Les Orientaux étoient presque tous esclaves: c'est un caractère de la servitude de tout exagérer; ainsi l'éloquence asiatique fut monstrueuse. L'Occident étoit barbare du tems d'Aristote.

L'éloquence véritable commença à se montrer dans Rome du tems des Gracques, & ne fut perfectionnée que du tems de Cicéron. Marc Antoine l'orateur, Hortensius, Curion, César, & plusieurs autres, furent des hommes éloquens.

Cette éloquence périt avec la république ainsi que celle d'Athenes. L'éloquence sublime n'appartient, dit-on, qu'à la liberté; c'est qu'elle consiste à dire des vérités hardies, à étaler des raisons & des peintures fortes. Souvent un maître n'aime pas la vérité,

X x x

craint les raisons, & aime mieux un compliment délicat que de grands traits.

Cicéron après avoir donné les exemples dans ses harangues, donna les préceptes dans son livre de l'Orateur; il suit presque toute la méthode d'Aristote, & l'explique avec le style de Platon.

Il distingue le genre simple, le tempéré & le sublime. Rollin a suivi cette division dans son traité des études; &, ce que Cicéron ne dit pas, il prétend que le tempéré est *une belle riviere ombragée de vertes forêts des deux côtés; le simple, une table servie proprement dont tous les mets sont d'un goût excellent, & dont on bannit tout raffinement; que le sublime foudroie, & que c'est un fleuve impétueux qui renverse tout ce qui lui résiste.*

Sans se mettre à cette table, & sans suivre ce foudre, ce fleuve & cette riviere, tout homme de bon sens voit que l'éloquence simple est celle qui a des choses simples à exposer, & que la clarté & l'élégance sont tout ce qui lui convient. Il n'est pas besoin d'avoir lû Aristote, Cicéron, & Quintilien, pour sentir qu'un avocat qui débute par un exorde pompeux au sujet d'un mur mitoyen, est ridicule: c'étoit pourtant le vice du barreau jusqu'au milieu du XVII. siècle; on disoit avec emphase des choses triviales; on pourroit compiler des volumes de ces exemples: mais tous se réduisent à ce mot d'un avocat, homme d'esprit, qui voyant que son adversaire parloit de la guerre de Troie & du Scamandre, l'interrompit en disant, *la cour observera que ma partie ne s'appelle pas Scamandre, mais Michaut.*

Le genre sublime ne peut regarder que de puissans intérêts traités dans une grande assemblée. On en voit encore de vives traces dans le parlement d'Angleterre; on a quelques harangues qui y furent prononcées en 1739, quand il s'agissoit de déclarer la guerre à l'Espagne. L'esprit de Démosthène & de Cicéron ont dicté plusieurs traits de ces discours; mais ils ne passeront pas à la postérité comme ceux des Grecs & des Romains, parce qu'ils manquent de cet art & de ce charme de la diction qui mettent le sceau de l'immortalité aux bons ouvrages.

Le genre tempéré est celui de ces discours d'appareil, de ces harangues publiques, de ces complimens étudiés, dans lesquels il faut couvrir de fleurs la futilité de la matiere.

Ces trois genres rentrent encore souvent l'un dans l'autre, ainsi que les trois objets de l'éloquence qu'Aristote considère, & le grand mérite de l'orateur est de les mêler à propos.

La grande éloquence n'a guere pû en France être connue au barreau, parce qu'elle ne conduit pas aux honneurs comme dans Athènes, dans Rome, & comme aujourd'hui dans Londres, & n'a point pour objet de grands intérêts publics: elle s'est réfugiée dans les oraisons funebres où elle tient un peu de la poésie. Bossuet, & après lui Flechier, semblent avoir obéi à ce précepte de Platon, qui veut que l'élocution d'un orateur soit quelquefois celle même d'un poëte.

L'éloquence de la chaire avoit été presque barbare jusqu'au P. Bourdaloue; il fut un des premiers qui firent parler la raison.

Les Anglois ne vinrent qu'ensuite comme l'avoit Burnet évêque de Salisburi. Ils ne connurent point l'oraison funebre; ils éviterent dans les sermons les traits véhémens qui ne leur parurent point convenables à la simplicité de l'Évangile; & ils se défierent de cette méthode des divisions recherchées que l'Archevêque Fenelon condamne dans ses dialogues sur l'éloquence.

Quoique nos sermons roulent sur l'objet le plus important de l'homme, cependant il s'y trouve peu de ces morceaux frappans qui, comme les beaux

endroits de Cicéron & de Démosthène sont devenus les modes de toutes les nations occidentales. Le lecteur sera pourtant bien-aise de trouver ici ce qui arriva la première fois que M. Maffillon, depuis évêque de Clermont, prêcha son fameux sermon du petit nombre des élus: il y eut un endroit où un transport de saisissement s'empara de tout l'auditoire; presque tout le monde se leva à moitié par un mouvement involontaire; le murmure d'acclamation & de surprise fut si fort, qu'il troubla l'orateur, & ce trouble ne servit qu'à augmenter le patétique de ce morceau: le voici. « Je suppose que ce » soit ici notre dernière heure à tous, que les cieux » vont s'ouvrir sur nos têtes, que le tems est passé » & que l'éternité commence, que Jesus-Christ va » paroître pour nous juger selon nos œuvres, & que » nous sommes tous ici pour attendre de lui l'arrêt » de la vie ou de la mort éternelle: je vous le » mande, frappé de terreur comme vous, ne sépa- » rant point mon sort du vôtre, & me mettant dans » la même situation où nous devons tous paroître un » jour devant Dieu notre juge: si Jesus-Christ dis- » je, paroïssoit dès-à-présent pour faire la terrible » séparation des justes & des pécheurs; croyez-vous » que le plus grand nombre fût sauvé? croyez-vous » que le nombre des justes fût au moins égal à celui » des pécheurs? croyez-vous que s'il faisoit mainte- » nant la discussion des œuvres du grand nombre qui » est dans cette église, il trouveroit-il un seul? &c. » (Il y a eu plusieurs éditions différentes de ce discours, mais le fonds est le même dans toutes.)

Cette figure la plus hardie qu'on ait jamais employée, & en même tems la plus à sa place, est un des plus beaux traits d'éloquence qu'on puisse lire chez les nations anciennes & modernes; & le reste du discours n'est pas indigne de cet endroit si saillant. De pareils chefs-d'œuvres sont très-rare, tout est d'ailleurs devenu lieu commun. Les prédicateurs qui ne peuvent imiter ces grands modes feroient mieux de les apprendre par cœur & de les débiter à leur auditoire (supposé encore qu'ils eussent ce talent si rare de la déclamation), que de prêcher dans un style languissant des choses aussi rebattues qu'utiles.

On demande si l'éloquence est permise aux historiens; celle qui leur est propre consiste dans l'art de préparer les événemens, dans leur exposition toujours nette & élégante, tantôt vive & pressée, tantôt étendue & fleurie, dans la peinture vraie & forte des mœurs générales & des principaux personnages, dans les réflexions incorporées naturellement au récit, & qui n'y paroissent point ajoutées. L'éloquence de Démosthène ne convient pas à Thucydide; une harangue directe qu'on met dans la bouche d'un héros qui ne la prononça jamais, n'est guere qu'un beau défaut.

Si pourtant ces licences pouvoient quelquefois se permettre; voici une occasion où Mezeray dans sa grande histoire semble obtenir grace pour cette hardiesse approuvée chez les anciens; il est égal à eux pour le moins dans cet endroit: c'est au commencement du regne d'Henri IV. lorsque ce prince, avec très-peu de troupes, étoit pressé auprès de Dieppe par une armée de trente mille hommes, & qu'on lui conseilloit de se retirer en Angleterre. Mezeray s'élève au-dessus de lui-même en faisant parler ainsi le maréchal de Biron qui d'ailleurs étoit un homme de génie, & qui peut fort bien avoir dit une partie de ce que l'historien lui attribue.

« Quoi! Sire, on vous conseille de monter sur » mer, comme s'il n'y avoit point d'autre moyen » de conserver votre royaume que de le quitter? si » vous n'étiez pas en France, il faudroit percer au- » travers de tous les hafards & de tous les obstacles

» pour y venir : & maintenant que vous y êtes , on
 » voudroit que vous en fortifiez ? & vos amis fe-
 » roient d'avis que vous fiffiez de votre bon gré ce
 » que le plus grand effort de vos ennemis ne fauroit
 » vous contraindre de faire ? En l'état où vous êtes,
 » fortir de France seulement pour vingt-quatre heu-
 » res, c'est s'en bannir pour jamais. Le péril, au
 » reste, n'est pas si grand qu'on vous le dépeint ;
 » ceux qui nous pensent envelopper, font ou ceux-
 » mêmes que nous avons tenus enfermés si lâche-
 » ment dans Paris, ou gens qui ne valent pas mieux,
 » & qui auront plus d'affaires entre eux-mêmes que
 » contre nous. Enfin, Sire, nous sommes en Fran-
 » ce, il nous y faut enterrer : il s'agit d'un royau-
 » me, il faut l'emporter ou y perdre la vie ; & quand
 » même il n'y auroit point d'autre sûreté pour votre
 » sacrée personne que la fuite, je fais bien que vous
 » aimeriez mieux mille fois mourir de pié ferme,
 » que de vous sauver par ce moyen. Votre majesté
 » ne souffriroit jamais qu'on dise qu'un cadet de la
 » maison de Lorraine lui auroit fait perdre terre ;
 » encore moins qu'on la vît mandier à la porte d'un
 » prince étranger. Non, non, Sire, il n'y a ni cou-
 » ronne ni honneur pour vous au-delà de la mer : si
 » vous allez au-devant du secours d'Angleterre, il
 » reculera ; si vous vous présentez au port de la Ro-
 » chelle en homme qui se sauve, vous n'y trouve-
 » rez que des reproches & du mépris. Je ne puis
 » croire que vous deviez plutôt fier votre personne
 » à l'inconstance des flots & à la merci de l'étranger,
 » qu'à tant de braves gentils-hommes & tant de vieux
 » soldats qui sont prêts de lui servir de remparts &
 » de boucliers : & je suis trop serviteur de votre ma-
 » jesté pour lui dissimuler que si elle cherchoit sa sû-
 » reté ailleurs que dans leur vertu, ils seroient obli-
 » gés de chercher la leur dans un autre parti que
 » dans le sien.

Ce discours fait un effet d'autant plus beau, que Mezeray met ici en effet dans la bouche du maréchal de Biron ce qu'Henri IV. avoit dans le cœur.

Il y auroit encore bien des choses à dire sur l'éloquence, mais les livres n'en disent que trop ; & dans un siècle éclairé, le génie aidé des exemples en fait plus que n'en disent tous les maîtres. *Voyez ELOCUTION.*

ELOQUENT, adj. (*Belles-Lettres.*) On appelle ainsi ce qui persuade, touche, émeut, élève l'ame : on dit un auteur *éloquent*, un discours *éloquent*, un geste *éloquent*. *Voyez aux mots ELOCUTION & ELOQUENCE, les qualités que doit avoir un discours éloquent. (O)*

ELOSSITES, (*Hist. nat.*) pierre dont on ne nous dit rien, sinon qu'en la portant on se guérit des douleurs de tête ; c'est à Ludovico Dolce que l'on est redevable de ce détail.

ELPHIN, (*Géog. mod.*) ville du comté de Roscommon, en Irlande. *Long. 19. 20. lat. 53. 56.*

ELSEÇAITES. *Voyez ELCESAITES.*

ELSTER, (*Géog. mod.*) ville du cercle de haute-Saxe, en Allemagne ; elle est située au confluent de l'Elster & de l'Elbe. *Long. 31. 20. lat. 51. 28.*

ELTEMAN, (*Géog. mod.*) ville de Franconie, en Allemagne ; elle est située sur le Mein. *Long. 28. 21. lat. 49. 58.*

ELU, adj. *electus*, choisi, en *Théologie*, & sur-tout dans l'*Ecriture-sainte*, se dit des saints & des prédestinés : en ce sens les *élus* sont ceux que Dieu a choisis, ou antécédemment ou conséquemment à leurs mérites, pour leur accorder la gloire éternelle. *Voy. PRÉDESTINATION.*

Dieu, qui a prédestiné les *élus* à la gloire, les a aussi prédestinés à la grace & à la persévérance, qui sont les moyens pour parvenir à la gloire.

Tome V.

Dans un sens plus général, les apôtres ont donné aux premiers chrétiens le nom d'*élus*, parce qu'ils avoient reçu la grace de la vocation au Christianisme. *Voyez VOCATION. Chambers. (G)*

ELU, adj. (*Jurisprud.*) est celui qui est choisi pour remplir quelque place, ou pour recueillir une succession.

Celui qui achete pour autrui, déclare que c'est pour son ami *élu* ou à élire. *Voyez ELECTION EN AMI.*

ELUS SUR LE FAIT DE L'AIDE, étoient ceux qui étoient choisis par les états, pour asséoir & faire lever les aides & autres subides accordés au roi par les états. *Voyez ci-devant ELECTION.*

ELU CLERC. *Voyez ci-après ELU DU CLERGÉ.*

ELU DU CLERGÉ ou POUR LE CLERGÉ, étoit une personne choisie par le clergé de France, dans son ordre, pour asséoir & faire lever sur tous les membres du clergé, la part que chacun d'eux devoit supporter des aides & autres subventions que le clergé payoit au roi dans les besoins extraordinaires de l'état, de même que la noblesse & le peuple. *Voyez ce qui en est dit ci-devant au mot ELECTIONS, & ce qui sera dit au mot ETATS.*

ELU, ou *Conseiller d'une élection*, est un des juges qui font la fonction de conseillers dans les tribunaux appelés *élections*. On donne aussi quelquefois le nom d'*élus* à tous les officiers de ces tribunaux, c'est-à-dire au président, lieutenant, & assesseur, de même qu'aux conseillers. *Voyez ci-devant ELECTIONS.*

ELUS CONSEILLERS DE LA MARÉE. *Voyez ELUS DE LA MARÉE.*

ELUS CONSEILLERS DE VILLE : ils sont nommés *élus* dans des privilèges de Macon, accordés par Philippe de Valois en Février 1346 ; ils sont aussi ailleurs nommés *prudhommes & élus*.

ELUS DES DÉCIMES, étoient les mêmes que les *élus* du clergé : ils faisoient l'assiette & répartition des décimes & autres subventions payées par le clergé. *Voyez DÉCIMES & ELECTIONS.*

ELU ECCLÉSIASTIQUE, étoit celui qui étoit choisi par le clergé. *Voyez ci-devant ELU DU CLERGÉ.*

ELUS ou ECHEVINS, ces termes étoient autrefois synonymes en quelques provinces.

ELUS DES ELECTIONS. *Voyez ELECTIONS.*

ELUS DES ETATS, c'est-à-dire ceux qui sont *élus* par les états généraux du royaume ou d'une province, pour faire l'assiette & répartition des impositions que le pays doit porter. *Voy. ELECTIONS & ETATS.*

ELUS SUR LE FAIT DES FINANCES DES AIDES, étoient les mêmes que les *élus* sur le fait de l'aide.

ELUS SUR LE FAIT DES GABELLES : on donnoit quelquefois ce nom aux premiers préposés qui furent établis pour avoir l'intendance de la gabelle du sel, parce qu'ils étoient mis par élection des trois états, de même que les *élus* des aides & des tailles : on les appella depuis *grénetiers-contrôleurs de la gabelle, &c.* ou *officiers des greniers à sel.*

ELUS GÉNÉRAUX ; on donnoit quelquefois ce nom à ceux qui étoient *élus* par les états généraux du royaume ou d'une province, ou aux généraux des aides qui étoient *élus* par les trois états ; dans les derniers tems on donnoit ce nom aux *élus* de chaque diocèse, pour les distinguer des *élus* particuliers qu'ils commettoient dans chaque ville. *Voyez ELECTIONS.*

ELUS SUR LE FAIT DE LA GUERRE, dans quelques ordonnances ils sont ainsi appelés par abréviation de ces termes *élus* sur le fait de l'aide ordonnée pour la guerre.

ELUS SUR LE FAIT DE L'IMPOSITION FORAINE, étoient les personnes *élues* par les états, qui faisoient l'assiette & levée de l'imposition foraine. Il en est parlé dans un régleme de Charles V, du 13 Juillet
 X x x ij

1376, & dans des lettres du 15 Novembre 1378. Voyez ELECTIONS.

ELUS DES JUIFS, étoient une ou deux personnes que les Juifs demeurans en France choissoient entr'eux, suivant la permission que le roi Jean leur en avoit donnée au mois de Mars 1360, pour ordonner faire asséoir & imposer tailles ou *cueillettes*, comme bon leur sembleroit, pour fournir à leurs dépenses communes.

ELUS LAÏCS, étoient ceux qui étoient choisis par la noblesse & par le tiers état, pour ordonner de l'assiette & levée des aides & autres impositions avec l'élú du clergé. Voyez ELECTIONS.

ELUS DE LA MARÉE ou CONSEILLERS, c'est ainsi que le conseil des marchands forains de marée est qualifié dans les anciennes ordonnances, notamment dans des lettres de Charles V, du 20 Juin 1369; c'étoient eux qui mettoient par élection les vendeurs de marée. Voyez le tr. de la Police de la Mare, tome III. liv. V. ch. v.

ELUS DE MER. Voyez ELUS DE LA MARÉE.

ELUS DES MÉTIERS, c'étoient les jurés de chaque métier, que l'on appelloit ainsi dans quelques villes, comme à Tournay où il y en avoit trois dans chaque métier; il en est parlé dans des lettres de Charles V. du 7 Février 1365.

ELUS SUR LE FAIT DES MONNOIES, furent établis en conséquence d'une ordonnance du roi Jean, du 28 Décembre 1355; ils étoient différens de ceux qui furent établis pour les aides par la même ordonnance.

ELUS SUR LE FAIT DES OCTROIS ou TAILLES DES VILLES. Voyez ce qui en est dit ci-devant au mot ELECTIONS, à l'occasion de l'ordonnance du mois de Mars 1331, pour la ville de Laon.

ELUS PARTICULIERS, étoient d'abord les lieutenans ou commis des élús de chaque diocèse, ils furent ensuite érigés en titre d'office: mais ces élús particuliers ont été réunis aux élús généraux. V. ELECTIONS.

ELUS DES POISSONNIERS DE LA MARÉE FRAICHE, c'est le titre que l'on donnoit en 1551 aux élús des marchands de marée. Voy. ELUS DE LA MARÉE, & la Mare, à l'endroit cité.

ELU DE LA PROVINCE, étoit une personne choisie par une province, pour ordonner de l'assiette & levée des tailles. Voyez ce qui en est dit au mot ELECTION.

ELUS ou PRUDHOMMES, ces termes étoient autrefois souvent conjoints & synonymes, pour désigner des échevins ou conseillers de ville, des élús ou députés sur le fait des aides ou autres impositions, des jurés de chaque métier.

ELUS SUR LE FAIT DES SUBSIDES: quelques ordonnances donnent ce titre à ceux qui étoient élús par les états pour faire asséoir & lever les aides, tailles, & autres subsides. Voyez les lettres de Charles V. du 2 Septembre 1370, ordonnances de la troisième race.

ELUS POUR LES TAILLES, étoient les personnes choisies par les états en conséquence de l'ordonnance de S. Louis, pour faire asséoir & lever la taille. Voyez ELECTION.

ELUS POUR LES TAILLES DES VILLES ou POUR LES OCTROIS. Voyez au mot ELECTIONS ce qui en est dit à l'occasion du mois de Mars 1331, pour la ville de Laon. (A)

ELVAS, (Géog. mod.) ville de l'Alentejo, en Portugal: elle est située sur une montagne, proche de la Guadiana. Long. 11. 16. lat. 38. 44.

ELUL, f. m. (Hist. anc.) mois des Hébreux, qui revient à peu près à notre mois d'Août. Il n'a que vingt-neuf jours. C'est le douzième mois de l'année civile, & le sixième de l'année sainte.

Le septième ou le neuvième de ce mois, les Juifs

jeûnent en mémoire de ce qui arriva après le retour de ceux qui étoient allés considérer la terre promise.

Le vingt-deuxième de ce mois se fait la fête de la xylophorie, dans laquelle on portoit le bois au temple. Selden prétend qu'on la célébroit le dix-huitième du mois ab. Voyez AB & XYLOPHORIE.

Le vingt-sixième du mois élul, les Juifs font mémoire de la dédicace des murs de Jérusalem par Nehemie. Dictionn. de la Bible. (G)

ELUTRIATION, (Chimie.) opération mécanique, employée en Chimie, qui consiste à agiter dans un grand volume d'eau, un amas de petits corps solides non solubles dans l'eau, afin de séparer par ce moyen les parties les plus lourdes, qui gagnent les premières le fond de l'eau, des plus légères qui restent suspendues pendant quelque tems dans ce fluide. Cette opération est sur-tout usitée en Métallurgie, & elle est plus connue sous le nom de lavage. Voyez LAVAGE.

On employe quelquefois l'élutriation en Pharmacie; elle fait partie de la pulvérisation à l'eau. Voyez PULVÉRISATION À L'EAU, sous le mot PULVÉRISATION. (b)

ELWANGEN, (Géog. mod.) ville de la Souabe; en Allemagne; elle est située sur le Jart. Long. 28. 53. lat. 49. 2.

ELY, (Géog. mod.) ville du comté de Cambridge; en Angleterre; elle est située sur l'Oust. Long. 17. 35. lat. 52. 20.

ELYERYSUM ou IMMORTELLE. Voyez IMMORTELLE.

ELYSÉES (CHAMPS), Mythol. en latin *elysium*; *elysi*, *elysi campi* (que Virgile caractérise si bien en deux mots, quand il les appelle *locos lætos, sedesque beatas*), étoient selon la théologie payenne, un lieu dans les enfers, plein de campagnes admirables, de prairies charmantes, & de bois délicieux, qui faisoient la demeure des gens de bien après leur mort. Orphée, Hercule, Enée, eurent le bonheur pendant leur vie, de voir une fois ce beau séjour.

A la droite du Tartare, disent les Poètes, se trouve un chemin qui conduit aux *champs élysées*, dans ces îles fortunées, où les âmes de ceux qui ont bien vécu pendant cette vie, jouissent d'une paix profonde, & des plaisirs innocens.

Tout ce qui peut entrer dans les descriptions les plus brillantes & les plus fleuries, est peut-être rassemblé dans la peinture des *champs élysées* faite par Pindare; du moins Anacréon & Sapho, Moschus & Bion, dont les écrits sont pleins d'images douces & riantes, n'ont rien qui soit au-dessus du tableau du poète lyrique de la Grèce; cependant Homère a donné le premier modèle de toutes les descriptions de l'*élysée*, qu'ont fait depuis sous différentes peintures Virgile, Ovide, Tibulle, Lucain, & Claudien.

Reste à savoir en quel endroit du monde étoit cette demeure fortunée, son origine, & l'espace de tems que les âmes habitoient ce séjour délicieux. Mais c'est sur quoi les sentimens sont fort partagés.

Les uns établissent l'*élysée* au milieu des airs; d'autres, comme Plutarque, dans la lune ou dans le soleil; & d'autres au centre de la terre; Platon le met sous la terre, c'est-à-dire dans l'hémisphère de la terre diamétralement opposé au nôtre, ou pour le dire en d'autres termes, aux antipodes. Homère semble placer les *champs élysées* au pays des Cymmériens; que M. le Clerc croit être l'Épire; Virgile les met en Italie; quelques modernes entendent par les îles fortunées, celles que nous appelons aujourd'hui les *Canaries*; mais elles n'étoient pas connues des anciens, qui n'osoient passer le détroit, & qui ne perdoient point les côtes de vue.

Si l'on en croit quelques autres, l'*élysée* étoit le charmant pays de la Bétique (aujourd'hui la Grenade).

de & l'Andalousie), tout y quadre, selon Bochart, à la description des Poètes.

Le plus important est de découvrir l'origine de leurs fables, touchant le séjour des ames après la mort. On ne peut douter ici que la premiere notion des *champs élysées*, de même que celle de l'enfer, ne soit venue d'Egypte. Voyez ENFER.

Consultez Vossius, le Clerc, & autres; voyez aussi Jacques Winder, *de vitâ functorum statu, apud Ethnicos*.

M. Pluche, dans son histoire du ciel, donne à cette fable une explication assez simple. Diodore de Sicile dit que la sépulture commune des Egyptiens étoit au-delà d'un lac nommé *Acherusie*: que le mort étoit apporté sur le bord de ce lac, au pié d'un tribunal composé de plusieurs juges, qui informoient de ses vie & mœurs. S'il n'avoit pas été fidele aux lois, on jettoit le corps dans une fosse ou espece de voyerie qu'on nommoit le *Tartare*. S'il avoit été vertueux, un batelier conduisoit le corps au-delà du lac dans une plaine embellie de prairies, de ruisseaux, de bosquets, & de tous les agrémens champêtres. Ce lieu se nommoit *élysée* ou *les champs élysées*, c'est-à-dire *pleine satisfaction, séjour de repos ou de joie*. Hist. du ciel, tom. 1. pag. 124 & 126. (G)

Au reste si les Poètes ont varié sur la situation des *champs élysées*, ils ne sont pas plus d'accord sur le tems que les ames y doivent demeurer. Anchise semble insinuer à Enée son fils, qu'après une révolution de mille ans, les ames buvoient de l'eau du fleuve Léthé, & venoient dans d'autres corps; en quoi Virgile adopte en quelque maniere la fameuse opinion de la métempsychose qui a eu tant de partisans, & qui devoit encore son origine aux Egyptiens. Voy. MÉTEMPSYCHOSE. Add. de M. le Chev. DE JAUCOURT.

ELYTROÏDE, sub. f. en Anatomie, est l'une des trois tuniques propres des testicules. Ce mot vient du grec *ἐλκτρον*, *vagina*, guaine, & *ἴδος*, forme.

L'*élytroïde* est la seconde des tuniques propres des testicules: elle ressemble à une guaine, ce qui la fait nommer aussi *vaginale* par quelques auteurs: elle est formée par la dilatation de la production du péritoine; sa surface interne est tapissée d'une membrane particuliere très-fine, qui forme une espece de diaphragme qui empêche la communication entre la guaine du cordon spermatique & la capsule ou tunique vaginale du testicule; & l'externe est cellulaire, ce qui la rend d'autant plus adhérente à la premiere des tuniques propres, qui se nomme *érythroïde*. Voyez ERYTHROÏDE. (L)

E M

* EMACURIES, f. f. (*Myth.*) fêtes qui se célébroient à Lacédémone au tombeau de Pélops; là de jeunes garçons se fouïetoient jusqu'à ce que le tombeau fût arrosé de leur sang. Voilà des fêtes qui se sentent bien du caractère dur & austère du peuple. Voyez FÊTES.

EMAGE, f. m. (*Comm.*) ancien droit qui se leve sur le sel en quelques endroits de Bretagne, & particulièrement dans les bureaux de la prévôté de Nantes. La pancarte de cette prévôté porte, que le roi & duc prend sur les sels de Poitou le sixieme denier du prix que se monte l'ancienne coûtume appellée *émage*. Dict. de Comm. & de Trév. Voyez l'article SEL. (G)

* EMAIL, f. m. (*Art méch.*) branche de l'art de la Verrerie. L'*émail* est une préparation particuliere du verre, auquel on donne différentes couleurs, tantôt en lui conservant une partie de sa transparence, tantôt en la lui ôtant; car il y a des *émaux* transparents, & des *émaux* opaques. Voyez à l'article VERRERIE, l'art de colorer le verre.

Les auteurs distinguent trois sortes d'*émaux*: ceux qui servent à imiter & contrefaire les pierres précieuses; voyez PIERRE PRÉCIEUSE: ceux qu'on emploie dans la peinture sur l'*émail*; & ceux dont les Emaillieurs à la lampe font une infinité de petits ouvrages, tels que des magots, des animaux, des fleurs, des aigrettes, des poudres brillantes, &c. Ils prétendent que ces *émaux* sont les mêmes pour le fond, & que s'ils different, ce n'est que par les couleurs & la transparence.

Le P. Kircher est un des premiers qui ait parlé de la peinture en *émail*. Voyez ce qu'il en dit dans son *mundus subterraneus*, ouvrage de génie, mais dont le mérite est un peu rabaisé par le mélange du vrai & du faux.

On a cru pendant long-tems, que la peinture encaustique des anciens étoit la même chose que notre peinture en *émail*. Ce fait commence à devenir très-douteux. Voyez l'article ENCAUSTIQUE.

Il est vrai que les anciens ont connu l'art de la Verrerie, & qu'ils ont possédé le secret de porter des couleurs dans le verre; ce qui conduisoit naturellement à la peinture en *émail*: mais il ne paroît point qu'ils y soient arrivés. Ils touchoient à beaucoup d'autres découvertes que nous avons faites, de même que nous touchons à beaucoup d'autres que nous laisserons à faire à nos neveux, qui ne s'étonneront pas qu'elles nous aient échappé, s'ils ont un peu de philosophie.

Nous allons donner en premier lieu la maniere de faire les *émaux*, d'après Neri & Kunckel; nous expliquerons ensuite la maniere de les employer, ou le travail de l'émailleur, que nous diviserons en trois parties, l'art de peindre sur l'*émail*, l'art d'employer les *émaux* clairs ou transparents, & l'art de souffler l'*émail* à la lampe.

I. De la préparation des *émaux*. Kunckel qui se connoissoit en ouvrages de Chimie, faisoit le plus grand cas de l'art de la verrerie de Neri. Il s'est donné la peine d'éprouver tous les procédés que Neri a prescrits dans ce traité, & il a trouvé dans le livre des *émaux* en particulier tant d'exactitude, qu'il ne balance point à dire que quand Neri ne nous auroit laissé que ce morceau, il mériteroit la réputation qu'il s'est acquise. C'est à M. le baron d'Holback que nous devons la traduction de l'ouvrage de Neri, des notes de Merret, du commentaire de Kunckel, & de plusieurs autres morceaux intéressans, qui forment ensemble un volume in-4°. très-considérable; d'où nous allons extraire la premiere partie de cet article.

Préparer une matiere commune pour toutes sortes d'émaux. Prenez trente livres de plomb & trente livres d'étain bien purs; faites calciner, passez les chaux au tamis, remplissez d'eau claire un vaisseau de terre vernissé, faites-y bouillir les chaux; lorsqu'elles auront un peu bouilli, retirez le vaisseau de dessus le feu, & versez l'eau par inclination, elle entrainera avec elle la partie la plus subtile des chaux. Versez de nouvelle eau sur les chaux qui resteront au fond du vaisseau, faites bouillir comme auparavant, & décantez; réitérez la même manœuvre jusqu'à ce que l'eau n'entraîne plus aucune portion des chaux. Alors prenez ce qui en restera au fond du vaisseau, & le récalcinez; opérez sur ces métaux calcinés derechef, ou sur ces secondes chaux, comme vous avez opéré sur les premieres. Quant à l'eau qui s'est chargée successivement de la partie la plus subtile de la chaux, faites-la évaporer à un feu, que vous observerez sur-tout de ralentir sur la fin; sans cette précaution, vous risquerez de tacher la partie de la chaux qui touchera le fond du vaisseau.

Prenez de cette chaux si déliée & de la fritte de tarfe ou caillou blanc, que vous broyerez & tami-

seront avec soin, de chacune cinquante livres; de fel de tartre blanc huit onces: mêlez ces matieres; exposez-les au feu pendant dix heures, dans un pot neuf de terre cuite; retirez-les ensuite, & les pulvériser; serrez cette poudre dans un lieu sec, & la tenez à couvert de toute ordure; ce sera la base commune de tous les émaux.

Kunckel substitue aux huit onces de fel de tartre huit onces de potasse purifiée à plusieurs reprises, & dégagée le plus exactement qu'il est possible de toutes saletés.

Faire un émail blanc de lait. Prenez de la matiere commune pour tous les émaux, six livres; de magnésie quarante-huit grains: mettez le mélange dans un pot vernissé blanc; faites-le fondre au fourneau à un feu clair, sans fumée, d'un bois de chêne bien sec, la fusion se fera promptement. Lorsqu'elle sera parfaite, versez le mélange dans une eau bien claire, qui l'éteigne & la purifie; réitérez toute cette manœuvre trois fois de suite. Lorsque vous aurez remis le mélange au feu pour la quatrième fois, voyez s'il vous paroît blanc; si vous lui trouvez un œil verdâtre, ajoutez-y un peu de magnésie: cette addition convenablement faite, lui donnera la blancheur de lait.

Libavius & Porta composent cet émail d'une partie de plomb calciné, de deux parties de chaux d'étain, & de deux fois autant de verre.

Kunckel veut absolument qu'on y employe la magnésie, mais qu'on en fasse l'addition petit-à-petit; observant de n'en pas rendre la dose trop forte, parce qu'elle ne se consume pas, & qu'elle donne au verre une couleur de pêcher pâle.

Autre émail blanc. Prenez d'antimoine & de nitre bien mêlés & bien broyés, de chacun douze livres; de la matiere du verre commun, cent soixante & seize livres: mêlez exactement le tout; faites calciner le mélange au fourneau, & le réduisez en fritte, ou, ce qui revient au même, faites un régule d'antimoine avec de l'antimoine crud & du nitre, comme la Chimie le prescrit. Ce régule mêlé au verre, vous donnera un émail blanc & propre à recevoir toutes sortes de couleurs.

Kunckel qui prescrit ce procédé, dit que pour employer cet émail il faut le réduire en une poudre fine, en le broyant pendant vingt-quatre heures avec du vinaigre distillé; que cette attention le dispose à entrer facilement en fusion: mais que pour l'appliquer, il faut l'humecter d'eau de gomme, & commencer par tracer tout ce qu'on voudra colorer avec la couleur noire, ou le rouge brun, ou l'émail même, ce qui vaut encore mieux.

Faire un émail bleu turquin. Prenez de la matiere commune pour tous les émaux, six livres: mettez dans un pot de terre vernissé en blanc, faites fondre, purifiez par l'extinction dans l'eau, ajoutez trois onces d'écaillés de cuivre calcinées par trois fois; prenez quatre-vingt-seize grains de safre, & quarante-huit grains de magnésie, réduisez en poudre ces deux derniers ingrédients, mêlez bien les poudres; faites-en quatre parties, ajoutez-les à la matiere commune des émaux à quatre reprises différentes. Remuez bien le mélange; si la couleur vous paroît belle, le procédé sera fini; si au contraire vous la trouvez trop foible ou trop forte, vous l'affoiblirez par l'addition d'un peu de la matiere commune des émaux: pour la fortifier, vous vous servirez du safre, & le plus ou le moins de matieres colorantes vous donnera différentes teintes.

Faire un émail bleu d'azur. Prenez quatre livres d'émail blanc, deux onces de safre, quarante-huit grains d'*æs ustum* calciné par trois fois: mêlez bien ces poudres. Exposez le mélange au fourneau de verrerie, dans un pot vernissé blanc; quand il vous paroîtra

bien fondu & bien purifié, éteignez-le dans l'eau, & le procédé sera fini.

Kunckel prescrit de faire fondre à la fois, dix, vingt, trente livres d'émail, de les éteindre dans l'eau, de les faire fondre derechef, & de les garder pour l'usage qu'il prescrit de la maniere suivante; après avoir averti que le procédé de Neri est excellent, & que si l'on ne réussit pas, sur-tout dans les couleurs où il entre du safre, c'est que la qualité de cette matiere varie, & que toute la chimie des émaux demande un grand nombre d'essais.

Pour avoir différentes teintes, il faut, selon Kunckel, prendre d'abord un verre clair & transparent; mettre un grain de magnésie sur une once de verre, en faire autant avec le safre, & voir la couleur résultante; puis deux grains de magnésie, &c.

Faire un émail verd. Prenez quatre livres de fritte d'émail: mettez dans un pot de terre vernissé blanc, faites fondre & purifier au feu pendant dix à douze heures, éteignez dans l'eau, remettez au feu; quand la matiere sera en fusion, ajoutez deux onces d'*æs ustum*, & quarante-huit grains d'écaillés de fer: le tout bien broyé & bien mêlé, ajoutez ce mélange de poudres à trois reprises & petit-à-petit, remuez bien: cela fait, vous aurez un bel émail verd à pouvoir être mis sur l'or.

Autre émail verd. Prenez six livres de la matiere commune des émaux, ajoutez-y trois onces de ferret d'Espagne, & quarante-huit grains de safran de Mars, le tout bien broyé; mettez ce mélange dans un pot vernissé à l'ordinaire, purifiez-le en l'éteignant dans l'eau; après l'extinction, faites fondre derechef.

Autre émail verd. Mettez au feu quatre livres d'émail, faites fondre, & purifiez à l'ordinaire; faites fondre derechef; ajoutez à trois reprises la poudre suivante, composée de deux onces d'*æs ustum* & de quarante-huit grains de safran de Mars, le tout bien pulvérisé & bien mêlé.

Faire un émail noir. Prenez quatre livres de la matiere commune des émaux; de safre & de magnésie de Piémont, de chacun deux onces: mettez ce mélange au fourneau dans un pot vernissé, afin qu'il se purifie. Prenez le pot plus grand qu'il ne le faudroit, eu égard à la quantité des matieres, afin qu'elles puissent se gonfler sans se répandre; éteignez dans l'eau, remettez au feu, formez des gâteaux.

Autre émail noir. Prenez de la fritte d'émail, six livres; du safre, du safran de Mars fait au vinaigre, & du ferret d'Espagne, de chacun deux onces: mettez le mélange dans un pot vernissé, & achevez le procédé comme les précédens.

Autre émail noir. Prenez de la matiere commune des émaux, quatre livres; de tartre rouge, quatre onces; de magnésie de Piémont préparée, deux onces: réduisez le tout en une poudre fine. Mêlez bien cette poudre à la matiere commune des émaux; mettez le mélange dans un pot vernissé, de maniere qu'il reste une partie du pot vuide, & achevez le procédé comme les précédens.

Faire un émail purpurin. Prenez de fritte d'émail quatre livres, de magnésie deux onces; mettez le mélange au feu dans un pot, dont il reste une grande partie vuide.

Kunckel observe que la dose de deux onces de magnésie sur quatre livres de fritte est forte, & que la couleur pourra venir foncée; mais il ajoute qu'il est presque impossible de rien prescrire d'exact sur les doses, parce que la qualité des matieres, la nature des couleurs, & les accidens du feu, occasionnent de grandes variétés.

Autre émail purpurin. Prenez de la matiere commune des émaux, six livres; de magnésie, trois onces; d'écaillés de cuivre calcinées par trois fois, six

onces : mêlez exactement, réduisez en poudre, & procédez comme ci-dessus.

Le succès de ce procédé dépend surtout de la qualité de la magnésie, & de la conduite du feu. Trop de feu efface les couleurs; & moins la magnésie a de qualité, plus il en faut augmenter la dose.

Faire un émail jaune. Prenez de la matière commune de l'émail, six livres; de tartre trois onces, de magnésie soixante & douze grains : mêlez & incorporez bien ces matières avec celle de l'émail; & procédant comme ci-dessus, vous aurez un émail jaune bon pour les métaux, à l'exception de l'or, à moins qu'on ne le soutienne par d'autres couleurs.

Kunckel avertit que, si on laisse trop long-tems au feu, le jaune s'en ira; qu'il ne faut pas pour cette couleur un tartre pur & blanc, mais un tartre sale & grossier; & que sa coutume est d'y ajouter un peu de cette poudre jaune qu'on trouve dans les vieux chênes, & au défaut de cette poudre, un peu de charbon pilé.

Faire un émail bleu. Prenez d'oripeau calciné deux onces, de safre quarante-huit grains; réduisez en poudre, mêlez les poudres, répandez-les dans quatre livres de la matière commune des émaux, & achevez comme ci-dessus.

Faire un émail violet. Prenez de la matière commune des émaux six livres, de magnésie deux onces, d'écaillés de cuivre calcinées par trois fois quarante-huit grains, & achevez comme ci-dessus.

Kunckel dit sur les deux derniers émaux, qu'ils donnent l'aigue-marine; il prescrit le safre seul pour le bleu, & il veut qu'on y ajoute un peu de magnésie pour le violet; mais il se rétracte ensuite; il approuve les deux procédés de Neri: il ajoute seulement qu'il importe pour ces deux couleurs de retirer du feu à propos; observation générale pour toutes les autres couleurs.

Ces émaux viennent de Venise ou de Hollande; ils sont en petits pains plats de différentes grandeurs. Ils ont ordinairement quatre pouces de diamètre, & quatre à cinq lignes d'épaisseur. Chaque pain porte empreinte la marque de l'ouvrier: cette empreinte se donne avec un gros poinçon; c'est ou un nom de Jésus, ou un soleil, ou une tyrene, ou un sphynx, ou un singe, &c.

II. *L'art de peindre sur l'émail.* L'art d'émailler sur la terre est ancien. Il y avoit au tems de Porfenna roi des Toscans, des vases émaillés de différentes figures. Cet art, après avoir été long-tems brut, fit tout-à-coup des progrès surprenans à Faenza & à Castel-Durante, dans le duché d'Urbino. Michel Ange & Raphaël florissoient alors: aussi les figures qu'on remarque sur les vases qu'on émailloit, sont elles infiniment plus frappantes par le dessein, que par le coloris. Cette espèce de peinture étoit encore loin de ce qu'elle devoit devenir un jour; on n'y employoit que le blanc & le noir, avec quelques teintes légères de carnation au visage & à d'autres parties: tels sont les émaux qu'on appelle de Limoges. Les pièces qu'on faisoit sous François I. sont très-peu de chose, si on ne les estime que par la manière dont elles sont coloriées. Tous les émaux dont on se servoit, tant sur l'or que sur le cuivre, étoient clairs & transparents. On couchoit seulement quelquefois des émaux épais, séparément & à plat, comme on le pratiqueroit encore aujourd'hui si l'on se proposoit de former un relief. Quant à cette peinture dont nous nous proposons de traiter, qui consiste à exécuter avec des couleurs métalliques, auxquelles on a donné leurs fondans, toutes sortes de sujets, sur une plaque d'or ou de cuivre qu'on a émaillée & quelquefois contre-émaillée, elle étoit entièrement ignorée.

On en attribue l'invention aux François. L'opinion générale est qu'ils ont les premiers exécuté sur l'or

dés portraits aussi beaux, aussi finis, & aussi vivans que s'ils avoient été peints ou à l'huile ou en miniature. Ils ont même tenté des sujets d'histoire, qui ont au moins cet avantage que l'éclat en est inaltérable.

L'usage en fut d'abord consacré au bijou. Les Bijoutiers en firent des fleurs & de la mosaïque où l'on voyoit des couleurs brillantes, employées contre toutes les règles de l'art, captiver les yeux par le seul charme de leur éclat.

La connoissance de la manœuvre produisit une sorte d'émulation, qui, pour être assez ordinaire, n'en est pas moins précieuse; ce fut de tirer un meilleur parti des difficultés qu'on avoit surmontées, en produisant des ouvrages plus raisonnables & plus parfaits. Quand il n'y eut plus de mérite à émailler purement & simplement, on songea à peindre en émail; les Joailliers se firent peintres, d'abord copistes des ouvrages des autres, ensuite imitateurs de la nature.

Ce fut en 1632 qu'un orfèvre de Châteaudun, qui entendoit très-bien l'art d'employer les émaux clairs & transparents, se mit à chercher l'autre peinture, qu'on appellera plus exactement *peinture sur l'émail qu'en émail*; & il parvint à trouver des couleurs, qui s'appliquoient sur un fond émaillé d'une seule couleur, & se parfondoient au feu. Il eut pour disciple un nommé *Gribalin*: ces deux peintres communiquèrent leur secret à d'autres artistes qui le perfectionnerent, & qui poussèrent la peinture en émail jusqu'au point où nous la possédons aujourd'hui. L'orfèvre de Châteaudun s'appelloit *Jean Toutin*.

Le premier qui se distingua entre ces artistes, fut l'orfèvre Dubié qui logeoit aux galeries du Louvre. Peu de tems après Dubié, parut Morliere: il étoit d'Orléans. Il travailloit à Blois. Il borna son talent à émailler des bagues & des boîtes de montre. Ce fut lui qui forma Robert Vouquer de Blois, qui l'emporta sur ses prédécesseurs par la beauté des couleurs qu'il employa, & par la connoissance qu'il eut du dessein. Vouquer mourut en 1670. Pierre Chartier de Blois lui succéda, & peignit des fleurs avec quelque succès.

La durée de la peinture en émail, son lustre permanent, la vivacité de ses couleurs, la mirent alors en grand crédit: on lui donna sur la peinture en miniature une préférence, qu'elle eût sans doute conservée, sans les connoissances qu'elle suppose, la patience qu'elle exige, les accidens du feu qu'on ne peut prévoir, & la longueur du travail auquel il faut s'assujettir. Ces raisons sont si fortes, qu'on peut assurer sans craindre de se tromper, qu'il y aura toujours un très-petit nombre de grands peintres en émail; que les beaux ouvrages qui se feront en ce genre seront toujours très-rares & très-précieux, & que cette peinture sera long tems encore sur le point de se perdre; parce que la recherche des couleurs prenant un tems infini à ceux qui s'en occupent, & les succès ne s'obtenant que par des expériences coûteuses & répétées, on continuera d'en faire un secret. C'est pour cette raison que nous invitons ceux qui aiment les Arts, & que leur état & leur fortune ont élevés au-dessus de toute considération d'intérêt, de publier sur la composition des couleurs propres pour la peinture de l'émail & de la porcelaine, ce qu'ils peuvent en connoître; ils se feront beaucoup d'honneur, & ils rendront un service important à la Peinture. Les peintres sur l'émail ont une peine incroyable à compléter leur palette; & quand elle est à peu près complète, ils craignent toujours qu'un accident ne la dérange, ou que quelques couleurs dont ils ignorent la composition, & qu'ils employent avec beaucoup de succès, ne viennent à leur manquer. Il m'a paru, par exemple, que des rouges de Mars qui eussent de l'éclat & de la fixité étoient très-rares. Comment un Art se per-

fectionnera-t-il, lorsque les expériences d'un artiste ne s'ajouteront point aux expériences d'un autre artiste, & que celui qui entrera dans la carrière sera obligé de tout inventer, & de perdre à chercher des couleurs, un tems précieux qu'il eût employé à peindre ?

On vit immédiatement après Pierre Chartier, plusieurs artistes se livrer à la peinture en *émail*. On fit des médailles : on exécuta un grand nombre de petits ouvrages : on peignit des portraits. Jean Petitot & Jacques Bordier en apportèrent d'Angleterre de si parfaits & de si parfaitement coloriés, que deux bons peintres en miniature, Louis Hance & Louis de Guernier, tournerent leur talent de ce côté. Ce dernier se livra à la peinture en *émail* avec tant d'ardeur & d'opiniâtreté, qu'il l'eût sans doute portée au point de perfection qu'elle pouvoit atteindre, s'il eût vécu davantage. Il découvrit cependant plusieurs teintes, qui rendirent ses carnations plus belles que ses prédécesseurs ne les avoient eues. Que sont devenues ces découvertes ?

Mais s'il est vrai, dans tous les Arts, que la distance du médiocre au bon est grande, & que celle du bon à l'excellent est presque infinie, ce sont des vérités singulièrement frappantes dans la peinture en *émail*. Le degré de perfection le plus léger dans le travail, quelques lignes de plus ou de moins sur le diamètre d'une pièce, constituent au-delà d'une certaine grandeur des différences prodigieuses.

Pour peu qu'une pièce soit grande, il est presque impossible de lui conserver cette égalité de superficie, qui permet seule de jouir également de la peinture de quelque côté que vous la regardiez. Les dangers du feu augmentent en raison des surfaces. M. Rouquet, dont je ne pense pas que qui que ce soit recule le jugement dans cette matière, prétend même, dans son ouvrage de *l'état des Arts en Angleterre*, que le projet d'exécuter de grands morceaux en *émail*, est une preuve décisive de l'ignorance de l'artiste ; que ce genre de peinture perd de son mérite, à proportion qu'on s'éloigne de certaines limites ; que l'artiste n'a plus au-delà de ces limites la même liberté dans l'exécution, & que le spectateur feroit plutôt fatigué qu'amusé par les détails, quand même il arriveroit à l'artiste de réussir.

Jean Petitot né à Geneve en 1607, mourut à Vevay en 1691. Il se donna des peines incroyables pour perfectionner son talent. On dit qu'il dut ses belles couleurs à un habile chimiste avec lequel il travailla, mais on ne nomme point ce chimiste. Cependant c'est l'avis de M. Rouquet : Petitot, dit-il, n'eût jamais mis dans ses ouvrages cette manœuvre si fine & si séduisante, s'il avoit opéré avec les substances ordinaires. Quelques heureuses découvertes lui fournirent les moyens d'exécuter sans peine des choses surprenantes que, sans le secours de ces découvertes, les organes les plus parfaits, avec toute l'adresse imaginable, n'auroient jamais pu produire. Tels sont les cheveux que Petitot peignoit avec une légèreté dont les instrumens & les préparations ordinaires ne sont nullement capables. S'il est vrai que Petitot ait eu des moyens mécaniques qui se soient perdus, quel regret pour ceux qui sont nés avec un goût vif pour les Arts, & qui tentent tout le prix de la perfection !

Petitot copia plusieurs portraits d'après les plus grands maîtres : on les conserve précieusement. Vandeyk se plut à le voir travailler, & ne dédaigna pas quelquefois de retoucher ses ouvrages.

Louis XIV. & sa cour employèrent long-tems son pinceau. Il obtint une pension considérable & un logement aux galeries, qu'il occupa jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Ce fut alors qu'il se retira dans sa patrie.

Bordier son beau-frère, auquel il s'étoit associé, peignoit les cheveux, les draperies, & les fonds ; Petitot se chargeoit toujours des têtes & des mains.

Ils traitèrent non-seulement le portrait, mais encore l'histoire. Ils vécurent sans jalousie, & amassèrent près d'un million qu'il partagerent sans procès.

On dit qu'il y a un très-beau morceau d'histoire de ces deux artistes dans la bibliothèque de Geneve.

M. Rouquet fait l'éloge d'un peintre Suédois appelé M. Zink. Ce peintre a travaillé en Angleterre. Il a fait un grand nombre de portraits, où l'on voit l'*émail* manié avec une extrême facilité, l'indocilité des matières subjuguée, & les entraves que l'art de l'*émail* met au génie entièrement brisées. Le peintre de Geneve dit de M. Zink ce qu'il a dit de Petitot, qu'il a possédé des manœuvres & des matières qui lui étoient particulières, & sans lesquelles ses ouvrages n'auroient jamais eu la liberté du pinceau, la fraîcheur, la vérité, l'empâtement qui leur donnent l'effet de la nature. Les mots par lesquels M. Rouquet finit l'éloge de M. Zink sont remarquables : « il » est bien humiliant, dit M. Rouquet, pour la nature humaine, que les Génies ayent la jalousie d'être seuls ». M. Zink n'a point fait d'élève.

Nous avons aujourd'hui quelques hommes habiles dans la peinture en *émail* ; tout le monde connoît les portraits de ce même M. Rouquet que nous venons de citer, ceux de M. Liotard, & les compositions de M. Durand. Je me fais honneur d'être l'ami de ce dernier, qui n'est pas moins estimable par l'honnêteté de ses mœurs & la modestie de son caractère, que par l'excellence de son talent. La postérité qui fera cas de ses ouvrages en *émail*, recherchera avec le plus grand empressement les morceaux qu'il a exécutés sur la nacre, & qui auront échappé à la barbarie de nos petits-maîtres. Mais je crains bien que la plupart de ces bas-reliefs admirables, roulés brutalement sur des tables de marbre, qui égratignent & défigurent les plus belles têtes, les plus beaux contours, ne soient effacés & détruits, lorsque les amateurs en connoîtront la valeur, qui n'est pas ignorée aujourd'hui, sur-tout des premiers artistes. C'est en lui voyant travailler un très-beau morceau de peinture en *émail*, soit qu'on le considère par le sujet, ou par le dessin, ou par la composition, ou par l'expression, ou même par le coloris, que j'écrivois ce que je détaillerai de *la peinture en émail*, après que j'aurai fait connoître en peu de mots le morceau de peinture dont il s'agit.

C'est une plaque destinée à former le fond d'une tabatière d'homme, d'une forme ronde, & d'une grandeur qui passe un peu l'ordinaire. On voit sur le devant un grand Amour de dix-huit ans ; droit, l'air triomphant & satisfait, appuyé sur son arc, & montrant du doigt Hercule qui apprend à filer d'Omphale : cet amour semble dire à celui qui le regarde ces deux vers :

Qui que tu sois, tu vois ton maître ;
Il l'est, le fut, ou le doit être.

ou

Quand tu serois Jupiter même,
Je te ferai filer aussi.

Hercule est renversé nonchalamment au pié d'Omphale, sur laquelle il attache les regards les plus tendres & les plus passionnés. Omphale est occupée à lui apprendre à faire tourner un fuseau dont elle tient l'extrémité entre ses doigts. La dignité de son visage, la finesse de son souris, je ne fais quels vestiges d'une passion mal célée qui s'échappe imperceptiblement de tous ses traits, sont autant de choses qu'il

qu'il faut voir & qui ne peuvent s'écrire. Elle est affise sur la peau du lion de Nemée ; un de ses piés délicats est posé sur la tête de l'animal terrible ; cependant trois petits Amours se jouent de la massue du héros qu'ils ont mise en balançoire. Ils ont chacun leur caractère. Un paysage forme le fond du tableau. Ce morceau vû à l'œil nud fait un grand plaisir ; mais regardé à la loupe , c'est toute autre chose encore ; on en est enchanté.

C'est l'orfèvre qui prépare la plaque sur laquelle on se propose de peindre. Sa grandeur & son épaisseur varient , selon l'usage auquel on la destine. Si elle doit former un des côtés d'une boîte, il faut que l'or en soit à vingt-deux carats au plus : plus fin, il n'auroit pas assez de soutien ; moins fin, il seroit sujet à fondre. Il faut que l'alliage en soit moitié blanc & moitié rouge , c'est-à-dire moitié argent & moitié cuivre ; l'*émail* dont on la couvrira , en sera moins exposé à verdier , que si l'alliage étoit tout rouge.

Il faudra recommander à l'orfèvre de rendre son or bien pur & bien net , & de le dégager exactement de pailles & de vent ; sans ces précautions il se fera inmanquablement des soufflures à l'*émail* , & ces défauts seront sans remède.

On réservera autour de la plaque un filet qu'on appelle aussi *bordement*. Ce filet ou bordement retiendra l'*émail* , & l'empêchera de tomber, lorsqu'étant appliqué on le pressera avec la spatule. On lui donnera autant de hauteur qu'on veut donner d'épaisseur à l'*émail* ; mais l'épaisseur de l'*émail* variant selon la nature de l'ouvrage , il en est de même de la hauteur du filet ou bordement. On observera seulement que quand la plaque n'est point contre-émailée , il faudra qu'elle soit moins chargée d'*émail* , parce l'*émail* mis au feu tirant l'or à soi, la piece deviendroit convexe.

Lorsque l'*émail* ne doit point couvrir toute la plaque , alors il faut lui pratiquer un logement. Pour cet effet on trace sur la plaque les contours du dessin ; on se sert de la mine de plomb, ensuite du burin. On champleve tout l'espace renfermé dans les contours du dessin , d'une profondeur égale à la hauteur qu'on eût donnée au filet , si la plaque avoit dû être entièrement émaillée.

On champleve à l'échope , & cela le plus également qu'on peut : c'est une attention qu'il ne faut pas négliger. S'il y avoit une éminence , l'*émail* se trouvant plus foible en cet endroit , le verd pourroit y pousser. Les uns pratiquent au fond du champlever des hachures legeres & ferrées , qui se croisent en tous sens ; les autres y font des traits ou éraflures , avec un bout de lime cassé quarrément.

L'usage de ces éraflures ou hachures , c'est de donner prise à l'*émail* , qui , sans cette précaution , pourroit se séparer de la plaque. Si l'on observoit de tremper la piece champlevée dans de l'eau régale affoiblie , les inégalités que son action formeroit sur le champlever , pourroient remplir merveilleusement la vûe de l'artiste dans les hachures qu'il y pratique : c'est une expérience à faire. Au reste il est évident qu'il ne faudroit pas manquer de laver la piece dans plusieurs eaux , au sortir de l'eau régale.

Quoi qu'il en soit de cette conjecture , lorsque la piece est champlevée , il faut la dégraisser. Pour la dégraisser on prendra une poignée de cendres gravelées qu'on fera bouillir dans une pinte d'eau ou environ , avec la piece à dégraisser. Au défaut de cendres gravelées on pourroit se servir de celles du foyer , si elles étoient de bois neuf ; mais les cendres gravelées leur sont préférables. Voyez CENDRES.

Au sortir de cette lessive on lavera la piece dans de l'eau claire où l'on aura mis un peu de vinaigre ;

Tome V.

& au sortir de ce mélange d'eau & de vinaigre , on la relavera dans l'eau claire.

Voilà les précautions qu'il importe de prendre sur l'or ; mais on se détermine quelquefois , par économie , à émailler sur le cuivre rouge : alors on est obligé d'amboutir toutes les pieces , quelle que soit la figure qu'elles ayent , ronde , ovale , ou quarrée. Les amboutir , dans cette occasion , c'est les rendre convexes du côté à peindre , & concaves du côté à contre-émailler. Pour cet effet il faut avoir un poinçon d'acier de la même forme qu'elles , avec un bloc de plomb : on pose la piece sur le bloc ; on appuie dessus le poinçon , & l'on frappe sur la tête du poinçon avec un marteau. Il faut frapper assez fort pour que l'empreinte du poinçon se fasse d'un seul coup. On prend du cuivre en feuilles , de l'épaisseur d'un parchemin. Il faut que le morceau qu'on employe , soit bien égal & bien nettoyé : on passe sur la surface le gratoir , devant & après qu'il a reçu l'empreinte. Ce qu'on se propose en l'amboutissant , c'est de lui donner de la force , & de l'empêcher de s'envoiler.

Cela fait , il faut se procurer un *émail* qui ne soit ni tendre ni dur : trop tendre , il est sujet à se fendre ; trop dur , on risque de fondre la plaque. Quant à la couleur , il faut que la pâte en soit d'un beau blanc de lait. Il est parfait , s'il réunit à ces qualités la finesse du grain. Le grain de l'*émail* sera fin , si l'endroit de sa surface d'où il s'en fera détaché un éclat , paroît égal , lisse & poli.

On prendra le pain d'*émail* , on le frappera à petits coups de marteau , en le soutenant de l'extrémité du doigt. On recueillera tous les petits éclats dans une serviette qu'on étendra sur soi ; on les mettra dans un mortier d'agate , en quantité proportionnée au besoin qu'on en a. On versera un peu d'eau dans le mortier : il faut que cette eau soit froide & pure : les artistes préfèrent celle de fontaine à celle de riviere. On aura une molette d'agate ; on broyera les morceaux d'*émail* , qu'on arrosera à mesure qu'ils se pulveriseront : il ne faut jamais les broyer à sec. On se gardera bien de continuer le broyement trop long-tems. S'il est à-propos de ne pas sentir l'*émail* graveleux , soit au toucher , soit sous la molette , il ne faut pas non plus qu'il soit en boue : on le réduira en molécules égales ; car l'inégalité supposant des grains plus petits les uns que les autres , les petits ne pourroient s'arranger autour des gros , sans y laisser des vuides inégaux , & sans occasionner des vents. On peut en un bon quart-d'heure broyer autant d'*émail* qu'il en faut pour charger une boîte.

Il y a des artistes qui prétendent qu'après avoir mis l'*émail* en petits éclats , il faut le bien broyer & purger de ses ordures avec de l'eau-forte ; le laver dans de l'eau claire , & le broyer ensuite dans le mortier. Mais cette précaution est superflue quand on se sert d'un mortier d'agate ; la propreté suffit.

Lorsque l'*émail* est broyé , on verse de l'eau dessus ; on le laisse déposer , puis on décante par inclination l'eau , qui emporte avec elle la teinture que le mortier a pu donner à l'*émail* & à l'eau. On continue ces lotions jusqu'à ce que l'eau paroisse pure , observant à chaque lotion de laisser déposer l'*émail*.

On ramassera dans une soucoupe les différentes eaux des lotions , & on les y laissera déposer. Ce dépôt pourra servir à contre-émailler la piece , s'il en est besoin.

Tandis qu'on prépare l'*émail* , la plaque champlevée trempe dans de l'eau pure & froide : il faut l'y laisser au moins du soir au lendemain ; plus elle y restera de tems , mieux cela fera.

Il faut toujours conserver l'*émail* broyé couvert

Y y y.

d'eau, jusqu'à ce qu'on l'employe; & s'il y en a plus de broyé qu'on n'en employera, il faut le tenir couvert d'eau seconde.

Pour l'employer il faut avoir un chevalet de cuivre rouge ou jaune. Ce chevalet n'est autre chose qu'une plaque repliée par ses deux bouts. Ces replis lui servent de piés; & comme ils sont de hauteurs inégales, la surface du chevalet sera en plan incliné. On a une spatule avec laquelle on prend de l'*émail* broyé, & on le met sur le chevalet, où cette portion qu'on en veut employer s'égoutte d'une partie de son eau, qui s'étend le long des bords du chevalet. Il y a des artistes qui se passent de chevalet. On reprend peu-à-peu avec la spatule l'*émail* de dessus le chevalet, & on le porte dans le champléver de la piece à émailler, en commençant par un bout & finissant par l'autre. On supplée à la spatule avec un cure-dent: cela s'appelle *charger*. Il faut que cette première charge remplisse tout le champléver, & soit au niveau de l'or; car il s'agit ici d'une plaque d'or. Nous parlerons plus bas de la manière dont il faut charger les plaques de cuivre; il n'est pas nécessaire que l'*émail* soit broyé pour cette première charge, ni aussi fin, ni aussi soigneusement que pour une seconde.

Ceux qui n'ont point de chevalet, ont un petit godet de fayence dans lequel ils transfèrent l'*émail* du mortier: le fond en est plat; mais ils le tiennent un peu incliné, afin de déterminer l'eau à tomber d'un côté.

Lorsque la piece est chargée, on la place sur l'extrémité des doigts, & on la frappe légèrement par les côtés avec la spatule, afin de donner lieu par ces petites secousses aux molécules de l'*émail* broyé, de se composer entr'elles, de se ferrer, & de s'arranger.

Cela fait, pour retirer l'eau que l'*émail* chargé peut encore contenir, on place sur les bords un linge fin, blanc & sec, & on l'y laisse tant qu'il aspire de l'eau. Il faut avoir l'attention de le changer de côté. Lorsqu'il n'aspire plus rien des bords, on y fait un pli large & plat, qu'on pose sur le milieu de l'*émail* à plusieurs reprises; après quoi on prend la spatule, & on l'appuie légèrement sur toute la surface de l'*émail*, sans toutefois le déranger: car s'il arrivoit qu'il se dérangeât, il faudroit l'humecter derechef, afin qu'il se disposât convenablement, sans le tirer du champléver.

Quand la piece est sèche, il faut l'exposer sur des cendres chaudes, afin qu'il n'y reste plus aucune humidité. Pour cet effet on a un morceau de taule percé de plusieurs petits trous, sur lequel on la place. La piece est sur la taule, la taule est sur la cendre: elle reste en cet état jusqu'à ce qu'elle ne fume plus. On observera seulement de la tenir chaude jusqu'au moment de la passer au feu; car si on l'avoit laissée refroidir, il faudroit la réchauffer peu-à-peu à l'entrée du fourneau, sans quoi l'on exposerait l'*émail* à pètiller.

Une précaution à prendre par rapport à la taule percée de trous, c'est de la faire rougir & de la battre avant que de s'en servir, afin d'en séparer les écailles. Il faut qu'elle ait les bords relevés, en sorte que la piece que l'on place dessus n'y touchant que par ses extrémités, le contre-*émail* ne s'y attache point.

On a des pinces longues & plates, qu'on appelle *releve-moustache*, dont on se sert pour enlever la plaque & la porter au feu.

On passe la piece au feu dans un fourneau, dont on trouvera la figure & des coupes dans nos Planches de l'*Émailleur*, avec celles d'un pain d'*émail*, du mortier, de la molette, du chevalet, de la spatule, des taules, du *releve-moustache*, des mouffles, de la pierre à user, des inventaires, & des autres outils de l'atelier

du Peintre sur l'*émail*. Voyez donc nos figures & leur explication.

Il faudra se pourvoir de charbon de bois de hêtre, & à son défaut, de charbon de bois de chêne. On commencera par charger le fond de son fourneau de trois lits de branches. Ces branches auront un bon doigt de grosseur; on les coupera chacune de la longueur de l'intérieur du fourneau, jusqu'à son ouverture; on les rangera les unes à côté des autres, de manière qu'elles se touchent. On placera celles du second lit dans les endroits où celles du premier lit se touchent, & celles du troisième lit, où se touchent celles du second; en sorte que chaque branche du troisième lit soit portée sur deux branches du second, & chaque branche du second sur deux branches du premier. On choisira les branches fort droites, afin qu'elles ne laissent point de vuide: un de leurs bouts touchera le fond du fourneau, & l'autre correspondra à l'ouverture. On a choisi cette disposition, afin que s'il arrivoit à une branche de se consumer trop promptement, on pût lui en substituer facilement une autre.

Cela fait, on a une moufle de terre; on la place sur ces lits de charbon, l'ouverture tournée du côté de la bouche du fourneau, & le plus à ras de cette bouche qu'il est possible.

La moufle placée, il s'agit de garnir ses côtés & sa partie postérieure, de charbons de branches. Les branches des côtés sont rangées comme celles des lits: les postérieures sont mises transversalement. Les unes & les autres s'élevent jusqu'à la hauteur de la moufle. Au-delà de cette hauteur les branches sont rangées longitudinalement & parallèlement à celles des lits. Il n'y a qu'un lit sur la moufle.

Lorsque ce dernier lit est fait, on prend du petit charbon de la même espece, & l'on en répand dessus à la hauteur de quatre pouces. C'est alors qu'on couvre le fourneau de son chapiteau, qu'on étend sur le fond de la moufle trois ou cinq branches qui remplissent son intérieur en partie, & qu'on jette par la bouche du fourneau, du charbon qu'on a eu le soin de faire allumer tandis qu'on chargeoit le fourneau.

On a une piece de terre qu'on appelle l'*atre*; on la place sur la mentonnière: elle s'éleve à la hauteur du fond de la moufle. On a de gros charbons de la même espece que celui des lits; on en bouche toute l'ouverture de la moufle, puis on laisse le fourneau s'allumer de lui-même: on attend que tout en paroisse également rouge. Le fourneau s'allume par l'air qui se porte aux fentes pratiquées tant au fourneau qu'à son chapiteau.

Pour s'assurer si le fourneau est assez allumé, on retire l'*atre*, afin de découvrir le charbon rangé en lits sous la moufle; & lorsqu'on voit ces lits également rouges par-tout, on remet l'*atre* & les charbons qui étoient dessus, & l'on avive le feu en soufflant dans la moufle avec un soufflet.

Si en ôtant la porte du chapiteau l'on s'aperçoit que le charbon se fût soutenu élevé, il faudroit le faire descendre avec la pincette, & aviver le feu dans la moufle avec le soufflet, après avoir remis la porte du chapiteau.

Quand la couleur de la moufle paroîtra d'un rouge-blanc, il sera tems de porter la piece au feu; c'est pourquoi l'on nettoiera le fond de la moufle du charbon qui y est & qu'on rejettera dans le fourneau par le trou du chapiteau. On prendra la piece avec le *releve-moustache*, & on la placera sous la moufle le plus avant qu'on pourra. Si elle eût été froide, il eût fallu, comme nous en avons déjà averti plus haut, l'exposer d'abord sur le devant de la moufle, pour l'échauffer, & l'avancer successivement jusqu'au fond.

Pour introduire la piece dans la moufle, il a fallu

écarter les charbons qui couvroient son entrée. Quand la piece y est introduite, on la referme avec deux charbons seulement, à-travers desquels on regarde ce qui se passe.

Si l'on s'apperçoit que la fusion soit plus forte vers le fond de la moufle que sur le devant ou sur les côtés, on retourne la piece, jusqu'à ce qu'on ait rendu la fusion égale par-tout. Il est bon de savoir qu'il n'est pas nécessaire au premier feu, que la fusion soit poussée jusqu'où elle peut aller, & que la surface de l'*émail* soit bien unie.

On s'apperçoit au premier feu que la piece doit être retirée, lorsque sa surface, quoique montagneuse & ondulée, présente cependant des parties liées & une surface unie, quoique non plane.

Cela fait, on retire la piece; on prend la taule sur laquelle elle étoit posée, & on la bat pour en détacher les écailles: cependant la piece refroidit.

On rebroye de l'*émail*, mais on le broye le plus fin qu'il est possible, sans le mettre en bouillie. L'*émail* avoit baissé au premier feu: on en met donc à la seconde charge un tant-soit-peu plus que la hauteur du filet: cet excès doit être de la quantité que le feu ôtera à cette nouvelle charge. On charge la piece cette seconde fois, comme on l'a chargée la première: on prépare le fourneau comme on l'avoit préparé: on met au feu de la même maniere; mais on y laisse la piece en fusion, jusqu'à ce qu'on lui trouve la surface unie, lisse & plane. Une attention qu'il faut avoir à tous les feux, c'est de balancer sa piece, l'inclinant de gauche à droite & de droite à gauche, & de la retourner. Ces mouvemens servent à composer entr'elles les parties de l'*émail*, & à distribuer également la chaleur.

Si l'on trouvoit à la piece quelque creux au sortir de ce second feu, & que le point le plus bas de ce creux descendît au-dessous du filet, il faudroit la recharger légèrement, & la passer au feu, comme nous venons de le prescrire.

Voilà ce qu'il faut observer aux pieces d'or. Quant à celles de cuivre, il faut les charger jusqu'à trois fois, & les passer autant de fois au feu: on s'épargne par ce moyen la peine de les user, l'*émail* en devient même d'un plus beau poli.

Je ne dis rien des pieces d'argent, car on ne peut absolument en émailler des plaques; cependant tous les auteurs en font mention, mais je doute qu'aucun d'eux en ait jamais vû. L'argent se boursoufle, il fait boursoufler l'*émail*; il s'y forme des œillets & des trous. Si l'on réussit, c'est une fois sur vingt; encore est-ce très-imparfaitement, quoiqu'on ait pris la précaution de donner à la plaque d'argent plus d'une ligne d'épaisseur, & qu'on ait soudé une feuille d'or par-dessus. Une pareille plaque soutient à peine un premier feu sans accident: que seroit-ce donc si la peinture exigeoit qu'on lui en donnât deux, trois, quatre, & même cinq? d'où il s'ensuit ou qu'on n'a jamais sù peindre sur des plaques d'argent émaillées, ou que c'est un secret absolument perdu. Toutes nos peintures en *émail* sont sur l'or ou sur le cuivre.

Une chose qu'il ne faut point ignorer, c'est que toute piece émaillée en plein du côté que l'on doit peindre, doit être contre-émaillée de l'autre côté, à moitié moins d'*émail*, si elle est convexe; si elle est plane, il faut que la quantité du contre-*émail* soit la même que celle de l'*émail*. On commence par le contre-*émail*, & l'on opere comme nous l'avons prescrit ci-dessus; il faut seulement laisser au contre-*émail* un peu d'humidité, sans quoi il en pourroit tomber une partie lorsqu'on viendroit à frapper avec la spatule les côtés de la plaque, pour faire ranger l'*émail* à sa surface, comme nous l'avons prescrit.

Lorsque les pieces ont été suffisamment chargées & passées au feu, on est obligé de les user, si elles

font plates; on se sert pour cela de la pierre à affiler les tranchets des cordonniers: on l'humecte, on la promene sur l'*émail* avec du grais tamisé. Lorsque toutes les ondulations auront été atteintes & effacées, on enlèvera les traits du sable avec l'eau & la pierre seule. Cela fait, on lavera bien la piece, en la fayétant & broffant en pleine eau. S'il s'y est formé quelques petits œillets, & qu'ils soient découverts, bouchez-les avec un grain d'*émail*, & repassez votre piece au feu, pour la repolir. S'il en paroît qui ne soient point percés, faites-y un trou avec une onglette ou burin: remplissez ce trou, de maniere que l'*émail* forme au-dessus un peu d'éminence, & remettez au feu; l'éminence venant à s'affaïsser par le feu, la surface de votre plaque sera plane & égale.

Lorsque la piece ou plaque est préparée, il s'agit de la peindre. Il faut d'abord se pourvoir de couleurs. La préparation de ces couleurs est un secret; cependant nous avons quelque espérance de pouvoir la donner à l'article PORCELAINE. Voyez cet article. Il faudroit tâcher d'avoir ses couleurs broyées au point qu'elles ne se sentent point inégales sous la molette, de les avoir en poudre, de la couleur qu'elles viendront après avoir été parfondues, telles que, quoiqu'elles ayent été couchées fort épais, elles ne croûtent point, ne piquent point l'*émail*, ou ne s'enfoncent point, après plusieurs feux, au-dessous du niveau de la piece. Les plus dures à se parfondre passent pour les meilleures; mais si on pouvoit les accorder toutes d'un fondant qui en rendît le parfond égal, il faut convenir que l'artiste en travailleroit avec beaucoup plus de facilité: c'est-là un des points de perfection que ceux qui s'occupent de la préparation des couleurs pour l'*émail*, devroient se proposer. Il faut avoir grand soin, sur-tout dans les commencemens, de tenir registre de leurs qualités, afin de s'en servir avec quelque sûreté; il y aura beaucoup à gagner à faire des notes de tous les mélanges qu'on en aura essayés. Il faut tenir ses couleurs renfermées dans de petites boîtes de boüis qui soient étiquetées & numérotées.

Pour s'assurer des qualités de ses couleurs, on aura de petites plaques d'*émail* qu'on appelle *inventaires*: on y exécutera au pinceau des traits larges comme des lentilles; on numérotera ces traits, & l'on mettra l'inventaire au feu. Si l'on a observé de coucher d'abord la couleur égale & legere, & de repasser ensuite sur cette premiere couche de la couleur qui fasse des épaisseurs inégales; ces inégalités détermineront au sortir du feu la foiblesse, la force & les nuances.

C'est ainsi que le peintre en *émail* formera sa palette; ainsi la palette d'un émailleur est, pour ainsi dire, une suite plus ou moins considérable d'essais numérotés sur des inventaires, auxquels il a recours selon le besoin. Il est évident que plus il a de ces essais d'une même couleur & de couleurs diverses, plus il complete sa palette; & ces essais sont ou de couleurs pures & primitives, ou de couleurs résultantes du mélange de plusieurs autres. Celles-ci se forment pour l'*émail*, comme pour tout autre genre de peinture: avec cette différence que dans les autres genres de peinture les teintes restent telles que l'artiste les aura appliquées; au lieu que dans la peinture en *émail*, le feu les altérant plus ou moins d'une infinité de manieres différentes, il faut que l'émailleur en peignant ait la mémoire présente de tous ces effets; sans cela il lui arrivera de faire une teinte pour une autre, & quelquefois de ne pouvoir plus recouvrer la teinte qu'il aura faite. Le peintre en *émail* a, pour ainsi dire, deux palettes, l'une sous les yeux, & l'autre dans l'esprit; & il faut qu'il soit attentif à chaque coup de pinceau de les conformer entr'elles; ce qui lui seroit très-difficile, ou peut-être impossible, si, quand il a commencé un ouvrage, il interrompoit

son travail pendant quelque tems considérable. Il ne se souviendroit plus de la maniere dont il auroit composé ses teintes, & il feroit exposé à placer à chaque instant ou les unes sur les autres, ou les unes à côté des autres, des couleurs qui ne sont point faites pour aller ensemble. Qu'on juge par-là combien il est difficile de mettre d'accord un morceau de peinture en *émail*, pour peu qu'il soit considérable. Le mérite de l'accord dans un morceau, peut être senti presque par tout le monde; mais il n'y a que ceux qui sont initiés dans l'art, qui puissent apprécier tout le mérite de l'artiste.

Quand on a ses couleurs, il faut se procurer de l'huile essentielle de lavande, & tâcher de l'avoir non adultérée; quand on l'a, on la fait engraisser: pour cet effet, on en met dans un gobelet dont le fond soit large, à la hauteur de deux doigts; on le couvre d'une gaze en double, & on l'expose au soleil, jusqu'à ce qu'en inclinant le gobelet on s'aperçoive qu'elle coule avec moins de facilité, & qu'elle n'ait plus que la fluidité naturelle de l'huile d'olive: le tems qu'il lui faut pour s'engraisser est plus ou moins long selon la saison.

On aura un gros pinceau à l'ordinaire qui ne serve qu'à prendre de cette huile. Pour peindre, on en fera faire avec du poil de queues d'hermine; ce sont les meilleurs, en ce qu'ils se vident facilement de la couleur & de l'huile dont ils sont chargés quand on a peint.

Il faut avoir un morceau de crystal de roche, ou d'agate; que ce crystal soit un peu arrondi par les bords; c'est là-dessus qu'on broyera & délayera ses couleurs: on les broyera & délayera jusqu'à ce qu'elles fassent sous la molette la même sensation douce que l'huile même.

Il faut avoir pour palette un verre ou crystal qu'on tient posé sur un papier blanc; on portera les couleurs broyées sur ce morceau de verre ou de crystal; & le papier blanc servira à les faire paroître à l'œil telles qu'elles sont.

Si l'on vouloit faire servir des couleurs broyées du jour au lendemain, on auroit une boîte de la forme de la palette; on coleroit un papier sur le haut de la boîte; ce papier soutiendrait la palette qu'on couvrirait du couvercle même de la boîte; car la palette ne portant que sur les bords de la boîte, elle n'empêcherait point que le couvercle ne se pût mettre. Mais il arrivera que le lendemain les couleurs demanderont à être humectées avec de l'huile nouvelle, celle de la veille s'étant engraisée par l'évaporation.

On commencera par tracer son dessein: pour cela, on se servira du rouge de Mars; on donne alors la préférence à cette couleur, parce qu'elle est légère, & qu'elle n'empêche point les couleurs qu'on applique dessus, de produire l'effet qu'on en attend. On dessinera son morceau en entier avec le rouge de Mars; il faut que ce premier trait soit de la plus grande correction possible, parce qu'il n'y a plus à y revenir. Le feu peut détruire ce que l'artiste aura bien ou mal fait; mais s'il ne détruit pas, il fixe & les défauts & les beautés. Il en est de cette peinture à-peu-près ainsi que de la fresque; il n'y en a point qui demande plus de fermeté dans le dessinateur, & il n'y a point de peintres qui soient moins sûrs de leur dessein que les peintres en *émail*: il ne seroit point difficile d'en trouver la raison dans la nature même de la peinture en *émail*; ses inconvéniens doivent rebuter les grands talens.

L'artiste a à côté de lui une poêle où l'on entretient un feu doux & modéré sous la cendre; à mesure qu'il travaille, il met son ouvrage sur une plaque de taule percée de trous, & le fait secher sur cette poêle: si on l'interrompt, il le garantit de l'im-

pression de l'air, en le tenant sous un couvercle de carton.

Lorsque tout son dessein est achevé au rouge de Mars, il met sa plaque sur un morceau de taule, & la taule sur un feu doux, ensuite il colorie son dessein comme il le juge convenable. Pour cet effet, il commence par passer sur l'endroit dont il s'occupe, une teinte égale & légère, puis il fait sécher; il pratique ensuite sur cette teinte les ombres avec la même couleur couchée plus forte ou plus foible, & fait sécher; il accorde ainsi tout son morceau, observant seulement que cette première ébauche soit par-tout extrêmement foible de couleur; alors son morceau est en état de recevoir un premier feu.

Pour lui donner ce premier feu, il faudra d'abord l'exposer sur la taule percée, à un feu doux, dont on augmentera la chaleur à mesure que l'huile s'évaporerait. L'huile à force de s'évaporer, & la piece à force de s'échauffer, il arrivera à celle-ci de se noircir sur toute sa surface: on la tiendra sur le feu jusqu'à ce qu'elle cesse de fumer. Alors on pourra l'abandonner sur les charbons ardents de la poêle, & l'y laisser jusqu'à ce que le noir soit dissipé, & que les couleurs soient revenues dans leur premier état: c'est le moment de la passer au feu.

Pour la passer au feu, on observera de l'entretenir chaude; on chargera le fourneau, comme nous l'avons prescrit plus haut; c'est le tems même qu'il mettra à s'allumer, qu'on employera à faire sécher la piece sur la poêle. Lorsqu'on aura lieu de présumer à la couleur rouge-blanche de la moufle qu'il fera suffisamment allumé; on placera la piece & sa taule percée sous la moufle, le plus avancées vers le fond qu'on pourra. On observera entre les charbons qui couvriront son entrée, ce qui s'y passera. Il ne faut pas manquer l'instant où la peinture se parfonde, on le connoitra à un poli qu'on verra prendre à la piece sur toute sa surface; c'est alors qu'il faudra la retirer.

Cette manoeuvre est très-critique; elle tient l'artiste dans la plus grande inquiétude; il n'ignore pas en quel état il a mis sa piece au feu, ni le tems qu'il a employé à la peindre: mais il ne fait point du-tout comment il l'en retirera, & s'il ne perdra pas en un moment le travail assidu de plusieurs semaines. C'est au feu, c'est sous la moufle que se manifestent toutes les mauvaises qualités du charbon, du métal, des couleurs & de l'*émail*; les piquûres, les soufflures, les fentes mêmes. Un coup de feu efface quelquefois la moitié de la peinture; & de tout un tableau bien travaillé, bien accordé, bien fini, il ne reste sur le fond que des piés, des mains, des têtes, des membres épars & isolés; le reste du travail s'est évanoui: aussi ai-je ouï dire à des artistes que le tems de passer au feu, quelque court qu'il fût, étoit presque un tems de fièvre qui les fatiguoit davantage & nuisoit plus à leur santé, que des jours entiers d'une occupation continue.

Outre les qualités mauvaises du charbon, des couleurs, de l'*émail*, du métal, auxquelles j'ai souvent ouï attribuer les accidens du feu; on en accuse quelquefois encore la mauvaise température de l'air, & même l'haleine des personnes qui ont approché de la plaque pendant qu'on la peignoit.

Les artistes vigilans éloigneront d'eux ceux qui auront mangé de l'ail, & ceux qu'ils soupçonneront être dans les remèdes mercuriels.

Il faut observer dans l'opération de passer au feu, deux choses importantes; la première de tourner & de retourner sa piece afin qu'elle soit par-tout également échauffée: la seconde, de ne pas attendre à ce premier feu que la peinture ait pris un poli vif; parce qu'on éteint d'autant plus facilement les couleurs que la couche en est plus légère, & que les couleurs

une fois dégradées, le mal est sans remède ; car comme elles sont transparentes, celles qu'on coucheroit dessus dans la suite, tiendroient toujours de la foiblesse & des autres défauts de celles qui seroient dessous.

Après ce premier feu, il faut disposer la pièce à en recevoir un second. Pour cet effet, il faut la repeindre toute entière ; colorier chaque partie comme il est naturel qu'elle le soit, & la mettre d'accord aussi rigoureusement que si le second feu devoit être le dernier qu'elle eût à recevoir ; il est à propos que la couche des couleurs soit pour le second feu un peu plus forte, & plus caractérisée qu'elle ne l'étoit pour le premier. C'est avant le second feu qu'il faut rompre ses couleurs dans les ombres, pour les accorder avec les parties environnantes : mais cela fait, la pièce est disposée à recevoir un second feu. On la fera sécher sur la poêle comme nous l'avons prescrit pour le premier, & l'on se conduira exactement de la même manière, excepté qu'on ne la retirera que quand elle paroîtra avoir pris sur toute sa surface un poli un peu plus vif que celui qu'on lui vouloit au premier feu.

Après ce second feu, on la mettra en état d'en recevoir un troisième, en la repeignant comme on l'avoit repeinte avant que de lui donner le second ; une attention qu'il ne faudra pas négliger, c'est de fortifier encore les couches des couleurs, & ainsi de suite de feu en feu.

On pourra porter une pièce jusqu'à cinq feux ; mais un plus grand nombre seroit souffrir les couleurs, encore faut-il en avoir d'excellentes pour qu'elles puissent supporter cinq fois le fourneau.

Le dernier feu est le moins long ; on réserve pour ce feu les couleurs tendres, c'est par cette raison qu'il importe à l'artiste de les bien connoître. L'artiste qui connoîtra bien sa palette, ménagera plus ou moins de feux à ses couleurs selon leurs qualités. S'il a, par exemple un bleu tenace, il pourra l'employer dès le premier feu ; si au contraire son rouge est tendre, il en différera l'application jusqu'aux derniers feux, & ainsi des autres couleurs. Quel genre de peinture ? combien de difficultés à vaincre ? combien d'accidens à essuyer ? voilà ce qui faisoit dire à un des premiers peintres en *émail* à qui l'on montrait un endroit foible à retoucher, *ce sera pour un autre morceau*. On voit par cette réponse combien ses couleurs lui étoient connues : l'endroit qu'on reprenoit dans son ouvrage étoit foible à la vérité, mais il y avoit plus à perdre qu'à gagner à le corriger.

S'il arrive à une couleur de disparaître entièrement, on en sera quitte pour repeindre, pourvu que cet accident n'arrive pas dans les derniers feux.

Si une couleur dure a été couchée avec trop d'huile & en trop grande quantité, elle pourra former une croûte sous laquelle il y aura infailliblement des trous : dans ce cas, il faut prendre le diamant & grater la croûte, repasser au feu afin d'unir & de repolir l'endroit, repeindre toute la pièce, & surtout se modérer dans l'usage de la couleur suspecte.

Lorsqu'un verd se trouvera trop brun, on pourra le rehausser avec un jaune pâle & tendre ; les autres couleurs ne se rehausseront qu'avec le blanc, &c.

Voilà les principales manœuvres de la peinture en *émail*, c'est à-peu-près tout ce qu'on peut en écrire ; le reste est une affaire d'expérience & de génie. Je ne suis plus étonné que les artistes d'un certain ordre se déterminent si rarement à écrire. Comme ils s'aperçoivent que dans quelques détails qu'ils pussent entrer, ils n'en diroient jamais assez pour ceux que la nature n'a point préparés, ils négligent de prescrire des règles générales, communes, grossières & matérielles qui pourroient à la vérité servir à

la conservation de l'art, mais dont l'observation la plus scrupuleuse feroit à peine un artiste médiocre.

Voici des observations qui pourront servir à ceux qui auront le courage de s'occuper de la peinture sur l'*émail* ou plutôt sur la porcelaine. Ce sont des notions élémentaires qui auroient leur utilité, si nous avions pû les multiplier, & en former un tout ; mais il faut espérer que quelque homme ennemi du mystère, & bien instruit de tous ceux de la peinture sur l'*émail* & sur la porcelaine, achèvera, rectifiera même dans un traité complet ce que nous ne faisons qu'ébaucher ici. Ceux qui connoissent l'état où sont les choses aujourd'hui, apprétieront les peines que nous nous sommes données, en profiteront, nous sauront gré du peu que nous révélons de l'art, & trouveront notre ignorance, & même nos erreurs très-pardonnables.

1. Toutes les quintessences peuvent servir avec succès dans l'emploi des couleurs en *émail*. On fait de grands éloges de celle d'ambre ; mais elle est fort chère.

2. Toutes les couleurs sont tirées des métaux, ou des bols dont la teinture tient au feu. Ce sont des argiles colorées par les *métaux-couleurs*.

3. On tire du safre un très-beau bleu. Le cobalt donne la même couleur, mais plus belle ; aussi celui-ci est-il plus rare & plus cher ; car le safre n'est autre chose que du cobalt adulteré.

4. Tous les verds viennent du cuivre, soit par la dissolution, soit par la calcination.

5. On tire les mars du fer. Ces couleurs sont volatiles ; à un certain degré de feu elles s'évaporent ou se noircissent.

6. Les mars sont de différentes couleurs, selon les différens fondans. Ils varient aussi selon la moindre variété qu'il y ait dans la réduction du métal en safran.

7. La plus belle couleur que l'on puisse se proposer d'obtenir du fer, c'est le rouge. Les autres couleurs qu'on en tire ne sont que des combinaisons de différens dissolvans de ce métal.

8. L'or donnera les pourpres, les carmins, & les violets. La teinture en est si forte, qu'un grain d'or peut colorer jusqu'à 400 fois sa pesanteur de fondant.

9. Les bruns qui viennent de l'or ne sont que des pourpres manqués ; ils n'en sont pas moins essentiels à l'artiste.

10. En général les couleurs qui viennent de l'or sont permanentes. Elles souffrent un degré de feu considérable. Cet agent les altérera pourtant, si l'on porte son action à un degré excessif. Il n'y a guère d'exception à cette règle, que le violet qui s'embellit à la violence du feu.

11. On peut tirer un violet de la manganèse ; mais il est plus commun que celui qui vient de l'or.

12. Le jaune n'est pour l'ordinaire qu'un *émail* opaque qu'on achète en pain, & que l'on broye très-fin. On tire encore cette couleur belle, mais foncée, du jaune de Naples.

13. Les pains de verre opaque donnent aussi des verds : ils peuvent être trop durs ; mais on les attendrira par le fondant. Alors leur couleur en deviendra moins foncée.

14. L'étain donnera du blanc.

15. On tirera un noir du fer.

16. Le plomb ou le minium donnera un fondant ; mais ce fondant n'est pas sans défaut. Cependant on s'opiniâtre à s'en servir, parce qu'il est le plus facile à préparer.

17. La glace de Venise, les stras, la rocaille de Hollande, les pierres-à-fusil bien mûres, c'est-à-dire bien noires ; le verre de Nevers, les cristaux de Bohême, le sablon d'Etampes, en un mot toutes les matières vitrifiables non colorées, fourniront des

fondans, entre lesquels un des meilleurs fera la pierre-à-fusil calcinée.

18. Entre ces fondans, c'est à l'artiste à donner à chaque couleur celle qui lui convient. Tel fondant est excellent pour le rouge, qui ne vaut rien pour une autre couleur. Et sans aller chercher loin un exemple, le violet & le carmin n'ont pas le même fondant.

19. En général toutes les matieres calcinables & colorées après l'action du feu, donneront des couleurs pour l'*email*.

20. Ces couleurs primitives produisent par leur mélange une variété infinie de teintes dont l'artiste doit avoir la connoissance, ainsi que de l'affinité & de l'antipathie qu'il peut y avoir entr'elles toutes.

21. Le verd, le jaune, & le bleu, ne s'accordent point avec les mars, quels qu'ils soient. Si vous mettez des mars sur le verd ou le jaune ou le bleu, avant que de passer au feu; quand votre piece, soit *email*, soit porcelaine, sortira de la moufle, les mars auront disparu, comme si l'on n'en avoit point employé. Il n'en fera pas de même, si le verd, le jaune, & le bleu ont été cuits, avant que d'avoir employé les mars.

22. Que tout artiste qui voudra s'essayer à peindre en *email*, ait plusieurs inventaires, c'est-à-dire une plaque qui puisse contenir autant de petits quarrés que de couleurs primitives; qu'il y éprouve ses couleurs dégradées de teintes, selon le plus & le moins d'épaisseur. Si l'on glace d'une même couleur tous ces quarrés de différentes couleurs, on parviendra nécessairement à des découvertes. Le seul inconvénient, c'est d'éviter le mélange de deux couleurs qui bouillonnent, quand elles se trouvent l'une sur l'autre avant la cuisson.

23. Au reste, les meilleures couleurs mal employées, pourront bouillonner. Les inégalités seules d'épaisseur peuvent jeter dans cet inconvénient; le *lisse* s'en alterera. J'entens par le *lisse* l'égalité d'éclat & de superficie.

24. On peut peindre, soit à l'huile, soit à l'eau. Chacune de ces manieres a ses avantages. Les avantages de l'eau sont d'avoir une palette chargée de toutes les couleurs pour un très-long tems; de les avoir toutes à la fois sous les yeux, & de pouvoir terminer un morceau en moins de feu, & par conséquent avec moins de danger. D'ailleurs on expédie plus promptement avec l'eau. Quant aux avantages de l'huile, le pointillé est plus facile: il en est de même pour les petits détails; & cela à cause de la finesse des pinceaux qu'on employe, & la lente évaporation de l'huile que l'on aura eu la précaution d'engraisser au soleil ou au bain-marie.

25. Pour peindre à l'eau, prenez de la couleur en poudre, broyez-la avec de l'eau filtrée: ajoutez-y la quantité de gomme nécessaire; laissez-la sécher sur votre palette, en la garantissant de la poussière jusqu'à ce qu'elle soit parfaitement sèche; alors prenez un pinceau avec de l'eau pure, enlevez par le frottement avec le pinceau chargé d'eau toute la superficie de votre couleur, pour en séparer la gomme qui se porte toujours à la surface. Quand vous aurez fait cette opération à toutes vos couleurs, peignez, mais avec le moins d'eau qu'il vous sera possible; car si votre couleur est trop fluide, elle sera sujette à couler inégalement. Votre surface sera jaspée; c'est une suite du mouvement que la couleur aura conservé après que l'artiste aura donné sa touche, & de la pente du fluide qui aura entraîné la couleur; la richesse de la teinte en souffrira aussi. Elle deviendra livide, plombée, louche, ce que les Peintres appellent *noyée*. Employez donc vos couleurs les plus sèches qu'il vous sera possible, & le plus également; vous éviterez en même tems les épaisseurs. Lorsque

vous voudrez mettre une teinte sur une autre, opérez de maniere que vous ne passiez le pinceau qu'une seule fois sur le même endroit. Attendez que la couleur soit sèche pour en remettre une autre par-dessus, sans quoi vous vous exposerez à délayer celle de dessous; inconvénient dans lequel on tombe nécessairement, lorsqu'appliquant la couleur supérieure à plusieurs reprises, le pinceau va & revient plusieurs fois sur la couleur inférieure. Si vos contours ont besoin d'être châtiés, prenez, pour les diminuer d'épaisseur, une pointe d'ivoire ou de bois, & les rendez corrects en retranchant le superflu avec cette pointe; évitez sur-tout le trop de gomme dans vos couleurs. Quand elles sont trop gommées, elles se déchirent par veines, & laissent au sortir du feu, en se ramassant sur elles-mêmes, des petites traces qui forment comme un réseau très-fin, & le fond paroît à-travers ces traces, qui sont comme les fils du réseau. N'épargnez pas les expériences, afin de constater la juste valeur de vos teintes. N'employez que celles dont vous serez parfaitement sûr, tant pour la quantité de gomme que pour l'action du feu; vous remédieriez au trop de gomme, en rebroyant les couleurs à l'eau, & y rajoutant une quantité suffisante de couleurs en poudre.

26. Le blanc est ami de toutes les couleurs; mêlé avec le carmin, il donne une teinte rose, plus ou moins foncée, selon le plus ou le moins de carmin.

27. Le blanc & le pourpre donnent le lilas; ajoutez-y du bleu, & vous aurez un violet clair. Sa propriété fera d'éclaircir les couleurs, en leur donnant de l'opacité.

28. Le bleu & le jaune produiront le verd. Plus de jaune que de bleu donnera un verd plus foncé & plus bleu.

29. L'addition du violet rendra le noir plus beau & plus fondant, & l'empêchera de se déchirer; ce qui lui arrive toujours, quand il est employé seul.

30. Le bleu & le pourpre formeront un violet.

31. Le bleu ne perdra jamais sa beauté, à quelque feu que ce soit.

32. Les verds, jaunes, pourpres, & carmins, ne s'évaporent point; mais leurs teintes s'affoiblissent, & leur fraîcheur se fane.

33. Les mars sont tous volatils; le fer se revivifiant par la moindre fumée, l'étincelle la plus legere, ils deviennent noirs & non brillans.

Voilà l'alphabet assez incomplet de celui qui se propose de peindre, soit sur l'*email*, soit sur la porcelaine.

Nous avons indiqué seulement les matieres d'où l'on tire les couleurs; si nous pouvons parvenir à connoître les procédés qu'il faut suivre pour les tirer, nous les donnerons à l'article PORCELAINE. Parmi tant de personnes qui s'intéressent au succès de cet Ouvrage, ne s'en trouvera-t-il aucune qui lui fasse ce présent?

III. *L'art d'employer les émaux transparens & clairs.* Ce travail ne se peut faire que sur l'or; ou, si l'on veut appliquer des émaux clairs & transparens sur le cuivre, il faut (selon quelques auteurs) mettre au fond du champlever une couche de verre ou d'*email* noir, & couvrir cette couche d'une feuille d'or qui reçoive ensuite les autres émaux. Quant au travail sur l'or, on commencera par tracer son dessein sur la plaque, par la champlever, & par exécuter, comme en bas-relief, au fond du champlever, toutes ses figures, de maniere que leur point le plus élevé soit cependant inférieur au filet de la plaque. La raison en est évidente; car ce sont les différentes distances du fond à la surface qui font les ombres & les clairs; mais comme une peinture en général n'est qu'un assemblage d'ombres & de clairs convenablement dif-

tribués, on parvient à grouper des figures dans le genre même de peinture dont il s'agit.

On prétend qu'il faut que l'or employé soit très-pur; parce que les *émaux* clairs mis sur un or bas, plombent, c'est-à-dire qu'il s'y forme un louché qui en obscurcit la couleur & la bordure.

Lorsque la plaque a été ébauchée à l'échope, on la finit avec des outils dont le tranchant est moufle, parce qu'il faut que tout l'ouvrage soit coupé d'un poli bruni, sans quoi on appercevrait au-travers des *émaux* les traits grossiers du dessin.

Cela fait, il faut broyer des *émaux*. Les broyer pour cette espèce de peinture, c'est seulement les mettre en grain, en sorte qu'on les sente graveleux sous le doigt. Plus on pourra les employer gros, plus les couleurs seront belles.

On charge comme pour l'*email* ordinaire, observant de distribuer sur chaque partie du dessin la couleur qu'on croit lui convenir, si le sujet est à plusieurs couleurs; & de charger également par-tout, si c'est un camayeu.

On voit combien il seroit à souhaiter pour la perfection de cette peinture, qu'on eût quelque matière transparente & molle, qui pût recevoir toutes sortes de couleurs, & dont on pût remplir & vider facilement le champlevé de la pièce. L'artiste, à l'aide de cette matière, verroit d'avance l'effet de ses *émaux*, donneroit à son champlevé, ou plutôt aux parties de son bas-relief, les profondeurs convenables; distribueroit d'une manière plus sûre & mieux entendue ses ombres & ses clairs, & formeroit un tableau beaucoup plus parfait. Je ne fais si le vernis à l'eau de cire de M. Bachelier, n'auroit pas toutes les conditions requises pour cet usage (*voyez l'article ENCAUSTIQUE*). L'idée de perfectionner ainsi l'art d'employer les *émaux* transparents, est de M. de Montami, qui, au milieu d'une infinité de distractions, fait trouver des instans à donner à l'étude des Sciences & des Arts, qu'il aime & qu'il cultive en homme que la nature avoit évidemment destiné à les perfectionner.

Lorsque la pièce est chargée, on la laisse sécher à l'air libre. Pour la passer au feu, on allume le fourneau à l'ordinaire; quand il est assez chaud, on présente la pièce à l'entrée de la moufle; si elle fume, on la laisse sécher; si elle ne fume pas, on la laisse un peu s'échauffer: on la pousse ensuite tout-à-fait sous la moufle; on l'y tient jusqu'à ce que les *émaux* se soient fondus comme à l'ordinaire.

Après ce premier feu, on la charge une seconde fois, mais seulement aux endroits où l'*email* s'est trop affaibli, & qui se trouvent trop bas. La première fois la pièce avoit été également chargée par-tout, & les *émaux* s'élevoient un peu au-dessus du niveau de la plaque.

Après que la pièce a été rechargée d'*email*, on la passe au feu comme la première fois.

Cela fait, il s'agit d'user les *émaux* avec le gris. Cette manœuvre ne s'exécute pas autrement que nous l'avons prescrit dans l'*art de peindre sur l'email blanc*. Lorsque la pièce est usée, on la repasse au feu qui l'unite & la polit; & l'ouvrage est achevé. Au lieu d'user & de polir ces *émaux*, comme nous l'avons dit de l'*email blanc*, on peut y employer le lapidaire.

Les émailleurs en *émaux clairs & transparents*, ont deux verts; le verd de pré, & le verd d'aigue marine; deux jaunes, un pâle & un foncé; deux bleus, un foncé & un noir; un violet; un couleur de rose, & un rouge. Les *émaux transparents*, purpurins & violets, viennent très-beaux sur l'argent; mais ils s'y attachent mal.

La manœuvre du feu est la même pour toutes ces couleurs, excepté pour le rouge; encore y a-t-il un

rouge que les Artistes appellent le *pont-aux-ânes*, parce qu'il vient rouge sans art, & qu'il se trouve quelquefois aussi beau que celui qu'on traite avec beaucoup de peine & de soin.

Quant à l'autre rouge, voici comment il s'emploie. Il faut le broyer à l'ordinaire, & l'appliquer sur un or à vingt-trois carats, si l'on veut qu'il soit beau; car le moindre alliage le gâte. Si l'or est absolument pur, le rouge viendra le plus beau qu'il est possible.

Quand il est broyé, on le charge à l'ordinaire, en deux feux qu'il faut lui donner les plus violents. Il sort de ces feux d'une belle couleur de paille.

Si l'on veut que la pièce soit usée, c'est alors qu'il faut l'user. Ensuite on fait revenir l'*email* de couleur rouge, en le présentant à l'entrée de la moufle, & tournant & retournant la pièce, jusqu'à ce que le rouge ait pris une teinte égale.

Il faut que la pièce soit refroidie, quand on la présente à l'entrée de la moufle.

Pour connoître ses couleurs, il faut que l'artiste ait de petits morceaux d'or où il a pratiqué autant de logemens champlevés, qu'il a de couleurs. Il en flingera le fond avec un instrument poli: il les chargera ensuite, & les passera au feu; voilà ce qui lui tiendra lieu de palette, & ce qui le dirigera dans l'application de ses *émaux*.

Parmi les *émaux clairs & transparents*, il y en a beaucoup de défectueux. Leur défaut est de laisser trop peu de tems à l'artiste pour charger sa pièce. Pour peu qu'il soit lent à cette opération, leurs couleurs deviennent louches & bourbeuses, ce dont on ne s'aperçoit malheureusement qu'au sortir du feu.

Il est donc important de charger vite, & plus encore de n'avoir point de ces *émaux* dont les couleurs sont inconstantes.

On présume que c'est l'eau qui les altere; cependant il y en a de si bonnes, qu'on les garderoit huit jours entiers dans l'eau, sans qu'elles perdissent rien de leur éclat.

IV. *L'art d'employer l'email à la lampe*. C'est de tous les arts que je connoisse un des plus agréables & des plus amusans: il n'y a aucun objet qu'on ne puisse exécuter en *email* par le moyen du feu de la lampe, & cela en très-peu de tems, & plus ou moins parfaitement selon qu'on a une moindre ou une plus grande habitude de manier les *émaux*, & une connoissance plus ou moins étendue de l'art de modeler. Pour exceller dans ce genre, il seroit donc à-propos de commencer par apprendre le dessin pendant quelque tems, & de s'occuper ensuite avec quelque assiduité à modeler toutes sortes d'objets & de figures.

Pour travailler à la lampe, il faut commencer par se procurer des tubes de verre de toutes sortes de grosseur & de toutes sortes de couleurs; des tubes d'*email* de toutes sortes de grosseur & de toutes sortes de couleurs; & des baguettes d'*email* de verre solides de toutes sortes de grosseur & de toutes sortes de couleurs.

Il faut avoir une table large & haute à discrétion, autour de laquelle on puisse placer commodément plusieurs lampes & plusieurs ouvriers, & sous laquelle on ait adapté un grand soufflet à double vent, que l'un des ouvriers met en mouvement avec le pié, pour aviver & exciter la flamme des lampes, qui étendue en longueur par ce moyen, & resserrée dans un espace infiniment étroit, relativement à celui qu'elle occupoit auparavant, en devient d'une ardeur & d'une vivacité incroyable. *Voyez dans nos Planches d'Emailleur cette table & ce soufflet*.

Il faut que des rainures pratiquées dans l'épaisseur du dessous de la table, & recouvertes de parchemin, servent à conduire le vent à des tuyaux placés devant chaque lampe. Ces tuyaux sont de verre; ils

sont recourbés par le bout qui dirige le vent dans le corps de la flamme de la lampe. Le trou dont ils sont percés à ce bout est assez petit. Il s'agrandit à l'usage, mais on le retrécit au feu de la lampe même, en le tournant quelque tems à ce feu. Il faut avoir plusieurs de ces tuyaux, qui font la fonction de chalumeaux, afin d'en rechanger quand il en est besoin : on les appelle *porte-vents*.

Afin que l'ouvrier ne soit point incommodé de l'ardeur de la lampe, il y a entre la lampe & lui un morceau de bois quarré, ou une platine de fer-blanc, qu'on appelle un *éventail*. L'éventail est fixé dans l'établi par une queue de bois, & l'ombre en est jettée sur le visage de l'ouvrier.

La lampe est de cuivre ou de fer-blanc. Elle est composée de deux pièces ; l'une, qu'on nomme la *boîte*, & l'autre, qui retient le nom de *lampe* : cette dernière est contournée en ovale ; sa surface est plate, sa hauteur est d'environ 2 pouces, & sa largeur d'environ 6 pouces. C'est dans sa capacité qu'on verse l'huile & qu'on met la meche. La meche est un gros faisceau de coton ; c'est de l'huile de navette qu'on brûle. La boîte dans laquelle la lampe est contenue, ne sert qu'à recevoir l'huile que l'ébullition causée par la chaleur du feu pourroit faire répandre. Une pièce quarrée d'un pouce de hauteur, soutient & la boîte & la lampe. *Voyez cette lampe dans nos figures d'Émailleur.*

Il est très-à-propos qu'il y ait au-dessus des lampes un grand entonnoir renversé, qui reçoive la fumée & qui la porte hors de l'atelier.

On conçoit aisément qu'il faut que l'atelier de l'émailleur à la lampe soit obscur, & ne reçoive point de jour naturel, sans quoi la lumière naturelle éclipseroit en partie la lumière de la lampe, & l'ouvrier n'appercevant plus celle-ci assez distinctement, ne travailleroit pas avec assez de sûreté.

L'atelier étant ainsi disposé & garni de plusieurs autres instrumens dont nous ferons mention ci-après, il s'agit de travailler. Nous n'entrerons point dans le détail de tous les ouvrages qu'on peut former à la lampe : nous avons averti plus haut, qu'il n'y avoit aucun objet qu'on ne pût imiter. Il suffira d'exposer la manœuvre générale des plus importants.

Les lampes garnies & allumées, & le soufflet mis en action, si l'émailleur se propose de faire une figure d'homme ou d'animal, qui soit solide, & de quelque grandeur, il commence par former un petit bâti de fil-d'archal ; il donne à ce petit bâti la disposition générale des membres de la figure à laquelle il servira de soutien. Il prend le bâti d'une main, & une baguette d'*émail* solide de l'autre : il expose cet *émail* à la lampe ; & lorsqu'il est suffisamment en fusion, il l'attache à son fil-d'archal, sur lequel il le contourne par le moyen du feu, de ses pinces rondes & pointues, de ses fers pointus, & de ses lames de canif, tout comme il le juge à-propos ; car les *émaux* qu'il employe sont extrêmement tendres, & se modelent au feu comme de la pâte : il continue son ouvrage comme il l'a commencé, employant & les *émaux*, & les verres, & les couleurs, comme il convient à l'ouvrage qu'il a entrepris.

Si la figure n'est pas solide, mais qu'elle soit creuse, le bâti de fil-d'archal est superflu : l'émailleur se sert d'un tube d'*émail* ou de verre creux, de la couleur dont il veut le corps de sa figure ; quand il a suffisamment chauffé ce tube à la lampe, il le souffle ; l'haléine portée le long de la cavité du tube jusqu'à son extrémité qui s'est bouchée en se fondant, y est arrêtée, distend l'*émail* par l'effort qu'elle fait en tout sens, & le met en bouteille : l'émailleur, à l'aide du feu & de ses instrumens, fait prendre à cette bouteille la forme qu'il juge à-propos ; ce fera, si l'on veut, le corps d'un cygne : lorsque le corps de l'oi-

seau est formé, il en allonge & contourne le cou ; il forme le bec & la queue ; il prend ensuite des *émaux* solides de la couleur convenable, avec lesquels il fait les yeux, il ourle le bec, il forme les ailes & les pattes, & l'animal est achevé.

Une petite entaille pratiquée avec le couperet à l'endroit où le tube commence & la pièce finit, en détermine la séparation ; ou cette séparation se fait à la lampe, ou d'un petit coup.

Ce que nous venons de dire est applicable à une infinité d'ouvrages différens. Il est incroyable avec quelle facilité les fleurs s'expédient. On se sert d'un fil-d'archal, dont l'extrémité sert de soutien ; le corps de la fleur & ses feuilles s'exécutent avec des *émaux* & des verres creux ou solides, & de la couleur dont il est à-propos de se servir selon l'espece de fleur.

Si l'on jette les yeux sur un atelier d'émailleur composé d'un grand nombre de lampes & d'ouvriers, on en verra, ou qui soufflent des bouteilles de barometre & de thermometre, ou dont la lampe est placée sur le bout de l'établi, & qui tenant la grande pince coupante, lutent au feu & séparent à la pince des vaisseaux lutés hermétiquement ; ou qui exposant au feu une bande de glace de miroir filent l'aigrette ; l'un tient la bande de glace au feu, l'autre tire le fil & le porte sur le dévidoir, qu'il fait tourner de la plus grande vitesse, & qui se charge successivement d'un écheveau de fil de verre d'une finesse incroyable, sans qu'il y ait rien de plus composé dans cette opération que ce que nous venons d'en dire (*voyez l'article DUCTILITÉ*). Lorsque l'écheveau est formé, on l'arrête & on le coupe à froid de la longueur qu'on veut : on lui donne communément depuis dix pouces jusqu'à douze. On se sert pour le couper de la lime ou du couperet, qui fait sur l'*émail* l'effet du diamant ; il l'entaille légèrement, & cette entaille légère dirige sûrement la cassure, de quelque grosfeur que soit le filet. *Voyez VERBE.*

Tous les *émaux* tirés à la lampe sont ronds ; si l'on veut qu'ils soient plats, on se sert pour les aplatisir d'une pince de fer dont le mors est quarré : il faut se servir de cette pince, tandis qu'ils sont encore chauds.

On verra d'autres ouvriers qui souffleront de la poudre brillante. Le secret de cette poudre consiste à prendre un tuyau capillaire de verre ; à en exposer l'extrémité au feu de la lampe, en sorte qu'elle se fonde & se ferme, & à souffler dans le tube : l'extrémité qui est en fusion forme une bouteille d'un si grand volume, qu'elle n'a presque plus d'épaisseur. On laisse refroidir cette bouteille, & on la brise en une infinité de petits éclats : ce sont ces petits éclats qui forment la poudre brillante. On donne à cette poudre des couleurs différentes, en la composant des petits éclats de bulles formées de verres de différentes couleurs.

Les jayets factices dont on se sert dans les broderies, sont aussi faits d'*émail*. L'artifice en est tel, que chaque petite partie a son trou par où la soie peut passer. Ces trous se ménagent en tirant le tube creux en long. Quand il n'a plus que le diamètre qu'on lui veut, on le coupe avec la lime ou le couperet. Les maillons dont on se sert dans le montage des métiers de plusieurs ouvriers en soie, ne se font pas autrement.

On fait avec l'*émail* des plumes avec lesquelles on peut écrire & peindre. On en fait aussi des boutons : on a des moules pour les former, & des ciseaux pour les couper.

On en travaille des yeux artificiels, des cadrans de montre, des perles fausses. Dans un atelier de perles soufflées, les uns soufflent ou des perles à olive, ou des perles rondes ; d'autres des boucles d'oreille, ou des perles baroques. Ces perles passent des mains de l'émailleur, entre les mains de différentes

ouvrières ;

ouvrières; leur travail est de souffler la couleur d'écaillé de poisson dans la perle; de fasser les perles dans le carton, afin d'étendre la couleur au-dedans de la perle; de remplir la perle de cire; d'y passer un petit papier roulé; de mettre les perles en collier, &c. Voyez ce travail à l'article PÉRIE. Voyez aussi nos Planches d'Émailleur.

Lorsque l'émailleur travaille, il est assis devant sa table, le pié sur la marche qui fait hausser & baisser le soufflet, tenant de la main gauche l'ouvrage qu'il veut émailler, ou les fils-de-fer ou de laiton qui serviront de soutien à sa figure, conduisant de la main droite le fil d'émail amolli par le feu de la lampe, & en formant des ouvrages avec une adresse & une patience également admirables.

Il est très-difficile de faire à la lampe de grandes pièces; on n'en voit guere qui passent quatre, cinq, six pouces.

Nous ne finirons pas cet article, sans indiquer un usage assez important de la lampe de l'émailleur; c'est de pouvoir facilement y réduire une petite quantité de chaux métallique, ou y essayer une pareille quantité de minéral. Pour cet effet il faut pratiquer un creux dans un charbon de bois, y mettre la chaux à réduire, ou la matière à fondre, & faire tomber dessus la flamme de la lampe. On voit que c'est encore un moyen très-expéditif pour souder.

* EMAIL, (Anat.) L'émail de la dent est une matière tout-à-fait différente de l'os; il est composé d'une infinité de petits filets qui sont attachés sur l'os par leurs racines, à-peu-près comme les ongles & les cornes. On distingue très-facilement l'émail dans une dent cassée; on y voit tous ces filets prendre leur origine vers la partie de l'os qui touche la gencive, s'incliner vers l'os, & se coucher les uns sur les autres, de manière qu'ils sont presque perpendiculaires sur la base de la dent: par ce moyen, ils résistent davantage à l'effort. M. de la Hire le fils a observé que dans les adultes l'os de la dent ne croît point, mais seulement l'émail; il est persuadé que les filets de cet émail s'étendent comme ceux des ongles. Si l'émail d'une dent se détruit, l'os se carie, & la dent périt. Voyez DENT. Voyez les mémoires de l'académie, ann. 1699.

EMAIL, terme de Blason, qui se dit de la diversité des couleurs & des métaux dont un écu est chargé. Les métaux sont or & argent; & les couleurs, azur, gueules, sinople, pourpre, & sable. On représente ces sept émaux sur les tailles-douces, par le moyen des hachures. L'or est pointillé, & l'argent tout blanc; l'azur qui est bleu, est représenté par des traits tirés horizontalement; le gueules, qui est rouge, par des traits perpendiculaires; le sinople ou le verd, par des traits diagonaux de droite à gauche; le pourpre, dont on se sert pour les raisins, les mûres & quelques autres fruits, par des traits diagonaux de gauche à droite; & le sable, qui est noir, par des traits croisés. Les émaux du Blason sont venus des anciens jeux du cirque, qui ont passé aux tournois, où le blanc, le bleu, le rouge, & le verd, distinguoient les quadrilles les uns des autres. Domitien, au rapport de Suétone, y en ajouta une cinquième vêtue d'or, & une sixième habillée de pourpre. Le sable est venu des chevaliers qui portoient le deuil. Voyez BLASON.

EMAILLER, travailler en émail: ce mot se dit aussi pour signifier peindre en émail.

EMAILLÉUR, s. m. (Art méch.) ouvrier qui travaille en émail, qui en couvre & orne les métaux, ou qui en fait à la lampe plusieurs sortes d'ouvrages curieux.

Le titre d'Émailleur en général convient à plusieurs sortes de personnes, aux Orfèvres & Joailliers, qui montent les pierres précieuses; aux Lapi-

daïres, qui les contrefont avec les émaux; & aux Peintres, qui peignent en mignature sur l'émail, & qui font cuire leur ouvrage au feu.

Mais les Émailleurs proprement dits, sont ceux qu'on appelle Patenôtriers & Boutonniers en émail.

Ces derniers ont composé pendant fort long-tems une communauté particulière; mais ils sont à-présent corps avec les maîtres Verriers-Fayenciers, à qui ils ont été unis.

L'édit de leur érection en corps de jurande a été donné en 1566 par Charles IX. & enregistré la même année. En 1599, Henri IV. confirma leurs statuts, & y ajouta quelques articles. Enfin Louis XIV. réunit les deux communautés des Émailleurs & des Verriers, pour ne faire à l'avenir qu'un seul & même corps, sans cependant déroger à leurs statuts.

Les statuts de l'édit de Charles IX. contiennent vingt articles, & l'augmentation accordée par les lettres patentes d'Henri IV. trois autres.

Par l'édit, les maîtres n'avoient que la qualité de Patenôtriers & Boutonniers en émail; les lettres y ajoutèrent le verre & le cristallin.

La communauté est régie par quatre jurés, dont deux s'élisent par année.

Pour être reçu maître, il faut avoir fait cinq ans & huit jours d'apprentissage; & après une information préalable de vie & mœurs, un apprenti est admis au chef-d'œuvre.

Chaque maître ne peut avoir qu'un seul apprenti à la fois.

Les veuves restant en viduité, jouissent du privilège de leur défunt mari; à l'exception des apprentis qu'elles ne peuvent pas engager, mais bien les continuer.

Les veuves & les filles de maîtres donnent la franchise aux apprentis qu'elles épousent.

Les maîtres de la communauté peuvent faire toute sorte de patenôtres, boutons d'émail, dorures sur verre & émail, pendans d'oreille jolivetés, & autres ouvrages semblables, avec émail, canon, & cristallin passant par le feu & fourneau.

Ils peuvent aussi enfiler toutes ceintures, carcans, chaînes, colliers, brasselets, patenôtres, & chapelets, des mêmes matières & de pareille fabrique, & même les enrichir & orner d'or & d'argent battu & moulu.

En 1706, les Émailleurs furent unis avec les Verriers; & il fut réglé que pendant les dix premières années les quatre jurés seroient élus avec égalité, c'est-à-dire de façon qu'il y auroit deux émailleurs & deux verriers; & qu'après les dix ans expirés, l'élection seroit entièrement libre, & se feroit à la pluralité des voix.

Au moyen de cette union, ils ont tous également la qualité de maîtres Émailleurs, Patenôtriers, Boutonniers en émail, verre, & cristallin, marchands Verriers, Couvreurs de flacons & bouteilles en osier, fayence, & autres espèces de verres de la ville & faubourgs de Paris. Voyez les réglemens de communautés, & le dictionn. de Comm.

EMAILLURE, s. f. (Art méch.) terme qui signifie l'application de l'émail sur quelque autre matière. Il se dit fort bien aussi de l'ouvrage même qu'on a émaillé. Voyez les articles EMAIL & EMAILLER.

EMAILLURES, (Vénerie.) se dit des taches rousses qu'on voit sur les plumes de l'oiseau de proie.

EMANATIONS, s. f. pl. (Phys.) on appelle ainsi des écoulemens, ou exhalaisons de particules ou de corpuscules subtils, qui sortent d'un corps mixte par une espèce de transpiration. Voyez TRANSPARATION. Ce mot vient du latin manare ou emanare, émaner, sortir.

Il est certain qu'il sort de pareilles émanations des corps qui nous environnent; par exemple, que les

plantes & les animaux transpirent, que les fluides s'évaporent, &c. Personne ne doute non plus que les corps odoriférans n'envoient continuellement des *émanations*, & que ce ne soit par le moyen de ces *émanations*, qu'ils excitent en nous la sensation de l'odeur. Voyez ODEUR.

Il y a des corps qui envoient des *émanations* continuelles, sans perdre sensiblement ni de leur volume, ni de leur poids, comme la plupart des corps odoriférans: la perte qu'ils souffrent par l'émission continuelle de ces *émanations*, est peut-être réparée par la réception d'autres *émanations* semblables de corps de même espèce, repandus dans l'air.

Quant à la loi de l'émission de ces *émanations*, voyez l'article QUALITÉ. Voyez aussi EMISSION.

Ces *émanations* operent avec beaucoup d'efficacité sur les corps qui sont dans la sphere de leur activité; c'est ce que prouve M. Boyle dans un traité qu'il a fait exprès sur la subtilité des *émanations*. Il y fait voir 1°. que le nombre des corpuscules qui forment ces *émanations*, est prodigieusement grand; 2°. qu'ils sont d'une nature fort pénétrante; 3°. qu'ils se meuvent avec une grande vitesse, & dans toutes sortes de directions; 4°. qu'il y a souvent une ressemblance, & d'autres fois au contraire une différence surprenante du volume & de la forme de ces *émanations* aux pores des corps dans lesquels ils pénètrent, & sur lesquels ils agissent; 5°. qu'en particulier dans les corps des animaux, ces *émanations* peuvent exciter de grands mouvemens dans la machine, & produire par-là de grands changemens dans l'économie animale; enfin qu'elles ont quelquefois, pour ainsi dire, la faculté de tirer du secours dans leurs opérations, des agens les plus universels que nous connoissons dans la nature, comme de la gravité, de la lumière, du magnétisme, de la pression de l'atmosphère, &c.

Les *émanations* peuvent s'étendre à de grandes distances. En voici une preuve qui, selon quelques auteurs, est d'un grand poids. Nos vins deviennent troubles dans les tonneaux, précisément au même tems où les raisins se trouvent à leur degré de maturité dans les pays éloignés d'où le vin nous a été apporté; mais cette preuve ne paroît pas fort convaincante: car ne pourroit-on pas dire que c'est l'air qui cause cette fermentation, sans avoir recours à des particules qui s'échappent des corps qui fermentent? Une des meilleures preuves qu'on puisse apporter de la distance à laquelle s'étendent les *émanations*, c'est qu'on reçoit en plusieurs cas les *émanations* odoriférantes à la distance de plusieurs lieues. De plus, on prouve encore par plusieurs observations, que la plupart des *émanations* retiennent la couleur, l'odeur, & les autres propriétés & effets des corps d'où elles proviennent; & cela après même qu'elles ont passé par les pores d'autres corps solides. C'est ainsi que les *émanations* magnétiques pénètrent même les corps les plus solides, sans souffrir aucune altération dans leur nature, ni rien perdre de leur force.

Plusieurs auteurs, à la tête desquels est M. Newton, veulent que la lumière soit produite par une *émanation* de corpuscules qui s'élancent du corps lumineux. Si ce système, qui est appuyé sur des preuves très-fortes, étoit vrai, il serviroit à prouver combien les *émanations* peuvent être subtiles, & à quelles distances énormes elles peuvent s'étendre. Voyez LUMIÈRE & EMISSION. Voyez aussi, sur les *émanations* en général, les articles ODEUR, VAPEUR, TRANSPARATION, EXHALAISON, ATMOSPHERE, &c. (O)

EMANCHÉ, adj. en termes de Blason, se dit des partitions de l'écu où les pièces s'enclavent les unes

dans les autres en forme de longs triangles pyramidaux, comme aux armoiries de Vaudrey.

Hotman à Paris, originaires du pays de Cleves, parti *émancché* d'argent & de gueules.

EMANCIPATION, f. f. (*Jurisp.*) est un acte qui met certaines personnes hors la puissance d'autrui. Elle n'a lieu communément qu'à l'égard de deux sortes de personnes, qui sont les mineurs, les fils de famille; quelques-uns y comprennent la femme & les gens de main-morte. Il y a encore d'autres personnes qui peuvent être affranchies de la puissance d'autrui; mais les actes qui leur procurent cet affranchissement, ne sont pas qualifiés d'*émancipation*.

Chez les Romains l'*émancipation* avoit lieu seulement pour deux sortes de personnes, les mineurs & les fils de famille. La première se faisoit en vertu de lettres du prince, de même qu'elle se pratique encore parmi nous. Voyez EMANCIPATION DE MINEUR. L'autre, c'est-à-dire celle des fils de famille, se faisoit en diverses manières. Voyez EMANCIPATION ANASTASIENNE, ANCIENNE, *contracta fiducia*, DE LA FEMME, D'UN FILS DE FAMILLE, LÉGALE, LÉGITIME, JUSTINIENNE, TACITE. (A)

EMANCIPATION ANASTASIENNE, étoit celle qui se faisoit en faveur des fils de famille, en vertu d'un rescrit du prince. On l'appelloit *anastasienne*, parce que cette forme nouvelle fut introduite par une constitution de l'empereur Anastase, au lieu de l'*émancipation* ancienne ou légitime, dont il sera parlé ci-après. L'*anastasienne* étoit beaucoup plus simple & plus commode que l'autre, n'y ayant à celle-ci d'autre formalité que de faire insinuer juridiquement un rescrit, par lequel l'empereur émancipoit le fils de famille. Notre *émancipation* des mineurs par lettres de bénéfice d'âge, revient assez à cette *émancipation anastasienne*. (A)

EMANCIPATION ANCIENNE ou LÉGITIME, étoit la première forme dont on usoit d'abord chez les Romains pour l'*émancipation* des fils de famille. On l'appelloit *ancienne* & *légitime*, parce qu'elle dérivait de l'interprétation de la loi des douze tables. Cette loi portoit, que quand un pere avoit vendu son fils jusqu'à trois fois, le fils cessoit d'être sous sa puissance.

Denis d'Halicarnasse a prétendu que cette loi devoit être prise à la lettre, c'est-à-dire qu'il falloit trois ventes réelles du fils de famille pour opérer l'*émancipation*, en quoi la condition du fils de famille auroit été plus rude que celle d'un esclave, lequel, après avoir été une fois affranchi, jouissoit pour toujours de la liberté. Il est vrai que la vente du fils n'étoit pas un véritable affranchissement de toute puissance; il passoit de celle du pere en celle de l'acheteur. Mais tous les auteurs anciens & modernes conviennent que ces trois ventes du fils de famille étoient simulées, & faites seulement pour opérer l'*émancipation*.

Au commencement le fils de famille par le moyen de ces ventes, passoit en la puissance de l'acheteur comme s'il fût devenu de condition servile. Dans la suite les jurisconsultes ajoutèrent aux trois ventes autant de manumissions de la part de l'acheteur; & il fut d'usage, qu'à l'exception des fils, les filles & les petits-enfants mâles & femelles seroient émancipés par une seule vente & une seule manumission. On s'imaginait qu'il en falloit davantage pour le fils, comme étant lié plus étroitement avec le pere.

Ces ventes & manumissions se faisoient d'abord devant le président ou gouverneur de la province; ensuite on les fit devant le président de la curie.

La forme de ces *émancipations* étoit, que le pere naturel, en présence de cinq témoins & de l'officier appelé *libripens* tenant sa balance, faisoit une vente fictive de son fils à un étranger, en lui disant, *man-*

capo tibi hunc filium qui meus est: Caius, liv. I. tit. viij. de ses institutes, dit même qu'il falloit sept témoins citoyens romains.

L'acheteur donnoit au pere par forme de prix, une piece de monnoie, en disant: *hunc hominem ex jure quiritem meum esse aio, isque mihi emptus est hoc are aneâque librâ*; au moyen dequoi le fils de famille passoit sous la puissance de l'acheteur comme son esclave; ensuite ce même acheteur affranchissoit le fils de famille, lequel par un droit tacite, retournoit en la puissance de son pere naturel: celui-ci vendoit encore de même son fils une seconde & une troisieme fois, & l'acheteur faisoit autant de manumissions; & après la troisieme manumission, le fils de famille ne retournoit plus en la puissance de son pere naturel, mais il étoit considéré comme l'affranchi de l'acheteur, lequel en qualité de patron, succédoit au fils de famille ainsi émancipé, & avoit sur lui tous les autres droits légitimes.

Mais pour empêcher que l'émancipation ne fût ce préjudice au pere naturel, l'usage introduisit que ce pere en faisant la vente imaginaire de son fils, pourroit stipuler que l'acheteur seroit tenu de lui revendre; & à cet effet, en faisant la troisieme vente, le pere naturel disoit à l'acheteur: *ego vero hunc filium meum tibi mancupo, ea conditione ut mihi remancupes ut inter bonos bene agiet (id est agere); oportet-ne propter te tuamque fidem frauder?* L'objet de cette revente étoit afin que le pere naturel pût lui-même affranchir son fils, & par ce moyen devenir son patron & son légitime successeur. C'est de-là que ce pacte de revente s'appelloit *pactum fiduciæ*; l'émancipation faite en cette forme, *emancipatio contractâ fiduciâ*; & l'acheteur qui promettoit de revendre le fils de famille, *pater fiduciarius*. Si ce *pactum fiduciæ* étoit omis dans la vente, tous les droits sur la personne du fils vendu demeuroient pardevers l'acheteur.

Caius dit cependant que si les enfans, après avoir été vendus par leur pere naturel, mouroient en la puissance de leur pere fiduciaire, le pere naturel ne pouvoit pas leur succéder, que c'étoit le pere fiduciaire qui recueilloit leur succession quand il les avoit affranchis; mais il est évident que Caius n'a entendu parler que du cas où les fils de famille mourroient dans l'intervalle de la premiere à la troisieme vente: alors c'étoit le pere fiduciaire qui succédoit, parce que la premiere & la seconde vente transportoient véritablement au pere fiduciaire la propriété du fils vendu, lequel ne rentroit dans la famille de son pere naturel que lors de la troisieme revente, par un acte appellé *emancipatio*, ainsi que l'observe M. Terrasson en son *histoire de la jurispr. rom.*

Il eût été facile cependant d'apporter le pacte de revente dès la premiere vente, comme dans la troisieme, & il ne falloit pas tant de détours & de fictions pour dire que le pere se désistoit volontairement en faveur de son fils du droit de puissance qu'il avoit sur lui; c'est pourquoi cette ancienne forme d'émancipation tomba en non-usage, lorsque l'empereur Anastase en eut introduit une plus simple, quoiqu'il n'eût pas abrogé l'autre. Voyez ci-dev. EMANCIPATION ANASTASIENNE, & ci-après EMANCIPATION JUSTINIENNE. (A)

EMANCIPATION *contractâ fiduciâ*, étoit chez les Romains une des formes de l'émancipation ancienne, qui se faisoit par le moyen des trois ventes imaginaires avec le *pactum fiduciæ*, c'est-à-dire la condition de revendre le fils de famille à son pere naturel. Voyez ci-dev. EMANCIPATION ANCIENNE. (A)

EMANCIPATION COUTUMIERE, voyez ci-après EMANCIPATION LÉGALE.

EMANCIPATION PAR LE DÉCÈS DE LA MERE, étoit une espece d'émancipation légale qui avoit lieu dans certaines coutumes en faveur des enfans par

le décès de la mere, quoique le pere fût encore vivant. Dans ces provinces, les enfans étoient comme solidairement en la puissance de leurs peres & meres conjointement. Telles sont les dispositions des coutumes de Montargis, *ch. vij. art. 3.* Vitry, *art. 100. & 143.* Château-Neuf, *art. 134.* Chartres, *art. 103.* & Dreux, *art. 93.*

EMANCIPATION EXPRESSE, est celle qui se fait par un acte exprès, à la différence des *émancipations tacites*, qui ont lieu sans qu'il y ait aucun acte à cet effet de la part du pere, mais seulement en vertu d'un consentement tacite de sa part. (A)

EMANCIPATION DE LA FEMME, c'est ainsi que la séparation de la femme d'avec son mari est appelée dans la coutume de la Rue-Indre locale de Blois, *ch. x. art. 31.* (A)

EMANCIPATION D'UN FILS DE FAMILLE, s'entend de l'acte par lequel un fils, ou fille, ou quelque un des petits-enfans étant en la puissance du pere de famille, est mis hors de sa puissance.

Cette *émancipation* qui dérive du droit romain, a lieu dans tous les pays de droit écrit, & dans quelques coutumes où la puissance paternelle a lieu.

Le pere de famille peut émanciper ses enfans à tout âge, soit majeurs ou mineurs, parce que la majorité ne fait pas cesser la puissance paternelle. L'émancipation ne met pas non plus les enfans hors de tutelle, s'ils sont encore impuberes; en ce cas le pere devient leur tuteur légitime.

En pays de droit écrit, l'émancipation doit se faire en jugement par une déclaration que fait le pere, qu'il met l'enfant hors de sa puissance; néanmoins dans le ressort du parlement de Toulouse, l'émancipation se peut faire devant notaires.

Dans les coutumes où la puissance paternelle a lieu, le pere peut émanciper en jugement ou devant notaires.

L'émancipation des enfans de famille fait cesser la puissance paternelle; elle ne rend cependant pas les enfans étrangers à la famille du pere, en sorte qu'ils lui succèdent conjointement avec leurs freres & sœurs qu'il a retenus en sa puissance.

Elle n'a d'autre effet à l'égard du pere, que de délivrer l'enfant de la puissance paternelle, d'ôter au pere l'usufruit qu'il auroit pu avoir sur les biens de son enfant, & de rendre l'enfant capable de s'obliger. Voyez FILS DE FAMILLE, PUISSANCE PATERNELLE. (A)

EMANCIPATION DE GENS DE MAIN-MORTE, c'est l'affranchissement que le seigneur accorde à des gens qui sont ses serfs. Voyez AFFRANCHISSEMENT, GENS DE MAIN-MORTE, SERFS. (A)

EMANCIPATION JUSTINIENNE, étoit celle dont la forme fut réglée par l'empereur Justinien, lequel ayant rejeté toutes les ventes & manumissions imaginaires dont on usoit par le passé dans les *émancipations*, permit aux peres de famille d'émanciper leurs enfans, soit en obtenant à cet effet un rescrit du prince, ou même sans rescrit, en faisant leur déclaration à cet effet devant un magistrat compétent, auquel la loi ou la coutume attribuoient le pouvoir d'émanciper. On donnoit au pere, après cette *émancipation*, en vertu de l'édit du préteur, le même droit sur les biens de ses enfans émancipés décédés sans enfans, que le patron auroit eu en pareil cas sur les biens de ses affranchis; mais par la dernière jurisprudence, le pere hérite de ses enfans par droit de succession des ascendans, & non pas seulement en qualité de patron. (A)

EMANCIPATION LÉGALE, est celle qui a lieu de plein droit, en vertu de la loi ou de la coutume. On l'appelle aussi *émancipation tacite*, parce qu'elle a lieu sans que le pere fasse aucun acte à ce sujet. Telles sont, à l'égard des mineurs, les *émancipations*

qui ont lieu par l'âge de puberté, par la majorité coutumière, par la pleine majorité, par le mariage; telles sont pour les fils de famille les *émancipations* qui ont lieu en certains pays par le mariage, par l'acquisition de quelque dignité, par l'ordre de prêtrise, par l'habitation séparée, & par le négoce séparé. (A)

EMANCIPATION LÉGITIME ou ANCIENNE, étoit celle qui se faisoit en vertu de la loi des douze tables. Voyez ci-devant EMANCIPATION ANCIENNE. (A)

EMANCIPATION PAR LETTRES DU PRINCE, a lieu tant en faveur des mineurs, que des fils de famille. L'usage de ces *émancipations* vient des Romains. Voyez ce qui en est dit à l'article EMANCIPATION DE MINEUR & EMANCIPATION JUSTINIENNE. Ces lettres, qu'on appelle communément *lettres de bénéfice d'âge*, s'obtiennent en la petite chancellerie; elles sont adressées au juge royal qui a fait la tutelle ou curatelle; ou si c'est un juge de seigneur, on les adresse à un sergent royal, qui fait commandement au juge de procéder à l'enthérinement: ce qui ne se fait qu'après avoir pris l'avis des parens & amis du mineur. (A)

EMANCIPATION DE MAJORITÉ COUTUMIÈRE, est celle que quelques coutumes accordent au mineur à l'âge de pleine puberté, lequel est réglé différemment par les coutumes. Voy. EMANCIPATION DE MINEUR. (A)

EMANCIPATION PAR MARIAGE, est une *émancipation* tacite que dans certains pays le mariage opere de plein droit & sans lettres du prince, en faveur des mineurs & des fils de famille. Cette *émancipation* tacite n'a pas lieu dans les pays de droit écrit, excepté dans ceux qui sont du ressort du parlement de Paris.

Pour ce qui est des pays coutumiers, le mariage n'y a pas toujours opéré l'*émancipation*; car Gaucher de Châtillon connétable, mariant sa fille en 1308, promit de l'émanciper & de la sortir hors de sa puissance.

Présentement toutes les coutumes donnent au mariage l'effet d'émanciper, excepté celle de Poitou qui requiert à l'égard des nobles une *émancipation* expresse, outre le mariage. Celle de Saintonge veut qu'il y ait habitation séparée de celle du pere; celle de Bretagne requiert que le mariage soit fait du consentement du pere, condition qui doit être sous-entendue dans toutes les coutumes; celle de Bourbonnois dit que le mariage émancipe, mais elle met une restriction, si ce n'est qu'il fût autrement convenu en faisant le mariage. Voyez le recueil des quest. de M. Bretonnier, au mot *Puissance paternelle*.

L'*émancipation* par mariage n'opere pas plus d'effet que celle qui se fait en vertu de lettres du prince, si ce n'est que la première emporte la liberté de se remarier sans le consentement du pere, quoique celui ou celle qui veut se remarier n'ait pas 25 ans. (A)

EMANCIPATION DE MINEUR, est l'acte qui met un mineur hors de la puissance de son tuteur, & lui donne le droit de jouir de ses revenus, même de disposer de ses meubles.

L'*émancipation* des mineurs avoit lieu chez les Romains; elle se faisoit en vertu de lettres du prince: cela fait la matiere du titre du code de *his qui aetatis veniam impetraverunt*. La loi 2, qui est de l'empereur Constantin, dit que tous les jeunes gens, lesquels étant de bonne conduite desirent de gouverner leur patrimoine, ayant besoin pour cela de lettres du prince, pourront impétrer cette grace quand ils auront vingt ans accomplis; de maniere qu'ils présenteront eux-mêmes leurs lettres au juge, & prouveront leur âge par écrit, & justifieront de leur bonne conduite & mœurs par des témoins dignes de foi: la loi permet néanmoins aux filles de présen-

ter leurs lettres par procureur, & de les obtenir à l'âge de dix-huit ans, pour pouvoir jouir de leurs biens sans pouvoir aliéner les fonds, en sorte qu'elles ayent en toutes affaires autant de droit & de pouvoir que les hommes. La raison pour laquelle la loi fait mention nommément des filles, est que dans l'ancien droit romain les femmes étoient perpétuellement en curatelle.

Il paroît singulier que cette loi oblige les mineurs, qui veulent jouir de leur revenu, de prendre des lettres; vû que, suivant le droit romain, la tutelle finit à l'âge de puberté, qui est de quatorze ans pour les mâles, & de douze ans pour les filles; & que suivant ce même droit, il est libre au mineur pubere de ne pas demander de curateur. Mais il est évident que la loi a entendu parler du cas où le mineur a un curateur, comme on lui en donne un ordinairement en sortant de la tutelle: ce qui est fondé sur la disposition de cette même loi, qui suppose qu'un mineur n'est pas capable de gouverner son bien au plûtôt qu'à l'âge de vingt ans accomplis.

Néanmoins dans notre usage les lettres de bénéfice d'âge s'obtiennent souvent plûtôt tant en pays coutumier, que dans les pays de droit écrit: cela dépend de la capacité des mineurs, de l'avis des parens, & de l'ordonnance du juge; mais ordinairement on n'accorde point de lettres de bénéfice d'âge au-dessous de la puberté.

Les mineurs peuvent aussi être émancipés par mariage, ou par la majorité coutumière, que les coutumes fixent différemment: mais en ce cas ils ont toujours besoin de lettres du prince; de sorte que les coutumes qui semblent accorder l'*émancipation* à celui qui atteint l'âge de majorité coutumière, ne font proprement que régler l'âge auquel on peut obtenir des lettres d'*émancipation*.

La majorité parfaite opere aussi une espece d'*émancipation* légale.

Le mineur émancipé peut faire seul tous actes d'administration; mais il ne peut aliéner ni hypothéquer ses immeubles sans avis de parens & decret du juge.

Il ne peut aussi ester en jugement, sans être assisté d'un curateur. (A)

EMANCIPATION DE MOINES: on s'est quelquefois servi de ce terme dans les monasteres, en parlant des moines promûs à quelque dignité, ou tirés hors de l'obéissance de leurs supérieurs. Voy. le gloss. de Ducange, au mot *Emancipatio*. (A)

EMANCIPATION D'UN MONASTERE est dite, dans quelques anciens auteurs, pour exemption de la jurisdiction de l'ordinaire. Voyez Ducange *ibid.* (A)

EMANCIPATION *per aes & libram*, voyez EMANCIPATION ANCIENNE.

EMANCIPATION TACITE, est celle qui a lieu de plein droit en faveur du mineur ou du fils de famille, sans le consentement du pere & sans lettres du prince: telles sont celles qui ont lieu par le mariage, par l'acquisition de quelque dignité, par l'ordre de prêtrise, par une habitation ou un commerce séparé.

Suivant le droit romain, il n'y avoit que la dignité de patrice capable d'émanciper; celle de sénateur n'avoit pas cet effet.

En France, les premières dignités des parlemens, telles que celles de présidens, de procureur, & avocats généraux, émancipent. Les grandes dignités de l'épée & de la cour émancipent aussi.

Pour ce qui est des dignités ecclésiastiques, en pays de droit écrit, l'épiscopat est la seule qui ait l'effet d'émanciper. Les dignités d'abbé, de prieur, & de curé, n'émancipent point.

En pays coutumier la prêtrise émancipe, comme le décide la coutume de Bourbonnois, & que Coquille l'observe sur celle de Nivernois; mais Faifand,

sur celle de Bourgogne, dit que la prêtrise n'émancipe que quand le prêtre possède un bénéfice qui requiert résidence.

L'habitation séparée n'émancipe que dans les pays coutumiers; encore la coutume de Châlons est-elle la seule qui se contente de cette circonstance. Celle de Bretagne & de Bordeaux veulent en outre l'âge de vingt-cinq ans; celle de Poitou requiert le mariage avec l'habitation séparée; celle de Saintonge veut tout-à-la-fois le mariage, l'âge de vingt-cinq ans pour les nobles, de vingt-cinq ans pour les roturiers, & l'habitation séparée.

Le commerce ou négoce séparé émancipe aussi en pays coutumier, comme le décident les coutumes de Berri, Bourbonnois, & Bordeaux: ce qui est conforme à l'article 6. du tit. j. de l'ordonnance du commerce, qui répute majeurs tous négocians & marchands, mais seulement pour le fait du commerce dont ils se mêlent. (A)

EMANCIPÉ, (*Jurispr.*) est celui qui jouit de ses droits, au moyen de l'émancipation expresse ou tacite qu'il a acquise.

Le mineur émancipé peut toucher ses revenus & disposer de son mobilier; mais il ne peut aliéner ni hypothéquer ses immeubles, sans avis de parens homologué par le juge. Il ne peut aussi ester en jugement, sans être assisté de curateur.

Le fils de famille, majeur lorsqu'il est émancipé, jouit de tous les droits des majeurs qui sont *sui juris*. Voyez ci-devant ÉMANCIPATION (A)

ÉMARGEMENT, f. m. (*Fin.*) l'action de transporter à la marge. On a fait de ce substantif le verbe émarginer. Voyez l'article MARGE.

EMASCULATION, f. f. l'action par laquelle on enlève à un mâle les parties qui caractérisent son sexe. Voyez CASTRATION. (L)

EMBACLE, f. f. terme de Rivière dont on se sert pour exprimer l'embarras de plusieurs cordes de bois que l'on a mises à flot, & qui sont arrêtées par quelques obstacles. Voyez CORDES, BOIS. Voyez aussi l'article TRAIN.

EMBALLAGE, f. m. terme de Doiianne & de Commerce, qui a plusieurs significations.

1°. Emballage s'entend de l'action même d'emballer. Voyez EMBALLER.

2°. Emballage comprend tout ce qui sert à emballer les marchandises, comme le papier, le carton, les caisses, tonneaux, bannettes, toiles cirées, serpillières, cordages, &c. pour lesquelles il n'est fait aucune déduction de poids pour les droits d'entrée & de sortie, selon le tarif de 1664 & l'ordonnance de 1667, si ce n'est pour les marchandises d'or & d'argent, & pour les drogueries & épiceries.

3°. Emballage ne signifie souvent que les toiles ou serpillières qui servent à emballer les marchandises.

Une toile d'emballage est une sorte de toile grossière, mais forte, qui sert à emballer: elle est différente de la serpillière, quoiqu'on se serve aussi de celle-ci pour emballer. Voyez SERPILLIÈRE. Dictionnaires de Comm. de Trév. & Chambers. (G)

EMBALLER, v. act. (*Comm.*) faire l'emballage d'une caisse de marchandises, l'envelopper de toile & la garnir de paille, pour la conserver & la garantir de la pluie, du mauvais tems & autres accidens, lorsqu'on est obligé de la transporter au loin, soit par des voitures de terre ou de rivière, soit par mer, & pour les voyages de long cours.

Il y a plusieurs manières d'emballer les marchandises; les unes s'emballent seulement avec de la paille & de la grosse toile; les autres dans des bannes ou bannettes d'osier ou de bois de châtaignier, ou dans des caisses de bois de sapin qu'on couvre d'une toile cirée grasse, toute chaude; d'autres dans de gros

cartons qu'on enveloppe de toiles cirées seches, quelquefois sans autre couverture, mais le plus souvent avec de la paille & de la toile. Dans tous ces emballages on coud la toile avec de la ficelle & une grosse aiguille, & on la serre par-dessus avec une forte corde, qui faisant plusieurs tours de divers sens autour du ballot, aboutit à un des coins, où elle est enfin liée & arrêtée. C'est à ce bout de la corde que les visiteurs ou autres commis des doiannes mettent leur plomb, afin que la balle ne puisse s'ouvrir sans le lever, & que les marchandises qu'ils ont visitées ne puissent être changées ni augmentées au préjudice des droits du roi.

Dans les échelles du Levant, comme à Alep, Smyrne, &c. les emballages, particulièrement ceux des soies, ont toujours deux toiles; l'une intérieure, qu'on appelle *la chemise*; l'autre extérieure, qui est la couverture. Les Levantins remplissent l'entre-deux de ces toiles, de paille, & quelquefois de coton. Dictionnaires de Commerce, de Trévoux, & Chambers. (G)

EMBALLER, f. m. (*Commerce.*) celui dont le métier ou la fonction est de ranger les marchandises dans les balles, de les empaqueter & emballer.

Autrefois les crocheteurs & gagnes-deniers faisoient cet office dans les doiannes; mais maintenant dans celles de Lyon & de Paris il y a des *emballeurs* en titre d'office, qui payent paulette au roi, ont des droits réglés par un tarif, font bourse commune, & forment un corps qui a son syndic & autres officiers. Ils sont à Paris au nombre de soixante partagés en deux bandes, dont l'une est de service à la doiianne, & l'autre à leur bureau rue des Lombards, où ils roulent ainsi alternativement tous les huit jours.

Ce sont les *emballeurs* qui écrivent sur les toiles d'emballage, les numéros des ballots appartenans au même marchand, & envoyés au même correspondant, les noms & qualités de ceux à qui ils sont envoyés, & les lieux de leur demeure. Ils ont aussi soin de dessiner un verre, un miroir ou une main sur les caisses de marchandises casuelles, pour avertir ceux qui les remueront, d'user de précaution.

Les instrumens dont se servent les *emballeurs*, sont un couteau, une bille de bois, ordinairement de boüis, & une longue & forte aiguille à trois carres: leur fil est une médiocre ficelle, qui dans le commerce de la Corderie est appelée *ficelle d'emballage*. Dictionnaires de Commerce, de Trévoux, & Chambers. (G)

* *EMBAMMA*, (*Hist. anc.*) espece de sauce ou de salade à laquelle on joignoit l'épithete d'*amarum*, amere, & qui servoit d'affaïsonnement à l'agneau pascal. C'étoit ou des endives, ou de la chicorée, ou de la laitue, ou de la pulmonaire, ou le chardon, le raifort, les orties, &c. on tenoit du vinaigre dans un vase placé à côté de ces herbes; & après plusieurs cérémonies religieuses que le maître de la maison faisoit, il rompoit un morceau de pain azyme, le couvroit d'herbes ameres, trempoit le tout d'abord dans le vinaigre, ensuite dans une sauce de figues, de raisins, &c. & disoit: « Beni soit le Seigneur notre Dieu, le maître du monde, qui nous a sanctifiés par ses commandemens, & nous a ordonné de manger le pain azyme avec la sauce amere ». Il mangeoit ensuite le pain trempé & les herbes, benissoit les mets, goûtoit à l'agneau pascal, & abandonnoit le reste de l'agneau, des herbes, du pain & des saucés à la dévotion & à l'appétit des autres convives, dont le repas commençoit alors.

EMBANQUÉ, adj. (*Marine.*) Les navigateurs qui vont à la pêche de la morue, ou qui font route pour Terre-neuve & le golfe de Saint-Laurent, se servent de ce terme pour dire qu'ils sont arrivés sur le banc de Terre-neuve. (Z)

* EMBANQUER, v. act. ou neut. (*Manufact. en soie.*) c'est passer les canons d'organcin à la cantre, pour se disposer à ourdir. Voyez CANONS, ORGAN-CIN & CANTRE.

* EMBARBE, f. f. (*Manuf. en soie.*) ficelle servant au métier d'étoffes de soie; elle a trois quarts d'aulne de long, & elle est bouclée par un de ses bouts. On enfle les *embarbes* les unes après les autres à une corde, afin que quand on veut s'en servir, elles ne puissent jamais être prises les unes avant les autres: leur usage dans le lissage des desseins, est d'arrêter les cordes de semple que la liseuse retient. Voyez SEMPLE & LIRE.

Peigner les embarbes, c'est les débrouiller après qu'on les a tirées du semple, & lorsque les lacs sont finis. Voyez LACS.

EMBARBER, v. neut. *terme de Riviere.* Lorsqu'un bateau vient d'amont, & qu'il est prêt de passer un pont ou un pertuis, on dit: *ce bateau va embarber l'arche avalante, ce bateau est près d'embarber le pertuis.* Voyez PERTUIS.

EMBARCADERE & EMBARCADOUR, f. m. (*Mar.*) Les Espagnols donnent ce nom aux ports & rades qu'ils ont le long des côtes de l'Amérique méridionale, & sur-tout dans la mer du Sud, où ils vont charger les marchandises & faire le commerce pour les villes qui sont dans le dedans des terres. Il y a des *embarcaderes* qui sont fort éloignées des villes: par exemple, Arica est l'*embarcadere* du Potosi; Acapulco & la Vera-cruz peuvent être regardés comme les *embarcaderes* de la ville de Mexico. (Z)

EMBARDER, v. neut. (*Marine.*) c'est lorsqu'on fait faire au vaisseau un mouvement pour s'éloigner de l'endroit où il est. On dit: *embarde au large*, lorsqu'étant dans la chaloupe auprès du vaisseau, on pousse d'un côté ou d'autre pour s'en éloigner. *Embarde* se dit encore lorsqu'un vaisseau est à l'ancre, & qu'on lui fait sentir son gouvernail pour le jeter d'un côté ou d'un autre. (Z)

EMBARGO, f. m. (*Marine.*) METTRE UN EMBARGO. On se sert de ce terme pour celui d'arrêter, ou pour signifier l'ordre que les souverains donnent pour arrêter tous les vaisseaux dans leurs ports, & empêcher qu'il n'en sorte aucun, afin de les trouver prêts pour leur service, en cas de besoin; ce qu'on les oblige de faire en les payant. En France on dit *fermer les ports.* (Z)

EMBARILLÉ, adj. (*Comm.*) renfermé dans un baril; ainsi on dit *de la farine embarillée.*

EMBARQUEMENT, f. m. (*Comm.*) l'action de charger des marchandises ou des troupes dans un vaisseau. Ce terme signifie aussi dans le Commerce, les frais qu'il en coûte pour embarquer des marchandises. *Dictionnaires de Commerce, de Trévoux, & de Chambers.* (G)

EMBARQUER DES MARCHANDISES, (*Comm.*) c'est en charger un vaisseau ou un bateau.

Un maître de vaisseau doit avoir le connoissement de toutes les marchandises qu'il *embarque*; & un voiturier par eau, la lettre de voiture de celles dont son bateau est chargé, pour les représenter en cas de besoin.

Embarquer en grenier, c'est *embarquer* des marchandises sans être emballées ni empaquetées.

On *embarque* de cette sorte le sel, le blé, toutes sortes de grains, des légumes; certains fruits, comme les pommes, les noix, le poisson sec, les métaux, &c. c'est-à-dire qu'on les met en tas dans des lieux secs & préparés exprès à cet usage dans les navires & bateaux. *Dictionn. de Comm. de Trévoux, & Chambers.* (G)

* EMBARRAS, f. m. il se prend au physique & au moral; au *physique*, pour tout ce qui empêche la facilité d'un mouvement ou d'une action; & au mo-

ral, pour tout ce qui nuit à l'expédition prompte d'une affaire, ou à la commodité de la vie. On dit *les embarras d'une route & les embarras du monde.* On dit encore avoir l'*esprit embarrassé d'affaires*, être *embarrassé de quelqu'un*, &c.

EMBARRE, (*Manège & Maréch.*) cheval *embarré.* Voyez S'EMBARRER, EMBARRURE.

EMBARRER, (s') *Manège & Maréch.* Un cheval qui *s'embarre*, est celui qui se trouve tellement pris & arrêté après avoir passé l'une de ses jambes au-delà de la barre qui limitoit la place qu'il occupe dans l'écurie, qu'il ne peut plus l'en dégager. Dans les efforts qu'il fait pour y parvenir, il peut se blesser plus ou moins dangereusement. Voy. EMBARRURE. Des séparations en forme de cloison, la suspension des barres à une juste hauteur, préviendroient sans doute un pareil événement. Voyez ECURIE. (e)

EMBARRURE, f. f. *terme de Chirurgie*, espece de fracture du crane, dans laquelle une esquille passe sous l'os sain, & comprime la dure-mere. Il faut tâcher de tirer avec adresse cette piece d'os avec des pincettes convenables. Si l'on croit n'y pouvoir réussir, ou si en faisant des tentatives il y a du risque de causer quelque déchirement à la dure-mere, il faut appliquer le trépan, & le multiplier, si le besoin le requiert, afin de pouvoir enlever facilement la piece d'os qui forme l'*embarrure.* Voyez ENGISOMME & TRÉPANNER. (Y)

EMBARRURE, f. f. (*Manège & Maréch.*) On appelle improprement ainsi tout accident qui suit l'action de *s'embarrer*: l'effet ou la maladie est donc ici désigné & reconnu par le nom même de la cause qui l'a produit.

Ces accidens ne se bornent pas toujours à de simples écorchures; ils consistent souvent dans des contusions plus ou moins dangereuses, selon qu'elles sont plus ou moins fortes & plus ou moins profondes, & selon aussi la nature de la partie contuse & affectée.

L'écorchure est une legere solution de continuité, une érosion qui n'intéresse que les poils, l'épiderme, les fibres & les petits vaisseaux cutanés.

Il est certain que l'*embarrure* limitée à ce seul événement, ne peut jamais être envisagée comme une maladie grave; elle est cependant quelquefois accompagnée d'inflammation, ce que l'on reconnoît aisément à la sensibilité que témoigne l'animal, lorsque nous portons la main sur cette plaie superficielle, à la chaleur & au gonflement qui se manifeste dans ses environs; & alors elle exige plus d'attention de la part du maréchal.

Il ne suffit pas en effet de recourir à des pomma des ou à des liqueurs dessiccatives; il s'agit premièrement de détendre & de calmer. L'application prématurée de ces topiques qui ne conviennent que dans le cas de l'absence de tous les signes dont je viens de parler, augmenteroit inévitablement le mal: on oindra donc d'abord le lieu où le siège en est établi, avec un mélange de miel & d'onguent d'althæa, jusqu'à ce que la douleur s'évanouisse; à mesure qu'elle se dissipera, on supprimera insensiblement l'althæa pour lui substituer l'onguent pompholix ou l'onguent de céruse toujours mêlée avec le miel; & la plaie étant enfin desséchée par ce moyen, on procurera la régénération des poils: il n'est point de voie plus assurée pour y parvenir, que celle d'oindre la partie qui en est dépourvûe avec l'onguent suivant.

« Prenez pampre de vigne que vous pilerez dans » un mortier de fonte; après en avoir broyé une pe- » tite quantité, ajoutez-y du miel; broyez de nou- » veau le tout, reprenez des pampres, pilez-les & » ajoutez encore du miel; continuez jusqu'à ce que » vous ayez préparé assez de cet onguent, que vous

„garderez soigneusement pour le besoin, & que vous aurez attention de renouveler chaque année.

Il peut arriver aussi que l'inflammation soit très-considérable, alors on saignera l'animal: de plus, s'il survient des fongosités, on employera, lorsqu'il n'y aura plus d'inflammation, de foibles consomptifs pour les détruire, tels que l'alun brûlé, mêlé avec le miel, & même avec l'ægyptiac si ces fongosités sont d'un certain volume. Enfin, dans le cas de l'écorchure simple & sans complication de chaleur & de douleur, on se contentera de laver la partie malade avec du vin chaud, de la saupoudrer avec de la céruse, ou de la froter avec les mélanges desiccatifs & adoucissans dont j'ai fait mention, &c.

Les contusions occasionnées par l'embarrure, ne diffèrent de celles qui sont le produit de l'impression subite & du heurt de quelques corps durs & obtus, qu'en ce que communément le frottement de la partie sur la barre, suscitant une érosion, elles s'annoncent par une tumeur avec solution extérieure de continuité. Il n'est pas néanmoins absolument rare que cette tumeur soit sans déperdition de substance, & sans ouverture à la peau.

Lorsque la contusion se borne au tégument ou au corps graisseux, elle est regardée comme une meurtrissure, & n'est suivie d'aucun accident fâcheux: l'eau fraîche, l'eau-de-vie & le savon sont des remèdes capables d'en opérer l'entière guérison; il n'en est pas de même lorsqu'elle s'étend dans les parties charnues, ou qu'elle est accompagnée de la foulure des tendons ou des ligamens, de la dilacération du tissu interne, du froissement, de la compression des vaisseaux, de la stagnation des liqueurs dans leurs canaux, de leur extravasation, &c. Ces différentes complications nous sollicitent à un traitement plus méthodique, & dans lequel nous devons toujours nous guider par la variété des symptômes & des circonstances. 1°. De fortes contusions, surtout dans la partie la plus élevée de l'extrémité, s'enflamment le plus souvent & suppurent. J'ai ouvert nombre d'abcès provenans de cette seule & unique cause. 2°. Les tendons ou les ligamens sont-ils contus & foulés? la douleur vive à laquelle l'animal est en proie, la difficulté qu'il a de se mouvoir, nous l'annonceront; & ces mêmes signes réunis & joints à celui qui résulte du volume & de l'étendue de la tumeur, nous indiqueront encore tous les autres accidens qui ont eu lieu dans l'intérieur du membre embarré.

Dans les uns & les autres de ces cas, la saignée à la jugulaire est indispensable. Selon l'ardeur de l'inflammation & la vivacité de la douleur, on appliquera des cataplasmes anodins faits avec de la mie de pain bouillie dans du lait, à laquelle on ajoutera des jaunes-d'œufs, du safran & de l'onguent populeum; par le secours de ces médicamens, on satisfera aux premières intentions que l'on doit avoir, puisqu'on s'opposera d'une part à l'affluence des humeurs sur la partie tuméfiée, & de l'autre, aux progrès de l'inflammation qu'il faut absolument s'efforcer d'appaier. Ces deux objets étant remplis, on n'oubliera rien pour délivrer la partie des humeurs qui s'y seront accumulées. On débutera d'abord par les remèdes résolutifs, tels que les cataplasmes faits avec racine d'iris, de bryone, de chacune deux onces; sommités d'absynthe & d'auronne, fleurs de camomille & de fureau, de chacune une poignée; semence d'aneth, fénugrec & cumin en poudre, de chacun une once; sel ammoniac, quatre dragmes: on fera cuire le tout dans du gros vin, on pilera ensuite le marc, on y mêlera de l'axonge humaine, ou de l'axonge de cheval & du safran, de chacun deux dragmes pour le cataplasme que l'on appliquera chau-

dement sur la partie, ou tel autre semblable qui aura les mêmes vertus & la même efficacité. En frotant encore la tumeur avec les résolutifs spiritueux, ou avec l'esprit de matricaire & le baume nervin, ou en mettant en usage les bains résolutifs aromatiques, on pourra opérer la résolution. S'il y a enfin épanchement ou infiltration d'humeur, & que cette voie que l'on doit toujours préférer à toute autre, soit impossible; on facilitera la suppuration par l'onction de l'onguent basilicum, ensuite on ouvrira la tumeur. Voyez TUMEUR. Souvent les épervins, les courbes, les furos, sont provoqués par les embarrures. Voy. ÉPARVINS, SUROS. J'ai vu de plus ensuite d'un pareil accident, un gonflement énorme & une obstruction considérable du tissu vasculaire qui compose la masse des testicules. Voyez TESTICULE.

Pendant l'administration des remèdes que je viens de prescrire, on doit tenir l'animal à un régime exact, à l'eau blanche, au son, lui administrer des lavemens émolliens, &c. & selon le dépôt qui en fera résultat, le purger pour terminer le traitement. (e)

EMBASE D'ENCLUME. On appelle ainsi un ressaut qui se trouve à quelques enclumes lorsque la table n'est point de niveau avec la bigorne, soit que celle-ci soit ronde ou carrée, étant d'un pouce ou environ plus basse que la table de l'enclume. Ces fortes d'enclumes servent aux Taillandiers, & à leur défaut ils se servent d'enclumes ordinaires. (D)

EMBASEMENT, f. m. en Architecture, est une espèce de base sans moulure, ou socle continu au pied d'un édifice, on l'appelle en grec *stereobate*, terme qui comprend en général toute sorte de structure solide destinée à soutenir une autre partie d'un édifice moins massive. (P)

EMBATONNÉ, adj. terme de Blason. On dit qu'une colonne est cannelée & embâtonnée, pour dire que ses cannelures sont remplies de figures de bâtons, jusqu'à une certaine partie de son fût.

EMBATTOIR, f. m. (Maréch. gros.) Voyez EMBATTRE; c'est une fosse dans laquelle les maréchaux grossiers mettent les roües qu'ils veulent ferrer. Anciennement dans Paris les embattoirs étoient placés dans les rues au-devant des boutiques de ces ouvriers; mais la police a réformé cet abus. (D)

EMBATTRE, v. act. (Maréch. gros.) C'est le nom que l'on donne à la manœuvre par laquelle on garnit une roüe de voiture de ses bandes de fer. Il y a deux manières de ferrer les roües: l'une avec autant de bandes de fer qu'il y a de jantes à la roüe; c'est celle que nous allons expliquer; l'autre manière consiste à ferrer la roüe avec un cercle de fer d'une seule pièce, ce qui se fait avec l'aide du diable (voyez DIABLE). Pour embattre ou ferrer une roue, on la place dans l'embattoir qui est une fosse de 6 à 7 piés de long sur un de large & environ 3 piés de profondeur: cette fosse doit être bien maçonnée ou garnie d'un corroi de glaise, afin qu'elle puisse tenir l'eau dont on la remplit, & dont on verra l'usage ci-après. Cette fosse ou embattoir est bordé au rez-de-chaussée d'un fort chassis de charpente qui assure la maçonnerie; on place donc la roue dans cette fosse, en sorte qu'elle y soit plongée à moitié, & que les deux bouts du moyeu portent sur le chassis de charpente. Dans cet état on applique une des bandes de fer qui doivent être rougies au feu, sur les jantes de la roue, en sorte que le milieu de la bande réponde juste sur le joint de deux jantes contigües; on frappe de grands clous par les trous des barres qui par ce moyen se trouvent assujetties sur les jantes. On fait rougir les barres afin qu'elles se plient & s'appliquent mieux à la circonférence de la roue; mais comme ordinairement le feu y prend

après que la bande est embattue ou clouée, on fait tourner la roue, en sorte que la bande & la partie enflammée se trouvent plongées dans l'eau de l'embauteur où elles s'éteignent. (D)

* **EMBAUCHER**, v. act. (*Arts méch.*) Il se dit d'un compagnon qui se présente pour entrer chez un maître auquel il est conduit par les autres compagnons. Le compagnon est *embauché*, quand il est accepté par le maître; & le repas que l'*embauché* donne aux compagnons, s'appelle l'*embauchage*. On dit *payer son embauchage*.

EMBAUCHOIR, f. m. (*terme de Formier.*) C'est une espèce de jambe de bois garnie d'une coulisse comme la forme brisée. On s'en sert pour élargir les bottes. Voyez la figure dans la planche du *Cordonnier Bottier*.

* **EMBAUMEMENS**, f. m. pl. (*Hist. anc.*) De tous les peuples anciens, il n'y en a aucun chez lequel l'usage d'embaumer les corps ait été plus commun que chez les Egyptiens: c'étoit une suite de leur superstition. Voyez l'article **EGYPTIEN**.

Nous allons rapporter ce qu'Hérodote nous en a transmis, & nous y joindrons les observations de notre savant chimiste M. Rouelle.

Dans l'Egypte, dit Hérodote, il y a des hommes qui font métier d'embaumer les corps. Quand on leur apporte un mort, ils montrent aux porteurs des modèles de morts peints sur du bois. On prétend que la peinture ou figure la plus recherchée, représente ce dont je me fais scrupule de dire le nom en pareille occasion; ils en montrent une seconde qui est inférieure à la première, & qui ne coûte pas si cher; ils en montrent encore une troisième qui est au plus bas prix: ils demandent ensuite suivant laquelle de ces trois peintures on veut que le mort soit accommodé. Après qu'on est convenu du modèle & du prix, les porteurs se retirent, les embaumeurs travaillent, & voici comment ils exécutent l'*embaumement* le plus recherché.

Premièrement ils tirent avec un fer oblique la cervelle par les narines; ils la font sortir en partie de cette manière, & en partie par le moyen des drogues qu'ils introduisent dans la tête: ensuite ils font une incision dans le flanc avec une pierre d'Ethiopie aiguë: ils tirent par cette ouverture les viscères; ils les nettoient, & les passent au vin de palmier; ils les passent encore dans des aromates broyés: ensuite ils remplissent le ventre de myrrhe pure, broyée, de canelle & d'autres parfums, excepté d'encens, & ils le recourent. Cela fait, ils salent le corps, en le couvrant de *natrum* pendant soixante-dix jours: il n'est pas permis de le salir plus de soixante-dix jours. Ce terme expiré, ils lavent le mort, & l'enveloppent de bandes de toile de lin coupées, & enduites de la gomme dont on se sert en Egypte en guise de colle. Les parens le reprennent en cet état, font faire un étui de bois de forme humaine, y placent le mort, le transportent dans un appartement destiné à ces sortes de caisses, le dressent contre le mur, & l'y laissent. Voilà la manière la plus chère & la plus magnifique dont ils embaument les morts.

Ceux qui ne veulent point de ces *embaumemens* somptueux, choisissent la seconde manière, & voici comment leurs morts sont embaumés.

On remplit des seringues d'une liqueur onctueuse qu'on a tirée du cedre; on injecte le ventre du mort de cette liqueur, sans lui faire aucune incision, & sans en tirer les entrailles. Quand on a introduit l'extrait du cedre par le fondement, on le bouche, pour empêcher l'injection de sortir. On sale ensuite le corps pendant le tems prescrit: au dernier jour on tire du ventre la liqueur du cedre. Cette liqueur a tant de force, qu'elle entraîne avec elle le ventricule & les entrailles consumés; car le nitre dissout

les chairs, & il ne reste du corps mort que la peau & les os. Quand cela est achevé ils rendent le corps, sans y faire autre chose.

La troisième manière d'embaumer est celle-ci, elle n'est employée que pour les moins riches. Après les injections par le fondement, on met le corps dans le nitre pendant soixante-dix jours, & on le rend à ceux qui l'ont apporté.

La première observation qui se présente à la lecture de ce passage, c'est que quoiqu'il soit peut-être plus exact & plus étendu qu'on n'étoit en droit de l'attendre d'un simple historien, il n'est cependant ni assez précis ni assez circonstancié pour en faire l'exposition d'un art. Il falloit qu'on pratiquât des incisions à la poitrine, au bas-ventre, &c. sans quoi toute la capacité intérieure du corps n'auroit point été injectée, & les viscères n'auroient point été consumés. Il est à présumer qu'on lavoit avec soin le corps avant que de le saler: c'étoit encore ainsi qu'on le débarrassoit des restes du *natrum* & des liqueurs, quand il avoit été salé. On ne peut douter qu'on ne finit par le faire sécher à l'air ou dans une étuve.

On appliquoit ensuite sur tout le corps & sur les membres séparément, des bandes de toile enduites de gomme; mais on l'embaillottoit de plus avec un nouveau bandage également gommé, les bras croisés sur la poitrine, & les jambes réunies.

Dans l'*embaumement* véritable, la tête, le ventre & la poitrine étoient pleines de matières résineuses & bitumineuses, & le reste du corps en étoit couvert. On retenoit ces matières par un grand nombre de tours de toile. Après une couche de bandes on appliquoit apparemment une couche d'*embaumement* fondu & chaud, avec une espèce de brosse; puis on couchoit de nouveaux tours de bandes, & sur ces nouveaux tours une nouvelle couche de matière fonduë, & ainsi de suite jusqu'à ce que le tout eût une épaisseur convenable.

Il est difficile de décider si l'*embaumement* de la dernière espèce étoit un mélange de bitume de Judée & de cédria, ou si c'étoit du bitume de Judée seul. La momie de sainte Genevieve est embaumée, ainsi que celle des Céléstins, avec le pissasphalte; mais elle a des bandes de toile fine, & elles sont en plus grand nombre qu'aux autres momies. Cependant le plus grand nombre de momies étant apprêtées avec le mélange de bitume de Judée & de cédria, qu'on peut appeler le *pissasphalte*, on peut croire que cet *embaumement* est de l'espèce inférieure.

La dépense de la caisse qu'on donnoit à la momie, étoit considérable; elle étoit de sycomore, d'une seule pièce, creusée à l'outil, & ce ne pouvoit être que le tronc d'un arbre fort gros.

Il y avoit, selon toute vraisemblance, des sortes d'*embaumemens* relatifs à la différence des bandes qu'on trouve aux momies, grosses ou fines. Le dernier bandage étoit parsemé de caractères hiéroglyphiques, peints ou écrits. Il se faisoit aussi des dépenses en idoles, en amulettes, en ornemens de caisse, &c.

La matière de l'*embaumement* le plus précieux étoit une composition balsamique, telle que celle qu'on a trouvée dans les chambres des momies, conservée dans un vase, & il est évident que cet *embaumement* avoit aussi ses variétés. On a trouvé des momies dont les ongles étoient dorés, d'autres avoient des caisses de porphyre: il y en avoit de renfermées dans des tombeaux magnifiques.

Il semble que le travail des embaumeurs pouvoit se distribuer en deux parties; la première, qui consistoit à enlever aux corps les liqueurs, les graisses & autres causes de corruption, & à les dessécher; la seconde, à défendre ces corps desséchés de l'humidité & du contact de l'air.

Les fondemens de ce travail sont renfermés en partie dans la description d'Hérodote; il s'agit de les y découvrir, de corriger ce qui est mal présenté, de justifier ce qui est bien dit, de tenter quelques expériences sur les matieres balsamiques & bitumineuses des momies, d'imiter les *embaumemens* égyptiens, & voir s'il n'y auroit pas quelques moyens d'imitation fondés sur les principes chimiques qui dirigent les Anatomistes dans la préparation de leurs pieces.

On peut réduire à deux sentimens tout ce qu'on a dit sur cet objet. Les uns ont prétendu que le corps entier salé, avoit été embaumé de maniere que les matieres balsamiques, résineuses & bitumineuses s'étoient unies avec les chairs, les graisses, les liqueurs, & qu'elles avoient formé ensemble une masse égale; les autres, qu'on saloit le corps, qu'on le desséchoit, & qu'on lui appliquoit les matieres balsamiques. Quant au desséchement, l'humidité étant cause de corruption, ils ont ajouté qu'on le séchoit à la fumée, ou qu'on le faisoit bouillir dans le pissasphalte, pour en consumer les chairs, graisses, &c.

On peut objecter au sentiment des premiers, l'expérience qu'on a de certains corps tombant en pourriture, dans des maladies où il est absolument impossible d'absorber les fluides par des matieres résineuses & balsamiques; matieres qui ne font point d'union avec l'eau. D'ailleurs les momies sont parfaitement seches, & l'on n'y remarque pas la moindre trace d'humidité.

Le sentiment des seconds est plus conforme à la raison.

Le *natrum* des anciens étoit un alkali fixe, puisqu'ils s'en servoient pour nettoyer, dégraisser, blanchir les étoffes, les toiles, & faire le verre. Notre nitre ou salpêtre est au contraire un sel moyen qui ne dégraisse point les étoffes, qui conserve les chairs, qui les sale comme le sel marin, & qui conserve leurs sucs. Le *natrum* des anciens agissoit sur les chairs d'une maniere toute opposée à notre nitre; il s'unissoit aux liqueurs lymphatiques, huileuses, grasses, les séparoit du reste, & faisoit l'effet de la chaux des Tanneurs & autres ouvriers en cuir, épargnoit les muscles, les tendons, les os.

Hérodote dit dans la premiere façon d'embaumer, qu'on lavoit le corps avant que de l'envelopper de bandes. C'est ainsi qu'on enlevoit les restes des matieres lymphatiques & du *natrum*, sources d'humidité. Les embaumeurs ne saloient donc le corps que pour le dessécher; mais le *natrum*, en restant, eût retenu & même attiré l'humidité, comme c'est la propriété des sels alkalis.

Le *natrum* agissant sur les corps, comme la chaux, il n'étoit pas permis de saler plus de soixante-dix jours. En effet, comme il arrive aux cuirs trop enchauffés, le *natrum* auroit attaqué les solides. Un sel neutre n'opere pas en si peu de tems, comme il paroît à nos viandes séchées.

Mais si le *natrum*, dira-t-on, étoit un sel alkali, pourquoi ne détruiroit-il pas? c'est qu'il est foible, qu'il ne ressemble point à la pierre à cauter, mais au sel de la soude & au sel marin.

Il est à présumer que Bils préparoit ses pieces anatomiques en salant le corps avec un sel alkali, à la maniere des Egyptiens; méthode qu'une odeur aromatique ne seroit qu'à déguiser. Clauderus en étoit persuadé, mais il se trompoit sur les effets du sel alkali; il croyoit que l'alkali volatil s'unissoit aux parties putrides, & qu'il étoit retenu dans les chairs du cadavre.

On pourroit demander sur le premier *embaumement* dont parle Hérodote, à quoi bon remplir le corps de myrrhe & d'aromates, avant que de le saler? En le salant on emporte en partie ces aromates; car le *na-*

trium agit puissamment sur les balsamiques, en formant avec leurs huiles une matiere savonneuse, soluble, & facile à emporter par les lotions. Il semble qu'il faudroit placer la salaison & les lotions avant l'emploi des aromates.

Il y a très-peu de momies enveloppées de toiles gommées, appliquées sans résine immédiatement sur le corps desséché; elles ont communément deux bandages. Le corps & les membres sont chacun séparément entortillés de bandes de toile résineuse ou bitumineuse: c'est-là le premier. Le second est formé d'autres bandes de toile sans résine ou bitume, qui prennent le tout & l'emmailottent comme les enfans. Celles-ci ont pu être enduites de gommés.

Les momies nous parviennent rarement avec le second bandage; on l'ôte par curiosité pour les amulettes.

Elles ne sont pas toutes renfermées dans des caisses: c'est pour les garantir du contact de l'air qu'on y a employé la résine.

Une seconde critique qu'on peut faire d'Hérodote, est relative à son second *embaumement*. Sans incision, l'injection par le fondement ne remplira point le ventre, elle ne parcourra qu'une petite étendue d'intestins. D'ailleurs la liqueur de cedre est un baume ou une résine sans force, sans action corrosive. Si l'on employoit le cédria, c'étoit comme aromate, l'injection étoit de *natrum*. Le cédria n'a pu avoir lieu dans l'*embaumement*, qu'après la salaison & les lotions.

La cervelle se tiroit par un trou fait artificiellement aux narines & au fond de l'orbite de l'œil. Hérodote n'est pas exact là-dessus.

Il n'est pas concevable qu'on embaumât tous les Egyptiens. Le peuple couchoit ses morts sur des lits de charbons, emmailottés de linges, & couverts d'une natte sur laquelle il amassoit une épaisseur de sept à huit piés de sable.

Quelle durée l'*embaumement* ne donnoit-il pas aux corps? il y en a qui se conservent depuis plus de deux mille ans. On a trouvé dans la poitrine d'un de ces cadavres, une branche de romarin à peine desséchée.

La matiere de la tête d'une momie, encore assez molle pour que l'ongle y pût entrer dans un tems chaud, & peu altérée, a donné d'abord un peu d'eau insipide, qui dans la progression de la distillation est devenue acide. Il a passé en même tems une huile limpide, peu colorée, de l'odeur de succin. Cette huile s'est ensuite épaissie & colorée; elle s'est figée en se refroidissant, sans perdre l'odeur de succin. Sa liqueur acide n'a pu cristalliser, à cause de sa trop petite quantité.

On peut voir dans M. Rouelle les expériences qu'il a faites sur les matieres qu'il a présumées entrer dans les *embaumemens*. Une réflexion qui résulte de ces expériences, c'est qu'en y employant la poudre de cannelle & d'autres ingrédients qui attirent l'humidité, on consulte plus le nez que l'art.

Elles fournissent trois sortes d'*embaumemens*, l'un avec le bitume de Judée, un second avec le mélange de bitume & la liqueur de cedre ou cédria, & un troisieme avec le même mélange & une addition de matieres résineuses & aromatiques.

EMBAUMEMENT, opération de Chirurgie, c'est l'action d'embaumer un corps. Voici comment elle se pratique.

Le chirurgien commande au plombier de faire un cercueil, dont les dimensions intérieures doivent excéder la longueur & la grosseur du corps. Il commande aussi un barril de plomb pour mettre les entrailles; & une boîte de plomb faite de deux pieces, pour mettre le cœur.

On prépare cinq bandes, deux de la largeur de

trois doigts & de quatre aulnes de long, pour bander les bras; deux de quatre doigts de large & de six aulnes de long, pour bander les jambes & les cuisses; & une autre plus large & plus longue, pour faire les circonvolutions nécessaires autour du corps. Il faut en outre que le chirurgien ait des scalpels pour faire les incisions convenables, des aiguilles pour recoudre les parties, & une scie pour scier le crane.

Les médicamens nécessaires à l'embaumement, sont de trois especes différentes. Il faut environ trente livres de poudre de plantes aromatiques, telles que les feuilles de laurier, de myrthe, de romarin, de fauge, de rhue, d'absinthe, de marjolaine, d'hyssope, de thym, de ferpolet, de basilic; les racines d'iris, d'angelique, de *calamus aromaticus*; les fleurs de rose, de camomille, de mélilot, de lavande; les écorces de citron & d'orange; les semences de fenouil, d'anis, de coriandre, de cumin, & autres semblables. On ajoute ordinairement quelques livres de sel commun à la poudre de toutes ces plantes, qui sert à remplir les grandes cavités, & à mettre avec les entrailles.

Il faut dix livres d'une poudre plus fine, composée de dix ou douze drogues odorantes, capables de conserver les corps des siecles entiers, qui sont de myrthe, d'aloës, d'oliban, de benjoin, de styrax calamite, de gérosle, de noix-muscade, de cannelle, de poivre blanc, de soufre, d'alun, de sel, de salpêtre: le tout bien pulverisé & passé par le tamis.

On aura en outre un liniment composé de terebenthine, d'huile de laurier, de styrax liquide, de baume de Copahu. Trois livres de ce liniment suffiront pour les embrocations nécessaires. Il faut de plus quatre pintes d'esprit-de-vin, cinq ou six gros paquets d'étoupes, du coton, deux aulnes de toile cirée, de la plus large, & un paquet de grosse ficelle. Tout étant ainsi préparé, le chirurgien est en état de commencer l'embaumement.

Le chirurgien, après avoir ouvert le bas-ventre, la poitrine & la tête, & avoir ôté tout ce qui y est contenu, met quelques poignées de la plus grosse poudre au fond du barril de plomb; il étend par-dessus une partie des entrailles, qu'il couvre d'un lit de poudre, & ainsi alternativement jusqu'à ce qu'il ait mis tous les visceres dans le barril, à l'exception du cœur, qu'il a soin de mettre dans un vaisseau rempli d'esprit-de-vin. Lorsque le barril contient toutes les entrailles, le chirurgien met par-dessus un lit de poudre grossiere assez épais: si le barril étoit presque plein, on acheveroit de le remplir avec des étoupes, & on feroit foudrer le couvercle; si au contraire il étoit de beaucoup trop grand, on le feroit couper par le fondeur.

Les trois ventres vidés, on les lave avec de l'esprit-de-vin. On commence par la tête, en emplissant le crane d'étoupes saupoudrées, & en y en faisant entrer autant qu'on peut. On remet la calotte du crane à sa place; & avant que de recoudre le cuir chevelu, on met entre deux de la poudre balsamique. On verse dans la bouche de l'esprit-de-vin, pour la laver, & on l'emplit de cette poudre avec du coton. On en fait autant dans les narines & dans les oreilles, & ensuite avec un pinceau on fait une embrocation sur toute la tête, le visage & le cou avec le liniment; & mettant ensuite de la poudre fine sur toutes ces parties, il se forme une croûte sur la superficie. On met la tête dans un sac en forme de coëffe de nuit, qui a des cordons qu'on tire pour serrer autour du cou, afin que toute la tête soit exactement enveloppée.

On emplir de poudres & d'étoupes la poitrine & le ventre, qui ne font plus qu'une grande cavité. On remet le *sternum* à sa place; & après l'avoir couvert de la poudre fine que l'on fait entrer entre les

côtes & les tégumens, on recoud les tégumens qui avoient été ouverts crucialement.

On fait aux bras, aux cuisses & aux jambes des taillades qui pénètrent jusqu'aux os; on les lave avec de l'esprit-de-vin, on les remplit de la poudre fine, on fait l'embrocation avec le liniment, on saupoudre toutes ces parties avec la poudre odorante, & on les bande ensuite. On fait des incisions aux fesses & au dos, & on procede comme aux extrémités. On emmaillotte le corps avec la bande préparée à cet effet; on le coud ensuite dans la toile cirée, & on le serre avec de la ficelle, comme un ballot: on le met ensuite dans le cercueil, qu'on fait foudrer par le plombier.

On remplit les ventricules & les oreillettes du cœur, avec la poudre odorante; on l'enveloppe dans de la toile cirée, on le ficelle, & on le met dans une double boîte de plomb que l'on fait foudrer.

A l'armée & dans les endroits où l'on n'auroit pas tous les secours nécessaires pour l'embaumement que nous venons de décrire, on se contenteroit, après avoir ôté les entrailles, de faire macérer le corps dans du vinaigre chargé de sel marin; & au défaut de vinaigre & de sel, dans une forte lessive de cendre de bois de chêne: on le retire ensuite, & on l'expose dans un lieu sec, avec le soin de l'essuyer fréquemment. Ce sont les humeurs qui se putréfient; car nous conservons très-facilement les corps dont on a injecté les vaisseaux, & dont on a enlevé la graisse qui étoit dans l'interstice des muscles.

La conservation des corps par l'embaumement, a eu la vénération pour motif; c'est une opération dispendieuse qu'on ne pratique que pour les princes & pour les grands. Il seroit à souhaiter pour l'utilité publique & l'intérêt des survivans, qu'on trouvât des moyens d'embaumer, c'est-à-dire de préserver de la pourriture à peu de frais, de maniere que cela ne fût point au-dessus de la portée du simple peuple. Il s'éleve des lieux où l'on enterre, des vapeurs malfaisantes, capables d'infecter. Ramazzini assure que la vie des fossoyeurs n'est pas habituellement de longue durée; que leur visage est ordinairement blême & pâle, & il attribue cette disposition aux vapeurs deliées qu'ils respirent en creusant les fosses. Les vapeurs rendent les églises où l'on enterre, extrêmement mal-saines. Non-seulement l'inhumation dans les églises est dangereuse, mais on pourroit dire qu'elle est indécente, si elle n'étoit autorisée par l'usage, ou plutôt consacrée par l'abus. M. Porée chanoine-honoraire du S. Sepulchre à Caën, dans ses *Lettres sur la sépulture dans les églises*, remonte à la source de cet usage, & il indique les moyens de lever les obstacles imaginaires qu'on peut opposer à son abolition: la voix d'un bon citoyen & d'un ecclésiastique respectable, doit être comptée pour beaucoup. M. Haguénot medecin & conseiller de la cour des aides à Montpellier, a donné à la société royale des Sciences de cette ville, dont il est membre, un excellent mémoire, dans lequel il fait la peinture touchante des malheurs qui sont la suite de la coutume pernicieuse de mettre les corps dans des caves communes. J'ai aussi parlé de cet abus meurtrier, dans mon *Traité sur la certitude des signes de la mort*. Je fais qu'il y a des villes où il est expressément défendu d'enterre dans les églises, sans prendre la précaution de mettre de la chaux vive dans le cercueil & aux environs, & de jeter dans la fosse quelques sceaux d'eau. A Paris, où le plâtre est commun, on pourroit mettre à très-peu de frais tous les corps à l'abri de la putréfaction funeste aux survivans par la mauvaise qualité que les vapeurs qui en exhalent, donnent à l'air. Il faudroit gacher du plâtre dans le cercueil, qu'on feroit un peu plus grand qu'à l'ordinaire; on y enfonceroit le corps, & on le couvri-

roit d'une couche de plâtre gaché, afin de l'enfermer comme dans un mur. C'est peut-être par ce motif de salubrité qu'on enterroit autrefois dans des cercueils de pierre. Dans les endroits où il n'y a point de plâtre, on pourroit enduire le corps de terre-glaise, &c. Voyez EMBAUMER. (Y)

L'art des embaumemens, tel qu'on le pratique aujourd'hui, n'a été connu en Europe que dans les derniers siècles : auparavant on faisoit de grandes incisions sur les cadavres ; on les saupoudroit bien, & on enveloppoit le tout avec une peau de bœuf tannée. C'est ainsi qu'on embauma à Roïen en 1135, Henri I. roi d'Angleterre ; & encore l'opérateur s'y prit si tard, ou si mal, que l'odeur du cadavre lui fut fatale : il en mourut sur le champ.

Au reste, ceux qui seront curieux d'acquérir les connoissances d'érudition sur la matiere des embaumemens, trouveront à se satisfaire dans la lecture des ouvrages que nous allons indiquer.

Bellonius, (Petrus) de mirabili operum antiquorum præstantiâ, medicato funere, seu cadavere condito, & medicamentis nonnullis servandi cadaveris vim obtinentibus. Paris, 1553, in-4°. rare, figures.

Rivinus, (And.) de balsamatione. Lips. 1655, 4°.

Clauderî, (Gabriel) methodus balsamandi corpora humana. Attenburgi, 1679, in-4°. Cet ouvrage-ci est pour les gens du métier.

Lauzoni, (Jof.) de balsamatione cadaverum. Ferrar. 1693, in-12. & réimprimé avec les œuvres de l'auteur.

Greenhill, (Thomas) the art of embalming. London, 1705, in-4°. m. c. f. & sur-tout dans les mémoires que M. Roïelle a écrits sur cette matiere. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

EMBAUMER, v. act. ouvrir un corps mort, en ôter les intestins, & mettre en la place des drogues odorantes & dessiccatives, pour empêcher qu'il ne se corrompe. Voyez EMBAUMEMENT (Chirurgie).

Ce mot est formé de *baume* qui étoit le principal ingrédient des embaumemens des Egyptiens. Voyez BAUME.

Le corps de Jacob en Egypte fut quarante jours à embaumer. Voyez *genes. I. v. 3.* Marie Madeleine & Marie mere de Jacques, acheterent des parfums pour embaumer Jesus. Voyez *saint Matthieu*, &c. Jean roi de France étant mort à Londres en 1364, l'on y embauma son corps qu'on emporta en France, & qu'on enterra à Saint-Denis.

Quant à la maniere dont on embaumoit les corps parmi les Egyptiens, voyez ci-devant l'art. EMBAUMEMENT (Hist. anc.).

Le D. Grew auteur du *musæum regalis societatis*, croit que les Egyptiens, pour embaumer les corps, les faisoient bouillir dans une chaudiere avec une certaine espece de baume liquide ; sa raison est que dans les momies qu'on conserve dans la collection ou cabinet de la société royale, le baume a pénétré non-seulement les chairs & les parties molles, mais même les os, au point qu'ils en sont tout noirs, comme s'ils avoient été brûlés. Voyez MOMIE.

Les Peruviens avoient une maniere particuliere & très-bonne de conserver les corps de leurs yncas rois, embaumés. Garcillasso de la Vega croit que tout leur secret consistoit à ensevelir ces corps dans la neige pour les y faire sécher, après quoi on y appliquoit un certain bitume dont parle Acofta, qui les conservoit aussi entiers que s'ils eussent toujours été en vie. *Dictionn. de Trévoux, & Chambers.* (G)

EMBDEN, (Géog. mod.) ville du cercle de Westphalie en Allemagne, capitale du comté de même nom, située sur l'Ems. Long. 24. 38. lat. 53. 20.

EMBELLE, f. f. (Marine.) c'est la partie du vaisseau comprise depuis la herpe du grand mâst jusqu'à celle de l'avant, ou depuis le grand mâst jusqu'au de-

gré d'amure ; comme c'est la partie la plus basse du côté du navire, & où l'on est le plus à découvert dans un jour de combat, on y met des fargues. Voyez BELLE & FARGUES. (Z)

* EMBELLIR, v. act. c'est ajoûter avec art à des objets qui seroient peut-être indifférens par eux-mêmes, des formes ou des accessoires qui les rendent intéressans, agréables, précieux, &c.

* EMBENATER, (Sal.) c'est lier des bâtons de bois de coudrier avec des osiers & de la ficelle, capables de contenir un certain nombre de pains de sel. Voyez BENATES & BENATIERS.

EMBISTAGE, sub. m. terme dont les Horlogers se servent en parlant de la situation respective des deux platines d'une montre : C'est deux fois la distance entre le centre de la platine de dessus, & le point où l'axe de la grande platine la rencontre.

Si l'on suppose que la fig. 56, Pl. X. d'Horlogerie, représente la cage d'une montre, & C le centre de la charniere, sur lequel elle tourne dans la boîte, il est clair que pour que ces deux platines puissent passer par la même ouverture, il faut que LC distance du centre de la charniere au bord diagonalement opposé de la platine de dessus, soit égal à EC grandeur de la platine des piliers ; car si la distance LC étoit plus grande que EC, la platine de dessus ne pourroit pas passer par cette ouverture. Donc cette platine ne peut point s'étendre au-delà du point L, qui est dans la circonférence du cercle décrit de l'ouverture de compas CE & du point C ; de façon que pour que ces deux platines passent par la même ouverture, en supposant leurs centres dans une même ligne perpendiculaire à leurs plans, il faut que le rayon de celle de dessus soit plus petit que celui de l'autre de la quantité dont le bord de la grande platine est distant du point où la perpendiculaire abaissée du point L rencontre cette platine ; mais comme il est avantageux que la platine de dessus soit la plus grande qu'il est possible, & que du côté D du pendant à cause de la forme de la boîte elle peut s'avancer jusqu'en D perpendiculairement au-dessus du point C, on lui donne une grandeur & une situation telle que d'un côté son bord soit à plomb du point C, & que de l'autre il se trouve, comme nous l'avons dit, dans la circonférence du cercle décrit de l'ouverture de compas CE, & du point C : par cette situation de la platine de dessus on voit bien que son centre ne se trouve plus dans le point où l'axe de l'autre platine la rencontre, & qu'il en est éloigné d'une certaine distance : or c'est le double de cette distance que l'on appelle, comme nous l'avons dit, l'embistage.

Pour déterminer la grandeur de la platine de dessus, celle de l'autre platine étant donnée, de même que la hauteur des piliers, voici comme on s'y prend : HR représentant cette hauteur, EB la grande platine, C le centre de mouvement de la petite charniere, & DL une ligne indéfinie supposée la platine de dessus ; du point C comme centre, & du rayon CE diametre de la grande platine, décrivez l'arc EL ; & du même point C, élevez la perpendiculaire CD, la ligne DL fera le diametre de la platine de dessus. Car supposant que toute la figure tourne autour du point C, il est clair que le bord de la platine de dessus étant parvenu en E, ne surpassera pas EB ou EC diametre de la grande, puisque EC égal CL, du côté D elle s'étendra autant qu'elle le pourra, comme nous l'avons dit. Par cette opération on voit que la position de cette platine, par rapport à celle des piliers, est aussi déterminée, puisqu'elle doit être telle que son bord du côté du pendant soit précisément à plomb de celui de cette platine. Si l'on suppose que les deux platines conservant leur situation respective, s'approchent l'une de l'autre jusqu'à

ce qu'elles se touchent, on voit évidemment que le bord de la platine de dessus en *D* répondra au point *C* de celle des piliers, & que l'autre bord *L* fera à une distance du bord *E* double de l'excentricité des deux platines; cette distance sera l'*embilage*, puisque le double de l'excentricité des deux platines répond à deux fois la distance entre le centre de la platine de dessus, & le point où l'axe de la grande platine la rencontre. (*T*)

EMBLAVER, (*Jard.*) est le même qu'*ensemencer*.

EMBLAVES, f. f. pl. (*Jurispr.*) terme usité dans plusieurs coutumes pour exprimer les terres ensemencées en blé. On distingue quelquefois les *emblaves* ou terres emblavées des terres simplement ensemencées. Les *emblaves* ou terres emblavées sont dans quelques coutumes les terres où le blé est déjà levé; c'est en ce sens qu'il en est parlé dans l'article 59 de la coutume de Paris. Les terres ensemencées sont celles où le blé est semé, mais n'est pas encore levé. Dans l'usage on confond souvent les *emblaves* avec les terres ensemencées. (*A*)

EMBLÈME, f. m. (*Belles-Lettres.*) image ou tableau qui par la représentation de quelque histoire ou symbole connu, accompagnée d'un mot ou d'une légende, nous conduit à la connoissance d'une autre chose ou d'une moralité. Voyez DEVISE & ENIGME.

L'image de Scevola tenant sa main sur un foyer embrasé, avec ces mots au-dessous: *Agere & pati fortia romanum est*, Il est d'un romain d'agir & de souffrir constamment, est un *emblème*.

L'*emblème* est un peu plus clair & plus facile à entendre que l'*énigme*. Gale définit le premier un tableau ingénieux qui représente une chose à l'œil, & une autre à l'esprit.

Les *emblèmes* du célèbre Alciat sont fameux parmi les savans.

Les Grecs donnoient aussi le nom d'*emblèmes* aux ouvrages en mosaïque, & même à tous les ornemens de vases, de meubles, & d'habits; & les Romains l'ont aussi employé dans le même sens. Cicéron reprochant à Verrès les larcins des statues, vases, &c. & autres ouvrages précieux qu'il avoit enlevés aux Siciliens, appelle *emblemata* les ornemens qui y étoient attachés, & qu'on en pouvoit séparer, auxquels ils ont aussi comparé les figures & les ornemens du discours. C'est ainsi qu'un ancien poète latin disoit d'un orateur, que tous ses mots étoient arrangés comme des piéces de mosaïque:

. Ut tesserae omnes,
Arte pavimenti atque emblematae vermiculatae.

Les Jurisconsultes ont aussi conservé cette expression dans le même sens, c'est-à-dire pour tout ornement surajouté, & qu'on peut séparer du corps d'un ouvrage. Dans notre langue le mot *emblème* ne signifie qu'une *peinture*, une image, un bas-relief, qui renferme un sens moral ou politique.

Ce qui distingue l'*emblème* de la devise, c'est que les paroles de l'*emblème* ont toutes seules un sens plein & achevé, & même tout le sens & toute la signification qu'elles peuvent avoir jointes avec la figure. On ajoute encore cette différence, que la devise est un symbole déterminé à une personne, ou qui exprime quelque chose qui la concerne en particulier; au lieu que l'*emblème* est un symbole plus général. Ces différences deviendront plus sensibles, pour peu qu'on veuille comparer l'*emblème* que nous avons cité avec une devise: par exemple, celle qui représente une bougie allumée, avec ces mots *Juvando consumor*, je me consume en servant; il est clair que ce dernier symbole est beaucoup moins général que le premier. Voyez le dictionn. de Trév. & Chamb. (*G*)

EMBLER, v. n. (*Vénerie.*) se dit de l'allure des bê-

tes, lorsque le pié de derrière avance d'environ quatre doigts sur ceux de devant.

EMBLOQUER, en terme de *Tabletier-Cornetier*, c'est proprement l'action d'applatir dans le bloc entre deux plaques un morceau de corne chaud, tel que pourroit être, par exemple, un ergot de bœuf. Voyez BLOC & PLAQUES.

EMBODINURE, EMBOUDINURE, BOUDINURE, sub. f. (*Marine.*) On appelle ainsi plusieurs bouts de corde menue, dont l'arganeau de l'ancre est environné; on le fait pour empêcher que le cable ne se gâte contre le fer. (*Z*)

* EMBOÏTEMENT, f. m. (*Gram.*) c'est une des situations d'un corps relativement à un autre, auquel il est uni & contigu; & le terme *emboîtement* désigne assez par lui-même quelle est l'espece d'union ou de contiguïté dont il s'agit. Elle est telle que le corps qui emboîte semble embrasser le corps emboîté, comme une boîte contient ce qu'on y renferme. Voyez BOÎTE.

EMBOÏTEMENT, terme nouvellement introduit dans l'*Art militaire*, pour exprimer l'espece d'entrelacement que font les soldats d'un bataillon lorsqu'on veut le faire tirer, pour que les fusils des soldats du quatrième rang dépassent un peu le premier.

Par le moyen de cet entrelacement, les soldats n'occupent guere qu'un pié dans la file; & comme les fusils ont environ cinq piés de longueur, ceux du quatrième rang peuvent alors dépasser de quelque chose le premier.

Ainsi l'objet de l'*emboîtement* est de faire en sorte que le feu des soldats du dernier rang ne puisse causer aucun accident à ceux du premier.

Dans cet état, les soldats sont dans une attitude fort gênante. Les deux premiers rangs ont un genou à terre, & les jambes entrelacées les unes dans les autres: le troisième & le quatrième rang sont droits, mais fort serrés aussi sur les premiers, de manière que les soldats du troisième ont les jambes placées dans celles du second, & que ceux du quatrième les ont dans celles du troisième.

Les soldats du premier rang ont l'avantage de pouvoir se servir aisément de leurs armes; il n'en est pas de même de ceux du second, parce que l'incommodité de leur situation ne leur permet guere d'ajuster leur fusil pour tirer sur l'ennemi. Le troisième rang tire aussi facilement que le premier; mais pour le quatrième, quelque *emboîtement* que l'on fasse son feu est toujours fort dangereux pour la tête du bataillon. L'expérience le fait voir dans l'exercice; car ce n'est qu'avec un très-grand soin qu'on parvient à faire dépasser les fusils du quatrième rang du premier: encore arrive-t-il souvent, lorsqu'on fait tirer les soldats, que quelque officier reçoit des coups de feu dans ses habits, & que les soldats des premiers rangs ont les cheveux brûlés. Il est vrai que ce dernier accident peut s'attribuer aux amorces; mais le premier prouve suffisamment le danger auquel les officiers sont exposés par le feu du quatrième rang. Pour remédier à cet inconvénient, il ne faudroit dans l'action faire tirer que les trois premiers rangs; ou lorsqu'il ne s'agit que de tirer sans se joindre, mettre le bataillon sur trois rangs, conformément à l'*instruction du 14 Mai 1754*, qui porte que toutes les fois que l'infanterie prendra les armes en quelque occasion que ce soit, elle soit formée sur trois rangs. Voyez EVOLUTIONS.

Quoiqu'il paroisse difficile aujourd'hui de faire tirer quatre rangs à la fois sans inconvénient, & qu'on ait imaginé l'*emboîtement* pour y parvenir, on en a pourtant fait tirer jusqu'à cinq autrefois, suivant la Fontaine. « Pour faire tirer cinq rangs à la fois, dit » cet auteur dans sa *doctrine militaire*, imprimée à Paris en 1667, on fera mettre les deux premiers rangs

» à genoux, le troisième fort courbé, le quatrième
 » un peu moins courbé, & le cinquième passe le bout
 » de son mousquet par-dessus l'épaule du quatrième
 » rang; & ils tirent ainsi sans s'offenser l'un ni l'autre,
 » comme nous avons expérimenté souvent ». *Doctr. milit. pag. 449. (Q)*

EMBOÏTER, v. act. (*Comm.*) mettre ou ferrer quelque marchandise dans une boîte, pour la garantir de la pluie, &c. Ce terme signifie souvent la même chose qu'*encaisser*. Voyez ENCAISSER. *Dictionn. de Comm. de Trév. & de Chamb. (G)*

EMBOÏTER, (*Hydraul.*) c'est enchâsser un tuyau dans un autre; ce qui se pratique en posant des tuyaux de bois ou de grès pour conduire les eaux. (*K*)

EMBOÏTER, (*à la Monnoie.*) c'est prendre l'acte des deniers de boîte, tant avant qu'après l'essai. Voy. BOÎTE D'ESSAI.

EMBOÏTURE, (*Marine.*) Voyez ENOCURE.

EMBOÏTURE, f. f. terme de Menuiserie, est une barre de bois de trois ou quatre pouces de large plus ou moins, suivant l'ouvrage, d'épaisseur & longueur convenables, que l'on met à tenons & mortaises, & rainures au bout des planches, lorsqu'elles sont toutes assemblées & destinées pour des portes, des contre-vents, des tables, &c. Voyez nos figures dans les Planches de Menuiserie.

EMBOIRE, se dit, en Peinture, lorsque les couleurs à l'huile, avec lesquelles on peint un tableau, deviennent mates, & perdent leur luisant au point qu'on ne distingue pas bien les objets.

Lorsqu'on peint sur un fond de couleur qui n'est pas bien sec, celles qu'on met dessus s'emboivent en séchant. On remédie à cet inconvénient lorsque ce qu'on a peint est bien sec, en passant du vernis ou un blanc d'œuf battu dessus. (*R*)

EMBOLI, (*Géog. mod.*) ville de Macédoine dans la Turquie européenne; elle est située sur la rivière de Stromona. *Long. 41. 38. lat. 40. 55.*

EMBOLISME, f. m. (*Chronologie.*) signifie une intercalation. Voyez les articles MOIS & INTERCALAIRE.

Les Grecs se servoient de l'année lunaire, qui est de 354 jours; & afin de l'approcher de l'année solaire, qui est de 365, ils ajoutoient tous les deux ou trois ans un embolisme, c'est-à-dire un treizième mois lunaire; & ce mois sur-ajouté ils l'appelloient *embolismus*, parce qu'il étoit inséré ou intercalé. *Harris & Chambers. Voyez AN.*

Ce mot, ainsi que les trois suivans, est grec, & vient d'*εμβαλλειν*, mettre & jeter dedans. Voyez EMBOLISMIQUE. (*O*)

EMBOLISMIQUE, adj. intercalaire, se dit, en Chronologie, des mois sur-ajoutés que les Chronologistes insèrent pour former le cycle lunaire de dix-neuf ans. Voyez INTERCALAIRE.

Comme dix-neuf années solaires sont composées de 6939 jours & 18 heures, & que dix-neuf années lunaires ne font ensemble que 6726, on a trouvé que pour égaler le nombre des dix-neuf années lunaires aux dix-neuf solaires, qui font le cycle lunaire de dix-neuf années, il étoit nécessaire d'intercaler ou insérer sept mois lunaires de 209 jours, lesquels, avec les quatre jours bissextiles qui arrivent dans cet intervalle, font 213, & le tout ensemble fait 6939 jours. Voyez CYCLE.

Au moyen de ces sept mois embolismiques ou sur-ajoutés, les 6939 jours & 18 heures des dix-neuf années solaires, se trouvent à-peu-près employés dans le calendrier. Voyez MOIS.

Dans le cours de dix-neuf ans il y a 228 lunes communes, & sept mois embolismiques. En voici la distribution.

Chaque 3^e, 6^e, 9^e, 11^e, 14^e, 17^e, & 19^e années

font embolismiques, & par conséquent de 384 jours. C'est la méthode que les Grecs ont suivie dans le calcul du tems, quand ils se sont servis de l'enné-décaturide, ou cycle de dix-neuf ans; mais ils ne l'ont pas observé constamment, comme il paroît que les Juifs l'ont fait.

Les mois embolismiques font comme les autres mois lunaires, quelquefois de 30 jours, & quelquefois de 29 seulement. Voyez AN.

Les épactes embolismiques font celles qui font depuis XIX. jusqu'à XXIX; & on les appelle embolismiques, parce qu'en ajoutant l'épacte qui est XI, elles excèdent le nombre XXX; ou plutôt parce que les années qui ont ces épactes font embolismiques, ayant 13 Lunes dont la treizième est embolismique. Voyez EPACTE. Wolf, *éléments de Chronologie*, & Chambers.

Les Turcs ne se servent point du mois embolismique; aussi le commencement de leur année est vague: mais ils ont des jours embolismiques. Les 44 minutes dont une lunaison surpasse 29 jours & demi, font environ 11 jours en 30 ans: or les Turcs répandent ces 11 jours sur 30 années lunaires, en sorte qu'il y a 11 années qui ont un jour de plus; savoir la 2^e, 5, 7, 10, 13, 16, 18, 21, 24, 26, & 29, & le commencement de leur année lunaire ne retombe avec l'année solaire qu'au bout de 34 années lunaires, ou environ 33 solaires.

Au reste, comme l'année lunaire commune de 354 jours & l'année solaire tropique différent de 11 jours 5 heures & 4 minutes, il s'en suit que pour accorder l'année lunaire avec la solaire, il faudroit ajouter en 100 ans 34 mois de 30 jours & 4 de 31 jours, & qu'au bout de six siècles il faudroit encore changer cet ordre, parce qu'il reste 4 heures 21 minutes, qui en six siècles font environ un jour. (*O*)

EMBOLON, (*Art milit.*) disposition de troupes chez les anciens, rangées sur peu de front & beaucoup de hauteur. Voyez COIN. (*Q*)

EMBOLUS, (*Hydr.*) terme latin qui répond à piston. Voyez PISTON.

EMBOPOINT, f. m. (*Med.*) ce mot s'est formé de trois dictionnaires françoises: de la préposition *en*, dont l'*n* se change en *m* devant *b*, de l'adjectif *bon*, & du substantif *point*; de sorte qu'*embonpoint* signifie l'état d'une personne qui est en bon point, c'est-à-dire en bon état, en bonne santé. Quelques-uns écrivent *embompoint*.

Hippocrate donne une très-belle description de l'*embonpoint* (*præcept. jx. 1. seq.*); il le fait consister dans une disposition naturelle bien proportionnée de toutes les parties du corps, qui sont pleines de bons sucs, dans un juste rapport avec les forces des solides qui les contiennent, dans une vigueur ferme & constante, & dans une facilité à l'exercice des fonctions qui ne s'altère pas aisément. Hippocrate établit aussi que pour jouir d'un *embonpoint* complet, *optanda est & ejusmodi dispositio quæ aliena sit ab ingenii tarditate*. Saint-Evremond dit de même, « que pour jouir d'un *embonpoint* parfait, une bonne disposition de l'ame veut quelque chose de plus animé que l'état tranquille.

L'*embonpoint*, dont on ne juge ordinairement que par l'apparence, s'annonce par un visage plein dont la peau est assez tendue; d'un teint vif & frais, qui ne soit que modérément enluminé; par les membres charnus & peu chargés de graisse; par l'agilité du corps dans ses mouvemens, &c. Voyez SANTÉ.

On se sert cependant communément de ce terme *embonpoint* dans un sens qui lui est moins propre: on l'emploie pour exprimer la constitution d'un corps gras, replet, qui n'est souvent rien moins qu'en bonne santé; lorsqu'il est trop abondant en humeurs, même de bonne qualité, en graisse sur-tout, ce qui

fait un état peu favorable à la fanté, lorsque cette constitution est sensiblement défectueuse par excès; c'est ce qu'on appelle *le trop d'embonpoint*, qui dégénère en maladie par les altérations qu'il occasionne dans l'économie animale. Le défaut d'*embonpoint* est aussi un état contre nature, c'est la maigreur. Voyez MAIGREUR. L'un & l'autre vice sont produits par celui de la sécrétion du suc huileux qui constitue la graisse, lequel est trop abondant ou manque dans les réservoirs qui lui sont propres. V. GRAISSE. (d)

EMBOSSURE, f. f. (*Marine.*) c'est un nœud que l'on fait sur une manœuvre, & auquel on ajoute un amarrage. Voyez CROUPIAT. On dit *faire un embossure au cable.* (Z)

EMBOUCHÉ, adj. terme de *Blason*; il se dit du bout d'un cornet, d'une trompe, & d'une trompette, qu'on met dans la bouche pour en sonner, lorsque ce bout est d'un émail différent du corps. *Dict. de Trév.*

EMBOUCHER, v. act. (*Manège.*) terme qui dans sa véritable acception signifie & désigne non-seulement l'action de donner un mors quelconque à un cheval, mais l'art de le fabriquer & de l'approprier parfaitement à l'animal auquel on le destine.

Il est aussi difficile de fixer avec précision le tems où les hommes ont imaginé de réduire le cheval & de le maîtriser, en profitant adroitement de la sensibilité de sa bouche & de la disposition de cet organe à subir les diverses impressions de la main du cavalier, qu'il le seroit de déterminer véritablement celui où nous avons commencé à triompher de cet animal, & à le faire servir à nos besoins & à notre usage. D'un côté ces points de fait sont ensevelis dans une nuit dont il ne nous est pas permis de percer l'obscurité; & de l'autre, ce que la tradition nous en apprend, en la supposant même dépouillée de toute ambiguïté, ne nous conduiroit point exactement au vrai nœud de la difficulté que nous nous proposons d'éclaircir & de résoudre. Nous ne pouvons douter que dans la langue des Grecs, une grande partie des termes consacrés à la navigation étoient adaptés à l'équitation. Nous trouvons dans Suidas celui de κέρως ou de *coureur*, également employé pour désigner des vaisseaux légers & des chevaux de course. Nous voyons qu'Homère appelloit les vaisseaux, *des chevaux de mer*, ἀλός ἵπποι: il nomme encore le pilote, *le cocher d'un vaisseau*. Pindare, le premier qui parmi les poètes dont les ouvrages sont parvenus jusqu'à nous, ait donné Pégase pour monture à Bellérophon, & qui ait prétendu que Minerve surnommée par cette raison *Chalinitis*, lui a montré l'art de le dompter & de lui mettre un frein, appelle lui-même du nom de *brides* les ancras qui servent à fixer les vaisseaux; tandis que Nonnus met en usage le mot καλινός, qui signifie *frein*, pour désigner les gouvernails des vaisseaux de Cadmus. Or quand nous ne serions pas fondés à inférer de ces expressions avec M. Freret (*Voyez le vol. XIII. des mém. de l'acad. des Inscrip. & Belles-Lett.*), que le Pégase de Pindare étoit constamment un vaisseau dont Bellérophon s'empara, & la bride prétendue que Minerve lui donna, un gouvernail qu'il construisit; & que nous pourrions croire au contraire que ce Pégase étoit un cheval, & cette bride une sorte de mors, nous n'en serions pas plus satisfaits & plus instruits, relativement à l'époque certaine de l'invention des embouchures, & relativement encore à l'espèce de celle à laquelle ce même Bellérophon auroit eu recours. Des recherches sur le genre de ce frein seroient d'autant plus infructueuses, qu'aucun auteur ne nous en offre le plus léger indice; & peut-être aussi que si quelques-uns d'entre eux l'avoient caractérisé par quelques dénominations particulières, ce qu'ils nous en auroient dit ne seroit pas plus instruc-

tif que leur silence. Il est constant, par exemple, qu'au tems où vivoit Xénophon, on embouchoit les chevaux; non-seulement il nous donne des préceptes sur la manière de brider l'animal, *infrenetur*, mais il s'exprime en termes trop clairs & trop positifs, pour que nous puissions résister à l'évidence de ce fait, *ferrum freni sive lupos*. Sommes-nous néanmoins plus éclairés sur la forme de ces *lups*, ou de ces freins louvetés dont nous parlent encore Ovide, Silius, Horace, & Virgile?

Tempore paret equus lentis animosus habenis

Et placido duros accipit ore lupos. Ovid.

Quadrupedem flectit non cedens virga lupatis. Sil.

Lupatis temperet ora frenis. Hor.

Asper equus duris contunditur ora lupatis. Virg.

Les commentateurs se sont long-tems exercés sur ce point. Si nous nous en rapportons à eux, & principalement à Servius, nous devons penser que ces freins hérissés de pointes, ou armés & garnis de dents de loup inégales entre elles, étoient destinés aux chevaux dont la bouche étoit en quelque façon dépourvue de sentiment. Mais comment, avec quelque connoissance de la conformation de cet organe, se persuader qu'une embouchure de cette sorte n'étoit pas plutôt capable de désespérer l'animal, que de l'affujettir? D'un autre côté, nous voyons dans le t. IV. du suppl. au liv. de l'antiq. du P. de Montfaucon, un mors de bride antique; le fer, qui traversoit la bouche du cheval, est terminé d'une part par la tête d'un cheval: or ne pourroit-on pas présumer avec plus de raison, que ces mots *lupata frena* doivent s'entendre d'un frein qui avoit non une tête de cheval, mais une tête de loup à l'une de ses extrémités, ou à chacune d'elles? Il est vrai que l'on peut objecter que ce mors prétendu n'en est point un, d'autant plus que sa configuration est très-extraordinaire, & dès-lors nous retomberons dans l'incertitude & dans les ténèbres.

Tous les pas que nous pourrions faire, nous menant donc au doute & non à des découvertes sûres & avantageuses, je crois qu'il seroit plus simple & plus naturel de penser que les premiers peuples, qui inspirés par leurs besoins, ont cherché dans le cheval des ressources favorables aux commodités de la vie & du commerce, après l'avoir adouci & rendu familier, le conduisirent d'abord au son de la voix, & dirigerent ensuite sa marche à la manière des Numides & des Gétules, appelés par tous les auteurs, ainsi qu'Appien appelle en général les Africains, *gens inscia freni*, c'est-à-dire qu'ils guiderent leurs chevaux avec un bâton, à-peu-près comme les Maures le pratiquèrent ensuite, & comme quelques-uns le pratiquent encore aujourd'hui. La nécessité où l'on fut d'attacher le cheval pour le fixer en un lieu quelconque, suggéra l'idée de lui passer une corde autour de l'encolure; telle est celle que l'on observe au-bas du cou du cheval de chaque Maure dans la colonne Trajane. Cette corde servit sans doute insensiblement de frein; Strabon même nous assure que plusieurs Maures employoient des freins de corde: or quoique celle qui entoure l'encolure ne paroisse point captiver la tête de l'animal, il est vraisemblable qu'elle pouvoit faciliter les moyens d'arrêter & de faire tourner le cheval, puisque nous sommes chaque jour convaincus par nos propres yeux, que des payfans grossiers maîtrisent & soumettent par cette voie leurs chevaux. Le hasard ayant peut-être encore démontré le plus grand empire de l'homme sur cet animal, lorsqu'il est assujetti & maintenu par la tête, engagea à transporter à cette partie les liens placés au cou; peu-à-peu & à mesure que l'occasion déterminait à le retenir, on s'aperçut du pouvoir qu'on acquerit sur lui, soit en le saisissant par les

naux, soit en contournant cette corde en forme de muserolle ; enfin on parvint à reconnoître vaguement le sentiment dont sa bouche est douée ; de là les brides & les licous dont parle Xénophon, & qui sont représentés sur les monumens romains. J'avoie qu'en considérant les mors que nous offrent & que nous peignent la colonne Trajane, la colonne Antonine, & les autres marbres qui nous restent, nous ne voyons que des mors sans renes, mais ceux que nous remarquons sur la colonne de Théodose en sont garnis. Je conviendrai de plus, que les unes & les autres de ces embouchures de métal ou d'une matiere quelconque, ne sont nullement assemblées à des branches, & que nous ne trouvons pas le plus léger vestige de cette chaîne que nous nommons *gourmette* ; d'où je conclus que toutes ces additions sont postérieures, & que nous sommes parvenus au point où nous sommes à cet égard par la même route, c'est-à-dire par la voie toujours lente du tâtonnement.

Quoi qu'il en soit de ces différentes conjectures, notre unique objet dans cet ouvrage est d'être utiles, & non de paroître & de nous montrer érudits. Je dirai donc que la science d'*emboucher* les chevaux, est de toutes les parties que renferme la science de l'Eperonnier, la plus délicate & la plus épineuse : les autres ouvrages auxquels il se livre demandent l'élégance dans les formes, la solidité dans la construction, la propreté, le fini dans l'exécution ; mais, eu égard à celui-ci, ces conditions ne sont pas suffisantes. Les principes d'après lesquels l'Eperonnier doit agir, doivent être nécessairement fondés sur la connoissance parfaite, 1°. de la conformation de quelques parties du cheval : 2°. des situations respectives que la nature leur a assigné dans chaque individu : 3°. des rapports de force, de sensibilité, & de mouvemens qu'elle a mis entr'elles & les autres portions du corps : 4°. des effets mécaniques de cette machine simple, destinée à entretenir comme milieu, l'intime réciprocité du sentiment de la bouche de l'animal & de la main du cavalier ; effets qu'il est indispensable d'apprécier, pour fixer avec précision les mesures des parties du mors, mais dont cependant la théorie générale des leviers ne nous donne pas toutes les solutions que nous désirerions, parce qu'il entre dans les calculs auxquels nous nous abandonnons, en la consultant, une multitude d'éléments purement physiques, dont il est presque impossible de fixer la valeur. Aussi me suis-je défendu, dans une telle complication, la desunion de ces différens objets. J'ai pensé qu'en ne les séparant pas, & en les présentant sous un seul & unique point de vue, je deviendrois plus intelligible. Voyez MORS. Vous trouverez à cet article tout ce qui peut, relativement à cette matiere, regarder l'art & le travail de l'Eperonnier. (e)

* EMOUCHER, v. act. (Luth.) il se dit en général des instrumens à vent ; les *emboucher*, c'est les appliquer à sa bouche de la maniere dont il convient, pour en tirer avec facilité tous les sons harmoniques qu'ils peuvent rendre.

EMBOUCHURE, f. f. (Manège.) terme spécialement adopté pour désigner la portion du mors qui est reçue dans la bouche du cheval, & dont l'effet ou l'impression doit se manifester précisément sur les barres.

Nous trouvons dans Castella, Grifone, Fiaschi, Cadamusto, Sanseverino, Caracciolo, Massari, la Noüe, la Brouë, &c. un appareil énorme d'*embouchures* différentes, telles que les poires simples, doubles, secretes, à pas d'âne ; les melons doux, ronds, à olives ; les campanelles simples, doubles, à cul-de-bassin, à cul-plat ; les hottes simples, à balottes entaillées, les canons à trompe ; les canons mon-

ans ; les canons simples, à compas, à cou d'oie, à bascule ; les demi-canons coudés ouverts à cou d'oie, ou ouverts à pié de chat ; les gorges de pigeon ; les escaches à bouton, à bavette, à la pignatelle ; les olives tambours, les pas d'âne, &c. mais nous avons renoncé avec raison aux frivoles avantages que les anciens sembloient se promettre de leurs recherches sur ce point, & nous avons banni loin de nous cette multitude prodigieuse d'instrumens, dont la diversité des formes & des noms a vainement épuisé leur génie, & qui seroient plutôt capables d'altérer & de détruire le sentiment de la partie sur laquelle la main du cavalier exerce sa puissance, qu'ils ne nous procureroient les moyens de captiver l'animal sans l'avilir. Je ne sai néanmoins si notre supériorité à cet égard est telle qu'il ne nous reste rien à désirer, & s'il nous est permis de croire que les principes vagues, qui, relativement à cet objet, sont répandus & répétés dans tous les écrits modernes, puissent constituer une théorie suffisante & aussi lumineuse que s'ils étoient déduits des effets constans de la main & des effets certains & combinés des portions principales du mors. Voyez MORS. (e)

EMBOUCHURE D'UNE RIVIERE, (Géog.) c'est l'endroit par où une riviere se décharge dans la mer. (Z)

* EMOUCHURE, f. f. (Commerce.) il se dit, dans le commerce des grains, d'une espece de friponerie qui consiste à faire que le dessous de celui qu'on vend, ne soit pas aussi bon que le dessus. S'il y a *embouchure au grain*, il est confiscable.

EMBOUCHURE, f. f. c'est, en terme de Chauderonnier & de Luthier, la partie sur laquelle se posent les levres, & d'où l'on pousse le vent dans le tuyau du cor, de la trompette, & autres instrumens semblables. Voyez les Planches de Lutherie.

EMBOUCHURE, f. f. (Tireur d'or.) c'est l'ouverture la plus large des pertuis de leur filiere. Voyez OR.

EMBOUCLÉ, adj. en termes de Blason, se dit des pieces garnies d'une boucle, comme sont les colliers des levriers.

EMBOUQUER, v. neut. (Marine.) on se sert de ce terme dans les îles de l'Amérique, pour dire qu'on commence d'entrer dans un passage resserré entre plusieurs îles ou des terres, comme on se sert de *débouquer* lorsqu'on en veut sortir. Voyez DÉBOUQUEMENT & DÉBOUQUER. (Z)

EMBOURRER, v. act. terme de Bourrellier, c'est garnir une selle de bourre. Voyez SELLE. Une selle mal *embourrée* est sujette à blesser un cheval.

* EMOURRER, v. act. (Potier de terre.) c'est réparer ou cacher les défauts d'une piece, avec un mélange de terre & de chaux : cela est défendu.

EMBOURRER, v. act. (Sellier.) c'est garnir ou de bourre, ou de laine, ou de crin, une selle, un bât, &c.

EMBOURRER, chez les Tapissiers, c'est la même acception qu'*embourrer* chez les Selliers ; les Tapissiers l'appliquent seulement à des meubles, à des sièges, à des matelats, &c.

EMBOURRURE, f. f. (Tapissier.) c'est la grosse toile qui couvre la matiere dont ils embourrent quelques meubles, tels que les tabourets, les chaises, les fauteuils, &c. l'étoffe s'étend ensuite sur l'*embourrure*.

EMBOUTÉ, adj. en termes de Blason, se dit non-seulement des pieces qui ont un cercle ou une virole d'argent à leur extrémité, mais encore des manches de marteau, dont les bouts sont garnis d'un émail différent. Dictionn. de Trév.

EMBOUTIR. (Chauderonn.) Voyez AMBOUTIR.

EMBOUTIR, en terme de Boutonnier, c'est l'action de creuser une calotte de quelque métal qu'elle soit, en la mettant sur un tas (voyez TAS), & en frappant

sur une bouterolle (voyez BOUTEROLLE), pour donner aux calottes la profondeur nécessaire, & y graver le dessein du tas.

EMBOUTIR, terme de Ferblantier; c'est faire prendre à un morceau de fer-blanc, taillé en rond, la forme d'une demi-boule, comme, par exemple, les couvercles des caffetieres, des lampes, des poivrières, &c. ce qui se fait en frappant avec les marteaux propres aux différens ouvrages (voyez les figures, Planc. du Ferblantier). Le premier est un marteau à emboutir; le second, le marteau à emboutir en boudin; le troisième, le marteau à emboutir en pointe de diamant.

EMBOUTIR, (Orfèvr.) c'est enfoncer au marteau ou à la bouterolle, dans des dés de bois, de fer, ou de cuivre, les pieces d'orfèvrerie destinées à la retraite, ou qui doivent avoir une forme convexe ou concave.

EMBRANCHEMENT, f. m. (Charpenterie.) c'est ce qui lie les empanons avec le coyer.

EMBRAQUER, v. act. (Marine.) c'est mettre ou tirer une corde à force de bras dans un vaisseau. (Z)

* EMBRASÉ, adj. (Gramm.) un corps est embrasé lorsque le feu dont il est pénétré dans toute sa substance, est sensible pour les yeux à sa surface, mais ne paroît plus s'étendre au-delà. Voici presque tous les degrés par lesquels un corps combustible peut passer, depuis son ignition ou le moment auquel le feu lui a été appliqué, jusqu'au moment où il est consumé. Il étoit froid, il devient chaud, brûlant, ardent, enflammé, embrasé, consumé. Tant qu'on en peut supporter le toucher, il est chaud; il est brûlant, quand on ne peut plus le toucher sans ressentir de la douleur; il est ardent, lorsque le feu dont il est pénétré s'est rendu sensible aux yeux, par une couleur rouge qu'on remarque à sa surface; il est enflammé, lorsque le feu dont il est pénétré s'élance & se rend sensible aux yeux au-delà de sa surface; il est embrasé, lorsque le feu a cessé de s'élancer & de se rendre sensible aux yeux au-delà de sa surface, & qu'il en paroît seulement pénétré dans toute sa substance, à-peu-près comme dans le cas où il n'étoit qu'ardent; il est consumé, lorsqu'il n'en reste plus que de la cendre. L'acception du substantif embrasement, n'est pas exactement la même que celle du participe embrasé: on dit un corps embrasé, quel que soit ce corps, grand ou petit; mais on ne dit pas l'embrasement d'un petit corps: embrasement porte avec soi une grande idée, celle d'une masse considérable de matieres allumées.

EMBRASSADE, EMBRASSEMENT, synonyme. Je penserois que l'embrassade est l'action vive des bras, qu'on jette au cou de quelqu'un en démonstration d'amitié. Ce mot va plus à l'empressement extérieur qu'aux sentimens de l'ame, & désigne plutôt l'action brusque des bras que la cordialité. Les marquis oisifs, dit Saint-Evremond, payent le monde en embrassades; c'est pourquoi le Misantrope dans Molière, déclare qu'il ne hait rien tant que ces affables donneurs d'embrassades frivoles.

Embrasement, signifie l'action d'embrasser, de quelque cause qu'elle parte. Aussi l'on dit également de saints embrassemens & des embrassemens mal-honnêtes, de tendres & de faux embrassemens.

Les embrassemens qu'on se faisoit à Rome dans la place publique, n'étoient, ainsi que parmi nous, qu'un commerce de vaines bienséances, où la bonne-foi ne regnoit pas davantage. Cette maniere ordinaire de se saluer, devint à la fin si incommode par le nombre de gens dont on n'osoit refuser les embrassemens, que Tibere les défendit par un édit. Cependant cette défense plus ridicule que l'embrassade, ne subsista pas long tems, puisque Martial se plaint en-

core de cette coutume comme d'une étrange vexation. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

EMBRASSÉ, adj. en termes de Blason, se dit d'un écu parti, coupé ou tranché d'une seule émanchure, qui s'étend d'un flanc à l'autre.

Domantz, en Allemagne, d'argent, embrassé de gueules.

EMBRASSER UN CHEVAL. (Manège.) Expression assez usitée parmi ceux qui, sans connoissance des principes de notre art, décident des dispositions requises pour y faire des progrès, & croient pouvoir en juger par l'inspection seule de la taille: un homme très-grand embrasse beaucoup mieux un cheval qu'un autre. Tel est le principe sur lequel ils étayent & fondent leurs prédictions, presque toujours démenties par l'événement; car il est très-rare que celui qui ne fera que d'une taille médiocre, ne l'emporte pas, soit du côté de la fermeté & de la tenue, soit du côté de la finesse & de la précision.

Quelques-uns s'expriment encore ainsi, en parlant d'un cavalier qui serre médiocrement les cuisses, & qui tient ses jambes très-près du ventre de son cheval. L'idée de la signification du mot embrasser seroit peut-être plus nette, s'ils disoient que le cavalier ne peut parfaitement bien embrasser son cheval qu'autant que les cuisses sont exactement tournées, & que le tronc porte véritablement sur l'enfourchure. Voyez POSITION.

Les auteurs du dictionnaire de Trévoux semblent n'adopter ce mot que dans le cas où un cheval maniant sur les voltes, fait de grands pas & embrasse bien du terrain; c'est le contraire de battre la poudre, qui se dit lorsque le cheval ne sort presque point de sa place.

En premier lieu, l'expression d'embrasser le terrain n'est point restreinte aux seules voltes, ni aux seuls changemens de main: nous l'employons pour désigner un cheval déterminé par le droit; ce cheval embrasse franchement & librement le terrain qu'il découvre devant lui. En second lieu, on ne doit pas croire que le cheval soit contraint sur les voltes pour embrasser bien du terrain, de faire de grands pas: ce bien du terrain ne consiste que dans l'espace nécessaire pour que le cheval ne se retrécisse point (voyez RETRECIR), & qu'il avance toujours insensiblement à chaque tems; car si ce bien du terrain étoit indéfini & n'étoit point limité, il s'ensuivroit que l'animal faufferoit les lignes qu'il doit décrire, & s'élargiroit trop. (Voyez ELARGIR.) Quant aux grands pas désirés par les auteurs de ce vocabulaire, comme tout cheval qui manie, doit indispensablement observer une cadence juste, il ne s'agit point de l'immense étendue de sa marche & de son action qui doit être soutenue & mesurée sans être pressée; d'ailleurs en faisant des pas aussi grands, il ne seroit pas possible que l'animal travaillât avec grace, d'autant plus que tous ceux dont nous ne modérons pas les mouvemens, se jettent toujours & se précipitent sur les épaules. Ajoutons encore que si, lorsqu'ils chevalent, nous les obligions à croiser, pour ainsi dire, de maniere à porter la jambe qui passe sur l'autre, fort en-dedans du terrain qu'ils doivent embrasser, celle qui se trouveroit dessous auroit une peine extrême à se dégager, la position de l'animal seroit très-incertaine, & il s'entableroit incontestablement à l'effet d'éviter sa chute. Enfin, c'est le contraire de battre la poudre, qui se dit lorsque le cheval ne sort presque point de sa place. L'expression de battre la poudre, n'a point la signification qu'on lui donne ici; par elle nous désignons un cheval qui trépigne, c'est-à-dire, un cheval qui étant retenu en une seule & même place, & ayant beaucoup d'ardeur, fait de vains efforts pour en sortir, & se remue sans cesse & avec plus ou moins de vivacité, mais le mouvement de ses jambes ne part alors qu'imperceptiblement de ses épaules, &

& paroît ne dériver que du genou ; car s'il étoit tel que toute l'extrémité fût dans une agitation sensible, l'animal ne battrait pas la poudre & ne trépigeroit pas, mais il piafferoit. Nombre de chevaux, soit par ardeur, soit par mollesse, trépigent & battent la pouffière dans les piliers, au lieu d'y piaffer. *Voyez PILIERS.* C'en est assez de ces définitions pour indiquer le véritable sens du mot *embrasser*, & pour sauver des esprits trop crédules des erreurs dans lesquelles ils pourroient tomber, en se persuadant que de certains écrivains n'ignorent rien, par la seule raison qu'ils parlent de tout. (e)

EMBRASSER, *terme d'Aiguilletier* ; c'est entourer près de son extrémité un ruban de fil, de laine ou de soie, avec un petit morceau de laiton ou d'argent, que l'on ploie sur le ruban, au moyen de l'enclume crenée (*fig. premiere.*) & du marteau (*fig. 2. Pl. de l'Aiguilletier*) en sorte que le morceau de laiton forme un anneau ou frette qui embrasse le ruban ou cordon ; on éfile ensuite la partie du ruban ou cordon qui passe outre l'anneau qu'on appelle *fer à embrasser*, ce qui se fait pour les premiers, en retirant les fils de trame, en sorte qu'il ne reste plus que ceux de la chaîne pour les seconds, en démêlant les fils qui composent le cordon.

EMBRASSEUR, *f. m. (Fonderie des Canons.)* Les Fondeurs appellent ainsi un certain morceau de fer qui embrasse en effet comme avec deux mains les tourillons de la pièce de canon, lorsqu'on l'éleve dans le chaffis de l'alésoir pour aggrandir son calibre. *V. ALÉSER, ALÉSOIR. Dict. de Trévoux.*

EMBRASSURE, *f. f. en Architecture*, est un chaffis de fer qui se met au-dessous du plinte & larmier du plus haut d'une cheminée pour empêcher qu'elle ne s'écarte ; *embrassure* se dit aussi d'un morceau de fer dont on entoure une poutre pour l'empêcher d'éclater. (P)

EMBRASSURE, (*Fonderie.*) Les Fondeurs appellent ainsi plusieurs barres de fer bandées avec des moufles & des clavettes, avec lesquelles on enferme tous les murs des galeries par leur pourtour. *Voyez FONDERIE, & les figures de la Pl. de la fonderie des figures équestres.*

EMBRASEMENT, *f. m. (Menuiserie.)* c'est une partie de lambris qui couvre l'épaisseur des murs des croisées & des portes.

EMBRASURE, *f. f. en Architecture*, élargissement d'une fenêtre ou porte en-dedans du mur. Elle sert à donner plus de jeu pour ouvrir les fenêtres, les guichets, volets, &c. ou pour se procurer le plus de jour qu'il est possible quand les murs sont fort épais ; on pratique quelquefois des *embrasures* en-dehors. (P)

EMBRASURES, *f. f. pl. en terme de Fortification*, sont des ouvertures qu'on fait dans le parapet de la place, ou dans l'épaulement des batteries, pour tirer le canon.

Les *embrasures* sont ouvertes de deux piés & demi du côté de la place, de deux piés à leur plus étroit, & de neuf piés du côté de la campagne. Cette partie est plus large que son opposée, afin que le canon puisse découvrir à droite & à gauche le terrain vis-à-vis lequel il est placé. La partie du parapet comprise entre deux *embrasures* se nomme *merlon*. Il doit y avoir dix-huit piés du milieu d'une *embrasure* au milieu de celle qui la suit. L'*embrasure* diffère du créneau, en ce que celui-ci est une ouverture pour tirer le fusil, & que l'autre est destinée au canon.

On appelle quelquefois l'*embrasure*, *canonnière* ; & le créneau, *meurtrière*.

La hauteur de l'*embrasure* est ordinairement du côté intérieur du parapet de deux piés & demi ou trois piés. Elle va un peu en talud vers le côté extérieur du parapet, afin de découvrir le terrain op-

posé le plus près qu'il est possible du lieu où elle est construite. (Q)

EMBREVEMENT, *f. m. en terme de Charpente*, est l'entaille que l'on pratique dans une pièce de bois pour y retenir le bout d'une autre pièce qui en porte une troisième, pour donner plus de force au tenon.

EMBROCATION, *f. f. terme de Chirurgie*, espèce d'onction ou d'arrosement qu'on fait sur une partie avec des huiles, des baumes, des onguens, &c. Après l'opération de la taille ou du bubonocelle, on fait sur le bas-ventre du malade une *embrocation* avec l'huile rosat tiède, on applique une grande compresse nommée *ventrière* qu'on recouvre d'une flanelle trempée dans une décoction émolliente. On fait des *embrocations* avec l'onguent de styrax sur les taches ou échymoses des scorbutiques, &c. *Embrocation* se prend aussi pour le remède destiné à appliquer de la manière ci-dessus. (Y)

EMBROCHER, *v. act. (Cuisine.)* c'est traverser d'une broche. Il faut pour qu'une pièce soit bien *embrochée*, que quand la broche est placée horizontalement, & qu'elle tourne sur elle-même, le poids qui est d'un côté de la broche, soit toujours égal au poids qui est de l'autre côté, sans quoi la broche tourneroit sur elle-même inégalement, & par des facades qui ébranleroient la pièce & qui la feroient tourner sur la broche. Pour obvier à ces inconvénients, on a des broches qui sont percées d'ouvertures carrées, dans le milieu de leur longueur & sur leur côté plat ; on passe à-travers la pièce *embrochée* & par ces trous, une autre petite broche qui fixe la pièce sur la grande broche, & qui l'empêche à la vérité de tourner sur cette grande broche, mais non de faire tourner cette grande broche inégalement ; l'accélération du mouvement se trouvant toujours du même côté, il s'enfuit que la pièce est presque toujours mal-cuite, quand elle a été mal *embrochée*.

EMBROUILLER LES VOILES, (*Marine.*) terme impropre dont on se sert quelquefois pour dire *carquer* ou *ferler les voiles*. Ce mot vient de celui de *breüils* dont quelques marins se servent pour dire *cargues*. (Z)

EMBRUMÉ, *adj. (Marine.)* *Temps embrumé*, c'est-à-dire que le temps est chargé d'un brouillard assez épais pour empêcher de voir au-tour du vaisseau.

Terre embrumée, c'est-à-dire couverte d'un brouillard qui a empêché de la bien reconnoître. (Z)

EMBRUN ou AMBRUN, (*Géog. mod.*) ville du Dauphiné en France, elle est située proche de la Durance sur un rocher escarpé. *Long.* 24^d 9' 0", *lat.* 44^d 34' 0".

EMBRYON, *f. m. (Phys.)* Ce mot vient de *εἶν*, dans, & de *βρῦεν*, croître, pulluler ; c'est le nom que les médecins grecs ont donné au fœtus, parce qu'il est renfermé & prend accroissement dans la matrice : on n'est pas d'accord sur le temps pendant lequel on peut le désigner de ce nom. Quelques-uns tels que Marcellus, *lib. de fœturâ hominis*, prétendent qu'il lui convient pendant tout le temps qu'il est contenu dans ce viscère : d'autres tels que Drelincourt, *périoch. 35*, n'emploient le terme d'*embryon* que pour exprimer les rudimens du corps d'un animal renfermés dans un œuf dont le *placenta* n'a pas encore jetté des racines, pour l'implanter dans la matrice ; & dès que le *placenta* y est attaché, ils donnent à l'animalcule le nom de *fœtus* : Boerhaave *Inst. med. physiolog.* & M. Fizes, professeur de Montpellier, de *hominis generali exercitatione*, n'emploient aussi le terme d'*embryon*, que pour l'animalcule dont l'accroissement commence dans la matrice ; dès qu'il est bien développé, ils l'appellent constamment *fœtus*, & ne se servent plus du mot *embryon*, quoiqu'ils emploient celui de *fœtus* comme synonyme d'*embryon*, & appel-

lent également *fœtus* l'animalcule dès les premiers tems après la conception.

Ruyfch, *cur. renov.* dit avoir vû dans une femme qui avoit tout récemment conçu, un *embryon* qui n'étoit pas plus gros que la tête d'une épingle ordinaire: Hartman, *eph. nat. cur.* rapporte en avoir vû un de la grosseur d'une graine de pavot. Mattmugham, *comp. obst.* assure qu'un *embryon* de six jours est du volume d'un grain d'orge: Dodart, *histoire de l'Académie des sciences 1701*, fait mention d'un *embryon* de la longueur de sept lignes, dont on commençoit à distinguer les membres. Moriceau, dans ses observations, dit en avoir vû un dans les eaux de l'œuf, de trois ou quatre semaines, qui étoit à-peu-près gros comme une fève. On trouve dans les auteurs un grand nombre d'observations de cette espèce qui ne s'accordent point entr'elles, & qui prouvent une grande variété dans les dimensions de l'*embryon*, pendant les premiers tems de son accroissement, puisque Moriceau rapporte une observation d'un *fœtus* qui n'étoit pas plus gros qu'un grain d'orge, au bout de deux mois de grossesse bien avérée; on ne peut donc avoir rien de sûr à cet égard, parce que l'accroissement de l'*embryon* ne se fait pas toujours en proportion du nombre de jours qui se sont écoulés depuis la conception; ces progrès dépendent plus vraisemblablement de la nature de la matière alimentaire qui lui est fournie, & de la force avec laquelle elle parvient jusqu'à lui. Voyez FŒTUS; voyez aussi la savante note première d'Haller sur le § 675. *Instit. med.* Boerhaave.

Aristote donne souvent aux *fœtus* des animaux, & Théophraste aux semences des plantes, le nom d'*embryon*: en quoi ils ont été suivis par la plupart des auteurs modernes. (d)

EMBRYON, (*Jardinage.*) C'est le haut du pistile où est le fruit de la graine. Voyez ETAMINES.

EMBRYOTOMIE, f. f. EMBRYOTOMIA, en Chirurgie, opération qui consiste à couper le cordon ombilical d'un enfant qui vient de naître, & à le lui lier ensuite.

Ce mot est formé du grec *ἐμβρυον*, *fœtus*, & *τέμνω*, je coupe. Chambers.

Le mot *embryotomie* a plusieurs significations; il dénote la dissection anatomique d'un *embryon*; il peut signifier aussi l'opération par laquelle on coupe en pièces un *fœtus* mort dans la matrice, pour pouvoir le tirer du ventre de la mère. Voyez COUPEAU A CROCHET, & CROCHET. Ces deux interprétations paroissent plus naturelles que celle de M. Chambers. (Y)

EMBRYULKIE, f. f. EMBRYULKIA, en Chirurgie; c'est l'opération par laquelle on tire l'enfant du ventre de sa mère. Voyez OPÉRATION CÉSARIENNE.

Ce mot est formé du grec *ἐμβρυον*, *fœtus*, & de *ἔλκειν*, tirer.

Ce que les Grecs appellent *embryulkie*, les Latins le nomment *opération césarienne*; & M. Dionis observe que ce dernier terme ne s'est introduit, & n'a prévalu qu'à cause qu'il est plus facile à prononcer que l'autre. L'étimologie du mot *embryulkie* ne dénote pas cette interprétation, & il semble que ce terme d'art devoit signifier l'extraction de l'enfant du ventre de la mère, dans un accouchement contre nature. (Y)

EMBRYULKIE, (*Man. Maréch.*) mot formé & dérivé du grec *ἐμβρυον* *embryon*, & de *ἔλκειν*, extraire, tirer.

Dionis a donné ce nom à l'histérotomie, vulgairement appelée *opération césarienne*; d'autres ont prétendu qu'il signifie l'extraction d'un enfant dans un accouchement contre nature. Nous l'envisagerons ici dans le sens que lui a prêté l'anatomiste

& l'opérateur, sans perdre notre tems à examiner le fond de la contestation & sans prétendre la décider.

Il paroitra sans doute singulier que j'entreprenne d'enrichir l'hippiatrique d'une opération jusque ici uniquement réservée à la Chirurgie. Si l'on compare cependant les difficultés qu'elle présente, & les craintes qu'elle inspire naturellement aux praticiens les plus hardis, lorsqu'il s'agit de la tenter sur une femme, dans l'intention de sauver la mère & l'enfant, ou l'un ou l'autre, avec la facilité & l'assurance que le maréchal doit avoir en la pratiquant sur la jument; je suis persuadé qu'elle trouvera parmi nous autant de partisans qu'elle a eu de contradicteurs relativement à l'espèce humaine.

Le cas dans lequel je la propose n'est pas précisément celui où le *fœtus* a une peine infinie à sortir par le vagin; je la conseillerois principalement dans la circonstance où la mère prête à mettre bas, seroit surprise par une maladie formidable & désespérée; alors il me semble que sans attendre l'événement funeste dont nous portons un pronostic juste & assuré, on pourroit aisément se dispenser d'abandonner le poulain à son sort.

Pour en faire l'extraction, renversez la jument avec toutes les précautions possibles; on la couchera sur le dos, & on l'affujettira de manière que ni le maréchal ni ses aides puissent en être blessés. Faites ensuite une incision cruciale à la partie moyenne & inférieure de l'abdomen; cette incision fera d'environ un pié & demi, & se terminera aux os pubis. Les gros intestins se présenteront incontestablement, & les efforts occasionnés par les vives douleurs auxquelles la jument sera en proie, les pousseront encore hors de la capacité. Faites-les donc écarter, vous appercevrez bientôt l'utérus; pratiquez-y une ouverture qui réponde à la première; mais usez de beaucoup de circonspection pour ne pas porter atteinte au poulain: ouvrez aussitôt encore les membranes qui le renferment, les eaux qu'elles contiennent s'épancheront, & vous retirerez sur le champ l'animal.

Cette opération nous impose nécessairement l'obligation d'en pratiquer une seconde promptement & sans différer. Il s'agit de couper le cordon qui le tient assujéti au placenta, & d'en faire la ligature. Dès le premier instant de sa naissance, l'homme paye une sorte de tribut à la chirurgie, par le besoin qu'il a de la main du chirurgien; sans cette section & sans cette ligature, il ne subsisteroit en effet que quelques momens. La nature, dans les animaux, a pourvû à cet inconvénient en suggérant à la femelle qui met bas, l'instinct de mâcher le cordon ombilical pour le couper: elle ne sauroit y parvenir qu'après un certain tems, attendu la consistance membraneuse de ce même cordon, & la force de son tissu; & ce n'est que parce qu'il a été extrêmement froissé & contus, que les parois des artères ombilicales sont affaiblies & prises les unes dans les autres; de manière que leur cavité étant, pour ainsi dire effacée, le sang ne peut plus se frayer aucune issue en-dehors lorsque la section a été faite.

Ici nous devons agir au défaut de la mère qui n'existe plus; on se munira d'une quantité suffisante de gros fil que l'on pliera en cinq ou six doubles de la longueur d'environ un pié, & que l'on aura eu soin d'arrêter aux deux extrémités par un nœud à chacune d'elles. Ce fil ainsi préparé, on liera le cordon à environ quatre ou cinq pouces du corps du poulain, de façon qu'il ne soit ni trop ni trop peu serré; la ligature maintenue par des doubles nœuds répétés à mesure des entortillemens, on coupera le cordon trois pouces au-dessous, & l'on observera que cette section ne soit suivie d'aucune effusion de sang: si

l'on en apperçoit, on refferrera les fils, & les trois pouces de longueur que l'on laisse en-deçà, serviront à placer une seconde ligature, si la première étoit absolument insuffisante. Du reste ce n'est que par cette raison que j'ai fixé en quelque sorte les mesures; car à quelque distance que soient faites & la ligature & la section, la nature sur laquelle nous devons nous reposer du soin d'achever & de perfectionner l'ouvrage, opere toujours la séparation du cordon à sa sortie de l'anneau ombical, & au niveau du tégument; cette séparation a lieu en huit ou dix jours plus ou moins, & nous devons graisser l'excédent du cordon, avec du beurre, du saindoux, &c.

On conçoit au surplus, que le succès de l'*embryul-kie* dépend de notre attention à prévenir la mort de la jument. Plus nous attendons, plus le fétus est débilité; & si la mere est morte, il est certain que nous avons d'autant moins de tems à perdre, que le poulain ne lui survivroit que quelques instans. Il ne sera plus question enfin que de procurer à l'enfant les moyens de s'alaiter, & d'entretenir une vie que le maréchal vient en quelque façon de lui rendre. (e)

EMBUE, s. f. voyez EMBOIRE. (Peinture.)

EMBUSCADE, s. f. (Art milit.) c'est une troupe de gens armés, cachés dans un bois, un ravin, un fossé, &c. pour surprendre d'autres troupes qui doivent passer dans le même lieu; & qui ne se doutant point d'être attaquées, sont surprises & défaites aisément. On appelle aussi *embuscade*, le lieu où les troupes sont cachées.

Les remèdes & les précautions pour ne pas tomber dans les *embuscades*, sont faciles à trouver. Il faut ne point marcher avec trop de sécurité, mais s'avancer en ordre de bataille, & en faisant reconnoître le terrain devant soi à droite & à gauche par de petits détachemens. Il faut charger des officiers intelligens de ces détachemens, afin que tous les lieux par où la troupe doit passer, soient fouillés exactement. Il n'y en a aucun à l'abri des *embuscades*, parce que le terrain a beau être uni, il s'y rencontre toujours quelques inégalités, comme de petites élévations, des chemins creux, &c. dont l'ennemi peut profiter pour se cacher. Il est d'autant plus important à un officier qui commande une troupe, de bien prendre ses précautions sur ce sujet, que celui qui tombe dans une *embuscade*, fournit, dit M. Defolard, un fond inépuisable de chansons, de plaisanteries & de bons mots qui ne finissent point; & cela, dit cet auteur, parce qu'il n'y a que des sots ou de francs étourdis qui puissent y donner. (Q)

EMBUVER, (Maréchal.) Voyez ABREUVER.

EMENDALS, s. m. (Comm.) c'est un vieux mot dont on se sert encore en Angleterre dans les comptes de l'inner-temple, où tant d'*inémendals* au bout d'un compte, signifient tant dans la banque ou dans le fonds de cette société, pour la réparation des pertes que l'on a faites, ou pour d'autres besoins.

EMENDANT, (Jurisp.) voyez ci-apr. EMENDER.

EMENDATIO PANIS ET CEREVISIÆ, (Commerce.) c'est ce que l'on appelle en Angleterre l'*assise du pain & de la biere*, ou l'autorité qui donne inspection sur les poids & les mesures de ces denrées, afin de les régler, ou de corriger celles qui sont défectueuses. Voyez ASSISE.

EMENDE, (Jurisp.) ancien terme qui se trouve dans plusieurs coutumes, pour *amende*, comme *émende d'appel*, de *toft-entrée*; *émende coutumière*, *émende de gage*. Voyez AMENDE, & le glossaire de M. de Lauriere, au mot *Emende* (A)

EMENDER, v. act. (Jurisprud.) signifie corriger, réformer. Le juge d'appel qui infirme la sentence d'un juge inférieur, se sert du terme *émendant*, c'est-à-dire *corrigeant la sentence dont est appel*; & ensuite est le nouveau jugement que fait le juge d'appel.

Tome V.

Voyez APPEL, INFIRMER, JUGE, PREMIER JUGE, SENTENCE. (A)

EMERAUDE, s. f. (Hist. nat Lithol.) *smaragdus*, pierre précieuse transparente, de couleur verte, sans mélange d'aucune autre couleur, & à-peu-près de même dureté que le crystal. Par ces caracteres il est aisé de distinguer l'*émeraude* de toute autre pierre verte, & même du diamant qui auroit une couleur verte aussi belle que l'*émeraude*. De quelque couleur que le diamant puisse être, on le reconnoît aisément à son éclat & à sa dureté. Voyez DIAMANT. L'aigue marine est d'une couleur mêlée de verd & de bleu. Voyez AIGUE MARINE. Le péridot est d'une couleur mêlée de verd & de jaune. V. PÉRIDOT. L'*émeraude* est la seule de toutes les pierres précieuses occidentales & orientales, qui soit verte sans mélange d'autre couleur, si ce n'est le blanc qui se trouve dans les *émeraudes* imparfaites; car il y a des cristaux d'*émeraude* qui sont en partie blancs & en partie verds, ou qui ont différentes teintes de verd plus ou moins foncé. Les cristaux d'*émeraude* ont, comme ceux du crystal de roche, la figure d'une colonne à six faces: mais au lieu d'avoir une pointe à chaque bout, elles sont terminées par une face hexagone.

Presque tous les auteurs distinguent les *émeraudes* en orientales & en occidentales. Ils disent que l'orientale est d'un verd gai; qu'elle a une grande dureté, & un grand éclat qui se foitient à l'ombre & à la lumière de la chandelle. Aujourd'hui on ne voit aucune *émeraude* orientale; s'il y en a, elles sont d'une rareté extrême. Les auteurs qui en parlent, ne conviennent point du lieu où elles se trouvent: les uns disent que c'est en Arabie, les autres en Perse, en Egypte, &c. Voyez la Biblioth. orientale. Tavernier dans son traité des pierres de couleur qui se trouvent aux grandes Indes, prétend qu'il n'y a jamais eu de mines d'*émeraudes* dans aucun lieu des grandes Indes; & que toutes celles qu'on y a vûes ou qui en sont venues, y avoient été apportées du Pérou par la mer du Sud. Ce voyageur croyoit que les Américains avoient eu commerce, même avant la découverte de l'Amérique, avec les habitans des îles de l'Inde orientale appelée aujourd'hui *Philippine*, & qu'ils y avoient porté une grande quantité d'*émeraudes*. Comme on ne trouve à-présent aucune *émeraude* dont la dureté soit égale à celle des pierres orientales, on est en droit de douter de l'existence des *émeraudes* de cette nature. Il y a près de quatre-vingts ans que de Rosnel disoit dans son *Mercurie indien*, que l'on ne rencontroit presque plus d'*émeraudes* orientales ou de vieille roche, parce que la mine étoit épuisée, ou cachée dans un lieu inaccessible.

L'*émeraude* occidentale, qui est la seule que nous connoissons aujourd'hui, vient de l'Amérique & de quelques endroits de l'Europe. L'*émeraude* d'Amérique se trouve au Pérou: elle est bien plus belle que celle de l'Europe; sa couleur est d'un beau verd-foncé. Il y avoit autrefois une mine de cette espece d'*émeraude* dans la vallée de Manta, dépendante de Porto-Viéjo. Cette mine en fournissoit beaucoup avant la conquête du Pérou, & de très-belles, au rapport de Garcilasso de la Vega, *Hist. des Incas*, tome I. Les Espagnols ne purent jamais la retrouver; mais ils rapportèrent de ce pays une si grande quantité d'*émeraudes*, que le prix de cette pierre baissa beaucoup en Espagne, & de-là il s'en répandit partout. Les *émeraudes* d'Amérique se trouvent aujourd'hui dans la vallée de Tunca ou Tomana, assez près de la nouvelle Carthage, & entre les montagnes de Grenade & de Popayan; c'est de-là qu'on en transporte à Carthage une si grande quantité tous les ans. Les *émeraudes* de l'Europe viennent d'Italie, de Chypre, d'Allemagne, d'Angleterre, &c. L'*émeraude* est une pierre fort estimée; celles de l'Amérique, lors-

B B b ij

qu'elles sont parfaites, se vendent aussi cher que les pierres orientales. On a crû pendant long-tems que l'émeraude venoit de la pierre que l'on appelle *prime d'émeraude*; mais cette pierre est fort différente de l'émeraude. Voyez PRIME D'EMERAUDE.

Théophraste rapporte qu'un roi de Babylone présenta au roi d'Egypte une émeraude dont la longueur étoit de quatre coudées, & la largeur de trois; & qu'en même tems il y avoit en Egypte un obélisque composé de quatre émeraudes, qui avoit quarante coudées de haut, quatre de large en quelques endroits, & deux dans d'autres. Il est impossible qu'il y ait jamais eu des émeraudes de cette grandeur: on a pris pour émeraudes des choses d'une autre nature. L'histoire de la déesse *Emeraude*, rapportée par Garcilasso de la Vega, me paroît plus vraisemblable. Cet auteur dit que les peuples de la vallée de Manta au Pérou, adoroient une émeraude grosse comme un œuf d'autruche; on la montrait les jours de grande fête, & les Indiens accouroient de toutes parts pour voir leur déesse, & pour lui offrir des émeraudes. Les prêtres & les caciques donnoient à entendre que la déesse étoit bien-aise qu'on lui présentât ses filles, & par ce moyen ils en amassèrent une grande quantité. Les Espagnols, dans le tems de la conquête du Pérou, trouverent toutes les filles de la déesse; mais les Indiens cachèrent si bien la mere, qu'on n'a jamais pû savoir où elle étoit. D. Alvarado & ses compagnons briserent la plus grande partie des émeraudes sur des enclumes, parce qu'ils croyoient que si elles étoient fines, elles ne devoient pas se casser. Voyez PIERRES PRÉCIEUSES. (I)

EMERAUDE, (*Pharmacie.*) c'est une des pierres qu'on appelle en Pharmacie *fragment précieux*. Voyez FRAGMENT PRÉCIEUX.

EMERGENT, adj. *année émergente*, (*Chron.*) c'est l'époque dont nous commençons à compter le tems. Voyez EPOQUE.

Notre année *émergente* est quelquefois celle de la création. Les Juifs prenoient pour année *émergente*, ou celle du déluge, ou celle de l'exode, c'est-à-dire de leur sortie d'Egypte.

L'année *émergente* des Grecs étoit l'année de l'établissement, ou du moins du rétablissement des jeux olympiques. Les Romains comptoient depuis la fondation de Rome. Les Chrétiens comptent depuis la naissance de Jesus-Christ, ou environ; les Mahométans, depuis l'hégire ou fuite de Mahomet de la Mecque à Médine, qui arriva en l'an 622 de J. C. Voyez ERE. (O)

EMERIL, f. m. *smiris* (*Hist. nat. Minéral.*) C'est une mine de fer d'une dureté extraordinaire: elle est pesante, ressemble à une pierre: sa couleur est ou grise, ou rougeâtre, ou noirâtre: la partie ferrugineuse y est en très-petite quantité, & tellement enveloppée, que l'aimant ne peut point l'attirer. L'émeril résiste à l'action du feu, & n'entre en fusion que très-difficilement; il faut y joindre pour cela une grande quantité de fondant: c'est ce qui l'a fait placer au nombre des mines de fer réfractaires. On voit par-là que l'on ne trouveroit point son compte à traiter l'émeril pour en tirer le fer. L'usage principal qu'on en fait, est de polir l'acier, le fer, le verre, & les pierres les plus dures; mais pour l'employer ainsi il faut commencer par le réduire en une poudre extrêmement fine, ensuite de quoi on le délaye dans l'eau, ou dans de l'huile pour certains cas. (—)

EMERILLON, f. m. (*Hist. nat. Ornith.*) *afalon*. C'est le plus petit de tous les oiseaux que l'on dresse pour la chasse, à l'exception de la pie-grieche; car il n'est pas plus gros que le merle. Il a un pié un pouce de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & un pié jusqu'au bout des ongles. Dans cette espece d'oiseau les mâles sont

plus petits que les femelles. Le bec est de couleur bleue, & garni de chaque côté d'une appendice; & l'iris des yeux a une couleur de noisette. Il y a au-dessous de l'occiput une sorte de collier de couleur blanche-jaunâtre. Le menton est blanc; le dos, & en général toute la face supérieure du corps, sont de couleur de rouille, mêlée de bleu-noirâtre. Les grandes plumes des ailes sont noires, & parfemées de taches de couleur de rouille. La queue a cinq pouces de longueur, & est traversée par quatorze bandes qui sont alternativement de couleur noirâtre & de couleur blanche mêlée d'une teinte de roux. La face inférieure, c'est-à-dire la poitrine, le ventre, &c. est d'un blanc mêlé de couleur de rouille, avec des taches noires & teintes de rouille. Ces taches, au lieu d'être transversales, sont dirigées de haut en bas de la tête à la queue. Cet oiseau a les pattes longues, minces, & de couleur jaunâtre, & les ongles noirs. On distingue le mâle d'avec la femelle, par le moyen d'une tache bleue qui se trouve à la racine de la queue des mâles. La femelle est, comme dans toutes les autres especes d'oiseaux de proie, plus grosse que le mâle, mais d'une couleur rousse moins foncée, & parfemée d'une teinte de bleu. Il n'y a sur la queue du mâle que cinq larges bandes transversales noires, & cinq autres moins larges, d'un roux plus foncé. La longueur de la queue est de cinq pouces, & celle de l'oiseau entier, d'un pié. Quoique l'émerillon soit un des plus petits oiseaux de proie, il a autant de courage & de hardiesse qu'aucun autre; il tue les perdrix en les frappant de son bec sur la tête, & son coup est fait en un instant. Willughb. *Ornith.* Voyez OISEAU. (I)

EMERILLON, (*Artill.*) c'est une petite piece de canon qui ne passe guere une livre de balles. (Q)

EMERILLON, en terme de *Boutonnier*, c'est un utensile de cuivre à quatre pans, plus haut que large, vuïdé dans ses quatre faces, & garni à chaque extrémité de deux crochets rivés dans son intérieur, mais de façon qu'ils puissent jouer dans leur trou. L'un de ces crochets sert à attacher l'outil à une corde ou à autre chose; & celui de devant, à retenir la guipure. Quand le fil est retors suffisamment du même sens, & de la grosseur qu'on veut, on attache une autre soie ou fil de même ou de différente couleur, à l'émerillon. On fait tourner la premiere roue du roüet, & l'on conduit le brin de l'émerillon vers le roüet, de maniere que retordu dans un sens contraire à ceux qui lui servent de base, & à distances égales, il produit ce qu'on appelle du *guipé*. Voyez GUIPÉ.

EMERILLON, terme de *Cordier*, est un crochet de fer tellement disposé dans son manche, qu'il y peut tourner avec beaucoup de facilité.

o p q r représente un émerillon: *o* est un petit cylindre de bois dur, évidé dans son milieu: *q* est un crochet qui a la liberté de tourner, au moyen de la tête qu'on apperçoit dans la partie évuidée du cylindre de bois *o p*. C'est à ce crochet que les fileurs attachent leur fil, quand ils veulent lui laisser perdre de son tortillement. *r* est un anneau de fer par lequel les fileurs tiennent l'émerillon; & cet anneau a la liberté de tourner, au moyen d'une petite tête qu'on apperçoit dans la rainure du petit cylindre *o p*. Cet instrument ne sert pas seulement aux fileurs, les commetteurs s'en servent aussi. Voyez l'art. CORDERIE, & la seconde Planche.

* EMERITAT, f. m. (*Hist. anc.*) c'est ainsi qu'on appelloit chez les Romains, la récompense qu'on accordoit à un soldat qui avoit bien servi pendant un certain nombre d'années. On dispute si elle consistoit ou en argent, ou en terre, ou dans l'un & l'autre, & s'il n'y avoit aucune différence entre l'*emeritum* & le *præmium*. L'histoire nous apprend qu'Auguste donna à un prétorien 5000 drachmes, & à un soldat

d'un rang subordonné, 300; qu'il avoit fixé le terme de l'*éméritat*, & les récompenses des différentes fortes d'*émérites*; que parmi ces *émérites* les uns devoient avoir servi seize ans, d'autres vingt, & que Caligula rabaisa à la moitié la récompense de l'*émérite* prétorien. L'*émérite*, de quelque rang qu'il fût, étoit très-estimé, & il n'en étoit point réduit, après la campagne, à la fonction de délateur de ses compagnons.

* **EMERITE**, f. m. (*Hist. mod.*) On donne dans la faculté des Arts, ce titre aux professeurs qui ont vingt ans d'exercice. Ils conservent en quittant leur chaire, une pension de cinq cents livres; récompense bien modique d'un long service rendu à la société dans un des emplois les plus importants & les plus pénibles, celui d'instruire la jeunesse.

EMERSION, f. f. *en Physique*, est l'élévation de quelque solide au-dessus de la surface d'un fluide plus pesant que lui, dans lequel il a été plongé avec force, ou jetté. Voyez FLUIDE. Ce mot vient d'*emergere*, sortir dehors, qui est opposé à *mergere*, plonger.

C'est une des lois connues de l'Hydrostatique, qu'un corps solide étant enfoncé avec force dans un fluide plus pesant, fait effort immédiatement après pour remonter; & cela avec un degré de force égal à l'excès du poids d'un pareil volume du fluide sur le poids du solide même. Par exemple, un solide étant plongé dans un fluide d'une gravité spécifique double de la sienne, il remontera en-haut avec une force égale à la moitié de celle avec laquelle il descendroit dans l'air libre ou dans le vuide; & il remontera jusqu'à ce que la moitié de son volume soit hors du fluide ou au-dessus de sa surface: car en cet état sa partie submergée occupera la place d'une portion de fluide d'une pesanteur égale à celle du corps entier; & par conséquent la colonne dans laquelle se trouve ce corps, sera en équilibre avec les colonnes adjacentes. Voyez FLUIDE, HYDROSTATIQUE, ARÉOMETRE, BALANCE HYDROSTATIQUE, PESANTEUR SPÉCIFIQUE.

EMERSION, *en Astronomie*. On se sert de ce mot pour marquer que le Soleil, la Lune ou quelque autre planète recommencent à paroître, après avoir été éclipsés ou cachés par l'interposition de la Lune, de la Terre, ou de quelque autre corps céleste. Voyez ECLIPSE.

On trouve quelquefois les différences en longitude, par l'observation des *immersions* ou des *émersions* du premier satellite de Jupiter. Voyez SATELLITE & LONGITUDE.

On se sert encore du terme *émersion*, lorsqu'une étoile ou planète que le Soleil cache, parce qu'il en étoit trop proche, commence à reparoître, en sortant, pour ainsi dire, des rayons de cet astre. Voyez MERCURE.

Scrupules ou *minutes d'émersion*, c'est l'arc que le centre de la Lune décrit depuis le tems qu'elle commence à sortir de l'ombre de la Terre, jusqu'à la fin de l'éclipse. Wolf, Harris & Chambers. (O)

EMERUS, genre de plante à fleur papilionacée. Il sort du calice un pistil qui devient dans la suite une filique mince, qui renferme des semences presque cylindriques. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

EMERUS, (*Jardinage.*) c'est un arbrisseau qui croît naturellement dans la plupart des contrées méridionales de l'Europe, & que l'on cultive dans les jardins pour l'ornement. Il jette du pié plusieurs tiges, dont l'écorce est grise sur le vieux bois, & verte sur les jeunes rameaux. Sa feuille d'un verd brun, est composée de sept ou neuf folioles placées sur une même queue, & qui sont très-amères au goût. Ses fleurs jaunes, légumineuses, presque sans odeur, & fort approchantes de celles du genêt commun,

viennent jusqu'à trois ensemble le long des nouvelles branches; elles commencent à paroître à la fin d'Avril, & leur durée est d'un mois. Sa graine est renfermée dans des filiques courbes & articulées, assez longues, mais fort minces. Cet arbrisseau est connu chez les Jardiniers sous le nom de *securidaca*: on lui donne aussi le nom de *sené bâtard*, à cause de quelques vertus un peu analogues avec celles du vrai *sené*; mais ce nom est encore peu usité.

L'*emerus* ou *sené bâtard* croît promptement, se multiplie aisément, résiste à la rigueur des plus grands hyvers, n'exige aucune culture particulière, & réussit dans tous les terrains, si ce n'est pourtant dans les terres fortes & humides, où il ne pousse que faiblement. On peut le multiplier de rejettons, dont il se garnit abondamment au pié; de boutures qu'il faut faire au printems; de branches couchées qu'il n'est pas besoin de marcoter; ou de semences, qui sont mûres au mois de Septembre. Mais ce dernier moyen est le plus long, la bouture au contraire est la voie la plus facile & la plus courte. On peut faire avec du bois de tout âge ces boutures, qui seront propres à être transplantées l'automne suivante. Si l'on prend le parti de semer la graine, il faudra le faire au mois de Mars; elle levera au bout d'un mois: on pourra l'automne suivante arracher les plans les plus forts, & les mettre en pépinière pour donner de l'espace aux plus foibles.

On ne connoît que deux especes de cet arbrisseau.

1°. *Le sené bâtard ordinaire*; il n'est pas si commun que le suivant, parce qu'il a moins d'agrément, & qu'on ne s'applique pas tant à le multiplier. Il s'élève à huit ou dix piés. On ne peut guere l'employer qu'à garnir des bosquets, & tout au plus l'admettre dans des plates-bandes, où on pourra lui former une tête & le tailler en boule. Cette taille se doit faire au mois de Juin après la fleur passée; mais il faudra s'en abstenir, si l'on se propose d'en recueillir les graines.

2°. *Le petit sené bâtard*. C'est l'un des jolis arbrisseaux que l'on puisse employer pour l'ornement d'un jardin. Il ne s'élève qu'à quatre ou cinq piés. Sa feuille est plus petite que celle du précédent, & cependant l'arbrisseau en est plus garni, parce qu'elles sont placées plus près les unes des autres sur les branches. Mais sa fleur, qui a une teinte de rouge en-dehors, est plus brillante, & il en produit deux fois dans l'année; d'abord au printems comme l'autre espece, ensuite en automne pendant tout le mois de Septembre & au-delà. Le plus bel emploi que l'on puisse faire de cet arbrisseau dans un jardin, c'est d'en former de petites palissades à hauteur d'appui, dont le verd-brun & stable tranchera avec toute autre verdure, & dont la durée des fleurs formera un aspect très-agréable pendant presque toute la belle saison. (c)

EMESE, (*Géog. anc. & mod.*) ville de la Syrie; en Asie; elle est maintenant dans le gouvernement du bacha de Damas. Il y a encore aujourd'hui des ruines qui annoncent une ville anciennement opulente. On croit que c'est l'Emath de l'Ecriture-sainte.

EMETIQUE, (*Thérapeutique.*) Voyez VOMITIF.

EMÉTIQUE, (*Tartre*), *Chimie & Matière médic.* Voyez sous le mot TARTRE.

ÉMETTRE, (*Jurisprud.*) se dit en parlant de certains actes; comme *émettre* un appel simple ou un appel comme d'abus, c'est interjetter un appel.

On dit d'un religieux qu'il a fait ses vœux; mais en parlant de l'acte par lequel il les a proférés, on qualifie ordinairement cet acte d'*émission de vœux*.

(A)

EMEU ou **EME**. Voyez CASOAR.

EMEU ou **EME**, f. m. (*Hist. nat. Ornith.*) oiseau des Molucques, qui a jusqu'à cinq piés de hauteur;

son corps depuis l'estomac jusqu'au croupion a trois piés de long ; sa tête est petite eu égard à sa taille , elle est dégarnie de plumes , & d'une couleur bleuâtre ; ses yeux sont grands & très-vifs : au-dessus du bec sont deux ouvertures qui servent de narines ; sur la tête est une espece de couronne d'un jaune foncé qui descend jusque sur le bec ; il la perd tous les ans avec ses plumes dans le tems de la mue. Le cou est garni de deux peaux rouges semblables à celles des coqs-d'Inde ; ses cuisses sont charnues & couvertes d'une peau écailleuse , les pattes sont grosses & garnies de cinq ergots couverts d'écailles très-dures ; il ressemble assez à une autruche , de l'espece de laquelle il est peut-être ; ses plumes sont noires & rouges , on les prendroit de loin pour des poils ; ses ailes sont courtes , aussi ne lui servent-elles point pour voler , mais seulement pour courir avec plus de rapidité ; le croupion est couvert de plumes plus longues & plus fortes que les autres ; il a plus de force dans les pattes que dans le bec ; ses œufs different de ceux des autruches en ce qu'ils sont plus petits , la coquille en est verdâtre & remplie d'une infinité de bosses ou tubercules : les habitans du pays s'en nourrissent. Cet oiseau avale tout ce qui se présente à lui , & rend par-derrière ce qu'il n'a pû digérer. On prétend que sa graisse est très-bonne pour les nerfs , émoullente , maturative. *Dictionn. univers.* de Hubner.

EMEÜ, f. m. (*Fauconnerie.*) rendre son émeü, c'est rendre son excrément ; l'oiseau est en parfaite fanté quand il rend bien son émeü.

EMEUTER ou EMEUTIR, v. neut. (*Fauconn.*) se dit des oiseaux de proie ; quand le faucon a rendu son excrément , on dit qu'il vient d'émeuter.

EMINCIR, v. act. (*Arts méchaniq.*) c'est en général ôter à un corps de son épaisseur. On dit mieux *amincer* & *aminci*, qu'*émincir* & *émincé*.

EMINE, f. f. (*Æconom. rustiq.*) Voyez HEMINE.

EMINENCE, f. f. (*Physiq.*) petite élévation ou monticule au-dessus du niveau de la campagne. Voy. MONTAGNE.

On dit : *ce palais est bâti sur une éminence : les ennemis se sont saisis de cette éminence , par où ils nous commandent.*

EMINENCE, f. f. en Anatomie, ce mot se dit principalement en parlant de certaines éminences des os , & on en peut distinguer de trois especes ; savoir , 1°. celles qui servent à la connexion des os : 2°. celles qui donnent attache à des parties molles : 3°. celles qui résultent de la conformation particulière de l'os. Mais comme les unes sont continues avec l'os , & que d'autres ne sont que contiguës , c'est-là ce qui a donné lieu à la distinction qu'on en a fait en *apophyses* & en *épiphyes*. V. APOPHYSE & EPIPHYSE.

C'est de la figure , de la situation , de la connexion , & des usages des éminences , qu'on a tiré les différens noms qu'on leur a donné.

De leur figure, on les appelle *tête*, lorsqu'elles sont convexes & arrondies en forme de globe ; *tubérosité*, lorsqu'elles sont inégales & raboteuses ; *épine* & *épineuse*, quand elles sont aiguës & en pointe , &c.

De leur situation, elles sont appelées *obliques*, *transverses*, *supérieures*, *inférieures*, &c.

De leur connexion, elles prennent le nom des parties avec lesquelles elles sont articulées ; telle est l'apophyse malaire de l'os maxillaire , &c. Voyez MAXILLAIRE.

Par rapport à l'usage, on donne le nom de *trochanter* à deux tubérosités de l'os de la cuisse , qui donnent attache aux muscles qui la font tourner. (L)

* EMINENCE, f. f. (*Hist. mod.*) titre qu'on donne aux cardinaux , aux trois électeurs ecclésiastiques , & au grand-maître de Malte , selon une bulle d'Urban VIII , qui ne dispense que les rois & les papes de le leur accorder , & qui défend à tous autres de

le prendre. Le pape leur dit *vostra signoria* ; le roi de France , *cousin* ; l'empereur , *reverenda paternitas* ; les rois de Pologne & de Portugal , & la république de Venise , *signoria illustrissima*. Au reste cette épithete honorifique , *éminence* , avoit été donnée par Grégoire le Grand à des évêques , long-tems avant qu'Urban l'attachât spécialement au cardinalat. La bulle d'Urban VIII. qui *émimentise* les cardinaux , est de 1630.

EMIONITE, f. f. (*Hist. nat. bot.*) *hemionitis*, genre de plante , dont les feuilles ont de larges oreilles à leur base , soit qu'elles soient simples , soit qu'elles soient composées. Tournefort, *Instit. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

EMIR, subst. m. (*Hist. mod.*) titre de dignité , ou qualité chez les Turcs ou Sarrasins , qu'on donne à ceux qui sont parens ou descendus du grand prophete Mahomet.

Ce mot est arabe , & dans cette langue il signifie *prince* ; il est formé de *amar*, qui est originairement hébreu , & qui dans les deux langues signifie *dire* & *commander*. Voyez AMIRAL.

Les *émirs* sont en grande vénération , & ont seuls le droit de porter un turban verd. Il y a sur les côtes de la Terre-sainte , des *émirs* qui sont des princes souverains , comme l'*émir* de Gaza , l'*émir* de Terabée , sur lesquelles le grand-seigneur n'a que peu d'autorité.

Ce titre ne se donnoit d'abord qu'aux califes. On les appelloit aussi en Perse *émir zadeh*, fils du prince ; & par abbréviation d'*émir* on fit *mir*, & d'*émir zadeh*, *mirza*. Voyez CALIFE. Dans la suite , les califes ayant pris le titre de *sultans*, celui d'*émir* demeura à leurs enfans , comme celui de *césar* chez les Romains. Ce titre d'*émir*, par succession de tems , a été donné à tous ceux qui sont censés descendre de Mahomet par sa fille Fatima , & qui portent le turban verd. Voyez TURBAN.

Ces *émirs* étoient autrefois uniquement destinés au ministère de la religion , & l'état leur payoit une pension annuelle ; aujourd'hui on les voit répandus dans tous les emplois de l'empire ; aucun magistrat , par respect pour le sang de Mahomet , n'oseroit les punir. Ce privilège est réservé à l'*émir bachi* leur chef , qui a sous lui des officiers & des sergens , avec pouvoir de vie & de mort sur ceux qui lui sont soumis ; mais pour l'honneur du corps , il ne fait jamais punir les coupables ni exécuter les criminels en public. Leur descendance de la fille de Mahomet est une chose si incertaine , que la plupart des Turcs mêmes ne sont pas fort crédules sur cet article , & battent souvent les vénérables enfans du prophete , en prenant toutefois la précaution de leur ôter le turban verd , & de le poser à terre avant que de les frapper ; mais un chrétien qui les auroit maltraités seroit brûlé viv.

Emir est aussi un titre , qui , joint à quelqu'autre mot , désigne souvent quelque charge ou emploi , comme *émir al omera*, le commandant des commandans. C'étoit du tems des califes le chef de leurs conseils & de leurs armées.

Les Turcs donnent aussi ce nom à tous les visirs ou bachas des provinces (voyez BACHA, &c.) : ajoutez à cela que l'*émir akhor*, vulgairement *imrahor*, est grand-écuyer du grand-seigneur.

L'*émir alem*, vulgairement *miralem*, porte-en-seigne de l'empire , est directeur de tous les intendans , & fait porter devant lui une cornette mi-partie de blanc & de verd.

Emir bazar, est le prévôt qui a l'intendance sur les marchés , qui regle le prix des denrées.

L'*émir hadge*, prince ou conducteur des pèlerins de la Mecque , est ordinairement bacha de Jérusalem.

Emir al moslem ou *émir al moumenin*, c'est-à-dire

le commandant des fideles ou des croyans, c'est un titre qu'ont pris les Almoravides & les Almohades qui ont regné en Afrique & en Espagne. *Diction. de Trév. Moréry, & Chambers.* (G)

EMISSAIRE, f. m. (*Hist. mod.*) personne de confiance, adroite & capable, qu'on envoie fourdement pour sonder les sentimens ou les desseins d'autrui, ou lui faire quelque proposition ou ouverture, semer des bruits, épier les actions & la contenance d'un ennemi, d'un parti contraire, pour tirer avantage de tout cela.

Ce mot est formé du latin *e*, & *mitto*, qui signifie j'envoie dehors.

Les chefs de partis ont plusieurs émissaires qui s'employent pour leurs intérêts, qui leur rapportent tout ce qui se passe dans le monde, pour prendre là-dessus leurs mesures; en conséquence on dit que le pape & le prétendant ont leurs émissaires en Angleterre. *Voyez le Dictionn. de Trév. & Chambers.* (G)

EMISSION, f. f. on appelle ainsi, en Physique, l'action par laquelle un corps lance ou fait sortir hors de lui des corpuscules. *Voyez EMANATION, EXHALAISON, &c.*

C'est une grande question que de savoir si la lumière se fait par pression ou par émission, c'est-à-dire si elle se communique à nos yeux par l'action du corps lumineux sur un fluide environnant, ou par des corpuscules qui s'élancent du corps lumineux jusqu'à l'organe. En attendant que nous traitions cette question plus en détail au mot LUMIERE, nous croyons devoir faire ici quelques réflexions sur une preuve que des philosophes modernes ont crû très-favorable au système de l'émission. Les observations de Roëmer, disent-ils, sur les éclipses des satellites (*voyez SATELLITE & LUMIERE*), prouvent que la lumière, soit par pression soit par émission, vient du soleil à nous en huit minutes & demie; les observations de l'aberration prouvent que la vitesse, soit actuelle soit de tendance, que les corpuscules de la lumière ou de l'éther ont en parvenant à nos yeux, est précisément celle qu'il leur faut pour parcourir en huit minutes & demie la distance du soleil à nos yeux: n'est-il donc pas bien vraisemblable qu'en effet les corpuscules lumineux viennent du soleil à nous par un mouvement de transport? *Voy. les mém. de l'acad.* 1739.

Pour apprécier le degré de force de ce raisonnement, j'ai considéré une suite de petites boules élastiques égales, rangées en ligne droite, & j'ai comparé le tems qu'une de ces boules mettrait à parcourir un espace donné, avec le tems qu'il faudroit pour que le mouvement de la première boule se communiquât à la dernière. Prenons d'abord deux boules égales & à ressort, dont le diamètre soit d , & dont l'une soit en repos & soit choquée par l'autre avec la vitesse V . Soit a l'espace qui est entre l'extrémité antérieure de la boule choquante & l'extrémité postérieure de la boule choquée; V étant la vitesse de la boule choquante, il est visible, 1°. que l'extrémité antérieure de cette boule parcourra l'espace a dans le tems $\frac{a}{V}$, & qu'alors elle atteindra l'autre boule; 2°. dans ce moment, comme on le prouvera à l'article PERCUSSION, l'extrémité antérieure de la boule choquante & l'extrémité postérieure de la boule choquée, qui forment le point de contact sur lequel se fait la compression, auront la vitesse commune $\frac{V}{2}$; c'est-à-dire que l'une qui avoit la vitesse V , perdra la vitesse $\frac{V}{2}$, & que l'autre qui étoit en repos recevra la vitesse $\frac{V}{2}$; & si on nomme x l'espace que le point de contact parcourt pendant que le ressort se bande & débande, le point de contact par-

courra cet espace x avec la vitesse $\frac{V}{2}$ pendant le tems $\frac{2x}{V}$. Alors la première boule reste en repos, & l'extrémité antérieure de la boule choquée parcourt un espace quelconque c avec la vitesse V dans le tems $\frac{c}{V}$. L'espace qui se trouve alors entre le lieu qu'occupoit avant le choc l'extrémité antérieure de la boule choquante, & le lieu qu'occupe actuellement l'extrémité antérieure de la choquée, est évidemment égal à $a + x + c + d$; or l'extrémité antérieure de la boule choquante, si elle n'eût point rencontré d'obstacle, auroit parcouru cet espace dans un tems égal à $\frac{a+x+c+d}{V}$. Donc en supposant seulement deux boules, la différence du tems par émission ou transport, & du tems par pression, est $= \frac{d-x}{V}$; s'il y a trois boules, cette différence sera $\frac{2d-2x}{V}$, & ainsi de suite; & si le nombre n des boules est très-considérable, elle sera sensiblement $= \frac{n d - n x}{V}$. Donc le premier tems sera égal, plus grand, ou plus court que le second, selon que d sera égal, plus grand ou plus petit que x , c'est-à-dire selon que le diamètre d'une des boules sera égal, plus grand ou plus petit que l'espace parcouru par le point de contact durant le bandement & le débandement du ressort. Il n'y a donc qu'un cas pour l'égalité des deux tems, & une infinité pour leur inégalité: c'est pourquoi la preuve alléguée ci-dessus a de la force; mais elle n'est pas rigoureusement démonstrative.

Quoique la lumière, si elle se propage par pression, ne se propage peut-être pas exactement de la même manière que le mouvement ou la tendance au mouvement dans une suite de boules élastiques, j'ai crû que la théorie précédente pouvoit servir au moins à nous éclairer jusqu'à un certain point sur la question proposée.

Il est bon de remarquer au reste, pour prévenir toute difficulté sur ce sujet, que l'accord de la théorie de l'aberration avec le système de l'émission de la lumière, ne suppose pas qu'on connoisse la vraie distance de la terre au soleil; il suppose seulement qu'un arc de 20'' dans l'orbite terrestre soit parcouru par la terre en 8' $\frac{1}{2}$, ce qui est vrai. *Voyez ABERRATION, & les institut. astron. page 95 & 301.* (O)

EMISSION, (*Physiol.*) est un terme employé pour exprimer le sentiment de Pythagore & de ses sectateurs sur la vision; ils imaginoient qu'il sort des objets certaines especes visibles, qui sont fort grandes lorsqu'elles sont encore proches de ces objets, mais qui deviennent plus petites lorsqu'elles s'en éloignent davantage, jusqu'à ce qu'elles soient enfin réduites à une telle petitesse, qu'elles puissent entrer dans l'œil & se faire alors appercevoir à l'ame. L'action par laquelle ces especes sortent des objets, est ce que ces philosophes appellent émission. C'est dans le même sens que les Platoniciens se servent aussi de ce terme pour exprimer l'action par laquelle ils prétendoient qu'il sort de l'objet & de l'œil certains écoulemens, qui se rencontrent & s'embrassent les uns les autres à mi-chemin, d'où ils retournent ensuite dans l'œil, & portent par-là dans notre ame l'idée des objets.

Si ces sentimens étoient fondés, ne devrions-nous pas appercevoir dans l'obscurité les objets, de la même manière que nous les voyons lorsqu'ils sont exposés à la lumière? Mais on voudroit bien savoir quelle est la nature de ces especes, ou de ces écoulemens prétendus; comment ils sortent de l'objet, ou de l'œil, ou de tous les deux ensemble; quelle est la cause de l'émission qui s'en fait, & par qui ils sont produits? *Mussch. essai de physique. Voyez ESPECES.* (d)

EMISSION DE VŒUX, (*Jurispr.*) est la profession



que fait le novice, & l'engagement qu'il contracte solennellement d'observer la regle de l'ordre régulier dans lequel il entre. La mort civile du religieux profès se compte du jour de l'émission de ses vœux, de même que les cinq ans dans lesquels il peut réclamer contre ses vœux, lorsque sa profession n'a pas été libre. Voyez PROFESSION, RELIGIEUX, RÉCLAMATION, VŒUX. (A)

EMISSOLE, f. f. (*Hist. nat. Ichtiol.*) *galeus lavis*, poisson du genre des chiens de mer. Il n'a point d'aiguillons comme celui qui est appelé *aiguillat*, & qui a été décrit sous le nom de *chien de mer*. Voyez CHIEN DE MER. L'*émissole* a le museau plus long & plus large que l'*aiguillat*, & l'ouverture de la bouche plus étroite. Ce poisson est de couleur cendrée; il n'a point de dents, mais les mâchoires sont rudes. Il a des trous au-devant de la bouche à la place des narines, & d'autres plus petits derrière les yeux. Il ressemble à l'*aiguillat* par les ouïes, les nageoires, & les parties intérieures; mais il en diffère par la queue qui est composée de trois nageoires. Rondelet, XIII liv. des poissons. Voyez POISSON. (I)

EMITES, (*Hist. nat. Lytholog.*) c'est une pierre qui est de la couleur de l'ivoire, & qui ressemble au marbre blanc, sinon qu'elle n'est point si dure. Boëce de Boot conjecture que c'étoit une espèce d'albâtre. Voyez Boëtius de Boot, de *lapidibus & gemmis*.

* EMITHEE, f. f. (*Myth.*) divinité de Castabé, village de Carie. On prétendoit que les malades qui s'endormoient dans son temple, s'étoient souvent réveillés guéris de leurs maux; d'où l'on peut conjecturer que c'étoit un de ceux de la Grece que l'on fréquentoit le plus, auquel on faisoit le plus de présens, & où l'on célébroit le plus de sacrifices. *Emithée* soulageoit aussi les femmes enceintes qui l'invoquoient dans les douleurs de l'enfantement; elle étoit en si grande vénération, que les richesses dont ses autels étoient chargés ne furent point pillées, quoiqu'elles ne fussent gardées ni par des murailles, ni par des hommes. Cette demi-déesse, la seule dont il soit fait mention, fut respectée des brigands & des vainqueurs, pour qui les autres temples de la Grece ne furent pas également sacrés. Je ne suis pas trop étonné de cette distinction; les portes qui ferment un temple, les gardes qui veillent autour, & les murs qui en empêchent l'approche, semblent annoncer que la divinité qui y préside a besoin de la protection des hommes, ce qui ne porte pas à redouter sa puissance. Il n'en est pas ainsi de celle dont rien d'humain ne garantit les autels des insultes de la méchanceté; il semble qu'elle se soit chargée elle-même de les défendre.

EMMAILLONNÉ, (*Rubann.*) Voyez LISSES & MAILLONS.

EMMAILLOTTER, terme de Sage-femme & de Nourrice, c'est envelopper un enfant de langes par plusieurs couches circulaires, pour préserver son corps délicat des injures de l'air, & le tenir dans une position fixe, qu'on croit nécessaire à son bien-être & à la conservation de ses jours. Cette méthode est en usage chez la plupart des peuples de l'Europe: nous verrons bien-tôt ce qu'il en faut penser.

A peine l'enfant est-il sorti du sein de sa mere, dit l'auteur de l'histoire naturelle de l'homme (*tome II. page 457. édition in-4°.*); à peine l'enfant jouit-il de la liberté de mouvoir & d'étendre ses membres, qu'on lui donne de nouveaux liens; on l'*emmaillotte*, on le couche la tête fixe & les jambes allongées, les bras pendans à côté du corps; il est entouré de linges & de bandages de toute espèce, qui ne fauroient lui permettre de changer de situation; heureux si on ne l'a pas serré au point de l'empêcher de respirer, & si on a eu la précaution de le coucher sur le côté, afin que les eaux qu'il doit

rendre par la bouche puissent tomber d'elles-mêmes, car il n'auroit pas la liberté de tourner la tête sur le côté pour en faciliter l'écoulement.

Les Siamois, les Japonois, les Indiens, les Nègres, les sauvages du Canada, ceux de Virginie, du Brésil, & la plupart des peuples de la partie méridionale de l'Amérique, couchent les enfans nuds sur des lits de coton suspendus, ou les mettent dans des espèces de berceaux couverts & garnis de peleries; ils se contentent de couvrir & de vêtir ainsi leurs enfans sans les *emmailloter*. Je ne déciderai point si leur usage conviendroit également aux nations européennes; je crois seulement qu'il a moins d'inconvéniens que le nôtre, qu'il est plus simple, plus judicieux, & plus raisonnable: j'ajoute que les peuples qui le suivent s'en trouvent très-bien, & qu'en général la nature réussit mieux dans cette occasion, que toutes nos sages-femmes & nos nourrices.

En effet notre méthode d'*emmailloter* a de grands inconvéniens, & plusieurs desavantages. 1°. On ne peut guère éviter en *emmaillottant* les enfans, de les gêner au point de leur faire ressentir quelque douleur. Les efforts qu'ils font pour se débarrasser, sont alors plus capables de corrompre l'assemblage de leur corps, que les mauvaises situations où ils pourroient se mettre eux-mêmes s'ils étoient en liberté. Les bandages du maillot peuvent être comparés aux corps de baleine que l'on fait porter aux filles dans leur jeunesse: cette espèce de cuirasse, ce vêtement incommode qu'on a imaginé pour soutenir la taille & l'empêcher de se déformer, cause cependant plus d'inconvénient & de difformités, qu'il n'en prévient. Bonne remarque de MM. Winslow & de Bufon.

2°. Si le mouvement que les enfans veulent se donner dans le maillot peut leur être funeste, l'inaction dans laquelle cet état les retient, peut aussi leur être nuisible. Le défaut d'exercice est capable de retarder l'accroissement des membres, & de diminuer les forces du corps. Ainsi les enfans qui ont la liberté de mouvoir leurs membres à leur gré, doivent être plus forts que ceux qui sont *emmaillottés*: c'est pour cette raison que les Péruviens laissoient les bras libres aux enfans dans un maillot fort large; lorsqu'ils les en tiroient, ils les mettoient dans un trou fait en terre & garni de quelque chose de doux, dans lequel trou ils les descendoient jusqu'à la moitié du corps: de cette façon ils avoient les bras en liberté, & ils pouvoient mouvoir leur tête & fléchir leur corps à leur gré, sans tomber & sans se blesser.

3°. La position naturelle des épaules, des bras, & des mains d'un enfant qu'on *emmaillotte*, celle des pieds, des jambes, & des genoux, se dérange très-souvent, parce que l'enfant ne cesse de remuer; de sorte que quelque attention que les nourrices aient de bien placer & de bien contenir ces parties, il peut arriver, & il n'arrive que trop souvent que les pieds se trouvent l'un sur l'autre, de même que les jambes & les genoux: alors ces membres étant mal posés, on les serre, on les bande dans cette position, de manière que la grande compression que l'on fait sur des parties encore molles, tendres, & délicates, dérange leur ordre, change leur figure & leur direction, empêche leur extension naturelle, & par-là donne occasion à des difformités qu'on éviteroit, si on laissoit à la nature la liberté de conduire & de diriger elle-même son ouvrage sans peine & sans contrainte.

4°. Cette compression forte sur des parties susceptibles d'impression & d'accroissement, telles que sont les membres d'un enfant nouveau-né, peut causer plusieurs autres accidens. Des embarras dans les viscères, des obstructions dans les glandes, des engorgemens

gorgemens dans les vaisseaux, sont souvent les tristes suites de cette compression. Combien de poitrines foibles & d'estomacs débiles, parce que les vaisseaux qui distribuent les liqueurs dans ces visceres, sont privés de leur ressort pour avoir été trop comprimés dans le maillot ?

5°. Les enfans nouveaux-nés, comme le remarque encore M. de Buffon, dorment la plus grande partie du jour & de la nuit dans les premiers tems de leur vie, & semblent n'être réveillés que par la douleur & par la faim : aussi les plaintes & les cris succèdent presque toujours à leur sommeil. Obligés de demeurer dans la même situation, & toujours contraints par les entraves du maillot, cette situation leur devient fatigante & douloureuse après un certain tems ; ils sont mouillés & souvent refroidis par leurs excréments, dont l'âcreté offense leur peau qui est fine & délicate, & par conséquent très-sensible. Dans cet état les enfans ne font que des efforts impuissans ; ils n'ont dans leur foiblesse que l'expression des gémissemens, pour demander du soulagement ; si on les abandonne, si on leur refuse un prompt secours, alors ces petits infortunés entrent dans une sorte de desespoir, ils font tous les efforts dont ils sont capables, ils poussent des cris qui durent autant que leurs forces ; enfin ces excès leur causent des maladies, ou du moins les mettent dans un état de fatigue & d'abattement, qui dérangent leur constitution, & qui peut même influer sur leur caractère.

C'est un bonheur quand la nourrice est assez tendre & assez active pour secourir un peu fréquemment l'enfant gémissant confié à ses soins ; mais le nombre & la longueur des bandages, la peine que trouve cette nourrice à défaire & à remettre perpétuellement ces bandes, l'empêche de visiter, de remuer, de changer ce malheureux enfant aussi souvent que le besoin l'exige ; devenue par l'habitude insensible à ses cris, elle le laisse long-tems dans ses ordures, & se contente de le bercer pour l'endormir. En un mot, il n'y a que la tendresse maternelle qui soit capable de cette vigilance continuelle, & de ces sortes d'attentions, qui sont ici si nécessaires : peut-on l'espérer dans les villes & dans les campagnes, de nourrices grossières & mercenaires, qui prennent à l'enfant un médiocre intérêt ? peut-on même s'en flater toujours dans sa maison & dans son domestique ?

Il faudroit donc prévenir sérieusement les accidens que je viens de détailler, en tâchant de suppléer au maillot par de meilleures ressources ; & ce n'est pas une chose indifférente à la société, qu'une recherche de cette espece : en attendant qu'un digne citoyen s'y dévoue, indiquons au moins quelques sages précautions qu'on doit suivre dans la méthode ordinaire de l'*emmaillottement*.

Pour bien *emmaillotter* un enfant, il convient d'abord de lui coucher le corps en ligne directe, puis lui étendre également les bras & les jambes, ensuite tourner autour du corps les langes & les bandes en petit nombre sans les trop tirer, car il faut qu'elles ne fassent que contenir simplement ce qu'elles environnent, sur-tout la poitrine & l'estomac qui doivent être à leur aise. Souvent les vomissemens & la difficulté de respirer des enfans, viennent de ce que dans le maillot on leur serre trop la région de ces deux visceres ; il est difficile pour lors que les vomissemens ne succèdent, parce que le foie proportionnellement plus grand dans les enfans que dans les adultes, étant comprimé, presse le fond de l'estomac & en produit le renversement convulsif ; il est difficile aussi que les poumons s'étendent convenablement pour la respiration.

Quand on *emmaillotte* un enfant, il est bon de

tourner chaque jour les bandes d'une manière différente de celle dont on les a tournées le jour précédent, c'est-à-dire les tourner un jour de droite à gauche, & l'autre jour de gauche à droite, afin d'éviter dans la taille & dans les extrémités une conformation vicieuse.

Je conseille encore beaucoup d'avoir soin de placer les membres d'un enfant dans une situation droite à chaque tour de bande, pour éviter les inconvéniens qui résulteroient d'une fausse position ; inconvéniens qui peuvent influer sur sa santé, & qui influent certainement sur la conformation du corps. Plusieurs enfans ne sont souvent cagneux, & n'ont les piés en-dedans, que par la mal-çon de l'*emmaillottement*. Par exemple, les nourrices en *emmaillottant* les enfans, leur fixent d'ordinaire les piés pointe contre pointe, au lieu de les fixer plutôt talon contre talon, comme elles pourroient faire aisément par le moyen d'un petit coussin, engagé entre les deux piés de l'enfant, & figuré en forme de cœur, dont la pointe seroit mise entre les deux talons de l'enfant, & la base entre les deux extrémités des piés.

Il est aussi très-essentiel de changer souvent les bandes & les langes, pour éviter la malpropreté & conserver à l'enfant sa gaieté & sa santé. La longueur des langes & la multiplicité de leurs tours, est une méthode qui entraîne plusieurs inconvéniens, & ne produit aucun avantage : on ne sauroit trop simplifier une opération dont l'exécution doit être répétée perpétuellement nuit & jour, en tous lieux, & par toutes sortes de mains.

Enfin quand l'enfant est *emmaillotté* avec le soin & les réserves que nous venons d'indiquer, il y a deux précautions principales à avoir ; l'une, lorsqu'on le pose dans le berceau ; & l'autre, lorsqu'on le tient entre les bras. La première précaution est de le coucher de manière que son corps ne porte point à faux ; sans cela on expose la taille de l'enfant à contracter quelque bosse. La seconde est de le porter tantôt sur un bras, tantôt sur l'autre, de peur qu'étant toujours porté sur un même bras, il ne se panche toujours d'un même côté, ce qui peut lui rendre la taille de travers. Je ne dis rien ici que de simple & de facile à concevoir, mais je parle de choses utiles & qui intéressent tout le monde. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

EMMANCHÉ, adj. (*Art méch.*) il se dit en général de tout ce qui a un manche ou une poignée amovible. Voyez MANCHE & POIGNÉE.

EMMANCHÉ, terme de Blason ; il se dit des haches, des faux, des marteaux, & des autres choses qui ont un manche.

Faouc en Normandie, d'azur à trois faux d'argent *emmaichées* d'or.

EMMANEQUINER, v. act. (*Jardin.*) c'est renfermer les racines d'un végétal dans un manequin fait exprès de ramilles de faule & d'osier, pour en conserver la motte de terre, & la transporter à l'endroit où on a dessein de le planter. (K)

* EMMANUEL, (*Hist. sainte.*) terme hébreu qui signifie Dieu avec nous. Dans la prophétie où Isaïe annonce à Achaz la naissance du Messie d'une mere vierge, il est dit que cet enfant s'appellera & sera réellement *Emmanuel* ; & S. Matthieu montre l'accomplissement de cette prophétie en Jesus-Christ, qui par la réunion de la nature divine avec la nature humaine, fut, s'il est permis de s'exprimer ainsi en françois, Dieu avec nous.

EMMARINER UN VAISSEAU, (*Marine.*) c'est le garnir de monde, & le mettre en état de naviguer.

Les gens *emmarinés* se dit de ceux qui sont faits & accoutumés à la mer, & n'y sont plus incommodés. (Z)

EMMELEY, (*Géogr. mod.*) ville du comté de Tipperari, en Irlande.

EMMELIE, f. f. (*Hist. anc.*) danse des Grecs. Un des suivans de Bacchus, dans sa conquête des Indes, l'inventa & lui donna son nom; elle étoit grave & sérieuse. Telles sont nos farabandes, nos grands airs de caractères que nous appellons *danfes nobles & terre-à-terre*. Bonnet, *hist. de la Danse*. Il y a sur l'emmelié théâtrale un doute; on ne fait si c'étoit une danse qui s'exécutoit dans les tragédies anciennes, ou si c'étoit quelque sorte de mélodie dont elles étoient accompagnées. *Voyez DANSE*. (B)

EMMÉNAGOGUE, adject. (*Médec. Thérap. mat. méd.*) se dit d'un remède de la classe des évacuans: c'est une épithète employée pour désigner une des trois sortes de médicamens du genre des utérins; c'est-à-dire, de ceux qui servent à exciter ou à favoriser les trois différentes excrétiions naturelles de la matrice; savoir, celle du flux menstruel, celle qui est propre à procurer la sortie du fœtus, & celle des lochies ou vidanges après l'accouchement.

Les emménagogues sont les remèdes qui regardent spécialement la première de ces trois sortes d'excrétiions: on appelle *ecboliques*, ceux dont on se sert pour la seconde; & *aristolochiques*, ceux qui conviennent à la troisième.

Comme ces excrétiions s'opèrent par les mêmes vaisseaux, & ne diffèrent entr'elles que par les circonstances qui les déterminent, les mêmes médicamens qui peuvent être emménagogues, peuvent aussi être employés comme *ecboliques*, ou comme *aristolochiques*, selon les différentes circonstances où ils sont mis en usage.

Ainsi, pour trouver expliquée la signification particulière de ces mots composés, la manière d'agir des médicamens qu'ils désignent, & d'administrer ces médicamens; pour avoir l'énumération de toutes les drogues, tant simples que composées, qui forment ce genre de remèdes, voyez le mot UTÉRIN, qui est une qualification commune à leurs différentes espèces, sous laquelle il paroît conséquemment convenable de renfermer tout ce qu'il y a à dire au sujet de ces remèdes. *Voyez aussi FLUX MENSTRUEL, ACCOUCHEMENT, AVORTEMENT, & sur-tout l'article principal MÉDICAMENT*. (d)

EMMENALOGIE, f. f. (*Médecine*.) Ce terme est grec, composé de *εμμένα*, *menstrua*, & de *λόγος*, *sermo*; ainsi il est employé pour signifier un traité des menstrues, c'est-à-dire de l'écoulement périodique des femmes: le plus fameux ouvrage connu sous ce nom, est celui du célèbre Freind, médecin de la Cour de Londres. (d)

EMMENEK, (*Géogr. mod.*) ville du cercle de Westphalie, en Allemagne; elle est dans le duché de Cleves, à peu de distance du Rhin. *Long. 23. 56. lat. 41. 59.*

EMMEULAGE, f. m. (*Jardinage*.) c'est mettre en meules le foin quand il est fauché & fanné: lorsqu'il est emmeulé, il ne craint point la pluie, & on prend son tems pour le botteler. (K)

EMMIELER UN ÉTAI, (*Marine*.) c'est remplir le vuide qui est le long des tourons des cordes, dont l'étais est composé. (Q)

EMMIELLURE, f. f. (*Manège. Maréchallerie*.) remède topique, distingué de ceux que nous appelons *charge, emplâtre blanche, &c.* en ce que nous faisons entrer du miel dans sa composition.

Quelques-uns l'employent communément dans une foule de circonstances, comme dans celles des efforts, des écarts, des entorses, de la foulure des tendons, de l'engorgement des jambes, des coups de piés, des embarrures, & d'autres contusions quelconques, &c.

On en trouve une infinité trop grande de recettes

dans tous les auteurs qui ont écrit sur les maladies des chevaux, pour que je me croie obligé d'en indiquer ici quelques-unes. *Voyez Soleysel, Gaspard, Saunier, Crescentius, Michel Biondo, Recini, Caracciolo, Colubro, Gibson, Markaut, &c.* (e)

EMMUSELÉ, adj. *en termes de Blason*, se dit des ours, chameaux, mulets, & autres animaux auxquels on lie le museau, pour les empêcher de mordre ou de manger.

Morlot de Museau, d'argent à une tête d'ours de sable, *emmuselée* de gueules.

EMMUSELER UN CHEVAL, (*Maréchall.*) c'est lui mettre une muselière pour l'empêcher de mordre ou de manger. *Voyez MUSELIÈRE*.

EMOLLIENT, (*Mat. médicale*.) Quelques médecins ont décoré de cette propriété les remèdes aqueux, mucilagineux, doux, farineux, émulsifs, gélatineux, c'est-à-dire l'eau chargée de la partie mucilagineuse de certains végétaux, comme mauve, guimauve, lin, *psyllium*, grande consoude, &c. *voyez MUCILAGE*; le même liquide chargé du corps doux végétal pris dans les dattes, les figues, les raisins secs, les jujubes, la racine de réglisse, la citrouille, &c. *voyez DOUX, matière médicale & diète*; les décoctions des semences farineuses, telles qu'orge, ris, seigle, avoine, &c. *voyez FARINEUX*; les émulsions, *voyez EMULSION*; les bouillons de la chair des jeunes animaux, comme veau, poulet, &c. & ceux de grenouille & de tortue.

Les médecins qui croient aux émoulliens, pensent que ces remèdes ramollissent les diverses humeurs arrêtées & ramassées dans certains vaisseaux, & surtout les arrêts inflammatoires, ou congestions du sang proprement dit; il en est même qui ont imaginé je ne sai quel vice des humeurs en général qu'ils ont appelé *densité*, & qui ont crû que les émoulliens remédioient très-efficacement à ce vice.

Nous avons dit à l'article DÉLAYANT, que les qualités délayante, émoulliente, & relâchante, étoient attribuées aux mêmes remèdes, ou même n'étoient qu'une seule propriété désignée par différens noms dans les diverses théories. Ce que nous avons observé des préjugés conçus sur les délayans, seroit donc inutilement répété ici. *Voyez DÉLAYANT*.

On parlera à l'article TOPIQUE, de l'usage que peuvent avoir, dans la curation des maladies internes, les remèdes de cette classe appliqués extérieurement. (b)

EMOLLIENTES (PLANTES), *Pharmacie*. Les plantes qui portent ce nom par excellence, dans le langage ordinaire des boutiques, sont la mauve, la guimauve, la violette, & l'acanthé ou branc-urfine. Elles ont été choisies dans la classe des plantes émoullientes, parce qu'on a crû qu'elles possédoient éminemment cette qualité.

Les plantes de la même classe qui sont censées approcher le plus près de celles-ci, & qu'on employe comme leurs succédanées, sont la mercuriale, la pariétaire, la poirée, la roche, & le fénéçon.

Les rangs de ces plantes ont été déterminés par un choix très-gratuit & très-arbitraire; les oignons de lis, la laitue, la racine de grande consoude, &c. y auroient autant de droit que la plupart de celles-ci; & quelques-unes d'entr'elles au contraire, telles que la pariétaire & le fénéçon, sont fort mal placées à côté de la poirée, de la mauve, &c. *Voyez les articles particuliers*.

Au reste, nous avoions de bonne-foi que l'erreur que nous relevons ici, n'est pas une erreur importante. (b)

EMOLUMENT, f. m. (*Jurisprud.*) terme de pratique, qui signifie les profits que quelqu'un tire de sa charge ou de son emploi: on dit qu'un officier cherche à *émolumenter*, lorsqu'il multiplie sans nécessité les

vacations, ou qu'il allonge un procès verbal ou autre acte, afin de gagner davantage. *Voyez* EPICES, VACATIONS, HONORAIRES, FRAIS & SALAIRES.

(A) **EMONCTOIRE**, f. f. (*Médecine.*) Ce terme qui est tiré du Latin *emungere*, moucher, nettoyer, en tirant les ordures, est employé pour désigner, dans l'économie animale, tous vaisseaux, canal, conduit ou réservoir destinés à servir à la séparation de quelque humeur excrémenticielle. Les anciens appelloient les narines l'*émonctoire* du cerveau, parce qu'ils croyoient que les vaisseaux de cette cavité ont la propriété d'attirer les impuretés du cerveau; on a retenu ce mot, quoique dans une signification différente de celle-là. On dit que la peau, les reins, sont les *émonctoires* du corps, parce qu'il se fait par ces organes une sécrétion & une excrétion abondantes des humeurs qui ne sont plus propres à aucun usage utile dans le corps humain, & même de celles qui sont viciées dans les maladies. On ne peut pas dire par conséquent des parotides, des vésicules féminales, qu'elles sont des *émonctoires*, puisque ces parties ne servent qu'à séparer ou à recevoir du sang des humeurs très-utiles dans l'économie animale. *Voyez* SECRETION, EXCRÉTION, & EXCRÉMENTICIEL. (d)

EMONDER, v. act. (*Jardinage.*) La façon d'élaguer ou *émonder* les arbres qui ne donnent point de fruit, fait sur eux le même effet que la taille sur les arbres fruitiers; c'est par l'élagage qu'on les conduit, qu'on leur donne une belle forme, une tête élevée & gracieuse.

La règle générale est qu'un arbre de haute tige ou de haute futaie ne doit avoir qu'un jet montant jusqu'à une certaine hauteur, après laquelle on lui laisse former sa tête.

On choisit la seconde année de la pousse d'un jeune arbre la branche la plus forte & la plus droite, & l'on coupe en pié de biche toutes les autres. Lorsqu'on se trouve embarrassé dans le choix d'une branche, il en faut laisser deux jusqu'à l'année suivante que l'on coupera la moindre; souvent même on en laisse trois pour élever mieux celle du milieu, qui est la plus droite; & les deux autres dont on arrête la sève, ne servent qu'à l'entretenir par le moyen d'un bâton passé en-travers, appelé *garrot*. Ces deux branches meurent l'année suivante; & quand celle du milieu se peut soutenir d'elle-même, on les coupe.

La meilleure manière de bien élever & dresser des allées, est de mettre des perches à chaque arbre pour les conduire; il faut encore faire des treillages grossiers, liés avec de l'osier, pour soutenir les palissades un peu fortes, & les ferrer de près dès la seconde année de leur pousse, sans jamais toucher au montant.

On doit, en élagant, ne pas entamer un arbre des deux côtés, parce que ces plaies donnant peu de passage à la sève par l'écorce que l'on coupe, peuvent l'arrêter & sécher la tête, ou la faire geler dans l'hyver. On mattera les arbres d'étage en étage, & modérément, crainte des vents, en choisissant des saisons peu rigoureuses, telles que la fin de l'automne ou le commencement du printemps. (K)

EMOTTER, v. act. (*Jardin.*) c'est ôter les mottes de terre attachées à la racine d'un arbre. (K)

EMOUCHER, v. act. *en terme de Maréchal*, c'est chasser les mouches des chevaux qu'on ferre. *Voyez* FERRER, EMOUCHOIR, &c.

EMOUCHET, f. m. c'est un nom que les *Tanneurs* donnent à la queue des bœufs, vaches & veaux qu'ils préparent dans les tanneries.

Avant que de mettre les cuirs dans l'eau pour les faire dégorger, les *Tanneurs* en coupent les cornes, les oreilles, & l'*émouchet*, c'est-à-dire la queue, ainsi

nommée parce qu'elle sert à ces animaux pour chasser les mouches. *Voyez* TANNER.

EMOUCHET, f. m. *Voyez* EPERVIER.

EMOUCHOIR, f. m. (*Manège.*) espèce de couverture qui revêt toutes les parties du corps du cheval harnaché, qui ne sont point occupées par la selle; elle s'étend par conséquent sur la croupe, sur l'encolure & sur le sommet de la tête, & descend environ jusque sur le milieu des faces latérales de ces mêmes parties. Au haut de l'extrémité antérieure de la portion destinée à recouvrir l'encolure, sont percés deux trous à l'effet de livrer un passage aux oreilles de l'animal, & à son extrémité postérieure près de la sellette, sont attachés deux contre-sanglots que l'on arrête dans des boucles près de la pointe de l'arçon de devant. A l'égard de la portion qui garnit toute la croupe, elle est fixée d'une part à la croupière, par le moyen d'une attache qui est cousue dans son milieu, & de l'autre & de chaque côté, par d'autres attaches qui la lient aux pointes de l'arçon de derrière: elle fournit aussi un passage à la queue. Cette sorte de couverture est bordée de toutes parts, & de cette bordure qui regne tout le long du corps de l'animal, partent à l'encolure & à la croupe des espèces de cordes que nous nommons des *volettes*, qui descendent de manière qu'elles jouent au moindre mouvement, & qu'étant portées alors de côté & d'autre indifféremment, elles remplissent l'intention que nous avons d'*émoucher* le cheval, c'est-à-dire, de le garantir de l'insulte & de la piquûre des mouches, & de chasser celles qui l'incommodent. Ces volettes n'ourent pas en descendant le corps de l'animal, & n'empiètent que très-peu sur ses extrémités.

Le mot *émouchoir* dérive donc de l'usage auquel cette couverture est consacrée. Quelques personnes la nomment *émouchettes*, mais ce terme ne paroît point adopté; d'autres l'appellent *chasse-mouche*; d'autres enfin ne la connoissent que sous un nom qui ne lui convient point, & qui est destiné à désigner une autre sorte de couverture, puisque c'est sous celui de *caparaffon*.

Il est deux sortes d'*émouchoirs*; les uns sont à mailles ou à filets, les autres sont d'un tissu suivi. Ces derniers se font ordinairement de couti, & sont plus capables de satisfaire l'objet que nous nous proposons, puisque les insectes dont nous voulons défendre l'animal, ne trouvent point comme dans les premiers, des espaces au-travers desquels ils puissent s'insinuer jusque sur les tégumens. Peut-être que quelqu'un pensera qu'ils ne parent point un cheval autant que les *émouchoirs* à mailles bordés d'or ou d'argent, & dont les volettes sont de soie; mais j'imagine que l'utilité doit toujours être préférée aux ornemens; & d'ailleurs il n'est pas impossible de construire des *émouchoirs* semblables aux seconds, d'une étoffe très-riche, de les border en or, d'y ajuster des volettes d'or, si on le veut, & de porter en un mot à cet égard, le luxe & la magnificence à leur plus haut degré.

On conçoit au surplus que les *émouchoirs* seroient fort inutiles en hyver. Ils ne conviennent point à la chasse, par la raison qu'ils résisteroient très-peu dans les bois, dans les taillis, &c.

Il est assez commun de voir dans les provinces des *émouchoirs* à mailles placés sur les harnois des chevaux de carrosse.

Les *émouchoirs* usités relativement aux chevaux de tirage, sont de simples volettes de cordes qui sont bordées; on attache aussi à la muselière un filet garni de volettes plus courtes.

Les *Maréchaux* appellent aussi *émouchoir*, une queue de cheval, jouant dans un manche de bois auquel elle est attachée. Ils s'en servent pour faire

émoucher l'animal lorsqu'ils le ferrent ou qu'ils pratiquent quelque opération; cette précaution est d'autant plus sage, qu'il ne leur seroit pas possible de maintenir en été le cheval dans un état de tranquillité nécessaire, & qu'il pourroit même en être blessé, s'ils ne prenoient le parti de le débarrasser de l'importunité de ces insectes. (c)

* EMOUDRE, v. act. (*Arts méch.*) terme commun à tous les ouvriers en métaux, qui en font des instrumens tranchans, mais sur-tout à ceux qui y employent le fer & l'acier; c'est former à ces instrumens le tranchant à l'aide d'une meule qui tourne sur elle-même, qu'on arrose avec de l'eau, & sur laquelle on appuie l'instrument à *émoudre*. Cette opération n'est pas facile, & il y a peu d'ouvriers qui sachent *émoudre* supérieurement. La difficulté augmentant à mesure que la pièce augmente; personne ne feroit mieux *émoudre* que les ouvriers qui passent au mouleau les lames d'épée. *Passer au mouleau*, parmi les ouvriers, c'est *émoudre*. Il faut avoir acquis l'habitude de mouvoir d'un mouvement uniforme, une longue surface sur une autre, & de ménager sa pression de manière qu'il y ait uniformité dans les parties enlevées par la meule, & que toute la surface *émoulue* soit parfaitement égale.

EMOUI, (*Géog. mod.*) port de la Chine situé dans la province de Fokien; il s'y fait un grand commerce. *Long.* 136, 40. *lat.* 24, 30.

* EMOUSSER, v. act. (*Art. méch.*) il se dit de tous les corps aigus & tranchans; c'est l'action de les rendre moins aigus & moins tranchans, ou de leur ôter entièrement la pointe & le tranchant; ce qui se fait, ou en cassant, ou en arrondissant.

EMOUSSER, v. act. se dit dans l'*art militaire*, des angles d'un bataillon dont on retranche les pointes.

Si l'on *émousse* les angles d'un bataillon carré, il en résulte un bataillon octogone.

On *émousse* les angles d'un bataillon lorsqu'ils sont aigus, afin de pouvoir lui faire faire feu plus aisément de tous côtés, & mettre ses angles en état de faire une meilleure défense.

On peut *émousser* les angles d'un bataillon carré, en prenant sur chacun un peloton carré que l'on réduira en triangle, dont la différence du nombre d'hommes de chaque rang soit deux; c'est-à-dire que le premier terme, ou le premier rang soit un, le second 3, le quatrième 5, &c. *Voyez* BATAILLON TRIANGULAIRE. Mais en observant de faire (dit M. Bottée, *Etudes militaires*) le côté extérieur ou grand côté insensiblement courbé & non pas droit, parce que le bataillon étant plein, on ne peut reculer le soldat de l'angle du peloton dans l'angle rentrant du bataillon. (Q)

EMOUSSER, (*Jardin.*) est ôter avec le couteau, de grosses brosses, ou des torchons de paille, la mousse qui s'attache à la tige des arbres. Il faut faire cet ouvrage après la pluie, ou le matin à la rosée; alors la mousse qui est une vraie galle qui les empêche de grossir, se détache plus facilement que dans un tems sec, où en frottant trop fort il y auroit risque d'écorcher l'arbre. (K)

* EMOUVOIR, v. act. (*Gramm.*) c'est communiquer ou recevoir du mouvement; il se prend au physique & au moral; & l'on dit, la mer commence à s'*émouvoir*; j'en ai le cœur *émû*; le philosophe ne s'*émeut* pas facilement.

* EMOTION, f. f. (*Gramm.*) mouvement léger; il se prend au physique & au moral; & l'on dit: cette nouvelle me causa de l'*émotion*; il avoit de l'*émotion* dans le poulx.

EMPAILLER, v. act. (*Jardin.*) se dit des cloches en les retirant de dessous les couches, & les emboitant les unes dans les autres avec de la paille en-

tre deux pour les emporter. On *empaille* aussi des piés d'artichaux & de cardons pour les faire blanchir.

Souvent pour préserver la tige d'un arbre de l'ardeur du soleil, sur-tout sur des terrasses & endroits élevés, entourés de murs, on *l'empaille* avec de longues gerbes. (K)

EMPALEMENT, f. m. (*Bot.*) est la partie la plus extérieure de la fleur qui la couvre toute entière, avant qu'elle soit éclose, & qui lui sert ensuite comme de support: on le nomme en latin *perianthium*, parce qu'il regne tout au-tour de la fleur. Quelques-uns l'appellent *calice*; mais ce n'est pas là le calice, car le calice à la lettre, est une coupe ou godet creux que forme le *périanthe* ou *empalement*, duquel sortent les autres parties de la fleur. Il y a des fleurs dont les pétales ont une base ferme & assurée autant qu'il le faut pour les soutenir, & qui par cette raison n'ont pas besoin d'*empalement* ou de *périanthe*; aussi la nature ne leur en a-t-elle point donné, comme on le voit dans la tulipe; cependant ces fleurs ont un calice ou godet. *Voyez* FLEUR & CALICE. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

EMPALEMENT, (*Hist.*) supplice affreux qui est d'usage en Turquie. L'*empalement* s'exécute en faisant entrer une broche de bois par le fondement, & la faisant sortir par-dessous l'aisselle.

Pour *empaller* un malheureux, on le couche ventre à terre, les mains liées derrière le dos; on lui endosse le bast d'un âne sur lequel s'assie un valet de bourreau afin de le bien assujettir, tandis qu'un autre lui tient le visage contre terre, avec les deux mains qu'il lui appuie fortement sur le col; un troisième lui fend le derrière de la culotte avec des ciseaux, & lui enfonce un *pal*, c'est-à-dire une espèce de pieu, dans le fondement; ce pieu est une broche de bois qu'il fait avancer avec les mains autant qu'il peut; ensuite un quatrième bourreau chasse cette broche avec un maillet, jusqu'à ce qu'elle sorte par la poitrine, ou sous l'aisselle: enfin on plante la broche toute droite.

C'est ainsi qu'on traite les Caïns ou Grecs révoltés qui ont commis quelque meurtre en Turquie, & qu'on prend sur le fait; après le supplice, si ces malheureux vivent encore, la populace les insulte, bien loin de les exhorter à se faire Musulmans. Les Turcs sont si persuadés qu'un homme qui a commis un grand crime, est indigne d'être Musulman; que lorsqu'un Musulman est condamné à mourir, personne ne l'assiste, parce qu'ils croient que son seul crime l'a rendu *jaour*, c'est-à-dire infidèle & chrétien.

Voilà des faits rapportés par M. de Tournefort; ils entraîneroient bien des réflexions sur un peuple chez qui regne un supplice aussi cruel que l'*empalement*, & chez lequel il n'excite aucune pitié; tandis que ce même peuple nourrit en faveur d'une fautive religion, une idée si noble & si grande, qu'il semble qu'il n'y auroit qu'une religion divine qui dût l'inspirer à ses sectateurs. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

EMPAN, *Voyez* AMPAN.

EMPASTELLER, *Voyez* AMPASTELLER.

EMPANAGE, f. m. (*Jurisprud.*) est dit en quelques endroits pour *apanage*, comme en la coutume de Senlis, art. 66, quand le duché de Valois fut baillé au duc d'Orléans par *empanage*, &c. *Voyez* APANAGE. (A)

EMPANNON, f. m. (*Charpent.*) est un chevron qui ne va pas jusqu'au haut du faite; mais qui doit être assemblé à tenon & mortoise dans l'arrétier du côté des croupes & lonpan.

EMPANON, f. m. (*Charron.*) Ce sont les extrémités postérieures des côtés du brancart qui passent